RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU PLAN
ET A L'ÉCONOMIE NATIONALE

PLAN QUADRIENNAL

1965 - 1968

★

— Objectifs et Réformes de Structures

— Equilibre Economique en 1968

— Industrie

IMP. OFFICIELLE - TUNIS

Loi N° 65-13 du 29 mai 1965 (28 moharrem 1385), portant approbation du Plan Quadriennal 1965-68. (1)

Au nom du Peuple,

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne,

L'Assemblée Nationale ayant adopté,

Promulguons la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Le Plan de développement économique et social, appelé plan quadriennal et annexé à la présente loi est approuvé en tant qu'instrument d'orientation, d'expansion économique, de progrès social et en tant que cadre des programmes d'investissement pour la période 1965-68.

ART. 2. — Chaque année, le gouvernement présentera à l'Assemblée Nationale un rapport sur l'éxécution de ce plan, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les modifications qui pourraient apparaître nécessaires à lui apporter.

La présente loi sera publiée au *Journal Officiel de la République Tunisienne* et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Carthage, le 29 mai 1965 (28 moharrem 1385).

Le Président de la République Tunisienne,

HABIB BOURGUIBA.

---

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 28 mai 1965 (27 moharrem 1385).

PREFACE

Trois ans de planification viennent de s'achever, trois ans de combat incessant, d'effort soutenu, mais aussi trois ans de construction solide de la nation tunisienne. Les objectifs essentiels de la triennie sont pleinement réalisés. La décolonisation a été menée à son terme, les réformes des structures ont intéressé les secteurs voulus et ont porté largement leurs fruits, l'oeuvre exaltante que mène la Tunisie indépendante en faveur de l'homme, s'est renforcée. L'Economie nationale rationalisée et dynamisée, est dorénavant capable d'un développement planifié à la fois rapide et harmonieux.

La nouvelle phase que recouvre le Plan Quadriennal est importante. Elle signifie pour la Tunisie sa mutation fondamentale d'un pays à économie agricole en un pays à économie complexe, moderne et équilibrée.

Aussi, l'industrialisation est-elle une étape décisive vers l'auto-développement et l'émergence de la société socialiste, de cette société prospère et juste à laquelle notre peuple aspire.

Cette phase exige à la fois la poursuite de l'effort consenti et un souffle nouveau. C'est pourquoi le présent Plan se place sous le double signe de la continuité et du rajeunissement.

Au lendemain du Congrès du Destin, les générations montantes sont investies d'une grande responsabilité dans l'édification de la Tunisie future. Les jeunes doivent être aux premières lignes de cette bataille passionnante et constituer le levain de la révolution socialiste destourienne.

Dans cette nouvelle phase d'une lutte qui dure depuis plus de trente ans, notre pays compte d'abord sur ses propres forces. Mais fidèle à son tempérament, à son passé, à ses intérêts supérieurs, il est décidé à fructifier le capital de prestige et d'amitié qu'il a investi de par le monde. La coopération internationale est sa seconde nature. Il cherchera à la cultiver autant qu'il la trouvera sincère, loyale et enrichissante.

Sûr des moyens qu'il a choisis pour forger son destin, notre peuple aborde le présent Plan avec une fierté que légitime ses précédentes victoires et une foi inébranlable dans le succès dont augure l'ardeur de son travail, la cohésion de ses rangs et sa volonté toujours confirmée de progrès et de bien-être.

Bourguiba

SOMMAIRE (1)

		Pages
	LOI	
	PREFACE	
	PREMIERE PARTIE : Objectifs et Réformes de Structures	9
CHAPITRE I.	— Les Objectifs du Plan Quadriennal	11
CHAPITRE II.	— Les Réformes de structures	23
	Section I. — L'Agriculture	25
	Section II. — L'Industrie	35
	Section III. — Le Commerce	38
	Section IV. — Le Système bancaire	77
	Section V. — Le Système Coopératif	85
	Section VI. — Le Développement régional	106
CHAPITRE III.	— L'Equilibre Economique Général en 1968	111
	DEUXIEME PARTIE : L'Industrie, l'Energie et les Transports	
	A — L'Industrie	197
CHAPITRE I.	— Les Industries extractives	199
CHAPITRE II.	— Les Industries alimentaires	219
CHAPITRE III.	— Les Industries textiles	235
CHAPITRE IV.	— Les Industries du bois et du papier	255
CHAPITRE V.	— Les Industries du cuir et de la chaussure	265
CHAPITRE VI.	— Les Industries chimiques	285
CHAPITRE VII.	— Les Matériaux de construction	299
CHAPITRE VIII.	— Les Industries métallurgiques mécaniques et électro-mécaniques	305
CHAPITRE IX.	— Les Industries diverses	327
CHAPITRE X.	— Le Tourisme et le Thermalisme	333
CHAPITRE XI.	— L'Artisanat	347
	B — L'Energie	367
	C — Les Transports et les Télécommunications	381
CHAPITRE I.	— Les Routes, Ports et Aérodromes	383
CHAPITRE II.	— Le Transport Routier et Ferroviaire	395
CHAPITRE III.	— Le Transport Aérien et Maritime	407
CHAPITRE IV.	— Les P. T. T.	423

(1) Pour des raisons de commodité de lecture et de manipulation, la troisième et la quatrième parties du Plan Quadriennal traitant respectivement de l'**Agriculture et de la Pêche** et de la **Promotion de l'homme et la Formation des Cadres** ont été imprimées à part et constituent les tomes deux (**) et trois (***) du Plan.

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE I

LES OBJECTIFS DU PLAN QUADRIENNAL

LES OBJECTIFS FONDAMENTAUX DU PLAN QUADRIENNAL

La vertu principale de la planification est de permettre à la nation de s'assigner des objectifs précis et importants qu'elle réalise selon des étapes préalablement définies. La fixation de ces objectifs cristallise dans la nation, la volonté de progrès, stimule ses réponses créatrices, sa soif de réalisations durables, son sens de l'efficacité, et favorise l'élan de ses forces vives vers l'avenir.

Dans la vie des sociétés, les périodes d'essor sont marquées par cette tension novatrice, cette attraction bénéfique des objectifs sur les possibilités d'action, cet effort fructueux par lequel une nation assume son histoire et forge son destin.

De tels éléments servent à définir les lignes de clivage entre les sociétés en décomposition, stagnantes ou régressives, de celles qui, comme la société tunisienne, opèrent leur décollage, en réorganisant leurs composants disparates, en faisant le plein de leur potentiel économique, technique et humain, et en dynamisant à l'optimum le processus généralement lent des mutations structurelles.

Désormais, la société tunisienne, sous la direction de BOURGUIBA sort irrévocablement du déclin séculaire qui l'a subjuguée, quitte définitivement l'ère de sclérose et d'étiolement au cours de laquelle, elle a failli se briser, amorce d'une façon irréfragable, le virage tant souhaité par des générations successives et qui maintenant devient une réalité tangible.

Pour cela, de longs efforts, de grands sacrifices, de durs combats furent consentis et le sont encore.

I. — LES ETAPES DE LA LIBERATION NATIONALE

Il a fallu donner au peuple tunisien, objet de la convoitise et de la domination étrangères, la conscience de sa personnalité, le sens de sa dignité, la confiance dans son destin de peuple libre et souverain.

Il a fallu ensuite faire de sa faiblesse et de sa misère une force morale et matérielle de combat, galvaniser ses couches éparses en un instrument efficient de lutte, organiser ses rangs, éduquer ses cadres et ses masses aux flux et reflux de la tactique, mobiliser toute son énergie vers des objectifs clairs à réalisation échelonnée dans des étapes mûrement réfléchies, selon une dynamique, dont chaque mécanisme appelle, soutient et accentue le mécanisme ultérieur. Le miracle d'un peuple faible, miné par les complexes et les superstitutions, écrasé par la force matérielle, venant à bout du carcan colonial par ses seuls moyens, par le courage et l'intelligence de ses fils, s'explique dans la longue et admirable histoire du Parti Socialiste Destourien.

Par un dosage judicieux de fermeté sur les principes et de souplesse dans les moyens, par une synthèse féconde d'idéalisme généreux et de strict réalisme, grâce à une planification politique, où stratégie et tactique s'harmonisent, où la raison maîtrise et canalise la passion, où le gaspillage d'énergie combative est évité, où le calcul soigneusement centralisé des batailles est complété par les initiatives heureuses de la base, le Parti a su réduire les coûts de la libération et mener celle-ci, de l'autonomie interne à son aboutissement, l'évacuation totale. La Tunisie est actuellement l'un des pays du Tiers-Monde, les plus authentiquement décolonisés. Son peuple est un peuple entièrement libre et souverain.

Mais le Parti n'a pas cantonné sa mission à la seule libération nationale. Responsable du destin de la Tunisie, il voit dans la libération de l'homme du besoin, dans l'édification d'une société progressive et d'une économie du bien-être, sa mission toujours renouvelée.

C'est pourquoi le Parti a toujours considéré l'indépendance politique comme un moyen et non comme une fin. C'est pourquoi aussi, il a vite reconverti ses objectifs immédiats, au lendemain de l'autonomie interne. C'est pourquoi enfin, il n'a pas cessé tout au long de son action quotidienne, comme dans ses congrès, de forger ses options fondamentales en matière de développement et sa doctrine : le socialisme destourien.

II. — LE SOCIALISME DESTOURIEN

A cet égard, le Congrès du Destin, tenu du 19 au 22 octobre 1964 à Bizerte, a pris des décisions historiques qui consacrent définitivement, l'orientation socialiste de la Tunisie.

Le socialisme destourien n'est pas une idéologie importée. Il trouve sa source dans les aspirations profondes et les conditions historiques et sociologiques de notre peuple.

Il n'est pas non plus, une idéologie figée élaborée dans une tour d'ivoire ou immobilisée par le dogmatisme. Au contraire, notre socialisme est une création continue, une recherche permanente. Dans les pays sous-développés, le socialisme n'est pas un processus mûri par l'évolution de la société et devenu inéluctable par le déterminisme historique, il est un acte de choix, volontaire et rationnel. En Tunisie, le Parti a opté pour un tel système parce qu'il constitue la meilleure approche des problèmes du développement et la voie la moins longue pour une promotion authentique de l'homme.

Les problèmes du développement que notre peuple affronte sont d'une telle ampleur et d'une telle acuité que le libéralisme aurait été, pour lui, une voie de garage.

Dans la mesure où ils ne sont pas orientés lucidement, maîtrisés par la raison humaine, les automatismes économiques aggravent les problèmes, cumulent les déséquilibres et défient le facteur temps dont l'importance est décisive en économie sous-développée.

L'avenir de notre pays, la vie concrète et le sort de chaque citoyen sont en jeu pour qu'on s'en remette à des mécanismes incontrôlés et aveugles, à un nouveau fatalisme, d'ordre économique celui-là.

Soustraire l'économie à l'impulsion de l'Etat, c'est l'amputer d'un attribut fondamental, l'empêcher d'exercer ses responsabilités majeures et condamner la collectivité nationale à l'effritement.

D'ailleurs, le libéralisme n'est plus qu'un rêve de nostalgiques dans le monde. Tous les Etats organisent à des degrés divers, compte tenu de leurs conditions propres, le fonctionnement et la croissance de leurs économies.

Même dans les pays qui ont cru au libéralisme, à la spontaneité s'ajoute l'organisation délibérée, à la libre initiative se substitue la décision concertée, et l'évolution vers un type d'économie mixte y est partout générale.

A la lumière de ces faits, la Tunisie a opté pour le socialisme mais un socialisme spécifique.

L'objectif cardinal étant l'homme, le socialisme destourien ne s'embarrasse pas des considérations que comportent des idéologies étrangères telles que la lutte violente des classes ou l'étatisation de l'économie.

La lutte violente des classes est pernicieuse et inutile. Pernicieuse parce que rien de valable ne peut se construire sur la haine et le déchirement, que l'évolution de l'économie tunisienne n'engendre pas des antagonismes sociaux irréductibles, que la nation, de formation récente ne peut, sous peine de disparaître, voir son élite et ses masses s'affronter et s'annihiler.

Inutile parce qu'on obtient mieux par la coopération organisée des classes, le rapprochement des coeurs et des esprits, le renforcement de la solidarité nationale parce qu'on a confiance dans l'être humain, dès qu'il n'est plus prisonnier de son égoïsme et qu'il communie avec les aspirations et les ressorts de sa famille nationale.

Par ailleurs, il est simpliste de croire que dès qu'elle s'étatise, une unité de production accroit sa productivité. L'étatisation de l'ensemble de l'économie peut ne pas augmenter le produit national et partant, le bien-être collectif. L'on peut, par contre obtenir des gains substantiels de productivité si l'on adapte le régime juridique de l'exploitation au type d'activité et à l'effort à fournir. Si par exemple, on se trouve face à une activité stratégique, qui ne manque pas d'exercer des effets appréciables d'entraînement ou de stoppage sur d'autres, l'Etat ne peut pas l'abandonner aux intérêts privés. Mais le socialisme destourien n'est pas synonyme d'étatisme. Il considère que le rôle essentiel de l'Etat ne consiste pas à gérer, dans une tutelle paralysante, les hommes et les biens mais plutôt à favoriser l'épanouissement des hommes et la gestion démocratique des activités productives et à coordonner, harmoniser, régler en un tout cohérent, orienté vers le bien-être collectif, le fonctionnement des unités de production. Par cette tendance fondamentale, le socialisme destourien se lie étroitement au vieux courant du socialisme démocratique qui exclue toute dictature d'où qu'elle vienne et quels que soient ses buts; il se trouve également lié aux expériences intéressantes d'autres pays, qui procèdent du même schéma, cherchent à éviter la bureaucratie déprimante, se fondent sur la participation active et réelle des producteurs et cantonnent le rôle de l'Etat à la régulation du fonctionnement des unités de production, démocratiquement gérées.

Par cette tendance aussi, s'explique l'attachement du socialisme destourien à la Coopération. La Coopérative, dans la mesure où elle est authentique, et l'Etat tunisien travaille pour qu'elle le soit, est une unité de production organisée selon le principe démocratique, réalisant la mise en commun des biens de production ou de certains services et fonctionnant à la fois dans son intérêt en tant que micro-collectivité et dans l'intérêt général. Elle constitue une entité doublement avantageuse puisqu'elle est le creuset où se forgent de nouvelles techniques productives et les éléments indispensables de la vie moderne et qu'elle est une aire privilégiée d'action féconde sur les structures économiques, sociales et mentales. A cet égard la coopérative qui est à la fois une unité de production et une école, s'inscrit parfaitement bien dans nos préoccupations idéologiques.

Car, et c'est une autre caractéristique principale du socialisme destourien, notre idéologie est tournée vers l'action. Un pays sous-développé n'a que faire des doctrines qui sont pour lui un luxe, si elles ne servent pas son développement rapide. Notre peuple, conscient de l'écart qui le sépare des pays riches, des efforts immenses qu'il est appelé à fournir, a fait de ses principes d'action, une idéologie qui tienne compte en même temps que de ses aspirations et conditions, des objectifs qu'il se trace périodiquement et qu'il se doit d'atteindre pleinement. Il sait que la valeur des théories n'est jamais intrinsèque mais se dégage de leur confrontation avec le réel de leur adaptabilité à la sentence des faits. C'est pourquoi le socialisme destourien est à l'écoute des faits, est ouvert aux enseignements de l'expérience, aux corrections nécessaires, mais c'est pourquoi surtout, il est braqué sur l'action, quotidienne et à long terme, sur l'action efficace, qui rapproche constamment des objectifs. L'efficience demeure ainsi l'un des critères principaux de notre philosophie d'action. Le socialisme destourien est à cet égard, essentiellement productiviste.

Cependant, l'idéologie tunisienne ne se situe pas seulement sur le plan matérialiste.

Fondée sur l'homme et son transcendement, sur une conception générale de l'activité humaine, elle accorde également un intérêt fondamental aux considérations d'ordre moral. On peut affirmer que depuis sa naissance, le Parti a été une magnifique et grande école où les militants, dans les épreuves multiples, ou sous le feu de l'action, ont puisé la force morale qui leur a permis de vaincre et une nouvelle conception de l'homme et du monde qu'ils essaient d'insuffler à toute la nation. C'est que les sociétés ascendantes exigent des hommes meilleurs. A travers les mutations structurelles de la société tunisienne, le véritable fil conducteur est cette recherche insatiable de créer, toujours plus nombreux, des hommes nouveaux, des vétérans d'une société en marche, toujours meilleure à elle-même, vivante et rayonnante au plein sens du terme, tendant vers l'optimum de prospérité, de liberté, de justice et d'égalité.

Ces hommes nouveaux ont beaucoup de devoirs à l'égard de cette société qu'ils forgent. Ils doivent être confiants en eux-mêmes tant il est vrai que l'idéologie socialiste destourienne est optimiste quant à l'homme, à ses facultés, aux immenses ressources de son intelligence et de son âme. Ils doivent être conscients de la solidarité organique et fonctionnelle qui les lie, à eux-mêmes et à la collectivité nationale entière et se rendre compte que cette solidarité cimente leurs individualités jusqu'à la fusion complète de l'intérêt communautaire et se mobiliser pour la généralisation du bien-être à tout Tunisien. Ils doivent être enfin, ambitieux autant que la nature est parfois avare sur cette terre et autant que leurs ancêtres furent soumis au fatalisme, maitriser leur propre nature, comme la nature environnante pour les mettre au service de la collectivité nationale.

Ces hommes nouveaux qui expriment l'éthique socialiste, sont le levain de notre révolution.

On ne manque pas de saisir, en passant en revue les traits dominants du socialisme destourien, la continuité de la stratégie tunisienne, depuis trente ans, face aux problèmes d'édification nationale.

La même méthode qui a servi à la libération de la domination étrangère, sert aujourd'hui à bâtir, avec le minimum de coûts économiques et psychologiques, la société socialiste.

La méthode bourguibienne est, dans la libération comme dans le développement, une méthode rationnelle. La lutte anti-coloniale fut planifiée dans la détermination de ses objectifs, la cohérence de ses moyens, le déroulement de ses étapes. Depuis 1934, pour la première fois,

le peuple tunisien disposait d'un système logique par rapport auquel il pouvait situer son combat. La planification de l'économie et des réformes de srtuctures est actuellement notre système logique de référence dans la lutte contre le sous-développement. Ce système procède de l'analyse serrée des causes de blocage, des déséquilibres et des insuffisances et consiste dans la détermination des objectifs, leur réalisation selon un calendrier et le contrôle de l'efficacité des moyens mis en oeuvre, en vue de ces objectifs. Il traduit les options fondamentales de la nation, ses « préférences de structures » et les voies de leur accomplissement.

Ensuite, dans la pratique, compte tenu de la complexité des situations, de l'immensité des problèmes, le système rationnel n'exclut pas la dose nécessaire de pragmatisme, les initiatives constructives de la base, les adaptations inéluctables, la confrontation féconde avec le réel, le dialogue avec les données nouvelles.

D'où le réalisme de la méthode et son souci élevé de l'efficience. D'où aussi, les étapes. Car le développement est un processus dont les phases successives peuvent être déterminées ex-ante, mais peuvent être aussi écourtées ou prolongées selon les conditions et les rapports des forces en présence. Cependant l'essentiel dans la dynamique tunisienne de développement c'est que chaque étape prépare la prochaine, modèle ses structures d'accueil, favorise le déroulement ultérieur du processus de croissance.

Enfin, cette lutte met aux prises des hommes avec leur nature et leur environnement physique. Elle ne peut réussir que si leur énergie est sincèrement et inconditionnellement mobilisée. Le peuple n'a pu se débarrasser de la tutelle étrangère que lorsque ses effectifs furent organisés et mobilisés dans la bataille.

Cela est encore plus vrai dans la bataille actuelle. Les troupes de choc, l'avant-garde, sont les militants socialistes destouriens dont l'action est d'autant plus fructueuse qu'elle s'effectue dans un milieu populaire propice, qu'elle est renforcée par une prise de conscience généralisée, qu'elle trouve l'écho favorable et l'appui des masses. Pour cela, il faut que les militants deviennent les propagandistes acharnés d'une nouvelle conception de l'homme. La lutte anti-coloniale fut victorieuse parce que le Parti a aiguisé les sentiments de confiance, de dignite, et de solidarité du peuple, ce qui a permis de modifier son échelle des valeurs, en faveur de la libération. Ce sont les mêmes sentiments, les mêmes valeurs, mais adaptés aux exigences d'une lutte plus difficile et plus longue, qui doivent être plus largement étendus, plus profondément enracinés.

Le développement économique est d'abord, une affaire d'hommes décidés, préparés et disposant d'un outillage mental efficace.

C'est en suivant une telle méthode, au prix de tels efforts, que la nation parviendra à réaliser les objectifs définis dans la Perspective Décennale 1962-1971 et dans ce cadre, les objectifs du présent Plan.

III. — LES OBJECTIFS FONDAMENTAUX DU PLAN QUADRIENNAL

Quelques uns des objectifs fondamentaux de la Perspective sont déjà réalisés ou largement en voie de l'être.

La Perspective fixe les objectifs suivants : la décolonisation, la réforme des structures, la promotion de l'homme et l'auto-développement.

La mise en application du Plan Triennal a permis d'accomplir des pas décisifs vers ces différents objectifs.

En ce qui concerne la décolonisation, la Perspective a montré comment le système colonial a abouti « à destructurer notre économie sur le plan interne » et à « en faire une économie dominée ».

Or, d'une part, il n'y a plus de secteur colonial au sein de l'économie tunisienne. Les principales activités qui constituaient une excroissance étrangère en Tunisie, sont désormais intégrées à l'ensemble et sont au service du développement de l'ensemble.

Cela est vrai pour le système bancaire, les industries minières, les industries de transformation, l'agriculture. Par le contrôle des transferts, la tunisification et la conformité aux impératifs du Plan, les multiples fuites qui permettaient la propagation des effets d'entraînement hors de l'économie tunisienne, sont fermées.

D'autre part, les relations économiques de la Tunisie avec l'ancienne puissance colonisatrice se sont, malgré les vicissitudes, normalisées non pas par rapport à l'ancienne situation mais par rapport aux exigences de l'indépendance. La France reste notre premier partenaire commercial, mais il n'y a plus de grave dépendance tunisienne à l'égard de l'économie française. La part de la France dans nos importations totales, par exemple, est passée de 71,4 % en 1958 à 47,9 % en 1963 et 44,1 % en 1964. Les exportations tunisiennes vers la France représentaient dans les exportations totales 61,9 % en 1958 et 51,3 % en 1964. Ce résultat fut obtenu non par un détournement artificiel de trafic mais par une création de trafic avec de nouveaux partenaires commerciaux.

De plus, alors que la contribution de l'extérieur dans le financement des investissements publics, dépassait les 80 % à l'indépendance, elle n'était en 1962 que de 42 % et en 1963 que de 24 %.

Quant aux réformes de structures, la Perspective les situe essentiellement sur quatre plans : économique, social, institutionnel et humain.

Il n'est pas opportun de marquer ici, les réalisations importantes effectuées dans ce domaine des réformes de structures. On pourra les retrouver dans les rapports annuels d'exécution du Plan Triennal. Cependant on en indiquera quand même, quelques jalons.

La réforme des structures économiques s'est illustrée par le lancement réussi des coopératives agricoles de production et de leurs unions régionales, la rénovation de l'agriculture, l'industrialisation, le développement régional, la création des sociétés régionales et nationales de commerce, et des sociétés de transport. Une réforme fiscale fut édictée en 1962, en vue d'assurer la justice fiscale et à travers le budget, une redistribution des revenus.

La mise en place de nouveaux offices du conseil économique et social, des commissions permanentes, sectorielles et régionales du Plan, l'institution des comités d'entreprises, le renforcement du système coopératif, cités simplement à titre indicatif, sont autant d'actions sur les structures institutionnelles.

Sur le plan humain, l'action réformatrice est immense. Les efforts que consent l'Etat Tunisien dans ce domaine, sont sinon uniques, du moins rares, au Tiers-Monde : chantiers d'emploi qui ont parfois, pesé lourdement sur le trésor public, gratuité des soins à de larges catégories de citoyens, taux de croissance élevé de la scolarisation et de la formation des ca-

dres, alphabétisation, construction de logements populaires, de maisons du peuple, hydraulique urbaine, encouragements à la jeunesse et aux sports...

Ainsi, des pas importants sont-ils faits vers la réalisation de cette « promotion morale et matérielle de l'homme » que prescrit la Perspective.

De même, l'auto-développement, quatrième objectif de la Perspective, qui signifie à la fois la mise en place des structures d'une économie progressive et la formation d'une épargne nationale suffisante pour faire face aux besoins d'investissement, devient grâce à la politique d'austérité, à la constitution des sociétés régionales d'investissement, à la confiance qu'inspire le régime, un objectif assez proche. Certes, la Tunisie a encore besoin d'un financement extérieur, mais celui-ci est un complément à son effort national dont le rôle tend à augmenter, au fil des années.

L'on se rend compte, après cet aperçu rapide sur les objectifs décennaux et leur réalisation, que les trois années du Plan précédent furent utilisées sans répit et avec beaucoup d'efficacité, à nous rapprocher de la Tunisie de 1971.

Dans certains domaines, comme la décolonisation et la réforme des structures, il y a eu même une accélération très nette par rapport aux prévisions initiales. L'enthousiasme réfléchi qui anime actuellement les militants du progrès n'en sera que stimulé à l'avenir.

Car, les quatre années à venir seront aussi décisives que les années du Plan Triennal.

En effet, les objectifs que la nation se fixe dans le cadre du Plan Quadriennal, sont les suivants : les réformes des structures, l'industrialisation, la promotion de l'homme et la coopération internationale.

1°) **Les réformes de structures :**

Les réformes de structures doivent se poursuivre, se consolider et embrasser de nouveaux domaines, de façon que l'objectif de la Perspective soit pleinement réalisé.

La réforme agricole déjà entamée, doit se généraliser par l'action sur le régime foncier de façon à l'adapter aux nécessités d'une exploitation agricole moderne et rentable, la mécanisation, l'utilisation des engrais, la diversification des cultures, l'accroissement des rendements, la conservation et la commercialisation dans de meilleures conditions, du produit agricole.

L'extension du système coopératif doit se poursuivre et se consolider par la structuration du mouvement coopératif et l'effacement du rôle de l'Etat dans ce secteur en faveur d'une gestion démocratique par les coopérateurs, de l'ensemble de leurs activités.

Dans le domaine commercial, il est toujours nécessaire d'organiser sur des bases saines, l'activité commerciale, de façon à assurer l'écoulement facile et rapide de la production nationale, aux moindres coûts de distribution et de favoriser la reconversion de certains commerçants vers l'activité industrielle.

Le système bancaire sera mieux organisé et mis davantage au service du développement par la collecte de l'épargne et une politique appropriée de crédit.

La répartition des activités économiques dans la nation sera fonction des possibilités régionales et du nécessaire développement des régions défavorisées.

Enfin, une politique des revenus, conforme aux prévisions de la Perspective, sera élaborée.

On trouvera le détail de ces différentes réformes au chapitre II. Mais la principale réforme structurelle, celle qui permettra la véritable mutation de l'économie tunisienne, est l'industrialisation.

2°) **L'industrialisation :**

Le Plan Quadriennal est le plan de l'industrialisation tunisienne. Cette industrialisation intéressera, come le montre amplement la 2e Partie, la totalité des activités industrielles susceptibles d'être créés dans le pays.

Le problème de l'option abstraite, entre l'industrie lourde ou l'industrie légère semble pour nous, un faux problème. Un pays comme le nôtre doit mettre en valeur toutes ses possibilités dans le domaine industriel, en accordant plutôt la priorité aux industries qui répondent notamment aux conditions suivantes :

a) existence d'une demande nationale notable;

b) existence de matières premières nationales;

c) existence de possibilités d'intégration avec des industries déjà créées;

d) existence d'avantages nationaux particuliers dans le domaine des coûts de production.

De plus, une importance particulière a été accordée au concept de pôle de développement industriel, non pas seulement dans un souci d'équilibre régional, mais aussi en vue d'assurer à notre pays, une industrialisation harmonieuse.

Il y aura deux pôles nouveaux de développement industriel, l'un au Nord autour de la région de Menzel-Bourguiba — Bizerte (sidérurgie — industries mécaniques) l'autre au Sud, autour de Gabès (industries chimiques). Ces deux pôles rayonneront leurs effets sur le reste du pays.

Du point de vue du régime juridique, le secteur industriel est ouvert à toutes les initiatives étatiques, privées ou coopératives.

L'Etat dont le rôle est explicite dans la Perspective, intervient sur trois niveaux :

a) comme maître d'oeuvre dans les activités-clé qui forment la base de l'industrie tunisienne;

b) comme associé aux particuliers pour créer de nouvelles industries;

c) comme puissance publique, par le jeu de la législation, de la fiscalité et du crédit, en vue d'encourager l'industrialisation, selon les prévisions du présent Plan.

Une répartition aussi précise que possible des activités industrielles entre l'Etat et le secteur privé, sera établie, afin de renforcer la confiance du secteur privé, de déterminer ses responsabilités dans l'édification industrielle de la nation et de mobiliser tous ses moyens, en sa faveur.

Les effets de l'industrialisation sur le niveau de développement de l'économie nationale sont évidemment trop importants.

L'industrialisation permettra d'accroître rapidement le produit intérieur, en élevant le niveau de la productivité nationale, d'une façon substantielle.

En même temps que cet accroissement, le produit intérieur tendra à se diversifier et il s'opérera une substitution progressive de productions nationales à des importations.

De plus, l'un des problèmes cruciaux de notre économie, le sous emploi trouvera une solution durable. Le travailleur sera à même de trouver un emploi sûr et rémunéré.

Par ailleurs, l'industrialisation contribue efficacement à l'équilibre régional, par la redistribution des forces productives et la création de nouvelles activités dans les régions défavorisées.

L'industrialisation exercera un effet certain d'amélioration sur la balance commerciale et partant sur la balance des paiements et créera les conditions voulues de l'auto-développement.

Par le jeu de toutes ses conséquences, l'industrialisation permettra d'atteindre pleinement la promotion de l'homme.

3°) **La promotion de l'homme :**

La nation continuera son effort déjà remarquable pour réaliser cet objectif fondamental de la Perspective.

La pleine utilisation des ressources humaines sera poursuivie et même accélérée par l'extension des réformes de structures et l'industrialisation.

L'action sur les structures mentales sera intensifiée, l'enseignement et la formation de cadres techniques, généralisés, la lutte contre l'analphabétisme, accrue, la renaissance de la culture nationale, dans tous les domaines, consolidée, la mobilisation et la vigilance des masses populaires, accentuée, grâce au Parti qui sera plus que jamais le moteur puissant de toute l'oeuvre exaltante dans laquelle s'engage notre pays.

Dans le domaine de la santé publique, des efforts seront encore fournis pour la protection sanitaire de la population pour améliorer l'organisation et le fonctionnement des établissements de santé et favoriser l'expansion rationnelle, donc contrôlée de la démographie.

La politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse sera poursuivie afin de consolider les résultats acquis et de garantir aux générations montantes le plein épanouissement de leurs qualités physiques et morales.

Dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme, des actions nouvelles seront engagées de façon à nous rapprocher de notre objectif d'assurer à chaque citoyen, un habitat décent et moderne.

Tels sont les différents objectifs que la nation se doit de réaliser dans les quatre prochaines années.

Pour ce faire, elle compte essentiellement sur l'effort national mais n'exclut pas, bien au contraire, la coopération avec les nations soeurs ou amies.

4°) **La Coopération Internationale :**

Il se présente à la Tunisie deux sortes de coopération dont les objectifs et les modalités se distinguent bien.

La première est la coopération avec les pays du Tiers-Monde auxquels nous lient l'histoire anti-coloniale mais surtout les mêmes besoins et souvent des voies convergentes de développement.

L'importance du Tiers-Monde s'affirme de plus en plus dans les relations internationales. Cette importance s'accompagne d'une prise de conscience maintenant assez lucide dans les zones avancées, des causes et des conséquences de l'état de sous-développement. La Tunisie mettra en oeuvre son capital d'amitié dans le monde et tous ses moyens pour que soit couronnée de succès, la lutte que mènent les pays sous-développés pour une juste répartition des activités dans l'espace économique mondial, pour une augmentation légitime des recettes d'exportation, pour une aide substantielle, multilatéralisée et inconditionnelle, pour une libération économique véritable. Cette politique de la Tunisie ne lui est pas dictée seulement par son appartenance à ce groupe de nations mais aussi par les principes qui l'ont toujours animée, depuis son indépendance.

Mais à l'intérieur de ce groupe de pays, il y a certains pays auxquels nous lient des liens spécifiques.

La Tunisie appartient au continent africain dont l'émergence est l'un des faits dominants des dix dernières années. Notre pays fera tout son possible pour stimuler son commerce avec les pays africains, faciliter les communications, les transports et les échanges d'expériences sur le continent, aider les jeunes institutions africaines à s'épanouir.

Dans le monde arabe, la Tunisie favorisera sur le plan économique comme sur les autres plans, l'émergence de la nation arabe. Par le développement du commerce, des institutions communes, des échanges culturels et des multiples liens de solidarité matérielle et morale, notre pays travaillera pour l'unité arabe dans laquelle il croît sincèrement et qui ne peut se réaliser que par étapes, dans la fraternité et selon un plan préalablement conçu.

Une étape décisive vers cette unité arabe sera accomplie quand le Maghreb sera une réalité. L'unité maghrebine inscrite dans la géographie, mais sporadiquement consacrée par l'histoire, trouve de nos jours, dans le domaine économique, son fondement le plus solide. A l'ère des grands ensembles, la division du Maghreb en petits pays, paraît de plus en plus, comme un anachronisme. Grâce à la compréhension mutuelle et à la conscience commune de nos intérêts et de notre devenir, des efforts furent entrepris ces dernières années, en vue de mettre en oeuvre une coopération croissante, aboutissant à l'intégration entre la Tunisie, la Libye, l'Algérie et le Maroc.

C'est ainsi que des réunions périodiques des responsables de l'économie eurent lieu, qu'un Comité Consultatif Maghrebin fonctionne, qu'un Centre d'Etudes Industrielles va être créé, que des contacts fructueux ont lieu entre les représentants de ces pays, dans différents domaines.

La Tunisie fera tout ce qui est en son pouvoir pour que cette dynamique unitaire soit continuée et même accélérée, pour que l'idéal devienne réalité tangible, dans les délais les plus raccourcis.

Mais cette coopération étroite avec les pays voisins ou frères n'est pas exclusive d'une coopération loyale et sincère avec les pays déjà développés.

La politique de non alignement de la Tunisie, son sérieux, les résultats admirables qu'elle obtient, lui valent l'estime et la compréhension des autres Etats. Notre pays cherchera à renforcer sa coopération avec les pays développés qu'il s'agisse des Etats-Unis d'Amérique, des pays de l'Est ou qu'il s'agisse des pays européens, notamment ceux du Marché Commun Européen avec lesquels s'effectuent 60 % de ses importations et 65 % de ses exportations. Mais il entend que dans cette coopération, il ne soit pas soumis au principe de la réciprocité qui n'est applicable qu'à des pays à égal niveau de développement.

Réformes de structures — industrialisation — promotion de l'homme — coopération internationale, ces objectifs fondamentaux du Plan Quadriennal seront le prix d'un labeur constant, acharné et enthousiaste que tout le peuple tunisien fournira comme un seul homme. La véritable joie de vivre pour lui est dans l'accomplissement de ses objectifs.

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE II

LES RÉFORMES DE STRUCTURES

SECTION I

Les Réformes de Structures dans l'Agriculture

Les Perspectives Décennales de Développement avaient décelé les freins au développement de l'agriculture et préconisé des réformes de structures pour les annihiler; celles-ci ont été succintement exposées dans les documents relatifs à la perspective 1962-1971 et au Plan Triennal 1962-64.

I. — OBJET ET DEFINITION DE LA REFORME DES STRUCTURES AGRICOLES

L'objet de la réforme découle des options des perspectives, de l'idée même de développement. L'amélioration des niveaux de vie, l'alimentation maximale des secteurs industriels et commercial des produits agricoles, l'expansion des exportations et la limitation des importations, supposent une élévation considérable de la valeur ajoutée et de la production brute. L'autonomie alimentaire du pays implique en outre une diversification des denrées offertes à la consommation pour combler les insuffisances nutritionnelles reconnues en protéines et graisses animales, vitamines et aliments verts.

Il importait de déterminer la capacité de l'agriculture nationale pour répondre à ces besoins. Une analyse du potentiel d'accroissement était nécessaire à cette fin.

1°) Physionomie de l'agriculture tunisienne en 1961 :

Les caractéristiques principales de l'agriculture tunisienne en 1961 peuvent se résumer comme suit :

a) **répartition :**

La répartition des terres pour une surface totale de l'ordre de 16 millions d'ha. s'établit approximativement comme suit :

7.000.000 d'ha. de terres improductives (zones désertiques, réseau hydrographique, lacs, sebkhats, bordure de mer, villes, routes, voies ferrées).

9.000.000 ha. de surface agricole utile (S.A.U.), soit 56,9 % environ de la surface totale lesquels se décomposent en :

3.600.000 ha. de parcours et nappes alfatières, soit 22,5 % de la surface totale et 40 % de la S.A.U.

900.000 ha. de terres soumises au régime forestier, soit 5,68 % de la surface totale et 10 % de la S.A.U.

4.500.000 ha. de surfaces labourables (S.L.), soit 28,1 % de la surface totale (S.T.) et 50 % de la S.A.U.

Les terres labourables comprennent :

2.000.000 ha. de céréales : 44,44 % de la S.L., 22,22 % de la S.A.U., 12,5 % de la S.T.

1.300.000 ha. de jachères : 28,88 % de la S.L., 14,44 % de la S.A.U., 8,1 % de la S.T.

75.000 ha. de légumineuses à graines : 1,66 % de la S.L., 0,84 % de la S.A.U.

49.000 ha. de fourrages assolés : 1,09 % de la S.L., 0,55 % de la S.A.U.

5.000 ha. de cultures industrielles : 0,15 % S.L., 7,5 % S.A.U., 3.429.000 ha. de grande culture : 76,22 % de la S.L., 38,11 % de la S.A.U. 21,4 % de la S.T.

995.000 ha. d'arboriculture : 22,11 % de la S.L., 11,05 % de la S.A.U., 6,2 % de la S.T.

26.000 ha. de cultures maraîchères : 0,58 % de la S.L., 0,29 % de la S.A.U.

50.000 ha. de pâturages et prairies : 1,09 % de la S.L., 0,55 % de la S.A.U.

Les terres labourables annuellement en production ne constituent que 20 % de la surface totale du territoire et 35,56 % de la surface agricole utile.

Les cultures vivaces n'occupent que 23,20 % de la S.L., alors que les cultures annuelles intéressent 76,8 % ce qui est paradoxal pour un pays dont le facteur limitant de production est l'insuffisance et l'irrégularité de la pluviométrie.

L'ensemble des surfaces boisées (995.000 ha. arboriculture + 1/3 de terres forestières) couvrent un peu plus de 8 % de la S.T., pourcentage très faible, aux conséquences défavorables sur la climatologie, la conservation des terres et la régularité de la production.

La jachère en s'étendant sur 1.300.000 ha. porte les terres improductives à 51,2 % de la S.T.

L'assolement de grande culture dominé par les céréales concerne 76,22 % de la surface labourable, ce qui justifie la critique majeure de monoculture de l'agriculture tunisienne.

La culture fourragère est pratiquement négligeable; l'élevage est basé essentiellement sur les parcours naturels, les jachères et les résidus des récoltes (pailles de céréales) ce qui explique l'insuffisance numérique du cheptel et la faible productivité des troupeaux.

L'élevage bovin subit les plus graves préjudices de cet état de choses, n'étant pas attaché à l'exploitation agricole, il vit essentiellement de parcours et de parcage dans les forêts et sur les cultures; on assiste au paradoxe du bétail sans terre, et de la terre sans bétail.

b) **Valeur des productions :**

La comparaison des superficies et des productions fait apparaître la grande place des spéculations à faible valeur :

Forêts, parcours et nappes alfatières : 50 % de la S.A.U., 16,6 % de la valeur de la production.

Grande culture : 38,11 % de la S.A.U., 31,80 % de la valeur de la production.

Arboriculture : 11,05 % de la S.A.U., 45 % de la valeur de la production.

Cultures maraîchères : 0,29 % de la S.A.U., 6,6 % de la valeur de la production.

Moins de 12 % de la surface agricole utile produit plus de 51 % de la valeur brute totale; la majorité des cultures tunisiennes est pauvre; ce fait est démontré aussi par le produit brut à l'ha. moyen des diverses spéculations :

Forêts, parcours et nappes alfatières	produit	3 D. par an
Grande culture	produit	7,6 D. par an
Olivier	produit	30 D. par an
Autres arbres fruitiers	produit	100 D. par an
Cultures maraîchères	produit	190 D. par an

Les forêts, parcours et nappes alfatières sont à considérer comme des exploitations de cueille à caractère très extensif; la grande culture et l'olivier apparaissent comme extensives, seules les cultures maraîchères et celles des autres arbres fruitiers sont intensives.

Ainsi la répartition du territoire aboutit à 43 % de terres improductives, 22,5 % de terres exploitées très extensivement, 29,4 % de culture extensive et 5 % de spéculations intensives, **95 % de la surface de la Tunisie est donc faiblement productive, par suite du plan d'occupation des sols.**

Cet état de fait ne découle pas uniquement du caractère défavorable du milieu mais il résulte surtout de l'insuffisance d'efforts. On peut citer, à titre d'exemple, la possibilité d'extension des plantations arboricoles sur 1 million d'ha. aux détriments des terrains à parcours et de grande culture; sur cette surface plus de 250.000 ha. peuvent être occupés par des vergers intensifs. Le potentiel hydraulique connu en 1961 aurait pu tripler les cultures irriguées. Des méthodes difficiles mais réalisables pouvaient gagner des terres sur le désert et réduire les surfaces improductives. Ainsi, par la simple modification du plan d'occupation des terres, on aurait pu doubler la valeur de la production.

D'autres possibilités d'accroissement se manifestent, dès lors qu'on analyse les techniques de production utilisées.

c) **Niveau des techniques de production :**

L'analyse des techniques de production fait apparaître pour chacune des spéculations envisagées 3 niveaux :

— la culture dite traditionnelle peut être illustrée par des rendements de 3 qx à l'ha. de céréales dans le Nord, 2 kg. d'huile par olivier, 8 t. d'agrumes ou tomates à l'ha.

— la culture considérée comme moderne produit 9 qx. de céréales à l'ha., 4 kg. d'huile par olivier, 15 t. d'agrumes ou de tomates à l'ha.

— la culture perfectionnée aboutit à 15 qx. par ha. de céréales, 8 à 10 kg. d'huile par olivier, 25 à 30 t. d'agrumes ou de tomates à l'ha.

L'application des techniques mises au point par la recherche aboutissent à tripler, voir même à quintupler la production de la majorité des cultures.

Parallèlement la productivité des parcours et des nappes alfatières peut doubler, celles des forêts tripler.

Dans l'absolu la modification combinée duplan d'occupation du sol et des techniques peut sextupler, peut être même décupler la production de 1960.

II. — LES REFORMES DE STRUCTURES AGRICOLES DURANT LE PLAN TRIENNAL

On voit que les réformes de structures préconisées par les perspectives décennales pour l'intensification de l'agriculture sont multiples et variées. Pour la plus grande part, elles constituent des innovations qui n'ont pas de précédent dans le pays et à l'extérieur, leur ensemble constitue un faisceau à éléments complémentaires et interdépendants. Leur application comporte des difficultés certaines qu'il serait dangereux de mesestimer.

Pour ces raisons, durant le Pré-Plan, leur introduction dans la vie rurale revêtait un caractère expérimental ou de vérification et leur extension ne devait se faire que si les résultats sont positifs. Au terme du Plan triennal le comité sectoriel de l'agriculture et de la pêche a examiné attentivement le chemin parcouru, les résultats atteints et les difficultés rencontrées. Des conclusions ont été tirées quant à l'efficacité des réformes et le champ d'action qu'elles devront avoir pour les plans futurs.

1°) **Réforme des techniques de production.** — Les mesures techniques préconisées pour la mise en valeur agricole ont dans l'ensemble été appliquées et peuvent être considérées comme acquises. A travers les actions, citons quelques exemples :

— La technique de mise en défens des pâturages alliée à la C.E.S. a été pratiquée sur quelques dizaines de millions d'ha., la formule est d'application aisée par la main d'oeuvre locale, elle fournit une masse d'emploi très importante. La retenue des eaux dans les enclos a favorisé la partie à l'amont de chaque tabia et une reconstitution herbacée est rapidement constatée.

— L'aménagement de parcelles en courbes de niveau réalisé à une échelle limitée a donné les résultats escomptés quand au sens des labours selon les courbes de niveau et la C.E.S.

— La plantation intercalaire dans les nouvelles olivettes est devenue une pratique courante dans les opérations de mise en valeur, la fabrication de plusieurs centaines de milliers de plants d'amandier est entreprise dans les pépinières pour généraliser la méthode.

— L'utilisation régulière d'engrais azotés a progressé dans de grandes proportions, très discutée, quand à son efficacité, sur les céréales, elle a donné des résultats concluants de 1962 à 1964. La consommation annuelle qui était inférieure à 300 T. d'unités prise en 1959 est monté à près de 10.000 T. durant l'année terminale du Plan. Cette constatation justifie en elle-même la création de l'usine d'engrais azotés prévue dans la perspective décennale.

— L'application de l'assolement triennal là où elle s'est faite a élevé la production brute de la grande culture tout en maintenant des rendements de céréales valables.

Les études techniques et économiques faites durant le Pré-Plan renforceront les options techniques prises par la perspective, dans certains cas, la voie ouverte, reconnue intéressante a fait l'objet de développement.

Le champ d'action de cette orientation est plus ouvert et à l'aube du plan quadriennal, les appréciations des possibilités d'accroissement de la production sont nettement plus opti-

mistes que lors de l'établissement des perspectives; on se rappellera qu'en 1961 certaines orientations techniques étaient critiquées et jugées inapplicables.

Dans l'ensemble le résultat de la réforme des techniques est positif; les études effectuées étendant dans certains cas le champ d'action antérieurement envisagé (exemple le pistachier qui existe sur quelques dizaines d'ha. a été préconisé par la perspective à concurrence de 10.000 ha., une étude récente de l'équipe de planification integré à la Tunisie centrale estime son extension possible et hautement souhaitable sur 150.000 ha.).

2°) **Réforme des structures dans la formation des cadres agricoles.** — Les réalisations effectuées dans des conditions souvent difficiles ont commencé à donner leurs fruits et permettent d'espérer que le problème des cadres à tous les niveaux sera résolu en 1971; la mise en service en 3 années de plus de 10 Collèges Moyens et Secondaires d'Agriculture, la réorganisation des programmes en fonction des besoins sont à citer parmi les efforts concrétisés. Des actions seront à entreprendre pour la formation de main d'oeuvre spécialisée qui aura un rôle capital à jouer. Les mesures nécessaires ont été envisagées et sont inscrits dans le cadre du plan quadriennal.

3°) **Pour la réforme des structures mentales.** — Il convient de souligner l'extension prise par l'enseignement primaire dans les campagnes les actions éducatives et civiques réalisées par le Parti et les membres du Gouvernement, certains essais de lutte contre l'analphabétisme. Malheureusement, la vulgarisation agricole n'a pas eu la même ampleur, et la masse des agriculteurs s'est trouvée presque abandonnée à elle-même. Pour ce secteur clé une réforme des strucres de l'administration est nécessaire et sera entreprise durant le 2e Plan. On trouvera par ailleurs, les mesures envisagées pour remédier à cette situation.

4°) **La réforme au crédit.** — La loi N° 63-17 Mai 1963 et les textes subséquents réglementent l'encouragement de l'Etat au développement de l'agriculture et constituent une modification importante apportée au champ d'action du crédit, à sa nature et à ses modalités d'attributions. Parallèlement la B.N.A. a augmenté la densité de ses agences à l'intérieur; par ailleurs des essais de fonctionnement de caisses locales de crédit mutuel ont donné des résultats positifs au Cap Bon et laissent espérer une extension rapide à d'autres régions.

5°) **L'intégration de l'agriculture dans l'économie générale.** — C'est une opération lente et diffuse qui est en train de se manifester par l'accroissement des achats et des ventes de l'agriculture aux autres secteurs, par les comités interprofessionnels multiples, les contacts centraux et régionaux des représentants des agriculteurs et ceux des autres professions, les réunions administratives, le début d'extension des coopératives de services.

La création de l'usine d'engrais azotés et complexes, de l'industrie de montage de tracteurs, de moteurs et pompes, de fabrication d'instruments agricoles.., accélèrera le mouvement d'intégration qui est déjà bien avancé dans les secteurs des céréales comercialisées, de certains légumes et fruits transformés (tomate, piment, abricots, olives, raisins, etc...).

6°) **La participation de la main-d'oeuvre à l'équipement.** — Amorcée avant le plan triennal, cette participation s'est étendue considérablement et a donné des résultats remarquables sous l'angle technique par le volume et souvent la qualité des travaux, du point de vue économique par l'accroissement de la consommation intérieure, du point de vue social par les ressources procurées à des dizaines de milliers de familles qui auraient été dénuées autrement.

Les études qui ont permis de dégager les travaux au profit de la main-d'oeuvre, la conception de l'emploi, l'organisation du recrutement des ouvriers et du fonctionnement des chantiers, la formule de paiement trouvé sont autant de solutions originales qui ont participé à la réussite de cette action.

L'économie de devises procurée par la réduction du champ d'action des machines est à souligner comme un fait positif facilitant le développement

Durant le pré-plan, des améliorations sensibles ont été apportées dans l'utilisation de la main-d'oeuvre dans ce domaine, l'intégration de celle-ci dans les activités de mise en valeur a accru la rentabilité de cette action et augmenté son efficacité grâce à une réalisation plus correcte des travaux.

Cette opération sera continuée pendant le 2e plan, les projets étudiés pour cette période ont tenu compte de cette nécessité.

7°) **Constitution de coopératives de production.** — Dans le Nord, des coopératives de production sur 114.000 ha. ont été créées. Cette opération volontairement limitée pour en mesurer les difficultés et en vérifier la portée a permis de tirer les enseignements suivants :

a) sous l'angle technique le résultat, sur la diversification culturelle, l'élévation des rendements, l'aménagement coordonné des terres sans difficultés, est des plus heureux et justifie pleinement la confiance mise par le gouvernement dans cette orientation. Des difficultés relativement mineures restent à résoudre : équipement en bétail et en matériel; elles relèvent davantage de la synchronisation et des mises au point dans l'activité des services publics que dans le principe de la voie tracée;

b) sous l'angle psychologique, cette opération qui revêtait un caractère expérimental est maintenant une réalité tangible qui donne les résultats qu'on attendait. **Cette réussite est capitale pour le devenir agricole tunisien.**

Des recommandations complémentaires sont cependant à faire pour perfectionner le système :

— la création des coopératives doit coïncider avec l'approvisionnement en matériel;

— le caractère juridique de l'entreprise doit être obtenu suffisamment de temps à l'avance pour lui permettre l'accès au crédit;

— le bétail appartenant aux coopérateurs doit être géré en commun par la coopérative moyennant une pension, l'adhérent demeure propriétaire de son cheptel et profite de sa production après paiement de la pension. Les troupeaux seront conduits dans les meilleures conditions d'hygiène et d'alimentation; ils profiteront de reproducteurs sélectionnés prêtés par les services publics;

— le plan d'équipement et de mise en valeur doit s'étaler sur une période de 5 ans pour assurer une continuité dans l'emploi et les ressources. La construction de bâtiments sera limitée aux besoins minimum;

— la constitution d'un capital de roulement est à effectuer à partir des excédents;

— les études pour la création des coopératives devront se faire par U.R.D.;

— le remboursement du crédit par la coopérative doit être réalisé en priorité avant toute distribution d'une partie de la production au bénéfice des adhérents;

— un règlement intérieur type doit être rédigé pour garantir la rémunération de l'effort individuel dans le cadre collectif;

— le rôle des agents régionaux n'est pas de gestion et de direction, mais d'assistance et de persuasion;

— dans le centre et le sud des coopératives de polyculture et de mise en valeur existent sur une surface voisine de 150.000 ha.; ces opérations n'ont pas été réalisées sur les Offices où la masse d'études est cependant assez grande. Les difficultés dans ce cas semblent être l'ouverture des prêts de mise en valeur qui présentent la principale ressource pour rémunérer le travail des adhérents avant l'entrée en fruits des arbres. On ne persistera pas à exiger dans la coopérative, l'entrée des vergers en production qui ont fait l'objet de l'effort individuel; ces plantations peuvent être hors périmètre et laissées à l'initiative complète du propriétaire;

— les mêmes observations sont à prendre en considération dans le nord; toutefois, les programmes de mise en valeur sont à étaler sur 8 ans

Dans les deux genres de coopérative, il faut éviter la surcharge en main-d'oeuvre; l'entreprise qui au départ est pauvre ne peut se substituer à l'Etat pour jouer son rôle dans la lutte contre le sous emploi.

8°) **Rôle des offices dans la réforme des structures d'exploitation.** — Le rôle des offices revêt trois aspects différents :

a) celui de l'office des terres domaniales est de gérer provisoirement les terres de l'Etat en attendant leur transfert aux coopératives et aux collectivités locales. Il doit maintenir et développer leur productivité par l'application des mesures techniques assignées par le plan; les actions de diversification, de pratique des assolements et d'élévation des rendements doivent être menées en même temps que le développement de l'élevage sur les fermes gérées. L'office est habilité à effectuer des opérations de mise en valeur dans le cadre du Plan.

La diminution des coûts de production doit être étudiée et obtenue par rapport au coût actuel.

Il est à noter que l'O.T.D. a rempli son rôle quant au maintien et à l'élévation des rendements;

b) dans l'O.M.V.V.M., la création des coopératives de services hydrauliques s'effectue au fur et à mesure de l'aménagement des lotissements et de l'installation des bénéficiaires. Cette opération actuellement rodée, n'appelle pas d'observation particulière;

c) celui des offices de mise en valeur du Centre et du Sud est d'étudier, de créer et d'installer des coopératives de polyculture et de mise en valeur sur les terres neuves et des coopératives de services sur les vieilles plantations arbustives.

Cette opération est essentielle pour l'association des populations à l'amélioration de leur propre condition; si elle n'est pas réalisée, le transfert des activités de l'office à des coopératives tardives, non rodées, n'ayant aucune initiative risque de porter préjudice aux résultats de l'action de mise en valeur elle-même par la détérioration des plantations, des aménagements et des ouvrages.

Au cas où des retards devaient se manifester, il serait préférable de surseoir à toute activité de mise en valeur dans les offices concernés pour permettre à l'administration de réaliser l'opération prioritaire qu'est l'installation des coopératives.

9°) **Constitution des coopératives de services.** — Il y a eu peu de créations de cette nature durant le plan triennal, les constitutions antérieures ont été faites sans étude de viabilité. L'expérience acquise montre que seules, celles ayant des objets précis répondant à des besoins et un volume d'activité suffisant ont réussi; les autres vivotent ou sont en voie de disparition.

Il importe qu'à l'avenir, et compte tenu des disponibilités ultérieures en cadres, des créations soient enregistrées dans la grande culture au Nord parallèlement et dans les mêmes U.R.D. que les coopératives de production, dans les zones de Bizerte, Cap Bon, zone côtière, oasis et sur les périmètres qui vont passer prochainement à l'irrigation grâce à un aménagement public.

III. — LES REFORMES DE STRUCTURES DANS LE PLAN QUADRIENNAL

Les réformes de structures entreprises au cours du plan triennal sont très importantes et leur réussite qui est actuellement reconnue est une concrétisation éclatante des options dynamiques du socialisme destourien.

Ces réformes de structures mettent en relief le caractère fondamental de la propriété qui est d'être avant tout une fonction sociale et économique devant assurer un revenu décent en amélioration constante.

Le Plan quadriennal a donc retenu la poursuite de l'application de ces réformes tout en prenant en considération les aménagements proposés pour améliorer l'efficacité. Ces réformes doivent permettre d'atteindre une meilleure répartition des revenus en assurant aux petits agriculteurs les conditions les meilleures pour une exploitation rationnelle et efficace.

1°) Réforme des techniques de production :

L'application de la réforme des techniques de production est précisée dans tous les projets de mise en valeur et d'intensification de l'agriculture retenus pour la Quadriennie.

Le perfectionnement de ces techniques serait poursuivi grâce aux études technico-économiques prévus au Plan.

2°) Réforme des structures dans la formation des cadres :

L'effort commencé durant le pré-plan sera continué et atteindra son effet maximum au cours des années 1965-68; tous les établissements d'enseignements prévus par les perspectives, y compris les correctifs relatifs à la formation de main d'oeuvre spécialisée seront en fonctionnement au terme du plan quadriennal. Les actions précises sont contenus dans le chapitre relatif à la formation des cadres agricoles.

3°) **La réforme des structures mentales :**

Elle se caractérisera durant la quadriennie par l'intensification de la vulgarisation dans les milieux ruraux. Cet aspect a fait l'objet du chapitre spécial de « la recherche, la vulgarisation et les études ».

4°) **La réforme du crédit :**

C'est durant le plan quadriennal que se traduira la réalisation complète de la réforme du crédit par l'application des textes d'encouragements à l'agriculture.

L'investissement dans les secteurs concernés passera en majorité par le circuit bancaire qui distribuera les subventions et prêts dans le cadre du protocole d'accord établi entre le S.E.P.F. le S.E.A. et la B.N.A. et de la convention passée entre le S.E.P.F. et la B.N.A.

Le crédit global inscrit à ce titre dans les projets sectoriels du plan quadriennal est de 77.200.000 D. L'organe administratif gestionnaire de ce crédit est le service de la planification agricole. Agissant sous l'autorité du S.E.P.E.N. et du Sous-Secrétaire d'Etat intéressé, ce service est habilité à apprécier l'ouverture des crédits d'engagements, à engager les dépenses et à procéder aux paiements au profit de la B.N.A. dans le cadre de la convention établie entre cette banque et le S.E.P.F. Il tiendra informé des mouvements d'octroi ou de remboursement les services du crédit et ceux procédant aux études techniques visées par les textes d'encouragement à l'agriculture.

5°) **La participation de la main-d'œuvre à l'équipement de l'agriculture :**

Elle continuera à se manifester dans le cadre des chantiers nationaux pour les projets faisant l'objet de gestion directe par les services publics qualifiés. Les travaux entrepris par les exploitations agricoles dans le cadre du crédit seront menés par les agriculteurs sous réserve du contrôle des services techniques qualifiés visés dans les textes d'encouragement à l'agriculture.

Le volume moyen d'emploi annuel de l'ensemble de ces travaux est apprécié à 30 millions de journées correspondant à l'utilisation de 150.000 personnes à raison de 200 jours par an.

L'emploi conjugué et complémentaire de la machine et de la main d'œuvre a été précisé dans les chapitres sectoriels de la C.E.S. et de la forêt, il est à rechercher non seulement dans ces deux secteurs mais dans l'ensemble des activités à entreprendre.

Le rendement de la main-d'œuvre peut être sensiblement amélioré par la rémunération du travail à la tâche, ou par la fixation de normes journalières pour un salaire fixe, en fonction de la diversité des travaux et des terrains.

6°) Compte tenu des perfectionnements indiqués plus haut, **la réforme des structures d'exploitation** a été dimensionnée par rapport aux actions sectorielles retenus dans le Plan Quadriennal, et des possibilités d'équipement en matériel et en personnel d'encadrement.

La modernisation de la grande culture du Nord qui doit être porté à 1 million d'ha. au terme du Plan Quadriennal, l'extension des plantations arbustives de 160.000 ha., dont 88.000

ha. comportant des arbres intercalaires, la réalisation du programme de C.E.S. exigeront, outre les terres domaniales et les exploitations privées viables un secteur contrôlé et rationnel de coopérative de production de 550.000 ha. dans le Nord — (400.000 ha. de production + 150.000 ha. de coopératives de polyculture) et de 1.000.000 ha. dans le Centre et le Sud.

Parallèlement des coopératives de services en grande culture du Nord concerneront 120.000 ha., dans la zone côtière, elles pourront au terme du Plan Quadriennal atteindre 600 à 800.000 ha. (dont le Cap-Bon et le Sahel) auxquelles il y a lieu d'ajouter les coopératives sur les périmètres irrigués (O.M.V.V.M. Oasis, Nebhana, nouveaux périmètres).

L'équipement en personnel et matériel sera vraisemblablement atteint, l'habitat rural ne suivra pas ce rythme, vu le volume total d'habitations de ce genre prévues dans le Plan Quadriennal.

SECTION II

Les Réformes de Structures dans l'Industrie

Le Plan Quadriennal (1965-1968) met l'accent d'une façon particulière, sur le développement industriel qui nous permettra d'atteindre des objectifs essentiels : accroissement du revenu national pour faire face en particulier à l'expansion démographique; exutoire pour les excédents agricoles; élimination des déséquilibres régionaux; création de nouveaux emplois; économies en devises dans le cas où la production nationale se substitue aux importations de l'Etranger, gains en devises dans le cas où nos excédents exportables trouvent des débouchés sur les marchés étrangers.

Nous voyons que les objectifs à atteindre sont doubles : en premier lieu **un objectif quantitatif,** ce qui signifie que globalement la production industrielle devra être accrue en Tunisie, et en second lieu, **un objectif qualitatif,** ce qui, de son côté, veut dire que la production devra être organisée de telle façon qu'elle soit rentable sous l'angle économique et social.

Cette double rentabilité économique et sociale ne pourra être atteinte qu'une fois réalisée certaines réformes de structure, les unes à caractère général, les autres de nature particulière.

A. — LES REFORMES D'ORDRE GENERAL

1°) La place du secteur privé dans le développement industriel :

Le Plan Quadriennal réserve une place importante au secteur privé, dans le développement industriel. D'une manière générale, ce secteur peut intervenir dans toutes les activités où l'intérêt public n'implique pas l'intervention essentielle du secteur étatique.

L'intervention de l'Etat ou du secteur para-étatique, le Plan triennal l'a déjà introduite dans les secteurs clés : énergie, transports, industries de base. De même, dans les industries extractives, l'Etat intervient de plus en plus, au fur et à mesure que les mines sont exploitées dans une optique à la fois économique et sociale.

En dehors de ces cas où l'Etat se doit d'intervenir pour des considérations d'ordre public ou d'ordre social, les activités industrielles seront largement ouvertes à l'initiative privée, tant tunisienne qu'étrangère. Les Pouvoirs Publics accordent déjà toutes sortes d'avantages fiscaux, de crédit ou de change; ils en élargiront les assises, s'il en est besoin. Cependant, des encouragements particuliers seront prodigués aux commerçants qui procèderont à la reconversion industrielle de leurs activités.

De même, des encouragements, voire l'assistance technique et financière de l'Etat seront consentis aux producteurs privés qui se grouperaient au sein de coopératives de production et de service.

Dans cet ordre d'idées, le secteur privé sera plus étroitement associé aux travaux de la Commission d'Agrément instituée par l'arrêté du 16 juin 1960 et le décret-loi N° 62-11 du 3 avril 1962.

2°) **Le contrôle sur la production industrielle :**

Sous peine de sclérose, l'activité indusrielle ne devra pas se limiter à la satisfaction des besoins du marché national, à l'abri de protections douanières, contingentaires ou fiscales.

Plus qu'au cours des années passées, un effort particulier devra être fourni pour trouver des débouchés extérieurs à la production industrielle du pays.

Certes, des chances s'ouvrent à notre production dans le cadre du Maghreb Arabe, de la solidarité africaine et arabe et des accords préférentiels avec les pays d'Europe. Mais plus sûrement que par des préférences négociées, c'est par leur qualité et leur prix concurrentiel, en un mot par leur compétitivité que nos produits trouveront un débouché durable sur les marchés étrangers.

Ce double souci de qualité et de prix nécessiteront un contrôle plus étroit des Pouvoirs Publics sur la production, de même que des impératifs de rationalisation seront satisfaits avec le concours de l'Institut de Productivité.

3°) **La coordination maghrébine :**

Un produit industriel est d'autant plus compétitif que le marché de consommation est large. Or, le marché tunisien est étroit comme l'est, du reste, le marché de tout autre pays maghrébin.

Aussi bien les pays maghrébins ont-ils été convaincus de la nécessicité de coordonner leurs plans de développement économique et de les rendre complémentaires.

Des voies et moyens ont été dégagés; ils seront renforcés au cours des quatre anneés à venir.

Pour sa part, le Gouvernement de la République Tunisienne se déclare disposé à introduire à tout moment dans son Plan Quadriennal, toutes les adaptations qui découleraient de mesures de spécialisation industrielle prises dans le cadre maghrébin.

B. — LES REFORMES DE NATURE PARTICULIERE

1°) **Les industries extractives :**

Ainsi qu'il est dit plus haut, des considérations d'ordre social poussent l'Etat à participer à l'exploitation de mines ayant un caractère marginal.

Il prend dans le secteur minier une position dominante pour des raisons sociales mais également pour des raisons économiques et d'intérêt public général.

2°) **Les industries alimentaires :**

Dans le secteur des industries alimentaires, l'équipement est dans l'ensemble satisfaisant et ne nécessitera pas de nouveaux investissements. Il y a lieu cependant d'excepter tout particulièrement les huileries à traction animale dont il s'avère nécessaire qu'au cours de la Quadriennie, elles cèdent progressivement la place aux huileries à traction mécanique.

Mais si l'équipement est dans l'ensemble en quantité et en qualité suffisante et si, d'une manière générale, la production pourra s'accroître sans difficultés majeures, des réformes de structure seront nécessaires pour améliorer la qualité et les prix. Elles seront engagées dans les voies suivantes :

— **Conserves alimentaires :** prises en charge par l'Office National des Pêches, des entreprises marginales de conserves de poissons et création d'une centrale inter-professionnelle.

— **Produits laitiers :** constitution de sociétés d'élevage coiffant les coopératives d'élevage et jouant le rôle de coopératives de service.

— **Fabriques de pâtes :** assainissement du secteur par la création d'un secteur témoin.

3°) **Cuirs et chaussures :**

Comme le secteur précédent, celui-ci n'appelle pas d'investissements substantiels mais requiert en revanche d'importantes réformes de structure.

— **Tannerie :** regroupement des tanneurs de Tunis en coopératives.

— **Chaussures :** regroupement des artisans en coopératives; création de secteurs-témoin de production et de vente; constitution d'une société para-étatique d'importation des matières premières; reconversion de l'ATAPIAC en Centre National du Cuir et de la Chaussure.

Il est évident que les réformes de structure dont il s'agit ci-dessus ne sont pas exhaustives, n'ayant été mentionnées que parce qu'elles répondent à des lacunes nettement avérées. Dans la mesure où, en cours d'exécution du Plan, d'autres lacunes se manifesteraient, les réformes appropriées seront dégagées selon la même procédure que celle qui avait été instituée pour la préparation du Plan

SECTION III

Les Réformes de Structures dans le Commerce

Les perspectives décennales ont fixé le cadre général dans lequel doivent s'imbriquer les nouvelles conceptions et orientations du commerce.

Le Plan Triennal, première phase de cette réforme, a permis l'implantation d'une nouvelle « infrastructure » commerciale qui permettra, au cours de la quadriennie, la mise en place de nouveaux rouages commerciaux permettant l'adaptation du secteur commercial aux impératifs du Plan de Développement.

Nous examinerons successivement les chapitres suivants :

1° Le Commerce Extérieur.

2° Le Commerce Intérieur.

Afin de pouvoir analyser l'évolution de notre commerce et de bien situer la politique commerciale à entreprendre dans le cadre du plan quadriennal il est utile de rappeler à propos de chacun de ces deux chapitres les aspects suivants :

En premier lieu :

— les objectifs fixés par les perspectives décennales et par le plan triennal;

— les réalisations du plan triennal et les actions à entreprendre en vue de combler les imperfections constatées dans l'organisation mise en place.

En second lieu il convient :

— de faire la synthèse des recommandations des sous-comités sectoriels et des comités régionaux du commerce;

— de créer tant sur le plan intérieur qu'extérieur les conditions les meilleures pour l'écoulement de la production nationale.

SOUS-SECTION I

Le Commerce Extérieur

I — LE ROLE DU COMMERCE EXTERIEUR DANS L'ECONOMIE TUNISIENNE

Avant d'évoquer le double rôle du Commerce Extérieur dans l'Economie Nationale, il convient d'évaluer l'importance de celui-ci par rapport à l'ensemble des ressources du pays.

Le tableau suivant donne le pourcentage des exportations et importations par rapport à l'ensemble des ressources.

ANNEES	1960	1961	1962	1963
Ensemble des ressources en millions de Dinars	366,1	372,5	412,7	451
Pourcentage des Exportations	13,7 %	12,4 %	11,8 %	11,7 %
Pourcentage des Importations	21,8 %	23,7 %	22,0 %	20,6 %

De ce tableau il se dégage que la part du Commerce Extérieur est importante par rapport à l'ensemble des ressources, puisqu'elle représente environ le **un cinquième** pour les importations et le **un dixième** pour les exportations.

Comme le montre clairement le tableau ci-dessus le secteur du commerce occupe une place importante dans l'économie tunisienne.

Aussi convient-il de rappeler les objectifs fondamentaux du commerce extérieur pour un développement harmonieux de l'économie générale du pays.

Ces objectifs visent à :

— favoriser les importations de matières premières et de biens d'équipement aux meilleures conditions de qualité, de prix et de crédit;

— restreindre les importations ayant un caractère non essentiel;

— développer les exportations, moyen le plus sûr d'assurer le plein emploi et de financer les importations.

II. — LE CADRE GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR

A. — Les relations commerciales de la Tunisie avec les pays du Maghreb Arabe

I. — La situation actuelle

Les échanges avec ces pays ont évolué comme suit : (Valeur en milliers de Dinars).

	IMPORT	%	EXPORT	%	SOLDE
1956	3710	5,5	2469	6,3	— 1241
1957	2358	3,7	2642	4,9	+ 284
1958	1869	2,9	3257	5,1	+ 1388
1959	1384	2,2	2446	4,1	+ 1062
1960	1168	1,5	3930	7,8	+ 2.762
1961	1354	1,5	2030	4,4	+ 676
1962	737	0,8	1708	3.5	+ 971
1963	936,2	1,0	2812,7	5,3	+ 1876,5
1964	2293	2.1	4504	7,9	+ 2211

Il ressort de ce tableau que le volume global des échanges (Import plus Export) ne cesse de diminuer. On constate cependant que les Exportations sur le Maghreb sont relativement stables marquant une tendance vers la hausse. En effet, la moyenne des écarts en % entre les années 1956 et 1963 montre une augmentation des exportations de 1,6 %.

Quant aux importations du Maghreb elles ne cessent de se détériorer.

Si l'on entre un peu plus dans le détail c'est-à-dire que l'on procède à une ventilation par pays des chiffres globaux indiqués ci-dessus on aboutit au tableau suivant :

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Algérie :									
Import	1.841	1.811	1.388	872	704	1.036	463	593	1784
Export	2.250	2.350	2.196	1.677	1.677	1.283	1.187	2.105	2.067
Solde	+ 409	+ 539	+ 808	+ 805	+ 973	+ 247	+ 724	+ 1.512	+ 283
Maroc :									
Import	1.769	456	397	429	381	274	249	219	198
Export	19	14	715	321	3	8	1	5	263
Solde	— 1.750	— 442	+ 318	— 108	— 378	— 266	— 248	— 214	+ 65
Libye :									
Import	101	92	84	83	83	43	25	124	311
Export	190	279	346	447	718	740	520	703	2.144
Solde	+ 89	+ 187	+ 262	+ 364	+ 635	+ 697	+ 495	+ 579	+ 1.833

Il ressort de l'examen de ce tableau que les importations en provenance de l'Algérie et du Maroc ont accusé une diminution presque constante.

Les Importations d'Algérie :

La diminution constatée est due principalement :

— à la fermeture des frontières durant toute la période de la guerre d'Algérie;

— au faible excédent dégagé par la production algérienne.

Les Importations du Maroc :

Les échanges commerciaux avec le Maroc s'effectuent, en l'absence de tout accord commercial, dans le cadre des relations avec les pays de la zone franc.

Par ailleurs les échanges avec la Lybie, demeurent faibles malgré une augmentation constante de volume.

II. — L'action à mener dans le cadre du Plan

Le principe du développement des échanges entre les Pays du Maghreb a été adopté lors des conférences de Tunis et de Tanger.

Les moyens à mettre en œuvre, en vue de l'harmonisation et de la coordination des politiques économiques des quatre pays du Maghreb, tels qu'ils ont été définis dans les Protocoles de Tunis et de Tanger, sont les suivants :

1°) Réaménagement des accords commerciaux :

Le principe de l'approvisionnement prioritaire dans les pays du Maghreb ayant été décidé au cours de la conférence des Ministres, il conviendrait de procéder à l'aménagement de :

a) Préférences douanières :

A cet effet, une liste de produits susceptible d'être échangés, entre les pays du Maghreb en réduction des droits de douane ou en franchise devra être arrêtée en commun.

b) Constitution d'une Union Douanière :

Les préférences douanières que les quatre pays s'accorderont réciproquement devront aboutir à la fin de la quadriennie à la constitution d'une union douanière.

2°) Coordination des politiques commerciales :

Les principes dégagés lors de la Conférence de Tanger devront se concrétiser au cours de la quadriennie par :

a) Des représentations commerciales communes à l'Etranger :

Il conviendrait de réaliser, entre les quatre pays du Maghreb des représentations communes aux Foires Internationales.

Cela contribuera à assurer une plus grande vulgarisation des produits de chacun des quatre pays.

b) Une politique d'exportation en commun pour un certain nombre de produits (huiles et vins notamment).

c) **Une politique commune en matière d'importation :**

Il conviendrait de multiplier les contacts entre les offices et organismes de commerce existants dans les quatre pays du Maghreb afin d'étudier la possibilité d'organiser et de réaliser des achats en commun, pour un certain nombre de produits.

A cet effet, la mise en place, dans les meilleurs délais d'organismes permanents communs aux quatre pays et spécialisés par branche d'activités s'avère nécessaire.

Ces organismes pourront s'assigner les objectifs suivants :

— Passation de marchés concomittants.

— Affrêtement en commun de navires entiers qui escaleraient dans les différents ports du Maghreb.

B. — Les relations commerciales avec les pays arabes

I. — La situation actuelle

La Tunisie a conclu des accords commerciaux et de paiement avec la République Arabe Unie, la Syrie et l'Irak

Un accord commercial avec le Soudan a été également conclu.

La balance commerciale de la Tunisie avec les pays arabes d'Orient est la suivante :

(En milliers de Dinars)

	IMPORT	%	EXPORT	%	SOLDE
1956	670,5	1,0	297,3	0,8	— 373,2
1957	231,4	0,4	331,0	0,6	+ 99,6
1958	263,7	0,4	573,9	0,9	+ 310,2
1959	142,3	0,2	492,5	0,8	+ 350,2
1960	111,1	0,1	2.300,8	4,6	+ 2.189,7
1961	226,8	0,3	24,8	0,05	— 202
1962	261,7	0,3	26,4	0,05	— 235,3
1963	931	0,99	386,4	0,7	— 544,6
1964	3.480	3,13	531	0,92	— 2.949

Ainsi les échanges commerciaux avec ces pays malgré les efforts accomplis pour les développer, demeurent très limités en général.

II. — Les rapports nouveaux avec ces pays

D'après les études faites sur ces marchés, il s avère que des possibilités certaines existent pour une intensification des échanges avec les pays arabes d'Orient.

A cet effet, la Tunisie devra, d'une part conclure ou élargir des accords commerciaux, notamment avec le Liban, la Syrie, l'Arabie Séoudite et la R.A.U., etc...

D'autre part, les efforts pour vulgariser les produits tunisiens doivent s'intensifier. Pour cela les Maisons de Tunisie devront apporter tout leur concours à la réalisation de cet objectif.

C. — Les relations commerciales avec les autres pays africains

I. — La situation actuelle des relations commerciales avec ces pays

La politique préconisée par le Plan Triennal, consiste à élargir le cadre des échanges de la Tunisie, à court terme par une action bilatérale, et à long terme par des mesures multilatérales.

Pour ce qui est de l'action bilatérale, il convient de signaler les accords commerciaux conclus par la Tunisie avec le Niger et le Sénégal (1962), le Mali (1963), le Soudan, la Mauritanie et le Congo-Léopolville en 1964.

Par ailleurs, l'accord conclu en 1962 avec le Sénégal a été renégocié en 1964 et des avantages substantiels ont été échangés entre les deux pays.

Toutefois, il n'en demeure pas moins vrai que les échanges de la Tunisie avec l'ensemble des pays africains restent faibles par rapport au volume global du commerce extérieur.

Cette situation est due en grande partie à la méconnaissance de ces marchés et à la concurrence des produits originaires d'autres continents.

II. — Les rapports nouveaux avec ces pays

Dans l'immédiat, par suite de la nouvelle définition du dinar, les exportations tunisiennes des produits agricoles et industriels auront un plus large accès sur les marchés africains.

Des efforts de prospection devront être faits pour une amélioration de l'exportation des produits tunisiens.

A plus long terme, la Tunisie qui a participé aux diverses réunions africaines devra faire adopter par les participants la recommandation tendant à créer tout d'abord sur la base des groupements existants, des marchés communs sous régionaux qui pourront, par la suite être groupés en un marché commun africain.

De plus la Tunisie devra œuvrer au cours de la quadriennie pour la création en commun de lignes maritimes et aériennes régulières.

D. — Les relations commerciales avec les pays de la communauté européenne

I. — L'état actuel des relations

L'importance des échanges de la Tunisie avec les pays de la communauté, comme le démontrent les chiffres ci-dessous, rend nécessaire une option.

Part du Marché Commun dans le commerce extérieur de la Tunisie

ANNEES	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS			SOLDE DE BALANCE	
	Total	du Marché Commun	Part du Marché Commun en %	Total	Vers le Marché Commun	Part du Marché Commun en %	Total du Déficit	Marché Commun
1956	68.000	51.705	76	39.293	26.984	69	— 28.703	— 24.721
1957	63.352	49.590	78	54.187	39.358	73	— 9.165	— 10.232
1958	64.886	51.296	79	64.405	46.594	72	— 485	— 4.702
1959	64.202	48.267	75	59.585	43 441	73	— 4.617	— 4.826
1960	80.092	57.754	72	50.267	33.545	67	— 29.025	— 24.209
1961	88.447	57.735	65	46.345	31.277	68	— 42.102	— 26.458
1962	90.890	59.800	66	48.688	35.772	73	— 42.203	— 24.028
1963	93.662	61.068	65.2	52.922	36.968	70	— 40.740	— 24.100
1964	110.845	64.488	58,2	57.304	37.402	65,3	— 53.541	— 27.086

Les Pays de la C.E.E. étant la France, l'Allemagne Fédérale, l'Italie, l'U.E.B.L. et les Pays-Bas, il convient de déterminer par rapport au volume global du commerce extérieur, le pourcentage des échanges de la Tunisie avec chacun de ces pays.

Evolution du Commerce Extérieur

avec les pays de la C.E.E. en pourcentage des valeurs globales

PAYS	1960		1961		1962		1963		1964	
	IMP	EXP.	IMP.	EXP.	IMP	EXP.	IMP	EXP.	IMP.	EXP.
France	59,48	52,25	53,70	54,91	52,38	52,84	47,9	49,82	44,1	51,3
Allemagne République Fédérale	3,96	2,36	4,59	1,72	3,95	1,25	4,52	1,44	5,7	2,5
Italie	6,08	10,50	5,08	8,98	6,49	16,73	9,92	17,00	6,0	10.2
Pays-Bas	1,50	1,40	1,29	1,70	1,53	2,55	1,94	1,21	1,7	1,0
L'U.E.B.L.	1,05	0,22	0,62	0,14	1,44	0,10	1,00	0,39	1,0	0,39

Il ressort de l'examen de ce tableau que les échanges avec les pays de la C.C.E. n'ont jamais laissé un solde favorable à la Tunisie.

1°) **Les relations commerciales tuniso-françaises :**

La France, comme le montre le tableau ci-dessus, occupe la première place dans le Commerce Extérieur de la Tunisie.

Cependant, au cours de la triennie un effort a été fait pour réduire le déficit sur la France. C'est ainsi que l'échange de lettres du 17 novembre 1962 a institué les systèmes de contingents pour un grand nombre de produits français. **Cela a permis une réduction du déficit sur la France d'environ 5 millions de Dinars.**

2°) **Relations avec les pays du marché commun autres que la France :**

Les échanges avec l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et l'U.E.B.L. marquent un accroissement de plus en plus important depuis 1960.

II. — Les rapports nouveaux avec les pays de la Communauté

1°) **Avec la France :**

Par suite de la dénonciation de la part de la France de la Convention Commerciale et Tarifaire Tuniso-Française de septembre 1952, les échanges entre les deux pays s'effectuent à partir du 1er octobre 1964, sous le régime de droit commun.

Il s'agira au cours de la période quadriennale de redéfinir de nouveaux rapports avec ce pays et de situer les échanges tuniso-français dans le contexte du Marché Commun.

2°) **Avec les autres pays de la Communauté :**

Les échanges avec les autres pays de la Communauté doivent, au cours de la Quadriennie, s'intensifier. A cet effet, les conversations exploratoires entamées depuis le mois de décembre 1963 devront aboutir au cours de la quadriennie, à l'instauration d'un régime inspiré de la notion de zone de libre échange aménagée à laquelle certaines restrictions seraient apportées.

La mise en vigueur du régime proposé suppose nécessairement un réaménagement tarifaire, qui tout en assurant, à la Tunisie une protection efficace permettra de réduire au strict minimum le contingentement bilatéral.

En contre partie des préférences tarifaires qu'accorderait la Tunisie pour certains produits de la C.E.E., celle-ci devra faire bénéficier les produits tunisiens d'un régime aussi favorable que celui qui était appliqué par la France.

E. — Les relations commerciales de la Tunisie avec les autres pays

I. — Les pays de l'Association Européenne de Libre Echange

La balance commerciale de la Tunisie avec la plupart des pays appartenant à la zone de libre échange est déficitaire.

En effet, l'évolution du commerce extérieur avec ces pays est caractérisée par une progression des échanges et une détérioration de leur équilibre.

BALANCE COMMERCIALE DE LA TUNISIE AVEC LES PAYS DE L'A.E.L.E.

(En milliers de Dinars)

ANNEES	IMPORT	% du Total	EXPORT	% du Total	SOLDE
1956	2.328	3,4	4.957	12,6	+ 2.629
1957	2.021	3,2	5.379	9,9	+ 3.359
1958	3.132	4,8	5.111	7,9	+ 1.979
1959	4.515	7,0	4.523	7,6	+ 8
1960	4.943	6.2	4.635	9.2	— 308
1961	4.865	5,5	3.515	7,6	— 1.550
1962	5.183	5,7	2.863	5,9	— 2.320
1963	5.615	6,0	3.000	5,7	— 2.615
1964	8.864	8,0	2.874	5,0	— 5.990

La Tunisie importe de ces pays, des produits énergétiques, des matières premières et des produits demi-finis ainsi que des biens d'équipement et des produits finis de consommation.

A l'exportation, la Tunisie écoule sur ces marchés des produits agricoles, des matières premières mais surtout du minerai de fer et de la pâte à papier.

Il conviendrait au cours de la quadriennie de développer les échanges commerciaux avec ces pays et de réduire progressivement le déficit constaté grâce à des prospections de marchés effectuées à partir des Maisons de Tunisie, installées dans ces pays.

II. — Les pays socialistes

Il ressort de l'examen des situations de clearing avec ces pays, que les échanges commerciaux se sont développés d'une manière satisfaisante et dans le sens défini par le plan triennal.

Le tableau ci-dessus, retrace la balance commerciale de la Tunisie avec les pays socialistes depuis 1956.

(En milliers de Dinars)

ANNEES	IMPORT	%	EXPORT	%	SOLDE
1956	378,5	0,6	675,0	1,7	+ 295,5
1957	1.255,9	1,9	586,6	1,1	— 629,3
1958	926	1,4	1.300	2,0	+ 374
1959	1.773	2,8	1.970	3,3	+ 197
1960	2.819	3,5	1.656	3,3	— 1.163
1961	4.224	4,8	3.231	7.0	— 993
1962	2.819	3,1	2.634	5,4	— 185
1963	5.584	5,96	3.198	6,0	— 2.386
1964	6.556	5,91	4.094	7,14	— 2.462

Ainsi qu'on peut le remarquer à la lecture du tableau, les importations en provenance de ces pays entre 1962 et 1963, ont doublé. Les exportations ont augmenté de 21 % au cours de la même période.

Il convient également de noter que les échanges avec l'U.R.S.S., la Pologne et la Tchécoslovaquie représentent en 1963, 80% du commerce total de la Tunisie avec cet ensemble.

Grâce au réaménagement de la liste de libération et à la réorientation des contingents globaux, la Tunisie au cours de la quadriennie est appelée à développer davantage les échanges avec ces pays.

Les accords commerciaux à long terme conclus par la Tunisie avec certains pays socialistes offrent un cadre juridique favorable pour un accroissement d'une part, des importations des biens d'équipement originaires de ces pays et d'autre part des exportations de produits tunisiens.

Cependant un effort particulier devra être fait pour développer les exportations vers ces pays : seul moyen de ne pas recourir à une augmentation du « Swing ».

III. — Les pays d'Asie

En dehors de l'Inde et du Japon, le commerce de la Tunisie avec ces pays comme l'indique le tableau ci-dessous, est peu développé.

BALANCE COMMERCIALE DE LA TUNISIE AVEC LES PAYS D'ASIE

ANNEES	IMPORT	%	EXPORT	%	SOLDE
1956	2.033	3,6	446	1,13	— 1.587
1957	2.451	3,9	714	2,32	— 1.737
1958	1.949	3,0	924	1,44	— 1.023
1959	1.844	2,87	974	1,63	— 1.050
1960	2.306	2,88	856	1,70	— 1.450
1961	2.346	2,65	1.968	4,25	— 378
1962	2.417	2,66	902	1,85	— 1.515
1963	2.763	2,94	1.903	3,6	— 860
1964	2.968	2,67	2.004	3,5	— 964

Il ressort de l'examen de ce tableau que depuis 1956 les importations en provenance de ces pays ont diminué en pourcentage par rapport aux importations totales alors que les exportations ont plus que quadruplé.

Il n'en demeure pas moins que les échanges avec ces pays accusent un déficit important.

L'origine de ce déficit provient des échanges commerciaux de la Tunisie avec l'Inde et le Japon.

Ainsi convient-il, au cours de la quadriennie de procéder à l'élargissement et à la diversification des échanges commerciaux avec ces pays.

— **L'Inde :** La Tunisie devra lier ses importations de thé, de poivre, de tabac, de produits textiles et de jute à des exportations de phosphates, de plomb, de mercure, de liège, de laine et de peaux.

— **Le Japon :** Le déficit avec ces pays est important. Aussi la Tunisie devra-t-elle au cours des années à venir, accroître ses exportations de produits phosphatiers et de sels dont le Japon est grand consommateur.

IV. — Les Etats Unis d'Amérique

Le commerce de la Tunisie avec les Etats Unis d'Amérique est très important. De 1956 à 1963 les importations des produits américains ont plus que triplé et ce en raison de la réalisation des prêts A.I.D.

Le pourcentage des importations de ce pays dans les importations de la Tunisie est de :

1961	1962	1963	1964
—	—	—	—
15 %	16 %	11 %	10,3 %

Quant au pourcentage des exportations, il est faible :

1961	1962	1963	1964
—	—	—	—
0,6 %	1,4 %	0,7 %	0,7 %

Au cours de la quadriennie, la Tunisie tout en se préoccupant de la réalisation des prêts A.I.D. devra faire des efforts pour vulgariser nos produits et ce grâce à l'action de la Maison de Tunisie à New-York.

F. — Les relations de la Tunisie avec le G.A.T.T.

L'accession définitive qui devrait avoir lieu en principe le 31 décembre 1963 a été une nouvelle fois renvoyée au 31 décembre 1965 en attendant de dégager une politique maghrébine commune à l'égard de cette organisation.

Cette accession se trouve à l'heure actuelle facilitée par la suppression des préférences douanières accordées par la Tunisie à la France.

⁂

En conclusion de cette section consacrée au cadre géographique du Commerce Extérieur, il convient d'indiquer la répartition de nos échanges d'après les zones de Convertibilité et de Clearing.

Répartition des échanges extérieurs d'après les zones de convertibilité et de clearing

en % des valeurs totales

ANNEES	IMPORTATIONS					EXPORTATIONS				
	France	U. S. A.	Convertibilité y compris France U. S. A.	Clearing 1	Autres 3	France	U.S.A.	Convertibilité y compris France U. S. A.	Clearing 2	Autres 3
1956	69,1	4,6	86,9	1,1	12,0	55,1	0,7	86,1	2,9	11,0
1957	69,4	5,5	88,0	2,0	10,0	59,7	2,9	89,0	2,1	8,9
1958	71,4	3,4	88,7	2,3	9,0	61,9	2,2	87,7	3,5	8,8
1959	65,6	4,3	88,3	3,7	8,0	50,7	1,9	87,1	4,6	8,3
1960	59,5	7,9	88,2	4,8	7,0	52,3	0,2	79,7	5,5	14,8
1961	53,7	15,0	88,1	5,8	6,1	54,9	0,6	81,2	9,6	9,2
1962	52,4	16,0	89,3	3,7	7,0	52,8	1,4	85,2	7,0	7,8
1963	47,9	11,0	85,4	8,3	6,8	49,8	0,7	82,3	8,2	9,5
1964	44,1	10,3	80,2	7,9	11,9	51,3	0,7	80,4	10,0	9,5

1. — Les pays considérés dans la zone de convertibilité sont :

La France, l'Italie, l'Allemagne Fédérale, les Pays-Bas, l'U.R.S.S., le Danemark, la Suède, la Norvège, la Finlande, le Royaume-Uni, la Suisse, la Grèce, le Portugal, l'Autriche, l'Irak (Accord en cours de ratification), la Turquie, l'Espagne, les U.S.A., l'Inde, le Japon, l'Ethiopie et la Lybie.

2. — Les pays de Clearing sont :

La Chine Populaire, la R.A.U. (Egypte), République Démocratique d'Allemagne, la Pologne, l'U.R.S.S., la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Yougoslavie, la Hongrie et la Roumanie.

III. — L'EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR

A. — La Balance Commerciale de la Tunisie

I. — Les objectifs des perspectives décennales et du plan triennal

La balance commerciale — lato sensu — a été estimée par les perspectives décennales en 1971 :

à 122,33 millions de dinars d'importation;

et 91,4 millions de dinars d'exportation;

soit un déficit de 30 millions de dinars.

Bien que ces chiffres aient été estimés aux prix à la production de 1957, on peut affirmer que :

— le Commerce Extérieur continuera à occuper une part importante dans l'Economie Tunisienne constituant ainsi un pourcentage élevé par rapport aux ressources totales;

— le déficit du Commerce Extérieur sera important malgré l'augmentation des exportations, (celle-ci, étant en général durant la période de planification moins importante que la croissance des importations).

Les estimations du plan triennal fixent les chiffres suivants pour l'année 1964, en milliers de dinars.

Importation	110.440
Exportation	62.070
Déficit	48.370

II. — Les réalisations du plan triennal

BALANCE COMMERCIALE 1956-1964

(En milliers de Dinars)

ANNEES	IMPORTATION	EXPORTATION	SOLDE
1956	68.000	39.293	28.707
1957	63.352	54.187	9.165
1958	64.886	64.405	481
1959	64.202	59.585	4.617
1960	80.092	50.267	29.825
1961	88.447	46.345	42.102
1962	90.890	48.688	42.202
1963	93.662	52.922	40.740
1964	110.845	57.304	53.541
Prévision Plan triennal pour 1964	110.440	62.070	48.370

Evolution du déficit de la Balance Commerciale

Le déficit de la balance commerciale a été estimé à 48.370 milliers de dinars à la fin de la triennie alors qu'il était de 29.825 milliers de dinars en 1960 soit une augmentation de **62,2 %** durant la triennie correspondant à une aggravation du déficit de 18.545 milliers de dinars.

Or, de 1960 à 1963 l'aggravation du déficit n'a été que de 10.401 milliers de dinars, soit 34,9 %. En 1964, ce déficit s'est aggravé de 23.724 dinars par rapport à 1960.

Analyse du Déficit Commercial

Un déficit sensible peut être considéré comme un signe de développement économique dans la mesure où il est justifié. Le déficit de la balance commerciale de la Tunisie est caractérisé par une plus grande proportion de biens d'équipement par rapport aux biens de consommation.

EVOLUTION GLOBALE DU DEFICIT TUNISIEN DEPUIS 1956

ANNEES	DEFICIT en millions de Dinars	% de couverture des importations par les exportations
1956.....	28,7	57,8
1957...	9,2	85,5
1958.....	0,5	99,3
1959.....	4,6	92,8
1960.....	29,8	52,8
1961.....	42,1	52,4
1962.....	42,2	53,6
1963.....	40,7	56,8
1964.....	53,5	51,9
Estimation du Plan triennal en 1964.....	48,4	56,2

La couverture des importations par les exportations se situe autour de 55 % sauf pour la période 57-59 durant laquelle les exportations par suite de phénomènes conjoncturels favorables ont pu couvrir presque en totalité les importations.

Ainsi quoique se justifiant par le développement économique du pays le déficit de la balance commerciale de la Tunisie devra être comblé à partir :

— des réserves en devises;
— de l'excédent éventuel d'autres postes de la balance des paiements;
— de l'aide étrangère.

Les transactions non commerciales étant insuffisantes, la Tunisie réduit son déficit grâce à l'aide étrangère que lui accorde certains pays.

C'est ainsi que l'aide américaine a permis de financer la presque totalité des importations tunisiennes en provenance de ce pays. Dans la mseure où l'on soustrait cette aide du déficit de la balance commerciale le **déficit réel** diminue sensiblement comme le montre le tableau suivant :

(En milliers de Dinars)

ANNEES	DEFICIT	IMPORTATION des U.S.A.	DEFICIT réel
1956.....	28,7	4,6	24,1
1957.....	9,2	5,5	3,7
1958.....	0,5	3,4	+ 2,9
1959.....	4,6	4,3	0,3
1960.....	29,8	7,9	21,9
1961.....	42,1	15,0	27,1
1962.....	42,2	16,0	26,2
1963.....	40,7	10,2	30,5
1964.....	53,5	11,3	42,2

A ces importations des U.S.A. il convient d'ajouter, pour les dernières années certaines importations en provenance de pays divers et payées à partir des prêts A.I.D. C'est ainsi que pour 1963, par exemple notre déficit général qui est de 40,2 millions de dinars passe à 25,0 millions de dinars si on prend en considération l'aide américaine.

Aussi la politique à poursuivre au cours de la période quadriennale en ce qui concerne l'évolution générale du commerce extérieur devrait-elle répondre aux objectifs fondamentaux énoncés dans les Perspectives Décennales, par conséquent, les importations doivent continuer à s'accroître en se concentrant de plus en plus sur les biens d'équipement et les matières premières. Mais c'est dans le domaine de l'exportation qu'il convient le plus d'agir et ce en vue d'atteindre les objectifs fixés par les Perspectives Décennales.

IV. — LES EXPORTATIONS

A. — Les objectifs fixés par les Perspectives Décennales et le Plan Triennal

Afin de remédier au déséquilibre de la balance des paiements les Perspectives Décennales optent pour le développement des exportations qui doivent couvrir d'une manière plus importante les importations.

Le Plan triennal après avoir dressé les prévisions d'exportations a fixé les réformes à introduire en vue de favoriser les exportations.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des Exportations Tunisiennes depuis 1956

EXPORTATION PAR GROUPEMENT D'UTILISATION DES MARCHANDISES

(Valeur en milliers de Dinars)

UTILISATION des marchandises	1956		1957		1958		1959		1960		1961		1962		1963		1964	
	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%
— *Alimentation Humaine*	13.791	35	26.456	59	37.930	59	35.895	60	28.346	60	25.507	55	29.293	60	32.312	61	33.779	58,9
— *Matières premières et demi-produits :*																		
2. — Secteur Energie	146		180		20		1		2		3		11		—		65	0,1
3. — Produits d'origine animale ou végétale.....	5.194	13	5.425	10	4.414	7	4.899	8	4.713	10	3.675	8	4.049	8	4.021	8	4.306	7,5
4. — Produits d'origine minérale	12.425	32	13.209	25	13.242	21	11.720	20	10.633	21	10.370	22	10.028	20	10.702	20	12.477	21,8
5. — Demi Produits	6.317	16	7.041	13	7.417	11	6.139	10	5.507	11	5.865	13	4.469	9	4.731	9	5.217	9,1
TOTAL M.P. + 1/2 Produits B. —	24.082	61	25.855	48	25.093	39	22.759	38	20.853	42	19.913	43	18.548	37	19.454	37	22.065	38,5
— *Produits Finis destinés à :*																		
6. — L'équipement Agricole.	60		37		16		9		2		2		3		7		11	
7. — L'équipement Industriel	654	2	843	1	621	1	407	1	496	1	395	1	208	1	366	0,7	279	0,5
8. — La Consommation....	710	2	996	2	845	1	514	1	568	1	527	1	636	1	783	1,5	1.170	2,1

I. — L'alimentation humaine

Le Plan Triennal a prévu une augmentation considérable de ce groupe de produits puisqu'en 1964 l'alimentation humaine devait atteindre 59 % des exportations totales du pays.

Cette prévision a été atteinte puisqu'en 1964 l'exportation de ce groupe de produits représente 58,9 % des exportations totales du pays.

II. — Les matières premières et demi-produits

Ce groupe de produit se compose des quatre sous-groupes suivants :

1. — Energie.
2. — Produits d'origine animale ou végétale.
3. — Produits d'origine minérale.
4. — Demi-produits.

III. — Les produits finis

Le Plan triennal prévoyait l'augmentation de l'exportation des produits finis destinés à la consommation.

L'exportation de ces produits a baissé en 1961 et 1962. En 1963 par rapport à l'année précédente il a été enregistré une augmentation de 36,5 % dans l'exportation de ces produits. Cette augmentation se trouve confirmée par les chiffres de 1964 (augmentation de 26,3 par rapport à 1963).

En conclusion on peut dire que les objectifs principaux des perspectives décennales et du plan triennal ont été atteints en ce qui concerne la restructuration de nos exportations.

En effet, d'après les pourcentages indiquant la proportion des différents groupes par rapport aux exportations totales, nous constatons :

— Que l'exportation des produits de l'alimentation humaine ne cesse de s'accroître conformément aux orientations du plan triennal.

— Que l'exportation des produits finis demeurent stable avec une légère hausse en 1963.

B. — La prospection des Marchés Extérieurs et l'organisation des Circuits d'Exportation

L'examen des conditions d'exportation des principaux produits a montré que dans l'état actuel de la conjoncture internationale, l'exportateur doit toujours aller au devant du client étranger.

Un travail préparatoire d'étude et de prospection des possibilités des marchés extérieurs est donc nécessaire.

C'est dans ce but qu'a été instituée le Centre National de l'Expansion Commerciale dont le rôle est de fournir à l'administration et aux exportateurs des rapports sur les conditions des marchés étrangers.

Pour avoir toutes les chances de réussir, le Centre devra avoir l'autorité nécessaire dans ses rapports avec ses adhérents. Cette Coopération devra permettre l'utilisation d'un même réseau de distribution et l'exécution en commun des campagnes de prospection ou de promotion.

L'antenne extérieure de ce Centre est constituée par les représentations commerciales à l'étranger.

La représentation commerciale sera dotée de moyens suffisants en vue de :

— **Collecter et de rassembler le maximum d'informations** qui serviraient de base pour des études de marchés. Les renseignements devront porter sur la clientèle, la concurrence, la portée des interventions publiques, le système desprix, les circuits de distribution du pays étranger. Les conclusions de ces études permettront de déterminer les possibilités de vente et la politique à suivre sur le marché étranger.

— **Diffuser le plus largement possible des renseignements sur les produits tunisiens (prix, conditions de vente, état des stocks), et sur le tourisme.**

— **Choisir un réseau de distribution dans le pays étranger.**

C. — La politique de vente et la promotion des exportateurs

I. — **La politique de vente :** un effort d'adaptation beaucoup plus étendu devra être fait en vue de répondre aux aspirations des consommateurs et aux désirs particuliers de la clientèle étrangère.

1°) L'adaptation des prix à l'exportation :

La nouvelle définition du Dinar a eu pour conséquence de rendre les produits locaux concurrentiels à l'étranger.

L'établissement d'un **prix d'exportation** devra permettre le développement des exportations.

Ce prix peut être obtenu à partir :

a) **D'une action sur certaines composantes du prix de revient** d'un produit comme l'énergie, la matière première, les frais fixes et les charges financières.

En effet la référence au coût de production laisse une certaine marge d'appréciation : à l'imprécision de la notion du coût de revient en général s'ajoutent dans le cas de marchandises exportées, des obstacles particuliers (ventilation des frais généraux entre le marché intérieur et les marchés étrangers, différences entre le produit destiné au marché intérieur et le produit exporté).

b) **Du régime fiscal de faveur** pour les entreprises qui se lancent dans une politique d'exportation.

c) **D'un développement des facilités de crédit à l'exportation.**

d) **Du recours à la Caisse de Compensation** qui devra être érigée en Caisse Nationale, dotée de la personnalité **civile et de l'autonomie financière.**

Par ailleurs afin de développer les ressources de la Caisse il conviendrait d'instituer une taxe à l'importation sur certains produits.

2°) **L'adaptation du produit :**

Le développement des techniques, l'élévation du niveau de vie dans les pays industrialisés fait qu'à l'heure actuelle la valeur qualitative d'un produit prend souvent le pas sur sa valeur vénale.

L'exportateur tunisien doit donc adapter son produit à une normalisation rigoureuse

A cet effet, la création au sein de la Fédération des Exportateurs de laboratoires professionnels pour orienter et conseiller les producteurs doit être encouragée.

Il serait utile d'imposer à chaque secteur choisi comme ayant vocation à l'exportation un label de qualité du niveau des normes internationales les plus élevées.

3°) **L'adaptation des méthodes commerciales :**

La formation du consommateur doit être un souci constant de l'exportateur chaque fois qu'il est en contact avec son client à l'occasion de la correspondance, par la publicité et par une campagne appropriée de relations publiques.

II. — La promotion des ventes à l'exportation

L'Etat doit appuyer par tous les moyens la recherche des meilleures conditions d'écoulement.

A cet effet, sur le plan externe il devra étendre les débouchés immédiats par la conclusion d'accords bilatéraux. En outre, il devra participer aux efforts multilatéraux pour régulariser la conjoncture de ces produits.

Sur le plan interne l'institution **d'une carte d'exportateur** permettra un assainissement de la profession. La carte sera réservée aux entreprises qui auront exporté au moins 20 % de leur production. Ces conditions d'attribution seront déterminées dans chaque cas avec précision par la Fédération des Exportateurs.

Cette carte pourra donner droit à certains avantages spéciaux, exonération fiscale, aide de l'Etat.

Mais elle permettra surtout d'instaurer un dialogue permanent entre l'administration et les exportateurs pour lever les obstacles qui s'opposent à la réalisation d'un objectif commun.

V. — LES IMPORTATIONS

A. — Les importations par groupement d'utilisation

I. — Les objectifs fixés par les perspectives décennales et le plan triennal

Ces objectifs visent à opérer la restructuration de nos importations en favorisant les importations de matières premières et de biens d'équipement et en réduisant les importations ayant un caractère non essentiel. Pour les biens de grande consommation (sucre, thé, tissus) il a été décidé d'en améliorer les conditions d'importation.

II. — Les réalisations du plan triennal

Le tableau ci-dessous donne par groupements d'utilisation le détail des importations au cours de la triennie.

LES IMPORTATIONS PAR GROUPEMENT D'UTILISATION DES MARCHANDISES EN VALEUR (Milliers de Dinars) ET EN % DES IMPORTATIONS TOTALES

	1962		1963		1964	
	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%
Alimentation Humaine :	20.928	23,0	15.484	16,6	17.129	15,5
Matières premières et demi-produits :						
a — destinées au secteur énergie	6.271	6,9	7.396	7,9	5.797	5,2
b — autres produits....	22.448	24,7	27.273	29,0	35.469	32,0
Produits finis destinés :						
a — à l'équipement....	18.272	20,1	22.018	23,6	29.962	27,0
b — à la consommation	22.971	25,3	21.491	22,9	22.488	20,3
Total....	90.890	100,0	93.662	100,0	110.845	100,0

1°) Le groupe de l'alimentation humaine :

La moyenne des écarts en pourcentage des importations indique une baisse au cours de la période 56-64 de 13,1 %. Cette baisse est conforme aux prévisions du Plan Triennal.

2°) Le groupe des matières premières et demi-produits :

Depuis 1956 on constate une augmentation constante de ce groupe de produit.

L'augmentation absolue en pourcentage durant la période 56-60 est de 2,7 % alors qu'elle est de 2,8 % durant la triennie.

On remarque que les prévisions du Plan ont été largement dépassées en 1964 (35,4 millions de dinars en 1964 pour 26,9 millions de dinars prévus). Cette augmentation importante en 1964 est due à l'importation d'huile de soja et à une augmentation dans l'importation des demi-produits.

Par ailleurs, grâce à la mise en fonction en 1963 de la Raffinerie de Bizerte, la Tunisie a acheté du pétrole brut au lieu d'importer du pétrole raffiné.

Ceci a eu pour effet d'opérer une baisse des importations des matières premières et des demi-produits destinés au secteur Energie.

3°) Les produits finis destinés à l'équipement :

Ce groupe de produits qui comprend les biens d'équipement revêt une importance capitale pour le développement et la croissance économique du pays.

L'importation de ces biens a plus que doublée par rapport à 1956.

Durant la triennie l'accroissement de l'importation de ces produits a été de 41,7 % (15,5 millions de dinars en 1960 — 29,9 millions de dinars en 1964).

Les importations de biens d'équipement agricoles ont augmenté très lentement (27,9 % entre 60-63) alors que les importations de biens d'équipement industriel ont au cours de la même période augmenté beaucoup plus rapidement (42,7 %).

4°) **Les produits finis destinés à la consommation :**

Ces produits représentaient 30 % en 1956 par rapport à nos importations totales, 29,8 % en 1960, 22,9 % en 1963 et 20,3 en 1964. Ainsi les importations de biens de consommation ont été largement comprimées.

***

En conclusion, bien que tous les objectifs quantitatifs du plan triennal n'aient pas été atteints on peut affirmer qu'un changement spectaculaire dans les structures des importations a été réalisé. Ces changements d'orientation quantitative et qualitative de nos importations ont été obtenus grâce à la mise en place de nouvelles structures.

B. — Adaptation de la politique du Commerce Extérieur aux impératifs du plan

Une rapide analyse de la règlementation actuelle montre la rigidité du système d'importation et les inconvénients qu'il représente pour la quadriennie.

I. — Les faiblesses

Il convient de rappeler que la structure administrative des importations repose sur les principes suivants :

— la prohibition systématique dès qu'il y a production;

— le contingentement bilatéral négocié à l'occasion d'accords commerciaux;

— quelques contingents globaux;

— une liste de libération qui tend à se réduire de plus en plus;

— taxation des produits non essentiels.

1°) **Le principe de la prohibition :**

Les inconvénients de la prohibition systématique sont évidents. Une protection suffisante mais qui laisse une possibilité aussi faible soit elle à la concurrence étrangère est beaucoup plus efficace, car tout en encourageant l'industrie naissante elle la stimule.

2°) **Le contingentement :**

Présente plus d'inconvénients que d'avantages :

a) **les inconvénients :** un appareil administratif très important est nécessaire pour sa gestion.

Par ailleurs la répartition entre les importateurs malgré la meilleure volonté ne peut être en fin de compte qu'arbitraire.

En dernier lieu son inconvénient le plus grave, est de figer les approvisionnements du pays dans un cadre étroit n'ayant aucun lien avec la qualité et le prix du produit.

b) **les avantages :** sur les pays du clearing et sur certaines zones relativement peu importantes dans notre commerce extérieur, il peut aider à développer nos exportations.

Sur les pays ayant atteint un degré de libération très avancé il ne représente comme la pratique l'a montré, qu'un bien faible moyen de pression.

3°) **Les contingents globaux** à la différence des contingents bilatéraux ont démontré leur efficacité et ont d'ailleurs permis durant le plan triennal de réaliser des actions spectaculaires

4°) **L'augmentation des taxes de consommation** a permis des rentrées fiscales importantes mais présente l'inconvénient de frapper sans discrimination la production nationale et les importations.

L'objectif principal en matière d'importation étant la protection des industries naissantes, mais aussi leur approvisionnement aux meilleures sources et la réduction des importations de produits non essentiels en vue de préserver les réserves de changes, il convient donc tout en sauvegardant les principes, d'aménager la réglementation du Commerce Extérieur en vue de supprimer les inconvénients sus-mentionnés.

II. — La réforme de la réglementation en matière d'importations

1°) Le réaménagement tarifaire :

Le tarif douanier, tel qu'il a été établi en 1959, ne répond plus aux impératifs actuels. il est donc nécessaire de le réaménager en vue d'en faire un instrument efficace permettant de remplacer des procédures et des procédés jugés à la pratique trop complexes.

a) **La nomenclature :**

Il importe d'opérer une plus grande spécialisation du tarif. En effet, le tarif actuel, qui comporte 1.700 positions, ne peut plus assurer une protection suffisante à une économie en voie de développement. Aussi convient-il d'adopter une nomenclature plus détaillée qui permettrait une individualisation plus poussée des produits et par là un système d'imposition plus approprié au but recherché.

b) **Le système d'imposition tarifaire :**

Les impositions fiscales doivent être réduites au minimum pour les matières premières et les biens d'équipement et au contraire augmentées pour les articles de luxe et certains biens de consommations.

Correlativement il conviendrait de procéder à un aménagement des taxes intérieures.

On pourra suspendre les taxes perçues à la consommation de certains produits essentiels (savons, conserves) et augmenter certains autres (parfums, produits de beauté...).

2°) **Les réformes afférentes au régime de la prohibition en matière d'importation :**

Plusieurs dispositions de textes instituant des prohibitions d'importation ne répondent plus à des besoins spécifiques de l'économie tunisienne. Certaines d'entre elles ne sont que la reproduction pure et simple de mesures prises en France.

Il conviendrait donc de procéder à un nouvel examen des différentes prohibitions d'importation en vigueur en Tunisie et de les aménager en vue de les mettre au service d'intérêts économiques proprement tunisiens.

3°) **Les réformes afférentes au régime des restrictions quantitatives à l'importation :**

En matière de contingentement, il est certain que pour un grand nombre de produits, un tarif suffisamment élevé constituerait une protection aussi efficace que le contingentement, avec cet avantage qu'il permet à l'importation de se faire à partir de la meilleure source.

De même le produit étant libéré, une des plus grandes préoccupations administratives disparaît, ainsi que la tension créée par les contingents dans les rapports avec les pays tiers.

En résumé, la structure réglementaire à mettre en place serait ainsi conçue :

— un grand nombre de produits non essentiels **non contingentés** mais frappés d'un droit de douane élevé;

— une liste de contingents globaux, intéressant les produits de masse;

— des contingents bilatéraux pour quelques produits dont le contrôle est impossible par d'autres moyens;

— des produits essentiels bénéficiant d'un régime libéral et de droits de douane réduits.

SOUS-SECTION II

Le Commerce Intérieur

Les lignes directrices de la réforme du commerce intérieur ont été tracées dans les perspectives décennales lesquelles ont fixé les objectifs fondamentaux à atteindre en 1971.

Ces objectifs sont les suivants :

— Amélioration de l'écoulement des produits offerts à la consommation.

— Réduction ou stabilisation des prix de ces produits.

Compte tenu de l'analyse des réalisations du plan triennal, la politique à mener au cours de la quadriennie devra tendre à combler les imperfections constatées dans l'organisation mise en place et prolonger l'action entreprise.

I. — LES ACTIONS DE STRUCTURE

Les circuits de distribution

I. — L'action entreprise durant la période triennale

Au cours de la triennie, l'assainissement du secteur commercial a visé essentiellement à opérer une réforme des circuits de distribution.

A. — L'organisation de l'écoulement des produits offerts à la consommation

1°) **La distribution des produits au stade du gros :**

a) **L'office du commerce de Tunisie :**

L'office a été chargé de l'approvisionnement du pays pour les produits dont il a le monopole d'importation (café, thé, sucre, fruits tropicaux).

Il a pu ainsi racourcir les circuits commerciaux et agir sur les prix.

b) **La société El Louhoum :**

Tant sur le plan des quantités nécessaires a la consommation que sur le plan des prix, l'action entreprise par cette société a réalisé les objectifs : élévation des prix à la production, baisse des prix de détail.

Le circuit nouveau se caractérise par un monopole de l'abattage dans Tunis et Banlieue au profit de cette société. A la production, celle-ci se présente sur les différents marchés à bestiaux concurremment avec d'autres intermédiaires notamment ceux alimentant les autres communes de la République. Cette concurrence a permis d'augmenter le prix des éleveurs.

c) **Les sociétés nationales textiles :**

L'objectif visé est la mise en place à l'intérieur du pays d'un circuit de distribution devant assurer la commercialisation des produits dans les meilleures conditions et aux meilleurs prix.

Au cours de la triennie, l'action entreprise dans ce domaine demeure insuffisante.

La distribution des produits textiles a été confiée aux Sociétés Régionales de commerce et pour la région de Tunis et Banlieue à la SO.CO.TEX.

Cette organisation nouvelle a permis d'assurer un approvisionnement normal sur tout le territoire.

d) **La S.T.I.L. :**

L'élargissement des attributions de cette société a permis d'agir sur les circuits commerciaux qui constituaient jusque là une préoccupation permanente.

L'entrée en application de nouveaux circuits de distribution a permis de sauvegarder les intérêts respectifs de tous les professionnels et a mis fin au cumul abusif et illégal des marges bénéficiaires.

e) **Les Sociétés Régionales de Commerce :**

Ces sociétés ont été créées en vue de :

— assainir les circuits habituels;

— diminuer le déséquilibre régional;

— assurer une répartition plus équitable des bénéfices;

— garantir l'approvisionnement normal de la région;

— promouvoir les échanges commerciaux inter-régionaux et avec l'étranger pour soutenir la production locale;

— donner au commerce toute sa dignité.

Au cours de la triennie, ces sociétés ont vu leurs attributions et leurs fonctions s'élargir de plus en plus.

En effet, en plus de la commercialisation des produits de grande consommation (thé, sucre, café), les attributions de ces sociétés se sont étendues à des secteurs divers tels que les textiles, les articles d'habillement, les eaux minérales, les chaussures, les dattes communes et les fruits secs.

Les résultats obtenus sont encourageants. Parmi les avantages à mettre à l'actif de cette réforme il faut signaler l'approvisionnement normal des régions et l'uniformité des prix sur tout le territoire de la République.

2°) **Le commerce au stade du détail :**

Afin d'aider au développement des points de vente et favoriser l'implantation de magasins dans les centres insuffisamment desservis par les circuits de distribution, l'Administration a procédé, au cours de la triennie, au contrôle et à l'assainissement de la profession de détaillant.

C'est ainsi que les demandes d'ouverture de patente pour le commerce en détail ont été soumises à l'appréciation d'une commission mixte composée de représentants de l'Administration et de l'U.T.I.C.A.

Par ailleurs, l'action menée à partir des grands magasins et de magasins témoins a permis au cours de la période triennale, de juguler les hausses et de combattre la spéculation.

De même la création de coopératives de consommation a contribué à l'amélioration des circuits de distribution et a permis un contrôle plus efficace des prix. Ces coopératives qui groupent actuellement plus de 6.000 adhérents sont implantées sur les différents points du territoire : 3 à Tunis et Banlieue, 2 à Kairouan, 3 à Bizerte, 1 au Kef et 1 à Maharès. Certaines d'entre elles sont déjà entrées en contact avec les coopératives de production pour l'achat direct sans intermédiaire des produits dont elles ont besoin.

B. — L'assainissement des structures existantes

1°) La loi du 30 août 1961 :

Relative aux conditions d'exercice de certaines activités commerciales, elle a permis un contrôle et un assainissement de professions jusque là pratiquement incontrôlées : gérants d'immeubles, commissionnaires, courtiers, concessionnaires, représentants, placiers.

Au cours de la triennie, il a été mis fin à l'activité de plusieurs représentants de commerce et gérants d'immeubles inculpés d'infractions diverses.

2°) La réorganisation des marchés municipaux :

Au cours de la période triennale une étude systématique des questions que pose le fonctionnement des marchés municipaux a été entreprise.

Une législation comportant l'ensemble des textes législatifs et réglementaires régissant le fonctionnement des marchés a été codifiée. Par ailleurs les municipalités ont pris toutes dispositions utiles en vue de pourvoir les différents marchés d'un équipement moderne.

Dans une seconde étape, il est prévu que le marché soit pris en charge par une coopérative unique de service qui procéderait elle-même à la répartition des tâches. Cet organisme serait en contact direct avec le secteur détaillant, le secteur industriel et le secteur stockage et conservation. Il serait alors outillé pour répondre à ses obligations complexes et aurait par de multiples antennes, un contact direct et constant avec le secteur production qui lui fournirait les données de base.

3°) Les groupements d'importateurs :

Dans certains secteurs les commerçants se sont constitués en groupements d'achat.

C'est ainsi qu'ont été créés au cours de la triennie trois groupements, qui sont :

— le groupement des importateurs de produits sidérurgiques;

— le groupement des importateurs de bois et dérivés;

— le groupement des importateurs d'engrais.

Ces groupements qui travaillent en collaboration avec l'administration ont permis un approvisionnement global du pays aux plus avantageuses conditions économiques.

II. — L'action à entreprendre dans le cadre du Plan Quadriennal

L'action doit tendre au renforcement et au développement du domaine d'activité des nouveaux organismes mis en place.

A cet effet, les opérations avec l'extérieur devront être réalisées à partir, soit de sociétés nationales ou régionales s'il s'agit de produits alimentaires, de textiles et d'articles d'habillements, soit de groupements s'il s'agit de biens d'équipement et de matières premières.

a) L'Office du Commerce de Tunisie :

L'Office du Commerce de Tunisie continuera à monopoliser l'importation des produits de grande consommation en attendant la normalisation des circuits de distribution.

Cette réforme ne pourra être obtenue que par l'épanouissement des Sociétés Régionales de Commerce.

Pour assurer à ces sociétés le plein essor, l'Office devra les aider dans la formation de leurs cadres et leur accorder de plus larges facilités de crédit en vue d'améliorer la situation de leur trésorerie.

Par ailleurs, pour les achats des produits dont il a le monopole, l'Office devra en assurer de plus en plus la compensation par des exportations de produits tunisiens. L'exemple de l'accord O.C.T./State Trade Corporations of India devra être généralisé.

b) La S.T.I.L. :

Complètera l'action de l'O.C.T. pour l'organisation de circuits commerciaux internes et externes; la S.T.I.L. aura pour rôle essentiel :

— de faciliter l'écoulement de la production locale dans certains secteurs de l'économie;

— d'améliorer les circuits de distribution.

L'organisation de l'écoulement des produits locaux devra répondre à un double objectif : encourager la production et satisfaire aux besoins de la consommation interne.

Pour y arriver, il faudra prévoir un prix rémunérateur pour le producteur, organiser le stockage inter-régional pour certains produits (dattes), et assurer la commercialisation.

A cet effet, la S.T.I.L. devra coordonner les activités des différentes Sociétés Régionales de Commerce.

Ces Sociétés assureront dans leurs circonscriptions respectives, les fonctions de collecteurs des produits commercialisés ou transformés par la S.T.I.L. et de distributeurs des produits fabriqués ou importés par la S.T.I.L.

Par ailleurs, une participation des Sociétés Régionales au capital de la S.T.I.L. est à même de concrétiser ces actions.

c) Les Sociétés Régionales de Commerce :

Devront du fait de leur connaissance des possibilités de leur région, s'intéresser aux produits locaux et développer les échanges inter-régionaux.

A cet effet, il conviendra d'instituer des liens organiques entre les diverses sociétés. La formation d'Unions de Sociétés permettront de répondre à cet objectif :

— **L'Union du Nord** groupera les Sociétés de Tunis, du Cap-Bon, de Bizerte, de Béja, de Souk-El-Arba et du Kef.

— **L'Union du Centre** se formera entre les Sociétés de Sousse, de Kairouan et Kasserine.

— **L'Union du Sud** groupera les Sociétés de Sfax, Gabès, Gafsa et Médenine.

d) **Les textiles et articles d'habillement :**

Il s'agira dans ce domaine de mettre en place un circuit de distribution qui limiterait les intermédiaires et supprimerait la spéculation à l'occasion des importations.

La création d'une **Société Nationale d'Importation** chargée de réaliser les importations et d'arrêter les programmes compte tenu des besoins nationaux, s'impose.

Le capital de cette société serait constitué par l'apport des sociétés nationales textiles chargées de l'industrialisation, la participation des Sociétés régionales de commerce et les contributions des professionnels.

En outre, en vue d'assumer l'approvisionnement de tout le territoire il conviendrait de créer, à l'instar de la société régionale de textiles de Tunis (SO.CO.TEX.), trois sociétés régionales textiles.

— **Société Régionale Textile de Bizerte** qui couvrirait les Gouvernorats de Bizerte, du Kef, de Souk-El-Arba et de Béja.

— **Société Régionale Textile de Sousse** pour les Gouvernorats de Kairouan, Kasserine et Sousse.

— **Société Régionale Textile de Sfax** dont l'activité s'étendrait aux Gouvernorats de Gabès, Médenine et Gafsa. Ces Sociétés seraient constituées entre les Sociétés Régionales des Gouvernorats et les commerçants de la Région.

Elles assumeront la fonction de distribution pour le compte de la société nationale et pourront dans le cas de produits spécifiques à la région réaliser directement les importations sans passer par l'intermédiaire de la Société Nationale d'Importation.

Cette organisation nouvelle permettra de planifier les programmes et d'écouler dans l'avenir, aux meilleures conditions les produits des industries nationales.

e) **L'Organisation de l'écoulement des biens d'équipement et matières premières**

Pour l'importation des biens d'équipement et les matières premières la formule du groupement est à retenir et à généraliser.

En effet, l'avantage du groupement des importateurs c'est d'abord qu'il permet un approvisionnement normal dans les meilleures conditions de qualité et de prix, c'est ensuite qu'il ne supprime pas l'initiative privée mais au contraire la stimule; c'est enfin qu'il constitue le moyen le plus sûr d'assainir la profession (conditions rigoureuses d'adhésion au groupement, devoirs et obligations de chacun des membres du groupement).

Pour réussir les groupements devront s'attacher à développer les services de commercialisation et d'après vente de leurs membres.

Ils devront également procéder à des études de marchés et à l'établissement de programmes annuels d'importation.

f) **La normalisation du commerce de détail**

Le contrôle de l'administration pour assainir le commerce de détail devra être maintenu.

L'instauration de la carte professionnelle et l'exigence d'une spécialisation minimum constituent le plus sûr moyen pour un assainissement de la profession.

Cet assainissement devra cependant être accompli en tenant compte des personnes et des intérêts qui pourraient en pâtir.

La reconversion des commerçants devra s'opérer grâce à une réorientation de l'activité de ces personnes vers des secteurs productifs auxquels ils pourraient consacrer leurs moyens en capitaux et leur expérience dans les affaires.

Par ailleurs, il conviendrait, pour normaliser tel ou tel secteur commercial, de créer des magasins témoins.

Enfin, la formule des grands magasins devra être retenue chaque fois que le volume de la consommation le permet.

Cette organisation ne fait cependant pas obstacle à la création de coopératives de consommation qui utiliseront les équipements existants du commerce de détail de la région.

Les Organismes Consultatifs de Coordination et de Contrôle

I. — LES ORGANISMES CONSULTATIFS

A. — Les organismes consultatifs régionaux

Les Chambres Economiques :

La révision des structures des chambres de commerce, permettra d'en faire, à l'échelon de la région, la cellule de base pour une action coordonnée de développement des différents secteurs économiques de la région.

1°) **Les attributions des Chambres Economiques :**

Les Chambres Economiques auront pour mission :

— de contribuer au développement économique de leur circonscription. A cet effet, les chambres économiques devront présenter toutes suggestions sur les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de cet objectif;

— de donner les avis et renseignements sur les questions économiques dont ils ont connaissance;

— de donner leur avis sur les règlements relatifs aux usages et à l'organisation professionnels.

2°) **Leur composition :**

Les chambres économiques comprendront des représentants des sections de l'industrie, de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce. Elles comprendront en outre des représentants de salariés.

B. — **Les organismes consultatifs nationaux**

I. — **Le rôle du Centre National de l'Expansion Commerciale :**

Le C.N.E.C. a pour rôle essentiel de promouvoir l'exportation en recherchant de nouveaux débouchés pour l'écoulement de la production tunisienne.

Il devra donc jouer un rôle d'informateur auprès des producteurs et des organismes chargés de l'exportation des produits tunisiens.

Il sera consulté pour donner un aperçu sur les possibilités d'écoulement des produits locaux et pour une mise en relation commerciale éventuelle avec les différents importateurs désireux de s'approvisionner à partir des produits tunisiens.

II — **Les organes de coordination et de contrôle :**

A. — En ce qui concerne les **Sociétés Régionales de Commerce** l'Office du Commerce et la S.T.I.L. devront jouer le rôle d'organe de coordination.

L'Office du Commerce devra se préoccuper en liaison étroite avec l'administration, de l'organisation et du redressement des Sociétés Régionales.

Il s'agira d'établir un programme d'action bien net de manière à éviter les conflits d'attribution ou les dénis propices à la confusion.

B. — **Sur le Plan National**

La création d'un conseil national du commerce qui se réunirait périodiquement permettra de dégager à l'échelle nationale une politique commerciale cohérente et dynamique.

Ce conseil qui sera présidé par le Secrétaire d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale ou son représentant comprendra :

— des représentants des départements ou services administratifs intéressés;

— des représentants du Parti, de l'U.G.T.T., de l'U.T.I.C.A., de l'U.N.A.T., l'U.G.E.T. et l'U.N.F.T.

II. — L'ACTION SUR LES PRIX

L'action menée au cours de la période triennale

Au cours de la période triennale plusieurs actions ont été menées afin de maintenir les prix à un niveau raisonnable.

I. — L'action menée par les pouvoirs publics

Cette action vise à limiter l'incidence des hausses de certains produits.

A. — La réduction des marges bénéficiaires

Pour un certain nombre de produits, les marges bénéficiaires prélevées par les commerçants étaient abusives, c'est ce qui a amené l'administration à intervenir afin d'éviter que les commerçants ne s'accordent une marge bénéficiaire supérieure à un niveau équitable.

L'Administration est intervenue à deux stades différents :

— Au stade de la fixation des prix des produits soumis à homologation (produits locaux et services). L'administration réduit alors d'autorité la marge bénéficiaire jugée abusive.

— Au stade de la commercialisation des produits soumis à auto-homologation (produits importés).

L'Administration agit alors par application de la loi du 19 juin 1959 relative au blocage des prix des produits et des services.

B. — Les prix fixés par les pouvoirs publics

Pour un certain nombre de produits il a été jugé nécessaire de fixer leur prix par le Gouvernement.

L'intervention directe des pouvoirs publics s'est manifestée dans les cas suivants :

1°) **Biens de grande consommation :**

Au cours de la période triennale, un certain nombre d'arrêtés ont été pris pour permettre une stabilité des prix de ces produits :

— Décision du 26 avril 1963 relative à la fixation des prix de vente du sucre;

— Arrêté du 10 juin 1964 portant fixation des marges bénéficiaires des textiles et articles d'habillement;

— Arrêté du 28 septembre 1964 relatif à la fixation des prix de vente du thé;

— Décret du 30 octobre 1964 portant fixation des prix de vente de l'huile;

— Arrêté du 6 novembre 1964 fixant les prix de vente du café.

2°) **Produits dont les prix ont subi des majorations injustifiées :**

Les pouvoirs publics sont intervenus pour limiter les marges bénéficiaires prélevées sur ces articles.

— Arrêté du 2 janvier 1963 fixant les prix des chambres d'hôtels et des établissements de tourisme;

— Arrêté du 14 mars 1963 portant fixation des marges bénéficiaires prélevées sur les prix de vente des voitures automobiles;

— Communiqués de presse pour fixer les prix de vente des eaux minérales d'importation et des téléviseurs.

II. — Les actions de conjoncture

A l'occasion des périodes sensibles comme le Ramadan, la réalisation d'importations massives a permis de juguler les hausses saisonnières de produits tels que la viande, les œufs, les poulets, le lait, le beurre et le fromage.

Cette action a été complétée par la multiplication des magasins d'Etat qui mettent à la disposition du public dans les meilleures conditions de qualité et de prix les produits les plus divers : viandes, produits laitiers, poissons...

L'action à mener dans le cadre du plan quadriennal

Pour assurer la stabilité ou contribuer à la baisse des prix il conviendra de mener au cours de la quadriennie trois genres d'action :

— refonte de la législation sur les prix;

— contrôle des prix;

— actions de conjoncture.

Ces différentes actions seraient reprises dans une **charte du commerce** qui codifierait toutes les mesures prises pour réformer le secteur.

1.° — La réforme de la législation sur les prix

La règlementation actuelle a besoin d'être entièrement reprise dans un sens de simplification et d'efficacité.

Le texte de base qui date du 12 août 1943 doit être élagué notablement et adapté aux nouvelles structures commerciales.

A cet égard, la réforme devra porter sur les points suivants :

— les systèmes de fixation des prix;

— la composition du comité central des prix;

— les sanctions en matière d'infraction à la législation des prix.

A. — Les systèmes de fixation des prix

Pour prévenir toute manœuvre spéculative et une dépréciation de la monnaie, les produits et services doivent être offerts à de justes prix.

1°) Le système des prix imposés :

La pratique des prix imposés offre un certain nombre d'avantages :

— le commerçant ne peut pas vendre au-dessus du prix indiqué;

— le même produit sera vendu au même prix dans tous les magasins;

— le prix ne dépend pas des saisons;

— le contrôle est facilité.

Ce système en vigueur pour certains produits devra être élargi pour les produits de grande consommation.

2°) Le système de l'auto-homologation des prix :

Au cours de la période triennale ce système n'est applicable que pour les produits d'importation. Pour les produits de fabrication locale le système en vigueur est celui de l'homologation.

L'homologation des prix présente les inconvénients suivants :

— Le producteur local ne peut jamais déterminer à l'avance d'une manière précise le prix de revient du produit qu'il compte fabriquer. En effet, plusieurs composantes du prix de revient (coût de production — frais généraux) ne peuvent être calculées qu'une fois le produit fabriqué.

C'est ce qui explique les difficultés qu'éprouvent le producteur local et l'administration pour fixer les prix aux différents stades de la commercialisation du produit dont la fabrication est envisagée.

Si les frais de production diminuent, le producteur aura moins tendance à diminuer ses prix.

Au contraire si les prévisions du producteur, sont en-deça de la réalité, il demandera à l'administration une majoration de ses prix.

— Enfin ce système offre une moins grande souplesse, que celui en faveur des produits d'importation dont les prix sont établis par les commerçants eux-mêmes et qui n'exclut pas le contrôle a posteriori de l'administration.

Pour toutes ces raisons il conviendrait de supprimer le système de l'homologation.

A cet effet, les arrêtés seront pris pour fixer les taux de marque des principaux produits de consommation courante, une liste de ces produits sera établie par une commission ad hoc.

B. — Le Comité Central des Prix

Ce comité est prévu par l'article 3 du décret du 12 août 1943 et a pour mission d'étudier les questions qui lui seront soumises par le Gouvernement et de formuler des avis. Il peut également présenter des suggestions sur toutes les questions d'intérêt général concernant la fixation et le contrôle des prix.

Ce comité qui ne s'est jamais réuni depuis l'indépendance, devra être rétabli avec la composition suivante :

— le Secrétaire d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale, ou son représentant, Président;

— le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur ou son représentant, Membre;

— les Secrétaires d'Etat à la Santé Publique et aux Affaires Culturelles ou leurs représentants qui se réunissent pour les affaires qui les intéressent;

— deux délégués du Parti Socialiste Destourien;

— quatre représentants des producteurs (2 pour l'agriculture, 2 pour l'industrie);

— deux représentants des Sociétés Régionales;

— deux commerçants détaillants;

— deux représentants de l'U.G.T.T.;

— deux représentants des Offices et Sociétés Nationales pour les affaires qui les intéressent, avec voix consultatives;

— deux représentants de l'U.N.F.T.

Ce comité devra avoir pouvoir **de décision** et ce afin de lui permettre de décider des taux des marges bénéficiaires à appliquer sur les produits soumis à auto-homologation.

Il devra également présenter toute suggestion sur les questions d'intérêt général concernant la fixation et le contrôle des prix.

La tâche de ce comité sera complétée par l'institution, au siège de chaque Gouvernorat, de commissions régionales de surveillance des prix dont la mission sera d'adapter aux conditions locales les prix de vente des produits aux différents stades de la distribution. Ces commissions devront également étudier toutes questions relatives à la détermination et au contrôle des prix qui lui sont soumises.

C. — Les sanctions

Le décret du 12 août 1943 prévoit des sanctions de deux sortes :

— des sanctions administratives;

— des sanctions pénales.

Le Secrétaire d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale pourra :

— prononcer à l'encontre du délinquant l'interdiction d'exercer sa profession;

— retirer la carte de commerçant;

— prononcer la fermeture des magasins ou de l'établissement.

Ces mesures conservatoires ne seront susceptibles ni de recours juridictionnel ni de recours gracieux.

Toutefois le Secrétaire d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale pourra prendre une décision de transaction qui a pour effet d'éteindre l'action judiciaire.

2°) **Les sanctions pénales :**

La nouvelle règlementation devra également renforcer les sanctions pénales prises à l'encontre des spéculateurs et des commerçants qui n'auront pas respecté la législation en matière de prix et de contrôle économique.

II. — Le contrôle des prix et le contrôle économique

A. — Les agents habilités à contrôler les prix

Les procès-verbaux d'infraction à la législation sur les prix sont dressés par les agents du contrôle économique, les officiers de police judiciaire et les agents de la répression des fraudes.

A l'avenir des contrôleurs régionaux des prix, qui sont chargés par le Secrétaire d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale de surveiller les prix pratiqués dans leur région, devront être habilités à constater les infractions en matière de prix et de contrôle économique.

Ces contrôleurs devront être rattachés au Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale et percevront des commissions prélevées sur le budget de ce département. Ils seront nommés sur proposition du Gouverneur de la Région.

Des cours de formation pratique devront être organisés en vue d'élever le niveau des contrôleurs régionaux et d'en faire des auxiliaires efficaces en mesure de combattre les hausses spéculatives et la fraude.

B. — Les enquêtes économiques

Les agents chargés du contrôle économique ne devront pas se cantonner dans ce rôle strictement répressif.

Ils devront également procéder à des études sur les circuits de distribution sur l'évolution des prix des produits et la conjoncture économique.

III. — Les actions de conjoncture

Les Offices et Sociétés Nationales doivent continuer l'effort entrepris au cours de la période triennale pour combattre un mouvement de rétention ou de flambée des prix (importations massives d'œufs, viande, eaux minérales, etc...).

Un service de conjoncture pourrait être créé auprès de l'Office du Commerce de Tunisie. Ce service aurait pour mission d'inventorier les disponibilités et dégager l'action à entreprendre lorsqu'il y a raréfication de certains produits sur le marché local ou hausses spéculatives.

SOUS-SECTION III

LA REFORME DES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

I. — LES STRUCTURES ACTUELLES

Au cours de la période triennale un effort a été accompli en vue d'une part, de renforcer et de dynamiser les sections du commerce et du contrôle et d'autre part, d'opérer la décentralisation des services administratifs.

I. — Les réformes introduites

A. — La section des Etudes et de la Planification

A pour rôle essentiel de dresser les lignes générales des réformes du commerce; en contrôle l'exécution.

B. — La section du commerce intérieur

Le service du commerce chargé initialement des problèmes qui se rattachent à la commercialisation interne des produits s'est vu confier de nouvelles attributions : répartition des contingents d'importation entre les différents utilisateurs, délivrance des cartes de commerçants, instruction des demandes d'ouverture de patente.

A l'heure actuelle le service comprend :

— un bureau chargé de la répartition des contingents et de la tenue des fiches des importateurs;

— un bureau chargé des brevets d'invention;

— un bureau dont le rôle est d'instruire les demandes d'ouverture de patente et de cartes de commerçants.

C. — La section contrôle économique

Distinct du commerce intérieur a pour rôle d'assurer le contrôle des prix et la répression des fraudes, elle s'occupe également de la gestion de la Caisse de Compensation et du Contrôle des Poids et Mesures

D. — La section du commerce extérieur

A pour rôle essentiel d'étudier les accords commerciaux et d'appliquer la règlementation du commerce extérieur.

Elle comprend :

— le bureau des accords commerciaux : chargé de l'étude des accords commerciaux;

— le bureau des autorisations : chargé de la délivrance des titres du commerce extérieur.

E. — La section des statistiques

Chargée de l'établissement des statistiqus du commerce extérieur et de l'indice du coût de la vie.

F. — La section des organisations internationales

Chargée des relations avec les organisations internationales spécialisées (G.A.T.T., C.E.E., C.E.A...).

G. — La section des finances extérieures

Chargée des questions que peuvent poser les relations financières de la Tunisie avec l'Etranger.

Cette section procède à l'étude des accords de paiement, contrôle les mouvements de capitaux avec l'étranger, réprime et sanctionne les infractions à la réglementation des changes, autorise les importations sans paiement et les opérations de compensation privée.

H. — La décentralisation des services

Au cours de la période triennale, il a été procédé à la décentralisation des services administratifs. C'est ainsi qu'il a été créé à Sousse une section régionale du commerce conçue comme étant le prolongement dans le cadre régional de la Division du Commerce.

Cette section est chargée de contrôler les prix, de réprimer la fraude, de recueillir toutes les informations sur les commerçants de la région et d'assurer la liaison entre ceux-ci et l'Administration Centrale. D'autres sections seront créées dès que des cadres compétents seront trouvés pour assurer cette fonction à l'échelle régionale.

II. — LES REFORMES A INTRODUIRE

Il s'agit d'améliorer les structures actuelles en vue d'aboutir à une plus grande coordination entre l'administration et les sociétés para-étatiques, établissements et groupements chargés du commerce.

I. — Les réformes des structures administratives

D'une manière générale, les structures actuelles ne subiront pas de modifications notables. Il s'agira surtout d'étoffer les sections et de renforcer la décentralisation.

A. — La section du contrôle économique

Devra être doté d'un plus important effectif et ce compte tenu des tâches toujours grandissantes qui incombent à cette section et l'ampleur de sa compétence territoriale.

La Caisse de Compensation rattachée à ce service doit être individualisée. Elle sera chargée en plus de l'aide à l'exportation de deux autres rôles :

— aide économique dans les secteurs à développer;

— régularisation et stabilisation des prix.

A cet effet, il est primordial de prévoir de nouvelles ressources qui viendraient alimenter le budget de la caisse. Ces nouvelles ressources peuvent être constituées par le produit de taxes spéciales à l'importation d'articles de luxe et par le rétablissement de certaines redevances compensatrices sur le sucre importé, les produits sensibles...).

B. — La section du commerce extérieur

Le bureau des accords commerciaux devra être réorganisé.

En vue d'en faire un instrument valable adapté aux perspectives à réaliser à plus ou moins long terme. C'est ainsi qu'une spécialisation devra se faire à l'intérieur du bureau chargé de l'étude des accords commerciaux : pays du Maghreb, pays Arabes, pays d'Afrique, pays appartenant à la zone de convertibilité, pays de la zone de Clearing. Il serait souhaitable également qu'un intérêt particulier soit donné aux pays de la C.E.E., de la C.E.A.

II. — LA COORDINATION ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES ORGANISMES CHARGES DU COMMERCE

Le décret du 4 juin 1957 institue la Commission Permanente du Commerce Extérieur qui a pour attribution essentielle « d'émettre un avis sur les plans et programmes d'importation et d'exportation ainsi que sur les projets d'accords commerciaux et de paiement... ».

Cette commission s'est réunie par intermittences au cours de la période triennale et n'a pas eu l'effet escompté du fait du faible niveau dans lequel se sont situés les débats.

Aussi convient-il de restaurer cette commission et de la réformer dans sa composition et ses attributions.

A. — Composition de la commission

La commission permanente sera présidée par le Sous-Secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Industrie. Les personnes physiques ou morales suivantes y seront représentées :

— le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères;

— la Banque Centrale;

— le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture;

— le Directeur de l'Industrie;

— le Directeur du Commerce et des Finances Extérieures;

— les Sociétés, Offices, Groupements intéressés.

B. — Attributions de la commission

Elle aura pour mission, comme par le passé, de faciliter le règiement de questions relevant de la compétence de plusieurs services.

Du Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale et d'organismes extérieurs.

La commission devra, durant la période quadriennale, suivre de près les réformes de structure engagées dans le commerce. Elle apportera son soutien aux organismes commerciaux nouvellement créés dans la réalisation de leurs objectifs.

Par ailleurs, elle assurera la coordination entre l'administration des sociétés para-étatiques, établissements et groupements chargés du commerce. Elle prendra à cet effet toute mesure susceptible d'harmoniser les activités des diverses administrations et établissements publics en matière de commerce.

SECTION IV

Le Systeme Bancaire

— Dans une première approche, il importe d'analyser la situation présente du système bancaire et d'apprécier si son activité d'ensemble répond aux besoins de financement de l'économie.

— Dans un deuxième stade et à la lumière des résultats de l'inventaire auquel il sera procédé, il conviendrait de faire les propositions d'organisation relatives aux institutions à mettre en place à l'occasion de l'entrée en vigueur du Plan Quadriennal.

SOUS-SECTION I

ANALYSE CRITIQUE DE LA SITUATION DU SYSTEME BANCAIRE AVANT L'ENTREE EN VIGUEUR DU PLAN QUADRIENNAL

A. — Sur le plan des structures

La réforme des structures bancaires qui s'est faite suivant 2 voies différentes a souvent devancé la restructuration des circuits économiques. La première démarche intervenue sur le plan chronologique et qui est aussi la plus fondamentale a consisté dans la création par le Gouvernement de Banques Nationales. La deuxième action, bien que moins spectaculaire n'aboutit pas moins à une transformation de structures réelles.

En effet, sous l'impulsion de la Banque Centrale de Tunisie, des aménagements importants ont été apportés au système privé pour l'adapter aux besoins et aux nouvelles structures de l'Economie Tunisienne.

C'est ainsi qu'une action de concentration des ressources et des moyens de financement a été poursuivie de façon continue depuis la fin de l'exercice 1961.

A cet effet, il y a lieu de rappeler que le Système Bancaire Tunisie qui comptait 19 établissements à la création de la Banque Centrale de Tunisie ne se compose plus que de 12 banques à l'heure actuelle.

Cette évolution résulte généralement de fusions intervenues entre les établissements auparavant autonomes.

Les modifications ainsi apportées qui ont chargé la physionomie du système bancaire ont été encouragées par la Banque Centrale de Tunisie. Ces modifications avaient, en effet, l'avantage de renforcer l'assise financière des banques et de leur permettre de satisfaire de façon plus substantielle les besoins de l'économie. De plus, ces nouvelles créations ont permis d'inciter des institutions financières étrangères de premier ordre à s'intéresser à la Tunisie et à sa situation économique. En effet, toutes les banques créées ces 3 dernières années comptent parmi leurs actionnairs des établissements de crédit américains, allemands, italiens ou suisses.

Cette tendance à la concentration semble devoir être plus lente à l'avenir, car le système bancaire tunisien est doté auourd'hui en majorité d'unités valables et efficaces en rapport avec la contribution que le pays attend d'elles.

B. — Sur le plan de l'activité

1°) Actions des banques primaires :

L'analyse doit distinguer le secteur commercial, le secteur industriel et le secteur agricole qui se caractérisent suivant le cas par la nature ainsi que par l'ampleur des besoins de financement.

a) **Secteur commercial :**

On peut constater que :

— la concentration des structures commerciales setraduit par un accroissement passager du recours au crédit bancaire local. Toutefois, l'autofinancement accumulé en cours d'activité et l'instauration de relations nouvelles confiantes avec les fournisseurs étrangers, qui acceptent de consentir des délais de paiement, résorbent rapidement cette gêne de trésorerie initiale;

— en tout état de cause, les structures bancaires existantes sont en mesure d'absorber des besoins en crédit bien plus élevés que ceux qui sont actuellement satisfaits;

— le risque plus grand inhérent à des crédits plus importants en rapport avec la taille des nouveaux organismes (offices, société d'économie mixte) peut être atténué par la constitution de pools bancaires suivants l'orientation constante imprimée par la Banque Centrale de Tunisie dans ce domaine.

b) **Secteur industriel :**

La situation actuelle de ce secteur se caractriése par :

— un recours au crédit bancaire pour faire face tant à l'insuffisance des capitaux circulants nécessités par les besoins d'exploitation que des capitaux permanents destinés à la réalisation des investissements;

— ces besoins sont dus à la faiblesse du capital propre des entreprises nouvelles ou de création récente qui sont du reste de plus en plus nombreuses du fait de la reconversion et de la tunisification des structures économiques;

— les structures bancaires existantes ont satisfait toutes les demandes.

Les renseignements que l'on peut tirer de cette situation malsaine et qui se caractérise par la non-adaptation de la nature de la ressource à celle de l'emploi (ressources à vue ou à terme limité finançant des investissements amortissables sur 15 ou 20 ans), restent assez proches en ce qui concerne les objectifs à atteindre. On peut estimer, en effet, que l'assainissement devra consister dans la recherche et la mobilisation dès le départ des ressources appelées à relayer le crédit à moyen terme.

Pour ce faire, une action importante devra être entreprise en vue de la mobilisation de l'épargne. Les banquiers pensent toutefois que dans ce domaine une coordination s'impose et

qu'elle ne peut être que du ressort des pouvoirs publics. En revanche, les avis divergent sur les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à ces objectifs.

Certains estiment que les structures actuelles sont outillées pour remplir cette nouvelle mission.

D'autres pensent, au contraire, qu'une spécialisation consistant dans une répartition des tâches entre les banques, constitue un moyen plus efficace pour répondre aux besoins de toute nature.

La position moyenne qui semble se dégager après discussion retient la notion d'orientation et de vocation par catégorie ou groupe de banques plutôt qu'une spécialisation tranchée par nature de besoins et durée de crédit.

c) **Secteur agricole :**

Le problème du financement de ce secteur se pose dans un contexte particulier. En effet, la toute petite agriculture a besoin davantage de prêts de subsistance que de crédits car l'expérience récente montre qu'elle n'est pas en mesure de faire face au remboursement des avances qui lui sont consenties. Il s'ensuit que préalablement au problème de financement, se pose un problème de réforme des structures de l'agriculture. Il importe, par conséquent, de créer les conditions propices au regroupement des exploitations morcelées et à la promotion de la solidarité entre les agriculteurs. De la sorte, le problème de l'éligibilité au crédit se trouvera en grande partie solutionné.

Au demeurant, et sans attendre que ce processus de reconversion soit achevé, il appartient aux institutions financières d'accroître le plus possible les ressources disponibles pour l'agriculture.

A cet égard, les banques n'ayant pas de vocation agricole se déclarent disposées à intensifier leur action en faveur de l'agriculture dans la mesure où la porcédure actuelle qui fait transiter tous les règlements par la Banque Nationale Agricole se trouve étendue aux autres banques, de manière à garantir le dénouement des crédits consentis à leur clientèle.

Les défenseurs du maintien des circuits de règlement actuels estiment pour leur part que la Banque Nationale Agricole a été créée pour unifier le crédit agricole et réduire l'endettement des agriculteurs pour le ramener à un niveau compatible avec leur capacité de remboursement. L'assouplissement préconisé est de ce fait de nature à créer une brèche dans le cadre du crédit mis en place ces dernières années.

2°) **Action de la Banque Centrale de Tunisie :**

Cette intervention vise essentiellement 2 objectifs :

— contribution à la politique économique du Gouvernement;

— assainissement des structures des banques et contrôle de leur politique de crédit.

a) **Mesures d'incitation visant à associer les banques à la politique de développement du Gouvernement :**

1. — **Sur le plan des ressources :** Les deux domaines — agriculture et équipement industriel — qui sont l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics ont été également encouragés par la Banque Centrale de Tunisie. C'est ainsi que par dérogation à l'intervention de la Banque

Centrale en faveur des banques qui se situe dans le cadre de plafonds fixés pour chacune d'elles, une côte spéciale a été ouverte à la Banque Nationale Agricole pour lui permettre de loger les crédits de campagne dispensés aux unités de production. De plus, pour tenir compte de l'absence de ressources propres au départ, les besoins des unités de production ont été couverts en totalité par les crédits bancaires. De même les crédits à moyen terme destinés à financer les investissements sont mobilisés par les banques auprès de la Banque Centrale hors de leurs plafonds respectifs. En outre, et pour parfaire le financement des investissements prévus par le Plan Triennal, la Banque Centrale de Tunisie a relevé à 2 reprises la limite d'émission dans le domaine des crédits à moyen terme, prévue à l'article 44 de ses statuts, pour la porter de 4.000.000 Dinars — montant initial à 12.000.000 Dinars, niveau actuel.

Parallèlement et pour canaliser le maximum de ressources à la couverture des dépenses d'investissement, la Banque Centrale de Tunisie a fait obligation aux banques de nourris des crédits à moyen terme à concurrence de 10 % de leurs dépôts.

2. — **Sur le plan du coût :** La Banque Centrale de Tunisie a procédé en septembre 1962 à une modification et à une diversification des taux d'escompte en les fixant à un niveau bas pour les crédits qu'on veut encourager et à un niveau plus élevé pour les crédits qu'on désire freiner.

C'est ainsi que le crédit agricole a été assorti des taux les plus bas — 3.5 % et 4 % — alors qu'il présente bien plus d'aléas que le crédit d'escompte commercial et que généralement le taux d'intérêt est fonction du risque. De même, la principale catégorie de crédits à moyen terme a été assortie d'un taux de 4 % égal à celui de l'escompte commercial, alors que le risque d'un financement qui ne se dénouera qu'au terme de 5 ans est bien plus élevé.

Ces taux bas, inférieurs ou égaux au Taux-Banque, fixés pour le crédit agricole et le crédit d'investissement, constituent un cas original unique dans la nomenclature des taux observée par la plupart des pays étrangers.

Enfin, dans le but de drainer les ressources de la petite épargne et de les mobiliser en faveur des investissements, la Banque Centrale de Tunisie a créé une catégorie spéciale de dépôts appelée « comptes d'épargne ».

Les banques sont autorisées à servir à ces comptes un intérêt créditeur qui peut atteindre 2.75 % intérêt maximum pour les dépôts à vue : 1.25 % — dans la mesure où les dépôts ne dépassent pas 1.000 Dinars et ne subissent pas de fluctuations importantes. Toutefois, cette stabilité est interprêtée de façon souple puisqu'elle n'est appréciée qu'à postériori.

Dans la même optique d'encouragement de l'épargne, la Banque Centrale de Tunisie a décidé de bonifier de 0.30 % les intérêts créditeurs servis aux dépôts à vue des entreprises et organismes du secteur para-étatique ainsi que des sociétés constituées sous la forme coopérative.

b) Mesures visant l'assainissement des structures du système bancaire et le contrôle de sa politique de crédit :

1. — **Assainissement des structures et protection de la clientèle bancaire :** Par circulaire en date du 27 juillet 1961, la Banque Centrale de Tunisie a institué le coefficient de solvabilité représenté par un rapport entre les fonds propres ou dotations pour les banques étrangères et l'ensemble des dépôts à vue et à terme. Le taux du rapport qui doit être observé par les banques a été fixé par la même circulaire à 10 %.

Ce coefficient vise principalement à assurer la protection des déposants qui seraient ainsi assurés que les banques pourraient absorber les pertes d'exploitation éventuelle sans mettre en péril les ressources qui leur sont confiées. Il s'ensuit que les fonds propres doivent à tout moment couvrir les immobilisations de toute nature y compris les participations. Du reste, l'intervention de la Banque Centrale de Tunisie en faveur des banques reste en rapport avec la surface de ces dernières d'où la nécessité pour elles de se trouver à la tête de fonds propres conséquents.

De même, la réglementation des conditions de banque, prise par la Banque Centrale de Tunisie, en mars 1961, et complétée en septembre 1962, vise par certaines de ses dispositions à uniformiser la rémunération des services rendus par les banques afin de mettre celles-ci à l'abri d'une concurrence effrenée, voir déloyale, qui n'aurait pas manqué d'avoir des conséquences facheuses, tant pour elles que pour leur clientèle de déposants.

A cet effet, la Banque Centrale de Tunisie a fixé un niveau maximum aux intérêts créditeurs versés par les banques et un niveau minimum aux intérêts débiteurs perçus par elles.

D'autres dispositions de cette réglementation protège les usagers de crédit contre les taux prohibitifs que certaines banques pourraient être tentées de leur appliquer. C'est ainsi que les intérêts débiteurs appliqués par les banques pour toute opération de crédit sont fixés par référence aux taux d'escompte correspondant de la Banque Centrale de Tunisie.

Toutefois, la Banque Centrale de Tunisie plafonne la marge dont les banques sont autorisées à majorer le taux d'escompte de référence.

2. — **Contrôle de la politique de crédit des banques :** Dans le but de s'assurer que les banques suivent une politique sélective de crédit et observent ses directives en cette matière, la Banque Centrale de Tunisie soumet à son autorisation préalable les demandes de concours d'une certaine importance dont les banques sont saisies de la part de leur clientèle.

Le montant à partir duquel l'agrément de la Banque Centrale de Tunisie est nécessaire, fixé initialement à 75 mD, vient d'être ramené, en août 1964, à 50 mD.

Parallèlement, afin de s'assurer du bien fondé de toute émission monétaire, la Banque Centrale de Tunisie conditionne la mobilisation effective du papier financier à la délivrance par ses soins d'un accord de réescompte. La formalité de l'accord de réescompte, initialement exigée pour toute mobilisation égale ou supérieure à 10 mD, devient nécessaire depuis le mois d'août 1964, à partir de 5 mD.

Dans la même optique d'orientation et de sélection des crédits, la Banque Centrale de Tunisie surveille la liquidité des banques en s'assurant que celles-ci couvrent 60 % de leurs engagements à court terme à l'aide seulement de leurs encaisses et de leurs crédits mobilisables. Cette mesure oblige les banques à diminuer leurs crédits non mobilisables, qui représentent les emplois que la Banque Centrale de Tunisie cherche justement à freiner.

Parallèlement, à cette politique sélective, visant à orienter l'action des banques vers les catégories d'emplois présentant un intérêt sur le plan économique, la Banque Centrale de Tunisie poursuit également une politique quantitative ayant pour objet de canaliser partiellement l'utilisation des nouveaux dépôts.

La création du plancher d'effets publics, fixe initialement à 25 % et porté à 30 % en août 1964, répond à cet objectif. Les banques sont ainsi tenues de détenir un portefeuille

d'effets publics — bons d'équipement ou bons du Trésor — à hauteur de 30 % de leurs dépôts à vue.

De façon incidente, par leurs souscriptions en effets publics, les banques contribuent à alimenter la Trésorerie de l'Etat.

La création de la réserve obligatoire, par circulaire en date du 28 septembre 1964, s'inscrit dans le même cadre puisqu'elle vise à stériliser — sous forme de dépôt indisponible à la Banque Centrale de Tunisie — 10 % de toute augmentation des dépôts bancaires.

Il convient, enfin, de comprendre parmi les mesures tendant à canaliser l'utilisation des ressources bancaires, celles prises au cours de l'été 1963 et relatives à l'institution du marché monétaire et à l'émission de bons du Trésor à 3,6 et 9 mois.

Le marché monétaire constitue une possibilité de remplois pour les banques ayant des excédents de trésorerie momentanément inemployés

Cette nouvelle organisation évite aux banques de chercher à placer leurs disponibilités quelles qu'en soient les conditions et parfois même en se départant des règles habituelles de prudence. De plus le marché monétaire qui permet d'éponger les liquidités bancaires, présente l'avantage de soulager l'émission monétaire de l'Institut d'Emission.

Les souscriptions aux émisisons mensuelles de Bons du Trésor offrent aux banques une autre possibilité d'affecter leur trésorerie inemployée.

En dehors de cette fonction, les émissions de Bons du Trésor présentent une double utilité :

— d'une part, elles servent à alimenter le Trésor en remettant dans le circuit les liquidités décersées dans l'économie par le biais des dépenses publiques;

— d'autre part, les bons du Trésor peuvent constituer la contrepartie des opérations d'emprunt sur le marché monétaire. A ce titre, et dans la mesure où le portefeuille d'effets publics d'une banque dépasse le niveau stérilisé soit 30 %, les Bons du Trésor constituent un des supports du marché monétaire.

SOUS-SECTION II

PROPOSITION D'ORGANISATION FUTURE

Il apparait clairement, à la lumière de l'examen auquel il a été procédé que les structures bancaires ont connu au cours de ces dernières années, une mutation continuelle pour s'adapter et répondre dans les conditions les plus efficaces à leur mission nouvelle.

De ce fait, les mesures à prendre dans ce domaine constituent davantage une systématisation et à certains égards une officialisation de fonctions assurées actuellement dans les faits, plutôt qu'une métamorphose des structures existantes.

L'action à entreprendre et qui devra s'attache à parfaire l'édifice actuel, visera d'une part à codifier les conditions d'exercice de la profession bancaire et d'autre part, à instituer une assemblée chargée de réfléchir et de mûrir les problèmes de politique de crédit dont elle aura à connaître.

A. — Réglementation de la profession bancaire

Dans ce domaine, le législateur devrait avoir en vue les principes généraux suivants :

1°) définir la profession de banque caractérisée par la collecte des dépôts et la distribution des crédits et soumettre cette activité à l'autorisation des pouvoirs publics (Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale) et de l'Institut d'Emission;

2°) exiger des établissements qui sollicitent cette autorisation le respect des conditions suivantes :

— la fixation d'un capital minimum en chiffres absolus lors de la création. L'obligation de renforcer les fonds propres au fur et à mesure de l'activité afin de les porter et de les maintenir à un niveau qui se compare à 10 % de l'ensemble des dépôts;

— la limitation des emplois des banques sous forme de biens immobiliers, mobiliers et de participations à hauteur de leurs fonds propres;

— l'interdiction aux banques d'affecter plus d'un certain pourcentage de leur fonds propres par prise de participation au capital d'une entreprise. Ceci dans le but de s'assurer une certaine division des risques dans les prises de participations bancaires. De plus une banque ne devrait pas normalement détenir de participation majoritaire au sein d'une entreprise. Pour tenir compte toutefois des nécessités et de la situation de fait existante des dérogations particulières peuvent être apportées par les autorités monétaires, dans ce domaine;

— la prohibition de l'exercice par les banques des activités industrielles ou commerciales étrangères au domaine bancaire;

— l'exercice de la fonction de premier responsable d'une banque est réservé aux personnes physiques de nationalité tunisienne et qui auront été jugés de bonne moralité — absence de condamnation et de poursuite de toute nature. Des dérogations particulières peuvent toutefois être apportées par la Banque Centrale de Tunisie à l'exigence de nationalité;

3°) regrouper les établissements bancaires au sein d'une association professionnelle qui servira d'intermédiaire entre ses membres d'une part et les pouvoirs publics et la Banque de Tunisie d'autre part pour toute question intéressant l'ensemble de la profession bancaire.

B. — Création du Conseil National du Crédit

Cette institution dont l'utilité est reconnue par tous, devra avoir un rôle consultatif pour pouvoir embrasser un domaine très vaste et connaître sans restriction de problèmes généraux ayant trait à l'orientation de la distribution du crédit dans le cadre de la politique économique de la Tunisie.

Les questions que le Conseil National du Crédit aura plus particulièrement à examiner porteront sur les sujets suivants :

— aspects financiers du Plan de développement économique;

— principaux problèmes de financement posés au système bancaire (programme de construction d'habitations, campagnes agricoles, créances sur le secteur public, etc...);

mobilisation de l'épargne.

Parallèlement à cette première série d'attributions, le Conseil National du Crédit sera consulté à l'occasion de toute demande d'autorisation d'exercice de la profession de banque, de même que pour toute opération de fusion ou de radiation.

Enfin, le Conseil National du Crédit se réunira consécutivement à la fin de chaque exercice pour se faire commenter par le Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie un rapport annuel sur les données relatives à l'évolution monétaire et du crédit, ainsi qu'à la situation de l'ensemble du système bancaire.

Le Conseil National du Crédit réunira (sous la présidence du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie) d'une part les représentants des organes de décision en matière de crédit — à savoir les responsables des départements économiques et financiers de l'Administration ainsi que ceux de la Banque Centrale de Tunisie — et d'autre part les représentants des utilisateurs et des usagers du crédit, en l'occurence les banques et les délégués des principales activités économiques.

SECTION V

La Coopération

Les « Perspectives Décennales » et le Plan Triennal réservent à la Coopération un rôle considérable dans la réforme des structures économiques et dans la promotion sociale de la population. Ce choix opéré en faveur du mouvement coopératif est dicté par la conviction profonde que celui-ci s'adapte au mieux à nos objectifs de croissance économique accélérée et de promotion de l'homme.

En effet, la Coopération, de par ses fondements idéologiques, ses méthodes, les règles qui régissent le fonctionnement de ses entreprises constitue l'une des meilleures voies vers la réalisation de ces objectifs.

— **Accélérateur de développement,** le système coopératif, du fait de la concentration des moyens qu'il implique et de la modernisation des méthodes et des techniques de production qu'il entraîne, engendre inéluctablement l'accroissement de celle-ci et partant celui du revenu national.

— **Facteur de promotion sociale,** l'organisation coopérative, en instaurant un mode de vie collectif, « renoue avec les tendances communautaires de notre peuple » et provoque le recul de l'invidualisme extrême qui n'est plus conforme à notre orientation.

La prise de conscience qui découle d'une telle structure économico-sociale conduit à l'amélioration des conditions de vie et à la poursuite constante du mieux être.

Certes, les objectifs ainsi dévolus à la Coopération ne peuvent être atteints que dans la mesure où sont éliminés un certain nombre de freins qui gênent encore l'expansion harmonieuse du mouvement et que le secteur coopératif est constitué de sociétés rationnellement organisées et économiquement viables.

L'Etat doit tout mettre en œuvre en vue de doter le mouvement coopératif des structures indispensables à son affermissement et des moyens devant lui assurer son auto-développement.

I. — Les insuffisances constatées

1°) La gestion et les hommes :

Il importe de préciser, tout d'abord, qu'une coopérative est avant tout une entreprise économique, astreinte en tant que telle à observer des règles précises de gestion, de nature à lui assurer la meilleure rentabilité et les conditions de services les plus favorables aux coopérateurs.

La coopérative se distingue ensuite des autres entreprises par le caractère démocratique de sa gestion. Cependant ce principe de la gestion démocratique ne prend son sens réel que s'il se traduit par la participation des membres à la vie du groupe et au fonctionnement de la société.

Or, pour que cette participation devienne réelle, il est indispensable que s'effectue au niveau de chaque coopérateur la prise de conscience de la portée du rôle qui lui appartient dans le cadre de l'action collective. Ceci implique, outre une habitude de la vie en commun, une

initiation à la pratique de la gestion, que nombre de nos coopérateurs, au stade actuel du développement de notre mouvement, n'ont pas encore acquises.

Il revient, en principe, à chaque coopérative d'entreprendre elle-même l'éducation de ses membres en réservant à cette tâche une partie de ses ressources. Or, la situation financière de la majorité de nos coopératives ne leur permet pas d'accomplir cet effort.

Les autorités et les organisations nationales mènent une action d'éducation et de vulgarisation qui devra s'accentuer au cours de la quadriennie. Celle-ci ne pouvant en tout état de cause porter ses fruits qu'à longue échéance, il convenait de parer au plus pressé, en dotant les organismes coopératifs de cadres techniques qualifiés devant en assurer la bonne marche, leur permettre de remplir leur rôle en tant qu'entreprises de développement et y insuffler l'esprit et les méthodes de la gestion coopérative. C'est à cet effet que l'Ecole Nationale de la Coopération fut créée et des centres régionaux de formation et de perfectionnement ouverts aux dirigeants des coopératives agricoles.

2°) **Les moyens financiers :**

Aux difficultés d'ordre humain exposées plus haut, viennent s'ajouter d'autres non moins importantes et qui tiennent à l'insuffisance des moyens financiers :

a) les coopératives se constituant le plus souvent à partir de personnes aux ressources limitées, leur capital au départ ne peut être que modeste;

b) les réserves qui doivent être à la base de l'autofinancement des coopératives sont souvent négligeables;

c) l'accès des coopératives au crédit bancaire est rendu difficile pour de multiples raisons dont certaines relèvent de :

— l'absence de plan de financement;

— la présentation hâtive des demandes de cré agricole.

— le manque de respect, de la part de certaines coopératives, des engagements contractés vis-à-vis des établissements bancaires.

Face à cette situation les organismes de crédit manifestent une certaine réticence à satisfaire les demandes présentées par les coopératives et font recours le plus souvent à la garantie de l'Etat.

L'Etat, en effet, tout en entreprenant à grande échelle une action d'assainissement et de redressement à faire des coopératives de véritables entreprises de développement, accorde sa **garantie aux crédits** demandés par les coopératives sur la base d'une étude de rentabilité.

Parallèlement, la mise en place d'un système de **crédit mutuel** permettra aux coopératives de disposer d'organisme de crédits propres à satisfaire leurs besoins.

3°) **Le choix des priorités :**

Souvent, par le passé, la constitution de coopérative n'était pas précédée d'études préalables faisant ressortir l'opportunité de leur création dans le secteur considéré et fondant leur lieu d'implantation sur un choix rationnel.

Les possibilités limitées en hommes formés aux techniques de gestion et en capitaux, exigent un choix dans les priorités. Des zones d'intervention prioritaires doivent être dégagées et des programmes d'actions hiérarchisées au sein de secteurs également prioritaires établis pour la quadriennie.

Au cours de la quadriennie l'intervention coopérative accordera la priorité à l'agriculture, la consommation, le crédit mutuel et l'artisanat. Au sein de ce dernier secteur, certaines branches retiendront plus particulièrement l'attention : le bâtiment, les cuirs et chaussures et les textiles.

A l'échelle des régions, l'implantation de coopératives sera faite compte tenu des structures coopératives existantes, la priorité étant accordée aux régions où celles-ci sont les plus avancées.

II. — Les actions globales

1°) Les cadres juridiques :

La coopération tunisienne était régie par un certain nombre de textes fragmentaires, parfois très anciens, le plus souvent dépassés. La réforme législative en cours d'application vise à doter la coopération tunisienne de nouveaux cadres juridiques adaptés aux exigences d'un mouvement dynamique et en pleine expansion.

a) **Une loi portant statut général de la coopération** est en instance de promulgation :

— elle définit les objectifs et le rôle de la coopération;

— elle définit la nature des entreprises coopératives;

— elle fixe les structures du mouvement coopératif;

— elle fixe les règles de constitution et de fonctionnement des coopératives.

Le statut général, applicable à tous les types de coopératives, constitue désormais la charte de la Coopération en Tunisie.

b) **Les lois d'ordre général :**

Sont applicables à l'ensemble du secteur coopératif, mais elles concernent des domaines précis. Elles sont destinées à compléter la loigénérale.

— La loi du 28 décembre 1964 soumet à l'agrément préalable de l'administration toute constitution, extension ou reconversion de coopératives. Il sagit d'une mesure de toute première importance, l'agrément conçu auparavant comme une simple immatriculation purement formelle et après constitution devient désormais pour l'administration, un moyen d'assainir la situation des coopératives existantes et d'assurer le développement du mouvement sur des bases saines.

— Une loi en cours d'élaboration, déterminera le régime fiscal des coopératives.

— Une loi, en cours d'élaboration, fixera l'organisation d'un régime de sécurité sociale adapté au système coopératif.

c) **Lois sectorielles :**

— L'agriculture est dotée actuellement d'une loi relative à la coopération dans le secteur agricole, de commissions régionales et de statuts types

— Une loi sur la coopération scolaire, complétée par des statuts types est en cours de promulgation.

D'autres lois applicables aux autres secteurs coopératifs, et dont certaines ont déjà été élaborées seront promulguées au cours de la quadriennie :

— Loi sur les coopératives de production non agricole.

— Loi sur les coopératives de pêche.

— Loi sur les coopératives de consommation.

— Loi sur le crédit mutuel.

2°) **Les structures :**

a) **Situation actuelle :** Au cours de la période triennale 1962-64, certaines structures nouvelles ont vu le jour, destinées à instaurer au sein du mouvement coopératif la coordination indispensable entre les activités de ses différents secteurs et celles de leurs diverses entreprises.

C'est ainsi que furent créées les Unions Régionales, au nombre de 13, à l'échelle des Gouvernorats. Celles-ci, ont encore, à l'heure actuelle, une vocation générale, multisectorielle. Elles sont appelées à se spécialiser, au cours de la quadriennie, au fur et à mesure que se feront sentir les besoins inhérents au développement des différents secteurs.

Des unions locales ont également été créées, là où le besoin s'est fait sentir. Celles-ci, sectorielles, jouent le rôle de coopératives de second degré vis-à-vis des coopératives adhérentes.

Par ailleurs, les unions sectorielles à l'échelle nationale, créées avant l'indépendance, ont vu leurs structures et leur gestion évoluées vers une participation de plus en plus large des petits agriculteurs et une plus grande assistance aux entreprises coopératives existantes; c'est le cas de la C.C.A.T. et de l'U.C.V.T.

Enfin, la tutelle des coopératives et de leurs unions est assurée à l'heure actuelle par le Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale au sein duquel une « Section de la Coopération » constitue l'organe de conception, d'orientation, d'assistance et de contrôle du mouvement coopératif.

b) **Perspectives d'avenir :**

Le statut général de la coopération prévoit une structure plus complète tendant à une généralisation échelonnée du mouvement de concentration à l'échelle locale, régionale ou nationale.

Cette structure se développera au fur et à mesure de l'extension du secteur coopératif, et en fonction de ses besoins.

Elle s'achèvera par la constitution d'un organisme national : l'Union Nationale de la Coopération, destinée à relayer l'administration de tutelle et représenter la coopération tunisienne tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Enfin la politique à long terme de la coopération générale seront arrêtées par un conseil supérieur de la coopération.

3°) **Vulgarisation et promotion :**

— Une action d'envergure doit être menée par la voie de la presse, la radiodiffusion, la télévision et le cinéma.

— L'initiation à la coopération aux différents niveaux de l'enseignement peut aussi constituer un moyen efficace.

— Pour élever le niveau culturel du coopérateur et sa qualification, les organismes coopératifs doivent participer au programme d'alphabétisation, organiser des réunions d'informations régulières, des cours d'initiation pratique concernant les problèmes particuliers à chaque type de coopératives, développer une activité culturelle (littérature, histoire, films...) et sociale (hygiène, santé, planning familial, etc...).

— L'émission d'un journal périodique au contenu instructif et pratique sous une forme accessible et attrayante, s'avère extrêmement utile pour informer et éduquer les coopérateurs.

III. — Les actions sectorielles

A. — L'agriculture

Les « Perspectives Décennales » ont assigné à l'agriculture un rôle primordial dans le développement général de l'économie : directement ou par effets induits, l'agriculture doit stimuler la production des autres secteurs situés en amont et en aval de la production agricole.

L'un des « accélérateurs » retenus du développement agricole est la coopération dont le principal objectif est de réformer les structures, de les rendre aptes à absorber le rogrès technique et d'assurer la promotion sociale des agriculteurs.

Pendant la triennie, l'amorce du mouvement a été entrepris; la loi organique sur la coopération agricole ainsi que les statuts types des différentes coopératives ont été mis en appli-

Il est nécessaire de faire le point des réalisations du plan triennal dans ce domaine, avant de préconiser des opérations d'extension pour les différentes formes de coopératives région par région.

I. — Réforme des structures dans le secteur des grandes cultures et de l'élevage du Nord de la Tunisie

Dans ce secteur qui couvre 1.500.000 ha. dans les 6 Gouvernorats du Nord, il est prévu la mise en place de trois types de coopératives :

— les coopératives de production;

— les coopératives d'élevage;

— les coopératives de service.

Pendant la triennie les coopératives de production se sont étendues sur 114.000 ha. (secteur traditionnel + noyaux domaniaux).

Les coopératives de services se sont créées dans les zones de polyculture à arboriculture ou maraîchage prédominant, couvrant l'ensemble du Gouvernorat du Cap-Bon et certaines zones du Gouvernorat de Tunis.

Au terme du Plan Triennal, on peut estimer que la coopérative de production s'est révélée un instrument de développement efficace.

— La production a en moyenne plus que triplée.

— Les programmes de mise en valeur ont été réalisés.

— La répartition des excédents a permis dans de nombreux cas d'obtenir le revenu minimum.

L'adaptation de l'administration à son nouveau rôle d'assistance et de conseil, ainsi que le renforcement de ses moyens d'études ont permis de corriger des erreurs inévitaoles au départ.

Les services techniques sont actuellement en état de répondre à une éventuelle accélération du mouvement coopératif pendant la quadriennie à venir.

Or, l'expérience a prouvé que la coopérative de production n'est pas seulement liée à des problèmes d'augmentation immédiate de la production, mais constitue aussi le centre focal de la majorité des actions de mise en valeur et de diversification; la liaison est tellement étroite entre le rythme de mise en valeur et la densité escomptée des coopératives de production que toute réduction du programme de création de coopératives amène, du fait même de l'existence d'un secteur traditionnel à devenir coopératif, une diminution parallèle du volume global des actions de mise en valeur.

La concentration des problèmes de mise en valeur et d'augmentation de la production à l'échelle de coopérative nécessite par voie de conséquence un appel important au crédit à court, moyen et long terme, et une densité optimale d'encadrement technique et comptable.

Cette action zonale présente les avantages suivants :

— l'étude totale d'une zone entraîne des économies de personnel et de temps;

— au stade de l'exécution, la création de coopératives groupées entraîne des économies dans l'utilisation du personnel d'assistance et de vulgarisation.

L'ensemble de ces raisons milite donc en faveur de la création de coopératives groupées dans des zones homogènes préalablement étudiées, sous l'angle de la mise en valeur et de la diversification.

Le meilleur cadre territorial possible reste l'Unité Réginoale de Développement (U.R.D.); le programme d'extension des coopératives de production doit se réaliser annuellement dans chaque Gouvernorat du Nord, à l'échelle d'une ou de plusieurs U.R.D.

La détermination du programme général d'extension des coopératives de production pour les quatre ans à venir reste liée au programme de mise en valeur arrêté pour le Nord; elle est aussi déterminée par la production de cadres agricoles et d'agents de la coopération (Directeurs, comptables...) ainsi que par le rythme de sortie des études préalables à la constitution des coopératives.

Compte tenu de ces divers impératifs le programme minimal de création des coopératives de production du Nord s'établit comme suit :

1965	130.000 ha.
1966	130.000 ha.
1967	140.000 ha.
1968	150.000 ha.
TOTAL	550.000 ha.

Il appartiendra aux différents services intéressés de s'équiper et de se renforcer pour répondre à ce rythme nouveau d'extension dont le volume annuel dépasse l'ensemble du programme triennal réalisé.

Par ailleurs, il est difficile d'arrêter un programme quantitatif pour la création de coopératives d'élevage : cette structure est spéciale à certaines zones du Nord-Ouest de la Tunisie et reste liée à des problèmes spécifiques d'amélioration de la production végétale et animale.

Par contre, les coopératives de services devront répondre aux besoins nouveaux particulièrement dans les zones de polyculture et d'irrigation (O.M.V.V.M., Bizerte).

II. — Réforme des structures dans la Tunisie Centrale

La Tunisie centrale couvre plus de 2.000.000 ha., dont la majeure partie est constituée de terres collectives, non mises en valeur.

Le programme triennal prévoyait la constitution de coopératives de mise en valeur et de polyculture sur 600.000 ha.; 280.000 ha. seulement ont été constitués en coopératives, particulièrement à l'Enfida, Sidi-Ali Ben Nasr'allah, Kasserine, Maknassy et les terres collectives de Gafsa.

L'obstacle majeur à la constitution des coopératives réside dans la modicité des ressources offertes aux coopérateurs pendant la période de non production des plantations mises en valeur; la solution préconisée est la création de structures pré-coopératives pendant cette période de gestation où l'assistance et l'aide de l'Etat doivent demeurer importantes.

Compte tenu de ce fait, il est prévu l'extension du mouvement coopératif sur près de 1.000.000 ha., particulièrement dans le territoire des Offices de Sidi Bou Zid et des Souassis, ainsi qu'autour des périmètres irrigués.

III. — La réforme des structures des oasis

L'important programme de reconversion des oasis n'a pu qu'être entamé pendant la triennie; sa réalisation est prévue pendant la quadriennie à venir.

La reconversion doit se faire dans le cadre des coopératives de services, ces dernières auront un champ d'action étendu aux opérations suivantes :

— crédit de groupe;

— achat de produits nécessaires à l'agriculture;

— gestion du réseau d'irrigation et de drainage;

— commercialisation de la production.

En outre, les opérations de reconversion seront réalisées par la coopérative et facturées au propriétaire, toutes les fois où il sera constaté une défaillance de ce dernier dans l'exécution des travaux prescrits.

IV. — La réforme des structures dans le Cap-Bon et les Sahels de Sousse et de Sfax

Dans ces zones d'arboriculture et de polyculture, deux sortes de coopératives doivent s'implanter.

a) Dans les périmètres irrigués d'El Haouaria, du Chiba-Masri et dans les périmètres côtiers du Sahel, mise en place de coopératives de services hydrauliques, parallèlement à la mise en eau des périmètres.

b) Dans la majeur partie de ces zones côtières, extension des coopératives de services; la généralisation de ces coopératives a commencé début Janvier 1965 dans le Sahel, où l'opération est liée à la reconversion de la vieille forêt : 94 coopératives de services ont été constituées et la reconversion doit démarrer fin 1965 et s'étendre sur une période pluri-annuelle.

Il en est de même au Cap-Bon où des coopératives ont été constituées sur l'ensemble du Gouvernorat et doivent, aussitôt leur aire d'intervention précisée par les études techniques, entrer en fonctionnement.

Le même mouvement lancé dans la délégation de Djebiniana doit s'étendre et englober l'ensemble des zones mises en valeur du Gouvernorat de Sfax.

La mise en place de toutes ces coopératives de base, quelles soient de production ou de services doit s'accompagner, au fur et à mesure de leur extension à des U.R.D. où à des zones homogènes, de la création d'unions locales des coopératives agricoles, et parfois même dans certains Gouvernorats d'Unions Régionales des Coopératives Agricoles.

Compte tenu de l'accélération du mouvement coopératif et du rôle primordial qu'il sera à même de jouer pendant la quadriennie dans le secteur agricole, il est prévisible de voir se constituer de puissantes unions centrales des coopératives dans certaines branches (céréales, vignes, etc...).

La réalisation de l'ensemble de ces effectifs permettra au mouvement coopératif dans le secteur agricole d'acquérir en 1968 suffisamment d'ampleur et de densité pour pouvoir entraîner à un rythme « accéléré » l'agriculture tunisienne sur la voie du développement.

B. — Les coopératives de consommation

La reconversion du secteur commercial figure parmi les réformes de structures prévues par le Plan et qu'il était urgent de réaliser.

Les coopératives de consommation, de par les objectifs qui président à leur constitution, les règles qui régissent leur fonctionnement et les possibilités qui s'offrent à leur expansion sont

de nature à contribuer largement à la réalisation des objectifs du Plan en matière d'assainissement des circuits de distribution et de promotion du consommateur.

Toutefois ces objectifs ne peuvent être atteints que si les coopératives de consommation obéissent aux critères de constitution et de fonctionnement tels que définis ci-après.

1°) **Portée de l'action coopérative en matière de consommation :**

L'objectif principal d'une coopérative de consommation est de permettre à ses adhérents de pourvoir à leurs besoins par l'achat en commun des produits nécessaires à leur consommation en assurant eux mêmes la fonction d'entrepreneur. Cette organisation qui tend à mettre directement en rapport consommateur et producteur est de nature, en éliminant les nombreux intermédiaires qui s'interposaient entre eux, à provoquer une baisse des prix à la consommation tout en profitant aux producteurs.

a) Les coopératives de consommation en agissant dans le sens d'une baisse continuelle des prix contribuent à l'augmentation du pouvoir d'achat du consommateur :

- la concentration au niveau des achats et des ventes qui s'opère au fur et à mesure que s'accroissent les dimensions de l'entreprise permet une baisse considérable des prix à la consommation.

- groupements de consommateurs, ces sociétés visent à la satisfaction de leurs besoins aux meilleures conditions de prix et de qualité et non point la réalisation de gros bénéfices par l'application de marges importantes. La notion de services apportés au sociétaire se substitue à celle de profit qui constitue le mobile des entreprises de type capitaliste;

- entreprises économiques, les coopératives de consommation sont tenues d'appliquer des méthodes rationnelles de gestion tant au niveau de la société que du point de vente, dans le double objectif de baisse des prix et d'atténuation de leur disparité d'une région à une autre.

b) Les coopératives de consommation constituent un facteur important de promotion de la production nationale tant du point de vue quantitatif que qualitatif :

— en s'attachant à écouler en priorité les produits et articles nationaux, elles provoquent un accroissement de la demande de ces produits et stimulent ainsi la production nationale;

— intermédiaire de nature particulière remplissant essentiellement une fonction sociale, la coopérative de consommation encourage également à la production en payant le juste prix au producteur;

— en mettant exclusivement en vente des produits de bonne qualité, elles éguisent le goût du consommateur et incitent à l'amélioration constante de la qualité de la production nationale;

— le réseau des magasins coopératifs peut enfin par les renseignements qu'il fournit sur la demande et l'orientation du consommateur contribuer à la sélection des investissements.

c) Les coopératives de consommation sont susceptibles d'apporter une contribution appréciable à l'effort national d'investissement :

— elles peuvent, en encourageant l'épargne par la constitution de réserves, participer à l'industrialisation. C'est ainsi, qu'au lieu de répartir la totalité des excédents en fin d'exercice,

les coopératives peuvent séparément ou en s'associant créer elles-mêmes certaines activités industrielles.

d) Les coopératives de consommation touchant toutes les couches de la population accomplissent un rôle social notamment par l'élévation du standing familial et l'éducation du consommateur :

— un rôle important revient au personnel de vente qui, par une action directe de guide et de conseil auprès des ménagères notamment assiste celles-ci dans l'établissement du budget familial;

— les coopératives de consommation orientent également leurs adhérents vers l'acquisition de certains produits jugés plus indispensables que d'autres;

— elles contribuent à la modernisation des intérieurs et entreprennent une action de vulgarisation dans le domaine nutritionnel;

— elles habituent les consommateurs à l'achat au comptant en limitant la vente au crédit.

2°) **Situation actuelle des coopératives de consommation :**

Les pouvoirs publics et les organisations nationales, convaincus des avantages que peut présenter la solution coopérative dans la réforme de la distribution, favorisent les tentatives d'implantation de coopératives de consommation.

On note à l'heure actuelle l'existence de 62 coopératives de consommateurs. Le mouvement est certes encore à ses débuts — la plusancienne coopérative fut créée en 1959 — mais il est appelé à connaitre un grand essor si l'on en juge par le nombre de dossiers soumis à l'agrément. Toutefois les coopératives déjà constituées rencontrent des difficultés de divers ordres qui risquent, si on n'y apporte pas des solutions rapides de compromettre l'avenir du mouvement coopératif dans le secteur.

a) **Les défauts de structures et d'organisation :**

— Nombreuses parmi nos coopératives sont des sociétés « fermées » puisque constituées par les membres d'une profession, d'une administration ou d'une entreprise. Dans de telles coopératives, considérées généralement comme de forme inférieure, aux problèmes que pose l'exiguité de la surface économique, se greffent des problèmes humains, des jeux d'influence et la naissance d'un esprit de « caste » étranger à l'idéologie coopérative.

— Les coopératives actuelles souffrent par ailleurs d'une absence de concentration. C'est ainsi que dans une même ville, Tunis par exemple, ou dans une même zone rurale limitée, il existe plusieurs coopératives gérant chacune un seul magasin.

— Le choix des points de vente était rarement soumis à étude. Les magasins étaient implantés en fonction soit des emplacements à bon marché, soit du lieu de travail des adhérents. Or, ces emplacements correspondent rarement aux points d'approvisionnement des adhérents et l'activité des magasins se limite souvent à quelques jours par mois.

Il en découle :

— un nombre réduit de sociétaires. C'est ainsi que sur les 61 coopératives existantes 2 comptent moins de 100 adhérents;

17 comptent entre 100 et 200 adhérents;

12 comptent entre 300 et 800 adhérents;

4 seulement dépassent 1.000 adhérents;

— un capital social souvent limité — nombre réduit des adhérents souscrivant des parts sociales de faible montant libéré généralement à un rythme lent;

— des charges — locaux, stocks, personnel permanent — disproportionnées au chiffre d'affaires;

— des installations rudimentaires mettant souvent le magasin coopératif en état d'infériorité dans la lutte commerciale;

— une absence de cohésion dans les politiques d'achat et de vente, opposant parfois par le jeu de la concurrence les coopératives les unes aux autres.

b) **Les problèmes de gestion :**

Les administrateurs s'avèrent peu qualifiés pour assurer à la coopérative une gestion d'entreprise. C'est d'autant plus grave qu'ils montrent peu d'empressement au recrutement d'un personnel qualifié au niveau tant de la direction que de la vente. Il s'en suit que :

— les investissements sont réalisés sans étude préalable de rentabilité, et ce qui est plus grave, sans que considération soit prise des possibilités réelles d'amortissement;

— les méthodes d'organisation comptable manquent d'efficacité soit que la comptabilité demeure élémentaire soit qu'au contraire, elle se révèle trop complexe. Dans un cas comme dans l'autre elle ne peut fournir des renseignement utiles;

— en matière d'approvisionnement et de stocks la coopérative fixe les uns et constitue les autres sans tenir compte du rythme réel des ventes et des conditions d'achat;

— les produits mis en vente ne correspondent pas toujours aux besoins des usagers, à leur goût, ou à leur pouvoir d'achat. Dans le dernier cas, la coopérative pousse à l'endettement (frigidaires, cuisinières, etc...);

— les difficultés financières qu'on vient de signaler s'aggravent par la pratique inconsidérée de la vente à crédit. Le montant des crédits consentis aux sociétaires sur leurs achats est souvent excessif pour la coopérative, disproportionné avec les ressources du client et les délais de paiement exagérés;

— l'autofinancement est généralement ignoré et le recours au crédit constitue la pratique courante. Il s'en suit une gestion financière et une situation de trésoreries souvent difficiles.

c) **Les conditions d'approvisionnement :**

Aux difficultés analysées précédemment et qui relèvent de la structure interne et de la gestion des entreprises coopératives, s'ajoutent celles découlant des conditions de leur approvisionnement.

Il est à remarquer tout d'abord que les coopératives de consommation n'entretiennent encore à l'heure actuelle que des relations très lâches avec les coopératives de production qui devraient normalement constituer leur principale source d'approvisionnement.

Les Unions Régionales des Coopératives entreprennent certes une action tendant à mettre en rapport étroit et continu ces deux catégories de coopératives.

Par ailleurs l'absence de centralisation au niveau des achats place les coopératives dans une position de détaillant vis-à-vis des fournisseurs divers et les empêche aussi d'agir dans le sens d'une baisse de prix.

3°) **Les perspectives :**

a) **Application du principe de la porte ouverte :**

Afin de faire bénéficier tous les consommateurs des avantages qu'elles procurent, les coopératives de consommation doivent être ouvertes et accessibles à tous les consommateurs.

b) **Concentration des entreprises :**

La concentration des coopératives de consommation qu'il s'agisse de celles existantes ou de celles à créer acquiert un caractère éminemment impérieux.

En effet, la concentration est de nature à permettre aux coopératives de se placer en interlocuteurs valables vis-à-vis des fournisseurs, d'atteindre leurs divers objectifs et surtout d'éviter que s'établisse entre elles une concurrence en tout point néfaste.

La formule qui paraît réaliser au mieux cette concentration est celle d'une coopérative par U.R.D. à l'exception des grandes agglomérations telles que Tunis et sa banlieue où une organisation particulière a déjà vu le jour.

Structure prévue

La coopérative aurait, en principe, son siège social, son entrepôt et son magasin central au chef lieu de la circonscription intéressée. Elle rayonne ensuite à l'intérieur de celle-ci par la création d'un réseau de magasins.

Le choix des points de vente, la nature et la dimension des magasins doivent se faire après une étude approfondie portant sur la clientèle : revenus, propension à consommer, besoins, le volume des ventes possibles... Un canevas d'études peut être mis à la disposition des dirigeants des coopératives par les Unions Régionales.

Le fonctionnement des magasins devra être, selon le rythme des ventes, continu ou intermittent — exp. x jours par semaine ou x heure/jour —

Dans tous les cas où l'implantation d'un point de vente ne revêt pas le caractère de rentabilité souhaitée, il conviendrait de procéder à un approvisionnement périodique de groupements d'achat — unités de production par exemple.

Administration

L'adhésion à la coopérative est ouverte àtous les consommateurs de la zone intéressée qui désirent souscrire à son capital social. Toutefois la coopérative peut servir les usagers autres que les adhérents.

Les adhérents usagers de chaque magasin désignent en assemblée générale les membres du **comité** de magasin qui les représentent dans les assemblées générales de la coopérative.

Il est évident que les assemblées générales de fin d'exercice des différents magasins doivent précéder l'assemblée générale de la coopérative. Celle-ci élit à son tour les membres du conseil d'administration. Cet organe est donc, en définitive, le responsable de la gestion de la coopérative. Il nomme le directeur et approuve la désignation des gérants des magasins.

Le **comité** de magasin, quant à lui, assiste le gérant dans sa tâche, joue un rôle de surveillance, constitue en outre le lien entre les usagers et le conseil d'administration et s'occupe enfin de l'activité éducative et du recrutement de nouveaux adhérents.

Gestion

Le conseil d'administration doit assurer à la coopérative une gestion d'entreprise. Il doit notamment veiller à ce que soient évités les errements signalés plus haut. A cet égard, il lui appartient de procéder à un choix judicieux dupersonnel de gestion et de vente.

La coopérative de consommation doit vendre en principe au comptant. Toutefois la vente à crédit peut être pratiquée à titre exceptionnel. En tout état de cause le crédit ne devrait être accordé qu'aux adhérents et pour l'acquisition des produits de première nécessité compte tenu évidemment du revenu de l'intéressé. Il ne devrait pas excéder le tiers de ce revenu.

La pratique de la retenue à la source doit être autant que possible évitée.

Afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, l'assortiment doit se faire en étroite liaison avec ces derniers — enquêtes, sondages... —.

En ce qui concerne les articles coûteux ou de luxe tels que frigidaires, cuisinières à gaz, postes de radio, etc..., ils devraient être exposésà la vente dans le seul magasin central, l'approvisionnement des autres points de vente se faisant sur commande.

c) **Centralisation des achats :**

La centralisation des achats qui découle de l'organisation envisagée est de nature à permettre aux coopérateurs un approvisionnement à des conditions plus favorables que celles que leur accordent actuellement leurs fournisseurs.

Il est évident qu'une centralisation plus poussée à l'échelon régional rendra ces conditions encore plus avantageuses. En attendant que soient créées des centrales régionales d'approvisionnement, les Unions Régionales de Coopératives doivent remplir leur rôle chaque fois que besoin est. Elles doivent en particulier faciliter l'établissement de liens intercoopératifs indispensables au sein d'une même région ou d'une région à une autre.

Les coopératives doivent s'approvisionner en priorité auprès des producteurs locaux s'attachant à écouler notamment la production coopérative. Elles peuvent en outre s'adresser aux autres fournisseurs dont les sociétés régionales. Avec celles-ci des contrats peuvent être établis fixant les conditions de prix, les quantités à livrer, les crédits, le calendrier d'approvisionnement, etc...

d) **Intégration des commerçants :**

La coopérative de consommation, tout en agissant dans le sens de l'assainissement du secteur commercial, doit aider à résoudre les problèmes d'ordre social que l'élimination de cer-

tains intermédiaires, surtout petits commerçants, risquerait de poser. La coopérative doit envisager leur intégration compte tenu évidemment de ses possibilités d'emploi.

D. — Les coopératives artisanales et de la petite industrie

C'est en 1947 que la coopération a pris effectivement naissance dans l'artisanat et la petite industrie. Elle ne prit pas toutefois, à cette date, un réel départ. Il faut attendre l'année 1958 et surtout le Plan Triennal pour assister à la constitution, en grand nombre, de coopératives dans ce secteur. En effet, 25 % des coopératives de services et 50 % des coopératives de production sont de création récente.

Il ressort du tableau joint, portant statistiques générales, que sur l'effectif total des coopérateurs 25 % sont des artisans soit 10.626. Par ailleurs, le taux de pénétration de la coopération dans l'artisanat s'élève à 11 % environ.

Si ce taux paraît encore faible, eu égard aux possibilités de pénétration du secteur, il n'en demeure pas moins appréciable quand on tient compte de la jeunesse du mouvement.

1°) Les problèmes économiques et sociaux :

a) Problèmes inhérents à la situation du secteur :

Les coopératives constituées dans ces branches de l'activité nationale souffrent, d'une manière générale, d'une absence d'organisation de la profession artisanale elle-même. Le Plan Triennal a prévu l'établissement d'un statut de l'artisan et l'institution d'une carte professionnelle, celle-ci devant cautionner la qualification de l'artisan.

La concurrence des produits industriels, l'évolution du goût de la clientèle, la détérioration de la qualité, dûs à une insuffisance de qualification professionnelle, viennent accentuer le malaise.

A ces obstacles se greffe la modestie des moyens financiers qui s'oppose à la modernisation des techniques. Un système de financement approprié aurait certainement contribué d'une manière efficace à vaincre cette difficulté.

Il est évident que la solution de ces problèmes constitue un préalable au développement et à l'épanouissement du mouvement coopératif dans ce secteur.

b) Problèmes particuliers à la coopération :

En plus des problèmes analysés plus haut, il s'avère à l'examen de la situation des coopératives artisanales que les difficultés qu'elles rencontrent tiennent également aux conditions dans lesquelles elles ont vu le jour, à leur fonctionnement et à leur gestion.

L'absence d'une orientation bien définie, joint à la diversité des organismes promoteurs et des objectifs présidant à la constitution des coopératives sont à l'origine de la totale hétérogénéité qu'on rencontre dans le secteur coopératif de l'artisanat et de la petite industrie.

Dans la majorité des cas, les coopératives créées, répondaient certes à un besoin mais elles ne se dotaient pas pour autant des assises juridiques et économiques indispensables et adéquates. C'est ainsi que les statuts adoptés ne correspondent pas toujours à l'objet réel de la coopérative, que la composition de celle-ci souffre souvent d'une absence d'homogénéité et

le rôle imparti à l'entreprise ne s'adapte que rarement aux conditions régionales, à l'évolution prévue du secteur et à l'existence d'organismes nationaux tels que sociétés nationales, offices, etc...

Des problèmes de nature endogène, structurelle, viennent s'ajouter à ces considérations relevant de l'environnement. Nombreuses sont en effet les coopératives qui fonctionnent en marge d'une saine gestion, absence de calculs économiques, peu de qualification professionnelle, mauvaise utilisation des ressources du reste limitées à la suite, le plus souvent, de l'importance réduite accordée à la fonction commerciale.

2°) **Les redressements et les perspectives pour la Quadriennie :**

a) Le recensement général des coopératives, effectué au cours de l'année 1964, en dégageant le nombre exact de coopératives dans les différentes branches d'activité du secteur considéré, leur répartition géographique, le nombre d'adhérents, le volume des capitaux disponibles et des opérations effectuées... a permis de connaître de façon précise les forces et les faiblesses du mouvement dans ce domaine de l'activité nationale.

Sur un total de 162 coopératives artisanales, la construction et le bâtiment occupent le nombre le plus important avec 72 coopératives, suivis de l'alimentation — 56 — et du textile celui-ci groupant le plus grand nombre de coopérateurs.

On constate par ailleurs, que dans la répartition géographique les Gouvernorats de Tunis, Sousse et le Cap-Bon connaissent les plus grandes concentrations de coopératives. Les artisans ruraux dispersés ont paradoxalement moins resenti la nécessité du regroupement en coopératives.

b) **Assainissement des coopératives par branches d'activités :**

Des études de base, intéressant les branches d'activités prioritaires ont été élaborées en liaison étroite avec les services intéressés de l'administration, les offices et les gens du métier. Elles ont permis de dégager certaines mesures redressement des coopératives existantes et de prévoir les dispositions devant présider à la constitution de nouvelles unités

Les coopératives de construction et de bâtiment

Ces entreprises intéressent toutes les branches se rattachant à l'activité du bâtiment et ce, de l'exploitation des carrières, à la construction, y compris la plomberie, l'électricité, la menuiserie, la peinture et la ferronnerie

L'assainissement des coopératives existantes et la création de nouvelles unités répondent aux normes suivantes et ce, compte tenu des données régionales

— Dans les Gouvernorats qui comptent un grand nombre de coopératives de bâtiment, deux critères président aux actions entreprises ou envisagées :

Concentration horizontale : il est procédé à la fusion de toutes les coopératives ayant le même genre d'activités peinture par exemple) au sein d'une entreprise unique régie par les statuts des coopératives de production. Cette organisation permet en plus du renforcement du pouvoir décisionnel des coopératives, consécutif à l'élargissement de leurs moyens, la spéciali-

sation des différentes unités coopératives dans le but de réaliser un accroissement de leur productivité.

Concentration verticale : par la création d'unions locales groupant des coopératives du bâtiment et qui constituent pour celles-ci des organismes de coordination et de relais.

— Dans les Gouvernorats où le nombre de ces coopératives n'est pas ou ne peut être important, l'intégration préconisée s'opère à partir de la création de coopératives générales groupant toutes les activités du bâtiment.

Les coopératives de production de chaussures

Il existe actuellement six coopératives de production de chaussures. Celles-ci souffrent de difficultés tant du point de vue de leur gestion que de leur compétitivité sur le marché.

Pour pallier à ces difficultés et afin que soit arrêtée une politique d'ensemble dans le secteur une Union Centrale des Coopératives de Production de Chaussures ayant pour objet notamment :

L'établissement d'un programme de production commun en fonction des besoins du marché intérieur et extérieur et le contrôle de son exécution.

La normalisation de la gestion des coopératives adhérentes.

L'approvisionnement de ses membres en matières premières et outillages, la commercialisation des produits finis et la promotion de la qualité.

Cet organisme veillera, durant la quadriennie, à la création de 20 coopératives de production de chaussures compte tenu des critères de développement et de décentralisation retenus pour les différentes régions.

Les coopératives de boulangers

Situation du secteur

Le malaise dans cette profession provient du nombre trop éleveé des boulangers, nombre sans rapport avec les besoins de la consommation. Leur éparpillement et la concurrence déloyale qu'ils se jouent en influant sur la rentablité de leurs entreprises aggravant leur situation financière. Par ailleurs, la qualification de nombre d'entre eux laisse à désirer et dans bien des cas le boulanger est un commerçant qui gère son affaire plus ou moins directement.

La distribution s'opère par l'entremise des livreurs et des épiciers; le livreur est le maître du marché : ce n'est pas un salarié du boulanger, il joue un rôle primordial dans la concurrence, en effectuant une pression sur le boulanger et en obligeant à baisser le prix de son pain parfois en dessous d'un minimum de rentabilité.

Les épiciers interviennent à leur tour en jouant de la même façon sur les livreurs et la concurrence s'établit sur le prix au détriment de la qualité.

— Solutions préconisées.

— **La coopérative,** en associant le capital financier au capital humain favorisera le regroupement dans le sens d'une rationalisation de la production et de la distribution. Elle peut être de service ou de production.

Les coopératives de service, formule d'encadrement souple unirait les patrons boulangers détenteurs de la carte professionnelle. Elle peut constituer une phase transitoire à une intégration plus poussée ou rassembler des noyaux de production isolés dans les villages à l'intérieur du pays. Elle représente un excellent d'éviter une concurrence abusive. Elle peut servir de relais de crédit et de centre de diffusion d'une formation technique.

La coopérative de production, intègre patrons et ouvriers. La constitution d'une coopérative de cette nature doit répondre aux modalités suivantes :

L'intégration s'effectuera suivant une cession-vente dont le montant sera calculé sur la base du prix de remplacement (valeur comptable) de l'installation. Si l'amortissement est déjà réalisé, une expertise déterminera la valeur vénale des installations. Quant au four et aux bâtiments, leur amortissement pourra faire l'objet d'un accord particulier.

Cette solution permettra au boulanger de rentrer dans ses fonds immobilisés et de régler par la même tout ou partie de ses dettes vis-à-vis des minotiers.

— Pour le financement des coopératives, le « Fonds d'Equipement » peut apporter son aide. Cet organisme qui avait été créé en 1957 au moment où avait été décidée la suppression du chauffage au bois, a permis l'équipement de la plupart des boulangeries en installations modernes.

— Pour ce qui est de l'étendue du réseau coopératif dans ce secteur, il conviendrait d'éviter d'accorder à tout prix le monopole aux coopératives.

Le problème de la distribution étant primordial, la coopérative doit implanter progressivement ses propres points de vente. Toutefois, elle peut utiliser quand ils existent, les magasins des coopératives de consommation.

Les coopératives de scourtiniers

La demande de scourtins est conditionnée par la récolte d'olives. Une statistique des douze dernières années montre que la récolte d'olives subit des écarts considérables. La demande de scourtins enregistre la même amplitude que celle de la production d'olives et varie de 530.000 unités à 2.800.000.

Si la récolte moyenne est estimée à 770.000 caffis, c'est une demande moyenne de 1.570.000 scourtins qu'il faut satisfaire.

Face à cette situation, cinq coopératives ont tenté d'organiser le marché :

— Hergla	174	coopérateurs
— Moknine	143	coopérateurs
— Zaouit Kontèche	155	coopérateurs
— Ouardanine	115	coopérateurs
— Kerkennah	350	coopérateurs
	937	coopérateurs

Jusqu'à l'an dernier, elles ont subi une concurrence acharnée de la part des commerçants qui se trouvaient être vis-à-vis d'elles dans une position favorable.

a) **Les difficultés et les mesures immédiates :**

Les scourtins en fibre de coco importés concurrençaient la production tunisienne de scourtins d'alfa et partout la situation des coopératives de scourtiniers ne faisait que s'aggraver. C'est ainsi qu'il a été décidé de limiter le volume des importations de scourtins en fibre de coco et ce, pour permettre à ces coopératives d'écouler toute leur production, celle-ci pouvant suffire aux besoins du pays.

— Dans le but de préserver la qualité des scourtins et de mettre fin aux agissements de certains commerçants qui concurrençaient les coopératives en employant une main d'œuvre qu'ils rémunéraient bien en déça du minimum légal, la société nationale tunisienne de cellulose a accordé aux coopératives des prix préférentiels.

— Pour consolider cette mesure et éviter les fluctuations des prix, il a été décidé de fixer chaque année un prix maximum de vente des scourtins.

— Le warrantage était effectué uniquement par la S.T.B. au taux de 47,8 % du prix de revient, soit 720 millimes. Désormais le taux de warrantage sera de 6,7 % du prix de revient (1.020 millimes) grâce à une participation de l'Office de l'Huile à concurrence de 19,9 % (300 millimes).

b) **Les mesures à long terme :**

— Dans le but de préserver la qualité des scourtins et de mettre fin aux agissements de certains commerçants il a été envisagé de regrouper tous les scourtiniers individuels au sein des coopératives existantes. Une action en ce sens doit être entreprise.

— Les coopératives dont il s'agit, souffrant essentiellement de problèmes relatifs à la commercialisation, au stockage et au financement, la centralisation de ces différentes opérations par un seul organisme paraît être la solution de nature à pallier les difficultés rencontrées en la matière. C'est ainsi qu'il a été envisagé de confier ce rôle à l'Union Régionale de Coopératives qui tout en devenant un relais de crédit vis-à-vis des organismes bancaires, se chargerait de l'approvisionnement des coopératives en alfa fourni par la société nationale tunisienne de cellulose.

Les coopératives de textiles

Aux fins d'organisation du secteur coopératif du textile et dans le but d'y introduire le plus grand nombre possible d'artisans isolés et d'ouvriers des mesures générales doivent être appliquées :

— l'office de textile apportera son aide aux coopératives.
Celles-ci doivent être inclus dans son programme d'industrialisation :

— l'office de l'artisanat apportera son aide dans les domaines suivants :

— élaboration d'un programme annuel de production;

— avances en matières premières et en espèces;

— assistance technique et encadrement.

Un contrat-type pour chaque production liera l'Office National de l'Artisaat aux coopératives, les sociétés nationales fourniront les matières premières et l'Office du Textile se chargera dans certains cas de la formation professionnelle.

Des branches d'activité relevant de l'industrie, d'autres de l'artisanat la spécialisation et la concentration sont reconnues comme étant le seul moyen d'organisation du secteur.

La création de coopératives doit être envisagée en fonction des branches d'activité existantes. L'Office National de l'Artisanat et l'Office National du Textile ont présenté une classification générale qui tient compte du lieu d'implantation des artisans, de la matière première utilisée, des articles produits et qui permette de déterminer l'implantation des coopératives de service et de production.

D. — Le crédit mutuel

La formule du crédit coopératif et mutuel à l'intention du secteur coopératif, de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce, est indiquée comme essentiellement propre à provoquer rapidement l'évolution de ces milieux et à satisfaire leurs besoins.

I. — Les objectifs du crédit mutuel

1. — Le crédit mutuel a pour vocation de permettre à une fraction largement majoritaire et économiquement faible de la population l'accès au crédit personnel au moyen de méthodes mutualistes; la faiblesse de ses moyens et l'absence de garanties financières lui a, en effet rendu difficile l'accès au crédit bancaire.

Par ailleurs, le crédit mutuel, en intégrant le secteur coopératif, donne naissance à une institution appropriée au développement de la coopération et à la satisfaction de ses besoins spécifiques.

2. — Etant un système décentralisé (caisses locales à la base, organisme central au sommet, caisses régionales intermédiaires) il permet la mobilisation d'une épargne qu'il n'est pas aisé à l'heure actuelle, de rassembler, faute d'instruments adéquats de collecte et d'accueil à la portée de la population.

3. — Il permet aussi, du fait de sa décentralisation de suivre attentivement l'utilisation du crédit et par conséquent, d'assurer un remboursement aisé des prêts.

C'est en tenant compte de la nécessité de parachever le système de crédit actuellement appliqué, qu'une expérience fut lancée au Cap-Bon en mai 1963 par l'implantation de Caisses Locales de Crédit Mutuel.

II. — Caractères des Caisses Locales de Crédit Mutuel

— Ce sont des coopératives de crédit. Elles obeissent ainsi aux principes coopératifs de solidarité, d'adhésion libre, de contrôle démocratique et de ristourne au prorata.

— Elles sont multisectorielles c'est-à-dire qu'elles groupent les personnes physiques de toutes les branches d'activité : artisans, pêcheurs, agriculteurs, commerçants, etc...

— Elles emploient leurs ressources à l'octroi de prêts à court terme à leurs sociétaires individuels.

III. — L'expérience en cours

1°) Cap-Bon :

La première Caisse Locale de Crédit Mutuel a été créée à Soliman. Elle a été suivie de l'installation d'autres caisses dans les centres de : Menzel-Bou-Zelfa, Béni-Khalled, Korba, Nabeul, Menzel Témime, Kélibia et Grombalia, portant à 9 le nombre de Caisses Locales au Cap-Bon.

Les résultats obtenus paraissent encourageants aussi bien sur le plan technique que sur le plan humain. Ces caisses totalisent en effet :

5.146 Coopérateurs.

26.961 Dinars de capital social libéré.

Pour les cinq premières caisses les dépôts des membres s'élevant à 196.742 Dinars et le crédit dispensé à 396.695 Dinars.

a) Cependant la multiplication des caisses locales et leur importance grandissante ont conduit à la nécessité d'une organisation au second degré. Les caisses locales ont formé entre elles une Caisse Régionale à Nabeul destinée notamment à :

— tenir la comptabilité des caisses locales;

— assister et contrôler ces organismes;

— recevoir leurs liquidités et organiser le clearing;

— escompter les effets des caisses;

— octroyer les prêts à court terme au collectivités et les prêts à moyen terme pour l'ensemble de ses adhérents.

Le capital social a été fixé à la somme de 25.000 D.; 17.000 D. ont déjà été libérés.

2°) Région de Tunis :

La caisse de Zaghouan constituée fonctionne avec 561 adhérents et un capital souscrit de 11.225 D. dont 4.177 libérés.

IV. — Perspectives du développement du crédit mutuel au cours de la quadriennie

L'expérience du Cap-Bon mérite d'être étendue à d'autres régions compte tenu évidemment de leurs caractères spécifiques. Il parait à ce sujet opportun de propager au cours de la quadriennie l'organisation du crédit mutuel dans les régions qui représentent des caractères similaires à ceux du Cap-Bon : les Gouvernorats de Bizerte, de Tunis, certaines zones du Sahel de Sfax, les oasis, Djerba et la région de Zarzis.

Toutefois, des études techniques préliminaires seront effectuées dans le but de déterminer les points d'implantation les plus favorables afin de doter les caisses de toutes les garanties de rentabilités et de réussite. Aucune caisse ne sera crée si les conditions d'efficacité ne sont pas assurées.

En ce qui concerne certaines autres régions de Tunisie le système de crédit mutuel tel qu'il a été réalisé, peut ne pas constituer la formule appropriée compte tenu des caractères spécifiques de ces régions. D'autres formules devront être recherchées notamment celles qui consistent à faire intervenir pour garantir le remboursement des prêts de collecte et de commercialisation des produits.

Etant donné la multiplication prévue des caisses locales et le regroupement en caisses régionales au niveau des Gouvernorats, de telles perspectives de développement du crédit mutuel appelleront la nécessité de l'institution d'un organisme central qui compléterait les structures du système.

SECTION VI

Le Développement Régional

L'un des déséquilibres fondamentaux de l'économie tunisienne concerne la disparité dans le rythme de développement entre les différentes régions; souvent même à l'intérieur des zones en expansion on constate la subsistance de « poches de pauvreté ».

Les « Perspectives Décennales » avaient analysé cette disparité et recommandé l'adoption d'une politique adaptée aux régions, débouchant à terme sur un développement harmonieux de l'ensemble.

L'amorce de cette politique a été entreprise au cours du Plan triennal : l'impératif régional se retrouve dans certaines priorités dans la localisation des investissements dans les secteurs-clés de l'économie : formation des cadres, agriculture et industrie.

Parallèlement à cet effort d'équilibre entre les régions, des études économiques étaient lancées sur l'ensemble du territoire national; elles avaient pour but :

1°) d'établir une monographie complète de chaque Gouvernorat, permettant de le situer en tant que milieu naturel, humain et écnomique;

2° de déboucher sur un découpage en zones de développement à l'intérieur de chaque Gouvernorat; 134 unités régionales de développement (U.R.D.) ont été répertoriées non compris le grand Tunis);

3°) d'insérer des projets de développement pluri-sectoriels dans les U.R.D. de manière à projeter pour l'horizon choisi (1971) la production, le revenu, l'emploi et les investissements à l'échelle de chaque U.R.D. et de chaque Gouvernorat; le tout programmé en conformité avec les objectifs quantitatifs des « Perspectives générales » et dans le cadre des options fondamentales définies par celles-ci.

Par ailleurs, la loi du 4 novembre 1963 a porté création des comités locaux et régionaux du Plan; ces comités dont l'assise territoriale est administrative (délégation, gouvernorat) sont des organes dotés d'un rôle consultatif : près de 3.000 membres de ces comités se sont constitués en groupes de travail et ont utilisé les études d'U.R.D. comme document de base. Les rapports des comités régionaux ont été adressés à l'administration et distribués aux différents comités sectoriels du Plan.

Ces nouvelles structures de la consultation constituent une innovation importante : la démocratisation de la décision économique à l'échelle de la région est un élément déterminant la bonne exécution du Plan.

Toutefois, les actions entreprises dans la triennie constituent un début de structuration régionale : elles doivent être complétées par d'autres actions portant sur l'organisation régionale, le choix des zones d'action prioritaire et correlativement la localisation des nouvelles études de « projets de développement ».

I. — L'organisation régionale

La « déglobalisation » du Plan en treize programmes régionaux ne peut avoir d'utilité pratique que s'il est créé un organe régional d'animation qui puisse donner l'impulsion nécessaire aux différents organismes chargés de la réalisation du Plan; cet organe aura pour rôle de surveiller la bonne exécution du Plan dans toute les branches de l'activité économique, et de veiller à ce que les secteurs public, privé et coopératif participent activement à la réalisation des objectifs impartis à la région.

— Par ailleurs, les exigences du développement créent les interractions entre les secteurs qui jusqu'à maintenant agissaient d'une manière autonome et dispersée; l'harmonisation de leurs activités impose nécessairement la mise en place d'un organisme de liaison.

La création de cet organisme de coordination et d'animation doit être entreprise durant la quadriennie; regroupant en son sein l'ensemble des services régionaux du département de l'Economie Nationale, il sera mieux adapté à sa double tâche de liaison et d'impulsion.

Son fonctionnement nécessite un personnel d'élite, alliant les qualités humaines de décision et de dynamisme à celles entraînant une profonde maîtrise des problèmes économiques.

II. — Les zones d' « actions prioritaires »

Les études U.R.D. ont permis de déterminer une classification des Gouvernorats en « régions en expansion » et « zones déprimées ».

Ces dernières englobent le Sud du pays, aux potentialités naturelles limitées, et les Gouvernorats de Kasserine et de Souk-El-Arba riches en possibilités de développement.

L'importance des problèmes de production, de revenus et d'emploi que posent ces zones rend urgent la mise en place « d'actions prioritaires » de développement; dans la répartition des investissements entre régions, la dotation de ces zones a été calculée en fonction de ce critère d'urgence.

Dans le même ordre d'idées, l'action bénéfique de la réforme des structures est plus impérative dans ces « zones déshéritées » où se trouvent concentrés les revenus les plus bas c'est; ainsi que la reconversion des oasis doit avoir à court terme une incidence de poids sur la production de cette zone, permettant d'escompter le doublement du revenu des palmeraies.

Il est évident que l'implantation de l'organisation régionale doit se réaliser en premier lieu dans ces « zones déprimées » qui ont le plus besoin d'impulsion et d'animation.

C'est aussi au niveau de ces zones « d'actions prioritaires » que doit être réalisée en premier lieu la réforme des structures administratives, elle doit tendre à un remodelage territorial des délégations sur la base du découpage U.R.D.

Cette réforme doit aussi aboutir à une nouvelle délimitation entre certains Gouvernorats, grâce à la prise en considération d'impératifs naturels (bassins versants, cours d'eau, etc.) et économiques (zones d'attraction).

III. — Rôle du « développement régional » au niveau central

La mise en place de l'ensemble de ces structures régionales du développement va entraîner une participation plus active de la région à la décision économique et créer des possibilités accrues de dialogues entre la région et le centre.

Il en résulte qu'à l'échelle centrale, la division du développement régional doit renforcer ses effectifs pour pouvoir contrôler l'exécution du plan au niveau local et suivre l'évolution économique des régions, pour se faire, un service des statistiques régionales doit être monté (fichier central, indicateurs de conjoncture régionale, etc...) de manière telle que l'activité économique des régions puisse être suivie et le rythme d'expansion mesuré, Gouvernorat par Gouvernorat.

Par ailleurs l'actiivté classique de la Division doit se poursuivre dans le domaine des études; à cet égard, il est utile de préciser qu'à la fin août 1965, les deux projets de développement intéressant les U.R.D. de Souk-El-Arba Nord et de Sousse Sud seront achevés et pourront être présentés immédiatement au financement international.

En outre, le projet de « développement du Cap-Bon », qui englobe la totalité du Gouvernorat, soit 10 U.R.D., a démarré en septembre 1964; certaines études de base sont prévues, de manière à déterminer avec précision les potentialités naturelles de la région (pédologie, photo interprétation, ressources en eau, sites de barrages, etc...).

L'étude doit déboucher sur des projets ou des avant-projets de réalisation dans les différents secteurs : agriculture, artisanat, industrie, tourisme et infrastructure; son coût total est estimé à 350.000 D., dont 113.000 D. d'études de base et d'études techniques pour le secteur agricole.

Cette étude, dont le fiancement est prévu dans le cadre de l'assistance économique Tuniso-Suèdoise, doit s'achever en juin 1966; toutefois certains projets pourraient être présentés bien avant au financement international.

Par ailleurs, une étude d'industrialisation est en cours; elle est menée conjointement avec la division « industrie » et a déjà abouti à un recensement économique exhaustif pour toutes les branches de l'industrie.

La seconde partie de cette étude doit déboucher sur la détermination des réalisations qu'il serait nécessaire d'entreprendre pour satisfaire les besoins projetés sur 1971, permettant d'aboutir notamment à des localisations d'entreprises et à l'évaluation de l'emploi et des revenus, en fin de période.

Parallélement l'étude doit déterminer la mise au point d'un modèle mathématique de développement économique.

Ce modèle de développement économique intégré permettra de traiter le développement industriel en assurant la cohérence entre les différentes branches du secteur industriel, d'une part, et entre ce secteur et les autres secteurs de l'économie, d'autre part.

— Il a pour but de définir :

1°) Pour l'année horizon correspondant au démarrage de l'auto-développement :

— les besoins en divers produits de consommation intermédiaire et finale correspondant à une structure physique de l'économie cohérente;

— le système salaire-prix le plus favorable au développement en assurant l'équilibre de la balance des paiements;

2°) Pour la période transitoire, en revenant de l'année horizon vers la situation actuelle et pour chaque année intermédiaire :

— l'accroissement souhaitable de l'équipement;

— l'évolution des prix et des salaires vers laquelle il faut tendre;

— l'aide extérieure nécessaire pour parvenir à l'auto-développement.

— Ce modèle est essentiellement dynamique et pourra permettre, en effectuant régulièrement le point des réalisations effectives par rapport à ce qu'il était nécessaire de réaliser, de remettre à jour les grandeurs globales du Plan en tenant des expériences passées et de réajuster ainsi les efforts vers l'objectif d'auto-développement.

Il faudra donc envisager, une fois sa mise au point terminée (fin octobre 1965), l'intervention d'une équipe quasi permanente chargée de son réajustement au sein de l'administration.

Les nouvelles études prévues pour la quadriennie intéressent le Sud du Gouvernorat de Souk-El-Arba, où les possibilités d'irrigation de près de 50.000 ha. de cultures riches (agrumes, betterave, arbres fruitiers, maraîchage) doivent modifier complètement le paysage de la zone.

L'urgence d'une action massale dans cette zone « déprimée » s'avère indispensable et immédiatement réalisable : la majorité des études de base est achevée et les options culturales ont été déterminées.

Compte tenu de la prédominance des problèmes agricoles, cette étude doit, plus que toute autre, être menée conjointement par les services techniques de l'agriculture et la division du développement régional.

Dans un autre ordre d'idées, il semble utile de procéder à l'étude du devenir du « grand Tunis »; cette zone urbaine qui groupe 600.000 habitants pose et risque de poser à terme des problèmes complexes d'emploi et de surpopulation; cela est d'autant plus nécessaire qu'aucun plan d'aménagement de la ville ne peut être valable s'il n'est pas éclairé par une étude perspective (horizon en 2000) des multiples fonctions d'une capitale économique, politique et administrative qui est en même temps le principal point d'impact de l'étranger avec le pays.

L'étude doit déterminer la densité optimale de concentration de l'activité humaine et économique du « grand Tunis » dans une optique d'équilibre avec les autres zones du pays, et prévoir en application des modalités pratiques de « freinage » d'un développement autonome et disproportionné de la capitale.

Cette étude, souhaitée par l'organe municipal la plus intéressé, devra être menée en liaison avec les services techniques, en particulier ceux de la Commune de Tunis.

Par ailleurs, la division du développement régional est chargée de déterminer le montant des journées de travail affectées aux chantiers régionaux de lutte contre le sous-développement.

Une action énergique tendant à diminuer le volume de ces chantiers a été entreprise; près de 3.500.000 journées de travail ont été débloquées pour la gestion 1965 soit une réduction de 2/3 par rapport à l'année précédente.

Ce volume doit être maintenu et les programmes d'emploi repensés selon les exigences du développement de chaque Gouvernorat.

Cette nécessaire réduction de l'importance des chantiers, doit être compensés par la création d'emplois nouveaux prévus pour la quadriennie.

A cet égard, la mise en place de sociétés régionales d'investissement répond à des possibilités de mobilisation de l'épargne locale pourle financement de projets régionaux de moyenne et faible importance dans les secteurs de l'industrie, du tourisme et des services.

Toutefois, pour donner à ces organismes leur pleine efficience il faut élargir leur aire territoriale à l'ensemble d'une région économique.

C'est ainsi que la Société Régionale d'Investissement de Sfax doit s'étendre progressivement à l'ensemble du Sud tunisien.

Le mouvement entrepris doit déboucher rapidement sur la création de sociétés régionales, liées à la Société Nationale d'Investissement qui pourra les assister, notamment dans l'étude des projets à caractère industriel et touristique.

***

Le faisceau convergent de toutes ces réformes de structures entreprises au niveau des délégations, gouvernorats et régions économiques, va nécessairement faire de la région un « interlocuteur valable » du pouvoir de décision central.

Or, il n'existe pas d'organisme intergouvernorat qui puisse représenter valablement la nouvelle structure économique et par la même engager le « dialogue » avec le centre; c'est dire l'impérieuse obligation qu'il y a de créer des chambres économiques à l'échelle des grandes régions du pays.

Telles sont les principales actions inscrites pour la quadriennie harmonisées avec une meilleure déconcentration administrative; elles doivent assurer une conjonction féconde des nécessités locales avec les impératifs du développement.

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE III

L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL EN 1968

INTRODUCTION

Le rapport d'équilibre est le résultat d'une part d'une analyse des travaux des comités sectoriels, d'autre part d'une extension de ces travaux par la confection d'un modèle de développement.

Les rapports des comités sectoriels sont de trois sortes :

— Ceux des comités sectoriels agricoles analysent toutes les actions qui doivent être menées dans la quadriennie tant au point de vue des réformes de structure qu'au point de vue des investissements à réaliser. Ils donnent en outre une évaluation de la production des différentes spéculations pour l'année 1968. Cette évaluation est basée sur un rendement moyen par hectare et par spéculation compte tenu de toutes les actions à mener pour améliorer ce rendement. Par ailleurs, en ce qui concerne les superficies par spéculation il a été tenu compte de tous les arbres jeunes qui vont entrer en production au cours de cette période ainsi que tous les investissements réalisés ou à réaliser pour augmenter les superficies irriguées. Il est à signaler que les chiffres de production arrêtés ne dépendent que dans une mesure réduite des investissements à réaliser au cours de la quadriennie, ceux-ci ne pouvant avoir d'effets qu'à plus long terme.

— En ce qui concerne les rapports des comités industriels, les informations qu'ils comportent ont été en général moins complètes du fait que pour certains secteurs la situation actuelle n'a pu être chiffrée en raison de l'existence d'un secteur artisanal mal connu. Aussi, certains de ces rapports se sont-ils contentés de chiffrer les projets d'investissements ainsi que leurs effets sans pouvoir arrêter d'objectifs de production.

— Enfin les rapports relatifs à la formation des cadres et aux équipements collectifs n'ayant à chiffrer que les actions à mener en vue d'atteindre certains objectifs n'ont pas présenté, au stade de la synthèse, de difficulté particulière.

La première tâche du rapporteur de l'équilibre a donc consisté à combler les lacunes de ces différents rapports. Il a fallu tout d'abord arrêter des chiffres de production là où cela n'a pas été fait. Ceux-ci ont été déterminés à partir des tendances actuelles et des investissements prévus dans les rapports.

Il a fallu ensuite éliminer les incohérences formelles. En effet les comités ayant surtout travaillé en fonction des possibilités techniques de développement, il a fallu ajuster les objectifs arrêtés en tenant compte de l'évolution dela demande finale (consommation et exportation) et des besoins des autres secteurs. Des réunions de synthèse se sont tenues à cet effet pour tester la validité de l'évolution de la consommation intérieure en fonction de l'augmentation prévue des revenus et des tendances récentes constatées.

A la suite de quoi, l'équilibre physique a été établi. Cette deuxième tâche a consisté à vérifier que pour chaque bien ou service les ressources (fournies par la production et les importations) équilibrent les emplois (consommation privée, consommation publique, investissements privés et publics, exportations). Ce travail a été réalisé à l'aide des prix constants de 1960 de manière à évaluer l'évolution des ressources et des emplois en volume. On trouvera en **annexe I** les résultats de ces travaux : balances ressources-emplois et tableau des échanges interindustriels.

La dernière tâche enfin consistait à examiner comment réaliser à partir de l'équilibre physique en biens et services l'équilibre financier. Il a fallu pour cela mettre sur pied un schéma de financement des investissements retenus et confectionner un modèle d'équilibre financier comportant un certain nombre d'hypothèses relatives aux répartitions de revenus, à l'épargne, aux opérations de prêts et d'emprunts cohérentes entre elles et correctement liées aux hypothèses de production et de distribution des ressources.

On trouvera en **annexe II** de ce rapport la projection du tableau économique d'ensemble pour 1968 ainsi que le tableau économique de l'année 1960.

Il a été pris soin dans l'élaboration de ce travail d'établir la correspondance entre comptes de l'administration au sens de la Comptabilité Nationale et Dépenses Budgétaires de façon à faire ressortir les dépenses et surtout les ressources prévues du titre II. Cette procédure permettra de suivre de très près l'évolution de ces dernières afin d'ajuster au fur et à mesure les dépenses du Titre II et d'éviter les tensions qui se sont manifestées au cours du plan triennal du fait du retard apporté à la réalisation de l'aide étrangère. Signalons également que celle-ci n'a pas été obtenue comme solde pour « boucler » le financement mais qu'elle a été déterminée compte tenu de nos accords actuels et de la nature des différents projets. Le coût en devises de ces derniers a en effet été évalué et il a été admis qu'une partie de ce coût pourra sans difficultés être financée soit par des prêts extérieurs à long ou moyen terme, soit, en dernière extrémité, par des crédits fournisseurs. Bien entendu le volume des prêts retenus tient compte également de l'hypothèse d'amélioration progressive de notre balance des paiements et de la reconstitution d'un volant minimum de réserves de change.

***

Au cours de ces travaux, il a été souvent nécessaire de procéder à un choix entre plusieurs options possibles. Ces choix ont été effectués autant que possible en accord avec les différentes commissions et compte tenu de la note relative aux objectifs du Plan Quadriennal présentée au Conseil National du Plan et approuvée par celui-ci.

Ainsi l'équilibre qui va être présenté dans ce rapport ne constitue pas une simple sommation des objectifs retenus par les comités sectoriels. Il est le résultat d'une série d'ajustements et présente un certain nombre de caractéristiques qu'il importe de souligner :

— Il traduit les directives du Gouvernement et du Conseil National du Plan : stratégie du développement, choix des investissements, socialisation des structures, stratégie des échanges extérieurs;

— Il intègre le maximum de l'information disponible, soit que ces informations aient été fournies par les comités sectoriels, soit qu'elles aient été obtenues par l'observation directe des tendances du passé.

***

Le présent chapitre comportera deux parties; une première partie sera consacrée à la description de l'équilibre économique envisagé pour 1968, et une deuxième partie traitera des conditons de réalisation de cet équilibre : appréciation des risques qui pourraient éventuellement peser sur la réalisation des objectifs et formulation des mesures susceptibles de diminuer ces risques.

PREMIERE PARTIE

L'EQUILIBRE ECONOMIQUE EN 1968

L'équilibre économique projeté pour l'année 1968 tel qu'il a pu être établi à partir de l'exploitation des rapports des groupes de travail des comités sectoriels sera analysé dans cette première partie suivant les grands secteurs de l'activité économique : ménages, administrations, entreprises, extérieur.

L'évolution des différentes composantes de cet équilibre sera étudiée en prenant comme base les comptes économiques de l'année 1960 et chaque fois que cela sera possible la série des comptes économiques 1960 à 1963 (ou 1964). En vue d'apprécier le rythme de cette évolution en volume, il s'est avéré nécessaire d'exprimer toutes les grandeurs en prix constants. Les prix choisis sont ceux de 1960 parce ce que c'est l'année pour laquelle nous disposons de comptes détaillés. Pour les années suivantes des comptes économiques sont certes disponibles et ont été pour nous d'une grande utilité surtout pour tester la validité des hypothèses de changements envisagées au cours de la quadriennie en les rapprochant de celles qui se sont réalisées entre 1960 et 1964 mais ces comptes restent peu détaillés pour fournir une base d'étude suffisante pour les opérations de répartition et de financement.

Quoiqu'il en soit en ce qui concerne l'étude en volume des différentes grandeurs, il n'y a pas beaucoup d'inconvénients à prendre les prix de 1960 plutôt que les prix d'une année plus rapprochée mais, par contre, en ce qui concerne la balance des paiements et les opérations de financement, il s'est avéré nécessaire de travailler aux prix courants de façon à tenir compte des changements importants intervenus tant dans le taux de change que dans la fiscalité par exemple.

Bien entendu pour avoir un schéma de financement aussi correct que possible il aurait fallu faire des hypothèses sur l'évolution probable des prix entre 1964 et 1968. Mais étant données les incertitudes dans ce domaine nous avons préféré nous contenter d'un schéma de financement établi aux prix courants actuels.

Evidemment cette façon de procéder est commode du fait de la complexité du raisonnement qui doit tenir compte de toutes les interdépendances économiques. Aussi les chiffres présentés de la sorte doivent-ils être interprétés en tenant compte des différentes éventualités qui risquent de les modifier. C'est pourquoi, au risque de compliquer le rapport et de le rendre peut être un peu plus ardu, nous essaierons de préciser dans toute la mesure du possible les hypothèses sur lesquelles repose le raisonnement. Nous discuterons également, le cas échéant, de la solidité ou de la fragilité de ces hypothèses et nous suggérons quelques moyens d'intervention au cas où ces hypothèses venaient à être modifiées.

SECTION I

Les Ménages et la Consommation

A. — L'évolution de la population et de la consommation

L'évolution de la consommation par tête d'habitant est l'une des données de base du présent plan quadriennal. Evidemment, toutes choses égales par ailleurs, cette consommation dépend du niveau des prix et des revenus. Comme nous raisonnerons à prix constants, c'est-à-dire en volume, l'évolution des revenus seule et de sa répartition permettrait de prévoir l'évolution spontanée de la consommation par tête d'habitant.

Normalement c'est ainsi qu'il aurait fallu procéder pour prévoir l'augmentation de la consommation; mais comme il s'agissait pour nous de confectionner un plan de développement et non d'effectuer de simples prévisions, nous avons fixé de façon normative le niveau de consommation à atteindre en 1968 en tenant compte d'une part du taux de croissance de la population considéré comme donnée exogène, d'autre part de la nécessité d'une certaine amélioration du niveau de cette consommation certes mais d'une amélioration qui ne compromette pas notre capacité de financement des investissements nécessaires au développement.

Comme le taux de croissance de la population totale, tunisienne et étrangère, sera d'environ 2.2 % par an de 1963 à 1968, nous avons retenu pour la consommation privée un objectif de croissance en quantités réelles, c'est-à-dire en éliminant les variations de prix, de 4.6 % par an. De sorte que par tête d'habitant la consommation évoluera de 2.4 % par an.

Le tableau suivant retrace l'évolution de la population et de la consommation par tête d'habitant et par unité de consommation entre 1960, 1963 et 1968.

TABLEAU I

POPULATION EN MILLIERS D'HABITANTS

CONSOMMATION EN MILLIONS DE DINARS (aux prix constants de 1961)

	1960	1963	1968	Taux Annuel de croissance 1960/68	Taux Annuel de croissance 1963/68
Populaion totale	4.188	4.420	4.924	2.04 %	2.2 %
Nombre de ménages ..	748	789	880	2.04 %	2.2 %
Nombre d'unités de consommation	2.785	2.939	3.274	2.04 %	2.2 %
Consommation privée totale	257,3	278,3	349.4	3.9 %	4,6 %
Consommation par tête d'habitatant (en dinars)	61,4	62,9	71,0	1.9 %	2,4 %
Consommation par unité de consommation (en dinars)	92,4	94,7	106,6	1.9 %	2,4 %

NOTE : L'unité de consommation est évaluée selon l'échelle d'Oxford : 665 unités de consommation pour 1.000 habitants.

Le taux d'accroissement de la population retenu, 2,2 %, est le résultat de l'évolution de la population tunisienne qui croît au rythme de 2,3 % environ par an et de l'évolution de la population étrangère qui a diminué au cours de l'année 1964.

Quant à l'objectif d'augmentation de la consommation privée, il est évidemment inférieur au taux de croissance de la production intérieure brute obtenue à partir des objectifs d'évolution sectorielle de la production tels qu'ils ont été déterminés par les comités sectoriels. Ce qui veut dire, comme on le verra dans le chapitre relatif au financement des investissements, que notre capacité propre de financement va augmenter.

La répartition de cette augmentation globale de la consommation sera inégale suivant les produits du fait de l'élasticité différente de ces derniers par rapport à l'évolution des revenus. En tenant compte des différentes élasticités, les taux de croissance annuels des grandes fonctions de consommation seront les suivants :

TABLEAU II

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR FONCTION DE CONSOMMATION

(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

DESIGNATION	1960	1968	Accroissement 1960/68	Accroissement annuel 1960/68
Alimentation	129,6	170,8	31,8 %	3,5 %
Habitation	41,4	58,1	40,2 %	4,3 %
Habillement	35,5	53,2	50,0 %	5,2 %
Hygiène et soins	11,0	15,5	40,3 %	4,3 %
Transports, loisirs, divers	39,8	551,8	30,2 %	3,4 %
Total	257,3	349,4	36,8 %	3,9 %

Ce tableau fait ressortir une augmentation générale de la consommation de 3,9 % par an en moyenne entre 1960 et 1968. La plus forte expansion sera enregistrée dans l'habillement (5,2 %) alors que la plus faible expansion devrait être enregistrée dans l'alimentation ainsi que dans les transports, loisirs et divers. L'hygiène et les soins d'une part, l'habitation d'autre part se placeraient au milieu avec un taux de croissance de 4,3 %.

Un tel modèle d'évolution de la consommation est caractéristique d'un pays où le niveau de vie général n'est pas encore très élevé. C'est pourquoi la consommation de produits ou de services non essentiels comme les loisirs par exemple n'augmente que dans les mêmes proportions que la consommation de produits essentiels tels que l'alimentation. Cela veut dire que pour ces derniers nous sommes encore loin de la saturation. C'est seulement lorsque nous nous approcherons du seuil de saturation en ce qui concerne la consommation de produits essentiels que l'élasticité des autres produits deviendra très grande.

Bien sûr à l'intérieur d'une même fonction de consommation les élasticités des différents produits peuvent être très éloignées les unes des autres. C'est ainsi qu'à l'intérieur de la fonction « alimentation » la consommation de viande augmentera beaucoup plus vite que la consommation de produits céréaliers par exemple. On trouvera un annexe la répartition par produit de la consommation privée prévue pour 1968 aux prix de 1960.

De même il a été établi en annexe une correspondance entre les fonctions de consommation et les branches économiques productrices qui fait ressortir l'évolution de la consommation non plus seulement par fonction de consommation mais également par branche économique. La remarque essentielle qui se dégage de ces tableaux est que la consommation des produits agricoles va augmenter à un taux annuel moyen de 1,4 % seulement, soit un taux inférieur au taux de croissance démographique. L'explication réside dans le fait que de plus en plus l'autoconsommation de produits agricoles va diminuer au profit de la consomation de produits des industries alimentaires, c'est-à-dire de produits plus élaborés. En d'autres termes il a été admis que le secteur non monétaire va se restreindre petit à petit du fait de la création de coopératives de production qui, elles, sont évidemment intégrées dans l'économie de marché.

Enfin ces niveaux de consommation ainsi déterminés se répartiront différemment selon qu'il s'agit de population urbaine ou de population rurale. Le tableau suivant retrace l'évolution de la consommation en distinguant trois catégories de population : la population rurale, la population urbaine et la population non tunisienne.

TABLEAU III

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR CATEGORIE DE CONSOMMATEURS ET PAR FONCTION DE CONSOMMATION

(En milliers de Dinars, aux prix de 1960)

Groupes de revenu / Fonction de consommation	RURAUX		URBAINS		ETRANGERS		TOTAL	
	1960	1968	1960	1968	1960	1968	1960	1968
Alimentation	92.200	130.030	27.274	38.939	10.160	1.864	129.634	170.833
Habillement	23.540	38.870	8.020	13.658	3.910	715	41.448	58.074
Habitation	22.600	36.900	13.708	20.233	5.140	941	35.470	53.243
Hygiène et soins	4.098	6.980	4.595	8.060	2.330	427	11.023	15.467
Transp. loisirs divers	24.370	38.140	8.739	12.370	6.660	11.220	39.769	51.739
Total	166.808	250.920	62.336	93.269	28.269	15.167	257.344	349.346

Si nous éliminons les étrangers dont l'effectif varie en fonctions de facteurs conjoncturels et qui tend d'ailleurs à se stabiliser à partir de 1965, nous pouvons évaluer l'accroissement de la population par tête d'habitant en distinguant deux catégories de population dont les comportements économiques sont différents : la population urbaine et la population rurale.

TABLEAU IV

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR TETE ET PAR CATEGORIE DE CONSOMMATEURS

(En Dinars, aux prix de 1960)

Groupes de revenu / Fonction de consommation	RURAUX			URBAINS			ENSEMBLE			TOTAUX annuels
	1960	1968	Accrois %	1960	1968	Accrois %	1960	1968	Accrois %	
Alimentation	27,120	32,040	18	41,640	46,140	11	29,460	34,470	17	2,0
Habillement	6,920	9,580	30	12,240	16,180	32	7,780	10,720	37	4,0
Habitation	6,650	9,100	37	20,920	23,970	15	8,950	11,660	30	3,3
Hygiene et soins	1,200	1,720	43	7,010	9,550	36	2,140	3,070	43	4,6
Transp. loisirs, divers	7,170	9,400	31	13,340	14,660	10	8,150	10,800	26	3,0
Total	49,060	61,840	26	95,150	110,500	16	56,490	70,220	24	2,7

Ce tableau fait ressortir un accroissement de la consommation de la population rurale de 26 % par personne contre 16 % pour la population urbaine. Mais malgré cette différence la consomation par tête ne sera que de 62 Dinars en viron en 1968 pour la population rurale contre 110 Dinars pour la population urbaine. En matière de rétrécissement de l'éventail des niveaux de vie les progrès ne peuvent évidemment être plus sensibles sur une période aussi courte..

Le taux de croissance annuel de la consommation par tête d'habitant pour l'ensemble de la population tel qu'il ressort du tableau ci-dessus, soit 2,7 % est supérieur à celui du Tableau I parce que nous ne tenons compte que de la population tunisienne.

Donc en réalité l'augmentation du niveau de vie pour la population tunisienne sera plus importante que ne le fait ressortir le Tableau I car de 1960 à 1964 nous avons enregistré une substitution importante de population tunisienne à la population non tunisienne. Nous avons d'ailleurs admis que ce mouvement ne va plus continuer et que la population étrangère se stabiliserait à partir de 1965 autour de 122.000 personnes dont 100.000 musulmans et 22.000 étrangers non musulmans.

B. — L'évolution des revenus des ménages

Les revenus des ménages ont été déterminés essentiellement à partir de l'évolution de l'activité des entreprises (c'est-à-dire à partir des objectifs de production) ainsi que de l'évolution des dépenses de l'administration. Nous avons admis que la part des salaires dans les productions des différentes branches économiques restera inchangée jusqu'en 1968 ce qui suppose que les taux de salaires pratiqués ne seront pas modifiés. Cette hypothèse s'impose puisque les pro-

jections sont faites à prix constants 1960. Lorsque nous opèrerons la conversion aux prix courants pour la confection du schéma de financement nous étudierons l'hypothèse d'une augmentation des taux de salaire de 10 %.

En ce qui concerne les salaires payés par l'administration ils ont été obtenus à partir d'une projection autonome des budgets des différents départements en tenant compte des actions que ceux-ci seront amenés à entreprendre au cours de la quadriennie : objectifs de scolarisation, objectifs en matière de santé publique, etc...

Cela étant, les ressources totales des ménages ont pu être établies conformément au tableau ci-après :

TABLEAU V

EVOLUTION DES REVENUS DISPONIBLES DES MENAGES
(En millions de Dinars, aux prix constants de 1960)

	1960	1968
— Production (jardins familiaux et loyers)	11,8	18,0
— Salaires nets	116,6	185,6
— Revenu brut des entrepreneurs individuels	133,3	164,9
— Intérêts et dividendes (nets)	1,2	2,5
— Prestations sociales et assistance	21,7	26,0
— Ressources diverses	0,4	—
Total Revenu brut	285,0	397,0
— Impôts directs	10,4	20,0
— Autres opérations de répartition	3,2	—
Total Revenu disponible	271,4	377,0

Bien entendu, l'incertitude la plus importante concerne la détermination de la part respective des salaires et des revenus bruts des entrepreneurs individuels. Cette répartition dépend de l'évolution respective de l'effectif de chacune de ces deux catégories : salariés et entrepreneurs individuels. Nous avons admis que l'effectif de ces derniers augmentera très peu et que seul l'effectif des salariés augmentera proportionnellement à la production. Cette hypothèse se justifie par le fait que les réformes de structure envisagées tendent effectivement à réorganiser les deux secteurs où les entrepreneurs individuels sont les plus nombreux : l'agriculture par la création de coopératives de production et le commerce par le remplacement d'un grand nombre de grossistes par des sociétés régionales et des coopératives de service. De toutes façons l'incertitude est beaucoup moins importante pour la somme de ces deux catégories de revenus et c'est ce qui importe en définitive pour apprécier correctement l'évolution de l'ensemble des revenus des ménages.

Pour plus de précisions ces évaluations ont été faites secteur par secteur dans le cadre du Tableau des Echanges interindustriels présenté en annexe.

Pour ce qui est des autres revenus, ils ont été établis à l'aide d'hypothèses distinctes indépendantes, dans une large mesure, des niveaux de la production.

En ce qui concerne enfin les impôts directs payés par les ménages ils ont été évalués compte tenu de la réforme fiscale qui est entrée en vigueur au cours du plan triennal.

Ainsi, au total, les revenus disponibles des ménages augmenteront de 4,4 % par an de 1960 à 1968. Ces revenus disponibles seront utilisés, soit pour la consommation, soit pour la constitution d'une épargne.

En ce qui concerne la consommation, nous avons vu que son évaluation a été fixée à priori, comme objectif. Le solde disponible constitue donc l'épargne des ménages.

Ce qu'il faut souligner ici c'est que cette épargne dépend de la fixation de la consommation dès lors que les revenus disponibles ont été déterminés indépendamment de la consommation mais en fonction seulement des niveaux de production retenus par les comités sectoriels et de l'augmentation des charges de l'administration. Bien sûr les niveaux de production tiennent compte plus ou moins implicitement de l'évolution de la demande dont l'une des composantes est la consommation. Mais cette liaison est plus ou moins directe et en tous cas elle ne peut être aussi satisfaisante que la liaison qui existe directement entre la consommation et les revenus.

A titre d'exemple si nous avions admis de conserver la même proportion entre consommation et épargne qu'en 1960 nous aurions obtenu pour 1968 une épargne des ménages inférieure de 13,3 millions de Dinars.

En d'autres termes, étant donné les niveaux de production arrêtés et les revenus qui en découlaient notre objectif d'évolution de la consommation privée a pour conséquence la fixation de l'épargne des ménages.

Le problème est de tester la vraisemblance du montant de cette épargne obtenu de la sorte. Celui-ci implique que la proportion des ressources disponibles des ménages épargnées passerait de 3,8 % en 1960 à 7,3 % en 1968. Cela suppose évidemment que des dispositions soient prises pour réaliser cet objectif. Cet aspect du problème sera étudié dans le chapitre consacré au financement des investissements.

TABLEAU VI

EPARGNE DES MENAGES

(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

	1960	1968	Accroissement annuel 1960 - 68
Revenus disponibles des ménages	271,4	377,0	4,4 %
Consommation des ménages	257,3	349,4	3,9 %
Solde : Epargne ménages	14,1	27,6	13,5 %

L'utilisation de cette épargne sera étudiée lors de la confection du schéma de financement.

Nous verrons à ce propos que cette épargne sera supérieure aux besoins en investissements des ménages, c'est-à-dire que les ménages auront une **capacité de financement** contrairement aux entreprises par exemple qui, elles auront un **besoin de financement.** Tout le problème sera alors d'abord de faire en sorte que cet objectif d'épargne se réalise, de mobiliser ensuite cette épargne en mettant en œuvre les circuits qu'elle devra emprunter pour satisfaire à ces besoins de financement des entreprises.

SECTION II

Les Administrations

Les ressources et les charges des administrations sont liées aux objectifs du Plan.

En ce qui concerne les ressources elles découlent, bien entendu, dans une très large mesure, des objectifs de production par branche économique retenus par les comités sectoriels. En effet ces ressources sont en grande partie constituées par les impôts, lesquels sont liés à la production ou aux revenus suivant des taux fixés par la législation fiscale.

Quant aux charges, elles dépendent surtout des besoins en investissements de l'administration ainsi que des dépenses de fonctionnement des différents départements.

— Les besoins en investissements ont été déterminés à partir d'une analyse des projets retenus par les comités sectoriels et d'une ventilation de ces projets par agent : administration, entreprises ou ménages. Bien entendu cette ventilation a été faite compte tenu de la nature de chaque projet.

— Les dépenses de fonctionnement quant à elles ont été établies en prenant en considération les différents objectifs de scolarisation, de formation des cadres et d'équipement collectifs retenus.

Signalons à cet égard que, bien que ces ressources et ces charges aient été projetées globalement pour l'ensemble des administrations au sens de la Comptabilité Nationale, nous avons tout de même essayé de faire ressortir ce qui constituera le budget de l'Etat de façon notamment à faciliter le contrôle de l'exécution du Plan.

A. — Les dépenses des administrations

Réparties suivant leur nature économique les dépenses de l'administration évolueront entre 1960 et 1968 suivant le tableau ci-après :

TABLEAU VII

EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES DE L'ADMINISTRATION

(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

	1960	1968
Achats de biens et services	23,1	30,3
Intérêts et assurances	0,7	4,3
Salaires et cotisations	54,6	67,2
Prestations	11,2	14,7
Subvention et assistance aux ménages	6,0	2,0
Subvention d'exploitation aux Entreprises	3,9	7,0
Dépenses à l'extérieur	3,7	5,0
Transferts divers	1,7	1,1
Total	104,9	131,6

Ainsi ce tableau fait apparaître une augmentation des charges courantes de l'administration de 25,5 % entre 1960 et 1968.

Ces charges peuvent être réparties entre les différentes rubriques qui constituent l'administration de la façon suivante :

TABLEAU VIII

DEPENSES DES DIFFERENTES ADMINISTRATIONS EN 1968

(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

Etat (titre I)	87,6	(non compris les budgets annexes).
Fonds spéciaux, fonds de concours et fonds de recettes affectées	12,0	
Sécurité Sociale	10,0	
Administrations privées	8,0	
Collectivités locales	10,0	
Administrations étrangères	10,0	
Total	131,6	

En réalité en ce qui concerne le Titre I, il faudrait également tenir compte de l'amortissement de la dette extérieure qui est comptabilisée en Comptabilité Nationale dans les dépenses en capital (5,3) et de l'augmentation des prix entre 1960 et 1965. De sorte qu'à prix courants, le montant des dépenses du Titre I devra atteindre en 1968 environ 106 millions de dinars. La ventilation de ces dépenses par département est fournie en annexe II.

Bien sûr ces calculs supposent, comme nous l'avons déjà précisé, que les taux de salaires ne changeront pas d'ici 1968. S'ils venaient à être modifiés, les dépenses courantes augmenteraient d'autant et l'épargne de l'administration diminuerait en conséquence.

Celle-ci étant égale à la différence entre les ressources courantes et les dépenses courantes, il faudrait voir maintenant comment évaluer ces ressources.

B. — **Les ressources de l'administration**

TABLEAU IX

EVOLUTION DES RESSOURCES COURANTES DE L'ADMINISTRATION

(En milliers de Dinars, aux prix de 1960)

DESIGNATION	1960	1968	OBSERVATIONS
Cotisations	7,5	11,9	
Dividendes et parts	—	2,0	
Impôts	72,7	128,9	Evaluées compte tenu de la réforme fiscale et des niveaux de production retenus.
Transferts divers	1,9	1,9	
Recettes des Administrations étrangères	19,0 (1)	10,0	Dépenses des Ambassades étrangères.
Redevances	—	5,0	
Revenus d'exploitation	—	3,0	Notamment payées par la Trapsa provenant de l'autoéquipement.
Autres opérations de répartition	0,4		
Total	101,4	162,7	

(1) Y compris les dépenses des troupes françaises encore à Bizerte à l'époque

Il apparaît ainsi que les ressources devraient augmenter d'environ 62 % entre 1960 et 1968. Cela est évidemment la conséquence de la mise en œuvre de la récente réforme fiscale qui a à la fois augmenté certains taux d'impôts directs en vue d'une plus grande justice sociale et élargi l'assiette de l'impôt en rendant obligatoire la déclaration.

Il est clair que cette augmentation considérable des ressources de l'administration modifie complètement les caractéristiques des finances publiques. En ce qui concerne notamment l'épargne de l'administration, d'inexistante qu'elle était en 1960 elle sera de l'ordre de 31,1 millions de dinars en 1968 selon la définition adoptée, c'est-à-dire en la prenant égale à l'excédent des ressources courantes sur les dépenses courantes.

Bien sûr ce renversement de situation s'est déjà opéré au cours du plan triennal où l'épargne administrative a cru régulièrement d'année en année. Mais, au cours de la quadriennie, il est prévu une certaine amplification de ce mouvement du fait non pas tant des économies réalisées dans les dépenses qu'il sera difficile d'augmener étant donnés les efforts déjà faits dans ce domaine mais surtout de l'augmentation des ressources consécutives à l'augmentation de la production.

La ventilation de ces ressources suivant les différents organismes qui constituent l'administration est la suivante :

TABLEAU X

RESSOURCES DE DIFFERENTES ADMINISTRATIONS EN 1968

(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

— Ressources budgétaires	118,0	(non compris les budgets annexés).
— Fonds de concours, fonds spéciaux et fonds de recettes affactées	14,0	
— Collectivités locales	7,5	
— Sécurité sociale	11,2	
— Administrations privées	2,0	
— Administrations étrangères et internationales	10,0	
	162,7	

A signaler ici que les ressources budgétaires sont constituées par les impôts de l'Etat à l'exclusion des taxes des collectivités locales et des recettes comptabilisées dans des fonds de trésorerie, ce qui explique la différence avec le chiffre des impôts du tableau précédent.

C. — L'épargne de l'administration et l'excédent budgétaire

Pour comprendre le mécanisme des finances publiques, il serait intéressant de ventiler l'épargne globale de l'administration suivant son origine.

TABLEAU XI

EPARGNE DE L'ADMINISTRATION EN 1968 SUIVANT L'ORIGINE DE SA FORMATION

(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

— Epargne budgétaire	30,4
— Fonds de concours, fonds spéciaux et fonds de recettes affectées	2,0
— Sécurité Sociale	1,2
— Collectivités locales	2,5
Total	31,1

Bien entendu l'ensemble de cette épargne ne constitue pas une ressource du budget d'équipement de l'Etat (Titre II). Pour avoir les ressources de ce dernier il faudrait retrancher de l'épargne budgétaire l'amortissement de la dette qui est comptabilisée budgétairement dans le Titre I et il faut également défalquer l'épargne de la sécurité sociale.

En définitive, **l'excédent budgétaire** du Titre I devrait être en 1968 de l'ordre de 23 millions de dinars (y compris les 5 millions de dinars de redevances du pétrole).

Ce résultat dépasse évidemment de loin l'excédent enregistré en 1963 ou 1964 (de l'ordre de 10 à 12 millions de dinars. Mais cela n'a rien d'étonnant dès lors qu'il est obtenu à partir d'une projection des rentrées fiscales conforme aux objectifs de production qui sont en augmentation sensible et d'une projection des dépenses courantes en augmentation certes mais à un rythme plus lent que la production du fait que, comme nous le verrons, les investissements en équipements collectifs ont dû etre limités au strict nécessaire.

D. — La formation brute de capital de l'administration et le budget d'équipement

La formation brute de capital qui doit être imputée à l'administration étant donné la nature des projets retenus par les comités sectoriels est de l'ordre de 39 millions de dinars en 1968 aux prix constants de 1960). Sur ces 39 millions de dinars trois environ seront probablement réalisés sur les fonds spéciaux du Trésor. De sorte que les investissements à réaliser sur le Titre II ne seront que de 36 millions de dinars auxquels il faut ajouter les subventions qui seront accordées pour l'encouragement des investissements agricoles, les participations du Titre II aux investissements en matière de transport et de télécommunication ainsi que les participations au capital de certaines entreprises industrielles. Au total les dépenses sur le Titre II de l'Etat devraient se répartir en 1968 conformément au tableau suivant :

TABLEAU XII
DEPENSES DU TITRE II EN 1968
(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

Equipements collectifs	36
Encouragements aux investissements agricoles	2
Transports et télécommunications	2
Participations aux entreprises industrielles	3,8
Total	43,8

De sorte qu'en dehors de l'excédent du Titre I, les besoins en ressources financières du Titre II seront d'environ 20,8 millions de dinars. Il a été admis que ces ressources proviendront d'émissions d'obligations et de bons du Trésor, et d'aide étrangère.

En évaluant ces différentes grandeurs à prix courants, le Titre II se présenterait à peu près de la façon suivante en 1968 :

TABLEAU XIII
TITRE II DE L'ETAT
(En millions de Dinars, prix courants)

DEPENSES		RESSOURCE	
Equipements collectifs	42	Excédent Titre I	25
Encouragements aux inves. agric.	2,5	Obligations publiques	12
Transports et télécommunications	2,5	Aide extérieure	15
Participations entreprises industrielles	5		
Total	52	*Total*	52

Quant à ce qui est du compte capital de l'administration dans son ensemble, il se présenterait de la façon suivante :

TABLEAU XIV
COMPTE CAPITAL ADMINISTRATION
(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

EMPLOIS		RESSOURCES	
F. B. C.	39,0	Epargne	31,1
Remboursements extérieurs	5,3	Aide extérieure	11,2
Subvention à l'agriculture	2,0		
Participation investissements transports et télécommunications	2,0	Concours du Trésor	11,0
Participation entreprises industrielles	5,0		
Total	53,3	*Total*	53,3

Nous reviendrons sur ce compte lors de l'étude du financement des investissements. Mais nous pouvons d'ores et déjà remarquer que la difficulté pour la réalisation de cet équilibre proviendra probablement de la formation d'épargne envisagée. A ce propos il convient de signaler que dès lors que l'équilibre des opérations en bien et services est établi et que les besoins en investissements déterminés en conséquence, le volume de l'épargne globale est fixé. Par conséquent si l'épargne de l'administration devait être diminuée il faudrait augmenter d'autant l'épargne des ménages ou des entreprises. Nous verrons que pour les entreprises nous nous sommes fixés un objectif d'autofinancement assez ambitieux, de même que pour les ménages nous nous sommes imposés comme objectif de doubler environ la propension à l'épargne.

De sorte qu'aussi bien pour les uns que pour les autres il sera probablement difficile d'aller plus loin. Aussi l'objectif d'épargne de l'administration constitue-t-il un besoin fondamental étant donné le volume des investissements à réaliser au cours de la quadriennie.

Mais malgré ce volume important d'épargne nous verrons qu'il sera nécessaire de recourir également à des émissions d'obligations publiques pour équilibrer le compte de capital. Cela est dû au fait que le volume d'aide étrangère ne peut être déterminé de façon exogène. Il dépend d'une part du coût en devises des projets, et il dépend d'autre part du déficit général de la balance des paiements.

C'est la raison pour laquelle l'aide étrangère à l'administration a été limitée à 11,2 millions de dinars à prix constants 1960, soit environ 15 millions de dinars à prix courants. Il s'agit là évidemment d'un volume légèrement inférieur au volume actuel et cela est dû au fait que la balance des paiements pour 1968 sera nettement améliorée.

De toutes façons là encore, il faudrait veiller, comme pour la consommation des ménages, à ce que les dépenses courantes de l'administration ne dépassent pas le niveau prévu. En ce qui concerne les ressources il faudrait également les suivre de près de façon à ce qu'elles soient conformes aux ressources projetées. Mais celles-ci dépendant en définitive de la production, c'est à la réalisation des objectifs de production de chaque branche économique qu'il faudrait veiller. Cela pose le problème, comme nous le verrons à la deuxième partie de ce rapport, de l'échelonnement dans le temps des investissements.

SECTION III

Les Entreprises et la Production

Les objectifs de production par branche économique retenus par les comités sectoriels auxquels il a été apporté un certain nombre d'ajustements pour tenir compte de l'évolution de la demande conduisent à un Produit Intérieur Brut de 539,5 millions de dinars en 1968 (aux prix de 1960). Les investissements nécessaires pour réaliser cet objectif ont été estimés pour la quadriennie à 455 millions de dinars aux prix courants actuels, soit environ 380 millions de dinars aux prix de 1960. Cela donne environ 99 millons de dinars d'investissements nets pour 1968, année terminale du plan et environ 110 millions de dinars d'investissements bruts (aux prix de 1960).

Comparés à la situation actuelle, ces niveaux de production et d'investissements paraissent réalistes.

TABLEAU XV

EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT ET DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

	1960	1961	1962	1963	1964	1968
Produit interieur brut...	335,3	356,1	361,3	383,6	420,1	539,5
Formation brute de capital fixe	59,8	63,9	73,8	82,6	93,0	110,0

En effet les taux de croissance annuels de ces deux grandeurs calculés pour les périodes 1960-1964, 1960-1968 et 1964-1968 sont les suivants :

TABLEAU XVI

TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT ET DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE POUR DIFFERENTES PERIODES

	PERIODE 1960 - 64	PERIODE 1960 - 68	PERIODE 1964 - 68
Produit intérieur brut.....	5,8 %	6,1 %	6,5 %
Formation brute de capital fixe.....	11,7 %	7,9 %	4,3 %

Ce tableau appelle plusieurs remarques :

— Tout d'abord, il fait apparaître une accélération du rythme de croissance du Produit Intérieur Brut pour la période 1964-68 par rapport à la période 1960-64 : 6,5 % contre 5,8 %.

— Cette accélération est d'autant plus remarquable que l'accroissement des investissements marque au contraire un ralentissement : 4,3 % par an pour la période 1964-68 contre 11,7 % pour la période 1960-64.

Ces résultats, en apparence contradictoire, s'expliquent par deux raisons : ils illustrent d'une part la stratégie du développement adoptée pour le plan quadriennal conformément à la note relative aux objectifs du 2e plan approuvée par le Conseil National du Plan; choix plus rigoureux des investissements donnant la priorité aux secteurs productifs de manière à maintenir un taux de croissance voisin de 6 % tout en diminuant les tensions qui se sont manifestées au cours du Plan triennal tant sur le plan de la balance des paiements que sur le plan des finances publiques et qui sont dûes à un niveau d'investissements relativement trop ambitieux; ils montrent d'autre part que ce niveau d'investissement retenu pour le Plan triennal bien que trop ambitieux, était nécessaire du fait que nous nous trouvions en 1960-61 dans une situation exigeant une relance brutale : le taux de 11,7 % d'accroissement annuel des investissements entre 1960 et 1964 s'explique dans une large mesure par le fait que le niveau de Formation Brute de Capital Fixe était trop faible au départ et devait être multiplié par un coefficient élevé pour atteindre rapidement le taux de croissance de 6 % escompté par le Produit Intérieur Brut Mais maintenant nous sommes sur une lancée telle qu'il a été possible de ralentir le rythme d'accroissement des investissements tout en accélérant la croissance de la production et cela d'autant plus que les effets des investissements du Plan triennal ne se feront sentir pour la plupart qu'au cours du Plan Quadriennal.

— Enfin, pour la période 1960-68, le tableau ci-dessous fait apparaître un taux de croissance du Produit Intérieur Brut de 6,1 % par an et un taux de croissance de la Formation Brute de Capital Fixe de 7,9 % par an, ce qui semble conforme à une croissance harmonieuse. Ainsi le Plan quadriennal corrigera le déséquilibre qui a pu être constaté au cours du Plan triennal entre l'augmentation des investissements et l'augmentation de la production.

Du reste si l'on examine l'évolution de celle-ci en la décomposant suivant les différentes branches économiques on constate que ce sera surtout le secteur industriel qui augmentera dans des proportions importantes.

A. — Evolution du Produit Intérieur Brut par branche économique

La détermination des objectifs de production pour 1968 a été faite produit par produit compte tenu de tous les investissements nouveaux ainsi que des réformes de structures envisagées. Les balances Ressources-Emplois reproduites en annexe I fournissent tout le détail des productions et des utilisations. On se bornera donc ci-dessous à décrire cette évolution de façon simplifiée.

TABLEAU XVII

VALEURS AJOUTEES PAR GRANDES BRANCHES

(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

et taux annuels de croissance entre 1960 et 1968

	1960	1968	TAUX annuel de croissance 1960 - 68
Agriculture	74,0	92,4	2,8 %
Industries extractives	5,8	10,9	7,7 %
Energie	5,9	17,6	14,5 %
Industries manufacturières	40,2	69,2	7,0 %
Bâtiment et Travaux Publics	15,2	30,3	9,0 %
Transport, commerce et services	102,6	170,0	6,4 %
Total valeur ajoutée au coût des facteurs	243,7	388,3	6,0 %
Impôts indirects nets de subvention	46,5	84,0	7,7 %
Salaires des fonctionnaires des Administrations	45,1	67,2	5,1 %
Total du produit intérieur brute	335,3	539,5	6,1 %

Il apparait que la branche agricole ne se développera au cours de la période 1960-68 qu'au taux annuel de 2,8 %, c'est-à-dire à un taux bien inférieur au taux de croissance de l'ensemble de l'économie (6,1 %) mais légèrement supérieur tout de même au taux de croissance démographique. Il faut d'ailleurs signaler ici que la comparaison entre les niveaux de production de 1960 et 1968 pour la branche agricole n'est pas très significative car les termes de comparaison ne sont pas tout à fait identiques. Nous avons en effet retenu pour 1960 la production agricole effectivement commercialisée ou autoconsommée au cours de l'année civile alors que pour 1968 les objectifs retenus sont ceux d'une campagne **moyenne** envisagée pour cette époque. De sorte que comme l'année 1960 a été relativement une bonne année agricole comparativement à une année moyenne, nous sommes amenés à comparer un niveau de production supérieure à la moyenne pour une autre période, ce qui amoindrit légèrement le taux de croissance. Quoiqu'il en soit d'ailleurs il n'en reste pas moins que le taux de croissance de l'agriculture est faible en regard des investissements réalisés dans cette branche. Il y a là un problème que le Plan quadriennal devra résoudre. Il semble d'ailleurs que la solution ne soit pas tant dans l'augmentation des investissements mais dans la modification radicale des méthodes culturelles et des techniques d'exploitation.

En ce qui concerne les industries extractives le taux de croissance annuel sera de l'ordre de 7,7 %. Cette forte augmentation sera surtout le fait de la production de phosphate brut envisagé : 4 millions de tonnes en 1968 contre 2 millions en 1960. Pour les autres produits on note également une amélioration sensible pour le fer en raison de la mise en exploitation des mines de Tamera, ainsi que pour le zinc et d'autres minerais tels que la barytine par exemple en raison des récentes découvertes effectuées par l'Office des Mines.

Pour l'énergie, ce sont surtout les récentes découvertes de pétrole à El Borma qui expliquent le taux de croissance annuel de 14,5 %. Il a été retenu pour 1968 une production de pétrole brut de 1,2 millions de tonnes satisfaisant les besoins de la raffinerie de Bizerte dont l'objectif de production pour la même date est de 1,08 millions de tonnes de produits raffinés dont 300.000 tonnes sont destinées à l'exportation. Bien entendu le taux de croissance de cette branche serait élevé si l'exploitation de El Borma permettait de produire plus de 1,2 millions de tonnes et si d'autres gisements de pétrole ou de gaz venaient à être découverts. On note également dans la même branche une forte augmentation de la production d'électricité en raison des besoins grandissants des différents secteurs. Pour satisfaire ces besoins le taux de croissance annuel de la production d'électricité devra se situer autour de 13 % entre 1960 et 1968. Les investissements envisagés dans cette branche seront suffisants pour répondre à cette forte poussée de la demande.

Celle-ci sera surtout le fait des industries manufacturières dont le taux annuel de croissance prévu est de 7 % entre 1960 et 1968. Ce taux recouvre d'ailleurs des réalités fort différentes suivant les secteurs. Pour les industries alimentaires le taux de croissance envisagé n'est guère élevé du fait surtout que la production de vin restera stable et que la production d'huile n'augmentera apparemment que faiblement (car le niveau de production d'huile de 1960 était anormalement élevé). De sorte que le taux annuel envisagé n'est que de 0,3 %. En réalité ce taux n'est pas correct car il a été admis que l'autoconsommation comptabilisée dans les industries alimentaires, serait en diminution au profit de la consommation commercialisée mais comme les évaluations sont faites à prix constants l'ampleur du phénomène de substitution n'est pas correctement appréciée. De sorte que pour les industries alimentaires le taux de croissance annuel ajusté devrait être voisin de celui de l'agriculture, c'est-à-dire 2,8 % environ, ce qui est encore relativement faible. Mais cela s'explique par les difficultés d'écoulement rencontrées sur les marchés extérieurs pour ces produits du fait des coûts de production élevés. Là encore il y a un problème de structure à résoudre au cours du plan quadriennal. Pour les autres secteurs par contre de la branche des industries manufacturières les taux de croissance envisagés sont beaucoup plus élevés. C'est ainsi que pour les industries mécaniques et électriques il est envisagé un taux de croissance annuel de l'ordre de 21,1 % pour une valeur ajoutée qui devrait passer de 1,2 million de dinars à 5,6 millions de dinars entre 1960 et 1968. Cette forte augmentation s'explique d'abord bien sûr par l'entrée en production de l'aciérie de Menzel Bourguiba dont le chiffre d'affaires envisagé sera de l'ordre de 5 millions de dinars. Il s'explique également par l'entrée en production de la fonderie de la S.N.C.F.T., par la mise en œuvre des usines de montage pour les appareils électro-ménagers, pour les moteurs, pour les véhicules automobiles ainsi que par la création d'unités industrielles soit complémentaires de l'aciérie telles que la tréfilerie et l'usine de tubes et tuyaux d'aciers, soit autonomes telles que l'usine de quincaillerie de Sousse. Il s'agit là évidemment d'un secteur presqu'entièrement nouveau et un taux de croissance annuel dans ce domaine n'a pas une grande signification : il suffit d'un grand projet pour le multiplier par 5 ou 6. Dans le domaine des industries chimiques également l'expansion au cours de la quadriennie sera très grande puisque le taux de croissance envisagé est de 19,2 % par an. Les progrès sont là encore surtout le fait de deux pro-

jets très importants : le projet d'engrais composés dont le chiffre d'affaire sera en 1968 d'environ 7,5 millions de dinars, et le projet F.O.R.E.N.A.D. de superphosphate triple qui double notre capacité de production Le troisième secteur à forte expansion sera le secteur du textile, de l'habillement et des cuirs et chaussures dont le taux de croissance retenu sera de l'ordre de 13,7 % par an entre 1960 et 1968. Pour cette dernière année la production locale satisfera environ 60 % de nos besoins en tissus et presque la totalité de nos besoins en produits confectionnés.

Les autres secteurs de la branche des industries manufacturières croîtront à un taux sensiblement voisin du taux moyen de l'ensemble de la branche : 5,9 % pour les matériaux de construction, la céramique et le verre, 8,8 % pour les travaux du bois et l'ameublement et 8,9 % pour le papier, l'impression et les industries diverses. Pour ce secteur il est envisagé la fabrication de pâte de papier à partir du bois ainsi que la fabrication de papier. Mais nous avons admis que l'entrée en production de cette nouvelle unité très importante n'aura lieu qu'au milieu de l'année 1968, et c'est pourquoi le taux de croissance retenu pour ce secteur n'est pas plus élevé.

En ce qui concerne la branche « Bâtiment et Travaux Publics » son taux de croissance annuel sera d'environ 9 %. Cette croissance a été déterminée compte tenu de tous les investissements à réaliser au cours de la quadriennie dans les autres branches ainsi que des équipements collectifs et des programmes de formation des cadres et de construction de logements.

Enfin en ce qui concerne la branche des transports, du commerce et des autres services dont l'évolution a été arrêtée en fonction des besoins des autres branches, son taux de croissance devrait se situer autour de 6,4 % par an entre 1960 et 1968, soit 6,6 % pour les transports et les télécommunications, 5,3 % pour les loyers, 5,7 % pour le commerce et 7,6 % pour les autres services.

B. — La répartition de la valeur ajoutée des différentes branches

La valeur ajoutée de chaque branche économique égale aux ventes diminuées des achats de matières premières et demi-produits est répartie suivant des salaires, des impôts indirects, des prestations diverses et des bénéfices bruts d'exploitation, lesquels sont eux-mêmes répartis en dividendes et parts, impôts directs, transferts divers, revenus bruts des entrepreneurs individuels et épargne. Le détail de ces opérations par branche économique est reproduit en annexe dans le tableau des échanges interindustriels. Nous reprendrons simplement ici la ventilation de ces opérations pour l'ensemble des branches.

TABLEAU XVIII

LES CHARGES ET L'EPARGNE DES ENTREPRISES (a)

(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

	1960	1968
Salaires et cotisations	68,1	120,3
Prestations	4,5	9,1
Impôts indirects	50,7	91,0
Revenu brut d'exploitation	155,3	222,0
dont : — dividendes et parts	3,2	10,6
— impôts directs	11,4	17,3
— transferts divers	2,6	1,7
— Revenu brut des entreprises individuelles	133,3	164,9
Epargne	7,1	29,5

(a) Non compris les institutions financières comptabilisées à part.

La remarque essentielle que fait ressortir ce tableau est relative à la répartition du revenu brut d'exploitation : alors qu'en 1960 le revenu brut des entreprises individuelles représentait 85 % des revenus bruts d'exploitation de l'ensemble des entreprises, en 1968 cette proportion tombe à 78 % seulement, ce qui a permis d'augmenter sensiblement l'épargne des entreprises. Cette répartition a été faite en tenant compte la diminution relative des entrepreneurs individuels au bénéfice de la concentration dans la plupart des secteurs et notamment dans les secteurs où ils sont les plus nombreux : dans l'agriculture et dans le commerce. Dans l'un et l'autre de ces secteurs la création de coopératives de production et de services, et de sociétés régionales de commerce qui se substituent aux entreprises individuelles tendra effectivement à réduire la part de ces dernières dans l'ensemble des revenus. De sorte que la part dans l'ensemble des revenus a pu être augmentée : 13 % du revenu brut d'exploitation en 1968 contre 4,5 % en 1960. Cette hypothèse peut, bien entendu, ne pas se réaliser mais alors il faudrait à ce moment là que les revenus bruts des entreprises individuelles qui constituent une ressource des ménages servent à la formation d'une épargne suffisamment importante pour satisfaire aux besoins de financement des entreprises. La difficulté serait alors de mobiliser cette épargne. De toutes façons même si le taux d'autofinancement retenu pour les entreprises ne devait pas se réaliser dans sa totalité il semble néanmoins qu'étant données les réformes de structure réalisées au cours du Plan Triennal nous devrions en 1968 atteindre un taux d'autofinancement sensiblement voisin.

Bien entendu, comme nous avons raisonné ici à prix constants nous avons supposé les taux de salaires inchangés. Dans le schéma de financement qui sera étudié dans le chapitre V nous envisagerons une modification des prix et en conséquence une augmentation des taux de salaires.

En ce qui concerne les impôts tant directs qu'indirects nous avons tenu compte des taux de la nouvelle loi fiscale ainsi que de l'augmentation récente de tous les impôts d'un décime.

En définitive, les entreprises non financières devraient donc constituer une épargne de 29,5 millions de dinars en 1968 pour une formation brute de capital de 64,2 millions de dinars. Les besoins de financement de ces entreprises seront donc de 34,7 millions de dinars. Nous verrons qu'ils seront couverts par les agents ayant une capacité de financement c'est-à-dire les entreprises financières, les ménages et l'extérieur. Disons simplement ici que si nous rapprochions l'épargne nette, soit 23,7 millions de dinars, aux investissements nets des entreprises, soit 53,2 millions de dinars, le taux d'autofinancement serait de 45 % ce qui semble élevé mais possible à condition qu'on fasse en sorte que les entreprises ayant les revenus les plus élevés c'est-à-dire les entreprises commerciales participent au financement des entreprises ayant des besoins de capitaux.

SECTION IV

Les Echanges Extérieurs

Les échanges extérieurs peuvent être décomposés en trois catégories d'opérations : les opérations sur biens et services, les opérations de répartitions et les opérations en capital.

Les opérations sur biens et services diffèrent des opérations comptabilisées dans les statistiques du commerce extérieur et se rapprochent davantage de la rubrique «biens et services» de la balance des paiements car, outre les marchandises proprement dites, elles prennent en compte toutes les opérations portant sur des services : transport, assurances, services bancaires et financiers, tourisme, etc... Le détail de ces opérations est indiqué en annexe dans les balances Ressources-Emplois. On remarquera que bien que la nomenclature soit proche de celle qui est utilisée dans la balance des paiements, elle ne lui est cependant pas tout à fait identique en ce sens que certaines opérations de répartition telles que par exemple les revenus du capital sont comptabilisées dans la rubrique « biens et services » dans la balance des paiements alors qu'elles sont reprises ailleurs dans notre compte de l'extérieur.

Le principe adopté en ce qui concerne ce dernier compte est que toutes les opérations habituellement portées dans les comptes d'exploitation sont reprises dans la rubrique « biens et services ». C'est ainsi que le tourisme par exemple est comptabilisé comme service vendu à l'extérieur puisqu'on le retrouve dans les comptes d'exploitation des industries hôtelières.

En ce qui concerne les opérations de répartition, elles groupent un certain nombre de transferts ainsi que les dividendes et parts.

Quant aux opérations en capital enfin elles ne prennent en compte que l'aide extérieure (sous forme de crédits ou de dons) et les remboursements en capital.

A. — Les opérations sur biens et services

Le traitement des opérations sur biens et services a été différent selon qu'il s'agit d'exportations ou d'importations.

— En ce qui concerne les exportations, le point de départ a été les objectifs de production des comités sectoriels. Une fois satisfaits les besoins en consommation finale aussi bien des ménages que des administrations, il restait un solde. Ce solde ne pouvait en principe qu'être exporté, mais auparavant il était confronté avec les tendances récentes des exportations et au cas où il s'avérait que le solde n'était pas conforme à ces tendances, on essayait de rechercher si cela était dû à des facteurs conjoncturels ou structurels. Cette analyse conduisait alors soit à maintenir les objectifs de production en retenant le solde comme chiffre d'exportation ou en modifiant le chiffre de consommation des ménages si cette modification est compatible avec le niveau des revenus prévu pour ces derniers, soit à corriger les objectifs de production de façon à équilibrer les ressources avec une prévision des emplois qui soit réaliste.

Une fois toutes ces opéraitons effectuées, les chiffres des exportations retenus sons les suivants :

TABLEAU XIX

EXPORTATIONS PAR SECTEUR EN 1960 ET 1968

(En milliers de Dinars, aux prix de 1960)

	1960	1968	INDICE base 100 en 1960	TAUX de croissance moyen annuel
— Agriculture	12.762	12.888	101,0	
— Pêche, industries alimentaires, boissons et tabac	19.981	85.764	128,9	3,2 %
— Produits pétroliers	—	2.859	—	—
— Matériaux de construction, céramique verre	1.023	780	76,2	3,4 %
— Minerais et métaux	10.787	17.403	161,3	6,2 %
— Industries mécaniques et électriques	1.362	1.405	103,2	0,4 %
— Chimie, caoutchouc	3.416	14.998	436,1	20,2 %
— Textile, habillement, cuir	434	1.069	246,3	12,0 %
— Travaux du bois et ameublement	140	870	621,4	28,6 %
— Papier, éditions, industries diverses	71	2.948	4.152,1	59,3 %
— Transports et télécommunications	2.651	3.150	118,8	2,2 %
— Autres services	1.601	7.600	474,7	21,5 %
Total	54.228	91.634	169,0	6,8 %

Il ressort de ce tableau que nos ventes de biens et services à l'extérieur croîtront de 69 % entre 1960 et 1968, soit un taux annuel de croissance de 6,8 %.

Les plus gros postes d'exportation concernent évidemment l'agriculture les industries alimentaires, les minerais et métaux, les industries chimiques et les autres services.

En ce qui concerne l'agriculture, il n'est pas prévu d'augmentation des exportations pour deux raisons :

— d'une part parce que le niveau des exportations pour ce secteur était anormalement élevé en 1960 (surtout pour les céréales);

— d'autre part parce que certains produits qui étaient exportés à l'état brut et qui de ce fait étaient comptabilisés dans ce secteur seront dorénavant transformé : par exemple l'alfa qui sera exporté sous forme d'agglomérés noirs ou blancs. De même certaines exportations d'orge ou de légumineuses vont cesser et servir pour la nourriture du bétail du fait de nos besoins grandissants en viande. Une augmentation appréciable des exportations de fruits et de légumes (surtout en primeurs) compen seront par contre ces diminutions, ce qui a permis de maintenir les exportations de produits agricoles à leur niveau de 1960.

Pour les produits des industries alimentaires, le taux de croissance annuel de 3,2 % recouvre également des situations fort divergentes : stabilisation en ce qui concerne les exportations de vin, diminution en ce qui concerne les exportations de produits céréaliers (semoules, son) et forte augmentation en ce qui concerne les conserves de légumes et de fruits ainsi que l'huile d'olive.

Pour les produits miniers, l'augmentation de 7 millions de dinars environ, est dû à l'accroissement des exportations de phosphate brut (environ 5 millions de dinars), de zinc (environ 500.000 dinars), de spath fluor (environ 600. 000 dinars), de mercure et de barytine (environ 400.000 dinars et 240.000 dinars).

Pour les produits chimiques, l'accroissement également considérable des exportations sera dû à l'entrée en production de l'usine d'engrais composés (environ 7,5 millions de dinars d'exportations) ainsi qu'à l'augmentation de la production de superphosphates triples dont l'exportation est en augmentation de 5 millions de dinars environ.

En ce qui concerne les autres services, il s'agit surtout de l'augmentation prévue du nombre de touristes en 1968.

Pour les autres rubriques, il faut signaler l'exportation de pâte de cellulose qui est comptabilisée dans le secteur « papier, impression et industries diverses » ainsi que l'exportation d'agglomérés de liège comptabilisés dans le secteur « bois et ameublement ».

Il est à signaler enfin que pour les produits pétroliers nous n'avons prévu qu'une exportation de 300.000 tonnes de produits raffinés à Bizerte alors qu'il sera probablement possible d'exporter en outre environ 800.000 tonnes de pétrole brut en 1968.

Cette analyse sommaire de l'évolution de nos exportations dont le détail par produit est indiqué en annexe montre donc que dans le domaine des exportations les investissements réalisés depuis 1960 vont commencer à porter leur fruit. En dehors des produits agricoles dont l'évolution ne peut être que lente, l'avenir dans ce domaine réside dans les produits chimiques, les produits des industries extractives et éventuellement dans le pétrole.

— En ce qui concerne les importations le point de départ a été la détermination des besoins du pays compte tenu des objectifs de production. Dans la mesure où il existait un déficit pour couvrir ces besoins, il a été prévu de le combler par des importations.

Le regroupement par secteurs de celle-ci est consigné dans le tableau ci-après :

TABLEAU XX

IMPORTATIONS PAR SECTEURS EN 1960 ET 1968

(En milliers de Dinars, aux prix de 1960)

	1960	1968	INDICE base 100 en 1960	TAUX de croissance moyen annuel
— Agriculture	10.155	7.319	72,1	— 4 %
— Pêche, industries alimentaires boissons et tabac	6.547	9.438	144,2	4,7 %
— Produits pétroliers	7.140	20	—	—
— Autres produits énergitiques	478	1.050	219,7	10,4 %
— Matériaux de construction, céramique verre	1.473	2.667	181,1	7,7 %
— Minerais et métaux	974	1.732	177,8	7,4 %
— Industries mécaniques et électriques	29.538	46.094	156,0	5,7 %
— Chimie	6.828	8.990	131,7	3,5 %
— Textile, habillement cuir	13.978	12.437	89,0	— 1,4 %
— Travaux du bois et ameublement	1.986	3.367	169,5	6,8 %
— Papier, édition, industries diverses	4.074	5.386	132,2	3,6 %
— Transports et télécommunications	535	2.275	425,2	19,8 %
— Autres services	1.188	12.498	1.052,0	34,2 %
TOTAL importations biens et services	84.894	113.273	123,4	3,7 %

Ce tableau montre que les secteurs en forte expansion du point de vue des importations seront surtout les « transports et télécommunications » et les « autres services ». Pour le premier il s'agit de faire face à l'augmentation considérable du volume du comerce extérieur depuis 1960 ainsi qu'à l'accroissement des besoins en matière de transport aérien. Pour le second il s'agit surtout de frais d'études consécutifs à l'accroissement des investissements ainsi que de frais financiers notamment intérêts dûs à l'augmentation de nos endettements extérieurs.

Les autres grands postes d'importations sont par ordre d'importance : les industries mécaniques et électriques, le textile, les industries alimentaires, la chimie, les produits agricoles, le papier et l'impression.

En ce qui concerne les industries mécaniques et électriques il s'agit évidemment de faire face à nos besoins en matières d'équipements. Ce secteur constituera donc toujours le plus grand poste d'importation malgré les nombreux projets d'usines de montages et malgré les nouvelles entreprises destinées à la fabrication de demi-produits comme par exemple la sidérurgie ou la tréfilerie. La plus grande partie de ces importations sera constituée de machines-outils.

Pour les textiles, les importations restent importantes malgré une légère diminution globale du fait surtout des besoins en demi-produits des nouvelles entreprises. Bien que la plus grande partie des besoins en produits finis doivent être satisfaits par ces dernières, il n'en reste pas moins que pour les filés par exemple et d'autres demi-produits nous resterons tributaires dans une très large mesure de l'extérieur.

Pour les industries alimentaires le taux de croissance de 4,7 % par an est normal du fait de l'accroissement de la consommation sucre et différentes préparations et du fait également des besoins de l'industrie hôtelière.

De même pour la chimie le taux de croissance de 3,5 % par an ne semble pas exagéré surtout si l'on considère l'augmentation de la consommation en produits d'hygiène et en produits pharmaceutiques.

Quant aux importateurs de produits agricoles ils seront nécessaires surtout pour satisfaire soit les besoins des autres branches productrices : café, coton, etc..., soit les besoins de la consommation finale : thé, fruits, etc... De toutes façons on note là une diminution notable par rapport à 1960.

Il n'y a pas de remarques particulières en ce qui concerne les autres secteurs sauf peut être pour le secteur pétrolier où on note la disparition de toute importation. Les autres taux de croissance semblent conformes aux objectifs de production retenus.

En définitive le déficit sur les opérations de biens et services prévu pour 1968 sera donc de l'ordre de 21,6 millions de dinars. Il convient de ne pas comparer ce chiffre avec celui qui est fourni par les statistiques du commerce extérieur car, comme nous l'avons dit, les définitions ne sont pas les mêmes. Tous les services en particulier ne figurent pas dans les statistiques du commerce extérieur.

B. — Les opérations de répartition

Les opérations de répartition reprises dans le compte de l'extérieur comprennent :

— les dividendes et parts;

— quelques transferts divers;

— les dépenses et recettes publiques extérieu res;

— les dépenses et recettes privées extérieures.

En ce qui concerne le premier poste il a été admis que les entreprises tunisiennes devront payer en 1968 à l'extérieur pour environ 2,1 millions de dinars de dividendes et parts contre 0,6 en 1960. Cette évaluation tient compte des investissements étrangers réalisés en Tunisie surtout dans les superphosphates ou dans le pétrole ainsi que des participations au capital de certaines institutions financières tunisiennes par des organismes financiers étrangers, internationaux ou nationaux..

Pour les transferts divers, nous avons admis que les chiffres de 1960 ne seront probablement pas modifiés comme le confirment les tendances récentes. Nos dépenses à ce titre seront donc de l'ordre de 1,9 million de dinars et nos recettes d'environ un million de dinars.

En ce qui concerne les dépenses et recttes publiques extérieures qui comprennent surtout les dépenses des ambassades et des missions étrangères en Tunisie ainsi que les dépenses des ambassades tunisiennes à l'étranger, nous avons retenu les chiffres suivants pour 1968 :

— dépenses des ambassades tunisiennes à l'étranger : 5 millions de dinars environ (chiffre obtenu par une projection directe des dépenses du département des affaires étrangères);

— dépenses des ambassades étrangères en Tunisie : 10 millions de dinars environ (en 1963, ce chiffre a été de l'ordre de 8,5 millions de dinars).

Quant aux dépenses et recettes privées extérieures, elles ne comprennent ici que les redevances de pétrole payées par la Trapsa évaluées à 5 millions de dinars en 1968, puisque les autres rubriques sont comprises dans les opérations sur biens et services (études, recherche, tourisme).

Au total donc pour les opérations de répartition, le compte de l'extérieur se présente de la façon suivante :

(En millions de Dinars, prix 1960)

DEPENSES A L'EXTERIEUR		RECETTES A L'EXTERIEUR	
Transferts divers	1,0	Dividendes et parts	2,1
Dépenses des Ambassades étrangères	10,0	Transferts divers	1,9
Redevance pétrole	5,0	Dép. des Amb. Tun. à l'étranger	5,0
Total	16,0	**Total**	9,0

En définitive, contrairement aux opérations sur biens et services qui seront déficitaires, les opérations de répartition se solderont probablement par un excédent de 7 millions de dinars en faveur de la Tunisie.

C. — Les opérations en capital

En ce qui concerne les opérations en capital, les dépenses tunisiennes à l'étranger s'élèvent à environ 9,1 millions de dinars dont 3,8 proviendront des entreprises au titre de l'amor-

tissement de leur dette et 5,3 proviendront de l'administration au titre de l'amortissement de la dette publique. La projection de celle-ci pour 1968 est fournie en détail en annexe. Quant aux dépenses étrangères en Tunisie, leur montant devra à la fois équilibrer le compte de l'extérieur et être égal au solde des investissements non couverts par l'épargne nationale. Ces dépenses, généralement appelées « Aide extérieure alors qu'elles comprennent même les crédits fournisseurs, devront donc s'élever en 1968 à 29,3 millions de dinars en supposant que nos avoirs en devises devront augmenter d'environ 5,3 millions de dinars.

De sorte qu'en définitive le compte de l'extérieur se présentera de la façon suivante :

TABLEAU XXI

COMPTE DE L'EXTERIEUR

(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

EMPLOIS DE L'EXTERIEUR		RESSOURCES DE L'EXTERIEUR	
Exportations	91,6	Importations	113,4
Opérations de répartition	16,0	Opérations de répartition	9,0
Aide extérieure	29,3	Remboursements	9,1
		Augmentation des avoirs tunisiens en devises	5,3
Total	136,9	**Total**	136,8

(a) La différence de 0,1 million de Dinars provient des arrondis du Tableau économique.

Nous verrons dans le chapitre suivant comment se modifierait ce compte en prenant comme prix de référence les prix actuels évalués en fonction du nouveau taux de change.

Quoiqu'il en soit il est à remarquer que le niveau de l'aide extérieure ainsi déterminé est du même ordre de grandeur que celui qui a été atteint au cours du plan triennal (surtout si on tient compte du fait qu'il s'agit ici d'un chiffre évalué aux prix 1960).

SECTION V

Les Investissements et leur Financement

La stratégie qui devra être adoptée au cours du Plan quadriennal devra reposer, conformément aux directives du Conseil National du Plan, sur deux principes fondamentaux :

— d'une part assurer du travail à toutes les personnes en âge de travailler;

— d'autre part industrialiser le pays et moderniser l'agriculture.

En fait la modernisation de l'agriculture peut sembler être en contradiction avec l'objectif d'emploi puisqu'elle implique, en définitve, une augmentation de la productivité et donc une diminution de l'emploi. Mais cela n'est vrai qu'à long terme puisque cette modernisation implique également un volume d'investissements très important constitué dans une large mesure, de salaires, ce qui, à court terme, peut apporter une solution au problème de l'emploi.

Par conséquent, tout en donnant la priorité absolue aux investissements industriels, les investissements dans l'agriculture devront néanmoins être suffisamment importants pour absorber un nombre d'emplois élevé.

Mais alors que pour l'industrie les problèmes de financement peuvent trouver une solution par une aide extérieure appropriée pour l'agriculture le plus grand effort devra être fait soit par l'Etat, soit par les exploitants eux-mêmes. De sorte que nous devrons tenir compte de cette contrainte si nous voulons confectionner un schéma de financement qui soit réaliste.

La deuxième contrainte, peut être la plus importante, est qu'au cours de la quadriennie l'augmentation de la production sera sourtout le fait des différents secteurs industriels car le taux de croissance annuel de l'agriculture ne sera que de 2,8 %. Le taux de croissance retenu pour l'ensemble de l'économie implique par conséquent un grand effort en matière d'industrialisation. D'où la priorité absolue à donner aux investissements industriels. Cette priorité constitue à vrai dire la condition fondamentale de réalisation des objectifs de production retenus. Nous verrons, lors de l'étude des conditions de l'équilibre que, même du point de vue de l'échelonnement dans le temps, la priorité devra être donnée aux investissements industriels de façon à ce que les grands projets industriels entrent en production avant 1968 ou au plus tard au cours de l'année 1968.

Etant données donc ces contraintes du point de vue du financement et étant donnée la stratégie que nous adopterons en matière de consommation des ménages, nous avons estimé que la moyenne annuelle des investissements au cours du Plan quadriennal devra se situer aux environs de celle qui a été retenue pour le Plan triennal. C'est pourquoi nous avons arrêté le chiffre des investissements nets pour les quatre années à venir à 380 millions de dinars **aux prix constants de 1960,** soit une moyenne de 95 millions de dinars par an contre une moyenne de 90 millions de dinars pour le Plan Triennal.

Ces investissements se répartissent par agent et par secteur conformément au tableau ci-après :

TABLEAU XXII

ENSEMBLE DES INVESTISSEMENTS DE LA QUADRIENNIE

(En milliers de Dinars, aux prix de 1960)

	Administration	Entreprises	Ménages	Total
— Agriculture et Pêche	67.150	51.850	—	119.000
— Industrie, énergie, tourisme et artisanat	950	127.675	—	128.625
— Formation des cadres	36.375	—	—	36.375
— Transports et télécommunication	—	26.000	—	26.000
— Equipements collectifs	44.800	—	25.200	70.000
Total	149.275	205.525	25.200	380.000

Il apparaît ainsi que les investissements industriels représenteront à peu près le tiers de l'ensemble des investissements, suivis de très près par les investissements agricoles (31,4 %). Le reste se partage entre équipements collectifs, formation des cadres, transports et télécommunications suivant les proportions respectives suivantes : 18,6 %, 9,5 % et 7,2 %.

Le changement par rapport au Plan triennal apparaît donc ici très nettement : les investissements industriels rattrapent et même dépassent légèrement les investissements agricoles. Il y a lieu cependant de signaler ici que ce chiffre de 128,6 millions de dinars prévus pour l'industrie au cours du Plan quadriennal ne doit pas être comparé au chiffre de 40 millions de dinars du Plan triennal car les rubriques ne couvrent pas les mêmes secteurs. Alors que dans le Plan triennal l'énergie par exemple était comprise dans l'infrastructure, nous l'avons incluse ici dans le secteur industriel.

Le tableau ci-dessus peut également se mettre sous la forme suivante :

TABLEAU XXIII

ENSEMBLE DES INVESTISSEMENTS DE LA QUADRIENNIE

(En milliers de Dinars, aux prix de 1960)

Génie civil	216.905
Equipement	128.390
Etudes	34.705
Total	380.000

Le délai de cette répartition par secteur et par agent est fourni en annexe.

Mais tels quels ces chiffres montrent que l'aide extérieure ne pourra pas dépasser le plafond de 140 millions de dinars environ pour les quatre années (soit 80 % du coût de l'équipement, la totalité du coût en devises des études ainsi que, pour certains projets, le coût en devises du génie civil).

Il s'agit bien entendu de voir maintenant comment l'équilibre des comptes de capital des différents agents pourrait se réaliser sinon année par année, tout au moins pour l'année terminale du plan.

Pour faciliter le raisonnement, nous commencerons par faire les projections aux prix constants de 1960, puis nous examinerons comment ces projections pourraient être modifiées pour tenir compte du nouveau taux de change.

Pour 1968, il a été calculé que les investissements nets devront se monter à environ 99 millions de dinars aux prix constants de 1960. La répartition de ces investissements par agent, établie conformément à celle qui a été retenue pour l'ensemble des 4 années, est la suivante :

TABLEAU XXIV

INVESTISSEMENTS NETS EN 1968

(En milliers de Dinars, aux prix de 1960)

	Administration	Entreprises	Ménages	Total
— Agriculture	17.490	13.510	—	31.000
— Industrie, énergie, tourisme et artisanat	210	33.360	—	33.570
— Formation des cadres	9.730	—	—	9.730
— Transports et télécommunications	—	6.700	—	6.700
— Equipements collectifs	11.560	—	6.440	18.000
Total	38.990	53.570	6.440	99.000

Pour réaliser l'équilibre en biens et services, il a été en outre admis que les entreprises auraient des besoins supplémentaires de 11 millions de dinars pour renouveler leur équipement.

Quant aux amortissements des investissements administratifs nous les avons fait figurer dans les dépenses de fonctionnement. De sorte que la formation brute de capital fixe pour 1968 devra être de l'ordre de 110 millions de dinars répartis de la façon suivante :

TABLEAU XXV

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

(En milliers de Dinars, aux prix de 1960)

	Génie Civill	Equipement	Etudes	Total
— Administration	29.450	5.380	4.160	38.990
— Entreprises	20.880	39.020	4.670	64.570
— Ménages	6.200	—	240	6.440
Total	56.530	44.400	9.070	110.000

En réalité après analyse des opérations financières, il s'est avéré qu'il faudrait prévoir 400.000 Dinars d'assurance sur la vie payée par les ménages, lesquels doivent être défalqués du chiffre d'études prévu pour les entreprises puisque les opérations des compagnies d'assurance ont été projetées directement dans les opérations portant sur les biens et services. De sorte qu'en définitive la formation brute de capital fixe se répartirait en 1968 de la façon suivante :

(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

Administration	39,0	
Entreprises	64,2	
Ménages	6,8	(dont 0,4 d'assurance sur la vie).
Total	110,0	

Par ailleurs la projection du tableau économique d'ensemble telle qu'elle a été décrite dans les chapitres précédents fait ressortir l'épargne suivante :

(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

Entreprises	29,5	
Administration	31,1	
Ménages	27,6	
Soit au total	88,2	millions de Dinars.

A ce chiffre, il faut ajouter l'épargne des entreprises financières dont les opérations ont été analysées séparément et qui peuvent être décrites rapidement selon le schéma ci-après :

COMPTE D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES FINANCIERES

(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

EMPLOIS		RESSOURCES	
Consommation	1,0	Production (intérêts et primes d'assurances)	8,7
Salaires, cotisations	2,0		
Dividendes et parts	0,2		
Solde : revenu brut d'exploitation	5,5		
Total	8,7		

COMPTE D'AFFECTATION DES ENTREPRISES FINANCIERES

(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

EMPLOIS		RESSOURCES	
Impôts directs payés	0,6	Revenu brut d'exploitation	5,5
Solde : Epargne	6,9	Dividendes et parts reçus	2,0
Total	7,5	**Total**	7,5

Ainsi il apparaît que l'épargne des entreprises financières devrait se situer aux environs de 6,9 millions de dinars.

De sorte qu'en définitive **l'épargne nationale** totale sera de 95,1 millions de dinars (aux prix de 1960) :

Entreprises non financières	29,5
Entreprises financières	6,9
Administration	31,1
Ménages	27,6
Total	95,1

Le problème est maintenant de tester la vraisemblance d'un tel niveau d'épargne. Pour cela il est nécessaire d'examiner si le rythme de croissance de cette épargne au cours de la quadriennie paraît conforme à ce qui a été réalisé dans le passé. Pour effectuer cette opération, comme nous ne disposons pour les années antérieures que de **l'épargne intérieure**, nous raisonnerons sur l'épargne intérieure, dont la différence avec l'épargne nationale provient du solde des opérations de répartition avec l'étranger. Cest ainsi que pour 1968 par exemple l'épargne intérieure qui est égale à la partie de Produits Intérieur Brut non consommée s'est élevée à 88,3 millions de dinars contre 95,1 pour l'épargne nationale.

L'évolution de l'épargne intérieure est retracée dans les chiffres suivants :

ANNEES	EPARGNE INTERIEURE
1960	20,1
1961	32,5
1962	28,2
1963	42,3
1964	50,4
1968	88,3

Il ressort de ces chiffres que l'épargne intérieure devra croître d'environ 75,7 % entre 1964 et 1968 alors que cette augmentation a été de 150 % entre 1960 et 1964.

L'objectif d'épargne retenu semble donc en accord avec les résultats obtenus dans le passé.

Cela étant, il convient maintement d'analyser les circuits que devra emprunter cette épargne pour financer les investissements retenus.

Pour faire cette analyse nous avons retenu neuf rubriques :

1°) **L'aide extérieure :** a été déterminée à la fois pour équilibrer le compte de l'extérieur comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, et pour équilibrer le compte de capital de l'ensemble du pays.

Les besoins en capital de l'ensemble du pays s'élèvent à 124,4 millions de dinars dont 110 d'investissements, 9,1 d'amortissements de la dette extérieure et 5,3 d'augmentation de nos avoirs en devises.

Or l'épargne nationale étant de 95,1 millions de dinars, l'aide extérieure nécessaire devra donc être de 29,3 millions de dinars.

Cette aide se répartirait de la façon suivante :

12,8 aux entreprises non financières;
5,3 aux entreprises financières;
11,8 à l'administration.

Cette répartition a évidemment été établie compte tenu de la part d'équipement importé de chacun des agents investisseurs, sauf pour les entreprises financières pour lesquelles il a été admis qu'elles pourraient bénéficier de capitaux étrangers. Si cette hypothèse ne se réalisait pas cela ne présenterait pas d'inconvénient : il faudrait simplement changer la répartition de l'aide extérieure tout en gardant son montant global.

En ce qui concerne les 9,1 millions de dinars d'amortissements de la dette, ils proviendraient à concurrence de 3,8 des entreprises et de 6,9 des administrations.

2°) **Les subventions d'équipement :** concernent surtout les encouragements de l'Etat aux investissements agricoles (environ 15 % de ces investissements).

3°) **Les participations de l'Etat à l'équipement des entreprises :** concernent les investissements qui relèvent de l'Etat mais qui ont été comptabilisés au titre des entreprises du fait de la définition de celles-ci en comptabilité nationale (notamment en matière de transports).

4°) **La monnaie :** ce poste a été prévu pour satisfaire aux besoins de liquidités de certains agents : 6 millions de dinars pour les entreprises non financières et 4 millions de dinars pour les ménages. Au total donc une augmentation des liquidités de 10 millions de dinars qui constituent une ressource de compte de capital des entreprises financières.

5°) **Les concours bancaires :** Il s'agit de ces augmentations de liquidités qui permettent aux institutions financières d'apporter leur concours au financement des investissements des entreprises.

6°) **Les bons du trésor et obligations publiques :** devront être souscrits par les institutions financières (6,1 millions de dinars) et par les ménages (5,7 millions de dinars) pour permettre au Trésor d'apporter sur concours à l'administration pour ses besoins d'investissements.

7°) **Concours du Trésor à l'administration et aux ménages :** il s'agit de l'utilisation des ressources ci-dessus. Le concours apporte aux ménages concerne presqu'uniquement les primes à la construction.

8°) **Valeurs mobilières :** ce sont des valeurs souscrites par les institutions financières (0,8 million de dinars), l'administration (5,0 millions de dinars) et les ménages (1,9 million de dinars) auprès des entreprises. Pour l'administration notamment il s'agit de ses participations au capital de certaines entreprises industrielles.

9°) **Augmentation des avoirs en devises :** c'est le volant minimum d'augmentation de devises pour l'année 1968 dont devra disposer la Banque Centrale.

Le montant de toutes ces opérations a été déterminé en fonction de la situation actuelle et des prévisions d'évolutions pour 1968.

De toutes façons une fois le montant de l'épargne par agent déterminé ainsi que celui de l'aide extérieure. Nous ne disposons plus que d'un degré de liberté très limité pour imaginer le modèle de financement. La projection détaillée de ces opérations financières est fournie en annexe pour 1960 et 1968.

Récapitulons simplement ici le compte de capital de chacun des agents considérés.

COMPTE DE CAPITAL DES ENTREPRISES NON FINANCIERES

(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

EMPLOIS		RESSOURCES	
Investissements	64,2	Epargne	29,5
Amortissement dette extérieure	3,8	Financement par les entreprenneurs	10,0
Liquidités (Monnaie)	6,0	Aide extérieure	12,8
		Subvention d'équipement de l'adm.	2,0
		Participation de l'Administration	2,0
		Concours bancaires	10,0
		Valeurs Mobilières	7,7
Total	74,0	*Total*	74,0

COMPTE DE CAPITAL DES ENTREPRISES FINANCIERES

(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

EMPLOIS		RESSOURCES	
Concours bancaires	10,0	Epargne	6,9
Bons du Trésor et obligations publiques	6,1	Aide extérieure	5,3
Valeurs Mobilières	0,8	Augentationm Monnaie	10,0
Augmentation avoirs en devises	5,3		
Toal	22,2	*Total*	22,2

COMPTE CAPITAL DE L'ADMINISTRATION
(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

EMPLOIS		RESSOURCES	
Investissements	39,0	Epargne	31,1
Amortissement dette extérieure	5,3	Aide extérieure	11,2
Subventions d'équipement	2,0	Concours du Trésor	11,0
Participation aux entreprises	2,0		
Valeurs mobilières	5,0		
Total	53,3	**Total**	53,3

COMPTE DU TRESOR
(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

EMPLOIS		RESSOURCES	
Concours du Trésor à l'Administration et aux ménages	11,8	Bons du Trésor et obligations publiques.	11,8

COMPTE CAPITAL DES MENAGES (a)
(En millions de Dinars, aux prix de 1960)

EMPLOIS		RESSOURCES	
Investissement	6,4	Epargne	27,6
Assurance vie	0,4	Concours Trésor	0,8
Financement par les entrepreneurs individuels	10,0		
liquidités	4,0		
Bons du Trésor et obligations publiques.	5,7		
Valeurs mobilières	1,9		
Total	28,4	**Total**	28,4

Un tel schéma de financement se caractérise par la constitution d'une épargne nationale relativement importante, quoique possible comme cela a été démontré, et par une aide étrangère relativement modeste. Cela est dû au fait que la situation de notre balance de paiements en 1968 sera nettement améliorée et que le solde qui doit être couvert par une aide en capital n'est pas très important. Nous avons analysé dans le chapitre précédent les raisons qui vont concourir à cette amélioration : entrée en production de plusieurs entreprises travaillant pour l'exportation, et diminution des importations de produits finis du fait de l'accroissement de la production nationale.

(a) Nous avons estimé qu'en 1968 les prêts bancaires pour la construction de logements privés équilibreront à peu près l'amortissement des prêts antérieurs. Cette hypothèse est basée sur le fait que les prêts antérieurs étaient annuellement plus importants en volume et que les prêts futurs donneront lieu à la constitution d'une épargne préalable (selon les nouveaux textes).

Mais si à cet égard l'année 1968 sera nettement favorable nous aurons néanmoins à passer encore deux à trois années difficiles, en raison notamment du fait que pendant les premières années du plan les besoins en équipement seront nettement importants sans que les grands projets puissent pour la plupart entrer en production avant 1968. De sorte que l'aide extérieure de 140 millions de dinars prévue pour la quadriennie (aux prix constants de 1960) devrait se répartir de la façon suivante :

1965 : 40 millions de dinars;

1966 : 40 millions de dinars;

1967 : 30,7 millions de dinars;

1968 : 29,3 millions de dinars.

Examinons ce que deviendrait cet équilibre aux prix de 1965 :

Tout d'abord en tenant compte de l'évolution des prix entre 1960 et 1964 puis du nouveau taux de change il apparaît que les importations devraient s'élever en réalité à 140,4 millions de dinars aux prix de 1965 et que les exportations devraient s'élever quant à elles à 106,8 millions de dinars. De sorte qu'aux prix de 1965 le déficit des opérations sur biens et services avec l'étranger devrait s'élever à 33,6 millions de dinars et non pas à 21,8 millions de dinars comme cela a été calculé aux prix de 1960. D'où une aggravation du déficit de 11,8 millions de dinars.

En ce qui concerne la production intérieure brute ensuite, il a été calculé qu'elle devrait s'élever à 552,8 millions de dinars aux prix de 1965 contre 472,3 aux prix de 1960. Ces calculs ont été effectués secteur par secteur en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix de détail ainsi que de celle de l'indice des prix de gros.

Par ailleurs en ce qui concerne les investissements, leur montant au prix de 1965 tel qu'il a été déterminé à partir des évaluations des comités sectoriels devrait être de l'ordre de 455 millions de dinars pour la quadriennie. La répartition de ces investissements est conforme au tableau ci-après :

TABLEAU XXVI

ENSEMBLE DES INVESTISSEMENTS DE LA QUADRIENNIE

(En milliers de Dinars, aux prix courants)

	Administrations	Entreprises	Ménages	Total
— Agriculture	83.000	59.500	—	142.500
— Industrie energie tourisme, artisanat	1.200	149.300	—	150.500
— Formation des cadres	43.600	—	—	43.600
— Transports et télécommunications	—	55.000	—	55.000
— Equipement collectif	38.400	—	25.000	63.400
Total	166.200	263.000	25.000	455.000

La décomposition de ces investissements suivant génie civil, équipements et études est la suivante :

TABLEAU XXVII

ENSEMBLE DES INVESTISSEMENTS DE LA QUADRIENNIE

(En milliers de Dinars, aux prix courants)

Génie Civil	263.564
Equipement	150.877
Etudes	40.559
Total	455.000

Ces chiffres montrent que l'aide étrangère ne pourra dépasser 175 millions de dinars, au cours de la quadriennie (80 % de l'équipement, plus 30 à 40 % des études plus pour quelques projets, le coût en devise du génie civil).

Ainsi pour la quadriennie, le financement des investissements nets devrait être réalisé de la façon suivante :

— Aide étrangère ..... : 175 millions de dinars.
— Financement local ..... : 280 millions de dinars.

Mais cette aide ne devra pas être répartie uniformément sur les quatre années.

Le montant des investissements nets à prix courants pour 1968 devrait être en effet de 120 millions de dinars. En ajoutant les amortissements environ 13 millions de dinars) nous aboutissons à une formation brute de capital fixe de 133 millions de dinars aux prix de 1965.

De sorte qu'en définitive l'équilibre des opérations en biens et services pour 1968 devrait être le suivant :

(En millions de Dinars, aux prix de 1965)

Importation de biens et services	552,8
Production intérieure brute	140,4
Total ressources	693,2
Exportation de biens et services	106,8
F. B. C. F.	133,0
Consommation publique et privée	453,4
Total emplois	693,2

Dans ce tableau la consommation a été obtenu comme solde pour équilibrer les emplois et les ressources. Elle accuse un accroissement en valeur de 18 % dû aux variations des prix entre 1960 et 1965.

L'épargne intérieure quant à elle sera de l'ordre de 99,4 millions aux prix de 1965 contre 88,3 millions de dinars aux prix de 1960.

Pour obtenir l'épargne nationale il faut ajouter l'excédent des opérations de répartition avec l'étranger qui est de 7 millions de dinars aux prix de 1960, soit environ 8,6 millions de dinars aux prix de 1965.

Ainsi l'épargne nationale devrait s'élever à environ 108 millions de dinars aux prix de 1965. Comme les besoins en capitaux devront être de 133 + 12 (remboursements en capital) = 145 millions de dinars, l'aide extérieure nécessaire pour 1968 devrait s'élever à 145 — 108 = 37 millions de dinars (aux prix courants). Ce qui correspond à peu de choses près aux 29,3 millions de dinars calculés à l'ancien taux.

Il apparait par conséquent que le nouveau taux de change va entraîner un nouvel équilibre de l'économie sans modifier les proportions respectives des besoins en capitaux et de l'aide extérieure.

Celle-ci devra donc s'élever à environ 175 millions de dinars pour la quadriennie dont 37 pour l'année terminale.

La décomposition à prix courants du niveau de l'aide requis pour les quatre années à venir devra donc être la suivante :

1965	:	50 millions de dinars
1966	:	50 millions de dinars
1967	:	38 millions de dinars
1968	:	37 millions de dinars

Ainsi il apparaîtrait que le financement des investissements pour la quadriennie se ferait de la manière suivante :

(à prix courants, en millions de Dinars)

Total des investissements	:	455 millions de dinars
Financement local	:	280 millions de dinars
Financement extérieur	:	175 millions de dinars

Bien entendu le financement local prévu pour la quadriennie est inférieur aux besoins en capitaux nécessaires car il faudra faire face également aux annuités de remboursement des capitaux empruntés.

Le modèle de financement qui vient d'être présenté repose évidemment sur un certain nombre d'hypothèses dont la réalisation conditionne l'obtention de l'équilibre ainsi décrit. L'hypothèse la plus importante qu'il faut souligner ici est le niveau de consommation auquel on devrait aboutir. Si ce niveau devait être dépassé par exemple, tout le modèle de financement serait remis en cause. C'est pourquoi ce problème sera analysé dans le détail dans la 2e partie de ce rapport.

En fait la réalisation du Plan quadriennal reposera dans une très large mesure sur la stratégie que nous adopterons pour régulariser le niveau de la consommation afin de constituer un montant d'épargne suffisant, car comme nous l'avons vu le niveau de l'aide extérieure retenu ne devra pas poser de problèmes difficiles puisqu'il tient compte de la nature des projets, de leur coût en devises et surtout du matériel d'équipement à importer.

DEUXIEME PARTIE

LES CONDITIONS DE L'EQUILIBRE

Réaliser le Plan dans l'équilibre c'est assurer en 1968 l'égalité au niveau voulu, de l'offre et de la demande de chaque catégorie de biens ou de services.

Par niveau voulu d'offre et de demande, il ne faut pas nécessairement entrendre le niveau aujourd'hui prévu dans chaque catégorie de produits. Il serait évidemment illusoire de prétendre vérifier en 1968 l'identité des niveaux atteints pour chaque produit avec ceux qui sont prévus aujourd'hui. Les projections sont en effet faites avec une marge d'incertitude et pourront dans l'avenir subir des retouches en fonction des facteurs qui auront évolué d'ici là. L'important est que les hypothèses sur lesquelles reposent ces projections soient bien saisies et que les retouches que nous serions éventuellement amenés à faire soient expliquées. Nous pourrons dire que le plan aura été exécuté dans la mesure où les décisions économiques que le Gouvernement sera amené à prendre auront été éclairées par cette projection ainsi que, le cas échéant, par ses modifications successives.

Pour que ce résultat soit atteint, deux conditions doivent être simultanément satisfaites :

— il faut d'abord que les diverses composantes de la demande globale évoluent en s'orientant vers les prévisions établies pour l'année terminale du plan;

— il faut ensuite que les diverses branches de la production soient en mesure de répondre à l'expansion de la demande; ce qui revient à dire qu'aucun goulot d'étranglement ne doit s'opposer à la réalisation de l'expansion prévue.

Ces deux points doivent être examinés. Puis nous étudierons les risques qui pèsent sur la régularisation des moyens financiers nécessaires pour l'exécution du plan.

SECTION I

La Demande

Les débouchés qui s'offrent à la production sont de deux sortes :

— les uns proviennent des utilisateurs finals (consommateurs privés et administration) ou de l'extérieur (exportations);

— les autres proviennent des autres branches de production et correspondent, soit à des consommations intermédiaires (matières premières et demi-produits), soit à des investissements.

En ce qui concerne ces derniers, ils dépendent principalement de l'activité des branches clientes. Or celle-ci dépend en définitive de la demande finale. Par conséquent, si le développement de celle-ci s'opère dans la voie désirée, il y a de fortes chances pour que l'expansion de toutes les branches soit assurée de façon harmonieuse.

Il convient donc d'examiner comment régler les différentes composantes de la demande finale qui apparaît ainsi comme un instrument essentiel de réalisation du plan.

A. — Le réglage de consommation des ménages

La consommation des ménages a toujours constitué l'élément principal de la demande finale : environ 60 %. La réalisation du Plan quadriennal repose dans une très large mesure sur l'hypothèse que la part réservée à la consommation des ménages doit croître à un taux annuel de l'ordre de 3,9 % seulement entre 1960 et 1968 alors que la production devra progresser de 6,1 % par an pour la même période et que les revenus disponibles des ménages devront augmenter de 4,4 % par an. Cette hypothèse est nécessaire pour dégager des ressources supplémentaires pour l'investissement et l'exportation. Mais se réalisera-t-elle spontanément ? Nous avons vu, qu'à prix constants, la consommation des ménages ne dépend que du revenu global et de la répartition de ce revenu suivant les différentes couches de population. Plus l'éventail des revenus est large et plus la propension à l'épargne est grande car les couches les plus favorisées voient alors leurs besoins de consommation très vite saturés et épargnent ainsi le surplus de revenus. Par contre si nous voulons éliminer les trop grandes inégalités dans les revenus, nous risquons de diminuer du même coup la propension à l'épargne, car les couches les plus défavorisées étant encore loin d'avoir satisfait leurs besoins essentiels, l'augmentation de leurs revenus sera utilisée pour la consommation. De sorte que notre modèle de développement semble comporter une contradiction entre notre désir de réduire l'éventail des niveaux de vie et notre objectif de doubler à peu près la propension à l'épargne, en la portant en 1968 à 7,3 % des ressources disponibles contre 3,8 % en 1960. Cette contradiction serait effectivement réelle si nous laissions les choses évoluer spontanément. Mais si des mesures étaient prises pour infléchir cette évolution spontanée dans le sens souhaité, le modèle de développement pourrait alors se réaliser. Quelles sont donc les mesures à prendre pour contenir l'évolution de la consommation dans les limites qui lui sont imparties ?

1°) Il faudrait d'abord que les revenus des ménages n'augmentent pas parallèlement à la production. C'est ce qui d'ailleurs a été prévu dans notre modèle puisque le taux de croissance prévu des revenus disponibles des ménages est de 4,4 % par an contre un taux de crois-

sance de la production de 6,1 %. Ce résultat devra être obtenu, on l'a vu, grâce aux réformes de structure qui tendront à remplacer de plus en plus les entrepreneurs individuels surtout dans l'agriculture et le commerce par des coopératives ou des sociétés qui devront avoir pour objectif d'être hautement rentables pour satisfaire aux besoins d'autofinancement des entreprises. En d'autres termes les salaires qui devront être versés par ces coopératives ou ces sociétés devront être inférieurs à la somme des revenus qui constituaient auparavant des ressources des ménages. Ce qui revient à diminuer la part des salaires et des revenus des entrepreneurs individuels dans la valeur ajoutée au profit du bénéfice brut d'exploitation des entreprises.

Ainsi l'augmentation des revenus disponibles à un rythme moins accéléré que la production devra avoir pour conséquence d'augmenter les bénéfices des entreprises et d'accroître par là même leur capacité d'autofinancement.

2°) Mais même avec des revenus disponibles n'augmentant qu'au taux annuel de 4,4 %, le problème se posera de savoir comment faire en sorte pour que la consommation, elle, ne progresse qu'au taux de 3,9 % par an.

L'un des moyens à mettre en œuvre est l'encouragement aux investissements des exploitants agricoles. Nous avons prévu que ces derniers devraient pouvoir consacrer environ 10 millions de dinars à la formation brute de capital pour 1968. Les textes publiés au cours du Plan triennal prévoyant une subvention d'environ 15 % pour tout investissement agricole devraient faire l'objet d'une publicité plus grande de la part des cellules du Parti notamment. De toutes façons, l'un des efforts des autorités régionales devrait tendre vers une action dans ce sens. On pourrait par exemple concevoir d'établir un programme par Gouvernorat et de confier la réalisation de ce programme aux exploitants eux-mêmes.

3°) Par ailleurs, il est prévu également pour 1968 une souscription des ménages à des obligations publiques pour environ 5,7 millions dedinars. Il semble que cela ne présente pas de difficultés particulières des souscriptions analogues ayant déjà été réalisées dans le passé.

4°) Quant aux souscriptions à des valeurs mobilières, des mesures concrètes pourraient les encourager : distribution des dividendes pour les anciennes souscriptions par exemple. De toutes façons il est possible que la création envisagée d'une bourse des valeurs contribue à élargir dans des mesures appréciables le marché financier dans le pays.

Bien entendu il s'agit là surtout de moyens d'intervention indirects : on réduit la consommation en encourageant l'épargne. Mais d'une part ces moyens peuvent s'avérer insuffisants, et il faudrait alors une action directe pour limiter la consommation : diminution par exemple des produits importés destinés à la consommation, taxation importante des produits de luxe et même de certains produits de grande consommation tels que le thé ou le café, révision des tarifs de certains services publics, etc... L'arsenal des mesures est suffisamment connu pour qu'il soit nécessaire de s'y étendre. D'autre part il ne suffira pas que ce résultat soit atteint au cours de l'année terminale du plan. Il faudra que d'ores et déjà un contrôle très stricte de l'évolution de la consommation soit mis en place pour que les moyens d'intervention soient mis en œuvre aussitôt que des signes d'accélération de la consommation apparaissent. Il est vraisemblable d'ailleurs que ces restrictions ne soient pas difficiles à supporter étant donné qu'entre 1960 et 1964 nous avons pu obtenir un décalage entre l'évolution de la consommation et celui de la production comparable.

Par ailleurs, il faudrait également que l'augmentation du taux de salaire, si jamais elle devait être décidée, n'ait pas pour résultat une augmentation globale de la consommation. Cet-

te augmentation devra être étudiée dans le cadre d'un ensemble d'actions qui devront avoir pour résultat d'augmenter certes le niveau de vie des couches de population les plus défavorisées mais de compenser l'accroissement de consommation qui en résulterait pour ces couches de population par une diminution de la consommation des catégories de population à revenus élevés. On pourrait concevoir d'admettre par exemple que les prix des produits les plus couramment consommés par les catégories les moins riches augmentent dans des proportions inférieures à celles de l'augmentation des revenus de ces derniers, mais que les prix des produits qui ne sont consommés que par les couches les plus riches augmentent dans des proportions supérieures à celles des revenus. De cette façon l'accroissement des taux de salaires bénéficierait aux catégories de population les plus défavorisées sans pour autant se traduire par une augmentation de la consommation globale. Une décision éventuelle d'augmentation des taux de salaires devra donc être accompagnée d'un ensemble de dispositifs destinés à apporter des correctifs aux conséquences spontanées qu'une telle mesure ne manquerait pas d'avoir.

En conclusion, il apparaît que le règlage de la consommation des ménages qui constitue la condition fondamentale de réalisation du Plan est possible. L'arsenal des moyens d'intervention des pouvoirs publics dans ce domaine est très étendu. Ce qu'il faudrait seulement c'est surveiller le taux de croissance de cette consommation afin d'être en mesure d'intervenir à temps si jamais ce taux dépassait celui qui est prévu dans le plan c'est-à-dire 3,9 %. Cette intervention devra d'ailleurs être très nuancée afin que ses répercussions soient sélectives et n'affectent pratiquement pas les catégories depopulation les plus défavorisées. Quoiqu'il en soit d'ailleurs il est clair qu'il n'y aura pas besoin de mesures coercitives pour arriver à ce résultat puisque, de toutes façons, il est prévu une amélioration du niveau de vie. Le taux de croissance de 3,9 % par an de la consommation globale signifie en effet une amélioration du niveau de vie par tête d'habitant de 1,7 % par an. Il ne s'agira donc pas de faire stagner la consommation mais simplement de surveiller sa croissance afin que celle-ci ne dépasse pas le niveau prévu.

B. — Le réglage de la consommation des administrations

La consommation en biens et services des administrations ne représentera que 10 % environ de la consommation des ménages. Quoique plus facile à régulariser que la consommation des ménages, son influence sur l'ensemble de la demande ne sera pas par conséquent très importante. Néanmoins son niveau peut avoir des répercussions indirectes sur la consommation des ménages, car si nous admettons qu'il doit exister une relation entre la consommation en biens et services des administrations et le niveau des salaires distribués, donc des revenus des ménages, ce qui aurait pour conséquence d'accroître la demande en biens et services de ces derniers. Il faudrait donc veiller à ce que l'évolution des dépenses des administrations se réalise conformément aux objectifs du plan.

Or les dépenses des administrations, et surtout celles de l'Etat, peuvent être classées en trois catégories : les dépenses relatives aux services généraux, les dépenses relatives à l'intervention économique de l'Etat dans le pays.

En ce qui concerne la première catégorie de dépenses (Justice, Intérieur, Défense Nationale, Affaires Etrangères, etc...), son évolution a été tracée compte tenu des tendances du passé et il n'y a pas de raison de penser que dans ce domaine il puisse y avoir des changements brusques susceptibles de bouleverser toutes les prévisions.

En ce qui concerne par contre les dépenses à caractère social qui représentent environ 50 % de l'ensemble des dépenses courantes de l'Etat (Education Nationale, Santé Publique, Jeunesse, Sports et Affaires Sociales, et Affaires Culturelles), leur niveau dépend essentiellement des investissements qui devront être réalisés dans ce domaine. Comme les besoins ici sont grands, nous risquons d'être entraînés dans des réalisations qui pourraient remettre en cause tous les objectifs du plan. En supposant même qu'un financement extérieur soit trouvé pour construire des écoles supplémentaires, par exemple, la répercussion de ces constructions sur les dépenses de fonctionnement risque de remettre en cause l'objectif d'épargne des administrations, et d'entraîner également un accroissement supplémentaire des revenus disponibles des ménages du fait de l'augmentation des salaires distribués, ce qui ne manquerait pas de créer des tensions sur la demande et de remettre en cause l'ensemble de l'équilibre du plan. En économie, les interdépendances sont telles que toute décision économique ne peut qu'avoir des réactions en chaîne sur l'ensemble de l'équilibre. L'intérêt majeur d'un plan ne réside pas tant dans la valeur des chiffres absolus que dans l'analyse des interdépendances économiques. Ainsi pour reprendre l'exemple de la formation des cadres, il a été établi que le budget de l'Education Nationale devra être de l'ordre de 31 millions de dinars en 1968 compte tenu des investissements prévus dans le plan. Ce qui représentera près du tiers de l'ensemble du compte des administrations qui devrait être repris et par contrecoup tout l'équilibre du plan. Il ne s'agit donc pas seulement d'une question de financement, il s'agit d'un équilibre entre l'ensemble des ressources de la Nation et l'ensemble de ses dépenses. Par conséquent même si les Gouverneurs, dans un souci louable, essayaient de construire des écoles en les finançant par des moyens strictement locaux, il faudrait que ces programmes s'inscrivent dans le cadre du plan, sinon il se pourrait que les charges de l'Etat, du point de vue du fonctionnement de ces écoles, deviennent trop lourdes. C'est pourquoi dans ce domaine, comme dans celui de la Santé Publique ou celui de la Jeunesse, l'action à l'échelle locale devra être coordonnée avec l'action à l'échelle nationale.

De même en ce qui concerne les dépenses à caractère économique, nous avons pu constater, lors des réunions de synthèse des comités sectoriels, que certaines réalisations des autorités locales, fort intéressantes en elles-mêmes du point de vue strictement local, étaient cependant incompatibles avec les objectifs nationaux.

Dans le domaine de l'intervention économique des administrations également une coordination très stricte doit exister entre les actions menées à l'échelle locale et les actions menées à l'échelle nationale. L'objectif est de ne pas augmenter inutillement les charges de l'Etat. Toute création de coopérative par exemple doit être préalablement étudiée de façon à ce que son exploitation puisse être équilibrée. Il ne faut pas que les revenus distribués par cette coopérative dépassent ses possibilités. Sinon un double danger risque d'apparaître : d'une part augmenter les charges de l'Etat en lui imposant de payer une subvention d'exploitation d'autre part augmenter artificiellement les revenus des ménages, ce qui se traduirait par un pouvoir d'achat supplémentaire artificiel et donc par une tension sur la demande.

Il apparaît en conclusion que le rôle des administrations étant très important en Tunisie du fait non seulement des achats directs de biens et services mais surtout de la distribution de revenus, il convient de surveiller de près l'ampleur ainsi que les modalités de cette intervention de façon à ne pas compromettre l'équilibre envisagé.

C. — Le réglage des exportations

Les exportations prévues pour 1968 représenteront près de 25 % de la consommation des ménages. La réalisation de ces prévisions implique un certain nombre de conditions qu'il convient maintenant d'examiner.

En principe la récente dévaluation devra nous permettre de rester concurrentiels sur le marché français même si la convention commerciale dénoncée en octobre 1964 ne devait pas être renouvelée. D'ailleurs pour plus de précautions nous avons pris soin en ce qui concerne les échanges extérieurs, d'effectuer les projections aux prix courants actuels de façon à tenir compte d'une certaine détérioration des termes de l'échange constatée durant la période 1960-64. Nous avons donc dans nos prévisions tenu compte d'une aggravation du déficit en biens et services du fait d'une part de cette détérioration des termes de l'échange, d'autre part du nouveau taux de change. Mais cette aggravation risquerait d'être plus importante si jamais la détérioration des termes de l'échange devait se poursuivre.

La première question que se pose est donc de savoir s'il existe vraiment des risques dans ce sens.

Les risques réels ne pourront probablement peser que sur les produits agricoles et alimentaires. Et encore dans ce domaine ces risques ne sont-ils importants que pour le vin. Pour ce produit, nous serions peut être contraints en effet de le vendre aux prix mondiaux qui sont inférieurs de moitié aux prix français. Pour les autres produits, légumes et fruits notamment, nous devrions être capables d'augmenter notre productivité et de compenser une diminution éventuelle des prix par une augmentation des quantités exportées. En ce qui concerne l'huile, le niveau des prix dépend des récoltes des autres pays méditerranéens, mais comme l'offre mondiale ne semble pas croître à un rythme supérieur à la demande il n'y a pas de raison de penser à un effrondement des cours. De même pour les céréales, nous avons pris nos dispositions pour les écouler aux prix mondiaux, et cela est prévu dans nos prévisions.

Quant aux produits miniers et aux produits des industries chimiques les tendances actuelles semblent plutôt à la hausse et il est possible que là nos prévisions soient plutôt pessimistes. En effet pour le fer, le plomb et le zinc, les cours mondiaux, en baisse au cours de ces dernières années semblent devoir reprendre depuis une certain nombre de mois. Quant au phosphate qui constitue notre plus grand poste d'exportation, soit sous forme brute, soit sous forme transformée, il semble que nous ne soyons limités dans ce domaine que par notre capacité de production.

Bien entendu si d'éventuelles découvertes de gaz ou de pétrole venaient à se réaliser, toutes nos prévisions dans ce domaine seraient à reprendre. Signalons simplement qu'en ce qui concerne le pétrole découvert à El Borma nous avons tablé sur une production de 1,2 million de tonnes de pétrole brut alors qu'il semble que d'ores et déjà une prévision de 2 millions de tonnes soit réaliste.

De toutes façons donc, en ce qui concerne les exportations, les prévisions ont été faites compte tenu des possibilités d'écoulement. Le seul problème est celui de l'augmentation de notre capacité de production. Mais il s'agit là d'un problème relatif à l'offre, et il sera examiné dans le chapitre suivant. De même, les importations qui ont été étudiées en fonction des besoins de l'économie nationale et des objectifs de production retenus devront faire l'objet d'une analyse dans le chapitre suivant. Il s'agira surtout de faire en sorte que les entreprises projetées puissent entrer en production suffisamment à temps pour diminuer les importations de produits finis.

SECTION II

L'offre

L'expansion régulière de la demande finale est une condition fondamentale de la réalisation du Plan. C'est seulement dans la mesure où elle sera obtenue que les perspectives de développement pourront se réaliser de façon harmonieuse.

Ce qu'il faudra en quelque sorte c'est que la production soit en mesure d'équilibrer à chaque instant la demande croissante, c'est-à-dire que les diverses branches disposent de moyens techniques et financiers correctement ajustés.

A. — Le réglage des moyens techniques

Le développement rapide de la production peut se heurter à trois sortes d'obstacles physiques : des crises d'approvisionnements, une insuffisance des capacités de production, le manque de main-d'œuvre qualifiée.

Ce dernier problème ne sera pas étudié ici car il fait l'objet d'un chapitre spécial du plan.

1°) En ce qui concerne les crises d'approvisionnement, elles ne pourront probablement provenir que d'une insuffisance des importations. celles-ci dépendent en effet de nos possibilités de paiement en devises dont nous prévoyons qu'elles seront limitées tout au moins pour les deux premières années du plan. Le problème sera donc d'essayer d'utiliser nos ressources en devises pour l'achat en priorité des produits nécessaires au développement de l'activité économique. A cet égard il faut d'ailleurs distinguer deux sortes de biens : les biens d'équipement, et les matières première, et demi - produits. Pour les biens d'équipement, il n'y aura pas de difficultés particulières car ils ne donneront probablement pas lieu à des paiements immédiats. Ils seront en effet financés, soit par une aide extérieure à long terme, soit, à tout le moins, par un crédit fournisseur. Resteraient alors les matières premières et demi-produits nécessaires surtout pour l'approvisionnement des nouvelles usines. Bien entendu dans la mesure où nous serions amenés à imposer des restrictions en matière d'importation. il ne faudrait pas que ces restrictions touchent ces produits. Toute restriction en matière d'importation ne devra toucher que les produits finis de consommation. Ce serait d'ailleurs là l'un des moyens que nous aurions à notre disposition pour limiter la croissance de la consommation au niveau désiré. Et ce moyen serait d'autant plus efficace que la propension marginale à la consommation de produits importés est très grande en Tunisie. Ce qui s'explique par le fait que s'agissant de produits pour la plupart non essentiels toute augmentation de revenus se traduirait surtout par une augmentation de la consommation de ces produits, les besoins marginaux en biens locaux étant en principe moins grands. De sorte que nous disposons là d'un moyen de régularisation de la consommation qui peut théoriquement être très efficace. Mais cela est théoriquement pour deux raisons :

— D'abord parce qu'en fait notre marge de manœuvre dans ce domaine ne sera plus très importante d'ici quelques années. Si nous examinons en effet la structure des importations prévue pour 1968, nous constatons que la part relative des produits finis destinés à la consommation sera nettement en diminution par rapport aux matières premières et demi-produits nécessaires pour les secteurs en expansion : coton et filés pour le textile, produits mécaniques et électriques pour le secteur des industries mécaniques et électriques, produits chimiques né-

cessaires au secteur agricole ou au secteur santé, services d'études nécessaires à la mise sur pied des nouveaux projets, etc...

— Ensuite parce que cette réduction de notre marge de manœuvre est dûe elle-même à la mise en œuvre de certains nouveaux projets nécessitant des importations très importantes. C'est ainsi que les différents projets de montage de voitures, de moteurs, et surtout d'appareils électro-ménagers (réfrigérateurs, cuisinières, réchauds à gaz, etc...) ne pourraient fonctionner que s'ils étaient convenablement approvisionnés en pièces détachées. Ce qui pose un double problème : d'une part dès lors que les investissements sont réalisés il faudra que les usines fonctionnent et donc que les approvisionnements en pièces détachées se fassent normalement, ce qui pourra créer des tensions sur notre balance des paiements. D'autre part ces tensions seront d'autant plus grandes qu'au départ le coefficient d'intégration de produits locaux sera nécessairement faible et qu'on s'efforcera également de faire fonctionner ces usines à leur pleine capacité de manière à assurer leur rentabilité. Ce qui suppose que la consommation des produits ainsi fabriqués sera encouragée. D'où ce paradoxe : alors qu'auparanvant on pouvait surveiller le niveau de la consommation en limitant l'importation de ces produits, cette attitude n'est plus possible dès lors que nous installons des usines de montage. Ainsi nous perdons par la création de ces usines un instrument très efficace de régularisation de la consommation, et cela sans gain appréciable de devises, tout au moins pour les premières années de fonctionnement. Bien sûr cette analyse ne serait plus valable si nous nous efforçions d'augmenter régulièrement le coefficient d'intégration grâce à l'entrée en production des grands projets industriels de base. Mais cela ne peut être obtenu qu'au bout d'un certain nombre d'années. De sorte qu'en attendant cela, certaines solutions doivent être apportées aux difficultés momentanées qui pourraient naître en matière de balance des paiements. Il semble que l'une des solutions qui se soient avérées parmi les plus efficaces jusqu'ici est l'importation de marchandises non liées à des projets d'équipement sur des crédits à long terme. Il semble que cette procédure reste encore nécessaire au moins pour les deux premières années du plan. Il faudrait donc établir un programme d'importation de certains produits tenant compte à la fois des difficultés momentanées de balance des paiements et de la nécessité de limiter l'augmentation de la consommation au niveau souhaité. En outre tous les projets de montage devraient être étudiés également dans ce contexte : limites à imposer à la consommation; grains de devises à réaliser. Il est incontestable que tout cela serait grandement facilité par la mise en œuvre d'un programme annuel comportant des prévisions aussi précises que possible de nos ressources en devises ainsi que de leur utilisations. En principe les modalités d'établissement d'un tel programme ne devraient pas poser de difficultés insurmontables. Il existe un fichier des importateurs avec lesquels des réunions pourraient se tenir au début de chaque année pour mettre sur pied un programme d'importation pour chacun des grands groupes de produits.

2°) En ce qui concerne maintenant le problème des capacités de production il se pose dans les termes suivants : il faudrait que les capacités de production équilibrent les besoins prévus pour 1968, et aussi que l'appareil productif soit alors en mesure de faire face à un développement ultérieur de l'économie à un rythme analogue à celui du Plan quadriennal. Or l'équilibre pour 1968 a été établi compte tenu de certaines hypothèses relatives à l'évolution des capacités de production qu'il convient au stade actuel de l'analyse d'exploiter.

De façon générale, les objectifs de production pour l'année terminale du plan ont été établis par les différents comités sectoriels compte tenu des investissements réalisés au cours du Plan triennal ainsi que des investissements que nous nous proposons de réaliser au cours du Plan quadriennal. Donc, en principe, les niveaux de production retenus tiennent compte de la

date approximative de l'entrée en production des différents projets. Si jamais cette date devait être retardée, c'est évidemment tout l'équilibre du plan qui serait à revoir. Voyons alors quelles seraient les mesures à prendre pour réduire ce risque.

— Tout d'abord il faut signaler que dans l'agriculture il ne devrait pas se dresser d'obstacle majeur à la réalisation des objectifs retenus car ceux-ci n'ont qu'une liaison très lâche avec les investissements du Plan quadriennal et dépendent plutôt des actions menées dans le passé. Dans ce domaine l'effet des investissements est en général à long terme. A court terme, par contre, ce sont surtout les réformes de structure et l'amélioration des méthodes d'exploitation qui agiront le plus sur le niveau de la production.

— Par contre, en ce qui concerne l'industrie, le niveau de production retenu dépendra dans une très large mesure des investissements à réaliser au cours du Plan quadriennal et surtout de l'entrée en production des différents projets. Or à cet égard il faut distinguer deux cas : d'une part les projets en cours d'exécution dont la date d'achèvement est maintenant connue avec une marge d'incertitude très faible, d'autre part les projets encore au stade de l'étude ou dont l'étude n'a même pas encore été entamée et qui de ce fait comportent beaucoup plus d'aléas en ce qui concerne la date de leur achèvement. Parmi ces projets signalons celui des industries chimiques maghrébines, celui de l'usine de pâte à papier à partir du bois, et de la papeterie, celui de l'accroissement de la capacité de la raffinerie de pétrole, etc.... Nous avons prévu que pour les Industries Chimiques Maghrébines, le projet sera achevé au début de 1968 de façon à pouvoir exporter pour environ 7,5 millions de dinars d'engrais azotés. Pour la papeterie, nous avons prévu son achèvement pour le milieu de l'année 1968. Evidemment si ces deux projets devaient subir un retard quelconque, le chiffre d'exportation prévu devrait subir une diminution de 8,5 millions de dinars et le chiffre des importations une augmentation d'environ 1 million de dinars. Mais comme par ailleurs nos prévisions en matière de pétrole et en matière d'exportation de produits agricoles et alimentaires sont plutôt pessimistes, nous pouvons considérer qu'en moyenne, même si des retards devaient se produire, en matière d'échanges extérieurs le déficit ne devrait pas se modifier dans des proportions considérables. Quoiqu'il en soit il faudra veiller à ce que les réalisations soient effectuées dans les délais prévus. Pour cela tout devra être mis en œuvre pour que les grands projets industriels entrent dans la phase d'exécution dans des délais raisonnables. Donc en matière d'investissements la priorité sera donnée aux projets dont la production est destinée à l'exportation, du point de vue de l'échelonnement dans le temps. Il faudrait que d'ici la fin de 1966 tous ces projets soient lancés.

B. — Le réglage des moyens financiers

Un réglage correct, assurant la croissance régulière des consommations et des échanges extérieurs, et la solution des problèmes techniques qui viennent d'être évoqués, toutes ces conditions satisfaites ne donneraient pas l'assurance que les objectifs du plan seraient réalisés.

Il faut encore se demander si des moyens financiers seront créés pour financer les investissements.

Ces moyens financiers sont constitués par l'aide extérieure et par l'épargne nationale.

— En ce qui concerne le montant de l'aide extérieure, nous avons vu qu'il a été déterminé compte tenu de la nature des projets, des besoins en matériel d'équipement qu'ils nécessitent. Par conséquent il ne semble pas que des difficultés particulières puissent être rencontrées pour la réalisation de cette aide. Signalons simplement que le chiffre de 175 millions de dinars rete-

nu pour les quatre ans concerne les transferts effectifs et non pas les engagements. Ceux-ci devront donc être plus importants.

— En ce qui concerne le montant de l'épargne nationale retenu, nous avons vu que, globalement, il semble compatible avec les progrès réalisés dans ce domaine entre 1960 et 1968. Les incertitudes qui subsistent seraient plutôt relatives à la répartition de cette épargne entre entreprises, administrations et ménages. Nous avons analysé dans les chapitres précédents les hypothèses qui sont à la base de la répartition proposée ainsi que les mesures qui devraient être prises pour que les réalisations soient conformes à ces hypothèses. Mais il est possible que malgré tout nous ne parvenions pas à atteindre ces résultats. En ce qui concerne notamment l'épargne des ménages il est possible que toutes les mesures préconisées pour régulariser la consommation et pour encourager l'épargne ne donnent pas le résultat escompté. Dans ce cas il faudrait alors prendre des mesures pour augmenter l'épargne des administrations d'un montant qui puisse compenser ce qui n'aurait pas été réalisé par les ménages. Différentes solutions pourraient être envisagées à cet effet :

1°) La pression fiscale pourrait par exemple être augmentée de façon à accroître l'épargne des administrations, ses dépenses courantes devant en tout état de cause rester conformes aux prévisions du plan. Cette pression fiscale devra représenter en 1968 environ 24 % du Produit Intérieur Brut. Si on la portait à 27 % du Produit Intérieur Brut (chiffre prévu par les perspectives décennales) les recettes des administrations augmenteraient d'environ 15 millions de dinars, ce qui porterait l'épargne des administrations à environ 46 millions de dinars et l'épargne des ménages à 12,6 millions de dinars seulement. Bien sûr un tel résultat serait plus facile à obtenir. Mais il faudrait que ces 15 millions de dinars d'épargne supplémentaires soient prélevés uniquement sur les ressources des ménages, autrement nous risquerions de diminuer également l'autofinancement des entreprises. Ce qui, dans notre schéma reviendrait à doubler pratiquement les impôts sur les traitements et salaires ainsi que les taux de la contribution personnelle d'Etat. Cette solution serait évidemment difficilement concevable.

Une autre solution consisterait à augmenter tous les impôts de 11 % environ. Mais alors il faudrait que cette aggravation de la pression fiscale ne diminue pas l'autofinancement des entreprisees, ce qui reviendrait à ne pas réduire leurs bénéfices. Cela supposerait que la part des salaires dans l'ensemble de la production devrait diminuer. Cette éventualité ne serait possible que si la productivité augmentait plus vite que les taux de salaire. Une action dans ce sens pourrait être engagée et pourrait donner des résultats car notre productivité est faible à l'heure actuelle, en comparaison avec d'autres pays.

2°) La deuxième solution pourrait consister à laisser augmenter les prix plus vite que les salaires de façon à accroître les bénéfices des entreprises ainsi que leurs possibilités de financement. Mais cette solution ne pourrait être retenue que dans la mesure où il s'agirait d'entreprises publiques de manière à ce que cet accroissement de bénéfice ne contribue pas à aggraver les disparités de revenus dans le pays. Il faudrait alors modifier toute la structure des prix et tendre vers la fixation de ces derniers par voie d'autorité. Cela ne semble possible que dans une économie entièrement étatisée.

De sorte qu'en définitive aucune solution n'est véritablement satisfaisante. La meilleure solution c'est l'encouragement à l'épargne directe pour les ménages même si le résultat obtenu devait être insuffisant. Dans ce cas une combinaison des différentes solutions analysées ci-dessus pourrait corriger cette insuffisance. Quoiqu'il en soit, dans ce domaine il ne peut être question de faire des prévisions très rigoureuses. Une fois les objectifs fixés il s'agira de les atteindre par des actions spécifiques, selon les circonstances.

CONCLUSION

Les développements qui précèdent n'épuisent pas l'étude des problèmes d'équilibre. Ils ne l'épuisent pas d'abord parce que certaines données ne sont pas connues avec suffisamment de précision. Indépendamment des données statistiques peu ou mal connues, certaines lois de comportement restent encore à étudier en Tunisie comme d'ailleurs dans la plupart des pays du monde. Il s'agit surtout des lois de comportement financier : les besoins de liquidités, la thésaurisation, le comportement des entrepreneurs individuels en matière d'investissements, etc... etc... Ils ne l'épuisent pas ensuite parce que la projection pour l'année terminale du plan devrait être complétée par une étude de l'équilibre pour les années intermédiaires. Cette étude serait évidemment difficile à faire de façon trèsdétaillée en raison des facteurs aléatoires qui agissent sur les diverses grandeurs économiques et dont il n'est pas tenu compte à long et moyen terme mais qu'il faudrait prendre en considération pour l'établissement de budgets économiques annuels par exemple.

Mais tel quel, l'équilibre présenté pour l'année 1968 tient compte de toutes les informations disponibles dans le pays. Il constitue unesynthèse cohérente de toutes les données connues de la situation économique actuelle et des perspectives d'évolution telles qu'elles ont été analysées par les comités sectoriels.

Ces derniers ont notamment eu à établir des objectifs de production par produit compte tenu des possibilités techniques ainsi que les objectifs d'investissements à réaliser pour atteindre ces objectifs de production.

A partir de ces travaux l'équilibre physique entre les ressources en biens et services et les emplois a pu être établi. Cela a permis de lever certaines incohérences et de corriger les travaux des comités sectoriels en fonction des possibilités d'écoulement extérieur et de l'évolution de la demande intérieure. Ce travail préliminaire de synthèse a montré que le montant des investissements retenus par les comités sectoriels était supérieur aux possibilités du pays. Un arbitrage a donc été effectué de façon à maintenir un taux de croissance voisin de 6 % par an.

Les investissements retenus après cet arbitrage ont alors fait l'objet d'une analyse systématique en vue de déterminer leur coût en devise et par voie de conséquence le montant de l'aide extérieure nécessaire pour la réalisation du plan ainsi que celui de l'épargne nationale.

A la suite de quoi l'équilibre financier a été établi.

On voit donc que l'élaboration de ce deuxième plan a été différente de celle du 1er plan en ce sens que ce sont les comités sectoriels qui ont fixé les objectifs de production, alors que lors de la préparation du 1er plan les comités n'ont été réunis que pour discuter un travail déjà préparé.

Bien sûr des progrès restent à faire pour améliorer l'efficience des travaux des comités sectoriels notamment en ce qui concerne les préoccupations d'équilibre. Nous espérons pouvoir les réaliser lors de la préparation du prochain plan.

ANNEXE I

BALANCE RESSOURCES — EMPLOIS DE BIENS ET SERVICES

SECTEUR : **Agriculture 1968**

(En millions de Dinars, prix 1960)

DESIGNATION DU PRODUIT	Importation C.I.F.	Droits et taxes sur imp.	Productions	Marges sur C.F.	Marges sur C.I.	Exportations	Total ressources et emplois	C. I.	Auto. consom.	C. M.	C. A.	Stocks	F.B.C.F.	Exportations
Blé tendre	0,331	—	7,395	—	1,592	—	9,318	9,318	—	—	—	—	—	—
Blé dur	—	—	26,600	0,200	0,700	0,350	27,850	22,531	—	—	—	—	—	5,319
Orge	—	—	5,746	0,158	—	—	5,904	3,260	2,000	0,644	—	—	—	—
Avoine	—	—	0,185	—	—	—	0,185	0,185	—	—	—	—	—	—
Maïs, sorgho	—	—	0,405	—	—	—	0,405	0,405	—	—	—	—	—	—
Riz	0,464	0,008	—	0,168	—	—	0,640	—	—	0,640	—	—	—	—
Autres céréales	0,015	—	0,040	—	0,005	0,006	0,066	0,045	—	—	—	—	—	0,021
Fèves	—	—	2,303	0,600	—	0,025	2,928	1,050	0,270	1,045	—	—	—	0,563
Pois - chiches	—	—	0,520	0,342	—	—	0,862	—	0,160	0,702	—	—	—	—
Lentilles et autres légumi.	0,100	0,030	0,385	0,165	—	—	0,680	—	0,177	0,373	—	—	—	0,130
Artichauts	—	—	0,730	0,315	—	0,112	1,157	0,220	—	0,585	—	—	—	0,352
Tomates	—	—	2,445	0,930	—	0,276	3,651	0,965	—	2,170	—	—	—	0,516
Piments	—	—	1,278	0,350	—	—	1,628	0,542	—	1,086	—	—	—	—
Pommes de terre	—	—	1,870	1,000	—	0,045	2,915	—	0,340	2,432	—	—	—	0,143
Betterave à sucre	—	—	0,732	—	—	—	0,732	0,732	—	—	—	—	—	—
Autres légumes	0,060	0,033	4,907	1,600	—	—	6,600	—	2,600	3,500	—	—	—	0,500
Agrumes	—	—	4,306	1,174	—	0,687	6,167	0,280	0,353	2,850	—	—	—	2,684
Raisins de tables	—	—	0,790	0,360	—	—	1,150	—	0,150	1,000	—	—	—	—
Raisins de vin	—	—	7,460	—	—	—	7,460	7,460	—	—	—	—	—	—
Dattes	—	—	1,784	0,973	—	0,270	3,027	—	0,250	2,202	—	—	—	0,575

ANNEXE I

BALANCE RESSOURCES — EMPLOIS DE BIENS ET SERVICES

SECTEUR : **Agriculture 1968** (suite)

(En millions de Dinars, prix 1960)

DESIGNATION DU PRODUIT	Importations C.I.F.	Droits et taxes sur imp.	Productions	Marges sur C.F.	Marges sur C.I.	Exportations	Total ressources et emplois	C. I.	Auto. consom.	C. M.	C. A.	Stocks	F.B.C.F.	Exportations
Melons, pastèques	—	—	1,574	0,365	—	—	1,939	—	—	1,939	—	—	—	—
Olives	—	—	15,946	—	0,260	—	16,206	15,896	0,310	—	—	—	—	—
Autres fruits	0,600	0,208	4,768	1,395	—	0,825	7,796	0,500	2,210	4,024	—	—	—	1,062
Pailles et fourrages plantes industrielles	0,208	0,028	0,950	0,077	—	0,060	1,323	0,550	—	0,473	—	—	—	0,300
Café vert	0,621	0,528	—	—	0,020	—	1,169	1,169	—	—	—	—	—	—
Thé	2,668	2,406	—	2,152	—	—	7,226	0,360	—	6,866	—	—	—	—
Tabac brut	0,818	0,154	0,304	—	0,170	—	1,446	1,446	—	—	—	—	—	—
Lin	—	—	0,265	—	0,035	—	0,300	0,240	—	—	—	—	—	0,060
Coton brut	0,350	0,070	0,090	—	—	—	0,510	0,420	—	—	—	—	—	0,090
Poivre et épices	0,562	0,330	—	0,700	—	—	1,592	—	—	1,592	—	—	—	—
Alfa	—	—	1,033	—	—	—	1,033	0,728	—	—	—	—	—	0,305
Bois brut	0,327	0,055	2,181	—	0,075	—	2,638	1,318	1,320	—	—	—	—	—
Liège	—	—	0,518	—	0,020	0,037	0,575	0,350	—	—	—	—	—	0,225
M.P. Tissage vannerie	0,025	0,002	0,083	—	0,020	0,008	0,138	0,095	—	—	—	—	—	0,043
Lait	—	—	6,840	2,475	0,045	—	9,360	1,200	3,210	4,950	—	—	—	—
Laine en masse et poils	—	—	1,700	—	0,130	—	1,830	1,830	—	—	—	—	—	—
Volailles et lapins	—	—	2,560	0,300	—	—	2,860	0,060	0,600	2,200	—	—	—	—
OEufs	—	—	3,140	0,285	—	—	3,425	0,020	2,190	1,215	—	—	—	—
Arachides de bouche	0,170	0,077	—	—	0,053	—	0,300	0,300	—	—	—	—	—	—
Total	7,319	3,929	111,833	16,084	3,125	2,701	144,991	73,475	16,140	42,488	—	—	—	12,888

ANNEXE I

BALANCE RESSOURCES — EMPLOIS DE BIENS ET SERVICES

SECTEUR : **Industries Agricoles et Alimentaires**

(En millions de Dinars, prix 1960)

DESIGNATION DU PRODUIT	Importations C.I.F.	Droits et taxes sur imp.	Productions	Marges sur C.F.	Marges sur C.I.	Exportations	Total ressources et emplois	C. I.	Auto. consom.	C. M.	C. A.	Stocks	F.B.C.F.	Exportations
Poissons frais	—	—	4,069	1,900	0,070	0,080	6,119	0,810	0,183	4,486	0,200	—	—	0,440
Eponges	—	—	0,270	—	—	0,230	0,500	—	—	—	—	—	—	0,500
Farine de céréales	—	—	12,460	— (1)	0,447	—	12,907	12,907	—	—	—	—	—	—
Semoule et malt	—	—	16,760	0,450	0,060	0,030	17,300	16,600	—	—	—	—	—	0,700
Sons et issues	—	—	2,080	—	—	—	2,080	2,080	—	—	—	—	—	—
Huile d'olive	3,000	1,938	20,573	2,430	0,084	1,746	29,771	0,984	3,163	15,851	0,330	—	—	9,443
Huile de grignons	—	—	1,000	0,100	0,052	—	1,152	0,290	—	0,862	—	—	—	—
Autres huiles et graisses	0,315	0,054	0,225	0,004	0,111	—	0,709	0,683	—	0,026	—	—	—	—
Margarine	—	—	0,096	0,034	—	—	0,130	—	—	0,130	—	—	—	—
Conserves viande	0,180	0,037	—	0,108	—	—	0,325	0,015	—	0,310	—	—	—	—
Conserves poissons	0,018	—	2,800	0,936	0,036	0,210	4,000	0,111	—	2,379	0,110	—	—	1,400
Conserves légumes et fruits	0,100	0,039	5,181	1,100	—	0,500	6,920	0,300	—	3,000	0,220	—	—	3,400
Lait concentré ou en poudre	0,782	0,195	—	0,338	0,020	—	1,335	0,070	—	1,155	0,110	—	—	—
Beurre	0,300	0,150	0,362	0,138	—	—	0,950	0,044	0,119	0,727	0,060	—	—	—
Fromages	0,362	0,165	0,821	0,220	—	0,019	1,587	0,060	0,175	1,133	0,090	—	—	0,129
Lait past. stérilisé	—	—	0,284	0,189	—	—	0,473	—	—	0,473	—	—	—	—
Café torréfié	—	—	1,950	0,090	—	—	2,040	0,360	—	1,580	0,100	—	—	—
Sucre brut et raffiné	2,800	0,484	5,570	2,800	0,150	—	11,804	3,534	—	8,070	0,200	—	—	—

ANNEXE I

BALANCE RESSOURCES — EMPLOIS DE BIENS ET SERVICES

SECTEUR : **Industries Agricoles et Alimentaires** (suite)

(En millions de Dinars, prix 1960)

DESIGNATION DU PRODUIT	Importations C.I.F.	Droits et taxes sur imp.	Productions	Marges sur C.F.	Marges sur C.I.	Exportations	Total ressources et emplois	C. I.	Auto. consom.	C. M.	C. A.	Stocks	F.B.C.F.	Exportations
Biscuiterie, confiserie chocolaterie industrielle ...	0,400	0,264	2,352	1,234	—	0,030	4,230	0,265	—	3,685	0,060	—	—	0,270
Pâtes alimentaires couscous	—	—	15,685	0,240	0,020	0,057	16,002	0,140	12,400	2,772	0,330	—	—	0,360
Boulangerie	—	—	10,260	—	—	—	10,260	—	4,000	5,260	1,000	—	—	—
Pâtisserie, confiserie artisanale	—	—	4,400	—	—	—	4,400	—	—	4,400	—	—	—	—
Vin	0,055	0,010	9,398	0,465	—	0,156	10,084	0,200	—	1,400	0,060	—	—	8,424
Alcool de bouche.....	0,100	0,033	0,718	0,334	0,045	—	1,230	0,203	—	1,000	—	—	—	0,030
Bière	0,050	0,017	1,281	0,462	0,072	—	1,882	0,432	—	1,450	—	—	—	—
Eau minérale, glace autres boissons	0,100	0,023	1,237	0,446	0,046	0,033	1,885	0,300	—	1,375	0,010	—	—	2,000
Alcool éthylique	—	—	0,600	—	—	—	0,600	0,600	—	—	—	—	—	—
Tabac et allumettes.....	0,300	0,033	14,537	—	—	—	14,870	—	—	14,170	0,700	—	—	—
Arachides de bouche.....	—	—	0,300	0,100	—	—	0,400	—	—	0,400	—	—	—	—
Viandes	—	—	22,114	—	—	—	22,114	0,680	4,212	15,962	1,070	—	—	0,190
Cornes, sabots etc.....	—	—	0,100	—	—	0,032	0,132	—	—	—	—	—	—	0,132
Cuirs, peaux bruts	0,178	—	0,697	—	0,100	0,035	1,010	0,864	—	—	—	—	—	0,146
Industries alimentaires diverses	0,398	0,120	—	0,200	0,042	—	0,760	0,200	—	0,550	0,010	—	—	—
Total.....	9,438	3,562	158,180	14,318	1,355	3,158	190,011	42,729	24,252	92,606	4,660	—	—	25,764

(1) Consommation ménages ruraux incluse dans consommation intermédiaire.

ANNEXE I

BALANCE RESSOURCES — EMPLOIS DE BIENS ET SERVICES

SECTEUR : Eau et autres énergies

DESIGNATION DU PRODUIT	Importations C. I. F.	Droits et taxes sur imp.	Productions	Marges sur C.F.	Marges sur C.I.	Total ressources et emp.	C. I.	Auto consom.	C. M.	C. A.	Stocks	F.B.C.F.	Exportations
Eau	—	—	2,241	—	—	2,241	0,778	—	1,023	0,440	—	—	—
Goudron de houille	0,078	—	—	—	0,022	0,100	0,100	—	—	—	—	—	—
Gaz comprimé	—	—	0,440	—	0,087	0,527	0,497	—	—	0,030	—	—	—
Gaz de ville	—	—	1,000	—	—	1,000	0,173	—	0,801	0,020	—	—	—
Houille et coke	0,972	0,132	—	0,130	0,342	1,576	1,226	—	0,130	0,220	—	—	—
Total (1)	1,050	0,132	3,681	0,130	0,451	5,444	2,780	—	1,954	0,710	—	—	—
Bois de chauffage	—	—	0,500	—	—	0,500	0,500	—	—	—	—	—	—
Charbon de bois (très faible)	—	—	0,420	0,080	—	0,500	—	—	0,500	—	—	—	—
Total (2)	—	—	0,920	0,080	—	1,000	0,500	—	0,500	—	—	—	—
Total (1) + (2)	1,050	0,132	4,601	0,210	0,451	6,444	3,280	—	2,454	0,710	—	—	—

ANNEXE I

BALANCE RESSOURCES — EMPLOIS DE BIENS ET SERVICES

SECTEUR : Produits pétroliers

DESIGNATION DU PRODUIT	Importations C. I. F.	Droits et taxes sur imp.	Productions	Marges sur C.F.	Marges sur C.I.	Exp.	Total ressources et emp.	C. I.	Auto consom.	C. M	C. A.	Stocks	F.B.C.F.	Exportations
1 Pétrole brut	—	—	9,000	—	—	—	9,000	9,000	—	—	—	—	—	—
Dérivés du pétrole :														
Essence	—	—	11,411	0,400	0,700	—	12,511	8,131	—	2,600	1,330	—	—	0,450
Pétrole lampart.....	—	—	2,208	0,450	0,111	—	2,769	0,567	—	2,200	0,002	—	—	—
Gaz - oil.....	—	—	8,116	0,037	0,659	—	8,812	6,928	—	—	0,660	—	—	1,224
2 Gaz naturel	—	—	0,148	—	—	—	0,148	0,148	—	—	—	—		—
Gaz liquifié	—	—	0,453	1,600	0,085	—	2,138	0,128	—	2,000	0,010	—	—	—
Bitumes et Asphaltes....	—	—	0,610	—	—	—	0,610	0,170	—	0,400	0,440	—	—	—
Lubrifiants	—	—	1,399	0,300	0,764	—	2,463	1,843	—	—	0,220	—	—	—
Vaseline et parafine.....	0,020	—	—	—	0,015	—	0,035	0,035	—	—	—	—	—	—
Fuel	—	—	4,296	0,060	0,454	—	4,810	3,335	—	0,050	0,220	—	—	1,185
Total (2).....	0,020	—	28,641	2,847	2,788	—	34,296	21,305	—	7,250	2,882	—	—	2,859
Total (1+2).....	0,020	—	37,641	2,847	2,788	—	34,296	30,305	—	7,250	2,882	—	—	2,859
	—	—	11,050	—	—	—	11.050	6,900	—	3,400	0,750	—	—	—

ANNEXE I

BALANCE RESSOURCES — EMPLOIS DE BIENS ET SERVICES

SECTEUR : **M.C.C.V.**

Anciens prix

DESIGNATION DU PRODUIT	Importations C. I. F.	Droits et taxes sur imp.	Productions	Marges sur C.F.	Marges sur C.I.	Exp.	Total ressources et emp.	C. I.	Auto consom.	C. M.	C. A.	Stocks	F.B.C.F.	Exportations
Ciment	—	—	3,729	0,070	0,562	—	4,371	3,311	—		0,500	—	—	0,560
Chaux	—	—	1,125	0,360	0,135	—	1,620	0,980	—	0,420	0,220	—	—	—
Plâtre	—	—	0,052	—	0,018	—	0,070	0,070	—	—	—	—	—	—
Briques, tuiles, hourdis	—	—	0,469	—	0,160	—	0,629	0,541	—	—	0,088	—	—	—
Produits de carrière	—	—	1,260	—	—	—	1,260	0,820	—	—	0,440	—	—	—
Produits céramiques	0,311	0,142	1,607	0,250	0,300	—	2,610	1,610	—	0,780	0,120	—	—	0,100
Mat. const. divers	1,446	0,330	1,970	0,050	0,320	—	4,116	3,786	—	—	0,330	—	—	—
Verrerie	0,910	0,400	0,364	0,400	0,250	—	2,324	1,100	—	1,060	0,044	—	—	0,120
Total	2,667	0,872	10,586	1,130	1,745	—	17,000	12,218	—	2,260	1,742	—	—	0,780

ANNEXE I

BALANCE RESSOURCES — EMPLOIS DE BIENS ET SERVICES

SECTEUR : **Industries extractives**

(En millions de Dinars, prix 1960)

DESIGNATION DU PRODUIT	Importations C. I. F.	Droits et taxes sur imp.	Productions	Marges sur C.F.	Marges sur C.I.	Exp.	Total ressources et emp.	C. I.	Auto consom.	C. M.	C. A.	Stocks	F.B.C.F.	Exportations
Sel	—	—	0,826	0,304	0,100	—	1,230	0,170	—	0,860	—	—	—	0,200
Phos. chaux brut	—	—	13,755	—	—	—	13,755	3,105	—	—	—	—	—	10,650
Minerai de fer	—	—	4,147	—	—	—	4,147	0,574	—	—	—	—	—	3,573
Plomb métal	—	—	1,500	—	—	—	1,500	0,330	—	—	—	—	—	1,170
Minerai de plomb	—	—	1,030	—	—	—	1,030	1,030	—	—	—	—	—	—
Minerai de zinc	—	—	0,570	—	—	—	0,570	—	—	—	—	—	—	0,570
Pyrite de fer	0,086	—	—	—	—	—	0,086	0,086	—	—	—	—	—	—
Spath fluor	—	—	0,600	—	—	—	0,600	—	—	—	—	—	—	0,600
Marbre brut	0,100	—	0,200	—	—	—	0,300	0,300	—	—	—	—	—	—
Mercure	—	—	0,400	—	—	—	0,400	—	—	—	—	—	—	0,400
Soufre brut	1,546	0,004	—	—	—	—	1,550	1,550	—	—	—	—	—	—
Barytine	—	—	0,300	—	—	—	0,300	0,060	—	—	—	—	—	0,240
Total	1,732	0,004	23,328	0,304	0,100	—	25,468	7,205	—	0,860	—	—	—	17,403

ANNEXE I

BALANCE RESSOURCES — EMPLOIS DE BIENS ET SERVICES

SECTEUR : Industries mécaniques et électriques

(En millions de Dinars, prix 1960)

DESIGNATION DU PRODUIT	Importations C. I. F.	Droits et taxes sur imp.	Productions	Marges sur C.F.	Marges sur C.I.	Exp.	Total ressources et emp.	C. I.	Auto consom.	C. M.	C. A.	Stocks	F.B.C.F.	Exportations
Sidérurgie et 1re transf. métaux	4,810	0,865	8,456	0,080	1,827		16,038	15,188			0,550	—	—	0,300
Travail métaux	0,500	0,140	15,449	0,680	3,108		19,877	12,432		2,145	1,100	—	4,000	0,200
Machines app. méc. et pièces détachées	20,956	4,534	1,300	2,400	1,000		30,190	3,300		1,320	0,770	—	24,000	0,300
Machines et app. élect.	5,631	1,877	3,815	1,847	1,430	—	14,600	4,320		4,510	0,770	—	5,000	—
Automobiles et cycles	9,390	3,484	4,475	1,794	1,600		20,743	7,266		3,650	1,660	—	8,167	—
Constr. navale, aéron armement	1,648	0,006	1,000	0,008	—		2,662	0,224		0,020	1,618	—	0,500	0,300
Mat. méc. et électr. divers.	2,410	0,640	0,500	0,700	—	—	4,250	0,500		1,430	0,220	—	2,100	—
Ouvrages en aluminium	0,350	0,060	0,200	0,160	0,030		0,800	0,200		0,550	—	—	—	0,050
Ouvrages en cuivre	0,290	0,029	0,370	0,034	0,067		0,790	0,300		0,240	—	—	—	0,250
Ouvrages en plomb	0,040	0,002	0,328	0,035	0,090		0,495	0,400		0,088	0,007	—	—	—
Ouvrages en autres métaux	0,069	0,003	0,002	—	0,014		0,088	0,083		—	—	—	—	0,005
Total	46,094	11,640	35,895	7,738	9,166		110,533	44,213		13,953	6,695	—	44,267	1,405

ANNEXE I

BALANCE RESSOURCES — EMPLOIS DE BIENS ET SERVICES

SECTEUR : **Industries diverses**

DESIGNATION DU PRODUIT	Importations C. I. F.	Droits et taxes sur imp.	Productions	Marges sur C.F.	Marges sur C.I.	Total ressources et emp.	C. I	Auto consom.	C. M.	C. A.	Stocks	F.B.C.F.	Exportations
Métaux précieux pour bijouterie	0,776	0,168	2,785	0,097	0,091	3,917	0,877	—	3,034	—	—	—	0,006
Vannerie sparterie	—	—	0,480	0,268	—	0,748	—	—	0,748	—	—	—	—
Brosserie tabletterie et autres	1,220	0,537	0,491	1,068	0,048	3,364	0,164	—	3,200	—	—	—	—
Articles de plastiques	0,850	0,319	0,231	0,230	0,120	1,750	0,720	—	0,900	0,130	—	—	—
Total	2,846	1,024	3,987	1,663	0,259	9,779	1,761	—	7,882	0,130	—	—	0,006

ANNEXE I

BALANCE RESSOURCES — EMPLOIS DE BIENS ET SERVICES

SECTEUR : **Chimie et Caoutchouc**

(En millions de Dinars, prix 1960)

DESIGNATION DU PRODUIT	Importations C.I.F.	Droits et taxes sur imp.	Productions	Marges sur C.F.	Marges sur C.I.	Exp.	Total ressources et emp.	C.I.	Auto consom.	C.M.	C.A.	Stocks	F.B.C.F.	Exportations
Hyperphosphates	—	—	0,230		—		0,230	—		—		—	—	0,230
Superphosphates	—	—	8,200		0,260		8,460	1,040		—	—	—	—	7,420
Engrais composés	0,200	0,044	7,604		0,300		8,148	1,400		—	—	—	—	6,748
M.P. pour ind. chimiques	1,162	0,264	—		0,430		1,856	1,752		0,099	0,005	—	—	—
Peinture, couleurs, encre et teintures	0,600	0,132	1,488	0,060	0,350		2,630	2,300		0,130	0,200	—	—	—
Savons et détergents	—	—	2,000	0,550	—		2,550	—		2,350	0,200	—	—	—
Produits tannants	0,060	0,010	—	—	0,020		0,090	0,090		—	—	—	—	—
Cirages en caustiques bougies	0,018	0,010	0,165	0,100	—		0,293	0,008		0,282	0,011	—	—	—
Colles	0,153	0,044	—	0,020	0,054		0,271	0,200		0,070	0,001	—	—	—
Produits pharmaceutiques et vétérinaires	2,948	1,370	0,491	1,210	—		6,025	0,525		3,600	1,900	—	—	—
Parfumerie	0,400	0,319	2,097	0,750	0,180		3,746	0,420		2,926	—	—	—	0,400
Explosifs et artifices	0,171	0,050	0,645	0,015	0,180		1,061	0,901		—	0,060	—	—	0,100
Insecticides et désinfectants	0,450	0,077	0,243	0,028	0,420		1,218	0,800		0,088	0,330	—	—	—
Soufre raffiné	—	—	0,300	—	0,075		0,375	0,375		—	—	—	—	—
Photos et cinéma	0,287	0,172	0,030	0,135	0,023		0,645	0,138		0,374	—	—	0,133	—
Divers de la Chimie	0,256	0,054	—	—	0,090		0,400	0,400		—	—	—	—	—
M.P. Transf. Plastique	0,073	0,011	—	—	0,016		0,100	0,100		—	—	—	—	—
M.P. Caoutchouc	0,182	0,035	—	—	0,054		0,270	0,270		—	—	—	—	—
Pneumatiques	1,470	0,814	0,126	0,230	0,520		3,160	2,500		0,460	0,200	—	—	—
Autres ouvrages en caoutchouc	0,560	0,100	1,482	0,420	0,240		2,802	1,120		1,670	0,012	—	—	—
Total	8,990	3,512	25,101	3,516	3,211		44,330	14,331		12,049	2,919	—	0,133	14,898

ANNEXE I

BALANCE RESSOURCES — EMPLOIS DE BIENS ET SERVICES

SECTEUR : **Textile, Habillement, Cuir**

DESIGNATION DU PRODUIT	Importations C.I.F.	Droits et taxes sur imp.	Productions	Marges sur C.F.	Marges sur C.I.	Total ressources et emp.	C.I.	Auto consom.	C.M.	C.A.	Stocks	F.B.C.F.	Exportations
Filés de coton et de lin	0,600	0,108	2,630	0,277	0,500	4,115	3,465	—	0,650	—	—	—	—
Filés de laine	0,376	0,070	2,460	0,085	0,050	3,041	2,786	—	0,255	—	—	—	—
Fils artificiels	0,377	0,018	—	—	0,080	0,475	0,475	—	—	—	—	—	—
Fils de soie	0,100	0,004	—	—	0,020	0,124	0,124	—	—	—	—	—	—
Fils et poils de chameau	—	—	0,033	—	—	0,033	0,033	—	—	—	—	—	—
Fils pour corderie	0,711	0,150	0,285	0,090	0,236	1,472	1,092	—	0,380	—	—	—	—
Tissus toutes natures	6,650	2,860	17,184	5,670	2,200	34,564	12,674	—	21,450	0,440	—	—	—
Tissus sacs d'emballage	0,270	0,077	0,643	—	—	0,990	0,800	—	—	0,020	—	—	0,170
Tissus spéciaux	0,656	0,17[illegible]	—	0,156	0,110	1,056	0,640	—	0,456	—	—	—	—
Friperie chiffons	0,552	0,198	—	0,360	—	1,110	—	—	1,110	—	—	—	—
Vêtements, bonneterie	1,500	0,990	13,262	4,884	—	20,636	—	—	19,716	0,600	—	—	0,320
Couvertures	—	—	1,223	0,255	—	1,480	—	—	1,320	0,110	—	—	0,050
Tapis	—	—	1,130	0,380	—	1,510	—	—	1,200	0,010	—	—	0,300
Parapluie etc.	0,090	0,035	—	0,075	—	0,200	—	—	0,200		—	—	—
Peausseries tannées	0,300	0,110	1,590	—	0,570	2,570	2,500	—	—	0,070		—	—
Chaussures en cuir	0,100	0,050	4,795	1,024	—	5,969	—	—	5,700	0,040	—	—	0,229
Autres ouvrages en cuir	0,100	0,055	1,559	0,165	—	1,879	0,800		1,075	0,004	—	—	—
Pelleterie et fourrures	0,055	0,020	—	0,030	—	0,105	—	—	0,105	—		—	—
Total	12,437	4,919	46,796	13,451	3,766	81,369	25,389	—	53,617	1,294	—	—	1,069

ANNEXE I

BALANCE RESSOURCES — EMPLOIS DE BIENS ET SERVICES

SECTEUR : **Bois et Ameublement**

(En millions de Dinars, prix 1960)

DESIGNATION DU PRODUIT	Importations C. I. F.	Droits et taxes sur imp.	Productions	Marges sur C.F.	Marges sur C.I.	Exp.	Total ressources et emp.	C. I.	Auto consom.	C. M.	C. A.	Stocks	F.B.C.F.	Exportations
Bois équarris et sciés...	3,100	0,552	0,625	0,040	0,700	—	5,017	4,797	—	—	0,220	—	—	—
Ouvrages en bois.....	0,267	0,113	6,890	0,200	0,120	—	7,590	2,000	—	5,060	0,500	—	—	0,030
Panneaux de particules...	—	—	0,320	—	0,022	0,010	0,352	0,262	—	—	—	—	—	0,090
Travail de liège.....	—	—	0,850	0,026	0,024	0,070	0,970	0,140	—	0,080	—	—	—	0,750
Total.....	3,367	0,665	8,685	0,266	0,866	0,080	13,929	7,199	—	5,140	0,720	—	—	0,870

ANNEXE I

BALANCE RESSOURCES — EMPLOIS DE BIENS ET SERVICES

SECTEUR : **Papier impression, Edition**

DESIGNATION DU PRODUIT	Importations C. I. F.	Droits et taxes sur imp	Productions	Exp.	Marges sur C.F.	Marges sur C.I.	Total ressources et emp.	C. I.	Auto consom.	C. M.	C. A.	Stocks	F.B.C.F.	Exportations
Cellulose	—	—	2,200	—	0,456	—	2,656	0,280	—	—	—	—	—	2,376
Papier et carton	1,790	0,297	2,152	0,018	0,263	0,910	5,430	4,295	—	0,340	0,270	—	—	0,525
Emballage en papier	—	—	1,599	—	0,036	0,156	1,785	1,700	—	0,065	0,020	—	—	—
Impression édition	0,750	0,132	1,242	—	0,394	0,110	2,628	0,740	—	1,188	0,660	—	—	0,040
Total	2,540	0,429	7,193	0,018	1,143	1,176	12,499	7,015	—	1,593	0,950	—	—	2,941

ANNEXE I

BALANCE RESSOURCES — EMPLOIS DE BIENS ET SERVICES

SECTEUR : **Transports**

DESIGNATION DU PRODUIT	Importations C. I. F.	Droits et taxes sur imp.	Productions	Marges sur C.F.	Marges sur C.I.	Total ressources et emp.	C. I.	Auto consom.	C. M.	C. A.	Stocks	F.B.C.F.	Exportations
S.N.C.F.T.	—	—	8,100	—	—	8,100	6,200	—	1,790	0,110	—	—	—
Sfax - Gafsa	—	—	3,844	—	—	3,844	3,660	—	0,143	0,041	—	—	—
Transport urbain	—	—	2,079	—	—	2,079	—	—	2,079	—	—	—	—
Transport routier	—	—	15,695	—	—	15,695	5,500	—	9,150	1,045	—	—	—
Transport maritime	1,394	—	2,222	—	—	3,616	1,494	—	0,063	0,056	—	—	2,000
Transport aérien	0,881	—	2,200	—	—	3,081	1,476	—	1,375	0,160	—	—	0,070
Régie des ports	—	—	2,090	—	—	2,090	1,090	—	—	—	—	—	1,000
Agents maritimes	—	—	4,373	—	—	4,373	4,230	—	0,143	—	—	—	—
Entrepôts, magasins	—	—	0,486	—	—	0,486	0,420	—	0,066	—	—	—	—
P.T.T.	—	—	6,090	—	—	6,090	3,930	—	1,250	0,830	—	—	0,080
Total	2,275	—	47,179	—	—	49,454	28,000	—	16,062	2,242	—	—	3,150

ANNEXE I

BALANCE RESSOURCES — EMPLOIS DE BIENS ET SERVICES

SECTEUR : **Services**

DESIGNATION DU PRODUIT	Importations C. I. F.	Droits et taxes sur imp.	Productions	Marges sur C.F.	Marges sur C.I.	Total ressources et emp.	C. I.	Auto consom.	C. M.	C. A.	Stocks	F.B.C.F.	Exportations
Services rendus (principaux entreprises)	4,070	—	7,961	—	—	12,031	2,181		0,130	0,990	—	8,730	—
Artisans mécaniciens	—	—	8,170	—	—	8,170	6,570	—	1,000	0,600	—	—	—
Service d'hygiène	—	—	4,300	—	—	4,300	—	—	4,300	—	—	—	—
Service de santé	—	—	4,490	—	—	4,490	—	—	4,300	0,190	—	—	—
Services rendus aux particuliers	1,100	—	5,570	—	—	6,670	1,100		5,400	0,170	—	—	—
Cafés, hôtels et restaurants (y compris tourisme)	4,000	—	14,000	—	—	18,000	—	—	11,000	—	—	—	7,000
Services divers	—	—	0,300	—	—	0,300	—		0,300	—	—	—	—
Total	9,170	—	44,791	—	—	53,961	9,851	—	26,430	1,950	—	8,730	7,000
Banques et Assurances	3,328	—	8,733	—	—	12,061	6,600	—	0,220	4,301	—	0,340	0,600
	12,498	—	53,524	—	—	66,022	16,451	—	26,650	6,251	—	9,070	7,600

TABLEAU D'ECHANGES

	Agriculture	Pêche I.A.A. boissons tabac	Produits Pétroliers	Electricité	Autres productions énergétiques	Matériaux de const. céram. ver.	Extraction minerais et prod. métal	Industrie mécanique et électrique	Chimie	Textile habillement cuir
Agriculture	2.349	52.183			2.277		298		206	1.290
Pêche I.A.A. boissons tabac	1.125	21.588							751	400
Produits pétroliers	4.808	401	67	980	22	640	325	130	136	32
Electricité	250	433			20	479	232	110	66	75
Autres productions énergétiques	123	367			22	166	47	212	55	23
Matériaux de const. cer. ver.	21	244				126				
Extraction minerais et prod. métal.	20	65					1.030	65	1.575	
Indust. mécan. et élec.	700	1.785		207		60	76	2.609	77	130
Chimie	2.450	50		20	30	112	630	85	2.172	527
Textile habillement cuir	631	147				60	20	75	110	7.284
Travail du bois et ameublement	16	11								25
Papier impression diverse	50	480		40		10	175	40	320	395
Bâtiment et travaux publics	70	150		10		20	30	30	40	20
Transport et télécommunication	1.060	2.430		30	140	365	4.200	165	670	265
Loyers										
Autres services	1.725	410		690	30	200	85	75	75	40
Total C. I.	**15.398**	**80.804**	**67**	**1.987**	**2.541**	**2.235**	**7.142**	**3.564**	**6.250**	**10.411**
Salaires	12.000	6.940		730	1.505	1.705	3.930	700	1.285	1.670
Charges sur salaires		400		365	255	260	1.935	120	275	150
Impôts indirects	472	11.147		218		161	644	562	233	385
Subvention d'exploitation	— 811	— 941					— 289			146
Revenus des entreprises individuels	60.500	12.128			770	400		210	140	3.766
Revenus bruts d'entreprises	1.500	4.020	21	1.522	747	924	110	177	710	541
Total valeur ajoutée	**73.661**	**33.694**	**21**	**2.835**	**3.289**	**3.650**	**6.331**	**1.769**	**2.643**	**6.363**
Production prix production	**89.059**	**114.498**	**88**	**4.822**	**5.830**	**5.885**	**13.473**	**5.335**	**8.893**	**16.801**
Importations C.A.F.	10.155	6.547	7.140		478	1.473	974	29.538	6.828	13.972
Droits et taxes sur importations	2.888	1.873	8.360		59	453	2	7.247	2.091	1.997
Ménages sur consommation intermédiaire	2.720	845	1.766		177	916	50	2.841	1.636	1.168
Marges sur consommation ménages et adm.	13.073	11.384	1.212		657	634	253	5.857	2.241	8.381
Prises sur stocks et ajustement	1.260	7.031	717							
Total des ressources	**119.095**	**142.678**	**19.286**	**4.822**	**7.201**	**9.352**	**14.752**	**50.818**	**21.689**	**45.328**

INTERINDUSTRIELS Année 1960 — En milliers de Dinars

Travail du bois et ameublement	Papier impression diverse	Bâtiment et travaux publics	Transport et télécom.	Loyers	Autres services	Commerce	Total	Consommation Ménages Auto. cons.	Consommation Ménages Com.	Consommation des adm.	F. B. C. F. entreprises	F. B. C. F. ménages	F. B. C. F. adminins.	Exportations F.O.B.	Mis en stocks ajustement	Total des emplois
258	117				740		59.742	17.962	27.513	446	670			12.762		119.095
					2.710		26.576	21.736	70.814	3.573				19.981		142.678
136	112	1.085	2.324		397	1.060	12.686		4.512	2.088						19.286
46	30	50	213		114	290	2.358		1.935	529						4.822
2	16	100	50		230	40	1.451		5.216	46					73	7.201
		5.119	80		61		5.651		1.354	1.308				1.023	16	9.352
							2.755		640					10.787	570	14.752
927	110	3.244	2.348		1.783	220	13.670		9.690	5.427	16.031		4.638	1.362		50.818
100	190	385	260		120	180	7.611		8.576	1.946				3.416	140	21.689
150	60	170	155			240	9.602		34.772	1.060				434		45.328
1.590		1.080	55			581	3.353		3.093	553				140		7.145
5	1.852	391	60		110	795	4.696		6.913	747				71		12.430
			25		50	240	665		1.575	1.720	7.653	4.035	13.346			29.000
135	190	610	675		325	3.952	15.127		9.455	1.631				2.651		28.864
									12.000	215						12.215
25	20	1.227	1.215		759	1.214	7.795		20.090	1.555			1.988	1.601		33.029
2.774	2.667	13.455	7.460		7.679	8.762	173.233	39 698	218.117	23.26	24.354	4.035	19.972	54.228		557.904
690	875	8.365	8.820		6.870	9.000	64.985									
10	75	1.050	3.290		230	550	8.965									
78	155	292	1.129		1.514	1.133	21.435									
			195		- 537	- 881	1.099									
590	1.145	4.330	3.800	12.215	9.676	35.500	145.150									
76	317	1.498	4.325		6.415	2.014	24.920									
1.444	2.567	15.535	20.869	12.215	24.162	50.316	261.364									
4.118	5.234	29.000	28.329		31.841	59.078	435.600									
1.986	1.074		535		1.188		84.844									
373	920						29.262									
396	780					13.292										
172	1.492					45.786										
							8.948									
7.145	12.430	29.0000	28.864	12.215	33.029		557.704									

TABLEAU D'ECHANGES

	Agriculture	Pêche I.A.A. boissons tabac	Produits Pétroliers	Electricité	Autres productions énergétiques	Materiaux de const. ceram. ver.	Extraction minerais et prod. métal.	Industrie mécanique et électrique	Chimie	Textile habillement cuir
Agriculture	1.604	62.202			298	114	70			2.250
Pêche I.A.A. boissons tabac		37.985							1.127	864
Produits pétroliers	6.053	547	9.349	1.800	30	1.166	660	940	[illegible]	90
Electricite	315	558	36		53	1.015	1.612	1.254	1.104	211
Autres productions energetiques	155	173			36	296	80	1.230	160	65
Materiaux de const. cer. ver.	25	180	125			310				
Extraction minerais et prod. metal.	100	70				348	1.036	904	1.773	
Indust. mecan. et elec	2.060	2.300	740	616		163	121	20.000	220	963
Chimie	5.905	86	250	67	40	212	789	176	1.217	1.030
Textile habillement cuir	960	290				120		140	260	1.237
Travail du bois et ameublement	30	30								190
Papier impression diverse	109	1.039		60		20	350	20	626	764
Bâtiment et travaux publics	88	193		62			2	217	114	6
Transport et télécommunication	1.335	3.210	1.106	64	190	661	7.270	1.166	1.913	76
Loyers										
Autres services	2.172	528	450	864	40	362	247	647	505	55
Total C. I.	**20.842**	**114.952**	**12.350**	**3.543**	**658**	**4.696**	**11.681**	**26.723**	**14.390**	**28.913**
Salaires	11.880	10.297	1.023	1.935	1.610	2.791	7.210	3.210	5.166	8.458
Charges sur salaires		596	307	968	500	126	3.553	651	1.165	838
Impôts indirects	638	19.190	18.560	636		830	1.315	3.611	1.190	1.210
Subvention d'exploitation	2.000						535			625
Revenus des entreprises individuels	75.673	8.009			338	559		1.060	660	4.863
Revenus bruts d'entreprises	1.800	5.145	5.401	3.978	1.495	1.290	204	719	2.940	1.975
Total valeur ajoutee	**90.991**	**43.228**	**25.291**	**7.517**	**3.943**	**5 896**	**11.647**	**9.172**	**10.919**	**17.853**
Production prix production	**111.833**	**158.180**	**37.641**	**11.050**	**4.601**	**10.586**	**23.328**	**35.895**	**25.101**	**46.796**
Importations C.A.F.	7.319	9.438	20		1.050	2.667	1.732	46.094	8.990	12.437
Droits et taxes sur importations	3.920	3.562			132	872	1	11.640	3.512	4.919
Ménages sur consommation intermédiaire	3.125	1.355	2.788		451	1.745	100	9.166	3.211	3.766
Marges sur consommation finales	18.785	17.476	2.847		210	1.130	304	7.738	3.516	13.451
Prises sur stocks et ajustement										
Total des ressources	**144.991**	**190.011**	**43.296**	**11.050**	**6.444**	**17.000**	**25.468**	**110.532**	**44.330**	**81.349**

NTERINDUSTRIELS Année 1968 — En milliers de Dinars

Travail du bois et ameublement	Papier impression édition diverses	Bâtiment et travaux publics	Transport et telecom.	Loyers	Autres services	Commerce	Total	Consommation — Menages — Auto. cons.	Consommation — Menages — Com.	Consommation — des adm	F. B. C. F. — entreprise	F. B. C. F. — menages	F. B. C. F. — adminins.	Exportations F.O.B.	Mis en stocks ajustement	Total des emplois
172	3.039				396		73.475	16.140	42.188					12.888		144.991
					2.753		12.729	24.252	92.606	4.660				25.761		190.011
28	320	2.344	13.930		742	1.700	30.497		7.250	2.882				2.859		43.296
6	77	108	1.361		213	477	6.900		3.400	778						11.050
1	78	217	86		430	66	3.280		2.454	710						6.444
	8	11.000	160		110		12.218		2.269	1.742				789		17.000
							7.267		867					17.403		25.463
[illegible]	297	9.059	4.029		3.332	367	14.213		12.953	6.695	38.887		5.380	1.405		110.[illegible]3
27	104	900	360		480	500	14.331		12.049	2.919	733			14.898		44.[illegible]50
27	120	352	200			160	25.289		53.617	1.294				1.069		81.369
		2.500	200		100	386	7.193		5.140	720				890		15.929
1	1.112	345			180	1.800	8.776		9.474	1.086				2.943		22.278
	10		17		56	315	1.210		2.706	2.200	26889	6.200	29.456			62.640
	27	1.324	1.154		607	[illegible]	28.000		16.062	2.242				5.150		49.454
									18.000	500						18.500
10	17	3.510	2.708		1.118	2.748	16.454		26.650	6.251	1.330	586	1.160	7.690		66.022
3.805	6.015	31.610	13.179		10.617	15.635	318.916	40.392 → 384.000	308.943 ←	34.645	64.230 →	6.780 110.000	38.990 ←	91.634		900.249
130	1.795	20.000	15.240		11.700	11.560	121.151									
20	154	2.380	[illegible]		350	836	18.464									
17	[illegible]	660	2.386		2.605	7.286	64.359									
			[illegible]		1.800		6.950									
1.125	2.186	1.960	1.000	12.500	18.786	48.278	182.934									
135	650	3.000	9.000	6.000	10.886	10.060	65.734									
2.682	5.135	31.000	34.000	18.500	42.707	81.030	441.673									
8.685	11.280	62.640	47.179	18.500	53.524	96.635	761.334									
5.307	5.986		2.275		12.198		113.273									
66	1.453						30.688									
865	1.135					28.008										
346	2.824					68.627										
13.929	22.278	62.640	49.454	18.500	66.022		900.249									

ANNEXE II

INVESTISSEMENTS NETS 1968

(En milliers de Dinars, prix 1960)

AGENTS Economiques / SECTEURS	ADMINISTRATIONS			ENTREPRISES			MENAGES		
	Génie civil	Equipement	Etudes	Génie civil	Equipement	Etudes	Génie civil	Equipement	Etudes
Agriculture et Pêche :									
— Etablis. et bât. civils...				1.770					
— Grandes cultures....				500	3.040				
— Arboriculture fruitière.				2.660	1.770				
— C. E. S. et forêt.....	5.330	430							
— Elevage				2.140	960				
— Rech. exp. études et vulgarisation	260	190	2.420						
— Hydraulique agricole..	8.860	—	—						
— Pêche					490				
— Divers				80	70	30			
Total.....	14.450	620	2.420	7.150	6.330	30			
Industrie :									
— Industries extractives...	—	—	210	2.370	1.180	—			
— Industries manufacturières	—	—		4.770	11.170	1.030			
— Energie	—	—		2.430	3.630	2.890			
— Tourisme et Thermalisme	—	—		1.680	1.210	120			
— Artisanat	—	—		880	—	—			
Total.....	—	2.860	210	12.130	17.190	4.040			
— Formation des cadres.	6.600	1.900	270						
— Transports et télécommunications				1.600	4.500				
— Equipement collectifs.	8.400	5.380	1.260			600	6.200	—	240
Total général..	29.450	38.990	4.160	20.880	28.020	4.670	6.200	—	240
		38.990			53.570			6.440	

ANNEXE II

(Au prix de 1960)

	ADMINISTRATIONS				ENTREPRISES				MENAGES			
	Génie Civil	Equipement	Etudes	Total	Génie Civil	Equipement	Etudes	Total	Génie Civil	Equipement	Etudes	Total
Agriculture et pêche :												
— Etablis. et bât. civils					6.800			6.800				
— Grandes cultures					2.000	11.600		13.600				
— Arboriculture fruitière					10.000	7.000		17.000				
— C. E. S. et forêt	20.500	1.600	—	22.100				—				
— Elevage					8.000	3.900		11.900				
— Rech., exp., études et vulgarisation	1.000	800	9.250	11.050								
— Hydraulique agricole	34.000	—	—	34.000								
— Pêche						1.870		1.870				
— Divers					300	260	120	680				
Total	55.500	2.400	9.250	67.150	27.100	24.630	120	51.850	—	—	—	—
Industrie :												
— Industries extractives			950	950	9.000	4.500		13.500				
— Industries manufacturières					17.965	43.000	3.870	64.835				
— Energie					9.460	13.900	11.020	34.380				
— Tourisme et thermalisme					6.440	4.660	460	11.560				
— Artisanat					3.400	—	—	3.400				
Total	—	—	950	950	46.265	66.060	15.350	127.675	—	—	—	—
— Formation des cadres	25.140	10.300	935	36.375	—	—	—	—				
— Transports et télécommunications	—	—	—		6.200	17.500	2.300	26.000				
— Equipements collectifs	32.500	7.500	4.800	44.800	—	—	—	—	24.000	—	1.000	25.000
Total général	113.140	20.200	15.935	149.275	79.565	108.190	17.770	205.525	24.000	—	1.000	25.000

Montant global des investissements = 149.275 + 205.525 + 25.200 = 380.000

ANNE

TABLEAU ECONOMIQ

(En millions

	EMPLOIS								
	Entreprises			Inst. Financ.			Administrations		
	E	A	C	E	A	C	A	C	I
Opérations sur biens et services :									
Production, consom. Com. ext			15,4	0,5		0,3	23,1	20,4	
Intérêts et assurances	2,7			0,7			0,7		
Opérations de répartition :									
Salaires, cotisations	68,1			1,3			54,6		
Prestations	4,5			0,1			11,2		
Dividendes et parts		3,2							
Impôts	50,7	11,4					0,1		
Subv. et assist. aux ménages							6,0		
Subventions aux entreprises							3,9		
Dommage de guerre							0,4		
Transferts divers		1,7					1,1		
Dépenses et recettes publi. extér							3,7		
Dépenses et recettes privées ext		0,9							
Aide extérieure							0,1		
Revenus bruts des E.I		133,3							
Solde : R.B.E	155,3			2,6					
Opérations de Financement :									
Financement par les E.I									
Epargne des ménages									
Epargne des Administrations							15,4		
Revenus retenus		7,1			2,5				
Monnaies			9,8			1,0		1,0	0,5
Concours bancaires						13,9			
B. du Trésor et oblig. publi						2,6			
Concours du Trésor			0,1			1,3		2,2	5,1
Valeurs mobilières			1,4			0,2		0,4	
Or, devises, prêts extérieurs									0,2
Total	281,2	157,6	26,7	5,2	2,6	19,3	120,3	24,0	5,8

XE III

UE D'ENSEMBLE 1960

de Dinars)

	Ménages		Ext.	TOTAL	RESSOURCES											
					Entreprises			Inst. Financ.			Administrations			Ménages		Ext.
	A	C			E	A	C	E	A	C	A	C	T	A	C	
	257,8	4,1	52,6	374,2	277,8									11,8		84,6
	0,2	8,2	1,6	6,2		0,2		5,1			0,4			0,2		0,3
	4,0			128,0							7,4			120,6		
				15,7										15,7		
			0,3	3,5		1,7								1,2		0,6
	10,4			72,7							72,7					
				6,0										6,0		
				3,9	3,4	0,4		0,1								
				0,4										0,4		
	2,0		1,0	5,8							1,9			2,0		1,8
			19,3	22,9							19,2					3,7
	9,8		3,0	13,6										3,0		10,6
			18,7	18,8							18,7					0,1
				133,3										133,3		
				157,9		155,3										
		1,0		1,0			1,0									
	10,1			10,1											10,1	
				15,4								15,4				
				9,6			7,1			2,5						
		4,8		17,0						14,3		0,3	2,4			
				13,9			13,9									
				2,6									2,6			
				8,7						1,8		5,6	0,8		0,5	
		0,5		2,4			2,1			0,3						
			5,4	5,6			2,7			0,3		3,7				
	294,3	10,6	100,8		281,2	157,6	26,7	5,2	2,6	19,3	120,3	24,0	5,8	294,3	10,6	101,8

ANNE

PROJECTION DE TABL

(En millions de

	EMPLOIS									
	Entreprises			Inst. Financ.			Administrations			
	E	A	C	E	A	C	E	A	C	T
I. — Opérations sur biens et services :										
Production, consom. comm. ext. etc.			64,2	1,0			2,0	30,[illegible]	39,0	
Intérêts et assurances	6,6							4,[illegible]		
II. — Opérations de répartition										
Salaires, cotisations	120,3			2,0			8,0	67,[illegible]		
Prestations	9,1			0,2				14,7		
Dividendes et parts		10,6								
Impôts directs et indirects	91,0	17,3			0,6					
Subv. et assist. aux ménages								2,[illegible]		
Subv. aux entreprises								7,0		
Transferts divers		1,7						1,[illegible]		
Dépenses et recettes publ. ext								5,0		
Dépenses et recettes privées ext(1)										
Revenus bruts des E.I.		164,9								
Solde : R.B.E.	222,0			5,5			3,0			
III. — Opérations de financement :										
Financement par les E.I.										
Epargne des ménages										
Epargne des Administrations								31,1		
Revenus retenus		29,5			6,9					
Aide extérieure			3,8						5,3	
Subv. d'équipement									2,0	
Participations Etat à l'équip. des entreprises.										
Monnaie			6,0							
Concours bancaires						10,0				
Bons du Trésor et oblig. publiques						6,1				
Concours du Trésor à Adm. et Ménag.										11,8
Valeurs mobilières						0,8			5,0	
Augmentation avoirs en devises						5,3				
Total	449,0	224,0	74,0	8,7	7,5	22,2	13,0	162,7	53,3	11,8

(1) Redevances pétrole, le reste est compris dans les opérations sur biens et services (tourisme, affaires, mission, travaux...)

Note : E : exploitation; A : Affectation; C : Capital; T : Trésor.

XE III

EAU ECONOMIQUE 1968

Dinars, prix 1960)

				RESSOURCES													
Ménages		Ext.	TOTAL	Entreprises			Inst. Financ.			Administrations				Ménages		Ext.
A	C			E	A	C	E	A	C	E	A	C	T	A	C	
349,2	6,4	91,0	595,3	442,2			8,7			13,0				18,0		110,0
0,2	0,4	0,6														3,4
5,1			202,6								11,9			190,7		
			24,0											24,0		
			10,6		2,0			2,0			2,0			2,5		2,5
20,0			128,9								128,9					
			2,0											2,0		
			7,0	7,0												
		1,0	5,8								1,9			2,0		1,9
		10,0	15,0								10,0					5,0
		5,0	5,0								5,0					
			164,9											164,9		
			230,5		222,0			5,5			3,0					
	10,0		10,0			10,0									27,6	
27,6			27,6									31,1				
			31,1													
			36,4			29,5			6,9							
		29,3	38,4			12,8			5,3			11,2				9,1
			2,0			2,0										
			2,0			2,0										
	4,0		10,0						10,0							
			10,0			10,0										
	5,7		11,8										11,8		0,8	
			11,8									11,0				
	1,9		7,7			7,7										5,3
			5,3													
404,1	28,4	136,9		449,0	224,0	74,0	8,7	7,5	22,2	13,0	162,7	53,3	11,8	404,1	28,4	136,8

ANNEXE IV

TABLEAU I. — CONSOMMATION DES MENAGES 1960 PAR SECTEUR ET PAR FONCTION DE CONSOMMATION

FONC. DE CONSOMMATION \ SECTEUR PRODUCT.	Agri-culture	I.A.A.	Energie	M.C.C.V.	Extrac-tion	Indust. mécan. et élec.	BOIS et ameu-blement	Chimie	T.H.C.	Papier divers	Bâtim. T.P.	Services	Total
Alimentation	48,751	72,922			0,640							7,321	129,634
Habitation	2,341		9,288	1,354		5,592	3,099	1,853	1,839	2,114	1,575	12,393	41,448
Habillement								0,680	33,900			0,890	35,470
Hygiène et soins	0,357							5,406				5,260	11,023
Transp., loisirs divers		11,755	2,375			4,095		0,640		4,793		16,101	39,769
Total	51,449	78,677	11,663	1,354	0,640	9,687	3,099	8,589	34,739	6,907	1,575	39,965	257,344

ANNEXE IV

TABLEAU II. — EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DES MENAGES SELON LA FONCTION DE CONSOMMATION

(En millions de Dinars)

Fonction de consommation	1960	1968	ACCROISSEMENT		
			Absolu	En %	
				Total	Moyenne anuelle
Alimentation	129,6	170,8	41,2	31,8	3,5
Habitation	41,4	58,1	16,7	40,2	4,33
Habillement	35,5	53,2	17,7	50,0	5,17
Hygiène et soins	11,0	15,5	4,5	40,3	4,33
Transp. loisirs, divers	39,8	51,8	12,0	30,2	3,36
Total	257,3	349,4	92,1	35,8	3,9

ANNEXE IV

TABLEAU III. — EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DES MENAGES SELON LE SECTEUR PRODUCTEUR

(En millions de Dinars)

Année \ Secteur producteur	Agric.	I. A. A.	Energie	M.C.C.V.	Extract	Indust. méc. Elec.	Bois Ameubl.	Chimie	T. H. C.	Papier Divers	Bâtiment T.P.	Service	Total
1960	51,4	84,7	11,7	1,4	0,6	9,7	3,1	8,6	35,7	6,9	1,6	41,9	257,3
1958	58,6	116,9	13,1	2,3	0,8	14,0	5,1	12,1	53,6	9,5	2,7	60,7	349,4
Accroissement — Absolu	7,2	32,2	1,4	0,9	0,2	4,3	2,0	3,5	17,9	2,6	1,1	18,8	92,1
Accroissement — En %	13,9	38,0	12,4	66,9	34,3	44,1	65,9	40,3	50,0	37,2	71,5	44,8	35,8
Accroissement — Moyen/an %	1,4	4,12	2,75	6,65	3,75	4,66	6,50	4,33	5,17	4,1	7,0	4,75	3,9

ANNEXE IV

TABLEAU IV. — CONSOMMATION PRIVEE EN TUNISIE 1968 PAR SECTEUR ET PAR FONCTION DE CONSOMMATION

FONCTION DE CONSOMMATION \ SECTEUR PRODUCTEUR	Agri-culture	I.A.A.	Energie	M.C.C.V.	Extrac-	indus. mécan. Elect.	Bois et ameu-blement	Chimie	Text. Hab. et cuir	Papier divers	Bâtim. T.P.	Service	Total
Alimentation	56,835	102,688			0,860							10,450	170,833
Habitation	1,320		10,104	2,260		8,765	5,140	2,688	2,900	3,761	2,700	18,436	58,074
Habillement								1,202	50,717			1,324	53,243
Hygiène et soins	0,473							7,325				7,669	15,467
Transp., loisirs divers		14,170	3,000			5,188		0,834		5,714		22,833	51,739
Total	58,628	116,858	13,104	2,260	0,860	13,953	5,140	12,049	53,617	9,475	2,700	60,712	349,356

ANNEXE V

PROJECTION DE LA DETTE 1968

(à prix courant)

(En milliers de Dinars)

	INTERETS	CAPITAL	TOTAL
I. Dette intérieure.			
— Dette régionale	3,7	6,1	9,8
— Bons d'équipement	850,0	—	850,0
— Consolidation B.E. 52-57	55,0	105,0	160,0
— Emprunt 5 % 1957	66,0	84,0	150,0
— Emprunt 5 % 1961	50,0	50,0	100,0
— Dette communale	8,0	5,0	13,0
— Avance B.C.T. 1962	50,0	1.000,0	1.050,0
— Bons du Trésor	500,0	—	500,0
— Emprunt 1964	220,0	330,0	550,0
	1.802,7	1.580,1	3.382,8
— Prêts américains remboursables en Dinars	240,0	70,7	310,0
	2.042,7	1.650,1	3.692,8
II. Dette obligatoire.			
— 3 % 1892	3,2	3,2	6,4
— 3 % 1902 - 1907	2,3	2,3	4,6
— 4 % 1931	2,2	2,6	4,8
	7,7	8,1	15,8
III. Dette extérieure.			
1) Prêt français		3,0	3,0
— T.G.M. et Medjerda	65,0	61,0	126,0
— Caisse des Dépôts	191,0	670,0	861,0
— F.D.E.S.	200,0	220,0	420,0
— Caisse Centrale	350,0	850,0	1.200,0
2) Prêts américains payables en Dollars			
3) London group	340,0	1.360,0	1.700,0
4) Prêts bancaires	80,0	160,0	240,0
5) Prêts allemands	12,2	15,3	27,5
6) Prêts suédois	320,0	580,0	900,0
7) Prêts koweitiens			
	1.558,2	3.919,3	5.477,5
IV. — *Dette à contracter d'ici* 1968			
Intérieure	600,0	400,0	1.000,0
Extérieure	600,0	1.400,0	2.000,0
RECAPITULATION GENERALE			
Intérêts et capital remboursables en Dinars.	2.642,7	2.050,1	4.692.8
Intérêts et capital remboursables en devises.	2.158,2	5.319,3	7.477,5
Total Général	4.800,0	7.369,4	12.170,3

ANNEXE V

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 1968

(Aux prix courants)

A. — ETAT :

I. — Assemblée Nationale		270
II. — Présidence de la République :		
1. — Présidence de la République	930	
2. — Secrétariat d'Etat à la Présidence	2.400	3.330
III. — Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères		2.500
IV. — Secrétariat d'Etat à la Défense Nationale		4.500
V. — Secrétariat d'Etat à la Justice		1.900
VI. — Secrétariat d'Etat à l'Intérieur		8.000
VII. — Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale		18.000
VIII. — Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat		6.000
IX. — Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale		31.000
X. — Secrétariat d'Etat à la Santé Publique		11.000
XI. — Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et aux Affaires Sociales		5.500
XII. — Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles		1.400
XIII. — Secrétariat d'Etat à l'Information et à l'Orientation		600
		94.000

(1) Non compris le service de la dette mais y compris subventions offices S.N.C.F.T., R.T.T.

B. — BUDGETS ANNEXES :

P. T. T.		4.900
R. T. T.		3.600

C. — DEPENSES DE PERSONNEL :

Etats	42.300	
P. T. T.	2.200	44.500

D. — Dépenses payables à l'extérieur par les Affaires Etrangères	1.700

DEUXIEME PARTIE

A — L'INDUSTRIE

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

SECTION I.

Les Phosphates

A. — La Production

La production atteindra en 1968, le volume de 4.600.000 tonnes, soit environ 160 % du niveau de 1964.

Les sources d'approvisionnement sont :

— Compagnie de Gafsa	2.900.000 Tonnes.
— Compagnie de Mdilla	1.300.000 Tonnes.
— S. T. E. P. H. O. S.	400.000 Tonnes.
TOTAL	4.600.000 Tonnes.

Dans la production prévue de la Compagnie de Gafsa, il est tenu compte du programme de production annuelle de 600.000 Tonnes du Secteur « 100 », situé à l'extrême pointe du gisement de Metlaoui, à environ 3 kms au Nord de la voie ferrée Gafsa-Meltlaoui.

La production phosphatière bénéficie sur les marchés étrangers d'une conjoncture très favorable, dont il est permis de croire qu'elle se confirmera et se développera au cours de la quadriennie. Dans cette optique, il sera prélevé sur la production projetée, un contingent de 3.450.000 Tonnes pour l'exportation dont les 600.000 Tonnes en provenance du secteur «100», sont destinés en principe à la Pologne qui sera associée à l'exploitation du secteur. Quant aux 1.150.000 Tonnes qui restent, elles seront réservées à la transformation en Tunisie. Les industries de superphosphate et de phosphate pulvérisé consommeront 800.000 Tonnes, tandis que pour la production de phosphate d'ammonium, les I.C.M. consommeront 350.000 Tonnes de phosphate.

B. — Les Investissements

Les investissements inscrits dans le cadre de la triennie 1962-64 ont atteint :

— Compagnie de Gafsa	5.677.000 Dinars.
— Compagnie de Mdilla	427.325 Dinars.
— S. T. E. P. H. O. S.	75.000 Dinars.
TOTAL	6.179.325 Dinars.

Pour ce montant qui comprend les dépenses de chemin de fer, il reste à payer au cours de la quadriennie, 2.309.000 Dinars.

Quant aux investissements de la quadriennie 1965-68, ils ont la même finalité que ceux de la triennie, à savoir :

— Renforcer les installations de fond.
— Acquérir un équipement de lavage et d'épuration.
— Rechercher l'enrichissement du phosphate.

Les budgets d'investissements arrêtés par les différentes Sociétés Phosphatières étalent les dépenses jusqu'à 1972, ils sont reproduits ci-après :

En nous limitant à la période quadriennale, nous aboutissons à un total de dépenses inscrites dans les budgets d'investissements des Sociétés à :

— Gafsa	4.041.000 Dinars.
— Ciphos	1.651.000 Dinars.
— Stephos	570.000 Dinars.
TOTAL	6.262.000 Dinars.

A cela il faut ajouter deux investissementsparticuliers qui totalisent 1.040.000 Dinars, à savoir :

— Secteur « 100 »	620.000 Dinars.
— Gouraya	420.000 Dinars.
Ce qui donne un total général de	**7.302.000 Dinars.**

C. — L'analyse des Projets

1°) La Compagnie du Phosphate et du Chemin de Fer de Gafsa :

a) Panneau de Souatir :

Le succès commercial du phosphate épuré (il en sera vendu 500.000 Tonnes en 1965, vraisemblablement 750.000 Tonnes en 1966 et peut être 1.000.000 Tonnes ultérieurement) amène à développer fortement le panneau de Souatir et à l'équiper d'un puits d'extraction et d'une recette.

On prévoit également un dispositif d'imprégnation à sec à Moularès. Ceci s'accompagne de commandes supplémentaires en wagons-citernes pour l'approvisionnement en acide phosphorique.

b) Usine de Fabrication d'Acide Phosphorique et Laverie à Redeyef :

Il est envisagé la possibilité d'installer, enprincipe à Redeyef, une Usine de Fabrication d'Acide Phosphorique précédée d'une laverie permettant d'utiliser les poussières comme matières premières, sous réserve que les essais dans ce domaine s'avèrent concluants.

Dans cette éventualité, le prix de revient de fabrication de l'acide phosphorique et par voie de conséquence, celui de l'épuré, seront abaissés notablement.

c) Appareils sélecto-pneumatiques statiques :

Il est prévu l'acquisition à la Compagnie des Phosphates de Constantine, les plans d'appareils sélecto-pneumatiques statiques.

Ces appareils qui seront construits en Tunisie et mis en place en 1965, devront permettre d'augmenter d'environ 8 % la production de l'usine de ventilation de Redeyef et peut être celles de Moularès et Mdilla, d'un pourcentage indéterminé.

d) **Modernisation du fond :**

Bien entendu, il est prévu la continuation logique de la modernisation du fond, dans le cadre des essais en voie de réalisation ainsi que les recherches géologiques.

e) **Lavodunes :**

Il est prévu également l'amélioration des laveries par la mise en place de « Lavodunes », nouveaux appareils qui paraissent donner des résultats supérieurs aux cyclones traditionnels.

Secteur « 100 » :

L'extraction portera sur une réserve estimée à 3.000.000 de Tonnes de phosphate tricalcique, ayant une teneur de 67 %.

Le matériel ainsi que l'assistance technique seront fournis par une centrale polonaise, le règlement s'effectuant par des livraisons de phosphate du Secteur, à concurrence de 600.000 Tonnes/an.

3°) **Compagnie Nouvelle des Phosphates de Djebel Mdilla (CIPHOS) :**

On a délibérement porté sur le Mdilla, l'effort principal d'expansion au cours des années à venir, cela pour les raisons suivantes :

— Les perspectives de vente sont très grandes sur les années à venir, de phosphate épuré, qualité dont la fabrication est possible à Mdilla.

— Cette mine est la mieux placée de tous les centres miniers sur le plan géographique (distance la plus courte jusqu'à Sfax).

— Les installations de surface permettent de réaliser à un moindre prix, une même augmentation de tonnage par rapport aux autres centres miniers.

— L'exploitation actuelle de Mdilla, intégrée au gisement de Sehib, pourra être développé intensément dans de courts délais.

a) **Les installations de fond :**

Les installations existantes seront modernisées et mécanisées pour permettre d'atteindre la totalité du tonnage prévu en 1965 et 1966.

En outre, une nouvelle recette sera mise en exploitation en 1967, au Sehib dont la descenderie est déjà amorcée.

b) **Les laveries :**

Il est prévu de porter à 300.000 Tonnes les possibilités des laveries par les transformations qui ont été terminées fin 1964.

D'autre part, la nouvelle laverie CEKOP, tournera à plein en 1968 produira 300.000 de lavé.

Ce qui portera la capacité totale de Mdilla à 600.000 Tonnes.

c) **L'usine de ventilation :**

En développant l'usine de séchage existante, on pense atteindre les 400.000 Tonnes de phosphates ventilés prévues.

En outre, l'enrichissement par voie de calcination étant abandonné pour des raisons économiques et techniques, il est prévu :

1°) de transférer et de reconvertir les trois fours à calcination qui sont d'un vieux modèle;

2°) de mettre en place, dans le courant de 1965, une nouvelle sécherie;

3°) d'installer une nouvelle usine de ventilation qui sera équipée de sélector statique.

La nouvelle usine produira 100.000 Tonnes de ventilé supplémentaire en 1965 et 200.000 Tonnes en 1966 (vitesse de croisière).

De la sorte, la production totale de Mdilla en ventilé sera de 700.000 Tonnes.

4°) **Gouraya et Sra El Ouartane :**

Les réserves probables s'élèvent à 5 millions de tonnes à Gouraya et à 10 millions de tonnes à Sra El Ouartane.

Il est prévu d'en assurer l'extraction en vue de leur enrichissement. Le projet est basé sur la production de 6.000.000 de tonnes de concentré à 75 %, soit 500.000 Tonnes par an.

Le programme d'enrichissement se subdivise lui-même en 3 étapes :

En 1963-64, des recherches géologiques et des travaux de prospection ont été effectués ainsi que des études d'enrichissement, les crédits ouverts à cet effet se sont élevés à 170.000 Dinars.

La deuxième étape est à atteindre en 1965. A cet égard, l'investissement projeté est évalué à 420.000 Dinars, ainsi ventilé :

Reconnaissance des Gîtes	46.000 Dinars.
— Achat de matériel	7.000 Dinars.
— Travaux de recherche	39.000 Dinars.
Etudes et recherche d'eau	8.000 Dinars.
Etudes d'enrichissement	364.000 Dinars.
— Essais semi-industriels	4.000 Dinars.
— Usine pilote	360.000 Dinars.
Levers topographiques	2.600 Dinars.
TOTAL	420.000 Dinars.

Les résultats actuellement obtenus au laboratoire laissent espérer qu'on pourra mettre au point une méthode d'enrichissement capable de donner un minerai titrant 75 % de tricalcique, avec un rendement pondéral de l'ordre de 40 %, ceci grâce à une méthode de séparation densimétrique.

Pour confirmer ces essais, un laboratoire, une usine pilote, ayant une capacité de 2 à 3 Tonnes/Heure, seront installés en 1965 à Kalaa-Djerda, en vue d'enrichir le minerai de Gouraya.

Au cas où les essais en usine pilote s'avèraient positifs, la troisième étape sera alors abordée, qui prévoit l'installation d'une usine complète comprenant une laverie, une flottation, une séparation densimétrique, une récupération du réactif, un séchage, un stockage, une voie ferrée, une piste, des camions de transport, une adduction d'eau et d'électricité, un matériel de découverte et des logements.

L'investissement total pour cette usine d'enrichissement et ses annexes est évalué à 3.000.000 Dinars.

Ainsi, ce phosphate dont les opérations d'enrichissement auront fait passer sa teneur de 65 % à 75 %, pourra être vendu sur les marchés étrangers, à 144 % du prix du phosphate non enrichi.

5°) **Société Tunisienne d'Exploitations Phosphatières (STEPHOS) :**

La production projetée s'évalue totalement à 400.000 Tonnes, dont 150.000 Tonnes en phosphate métallurgique, 75.000 Tonnes en phosphate à 65 % et le reste en phosphate agricole 50 %.

La production de 400.000 Tonnes est le minimum qui puisse être envisagé pour que l'entreprise soit rentable.

Comme cependant, il n'est pas sûr que dans les années 1965-68, le phosphate métallurgique reste demandé sur les marchés étrangers, il est projeté de lui substituer en totalité ou en partie, un phosphate enrichi par voie de calcination et de lavage.

En conséquence, un investissement de 570.000 Dinars est prévu, portant sur la préparation du panneau Sainte-Barbe, et sa mise en exploitation, sur l'équipement minier et enfin sur l'usine de calcination et sa laverie.

On pense ainsi, obtenir un phosphate enrichi, titrant à 75 %, après calcination-lavage.

SECTION II.

Le Fer

A. — La production

La production se situera en 1968 au niveau de 1.300.000 Tonnes dont :

800.000 Tonnes de Djerissa.

500.000 Tonnes de Tamera.

La consommation tunisienne ne dépassera pas cette date 180.000 Tonnes dont 150.000 Tonnes pour la sidérurgie de Menzel Bourguiba et 30.000 Tonnes pour les fonderies et la cimenterie. Il restera donc, un excédent exportable de 1.120.000 Tonnes.

B. — Les Investissements

Quant aux investissements, ils intéressent aussi bien Djerissa et la région du Nefzas-Kroumirie, que la mine de Djebel Ank, et des gîtes divers.

1°) Mine de Djerissa :

Les gîtes de minerai de fer extraîtes à ciel ouvert, sont entrain de s'épuiser. Un équipement est donc à installer, qui permettra des extractions de fond. L'investissement correspondant est estimé à 550.000 Dinars dont 90 % en devises. Les 550 Dinars représentent l'apport de l'Etat du nouveau capital de la Société.

2°) Groupe minier de Nefzas :

a) L'exploitation à Tamera-Douaria-Bourchiba :

Un contrat concernant la production à Tamera-Douaria-Bourchiba, durant la quadriennie, a été passé par l'Office National des Mines, avec la sidérurgie grecque, conformément aux dispositions du contrat les expéditions atteindront en :

1965 : 220.000 Tonnes.
1966 : 320.000 Tonnes.
1967 : 370.000 Tonnes.
1968 : 400.000 Tonnes.

L'exploitation de la mine qui se fait à ciel ouvert, n'est pratiquement possible que pendant la saison sèche, c'est pourquoi, il faut arriver accroître la production pendant cette saison sèche, pour maintenir les exportations durant toute l'année, à un niveau constant et respecter ainsi les engagements souscrits vis-à-vis de la sidérurgie grecque. Il a été calculé que pendant les 7 mois de saison sèche, une cadence de 3.000 Tonnes/jour sera nécessaire pour assurer pendant toute l'année, une expédition moyenne de l'ordre de 1.700 Tonnes/jour.

A cet effet, la mine devra recevoir un équipement qui lui permette d'accroître son rendement.

L'investissement correspondant est évalué à 500.000 Dinars, et servira à l'acquisition de 8 pelles, 18 camions de 17 Tonnes de charge utile, 3 compresseurs de 80 CV, 1 bulldozer (D7), 4 traxcavateurs et à l'installation de 2.000 mètres de voies de 9 kgs.

b) **Inventaire de la zone de Nefzas :**

Il est nécessaire de procéder à l'inventaire de la zone de Nefzas, tant au point de vue géologique que du point de vue teneur minéralogique, ce qui n'a pu être entrepris au cours de la triennie.

L'investissement correspondant s'élève à 300.000 Dinars.

c) **Station de désarsoniation à Tamera :**

Le problème se pose depuis un certain temps, de savoir quelle méthode retenir pour obtenir la désarsoniation du minerai de fer arténical de Tamera et Douaria, sans obérer le prix du minerai.

L'étude du processus technique le plus économique est à poursuivre au cours de la quadriennie et à faire suivre par l'installation d'une unité de désarsoniation évaluée à 1.000.000 Dinars.

3°) **Station de chargement du minerai de fer :**

Le minerai de fer tunisien destiné à l'exportation pose le problème de son chargement portuaire dans les conditions les plus économiques possibles.

A cet effet, la création d'une station de chargement est envisagée au port de Bizerte et devra conduire à un investissement de 300.000 Dinars.

4°) **Etudes :**

Djebel Ank

Les études seront poursuivies pour l'évaluation des réserves et surtout pour la valorisation du minerai.

Comme à cet égard les procédés traditionnels de valorisation apparaissent sans issue, les recherches s'orientent vers la réduction directe par le gaz ou le pétrole.

Le montant de l'investissement pour études est évalué à 150.000 Dinars.

Au cas où ces études s'avèreraient positives, il est possible de créer au cours de la quadriennie une usine de fabrication de fonte ou de nattes de fer d'une valeur de 1.000.000 de Dinars.

Autres gîtes

D'autres études intéressant des gîtes divers seront poursuivies, notamment à Nebeur où se pose un problème d'évaluation des réserves d'enrichissement du minerai.

L'investissement total est estimé à 100.000 Dinars.

SECTION III.

Le Plomb

A. — La Production

Les mines de plomb avaient livré aux fonderies les tonnages suivants :

— 1962 ..... 23.443 Tonnes.
— 1963 ..... 25.005 Tonnes.

L'objectif fixé pour la quadriennie est de porter la production à 30.000 Tonnes de concentré. Cet accroissement répondra en bonne partie aux compagnies de recherches entreprises par l'Office National des Mines pendant la triennie 1962-64.

On ne doit pas à cet égard perdre de vue que le cours de plomb avait subi une détérioration importante de 1961 (64 L/T) à 1963 (50 L/T), mais qu'on assiste à un relèvement relatif depuis quelque temps.

B. — Les investissements

1°) Mine de Sidi Bou Aouane :

Les investissements réalisés au cours de la Triennie avaient porté sur l'assainissement financier de la gestion et sur la recherche de nouvelles réserves. L'objectif de production fixé pour la Quadriennie est d'arriver à obtenir 6.000 Tonnes de concentrés (valeur 480.000 Dinars).

Quant à l'investissement quadriennal ,il est évalué à 60.000 Dinars, ayant pour objet la création d'une station de traitement des halles de Djebel Hallouf, cet investissement se décompose en :

— 50.000 Dinars en devises.
— 10.000 Dinars en monnaie nationale.
— L'ensemble devant être assuré par autofinancement.

2°) Fedj El Adhoum :

L'investissement réalisé au cours de la triennie 1962-64, avait intéressé en partie des travaux de recherche, et en partie, des réfromes de structure.

Au titre de la Quadriennie, l'objectif est de doubler la production, et pour cela, un investissement de 20.000 Dinars est à réaliser pour l'achat d'un broyeur et d'un concasseur.

En outre, les travaux de recherche seront poursuivis.

1°) Neffat et Bouderouia :

Le programme de recherches sera étendu sur la zone atteinte par l'ancien exploitant, qui est chevelue, minéralisée et qu'il faudra prospecter par sondages. L'investissement est de 50.000 Dinars dont 30 % en devises et 70 % en monnaie tunisienne.

2°) **Djebel Essid :**

L'investissement est de 30.000 Dinars dont 30 % en devises.

3°) **Khanguet Kef Tout :**

Au cours de la triennie, des travaux souterrains avaient été entrepris pour rechercher une réserve de plomb motivant une reprise d'exploitation.

Les résultats sont tels qu'au titre de la quadriennie, l'objectif est de porter la production de 200 Tonnes/mois à 400 Tonnes/mois de concentré de plomb, ayant une valeur de 15.000 Dinars.

A cet effet, l'investissement est négligeable, car l'on compte récupérer du matériel existant sur place.

En revanche, les travaux de recherche, devant être poursuivis, un investissement de 50.000 Dinars dont 30 % en monnaie tunisienne, est requis à cet effet.

4°) **Mine de sondage de Sidi Driss :**

Les travaux de tonnage entamés au cours de la triennie, seront poursuivis durant la Quadriennie, nécessitant un investissement de 25.000 Dinars.

Il faudra ajouter 5.000 Dinars pour frais d'analyse chimique et 5.000 Dinars pour frais de traitement.

Enfin, l'équipement de la mine coûtera 500.000 Dinars, dont 400.000 Dinars en devises (coopération technique tuniso-polonaise).

L'ensemble de l'investissement est donc évalué à 535.000 Dinars.

La mine de Sidi Driss pourra avoir un débit de 30 T/Heures, soit 720 Tonnes/Jour.

5°) **Djebel Hallouf :**

A cours de la Triennie, l'Office National des Mines a pris le contrôle de la mine à 72 % et réalisé des travaux de prospection.

Au titre de la Quadriennie, un investissement de 500.000 Dinars est à effectuer pour :

— Le remplacement du courant continu par le courant alternatif.

— Les recherches.

L'investissement se fera à concurrence de 40 % en devises.

6°) **Djebel Semène :**

On assistait dans cette mine non seulement à l'appauvrissement en teneur, mais également à la baisse en tonnage du minerai, aussi, au cours de la Quadriennie, des dépenses seront-elles engagées :

1°) Pour accéder au gîte minier	70.000 Dinars.
2°) Pour compléter et moderniser l'équipement existant	60.000 Dinars.
3°) Pour imprévu	20.000 Dinars.
TOTAL	150.000 Dinars.

70 % des dépenses seront effectuées en devises.

7°) **Djalta :**

L'investissement total prévu est évalué à 160.000 Dinars ainsi ventilé :

— Etudes	26.000 Dinars.
— Matériel	134.000 Dinars.
TOTAL	160.000 Dinars.

Les études nécessiteront une dépense en devises de 30 % de la dépense totale. Quant à la dépense de matériel, elle sera entièrement effectuée en devises, ayant pour objet l'acquisition de 4 camions (52.000 Dinars), 2 pelles mécaniques (42.000 Dinars) et des pièces de rechange (40.000 Dinars).

8°) **Foussana :**

Un programme est établi, tendant à dresser l'inventaire des réserves de plomb, de zinc, de vanadium, dans la Foussana.

Après étude, la décision a été prise de procéder non pas à un inventaire général, mais à une prospection de gîtes préalablement sélectionnés.

L'investissement total est évalué à 800.000 Dinars.

Le Gouvernement Tunisien prendra à sa charge la dépense à concurrence de 300.000 Dinars, une contribution du Fonds Spécial des Nations-Unies étant prévue pour faire face au reste.

9°) **Bou Jabeur :**

Cette concession qui a été rachetée à la Société Pennaroya renferme 40.000 Tonnes de réserves sûres et laisse espérer :

— Réserves probables	40.000 Tonnes.
— Réserves possibles	300.000 Tonnes.

Ce gisement de plomb semble ainsi se révéler comme un des plus importants de Tunisie, indépendamment des sous-produits : argent, zinc, fluorine, barytine. La seule lentille de barytine a été estimée à plus d'un million de tonnes possibles.

Le programme porte sur une mise en place de 1 million de tonnes à 5 % et en 1965 sur une mise en exploitation de 150.000 Tonnes tout venant.

L'investissement total est évalué à 400.000 Dinars. Il aura pour objet à concurrence de 40.000 Dinars, un complément de prospection et pour le reste, la réparation des machines, l'édification d'une nouvelle usine de traitement, ainsi que la relance de l'exploitation.

Le matériel de flottation sera livré par la Yougoslavie, représentant une dépense de 125.000 Dinars. Une autre dépense de 200.000 Dinars sera effectuée en devises convertibles, tandis que le reliquat de 75.000 Dinars sera absorbé par des dépenses en devise nationale.

10°) **Ladjered :**

Les réserves prestables ont été estimées à 250.000 Tonnes de minerai à 7 % de métal. La suite des campagnes de sondage effectuées en 1962 et 1963.

Le projet inscrit est l'équipement de la mine pour la mise en œuvre d'un tonnage brut de 90.000 T/an. Au titre de la Quadriennie, les dépenses suivantes ont été prévues :

— Sondage et amenée d'eau	35.000 Dinars.
— Laverie d'occasion	25.000 Dinars.
— Génie civil	35.000 Dinars.
— Laboratoires et magasins	15.000 Dinars.
— Camions et matériel	65.000 Dinars.
TOTAL	175.000 Dinars.

Sur cette dépense totale de 175.000 Dinars, une partie égale à 150.000 Dinars sera effectuée en devises.

SECTION IV.

Le Zinc

L'objectif de production en 1964 était de 6.000 Tonnes de concentré de zinc à 55 %, il est pour 1968, de 30.000 Tonnes et de 40.000 Tonnes pour 1971.

En effet, les perspectives dans le secteur sont bonnes avec la remise en exploitation de Fedj Assine, Fedj El Adhoum, Boukhil, Sidi Aissa, Bou Jabeur, conjuguée avec la prospection de la ceinture zincifère de l'Ichkeul.

En dehors du zinc existant accessoirement dans les gîtes plombifères de Hammam-Djedidi et Bou Jabeur, etc..., nous avons deux gîtes qui renferment principalement du zinc, et dont l'exploitation est prévue au cours de la quadriennie. Ce sont Boukhil et surtout Fedj Assine.

1°) **Fedj Assine :**

Les réserves démontrées s'élèvent à 300.000 Tonnes de minerai de zinc à 12 % de métal. En association avec la Pennaroya, l'Office National des Mines poussera la démonstration des réserves jusqu'à 2.000.000 Tonnes, ce qui, en cas de résultats positifs, autorisera la création d'une usine de traitement destinée à produire par an 30.000 Tonnes de concentré de zinc à 55 % à partir de 300.000 Tonnes de minerai à 10 %.

L'investissement prévu pour Fedj Assine peut être à 2.000.000 Dinars devant servir à :

— Travaux d'études et de recherches ..... 200.000 Dinars.
— Equipement ..... 1.800.000 Dinars.

30 % des dépenses pour études et recherches et 70 % des dépenses d'équipement seront effectuées en devises.

2°) **Boukhil :**

L'investissement est relativement modeste, ne devant pas dépasser 150.000 Dinars, à savoir :

— Préparation du souterrain ..... 50.000 Dinars.
— Exploitation du gîte ..... 100.000 Dinars.

Dans le premier cas, la dépense en devise sera de 30 % et dans le deuxième de 90 %.

SECTION V.

Le Mercure

1°) **Production :**

Les travaux de reconnaissance opérés depuis novembre 1962 sur le gisement de Djebel Arja, près de Tabarka, ont permis jusqu'ici de reconnaître des réserves de :

— 150.000 Tonnes d'une teneur de 2 kgs/T.

— 450.000 Tonnes d'une teneur de 1 kg. mercure/T.

Au cours de la triennie, des travaux de réfection du four ont été entrepris qui laissent espérer que dans une première phase, une production d'environ 2.000 kgs de mercure métal par mois sera atteinte.

Quant à l'objectif de production fixé pour 1968, il est évalué à 100.000 kgs de mercure métal par an.

2°) **L'investissement :**

Pour atteindre l'objectif de 1968, un investissement minimum de 150.000 Dinars et maximum de 450.000 Dinars est nécessaire.

L'investissement minimum comprend 50.000 Dinars pour travaux de sondage et de recherche (dont 30 % en devises et 100.000 Dinars pour équipement de flottation).

Au cas où cet équipement ne sera pas suffisant, il faudra se résoudre à l'investissement maximum, avec une dépense complémentaire de 300.000 Dinars pour l'acquisition d'un équipement de distillation.

SECTION VI.

Le Spath - Fluor

1°) **Recherches :**

Les travaux de reconnaissance de l'étendue de la minéralisation dans la province fluorée tunisienne se poursuivent activement.

Actuellement, les réserves démontrées sont de :

Hammam-Zriba :

— 400.000 Tonnes de sûres;
— 1 million de tonnes de probables;
— 2 millions de tonnes de possibles.

Hammam-Djedidi :

— Brèche 0 : 150.000 Tonnes (fluorine de 40 %);
— Brèche 2 : 600.000 Tonnes (minerai de zinc à 8 %).

2°) **Production :**

Les essais de traitement effectués s'étant révélés très positifs, il a été procédé à l'installation à Hammam-Zriba d'une usine de flotation pour l'obtention de Spath-Fluor du type « Acide grade » à 97 %.

La production a commencé en 1965, s'élevant à 10.000 T/an. On espère aboutir en 1968 à une production de 40.000 T/an.

En outre, il est prévu une production de 50.000 T/an de barytine dont 10.000 Tonnes seront destinées à la consommation nationale forage de pétrole et industries chimiques).

3°) **Les investissements :**

a) **Complément de recherches à Djedidi et Mécella :**

L'investissement prévu est de 100.000 Dinars, dont 30 % en devises et 70 % en monnaie tunisienne.

b) **Usine de flottation :**

— Génie civil	180.000 Dinars.
— Equipement	320.000 Dinars.

c) **Etude pour la fabrication de dérivés fluorés :**

Un crédit de 150.000 Dinars sera consacré à cette étude.

L'investissement total s'élève donc à 750.000 Dinars.

SECTION VII.

Le Marbre

1°) **Carrières :**

Des études effectuées au cours de la triennie, il ressort que :

— La Tunisie dispose localement de toutes les catégories de marbre, sauf de marbre blanc.

— La production locale peut satisfaire à concurrence 70 % la consommation locale.

En effet, il existe en Tnuisie, un nombre important de carrières pouvant produire du marbre : Keddel (réserves estimées à 3 millions de tonnes), Gattouna (travestins calvéolés), Djebel Oust (Rhaouaz), Djebel Aziza (marbre noir), Djebel Ouahdir (Onyx), Chemtou (découverte dans les zones avoisinantes du marbre gris et violet), Haffouz (pierre marbrée)...

2°) **Marbrerie :**

Une marbrerie centrale sera installée ayant une capacité de sciage suffisante tant pour l'équilibrage du marbre blanc importé que pour le sciage proprement dit du marbre national.

3°) **Investissement :**

— Exploitation des carrières	200.000 Dinars.
— Création d'une marbrerie centrale	250.000 Dinars.
TOTAL	450.000 Dinars.

Une action concertée entre l'Office National des Mines et les Sociétés d'exploitation est nécessaire pour que la production aux besoins de consommation soit adaptée.

SECTION VIII.

Autres Investissements

1°) **Potasse de Zarzis :**

Des recherches par sondage seront effectuées à raison de :

120.000 Dinars, dont 30 % en devises et 70 % en monnaie nationale.

2°) **Station d'essai de traitement des minerais :**

Une station d'essai de traitement des minerais, sera édifiée par l'Office National des Mines.

L'investissement est évalué à 100.000 Dinars, dont 50.000 Dinars seront dépensées en devises pour l'acquisition de matériel.

3°) **Inventaire minier national de la Tunisie Centrale et Sud :**

Cet inventaire portant sur le plomb, le zinc, le manganèse, le fer, sera effectué à Djebel Torozza, Tonila, Loridga, Guarn Halfaya, Slata, Djebel Cherb, Djebel Hameima, Oued Maden, Tuburnic, Sekerna, Kouider, Sidii, Djebel Hamre.

L'investissement total est de 300.000 Dinars dont 100.000 Dinars pour études et 200.000 Dinars pour recherches.

Les dépenses en devises seront de 40 % pour les études et de 30 % pour ls recherches

4°) **Recherches de substances radioactives :**

Devant être effectuées pour le compte du Commissariat à l'Energie Atomique, ces recherches nécessiteront une dépense de 100.000 Dinars, dont 50 % en devises.

PLAN QUADRIENNAL 1965-68

INDUSTRIES EXTRACTIVES

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS

NATURE DES INVESTISSEMENTS	DETAIL des investissements (en Dinars)	TOTAL des investissements (en Dinars)
PHOSPHATES :		7.302.000
— Gafsa	4.041.000	
— Ciphos	1.651.000	
— Stephos	570.000	
— Secteur « 100 »	620.000	
— Gouraya	420.000	
FER :		2.900.000
— Djerissa	550.000	
— Equipement Mine Taméra-Douaria	500.000	
— Inventaire Zone de Nefzas	300.000	
— Unité de desarsoniation à Taméra	1.000.000	
— Station portuaire de chargement du minerai	300.000	
— Djebel Ank (études)	150.000	
— Autres gîtes (études)	100.000	
PLOMB :		2.950.000
— Sidi Bou Aouane	60.000	
— Fedj El Adhoum Naffat - Djebel Essid	120.000	
— Khanquet El Tout	50.000	
— Sidi Driss	535.000	
— Djebel Hallouf	500.000	
— Djebel Smène	150.000	
— Djalta	160.000	
— Foussana	800.000	
— Bou Jabeur	400.000	
— Ladjered	175.000	
A reporter	13.152.000	13.152.000

PLAN QUADRIENNAL 1965-68

INDUSTRIES EXTRACTIVES

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS (suite et fin)

NATURE DES INVESTISSEMENTS	DETAIL des investissements (en Dinars)	TOTAL des investissements (en Dinars)
Report	13.152.000	13.152.000
ZINC :		
— Fedj Assine	2.000.000	2.150.000
— Boukhil	150.000	
MERCURE :		450.000
— Sondage et recherches	50.000	
— Flottation	100.000	
— Distillation	300.000	
SPATH - FLUOR :		750.000
— Complément de recherches	100.000	
— Usine de flottation	500.000	
— Etudes (dérivés fluorés)	150.000	
MARBRE :		450.000
— Carrières	200.000	
— Marbrerie Centrale	250.000	
DIVERS :		620.000
— Potasse de Zarzis (recherches)	120.000	
— Station d'essai de traitement des minerais	100.000	
— Inventaire minier national de la Tunisie Centrale et Sud	300.000	
— Recherches des substances radioactives	100.000	
Total Général	17.572.000	17.572.000

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE II

LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Dans l'ensemble, le secteur est à l'heure actuelle, caractérisé par un sous-emploi des équipements de l'ordre de 30 à 60 % suivant les industries. Compte tenu d'une matière première dont il est prévu qu'elle sera offerte en plus grande quantité sur le marché, et sous réserve que des réformes de structure soient au préalable réalisées, la production industrielle dans ce secteur s'améliorera qualitativement et quantitativement au cours de la Quadriennie.

Le résultat sera obtenu sans qu'il soit nécessaire de procéder à d'importants investissements nouveaux.

SECTION I.

Les Jus de Fruits

A. — La Production

Le Plan Triennal fut abordé alors que la production nationale était négligeable. En 1962, grâce à l'entrée en production de deux unités la S.I.C.O.P. à Mahdia et la Société Abida à Ebba-Ksour, celle-ci spécialisée dans la production de jus de tomates, nous avons enregistré une production totale de 2.151 tonnes contre 444 tonnes en 1961 et 58 tonnes en 1960.

Au cours de la triennie, nous avons exécuté le projet de la S.T.O.P.A. à Grombalia. L'usine est spécialisée dans la production de jus d'orange et de citron ainsi que de jus de raisin.

Elle entrera en fonctionnement au cours de la Quadriennie.

A cet égard, il y a lieu de souligner que pour les agrumes la production totale estimée pour 1968 à 140.000 tonnes, laissera à l'industrie, déduction faite des contingents réservés à la consommation et à l'exportation, une quantité évaluée à 10.000 tonnes.

Cette quantité satisfera les besoins de la S.T.O.P.A. et de la S.I.C.O.P. en matière première pour une production de jus d'agrumes estimée à 5.500 tonnes.

En outre, la S.T.O.P.A. traitera 3.500 tonnes de raisin frais pour produire 2.500 tonnes de jus de raisin.

B. — Les Investissements

L'équipement existant à la S.T.O.P.A. nécessitera des aménagements dont le coût est évalué à 130.000 Dinars.

En revanche, aucun investissement n'est envisagé pour développer l'équipement existant.

SECTION II.

Les Conserves de Fruits

A. — La Production

La production est constituée à 95 % par les conserves d'abricots, pulpes, fruits au sirop et surtout confitures.

L'abricot tunisien est bien apprécié sur les marchés étrangers, de France et d'Europe occidentale en particulier, encore que les conserves tunisiennes ne trouvent pas toujours un écoulement aisé, du fait que leurs prix ne sont pas toujours compétitifs.

Pourtant l'équipement existant ne fonctionne pas à pleine capacité, pouvant produire 18.000 tonnes de conserves de fruits alors que la production en 1964 n'a pas dépassé 9.000 tonnes. En outre, cet équipement est dans l'ensemble récent et de bonne qualité; nous citerons à cet égard les unités de production de la S.T.I.L. (au port de Tunis) et de SOLEFRUIT (à Kairouan) installées au cours de la triennie.

Les perspectives de production, au cours de la Quadriennie paraissent quant à elles favorables.

En effet, la matière première sera offerte en quantités très suffisantes. C'est ainsi que la production d'abricots passera de 15.000 tonnes en 1964 à 40.500 tonnes en 1968. Quand on pense qu'au cours de la triennie, l'offre a été assez serrée, ne répondant pas toujours à la demande des industriels et imposant des prix parfois prohibitifs, on ne peut que se réjouir des effets bénéfiques que ne manquera pas d'avoir cet accroissement attendu de la production sur les prix.

Toutefois, les 40.500 tonnes d'abricots dont la production est escomptée en 1968 n'iront pas en totalité à l'industrie, tant s'en faut. Une grande partie ira à la consommation en Tunisie, en net accroissement, et une autre à l'exportation sous forme de fruits de primeur, très prisés à l'étranger.

L'industrie de transformation prélevera quant à elle 10.000 tonnes qui additionnées de sucre, donneront 15.000 tonnes de conserves.

Cette production de conserves trouvera aisément son écoulement sur les marchés traditionnels d'Europe, voire même sur d'autres marchés (la consommation en Tunisie est inférieure à 30 %), pour autant que le problème de prix sera résolu convenablement. Nous avons vu que l'accroissement de la production du fruit frais, contribuera en bonne partie à sa solution.

Il faudra ajouter que le **groupement des conserveurs,** en voie d'institution, saura aider également à l'abaissement des coûts de production et en conséquence à l'amélioration des prix sur les marchés étrangers.

B. — Les Investissements

Il importera, au cours de la Quadriennie, de réduire la marge existante entre la production des usines et leur capacité réelle et d'assurer l'écoulement de la production sur les marchés étrangers, à des prix compétitifs.

En conséquence, aucun investissement dans le secteur des conserves n'est envisagé.

En revanche, un investissement est prévu pour la création **d'une unité de production de poudre et de crème de dattes.**

L'usine aura une production de 4 Tonnes/jour et nécessitera un investissement de 100.000 Dinars, ainsi décomposé :

Génie civil	25.000 Dinars.
Equipement et montage	75.000 Dinars.

SECTION III.

Les Conserves de Légumes

Dans ce secteur, vient en tête le concentré de tomates dont la production industrielle, commencée avec l'indépendance, n'a cessé de se développer au point d'être devenue un « article d'exportation ». A une échelle moidre que le concentré de tomates mais eux aussi en accroissement de production continu, viennent l'harissa et les artichauts. Enfin, il y a les asperges et les autres légumes.

Le tableau ci-dessous retrace les progrès de la production de 1956 à 1963.

PRODUCTION DE 1956 A 1963
(en tonnes)

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Concentré de tomates..	708	1.033	3.123	3.109	4.613	4.363	10.593	7.933
Harissa	930	1.207	1.643	1.943	3.033	3.527	3.669	3.228
Artichauts	176	518	121	75	340	778	339	1.122
Autres légumes	259	248	170	166	243	198	278	802
Asperges	30	79	29		5			
TOTAUX..	2.103	3.085	5.080	5.323	8.234	8.866	14.879	13.095

A. — Le concentré de tomates

1°) La production :

En 1968, la culture de la tomate fournira une production de 240.000 tonnes dont 12.000 tonnes seront cultivées en primeurs en vue d'une exportation fort rémunératrice. Quant à la part réservée à la transformation industrielle, elle passera de 60.000 tonnes en 1964 à 68.000 tonnes en 1968 — ce qui est, somme toute, négligeable.

De la sorte, la production de concentré de tomates, de 11.000 tonnes en 1964, ne dépassera pas 12.000 tonnes en 1968.

2°) Les investissements :

Avec une produciton projetée de 12.000 tonnes de concentré en 1968, alors que la capacité de l'équipement existant est de 20.000 tonnes, nous nous trouvons en présence d'un sous-emploi du matériel en place.

Grâce à la Caisse Interprofessionnelle de Compensation de la Conserve de Tomate, le secteur fonctionne normalement. Mais sous peine de pertubation du marché, tout investissement nouveau est à exclure.

B. — L'Harissa

1°) **La production :**

La capacité du matériel existant est de 5.000 tonnes alors que la production de **l'harissa** ne dépasse pas 3.500 tonnes dont 2.500 tonnes vont à la consommation et le reste est écoulé sur les marchés algériens et français de plus en plus ouverts à ce produit tunisien.

Avec une production de piment, évalué à 25.000 tonnes en 1968, l'industrie de l'harissa aura de larges possibilités d'approvisionnement.

Elle pourra même atteindre sa pleine capacité de production, au cours de la Quadriennie.

2°) **L'investissement :**

Aucun investissement n'est prévu dans ce secteur, au cours de la Quadriennie.

C. — Le piment doux moulu

A partir de 5.000 tonnes de piment doux, nous obtenons 700 tonnes de piment doux moulu, dit « Niora ».

L'équipement existant est capable de satisfaire toutes les demandes, sous réserve d'un approvisionnement suffisant en matière première.

D. — Les conserves d'artichauts

Les conserves d'artichauts tunisiens peuvent compter sur de larges perspectives d'écoulement sur les marchés étrangers.

Aussi, sans qu'il soit nécessaire de réduire les contingents d'exportation en légumes frais, une politique d'encouragement des cultures pourra-t-elle rapidement procurer à la transformation industrielle, une quantité substantielle d'artichauts, à des prix intéressants.

E. — Les semi-conserves

Il s'agit des olives confites, variantes et autres dont la production de 1956 à 1963 est indiquée dans le tableau ci-après :

PRODUCTION DE 1956 à 1963
(en tonnes)

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Olives confites	630	826	1.113	921	943	829	782	852
Variantes et autres ...	180	296	392	433	266	484	658	516
TOTAUX....	810	1.122	1.505	1.354	1.209	1313	1.440	1.368

La production semi-artisanale est à moderniser, sans que pour autant elle soit appelée au développement tracé par le Pré-Plan qui avait fixé un objectif d'investissement de 25.000 Dinars.

Dans le cadre de la modernisation à opérer, les procédés de fabrication sont à améliorer et la formation professionnelle à promouvoir.

SECTION IV.

L'industrie Sucrière

A. — La consommation

La consommation en 1968 ne semble pas devoir excéder 85.000 tonnes dont :

60.000 en poudre;
15.000 en aggloméré.

Compte tenu des capacités de production des usines existantes à Tunis (agglomérés) et à Béja (raffiné), la consommation sera satisfaite sans qu'il soit nécessaire d'augmenter l'équipement en place.

B. — La Production

1°) **Sucrerie :**

La sucrerie de Béja a traité en 1964, 70.000 tonnes de betteraves qui ont fourni 8.000 tonnes de sucre. En 1968, il est escompté une production de betteraves égale à 120.000 tonnes qui donneront 14.000 tonnes de sucres.

2°) **Raffinerie :**

1964 : 54.000 tonnes de sucre roux importé ont donné 50.000 tonnes de sucre raffiné.

1968 : 60.000 tonnes de sucre roux importé seront traités pour fournir 56.000 tonnes de sucre raffiné.

3°) **Agglomérés :**

La production en 1968 est prévue pour 15.000 tonnes.

En totalité, la production sera en 1968 portée au niveau suivant :

— sucre raffiné fabriqué à partir de la betterave tunisienne	14.000 tonnes
— sucre raffiné à partir de sucre doux importé	56.000 tonnes
— sucre aggloméré	15.000 tonnes
TOTAL	85.000 tonnes

C. — Les Investissements

Les investissements à réaliser intéressent uniquement la Société Tunisienne de Sucre.

1°) **Magasin à sucre blanc :**

Des difficultés ont surgi au cours de la triennie, concernant l'enlèvement du sucre blanc de Béja. En effet, le rythme d'enlèvement n'a pas toujours pu suivre celui de la production, de telle sorte qu'il s'est avéré nécessaire d'étendre la capacité de logement du magasin existant.

Pour lui permettre de loger 8.000 tonnes de sucre blanc supplémentaire, un projet d'extension a été dressé qui nécessite un investissement de 60.000 Dinars.

2°) **Aménagement des installations :**

Un investissement de 150.000 Dinars est nécessaire pour améliorer le rendement de l'usine, par l'acquisition d'un matériel complémentaire :

— 1 coupe-racine;
— 1 chaudière à cuire;
— des turbines d'affichage;
— des bacs;
— un 2e tank à mélasse à Bizerte.

3°) **Réservoirs d'eau :**

Les impératifs de sécurité appellent la construction d'un réservoir d'eau de 5.000 m3, destiné à alimenter l'usine, en cas d'interruption accidentelle de l'amenée d'eau normale.

La dépense correspondante est évaluée à 40.000 Dinars.

4°) **Siège social :**

L'administration centrale de la Société Tunisienne de Sucre est actuellement installée dans des bureaux non fonctionnels, ce qui entrave la bonne marche administrative.

Aussi est-il nécessaire de prévoir un investissement de 100.000 Dinars pour la construction d'un immeuble administratif, au siège social.

Il est évident que le projet ne sera réalisé que dans la mesure où le projet de pool administratif par la S.T.B. n'aura pas été exécuté.

SECTION V

Les Conserves de Poissons

Dans ce secteur qui bénéficie d'un équipement suffisant, l'action essentielle à mener touche aux réformes de structure. Il faut en effet réorganiser le secteur pour en améliorer la productivité et développer la compétitivité de sa production, axée surtout vers l'exportation.

A. — La Production

Actuellement, les usines en activité produisent 20 à 25 millions de boites de conserves de sardines, sardinelles, thon et petit thon, ce qui représente 6.000 tonnes de production.

Le détail en est donné dans le tableau ci-joint.

PRODUCTION DE 1956 A 1963

(en tonnes)

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Sardines - Sardinelles..	3.910	3.652	4.378	3.692	4.273	5.004	3.044	4.102
Thon	251	249	180	247	976	250	753	1.235
Petit Thon	306	304	248	110	80	739	115	214
TOTAUX....	4.467	4.205	4.806	4.049	5.329	5.993	3.912	5.550
Poissons congelés et crustacés	188	136	254	97	159	67	70	108

Les 6.000 tonnes de conserves sont prélevées sur un produit total de la pêche de poisson bleu, de 9.000 tonnes en 1964.

En 19668, la pêche de poisson bleu donnera 12.000 tonnes dont 10.000 tonnes seront transformées en conserves.

L'exportation, légèrement supérieure jusqu'ici à 4.000 tonnes, atteindre en 1968, 6.000 tonnes. Il restera donc à la consommation nationale, une production de conserves de 4.000 tonnes dont l'écoulement ne se fera pas sans qu'une vaste campagne d'initiation ne soit entreprise auprès de larges couches de la population, jusqu'ici peu respectives à cette production.

B. — Les Investissements

L'équipement suffisant dans l'ensemble, a besoin néanmoins de certains aménagements dans le cadre des réformes de structures et de certaines modernisations.

1°) Usine à Bizerte :

Pour la transformaiton des sardines et sardinelles pêchées dans le golfe de Bizerte et dans les eaux de Tabarka, l'Office National des Pêches projette dans un souci de décentralisation et de développement régional, d'installer une conserverie à Bizerte, ayant une capacité de 10 tonnes/jour.

L'équipement nécessaire à cet effet sera neuf ou racheté à des sociétés ayant des unités installés dans d'autres points du pays.

L'investissement correspondant est évalué à 50.000 Dinars.

2°) Usine à Gabès :

Une usine moderne de traitement du thon manque dans la région de Gabès. Aussi bien, l'Office National des Pêches installera-t-il à Gabès une usine ayant une capacité de 300 tonnes.

L'investissement correspondant est évalué à 50.000 Dinars.

3°) Usines à Mahdia et à Sousse :

Sur les 16 usines existant dans la région, 6 constituent de micro-unités dont l'équipement est vétuste et la production déficiente.

L'objectif à réaliser au cours de la Quadriennie est de les regrouper et de les doter d'un équipement moderne.

L'investissement correspondant est évalué à 200.000 Dinars.

4°) Unité de Farine de Poisson :

Au cours de la triennie, a été installée à Monastir une unité de production de farine de poisson qui prélève sa matière première sur le produit de la pêche de la région.

Pour l'utilisation de la matière première disponible dans le Nord et le Cap-Bon, une unité de fabrication de farine de poisson est à créer au cours de la Quadriennie.

Elle nécessitera un investissement de 20.000 Dinars.

Récapitulation des investissements

dans le secteur des conserves de poissons

— Conserves de sardines et sardinnelles à Bizerte	50.000 Dinars
— Conserves de thon à Gabès	50.000 Dinars
— Regroupement et modernisation d'usines à Mahdia et Sousse	200.000 Dinars
— Unité de Farine de Poissons dans le Nord	20.000 Dinars
TOTAL	320.000 Dinars

SECTION VI.

L'industrie Laitière

A. — La production

L'essentiel de l'industrie laitière est animé par la S.T.I.L., filiale de la Banque Nationale Agricole.

L'équipement de la S.T.I.L. a une capacité de traitement de 5.000 litres heure, soit une capacité pratique de 80.000 litres par 24 heures.

La S.T.I.L. a par ailleurs lancé des productions, tels que le « Lben » et le « Youghourt » (30.000 pots par jour) qui ont eu du succès, permettant ainsi une valorisation considérable de la matière première.

Quant au beurre, sa consommation en Tunisie restera au cours de la Quadriennie, assurée par les importations, une production tunisienne ne paraissant pas encore rentable.

Il y a en revanche, l'industrie de la margarine qui est à réactiver. L'unité de production qui sera installée dans le complexe de la S.T.I.L. au port de Tunis, fabriquera également de la moutarde et de la mayonnaise.

Enfin, l'industrie fromagère déjà amorcée par la SOTULAIFROM à Mateur qui fabrique un fromage à base de lait de brebis, le « Numidia », du type Roquefort, recevra de l'extension au cours de la quadriennie, avec la production d'un fromage comparable à celui de Hollande.

B. — Les investissements

La S.T.I.L. n'effectuera aucun investissement nouveau, pour l'accroissement de sa production laitière disposant dans ce secteur d'un équipement suffisant. En revanche, la laiterie de Makhtar effectuera un investissement de 30.000 dinars pour l'acquisition d'un équipement complémentaire.

Par ailleurs, la S.T.I.L. effectuera un double investissement

— de 150.000 dinars (50.000 dinars d'équipement), pour la création d'une unité de fabrication de fromage, type Hollande;

— et de 200.000 dinars pour la création d'une unité de production de margarine, moutarde et mayonnaise.

SECTION VII

Les Huiles et Dérivés

A. — La production

Le secteur des huileries ne souffre pas d'une pénurie de matière première. Par contre les techniques de fabrication commencent à y prendre un sérieux retard, préjudiciable sur deux plans :

— sur celui du prix de revient d'extraction qui pourrait être abaissé;
— et celui de la valorisation des sous-produits de l'olive, valorisation qui dans les conditions actuelles, est insuffisante.

Rappelons que pour une production moyenne de 60.000 tonnes/an d'huile, existent plus de 2.000 huileries, les unes à traction mécanique et les autres qui sont trop nombreuses, à traction animale.

B. — Les investissements

1°) Usine-pilote de traitement des huiles et sous-produits.

Sous l'égide de la S.N.I., une usine-pilote de traitement des sous-produits doit être réalisée.

Employant une technique moderne, cette usine visera dans un but de valorisation, à séparer sans pression, la pulpe du noyau.

a) la pulpe donnera :

— une huile d'excellente qualité, dès lors que la pression, génératrice d'acidité, est supprimée
— une pulpe déshuilée qui donnera à son tour, un aliment pour le bétail, voire un aliment humain d'une richesse certaine

b) quant au noyau, il fournira

— un bois dont la demande sur les marchés étrangers (MONTECATINI en particulier) n'est pas négligeable
— l'amandon qui donne une huile spéciale particulièrement utilisée dans les produits de beauté
— enfin le tourteau qui constitue un aliment pour le bétail et qui en outre, peut déboucher sur une utilisation plus noble.

L'investissement correspondant à l'installation de cette usine-pilote est évalué à 90.000 dinars dont 30.000 dinars en Génie Civil.

2°) Usine de traitement des sous-produits.

A la suite de l'usine-pilote, 6 à 8 unités judicieusement réparties, suffiront au traitement de toute la récolte d'olive.

D'ores et déjà, la création d'une première unité est prévue, entrainant un investissement de 50.000 dinars.

3°) Logements pour huiles.

Pour le stockage de 30 millions de kgs d'huile, des logements sont à construire, dont le coût est évalué à 900.000 dinars. Sur cette somme un investissement de 90.000 dinars sera consacré au pompage.

SECTION VIII

Le Tabac

Les cigarettes sont actuellement fabriquées dans une usine sise à Tunis, Route de Zaghouan.

La capacité actuelle de cette usine est de l'ordre de 110.000.000 de paquets de 20 cigarettes par an.

Plus de 80 % du matériel de cette usine est déjà complètement amorti et sera certainement hors d'usage dans les prochaines années.

La consommation Nationale actuelle est de l'ordre de 125.000.000 de paquets de 20 cigarettes par an, ce qui fait ressortir un déficit par rapport à la capacité de production normale de l'ordre de 15.000.000 de paquets de 20 cigarettes par an.

Ce déficit est resorbé dans la pratique grâce à des heures supplémentaires de travail et à une utilisation intensive d'un matériel déja usé; grâce également à la suppression des arrêts périodiques du matériel pour les révisions d'entretien préventif.

La nouvelle usine de cigarettes prévue en remplacement partiel de l'usine actuelle entrera en fonction vers la fin de l'année 1966, ou le début de l'année 1967. Sa capacité de production initiale sera de l'ordre de 100.000.000 de paquets de 20 cigarettes par an pour un travail en simple équipe. (Le matériel de confection de cigarettes étant un matériel de haute précision les expériences ont prouvé que l'emploi de deux équipes sur le même matériel entraine rapidement le dérèglement du matériel et s'avère ainsi non rentable).

Dans la mesure où la nouvelle usine de cigarettes entrera en fonction en 1967, on peut estimer la capacité de production des deux unités pour cette même année comme suit

— Nouvelle usine : 100.000.000 de paquets par an

— Ancienne usine : 40.000.000 de paquets par an.

— Capacité totale : 140.000.000 de paquets par an.

Compte tenu de l'augmentation constante des ventes on peut également estimer pour l'année 1967 la consommation locale à 135.000.000 de paquets, ce qui laissera dès la première année un disponible à l'exportation de 5.000.000 de paquets.

Les possibilités d'extension étant prévues par simple adjonction d'éléments de matériel, on pourra faire face rapidement et au moment opportun à toute augmentation de la consommation intérieure et à tout développement des exportations.

L'ensemble nécessite un investissement de 1.600.000 Dinars, dont 700.00 Dinars pour le génie civil et 900.000 Dinars pour l'équipement.

PLAN QUADRIENNAL

INVESTISSEMENTS DANS LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	MONTANT de l'investissement en Dinars
FRUITS ET LEGUMES.	
Usine de jus de fruits (STOPA)	
Unité de conserves de petits pois	30.000
Unité de conserves de haricots	30.000
Usine de déshydratation de légumes	120.000
Unité de fabrication de pâte de datte	100.000
SUCRE (Société Tunisienne de Sucre).	
Magasin à sucre blanc (extension en vue du logement de 8.000 tonnes supplémentaires)	60.000
Equipement complémentaire	150.000
Réservoir d'eau de 5.000 m3	[illegible].000
Construction d'immeuble pour le siège social	100.000
POISSONS.	
Unité de production à Bizerte (sardines)	50.000
Unité de production à Gabès (thon)	50.000
Modernisation de 6 unités à Sousse et Mahdia	200.000
2ème unité de farine de poissons	20.000
INDUSTRIE LAITIERE.	
Unité de fabrication de fromage	150.000
Unité de fabrication de margarine, moutarde, mayonnaise	200.000
Laiterie de Makhtar (équipement complémentaire)	30.000
HUILES ET DERIVES.	
Usine-pilote de traitement des sous-produits de l'olive	90.000
Usine de traitement des sous-produits	50.000
Logement pour huile (30 millions kgs)	900.000
Tabac	1.600.000
TOTAL	3.970.000

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE III

LES INDUSTRIES TEXTILES

SECTION I

Secteur Lainier

Le secteur lainier comprend les filés et tissus de laine ainsi que les filés et tissus en fibres synthétiques assimilés à la laine.

A. — La production projetée

Les deux unités lainières de Monastir et de Hadjeb El Aïoun auront une production :

Vigogne Monastir	819 Tonnes
Hadjeb El Aïoun	505 Tonnes
TOTAL	1.324 Tonnes

1°) Les filés :

La production de filés et de tissus dans le **secteur privé,** qui atteint sa vitesse de croisière dès 1963, restera égale à elle-même jusqu'à la fin de la quadriennie. Elle ne dépassera pas en 550 tonnes/an desquels 100 tonnes/an sont destinées à l'artisanat.

Ce pendant, comme les besoins de filés dans ce secteur privé est de 900 tonnes/an (sur la base d'une production de tissus de 850 tonnes), il restera un besoin de :

900 — 450 = 450 Tonnes;

à couvrir par l'importation.

D'autre part, **l'usine de la vigogne** utilisera en 1968, 900 tonnes de filés, sur la base d'une production de tissus de vigogne égale à 819 tonnes. Elle ne produira néanmoins que 620 tonnes de filés, de sorte que ces besoins non couverts, soit :

900 — 620 = 280 Tonnes.

seront satisfaits à concurrence de 140 tonnes environ par la SO.GI.COT. et de 140 tonnes par l'importation.

Enfin l'usine de Hadjeb El Aïoun devra satisfaire ses besoins propres en filés évalués à 650 Tonnes et ceux de l'artisanat, évalués à 428 Tonnes/an, au total 988 Tonnes/an. La production en filés de Hadjeb El Aïoun, estimée à 620 Tonnes, laissera un excédent de besoins non couverts de :

988 — 628 = 360 Tonnes;

à satisfaire par l'importation.

Récapitulation des importations de filés en 1968

(en tonnes)

Privés	450
Vigogne	140
Hadjeb El Aïoun	360
TOTAL	950

2°) **Les tissus :**

La production du secteur privé, spécialisée dans les couvertures, sera en 1968 de 850 Tonnes, sans changement depuis 1963.

De son côté, **l'usine de vigogne** entrera en activité en 65 et aura une production de :

1965 : 46 Tonnes.
1966 : 540 Tonnes.
1967 : 819 Tonnes (année de croisière).
1968 : 819 Tonnes.

Enfin, l'usine de Hadjeb El Aïoun entrera en activité, au cours de l'année terminale de la quadriennie avec une production de 505 Tonnes.

Au total, les unités de Monastir (vigogne) et de Hadjeb El Aïoun auront en 1968, une production de :

Vigogne	819 Tonnes.
Laine	505 Tonnes.
TOTAL	1.324 Tonnes.

B. — Les Projets

Les investissements retenus concernent deux projets :

1°) L'usine de vigogne de Monastir dont la construction avait commencé au cours de la triennie 1962-64 et sera terminée au cours de la quadriennie.

2°) Le complexe lainier de Hadjeb El Aïoun dont les travaux n'ont à proprement parler, pas commencé au cours de la triennie, de telle sorte que l'ont peut considérer qu'il s'agit d'un projet nouveau.

1°) **L'usine de vigogne de Monastir :**

La production envisagée :

L'usine de Monastir aura une capacité de production telle que détaillée ci-dessous :

a) Lavage et battage	952, 73 Tonnes.
b) Triage	556, 25 Tonnes.
c) Effilochage	563, 10 Tonnes.
d) Cannetage	211, 98 Tonnes.
e) Nettoyage	22, 75 Tonnes.
f) Teinturerie :	
bobines croisées	151, 29 Tonnes.
matières en bourre	534, 78 Tonnes.
g) Filage	619, 46 Tonnes.
h) Bobinage et cannetage	1,236, 19 Tonnes.
i) Assemblage et retordage	616, 83 Tonnes.
j) Ourdissage	376, 38 Tonnes.
k) Encollage	2.303,898 Mètres.
l) Tissage mètres bruts	1.928,980 Mètres.

Les matières premières utilisées pour cette production sont à forte prédominance constituées par les déchets (890,45T.) et dans une proportion moindre par les fibres artificielles (168,93 T.), les autres composants étant les fibres synthétiques (16,10 T.) et la laine lavée (91, 71 T.).

L'usine atteindra sa production de croisière en 1968 avec :

Filés	620 Tonnes.
Tissus	819 Tonnes.

L'ensemble des investissements :

Les investissements, dans leur ensemble, s'élèvent à :

— Matériel	2.272.192 Dinars.
— Formation professionnelle	150.009 Dinars.
— Génie civil	687.000 Dinars.
— Mobilier et matériel de bureau	15.000 Dinars.
— Frais divers	394.804 Dinars.
— Imprévus	175.992 Dinars.
TOTAL	3.694.997 Dinars.

Une partie des investissements ayant été réalisée au cours de la triennie, il restera à investir au titre de la quadriennie :

Investissement total	3.695.839 Dinars.
Investissement réalisé au cours de la triennie	589.896,201 Dinars.
(dont 344.576,400 D. pour le génie civil et 237.355,540 D. pour l'équipement).	
Investissement à opérer au cours de la quadrienie	3.105,942,799 Dinars
arrondi à	3.105.943 Dinars.

2°) **Le complexe lainier de Hadjeb El Aïoun :**

Bien que prévu dans le Plan triennal, le projet n'a pu être abordé au cours de la triennie que sous l'angle des études et des travaux préparatoires (terrassement du terrain, amenée de l'eau et du courant électrique).

On peut donc le considérer en fait comme un projet nouveau. La production escomptée en 1968 s'élève à :

Filés de coton	628 Tonnes.
Tissus	505 Tonnes.

a) **L'implantation :**

Le lieu d'implantation du complexe a été choisi à Hadjeb El Aïoun pour différentes raisons :

— le Gouvernorat de Kairouan a une grande tradition lainière, comme producteur et consommateur de laine;

— existence d'une nappe d'eau souterraine à Hadjeb El Aïoun;
— existence d'un réseau de communications routières et ferroviaires;
— alimentation en énergie électrique, assurée;
— main-d'œuvre nombreuse;
— possibilité d'évacuation des eaux usées;
— proximité de l'usine de vigogne de Monastir, qui fournira des effilochés à l'usine de Hadjeb El Aïoun.

Précisons en outre que l'usine sera implantée sur un terrain cédé gratuitement par la Municipalité de Hadjeb El Aïoun.

b) **La construction :**

Les travaux de génie civil s'élèveront à 1.215.000 Dinars.

c) **Le matériel :**

Le complexe lainier sera équipé d'un matériel :

— de lavage;
— de filature : 5 assortiments de cadres, 1.268 broches;
— de tissage : 96 métiers à tisser;
— de teinture : 3 appareils à haute pression, 2 barques à tourniquet et 1 jigger automatique;
— de finissage : 8 laveuses, 2 fouleuses, 2 rames sécheuses, 3 laineuses, 3 tondeuses, 2 décatisseuses, 4 visiteuses, une curuleuse.

d) **L'investissement total :**

Compte tenu notamment de ce qui précède, l'investissement total s'élève à :

— Matériel et équipement	2.700.000 Dinars.
— Droits et taxes	500.000 Dinars.
— Mobilier matériel de bureau	25.000 Dinars.
— Génie civil	1.215.000 Dinars.
— Frais d'établissement	1.040.000 Dinars.
— Imprévus et divers	270.000 Dinars.
TOTAL	5.750.000 Dinars.

SECTION II

Le Secteur du Coton et Assimilés

On peut considérer comme faisant partie du secteur en question, les articles contenant :

a) du coton, de la viscose ou du nylon en pur;

b) des mélanges comportant du polyester (tergal) avec de la viscose ou du coton;

c) des mélanges de polyamide (nylon) avec la viscose ou du coton.

I. — Les besoins dans le secteur

En tissus finis, la consommation tunisienne se situera en 1968 à 9.000 tonnes, alors que la production nationale ne dépassera pas 6.500 tonnes. La différence de 2.500 tonnes sera comblée par les importations.

Pour la production de ces 6.500 tonnes de tissus finis, le secteur fera face en partie par l'importation. Nous produirons 5.500 tonnes de tissus écrus et importerons les 1.000 tonnes restantes.

Pour produire ces 5.500 tonnes de tissus écrus, il faudra compter sur 5.750 tonnes **de filés.** Or, notre production ne dépassera pas 4.400 tonnes, de sorte que la différence sera assurée par des importations, à concurrence de 975 tonnes pour les filés de coton et de 375 tonnes pour les filés de rayonne. Il faut en outre préciser, que dans cette estimation, il n'est pas tenu compte des besoins en filés de coton de l'artisanat, de l'usine de vigogne de Monastir ni du secteur de la bonneterie, besoins qu'il faudra satisfaire par des importations complémentaires.

Enfin, nous importerons 4.800 tonnes de coton pour les transformer en 4.400 tonnes de filés.

La récapitulation des besoins est donnée dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU RECAPITULATIF DES BESOINS DANS LE SECTEUR COTONNIER EN 1968

NATURE DU PRODUIT	BESOINS (en tonnes)	PRODUCTION nationale (en tonnes)	IMPORTATIONS (en tonnes)
Tissus finis	9.000	6.500	2.500
Tissus écrus	6.500	5.500	1.000
Filés	5.750	4.400	1.350 dont 975 en filés coton et 375 en filés rayonne
Coton	4.800	0	4.800

II. — Les projets inscrits dans la triennie

Les projets inscrits dans la triennie 1962-64 se classent dans deux catégories :

1°) Les projets dont la réalisation a commencé au cours de la triennie : il s'agit de l'extension de la lifature de Sousse, du nouveau tissage de coton écru de Ksar Hellal et du complexe de finissage de Bir Kassaâ.

2°) Les projets dont la réatlisation effective n'a pas commencé au cours de la triennie : il s'agit du tissage de rayonne à Moknine, du tissage éponge à Bou Hadjar, et du tissage couleur à Ksar Hellal.

A. — Le secteur du filé

Le secteur est occupé uniquement par les ateliers de la Société Générale de l'Industrie Cotonnière à Sousse. Ces ateliers comprennent :

1°) La filature proprement dite.

2°) La filature gros numéros.

1°) La filature de Sousse :

Elle fonctionne actuellement avec 12.000 broches. Le projet en cours de réalisation a pour objet l'agrandissement de l'usine et la mise en fonctionnement d'un équipement complémentaire de 16.000 broches (voir tableau ci-dessous).

Cet équipement en cours de montage, permettra à l'usine d'atteindre en 1968, une production de 4.000 tonnes, en 3 équipes (voir tableau ci-dessous).

L'investissement prévu s'élève à 1.525.000 Dinars dont 145.000 Dinars pour le génie civil; 991.700 Dinars pour l'équipement et le reste pour frais divers : douanes et taxes, intérêts intercalaires, imprévus, etc...

La partie de l'investissement non encore réalisée s'élève à 1.147.000 Dinars.

2°) La filature gros numéros :

Cette filature a été prévue pour absorber une grande partie des déchets de la filature précédente par voie de récupération, en donnant un fil plus grossier, plus épais, mais de prix moins élevé, de numéro variant du 1,7 au numéro 15.

Elle est implantée au voisinage de la première, ayant une capacité de production en trois équipes, de 400 tonnes/an destinées en bonne partie au tissage de Ksar Hellal.

SECTEUR COTON

FILATURE — POTENTIEL DE PRODUCTION

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
S.O.G.I.C.O.T.	0	12.000 broches	12.000	12.000	28.000	28.000	28.000	28.000
Privé	0	0	0	0	0	0	0	0

PRODUCTION DE LA FILATURE DE SOUSSE

(en tonnes)

	1965	1966	1967	1968
Filature 12.000 broches	1.700	1.700	1.700	1.700
Extension 16.000 broches	236	2.148	2.300	2.300
Total	1.936	3.848	4.000(1)	4.000(1)

B. — **Le secteur du tissage**

Le secteur est occupé par la SO.GI.COT. (Société Générale de l'Industrie Cotonnière) et par les privés.

Au 31 décembre 1964, l'équipement en place est ainsi ventilé :

SO.GI.COT (Ksar Hellal) ..... 270 métiers.
Privés ..... 111 métiers.

Des investissements ou des réorganisations sont engagés pour porter l'équipement à :

SO.GI.COT. ..... 930 métiers.
Privés ..... 215 métiers.

1°) **Les investissements de la SO.GI.COT. :**

Les investissements de la SO.GI.COT. sont orientés dans quatre directions :

— installer **une unité de tissage écru** de 650 métiers, à Ksar Hellal;
— aménager le centre existant à Ksar Hellal, en unité de **tissage couleur;**
— créer une unité de tissage de rayonne à Moknine;
— installer une unité de tissage éponge à Bou Hadjar.

a) **Le tissage écru de Ksar Hellal :**

Avec les 660 métiers prévus, la production en 3 équipes, s'échelonnera comme suit, au cours de la quadriennie, atteignant son rythme de croisière dès 1966 :

1965 : 2.975.080 mètres.
1966 : 15.294.620 mètres.
1967 : 15.294.620 mètres.
1968 : 15.294.620 mètres.

L'investissement s'élève à 3.092.000 dinars dont 433.000 dinars pour le génie civil et 1.920.000 dinars pour l'équipement.

b) **Le tissage couleur de Ksar Hellal :**

Le centre existant à Ksar Hellal sera réservé au tissage couleur. La production prévue est de :

1965 : 3.874.600 mètres.
1966 : 4.886.400 mètres.
1967 : 4.968.000 mètres.
1968 : 4.968.000 mètres.

L'aménagement du centre nécessitera une dépense de génie civil, évaluée à 100.000 dinars, alors que l'acquisition de 70 métiers complémentaires conduira à un investissement de 151.000 dinars.

L'investissement total, y compris droits et taxes, frais intercalaires, imprévus... est estimé à 316.900 dinars.

Ce projet qui n'a pu être réalisé au cours de la triennie, sera achevé dès l'année 1965.

c) **Le tissage rayonne à Moknine :**

Le tissage de Moknine sera doté d'une préparation (bobinoirs, ourdissoir et encolleuse) et de 148 métiers.

L'unité qui entrera en fonctionnement en 1965, produira annuellement 2.700.000 mètres de tissu rayonne et emploiera 140 ouvriers.

L'investissement total s'élève à 975.000 dinars dont :

— 150.000 dinars pour la construction.
— 975.000 dinars pour l'équipement.

Au 31 décembre 1964, aucune réalisation n'a été encore enregistrée.

d) **Le tissage éponge à Bou Hadjar :**

Dans un bâtiment existant mis à la disposition de la SO.GI.COT., d'une superficie de 1.000 m2, seront installés 20 métiers éponge dont 8 sont équipés en ratières et 12 en Jacquard.

Ces 20 métiers permettront la fabrication annuelle de 480.000 mètres de tissu éponge et emploieront 42 personnes.

L'investissement total, non encore réalisé, est estimé à 115.900 dinars dont 85.000 dinars pour l'équipement.

2°) **Le tissage privé :**

Toutes les entreprises, à l'exception d'une seule qui ne possède que des métiers étroits, œuvrent le croisé pour vêtement de travail, achètent leurs filés à la SO.GI.COT., le transforment en tissus et le vendent à la SO.GI.COT. suivant un tarif très étudié.

Aucun investissement nouveau n'est prévu dans le tissage privé et la quadriennie n'enregistrera aucun développement au cours de la quadriennie.

Nous donnons ci-dessous le tableau de la production porjetée de tissage coton, au cours de la quadriennie.

PERSPECTIVE DE PRODUCTION DU TISSAGE AU COURS DE LA QUADRIENNIE

ORIGINE ET NATURE du tissage	1965	1966	1967	1968
Tissages privés	3.116.000	3.116.000	3.116.000	3.116.000
SOGICOT (tissage couleur)	3.874.600	4.886.400	4.968.000	4.968.000
SOGICOT (tissage écru)	2.975.080	15.294.620	15.947.300	15.947.300
	9.965.680	19.297.020	24.031.300	24.031.300
Soit tissage en tonnes	2.194	4.904	5.035	5.035

C. — **Le secteur en finissage**

Jusqu'à présent, les tissus sont terminés en teinture, blanchiment et apprêt dans l'usine de Ksar Hellal, à peine suffisante pour le finissage de la production locale. Devant l'accroissement des besoins et de la producion, il a été inscrit dans la triennie, la création d'une **centrale de finissage à Bir Kassaâ.**

Elle sera équipée en partie du matériel existant à Ksar Hellal et en partie d'un équipement nouveau et sera capable de traiter :

— la teinture;
— le blanchiment;
— l'apprêt;
— l'impression.

Elle commencera à fonctionner en une seule équipe, en 1965, puis dès 1966 en deux équipes (22.000.000 de mètres) et à partir de 1967 elle atteindra sa production de croisière, avec 3 équipes (33 millions de mètres). Le tableau ci-après donne le détail de la production de l'usine, au cours de la quadriennie.

PREVISIONS DE MARCHE DE L'USINE DE BIR KASSAA 1965-1968

ANNEES	QUANTITES TRAITEES EN TONNES				
	Ecru	Blanc	Teint	Imprimé	Total
1965 1 équipe	156	254	1.055	684	2.149
1966 2 équipes	312	508	2.110	1.368	4.268
1967 3 équipes	468	762	3.165	2.052	6.447
1968 3 équipes	468	762	3.165	2.052	6.447

L'investissement total à Bir Kassaâ est à 3.827.000 dinars dont :

Génie civil ..... 800.000 Dinars.
Equipement ..... 2.190.000 Dinars.

La partie de l'investissement non encore réalisé s'élève à 2.172.000 dinars.

Nous donnons ci-joint le tableau des investissements inscrits dans la triennie 1962-64.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS DEJA INSCRITS DANS LA TRIENNIE 1962-64

NATURE DES PROJETS	EQUIPEMENT nécessaire	PRODUCTION en 1968	INVESTISSEMENT restant à réaliser (en Dinars)
Filature de Sousse	16.000 broches	4.000 T	1.147.000
Nouveau tissage de coton écru à Ksar Hellal	660 métiers	5.500 T	2.600.000
Tissu couleur à Ksar Hellal	70 métiers	4.968.000 m	316.000
Tissage de rayonne à Moknine	148 métiers	2.700.000 m	975.000
Tissu éponge à Bou Hadjar	20 métiers	480.000 m (225 tonnes)	115.000
Centrale de finissage de Bir Kassaâ	Diverses machines	33.000.000 (6.500 T)	2.172.000
			7.325.000

III. — Les projets nouveaux

Compte tenu de l'accroissement démographique et de l'augmentation du pouvoir d'achat, les besoins sont appelés à croître plus vite que la production nationale destinée à les couvrir.

Par ailleurs, dans le domaine du finissage, les besoins croissants commandent de réaliser dès 1968 une augmentation de la production de 30 % environ.

Compte tenu de tout ce qui précède, des projets nouveaux d'investissements sont prévus, tels qu'ils sont détaillés dans le tableau ci-joint :

SECTEUR COTON

INVESTISSEMENTS NOUVEAUX EN 1965-68

DESIGNATION de l'unité	NATURE DU PROJET	MONTANT de l'investissement (en Dinars)
Filature de Sousse	Nouvelle unité 12.000 broches pour filés n° fins et de filés peignés. Capacité 1.200 tonnes par an en 3 équipes	1.000.000
Tissage couleur de Ksar Hellal	Extension par l'adjonction de 48 métiers nouveaux, pour production de 1.000.000 mètres/an	100.000
Tissage de filets artificiels de Moknine	Adjonction de 64 métiers grande largeur pour production des 1.800.000 mètres/an en 3 équipes en filés synthétiques, tergal, nylon	150.000
Tissage de Bou Hadjar	Extension par l'adjonction de 10 métiers supplémentaires, augmentant la production de 240.000 mètres par an en 3 équipes	35.000
Tissage de bâche	Tissage de bâches, stores, toiles pour tentes. 20 métiers lourds destinés à produire 46.000 mètres par an.....	45.000
Bir Kassaâ	Complément d'équipement en vue de l'accroissement de la production de 30 %	200.000
	Total des investissements	1.530.000

SECTION III

Le Secteur de la Confection et de la Bonneterie

I. — La Confection

A. — Les besoins

Bien qu'il se soit développé après l'indépendance, surtout dans le secteur de la chemiserie, l'équipement est resté en deça des besoins du pays, et pour cette raison la Tunisie a continué à importer pour 644 tonnes en moyenne par an, de produits confectionnés. Les importations qui avaient atteint 510 tonnes en 1962 pour une valeur de 1.690.000 dinars, sont tombées à 413 tonnes (1.100.000 dinars) en 1964, au fur et à mesure que se développait la production nationale.

Toutefois, le développement de cette production ne s'est pas déroulé d'une façon rationnelle, faute de techniciens et d'équipement moderne que rendait impossibles la dimension réduite des ateliers.

Un équipement important est donc à mettre en place et des méthodes industrielles à introduire, ce qui implique la disparition des micro-unités semi-artisanales, et l'implantation d'unités industrielles d'un certain volume.

La Société Générale des Industries de Confection « SO.G.I.C. » se propose la réalisation d'un certain nombre de projets, les uns à caractère national, les autres ayant un caractère régional.

En outre ,un projet privé ayant pour objet la création d'un complexe de tissus et de fabrication de draps de lit et linge de maison est prévu à Menzel-Bourguiba.

B. — Les Projets

1°) L'atelier n° 1 de la SO.G.I.C. :

Installé provisoirement au 16, avenue Mohammed V, dans les locaux de l'ex-vestiaire, il sera implanté définitivement dans un complexe groupant les ateliers 1, 2, 3 et 4.

a) La production :

Cet atelier sera spécialisé dans la production principalement dans les confections pour le compte des administrations.

Il fabriquera en outre 100.000 pièces/an de pyjamas en 3 chaines et, 131.000 pièces de linges de maison en 1 chaine. Enfin, pour éviter les temps morts, l'atelier confectionnera des prêts à porter pour jeunes gens, soit 5.000 complets, 5.000 pardessus, 20.000 imperméables.

b) Les investissements :

Les travaux de génie civil pour la construction du complexe administratif, coûteront 420.000 dinars environ tandis que l'équipement complémentaire, nécessaire à l'atelier n° 1, à savoir matériel de pressage, de traçage et de piquage spécial est estimé à 11.098 dinars.

Au total, l'investissement prévu est donc de 531.098 dinars.

2°) **L'atelier n° 2 de la SO.G.I.C. :**

a) **La production :**

Cet atelier, situé provisoirement au 79, avenue Mohammed V, sera spécialisé dans la production suivante :

— Pantalons blues jeans hommes	120.000 pièces.
— Pantalons blues jeans jeunes filles	15.000 pièces.
— Combinaisons	30.000 pièces.
— Bleus de travail de luxe	10.000 pièces.

b) **L'investissement :**

Aucun investissement n'est prévu pour le génie civil, puisque l'atelier n° 2 sera intégré dans ce complexe général SO.G.I.C.

Qaunt à l'équipement à acquérir, ce sera une troisième chaine constituée par des machines spéciales à double aiguille, d'une valeur de 8.000 dinars.

3°) **L'atelier n° 3 de la SO.G.I.C. :**

a) **La production :**

Celui-ci est spécialisé dans la confection de mérioul appelé « Basma » (20.000 pièces) de mérioul uni (20.000) et de mérioul fillettes (20.000). Il n'est pas appelé, au cours de la quadriennie, à s'équiper pour le tricotage.

b) **L'investissement :**

Aucun investissement de génie civil n'est prévu, l'atelier devant être intégré dans le complexe SO.G.I.C.

Quant à l'équipement composé de 13 machines ourleuses, colorateurs, surjeteuses..., sa production couvre suffisamment les besoins de sorte que de nouveaux investissements de matériel ne s'avèrent pas nécessaires.

4°) **L'atelier n° 4 de la SO.G.I.C. :**

a) **La production :**

L'atelier sera spécialisé dans la confection de chemises de bonne qualité et à des prix économiques.

La production en est escomptée à 125.000 pièces/an.

b) **L'investissement :**

L'atelier qui sera situé à la Manouba, n'appellera pas un investissement de génie civil, dans la mesure où il pourra disposer d'un local existant appartenant à l'Office National du Textile.

Cependant, il aura besoin d'un investissement de 20.000 dinars, pour l'acquisition d'un équipement complémentaire composé de presses et de matériel de coupe.

5°) **L'atelier de la SO.G.I.C. :**

Cet atelier, fort important, sera situé à Menzel-Bourguiba, dans l'ex-arsenal dont il contribuera ainsi à la réactivation.

a) **La production :**

L'atelier sera spécialisé dans la production suivante :

— Vestes hommes et femmes	62.000 pièces/an.
— Pantalons	95.000 pièces/an.
— Robes	75.000 pièces/an.
— Jupes	117.000 pièces/an.

Totalisant un chiffre d'affaires de 1.436.552 dinars.

b) **L'investissement :**

L'investissement total est estimé à 330.000 dinars.

— Génie civil	120.000
— Equipement	210.000

Le matériel d'équipement sera constitué de machines à coupe, de traçage et de piquage.

6°) **L'atelier n° 8 de la SO.G.I.C. :**

Cet atelier sera implanté à Souk-El-Arba.

a) **La production :**

L'atelier sera spécialisé dans la confection de 300.000 pièces/an de bleu de travail.

b) **L'investissement :**

L'investissement est évalué à 230.000 dinars dont 80.000 dinars pour le génie civil et 150.000 dinars pour l'équipement (traçage, coupe et piquage).

7°) **Autres ateliers de la SO.G.I.C. :**

Dans le cadre de la décentralisation et du développement régional, la SO.G.I.C. se propose la création de nouvelles unités ou la réactivation d'unités régionales existantes.

Le choix du lieu d'implantation est déjà fait pour certaines unités.

La production totale est estimée à 4.955.000 pièces ayant une valeur de 8.308.365 dinars.

Les investissements s'élèvent à 1.219.616 dinars dont 322.000 dinars pour le génie civil et 897.616 dinars pour l'équipement.

Le tableau ci-joint donne les détails nécessaires sur le lieu d'implantation, la production en pièces et en dinars, les investissements.

8°) **L'unité de draps de lit :**

Une unité de tissage et de confections de draps de lit ainsi que le linge de maison est projetée à Menzel-Bourguiba.

La valeur de la production annuelle est évaluée à 450.000 dinars et l'investissement, entièrement réservé à l'initiative privée, est évalué à 100.000 dinars.

PLAN QUADRIENNAL

PROJETS DES UNITES REGIONALES DE CONFECTION

SPECIALISATIONS	LOCALITE	PRODUCTION en pièces	VALEURS en Dinars	INVESTISSEMENTS		
				G. C.	matériel	Total
Jupes	Grombalia	25.000	50.000		12.000	12.000
Prêt à porter Jeunes-Filles	Sousse	360.000	950.000	20.000	140.000	160.000
Soutien-gorges - Gaines	Moknine	600.000	600.000	20.000	30.000	50.000
Confection tissu vigogne	Monastir	800.000	1.600.000	60.000	180.000	240.000
Confection tissu éponge	Ksar Hellal	600.000	900.000	20.000	10.000	30.000
Layette	Kairouan	380.000	380.000	20.000	20.000	40.000
Articles pour cadeaux	Mahdia	50.000	150.000	10.000	40.000	50.000
Prêt à porter garçonnet		240.000	960.000	36.000	92.000	128.488
Prêt à porter « Jeunes-gens »		160.000	1.280.000	36.000	103.128	139.128
Blouses - Tabliers	Le Kef	300.000	268.365	10.000	30.000	40.000
Duffle - Coat		100.000	350.000	30.000	60.000	90.000
Robe de chambre - H. D. et enfants		105.000	420.000	30.000	120.000	150.000
Foulards - Mouchoirs et Rideaux brodés		1.235.000	400.000	30.000	60.000	90.000
		4.955.000	8.308.365	322.000	897.616	1.219.616

N.B. Ces chiffres sont prévisionnels donc données à titre indicatif.

II. — La Bonneterie

a) **Les besoins :**

Le secteur s'est développé après l'indépendance mais sans que la production ait pu se hisser au niveau des besoins. Il faut dire à cet égard que la plus grande partie du matériel acquis était d'occasion, que les chaînes de fabrication n'étaient pas complètes ou équilibrées, que les ateliers de dimensions réduites, se contentaient dans l'ensemble, d'un travail quasi-artisanal, qu'enfin les cadres spécialisés faisaient défaut.

Aussi bien les importations restaient-elles importantes, ayant atteint pendant la période 1957-1961 une moyenne annuelle de 825 tonnes et en 1962, 692 tonnes. Si en 1964, elles sont tombées à 199 tonnes nous le devons à une augmentation de l'équipement et de la production, encore que dans une proportion limitée.

b) **Les projets :**

Les seuls projets d'une certaine importance, retenus au titre de la quadriennie, sont initiés par la SO.G.I.C., l'un concernant la création d'une unité de sous-vêtements, l'autre une unité d'articles chaussants.

1°) **L'unité de sous-vêtements :**

Cette unité sera implantée à Djemmal.

a) **La production :**

Dans une première phase, l'unité procèdera à la confection de sous-vêtements hommes et enfants, le volume de production étant fixé à 3 millions de pièces.

Puis, dès la fin de 1965 et en seconde phase, l'unité sera à même d'effectuer des travaux de blanchiment, calandrage, tricotage.

b) **L'investissement :**

L'investissement est de 283.000 dinars dont 30.000 dinars pour le génie civil, et 168.000 dinars pour l'équipement.

2°) **L'unité d'articles chaussants :**

Cette deuxième unité est également à implanter à Djemmal.

a) **La production :**

L'unité fabriquera 2.000.000 de paires de chaussettes hommes et enfants, le marché étant de 5.500.000 paires.

b) **L'investissement :**

L'investisseenmt total est évalué à 205.000 dinars, dont 30.000 dinars pour le génie civil et 175.000 dinars pour l'équipement. Celui-ci sera constitué par des métiers à chaussettes, des surjeteuses, des remailleuses et des machines à formage.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE LA CONFECTION ET DE LA BONNETERIE

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	MONTANT de l'investissement en Dinars
CONFECTION :	
Atelier SOGIC N° 1	431.000
Atelier SOGIC N° 2	8.000
Atelier SOGIC N° 4	20.000
Atelier SOGIC N° 5	330.000
Atelier SOGIC N° 8	238.000
Unités régionales diverses	1.220.000
Unités drap de lit	100.000
	2.339.000
BONNETERIE :	
Diemmal II	205.000
Djemmal I	198.000
	403.000
TOTAL GENERAL	2.742.000

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE IV

LES INDUSTRIES DU BOIS ET DU PAPIER

SECTION I

Les Matières Premières

A. — La forêt tunisienne, l'utilisation de ses ressources

Les forêts tunisiennes susceptibles d'être exploitées d'une manière industrielle sont celles qui se trouvent dans le triangle Sedjenane-Tabarka-Aïn Draham dans le Nord, et dans l'axe le Kef-Kasserine dans le Centre-Ouest.

Il s'agit tout particulièrement de forêts de chêne liège pour le Nord et de pin d'Alep pour le Centre. Les autres essences composant les forêts tunisiennes sont le pin maritime, l'eucalyptus et le chêne-zène.

1°) Le Pin d'Alep :

La Sous-Direction des forêts estime que la production ligneuse de la forêt de bois d'Alep n'est actuellement que de 20.000 m3 environ. Toutefois, ajoute-t-elle, l'aménagement en cours permettra une évolution rapide de cette production, de telle sorte que nous atteindrons les montants indiqués ci-après :

PREVISIONS DE PRODUCTION EN 1968 ET 1971

	Production bois en m3	Trituration en m3
1968	160.000	48.000
1971	200.000	60.000

Toujours d'après **la Sous-Direction des Forêts,** les prévisions de production en bois de trituration résineux pourront être augmentées par un apport de feuilles. Dans ce cas, la disponibilité totale, sera de :

1968 : 58.000 m3.
1971 : 75.000 m3.

Enfin, les disponibilités minima de bois de chauffage sont estimées à :

1968 : 144.000 m3.
1971 : 198.000 m3,

et pourront constituer une matière première complémentaire, à usage industriel, notamment dans la fabrication de pâte à papier à partir du pin d'Alep.

2°) Le chêne-liège :

Il couvre la région de Tabarka et de Aïn Draham. La forêt s'étend sur 100.000 hectares dont 60 % est composé de chênes industriels et 40 % de chênes producteurs.

La production annuelle est actuellement de 75.000 quintaux (sans compter le ramassage), soit un rendement de 1 quintal par hectare et par an.

Elle sera de 80.000 qx environ en 1968. A cela il faut ajouter 20.000 qx de ramassage.

3°) **Le chêne-zène :**

La forêt de chêne-zène s'étend sur 30.000 hectares et sa production annuelle serait de 30.000 m3 par an.

En raison de sa dureté, le bois de chêne-zène est utilisé comme potaux de mine et traverses et pourrait l'être après avoir subi quelques traitements appropriés ,dans la menuiserie et peut-être même dans l'ébénisterie.

4°) **Le pin :**

Le bois provenant de cette forêt (qui ne couvre encore qu'une faible superficie) alimente les quelques scieries existantes.

5°) **L'eucalyptus :**

Le programme de reboisement, dans la région des Mogods, lancé en 1957, devait porter sur 40.000 ha., à raison de 5.000 ha. par an. Il a subi de grands retards dans sa réalisation, puisqu'en 1963, seuls 9.900 ha. ont été reboisés contre 20.000 ha. prévus.

On prévoit pour les prochaines années, un reboisement de 20.000 ha. par an.

L'eucalyptus est utilisable en papeterie à l'âge de 10-15 ans environ, l'aire d'alimentation d'une usine de pâte produisant 30.000 tonnes par an devant être de 30.000 ha.

6°) **Le peuplier :**

Il a été introduit récemment en Tunisie, poussant jusqu'ici dans la région de la vallée de Medjerdah, à Kasserine et au Kef. Le peuplier est intéressant pour sa production de bois déroulé.

B. — **Les autres matières premières cellulosiques**

1°) **L'alfa :**

La Tunisie produit annuellement près de 95.000 tonnes d'alfa vert ce qui correspond à 80.000 tonnes d'alfa sec.

L'alfa a été exportée à 100 %, jusqu'à l'entrée en production de l'usine de Kasserine, celle-ci consomme 60.000 tonnes par an, ce qui laisse un excédent exportable de 20.000 tonnes.

2°) **La paille :**

Parfois employée dans l'industrie du papier, la paille présente l'inconvénient d'avoir des cours fluctuants. Elle sert actuellement, comme fourrage ou pour engraisser les sols.

3°) **Les roseaux :**

En Tunisie, les roseaux sont trop disséminés pour être utilisés industriellement à la fabrication de la pâte de roseaux.

4°) **Les déchets de papier :**

Les déchets de papier sont utilisés à la fabrication de papiers d'emballage.

SECTION II

L'industrie du Bois

A. — La situation actuelle

1°) Les importations de bois :

Actuellement, la Tunisie couvre l'essentiel de ses besoins par l'importation de :

— Bois de construction : 40.000 m3.

— Bois de menuiserie : bois rouge du Nord, pins : 3.000 m2, dont 12.000 m2 en pins des landes.

— Bois divers : 20.000 m3, dont 3.000 m3 de contreplaqué.

2°) Les industries existantes :

Le secteur est limité, comptant **quelques scieries** dans le Nord de la Tunisie et comme entreprise d'ameublement digne d'être citée : la Société SKANES. Enfin, **la Société Nationale du Liège** a mis en activité en février 1964 une unité de production de liège aggloméré noir (15.000 m3 à partir de 3.500 tonnes de liège brut). En 1968, avec l'équipement actuel, la production sera de 17 à 18.000 m3 à partir de 4.000 tonnes.

B. — Les projets nouveaux

1°) Liège aggloméré blanc :

Pour la production de 2.000 m3 environ d'aggloméré blanc, à partir de 2.000 tones de liège brut, un investissement de 130.000 dinars est nécessaire, dont 30.000 dinars pour le génie civil.

Le chiffre d'affaires est estimé à 137.000 dinars correspondant à la vente de 1.500 m3 d'aggloméré à 50 dinars le mètre cube, 500 tonnes de grains à 80 dinars la tonne et 200.000.000 de disques à 22.500 dinars. Les charges d'exploitation sont évaluées à 111.050 dinars et les bénéfices bruts d'exploitation à 22.050 dinars. La nouvelle usine prócurera 55 emplois nouveaux.

Les 85 % de la nouvelle production sont destinés à lexportation. Des mesures sont à prendre au stade de la commercialisation pour réaliser cette exportation.

Le projet sera réalisé dans un délaï de 9 mois environ.

2°) Scieries :

Actuellement les scieries consomment 3.000 m3 alors qu'en 1968, les disponibilités forestières seront de 41.000 tonnes.

Il est envisagé dans cet ordre d'idées de créer des scieries mobiles qui se déplaceraient dans les régions forestières les plus riches en bois de pin de grandes dimensions.

3°) **Panneaux de particules :**

En vue de réactiver la S.T.I.B., la S.N.I. l'a chargée de la création de l'exploitation d une unité de porduction de panneaux de particules de pin d'Alep.

Ces panneaux de particules peuvent remplacer l'importation de certaines catégories de bois de menuiserie.

L'investissement prévu est de 660.000 dinars dont 150.000 dinars pour le génie civil. Les dépenses en devises s'élèveront à 360.000 dinars

La production escompté est de 800 m3 (5.000 tonnes), ce qui nécessitera la transformation de 16.000 m3 de bois de pin d'Alep de trituration. Mais la consommation potentielle, compte tenu du programe de constructions, est évaluéeà 3.600 tonnes, de sorte qu'il restera un excédent de 1.400 tonnes dont il importera de trouver des débouchés extérieurs, en Algérie notamment. L'usine entrera en production en 1966.

4°) **Extension de l'usine de meubles Skanès :**

Selon des estimations faites, le chiffre d'affaires de l'unité de Skanès qui atteint 400.000 dinars pourra être multiplié par deux sous réserve que l'équipement qui est déjà pleinement utilisé, soit complété.

A cet effet, un investissement de 70.000 dinars s'avèrerait nécessaire, entraînant une augmentation de production évaluée à 420.000 dinars environ.

5°) **Emballages en bois :**

La « Société des Bois et Dérivés » avait reçu l'agrément de l'administration pour la fabrication des emballages pour agrumes et fruits en déroulant le bois sur place.

Ce projet qui date depuis quelques temps déjà, sera réalisé durant la quadriennie.

6°) **Installation d'une nouvelle usine d'aggloméré noir de liège :**

Sous réserve de l'élagage de la forêt tunisienne de chêne-liège qui compte 8 millions d'arbres, nous pourrions avoir, compte tenu de l'expérience portugaise, une production de liège brut de 8.576 tonnes. Cela rendrait possible la fabrication supplémentaire de 30.000 m3 par an d'aggloméré noir ou 4.000 tonnes (nous en fabriquons actuellement 15.000 m3).

L'écoulement en Europe de cette production ne serait pas difficile, si le prix de l'aggloméré ne devait pas être supérieur à celui du polystyrène sur les marchés européens (soit 26 dollars U.S.).

Les investissements nécessaires sont de :

Génie civil : 4.000 m3 × 20 D. = ...	80.000 Dinars.
Equipement industriel	160.000 Dinars.
TOTAL	220.000 Dinars.

Le chiffre d'affaires d'une installation industrielle fabriquant 30.000 m3/an de 327.000 dinars environ (compte tenu du prix du polystyrène) et les charges d'exploitation de 281.000 dinars nous aurons un **bénéfice brut d'exploitation de :**

327.000 — 281.000 = 46.000 dinars.

Des essais d'élagage seront entrepris en liaison avec la Direction des Forêts, au cours de l'année 1965.

SECTION III

L'industrie du Papier

A. — La situation actuelle

1°) Les importations :

La quasitotalité de la demande tunisienne est couverte par l'importation, d'abord par les utilisateurs eux-mêmes, puis devant les abus engendrés par ce système, par la Société d'Economie Mixte « S.T.D. » que vient de relayer un groupement des importateurs récemment créé.

2°) Les industries de transformation :

a) **Papier gris d'emballage :**

Deux petites unités à Tunis (Bab Alléoua et Belvédère) transforment les déchets de papier gris d'emballage. Leur production oscille entre 3.600 et 4.000 tonnes, couvrant 27,8 % du marché tunisien.

b) **Papiers et cartons :**

La « Société Tunisienne des Emballages Modernes » (S.T.E.M.) fabrique des sacs en papier et la « Société Tunisienne Industrielle du Carton » (S.T.I.C.) fabrique des sacs en cartons.

Enfin, la CO.RU.PA. est le principal producteur de cahiers et façonnés.

c) **Lusine de cellulose de Kasserine :**

La plus grande activité industrielle dans ce secteur, est évidemment constituée par l'usine de Kasserine entrée en production en décembre 1963. Elle est appelée à transformer 60.000 tonnes d'alfa par an en 28.000 tonnes de pâte d'alfa. La production de croisière est 80 tonnes/jour.

L'usine emploie 680 ouvriers et cadres, ce qui correspond à un montant mensuel de salairs de 30.000 dinars.

Des déficiences avérées dans les structures techniques, en particulier dans la chaudière de récupération et la centrale électrique sont en voie d'élimination.

Il reste que la pression prévisible de l'offre sur le marché de la cellulose d'alfa sera telle dans les années à venir que la meilleure façon d'asseoir la rentabilité de l'usine de Kasserine sur des bases solides paraît être de renforcer celle-ci par la création de deux autres unités de production intégrées :

— une unité de production de cellulose de bois;

— une unité de fabrication de papier.

B. — Les projets nouveaux

1°) L'extention de l'usine de Kasserine :

Comme nous le disons plus haut, à l'usine existante de pâte d'alfa, dont la production est de 80 tonnes/jour, il est projeté d'adjoindre deux nouvelles unités de production, une usine de pâte de bois dont le rendement sera de 70 tonnes/jour et une papeterie qui fabriquera 80 tonnes/jour de papier.

11°) L'unité de production de pâte de bois :

Cette unité aura une capacité de 15.000 à 20.000 tonnes/an de pâte de bois. Pour atteindre ce niveau de production, elle devra transformer 100.000 m3 de bois dont il est prévu qu'il sera obtenu à concurrence de 42.000 m3 en bois de trituration (pin d'Alep) et de 58.000 m3 en bois de chauffage.

12°) L'unité de production de papier :

Cette unité utilisera comme matière première, la pâte de bois fabriquée dans l'unité précédente et qui sera mélangée à un complément de pâte d'alfa pour donner un papier de bonne qualité.

Dans une première phase, commençant en 1968, l'unité produira 20.000 tonnes/an de papier, obtenues à partir de 16.000 tonnes de pâte de bois et de 4.000 tonnes de pâte d'alfa. Ces 20.000 tonnes seront ainsi ventilées :

— 18.000 tonnes seront réservées à la fabrication de papier-impression-écriture dont 8.000 tonnes seront destinées à la consommation nationale et dont les 10.000 tonnes restantes sont appelées à être écoulées sur les marchés étrangers;

— 2.000 tonnes de papier pliage-emballage et divers, destinées au marché tunisien.

Dans une seconde phase, l'unité portera sa production à 25.000 tonnes/an dont 22.000 tonnes pour le papier-impression et 3.000 tonnes pour le papier pliage et emballage. Cette production sera atteinte à partir de 20.000 tonnes de pâte de bois et de 5.000 tonnes de pâte d'alfa.

Il découle de l'étude économique effectuée que l'opération sera rentable, dans la première comme dans la seconde phase.

En effet, le bénéfice net sera, par rapport :

— au chiffre d'affaires, 5 % dans la première phase et 16 % dans la seconde;

— aux investissements : 2 % et 7 %;

— au capital social : 11 % et 37 %.

Enfin, pour la réalisation du projet de pâte de bois et du projet de papeterie, un investissement de 8.500.000 dinars est nécessaire, comprenant :

Etudes	500.000
Matériel et équipement	6.400.000
Constructions	1.600.000

A cet investissement, correspondra la création de 792 emplois nouveaux. Celui-ci sera réalisé une fois qu'une étude générale aura permis d'assurer d'une manière définitive :

— les sources d'approvisionnement en bois de l'unité de production de cellulose de bois;
— les sources d'approvisionnement en eau de l'usine intégrée;
— les possibilités d'écoulement des excédents exportables de l'unité de fabrication de papier.

Au cours du Plan quadriennal il sera procédé à l'étude définitive de ce projet et au commencement de sa réalisation. L'investissement prévu à cet effet sera de 500.000 D.

2°) **L'unité de fabrication du papier d'emballage :**

A ce jour, la production en Tunisie de papier gris d'emballage oscille entre 3.600 et 4.000 tonnes, couvrant 27,8 % du marché.

Le projet nouveau vise à accroître cette production, compte tenu de l'accroissement prévisible de la consommation (celle-ci estimée à 15.000 tonnes environ en 1968); à en varier et à en améliorer la qualité.

Ainsi, est-il prévu d'obtenir en 1968, la production de :

— Papier gris d'emballage	4.000 Tonnes.
— Papier goudron	1.500 Tonnes.
— Papier paille boucher	300 Tonnes.
— Papier paille pour cartonnerie	1.200 Tonnes.
— Papier d'emballage (genre bisulfite)	2.000 Tonnes.
TOTAL	9.000 Tonnes.

Cette production couvrira 60 % des besoins de consommation en Tunisie.

L'investissement correspondant sera de 370.000 dinars, dont 144.000 dinars sont réservés à l'achat d'équipement nouveau.

L'unité sera implantée à Tunis.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR BOIS ET PAPIER

NATURE DES INVESTISSEMENTS	MONTANT des investissements en Dinars
Panneaux de particules	660.000
Meubles de SKANES	70.000
Nouvelle usine de liège aggloméré noir	220.000
Liège aggloméré blanc	130.000
Extension de l'usine de Kasserine	500.000
Papier d'emballage gris	370.000
Total	1.950.000

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE V

LES INDUSTRIES DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE

GENERALITES

Le secteur « Cuirs et Chaussures » recouvre quatre branches principales :
— les peaux brutes;
— la tannerie;
— les chaussures et articles chaussants;
— la maroquinerie et les autres ouvrages en cuir.

Dans son ensemble, le secteur est caractérisé par une insuffisance de structuration, le manque de cadres, l'ex-croissance de certaines branches, enfin un développement limité de la productivité.

Pourtant, ni la Perspective Décennale ni le Plan Triennal n'y ont prévu de réformes de structures. Cependant, au cours de la triennie, et dès le premier trimestre de 1962, des réunions furent organisées qui ont permis la mise au point d'un plan de réformes touchant à presque toutes les branches du secteur et dont voici les points essentiels :

1°) **Au stade de la peau brute :** centralisation de la collecte au sein d'une coopérative de collecteurs et introduction des méthodes rationnells et scientifiques du travail.

2°) **Au stade de la tannerie :** intégration des artisans dans une coopérative, pour des raisons à la fois économiques et sociales.

3°) **Au niveau de la branche des chaussures :** création d'un secteur témoin de production et de commercialisation.

4°) **Au stade du commerce extérieur :** création d'une société d'économie mixte d'importation et de prospection des marchés étrangers.

5°) **Au stade du contrôle :** reconversion de l'A.T.A.P.I.A.C. en établissement public doté de prérogatives suffisamment étendues pour être en mesure d'intervenir efficacement dans le secteur.

Ce plan de réformes sera réalisé au début de la Quadriennie, sous la forme et les conditions qui seront indiquées plus loin.

Quant à la production, elle se présente comme suit :

Valeur 1957	4.850.000 Dinars.
Valeur projetée 1971	11.200.000 Dinars.
Valeur 1964	7.065.000 Dinars.

Cette dernière se décompose en :

Cuirs et peaux	1.865.000 Dinars.
Chaussures	4.700.000 Dinars.
Ouvrages en cuir	500.000 Dinars.

Enfin, les projets d'investissement inscrits dans la Perspective et le Pré-Plan pêchent par timidité.

La Perspective se limite à 3 projets : tannerie (400.000 dinars); chaussures (1.000.000); pantoufles (300.000 dinars). De son côté, le Pré-Plan triennal n'a inscrit qu'un seul projet, modeste à tous égards : Tannerie de l'Etoile à Mégrine (17.000 dinars).

Mais au cours de la triennie, les investissements ont été sensiblement plus élevés que prévu :

Tannerie	50.000 Dinars.
Chaussures	170.000 Dinars.

SECTION I

La Branche des Peaux Brutes

Les branches industrielles, de la tannerie à la chaussure et à la maroquinerie dépendent quant à la qualité et au prix de leur production, de la qualité de la peau brute fourni, ce qui appelle nécessairement des solutions aux problèmes de :

— l'élevage;
— l'abattage;
— la collecte;
— le délainage;
— la conservation des peaux brutes.

Au stade de l'élevage :

Le cheptel tunisien est attaqué par le verron et la galle.

Le verron affecte la production laitière et provoque une baisse de 10 à 20 % du poids de la bête. En ce qui concerne spécialement ce chapitre, le parasite créé des perforations plus ou moins grandes dans la peau de l'animal, soit une perte de 300 millimes par tête de bétail et pour l'ensemble du cheptel (400.000 bovins), une perte de 120.000 dinars par an.

Une campagne préventive et curative est à mener en Tunisie. Le coût du traitement, à base d'esters phosphoriques est de 150 millimes par bête, soit par an une dépense de (400.000 × 150) = 60.000 dinars et pour toute la quadriennie :

60.000 × 4 = 240.000 dinars.

Quant à la **galle** la campagne de lutte contre cette maladie est à intensifier.

Enfin, une campagne de vulgarisation est à organiser, pour mettre en garde contre les dépréciations résultant des cautérisations (marquage de feu au fer rouge et autres éraflures provoquées par les buissons, les coups d'aiguillon, etc...).

Au stade de l'abattage :

Il est nécessaire, compte tenu des besoins industriels en peaux brutes, de calculer les possibilités de production dans ce secteur. Les calculs ont été faits, dans les conditions difficiles découlant de l'insuffisance des statistiques, de l'importance relative des abattages clandestins, etc...

Quoiqu'il en soit, des estimations ont pu être effectuées, donnant d'une façon aussi exacte que possible, des éléments chiffrés sur la production et les besoins industriels en peaux brutes.

Les 3 tableaux ci-dessous les reproduisent :

ESTIMATION DE LA PRODUCTION DE PEAUX BRUTES DURANT LA QUADRIENNIE **(en 1.000 kilos)**

CATEGORIES	1965	1966	1967	1968
BOVINS	2.292	2.446	2.600	2.755
OVINS (1)	829	886	943	1.001
CAPRINS	285	290	295	300

(1) Peaux lainées (il y a en moyenne 1 kg. de laine pour 1 kg. de peau).

ESTIMATION DES BESOINS EN PEAUX BRUTES POUR LA QUADRIENNIE

DESIGNATION DES MATIERES	RENDEMENT moyen		1965	1966	1967	1968	TOTAL pour la Quadriennie
Veau (peausserie à dessus)	1,5 ф par kg	1	1,650.000 ф	1,800.000 ф	1,950.000 ф	2,175.000 ф	7,575.000 ф
		2	1,100.000 kg	1,200.000 kg	1,300.000 kg	1,450.000 kg	5,050.000 kg
Vachette (peausserie à dessus)	1,2 ф par kg	1	1,890.000 ф	1,960.000 ф	2,100.000 ф	2,240.000 ф	8,190.000 ф
		2	1,570.000 kg	1,630.000 kg	1,750.000 kg	1,867.000 kg	6,817.000 kg
Croupon - Flanc et Collet (matière à dessous)	52 % du poids brut	1	480.000 kg	512.000 kg	544.000 kg	570.000 kg	2,106.000 kg
		2	923.000 kg	984.600 kg	1,046,100 kg	1,134.600 kg	4,088.300 kg
Total des Besoins en Bovin		2	3,593.000 kg	3,814.600 kg	4,096.100 hg	4,451.600 kg	15,955.300 kg
Ovin (peausserie à dessus	4,5 ф pour 0,900 kg	1	1,800.000 ф	1,920.000 ф	2,040.000 ф	2,220.000 ф	7,980.000 ф
		2	360.000 kg	384.000 kg	408.000 kg	443.970 kg	1,595.970 kg
Caprin (peausserie à dessus)	4,2 ф pour 1 kg	1	528.000 ф	560.000 ф	560.000 ф	608.000 ф	2,256.000 ф
		2	125.700 kg	133.300 kg	133.300 kg	144.800 kg	507.100 kg
Total Général des Besoins		2	4,078.700 kg	4,331.900 kg	4,637.400 kg	5,040.370 kg	18,088.370 kg

1) Produits finis.
2) Matières premières.
N.B. — Les équidés, camélidés et autres ont été négligés, l'utilisation de leur peausserie n'étant pas très marginale.

TABLEAU COMPARATIF DES BESOINS ET DE LA PRODUCTION DE PEAUX BRUTES 1965-1968

(en 1.000 kilos)

CATEGORIES	1965			1966			1967			1968		
	Besoins en peaux brutes	Production prévue	Différence	Besoins en peaux brutes	Production prévue	Différence	Besoins en peaux brutes	Production prévue	Différence	Besoins en peaux brutes	Production prévue	Différence
Bovins	2.670	2.292	— 378	2.830	2.446	— 364	3.050	2.600	— 450	3.317	2.755	— 562
Ovins (1)	360	415	+ 55	384	443	+ 59	408	472	+ 64	444	500	+ 56
Caprins	125	285	+ 160	133	290	+ 167	133	295	+ 162	145	300	+ 155

(1) Peaux délainées.

Les tableaux ci-dessus laissent apparaître que durant la quadriennie la production bien qu'en accroissement constant d'une année à l'autre, ne couvrira les besoins qu'à concurrence de 85,5 % environ.

Comme réforme à introduire à ce stade de l'abattage, il faudra notamment procéder à l'achat des équipements adéquats pour que **l'opération d'habillage et de dépouille** puisse se réaliser sans occasionner de graves coûtelures aux peaux. A cet égard, en attendant que tous les abattoirs soient comme ceux de Tunis, équipés de machines « Perco », l'utilisation de **couteaux à contre-lame basculante** est suffisante à un stade transitoire.

Un investissement de **12.000 dinars** est à cet effet, nécessaire dans l'immédiat.

En outre, il faudra primer les ouvriers qui dépouillent la bête sans accrocs, car l'équipement ne suffit pas à supprimer entièrement les coûtelures.

Au stade de la conservation, du délainage et de la collecte de peaux.

La conservation des peaux de bovins : la conservation au sel provoquant l'échauffe, phénomène préjudiciable à la qualité du produit fini, il a été fait essai d'un produit de salage composé de sel, de carbonate de soude et de naphtaline, ce qui a permis d'obtenir une meilleure qualité du cuir et un accroissement du rendement, au stade de la tannerie, de 12 %. Mais il a été évalué qu'une peau traitée de cette façon revient 1, 2 fois plus cher qu'une peau simple. Cependant la hausse de prix sera compensée par l'amélioration de la qualité et du rendement.

Le délainage des ovins : On prévoit que l'opération de délainage permettra d'obtenir les quantités suivantes de :

(en kgs)

1965 : 415.000.
1966 : 443.000.
1967 : 471.000.
1968 : 500.000.

Ces quantités augmenteront, lorsqu'au délainage à l'échauffe ou par enchaucenage qui est défectueux, succèdera un procédé plus économique tel qu'il se dégagera d'essais envisagés.

A cet effet, la Coopérative des Collecteurs et Producteurs de peaux brutes prévoit l'installation d'une unité de délainage nécessitant un investissement de 95.000 dinars dont 75.000 dinars pour l'équipement et le reste pour les constructions et capable de traiter 500.000 peaux par an.

La Coopérative des Collecteurs et Producteurs de peaux brutes :

Celle-ci qui sera constituée sous l'égide de la Société ELLOUHOUM :

— Assainira les circuits de collecte.
— Contrôlera les opérations de traitement et de conservation des peaux brutes.
— Approvisionnera en priorité les industries de la tannerie et du tissage de laine.
— Créera une unité de délainage (voir plus haut).
— Valorisera les peaux d'ovins destinées à l'exportation et procurera des devises supplémentaires à la Tunisie.

SECTION II

La Branche de la Tannerie

La production :

L'estimation de la production de la branche tannerie, de 1965 à 1968 est donnée en détail dans le tableau reproduit dans la page ci-après.

En valeur cette production est estimée à 1.904.000 dinars, ainsi ventilée :

— Peausserie pour chaussures	1.336.000 Dinars.
— Peausserie pour doublure	222.000 Dinars.
— Collets	48.000 Dinars.
— Croupons	296.000 Dinars.
TOTAL	1.904.000 Dinars.

Cette production n'est pas entièrement nationale : en effet une partie évaluée à 300.000 dinars est importée de l'étranger.

En ce qui concerne tout particulièrement la production nationale, il est incontestable que la qualité fournie ne donne pas entièrement satisfaction.

A cet égard, il est nécessaire de souligner tout l'intérêt qu'il y aura, au cours de la quadriennie, à ce que les tanneries industrielles qui sont au nombre de cinq, installent des **laboratoires d'essais et de contrôle** équipés d'une manière adéquate et dotés d'un personnel compétent, afin de contrôler le produit, à travers tous les stades de sa fabrication. Du reste, elles seront dans ce domaine, guidés par un texte réglementaire, en instance de parution, définissant les normes minima de traitement et de présentation des cuirs et peausseries.

Mais les déficiences les plus importantes sont constatées dans le secteur artisanal qui, dans la capitale, compte 65 ouvriers et patrons artisans. Le remède déjà envisagé, au titre de la triennie et qui sera administré au cours de la quadriennie, est de grouper ces artisans au sein d'une **coopérative** disposant d'équipement moderne et bénéficiant d'une assistance technique appropriée. Une trentaine seulement de ces artisans pourra être intégrée dans la section industrielle de cette coopérative.

ESTIMATION DE PRODUCTION DE LA BRANCHE TANNERIE

Période de 1965 à 1968

DESIGNATION DES MATIERES	RENDEMENT par paire moyen		1965	1966	1967	1968
Veau	1,5 ф	1	1.100.000 P	1.200.000 P	1.300.000 P	1.450.000 P
		2	1.650.000 ф	1.800.000 ф	1.950.000 ф	2.175.000 ф
Vachette	1,4 ф	1	1.350.000 P	1.400.000 P	1.500.000 P	1.600.000 P
		2	1.890.000 ф	1.960.000 ф	2.100.000 ф	2.240.000 ф
Vernis	1,6 ф	1	220.000 P	250.000 P	250.000 P	270.000 P
		2	382.000 ф	400.000 ф	400.000 ф	432.000 ф
Chevreau	1,6 ф	1	320.000 P	350.000 P	350.000 P	380.000 P
		2	528.000 ф	560.000 ф	560.000 ф	608.000 ф
Peausserie de mouton pour doublure	1,2 ф	1	1.500.000 P	1.600.000 P	1.700.000 P	1.850.000 P
		2	1.800.000 ф	1.920.000 ф	2.040.000 ф	2.220.000 ф
Collet et Flanc	0,120 kg	1	1.500.000 P	1.600.000 P	1.700.000 P	1.850.000 P
		2	180.000 kg	192.000 kg	204.000 kg	220.000 kg
Coupon	0,200 kg	1	1.500.000 P	1.600.000 P	1.700.000 P	1.850.000 P
		2	300.000 kg	320.000 kg	340.000 kg	370.000 kg

(1) Nombre de paires à chaussures à produire.

(2) Nombre de pieds carrés (ф) — 1 (ф) = 0,0929 m2 au 1 m2 = 10,76ф

Les investissements :

La Perspective Décennale avait estimé les investissements dans cette branche à 400.000 dinars sur lesquels le Plan triennal ne retînt que la somme de 17.000 dinars pour une tannerie à Mégrine.

Mais en réalité, plus de 50.000 dinars ont été effectivement investis avant la fin de 1964.

Le programme total d'investissement fixé par la profession pour accroître le potentiel de production du secteur s'élève à 278.000 dinars. Au titre de la quadriennie, l'investissement sera de l'ordre de 150.000 dinars, sans compter 25.000 dinars nécessaires à l'acquisition de la tannerie Mamain pour le compte de la Coopérative des Tanneurs. Le tableau suivant, donne le détail du programme total d'investissements.

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS DANS LA BRANCHE DE LA TANNERIE EN 1964-68

TANNERIES	MONTANT des Investissement (en Dinars)	ANNEES de réalisation
Manouba	88.000	Fin 1964 à 1966
	120.000	1966 - 1968
Etoile	12.500	Fin 1964 début 1965
Kaddour	30.000	1965 - 1968
Coopérative Ettataour (actuelle Tannerie-Mamain)	25.000	1965 - 1968
Majoul	2.500	—
Total	278.000 dont 150.000 Dinars au titre de 65 - 68	

Les réformes de structure :

Outre la création de la Coopérative des Tanneurs analysée ci-dessus, il appartiendra à l'autorité de tutelle de spécialiser les tanneries orientant notamment certaines vers la transformation des peaux de veaux, exportées jusqu'ici à l'état brut.

Il est en outre nécessaire, de procéder à une homologation des prix pratiqués.

SECTION III.

La Branche de la Chaussure

La branche de la chaussure est la principale activité du secteur « Cuirs et Chaussures ». La protection instituée en 1959 lui a permis de prendre une grande extension au préjudice parfois de la qualité.

A. — La Production

La branche se subdivise en deux secteurs, l'un industriel animé par 15 unités de production, l'autre artisanal qui groupe un effectif presque triple de celui de l'industrie.

En 1963, dans les chaussures en cuir, la productivité journalière est de 2,40 paires pour l'artisan et 6,35 paires pour l'ouvrier industriel (contre 8 et 12 paires par jour pour un ouvrier européen).

En outre, l'artisan, sûr de la demande, tente de rattraper son retard de productivité par rapport à l'ouvrier industriel, par des malfaçons que l'insuffisance du contrôle de la profession, laisse souvent sans sanctions.

Il faut ajouter à cela, que dans l'ensemble, la branche fournit une production qui se place en deça de sa capacité productive.

Les deux tableaux ci-dessous donne un aperçu plus détaillé de la production en 1963.

PRODUCTION DANS LA BRANCHE DE LA CHAUSSURE EN 1963

DESIGNATION	PRODUCTION 1963	EFFECTIF	Productivité annuelle par ouvrier	Productivité journalière par ouvrier
Chaussures en cuir (industrie)	995.618	627	1.588	6,35
Chaussures en cuir (artisanat)	1.500.000	estimé à 2.000	600	2,40
Chaussures en cuir Total	2.495.618	2.627	949	3,79
Chaussures vulcanisées	1.065.869	290	3.675	14,70
Pantoufles	118.576	53	2.237	8,91
Chaussures en plastic	165.079	20	8.254	33,01
Total	3.845.142	2.990	1.285	5,14

TABLEAU COMPARATIF DE LA PRODUCTION ACTUELLE PAR RAPPORT A LA CAPACITE TOTALE DE PRODUCTION DANS LA BRANCHE DE LA CHAUSSURE

DESIGNATION	CAPACITE totale de production	PRODUCTION actuelle	CAPACITE utilisée
Chaussures en cuir (industrie)	1.347.500	995.618	74 %
Chaussures en cuir (artisanat)	1.750.000	1.500.000	—
Chaussures vulcanisées	1.460.000	1.065.867	73 %
Pantoufle	125.000	118.576	94,8 %
Chaussures en plastic	206.000	165.079	80 %
Total	4.889.000	3.845.140	78,6 %

Au cours de la quadriennie un programme de réformes de structures sera appliqué que nous verrons en détail plus loin et qui aura notamment les effets suivants :

— porter la productivité de l'ouvrier industriel de 6,35 à 10,9 paires par jour, de 1964 à 1968;

— grossir les effectifs du secteur coopératif qui, au cours de la même période, passeront de 150 à 1.650, au détriment des effectifs du secteur arisanal qui seront réduits de 2.000 environ à 370.

Il s'ensuivra que la production, égale à 4.115.300 paires en 1964, sera élevée à 5.894.300 paires en 1968, sans que soient mis en place de substanciels équipements nouveaux. Le détail de l'accroissement de la production par année, est donné dans le tableau ci-dessous :

PRODUCTION PROJETEE DE LA PRODUCTION
(par paires)

ANNEES	NOMBRE de paires à produire	NOMBRE d'habitants	NOMBRE de paires par habitant
1963	3.895.135	4.490.400	0,86
1964	4.115.300	4.602.700	0,89
1965	4.601.500	4.717.800	0,97
1966	5.031.900	4.835.700	1,04
1967	5.431.000	4.956.600	1,09
1968	5.894.300	5.080.500	1,16
	dont 3.700.000		

Nous donnons dans les deux tableaux ci-dessous :

1° la répartition de la production par secteur (privé, coopératif et artisanal);

2°) la répartition par genres de fabrication.

Nous verrons qu'en 1968, la production totale sera de 5.894.000 paires, soit en valeur (sur la base d'un prix unitaire moyen, départ-usine, de 1 dinar) 6.000.000 de dinars environ.

Si nous nous limitons à la seule production de chaussures en cuir, nous verrons que celle-ci sera en 1968 de 3.700.000 paires et que sur la base d'un prix unitaire moyen de 1,3 dinar, la valeur totale correspondante sera de 4.800.000 dinars.

CHAUSSURES

REPARTITION PAR SECTEUR DE PRODUCTION

CENTRES de production	EFFECTIF 1964	1965			1966			1967			1968		
		Effectif	Production	P J M (1)	Effectif	Production	P J M (1)	Effectif	Production	P J M (1)	Effectif	Production	P J M (1)
Industrie (Secteur privé classique)	1.020	1.120	3.036.000	10,8	1.150	3.120.200	10,9	1.150	3.126.500	10.9	1.150	3.125.000	10,9
Coopératives (Secteur coopératif)	150	350	528.500	6,0	750	1.143.700	6,1	1.150	1.782.500	6,2	1.650	2.550.000	6,2
Artisanat	environ 2.000	1.700	1.037.000	2,4	1.270	768.000	2,4	870	522.000	2,4	370	218.000	2,4
Total	3.170	3.170	4.601.500	5,8	3.170	5.031.900	6,3	3.170	5.431.000	6,8	3.170	5.893.300	7,4

(1) Productivité journalière moyenne par ouvrier.

Remarque : La productivité journalière moyenne est calculée compte tenu de tous les genres de fabrication.

REPARTION PAR GENRES DE FABRICATION

GENRES de fabrication	1963		1965		1966		1967		1968	
	%	Paires	%	Paires	%	Paires	%	Paires	%	Paires
Soudé	50,5	1.918.582	51	2.346.800	51,2	2.576.300	51,4	2.790.900	51,6	3.041.500
Black	8	311.600	7,5	345.100	7	552.200	6	325.900	5	294.700
Kneipp	5	194.800	5	230.100	5	251.600	4,5	244.400	4,5	265.200
Good-Year	1,3	50.600	1,3	59.800	1,2	60.400	1,1	59.700	1	58.900
Mixte	0,5	19.500	0,5	23.000	0,5	15.200	0,5	27.700	0,5	29.500
Vulcanisé	27,5	1.065.860	27,5	1.265.400	27,8	1.398.900	29,2	1.585.900	30	1.768.300
Pantoufle	4,2	118.600	4,2	193.300	4,2	211.900	4,2	228.100	4,2	247.600
Plastic	3	165.600	3	138.000	3,1	156.000	3,1	168.400	3,2	188.600
TOTAL	100	3.845.142	100	4.601.500	100	5.031.900	100	5.431.000	100	5.894.300

N.B. — Les options arrêtées favorisent :

1) le genre de chaussures fabriquées suivant le procédé soudé qui est jugé comme le plus économique et le plus répandu dans le monde.

2) le genre vulcanisé, étant donné le besoin de chausser les classes déshéritées de la nation (cf. problème des va-nu-pieds).

B. — Les investissements

Nous distinguons les investissements à réaliser dans le secteur industriel de ceux qui le seront dans le secteur artisanal.

a) **Le secteur industriel :**

Nous rappelons que les Perspectives Décennales avaient prévu un total d'investissements égal à 1 million de dinars.

Bien que de son côté, le Plan triennal n'ait réservé aucun investissement dans le secteur, l'achat de nouveaux équipements au cours de la triennie ont dépassé 200.000 dinars.

Au titre de la quadriennie, toute nouvelle extension des usines industrielles est à prescrire, le secteur, suréquipé, ne devant réaliser son expansion que par le biais de l'amélioration de la productivité. Cela étant, les seuls investissements à autoriser devront servir à moderniser certains équipements existants. Leur total ne devra pas dépasser 150.000 dinars.

b) **Le secteur artisanal :**

Compte tenu de l'importance en effectifs du secteur artisanal et de ce qu'il est pour beaucoup responsable dans l'existence de nombreux cas de défection de chaussures, il est apparu nécessaire pour obtenir une amélioration substantielle de la production, de procéder à la reconversion de l'artisanat et l'intégration de la majeure partie de ses effectifs au sein de **Coopératives de Production.**

N'échapperont à l'intégration que certains artisans de luxe dont le nombre ne semble pas devoir dépasser la centaine.

A cet effet, 15 coopératives nouvelles viendront s'ajouter aux cinq existantes. Les investissements sur l'acquisition du seul matériel nécessaire à leur fonctionnement s'élèvent à 250.000 dinars.

C. — Les réformes de structure

Au stade de la production :

Un secteur témoin constitué autour des centres de production animés par les Pouvoirs Publics et avec la participation des coopératives de production, sera mis sur pied.

Les parties composantes, suffisamment spécialisées, pèseront sur le marché en y injectant une production abondante, de qualité et à bon prix et contribueront ainsi à son assainissement.

Au stade de la commercialisation :

Nous distinguerons les opérations de commerce extérieur de celles qui ont trait à la distribution sur le marché intérieur.

Dans le premier cas, les importations de matières premières de l'étranger ainsi que les prospections en vue de l'écoulement des produits finis tunisiens sur les marchés étrangers, seront confiées à une Société d'économie mixte.

Quant à la vente sur le marché tunisien, elle sera effectuée pour ce qui est de la production du secteur témoin par :

— les magasins témoins qui seront implantés à Tunis et dans les grandes villes, où l'assainissement du commerce de détail s'impose;
— les sociétés régionales de commerce;
— les coopératives de consommation.

Au stade de la conception :

L'A.T.A.P.I.A.C. sera remplacé par un établissement public **le Centre National du Cuir et de la Chaussure,** ayant le caractère industriel etcommercial.

Il préparera les plans particuliers d'expansion de l'industrie du cuir et de la chaussure.

Il contrôlera la production sur ces plans économique et technique.

Il proposera les prix d'homologation, à tous les stades de vente.

Il proposera à l'agrément la création de nouvelles entreprises ainsi que l'extension ou la reconversion des entreprises existantes.

Il aura sous son autorité le Centre de Perfectionnement qui collaborera à la délivrance des cartes professionnelles, qui spécialisera les artisans dans le but de leur intégration dans les coopératives de production et qui perfectionnera plus tard la main-d'oeuvre travaillant dans l'industrie.

Il effectuera des études et procèdera à des recherches en vue de l'amélioration de la productivité et de la qualité dans l'industrie du cuir et de la chaussure.

Le Centre National du Cuir et de la Chaussure effectuera un investissement de 110.000 dinars pour :

Bâtiment	80.000 Dinars.
Equipements et laboratoires	30.000 Dinars.

SECTION IV

La Maroquinerie

A. — La Production

La production très disparate, puisqu'elle s'étale de valise de grandes dimensions aux bracelets, est mal connue.

Les quelques renseignements disponibles font apparaître qu'en 1963, le secteur industriel a fait un chiffre d'affaires de 293.713 dinars contre 186.335 dinars d'importation tandis que dans le secteur artisanal, les chiffres correspondants sont : 36.276 dinars et 8.042 dinars.

Par ailleurs, une enquête menée en 1962, a permis de dégager qu'une capacité d'environ 40 % n'est pas utilisée dans les unités de fabrication de valises et qu'une capacité de 20 % dans les unités d'articles divers de maroquinerie reste inemployée.

C'est pourquoi il est nécessaire d'effectuer au cours de la quadriennie, une étude générale de la branche.

B. — Les Investissements

La modernisation de certains équipements nécessitera des investissements de l'ordre de 50.000 dinars.

C. — Les réformes de structure

Les artisans maroquiniers seront intégrés dans des coopératives spécialisées.

Par ailleurs, l'implantation de magasins témoins, pour la vente d'articles de maroquinerie pourra s'avérer utile.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR « CUIRS ET CHAUSSURES »

	(en Dinars)
Dépouille	12.000
Collecte	95.000
Tannerie	150.000
Chaussures et articles chaussants	400.000
Maroquinerie	50.000
Centre National du Cuir et de la Chaussure	110.000
TOTAL	817.000

SECTION V

Les Industries Annexes

Cambrions en acier et en bois :

Au cours de la quadriennie, on peut prévoir l'utilisation de 4.800.000 paires de cambrions en acier qui pourront être fabriqués à Sidi Fathallah ou à Menzel-Bourguiba, et de 5 millions de cambrions en bois qui pourront être fabriqués par la S.T.I.B.

Plaques à gomme (caoutchouc et microporeux) :

La consommation est estimée à 356.000 kgs en 1968, qui sera entièrement satisfaite par la production de SO.TU.PRI. à Sfax, après extension de ses installations.

Remplissage et premières de propreté en liège pour articles vulcanisés :

Le remplissage qui répond à un impératif économique et social (utilisation de notre liège national, création d'emplois) nécessitera l'emploi de 13 tonnes environ en 1968.

Quant à l'utilisation des premières de propreté en liège, elle répond à un besoin sanitaire résultant des conditions climatiques du pays. La consommation et évaluée à 64.000 m2 en 1968.

Enfin, des essais seront entrepris pour l'emploi du liège dans la fabrication de semelles ou de parties de semelles et de talons.

Talons pour dames :

A la fabrication existante de talons en bois, qu'il faudra améliorer, on pourra ajouter celle des talons en matière plastique, voire celle des talons à quille d'aluminium.

Semelles prémoulées et talons blocs :

La production tunisienne satisfait tous les besoins.

Salpa et autres matériaux similaires :

Le salpa, matériau résultant de l'agglomération de déchets de cuir et de carton est utilisé comme première de montage des chaussures de qualité moyenne (20.000 dinars d'importation en 1963).

Il peut être remplacé avantageusement par le **texon,** nouveau produit fabriqué à partir de pures fibres de cellulose d'alfa et pourrait,, en conséquence, intéresser la S.N.T.C.

Emporte-pièces :

On pourra fabriquer en Tunisie les 10 et 12.000 emporte-pièces légers dont le secteur aura besoin au cours de la quadriennie, pour le découpage des tiges.

Colle :

La consommation est évaluée à 741.000 litres en 1968; elle pourra être satisfaite par une production tunisienne.

Formes pour chaussures :

Une production tunisienne n'est pas d'actualité en raison de l'utilisation de bois spéciaux, du stockage assez long de ce bois, de la rentabilité douteuse du fait de la rapidité de l'évolution de la mode.

Tissus en coton pour tige de chaussures vulcanisées et toil pour doublure de chaussures en cuir :

L'industrie contonnière tunisienne pourra fabriquer les tissus en coton doublés de tissus guttés aires, que les premières en toile caoutchoutée pour chaussures vulcanisées à tige en cuir.

Bien qu'ils ne concernent pas particulièrement le secteur, nous donnons ci-après à titre indicatif, les investissements susceptibles d'être réalisés dans les industries annexes de la chaussure et des articles chaussants.

INDUSTRIES ANNEXES DE LA CHAUSSURE ET DES ARTICLES CHAUSSANTS

Estimation des investissements à réaliser et des emplois susceptibles d'être créés

POSTES	INVESTISSEMENTS (en milliers de Dinars)	NOMBRE d'emplois	AFFECTATIONS éventuelles
Cambrions en bois	10	2	S.T.I.B
Cambrions en acier		3	S. N. C. F. T. ou Ateliers de Menzel Bourguiba.
Plaques de gommes	Réalisé ou en voie de réalisation	50	SO.TU.PRI. - Sfax.
Talons pour dames	20	12	Ateliers existant pour les talons en bois. Comptoir du Plastic à Sousse pour les talons en plastic.
Texon	20	10	S.N.T.C
Emporte-pièces	10	5	S. N. C. F. T. ou Ateliers de de Menzel Bourguiba.
Colle	10 (estimation optimiste)	2	Société de fabrication de colle et dérivés - Sfax.
Formes	10	6	Comptoir du Plastic à Sousse
TOTAL	80	90	

N.B. — A l'exception du projet « plaques de gommes », tous les autres projets restent à étudier.

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE VI

LES INDUSTRIES CHIMIQUES

L'industrie et les activités chimiques intervenant dans l'économie tunisienne peuvent se subdiviser en deux groupes :

I. — L'industrie des engrais.

II. — Les autres industries et activités chimiques

1°) Parfumerie.
2°) Les peintures.
3°) Produits pharmaceutiques.
4°) Explosifs.
5°) Insecticides.
6°) Corps gras et savons.

SECTION I

L'industrie des Engrais

L'industrie chimique tunisienne avait été essentiellement fondée au départ sur l'existence d'une industrie de très grande envergure; celle des phosphates de la région de Gafsa. En outre, la nécessité de bonifier le minerai tunisien pour le rendre compétitif, l'appel du marché étranger pour les engrais phosphatés et dans une certaine mesure, les besoins propres de l'agriculture tunisienne favorisèrent le développement de l'industrie des engrais.

Cette industrie a été longtemps occupée exclusivement par **les engrais phosphatés.** Au cours de la triennie, un programme de production **d'engrais azotés** a été tracé, dont la réalisation aura lieu au cours de la présente quadriennie.

I. — Les engrais phosphatés

Les engrais phosphatés fabriqués en Tunisie sont :

— les hyperphosphates;
— les superphosphates simples;
— les superphosphates triples.

A. — Les hyperphosphates

1°) La production :

L'usine de la S.T.E.P. est équipée pour produire entre 120.000 tonnes et 150.000 tonnes d'hyperphosphates ou phosphates pulvérisés. La production de cette usine a périclité entre 1959 et 1962 au point d'avoir atteint 27.000 tonnes en 1962, pour remonter en 1963 et 1964 au niveau de 100.000 tonnes.

Cependant, au cours de ces dernières années, le seul acheteur en fait du produit tunisien a été le Sud-Vietnam qui semble depuis, avoir pris ses dispositions pour installer chez lui une

unité de production d'hyperphosphate. De la sorte, la production tunisienne sera nécessairement contractée, au point que se pose d'ores et déjà un problème de reconversion totale ou partielle de la S.T.E.P. (Société Tunisienne d'Engrais Pulvérisés).

Nous donnons ci-dessous, un tableau récapitulatif de la production d'hyperphosphatés depuis 1957.

On voit qu'elle est tombée de 1.400.000 dinars en 1957 à 230.000 dinars en 1962 pour remonter à 700.000 dinars en 1964.

Quant à la production projetée en 1968, elle ne dépassera pas 20.000 à 30.000 dinars.

INDUSTRIES CHIMIQUES

TABLEAU COMPARATIF DE LA PRODUCTION DES HYPERPHOSPHATES DE 1957 A 1964

ANNEE	MONTANT DE LA PRODUCTION	
	en tonnes	en Dinars
1957	99.000	1.400.000
1958	102.000	1.300.000
1959	101.000	528.000
1960	58.000	398.000
1961	69.000	495.000
1962	27.000	230.000
1963	86.000	584.000
1964	101.000	700.000

2°) **Les investissements :**

Aucun équipement nouveau n'est évidemment prévu au cours de la quadriennie.

L'équipement existant sera utilisé en partie pour la fabrication de la faible quantité d'hyperphosphates prévue et en partie pour une production de rechange.

Dans ce dernier ordre d'idées, il est prévu de réaliser le programme suivant :

— trituration de soufre;
— formulation et conditionnement des insecticides, fongicides, herbicides;
— ensachage des produits de la S.I.A.P.E.

B. — **Les super-simples**

1°) **La production :**

L'usine de la S.A.P.C.E. à Djebel Djelloud fabrique 25.000 à 60.000 tonnes/an environ de superphosphates simples pulvérisents à 15% de P_2O_5 à partir des phosphates bruts de Kalaa-

Djerda et au moyen d'une attaque à l'acide sulfurique obtenu par grillage de pyrite d'importation. Cette production est absorbée par le marché intérieur tunisien, pour usage direct à concurrence de 80 à 90 %.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution de la production de 1957 à 1964.

Il faut préciser que la production de super-simples, aurait pu être évitée si les super-triples, mieux placés en raison de leur teneur et de leur prix, leur avaient fait concurrence sur le marché de consommation en Tunisie.

Bien que cette perspective ne soit pas complètement à écarter, dans les années à venir, il semble que la valeur de la production de super-simples doive passer de 500.000 dinars en 1964 à 600.000 dinars en 1968.

INDUSTRIES CHIMIQUES

TABLEAU COMPARATIF DE LA PRODUCTION DES SUPER-SIMPLES

ANNEE	MONTANT DE LA PRODUCTION	
	en tonnes	en Dinars
1957	28.000	98.000
1958	30.000	230.000
1959	29.000	226.000
1960	21.000	170.000
1961	25.000	199.000
1962	27.000	300.000
1963	46.000	350.000
1964	48.800	500.000

2°) **Les investissements :**

Compte tenu de la concurrence éventuelle des super-triples, aucun investissement conséquent n'est envisagé dans le secteur des super-simples.

Tout au plus, certains travaux de modernisation seraient-ils nécessaires, en particulier le remplacement des « appareils à chambre » existants par un seul appareil à contact au soufre.

C. — **Le super-triple**

1°) **La production :**

a) **La S.I.A.P.E. :**

Jusqu'à la fin 1964, la seule unité de production a été celle de la S.I.A.P.E. Ainsi que le montre le tableau ci-dessous, la production est passée de 101.000 tonnes en 1957 (valeur 2.194.000 dinars) à 150.000 tonnes en 1964 (valeur 2.900.000 dinars).

INDUSTRIES CHIMIQUES
TABLEAU COMPARATIF DE LA PRODUCTION DES SUPER-TRIPLES DE 1957 A 1964

ANNEE	MONTANT DE LA PRODUCTION	
	en tonnes	en Dinars
1957	101.000	2.194.000
1958	109.000	2.900.000
1959	118.000	2.296.000
1960	128.000	2.400.000
1961	135.000	2.551.000
1962	145.000	2.808.000
1963	138.000	2.343.000
1964	150.000	2.900.000

Cependant, le plan triennal a prévu une extension de la S.I.A.P.E. telle que sa capacité de production doive passer de 138.000 tonnes en 1963 à 190.000 tonnes. La tranche des travaux réalisés à la fin de 1964 a déjà permis à l'usine d'atteindre une capacité de production de 165.000 dinars. Le reliquat des travaux sera terminé en 1966, permettant à cette date à la S.I.A.P.E. d'avoir la production suivante :

— 250.000 tonnes d'acide sulfurique dont 240.000 tonnes pour la synthèse chimique à la S.I.A.P.E. et 10.000 tonnes pour les besoins des autres industries;

— 81.000 tonnes de P_2O_5 acide dont 15.000 tonnes pour l'enrichissement par imprégnation des phosphates de Sfax-Gafsa;

— 190.000 tonnes de super-triple.

Une nouvelle extension de la S.I.A.P.E. est prévue en outre, dans le cadre de la quadrinnie. De la sorte, la production en 1968 se présentera comme suit :

— 200.000 tonnes de super-triple (4.000.000 dinars).

— 8.000 tonnes de sulfate d'ammoniaque (200.000 dinars).

b) **La FO.RE.NA.DE. :**

La FO.RE.NA.DE. a installé à Sfax une usine d'engrais phosphaté ayant une capacité de 150.000 tonnes de superphosphates triples.

Elle compte au cours de la quadriennie, porter sa production à 180.000 tonnes.

2°) **Les investissements :**

— S.I.A.P.E.	8.194.000 Dinars.
— FO.RE.NA.DE.	700.000 Dinars.
TOTAL	3.894.000 Dinars.

II. — Les engrais azotés

A. — La consommation tunisienne

La consommation tunisienne s'est élevée à :

— 11.500 tonnes en 1959.
— 12.000 tonnes en 1960.
— 12.800 tonnes en 1961.
— 13.500 tonnes en 1962.
— 17.350 tonnes en 1963.
— 21.000 tonnes en 1964.

B. — La production

Jusqu'ici, il n'y a pas de production tunisienne d'engrais azotés, mais un projet, inscrit déjà dans le Plan triennal, et initié par les « Industries Chimiques Maghrébines ». Il a pour objet la production de :

— 200.000 tonnes de phosphates d'ammonium.
— 80.000 tonnes de nitrate d'ammonium.

La production de nitrate sera destinée à la consommation tunisienne dans une proportion de 50 % qui sera atteinte progressivement tandis que la production de phosphate d'ammonium sera, pour l'essentiel, affectée aux exportations.

L'ammoniaque entrant dans la composition des engrais sus-indiqués sera lui-même fabriqué sur place, selon un procédé de synthèse d'oxydation partielle (utilisation du pétrole brut) ou selon un autre procédé de synthèse de réforming à partir du naphta ou du gaz naturel. Cette production est estimée à 130 tonnes/jour.

C. — Les investissements

Les investissements sont évalués à 20.000.000 dinars, dont 15.000.000 dinars pour l'usine proprement dite, le reste étant prévu pour les installations portuaires et électriques.

SECTION II

Les autres Industries Chimiques

Alors que la fabrication des engrais implique une synthèse chimique, les industries dont il est question ci-dessous ne sont que de formulation et de conditionnement.

I. — L'industrie de la parfumerie

A. — La production

En dehors de l'activité traditionnelle dans la fabrication des huiles essentielles, jusqu'ici les efforts entrepris n'ont pas abouti, malgré quelques essais isolés mais incomplets, à déboucher sur une véritable industrie de la parfumerie.

Dans ce dernier domaine, l'activité est limitée à la formulation et au conditionnement de produits importés de l'étranger. La valeur de la production en 1964, parfumerie et huiles essentielles comprises, a été de 1.200.000 dinars. Elle est estimée à 2.000.000 dinars en 1968.

B. — Les investissements

Il est projeté de créer, une unité de **production d'essence de jasmins** orientés exclusivement sur l'exportation. Le montant de la production escomptée sélève à 150.000 dinars.

L'investissement est estimé à 60.000 dinars dont 12.000 dinars de construction et 48.000 dinars de matériel.

Le projet sera réalisé en 1965; en 1967, l'usine atteindra sa pleine capacité de production.

II. — L'industrie de la peinture

A. — La production

Autrefois importées en totalité, les peintures font auourd'hui à 95 %, l'objet de formulation et de conditionnement en Tunisie. En fin de cycle, le montant de la production est estimé à 1.000.000 de dinars.

La production passera en 1968 à une valeur de 1.500.000 dinars. Elle sera notamment accrue avec la fabrication de pigments minéraux (plomb et zinc) qui est possible en Tunisie, sous réserve de la protection du marché ainsi qu'avec la fabrication de peinture marine pour laquelle un projet d'investissement est prévu.

B. — Les investissements

Une unité de production de peinture marine est à créer, à l'échelle des besoins nationaux stimés à 300 tonnes/an (flotte de pêche et marchande et carrénage de Menzel-Bourguiba).

L'investissement prévu est de l'ordre de 10.000 dinars.

III. — L'industrie pharmaceutique

A. — La production

Malgré les progrès non négligeables qu'il est possible de faire réaliser dans l'avenir à l'industrie pharmaceutique, en matière de formulation et de conditionnement, il n'est pas prévu de la faire déboucher sur la synthèse chimique.

En effet, bien que la consommation tunisienne soit relativement importante, ayant par exemple atteint 3.000.000 de dinars environ en 1962, il n'en demeure pas moins vrai que le marché intérieur restera trop exigu pour motiver l'installation d'unités de synthèse rentables.

La production a été de :

Année 1963 : 175.000 Dinars.
Année 1964 : 330.000 Dinars.

Quant aux prévisions de production, au titre de la quadriennie, elles peuvent être chiffrées en valeur, comme suit :

Année 1965 : 465.000 Dinars.
Année 1966 : 587.000 Dinars.
Année 1967 : 620.000 Dinars.
Année 1968 : 625.000 Dinars.

B. — Les investissements

Le projet d'extension des locaux et de modernisation de la Pharmacie Centrale Tunisienne inscrit dans le Plan triennal et non réalisé, est repris dans le Plan quadriennal.

L'investissement correspondant est évalué à 400.000 dinars.

C. — Les réformes de structure

Dans ce secteur, ce sont les réformes de structure qui revêtent peut être le caractère le plus urgent. En effet, parallèlement à l'extension de l'industrie pharmaceutique, il faudra trouver à celle-ci des cadres de pharmaciens nombreux et qualifiés, ce qui implique une réorganisation générale, allant de l'importation, à la transformation et à la distribution des produits pharmaceutiques.

IV. — Les explosifs

A. — La production

Cette industrie était orientée à l'origine vers la satisfacation du marché intérieur, essentiellement celui des mines et des carrières.

La production, limitée à la formulation et au conditionnement de produits importés, a été évaluée à 600.000 dinars. La valeur en sera portée à 650.000 dinars en 1968.

Deux unités se partagent la production : la SO.TE.MU et Nobel-Bozel.

B. — Les investissements

Aucun investissement n'a été réalisé au cours de la triennie, sauf un investissement de 15.000 dinars par SO.TE.MU correspondant à des mesures de sécurité.

La même société se propose de consacrer pendant la quadriennie, un investissement de 50.000 dinars à la création d'une petite chaîne de fabrication de mèches pour tirs de mine.

V. — Les insecticides, fongicides, désherbants

A. — La production

Ces produits ont donné lieu à une industrie de petite transformation dont il est escompté l'accroissement au cours de la quadriennie.

1°) Les insecticides et bactéricides domestiques :

L'équipement tunisien de formulation et de conditionnement répond largement aux besoins intérieurs, la matière active étant exclusivement importée.

Cependant, il est envisagé de réaliser un projet tendant à la mise en bombe de produits liquides, la Tunisie disposant d'une usine moderne, travaillant à 10 % de sa capacité.

2°) Bactéricides et désinfectants :

La consommation est relativement faible, plafonnant à 100.000 dinars par an. Les produits considérés sont également pour leur plus large part, formulés et conditionnés sur place.

3°) Pesticides agricoles et fongicides :

La production qui est estimée actuellement à 900.000 dinars, atteindra en 1968 une valeur de 2.000.000 dinars. L'accroissement escompté sera parallèle à celui qui est prévu dans le secteur des engrais, en raison de la connexité des besoins.

B. — Les investissements

Aucun investissement substantiel n'est prévu dans le secteur des insecticides, fongicides et désherbants.

Il en sera autrement, si se confirme la possibilité de fabrication sur place, de matière active, à partir de la culture et de l'extraction du pyrêtre.

VI. — Corps gras et savonnerie

A. — Corps gras

1°) La production :

L'activité d'extraction d'huile d'olive devient justiciable de la chimie industrielle dans le cycle des opérations de traitement des grignons, étant donné l'intervention des solvants chimiques. La production annuelle de grignons dépasse en moyenne 100.000 tonnes et, vu son impor-

tance, elle a permis l'installation d'une trentaine d'usines d'extraction d'huile de grignons au moyen de solvants : sulfure de carbone autrefois, et à présent, le trichlorure d'éthylène.

En outre, les huiles de grignons à forte acidité vont à la fabrication de savons; on y ajoute des mélanges d'huile de basse qualité ainsi que des acides gras d'origine animale ou végétale. Ces derniers sont importés; d'une valeur moyenne de 100.000 dinars.

Un projet est étudié pour la création d'une unité de **distillation d'acide gras.**

La nouvelle unité distillera l'huile acide de grignons pour donner :

— de l'huile neutralisable 3 à 8 % d'acidité, bonne pour l'alimentation et pour la fabrication de savons;

— des acides gras.

En outre, elle distillera des suifs d'importation et des graisses d'écarissage en vue de l'extraction d'acides gras distillés nécessaires à l'industrie de la savonnetterie.

Compte tenu de ce qui précède, la production projetée peut-être estimée comme suit :

PRODUITS	TONNAGE	CHIFFRES d'affaires en Dinars
Huile neutralisable	1.340 T	174.200
Acides gras d'huile d'olive	450 T	36.400
Acides gras animaux	1.200 T	96.000
Total	2.990 T	306.600

Par ailleurs, la Tunisie importe pour 350 tonnes/an **d'huiles et graisses hydrogénées** servant en majeure partie de matière première pour la fabrication de la margarine. Un projet en cours d'études vise l'hydrogénation sur place. La production escomptée est estimée à 600 tonnes/an, d'une valeur de 120.000 dinars.

2°) **Les investissements :**

L'unité de distillation d'acide gras nécessitera un investissement de 200.000 dinars dont 40.000 dinars pour les bâtiments et 160.000 dinars pour le matériel.

Quant à **l'unité d'hydrocarbure d'huile végétale,** elle entraînera un investissement de 16.000 dinars, dont 6.000 dinars de construction et 10.000 dinars de matériel.

B. — **Savonnerie et savonnetterie**

1°) **La production :**

La production de savons est totalement assurée sur place et se monte à 12.000 tonnes/an, d'une valeur de 1.300.000 dinars. La consommation tunisienne qui n'est que de 3 kgs par per-

sonne et par habitant, alors que le taux moyen est de 10 kgs en Europe, est appelée à s'accroître au cours de la quadriennie, sur la base de 7,5 % par an. Elle sera de l'ordre de 1.800.000 dinars.

Quant à la production de savonnettes, elle se limite à la formulation et au conditionnement sur place. Il y a lieu toutefois de signaler un essai de fabrication et d'exportation tenté par une industrie qui a pu s'allier avec des sociétés de marques étrangères.

2°) **Les investissements :**

Aucun investissement important n'est prévu dans ce secteur.

VII. — Autres Productions

A. — Le soufre raffiné

1°) **La production :**

La Société Tunisienne de Raffinage de Soufre traite en moyenne 3.000 tonnes/an de soufre brut et les transforme en soufre trituré, en soufre trituré ventilé (fluidianor), en soufre sublimé et en soufre en fleur.

La production en 1968 est prévue pour 5.000 tonnes.

2°) **Les investissements :**

Un programme d'investissement est arrêté par la société productrice, comportant :

— Une chambre de sublimation	60.000 Dinars.
— Un magasin de stockage de soufre raffiné	11.000 Dinars.
— Un magasin de stockage de soufre brut	4.000 Dinars
— Un laboratoire	300 Dinars.
Soit au Total	75.300 Dinars.

Cet investissement sera réalisé après rapprochement des prix à la production en Tunisie et des prix à l'importation.

B. — Le carbure de calcium

1°) **La production :**

A l'origine, l'idée était de produire seulement le carbure de calcium pour l'éclairage et la fabrication de l'acéthylène.

Mais compte tenu d'une part des besoins assez limités du pays (2.500 à 3.000 tonnes/an) et du seuil de rentabilité élevé d'une usine de carbure (7.000 tonnes/an), des possibilités industrielles qu'offre le carbure en tant que matière première d'autre part, le projet a évolué pour prendre la forme d'un véritable complexe chimique.

Le projet consiste actuellement à produire 12.000 tonnes/an de carbure dont 3.000 iront à l'éclairage et à la fabrication de l'acéthylène (1re Usine), les 9.000 tonnes qui restent seront

combinées avec du chlore (2e Usine) permettront de donner par polymérisation (3e Usine) environ 6.500 tonnes de chlorure de polyvinile, une catégorie de matière plastique nécessaire à la fabrication d'un multitude darticles et particulièrement des matériaux de constructions modernes.

2° **Les investissements :**

Le complexe nécessitera un investissement de l'ordre de 7.000.000 de dinars.

Un étude générale sera entreprise au préalable, qui permettra de prendre une option définitive. Elle entraînera au cours de la quadriennie, un investissement de 200.000 dinars.

VIII. — Les Etudes

Il faudra dès la quadriennie, préparer le 3e Plan et pour ce faire, procéder aux études touchant au moins les secteurs les plus importants. De cette façon, les projets pourront être inscrits dans le Plan, d'une manière aussi détaillée et aussi complète que possible.

Nous avons retenu, en ce qui concerne les industries chimiques, les études suivantes :

1°) **Fabrication d'acide super-phosphorique à partir des phosphates naturels :**

Le projet concerne la transformation de 5.000 de tonnes/an de phosphate naturel (la production actuelle est de 2.500 tonnes) en acide super-phosphorique titrant 70 à 80 % de P_2O_5, alors que les super-triples ne dépassent pas 45 %.

L'investissement correspondant est estimé à 84.000.000 dinars dont 21.000.000 dinars à prendre en charge par la Tunisie et 63.000.000 dinars par la chaîne des pays consommateurs.

Eu égard, à l'importance du projet, une large étude préalable est à réaliser, au cours de la quadriennie. Elle est estimée à 200.000 dinars.

2°) **Dérivés fluorés :**

La Tunisie qui possède des gisements très importants de spath-fluor, se propose au cours de la quadriennie de les exploiter en vue de la production de « l'acid grade » mais compte tenu des difficultés de cette production, il est envisagé dans une deuxième phase, de lancer une industrie de fabrication de dérivés fluorés. La valorisation de la matière première est très importante et d'ailleurs la différence de prix entre le spath acide et ses dérivés fluorés est très grande.

Il se pose à cet égard, des problèmes techniques ardus mais non insolubles. Pour cette raison, une étude approfondie est à entreprendre dans les meilleurs delais, en vue de la fabrication de dérivés fluorés par transformation de 50.000 tonnes de spath fluor par an.

L'étude est estimée à 30.000 dinars.

3°) **Phosphore élémentaire :**

La Perspective Décennale avait prévu la fabrication de 20.000 tonnes/an de phosphore élémentaire mais celle-ci n'a pu être réalisée en raison du coût élevé de l'énergie en Tunisie.

Le projet est à reprendre, avec les perspectives de découvertes d'hydrocarbures liquides et gazeux.

L'étude correspondante pourra être réalisée, par les I.C.M. ou tout autre organisme para-étatique spécialisé, sans investissement particulier.

4°) **Plomb tétra-éthyle :**

Cette substance entre dans la fabrication des carburants dans lesquels elle a pour rôle de relever l'indice d'octane correspondant. La Tunisie ayant réalisé au cours de la triennie une unité de raffinage d'hydrocarbures, on pourrait, compte tenu de notre situation de pays producteur de plomb et d'importateur de plomb tétra-éthyle pour les besoins de cette raffinerie, lancer une étude de fabrication de cet ingrédient.

Crédit d'étude estimé à 5.000 Dinars.

5°) **Produits phyto-pharmaceutiques :**

Etant donné la grande variété de la flore tunisienne, la fabrication de produits phyto-pharmaceutiques est un champ d'activité possible pour la Pharmacie Centrale de Tunisie.

Crédits d'étude estimés à 20.000 dinars.

6°) **Extraction de l'uranium de phosphates :**

Les phosphates tunisiens peuvent contenir jusqu'à 500 grammes d'uranium à la tonne, ce qui peut rendre intéressante la récupération de celui-ci, surtout à l'occasion de la fabrication de super-phosphates et particulièrement lors de la fabrication de l'acide super-phosphorique.

Crédits nécessaires estimés à 200.000 dinars.

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS PREVUS AU TITRE DE LA QUADRIENNIE

DESIGNATION	MONTANT en Dinars
Nouvelle extension de l'usine de la SIAPE	3.194.000
Première extension de l'usine FORENADE	700.000
I. C. M.	20.000.000
Fabrication de carbure de calcium : étude	200 000
Pharmacie Centrale	400.000
Unité de distillation d'acide gras	200.000
Industrie des parfums naturels	60.000
Unité d'hydrogénation d'huiles végétales	16.000
Fabrication d'accessoires d'explosifs	50.000
Unité de production de peinture marine	10.000
Soufre raffiné	75.300
ETUDES :	
— acide super-phosphorique	200.000
— dérivés fluorés	30.000
— Phosphore élémentaire - Phosphate bicalcique - tripoly-phosphate	pour ordre
— extraction de l'uranium des phosphates	200.000
— produits phyto-pharmaceutiques	20.000
— plomb tétra-éthyle	5.000
Total	25.360.000

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE VII

LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

CHAPITRE VII

LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Les travaux préparatifs du Plan Quadriennal ont fait ressortir qu'entre 1964 et 1968, la consommation nationale en matériaux de construction ne subira pas une hausse sensible. Si l'on ajoute que les usines existantes ne travaillent pas dans l'ensemble, à pleine capacité, il paraîtra évident que les investissements dans ce sécteur ne doivent pas être importants. En fait, en dehors du 4e four dont l'installation est nécessaire à la modernisation de la cimenterie de Tunis, les seuls investissements retenus concernant des produits qui jusqu'ici sont importés pour satisfaire les besoins nationaux : les sanitaires et les carreaux de faïence.

I — L'installation d'un 4e four à la cimenterie de Tunis

En 1964, la production de ciment a atteint 460.000 tonnes, dont :

Cimenterie de Tunis	280.000 Tonnes.
Cimenterie de Bizerte	180.000 Tonnes.

pour un tonnage consommé qui n'a pas dépassé 320.000 tonnes, soit un excédent exportable de 140.000 tonnes.

Au cours de la quadriennie, la production de la cimenterie de Bizerte sera accrue de 35.000 tonnes provenant du laitier d'El Fouladh.

Quant à la cimenterie de Tunis, elle installera un 4e four qui est destiné à remplacer avant 1968 son 1er four qui est hors d'usage et avant 1971, son deuxième four. On escompte qu'au cours de la quadriennie, sa production sera accrue d'au moins 135.000 tonnes, de sorte qu'en 1968, la production totale de ciment tunisien sera de : 630.000 tonnes.

Cimenterie de Tunis	415.000 Tonnes.
Cimenterie de Bizerte	215.000 Tonnes.
	630.000 Tonnes.

dont 511.000 tonnes sont prévues pour la consommation tunisienne et 119.000 tonnes pour l'exportation.

L'investissement total pour l'installation du 4e four est évalué à 1.350.000 dinars dont 125.000 dinars pour le génie civil et 1.225.000 dinars pour l'équipement.

Par ailleurs, l'étude de l'installation d'une cimenterie à Gabès devra se poursuivre au cours du Plan Qadriennal.

II. — L'usine de sanitaires

Le projet inscrit dans le Plan triennal et non réalisé est repris dans le cadre du Plan quadriennal.

Il prévoit l'installation, à Bizerte, d'une usine de production de sanitaires en porcelaines : éviers, lavabos, bidets, etc... à l'exclusion des baignoires.

Alors que la consommation tunisienne ne semble pas devoir dépasser de beaucoup 1.000 tonnes/an, il est reconnu que la production ne deviendra réellement compétitive qu'à partir de 1.800 tonnes de production par an. Le projet se fonde donc sur de larges possibilités d'exportation, prévoyant des installations ayant une capacité de production de 3.000 tonnes/an.

L'investissement correspondant est évalué à 1.121.000 dinars, dont 550.000 dinars pour l'équipement.

L'usine fera travailler 207 agents dont 22 appartiendront aux cadres de maîtrise.

III. — L'usine de carreaux de faïence

La Tunisie n'a pas jusqu'ici de production de carreaux de faïence, bien que la consommation tunisienne arrive à 120.000 m2 par an.

On prévoit donc l'installation d'une usine dans la région de Tabarka où des poches de kaolin ont été détectées ou encore à Bizerte.

La capacité de production de l'usine sera de 200.000 m2 pouvant de la sorte, laisser apparaître un excédent exportable de 70.000 tonnes ou 80.000 m2.

L'investissement est évalué à 500.000 dinars, dont 300.000 dinars pour l'équipement; il ne sera pas d'un montant sensiblement inférieur, au cas où l'on se résoudrait à une installation ayant une capacité de production moindre que celle qui est prévue.

IV. — La céramique rouge

La production de briques, tuiles, hourdis en Tunisie dépasse déjà largement les besoins de consommation du pays, avec les unités existantes :

— Tunis	70.000 Tonnes.
— Djemmal I	30.000 Tonnes.
— Djemmal II	80.000 Tonnes.
— Divers	20.000 Tonnes.
TOTAL	200.000 Tonnes.

En effet, alors que la production totale est de 200.000 tonnes, la consommation ne dépasse pas 120.000 tonnes, ce qui laisse un excédent de 80.000 tonnes difficilement exportable.

Au cours de la quadriennie, la première tâche consistera à enrayer la tendance vers la création de micro-unités régionales.

Par ailleurs, au cas où des promesses substantielles d'exportation se préciseraient, deux actions seront entreprises :

— un investissement de 250.000 dinars à Djemmal II destiné à la mise en place d'une charpente métallique avec couverture Eternit et à la construction et l'équipement du second four, qui permettra de doubler la capacité de production de l'usine;

— un investissement de 200.000 dinars à El Hamma de Gabès pour remplacer une unité désuète par une unité moderne ayant une capacité de production de 10.000 tonnes, destinée plus particulièrement à l'exportation.

TABLEAU RECAPITULATIF

MATERIAUX DE CONSTRUCTION — INVESTISSEMENTS PREVUS EN 1965-1968

(En Dinars)

OBJET	GENIE CIVIL	EQUIPEMENT	TOTAL
Usine de carreaux de faïence à Tabarka et à Bizerte	200.000	300.000	500.000
Usine de sanitaire à Bizerte	571.000	550.000	1.121.000
4ème four	125.000	1.225.000	1.350.000
Total I	896.000	2.075.000	2.971.000
PROJETS SOUS CONDITIONS			
Extension de la briqueterie Djemmal II	30.000	220.000	250.000
Briqueterie à El Hamma de Gabès	50.000	150.000	200.000
Total II.....	80.000	370.000	450.000
Total général I + II.....	976.000	2.445.000	3.421.000

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE VIII

LES INDUSTRIES METALLURGIQUES, MÉCANIQUES ET ELECTRO-MECANIQUES

SECTION I.

Siderurgie

L'unité sidérurgique, prévue dans la Perspective Décennale, inscrite dans le Plan Triennal et dont les premiers travaux ont été effectués au cours de la triennie, sera entièrement réalisée au cours de la quadriennie.

Le lieu d'implantation a été choisi à Menzel-Bourguiba.

A. — Le programme de production

Le programme de la sidérurgie est axé sur la production de 70.000 tonnes/an de fer, dont 55.000 tonnes en fer rond et 15.000 tonnes en fers marchands. La production escomptée couvrira de 60 à 65 % les besoins tunisiens en produits sidérurgiques de base.

Les tôles et les feuillards continueront quant à eux à être importés.

L'usine entrera en production en 1965 et atteindra sa vitesse de croisière en 1968.

Les prévisions de production par année, pendant la quadriennie s'établissent conformément au tableau ci-dessous :

ANNEE	TONNAGES (tonnes)	VALEUR (Dinars)
1965	5.000	330.000
1966	55.000	3.630.000
1967	65.000	4.290.000
1968	70.000	4.620.000

Cette production sera obtenue à partir des matières premières qui sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU DES MATIERES PREMIERES NECESSAIRES A LA PRODUCTION DE 70.000 TONNES/AN DE LAMINES MARCHANDS

DESIGNATION DES MATIERES PREMIERES	TONNAGE ou VOLUME
Minerais de fer	130.000 tonnes/an
Feraille	12.000 tonnes/an
Coke	60.000 tonnes/an
Fuel	12.000 tonnes/an
Matériaux réfractaires	3.500 tonnes/an
Calcaire	60.000 tonnes/an
Eau	350 m3/heure
Energie	23.000 tonnes/an

B. — Les investissements

Au cours de la triennie, il a été investi 17.410 dinars pour l'usine proprement dite et les frais de premier établissement.

Il reste à effectuer un investissement complémentaire de 6.463.000 dinars dont 400.000 dinars pour réaliser **le projet d'extension** du laminoir.

L'installation prévue comportera notamment :

— Un haut fourneau.
— Une installation d'agglomération d'une capacité de 500 tonnes/jour.
— 2 convertisseurs LD, ayant chacun une capacité de 12 tonnes.
— 1 centrale d'oxygène.
— 2 machines de coulée continue.
— 1 centrale thermique.
— Laminoir d'une capacité de 110.000 tonnes de produits par an.

A un stade qui se situera postérieurement à la quadriennie, la sidérurgie pourra faire l'objet d'extension de telle sorte que sa production soit portée de 70.000 à 130.000 tonnes/an.

Autres activités à mener :

Il importera au cours de la quadriennie, de procéder à des études et essais concernant :

— le rejet des poussières arsenicales provenant de l'utilisateur du minerai de fer de Tamera;
— l'utilisateur des dolomies tunisiennes pour la fabrication des revêtements d'aciérie.

SECTION II

Derives de la Siderurgie

Dans ce domaine, les projets à réaliser peuvent être énumérés comme suit : une tréfilerie, une unité de fabrication de tuyaux d'acier, une clouterie. Enfin des investissements complémentaires sont à effectuer dans les unités existantes.

A. — La Tréfilerie

Le secteur est varié allant du fil même aux produits qui en dérivent comme le fil de machine, les clôtures, les fermetures, les grillages, les cribles, les toiles métalliques, les treilles, le fil pour électrodes, le fil pour cycles, les câbles, les éléments appropriés au fil tels que visserie, boulonnerie.

1°) La production :

La tréfilerie aura une capacité de 8.000 tonnes/an (Boulonnerie et visserie comprise).

Elle sera installée à Menzel-Bourguiba, la matière première utilisée étant le fer rond produit à l'usine sidérurgique « El Fouladh ».

2°) L'investissement :

L'investissement prévu est de 1.100.000 dinars dont 450.000 dinars pour la tréfilerie proprement dite et 650.000 dinars pour la transformation du fil. Les dépenses locales sont évaluées à 35 % de l'ensemble de l'investissement.

B. — Les tubes d'acier

Une enquête effectuée auprès des professionnels a fait ressortir à 2.550 tonnes/an les besoins en tubes 12-17 mm, tubes minces et tubes type charpente.

A cela il faut ajouter les tubes achetés par la S.T.E.G. (100 tonnes/an) ainsi que ceux qu'importent directement des organismes spécialisés : H.E.R., Société Tunisienne de Sucre, S.T.I.R., Société Nationale Tunisienne de Cellulose...

Il convient d'ajouter également le développement des besoins dans les secteurs des exploitations minières (exhaure, aération...) et de l'irrigation (type BAUER).

Compte tenu de tout ce qui précède, la consommation devra s'élever au niveau de 5.000 tonnes, ce qui correspond pratiquement au seuil de rentabilité des machines.

1°) La production :

La production est axée sur les tubes standard soudés de 12 mm à 120 mm de diamètre, atteignant 6.000 tonnes par an, d'une valeur de 500.000 dinars.

La production/an sera atteinte à partir de 6.200 tonnes de feuillards importés.

Dans une seconde phase qui ne pourra intervenir que postérieurement au Plan quadriennal, il est envisagé de lancer un programme de production de tubes à usage spécial (chaudières, machineries, etc...).

2°) **L'investissement :**

Au cours de la quadriennie, l'investissement à effectuer sera de l'ordre de 600.000 dinars dont 75 % en devises et 35 % en dinars.

Il aura pour objet l'acquisition et le montage d'une machine de 6.000 tonnes ayant une valeur de 500.000 dinars. En cas d'accroissement de la demande, la machine pourra être exploitée à 2 postes.

C. — La clouterie

Un projet est prévu à Menzel-Bourguiba, dans le cadre et pour le compte de la SO.CO.ME.NA.

1°) **La production :**

La nouvelle clouterie à Menzel-Bourguiba, aura une capacité de production de 800 tonnes/an.

2°) **L'investissement :**

La clouterie de Menzel-Bourguiba réalisera pour son installation, un investissemen total de 30.000 dinars.

D. — Les ressorts

1°) **La production :**

L'unité existante est à même à fabriquer tous les ressorts en fils d'acier trempé jusqu'à 20 mm de diamètre de fils. Sa production en 1964 était de 30 tonnes (17.000 dinars).

L'unité prévoit en outre de réaliser au cours de la quadriennie, deux nouvelles gammes de production :

— En acier recuit non trempé.

— En acier plat recuit non trempé.

Les aciers spéciaux pourront être fabriqués au four électrique de la nouvelle fonderie de la S.N.C.F.T; au total sa production sera en 1968 de 60 tonnes (34.000 dinars).

2°) **L'investissement :**

Pour faire face à un carnet de commande chargé émanant en particulier des A.M.S., la manufacture tunisienne de ressorts compte investir immédiatement 10.000 dinars, en vue de l'achat de 2 machines automatiques.

D'autre part, elle compte poursuivre son programme d'extension par l'installation en 1966 d'un four de trempe et de recuit (l'investissement correspondant est de 10.000 dinars).

Enfin, 10.000 dinars supplémentaires seront nécessaires pour l'acquisition d'une machine à faire les ressorts zig-zag.

L'investissement total est donc de 30.000 dinars.

E. —Les Electrodes

1°) La production :

La capacité de production de la « Manufacture Tunisienne d'Electrodes » est de 200 tonnes/an, alors que la consommation nationale est de 150 tonnes, ce qui laisse un excédent exportable de 50 tonnes, susceptible de trouver son écoulement sur les marchés voisins.

Au cas où la demande à l'exportation se développerait, la Société pourra doubler sa production.

2°) L'investissement :

Dans l'hypothèse d'un doublement de la production, un investissement de 20.000 dinars sera réalisé pour l'acquisition d'un équipement complémentaire.

SECTION III

Fonderies

A. — La production

A l'heure actuelle, il existe sept fonderies ayant une capacité de 7.500 tonnes/an, dont trois émergent de par leur importance :

1°) La nouvelle fonderie de Sidi-Fathallah, dont la capacité de production est de 3.800 tonnes d'aciers en lingots.

L'acier est coulé dans les fours électriques.

2°) La Société « Les Fonderies Réunies » qui a une capacité de production de 1.400 tonnes/an.

3°) La fonderie de la SO.CO.ME.NA. à Menzel-Bourguiba, dont la capacité est de 1.200 tonnes/an.

Jusqu'à présent, la production a été limitée à la fabrication de pièces en série entrant dans le montage de voitures automobiles, tracteurs, moteurs, appareils électro-ménagers... Cette production de pièces en série est évaluée à 2.000 tonnes par an en 1968.

Enfin, le secteur Fonderie doit se développer dans l'optique de la création de nouvelles industries : Equipements sanitaires et baignoires, radiateurs de chauffage, ustensiles ménagers, tuyaux centrifugés...

La production atteindra 8.000 tonnes en 1968.

B. — Les investissements

Aucun investissement n'est à réaliser pour la fabrication de pièces sur commande ou en série, l'équipement en place étant suffisant; pour ce qui est de la fonderie de Sidi-Fathallah, très moderne, la seule action majeure à accomplir dans ce domaine est, dans le cadre des réformes de structure, de spécialiser les deux grandes fonderies de Tunis et d'harmoniser leur activité.

Cette réforme de structure rendra plus aisée la réalisation du programme de fabrication de pièces d'intégration. Elle sera accompagnée pour plus d'efficience, de la réorganisation et du regroupement des ateliers de répartition mécanique appartenant au secteur étatique et paraétatique.

Quant aux projets nouveaux ayant pour objet l'implantation d'unités de production d'équipements sanitaires et de tuyaux centrifugés, les investissements y afférents ne dépassent pas le stade des études et peuvent être évalués globalement à 30.000 dinars.

SECTION IV.

Metallurgie des Métaux non Ferreux

La section comprend trois parties :

1°) Les fonderies de plomb.

2°) Les industries de transformation du plomb.

3°) Les industries de transformation du zinc.

A. — Les fonderies de plomb

Elles sont au nombre de deux : la fonderie de la PENARROYA et celle de DJEBEL HALLOUF dans lesquelles l'Office National des Mines vient de prendre des participations.

1°) La production :

La fonderie de la PENARROYA a une capacité de production de 3.500 tonnes/mois de plomb métal raffiné à 99,99 % et celle de DJEBEL HALLOUF de 800 tonnes à 99,85 %, mais l'une et l'autre travaillent en deça de leur capacité. La situation devra changer au cours de la quadriennie, dès que les réserves de plomb qui sont nombreuses, seront démontrées et préparées à l'exploitation.

2°) L'investissement :

Un investissement modique de 50.000 dinars provenant de l'auto-financement est prévu, en vue de la modernisation de certains équipements.

B. — L'industrie de transformation du plomb

1°) La production :

Une usine est en production, celle de DJEBEL-DJELLOUD qui fabrique ou peut fabriquer des tuyaux de plomb, des plombs de chasse, le minimum ou oxydes, le plomb en saumon, le plomb à sceller, le siphin, les laminés de plomb, les fils, etc... La capacité de production de cette dernière usine est de 2.500 tonnes/an alors que la consommation tunisienne ne dépasse pas 1.250 tonnes/an.

2°) L'investissement :

Aucun investissement n'est à réaliser dans ce secteur suréquipé.

En revanche, des débouchés pour la production excédentaire est à trouver sur les marchés voisins et des mesures de protection sont à prendre contre l'importation de produits susceptibles d'être fabriqués en Tunisie (minimum et oxyde notamment).

C. — L'industrie de transformation du zinc

Les promesses (certaines) de démonstration de réserves très importantes de zinc (plusieurs millions de tonnes de minerai d'une teneur comprise entre 8 et 10 %, inclinent à l'étude d'un projet de fabrication de zinc métal.

1°) **La production :**

La fonderie pourra traiter 50.000 tonnes/an de concentrés de zinc pour donner 30.000 tonnes de zinc métal. Incidemment, elle permettra de récupérer des substances précieuses telles que cadmium, gallium, indium, germanium qui forment le cortège normal du zinc, notamment dans la blende tunisienne.

2°) **L'investissement :**

L'usine de production de zinc métal coûterait 4.000.000 dinars. Cependant au cours de la quadriennie, il faudra s'arrêter à l'étude du projet et prévoir à cet effet, un investissement de 50.000 dinars.

D. — **La fabrication de blanc de zinc**

1°) **La production :**

Nous importons pour plus de 800 tonnes/an d'oxyde de zinc, d'oxyde de titane et de lithopones, alors que l'usine existante en Tunisie a une capacité de 600 tonnes/an mais ne produit que 30 tonnes/an.

2°) **L'investissement :**

Aucun investissement n'est à opérer mais une action est à entreprendre pour favoriser sur le marché tunisien, l'écoulement de la production nationale.

SECTION V

Charpentes, Chaudronnerie et Menuiseries Metalliques

A. — La production

L'activité de ce secteur couvre en particulier les assemblages fermes et toitures, structures de bâtiments, planchers, supports, châssis, structures intérieures des escaliers, échelles, échaffaudages, réservoirs, pylones, cloisons, persiennes, plinthes fixes, plinthes mécaniques pour portes, châssis de grillage, piquets pour clôtures, portes coulissantes ou roulantes et toutes constructions métalliques sur plans et modèles.

La production totale a atteint 12.000 tonnes en 1964 (2.820.000 dinars en valeur) se subdivisant comme suit :

55 % charpentes métalliques.
35 % chaudronnerie.
10 % menuiseries métalliques.

Elle passera à 30.000 tonnes en 1968, avec une valeur de 7.000.000 Dinars, notamment en raison de l'entrée en production de l'équipement de la SO.CO.ME.NA. à Menzel-Bourguiba.

En dehors de Menzel-Bourguiba, les unités de production sont au nombre de 35 dont :

— 2 ont plus de 100 ouvriers (S.A.M.M.I. et S.G.I.).
— 3 de 36 à 100 ouvriers.
— 14 de 11 à 35 ouvriers.
— 16 jusqu'à 10 ouvriers.

Quant à la SO.CO.ME.NA., elle dispose à l'ex-arsenal de l'équipement de base qu'il suffira de compléter et peut comporter sur une main-d'ouvre régionale de bonne qualification, aussi pourra-t-elle se lancer dans un programme de production de :

— 400 tonnes de charpente lourde,
— ou 250 tonnes de charpente légère,
— ou 180 tonnes de chaudronnerie,

et engager la fabrication d'élèments pour grues de chantier, mélangeurs à béton, pelles mécaniques, monte-charges, brouettes.

B. — Les investissements

La Société créée à Menzel-Bourguiba devra acquérir un équipement évalué à 200.000 dinars, dès que le matériel qu'elle utilise actuellement en sous-traitance sera repris par la SO.CO.ME.NA. pour le mettre à la disposition du chantier naval.

De leur côté, les autres entreprises feront un investissement global de 350.000 dinars pour développer et moderniser leur équipement, notamment pour augmenter les moyens de manutentions mécaniques.

SECTION VI

Chaines de Montage

Un vaste programme de montage, esquisséau cours de la triennie sera réalisé et amplifié pendant la quadriennie; la valeur ajoutée que le montage entraîne sans être négligeable, n'est pas déterminante. C'est dire que le programme de montage envisagé ne revêt d'intérêt que dans la mesure où parallèlement, est exécuté un programme de fabrication en Tunisie de pièces devant s'intégrer dans les collections montées.

C'est dans cet esprit que la politique de montage est conçue et sera appliquée en Tunisie.

I. — Le programme d'intégration de pièces

A. — L'étude du programme

Les Pouvoirs Publics lancent dès le début de 1965 une étude générale ayant pour objet d'arrêter et de définir les possibilités d'intégration nationale en matière d'industrie de montage en partant des équipements, publics, semi-publics et privés existants et disponibles et en fonction des projets industriels et à venir dans le cadre du Plan.

Cette étude générale n'est pas exclusive des études particulières d'intégration dont auront à s'occuper les constructeurs intéressés par le montage.

B. — L'investissement

Pour l'établissement de l'étude sur l'intégration une dépense de 10.000 dinars a été déjà engagée. Elle est citée ici pour mémoire.

II. — Le montage de moteurs Diesel

A. — La production

Dans le cadre de l'accord de coopération Tuniso-Danois, la SO.CO.ME.NA. s'est associée à la Société Danoise de fabrication de moteurs BUKH pour le montage à Menzel-Bourguiba de 1.500 moteurs Diesel à partir de 1966. En 1965, la production ne dépasse pas 800 moteurs. La valeur départ usine de 1.500 moteurs est estimée à 600.000 dinars. Outre le montage, la Société Tunisienne de moteur BUKH fera procéder à l'usinage de pièces d'intégration. D'ores et déjà seront fabriqués les volants et châssis, dans une deuxième phase elle fabriquera des blocs cylindres, dans une 3e, des culasses et dans une 4e des villebrequins.

Le taux d'intégration sera de 30 % en 1965 et atteindra 80 % en 1968.

B. — L'investissement

L'équipement qui sera installé au courant de 1965 nécessitera un investissement de 238.000 dinars. Quant aux dépenses de génie civil, elles ne dépassent pas 10.000 dinars et ont été déjà effectuées.

III. — Le montage de tracteurs

A. — La production

La Société HARVESTER-TUNISIE dont l'unité de production est implantée à Menzel-Bourguiba, sortira en 1968, 1.300 tracteurs à roues, ayant une valeur de 2.152.000 dinars.

Le taux d'intégration dans ces tracteurs sera en 1968 de 30 %.

B. — Les investissements

Le total des investissements prévus par HARVESTER-TUNISIE pour le fonctionnement de son unité de production est estimé à : 45.000 dinars.

Les investissements seront échelonnés comme suit :

1965	35.000 Dinars.
1966	7.500 Dinars.
1967 et 1968	2.500 Dinars.
TOTAL	45.000 Dinars.

III. — Le montage de voitures automobiles

A. — La production

La Tunisie sera intéressée par le montage des camions des cars et des voitures particulières. Les programmes de montage établis au titre de la quadriennie, seront susceptibles d'aménagements dans le cadre d'une spécialisation maghrébine.

1°) Les camions :

En 1968, la consommation a été évaluée à 505 camions selon la ventilation suivante :

— 3,5 tonnes et moins	125
— Entre 4 et 5 tonnes	75
— 7 et 8 tonnes	180
— 10 tonnes et plus	125
	505

L'industrie tunisienne de l'automobile pourra couvrir à 100 % les besoins du pays.

2°) Les cars :

Pour les cars, la Tunisie pourra se suffire à elle-même avec le montage de 100 unités/an.

3°) Les voitures particulières :

Pour avoir des normes constantes de pièces d'intégration à fabriquer en Tunisie et développer ainsi la production de pièces de série, le montage dans ce domaine devra être selectif.

C'est ainsi que sur une consommation totale de 2.000 voitures environ, la production tunisienne ne couvrira que les besoins en petites voitures moyennes qui sont estimées respectivement à 500 et 900 unités.

4°) **Autres montages :**

D'autres montages pourront également être décidés au cours de la quadriennie.

a) **Montage de camionettes de 500 à 800 kgs de charge utile :**

Production annuelle : 1.000 à 1.300 unités.

b) **Construction et montage de bennes basculantes :**

Production annuelle : 170 à 200 unités.

c) **Construction et montage de remorques et semi-remorques :**

Production annuelle : 70 à 80 unités.

d) **Montage des organes mécaniques de camions et cars :**

Production annuelle :

— 300 à 500 moteurs.
— 300 à 500 boîtes de vitesse.
— 300 à 500 ponts.
— 300 à 500 essieux.

e) **Montage des organes mécaniques des voitures particulières :**

Production annuelle :

— 800 à 1.300 moteurs.
— 800 à 1.300 boîtes de vitesse.
— 800 à 1.300 ponts.
— 800 à 1.300 essieux.

Ces deux derniers projets seront réalisés en seconde phase.

f) **Bicyclettes :**

Les A.M.S. envisagent la fabrication et le montage de 30.000 bicyclettes/an dans ses ateliers de Sousse. Le taux d'intégration est de 40 %.

B. — Investissements

La production sera de préférence centralisée dans l'usine de Sousse où des investissements s'élevant à 350.000 dinars, ont été effectués pour le montage de camions, de cars et de voitures particulières en CKD.

Dans l'optique de cette centralisation, un investissement supplémentaire de 50.000 dinars est envisagé.

Enfin, les autres montages indiqués ci-dessus nécessiterons un investissement global de 1.055.000 dinars ainsi ventilé :

Camionettes ..... :	330.000 dinars, dont 180.000 dinars pour l'équipement.
Bennes basculantes ..... :	155.000 dinars, dont 85.000 dinars pour l'équipement.
Remorques et semi-remorques ..... :	145.000 dinars, dont 85.000 dinars pour l'équipement.
Organes mécaniques pour camions et cars :	150.000 dinars, dont 75.000 dinars pour l'équipement.
Organes mécaniques de voitures particulières ..... :	175.000 dinars, dont 90.000 dinars pour l'équipement.
Bicyclettes ..... :	100.000 dinars (à 100 % pour l'équipement).
Total..... :	1.055.000 dinars

IV. — Le montage d'appareils électro-ménagers

A. — Production

Les projets suivants étudiés et initiés au cours de la triennie, seront réalisés dans les quatre années à venir.

1°) **Chauffe-eau et chauffe bains à gaz :**

La production en 1968 est prévue comme suit :

— Chauffe eau : 3.000 unités pour une valeur de 300.000 dinars.

— Chauffe bain : 1.000 unités pour une valeur de 130.000 dinars.

2°) **Appareils de cuisine et de chauffage domestique au gaz :**

Pour satisfaire à 100 % la consommation tunisienne, la production devra être de :

— Réchauds plats ..... :	8.000
— Réchauds four ..... :	1.000
— Cuisinières 3 feux ..... :	1.500
— Cuisinières 4 à 5 feux ..... :	2.500
— Radiateurs butanne à bouteilles incorporées ..... :	3.500

soit au total une production de 16.500 appareils/an représentant une valeur de 200.000 dinars.

3°) **Réfrigérateurs :**

Compte tenu de l'accroissement prévisible de la demande au cours des années à venir, la production en 1968 peut-être évaluée à 10.000 unités.

— 4.000 d'une capacité de 260 litres,

— 6.000 d'une capacité de 200 litres,

pour une valeur totale de 8.160.000 dinars.

B. — Les investissements

Les investissements sont globalement estimés à 500.000 dinars, avec la ventilation suivante :

Chauffe-eau et chauffe-bains	25.000 Dinars.
Cuisinières et appareils de chauffage	140.000 Dinars.
Réfrigérateurs	300.000 Dinars.
Imprévus	35.000 Dinars.
TOTAL	500.000 Dinars.

IV. — Le montage de matériel électro-mécanique

A. — La production

Au cours de la triennie, l'unité de production « Chekira » a été créée, pouvant fabriquer des fils téléphoniques et fils type TH, des fils souples pour usages de téléphone, T.S.F., et appareils électro-ménagers, câbles torsadés nuspour les lignes aériennes, câbles torsadés isolés pour basse et moyenne tension, câbles téléphoniques quartés jusqu'à 14 quartés. La Société «Chekira» a une capacité de production suffisante pour couvrir tous les besoins du marché tunisien.

A son tour, le plan quadriennal inscrit un projet de fabrication et de montage de matériel électro-mécanique, correspondant au tableau ci-dessous :

PROGRAMME POSSIBLE DE PRODUCTION DE MATERIEL ELECTRO-MECANIQUE

DESIGNATION DU MATERIEL

— Transformateurs de puissance de 25 à 500 KVA, soit une puissance totale globale de 25.000 KVA.

Il faut prévoir environ :

1/3 en 30 KV
1/3 en 10 KV
1/3 en 15 KV
5,5 KV
3 KV

— Transformateurs pour lampes fluorescentes — Ces transformateurs doivent être en bi-tension :

1/3 pour lampes 20 Watts.
2/3 pour lampes 40 Watts.

— Ballast pour lampes à vapeur de mercure.

— Moteurs électriques y compris les moteurs des motos-pompes pour la gamme de puissance de 1 à 10 CV.
— Postes préfabriqués.
— Tableaux B. T.

— Transformateurs de mesure :

600 transformateurs de mesure B.T. à 4.800.
100 transformateurs d'intensité H.T. à 6.000.
100 transformateurs de potentiel H.T. à 10.000.

— Contacteurs disjoncteurs 5-25 ampères triphasés.
— Disjoncteurs d'abonnés 5-25 ampères.

— Fusibles :

— 1.200 fusibles B.T. dont 600 de recharge.
— 800 fusibles H.T. dont 400 de recharge.

— Interrupteurs à couteaux.
— Sectionneurs H.T. dont la moitié en 15 KV et la moitié en 36 KV calibre 400 ampères.

B. — Investissements

Les investissements nécessaires à la réalisation du projet sont évaluées à 800.000 dinars y compris 10.000 dinars pour une étude économique et technique du projet.

SECTION VII

La Réactivation de l'ex-arsenal de Menzel Bourguiba

La Société Tunisienne de Construction et de Réparations Mécaniques et Navales (SO.CO.ME.NA.) instituée par la loi N° 63-43 du 19 novembre 1963 pour la réactivation de l'ex-arsenal français de Menzel-Bourguiba a, comme nous l'avons vu plus haut, déjà mis en place, les unités de production suivantes :

— Chaudronneries, charpentes.
— Tracteurs Harvester.
— Moteurs Diesel Bukh.
— Appareils ménagers et électro-ménagers.

En outre, une unité textile de confection est implantée dans l'enceinte de l'ex-arsenal. (voir partie du Plan consacrée aux industries textiles), ainsi qu'une unité de meubles métalliques (voir plus loin). Nous savons par ailleurs que la SO.CO.ME.NA. projette la création d'une clouterie.

Il reste un projet de réactivation de l'ex-arsenal qu'il faut étudier maintenant, il s'agit du chantier naval de Menzel-Bourguiba.

I. — Le chantier naval

En coopération avec une Société Etrangère qualifiée, le chantier naval de Menzel-Bourguiba sera réactivé pour être à même de faireface à des travaux de réparation et de construction.

Le chantier sera en effet équipé pour toutes les réparations de la marine nationale et de la marine marchande et pour toutes les grosses réparations de la flotte de pêche.

D'autre part, dans son programme quadriennal, sont déjà inscrits les constructions de :

— Chalutiers à coque d'acier pour le compte de l'Office National des Pêches;
— Caboteurs pour le compte de la C.T.N.;
— et éventuellement bacs (assemblage).

II. — Les investissements

Les investissements sont évalués dans leur ensemble à 605.000 dinars, se décomposant ainsi :

1°) Equipement complémentaire à la SO.CO.ME.NA. :

La SO.CO.ME.NA. devra acquérir un équipement complémentaire pour assurer le fonctionnement normal des ateliers existants ceci notamment des ateliers mécaniques. L'investissement correspondant est évalué à 50.000 dinars.

2°) Travaux d'infrastructure :

Les réseaux électriques d'eau, d'égouts, assez vétustes nécessiteront des travaux de modernisation et de renouvellement.

La dépense correspondante est évaluée à 255.000 dinars, devant s'effectuer par tranches annuelles de 85.000 dinars.

3°) **Equipement du chantier naval :**

Le chantier naval bénéficiera de l'équipement existant à la SO.CO.ME.NA. et actuellement employé par la SI.CO.ME.T. (Charpente et chaudronnerie).

En outre, il fait appel à un investissement de 300.000 dinars ainsi ventilé :

— Equipement	180.000 Dinars.
— Aménagement et fournitures divers	120.000 Dinars.
TOTAL	300.000 Dinars.

CHAPITRE VIII

Les emballages métalliques

L'activité est partagée essentiellement entre trois Sociétés :

1°) Une à Sfax « LES FUTS METALLIQUES TUNISIENS » à Sfax qui fabriquent des fûts de 22 kgs qui servent à loger l'huile d'olive, ainsi que des fûts et des tonnelles jusqu'à 50 litres.

2°) Une autre à Tunis la « S.G.I. » qui fabrique des bouteilles.

3°) Les ex-Etablissements J. J. CARNAUD ET FORGES qui fabriquent des emballages métalliques destinés à l'indutrie de la conserve et à des industries diverses telles que celles de la peinture, de l'huile, de l'esssence, de la confi-serie, des produits d'entretien.

I. — La production

Les « FUTS METALLIQUES TUNISIENS » fabriquent 30 à 40.000 tonnes par an, volume de production qui reste valable au titre de la quadriennie.

De son côté la « S.G.I. » a procédé en 1964 à la fabrication de 6.000 bouteilles à gaz. En procédant aux investissements qui sont indiqués ci-dessous, elle atteindra en 1968, une capacité de production de 30.000 bouteilles.

Enfin les ex-Etablissements J. J. CARNAUD repris en association avec le groupe S.T.B., usinent 6 à 7.000 tonnes de fer dont 70 % destinés à la conserve et 30 % aux divers. Cependant leur capacité installée est de 11.000 tonnes/an. Elle sera portée à 12.000 tonnes en 1968.

II. — Les investissements

Les « FUTS METALLIQUES TUNISIENS » n'envisagent pas de réaliser d'investissements qui méritent d'être mentionnés.

Par contre, la S.G.I. envisage un double investissement nécessaire à l'accroissement de sa capacité de production :

— Four automatique avec enregistreuse	5.000 Dinars.
— Equipement complémentaire	4.000 Dinars.
TOTAL	9.000 Dinars.

Enfin les ex-Etablissements CARNAUD prévoient les investissements suivants :

— Création d'un atelier pour un train automatique de boîtes rondes (150.000 boîtes/jour) et construction d'un magasin de stockage	100.000 Dinars.
— Implantation d'une imprimerie sur métal	400.000 Dinars.
TOTAL	500.000 Dinars.

Le total général des investissements dans le secteur des emballages métalliques est donc évalué à 9.000 + 500.000 = 509.000 dinars.

SECTION IX

Les meubles métalliques

Le secteur des meubles métalliques et des articles connexes est en pleine expansion en Tunisie. A ce titre, il y a lieu de mentionner qu'outre les entreprises existantes à Tunis, une unité de production vient d'être implantée à Menzel-Bourguiba, par le groupe GOZLAN- BURACIER.

I. — La production

L'unité de Menzel-Bourguiba sera à même de satisfaire l'ensemble de la consommation tunisienne, comme de faire des offres sur les marchés des pays voisins.

En outre, les établissements GOZLAN envisagent en association avec une firme américaine, de réaliser la fabrication d'une fonderie de bronze dont le marché semble être assuré (100.000 dinars à l'exportation). En outre, ils comptent fabriquer des cumulus pour salles de bain.

II. — Les investissements

L'investissement prévu est de 50.000 dinars au cours de la quadriennie.

TABLEAU RECAPITULATIF DES PREVISIONS DE PRODUCTIONS ET D'INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR MECANIQUE ET METALLURGIQUE

DESIGNATION DES PROJETS	PRODUCTION 1968	INVESTISSEMENTS (en Dinars)
I. *SIDERURGIE*	70.000 tonnes/an	6.463.000
II. *DERIVES DE LA SIDERURGIE.*		
Tréfilerie	8.000 tonnes/an	1.100.000
Tubes d'acier	6.000 tonnes/an	600.000
Clouterie	800 tonnes/an	30.000
Ressorts	60 tonnes/an	30.000
Electrodes	(3.400 Dinars) 200 tonnes/an	néant
III. *FONDERIES.*		
Fonderies	8.000 tonnes/an	30.000
IV. *METAUX NON FERREUX.*		
Fonderies de plomb	30.000 tonnes/an	50.000
Transformateur de plomb	2.500 tonnes/an	néant
Transformateur de zinc	néant	50.000
Blanc de zinc	600 tonnes/an	néant
V. *CHARPENTE*		
Charpentes, chaudronnerie	13.000 tonnes/an	550.000
VI. *MONTAGE.*		
Moteurs Diesel	1.500 unités/an	238.000
Tracteurs	1.300 unités/an	45.000
Camions	505 unités/an	
Cars	100 unités/an	50.000
Voiturees particulières	1.400 unités/an	
Camionettes	1.300 unités/an	330.000
Bennes basculantes	200 unités/an	155.000
Remorques et semi-remorques	80 unités/an	145.000
Organes mécaniques Camions et cars	2.000 pièces/an	150.000
Organes mécaniques des voitures particulières	5.200 pièces/an	175.000
Bicyclettes	30.000 pièces/an	100.000
Chauffe-eau et chauffe-bain	4.000 unités/an	25.000
Appareils de cuisine et de chauffage	16.500 unités/an	140.000
Réfrigérateurs	10.000 unités/an	300.000
Matériel électro-mécanique	divers	800.000
Divers et imprévus		35.000
VII. *REACTIVATION EX-ARSENAL.*		
SOCOMENA et Chantier naval	divers	605.000
VIII. *EMBALLAGES.*		
Fûts et tonnelet	40.000 tonnes/an	néant
Bouteilles à gaz	30.000 unités/an	9.000
Emballages métalliques	12.000 tonnes/an	500.000
Meubles métalliques	divers	50.000
		12.755.000

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE IX

LES INDUSTRIES DIVERSES

Les industries diverses étant généralement des industries légères composées de petites unités de production on a évité de prendre en considération toute production artisanale pouvant apparaître comme activité annexe de l'industrie; les critères de l'utilisation des machines, du processus de fabrication et de l'importance de la main-d'œuvre ont permis de retenir un certain nombre d'activités groupées sous trois rubriques :

A. — L'industrie du verre.

B. — La radio et la télévision.

C. — Les autres industries diverses.

A. — L'industrie du verre

Le marché tunisien est tributaire de l'importance pour tous ses besoins en articles en verre. Le volume des importations fait apparaître un accroissement de la consommation de 10 % par an.

1°) Le verre creux :

Dans le cadre du plan triennal il a été décidé la création d'une verrerie axée principalement sur la fabrication de verre creux. La Société Tunisienne de Verrerie a été constituée en octobre 1963 avec un capital de 182.000 dinars, se répartissant comme suit :

80 % souscrits par la Société Nationale d'Investissement, des commerçants en articles de verreries et des utilisateurs des emballages en verre.

20 % souscrits par la Société Tunisienne des Verreries de Saouaf.

La production prévue est de 6.000 tonnes de verre creux par an.

Le projet prévoit également la possibilité de doubler la production, s'il en était besoin, par un moyen de chauffe particulier.

Elle pourra satisfaire la totalité des besoins en verre creux mécanique et soufflé. Compte tenu de l'évolution de la consommation en verre creux durant les années 1960 à 1964 qui est passée de 3.100 tonnes à près de 4.500 tonnes, on peut estimer que cette consommation sera de l'ordre de 5.800 tonnes en 1968.

La situation des travaux à la fin de 1964 est la suivante :

Les travaux relatifs à l'unité de production les ateliers et les magasins sont achevés. Les essais de l'usine ont commencé début 1965. Les derniers travaux seront terminés courant 1965 : il s'agit des bâtiments de l'administration et des services sociaux.

Le coût total du projet est de 570.000 dinars se répartissant ainsi :

300.000 dinars en monnaie locale.

230.000 dinars en devises.

40.000 dinars apports en nature des actionnaires.

Les dépenses effectuées jusqu'au 31 décembre 1964 sont de :

250.000 dinars en monnaie locale et 182.000 dinars en devises. Il restera à dépenser en 1965, 50.000 dinars pour règlement de l'entreprise de génie civil et 48.000 dinars en devises. Il y aura donc à inscrire pour la quadriennie 98.000 dinars.

Comme on l'a vu ce projet est à cheval sur les deux plans triennal et quadriennal; mais ses effets se feront sentir surtout à partir du démarrage du plan quadriennal.

2°) **Le verre plat :**

La Société Tunisienne du Verre propose la création d'une unité de fabrication de verre plat destinée à satisfaire la totalité des besoins du marché intérieur. La capacité prévue pour l'unité, soit 4.300 tonnes/an, considérée comme seuil minimum de rentabilité, dépasse les besoins de la consommation actuelle qui se situe aux environs de 2.500 tonnes par an. Les statistiques d'importation de cet article donnent en tonnes :

1960	1961	1962	1963	1964
—	—	—	—	—
1.474	1.487	1.782	1.763	2.014

Compte tenu de l'évolution de la consommation on pourrait admettre qu'elle atteindrait en 1968 : 3.200 à 3.500 tonnes/an, ce qui laisserait un surplus de production exportable de l'ordre de 1.000 tonnes/an.

Les investissements nécessaires pour la réalisation de ce projet sont estimés à 740.000 dinars se répartissant comme suit :

540.000 dinars pour l'équipement (en devises).
60.000 dinars pour le montage et la mise en route.
140.000 dinars pour le génie civil.

Ces investissements seront réalisés pour moitié sur le capital de la Société et pour moitié par voie d'emprunt.

B. — Le complexe radio-télévision

Cette branche comprend :

La radio, les électrophones et les téléviseurs.

Les lampes à incandescence.

Les disques.

1°) **La radio et la télévision :**

Le programme de fabrication est réalisé par deux sociétés : El Athir (Société Nationale d'Investissement) et la C.T.E. (privée) qui ont fusionné début 1965 et ont commencé la fabrication. Les investissements nécessaires ont été tous réalisés en 1964; il reste à inscrire seulement 3.000 dinars pour la quadriennie.

Pour l'ensemble de ces articles il s'agit de montage de pièces importées sauf en ce qui concerne les coffrets de récepteurs radio.

2°) **Les lampes à incandescence :**

Les importations de lampes à incandescence standardisent de l'ordre de 1.300.000 unités par an pour une valeur de plus de 90.000 dinarsà l'exclusion des lampes spéciales « renforcées » (type lustre) et des lampes de petits formats (veilleuses, pour piles, etc...).

Le projet est à réaliser par la Société Nationale d'Investissement. Il s'agira dans un 1er stade d'une unité de fabrication de 1.500.000 lampes standard par an ce qui couvre les besoins actuels du marché tunisien. Au fur et à mesure de l'évolution du marché, les équipes pourront être doublées et la production pourrait atteindre 4.000.000 lampes par an.

Le coût total du projet est de 123.000 dinars se répartissant en : 33.000 dianrs en monnaie locale et 90.000 dinars en devises.

3°) **Les disques :**

La Société En-Nagham, filiale de la Société Tunisienne de Diffusion à signé un contrat avec un groupe hollandais pour le montage d'une usine de pressage de disques phonographiques. Cette usine comprendra trois presses pouvant presser 300.000 disques par an; elle est extensible en usine de six presses faisant la transcription et la galvanoplastie (production 600.000 disques par an). Il s'agit de couvrir les besoins du marché local avec la possibilité de diffuser les disques tunisiens sur les marchés africain et mondial.

Le pressage est prévu pour fin 1965 et la transcription et la galvanoplastie au courant de 1967.

Le coût total du projet est de 225.000 dinars, dont : 75.000 dinars en monnaie locale et 150.000 dinars en devises.

Financés par des crédits bancaires pour 80.000 dinars, des fonds propres pour 30.000 dinars, et le reste en crédits fournisseurs et prêts du gouvernement hollandais.

C. — Les autres industries diverses

1°) **Les accumulateurs :**

Dans ce secteur il existe trois Sociétés : Nour, Fulmen et Thuilier, avec une capacité totale de 105.000 accumulateurs pour une consommation de près de 30.000 batteries neuves ou rénovées. D'où la nécessité de réformer le secteur en rationalisant l'activité des 3 sociétés. Un texte législatif est en cours : il porte sur la définition de l'accumulateur neuf et interdit la fabrication et la vente d'accumulateurs rénovés. La fabrication des accumulateurs neufs serait réservée à la Société Nour pour 80 % dans des besoins et le reste pour la Société Fulmen. La Société Thuilier se spécialisant dans le rechappage.

La production escomptée pour les trois entreprises serait la suivante :

Nour	:	20.000 batteries neuves.
Fulmen	:	5.000 batteries neuves.
Thuilier	:	5.000 à 8.000 batteries rechappées.

Cela nécessitera des investissements supplémentaires pour Nour pour agrandir l'usine et fabriquer des bacs d'accumulateurs, soit 100.000 dinars, dont 80.000 dinars en équipements. Sur les 80.000 dinars, il faut prévoir 40.000 dinars en devises.

2°) **Les plaques de gomme et le caoutchouc :**

La SO.TU.PRI. qui produit actuellement 346.000 paires de chaussures projette une extension de ses activités pour arriver à une capacité de 611.000 paires de chaussures en caoutchouc. L'investissement à réaliser est de l'ordre de 60.000 dinars, dont 45.000 dinarse en devises.

Par ailleurs cette société prévoit un équipement pour la fabrication de plaques de gomme des chaussures (tennis, pantoufles, etc...). Le coût de ce projet est évalué à 85.000 dinars.

3°) **Montage de montres :**

Le Comptoir d'Importation Rais a étudié un projet d'une chaîne de montage de montres.

La production serait de 40.000 montres en 1965 pour atteindre 120.000 montres et 40.000 réveils en 1968. Le coût total de ce projet est de 13.000 dinars dont 11.000 en devises.

ETAT RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

POUR LE SECTEUR DES INDUSTRIES DIVERSES

(En Dinars)

Verre creux	:	98.000.
Verre plat	:	740.000.
Radio T.V.		3.000.
Lampes	:	123.000.
Disques	:	225.000.
Plaques de gomme	:	60.000.
Accumulateurs	:	100.000.
Montres et réveils		13.000.
Caoutchouc	:	85.000.
TOTAL		1.447.000.

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE X

LE TOURISME ET LE THERMALISME

SECTION I

Le Tourisme

A. — Les objectifs de la Perspective Decennale et du Pré-Plan triennal.

Insistant surtout sur l'infrastructure hôtelière, la Perspective Décennale avait fixé comme objectif, de porter de 1962 à 1971, le nombre d'hôtels de 95 à 135, le nombre de chambres de 2.563 à 5.476 et la capacité de logement de 4.571 lits à 9.406 lits. Les investissements correspondants avaient été évalués à 13.150.000 dinars, se décomposant en construction d'une valeur de 7.900.000 dinars soit les 60 % en équipement d'une valeur de 5.350.000 soit les 40 %.

De son côté, le Pré-Plan triennal, lui-même orienté essentiellement vers le développement de l'infrastructure hôtelière, a prévu de porter le nombre d'hôtels à 102, celui des chambres à 3.452 et celui des lits à 6.458. Le total des investissements envisagés, y compris les crédits d'études, est évalué à 5.947.000 dinars.

Mais en fait, les réalisations effectuées entierement ou amorcées en cours de triennie auront égalé et même dépassé les objectifs fixés par les Perspectives, puisque 10.100 lits auront été réalisés sur les 10.000 prévus dans ces objectifs.

INVESTISSEMENTS PUBLICS

1°) **Etudes :**

Etude aménagement touristique Tunis et Banlieue	7.000 Dinars
Etude aménagement touristique Cap Bon	6.800 Dinars
Etude aménagement touristique Dorsale	7.000 Dinars
Etude aménagement touristique du Nord	7.000 Dinars
Etude aménagement touristique Sud Est	6.800 Dinars
Etude aménagement touristique Djerid et Sud Ouest	6.000 Dinars
Etude aménagement touristique Sahel	31.600 Dinars
Etude aménagement touristique Djerba	6.000 Dinars
Etude de mise en valeur de la zone de Korbous	11.000 Dinars
Etude pour le Tourisme en Tunisie (en anglais)	5.000 Dinars
Etude pour le Ferry-boat Sicile-Tunisie	1.500 Dinars
Etude pour avant-projet d'hôtel de Mahdia	4.000 Dinars
Etude pour projet type relais routier	1.000 Dinars
Etude pour projet type relais saharien	1.000 Dinars
Avant-projet d'une station balnéaire à Raouad	5.000 Dinars
Etude pour station thermale régionale type	1.000 Dinars
Etude pour relais type de montagne	1.000 Dinars
Etude de mise en valeur de la zone de Haouaria (payée par la S.T.B.)	pour mémoire

2°) **Concours direct apporté sous forme de subvention au secteur privé :**

— Electrification pour le village du Touring Club de Raouad	6.000 dinars
— Frais d'architecture pour l'Hôtel Oasis de Gabès	15.000 dinars
— Frais d'architecture pour l'Hôtel Marhaba de Sousse	12.000 dinars

3°) **Constructions hôtelières :**

— Hôtel Hilton	450 lits	4.000.000 dinars
— Hôtel Skanès Palace	229 lits	1.500.000 dinars
— Hôtel Ribat (agrandissement)	94 lits	241.500 dinars
— Station balnéaire de Skanès	78 lits	309.000 dinars
— Relais de Téboursouk (Municipalité)	25 lits	30.000 dinars
— Municipalité de Sousse (Boujaffar)	100 lits	120.000 dinars

INVESTISSEMENTS SEMI-PUBLICS

S.H.T.T. :

— Corniche Palace à Bizerte	167 lits	850.000 dinars
— Ulysse Palace à Djerba	167 lits	720.000 dinars
— Jugurtha Palace à Gafsa	150 lits	650.000 dinars
— Hôtel des Aghlabites à Kairouan	140 lits	600.000 dinars
— Ensemble Aïn Draham	60 lits	50.000 dinars

S.I.T.T. :

— Hôtel Africa à Tunis	300 lits	3.000.000 dinars

Société Gammarth :

— Abou Nawas - Gammarth	100 lits	300.000 dinars

Municipalité de Hammamet :

— Hôtel de la Municipalité	200 lits	250.000 dinars

INVESTISSEMENTS PRIVES

U.G.T.T. :

— Hôtel Amilcar	180 lits	1.150.000 dinars

Tahar Fourati :

— Parc Plage - Hammamet	100 lits	200.000 dinars
— El Boustan - Hammamet	200 lits	100.000 dinars

Société Marhaba :

— Hôtel Marhaba - Sousse	400 lits	450.000 dinars

Société Oasis :		
— Hôtel Oasis à Gabès	140 lits	450.000 dinars
Ali Mheni :		
— Hôtel Adrumète à Sousse	80 lits	140.000 dinars
S.A.G.E.T.H. :		
— Hôtel des Orangers à Hammamet ...	200 lits	250.000 dinars
M. Fourati :		
— Hôtel Sindbad à Hammamet	200 lits	250.000 dinars
Société Mise en Valeur de Kerkennah :		
— Hôtel de Kerkennah	180 lits	200.000 dinars
Société Développement Touristique du Cap-Bon :		
— Hôtel de Nabeul	200 lits	200.000 dinars
M. Mécheri :		
— Hôtel Mécheri à Gammarth	120 lits	150.000 dinars

***

B. — Les lacunes du Plan triennal

1°) Aménagement du territoire.

Quoiqu'ayant procédé à une étude analytique assez poussée de l'aménagement touristique du territoire au cours de la triennie, il reste que la Direction du Tourisme n'a en fait et droit aucune action directe sur le domaine très important de l'aménagement du territoire sur le plan touristique.

2°) Formules d'hébergement.

La Triennie a eu une orientation dans ce domaine trop axée sur l'hôtellerie classique de classe assez élevée. Il n'y a pas eu diversification des formules d'hébergement sur le plan de la nature même de l'hébergement et de son prix de revient.

3°) Distractions.

Le problème des distractions est resté entier. Il est pourtant urgent à résoudre.

4°) La formation professionnelle.

On doit poursuivre l'effort important amorcé en 1964 avec la création des Centres de Monastir et de Bizerte pour 250 élèves.

5°) **Les facilités touristiques.**

Si les formalités administratives sont relativement aisées pour la clientèle touristique de groupe, il n'en a pas toujours été ainsi pour la clientèle individuelle.

Le développement de cette classe de clientèle, économiquement intéressante, requiert le maximum de libéralisme administratif à l'entrée et à la sortie.

6°) **Les structures administratives.**

Durant toute la Triennie le tourisme a vécu sous plusieurs régimes administratifs, et a vu naître ou disparaître plusieurs structures. L'engagement dans une politique active d'encouragement à ce secteur nécessitera une organisation très ferme des structures.

Les défauts essentiels constatés ont été la longueur des procédures administratives dans la construction et la difficulté pour l'administration du tourisme d'intervenir directement dans la réalisation de certains objectifs.

7°) **Financement des projets.**

L'essentiel de l'effort a été fait au cours du Pré-Plan par l'Etat ou des sociétés semi- publiques. En fin de Triennie, le secteur privé tunisien a commencé à s'intéresser à l'investissement dans le tourisme. Pour l'amener à faire un effort décisif il faudra avoir une politique d'encouragement qui soit très claire. Toutefois, le rôle de l'Etat continuera à être très important, et il devra pouvoir intervenir à tout moment et à tous les stades, tant qu'une tradition hôtelière nationale n'aura pas été bien assise.

∴

C. — Les objectifs du Plan Quadriennal

1ère partie : **Aménagement du territoire.**

Une triple action devra être engagée à cet égard :

a) **Protection du patrimoine touristique naturel.**

Des mesures législatives et règlementaires devront autoriser l'administration du tourisme à :

— intervenir dans les plans d'urbanisation touristique.

— intervenir dans la protection économique dans les zones touristiques contre les spéculations.

— intervenir dans la préparation des projets d'aménagement particuliers tels que mise en valeur des sites culturels; mise en valeur du patrimoine cynégétique; protection des eaux de mer contre la pollution par les hydrocarbures.

b) **Mise en valeur du patrimoine touristique.**

— par des études spécialisées d'aménagement ..... 200.000 Dinars

— ...

— par la prise en charge des travaux d'urbanisation pour les sites particulièrement importants ..... 700.000 Dinars

Sidi Bou Said	150.000
Hammamet	200.000
Monastir	200.000
Sud et extrême Sud	150.000

— étude de ligne ferry-boat ..... pour mémoire

— reforestation ..... pour mémoire

— grands travaux publics ..... pour mémoire

2ème partie : **Hébergement et autres super-structures.**

La détermination des objectifs quantitatifs des investissements est basée sur une estimation du flux touristique et des modes de financement normalement prévisibles.

1°) **Prévisions du flux touristique.**

Quoiqu'il soit toujours hasardeux de faire des prévisions de consommation pour un produit marginal qu'est le Tourisme, on peut admettre pour la Tunisie un taux de progression de 25 % en entrées et de 25 % en nuitées pour les étrangers pour les années à venir, pour le tourisme intérieur, le taux à retenir ne doit pas dépasser 5 %. Quant aux recettes en devises, un taux de 20 % pourra être retenu.

Cela donne le tableau suivant, dont les chiffres sont arrondis au millier supérieur.

	1964	1965	1966	1967	1968
Entrées non résidents..	130.000	170.000	200.000	240.000	280.000
Recettes devises	3.600.000	4.500.000	5.400.000	6.300.000	7.200.000
Nuitées non résidents..	600.000	750.000	900.000	1.050.000	1.200.000
Nuitées de tourisme intérieur	200.000	210.000	220.000	230.000	250.000

2°) **Super-structures d'hébergement.**

Compte-tenu des taux d'occupation et des durées de séjour généralement admis, il faudra équiper la Tunisie de 8.000 lits supplémentaires pour faire face à cet accroissement de nuitées. Cet accroissement portera la capacité de la Tunisie à **19.000 lits en 1968** environ.

Il sera nécessaire de veiller à ce que ces lits soient de classe économique, donc d'un coût de **1.000 dinars** environ le lit en moyenne, ce qui nous permet de prévoir un investissement global de **8.000.000 de dinars.**

Une concentration par zones devra être favorisée avec priorité pour les zones suivantes :

— Tunis et Banlieue
— Hammamet - Nabeul
— Monastir
— Djerba

Des travaux complémentaires sur les hôtels existants sont à prévoir pour 300.000 dinars environ.

— **Récapitulé des investissements :**

— Travaux en cours	5.450.000 Dinars
— Complément travaux	300.000 Dinars
— Travaux nouveaux	4.900.000 Dinars
Total	**10.650.000 Dinars**

3°) **Modalités de financement.**

Il est admis que le secteur privé tunisien devra être intéressé à l'investissement touristique. Pour ce faire, l'institution d'une législation précise en matière **d'aide spécifique à l'hôtellerie et services touristiques annexes** (distractions, loisirs, transports) doit être prévue sans retard.

3éme partie : **Promotion touristique.**

Ces efforts doivent être accompagnés d'une vigoureuse intensification de la publicité pour la Tunisie. Il est proposé d'instituer une taxe sur les nuitées de 100 millimes par nuitée. l'équivalent de cette taxe sera prélevé sur le budget de l'Etat.

4ème partie : **Les réformes de structures.**

Le développement du tourisme en Tunisie ne s'épanouira pas pleinement si parallèlement des efforts ne sont pas entrepris en vue de la réforme des structures existantes.

1°) **Les structures administratives.**

Nous avons dit plus haut que le tourisme touche à plusieurs secteurs de l'activité politique, économique et sociale du pays : Affaires Etrangères; Sûreté Nationale; Economie Nationale (Industrie - Commerce - Agriculture); Information; Affaires Culturelles; Banque Centrale de Tunisie; etc...

2°) **Le Commissariat du Tourisme et du Thermalisme.**

La question s'est posée de savoir si, en raison de la nature même de l'activité du Tourisme qui est inséparable de toutes les activités de la vie nationale, il ne paraît pas opportun de revenir à la formule d'**Office du Tourisme.** Cette formule est séduisante mais elle a l'inconvénient de priver cet Office du pouvoir règlementaire qui, en effet, est le privilège de l'Administration Centrale.

Or, ainsi que nous l'avons vu plus haut, l'organisme chargé du Tourisme devra exercer la puissance publique en matière d'aménagement de zones touristiques, il devra également pratiquer une politique de police touristique, **accorder des subventions,** se substituer au Secrétariat d'Etat au Travaux Publics et à l'Habitat pour la confection de plans d'urbanisme dans certaines zones à vocation touristique..., toutes attributions qui ordinairement sont réservées à des services d'Administration Centrale.

Par contre, il est indispensable également que les réalisations touristiques décidées par le Gouvernement puissent être menées à bonne fin en tout état de cause et avec le maximum de rapidité. Une formule qui permette cette efficacité dans les institutions est recherchée avec la création du Commissariat du Tourisme et du Thermalisme.

3°) **Les Associations de Tourisme.**

Ces associations sont de **défense des intérêts** des professionnels du tourisme (fédération des hôteliers, syndicats des cafetiers et restaurateurs, fédération des agences de voyages...) ou bien créées pour la **promotion de l'expansion touristique** (Touring Club de Tunisie - Automobile Club de Tunisie - Fédération des Syndicats d'Initiative, Auberges de Jeunesse - Associations Sportives telles que Golf Club, Yacht Club, Club Nautique International de Zembra...).

Les premières associations deviendront des associations **obligatoires** de professionnels et les secondes, mieux structurées, se regrouperont en **Fédération du Tourisme** pour donner à leur action plus d'ampleur et plus de volume à leurs moyens.

Parallèlement, pourra être créé une **Association de Tourisme Populaire** pour la promotion d'un tourisme intérieur de masses.

4°) **Les organes d'exploitation.**

L'exploitation hôtelière et touristique est exercée par le secteur para-étatique et le secteur privé.

a) — **Le secteur para-étatique.**

Actuellement, la Société Hôtelière et Touristique de Tunisie exploite un très grand nombre d'hôtels.

L'efficacité avec laquelle elle agit doit être améliorée. La création, si besoin était d'une autre société de ce genre, serait à encourager.

b) — **Le secteur privé.**

Le secteur privé est animé indifféremment par des étrangers et par des nationaux, ceux-ci de plus en plus nombreux grâce à l'aide financière et technique qui leur a été offerte.

Partant de cette idée que le secteur touristique est de ceux qui se prêtent le mieux à l'investissement privé et que ce dernier est appelé par la force des choses à relayer progressivement l'investissement public, du moins dans certains secteurs hôteliers et touristiques, des mesures d'aide aux investisseurs privés venant s'ajouter à celles qui sont déjà inscrites dans la législation en vigueur s'imposent d'évidence. Il s'agit surtout de la création d'**un Fonds Spécial Hôtelier** animé par la Direction du Tourisme et qui pourra, selon les cas, accorder des subventions, participer au Capital, ou consentir des crédits à long terme.

Quant à **l'investisseur étranger**, non seulement il devra obtenir la garantie du transfert de ses bénéfices et de retransfert de ses capitaux, mais également rencontrer l'accord du secteur public, para-étatique et privé tunisien, pour des formules d'association et de coopération.

SECTION II

Le Thermalisme

A. — **Les objectifs de la Perspective Décennale et les réalisations du Pré-Plan triennal.**

1°) **La Perspective Décennale.**

L'ensemble des investissements prévus pour le Thermalisme dans la Perspective Décennale, s'élève à 7.300.000 dinars ainsi détaillés :

Stations hydro-minérales.

— Aïn Okteur	1.000.000 Dinars
— Aïn Melliti	
— Aïn Garci	

Stations Thermales.

— Djebel Oust	6.300.000 Dinars
— Hamma de Gabès	
— Hamma du Djérid	
— Korbous	
— Hammam-Lif	
— Sidi Ahmed Zarrouk	
Total	**7.300.000 Dinars**

2°) **Le Plan triennal 1962-1964**

De son côté, le Plan Triennal a fixé le programme suivant :

Travaux en cours		225.000 Dinars
— Aïn Okteur		
Travaux nouveaux		1.350.000 Dinars
— Aïn Garci	350.000	
— Djebel Oust	900.000	
— Villa Essaada		
— Hammam-Lif	40.000	
— Etudes	60.000	
Total		**1.575.000 Dinars**

En fait, le programme du Thermalisme, quelque peu modifié a été exécuté au cours de la Triennie, ainsi que le détail en est donné ci-dessous :

— **Aïn Okteur.**

Complexe comprenant une usine d'embouteillage, une auberge de cure, un restaurant et une buvette.

Les travaux sont achevés au cours de la Triennie comportant un investissement effectif de 325.000 dinars. La commercialisation des eaux d'Aïn Okteur, commencée en 1963, est assurée provisoirement par la S.T.I.L.

— **Station hydro-minérale d'Aïn Garci.**

Complexe comprenant une usine d'embouteillage, un village de personnel, un restaurant, une buvette, un café.

La première tranche des travaux (usine d'embouteillage, 4 villas de fonction, 12 logements pour le personnel) commencée en 1961, est terminée en 1965 par l'installation des machines.

— **Korbous.**

Projet non prévu initialement dans le Pré-Plan triennal — Etude entièrement réalisée.

— **Borj Hammam - Aïn Draham.**

Investissement réalisé : 60.000 dinars.

— **Divers :**

Un investissement global de 50.000 dinars a été réalisé, pour l'apurement des comptes relatifs aux travaux exécutés à Hammmam-Lif (Dar Es-Saada), pour le règlement des **études faites à Aïn Melliti** et au village du personnel de Korbous ou des études à faire pour les unités régionales.

3°) **Les leçons à tirer de la Perspective Décennale et du Pré-Plan Triennal.**

D'une manière générale, la Perspective Décennale et le Pré-Plan Triennal ont tracé des programmes qui, à la pratique, se sont avérés trop ambitieux.

En effet, il paraît maintenant à l'évidence que ni la bagno-thérapie ni les eaux minérales ne sont à même d'attirer une clientèle étrangère dans l'immédiat. Seule une clientèle tunisienne ou maghrébine est intéressée par le Thermalisme Tunisien, ce qui en limite considérablement l'ampleur. On peut donc conclure : Les projets de thermalisme devront être pensés ou repensés en fonction d'un marché spécifiquement intérieur.

B. — **Les objectifs du Plan Quadriennal**

1°) **Etudes**

Elles seront poursuivies dans plusieurs voies :

a) — étude physico-chimique des eaux thermales.

b) — étude clinique des propriétés curatives des eaux thermales les plus importantes.

c) — étude du marché de consommation réel ou potentiel des eaux thermales tunisiennes en Tunisie et à l'étranger.

2°) **Les investissements**

Les investissements prévisibles s'élèvent globalement à 2.270.000 dinars.

Projets nationaux :

— Grand Korbous (1re tranche)	1.500.000 Dinars
— Aïn Melliti (usine de mise en bouteilles et logement du personnel)	350.000 Dinars
— Hammam-Lif	250.000 Dinars

Projets régionaux :

— Djebel Oust	50.000 Dinars
— Hamma de Gabès	30.000 Dinars
— Hamma du Djérid	30.000 Dinars
— Hamma Zriba	10.000 Dinars
— Hammam Djedidi	10.000 Dinars
— Ksour Essaf	10.000 Dinars
Total des investissements du Thermalisme	**2.240.000 Dinars**

Naturellement si des études supplémentaires permettraient d'espérer un meilleur rendement de certaines eaux, d'autres investissements devraient être consentis.

3°) **Les réformes de structure**

L'exploitation.

En matière de Thermalisme, l'exploitation étant à la fois industrielle et médico-sociale, devra être assurée par une société nationale ou d'économie mixte.

La constitution de cette Société du Thermalisme devrait être entreprise sans retard.

Par ailleurs, on doit admettre le principe d'un élargissement de la Sécurité Sociale aux cures thermales ce qui permettrait de créer un marché intérieur considérable pour nos sources.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS TOURISME ET THERMALISME

I. — TOURISME	
A) *Mise en valeur du patrimoine touristique.*	
1. — Etudes d'aménagement touristique généralisées par zones et travaux d'aménagement urbain à caractère particulier	900.000 Dinars
B) *Infrastructure.*	
2. — Achèvement des travaux en cours (Hôtel Hilton, Hôtel Africa, Oasis Gabès, Marhaba Sousse)	5.450.000 Dinars
3. — Complément à des travaux achevés (Bizerte, Djerba, Skanès, Monastir, Gafsa)	300.000 Dinars
4. — Travaux nouveaux (4.000 lits)	8.000.000 Dinars
TOTAL A + B	14.650.000 Dinars

II. — THERMALISME	
A) *Projets nationaux.*	
— Grand Korbous (1ère tranche)	1.500.000 Dinars
— Aïn Melliti (usine de mise en bouteille et logements du personnel)	350.000 Dinars
— Hammam-Lif	250.000 Dinars
B) *Projets régionaux.*	
— Djebel Oust	50.000 Dinars
— Hamma de Gabès	30.000 Dinars
— Hamma du Djérid	30.000 Dinars
— Hammam Zriba	10.000 Dinars
— Hammam Djedidi	10.000 Dinars
— Autres petites stations (Ksour Essaf)	10.000 Dinars
TOTAL Thermalisme	2.240.000 Dinars
Total TOURISME et THERMALISME (I + II)	12.890.000 Dinars

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE XI

L'ARTISANAT

A. — Les réformes arrêtées par la Perspective Décennale

Activité déclinante en raison sourtout de la concurrence de l'industrie moderne, mais activité qui occupe encore plus de 100.000 personnes et nourrit plus de 500.000 personnes, l'artisanat tunisien, s'il est réformé et reconverti sera capable de prendre un nouvel essor. C'est ce que la Perspective Décennale 1962-1971 s'est attachée à dégager.

Celle-ci marque tout d'abord l'intérêt d'un recensement préalable des activités artisanales. Puis distinguant entre artisanat **artistique**, artisanat de **services** et artisanat **utilitaire**, elle dégage un programme de réformes dont voici les traits essentiels :

1°) Artisanat Artistique :

Pour promouvoir l'artisanat artistique (broderie, tissage de couvertures et de tapis, poterie d'art, orfèvrerie etc...), il faut sauver les anciennes techniques qui disparaissent (travail de l'ambre, broderie d'or, ciselage du cuivre...), de même qu'il faut sélectionner et rénover les techniques tradionnelles (couvertures de Gafsa, tapis de Kairouan et d'Oudref).

Comme instrument de cette politique, la Perspective Décennale prévoit la création de **Centres Régionaux d'Artisanat d'Art** à Djerba, Gabès, Gafsa, Kairouan et Nabeul, essentiellement.

2°) Artisanat de Services :

La Perspective distingue entre les artisans travaillant individuellement (coiffeurs, blanchisseurs, teinturiers) dont l'activité, quelque peu retardée, ne peut que se développer lentement et entre les artisans dont l'ativité est susceptible de regroupement et de développement rapide (mécanicins, électriciens, motoristes, serruriers, frigoristes...).

En fait, il s'agit là d'un domaine qui, tout au moins en ce qui concerne les artisans de la deuxième catégorie, relève aujourd'hui bien plus de l'Industrie que de l'Artisanat.

3°) Artisanat Utilitaire :

Liées à des modes de vie qui ont disparu, certaines branches de l'Artisanat Utilitaire sont vouées à une disparition plus ou moins proche : chéchias, passementerie, sellerie, armurerie traditionnelle.

D'autres, par contre, sont susceptibles de revivification (produits textiles, objets tressés, ouvrages de cuir et de bois, pièces forgées...) sous le contrôle de l'Office National de l'Artisanat, avec le concours du crédit bancaire, dans une perspective de reconversion industrielle progressive et sous réserve de certaines dispositions législatives ou règlementaires de protection contre les produits d'origine étrangère ou nationale.

B. — Les objectifs et les réalisations du Pré-Plan Triennal 1962-1964

De son côté, le Plan Triennal entre plus en détails que la Perspective, dans les réformes de structure puis détermine les investissements à réaliser au cours de la triennie.

1°) — Les réformes de structure dans le Plan Triennal :

a) Le recensement artisanal.

Constatant qu'aucun recensement complet n'a été effectué depuis 1953, le Pré-Plan Triennal trace les grandes lignes de ce que devra être le prochain recensement : capacité productive de l'Artisanat, main-d'oeuvre employée globalement et par secteurs, part de l'Artisanat dans le revenu national, goulot d'étranglement de la production artisanale, circuits de distribution de cette production.

Au cours de la Triennie, un recensement préliminaire a été effectué en 1962 par le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances, qui a été repris et précisé par la suite par les Services spécialisés de l'Office National de l'Artisanat, dans le cadre de certaines études menées à l'échelle régionale. Il s'agit toutefois d'un recensement partiel, effectué dans les Gouvernorats de Sousse, de Kairouan, de Gabès, de Médenine et de Souk El Arba et mené dans la limite des possibilités réduites de l'Office en cadres.

Le recensement général reste donc à faire et il s'avère urgent de l'effectuer au cours de la prochaine quadriennie. Mais pour qu'il soit mené à bonne fin, il est nécessaire qu'au préalable le législateur définisse nettement ce qu'il faut entendre par artisan. A cet égard, la liste donnée par l'arrêté du 21 Janvier 1937 n'est plus d'actualité.

b) L'institution d'une carte de l'artisan et d'un Statut de l'artisan.

Il a été prévu dans le Pré-Plan triennal qu'une Commission ad hoc délivrerait aux artisans **des cartes professionnelles** qui leur permettraient d'exercer leur activité et que par ailleurs elle mettrait au point le Statut de **l'Artisan.**

Bien que cette réforme inscrite dans le Pré-Plan, n'ait pu être réalisée entièrement, un commencement d'exécution lui a été donné au cours de la triennie. En premier lieu, le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances et l'Office National de l'Artisanat ont fait procéder au recensement des artisans bijoutiers et à la délivrance aux meilleurs d'entre eux d'un poinçon de maître, ce qui prélude, dans ce secteur à l'obtention de cartes professionnelles, condition nécessaire à l'adhésion aux coopératives d'orfèvres prévues par la loi.

En second lieu, des études ont été menées par l'Office tant dans ses ateliers qu'auprès des artisans privés, en vue d'atteindre complètement le double objectif tracé par le Pré-Plan d'une part l'institution généralisée de la carte professionnelle, d'autre part, l'élaboration du Statut Général de l'Artisan.

c) La constitution de Coopératives.

Un des objectifs principaux tracés par le Pré-Plan triennal est la constitution de coopératives de production et de coopératives de services, les premières impliquant une formule de coopération plus poussée que les secondes, ainsi que la structuration de la Coopération Artisanale, savoir : groupement des **coopératives** d'une même ville en **unions coopératives** et groupement de celles-ci, à l'échelle du Gouvernorat, en **Unions Régionales Coopératives,** enfin institution au sommet au terme de l'évolution d'une **Fédération Nationale des Unions Coopératives Artisanales,** démunie de toute attribution de service public.

Il était envisagé en outre que les Coopératives et leurs unions recevraient l'assistance sur le plan technique, de l'Office Nationale de l'Artisanat, et sur le plan financier, de la Banque Coopérative.

Cependant, au cours de l'exécution du Pré-Plan triennal, il n'a pas été possible de pousser jusqu'à son terme, la réforme relative à la coopérative artisanale.

A cet égard, il n'est plus utile d'insister outre mesure, sur le fait que dès la fin de 1962, la Banque Coopérative a cessé de fonctionner, cédant à la S.T.B. ses attributions en matière de coopération artisanale.

Par contre, il est nécessaire de relever le fait que les structures de la Coopération Artisanale, telles qu'elles sont indiquées ci-dessus, n'ont pas été entièrement mises en place.

Enfin et surtout, l'expérience de certaines coopératives a démontré la nécessité de procéder à des rajustements et à des correctifs dans ce domaine.

Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de souligner que dans certains secteurs, du tapis et particulièrement du cuir, le travail à domicile est préférable au travail groupé au sein d'une Coopérative, d'une part parce que ce sont des domaines naturellement réfractaires à la technique semi-industrielle, caractéristique de la coopérative de production, d'autre part parce que dans le cas du travail à domicile, les salaires distribués sont des salaires d'appoint qui ne grèvent pas trop lourdement le prix de revient.

Il ne faut pas cacher non plus que dans certains cas, les coopératives constituées n'ont été en fait, que des entreprises capitalistes camouflées venues s'interposer entre le producteur et le consommateur et en prélevant un profit injustifié, alourdir les prix de consommation interne et externe.

Celà étant, il n'en demeure pas moins vrai que le principe même de la Coopération, surtout dans les secteurs de l'Artisanat Utilitaire susceptibles d'évoluer vers l'industrie, n'est pas remis en question. Il est néanmoins préférable que dans un premier stade, l'accent soit mis sur les Coopératives de Services qui laissent au coopérateur son autonomie de production et qui permettent de faire l'économie des dépenses de construction et d'entretien des ateliers, qui sont généralement nécessaires dans le cas de coopératives de production.

d) **Les tâches à accomplir par l'Office National de l'Artisanat :**

L'Office National de l'Artisanat a été institué par la loi n° 59-133 du 14 octobre 1953 pour prendre la suite de l'Office des Arts et du Service de l'Artisanat.

Le Pré-Plan triennal a situé son intervention sur cinq plans :

— permettre une formation adéquate des artisans;
— fournir une production artisanale qui témoigne, face à la production des artisans, d'une qualité irréprochable à des prix raisonnables;
— exercer un contrôle strict sur la qualité de toute la production artisanale, conformément à des labels préalablement établis;
— faciliter aux coopératives l'acquisition de matières premières de bonne qualité à des prix convenables ainsi que la commercialisation de leurs produits sur le marché interne;
— avoir, pendant une période déterminée, le monopole de la commercialisation sur les marchés extérieurs, en collaboration avec les organismes spécialisés.

Dans l'ensemble, l'Office de l'Artisanat s'est acquis de la mission qui lui a été impartie. En ce qui concerne en particulier la production, l'intervention de l'Office s'est manifestée à tous les stades :

— Au stade des études et recherches, un Service spécialisé a été créé par l'O. N. A. pour dégager des solutions tendant à l'amélioration des formes ou techniques tradionnelles et leur adaptation aux exigences actuelles.

L'action de ce Service est renforcée par les études menées par l'Ecole des Beaux Arts de Tunis avec laquelle un programme de collaboration a été mis sur pied.

L'Office a été chargé du fonctionnement de l'usine de céramique de Nabeul, unité créée pour fournir aux artisans potiers une pâte d'argile homogène et des formes en biscuits.

Pour utiliser le surplus de potentiel de l'usine, des études ont été faites, avec l'aide de techniciens étrangers, en vue de la fabrication de vaisselle de table. l'équipement correspondant sera mis en place en 1965 et l'entrée en production aura lieu en 1966, permettant de couvrir les besoins de la consommation locale, jusqu'ici satisfaite par les importations.

— Au stade de la production proprement dite, l'Office assure un travail permanent à 18.000 artisans et artisanes en 1964, contre 9.000 en 1963 et 2.400 au 31 décembre 1962.

Dans le même ordre d'idées, la production qui était de 100.000 dinars en 1962, est passée à 300.000 dinars en 1963 et 500.000 dinars en 1964.

— Dans le domaine de l'assistance aux artisans privés, il y a lieu de citer l'aide fournie aux artisanes à domicile travaillant le tapis, en mettant à leur disposition des assistances techniques, notamment dans le secteur de l'ourdissage. En outre, des études en vue de l'amélioration des métiers à haute et basse lisse ont été entreprises.

En revanche, des contrôles stricts de qualité sont assurés sur les produits de tissage soumis à l'estampillage.

— Au stade de la commercialisation, l'Office ouvre ou se prépare à ouvrir des points de vente, à l'intérieur du pays, sortes de magasins-témoins et de régulateurs pour l'artisanat privé. Il se charge en outre de la commercialisation d'une partie de la production privée et de la totalité de sa production, tant sur les marchés interne qu'externe.

Dans ce domaine, il y a lieu de souligner que la production et les circuits de distribution sont encore tels que les produits de l'artisanat tunisien ne sont pas toujours biens placés sur les marchés étrangers. A cela s'ajoutent les difficultés découlant de ce que les produits de l'artisanat artistique demandent un long délai de fabrication mais s'écoulent rapidement et que c'est le contraire pour les produits de l'Artisanat Utilitaire. L'Association des Exportateurs, la Maison de l'Artisanat à Paris et les Maisons de la Tunisie à l'Etranger sont appelés à mieux faire connaître et à aider à écouler nos produits de l'Artisanat sur les marchés étranger.

e) La symbiose entre l'activité artisanale et l'activité industrielle.

Le Pré-Plan triennal a posé comme principe que l'expansion de l'Artisanat ne pourrait se réaliser qu'en harmonie avec l'activité industrielle nationale. Cela intéresse particulièrement l'Artisanat de Services et l'Artisanat Utilitaire.

En effet, l'Artisanat Artistique (tapis, broderie, dentelles, métiers d'art...) n'est pas susceptible d'industrialisation.

Au contraire, certaines branches d'activité, traditionnellement rattachées à l'artisanat sont déjà intégrées dans le secteur de l'Industrie (électriciens, mécaniciens, motoristes, serruriers, frigoristes, etc...).

Par ailleurs d'autres branches sont en état de symbiose de plus en plus étroit avec le secteur industriel : textiles, travail de cuir et du bois, fabrication d'outils et de pièces mécaniques. C'est là qu'une action conjuguée de l'Office de l'Artisanat et des Services de l'Industrie devra être entreprise au cours de la Quadriennie prochaine, pour le développement et la modernisation d'une branche importante de l'économie du pays.

2°) — **Les investissements dans le Pré-Plan Triennal :**

En l'absence de données valables sur la production et la formation de capital dans le secteur industriel, le Pré-Plan a arrêté par voie d'approximation les investissements à réaliser au cours de la triennie à 3.000.000 de dinars qui ont reçu sectoriellement la ventilation suivante :

— Broderie	440.000 Dinars
— Dentelle	250.000 Dinars
— Tapis	490.000 Dinars
— Ouvrages en cuir	500.000 Dinars
— Céramique	2.144.000 Dinars
— Bijouterie	840.000 Dinars

Il faut tout de suite préciser qu'en égard aux imprécisions des calculs de base, cette ventilation a été loin d'avoir été respectée au cours de l'exécution du Plan.

Il faut ajouter que sur les 3.000.000 de dinars, montant total des investissements, 1.700.000 dinars avaient été réservés aux investissements privés mais qu'en réalité ceux-ci n'ont pas dépassé au cours de la Triennie les quelques 200.000 dinars donnés en prêts bancaires à des Coopératives Artisanales soit 12 % environ de l'investissement global prévu.

Quant à l'Office National de l'Artisanat, il lui avait été réservé un investissement global de 1.300.000 dinars et imparti un programme d'investissements par projets individualisés. S'il a respecté les limites de l'investissement global, en revanche, il a été mené par les circonstances, à apporter des aménagements au programme d'investissements, ainsi qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU COMPARATIF DES INVESTISSEMENTS PREVUS DANS LE PLAN TRIENNAL ET DES INVESTISSEMENTS DEFINITIVEMENT ARRETES AU COURS DE LA TRIENNIE

(en dinars)

PROJETS	Programme initial	Programme aménagé	OBSERVATIONS
I. Etudes :			
— Projets divers	20.000	50.000	Accroissement dû à la nécessité de trouver des techniques meilleures de fabrication, à améliorer la productivité et d'abaisser les prix de revient conditions nécessaires de faciliter la commercialisation à l'étranger.
II. Construction de Centres :			
— Djerba	90.000	10.000 (tissage)	Achèvement début 1963.
— Gabès	80.000	80.000	Achèvement en 1962
— Gafsa	70.000	20.000	Achèvement fin 1964.
— Nabeul	100.000	55.000	à l'étude.
— Kairouan	100.000	30.000	Achèvement septembre 1964.
— Aïn Draham	90.000	90.000	à l'étude.
— Tunis (tannerie)	70.000	50.000	à l'étude
— Maharès	30.000	20.000	Achèvement au courant de 1964.
— Béni Khiar	30.000	50.000	Achevé en juin 1964
— Tabarka	20.000		projet ajourné.
— Mahdia, Ksiba, El Djem Oudref, Sfax, Ksar Hellal, Le Kef	240.000		programme éclaté. voir ci-dessous.
— Mahdia		30.000	Achèvement fin 1964.
— Ksibet Médiouni		20.000	Achèvement juillet 1964.
— El Djem		20.000	Achèvement juillet 1964.
— Oudref			Projet abandonné
— Sfax			Projet abandonné.
— Ksar Hellal			Projet ajourné.
— Le Kef		30.000	à l'étude.
— Guellala		20.000	Projet nouveau, à l'étude.
— Monastir		35.000	Délégation Régionale — Local acheté et aménagé — Salle exposition vente à l'étude.
— Métouia		20.000	Projet nouveau, achèvement juillet 1964.
A reporter....			

TABLEAU COMPARATIF DES INVESTISSEMENTS PREVUS DANS LE PLAN TRIENNAL ET DES INVESTISSEMENTS DEFINITIVEMENT ARRETES AU COURS DE LA TRIENNIE (Suite)

(en dinars)

PROJETS	Programme initial	Programme aménagé	OBSERVATIONS
Report			
Maharès		20.000	Projet nouveau, achèvement juillet 1964.
— Bouchemma		20.000	Projet nouveau, achèvement juillet 1964.
— El Hamma de Gabès		20.000	Projet nouveau, achèvement juin 1964.
— Kébili		20.000	Projet nouveau, en cours.
— Téboulbou		20.000	Projet nouveau, achèvement juin 1964.
— Matmata		20.000	Projet nouveau, achèvement juillet 1964.
— Médenine		20.000	Projet nouveau, achèvement novembre 1964.
— Bouhajar		20.000	Projet nouveau, achèvement septembre 1964.
— Hadjeb El Aïoun		20.000	Projet nouveau, achèvement mai 1964.
— Moknine - Ksour Essaf, Kniss - Ouardanine		15.000	Projet nouveau. En voie d'achèvement.
— Den-Den		150.000	Agrandissement en cours.
— Siège de l'Office à Tunis (1re tranche)		30.000	Agrandissement à l'étude.
— Achat de terrains		30.000	Crédits non prévus au Pré-Plan.
III. Commercialisation :			
— Centres d'exposition à Tunis	70.000	70.000	
— Centres d'exposition à Carthage	10.000		
— Centres d'exposition à Monastir	30.000		Voir Monastir « Construction de Centre ».
— Centres d'exposition à l'étranger	230.000		Programme éclaté, voir ci-dessous.
— Maison de l'Artisanat à Paris		65.000	Achèvement juin 1964.
IV. Formation artisanale ..	20.000	120.000	Accroissement en raison des besoins.
V. Imprévu		10.000	
Total	1.300.000	1.300.000	

On retiendra du tableau qui précède qu'en cours d'exécution du Plan, il s'est avéré nécessaire, pour des raisons économiques et sociales, de multiplier les centres dans une optique d'équilibre régional, et d'en réduire parallèlement les dimensions.

Ces centres, dans la mesure où ils sont chargés, sous l'égide de l'Office, de dispenser une formation artisanale et d'assurer une production témoin, ne soulève pas de problèmes. Cela implique qu'en égard à leur fonction économique et sociale, leurs frais d'amortissement et d'exploitation sont pris en charge par l'Etat.

Par contre, si ces Centres sont conçus comme des unités nomales de production, les frais d'amortissement et d'exploitation qui sont alors à leur charge, obèrent tellement les prix de revient que la commercialisation devient mal aisée. Dans ce cas, une des deux solutions suivantes devait être dégagée : soit différer les amortissements, soit les faire prendre en charge par l'Etat. C'est la seconde qui finalement a prévalu.

C. — **Les objectifs du Plan Quadriennal**

Dans le cadre du Plan Quadriennal, il sera donné suite aux réformes de structure tracées par la Perspective Décennale et le Pré-Plan triennal, compte tenu de l'enseignement tiré de l'exécution de ce dernier; d'autre part, les investissements d'infrastructure seront poursuivis et complétés.

1. — **Les réformes de structure dans le Plan Quadriennal**

1er objectif : **Achever le recensement artisanal :**

En nous inspirant de l'arrêté du 21 Janvier 1937 et en le complétant nous arrivons à cette conclusion que sont artisans :

— Les chaouachias (fabricants de chéchias)
— Les orfèvres (or, pierres fines et argents)
— Les bransias (fabricants de burnous et de gandouras)
— Les foutagias (fabricants de foutas)
— Les tourneurs, les ajoureurs et les sculpteurs sur bois
— Les armuriers
— Les potiers (Kalalas) et les céramistes d'art
— Les tisserands en soie (haraïrias)
— Les selliers (seradgines)
— Les fabricants de bâts (bradaïas)
— Les tailleurs de pierre (naccachas)
— Les nattiers (hassaïrias)
— Les passementiers
— Les cardeuses et fileuses de laine
— Les tisseurs et tisseuses de laine décorcée
— Les ciseleurs sur cuivre
— Les brodeuses

— Les peintures sur tissus
— Les tisseurs et tisseuses de tapis
— Les fabricants de cages
— Les ferronniers d'art
— Les fabricants d'instruments de musique.

Le domaine étant circonscrit, le recensement artisanal sera entrepris à l'échelle nationale. Il devra dégager :

1°) quelle est la part de l'Artisanat dans le revenu national;

2°) quels sont les différents secteurs de l'Artisanat :

a) les différentes branches de l'Artisanat artistique : production, modes de production, main-d'oeuvre, commercialisation.

b) les différentes branches de l'Artisanat utilitaire, les branches qui s'éteignent ou sont déjà éteintes et les modalités de reconversion; les branches revivifiées ou à revivifier et dans ce dernier cas; production, main-d'oeuvre, commercialisation.

c) l'Artisanat de services (électriciens, plombiers, mécaniciens, etc...).

3°) quels sont les goulots d'étranglements et les réformes de structure à introduire sectoriellement.

Ce recensement statistique et économique sera entrepris par l'Administration assistée par un ou plusieurs bureaux d'étude.

Il nécessitera une dépense de l'ordre de ..... 20.000 dinars.

2ème objectif : **définir le Statut de l'Artisan :**

Une fois ce recensement artisanal terminé et le champ d'action de l'Artisanat nettement délimité, il importera d'élaborer et de rendre exécutoire **le Statut de l'Artisan.**

Ce statut définira l'Artisan, posera les règles de sa formation professionnelle, règlementera son travail individuel ou en groupe (coopérative surtout), déterminera ses rapports avec l'Office National de l'Artisanat, avec le Fisc etc.... enfin dégagera les modes de commercialisation de la production artisanale.

D'autre part, l'Administration procède actuellement à l'élaboration de deux textes ayant une relation étroite avec l'Artisanat, il s'agit du texte sur les Coopératives de production et du texte sur les Coopératives de services. Il est à peine besoin de souligner que le Statut de l'Artisan et les textes en question devront être conçus dans une optique harmonisée.

3ème objectif : **Instituer la Carte de l'Artisan :**

Comme nous le disions plus haut, le Statut fixera le processus de formation professionnelle de l'Artisan, indiquant comment l'apprenti devient aide ensuite artisan-patron ou artisan-coopérateur. Au dernier stade, il obtient une carte qui le consacre artisan.

Ces cartes seront délivrées, dans chaque secteur ou branche artisanale, par **une commission paritaire** formée en nombre égal, par les représentants de l'Administration (l'un d'eux Président) et par ceux du secteur ou branche artisanale considérée.

Dans une phase transitoire, les cartes seront délivrées selon le processus indiqué ci-dessus, aux artisans existants dont l'activité est susceptible de reconversion et de développement. On saisira cette occasion pour retrancher du secteur artisanal, les branches de l'Artisanat Utilitaire déjà mortes ou mourantes. N'auront donc pas la carte de l'Artisan, les haraïrias, les bchamkias, les bradaïas, les fnaïrias, etc...

4ème objectif : **Assainir et développer les Coopératives :**

Nous savons qu'il y a des coopératives de service et des coopératives de production.

Les Coopératives de service peuvent être constituées pour l'achat en commun des matières premières ou pour la vente en commun des produits fini. Ces sortes de coopératives conviennent parfaitement dans le secteur de l'Artisanat artistique — des tapis par exemple — où le travail se fait à domicile, par des femmes.

Toutefois, il y a lieu d'éviter que ces sortes de coopératives ne soient placées sous l'emprise d'un « manager », qui, on l'a vu dans plusieurs cas, finit pas se conduire comme un patron pur et simple.

Pour éviter un tel état de choses, l'intervention d'un organisme central est particulièrement souhaitable. Il interviendra pour fournir la matière première aux artisans-coopérateurs ainsi que pour contrôler et vendre leur production ou pour en homologuer les prix de vente. Cet organisme central a été jusqu'ici l'Office National de l'Artisanat. Il pourra à l'avenir, être remplacé par un servise plus spécialisé : **Fédération Nationale des Coopératives Artisanales.** En outre, les Coopératives devront pouvoir compter sur un crédit bancaire substantiel

Sous réserves des mesures d'intervention indiquées ci-dessus, le travail à domicile — souvent moins coûteux que le travail groupé — est parfaitement concevable dans le cadre d'une **Coopérative de production.** Mais celle-ci constitue le cadre le plus approprié pour toute activité d'Artisanat Utilitaire présentant des caractéristiques semi-industrielles et appelée à plus ou moins bève échéance à se reconvertir entièrement en activité industrielle (cordonniers-artisans, potiers, etc...).

Ainsi donc, dans un monde où tout pousse à la concentration et à la disparition des micro-unités, la Coopération bien conçue et mise à l'abri des abus qui ont été décelés récemment, paraît être une solution d'avenir sûre pour l'Artisanat. Encore faut-il organiser la Coopération Artisanale.

Les structures prévues par le Pré-Plan sont : au dessus des Coopératives, les Unions Coopératives, au dessus de celle-ci, les Unions Régionales Coopératives, enfin au sommet, la Fédération Nationale dont il a été question plus haut. Parce que ces structures sont un peu trop lourdes pour un secteur relativement réduit la réforme n'a-t-elle pas pu être menée jusqu'au bout. Aussi, des simplifications semblent-elle s'imposer. On pourrait donc limiter la réforme aux :

— Coopératives
— Union des Coopératives
— Fédération Nationale des Unions Coopératives Artisanales.

Les Coopératives seront, comme nous l'avons dit plus haut, des coopératives soit de service, soit de production. Chacune d'elle pourra se charger, après accord de la Fédération Nationale, de l'achat de matières premières et de la vente des produits finis. A un niveau plus élevé, la défense des intérêts des Coopératives est assuré par **l'union des coopératives** appartenant à une même branche artisanale. Enfin, l'intervention de la **Fédération Nationale** sera notamment utile en cas d'achat groupé de matières premières ou de commercialisation à l'étranger.

Les investissements nécessaires pour la mise en place de ces structures de Coopération artisanale ainsi que, d'une manière générale, pour le règlement des frais de premier établissement, sont évalués à ..... 100.000 dinars.

Il faut ajouter que la réforme ne donnera tous ses fruits qui si parallèlement, un régime de **crédit coopératif** est institué, avec l'assistance des Pouvoirs Publics. Le crédit sera dispensé, par l'Office National de l'Artisanat et au terme de l'évolution par la Fédéraiton Nationale. L'un ou l'autre organisme pourra ainsi préfinancer les approvisionnements, et faire des avances pour frais de fonctionnement et de commercialisation.

5ème objectif : **Relancer l'Artisanat privé :**

L'Artisanat privé, non organisé en coopératives, devra lui aussi être relancé. Il est particulièrement utile qu'il le soit dans un certain nombre de secteurs de l'Artisanat artistique tels que ceux de la dentelle, de la broderie, l'orfèvrerie etc...

Nous rappelons à cet égard que les prévisions d'investissement du Plan triennal, évaluées 1.700.000 dinars, ont été loin d'être réalisées. En effet, seuls 200.000 dinars ont été employés et encore ont-ils été accordés sous forme de crédits bancaires, à des groupements coopératifs.

Pour qu'il soit relancé, l'Artisanat devra avoir une production rémunératrice, être assisté techniquement, disposer de cadres professionnels suffisamment formés, compter sur des marchés d'écoulement sûrs. Sur tous ces points nous verrons que l'Office National de l'Artisanat aura un rôle important à jouer.

Mais il y a une autre condition, non moins essentielle que les précédentes, pour le succès de la relance de l'Artisanat privé. Il s'agit de **l'assistance financière.**

L'artisan privé devra pouvoir bénéficier de crédits bancaires, quand bien même il ne disposerait pas de gage habituellement exigés par les banques. Une règlementation suffisamment explicite devra pouvoir y substituer la garantie de l'Etat ou d'organismes para-étatiques.

Dans le même ordre d'idées, l'Office National de l'Artisanat devra disposer dans son budget d'investissement, de crédits destinés à bonifier les intérêts bancaires encourus par les artisans privés (ou les Coopératives). La réforme est nécessaire pour encourager les artisans qui s'orientent vers les secteurs recommandés par les Pouvoirs Publics ou qui y réussissent.

Le montant des crédits dont il s'agit ci-dessus est évalué à 1.500.000 dinars.

6ème objectif : **Repenser le rôle de l'Office National de l'Artisanat :**

Compte tenu de ce qui précède et surtout de la création d'une Fédération Nationale des Coopératives Artisanales, le rôle de l'Office sera moins étendu et partant, plus efficace.

1°) L'Office sera d'une manière générale, chargé de la **règlementation et du contrôle de l'activité artisanale**, sans distinction entre Artisanat artistique et Artisanat utilitaire. Il est bien entendu que cet Artisanat utilitaire sera, au préalable, débarassé comme nous le disions plus haut, des branches d'activité surannées et en voie d'extinction ou dont la reconversion en activité industrielle est déjà opérée.

C'est ainsi que dans le domaine de la Coopération Artisanale proprement dite, aucune coopérative ou union de coopératives ne pourra être constituée, si sa création n'a reçu au préalable l'avis conforme de l'Office National de l'Artisanat. L'Office se propose par ailleurs, de grouper au cours de la Quadriennie, les artisans formés dans ses ateliers, dans des Coopératives de service ou de production.

2°) L'Office effectuera toutes les **recherches artistiques et techniques** en vue de la valorisation et de l'enrichissement du travail artisanal.

Dans cet ordre d'idées, un crédit d'études lui sera nécessaire pendant la Quadriennie, de l'ordre de ..... 40.000 Dinars.

3°) L'Office contrôlera la **qualité** du travail artisanal et délivrera les **labels** de qualité. Il pourra au surplus, imposer des **standards** pour l'expédition de produits artisanaux à l'Etranger.

Le contrôle de la qualité s'impose d'autant plus qu'en dehors du secteur du tissage de la laine (tapis, klims, couvertures, chéchias), le reste de la production est livré à lui-même. C'est ainsi qu'aucun contrôle n'existe encore dans les secteurs de la poterie, du jonc, du fer forgé, des cuirs, de la bijouterie, du cuivre, etc... où pourtant des abus ont été effectivement décelés.

4°) L'Office fera toutes les études nécessaires et founira aux artisans et aux coopératives toute l'aide possible pour la **compression maximum des frais d'exploitation** et pour rendre leur production **compétitive** sur les marchés étrangers.

5°) L'Office se chargera de la **formation artisanale** des cadres artisanaux au Centre du Den-Den et dans les Centres Régionaux. Comme cette formation devra être développée au cours de la Quadriennie, le crédit correspondant passera à ..... 320.000 dinars.

6°) Les produits de l'Artisanat fabriqués dans les Centres de l'Office seront, de par leur qualité, des **produits-témoins** et vendus au consommateur au **prix du marché**, toute charge d'exploitation non couverte par le prix de vente étant assumée par le Budget de fonctionnement de l'Office et éventuellement par une subvention de l'Etat. A développer (voir note jointe I).

A cet effet, l'Office exploitera des points de vente en Tunisie en nombre limité.

En outre, l'Office prêtera son assistance à la Fédération Nationale des Coopératives Artisanales, au Centre National d'Expansion du Commerce Extérieur (ex-Association des Exportateurs) ainsi qu'à l'Office du Commerce de la Tunisie et à ses Maisons à l'étranger pour améliorer et développer l'écoulement des produits de l'Artisanat Tunisien sur les marchés étrangers.

Exceptionnellement **la Maison de Paris** sera, pour une période limitée, spécialisée dans l'exposition et la commercialisation des produits de l'Artisanat en Europe et placée sous la responsabilité de gestion de l'Office.

Pour toutes ses activités de commercialisation pendant la Quadriennie, l'Office aura besoin d'un crédit de ..... 150.000 dinars.

2. — **Les investissements d'infrastructure**

Dans le cadre de la Quadriennie, il y aura d'abord à achever les travaux engagés au cours de la période précédente, ensuite à aborder la réalisation des projets nouveaux.

a) **L'achèvement des projets inscrits dans le Pré-Plan triennal :**

Il suffira ici, sans explications particulières, d'énumérer les projets dont il s'agit :

Construction de Centre de Formation Artisanale

— Nabeul	55.000 Dinars
— Tunis (Tannerie)	50.000 Dinars
— Guellala (Djerba)	20.000 Dinars
— Achat de terrains	10.000 Dinars
Siège de l'Office National de l'Artisanat	
— 1ère tranche	30.000 Dinars
Total	165.000 Dinars

b) **La réalisation de projets nouveaux.**

Ici nous devons distinguer entre les projets déjà inscrits dans le Plan Triennal, et pour lesquels sont prévues de nouvelles tranches de travaux, d'une part, et d'autre part entre les projets tout à fait nouveaux.

1°) **nouvelles tranches de travaux de projets anciens** :

— Achat de terrains ..... 50.000 Dinars

Il s'agit de terrains dont l'achat est nécessaire pour l'implantation des constructions nouvelles ci-dessous indiquées :

— Nabeul (Cité Artisanale 2ème tranche) ..... 100.000 Dinars

Pour la première tranche des travaux, un crédit de 55.000 dinars a été dégagé au cours de la Triennie. Au titre de la Quadriennie, une deuxième tranche de travaux destinée à l'achèvement de la Cité Artisanale, est évaluée à 100.000 dinars.

— Aïn Draham (Centre de formation 2ème tranche .... 30.000 Dinars

— Centre d'expérimentation et d'application de la Céramique de Nabeul (1965-1966) ..... 50.000 Dinars

— Siège de l'Office (2ème tranche) ..... 120.000 Dinars

A la fin de la Triennie, l'Office a engagé un crédit de 30.000 dinars pour la construction de son siège. Pour la deuxième et dernière tranche des travaux, un crédit de 120.000 dinars est prévu.

— Centre du Den-Den (Internat) ..... 60.000 Dinars

Outre les travaux d'agrandissement du Centre du Den-Den, décidés au cours de la Triennie et qui ont été estimés à 150.000 dinars, il est envisagé de construire, au cours de la Quadriennie, un internat destiné à héberger les cadres venus de l'intérieur du pays, pour suivre des cours ou des stages de formation professionnelle.

Le coût total des six projets indiqués ci-dessus s'élève à ..... 410.000 dinars.

2°) **Projets entièrement nouveaux :**

— Construction de la Délégation Régionale de Sfax .. 80.000 Dinars

A côté du siège central à Tunis, existe déjà la Délégation Régionale de Monastir.

Le Sud du pays étant privé de Délégation Régionale, il est prévu d'en créer une à Sfax, ayant compétence sur le Sud-Est de la Tunisie.

— Construction de la Délégation Régionale à Gafsa 120.000 Dinars

Pour le Sud-Ouest, une Délégation Régionale sera créée à Gafsa.

— Construction de Centres de formation artisanale 1.640.000 Dinars

Gouvernorat de Tunis et Banlieue		100.000 Dinars
— L'Ariana	20.000	
— La Marsa	20.000	
— Hammam-Lif	20.000	
— Tébourba	20.000	
— Zaghouan	20.000	
Gouvernorat de Bizerte		70.000 Dinars
— Bizerte	30.000	
— Menzel Bourguiba	20.000	
— Mateur	20.000	
Gouvernorat de Béja		70.000 Dinars
— Béja	30.000	
— Zaouiet Médien	20.000	
— Téboursouk	20.000	
Gouvernorat de Souk El Arba		20.000 Dinars
— Tabarka	20.000	
Gouvernorat du Kef		20.000 Dinars
— Makhtar	20.000	
Gouvernorat de Kasserine		40.000 Dinars
— Kasserine	20.000	
— Fériana	20.000	

Gouvernorat de Gafsa		60.000 Dinars
— Tozeur	20.000	
— Métlaoui	20.000	
— Sidi Bou Zid	20.000	
Gouvernorat de Médenine		60.000 Dinars
— Ben Gardane	20.000	
— Tatahouine	20.000	
— Zarzis	20.000	
Gouvernorat de Gabès		20.000 Dinars
— Mareth	20.000	
Gouvernorat de Sfax		60.000 Dinars
— Djébéniana	20.000	
— Kerkennah	20.000	
— Bir Ali Ben Khalifa	20.000	
Gouvernorat de Sousse		250.000 Dinars
— M'saken	30.000	
— Khniss	20.000	
— Bembla	20.000	
— Sayada	20.000	
— Réjiche	20.000	
— Ksour Essaf	20.000	
— Moknine (tapis)	20.000	
— Moknine (bijouterie)	20.000	
— Ouardanine	20.000	
— Enfida	20.000	
— Sousse (broderie)	20.000	
— Sousse (bijouterie)	20.000	
Gouvernorat de Kairouan		120.000 Dinars
— Sidi Amor Bou Hadjla	20.000	
— Sidi Ali Ben Nasrallah	20.000	
— Ousseltia	20.000	
— Haffouz	20.000	
— Sebkha	20.000	
— Chébika	20.000	

Gouvernorat de Nabeul ..... 100.000 Dinars

— Hammamet 20.000
— Korba 20.000
— Menzel Temime 20.000
— Kélibia 20.000
— Dar Chaabane 20.000

Equipement des Centres de formation ..... 500.000 Dinars

Imprévus ..... 150.000 Dinars

Ainsi les investissements destinés à la construction et à l'aménagement de nouveaux Centres de formation professionnelle sont de 1.640.000 dinars au titre de la Quadriennie, contre 865.000 dinars en 1962-1964.

Les frais d'exploitation de ces Centres seront pris en charge par l'Etat, ainsi que leurs frais d'amortissement. Quant à la commercialisation de leur production, elle sera assurée par l'Office, sous des auspices qui paraissent favorables.

Réalisation de projets généraux ..... 420.000 Dinars

Les investissements s'élèvent à un minimum de 420.000 dinars, intéressant les projets suivants :

1°) **Installation à Nabeul d'une unité de production de pâte d'argile** ..... 100.000 Dinars

Cette pâte est destinée à être fournie aux potiers et autres producteurs d'articles utilitaires.

2°) **Ecole d'Arts appliqués** ..... 100.000 Dinars
Cette école est destinée à former des techniciens de l'Artisanat, appelés en particulier à exercer dans les Centres de formation.

3°) **Complexe lavage-filature-teinturerie** ..... 100.000 Dinars
Dans la mesure où il ne ferait pas double emploi avec le Complexe de Hadjeb El Aïoun, ce Centre sera créé pour doubler la filature existante qui suffira à peine à satisfaire les besoins propres de l'Office National de l'Artisanat, évalués à 1.000 tonnes pendant la Quadriennie.

4°) **Centre de Céramique de Moknine** ..... 70.000 Dinars
Ce Centre créé pour grouper les artisans de la région dont les méthodes sont archaïques et pour les aider dans leur technique de fabrication et à augmenter leur production.

5°) **Laboratoire Central de laine** ..... 50.000 Dinars
Ce laboratoire qui sera mis à la disposition de tous les utilisateurs du pays procèdera à toutes les études et analyses de mélanges de la laine.

6°) **Laboratoire Central de la Céramique** ..... 50.000 Dinars
Ce laboratoire servira à faire les analyses des pâtes et les accords des émaux.

Total ..... **470.000 Dinars**

3. — Récapitulation des investissements au titre de la Quadriennie

Si nous récapitulons tous les investissements à poursuivre ou à entamer au cours de la Quadriennie, nous arriverons à un total de 5.015.000 dinars, ainsi détaillé :

— Recensement de l'Artisanat		20.000 Dinars
— Mise en place des structures de la Coopération Artisanale		100.000 Dinars
— Aide au secteur privé et coopératif de l'Artisanat		1.500.000 Dinars
— Etudes		40.000 Dinars
— Formation artisanale		320.000 Dinars
— Commercialisation		150.000 Dinars
— Infrastructure		2.885.000 Dinars
— Achèvement projets 1962-1964	165.000	
— Nouvelles tranches projets 1962-1964	410.000	
— Centres nouveaux	1.840.000	
— Projets généraux nouveaux	470.000	
Total	3.165.000	
Total Général		**5.015.000 Dinars**

Au total les investissements au titre de la Quadriennie sont évalués à 5.015.000 dinars contre 3 165.000 au titre du Pré-Plan triennal 1962-1964, soit 160 % de ces derniers.

DEUXIEME PARTIE

B. — L'ENERGIE

Les perspectives de production et d'investissements dans ce secteur seront examinés dans l'ordre suivant :

— Le pétrole
— Le gaz
— L'énergie électrique
— L'énergie nucléaire
— L'énergie géothermique
— L'énergie solaire

SECTION I

Le Pétrole

Limités au domaine industriel, les problèmes de pétrole vont de la recherche à l'exploitation des gisements découverts et au raffinage.

A. — Les recherches de pétrole

Les recherches de pétrole se poursuivent activement au cours de la Quadriennie, dans plusieurs régions du pays.

Les investissements quadriennaux sont estimés globalement à 14.137.000 dinars, ainsi ventilés :

— Cap Bon	760.000 Dinars
— Centre-Nord	2.254.000 Dinars
— Golfe de Hammamet	1.296.000 Dinars
— Centre-Sud et Golfe intérieur de Gabès	2.000.000 Dinars
— Golfe extérieur de Gabès	1.627.000 Dinars
— Sud et Extrême Sud	1.400.000 Dinars
— Divers	4.800.000 Dinars
Total	**14.137.000 Dinars**

B. — Les gisements de pétrole

Les recherches à EL BORMA ont abouti à la fin de 1964, à la découverte d'une réserve de 20 millions de tonnes de pétrole, ce qui permettra chaque année, la mise à la production de 2 millions de tonnes de pétrole brut.

Les travaux d'infrastructure et d'équipement nécessaires à la mise en exploitation, entraîneront un investissement de 1.800.000 dinars.

C — La raffinerie de pétrole

La raffinerie de Bizerte qui a commencé le traitement du pétrole brut en décembre 1963, a une capacite de 1.000.000 de tonnes par an. Elle a raffiné en 1964 : 700.000 tonnes, mettant 569.600 tonnes de pétrole raffiné à la disposition de la consommation nationale et offrant 50.000 tonnes à l'exportation.

Le tableau ci-après donne des détails de la production de la raffinerie, au cours de la Quadriennie :

PETROLE BRUT TRANSFORME PAR LA RAFFINERIE DE BIZERTE

ANNEE	BRUT transformé par la raffinerie	PRODUITS pétroliers consommés localement	PRODUITS exportés
1964	700.000 Tonnes	569.600	50.000 Tonnes
1965	800.000 Tonnes	621.400	100.000 Tonnes
1966	850.000 Tonnes	683.600	150.000 Tonnes
1967	1.000.000 Tonnes	738.000	250.000 Tonnes
1968	1.200.000 Tonnes	784.100	300.000 Tonnes

Les investissements sont estimés globalement à 1.350.000 dinars, intéressant les projets suivants :

1°) **Accroissement de la capacité de la raffinerie :**

Compte tenu de la production du pétrole raffiné, prévue au titre des quatre années à venir, la capacité de la raffinerie sera portée à 1.500.000 tonnes à partir du 2ème semestre 1968.

L'investissement correspondant est évalué à 600.000 dinars.

2°) **Autres investissements :**

a) Création d'une unité de bitume (capacité 20.000 tonnes) 400.000 Dinars

b) Construction d'un sea-line et d'un poste de soutage ... 350.000 Dinars

RAFFINERIE DE BIZERTE

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

PROJETS	DATE	MONTANT de l'investissement	Monnaies locales	DEVISES
1) Accroissement de la capacité de la Raffinerie à 1.500.000 T. ...	1968 (2e trimestre)	600.000 D	20 %	80 %
2) Unité de Bitume	1965—66	400.000 D	35 %	65 %
3) Construction d'un Sea-line et d'un poste de soutage	1965	350.000 D	35 %	65 %
TOTAL		1.350.000 D		

SECTION II

Le Gaz

Trois sources de gaz sont d'ores et déjà connues :

— **Le gaz de Sidi Abderrahmane** qui alimente Tunis et Banlieue.

— **Le propane de la raffinerie** qui alimentera l'agglomération de Bizerte, couvrira largement les besoins des utilisateurs de gaz en bouteilles, et pour le reste, sera écoulé sur le marché méditerranéen ou recyclé.

— **Le gaz à Bir Ali Ben Khalifa** qui, s'il se confirme, pourra alimenter la clientèle domestique à Sfax.

Les recherches pétrolières que nous avons vues plus haut, incluent les prospections de gaz qui, si elles débouchent sur des découvertes conséquentes, satisteront les besoins domestiques dans d'autres régions et alimenteront le secteur industriel.

1°) **Le gaz de Tunis et Banlieue**

a) **La production :**

Le gaz naturel de Sidi Abderrahmane, situe dans le Cap Bon à 65 km. de Tunis, sert essentiellement comme matière première pour la production de gaz de ville, distribué dans la seule agglomération de la capitale et utilisé à 95 % à des fins domestiques.

La capacité du gisement ne semble pas dépasser 150 millions de m3 utilisables; mais en fait, ce gisement se comportant en vase clos, seule une partie de cette capacité est exploitable dans des conditions normales, c'est-à-dire sans recompression. Un accroissement de 10 % de la production du puits peut être envisagé jusqu'à 1967.

Dès 1968, la production baissera de 20 % par an jusqu'à épuisement en 1972, sauf recompression; dans ce dernier cas, l'accroissement de production de 10 % par an se maintiendrait mais à des prix de revient très élevés.

Quant à l'usine de Tunis transformant ce gaz naturel en gaz de ville, sa puissance de production qui était de 60.000 m3/jour en 1963, passera à 70.800 m3/ jour en 1970. En cas d'arrêt de la fourniture du gaz naturel, les lignes sont équipées pour la production de gaz de ville à partir de gazoil.

En outre, la ligne de gaz GEIM fonctionnant au gazoil, permet d'obtenir un débit d'appoint de 24.000 m3.

Les installations de production existantes sont suffisantes pour satisfaire les besoins jusqu'au delà de 1968. Elle nécessiteront néanmoins certains travaux de renouvellement et d'entretien. De même, pour faire face aux débits de production escomptés, certains aménagements dans la chaîne d'épuration du gaz s'imposeront. Aucun investissement **nouveau** n'est donc prévu.

L'ensemble de l'investissement de renouvellement s'élève à 153.000 dinars. Il est détaillé ci-dessous :

DESIGNATION	1965	1966	1967	1968	Totaux
Aménagement épuration	15.000				15.000
Gros entretien ligne de production	10.000	4.000	10.000	4.000	28.000
Gros entretien gazomètres	50.000	10.000	10.000	10.000	80.000
Renouvellement salle d'émission	10.000	10.000	10.000		30.000
Totaux	85.000	24.000	30.000	14.000	153.000

b) **La distribution :**

Les investissements sont estimés à 1.125.000 dinars, se partageant comme suit :

- Etudes de renforcement et de renouvellement	40.000 Dinars
- 5.000 abonnements nouveaux sur réseaux existants	215.000 Dinars
- Abonnements nouveaux au gaz de ville et sur réseaux neufs	223.000 Dinars
- Abonnements au gaz naturel, sur réseaux neufs, dans les zones périphériques	607.000 Dinars
- Adaptation des appareils	40.000 Dinars
Total	**1.125.000 Dinars**

2°) **Le propane de Bizerte**

a) **La production :**

L'installation de stockage et de vaporisation de propane comportera :

— un dépôt de propane de 100 m3

— un vaporisateur

Les investissements s'élèvent en totalité à 43.000 dinars, pour le dépôt et 3.000 dinars pour le vaporisateur.

b) **La distribution :**

Le propane destiné à la consommation de l'agglomération de Bizerte, sera distribué par un réseau moyenne pression qui nécessitera un investissement de 310.000 dinars dont 160.000 dinars pour les canalisations, 100.000 pour les branchements, 40.000 pour les compteurs et 10.000 pour les études.

3°) **Le gaz de Sfax**

a) **La production :**

Il n'est pas prévu d'acquérir d'équipements de production.

b) **La distribution :**

Si le gisement de Bir Ali Ben Khalifa se confirme, il faudra prévoir l'alimentation de 8.000 abonnés de 1966 à 1968. Dans cette hypothèse, l'investissement est estimé à 800.000 dinars :

Canalisations	500.000 Dinars
Branchements	200.000 Dinars
Compteurs	100.000 Dinars

Au préalable, une étude est à faire, qui nécessitera une dépense de 30.000 dinars.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS NETS

(en milliers de dinars)

	1965	1966	1967	1968	Totaux
Investissements de la Production :					
Bizerte	43	—	—	—	43
Investissements de la Distribution :					
Tunis et Banlieue	277	278	282	288	1.125
Bizerte	5	141	82	82	310
Sfax	15	215	350	250	830
Total	340	634	714	620	2.308

SECTION III

L'énergie Electrique

A. — La consommation

Normalement, le taux d'accroissement de l'énergie électrique se situe aux alentours de 7 %, ce qui correspond sensiblement au rythme de doublement en 10 ans. Cependant, il faut considérer qu'au cours de la Quadriennie, l'amélioration rapide du niveau de vie et surtout l'implantation de nouvelles industries, grosses consommatrices de courant électrique, feront en sorte que le taux d'accroissement sera d'environ 16 %.

Ainsi, prévoit-on que la consommation passera de 309.000 MWH en 1964 à 580.000 MWH en 1968, s'échelonnant comme suit :

	(M. W. H.)
1965	341.000
1966	438.000
1967	495.000
1968	580.000

B. — Les investissements

Pour faire face à l'accroissement prévisible de la consommation, des investissements seront nécessaires tant dans le secteur de la production que dans ceux du transport et de la distribution.

1°) La production :

La production en Tunisie est assurée surtout, par des centrales thermiques à vapeur. Quelques micro-unités hydrauliques ou thermiques diesel fonctionnent ou sont projetées.

a) La production thermique vapeur :

Les investissements portent en premier lieu sur la continuation des travaux de la Triennie et en second lieu, sur la réalisation de projets nouveaux.

Continuation des travaux de la triennie

Les travaux pour l'installation à La Goullette II, de 2 groupes 25 MW, commencés en 1963, seront terminés en 1965. Les investissements qu'il reste à engager portent sur 3.010.000 dinars dont 2.310.000 dinars pour l'équipement et 700.000 dinars pour le génie civil.

Projets nouveaux

Compte tenu du plan de développement équilibré des régions, la production de l'énergie électrique devra être décentralisée.

Pour cette raison, deux projets sont envisagés :

- 2ème tranche du programme de Goulette II : installation de 2 groupes 25 MW, estimée à 6.400.0000 dinars dont 3.094.000 dinars au titre de la quadriennie se répartissant en 1.080.000 dinars pour le génie civil et 2.014.000 dinars pour l'équipement.
- Installation d'une centrale à Gabès de 50 ou 100 MW dont les études ont déjà commencés et dont la 1ère tranche sera mise en service en 1970-71; les dépenses afférentes envisagées pour la quadriennie sont estimées à 1.980.000 dinars dont 660.000 dinars pour le génie civil et 1.320.000 dinars pour l'équipement. Une partie de cet investissement est comprise dans le coût du projet d'engrais azotés.

b) **La production thermique diesel et hydraulique :**

Dans les petites localités, trop éloignées pour recevoir du courant électrique produit dans les centrales thermiques vapeur, l'électricité sera fournie par des micro-centrales ayant une production thermique diesel. C'est le cas de Sakiet Sidi Youssef, Fériana, Robaa, Le Sers, Djébibina, Djelma, Bir Ali Ben Khalifa, Maknassy, Mazzouna, Sened...

Par ailleurs, de petites usines hydro-électriques seront installées dans les localités à proximité de barrage, à Nebhana et Kesseb notamment.

Dans l'ensemble, les investissements ne dépasseront pas 86.000 dinars.

2°) **Le transport :**

Les investissements ont pour objet l'installation d'un réseau 150 KV et d'un réseau 90 KV.

a) **Le réseau 150 KV :**

Les travaux estimés au cours de la triennie, nécessiteront pendant la quadriennie, un investissement complémentaire de 1.764.000 dinars. Quant aux travaux neufs, ils sont estimés à 2.280.000 dinars.

Les premiers travaux concernent l'installattion de lignes (800 km) et de postes entre La Goulette, M'saken, Sfax et Métlaoui, tandis que les seconds portent sur l'extension des postes, l'alimentation de Gabès et de Kasserine (lignes et postes) ainsi que le bouclage de Kasserine Métlaoui.

b) **Le réseau 90 KV :**

Le programme 90 KV est destiné à améliorer l'alimentation des agglomérations de Tunis et de Bizerte.

L'agglomération de Tunis será alimentée par deux postes 90/30 KV intitulés Tunis- Sud et Tunis-Ouest, eux-mêmes recevant l'énergie principalement de La Goulette et se prêtant un mutuel secours à l'aide d'une boucle 90 KV.

La région de Bizerte sera, quant à elle, desservie par un poste 90/60/10 KV implanté à Menzel Bourguiba et prenant son énergie à La Goulette à l'aide de la ligne 60 KV préalablement transformée en ligne 90 KV.

Enfin, la région du Cap Bon, en raison de son développement agricole, sera alimentée par une ligne 90 KV.

Au titre des travaux entamés au cours de la triennie, les investissements qu'il reste à réaliser s'élèvent à 680.000 dinars.

Quant aux travaux neufs, ils ont trait à l'extension de postes, nécessitant un investissement de 300.000 dinars.

c) **Travaux divers :**

Ces travaux portant sur l'amélioration des conditions d'exploitation, nécessiteront un investissement de 172.000 dinars.

3°) **La distribution :**

Les investissements s'élèvent à 11.753.000 dinars et portent sur le programme suivant :

— Réseaux MT — Postes BT
— Branchements
— Installation émetteur-récepteur DUPLEX
— Matériel de production...

Ces travaux permettront d'atteindre un double objectif .

1°) dans un souci de normalisation, réduction progressive de l'éventail des tensions et élévation graduelle de la basse tension au niveau 220/380 volts;

2°) développement de la distribution en moyenne et basse tension.

ETAT RECAPITULATIF

DES PREVISIONS D'INVESTISSEMENTS DE 1965 A 1968

(en dinars)

INVESTISSEMENTS	TOTAL
1. — *Production*	6.190.000
2. — Transport :	
— Projets en cours	2.444.000
— Projets nouveaux	2.752.000
Total	5.196.000
3. — *Distribution* :	
— Programme A.I.D. (financé 1966 - 1968)	
— Programme complémentaire (à financer) 1966 - 1968	9.253.000
— Programme 1965	
Total Général	20.639.000

SECTION IV

L'énergie Nucléaire

A. — Les études préliminaires

Le Commissariat à l'Energie Atomique étudie depuis juin 1962 les possibilités d'une installation nucléaire pour la production de l'énergie électrique et de l'eau douce à partir de l'eau de mer, dans le Sud du pays.

Sur la base d'une étude préliminaire, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, saisie par la délégation tunisienne à la 6ème conférence générale en septembre 1962, a envoyé en juillet 1963, dans le Sud Tunisien, des experts qui à l'issue de leur mission, ont fait les recommandations suivantes :

1°) Le dessalement est praticable en Tunisie et des économies importantes sont possibles si l'on combine le déssalement et la production d'énergie.

2°) La source d'énergie peut être un réacteur nucléaire.

Compte tenu des conclusions de l'avant-projet, du rapport de l'Agence ainsi que des recommandations du groupe d'experts, il est envisagé d'installer un réacteur ayant une puissance de 50 MW électriques et une production de 20.000 m3/jour d'eau douce. L'investissement est évalué à 16.000.000 de dinars environ.

Le délai de construction ne saurait être inférieur à 42 mois, ce qui fait que l'installation n'entrerait pas en activité avant 1970.

D'après les premiers calculs, l'énergie reviendrait à 5 millimes le Kwh et l'eau douce à 100 millimes le m3.

B. — L'étude générale

Sur la base des éléments recueillis, le Commissariat à l'Energie Atomique prépare un cahier de spécifications pour permettre à deux sociétés spécialisées qui seront choisies ultérieurement, de fournir chacune une étude technique et économique générale.

Compte tenu du caractère complexe de ces deux études, l'investissement correspondant ne semble pas devoir être inférieur à 350.000 dinars.

C'est à la lumière de ces deux études que les Pouvoirs Publics, après consultation d'un comité administratif ad hoc, prendront une décision définitive.

SECTION V

L'énergie Géothermique

A. **Inventaire**

Avant toute chose, un inventaire est à dresser, faisant apparaître les potentialités dans ce secteur. Il est prévu que des organismes internationaux prennent en charge cet inventaire.

Pour sa part, la S.T.E.G. effectuera une étude pilote dans la zone d'El Hamma pour y exploiter les possibilités géo-thermiques.

B. **Exploitation**

Même si des potentialités sont décelées, l'exploitation ne sera entreprise qu'en fonction des disponibilités nationales en sources conventionnelles d'énergie.

Les investissements sont négligeables dans ce secteur.

SECTION VI

L'énergie Solaire

Etant donné l'importance des facteurs climatologiques en Tunisie et les possibilités d'utilisation de l'énergie solaire dans plusieurs domaines, il est prévu que le Commissariat à l'Energie Atomique procèdera à des expériences pilotes dans le Nord et le Sud en vue de procéder à l'adoucissement des eaux saumâtres. A la lumière de ces expériences et d'une étude détaillée de rentabilité, l'extension de l'utilisation de l'énergie solaire pourrait être retenue.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE

RECHERCHES PETROLIERES		14.137.000 Dinars
Rimrok et Husky	2.000.000	
SEREPT (Cap Bon)	760.000	
SNPA-RAP (Golfe de Gabès)	1.627.000	
SNPA - SEREPT	2.254.000	
Petropar (Hammamet)	1.296.000	
SITEP	1.400.000	
Nouveaux permis Extrême Sud et divers	4 800.000	
PRODUCTION PETROLE		1.800.000 Dinars
RAFFINAGE ET ACCESSOIRES		1.350.000 Dinars
Extension raffinerie	600.000	
Fabrication bitumes	400 000	
Poste « Sea-line » et poste de soutage	350.000	
GAZ (Production et distribution)		2.308.000 Dinars
ELECTRICITE		20.639.000 Dinars
Production	6.190.000	
Transport	5.196.000	
Distribution	9.253.000	
ENERGIE NUCLEAIRE études		350.000 Dinars
Total Général		**40.584.000 Dinars**
Arrondi à		**40.500.000 Dinars**

DEUXIEME PARTIE

C. - LES TRANSPORTS ET LES TELECOMMUNICATIONS

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

ROUTES, PORTS ET AÉRODROMES

L'INFRASTRUCTURE ROUTIERE ET PORTUAIRE

SECTION I

Les Routes

Les investissements dans ce secteur se partagent en trois catégories que nous examinerons successivement :

1°) La continuation des travaux entrepris au cours de la triennie.

2°) La construction de nouvelles routes, celles-ci se subdivisent à leur tour en routes de desserte agricole, de desserte industrielle, enfin à caractère touristique.

3°) L'accès et le dégagement des villes.

I. — La continuation des travaux entrepris au cours de la Triennie

Le total des investissements s'élève à 2.000.000 de dinars. Le détail en est donné dans le tableau ci-dessous, qui donne en outre quelques indications sur la matière des travaux à entreprendre.

CONTINUATION DE PROJETS INSCRITS AU PLAN TRIENNAL

GOUVERNORAT	LIBELLE	COUT DU PROJET	OBSERVATIONS
Centre et Sud	Lacunes Pont du Fahs-Kairouan-Ousseltia (G.P. 3 M.C. 46)	150.000 D	Lacunes de 4 à 5 kms sur GP3 et M.C. 46.
	Sbiba, Sbeitla et Djilma	400.000 D	Plate forme faite à Djilma, chaussée définitive à réaliser.
	Gafsa Tozeur	400.000 D	Chaussée définitive à réaliser.
	Complexe routier de Médenine, Ghomrassen, Béni Khedech et Matmata	200.000 D	Routes économiques uniquement en attendant développement du trafic.
	Route Kébili Douz	200.000 D	Le projet en cours Gabès-Kébili est à poursuivre jusqu'à Douz.
	Mareth Djorf	350.000 D	Plate ouverte à aménager en chaussée définitive.
	Complexe Ousseltia (M.C. 46)	300.000 D	Aménagement des axes routiers convergeant vers le Centre de Ousseltia.
	Total	2000.000 D	

II. — Construction de nouvelles routes.

La construction de nouvelles routes découle des besoins créés par la réalisation de projets de développement agricole ou industriel ou touristique sur tout le territoire de la République.

A. — Les routes de desserte agricole

Certaines routes ont été prévues dans les programmes URD. d'autres dans des projets d'intérêt national.

Le coût total des projets est évalué à 5.620.000 dinars. Quant à la tranche des travaux à réaliser au cours de la quadriennie, elle est estimée à 2.000.000 de dinars.

Le détail en est donné dans le tableau ci-dessous.

ROUTES DE DESSERTE POUR LE SECTEUR AGRICOLE

PROJETS	COUT TOTAL	PREVISIONS pour Plan Quadriennal	OBSERVATIONS
Déviation G.P. 11 et M.G. 51 (Barrage Joumine et Kesseb)).	750.000	250.000	Déplacement de tronçons qui seront inondés par le barrage Joumine (financement dans le cadre d'aide extérieur).
Menzel-Bouzelfa - Menzel-Temime	700.000	250.000	Pénétration à l'intérieur du Cap Bon.
Complexe routier de Sedjenane	100.000	100.000	Besoins de URD n° 2 (Bizerte).
Route Sept Cheikhats	700.000	150.000	Pénétration à l'intérieur de la zône des sept Cheikhats.
Souk El Arba Ghardimaou	150.000	100.000	U.R.D. n° 5 (Souk El Arba).
Siliana Ouslatia	200.000	150.000	U.R.D. n° 11 (Le Kef).
Sers Siliana	150.000	100.000	U.R.D. n° 7 (Le Kef).
Khanguet Zegales	200.000	100.000	1ère Tranche d'un grand axe de Hadjeb El-Ayoune Zbiba (pénétration dans une zone dépourvue de liaisons.
Gafsa Meknassy - Bir Ali Ben Khélifa	900.000	100.000	1ère Tranche d'une grande diagonale dans un sone dépourvue de liaisons.
Bir Bouregba - Hammamet	100.000	100.000	Déviation des poids lourds sur Bir Bou Regba et desserte des hôtels.
Grombalia Téboursouk Henchir Djedidi.	300.000	100.000	U.R.D. N° 7 (Cap Bon).
Diagonale Bou Argoub	150.000	1000.000	Liaison entre régicn Bir Drassen Korba vers Bir Bou-Regba en diagonale.
M.C. 62 — Béja Oued Kesseb	350.000	150.000	Liaisons routières conséquentes au barrage Kesseb.
El Zouaouine Sers-Krit	300.000	100.000	Coopératives agricoles.
Complexe Nebhana	500.000	150.000	Travaux dans le cadre de l'aménagement du barrage.
Total Général	5.550.000	2000.000	

B. — Routes de desserte industrielle

Les routes et pistes entrant dans cette catégorie intéressent le secteur minier (plomb, zinc. fer) le secteur phosphatier et le pipeline de Borma.

Le total des investissements au titre de la Quadriennie est de 1.150.000 dinars ainsi qu'il est indiqué avec détails au tableau ci-dessous.

ROUTES DE DESSERTE POUR LE SECTEUR INDUSTRIEL

DESIGNATION du bénéficiaire principal	PROJETS	COUT TOTAL	PREVISIONS pour le Plan Quadriennal	OBSERVATIONS
O. N. M.	Piste de liaison de la mine de Bézina à la mine de Semen (9 kms)	150.000	90.000	Transport du minerai Bézina laverie de Semen.
	Piste de liaison de la mine de Sidi Aïssa à la M.C. 57 (4 kms)	50.000	50.000	Exploitation prévue dans le cadre de coopération polonaise.
	Route de liaison de Bizerte à la mine de Béchateur (5 kms), mine de plomb et de zinc exploitation prévue fin 65	50.000	50.000	Accès à la mine.
	Route vicinale 711 de la liaison entre le Kribgare et la mine de Fedj Adhoum	80.000	80.000	6.000 tonnes de plomb transportées actuellement (plomb et zinc).
	Piste de liaison entre Kalaa Djerda et la mine de Djebel Ajred (30 kms) et piste Kasserine et Khanguet Slougui	900.000	450.000	Accès à la mine de Djebel Ajred et si la prospection des bassins de Foussana (liaison de Djebel Hamra à Kasserine).
	Mine de Boujaber de Kalaat Senan	180.000	80.000	Liaison mine au réseau routier de Kalaat Senan.
Phosphates	Liaison de Gafsa M'Dilla	150.000	150.000	Liaisons entre les deux centres miniers
Hydro-Carbures	Raccordement Borma Pipeline (Trapsa)	200.000	200.000	
Transaharien	Nefta-Hazouna (35 Km.)	500.000	300.000	
	Total Général	2.260.000	1.450.000	

C. — Routes neuves à caractère touristique

Le coût total des investissements est de 1.070.000 dinars dont la première tranche, à réaliser au cours de la Quadriennie, est estimée à 700.000 dinars.

Le détail en est donné dans le tableau ci-dessous :

ROUTES NEUVES POUR MISE EN VALEUR TOURISTIQUE

Gouvernorat	INTITULE DU PROGET	COUT du Projet	PREVISION pour le Plan Quadriennal
2	Complexe touristique région de Bizerte (valorisation de la région Porto-Faria, Raf-Raf, Ras-Djebel)	100.000	50.000
	Complexe touristique : Sidi Nechreg, Cap Négro, Cap Sérat (routes de désserte pour plages). La 1ère tranche intéressera l'amélioration des tracés	200.000	50.000
4	Route touristique d'Aïn Draham à Bordj Aïn El Hammam (sation thermale)	120.000	100.000
8	Complexe touristique Sidi Daoud Korbcus, Aïn El El Atrous (2ème accès vers Korbous) la 1ère tranche concerne l'ouverture de plates formes	200.000	100.000
	Route de Boukornine (prolongement du circuit)	150.000	100.000
	Amélioration de divers circuits touristiques (Gafsa, Tozeur, Médenine)	100.000	100.000
	Total en Dinars	1.070.000	700.000

III. — L'accès et le dégagement des villes

Les travaux les plus importants intéressent la ville de Tunis où les routes d'accès et de dégagement découlent de l'accroissement d'activité de la Capitale. Une série d'ouvrages à caractère international ont été mis en chantier pendant le Plan triennal. Il s'agit entre autres les Hôtels HILTON et AFRICA, de la nouvelle Cité Universitaire, du complexe olympique, de l'Aéroport d'El Aouina, du Port de Commerce de La Goulette, etc...

D'autres travaux aussi importants intéressent la ville de Kairouan, où les récentes inondations ont donné plus d'acuité à la nécessité d'assurer la protection de la ville.

Enfin, l'Etat se doit de participer aux travaux de viabilité qui sont entrepris par les collectivités locales.

ACCES ET DEGAGEMENT DES VILLES DE TUNIS ET KAIROUAN

PROJETS	COUT TOTAL	PREVISIONS pour le Plan Quadriennal	OBSERVATIONS
Accès de Tunis.....	3.300.000	1.000.000	Desserte Sud la Goulette (construction route industrielle z4 pour desserate port de La Goulette et construction d'une 2 chaussée sur route de la Goulette).
Kairouan	2.200.000	800.000	Protection zône Urbaine contre inondaions.
Autres Centres.....	800.000	700.000	Contribution aux travaux de viabilité des collectivités locales.
Total.....	6.300.000	2.500.000	

Les travaux à réaliser dans le cadre du projet général intéressant l'accès de Tunis découlent des engagements souscrits avec la B.I.R.D. pour la construction du Port de La Goulette.

SECTION II

Les Ponts

Dans le cadre du Plan Quadriennal, des travaux seront nécessaires pour le remplacement d'ouvrages ruinés, l'élargissment de certains ouvrages, enfin la construction d'ouvrages neufs.

Le coût général des travaux est évalué à 1.800.000 dinars dont le détail est donné dans le tableau ci-dessous. cela si la construction des ponts doit se faire selon la technique classique.

Cependant, s'il s'avère possible de recevoir des tabliers métalliques préfabriqués dans le cadre de l'aide extérieure, l'investissement à réaliser sera limité à la construction de fondations et ne dépassera pas 500.000 dinars.

PONTS

(en dinars)

DESIGNATION du Gouvernorat	LIBELLE	COUT Total du projet	PREVISIONS DE REALISATION		OBSERVATIONS
			Régie	Entreprise	
Gouvernorat de Tunis et Banlieue	Pont sur la route de Bizerte..	150.000		150.000	Pont Andalous.
	Pont sur la MC. entre lac de de Tunis et la mer.....	30.000		30.000	Route d'accès au bac-pont sur le canal O.M.P.
	Pont sur l'Oued Cha-Frou route G.P. 5.....	40.000		40.000	Pont neuf.
Gouvernorat de Bizerte	Pont à Sainte Marie du Zit..	30.000		30.000	Pont neuf.
	Ouvrage d'art sur l'Oued Tine				
	Ouvrage d'art sur l'Oued Ziatine	150.000		150.000	Remplacement de trois ouvrages emportés par les crûes.
	Ouvrage d'art sur l'Oued Magsbaia				
Gouvernorat de Béja	Pont Oued Béja.....	100.000	30.000	70.000	Pont neuf.
	Pont sur l'Oued Medjerda à à Medjez	150.000	50.000	100.000	Pont neuf.
	Pont sur l'Oued Siliana à Testour	120.000	40.000	80.000	Pont neuf.
Gouvernorat de Souk El Arba.	Pont d'Aïn Draham à Tabarka	200.000	50.000	150.000	Remplacement des ponts existants.
Gouvernorat du Kef	Pont sur l'Oued Sarrat.....	100.000	20.000	100.000	Pont neuf.
	Pont sur l'Oued Oussafa....	120.000	20.000	100.000	Pont neuf.
Gouvernorat de Kasserine	Pont sur l'Oued Hattab.....	100.000		100.000	Pont neuf.
	Pont sur l'Oued Sbeitla Gamouda				
Gouvernorat de Gafsa	Néant				

SECTION III

Les Ports Aériens

Le programme porte sur la poursuite des travaux entrepris au cours de la Triennie, à El Aouina, à Djerba et à Skanès-Monastir.

1°) **L'Aéroport de Tunis-El Aouina**

Au cours du Plan Triennal, les travaux ont intéressé l'infrastructure et l'équipement électrique et électronique (aides à la navigation).

La suite des travaux sera effectuée en 1966-68, concernant les hangars, le service frêt, l'aérogare passagers, ainsi que des bâtiments divers. L'investissement au cours de la Quadriennie est évalué à 5 millions de dinars.

2°) **L'Aéroport de Djerba :**

Les travaux au cours de Triennie ont eu pour objet la construction de la piste ainsi que l'acquisition et l'installation d'une partie du matériel électrique et électronique. Ils ont coûté 750.000 dinars dont 60 % ont été prélevés sur l'aide extérieure allemande.

Une seconde tranche de travaux est prévue au titre de la Quadriennie, intéressant la partie restante du matériel électrique et électronique pour permettre les vols de nuit directs avec l'Europe, ainsi que la construction des bâtiments (aérogare passagers, hangars, logements de service) elle est évaluée à 600.000 dinars.

3°) **L'Aéroport de Skanès :**

Après la prolongation de la piste, au cours de la Triennie, il est prévu, au titre de la Quadriennie, de procéder au revêtement de la dite piste et à la construction des bâtiments de service (tour de contrôle et petit aérogare à usage touristique) le coût en est estimé à 400.000 dinars.

4°) **L'Aérodrome de Gafsa :**

En vue du développement touristique du Sud, il est prévu l'aménagement de l'aérodrome de Gafsa. L'investissement nécessaire est estimé à 200.000 dinars.

SECTION IV

Les Ports de Commerce

Trois ports de commerce sont à construire. ou à développer au cours de la Quadriennie; le plus important est celui de La Goulette qui reprendra en l'amplifiant, l'activité du port de Tunis; le port de Ghennouch (Gabès) qui servira essentiellement à l'usine d'ammoniaque et d'engrais azotés. (I.C.M.).

1°) **Le port de La Goulette :**

La création du port nécessitera la construction de murs de quais, l'aménagement de terre-pleins, l'édification de hangars, le dragage du chenal et du bassin tirant d'eau (8,50 mètres de 12,50 mètres), enfin l'acquisition de matériel de manutention terrestre et maritime.

Le coût global de l'investissement est évalué à 6.000000 de dinars dont 3.000.000 de dinars environ ont fait l'objet d'un prêt B.I.R.D (7 millions de $).

Au cours de la Quadriennie. l'investissement sera de 6.000.000 de dinars.

2°) **Le port de Ghennouch** (Gabès) :

Il s'agit de construire pour l'usage des I.C.M. un port en eau profonde (10,5 mètres) comportant une digue de protection, des postes de déchargement d'hydrocarbures, ainsi que des postes d'embarquement et de débarquement de pondéreux.

L'investissement total évalué à 3.000.000 de dinars, est compris dans le coût de projet d'engrais azotés.

SECTION V

Les Ports de Pêche et de Plaisance

Les ports de pêches à aménager sont ceux de La Goulette (port extérieur), de Tabarka et de Zarzis. D'autre part, des digues sont à construire principalement à Bizerte et à La Goulette. Enfin, des ports de plaisance de pêche sont à construire à Sidi Bou Said et à Zembra, ayant surtout une vocation touristique.

1°) **Le port de pêche de La Goulette** (port extérieur) :

Le port est destiné essentiellement à l'usage de la pêche. Cependant des zones seront réservées respectivement à la Marine Nationale, à la Marine Marchande, au service des Phares et Balises ainsi qu'au Yacht Club.

La digue du port dont la construction a été entamée au cours de la Triennie est déjà terminée.

Les travaux qui restent à exécuter sont la constructions des murs de quai, l'aménagement du terre-plein, l'édification des bâtiments pour le débarquement, le stockage et la conservation du poisson, enfin, la création d'un petit chantier de réparation de chalutiers (lorsque la réparation ne nécessite pas le transport à Menzel Bourguiba).

L'investissement envisagé est de 1.000.000 de dinars.

2°) **Le port de La Galite :**

Il s'agit de construire un abri de 50 mètres à l'usage d'une dizaine de chalutiers vu la topographie des lieux; le port sera aménagé en eau profonde (10 mètres). Il accroîtra les possibilités de pêche dans les parages.

L'investissement est évalué 200.000 dinars.

3°) **Le port de Tabarka :**

Il s'agit de la construction d'un port mixte, de pêche et de commerce.

Les travaux se feront en deux tranches :

— La première tranche qui sera exécutée au cours de la Quadriennie, intéressera les ouvrages d'infrastructure (digues et dragage). Elle s'élève à 800.000 dinars.

— La seconde à réaliser postérieurement à la Quadriennie, comportera la construction des murs de quai et des bâtiments.

4°) **Digues :**

L'investissement total est de 700.000 dinars ainsi ventilé :

a) **Aménagement de la digue de Bizerte :**

Elle est nécessaire à la protection du port, de la ville et du chenal. Les travaux consisteront à réparer la digue et à la renforcer. L'investissement est évalué à 300.000 dinars.

b) **Construction de digues :**

Digues a Chebba, Salakta, Sayada, Teboulba, Haouaria, Sousse, Sidi Daoud, etc...

L'investissement est évalué à 400.000 dinars.

4° bis) **Le port de pêche de Zarzis :**

La construction d'un port de pêche à Zarzis qui n'a pu être réalisée au cours du Plan Triennal en raison du retard des études et de la nécessité de trouver un financement extérieur de ce projet, nécessitera un crédit de 400.000 dinars.

5°) **Ports de plaisance :**

Quoique conçus à vocation essentiellement touristique, les ports de Sidi Bou Said et de Zembra auront en partie une activité de ports de pêche.

a) **Sidi Bou Said :**

Construction d'une digue, d'un bassin et d'un restaurant sur l'eau.
Investissement : 150.000 dinars.

b) **Zembra :**

Construction d'un abri d'une centaine de mètres, au profit du Centre International.
Investissement : 50.000 dinars

SECTION VI

Matériel

Il importe d'une part de renouveler le matériel routier de l'Administration, ayant plus de 10 ans d'âge et d'usage, et d'autre part de renouveler ou compléter le matériel flottant (bacs, remorqueurs, pontons flottants etc...).

1°) **Matériel routier :**

Le matériel routier (motograders, bulldozers, camions lourds...) de l'Administration tombé en vétusté, est à renouveler.

Ce renouvellement nécessitera un investissement de 4.000.000 de dinars.

2°) **Matériel flottant :**

6 bacs dont 2 pour Bizerte, 2 pour La Goulette et 2 pour Djerba sont à monter en Tunisie. Leur acquisition et montage nécessiteront un investissement de 600.000 dinars dont 50 % dans le cadre d'une aide extérieure.

Les sociétés nationales exploitant les ports de commerce devront également moderniser leur équipement. Il est prévu 400.000 dinars à cet effet.

PORTS ET MATERIEL

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS BRUTS

Ports Aériens		6.200.000 Dinars
Aouina	5.000.000	
Djerba	600.000	
Skanès	400.000	
Gafsa	200.000	
Ports de Commerce		6.000.000 Dinars
Goulette	6.000.000	
Ghennouch	P.m.	
Ports de Pêche et Plaisance		3.700.000 Dinars
Goulette	1.000.000	
Galite	200.000	
Tabarka	1.000.000	
Digues	900.000	
Sidi Bou Said	150.000	
Zembra	50.000	
Zarzis	400.000	
Matériel		5.000.000 Dinars
Routier	4.000.000	
Flottant	1.000.000	
Total Général		**20.900.000 Dinars**
dont investissements nets		**15.300.000 Dinars**

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE II.

LE TRANSPORT ROUTIER ET FERROVIAIRE

LES TRANSPORTS ROUTIERS ET FERROVIAIRES

Au cours de la Quadriennie, des investissements nouveaux sont à réaliser mais surtout des réformes de structure sont à introduire.

SECTION I

Les Réformes de Structures

Les réformes de structure concernent :

— les transports routiers
— les transports ferroviaires
— la coordination rail-route.

A. — La réformation des transports routiers

Les transports routiers se subdivisent en :

— transports publics
— transports privés
— parc étatique et para-étatique.

1) Les transports publics :

a) Les réformes réalisées et leur insuffisance :

Au cours de la Triennie, des réformes substantielles ont été introduites, ayant conduit à la création :

— d'une « Société Nationale de Transports » assurant le transport urbain et sururbain de Tunis ainsi que les grandes lignes qui ont été héritées des ex-TAT et STTAS;

— d'une « Société de Transports de Marchandises » groupant tous les transports publics de marchandises de l'ex-TAT, les transporteurs particuliers du Gouvernorat de Tunis ainsi que les transports routiers de la S.N.C.F.T. ;

— d'une « Société Régionale de Transports » dans chaque Gouvernorat, groupant les transporteurs locaux de la région.

Dans toutes les Sociétés ainsi créées, l'Etat détient la majorité du capital, sauf que dans la Société Nationale de Transports, le Capital est entièrement détenu par l'Etat.

Ces réformes introduites au cours de la Triennie, ont permis aux Transports Publics d'enregistrer de grands succès, tant dans la qualité que dans le rendement des services fournis et dans la qualification du personnel.

Mais des inconvénients n'ont pas tardé à apparaître également, dont voici les plus importants :

1°) Manque de coordination dans le transport de frêt, entraînant un grand pourcentage de retour à vide préjudiciable à l'Economie du pays.

2°) Achats dispersés du matériel roulant, donc à des prix maxima.

3°) Disparité dans les tarifs de transports.

b) **Les réformes à introduire :**

Pour remédier aux inconvénients dont il est fait état ci-dessus, il est proposé, au cours de la Quadriennie, de créer un organisme étatique ou para-étatique qui se chargera :

1°) de prendre les commandes de frêt et de les répartir entre les sociétés de transports, la réforme devant être introduite par étapes et en premier lieu à TUNIS.

2°) de centraliser les achats et de les réaliser pour le compte des Sociétés;

3°) d'harmoniser en accord avec les Pouvoirs Publics compétents, les tarifs de transport appliqués par les différentes Sociétés.

c) **Cas particulier des voitures de louage :**

Les voitures de louage peuvent se classer en deux catégories :

1°) **celles qui assurent les grandes et moyennes distances** : elle pourront être intégrées dans les Sociétés existantes et remplacées, autant que faire se peut, par des micro-cars.

2°) **celles dont la zone d'action s'étend sur une délégation** : elle seront assimilées aux taxis et attribuées aux Communes.

d) **Cas particulier des Transports Spéciaux :**

Ici aussi, il y a lieu de considérer deux catégories de transports spéciaux :

1°) les transports « Déménagement », « Carburant » et Spéciaux « Vins » seront intégrés au sein de la Société Tunisienne de Marchandises.

2°) les transports spéciaux T.P. continueront à être assurés par les entrepreneurs eux-mêmes, en fonction du plafond pour lequel ils sont agréés, savoir :

de	Dinars	à	50.000 Dinars	5 Tonnes
de	50.000 Dinars	à	200.000 Dinars	10 Tonnes
de	200.000 Dinars	et	au-delà	15 Tonnes

En outre, ces entrepreneurs auront des autorisations temporaires de faire du transport privé, à concurrence de 1/3 de leurs besoins et compte tenu de l'importance de leurs chantiers, les 2/3 restants étant attribués à la Société Nationale.

e) **Refonte du décret du 25 Mai 1950 :**

Compte tenu des exigences de la nouvelle organisation des transports publics de marchandises, les diverses catégories (Ravitaillement, Moyens spéciaux, coordonnés...) devront être refondues dans le cadre de la coordination route-rail (voir plus loin...).

2) **Les Transports Privés :**

En 1963, les transports privés totalisent 9.895 tonnes contre 6.956 tonnes de transports publics.

Diverses mesures de réformes sont introduites, tendant à donner aux transports publics la première place qu'ils méritent, du fait que les grands moyens dont ils disposent donnent à leur exploitation un caractère plus rationnel.

A cet égard, il y a lieu :

— de limiter le rayon d'action des véhicules munis d'autorisations de transport privé.

— d'imposer la feuille de route aux transporteurs privés afin de mieux contrôler leur activité et de mieux dépister les transports clandestins.

— de reconsidérer la taxation des transports privés.

3) **Le Parc étatique et para-étatique**

a) **La situation actuelle :**

Le tonnage accordé aux Départements ministériels, Office, Sociétés Nationales, Conseils de Gouvernorat et Communes ne cesse d'augmenter, passant de 830 tonnes en 1960 à 4.334 tonnes en 1964, sans que dans tous les cas cette augmentation réponde à des besoins incontestables.

En outre, une partie importante de ce parc n'est même pas enregistrée au Service des Transports.

b) **Les réformes à introduire :**

1°) Une étude est à faire sur l'utilisation du parc étatique et para-étatique, afin de déterminer le prix de revient réel de ce secteur.

2°) Aucune nouvelle acquisition de voitures par le secteur ne sera plus entreprise, sans l'avis conforme d'une Commission inter-ministérielle

3°) Les services utilisateurs de l'Etat et des organismes para-étatiques devront faire appel en priorité aux transports publics.

4°) La règlementation en vigueur relative aux transports privés (visite technique, carte de transports...) sera rigoureusement appliquée dans le secteur.

B. — La Réformation des Transports Ferroviaires

1) **La situation actuelle :**

Les transports ferroviaires sont actuellement assurés par trois Sociétés :

— La S.N.C.F.T. Société Nationale qui exploite la majeure partie du réseau;

— La Compagnie des Phosphates et du Chemin de Fer de GAFSA qui assure le transport sur certaines lignes au Centre-Sud et dont la concession expire fin 1966;

— La S.N.T. qui exploite la seule ligne électrique TUNIS-GOULETTE-MARSA.

Cette situation présente plusieurs inconvénients :

1°) le matériel hétérogène appelle la constitution des stocks différents de pièces de rechange et, partant, l'immobilisation de capitaux très importants;

2°) l'individualisation des approvisionnements et la disparité du matériel roulant entraînent des conditions d'acquisition peu avantageuses;

3°) les effets de la pénurie de personnel compétents sont aggravés par la multiplicité des organismes gestionnaires;

4°) les programmes d'extension et de modernisation des réseaux ne sont pas normalisés.

2) **La Réforme envisagée :**

Des études seront effectuées au cours de la Quadriennie pour dégager, dans l'optique d'une unification des réseaux existants, les solutions appropriées dans chaque cas d'espèce.

C. — La Coordination rail - route

La coordination rail-route s'impose parce que dans une économie socialiste comme la notre, plus qu'ailleurs, l'intérêt général commande que le transport soit assuré par celui qui l'effectue au meilleur coût et dans les conditions techniques les plus appropriées.

Cela implique plus qu'une coordination, une spécialisation de chaque secteur. En outre, une autorité commune de gestion et une instance supérieure de contrôle sont à instituer. Compte tenu de tout cela, une étude d'ensemble devra être effectuée pour concrétiser la coordination rail-route.

SECTION II

Les Investissements

A. — Les Transports Routiers

1) Aperçu général sur les investissements :

Un aperçu global sur les investissements nouveaux à réaliser au cours de la Quadriennie donne les chiffres suivants :

1°) Véhicules	2.660.000 Dinars
2°) Garages et ateliers	300.000 Dinars
3°) Constructions	100.000 Dinars
4°) Gares et abris	500.000 Dinars
5°) Etudes économiques (y compris coordination route-rail)	150.000 Dinars
6°) Modernisation du contrôle des véhicules	120.000 Dinars
TOTAL	**3.830.000 Dinars**

2) Les véhicules :

La détermination du taux d'accroissement des moyens de transports a été basée principalement sur l'évolution du parc au cours des quatre dernières années. Il a été tenu compte cependant du fait qu'au cours de ces dernières années, un effort exceptionnel de rééquipement et de modernisation a été fourni.

Par ailleurs, les calculs d'augmentation ont été faits sur la base des réformes de structure indiquées plus haut.

En conséquence, le taux d'augmentation moyen retenu a été fixé à 3 %.

En ce qui concerne le remplacement, il a été attribué un âge moyen de 15 ans pour les véhicules publics et 12 ans pour les véhicules privés. Compte tenu de ce qui précède, les véhicules venant en augmentation ou en remplacement par année de la Quadriennie, seront de 2.546 tonnes selon la ventilation donnée dans le tableau ci-dessous.

EVOLUTION DU PARC VOITURES ET CAMIONS PAR AN EN 1965-68
(en tonnes)

CATEGORIE DE VEHICULES	EN augmentation	EN remplacement	TOTAL
Privés	370	1.150	1.520
Publics	370	656	1.026
Total	740	1.806	2.546

En ce qui concerne par ailleurs les cars, l'évolution par an du parc apparaît comme suit :

— Augmentation	23 cars
— Remplacement	60 cars
Total.....	**83 cars**

Ces besoins nouveaux en voitures, cars et camions appellent les investissements bruts suivants par an :

— Voitures et camions	1.654.900 Dinars
— Cars	664.000 Dinars
Total	**2.318.900 Dinars**

soit pour toute la Quadriennie :

2.318.900 × 4 = 9.275.600 Dinars.

Les investissements nets relatifs à l'accroissement du parc ne s'élèvent qu'à 2.660.000 Dinars.

Le tableau ci-joint résume l'ensemble des investissements bruts projetés.

INVESTISSEMENTS POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES 1965-1968

DESIGNATION des catégories de véhicules	TONNAGE par an	PRIX unitaire moyen (Dinars)	MONTANT de l'investissement par an (Dinars)	MONTANT de l'investissement 1965 - 1968 (Dinars)
Voitures-camions	2.546 T	650	1.654.900	6.619.600
Cars	83 unités	8.000	664.000	2.656.000
Total.....			2.318.900	9.275.600

B. — Les Transports Ferroviaires

Les investissements prévus s'élèvent à 7.532.000 dinars ainsi ventilés :

— S.N.C.F.T.	4.570.000 Dinars
— SFAX-GAFSA	2.962.000 Dinars

1°) **Les investissements de la S.N.C.F.T. :**

Par nature des projets, les investissements se présentent comme suit :

— Immeubles et bâtiments	890.000 Dinars
— Matériel de transport ferroviaire	1.990.000 Dinars
— Matériel roulant à caractère de gros outillage	240.000 Dinars
— Equipements (machines-outils et installations spéciales pour ateliers et dépôts)	200.000 Dinars
— Matériel mobilier et outillages divers	290.000 Dinars
— Voies et installations fixes	900 000 Dinars
— Divers	60.000 Dinars
TOTAL	**4.570.000 Dinars**

2°) **Les investissements de SFAX-GAFSA :**

Par catégories, les investissements sont indiqués ci-après :

— Service matériel et traction	1.618.000 Dinars
— Service voies et bâtiments	1.334.000 Dinars
TOTAL	**2.962.000 Dinars**

Le détail des investissements dans tout le secteur des transports ferroviaires est donné dans les deux tableaux qui suivent.

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS A REALISER PAR LA S.N.C.F.T. EN 1965-1968

INTITULE DU PROJET	MONTANT Total des projets	ECHEANCIER DES PAIEMENTS			
		1965	1966	1967	1968
Immeubles et Bâtiments :					
Construction d'une gare voyageurs à Tunis - Ville	750.000 D	170.000 D	230.000 D	270.000 D	80.000 D
Reconstruction des gares et cités du Réseau	80.000 D	20.000 D	20.000 D	20.000 D	20.000 D
Agrandissement des ateliers de S.F.A	60.000 D	20.000 D	20.000 D	10.000 D	10.000 D
Matériel de Transports Ferroviaires :					
Acquisition de locomotives électriques	800.000 D	200.000 D	500.000 D	100.000 D	
Organes de rechange pour locomotives électriques	100.000 D		20.000 D	40.000 D	40.000 D
Acquisition de 30 voitures à voyageurs	700.000 D	300.000 D	200.000 D	200.000 D	
Construction de 200 wagons à marchandises	240.000 D	60.000 D	60.000 D	60.000 D	60.000 D
Modernisation et métallisation de 12 voitures à voyageurs	150.000 D	25.000 D	25.000 D	50.000 D	50.000 D
Matériel Roulant à Caractère de Gros Outillage :					
Acquisition de 12 draisines de 100 C.V	240.000 D	60.000 D	60.000 D	60.000 D	60.000 D
Equipements Industriels (Machines outils et installations spéciales pour ateliers et dépôts) :					
Equipement des ateliers et des dépôts	200.000 D	50.000 D	50.000 D	50.000 D	50.000 D
Matériels Mobiliers et Outillages Divers :					
Matériel pour entretien des voies	80.000 D	20.000 D	20.000 D	20.000 D	20.000 D
Matériel de Manutention et de Transport	90.000 D	30.000 D	20.000 D	20.000 D	20.000 D
Equipement des Services Centraux	120.000 D	30.000 D	30.000 D	30.000 D	30.000 D
Voies et Installations Fixes :					
Renforcement de la voie	600.000 D	150.000 D	150.000 D	150.000 D	150.000 D
Modernisation de la signalisation	100.000 D	25.000 D	25.000 D	25.000 D	25.000 D
Construction et reconstruction de ponts	100.000 D	25.000 D	25.000 D	25.000 D	25.000 D
Modernisation des aiguillages	100.000 D		20.000 D	40.000 D	40.000 D
	4.510.000 D	1.185.000 D	1.475.000 D	1.170.000 D	680.000 D
Gare de triage	60.000 D	20.000 D	20.000 D	20.000 D	
Total des Investissements	4.570.000 D	1.205.000 D	1.495.000 D	1.190.000 D	680.000 D

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS A REALISER

PAR LA COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA EN 1965 - 1968

DESIGNATION DES PROJETS	MONTANT Total des projets	FINANCEMENT			
		1965	1966	1967	1968
SERVICE MATERIEL ET TRACTION					
1°) *Service Marchandises :*					
— Achat de 4 locomotives 1.400 C.V	400.000	200.000	100.000	100.000	Relq évent
— Achat de 8 locomotives 600 C.V	480.000	240.000	120.000	120.000	»
— Achat de 200 wagons à phosphate	300.000	150.000	75.000	75.000	»
— Achat de 7 citernes à acide phosphorique	28.000	16.000	8.000	4.000	»
— Achat de 6 citernes à combustible	18.000	12.000	3.000	3.000	»
Total	1.226.000	618.000	306.000	302.000	»
2°) *Service Voyageurs :*					
— Achat de 2 autorails	160.000	80.000	80.000		»
— Achat de 4 remorques	80.000	40.000	40.000		»
Total	240.000	120.000	120.000		»
3°) *Ateliers et Equipement :*					
— Agrandissement d'une travée de l'atelier côté gare	70.000	70.000			»
— Construction d'un local capable d'abriter certaines sections d'atelier et l'école d'apprentissage	20.000		20.000		
— Achat de machines - outils	50.000	50.000			»
— Installation d'un transformateur susceptible d'assurer largement tous nos besoins en électricité	5.000	5.000			»
— Achat d'une centrifugeuse à gros débit	7.000	7.000			»
Total	152.000	132.000	20.000		»
4°) *Service Voie et Bâtiments :*					
— Renouvellement en 36 kgs de la ligne de Graïba à Gabès	1.200.000	300.000	300.000	300.000	300.000
— Extension de la gare de Metlaoui	40.000		30.000		
— Extension de la gare de Magroun	24.000		24.000		
— Construction de 30 logements à Metlaoui	80.000		40.000	40.000	
Total	1.344.000		104.000	340.000	
Total Général	2.962.000	1.170.000	850.000	642.000	300.000

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS
DANS LES TRANSPORTS PUBLICS ET PRIVES ROUTIERS

INTITULE DES PROJETS	Augmentation	Remplacement	MONTANT Total des projets	ECHEANCIER DES PAIEMENTS			
				1965	1966	1967	1968
Véhicules :							
— Transports privés	4.000 T.	4.600 T.	5.590.000	1.500.000 D	1.500.000 D	1.500.000 D	1.090.000 D.
— Transports publics de marchandises	1.896 T.	2.628 T.	2.938.000	750.000 D	750.000 D	750.000 D	688.000 D.
— Autocars	180 cars	240	3.360.000	850.000 D	850.000 D	850.000 D	810.000 D.
Garages et Ateliers :							
— Sousse			150.000	50.000 D	100.000 D		
— Sfax			200.000	50.000 D	100.000 D	50.000 D	
— Autres localités			150.000		50.000 D	50.000 D	50.000 D.
Construction (Dépôt) :							
— S. T. M			50.000	25.000 D	25.000 D		
— S. N. T			50.000	25.000 D	25.000 D		
Gares et Abris :							
— Tunis			250.000	50.000 D	100.000 D	100.000 D	
— Sfax			100.000	20.000 D	40.000 D	40.000 D	
— Gares routières			150.000	50.000 D	50.000 D	50.000 D	
— 100 abris légers			200.000	50.000 D	50.000 D	100.000 D	
Etudes économiques du prix de revient et coordination			150.000	50.000 D	50.000 D	30.000 D	20.000 D
Modernisation du Contrôle des Véhicules :							
— 2 Centres à Tunis			40.000	20.000 D	20.000 D		
— 1 Centre à Sousse			20.000			20.000 D	
— 1 Centre à Sfax			20.000		20.000 D		
— 1 Centre au Kef			20.000		20.000 D		
— 1 Centre à Béja			20.000			20.000 D	
			13.458.000	3.490.000 D	3.750.000 D	3.560.000 D	2.658.000 D

Remarque importante — Dans les estimations il n'a pas été tenu compte de la nouvelle parité du Dinar.

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE III.

LE TRANSPORT AÉRIEN ET MARITIME

LES TRANSPORTS AERIENS ET MARITIMES

Nous examinerons successivement les besoins et les investissements dans les secteurs suivants :

1°) Service de la Navigation Aérienne

2°) Service des Bases Aériennes

3°) Ecole de l'Aviation Civile et de la Météorologie

4°) Tunis-Air

5°) Service de la Marine Marchande

6°) Compagnie Tunisienne de Navigation

7°) Service de la Météorologie Nationale.

SECTION I

Le Service de la Navigation Aérienne

A. Les besoins

Les crédits prévus lors de l'élaboration du Plan Triennal 1962-1964 n'ont aucune mesure avec les besoins de l'Aéronautique Civile.

En effet, alors que le transport aérien assure à lui seul près de 65 % du trafic transfrontalier, seulement 39.700 dinars ont été prévus pour l'infrastructure radiophonique et les aides à la navigation aérienne.

Or, l'infrastructure de la navigation aérienne doit suivre le même rythme d'expansion que le transport aérien; en outre, du fait qu'elle met en jeu la sécurité de milliers de vies humaines, elle devient de plus en plus exigeante aussi bien sur le plan de la compétence des techniciens qu'elle emploie, que sur celui de la multiplicité et de la complexité des équipements et des techniciens utilisés. D'ailleurs, dans ce domaine touchant à la sécurité, des engagements d'ordre international ont été souscrits par la Tunisie, qu'il faudra mettre en exécution.

Enfin, l'expansion économique et touristique de la Tunisie milite également en faveur de l'extension et du renforcement de l'infrastructure de navigation aérienne.

B. Les travaux en cours

Les travaux en cours d'exécution intéressant les aérodromes et le transport aérien sont les suivants :

— Aménagement de l'aéroport de Tunis-El Aouina

— Aménagement de l'aéroport de Djerba-Mellita

— Aménagement du Centre d'Emission de Sidi-Daoud.

Ce dernier projet a été mis en exécution au cours de l'année 1962. Un terrain a été exproprié pour permettre l'implantation d'un champ d'antennes; la ligne électrique qui traversait ce terrain a été déviée. L'extension des bâtiments a été entreprise. Sur le plan équipement une liaison Tunis-Rome en radiotélétype a été mise en place. Il reste à réaliser le champ d'antennes, augmenter la puissance électrique par l'amenée d'une autre ligne d'alimentation, disposer d'une source de secours, aménager un atelier de maintenance, assurer une liaison avec Tripoli en R.T.T. et remplacer les équipements réformés. La continuation des travaux nécessitera l'ouverture d'un crédit de 300.000 dinars. Les deux premiers projets figurent sur le programme du Service des Ponts et Chaussées et n'intéressent le Service de la Navigation Aérienne que pour ce qui est des équipements d'entretien et d'exploitation.

INVESTISSEMENTS EN COURS

(en dinars)

DESIGNATION	1965	1966	1967	1968	TOTAL	REMARQUE
Aéroport de Tunis El Aouina						Voir service Ponts et Chaussées
Aéroport de Djerba Mellita						Voir service Ponts et Chaussées
Centre d'émission de Sidi - Daoud	50.000	100.000	100.000	50.000	300.000	

C) Projets nouveaux

Ce sont les projets dont la réalisation est envisagée dans le cadre du Plan de Développement Quadriennal :

1) **Aéroport de Tunis-El Aouina**
2) **Djerba-Mellita**
3) **Monastir**

} Equipements d'entretien des pistes et bâtiments, matériel d'exploitation et logements de Service.

4) **Sfax**
   — Amenée d'eau
   — Amenée d'énergie électrique
   — Equipements d'entretien d'exploitation.

5) **Recherche et Sauvetage**
   — 2 avions - Aztec -
   — 1 hélicoptère
   — Equipements de sauvetage

6) **Aides à la Navigation**

— Un Vor au Cap Bon
— Un radiophare à Mateur
— Un radiophare à Korba
— Un radiophare à Tozeur
— Un radiophare à Enfidaville

} y compris terrains, abris, électricité, accès, etc...

REPARTITION DE L'ENSEMBLE DES INVESTISSEMENTS SUR LES 4 ANNEES 1965 - 1968

DESIGNATION DE PROJET	1965	1966	1967	1968	TOTAL
Aéroport de Tunis El-Aouina		50.000	50.000	50.000	150.000
Aéroport de Djerba Mellita			50.000	50.000	100.000
Aérodrome de Monastir			25.000	25.000	50.000
Aérodrome de Sfax			50.000	50.000	100.000
Recherche et Sauvetage			50.000	25.000	75.000
Aides à la Navigation Aérienne		25.000	25.000	25.000	75.000
Total Général		75.000	250.000	225.000	550.000

SECTION II

Le Service des Bases Aériennes

A) Les besoins

Le Pré-Plan n'a prévu l'achat d'aucun matériel pour l'entretien de l'infrastructure aéronautique : pistes, aires de stationnement, chemins de roulement, bâtiments etc...

Le peu de matériel dont dispose le Service des Bases Aériennes étant vétuste et en mauvais état, l'entretien nécessite la mise hors de service de ces installations pendant des périodes trop longues pour des aérodromes modernes. Il s'agit de remédier à cette situation et de prévoir l'acquisition d'un équipement permettant d'entretenir d'une façon rationnelle tous les éléments de l'infrastructure aéronautique en cours de construction.

B) Les investissements

Il s'agira de fournir un équipement adéquat aux aérodromes de Tunis-El Aouina, de Skanès-Monastir et de Djerba-Mellita.

L'ensemble des investissements s'élève à 208.000 dinars dont la réalisation est échelonnée équitablement sur les quatre ans. Le détail en est donné dans le tableau ci-dessous :

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS SUR LES 4 ANNEES 1965 - 1968

	1965	1966	1967	1968	TOTAUX
I. Aérodrome de Tunis El - Aouina Equipements, Matériel d'entretien, Bâtiments, Voitures Utilitaires ...	56.000	22.000	29.500	51.000	158.500
II. Aérodrome de Skanès - Monastir..		8.500	8.000		16.500
III. Aérodrome de Djerba Mellita		18.500	14.500		33.000
Totaux en Dinars .	56.000	49.000	52.000	51.000	208.000

SECTION III

Tunis - Air

A) Les besoins

Tunis-Air fait face à des besoins sans cesse grandissants. En effet, le nombre de passagers-kilomètres s'est accru ces trois dernières années :

1962	:	82.752.000
1963	:	104.004.000
1964	:	121.870.000

La Société Aérienne Tunisienne a déjà étendu en 1964 ses lignes régulières sur Benghazi, Le Caire et Zurich. Au cours de la Quadriennie, elle les étendra sur la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les pays scandinaves et les pays du Moyen-Orient.

En outre, dans un souci d'efficience et de compétitivité, toutes les liaisons avec l'Etranger sont déjà assurées par avions « Jet ». Même sur les lignes de Tunis-Rome et de Tunis-Alger-Casablanca, les avions DC. 4 ont été remplacés par des « CARAVELLE ».

Par ailleurs, les nécessités touristiques du pays font que des « CARAVELLE » seront mis en service pour les vols affectés aux touristes voyageant en groupes.

Pour toutes ces raisons, Tunis-Air qui dispose déjà de deux avions « Jet », fera au cours de la Quadriennie, l'acquisition de deux avions similaires, l'un en 1966, l'autre en 1968.

Ces avions effectueront chacun une rotation journalière de 6 heures, ce qui permettra à leur exploitation d'être rentable.

Nous rappelons à cette occasion que Tunis-Air dispose encore d'un avion DC. 3 et deux avions DC 4. Le premier sera affecté aux vols d'entraînement et aux affretements internes quant aux seconds, ils seront utilisés comme cargos, en attendant qu'ils puissent être liquidés.

L'extension du trafic de Tunis-Air nécessite par ailleurs l'ouverture d'agences à l'étranger. La Société Tunisienne en créera à Paris, Rome, Genève, Le Caire, Tripoli et Casablanca.

Enfin, dans un souci d'indépendance économique et technique, Tunis-Air s'équipera pour l'entretien et la révision de son matériel navigant, en Tunisie même.

B) Les investissements

Les investissements projetés par Tunis-Air au cours de la Quadriennie, s'établissent comme suit :

— Acquisition d'un troisième avion « Jet »	1.575.000 Dinars
— Acquisition d'un quatrième avion « Jet »	1.575.000 Dinars
— Equipement pour entretien et révision du matériel ..	200.000 Dinars
— Ouverture d'agences à l'Etranger	150.000 Dinars
Total	**3.500.000 Dinars**

En fait, le tableau de financement des avions acquis ou à acquérir par Tunis-Air, se présente de la façon suivante, au titre de la Quadriennie :

(en dinars)

DESIGNATION DE DE L'ACQUISITION	1965	1966	1967	1968	TOTAL
1ère Caravelle (derniers paiements)	250.000	125.000			375.000
2ème Caravelle (derniers paiements)	250.000	250.000	250.000	250.000	1.000.000
3ème Caravelle (premiers paiements)		440.000	250.000	250.000	940.000
4ème Caravelle (premiers paiements)				440.000	440.000
Total	500.000	815.000	500.000	940.000	2.755.000

SECTION IV

Le Service de la Marine Marchande

A. — Les besoins

L'adhésion de la Tunisie aux Conventions Internationales sur la sauvegarde de la vie humaine en mer d'une part, le développement de la flotte nationale de commerce, de pêche et de plaisance, d'autre part, imposent à notre pays l'obligation de s'équiper sans retard en moyens appropriés lui permettant de faire face aux nombreuses responsabilités qui lui incombent dans le domaine de la sécurité de la navigation maritime.

La sécurité de la navigation maritime exige, outre une surveillance continue par des vedettes rapides et équipées en conséquence, une signalisation maritime moderne tant à l'intérieur des ports que sur les côtes de la Tunisie.

Par ailleurs, l'aménagement de nouveaux ports de commerce et de pêche rend indispensable la création de quartiers maritimes dans ces ports.

B. — Les investissements

Les investissements peuvent être classés en trois catégories :

— Construction et équipement de quartiers maritimes
— Armement de surveillance
— Signalisation maritime : phares et balises.

1°) Les quartiers maritimes :

Il s'agit d'aménager ou de construire des quartiers maritimes à Mahdia, Kélibia, Gabès et Houmt-Souk. Le coût en est évalué à 55.000 dinars.

En outre, l'équipement de ces quartiers coûtera 4.000 dinars.

2°) L'armement de surveillance :

Le service fera l'acquisition de cinq vedettes d'une valeur totale de 300.000 dinars :

— l'une, pour les besoins urgents de sauvetage et d'assistance
— deux pour les besoins urgents des régions maritimes de Sousse et de Sfax
enfin, deux autres pour les besoins de Djerba, Zarzis et le Golfe de Tunis.

3°) La signalisation maritime : phares et balises :

Les travaux d'infrastructure concernant **les Sorelles** (construction d'une tourelle), le port de Mahdia (construction de 2 tourelles) et le port de Tabarka (construction de la tour, d'une tourelle de logement, et de salles de machines).

L'ensemble des travaux d'infrastructure est évalué à 206.000 dinars.

SECTION V

La Compagnie Tunisienne de Navigation

A — Les besoins

La Compagnie Tunisienne de Navigation aura à accroître sa flotte marchande, pour faire face à des besoins :

— d'extension des lignes
— de rajeunissement de la flotte
— de complément de navires.

1°) Extension des lignes :

Actuellement la Compagnie Tunisienne de Navigation assure régulièrement les lignes Tunisie-Nord France, Tunis-Sud France, Tunisie-Italie et Tunisie-Libye. Selon les besoins, elle effectue en outre des liaisons Tunis-Bône-Alger.

Eu égard au développement et à la diversification de notre commerce extérieur, la Compagnie Tunisienne de Navigation se devra de créer de nouvelles lignes régulières avec Rotterdam, Brême, Hambourg, Londres, Moyen-Orient, Afrique.

Dans cet ordre d'idées, l'acquisition de 3 caboteurs de 800 tonnes est décidée en vue de leur mise en service sur les lignes Tunisie-Italie-Libye, Moyen-Orient, ainsi que celle d'un navire de 3 à 4.000 tonnes doté d'espaces frigorifiques de cuverie à vin amovible à affecter aux lignes Tunis-Nord Continent européen.

2°) Rajeunissement de la flotte :

En dehors du « Zarzis » et du « Dougga » construits sur commande et livrés en 1963, les navires dont dispose la C.T.N. sont relativement vieux :

— le « Monastir » construit en 1948
— le « Tabarka » en 1951
— le « Mahdia » en 1951
— le « Carthage » en 1952, qui en outre, est équipé de machines à vapeur
— le « Hammamet » en 1956

En outre, acquis en seconde main, ces navires n'ont pas été conçus pour répondre aux besoins de transport des produits tunisiens.

Pour toutes ces raisons, un besoin de rajeunissement se fait sentir, qui appelle dans une première phase, l'acquisition de 2 navires de 2.000 à 2.500 tonnes, équipés de cales frigorifiques.

3°) Complément de navires :

Dans certains secteurs, la C.T.N. fait figure jusqu'ici d'affréteur et non d'armateur, ce qui constitue une lacune qu'il importe de redresser au cours de la Quadriennie.

a) **pondéreux :**

La C.T.N. transporte à l'exportation ou à l'importation du phosphate, du super-phosphate des minerais de fer, du sel, du soufre...

Les tonnages transportés annuellement dépassent 500.000 tonnes et seront certainement en accroissement au cours de la Quadriennie.

Pour être à même de remplir son rôle d'armateur, la C.T.N. fera l'acquisition de 2 minéraliers de 4.000 à 5.000 tonnes.

b) **Pétroliers :**

La C.T.N. fera l'acquisition d'un pétrolier de 30.000 à 40.000 tonnes pour prendre une part plus active au transport du pétrole, singulièrement celui en sortie de Tunisie.

En cas de besoin, elle fera en outre, l'acquisition d'un pétrolier de 8.000 tonnes, pour le cabotage de pétrole raffiné à partir de Bizerte.

c) **Ferry-boat :**

Si l'étude entreprise par le Tourisme conclue à l'opportunité et à la rentabilité d'une liaison entre les ports européens en Méditerranée et la Tunisie, par ferry-boat, l'acquisition en sera faite au cours de la Quadriennie.

B. — Les investissements

Les investissements probables s'élèvent globalement à 5.300.000 dinars et sont détaillés dans le tableau ci-après :

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS SUR LES 4 ANNEES 1965 - 1968

DESIGNATION	1965	1966	1967	1968	TOTAUX
— Acquisition de 2 minéraliers de 4 à 5.000 T. destinés au transport des pondéreux et spécialement des phosphates tunisiens. Coût unitaire : 250.000 D. Coût :	500.000				500.000
— Construction de 3 caboteurs de 800 T. à affecter aux lignes Tunisie — Italie — Libye — Moyen-Orient. Coût unitaire : 200.000 D. Coût :	400.000	200.000			600.000
— Construction d'un navire de 3 à 4.000 T. doté d'espaces frigorifiques, de cuverie à vin à affecter aux lignes Tunis-Nord — continent Européen. Coût :	400.000	300.000			700.000
— Construction d'un pétrolier de 30 à 40.000 T. permettant à l'armement tunisien de prendre une part plus active dans le transport du pétrole notamment celui en sortie de Tunisie. Coût :		500.000	1.000.000	1.000.000	2.500.000
— Construction de 2 navires de 2.000 à 2.500 T. équipés de cales frigorifiques et s'inscrivant dans le cadre du rajeunissement de la flotte tunisienne. Coût unitaire : 500.000D. Coût :			500.000	500.000	1.000.000
Totaux en Dinars	1.300.000	1.000.000	1.500.000	1.500.000	5.300.000

SECTION VI

Le Service de la Météorologie Nationale

A. — Les besoins

Les moyens mis à la disposition du Service demeurent trop réduits pour lui permettre de répondre, comme il se doit aux besoins du pays en renseignements météorologiques, et de jouer son rôle dans le développement économique national. Les réseaux nationaux des stations d'observations synoptiques, climatologiques et pluviométriques souffrent, en effet, de graves lacunes.

Par ailleurs, en sa qualité de membre de l'O.M.M., la Tunisie se doit de se conformer aux recommandations de cette institution et de respecter ses engagements sur le plan international notamment pour l'assistance à la navigation aérienne et la concentration et la diffusion des messages météorologiques nationaux et internationaux destinés à la Prévision Générale et à la Protection des lignes aériennes et maritimes.

B. — Les investissements

Compte tenu des besoins décrits ci-dessus, les investissements suivants seront réalisés au cours de la Quadriennie :

— Création d'un Centre de Prévision Générale, d'Etudes et de Recherches Météorologiques	200.000 Dinars
— Développement des stations synoptiques (y compris stations automatiques)	317.000 Dinars
— Développement des stations climatologiques	60.000 Dinars
Total	**577.000 Dinars**

A ces investissements s'ajoute la formation du personnel technique (2 ingénieurs principaux, 10 ingénieurs des T.E., 100 adjoints techniques, 50 agents techniques).

1°) Création d'un Centre de Prévision Générale, d'Etudes et de Recherches Météorologiques :

Actuellement le Service de Prévision Générale se limite à la prévision immédiate de la protection aéronautique.

Le projet inscrit au Plan Quadriennal a pour objet l'élargissement de la prévision. Le Centre rassemblera et exploitera toutes les données et effectuera des recherches.

L'investissement s'élèvera à 200.000 dinars.

2°) **Développement du réseau synoptique :**

L'investissement de 317.000 dinars est ainsi ventilé :

— Construction de nouvelles stations et logements pour personnel	200.000 Dinars
— Equipement des stations synoptiques	50.000 Dinars
— Stations automatiques	67.000 Dinars
Total	**317.000 Dinars**

Les nouvelles stations sont de Kélibia, Remada, Sidi-Bou-Zid, Thala, Aïn Draham, Monastir, Medenine, Fériana, Siliana, Ben Gardane, Maknassy et Hammamet.

3°) **Développement des stations climatologiques :**

L'investissement, estimé à 60.000 dinars, aura pour objet l'installation de :

— Nouvelles stations climatologiques

— Stations pluviométriques.

PLAN QUADRIENNAL

1965 - 1968

TRANSPORTS AERIENS ET MARITIMES

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS

Navigation Aérienne	850.000 Dinars
Bases Aériennes	208.000 Dinars
Tunis-Air	3.500.000 Dinars
Marine Marchande - Phares et Balises	565.000 Dinars
Compagnie Tunisienne de Navigation	5.300.000 Dinars
Météorologie	577.000 Dinars
TOTAL	**11.000.000 Dinars**

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE IV.

LES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

LES POSTES - TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Dans le domaine des P.T.T., secteur de la plus haute importance dans le développement économique, social et culturel du pays, la Perspective Décennale 1962-1971 avait dégagé un investissement global de 7.800.000 dinars, ainsi ventilé :

Télécommunications

— Automatisation de la région de Tunis	
— Automatisation de la région de Sousse	
— Automatisation de la région de Sfax	
— Extension des réseaux	7.080.000 Dinars
— Cabines téléphoniques	
— Modernisation et extension du réseau télégraphique et télex	

Postes

— Recettes postales	250.000 Dinars
— Amélioration de la distribution	42.000 Dinars
— Amélioration de la manutention	420.000 Dinars
Total	7.792.000 Dinars
Arrondi à	**7.800.000 Dinars**

De son côté, le Pré-Plan triennal avait réservé au secteur des P.T.T. un crédit global de 3.069.049 dinars, dont nous rappelons ci-dessous, brièvement les détails :

Travaux en cours d'exécution à la date d'entrée en vigueur du Pré-Plan		2.743.015 Dinars
— Equipement radio	125.000	
— Installation de 26 lignes	1.575.916	
— Faisceau hertzien Tunis-Sfax	319.000	
— Central de l'avenue de Carthage ..	229.325	
— Divers	493.774	
Travaux neufs devant être réalisés au cours de la Triennie 1962-1964		1.663.100 Dinars
— Faisceau hertzien Sfax-Ben Gardane	700.000	
— Faisceau hertzien Tunisie-France..	60.000	
— Extension réseau télex	60.000	
— Extension du réseau souterrain ..	180.000	
— Equipement courants-porteurs	90.000	
— Câble de la région du Sahel	400.000	
— Divers	173.100	

Par suite de l'exécution du Pré-Plan triennal, il ne restera guère, pour les 7 ans à venir au titre de la Décennie, que 2.712.040 dinars sur les 7.800.000 dinars prévus pour les P.T.T., soit environ 35 % des prévisions. Enfin, compte tenu des crédits accordés, il restera pour les services :

— des télécoms	2.106.000 Dinars
— des bâtiments	154.040 Dinars
— de la distribution postale	42.000 Dinars
— de la manutention	410.000 Dinars
Total	**2.712.040 Dinars**

Cependant, les besoins d'équipement des P.T.T. s'avèrent aujourd'hui bien plus importants que ceux qui avaient été recensés au cours de la préparation de la Perspective Décennale, de sorte qu'au titre de la Quadriennie 1965-68, les investissements à réaliser s'élèvent globalement :

Télécommunications	4.880.000 Dinars
Postes	1.103.000 Dinars
Total	5.983.000 Dinars
Arrondi à	**6.000.000 Dinars**

Ainsi, alors que l'ensemble des investissements prévus dans le cadre de la Perspective Décennale 1962-71 ne dépasse pas 7.800.000 dinars, les investissements effectivement réalisés au cours de la Triennie 1962-64 atteignent 65 % de ces prévisions et ceux qui intéressent la Quadriennie 1965-68, 76 % de ces prévisions.

I — Les investissements globaux à réaliser au cours de la Quadriennie 1965 - 1968

A. — Continuation des investissements de la Triennie

Un crédit global de 1.000.000 de dinars leur est réservé.

B. — Investissements nouveaux

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le total des investissements à réaliser au cours de la Quadriennie s'élève à 6.000.000 de dinars, contre 7.800.000 dinars pour toutes les prévisions de la Décennie 1962-71.

Leur ventilation générale s'établit comme suit :

Télécommunications ..... 4.880.000 Dinars

a) — **Transmissions**

1. — Câble téléphonique Tunisie-France. 1.500.000
2. — Dépapinisation de câble Nord-Africain 400.000

3. — Câble co-axial Tunis-Sousse	1.000.000
4. — Câble banlieue Nord-Tunis-La Marsa	150.000
5. — Liaison Bou Ficha-Zaghouan	100.000
6. — Equipement multiplex	200.000
b) — **Automatisation du réseau téléphonique**	
7. — Automatisation des zones de Tunis	350.000
8. — Extension de l'automatisation des zones de Sousse-Sfax	230.000
9. — Equipement en meubles des installations privées	160.000
c) — **Modernisation et extension des équipements Télex**	
10. — Appareils Télex	120.000
d) — **Modernisation et extension du résau cabines téléphoniques**	
11. — Extension du réseau souterrain	160.000
12. — Extension du réseau aérien	120.000
13. — Mécanisation de la comptabilité téléphonique	40.000
Total	**4.880.000 Dinars**

Postes	1.103.000 Dinars
a) — **Bâtiments**	
1. — Grands projets	400.000
2. — Projets moyens	167.000
3. — Petits projets	130.000
b) — **Distribution**	
4. — Amélioration de la distribution	6.000
c) — **Manutention**	
5. — Amélioration de la manutention	150.000
d) — **Terrains, études, ameublement**	250.000
Total Général	5.983.000 Dinars
Arrondi à	**6.000.000 Dinars**

II. — LES TELECOMMUNICATIONS

Les télécommunications intéressent deux domaines :

— les transmissions qui concernent l'infrastructure proprement dite en matière de télécommunications (câbles sous-marins, faisceaux hertziens...)
— et l'automatisation du réseau téléphonique.

A. — Les transmissions

Sept projets sont à exécuter dans le domaine des transmissions, dont la liste est donnée ci-dessus :

1°) Le câble téléphonique Tunisie-France :

Les relations téléphoniques entre la Tunisie et la France en particulier et la Tunisie et l'Europe Occidentale en général, obtenues jusqu'ici par des circuits radio, sont insuffisantes et de mauvaise qualité. Déjà, le Pré-Plan triennal avait prévu, comme solution d'attente, de les améliorer par l'installation d'un faisceau hertzien reliant la Tunisie à la France (coût 60.000 dinars).

Or, depuis la réunion de la Commission du Plan pour l'Afrique, à Dakar en 1962, l'adoption d'une solution définitive s'est avérée urgente.

C'est ainsi que, compte tenu de ce que, à cette Conférence de Dakar, un rôle de transit international de grande importance a été assigné à la Tunisie, le Plan Quadriennal prévoit, de substituer aux circuits-radio existants, un câble sous-marin dont la réalisation escomptée en 1967, sera conforme aux tendances de l'automation dans le monde.

Le câble Tunisie-France servira également pour les communications de la Libye avec l'Europe Occidentale et fonctionnera parallèlement aux autres câbles également projetés : Maroc-France et Algérie-France.

Le coût total du projet est estimé à 1.500.000 dinars.

2°) La dépapinisation du câble nord-africain :

Le câble nord-africain, installé en 1948, est muni de bobines « Papin » qui recèlent de grands inconvénients. Dans cet ordre d'idées, les communications téléphoniques avec l'Algérie sont doublées d'échos qui en rendent l'audition défectueuse.

Pour pallier à ces inconvénients, il s'avère nécessaire de procéder à des travaux de dépapinisation et d'installation d'amplificateurs.

L'investissement correspondant s'élève à 400.000 dinars.

3°) Le câble co-axial Tunis-Sousse :

Le câble en question est nécessaire à décongestionner le faisceau hertzien Tunis-Sousse-Stax qui est particulièrement encombré.

En outre, il pourra être relié à Bou Ficha au câble de celui-ci qui relie la Tunisie à la Sicile, de sorte que nous aurons avec ce câble et celui de Tunisie-France indiqué ci-dessus, deux câbles sous-marins reliant notre pays à l'Europe.

L'investissement correspondant s'élève à 1.000.000 de dinars.

4°) **Le câble Banlieue Nord Tunis-La Marsa :**

Un câble avait été posé en 1948 et un deuxième au cours de la Triennie 1962-64. Pour faire face au trafic qui ne cesse de s'accroître, un troisième câble est nécessaire, qui devra être posé au cours de la Quadriennie.

L'investissement correspondant est évalué à 150.000 dinars.

5°) **La liaison Bou Ficha-Zaghouan :**

La région Zaghouan - Pont du Fahs ne pourra pas bénéficier directement du câble coaxial Tunis-Sousse dont il est question au paragraphe 3 ci-dessus. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de poser une bretelle entre Bou Ficha et Zaghouan.

L'investissement correspondant est estimé à 100.000 dinars.

Rappelons que pour assurer une utilisation plus rationelle du faisceau hertzien Tunis-Sousse-Sfax, il avait été prévu dans le Pré-Plan Triennal, la pose d'un câble régional pour desservir les principaux centres du Sahel, ce qui devait permettre de drainer le trafic télégraphique vers Sousse. L'investissement correspondant, évalué à 400.000 dinars, n'a pu être réalisé au cours de la Triennie et sera donc entrepris en 1965.

6°) **L'équipement multiplex :**

Il s'agit d'installer des équipements courants porteurs dans l'Ouest et le Sud-Ouest.

L'investissement prévu est de 200.000 dinars.

B. — L'automatisation du réseau téléphonique

Les deux projets d'automatisation qui sont prévus dans le Plan Quadriennal et indiqués ci-dessous, entrent dans le cadre de l'automatisation générale du réseau téléphonique tunisien. Celle-ci est d'ailleurs conforme à la tendance qui se manifeste dans le monde; en outre, les firmes étrangères ne fournissent plus guère que de l'équipement automatique. Enfin, l'automatisation est rendue nécessaire en raison des besoins d'inter-connexion maghrébine.

7°) **Automatisation des zones de Tunis :**

Avec la réalisation de ce projet, les liaisons individuelles deviendront automatiques à l'intérieur de la zone de Tunis.

L'investissement total est évalué à 350.000 dinars.

8°) **Extension de l'automatisation des zones de Sousse, Sfax, Gabès :.**

Le projet vise l'automatisation des buraillons résiduels dans les alentours de Sousse et Sfax. En outre, il intéresse dans la zone de Sousse, les centres de Moknine, Ksar Hellal, Djemmal et El Djem.

Enfin, il est envisagé de pousser l'automatisation jusqu'à la région de Gabès.

L'investissement total est estimé à 230.000 dinars.

9°) **Equipement en meubles des installations privées :**

Devant l'accroissement considérable des installations privées, les besoins en meubles téléphoniques augmentent.

Un investissement de 160.000 dinars permettra de couvrir ceux qui se manifesteront au cours de la Quadriennie.

C. — **Modernisation et extension des équipements Télex**

10°) **Appareils Télex :**

La Tunisie où le Télex automatique avait été introduit dès 1952, envisage de suivre l'exemple algérien, en raccordant son réseau au réseau automatique mondial mais pas avant 1971.

Dans le cadre du Plan Quadriennal, il est seulement prévu l'achat de nouveaux appareils Télex pour faire face aux nouvelles demandes d'abonnement.

L'investissement correspondant est évalué à 120.000 dinars.

D. — **Modernisation et extension du réseau cabines-téléphoniques**

Deux projets individualisés s'inscrivent à proprement parler, dans cette rubrique.

11°) **Extension du réseau souterrain** ..... 160.000 Dinars

12°) **Extension du réseau aérien** ..... 120.000 Dinars

Ce faisant, il sera possible de doter chaque Gouvernorat d'un minimum de trois cabines.

A cet égard, il est bon de préciser qu'à prix égal, le Plan Quadriennal inscrira dans ce domaine un crédit d'engagement et de paiement de 30.000 dinars par an, contre un crédit annuel de 10.000 dinars au titre du Plan Triennal.

13°) **Modernisation de la comptabilité téléphonique :**

Pour améliorer le rendement administratif, le Département des P.T.T. projette la mécanisation de la comptabilité publique.

L'investissement correspondant est évalué à 40.000 dinars.

Tels sont les investissements prévus dans le Plan Quadriennal, au titre des télécommunications, investissements dont l'échelonnement en crédits d'engagement et de paiement par année, est reproduit dans le tableau I ci-joint.

TABLEAU I

PLAN QUADRIENNAL (1965 - 1968)

TELECOMMUNICATIONS (Projets nouveaux)

	Coût Total	1965		1966		1967		1968	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
A. — *Transmissions*									
1 Câble Téléphonique Tunisie-France.	1.500.000			1.000.000	1.000.000	500.000	500.000		
2 Dépapinisation du câble Nord Africain	400.000	200.000	100.000	200.000	300.000				
3 Câble Coaxial Tunis-Sousse	1.000.000	1.000.000	200.000		400.000		400.000		
4 Câble régional du Cap-Bon	350.000					350.000	200.000		150.000
5 Câble banlieue Nord Tunis-La Marsa	150.000							150.000	150.000
6 Liaison Bou-Ficha-Zaghouan	100.000							100.000	100.000
7 Equipement Multiplex	200.000	100.000	100.000		100.000				
B. — *Automatisation du réseau téléphonique*									
8 Automatisation des Zones de Tunis.	350.000			200.000	150.000	150.000	150.000		50.000
9 Extension de l'automatisation des Zones de Sousse, Sfax et Gabès	230.000	70.000	50.000	60.000	60.000	100.000	100.000		20.000
10 Equipements en meubles des installations privées	160.000	40.000	40.000	40.000	40.000	40.000	40.000	40.000	40.000
C. — *Modernisation et extension des équipements Télex*									
11 Appareils Télex	120.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
D. — *Modernisation et extension du réseau cabines-téléphoniques*									
12 Extension du réseau souterrain	160.000	60.000	60.000	60.000	60.000	40.000	40.000		
13 Extension du réseau aérien	120.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000		
14 Mécanisation de la comptabilité Téléphonique	40.000	40.000	40.000		20.000			30.000	30.000
Total	4.880.000	1.570.000	650.000	1.720.000	2.190.000	1.240.000	1.490.000	350.000	570.000

III. — Les Postes

Le chapitre des Postes se subdivise lui-même en deux parties :

— Les bâtiments

— et l'équipement nécessaire à l'amélioration de la distribution et de la manutention

A. — Les bâtiments

Alors que le Pré-Plan triennal s'est limité à des constructions d'une superficie globale de 3.202 m2 et d'un coût total de 148.000 dinars, les projets inscrits dans le Plan Quadriennal 1965-68 portent sur des superficies de construction de 54.930 m2 et impliquent un investissement total de 2.077.000 dinars. Le détail de cet investissement avec échelonnement par année des crédits d'engagement et de paiement, est reproduit au tableau II ci-joint.

Les projets se partagent en 3 catégories :

— **les grands projets** qui concernent des constructions touchant à l'Administration Centrale des Postes;

— **les moyens projets** qui intéressent la construction de bureaux régionaux, d'une superficie variant entre 1.250 m2 et 150 m2;

— **les petits projets** qui sont afférents à la construction de petits bureaux, d'une superficie uniforme de 80 m2, dans les Gouvernorats de Tunis et Banlieue, de Sousse et Nabeul, de Sfax, de Bizerte, de Gafsa, de Béja, du Kef, de Kasserine, de Gabès, de Medenine.

1°) Les grands projets :

Quatre grands projets sont inscrits :

a) Garage P.T.T. et ateliers bâtiments et transports :

L'Administration des P.T.T. ne dispose pas encore d'un garage central, d'où il résulte que les camions et voitures du service n'arrivent pas à être tous à l'abri des intempéries, ce qui entraîne une dépréciation d'environ 17.000 dinars par an.

Avec la construction du garage et des ateliers annexes, les inconvénients précités ne pourront plus se renouveler.

La construction correspondante couvrira une superficie de 7.800 m2 et entraînera un investissement de 250.000 dinars.

b) Recette colis postaux :

L'accroissement de l'activité des colis postaux et l'amélioration de leur productivité rendent nécessaire la construction d'une recette adéquate.

Superficie : 5.000 m2.

Investissement : 150.000 Dinars.

2°) **Les moyens projets :**

Les moyens projets sont au nombre de 14, ainsi détaillés :

	Superficie en m2	Coût en dinars
Le Kef	1.250	40.000
Kairouan	1.250	40.000
Hammamet	250	8.000
Maharès	150	5.000
El Menzah	250	8.000
Thala	150	5.000
Ghardimaou (extension)	150	5.000
Moknine	150	5.000
Ariana	500	16.000
Djebel M'dilla	150	5.000
La Chebba	150	5.000
Ousseltia	120	4.000
Korbous	150	5.000
Carthage	500	16.000
Total		**167.000**

3°) **Les petits projets :**

Les petits projets (80 m2 — 2.500 dinars chacun) couvrent 11 Gouvernorats.

a) **Gouvernorat de Tunis et Banlieue :**

Construction de 12 bureaux à : Montfleury, Mellassine, Bab Saadoun, El Omrane, Sidi Thabet, La Soukra, Mornaghia, Den-Den, Oued Ellil, Ed-Dekhila, Chouiggui, Malaga-Yasmina.

Superficie totale : 960 m2

Investissement total : 30.000 dinars.

b) **Gouvernorat de Sousse et Nabeul :**

Construction de 12 bureaux à Fondouk Djedid, Bir Bouregba, Beni Khalled, Teboulba, Zeramdine, Akouda, Hammam-Sousse, Sahline, Bekalta. Chorbane, El Ala et Jelma.

Superficie totale : 960 m2.

Investissement total : 30.000 Dinars.

c) **Gouvernorat de Bizerte :**

Construction de 3 bureaux à Metline, Raf-Raf, Menzel Abderrahmane.

Superficie : 240 m2.

Investissement : 7.500 dinars

d) **Gouvernorat de Béja :**

Construction de 2 bureaux à Thibar et à Zahret Madien.

Superficie : 160 m2

Investissement : 5.000 dinars.

e) **Gouvernorat du Kef :**

Construction de 3 bureaux au Ksour, à Rabaa Ouled Yahia, à Kosra.

Superficie : 240 m2

Investissement : 7.500 dinars.

f) **Gouvernorat de Sfax :**

Construction de 4 bureaux à La Skhira, Sakiet Ed-Daïer, Sakiet Ezzit, Aguareb.

Superficie totale : 320 m2

Investissement global : 10.000 dinars

g) **Gouvernorat de Kasserine :**

Construction de 2 bureaux à Maagen Bel Abbès et Sbiba.

Superficie totale : 160 m2

Investissement global : 5.000 dinars.

h) **Gouvernorat de Gabès :**

Construction de 7 bureaux à Chenini, Methouia, Gabès, Hentouche, Oudref, Ghennouche, Néo-Matmata, Tamerza.

Superficie totale : 560 m2

Investissement global : 17.500 dinars.

i) **Gouvernorat de Medenine :**

Construction de 6 bureaux à Remada, Ksar Beni Kheddache, Dehibat, Cedouikèche, Sidi Mahrez, Hara Seghira

Superficie totale : 480 m2

Investissement global : 15.000 dinars.

j) **Gouvernorat de Gafsa :**

Construction d'un bureau (80 m2) à Bir El Haffey (2.500 dinars).

4°) **Divers :**

Les études des projets d'acquisition de terrains et d'ameublement des bureaux, nécessiteront un investissement global de 250.000 dinars.

TABLEAU II

PLAN QUADRIENNAL

BATIMENTS P. T. T.

DESIGNATION	Superficie en m2	Coût en Dinars	ECHEANCIER							
			1965		1966		1967		1968	
			C. E.	C. P	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
Grands Projets										
1) Garage P.T.T. et Ateliers Bâtiments et transports	7.800	250.000	150.000	100.000	100.000	150.000	100.000	100.000	50.000	50.000
2) Recette colis postaux	5.000	150.000								
Moyens Projets										
Le Kef	1.250	40.000					20.000	20.000	20.000	20.000
Kairouan	1.250	40.000			20.000	20.000	20.000	20.000		
Hammamet	250	8.000	8.000	8.000						
Maharès	150	5.000	5.000	5.000						
El Menzah	250	8.000			8.000	8.000				
Thala	150	5.000	5.000	5.000						
Ghardimaou (extension)	150	5.000					5.000	5.000		
Moknine	150	5.000							5.000	5.000
Ariana	500	16.000					10.000	10.000	6.000	6.000
Djebel M'Dilla	150	5.000			5.000	5.000				
La Chebba	150	5.000	5.000	5.000						
Ousseltia	120	4.000					4.000	4.000		
Korbous	150	5.000			5.000	5.000				
Carthage	500	16.000	10.000	10.000	6.000	6.000				
Petits Projets										
52 Bureaux standards de 80 m2 de superficie Coût 2.500 Dinars	4.160	130.000	50.000	50.000	50.000	30.000	30.000	50.000		
Divers										
Achats de terrains		100.000	60.000	50.000	40.000	90.000				
Ameublement des bureaux		100.000	30.000	5.000	30.000	5.000	20.000	10.000	20.000	80.000
Etudes des projets		50.000	50.000	20.000		30.000				
Total	22.130	947.000	373.000	258.000	264.000	309.000	209.000	219.000	101.000	161.000

B. — Amélioration de la distribution et de la manutention

Les actions entreprises au cours de la Triennie, devront être poursuivies dans le cadre de la Quadriennie, en vue de l'amélioration de la distribution et de la manutention postales.

1°) Amélioration de la distribution postale :

L'investissement prévu dans ce domaine, de 6.000 dinars, s'inscrira comme complément aux investissements qui avaient été inscrits dans le Plan Triennal et qui ont intéressé le transport du courrier dans un rayon de 30 kms autours de Tunis, la motorisation de la distribution des paquets de poste et gros courrier et du relevage des boîtes aux lettres à Tunis, à Sousse et à Sfax, enfin l'extension et la création de lignes postes automobiles rurales.

2°) Amélioration de la manutention :

L'investissement total est de 150.000 dinars contre 30.000 dinars en 1962-64, et se ventile ainsi :

— Extension et modernisation service chèques	62.200 Dinars
— Mécanisation C.E.N.T.	50.000 Dinars
— Modernisation du matériel postal	37.800 Dinars
Total	**150.000 Dinars**

Le tableau III ci-joint fournit des détails sur les investissements indiqués plus haut.

D'une manière générale, l'amélioration de la manutention accroîtra la sécurité et la rapidité dans le traitement des envois et un développement important des échanges commerciaux.

TABLEAU III

PLAN QUADRIENNAL

AMELIORATION DE LA MANUTENTION P. T. T.

DESIGNATION	1965	1966	1967	1968	TOTAUX 1965 - 68
Extension et modernisation Chèque					
Reconversion Parc N° 1 (17 machines)	3.100	6.000		3.000	
4 Groupes nouveaux		5.900		5.900	
Reconversion parc Burrough's (10)	4.750	5.000			
Nouveaux équipements Burrough's	2.100		3.400	3.000	
2 Adressographes	1.400	1.400			
1 Graphotype	1.350				
1 brosseuse de plaques		500			
3 Dupleses Nles	2.850	950			
2 Machines pour CH 66		750			
Coffres clichés et meubles pour CH 24			5.850		
Microfilmage			5.000		
Totaux	15.550	20.500	14.250	11.900	62.200
Mécanisation C.E.N.T.	44.000	6.000			50.000
Matériel Postal					
15 Distributeurs autom. R.P. (200 D. l'un)			1.000	2.000	3.000
Matériel postal : travées métalliques		12.800	17.500	4.500	34.800
Bandes porteuses et sauterelles pour colis-postaux et paquets lettres					
Totaux		12.800	18.500	6.500	37.800
Total général	59.550	39.300	32.750	18.400	150.000

REPUBLIQUE TUNISIENNE

SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN
ET A L'ECONOMIE NATIONALE

PLAN QUADRIENNAL

1965 - 1968

★ ★

- *Agriculture et Pêche*

Imp. UGTT - Tunis

Loi N° 65-13 du 29 mai 1965 (28 moharrem 1385), portant approbation du Plan Quadriennal 1965-68. (1)

Au nom du Peuple,

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne.

L'Assemblée Nationale ayant adopté,

Promulguons la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Le Plan de développement économique et social, appelé plan quadriennal et annexé à la présente loi est approuvé en tant qu'instrument d'orientation, d'expansion économique, de progrès social et en tant que cadre des programmes d'investissement pour la période 1965-68.

ARTI. 2. — Chaque année, le gouvernement présentera à l'Assemblée Nationale un rapport sur l'exécution de ce plan, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les modifications qui pourraient apparaître nécessaires à lui apporter.

La présente loi sera publiée au *Journal Officiel de la République Tunisienne* et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Carthage, le 29 mai 1965 (28 moharrem 1385)

Le Président de la République Tunisienne,
HABIB BOURGUIBA

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 28 mai 1965 (27 moharrem 1385).

PREFACE

Trois ans de planification viennent de s'achever, trois ans de combat incessant, d'effort soutenu, mais aussi trois ans de construction solide de la nation tunisienne. Les objectifs essentiels de la triennie sont pleinement réalisés. La décolonisation a été menée à son terme, les réformes des structures ont intéressé les secteurs voulus et ont porté largement leurs fruits, l'oeuvre exaltante que mène la Tunisie indépendante en faveur de l'homme, s'est renforcée. L'Economie nationale rationalisée et dynamisée, est dorénavant capable d'un développement planifié à la fois rapide et harmonieux.

La nouvelle phase que recouvre le Plan Quadriennal est importante. Elle signifie pour la Tunisie sa mutation fondamentale d'un pays à économie agricole en un pays à économie complexe, moderne et équilibrée.

Aussi, l'industrialisation est-elle une étape décisive vers l'auto-développement et l'émergence de la société socialiste, de cette société prospère et juste à laquelle notre peuple aspire.

Cette phase exige à la fois la poursuite de l'effort consenti et un souffle nouveau. C'est pourquoi le présent Plan se place sous le double signe de la continuité et du rajeunissement.

Au lendemain du Congrès du Destin, les générations montantes sont investies d'une grande responsabilité dans l'édification de la Tunisie future. Les jeunes doivent être aux premières lignes de cette bataille passionnante et constituer le levain de la révolution socialiste destourienne.

Dans cette nouvelle phase d'une lutte qui dure depuis plus de trente ans, notre pays compte d'abord sur ses propres forces. Mais fidèle à son tempérament, à son passé, à ses intérêts supérieurs, il est décidé à fructifier le capital de prestige et d'amitié qu'il a investi de par le monde. La coopération internationale est sa seconde nature. Il cherchera à la cultiver autant qu'il la trouvera sincère, loyale et enrichissante.

Sûr des moyens qu'il a choisis pour forger son destin, notre peuple aborde le présent Plan avec une fierté que légitime ses précédentes victoires et une foi inébranlable dans le succès dont augure l'ardeur de son travail, la cohésion de ses rangs et sa volonté toujours confirmée de progrès et de bien-être.

Bourguiba

SOMMAIRE (1)

LOI

PREFACE

TROISIEME PARTIE : L'AGRICULTURE ET LA PECHE

CHAPITRE 1. — **LA FORET TUNISIENNE** 11

CHAPITRE 2. — **LA CONSERVATION DES EAUX ET DU SOL** 31

SECTION 1. — Les résultats du Plan Triennal 33
SECTION 2. — Les Objectifs du Plan Quadriennal 37
SECTION 3. — Investissements et Emploi 56

CHAPITRE 3. — **L'HYDRAULIQUE AGRICOLE** 57

SECTION 1. — Périmètres d'irrigation 59
SECTION 2. — Epandage d'eaux de crues 100
SECTION 3. — Assainissement Agricole 101
SECTION 4. — Lutte contre les inondations 102
SECTION 5. — Points d'eau ruraux 103

CHAPITRE 4. — **LES GRANDES CULTURES**

SECTION 1. — Etat actuel 122
SECTION 2. — Objectifs des perspectives 134
SECTION 3. — Objectifs globaux 140
SECTION 4. — Productions supplémentaires à créer 140
SECTION 5. — Place du 2ème Plan 142

CHAPITRE 5. — **L'ARBORICULTURE FRUITIERE**

SECTION 1. — Situation actuelle 154
SECTION 2. — Prévisions décennales 155
SECTION 3. — Extension des nouvelles plantations 156
SECTION 4. — Investissements 156
SECTION 5. — Amélioration des plantations 156

CHAPITRE 6 — **LES CULTURES MARAICHERES**

SECTION 1. — Situation actuelle 172
SECTION 2. — Prévisions décennales 175
SECTION 3. — Projets pour la quadriennie 178

CHAPITRE 7. — **LA PRODUCTION FOURRAGERE ET ANIMALE**

SECTION 1. — Situation actuelle 194
SECTION 2. — Politique générale de l'élevage 199
SECTION 3. — Objectifs par régions naturelles 203
SECTION 4. — Actions à entreprendre 214
SECTION 5. — Investissements 229

CHAPITRE 8. — **LA RECHERCHE, LA VULGARISATION ET LES ETUDES**

SECTION 1. — Recherche 242
SECTION 2. — Vulgarisation 249
SECTION 3. — Etudes 257

CHAPITRE 9. — **LA PECHE**

SECTION 1. — Niveaux techniques et possibilités d'amélioration 266
SECTION 2. — Prévisions des perspectives décennales 266
SECTION 3. — Objectifs du Plan Quadriennal 267

(1) — Voir Tome 1 (*) pour les objectifs et les réformes de structures ainsi que l'équilibre économique général (1re Partie) et l'industrie, l'énergie et les transports (2e Partie)
— Voir Tome 3 (***) pour la Promotion de l'homme et la Formation des Cadres (4e Partie).

CHAPITRE I

La Forêt Tunisienne

LES FORETS

LA FORET TUNISIENNE — SITUATION ACTUELLE — OBJECTIFS.

Les perspectives décennales, puis le plan triennal ont fixé l'ébauche d'une politique forestière, indiqué les objectifs à atteindre et les programmes à exécuter au cours du pré-plan.

Nous rappellerons que la politique forestière visait avant tout à la conservation d'un patrimoine national destiné à protéger les sols contre l'érosion et les cultures, mais qu'elle devait en outre assurer une production intégrée à l'économie nationale.

Il ne pouvait être question à l'époque que d'une ébauche et le plan triennal insistait sur les études et la recherche destinés à préciser la politique et la programmation des actions à entreprendre.

Il fixait cependant 7 actions principales à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'adaptation de la forêt à ses rôles de protection et de production.

Le programme fixé est rappelé dans le tableau ci-dessous avec les conditions dans lesquelles il a été exécuté.

NATURE DES ACTIONS	Programme retenu (ha)	Programme réalisé (ha)	Taux de réalisation %
Amélioration des boisements actuels	100.000	122.400	122,4
Amélioration de la nappe alfatière	124.000	155.000	120,4
Création de boisements de production			
Fixation des dunes littorales	3.000	4.000	146,6
Protection des oasis	500	600	120
Création de bandes forestières au Sud	1.000	950	95
Mise en défens des terres non boisées	150.000	123.000	82

Pour la plupart des actions, les réalisations ont sensiblement dépassé le programme qui dans le plus mauvais cas est réalisé à 61,5 %.

Si l'on tient compte du fait que les crédits octroyés pour les travaux ont été supérieurs à ceux qui avaient été prévus d'environ 40 %, on doit penser que les objectifs étaient bien adaptés.

— Ce programme a permis de mettre au travail une masse de salariés qui s'élève depuis près d'un an à 45.000 Hommes totalisant en 1964 environ 8.000.000 de journées de travail.

— Il ne semble donc pas qu'il y ait lieu de modifier la politique forestière ébauchée ni les actions envisagées.

On doit cependant mieux la définir et rendre les actions plus efficaces par une étude des critères de l'investissement à effectuer.

LES CRITERES DE L'INVESTISSEMENT FORESTIER

— L'analyse économique des besoins nationaux en produits forestiers et les possibilités de production de la forêt tunisienne a permis au cours du plan triennal de classer les actions à entreprendre d'après leur rentabilité économique et financière, d'après leur action sur l'emploi, sur les gains et les économies de devises étrangères.

Elle a attiré l'attention sur l'intérêt économique de cette ressource nationale et, jointe aux recherches faites par le Service en matière de mise en valeur des boisements existants et de reboisement, elle a montré comment la production des peuplements forestiers pouvait s'intégrer dans un programme d'industrialisation.

Le classement des actions d'après les critères économiques est résumé dans le tableau ci-dessous :

CRITERES DE L'INVESTISSEMENT FORESTIER

NATURE DE L'OPERATION	Surface traitée (ha)	Investissement initial (D)	Rentabilité économique globale	Emplois permanents créés	Economies de devises (D)
Amélioration des peuplements					
— chêne liège et chêne zéen.....	1.000	47.000	12	80	270.000
— pin d'Alep.....	2.100	33.000	29	150	480.000
Reboisement de production					
— Eucalyptus.....	1.000	110.000	6	700	300.000
— Résineux.....	1.000	120.000	11	800	300.000
— Peupliers.....	1.000	500.000	700	500	9.500.000
Reboisement de protection	200	70.000	2,5	1.200	—
Protection des oasis (ha protégés)	1.000	30.000	2,3	600	
Aménagement des nappes alfatières.....	32.500	5.800.000	2	1.000	1.500.000

a) Il montre que l'amélioration des peuplements existants constitue l'opération la plus rentable et la moins coûteuse en investissements, surtout pour le pin d'Alep, mais que cette opération ne permet pas de créer un grand nombre d'emplois permanents.

b) Les plantations viennent en second, pour la rentabilité économique si l'on excepte le peuplier qui entre dans le cadre d'une véritable culture riche et qui sera réservé aux bonnes terres irrigables.

Elles entrainent également un emploi permanent plus important mais aussi un investissement plus élevé.

c) Les reboisements de protection et la protection des oasis ont une rentabilité économique très faible mais permettent un emploi important pour un investissement modéré.

d) L'aménagement des nappes alfatières se trouve dans le même cas. Des modifications sensibles doivent donc être apportées aux programmes prévus.

a - On doit activer sensiblement l'amélioration des forêts par l'aménagement.

b - On doit renoncer aux investissements trop élevés dans les nappes alfatières.

c - On doit distinguer entre reboisement de production fortement mécanisé et reboisement de protection à la main.

d - On doit enfin établir une politique de reboisement de production sur les terres privées.

Nous reprendrons successivement ces points en examinant les objectifs principaux que l'on doit envisager pour 1971.

Objectifs 1971 — Programme de la Septennie

Ces objectifs demeurent les mêmes que ceux retenus dans les perspectives décennales et le plan triennal aussi bien dans le cadre forestier que dans le cadre plus général de l'agriculture, ils visent :

I - La conservation du patrimoine national.

II - La mise en valeur d'un capital productif.

III - L'intégration de la forêt dans l'économie nationale.

I - LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATIONAL

Les perspectives décennales ont déjà largement éclairé ce problème.

a) *Pour définir le patrimoine forestier*, il faut en connaitre l'importance et en fixer les limites. Ce dernier point est d'autant plus important que nous envisagerons plus loin l'étude de sa mise en valeur et que sans la connaissance des limites du patrimoine, celle-ci serait à peu près inviable.
L'examen plus soigné de la constance du domaine forestier a montré que sa superficie était inférieure de 15,6% à celle qui était initialement retenue.

Il n'y aurait ainsi actuellement que 750.000 ha de terres forestières dont 500.000 environ sont immatriculées.

Comme l'aménagement du territoire permet d'estimer qu'en 1971 les terres du domaine forestier devraient couvrir 928.000 ha, nous pouvons prévoir son extension sur 176.000 ha.

— Sans que cette définition du domaine soit définitive, on peut donc établir l'état des surfaces forestières d'après l'aménagement du territoire selon le tableau suivant :

ETAT DES SURFACES FORESTIERES EN 1971

GOUVERNORATS	Situation actuelle (ha)	Extension (ha)	Situation en 1971 (ha)
TUNIS	30.000	20.000	50.000
BIZERTE	32.700	10.300	43.000
BEJA	56.000	14.000	70.000
SOUK-EL-ARBA	113.100	6.900	120.000
LE KEF	154.300	10.700	165.000
KASSERINE	181.300	700	182.000
GAFSA	117.400	9.600	127.000
MEDENINE	—	5.000	5.000
GABES	—	15.000	15.000
SFAX	8.700	8.300	17.000
KAIROUAN	41.500	36.500	18.000
SOUSSE	600	6.400	7.000
CAP-BON	17.000	32.000	49.000
TOTAL.....	752.600	175.400	928.000

— Comme il reste actuellement un peu plus de 200.000 ha de domaine à délimiter, le programme des délimitations à exécuter au cours de la septennie portera sur plus de 400.000 ha.

Ce travail figurera donc dans le cadre des investissements puisqu'il ne parait pas possible de le réaliser dans des délais raisonnables avec les seuls moyens du service ordinaire.

Au cours du plan quadriennal, on retiendra les 4/7 du programme total afin d'en finir avec ce problème qui obère la marche normale du service forestier depuis son origine.

Le tableau suivant indique le programme des délimitations restant à effectuer lorsque la conservation foncière qui n'a pas encore remis les plans de certaines immatriculations jugées ou en cours, aura achevé ce travail.

ETAT DES SUPERFICIES A DELIMITER

GOUVERNORATS	Domaine actuel (ha)	Extension (ha)	Total (ha)
TUNIS	—	20.000	20.000
BIZERTE	—	10.300	10.300
BEJA	5.000	14.000	19.000
SOUK-EL-ARBA	47.000	6.900	53.900
LE KEF	64.000	10.700	74.700
KASSERINE	89.000	700	89.700
GAFSA	—	9.600	9.600
MEDENINE	—	5.000	5.000
GABES	—	15.000	15.000
SFAX	—	8.300	8.300
KAIROUAN	—	36.500	36.500
SOUSSE	—	6.400	6.400
CAP-BON	—	32.000	32.000
TOTAL.....	205.000	175.400	380.000

Sur le domaine forestier ainsi défini, on aura alors à entreprendre les actions destinées à la protection générale des terres agricoles.

b) *La protection générale des terres agricoles* a déjà été mise en œuvre dans le cadre de 2 Actions que les perspectives décennales et le plan triennal ont définies.

I - *La mise en défens pastorale* constitue la première d'entre elles. Cette action, nous le savons, doit permettre la reconstitution du tapis herbacé dans les zones dégradées et soumise à l'érosion par une simple mise en défens pastorale.

Afin de réduire la gêne que cette restriction peut apporter à l'alimentation des trou-

peaux, on laissera ceux-ci pâturer la pousse annuelle de l'herbe, mais on les éliminera des enclos dès que cette pousse sera consommée.

On profitera de la pression moins forte du troupeau en reconstitution pour mener à bien durant la quadriennie la totalité des mises en défens sur le domaine actuel.

L'objectif à atteindre est indiqué dans le tableau ci-dessous.

TRAVAUX DE MISE EN DEFENS DU DOMAINE NON BOISE

GOUVERNORATS	Superficies traitées (Ha)	Superficies à traiter (Ha)	TOTAL (Ha)
TUNIS	4.000	16.500	20.500
BIZERTE	1.900	12.400	14.300
BEJA	3.300	21.000	24.300
SOUK EL ARBA	1.200	15.300	16.500
LE KEF	33.600	37.100	70.700
KASSERINE	32.000	9.000	41.000
GAFSA	23.000	—	23.000
SFAX	3.200	2.500	7.700
KAIROUAN	18.000	15.200	33.200
SOUSSE	—	400	400
CAP BON	3.000	8.100	11.100
TOTAL	123.200	137.500	260.700

II. - *Les reboisements de protection* constituent la deuxième action.

Nous avons vu que les critères économiques qui les concernent, montrent une faible rentabilité mais un emploi important et surtout une conservation du patrimoine.

Tout en recherchant la production maximum des produits, ils s'adresseront aux terres du Centre où les besoins de la main d'œuvre sous-employée sont les plus importants.

Ils seront assurés aussi dans les terres du Nord où les besoins de protection C.ES. sont les plus urgents en particulier dans les bassins versants situés en amont des périmètres irrigués.

L'étude de tous ces objectifs a permis d'établir un programme septennal qui entre dans le programme général retenu par les perspectives décennales et qui est résumé dans le tableau ci-dessous portant sur les terres domaniales.

REBOISEMENTS DE PROTECTION

GOUVERNORATS	Reboisements réalisés (Ha)	Reboisements à réaliser (Ha)	TOTAL (Ha)
TUNIS	6.400	3.000	9.400
BIZERTE	—	3.000	3.000
BEJA	13.800	12.500	26.300
SOUK EL ARBA	3.100	8.700	11.800
LE KEF	7.200	10.000	17.200
KASSERINE	1.200	6.000	7.200
GAFSA	600	300	900
SFAX	—	700	700
KAIROUAN	1.800	1.800	3.600
SOUSSE	200	600	800
CAP BON	900	600	1.500
TOTAL	45.200	47.200	89.400

Ces deux actions sont donc celles qui seront assurées par le Service Forestier pour la protection générale des terres agricoles.

c) *Protection rapprochée des terres agricoles :* il convient cependant de prolonger cette activité dans le cadre de la conservation du sol et des eaux par une action plus rapprochée destinée à défendre les cultures soumises au dégradations des dunes littorales et du vent.

I. - Les dunes littorales : Ces travaux sont effectués tantôt sur des sols donnant une

forte production, tantôt sur des sols moins rentables, le résumé du programme à réaliser constituera un sous-tableau des programmes établis d'une part pour les reboisements de protection, d'autre part pour les reboisements de production dans lesquels il s'insère

Avec cette réserve, le programme qui reste à réaliser sur les dunes au cours de la septennie est le suivant :

REBOISEMENT DES DUNES LITTORALES

GOUVERNORATS	Travaux réalisés (ha)		Travaux à effectuer (ha)		TOTAL (ha)
	Reboisement de production	Reboisement de protection	Reboisement de production	Reboisement de protection	
TUNIS	500	—	—	—	500
BIZERTE	3.700	—	—	3.700	7.400
BEJA	900	—	6.500	—	7.400
SOUK EL ARBA	400	—	2.500	—	2.800
SOUSSE	—	600	—	500	1.100
SFAX	—	300	—	100	400
CAP BON	8.800	—	—	2.500	11.000
TOTAL	14.300	900	8.900	6.800	30.900

2. - Les rideaux brise-vents et les bandes nationales.

Il conviendra également de pousuivre l'action prévue pour l'installation de bandes nationales forestières qui n'a pu se faire à la cadence voulue en raison des difficultés pour la mise au point d'un travail tout à fait nouveau.

Les apports de la recherche ont cependant abouti récemment à une méthode de plantation steppique dont on doit attendre de bons résultats.

Compte tenu également de l'intérêt de cette action sur l'emploi on a établi un programme septennal plus modeste que celui des perspectives, mais qu'il sera possible de développer plus tard.

BANDES NATIONALES FORESTIERES

GOUVERNORATS	Reboisement de protection (ha)		TOTAL (Ha)
	Réalisés	A réaliser	
GAFSA	100	1.600	1.700
MEDENINE	400	1.000	1.400
GABES	400	400	800
SFAX	150	950	1.100
TOTAL	1.050	3.950	5.000

Comme pour les dunes, ce programme constitue un sous-tableau du programme général des reboisements de protection.

Comme les terres à traiter sont actuellement d'appropriation privée, ce programme figurera parmi les reboisements de protection sur sol privé.

d) **La défense des oasis** : Ce travail a été estimé dans les perspectives décennales en surface à reboiser et à stabiliser.

En fait, l'opération est plus complexe et son analyse économique a été basée sur les superficies protégées en appréciant le travail sous 3 aspects :

— construction de tabias
— rehaussement de tabias
— stabilisation par des reboisements.

Dans certains cas, les 3 sortes de travaux coexistent mais fréquemment il n'y a lieu de n'en effectuer qu'une ou deux, et les projets prennent un caractère spécifique empêchant de les appréhender globalement.

En outre, ces travaux sont étroitement dépendants de la découverte et de la décision de mise en valeur des points d'eau, enfin les entretiens sont très longs et le travail réalisé est perpétuellement remis en cause.

Protection des oasis et des cellules de mise en valeur

GOUVERNORATS	TRAVAUX						NOMS	Nombre de cellules	
	Tabia (Km)		Tabia (Km)		Plantations (ha)				
	Installation		Rehaussement		Réalisées	A éxécuter		Traitées	A traiter
	Réalisé	A exécuter	Réalisé	A exécuter					
GAFSA	100	110	185	85	160	110	NEFTA	5	2
							TOZEUR	7	3
							METLAOUI	2	2
							GAFSA	2	1
							KEBILI	8	6
							DOUZ	5	6
GABES	165	80	210	124	120	80	EL HAMMA....	4	1
							MARETH	4	0
							METHOUIA ...	1	0
							GABES	2	1
MEDENINE	40	70	102	87	300	70	MATMATA	2	0
							MEDENINE ...	3	4
							BEN GARDANE	4	1
							GHOUMRASSEN	2	3
							TATAHOUINE .	1	1
							DJERBA	0	1
TOTAL.....	305	260	497	296	580	260		52	32

Pour cette raison, la vue septennale peut sembler lointaine et un programme quadriennal plus accessible.

On a donc regroupé dans un tableau la situation des travaux réalisés et ceux à accomplir dans la quadriennie en distinguant tabias et plantations et en mentionnant les points d'application des travaux.

Le programme à réaliser comporte donc :

— Tabia neuve : 260 Km
— Tabia à rehausser : 296 Km
— Plantation : 260 Km

qui assurerait la protection de 6.500 ha environ d'anciennes et nouvelles oasis

e) Le reboisement dans l'aménagement C.E.S. — Le reboisement est une méthode retenue par la technique de la C.E.S. pour la protection des terres agricoles soumises à l'érosion.

Ces reboisements de protection sont parfaitement réalisables dans le cadre de la loi sur le reboisement obligatoire.

Leur intérêt est même supérieur à celui des reboisements de protection sur le domaine forestier, car ils sont d'une réalisation beaucoup plus facile en raison de leur accès commode et croissent sur des terres de qualité généralement supérieure.

Il n'y a donc que des avantages à favoriser de tels reboisements qui sont appelés à fournir aux agriculteurs une ressource non négligeable en bois de service et qui, de ce fait constitueront une protection efficace contre les déprédations du domaine de l'Etat.

Un programme de 16.700 ha a été prévu pour la septennie il fera suite au programme déjà entrepris dans les offices et contribuera à une association étroite de la forêt et à la mise en valeur des Unités de production.

En principe, on tendra à la plus forte production en la matière pour y interesser les agriculteurs.

CONSERVATION DU PATRIMOINE NATIONAL — LE REBOISEMENT DANS L'AMENAGEMENT C. E .S. AGRICOLES

GOUVERNORATS	Programme à réaliser (ha)
TUNIS	3.000
BIZERTE	1.000
BEJA	3.000
SOUK EL ARBA	1.000
LE KEF	2.000
KASSERINE	1.000
GAFSA	900
MEDENINE	1.100
GABES	600
SFAX	1.500
KAIROUAN	500
SOUSSE	600
CAP BON	500
TOTAL	16.700

Il est bien entendu enfin que ce programme comprend tous les reboisements de protection réalisés sur les terres privées au titre des dunes et des bandes forestières.

Pour conclure, cette première partie consacrée à la conservation du patrimoine national et qui constituera le premier objectif à atteindre, nous résumerons les actions à retenir en 3 rubriques principales :

a) La délimitation du domaine forestier qui portera sur 380.400 ha.

b) La mise en défens pastorale de ce même domaine qui portera sur 258.200 ha.

c) Les reboisements de protection qui sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

GOUVERNORATS	Reboisements réalisés (ha)		Reboisement à réaliser (ha)		Total (ha)
	Domaine forestier	Terrains privés	Domaine forestier	Terrains privés	
TUNIS	6.400	—	3.000	3.000	12.400
BIZERTE	—	—	3.000	1.000	4.000
BEJA	13.800	—	12.500	3.000	29.300
SOUK EL ARBA	3.100	—	8.700	1.000	12.800
LE KEF	7.200	—	10.000	2.000	19.200
KASSERINE	1.200	—	6.000	1.000	8.200
GAFSA	600	100	300	900	1.900
MEDENINE	—	700	—	1.100	1.800
GABES	—	400	—	600	1.000
SFAX	—	800	700	1.500	4.400
KAIROUAN	1.800	300	1.800	500	4.400
SOUSSE	200	2.400	600	600	3.800
CAP BON	900	500	600	500	2.500
TOTAL	45.200	5.600	47.200	16.700	114.700

II. - LA MISE EN VALEUR DU DOMAINE FORESTIER

Les perspectives décennales et le plan triennal avaient retenu la nécessité d'une mise en valeur accélérée des produits des forêts, plantations et nappe alfatière pour satisfaire les besoins nationaux et permettre une exportation des produits les plus élaborés possible.

Les efforts entrepris tant pour l'industrie du liège que pour celle de la pâte d'alfa ont déjà permis de valoriser une partie de cette production.

Une enquête économique sur les besoins nationaux en produits forestiers a été menée pour servir de base aux critères de l'investissement. Elle a fait analyser les besoins actuels et apprécier ceux de 1971, d'après les tendances actuelles et les perspectives décennales de développement.

On peut les résumer ainsi :

CONSOMMATION ET PRODUCTION DE PRODUITS FORESTIERS

NATURE DU PRODUIT	Unité	Consommation actuelle	Production actuelle	Consommation 1971
Bois de feu	(1) St	3.800.000	3.800.000	3.800.000
Bois d'œuvre	(1) m3	190.000	20.000	430.000
Papiers et cartons	t	24.000	8.000	32.000
Liège	t	1.600	100.000	5.000
Alfa et fibres	t	68.000	90.000	78.000
Doum	t	3.000	8.000	12.000
Ecorce tannante	t	—	—	2.000
Pâturage	U.F.	154.230.000	154.250.000	226.350.000

(1) — 1 Stère = 0,4 tonne
— 1 m3 = 0,6 tonne } dans les conditions moyennes.

On constate que, sauf pour le bois de feu, le liège, l'alfa et la pâturage les besoins nationaux sont loin d'être satisfaits surtout en produits coûteux et élaborés.

Or, l'examen de la production potentielle des forêts existantes montre que nous sommes bien loin d'exploiter les stocks qui s'accumulent dans certaines de nos forêts; l'enquête menée par le Service établit pour les seules forêts la production suivante :

MISE EN VALEUR DU DOMAINE FORESTIER — PRODUCTION POTENTIELLE DES FORETS NATURELLES

NATURE de L'ESSENCE	BOIS			TOTAL	
	Bois de mine (m3)	Bois d'œuvre (m3)	Bois d'industrie	Bois d'œuvre	Bois de chauffage
Pins	12.000	23.000	58.000	93.000	170.000
Chêne liège	1.000	—	—	1.000	110.000
Chêne zéen	8.000	7.000	—	15.000	42.000
TOTAL	21.000	30.000	58.000	109.000	322.000

A cette production de forêts naturelles s'ajoute celle de 5.000 ha de plantations déjà aménageables, et une production d'avenir de nouvelles plantations qui ira en croissant.

Certes, dans de nombreux cas, les besoins en qualité ne peuvent être actuellement satisfaits surtout pour les bois d'ameublement et de contreplaqué, mais les recherches en cette matière ont déjà permis d'envisager d'une part l'acclimatation d'arbres forestiers à meilleure productivité (1) susceptibles de fournir certaines des qualités de bois recherchées, d'autre part, d'étudier nos bois traditionnels pour en tirer une production plus diversifiée.

Nous poursuivrons donc les actions entreprises au cours du plan triennal pour la mise en valeur du domaine forestier avec :

a) L'amélioration des peuplements existants;
b) L'amélioration des nappes alfatières;
c) Les reboisements intensifs.

a) **L'amélioration des peuplements existants**

Cette action vise à une exploitation plus intensive des forêts naturelles en les soumettant à un aménagement rationnel.

Ce travail qui comporte la division de la forêt en parcelles avec implantation de tranchées pare-feu, de pistes et de chemins puis la rédaction d'un règlement d'exploitation a été entrepris au cours du plan triennal. Le programme visait à l'implantation d'un parcellaire sur 100.000 ha et celui-ci a été réalisé avec 122.400 ha.

Vu la grande rentabilité économique de la mise en régénération rapide de ces forêts (2 à 29 pour le pin d'Alep et 12 pour le chêne zéen et le chêne liège), il a été décidé de réaliser la totalité du programme portant sur environ 300.000 ha dans la quadriennie au cours de laquelle tous les règlements d'exploitation étant rédigés, il sera possible de mettre en œuvre progressivement l'exploitation de tous les massifs.

L'état de ces massifs forestiers concentrés tous dans l'Ouest et le Nord du pays est le suivant :

Gouvernorats	FORET AMENAGEE (ha)				FORET NON AMENAGEE (ha)				Total (ha)
	Chêne liège	Chêne zéen	Pin Alep	Divers	Chêne liège	Chêne zéen	Pin Alep	Divers	
Tunis	—	—	—	15.500	—	—	—	—	15.500
Bizerte	7.000	—	—	1.800	6.900	—	—	—	9.400
Béja	3.400	—	—	—	6.300	—	—	—	9.700
Souk El Arba.	31.400	4.000	—	—	8.100	36.000	—	9.000	88.500
Le Kef.....	—	—	19.600	—	—	—	54.700	—	74.300
Kasserine	—	—	39.000	—	—	—	65.500	—	104.500
Cap Bon.....	—	—	—	700	—	—	3.300	—	4.000
Total....	41.800	4.000	58.600	18.000	17.500	36.000	113.500	9.000	505.900

(1) Il s'agit avant tout du Pin de Monterey (Pinus radiata ou insignis).

L'opération la plus importante portera sur le pin d'Alep que tous les auteurs se sont reconnus à estimer anormalement négligé en Tunisie et comme la régénération de cette forêt est celle qui a la plus grande rentabilité économique, elle sera entreprise la première et menée en totalité dans la quadriennie.

— L'opération à mener pour le chêne, liège et le chêne zéen doit être simultanée. Ces arbres croissent dans les mêmes régions et souvent même en peuplement très mélangé.

On notera que l'aménagement des récoltes de liège est déja réalisé mais qu'il doit être revisé en fonction de l'aménagement plus complet qu'il faudra mener à bien dans la quadriennie, car la forêt de KHROUMIRIE doit permettre un apport bien plus élevé aux nombreuses populations de cette région et elle a été très sous-exploitée depuis de nombreuses années. Il lui faut donc reprendre son rôle dans le développement économique du pays.

— La mise en valeur des forêts naturelles doit entraîner en 1971 une production en volume conforme au tableau suivant :

ESTIMATION DE LA PRODUCTION DES FORETS NATURELLES

AMENAGEES EN 1971

GOUVERNORATS	Production globale m3	Bois d'œuvre m3	Bois de mine	Bois de trituration m3	Bois de chauffage m3
TUNIS	18.800	—	5.000	2.000	11.800
BIZERTE	7.500	—	—	—	7.500
BEJA	9.700	—	—	—	9.700
SOUK EL ARBA	142.000	25.000	30.000	—	77.000
LE KEF	133.800	20.000	40.000	40.000	33.800
KASSERINE	73.200	11.000	10.000	18.000	34.200
Total	385.000	56.000	85.000	60.000	174.000

On voit que des progrès très sensibles peuvent être rapidement obtenus :

— pour régulariser le marché du bois de feu avec une meilleure exploitation,
— pour mettre en œuvre un programme d'industrialisation destiné à satisfaire les besoins du pays.

L'opération qui se trouve à l'origine du processus de développement étant l'aménagement, on réalisera en 4 ans :

— la parcellaire sur 183.500 ha;
— le règlement d'exploitation sur 305.900 ha.

b) **L'amélioration des nappes alfatières**

Bien que cette action conserve tout son intérêt, la mauvaise tenue du marché international de l'alfa ne justifie pas actuellement un développement très important des investissements et nous avons vu qu'en cette matière la rentabilité économique des importants travaux qui avaient été primitivement envisagés est très faible.

Il n'en demeure pas moins que nos nappes alfatières constituent pour les populations du Centre une précieuse ressource et qu'elles alimentent notre industrie de pâte d'alfa.

Les efforts déjà accomplis sur une surface de 155.000 ha des meilleures nappes au cours du plan triennal ont permis d'entreprendre leur aménagement rationnel et d'assurer l'avenir de la production voire de l'augmenter à moyenne échéance.

On modèrera donc les travaux qui avaient été primitivement envisagés et, tout en continuant les recherches, on achèvera le découpage en parcelles fixé par le plan d'aménagement et l'installation de pistes pour le ramassage de l'alfa.

On y ajoutera l'implantation de rideaux brise-vents dont l'exécution se fera au titre des reboisements de protection et qui figure pour 5.000 ha dans ce programme.

Dans tous les cas, les investissements porteront sur les nappes les meilleures dont la sauvegarde est indispensable à l'approvisionnement régulier et continu de notre industrie de la cellulose.

Le programme à réaliser pour la septennie devrait être le suivant :

MISE EN VALEUR — TRAVAUX D'AMELIORATION DES NAPPES ALFATIERES

GOUVERNORATS	Superficie traitée (ha)	Superficie à équiper (ha)	Superficie totale
KASSERINE	155.000	131.900	286.900
GAFSA	—	214.000	214.000
MEDENINE	—	20.000	20.000
GABES	—	19.700	19.700
SFAX	—	13.600	13.600
KAIROUAN	—	20.800	20.800
TOTAL.....	155.000	420.000	575.000

Il portera surtout sur les régions de KASSERINE et de GAFSA mais veillera à la conservation des petites nappes de SFAX et de KAIROUAN intéressantes pour la conservation du sol.

On devra enfin apporter un soutien aux populations de GABES et de MEDENINE en reprenant l'exploitation des nappes mises en défens depuis déjà longtemps.

L'intérêt de ces travaux doit permettre de faire passer la production annuelle de 90.000 T. à 104.000 T. environ.

En résumé, pour la septennie, l'amélioration des nappes alfatières portera sur l'équipement, la mise en rotation de 420.000 ha de nappes alfatières, et le carroyage de 155.000 hectares.

c) **Reboisements intensifs**

Les perspectives décennales ont retenu un programme de reboisement de 100.000 ha pour la décennie dont une première tranche de 23.000 ha a été réalisée au cours de la triennie.

Les travaux de reboisement déjà réalisés avant le plan triennal couvrant 24.600 ha, le domaine forestier devrait comporter en 1971 124.600 ha de reboisement.

Cette action sera maintenue au cours de la septennie pour atteindre l'objectif des perspectives.

Nous avons toutefois remarqué que la rentabilité économique permet de distinguer 2 catégories de reboisements :

— Les uns croissent sous des climats arides et sur des sols pauvres et peu accessibles Leur intérêt réside surtout dans la protection qu'ils apportent aux sols qu'ils recouvrent. Les travaux sont faits à la main et utilisent une importante main-d'œuvre. Nous en avons déjà traité en étudiant la conservation du patrimoine.

— Les autres croissent sous un climat relativement humide et sur des sols facilement accessibles permettant l'emploi des machines. Ce sont les reboisements intensifs qui assurent une production qui dépasse 5 m3/ha/an.

Les progrès de la recherche forestière ont permis de mettre au point les espèces adaptées fournissant des produits intéressants et des méthodes de reboisement.

Celles-ci ont été étudiées sous l'angle économique et leur rentabilité est apparue satisfaisante.

Les zones à reboiser ont été également précisées et sont réparties de la façon suivante :

GOUVERNORATS	Superficies à reboiser (ha)		Superficies reboisées (ha)		Total (ha)
	Domaine forestier	Terres privées	Domaine forestier	Terres privées	
TUNIS	—	500	—	1.000	1.500
BIZERTE	9.500	3.700	19.500	4.000	36.700
SOUK-EL-ARBA	1.200	—	2.300	1.000	4.500
BEJA	900	—	4.600	2.500	8.000
CAP-BON	—	8.800	1.000	1.500	11.300
TOTAL	11.600	13.000	27.400	10.000	62.000

On peut donc considérer que ce program me est celui à réaliser au cours de la septennie étant entendu que la recherche, tant en ce qui concerne les espèces que les travaux de mécanisation, doit envisager avant tout les plus hauts rendements et les moindres frais d'exécution.

Un texte réglementaire devra prévoir, outre les contrats de reboisements, l'attribution de subventions en nature ou en espèce pour les travaux exécutés par les particuliers.

Les essences résineuses et feuilles choisies devront tendre à satisfaire les besoins nationaux en permettant en particulier l'installation de scieries d'usines de caisse d'emballage, de panneaux de particules et de pâtes chimiques de cellulose.

Compte tenu des plantations déjà existantes, la production annuelle des reboisements en 1971 pourrait être la suivante :

GOUVERNORATS	Production globale m3	Bois d'œuvre	Bois de mine	Bois de trituration	Bois de chauffage
TUNIS	2.000	—	—	—	2.200
BIZERTE	26.000	2.000	4.000	8.000	12.000
SOUK-EL-ARBA	4.000	—	—	2.000	2.000
BEJA	—	—	—	—	—
CAP-BON	20.000	3.000	4.000	5.000	8.000
TOTAL	52.000	5.000	8.000	15.000	24.000

Cette production n'en serait cependant en 1971 qu'à ses débuts ; en 1975, elle devrait atteindre au moins 200.000 m3 par an et en 1985, se stabiliser à 300.000 m3 avec une plus grande variété de produits.

Bien que l'investissement forestier soit un investissement à long terme, il semble désormais possible de réaliser dans le moyen terme une production pouvant satisfaire les besoins prévisibles de la nation en produits forestiers.

Nous devons signaler, avant de clore le chapitre des reboisements intensifs, l'intérêt considérable des plantations de peupliers pour l'économie du pays et la nécessité de mettre au point une méthode adaptant leur culture dans les périmètres d'irrigation.

La populiculture très adaptée aux besoins du pays devrait s'étendre sur 1.000 ha. Il importe donc que la recherche forestière mette l'étude des plantations de peupliers à son programme.

d) **La mise en valeur de la production forestière animale**

Bien que cette action n'ait figuré ni dans les perspectives décennales, ni dans le plan triennal, les efforts poursuivis par le service forestier pour implanter un service de la chasse prennent un intérêt pour le développement du tourisme en TUNISIE.

Il ne s'agit pas d'une opération de caractère primordial mais il serait bon, dans le cadre de l'utilisation touristique de la forêt, que l'exploitation de la faune cynégétique soit poursuivie.

— Le Service évalue à environ 150 tonnes le gibier qui pourrait être abattu avec une réglementation correcte de la chasse pour un revenu global de 80.000 D.

On peut donc envisager la mise en valeur de cette ressource à condition de l'intégrer soigneusement au développement touristique.

Pour conclure, nous voyons que la mise en valeur du domaine forestier a fait l'objet d'études techniques et économiques suffisantes pour pouvoir être développée rapidement au profit d'une économie intégrée.

Le programme établi à cet effet comprend :
— l'aménagement complet en 4 ans de 300.800 ha de forêt naturelle.
— l'aménagement et l'équipement de 420. 000 ha de nappes alfatières.
— le reboisement intensif de 27.400 ha de terres domaniales et 10.000 ha de terres privées.
— l'étude et la mise en place d'une organisation de la chasse.

Il n'a pas été traité de la production fourragère de la forêt qui constitue pourtant un revenu appréciable, l'exploitation de cette ressource est en effet envisagée dans le cadre de la conservation du patrimoine forestier et afin de conserver son caractère extensif.

III. L'ORGANISATION DE L'EXPLOITATION ET DE LA COMMERCIALISATION

En dehors de l'exploitation du liège qui revêt le caractère d'une Régie de l'Etat mise au point depuis de très nombreuses années et de celle de l'alfa qui représente une organisation peu moderne très implantée dans les mœurs et adaptée à des coutumes locales qu'il est toujours délicat de modifier, l'exploitation des produits forestiers souffre d'un grave manque d'organisation.

Faute d'une organisation soutenue, dans un cadre professionnel bien précis, les massifs boisés du Nord et de l'Ouest n'ont vraiment permis une production importante que dans des périodes de crise mondiale. Il convient d'établir le plus rapidement possible une organisation professionnelle permettant de profiter de leur aménagement intensif pour mettre sur le marché national le capital accumulé depuis plusieurs années.

L'esprit du Plan attribue cette tâche en matière agricole aux coopératives et il n'y a aucune raison que ce cadre ne convienne pas aux exploitations forestières.

Une exploitation facile à mettre sur pied est celle du bois de feu qui dominera dans les forêts de chêne-liège et dans les zones de maquis à reboiser. On y adjoindra sans difficulté le ramassage du liège gisant ou de décorticage et l'exploitation des écorces à tanin.

Ces organismes exigent la constitution de groupes atteignant au maximum 50 Coopérateurs et un équipement assez modeste : fours à carboniser, sacherie. La main d'œuvre est pratiquement disponible et il ne manque que les administrateurs comptables.

L'exploitation du bois d'œuvre et de mine est plus complexe ; elle exige une main d'œuvre plus compétente de scieurs, déligneurs et un matériel plus important : scieries mobiles, écorçage et traitement des bois, camions de débardage.

Il faudrait donc une organisation plus étoffée dans le cadre de coopératives bien structurées ou d'une union locale qui se chargerait en outre de la commercialisation et du conditionnement des produits.

Ce même cadre semble adapté à l'exploitation du bois de distribution et aux produits fournis par les plantations en 1971.

Quoiqu'il en soit, il importe que dès maintenant une action concertée du service producteur et des organismes chargés du développement dans le cadre coopératif permette la mise sur pied d'une organisation qui devrait commencer à fonctionner au début de 1963 voire dès la fin de 1965.

C'est au prix d'un tel effort que les investissements pourront prendre leur plein effet. il devront entraîner la mise sur pied et l'organisation d'environ 30 Coopératives forestières

Lorsque celles-ci seront bien en place, ou devra alors envisager la modernisation de l'exploitation de l'alfa et de la commercialisation au stade du produit brut.

IV. - LES INVESTISSEMENTS DU PLAN QUADRIENNAL

1. La cadence des Investissements

Il est prévu de réaliser les travaux retenus pour la septennie en 7 tranches annuelles égales à l'exception de ceux qui relèvent des 2 actions suivantes :

a) Mise en défens du domaine non boisé,

b) Amélioration des peuplements existants qu'il convient de réaliser totalement au cours de la quadriennie en raison de leur intérêt immédiat.

Le programme des travaux à réaliser sera ainsi le suivant :

NATURE DES TRAVAUX	Programme de la Septennie (Ha)	Programme de la Quadriennie (Ha)
I — *Conservation du Patrimoine National*		
Délimitation du domaine	380.000	217.400
Mise en défens du domaine non boisé	137.500	137.500
Reboisement de protection du domaine forestier	47.200	27.000
Reboisement de protection sur terres privées	16.700	4.000
Défense des oasis (superficie protégée)	—	6.500
II — *Mise en valeur du Domaine Forestier Existant.*		
a) Parcellaire	183.500	183.500
b) Règlement d'exploitations	305.900	305.900
Améliorations des nappes alfatières	420.000	240.000
Reboisements intensifs dans :		
— Domaine forestier	27.400	15.700
— Terre privées	10.000	4.000
Amélioration et exploitation de la faune cynégétique		
— Région Nord	—	10.500
— Région Sud	—	30.000

II — *Les investissements forestiers au cours du plan quadriennal*

— Les investissements à retenir seront conformes au tableau suivant :

NATURE DES TRAVAUX	Coût unitaire (D)	Dépenses de la quadriennie arrondies (D)
I — *Conservation du Patrimoine National*		
Délimitation du domaine	0.350	76.000
Mise en défens du domaine non boisé	10.000	1.375.000
Reboisement de protection :		
a) Domaine Forestier	160.000	4.320.000
b) Terres privées	165.000 (1)	660.000
Défense des oasis	46.000	229.000
TOTAL A.....		6.730.000
II — *Mise en valeur du Domaine Forestier*		
Améliorations des peuplements		
a) Parcellaire	4.500	826.000
b) Règlement d'Exploitation	1.000	306.000
Amélioration des nappes alfatières	1.100	264.000
Reboisements intensifs (2)		
a) Domaine Forestier	120.000	1.884.000
b) Terres privées	110.000	440.000
Améliorations de faune cynégétique		
— Région Nord	0.500	5.000
— Région Sud	0.250	7.500
TOTAL B.....	3.732.500	3.732.500
TOTAL A + B.....		10.462.500 arrondi à 10.000.000

(1) 80% des travaux sur terres privées à 140 D.
20% des travaux sur bandes boisées du Sud à 260 D. } Moyenne 165.000 D.

(2) Ces reboisements comporteront 60% de travaux mécanisés et 40% de travaux mixtes.

Ces investissements relèvent de l'administration forestière pour la mise à la disposition de l'économie tunisienne d'une production de bois, de liège, d'alfa et de produits divers dont une importante partie ira progressivement aux consommations intermédiaires et finales.

ANNEXE 1

Décomposition des dépenses prévues par action et pourcentage

TRAVAUX	DEPENSES UNITAIRES (Dinar)				COEFFICIENT %	
	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Main-d'œuvre	Total	DE DT	M.O. DT
1. Délimitation	0.100	0.200	0.050	0.350	29	14
2. Mise en défens	2.200	2.200	5.600	10.000	22	56
3. Reboisement de protection						
— Domaine	24.600	16.400	119.000	160.000	15	74
— Privé	23.400	15.600	126.000	165.000	14	76
4. Défense des oasis	21.200	9.100	15.700	46.000	40	34
5. Nappes alfatières	0.200	0.100	0.800	1.100	18	72
6. Reboisements intensifs						
— Domaine	30.100	12.900	77.000	120.000	25	64
— Privé	30.100	13.800	66.100	110.000	27	61
7. Amélioration de la faune cynégétique						
— Nord	0.070	0.080	0.350	0.500	14	70
— Sud	0.040	0.030	0.180	0.250	16	72

CHAPITRE II

la Conservation des Eaux et du Sol

LA CONSERVATION DES EAUX ET DU SOL

SECTION I :

LES RESULTATS DU PLAN TRIENNAL AU 31/12/1964

1) **Préambule :**

Les Perspectives Décennales 1962 - 1971 ont prévu les catégories suivantes de travaux de C. E. S.

— C.E.S. par Tabia
— C.E.S. jumelés avec l'amélioration des pâturages
— Aménagement des parcelles en courbes de niveau
— Travaux semi-culturaux

Ces différentes catégories seront maintenues dans l'exposé ci-après qui concerne le plan quadriennal.

2) **Les superficies traitées**

21 - *Superficie totale traitée en C.E.S. :* l'ensemble des superficies traitées pour la durée du Plan Triennal, c'est à dire du 1er Janvier 1962 au 31 Décembre 1964 s'établit à 212.000 hectares (voir ci-joints : tableau I à VIII) ainsi répartis :

— Service de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural ..... 121.110 ha
— Service des Eaux et Forêts ..... 18.385 ha
— Office de mise en valeur ..... 51.060 ha
— Chantiers Régionaux ..... 21.442 ha

22 - *Répartition des surfaces traitées par nature de travaux ;* par rapport aux prévisions, les réalisations du Plan Triennal peuvent, se résumer ainsi :

NATURE DES TRAVAUX	Prévisions du Plan Triennal (Hect.)	Réalisations du Plan Triennal (Hect.)	Différence en + ou en — (en hect. et en %)	
Etudes Préliminaires aux Travaux de C.E.S.	150.000	123.308	— 26.692	— 18%
C.E.S. PAR TABIA				
— exécution manuelle	35.000	131.259	+ 96.259	+ 375%
— exécution mécanique	45.000	27.258	— 17.742	— 39%
Total partiel.....	80.000	158.517	+ 78.517	+ 98%
AMENAGEMENT DES PARCOURS — exécution manuelle	150.000	35.460	— 114.540	— 74%
AMENAGEMENT DES PARCELLES EN COURBES DE NIVEAU — exécution mécanique	150.000	18.020	— 131.980	— 88%
TRAVAUX SEMI-CULTURAUX...	60.000	—	— 60.000	— 100%
Total pour les travaux de C.E.S.....	440.000	212.000 arrondi	— 228.000 arrondi	

Les observations ci-dessous peuvent être faites succintement à propos de ces chiffres :

Etudes Préliminaires :

Les Etudes Préliminaires ont été réalisées dans la proportion de 82 pour cent par rapport aux prévisions. Cela provient du fait que ces études n'ont pu être entreprises qu'à compter de Septembre 1963.

C.E.S. par Tabia :

a) - Les travaux exécutés manuellement intéressent des superficies supérieures de 375% aux prévisions du Plan Triennal.

Indépendamment du *Service de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural* (67.630 hectares traitées pour 61.500 prévus), les travaux de C.E.S. par Tabia ont constitué une préoccupation particulièrement importante pour :

Les Offices de mise en valeur :
51.060 hectares traités pour 18.500 prévus.

Le Service des Eaux et Forêts :
18.385 hectares traités préalablement à des travaux de plantation.

Les Chantiers Régionaux :
21.442 hectares traités.

b) - Les travaux exécutés mécaniquement ont été réalisés dans la limite de 61 % par rapport aux prévisions.

Ils ont été largement compensés par les travaux exécutés à la main, puisque les superficies totales traitées en C.E.S. par Tabia s'établissent à 158.517 hectares au 31/12/64, alors que les prévisions du Plan Triennal étaient de 80.000 hectares.

Aménagement des parcours :

Aménagement des parcelles en courbes de niveau :

Travaux semi-culturaux :

Pour ces trois types de travaux, les superficies traitées au cours du Plan Triennal sont nettement inférieures aux prévisions, respectivement de 74-88 et 100 pour cent.

3) - *Les enseignements du Plan Triennal.*

Ces enseignements revêtent deux aspects : un aspect humain et un aspect technique.

31 - *L'aspect humain de la C.E.S.*

Les travaux de C.E.S. ont souvent été entrepris sans que les utilisateurs du sol aient été *associés* à ces travaux.

Il en est fréquemment résulté un désintéressement des usagers vis-à-vis de la C.E.S. désintéressement qui peut se traduire sur le terrain par une absence quasi-totale d'entretien des ouvrages. Les ouvrages non entretenus sont alors considérés comme une gène à la culture et même dans certains cas, l'usager peut leur prêter de multiples inconvénients.

Il apparaît donc indispensable à la faveur des observations qui précèdent :

— d'associer les populations intéressées à la *conception* et à *l'exécution* d'un projet de C.E.S. *commun*, et par là de les *rendre aptes* à utiliser efficacement, ce nouveau moyen technique mis à leur disposition *pour leur profit.*

— de créer à l'intention des populations bénéficiaires de ce nouveau moyen technique *un cadre géographique et constitutionnel.*

Ce cadre doit être tel que les Pouvoirs Publics puissent y assurer les plus grandes chances de succès de vulgarisation technique et culturelle, auprès de personnes *cohabitant* en un même lieu, ayant par conséquent les *mêmes intérêts et le même ordre de préoccupations.*

Ce cadre indispensable est *l'Association du Développement Agricole*, dont la constitution et le rôle sont définis dans la loi N° 63-17 du 27 Mai 1963.

En attendant la mise sur pied des Associations de Développement Agricole, les structures existantes, (Unités Coopératives notamment) doivent circonscrire le champ d'application des travaux de C.E.S.

32 - *La Technique des Travaux de C.E.S.*

32 - 1) *Mode d'intervention des Services Publics :*

Il ne saurait être question d'aborder ce problème, sans citer au préalable, une phrase extraite du Plan Triennal, qui résume parfaitement l'esprit dans lequel la C.E.S. doit être abordée :

« L'intéraction de la Forêt, des spéculations culturales, des irrigations, des assainissements, des drainages et de la C.E.S. est très grande. La C.E.S. occupe entre toutes ces activités une position charnière fondamentale qui peut influer progressivement sur leur conception et leur exécution ».

La première conséquence de ce principe essentiel, est une étroite coordination de l'action des Services Publics au niveau du cultivateur.

La conservation des Eaux et du Sol apparait en définition avec ses effets et ses nécessités multiples, comme une véritable transformation des méthodes culturales. C'est à dire que pour être efficace, elle doit modifier profondément les habitudes.

Cela implique forcément une action coordonnée et constante de la part des différents Services Publics.

En outre celà signifie que dans le cadre des structures existantes où à mettre en place, ces mêmes Services Publics, ne conçoivent ou ne réalisent des plans de mise en valeur, que *parfaitement intégrés.*

Il a été constaté dans le passé, que la réalisation de certains travaux de C.E.S. n'était pas suivie systématiquement de plantations ou de mise en culture rationnelles. A l'heure actuelle il a été remédié à cette situation. En particulier, le Service de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural, et celui de la Production Agricole Végétale et Animale ne conçoivent leurs interventions qu'en étroite collaboration.

Mais l'intégration parfaite des plans de mise en valeur implique d'abord une réforme *des structures.*

Pour la C.E.S., les Unités Coopératives sont susceptibles de donner un cadre d'intervention parfaitement adapté.

En effet, l'essentiel des efforts de la Coopération doit se concentrer au niveau de la production. Or c'est également à ce niveau que les réformes de structure à introduire apparaissent les plus importantes.

Les secteurs concernés par ces réformes de structure et qui intéressent au premier chef la C.E.S. sont d'une part le secteur des Unités d'exploitation des grandes cultures et de l'élevage du Nord, d'autre part le secteur de polyculture du Centre - Sud. Au terme de la perspective décennale, le premier couvrera une superficie de l'ordre de 1.500.000 hectares et le second une superficie de l'ordre de 2.000.000 d'hectares.

Si les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser sont considérables, leur incidence sur la production apparaît déterminante. Pour la C.E.S. en particulier elles permettrait le plein emploi du parc mécanique affecté aux travaux, l'implantation de systèmes de culture anti-érosifs (assolements ou bandes alternes), mais surtout l'utilisation optimum des ouvrages réalisés.

Mise en valeur intégrée et réformes de structure constituent donc pour la C. E. S., deux impératifs étroitement associés.

322. **L'avancement des Etudes Préliminaires :**

Les études préliminaires réalisées au cours du Plan Triennal atteignent le chiffre de 123.308 Hectares, alors que 150.000 Hectares étaient prévus.

La technique de ces études qui propose sur l'utilisation de photographies aériennes est maintenant bien au point, et le photoplan obtenu est utilisé, non seulement par la C.E.S. mais également pour toutes les autres disciplines à mettre en œuvre dans un aménagement intégré.

323. **L'exécution des Ouvrages :**

a) **Travaux effectués suivant les courbes de niveau :**

La gamme des différents types d'ouvrages utilisés est très suffisante, qu'elle que soit la région considérée. Toutefois, il pourrait être intéressant de reconsidérer les sections de déblai de ces ouvrages lorsqu'ils sont à écoulement, et qui dans ce cas, pourraient être dotés d'une section plus faible.

A la faveur de certains premiers résultats obtenus pour l'utilisation de l'Equation de WISCHMELER, corroborés d'ailleurs par des observations faites sur le terrain, il semblerait que la **densité** de ces ouvrages puisse faire l'objet de certains aménagements comme par exemple :

— diminution de cette densité sur des pentes inférieure à 8 % et sur bons sols;

— diminution encore de cette densité, pour les ouvrages édifiés jusqu'à 30-35 pour cent de pente, sur des terres couvertes de formations forestières.

Le mode d'éxécution des ouvrages n'a pas d'influence sur l'efficacité de ces derniers. Qu'ils soient effectu s mécaniquement ou à la main, il existe dans tous les cas d'excellents exemples, et d'autres moins bons, qui démontrent l'importance essentielle d'un personnel de maitrise convenablement formé à la conduite des chantiers de C.E.S.

b) **Travaux communs à l'ensemble d'un périmètre :**

Si l'ouverture des pistes ne soulève pas d'observations particulières, il n'en va pas de même de la **correction des exutoires.**

A la faveur des réalisations existantes, il n'est pas excessif d'affirmer que la pérennité d'un dispositif de C.E.S. est sous la dépendance la plus étroite de la façon dont les exutoires ont été aménagés.

Cet aménagement peut d'ailleurs être multiforme, il varie avec la région considérée, mais aussi avec l'étendue de l'impluvium dont l'exutoire doit évacuer les eaux de ruissellement sans provoquer d'érosion régressive.

Lorsque cette érosion sévit le long du profil de l'exutoire, l'effet de protection des ouvrages édifiés suivant les courbes de niveau ne saurait être que de courte durée. C'est dire l'importance du travail de correction des exutoires, dont bien peu d'aménagements peuvent en définitif se passer.

c) **Travaux facultatifs :**

Au premier rang de ces travaux figurent le sous-solage. Cette opération qui a la faveur des cultivateurs est classée sous cette rubrique, pour bien montrer qu'elle ne saurait être utilisée systématiquement dans chaque région, sur tous les types de sol, et pour toutes les spéculations agricoles possibles.

SECTION II :

LES OBJECTIFS DU PLAN QUADRIENNAL EN MATIERE DE C. E. S.

1°) **Les surfaces à traiter par nature de travaux :**

Les objectifs du Plan Quadriennal figurent dans le tableau XIII. Ces objectifs qui s'inscrivent dans ceux des Perspectives Décennales, peuvent donner lieu aux remarques ci-après :

11) **Travaux de C.E.S. par TABIA** : Le chiffre total de ces travaux s'établit à 120.000 Hectares, ce qui équivaut à un chiffre annuel de 30.000 Hectares. Cette cadence traduit une diminution par rapport aux réalisations du Plan Triennal (47.000 Hectares annuellement).

Les objectifs corrigés des Perspectives Décennales ont été ramenés en effet de 400.000 à 350.000 Hectares.

La diminution qui en résulte pour le Plan Quadriennal, doit être mise à profit pour parfaire, l'utilisation agricole des terres traitées en C.E.S. par Tabia, et pour permettre l'intensification des aménagements de parcours et des travaux semi-culturaux.

Mais le chiffre de 400.000 Hectares pourrait être reconsidéré si des nécessités d'utilisation de main-d'œuvre se faisaient sentir.

Il faut par ailleurs souligner le caractère particulier que revêt la C.E.S. dans le Sud (Gouvernorats de GABES, GAFSA et MEDENINE). La C.E.S. par Tabia y est cantonné dans les thalwegs, et les ouvrages doivent être dotés de déversoires importants, le plus souvent en maçonnerie de pierre sèche.

12) **Aménagement des parcours** : Les prévisions du Plan Quadriennal sont par contre, pour ces travaux, en augmentation très sensible, puisque leur cadence annuelle passe de 50.000 à 100.000 Ha.

Cela est parfaitement justifié, ne serait-ce que parce que les travaux de C.E.S. par Tabia, les plantations nouvelles d'arbres fruitièrs, et les reboisements effectués à ce jour ont restreint de façon notable les terres consacrées au parcours, en rejetant ce dernier sur les terres les plus ingrates.

Le Plan Quadriennal doit permettre de procéder à l'aménagement d'une partie de ces terres par des travaux de C.E.S. adaptés au but poursuivi, qui est la diminution de l'érosion et la mobilisation de l'eau dans le sol, aboutissant en définitive à l'accroissement des ressources fourragères.

13) **Aménagement des parcelles en courbes de niveau :**

Les prévisions annuelles passent de 50.000 Hectares pour le plan Triennal à 112.500 pour le Plan Quadriennal.

Ces travaux ne peuvent être envisagés que dans le cadre d'unités d'exploitation, dont les limites de parcelles sont compatibles avec le labour en courbes de niveau et la mise en place de bandes assolées.

14) **Travaux semi-culturaux :**

Les prévisions passent d'une cadence annuelle de 20.000 Hectares pour le Plan Triennal à 50.000 Hectares pour le Plan Quadriennal. La définition de ces travaux est donnée en préambule.

2°) **Mode d'exécution des travaux :**

21) **Ouvrages suivant les courbes de niveau :**

Au point de vue de l'économie tunisienne, l'exécution manuelle des ouvrages doit être prise en considération, chaque fois qu'elle s'avère techniquement possible.

Il en résulte que l'utilisation des engins mécaniques est à retenir pour les opérations suivantes : sous-solage en plein, sous-solage préalable sur l'emprise des ouvrages de C.E.S. par Tabia, édification des fossés de garde, aménagement des parcelles en courbes de niveau, ouverture des pistes.

Il ne sera fait appel à ces engins pour l'exécution des ouvrages de C.E.S. par Tabia, que dans la mesure ou ils seraient disponibles, après exécution des opérations ci-dessus.

Au terme du Plan Triennal, le parc mécanique disponible pour la C.E.S. s'établit à 100 Unités (90 du secteur public et 10 du secteur privé). Le nombre d'heures de fonctionnement de chaque engin est estimé à 1.800 heures par an, à la faveur de résultats obtenus par l'Office de Motoculture et de Mise en Valeur Agricole. Cela donne pour la durée du Plan Quadriennal une possibilité d'ensemble de 720.000 heures.

Le tableau IV donne le mode de réalisation à adopter pour chaque type de travaux.

211. **Travaux de C.E.S. par Tabia**

Les 120.000 hectares de travaux prévus se répartissent de la façon suivante :

— exécution mécanique	24.000 hectares
— exécution manuelle avec préparation mécanique	96.000 hectares
TOTAL	120.000 Hectares.

L'exécution mécanique des ouvrages demande en moyenne six heures d'engin à l'hectare.

La préparation mécanique comprend : le sous-solage préalable sur l'emprise des ouvrages, l'édification des fossés de garde, les comblements et l'ouverture des pistes. Elle est estimée à deux heures d'engin par hectare de terrain à traiter.

Au total, l'édification des ouvrages de C. E. S. par Tabia doit absorber 336.000 heures d'engins.

212. **Aménagement des parcours :**

Le type des ouvrages à édifier, ainsi que la nature des sols à traiter justifient pour ce type de travaux, un traitement sur l'intégralité des surfaces à aménager.

213. **Aménagement des parcelles en courbes de niveau :**

Les 400.000 hectares prévus sont à exécuter mécaniquement avec les engins les plus légers.

214. **Travaux semi-culturaux**

Les 200.00 hectares prévus sont encore à exécuter mécaniquement, mais avec le matériel aratoire dont disposent les exploitations.

22) **Travaux Communs à l'ensemble d'un périmètre de C.E.S.**

Le traitement des exutoires est à effectuer, chaque fois qu'un ouvrage édifié suivant les courbes de niveau est susceptible deprovoquer une concentration du ruissellement au niveau des lignes de plus grande pente, et lorsque la parcelle traitée (même par des ouvrages à rétention totale) est dominée par un impluvium d'une certaine superficie.

Il en résulte que ce type de travaux est à prévoir systématiquement pour tous les traitements de C.E.S., si l'on excepte l'aménagement des parcelles en courbes de niveau qui a surtout le caractère d'une matérialisation de limites.

23) **Travaux facultatifs**

Le sous-solage en plein est envisagé sur 120.000 hectares, ce qui correspond à la superficie prévue pour les travaux de C.E.S. par Tabia.

Cette opération absorbera 240.000 heures d'engins équipés de ripper. Elle sera associée aux plantations fruitières.

L'utilisation du parc d'engins disponible pour la C.E.S. est résumée ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX	Nombre d'heures d'engins prévues pour le Plan Quadriennal	
C. E.S. par Tabia — exécution mécanique..... — exécution manuelle avec préparation mécanique.....	144.000 192.000	336.000
AMENAGEMENT des PARCELLES en COURBES de NIVEAU		144.000
TRAVAUX SEMI-CULTURAUX.	p.m.	
SOUS-SOLAGE EN PLEIN.....		240.000
Nombre d'heures à fournir par le parc d'engins disponible pour la C.E.S.....		720.000

24) **Les études Préliminaires**

Deux catégories d'Etudes Préliminaires sont à considérer :

1°) Elaboration d'un Avant-Projet au 1/10.000 à partir de photographies aériennes à l'échelle du 1/25.000.

— Implantation topographique des ouvrages de C.E.S.

2°) Implantation topographique directe.

La première catégorie concerne tous les types de travaux de C. E. S. si l'on excepte toutefois l'aménagement des parcelles en courbes de niveau, pour lequel l'implantation directe apparaît suffisante.

Le programme des Etudes Préliminaires s'établit comme indiqué ci-après :

NATURE des TRAVAUX de C. E. S.	NATURE DES ETUDES PRELIMINAIRES			
	Elaboration de l'avant-projet Implantation topographique		Implantation topographique directe	
	Prévision du Plan Quadriennal (hect)	Rythme d'avancement an. (hect)	Prévisions du Plan Quadriennal (hect)	Rythme d'avancement annuel (hect)
C.E.S. par tabia	120.000	30.000		
— Aménagement des parcours.....	460.000	115.000		
— Aménagement des parcelles en courbes de niveau.....			450.000	112.500
— Travaux semi-culturaux.....	270.000	67.500		
TOTAL.....	**850.000**	**212.500**	**450.000**	**112.500**

Toutefois, il apparait indispensable d'accroître le volume de ces Etudes, au cours de la première année du Plan Quadriennal.

Cela doit permettre aux organismes d'exécution des travaux, de disposer d'une marge de sécurité suffisante : il faut en effet, qu'au moment de l'ouverture de nouveaux chantiers de C.E.S., ils puissent disposer d'une certaine superficie ayant fait l'objet d'Etudes Préliminaires.

Le planning ci-contre, réalise cette marge de sécurité :

NATURE DES TRAVAUX DE C.E.S.	Etudes Préliminaires à entreprendre durant le Plan Quadriennal (Hectares)					Surface totale prévue durant le Plan Quadriennal pour les travaux de C. E. S.
	Première Année	Deuxième Année	Troisième Année	Quatrième Année	Total	
	1°) Elaboration de l'Avant-Projet et implantation topographique					
— C.E.S. par tabia.....	45.000	30.000	30.000	30.000	135.000	120.000
— Aménagement des parcours.....	180.000	115.000	115.000	115.000	525.000	460.000
— Travaux semi-culturaux.....	100.000	67.500	67.500	67.500	302.500	270.000
Total partiel.....	**325.000**	**212.500**	**212.500**	**212.500**	**962.500**	**850.000**
	2°) Implantation topographique directe					
— Aménagement des parcelles en courbes de niveau.....	170.000	112.000	112.000	112.000	506.000	450.000
Total Général.....	**495.000**	**324.500**	**324.500**	**324.500**	**1.468.500**	**1.300.000**

REALISATIONS DU PLAN TRIENNAL TABLEAU I

TRAVAUX DE CONSERVATION DES EAUX ET DU SOL POUR LA PERIODE DU 1/1/62 AU 31/12/64

RECAPITULATION DES TRAVAUX EFFECTUES (en hares)

GOUVERNORATS	TRAVAUX EFFECTUES PAR				Superficie totale traitée en CES (arrondi)
	Service de l'hydraulique et de l'équipement rural	Service des eaux et forêts	Offices de mise en valeur	Chantiers régionaux	
TUNIS	14.980	730	15.572	1.320	32.600
BIZERTE	6.000	640	—	8 842	15.500
CAP BON	5.790	720	—	480	7.000
BEJA	21.170	5.000	—	—	26.200
SOUK EL ARBA	10.000	1.255	—	—	11.300
LE KEF	21.300	2.485	—	—	23.800
SOUSSE	3.230	980	18.310	—	22.500
KAIROUAN	11.300	2.600	—	7.400	21.300
KASSERINE	19.180	3.495	—	3.400	26.000
SFAX	4.200	180	—	—	4.400
GAFSA	770	300	17.178	—	18.200
GABES	1.780	—	—	—	1.800
MEDENINE	1.410	—	—	—	1.400
TOTAL	121.110	18.385	51.060	21.442	212.000

REALISATIONS DU PLAN TRIENNAL TABLEAU II

SITUATION DES SUPERFICIES TRAITEES EN C. E. S. AU 31/12/64 SUR TOUTE L'ETENDUE DU TERRITOIRE TUNISIEN

GOUVERNORATS	Superficie en hectares traitée en C.E.S. antérieurement au Plan Triennal (arrondi)	Superficie en hectares traitée en C.E.S. durant le Plan Triennal du 1-1-62 au 31-12-64 (arrondi)	Total de la Superficie en hectares traitée en C.E.S. (arrondi)
TUNIS	23.000	32.600	55.600
BIZERTE	8.000	15.500	23.500
CAP BON	2.600	7.000	9.600
BEJA	30.500	26.200	56.700
SOUK EL ARBA	5.900	11.300	17.200
LE KEF	24.100	23.800	47.900
SOUSSE	35.200	22.500	57.700
KAIROUAN	15.700	21.300	37.000
KASSERINE	2.500	26.000	28.500
SFAX	15.800	4.400	20.200
GAFSA	1.300	18.200	19.500
GABES	900	1.800	2.700
MEDENINE		1.400	1.400
TOTAL	165.500	212.000	377.500

LES OBJECTIFS DU PLAN QUADRIENNAL

TABLEAU III

NATURE DES TRAVAUX	Perspectives Décennales		Plan Triennal		Objectifs restant à atteindre pour la décennie	Objectifs du Plan Quadriennal
	Objectifs initiaux (hect.)	Objectifs corrigés (hect.)	Prévisions	Réalisations		
C.E.S. par Tabia	400.000 400.000	Nord 200.000 Centre et Sud 150.000 350.000	Plantations Nord 40.000 Centre Sud 10.000 30.000 80.000	Nord 76.000 Centre et Sud 64.000 140.000	Nord 124.000 Centre et Sud 86.000 210.000	Nord 71.000 Centre et Sud 49.000 120.000
Aménagement des parcours.	Nord 270.000 C. et Sud 400.000 670.000	Nord 300.000 Centre et Sud 550.000 850.000	150.000	Nord 12.000 Centre et Sud 23.000 35.000	Nord 288.000 Centre et Sud 527.000 815.000	Nord 130.000 Centre et Sud 270.000 400.000
Aménagement des parcelles en courbes de niveau	1.300.000	Nord 800.000	150.000	18.000	782.000	450.000
Travaux semi-culturaux ..	Nord 50.000 Centre et Sud 234.000 284.000	Nord 300.000 Centre et Sud 180.000 480.000	Nord 10.000 Centre et Sud 50.000 60.000		480.000	200.000
TOTAL.....	2.654.000	2.480.000	440.000	193.000	2.287.000	1.170.000

TABLEAU IV

MODE DE REALISATIONS DES TRAVAUX DE C. E. S. PREVUS DANS LE PLAN QUADRIENNAL

NATURE DES TRAVAUX	Objectifs du Plan Quadriennal	Exécution mécanique (hectares)	Exécution manuelle avec préparation mécanique (hectares) (1)
C.E.S. par Tabia	— Nord 71.000 — Centre et Sud 49.000 120.000	— Nord 17.000 — Centre et Sud 7.000 24.000	— Nord 54.000 — Centre et Sud 42.000 96.000
Aménagement des parcours	— Nord 130.000 — Centre et Sud 270.000 400.000	— —	— Nord 130.000 — Centre et Sud 270.000 400.000
Aménagement des parcelles en courbes de niveau	450.000	450.000	— —
Travaux semi-culturaux	200.000	200.000	
TOTAL.....	1.170.000	674.000	496.000

(1) La préparation mécanique comprend les opérations suivantes : ouverture des pistes, comblements, sous-solage préalable sur l'emprise des ouvrages, édification des fossés de garde.

NATURE des TRAVAUX	Travaux à effectuer mécaniquement			Travaux à effectuer à la main			Traitement des exutoires		Montant total Dinars
	Superficie à traiter (hect.)	Coût à l'hect (D)	Coût Dinars	Superficie à traiter (hect.)	Coût à l'hect	Coût Dinars	Coût unitaire à l'hect	Coût Dinars	
Aménagement des parcours									
a) Nord.									
Pentes : — De 8 %	—	—	—	22.000	10	220.000	5	110.000	330.000
8 — 15 %	—	—	—	56.000	15	840.000	7,5	420.000	1.260.000
15 et +	—	—	—	52.000	20	1.040	10	520.000	1.560.000
TOTAL PARTIEL.....	—	—	—	130.000		2 100.000		1.050.000	3.150.000
b) Centre et Sud :									
Pentes : 0 — 6 %	—	—	—	130 000	9	1 170 000	2.5	325 000	1.495.000
6 — 10 %	—	—	—	120.000	11	1.320.000	5	600.000	1.920.000
10 et +	—	—	—	20.000	13	260 000	7.5	150.000	410.000
TOTAL PARTIEL.....	—	—	—	270.000		2 750.000		1.075 000	3.825.000
TOTAL pour les travaux d'aménagement des parcours	—	—	—	400.000		4 850 000		2.125.000	6.975 000

NATURE DES TRAVAUX	Travaux à effectuer mécaniquement			Travaux à effectuer à la main			Travaux des exutoires		Sous-solage en plein	Montant total (Dinars)
	Superficie à traiter (hect.)	Coût à l'hect.	Coût	Superficie à traiter (hect.)	Coût à l'hect.	Coût (Dinars)	Coût unitaire à l'hect	Coût (Dinars)		
Aménagement des parcelles en courbes de niveau ..... Pentes inférieures à 8 %	450.000	1.6	720.000	—	—	—	—	—	—	720.000
Travaux semi-culturaux ..... Pentes inférieures à 8 %	200.000	7,5	2.025.000	—	—	—	2.5	675.000	—	2.000.000
Total Général....	744.000	—	3.703.100	576.000	—	9.870.000		3.974.000	1.220.000	16.832.100

TABLEAU V

DETERMINATION DU MONTANT TOTAL DES TRAVAUX POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS DU PLAN QUADRIENNAL

NATURE DES TRAVAUX	Travaux à effectuer mécaniquement			Travaux à effectuer à la main (1)			Traitement des exutoires		Sous-sol-age en plein	Montant total (Dinars)
	Superficie à traiter (hect.)	Coût à l'hect.	Coût (Dinars)	Superficie à traiter (hect.)	Coût à l'hect	Coût (Dinars)	Coût unitaire à l'hect.	Coût (Dinars)		
C.E.S. PAR TABIA ..										
a) Nord :										
Pentes : 6- 8 %	4.000	27	108.000	11.000	30	330.000	5	75.000	150.000	663.000
8-12 %	10.000	40	400.000	33.000	44	1.452.000	7,5	322.500	430.000	2.604.500
12-16 %	2.000	57	114.000	7.000	63	441.000	10	90.000	90.000	735.000
16-20 %	1.000	73	73.000	3.000	80	240.000	10	40.000	40.000	493.000
Total Partiel....	17.000	—	695.000	54.000	—	2.463.000	—	527.500	710.000	4.395.500
b) Centre et Sud :										
Pentes : 0- 6 %	6.000	36	216.000	39.000	40	1.560.000	5	225.000	450.000	2.451.000
6- 8 %	700	42	29.400	2.000	46	92.000	10	27.000	27.000	175.400
8-14 %	300	59	17.700	1.000	65	65.000	15	19.500	13.000	115.200
Total Partiel....	7.000	—	263.100	42.000	—	1.717.000	—	271.500	490.000	2.741.600
Total pour les travaux de C.E.S. par Tabia	24.000	—	958.100	96.000	—	4.180.000	—	799.000	1.200.000	7.137.000

(1) Avec préparation mécanique pour la C.E.S. par Tabia.

TABLEAU VI

COMPOSITION DES INVESTISSEMENTS (en pourcentage)

	Dépenses extérieures	Dépenses hors main-d'œuvres	Valeur ajoutée correspondant à la main-d'œuvre
C. E. S. PAR TABIA			
I. Travaux effectués mécaniquement			
a) NORD	33	68	32
b) CENTRE ET SUD	26	60	40
II. Travaux effectués à la main avec préparation mécanique			
a) NORD	10	37	63
b) CENTRE ET SUD	9	35	65
AMENAGEMENT DES PARCOURS			
Travaux effectués à la main			
a) NORD	3	26	74
b) CENTRE ET SUD	3	26	74
AMENAGEMENT DES PARCELLES EN COURBES DE NIVEAU	33	68	32
TRAVAUX SEMI CULTURAUX	33	68	32

TABLEAU VII

INVESTISSEMENT — VALEUR AJOUTEE CORRESPONDANT A LA MAIN-DŒUVRE

NATURE DES TRAVAUX	Investissement (Dinars)	Dépenses extérieures (Dinars)	Dépenses hors Main-d'œuvre (Dinars)	Valeur ajoutée correspondant à la main-d'œuvre (Dinars)
C. E. S. PAR TABIA				
I. Travaux à effectuer mécaniquement				
a) NORD				
Pentes : 6— 8 %	168.000	55.440	114.240	53.760
8—12 %	575.000	189.750	391.000	184.000
12—16 %	154.000	50.820	104.720	49.280
16—20 %	93.000	30.690	63.240	29.760
TOTAL PARTIEL.....	**990.000**	**326.700**	**673.200**	**316.800**
b) CENTRE et SUD				
Pentes : 0— 6 %	306.000	79.560	183.600	122.400
6— 8 %	43.400	11.280	26.040	17.360
8—14 %	25.200	6.550	15.120	10.080
TOTAL PARTIEL.....	**374.600**	**97.390**	**224.760**	**149.840**

NATURE DES TRAVAUX	Investissement (Dinars)	Dépenses Extérieures (Dinars)	Dépenses hors main-d'œuvre	Vaeur ajoutée correspondant à la main d'œuvre (Dinars)
II. Travaux à effectuer à la main avec préparation mécanique				
a) **NORD**				
Pentes : 6— 8 %	495.000	49.500	183.150	311.850
8—12 %	2.029.500	202.950	750.920	1.278.580
12—16 %	581.000	58.100	214.970	366.030
16—20 %	300.000	30.000	111.000	189.000
TOTAL PARTIEL.....	**3.405.500**	**340.550**	**1.260.040**	**2.145.460**
b) **CENTRE et SUD**				
Pentes : 0— 6 %	2.143.000	193.050	750.750	1.394.250
6— 8 %	132.000	11.880	46.200	85.800
8—14 %	90.000	8.100	31.500	58.500
TOTAL PARTIEL.....	**2.367.000**	**213.030**	**828.450**	**1.538.550**
TOTAL POUR LES TRAVAUX DE C. E. S. PAR TABIA.....	**7.137.100**	**977.670**	**2.986.450**	**4.150.650**
AMENAGEMENT DES PARCOURS				
a) **NORD**				
Pentes de 8 %.....	330.000	9.900	85.800	244.200
8 à 15 %.....	1.260.000	37.800	327.600	932.400
15 et +.....	1.560.000	46.800	405.600	1.154.400
TOTAL PARTIEL.....	**3.150.000**	**94.500**	**819.000**	**2.331.000**

NATURE DES TRAVAUX	Investissement (Dinars)	Dépenses Extérieures (Dinars)	Dépenses hors main-d'œuvre (Dinars)	Valeur ajoutée correspondant à la main d'œuvre (Dinars)
AMENAGEMENT DES PARCOURS (suite)				
b) **CENTRE et SUD**				
Pentes : 0— 6 %	1.495.000	44.850	388.700	1.106.300
6—10 %	1.920.000	57.600	499.200	1.420.800
10 et + ...	410.000	12.300	106.600	303.400
TOTAL PARTIEL.....	**3.825.000**	**114.750**	**994.500**	**2.830.500**
TOTAL POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PARCOURS..	**6.975.000**	**209.250**	**1.813.500**	**5.161.500**
AMENAGEMENT DES PARCELLES EN COURBES DE NIVEAUX Pentes inférieures à 8 %	720.000	237.600	489.600	230.400
TRAVAUX SEMI-CULTURAUX Pentes inférieures à 8 %	2.000.000	660.000	1.360.000	640.000
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	**16.832.100**	**2.084.520**	**6.649.550**	**10.182.550**

TABLEAU VIII

ANALYSE DE L'EMPLOI

NATURE DES TRAVAUX	Superficie (hect.)	EMPLOI PREVU A L'HECT. DE TERRAIN TRAITE (journées)				EMPLOI PREVU POUR LE PLAN QUADRIENNAL (journées)			
		Cadres	Spécialistes	Manœuvres	TOTAL	Cadres	Spécialistes	Manœuvres	TOTAL
C.E.S. PAR TABIA :									
I) Travaux à effectuer mécaniquement									
a) NORD :									
Pentes : 6- 8 %	4.000	0.24	0.60	3.74	4.58	960	2.400	28.960	32.320
8-12 %	10.000	0.35	0.83	5.71	6.89	3.500	8.300	57.100	68.900
12-16 %	2.000	0.46	1.10	7.35	8.91	920	2.200	14.700	17.820
16-20 %	1.000	0.46	1.10	7.35	8.91	460	1.100	7.350	8.910
TOTAL PARTIEL....	17.000					5.840	14.000	108.110	127.950
b) CENTRE ET SUD :									
Pentes : 0- 6 %	6.000	0.53	1.30	9.76	11.59	3.180	7.800	58.560	69.540
6- 8 %	700	0.11	0.22	0.33	0.66	77	154	231	462
8-14 %	300	0.11	0.22	0.33	0.66	33	66	99	198
TOTAL PARTIEL....	7.000					3.290	8.020	58.890	70.200

NATURE DES TRAVAUX	Superficie (hect.)	EMPLOI PREVU A L'HECT. DE TERRAIN TRAITE (journées)				EMPLOI PREVU POUR LE PLAN QUADRIENNAL (journée)			
		Cadres	Spécialistes	Manœuvres	TOTAL	Cadres	Spécialistes	Manœuvres	TOTAL
II Travaux à effectuer à la main avec préparation mécanique									
a) NORD :									
Pentes : 6- 8 %	11.000	0.66	0.60	42.35	43.61	7.260	6.600	465.850	479.710
8-12 %	33.000	0,97	0.89	58.10	59,96	32.010	29.370	1.917.300	1.978.680
12-16 %	7.000	1.67	1.60	96,35	99,62	11.690	11.200	674.450	697.340
16-20 %	3.000	1.67	1.60	96,35	99,62	5.010	4 800	289.050	298.860
TOTAL PARTIEL....	54.000					55.970	51.970	3.346.650	3 454 590
b) CENTRE ET SUD :									
Pentes : 0- 6 %	39.000	1,03	1.30	52.82	55,15	40.170	50.700	2.059.980	2.150.850
6- 8 %	2.000	1,00	0,35	71,25	72,60	2.000	700	142.500	145.200
8-14 %	1.000	1,00	0,35	71,25	72,60	1.000	350	71.250	72.600
TOTAL PARTIEL....	42.000					43.170	51.750	2.273.730	2.368.650
Total pour les travaux de C.E.S. par Tabia ...	120.000					108.270	125.740	5.787.380	6.021.390

NATURE DES TRAVAUX	Superficie (hect.)	EMPLOI PREVU A L'HECT. DE TERRAIN TRAITE (journées)				EMPLOI PREVU POUR LE PLAN QUADRIENNAL (journées)			
		Cadres	Spécialistes	Manœuvres	TOTAL	Cadres	Spécialistes	Manœuvres	TOTAL
Aménagement des parcours : Travaux à effectuer à la main									
a) NORD :									
Pentes : — de 8 %	22.000	0.80	0.50	18.08	19.38	17.600	11.000	397.760	426.360
8 à 15 %	56.000	2.00	1.30	41.78	45.08	112.000	72.800	2.939 680	2.524.480
15 et +	52.000	2.00	1.30	41.78	45.08	104.000	67.600	2.172.560	2.344.160
TOTAL PARTIEL	130.000					233.600	151 400	4.910.000	5.295.000
b) CENTRE ET SUD :									
Pentes : 0- 6 %	130.000	1.20	1.20	25.66	28.06	156 000	156 000	3.335.800	3.647.800
6-10 %	120.000	1.28	0,35	31.81	33.44	153.600	42.000	3.817.200	4.012.800
10 et +	20.000	1.28	0,35	31.81	33.44	25.600	7.000	636 200	668.800
TOTAL PARTIEL....	270.000					335.200	205.000	7.789.200	8.329.400
Total pour les travaux d'aménagement des parcours :	400.000					568 800	356 400	12.699 200	13 624.400
Aménagement des parcelles en courbes de niveau : Pentes inférieures à 8 %	450.000	0,12	0.30	2.00	2.42	54.000	135.000	900.000	1.089.000
Travaux semi-culturaux Pentes inférieures à 8 %	200.000	0.24	0,60	3.71	4.58	48.000	120.000	748.000	916.000
TOTAL GENERAL....	1·170.000					779.070	737.140	20.134.580	21.650.790

SECTION III

LES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES ET L'EMPLOI CORRESPONDANT

Le tableau VII donne le montant par catégorie de travaux et globalement, des investissements nécessaires pour réaliser l'ensemble des aménagements décrits ci-dessus.

Deux grandes régions sont considérées : le Nord d'une part, le Centre et le Sud d'autre part, où sont édifiés des ouvrages de types différents.

Pour chacune de ces grandes régions plusieurs classes de pente ont été retenues qui correspondent aux valeurs admissibles pour les périmètres les plus caractéristiques.

Les coûts unitaires des différents travaux, ont été déterminés par classe de pente également.

Au total, les investissement prévus pour la C.E.S. au titre du Plan Quadriennal se chiffrent à : **16.832.100 Dinars.**

Le tableau VI donne la composition en pourcentage des investissements prévus.

Il est établi :

— Par nature des travaux;
— d'après leur mode d'exécution;
— par grande région.

La valeur ajoutée correspondant à la main d'œuvre y apparait séparément, et les dépenses extérieures sont distinguées des dépenses hors main d'œuvre.

Le tableau VII résulte de l'utilisation des pourcentages donnés par le tableau précédent.

— les spécialistes;
— les cadres;
— les manœuvres.

Pour l'ensemble des travaux de C.E.S. et pour la durée du Plan Quadriennal, l'emploi s'établit à 21.650.790 journées dont 779.070 de « cadres » et un chiffre légèrement inférieur 737.140 de « spécialistes ».

La main d'œuvre « cadres » correspond à des journées de travail des opérateurs topographes et des chefs de chantier dirigeant les travaux (ouvrages de C.E.S. et correction des exutoires). La main d'œuvre « spécialistes » correspond à des journées de travail de contremaitres et des ouvriers maçons.

Le tableau VII résulte de l'utilisation pourcentages donnés par le tableau précédent.

CHAPITRE III

l'Hydraulique Agricole

L'HYDRAULIQUE AGRICOLE

Parmi les opérations susceptibles d'augmenter le potentiel national de production agricole, l'hydraulique occupe une place de choix par :

— l'apport complémentaire d'eau aux cultures : irrigations, épandage d'eau de crues.
— l'évacuation d'eaux excédentaires asphyxiant les cultures : lutte contre les inondations, assainissements.
— l'apport de quantités limitées d'eau pour assurer l'alimentation humaine rurale, celle des animaux domestiques et l'arrosage de jeunes plantations arbustives pour faciliter le démarrage de la végétation : points d'eau ruraux.

A) — *PERIMETRES D'IRRIGATION*

La méthode de travail retenue par le Comité Sectoriel de l'Agriculture et appliquée par le Sous-Comité de l'hydraulique agricole a été la suivante :

— Etat actuel des périmètres irrigués.
— Etablissement de perspectives décennales corrigées (à la lumière de l'expérience et des études du Plan Triennal).
— Objectifs à atteindre de 1964 à 1971.
— Actions du Plan Quadriennal 1965-1968.
— Investissements, valeur ajoutée, emploi du Plan Quadriennal.
— Production attendue en 1968 par l'irrigation.

A 1) — *Etat actuel des Périmètres d'irrigation :*

On examinera successivement la surface des périmètres irrigués et les cultures qui y sont pratiquées, la place des cultures irriguées dans l'économie agricole, la pratique de l'irrigation et l'utilisation de l'eau à travers les divers périmètres. On essaiera enfin de dégager les enseignements à tirer de l'état actuel de ce secteur.

A 10) — *Détermination des surfaces irriguées par spéculation :*

On ne dispose pas de statistiques précises sur les surfaces irriguées et les cultures qui y sont pratiquées.

Le Sous-Comité de l'Hydraulique a établi, à partir des renseignements détenus par le Bureau de l'Inventaire et des Recherches Hydrauliques et d'enquêtes faites par les agents régionaux du groupe H.E.R., un inventaire des périmètres d'irrigation existants par gouvernorat. L'état général aboutit à 43.345 ha auxquelles s'ajoutent 28.900 ha dûs à des points d'eau, soit un total de 72.245 ha.

Le Sous-Comité des cultures maraichères, utilisant les enquêtes des Unités Régionales de Développement, des services de production agricole et des renseignements disponibles de production, a dressé l'occupation du sol par les cultures maraichères par gouvernorat.

Par ailleurs, le Groupement Obligatoire des Agrumes détient les statistiques les plus exactes sur les surfaces d'agrumes par gouvernorat.

La confrontation de ces trois sources d'information a montré des divergences importantes, mais a permis en même temps de dégager le potentiel actuel d'irrigation qui est exposé au tableau I.

La confection de ce tableau est basée sur les éléments suivants :

— Le nombre de points d'eau inventoriés au Bureau de l'Inventaire et des Recherches Hydrauliques constitue un minimum ; en effet, cet organisme n'a pu établir des statistiques systématiques mais a fiché tous les points d'eau apportés à sa connaissance à des occasions diverses : études administratives, création de points d'eau publics, création de points d'eau privés ayant bénéficié des subventions de l'Etat, déclarations de propriétaires, constatations propres des agents du service. Cet inventaire très précieux pour les cas denombrés et etudies ne peut être considéré comme exhaustif. C'est ainsi que les Gouvernorats de Tunis, du Cap Bon et de Sfax sont irriguées par les points d'eau des surfaces nettement supérieures à celles décelées par l'enquête sus-visée. Par contre, dans les autres Gouvernorats, le dénombrement des points d'eau semble faire apparaître des possibilités d'irrigation non utilisées.

— Les périmètres publics étant fichés et bien connus de l'administration, les chiffres présentés par le Sous-Comité de l'Hydraulique et l'Office de la Mise en Valeur de la Medjerda ont été retenus.

— Les surfaces occupées par l'assolement maraicher ont été calculées à partir des chiffres de cultures du Sous-Comité « Cultures maraichères » et de l'assolement pratiqué dans les diverses zônes maraichères.

— Les surfaces occupées par les agrumes sont celles indiquées par les statistiques du Groupement Obligatoire des Agrumes.

— Les surfaces réservées à l'olivier, palmier et autres plantations arbustives sont ceux du Sous-Comité de l'Hydraulique Agricole ; il en est de même pour les cultures fourragères (+ l'Office de la Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerda) et céréalières.

Le tableau I indique que les périmètres d'irrigation occupent 78.800 ha, dont 53.550 au Nord et 25.250 dans le Centre et le Sud. Il fait aussi ressortir que des points d'eau susceptibles d'irriguer 57.700 ha dans le Nord et 7.100 ha dans le Centre et Sud, ne sont pas utilisés d'une façon apparente. Les possibilités d'irrigation actuelles seraient donc de l'ordre de 91.000 ha.

Les périmètres utilisés correspondent à environ 1% des surfaces agricoles utiles du territoire national et à moins de 0,5% de la surface totale de la Tunisie.

La répartition est inégale à travers les régions ; c'est ainsi que, dans le Nord, l'irrigation occupe plus de 2% des terres agricoles utiles ; cette proportion passe à 13% dans le Cap Bon.

C'est l'assolement maraicher, avec 34.500 ha qui occupe la plus grande place, suivi de près par l'arboriculture fruitière installée sur 33.400 ha environ ; les surfaces utilisées par les cultures fourragères (9.200 ha) et céréalières (1.400 ha) montrent le peu d'intérêt porté à ces spéculations par les irrigants. Cette situation résulte du caractère intensif des cultures maraichères et arbustives et de la garantie d'écoulement des produits à un prix suffisant permettant de couvrir les frais élevés occasionnés par la culture irriguée.

Il est indéniable que l'insuffisance de cultures fourragères est un élément défavorable tant sous l'angle de l'économie nationale (l'élevage n'a pas de stabilité parce que basé sur les conditions de productions les plus aléatoires) qu'à l'échelle de l'équilibre agro-économique des périmètres eux-mêmes.

Pour la définition d'une politique rationnelle de l'hydraulique agricole, il eût été souhaitable de déterminer l'importance respective des efforts privé et public. Le tableau I bis le montre à travers les cultures. On constate que l'irrigation privée intéresse 60% des surfaces, soit près de 50.000 ha ; pour les cultures maraichères, les agrumes, les oliviers et les fruitiers divers, cet effort est supérieur à 30% de l'effort national ; toutefois, dans certains

lieux (Menzel Bou Zelfa, Office de la Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerda), les moyens individuels ont dû être soutenus par une aide publique (barrage de Bézirk, eau de l'Oued Ellil, Medjerda).

L'effort public ancien intéresse essentiellement les vieilles oasis, où captages, forages et distribution de l'eau sont collectifs, mais où l'implantation culturale est individuelle. Cette partie des irrigations représente 13% environ de l'effort national dont une partie revient à l'effort privé.

L'effort public récent, — sensiblement à partir de l'Indépendance —, représente 25% des périmètres irrigués actuels. Cet effort est d'autant plus considérable qu'il concerne souvent les zônes les plus difficiles et les régions déprimées (Extrême Sud, Plaines du Centre et du Sud) ; mais le plein effet économique de ces réalisations n'interviendra que dans quelques années, du fait de l'utilisation de l'eau par les plantations arbustives dont la mise à fruits n'est pas encore sensible.

L'effet des actions récentes dans le cadre de l'Office de la Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerda est plus manifeste à l'heure actuelle parce qu'il intéresse des cultures annuelles (maraichage, fourrages) et des cultures arbustives en production.

Sous l'angle de la production brute, de la valeur ajoutée et de l'emploi, l'irrigation privée intervient dans une proportion supérieure à 80% de l'effet total.

L'initiative privée se manifeste surtout par l'exploitation de puits de surface. Il est utile d'apprécier son importance depuis l'indépendance. Depuis 1956, l'Etat encourage la recherche d'eau souterraine par les privés en octroyant des subventions modestes en cas de réussite plus importantes en cas d'échec. Cette aide n'est devenue sensible qu'à partir de 1961. Le nombre total de puits créés, dans ce cadre, est de 2.300, correspondant à environ 3.500 ha de périmètres irrigués. On peut admettre que d'autres points d'eau ont été constitués sans aide, soit par ignorance de la part des propriétaires, soit en raison de la modicité de l'aide soit du fait de la procédure lente de l'encouragement. Si on admet que 50% supplémentaires ont été réalisés, dès lors, l'ensemble de l'augmentation des irrigations privées atteindrait plus de 5.000 ha.

La cadence de création de points d'eau privés, dans le cadre de l'aide de l'Etat, a atteint en fin de triennie 500 puits par an.

De 1956 à 1963 inclus, la création de points d'eau publics a été de 1625 ; en 1963, le rythme atteint est de 300/an.

A 11) — *Place des cultures irriguées dans* ***la production agricole :***

Pour 1963, la production totale a atteint une valeur de près de *100 Millions de Dinars* et procuré près de 80 Millions de journées de travail.

Sur cette masse, les cultures irriguées interviennent pour *13 Millions de Dinars* et près de 10 Millions de journées, soit pour 13% de la production agricole nationale et 125% de l'emploi agricole total.

Le produit brut moyen par ha est de l'ordre de 160 Dinars en culture irriguée et de 12,5 Dinars par ha de terre utile pour l'ensemble du territoire.

Il est à signaler que ce résultat ne concerne pas la totalité des 80.000 ha irrigués, sur lesquels on peut considérer que 4.000 ha d'agrumes, 1.000 ha de Palmier Dégla et 3.000 ha d'arbres fruitiers ne sont pas en production.

Ce haut degré de productivité et d'emploi incite à un développement des irrigations dans le cadre des possibilités d'écoulement de la production agricole.

Sous un angle plus sectoriel, les terres irriguées produisent 95% de la valeur des denrées maraichères, 13% de celle des fruits arbustifs, 3% du volume fourrager total. Ceci rejoint une remarque précédente concernant la place restreinte de l'hydraulique dans la production animale.

Dans le développement des irrigations, il est nécessaire de tenir compte d'un accroissement important des productions fourragères, gage indispensable de la stabilité et de la prospérité de l'élevage, d'une part et du maintien de la fertilité des terres irriguées, d'autre part.

A 12) — *Pratique de l'irrigation :*

L'eau étant rare, il convient d'en tirer le plus grand profit possible. Or, la productivité dans le domaine des irrigations dépend d'une conjonction de facteurs et de la façon dont on pratique l'irrigation en fonction de ces facteurs.

Ces derniers sont multiples ; les plus importants d'entre eux sont le climat (vent, température, ensoleillement, pluviométrie, humidité de l'air), la terre (sol et sous-sol), la quantité d'eau disponible aux différentes saisons, la qualité de l'eau. A cette conjonction de facteurs, on doit adapter la nature des cultures et le système d'irrigation.

Les eaux les plus fréquentes en Tunisie sont chargées de sels nocifs aux cultures; la pratique de l'irrigation doit éviter de saler les terres et d'aboutir à des solutions du sol dangereuses pour les cultures. Tout système d'irrigation doit tendre à limiter l'accumulation des sels solubles dans la terre, soit en apportant les quantités d'eaux nécessaires à la culture sans excès, soit en éliminant les sels par le drainage, soit par l'utilisation conjuguée de ces deux moyens. Dans les conditions actuelles, les systèmes d'irrigation classiques pratiqués nécessitent obligatoirement l'implantation d'un réseau de drainage efficace. Dans la plupart des périmètres collectifs (Office de la Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerda, une grande partie des oasis, certaines cellules de mise en valeur), des réseaux de drainage sont installés. Dans les périmetres privés, la pratique du drainage est rare même lorsque les eaux sont salées.

De grandes précautions sont à prendre dans le choix des terres à irriguer avec des eaux à résidu sec égal ou supérieur à 1 g. par litre (majorité en Tunisie) ; la perméabilité doit être préalablement mesurée par des moyens adéquats (système Vergières notamment). De telles mesures commencent à se généraliser pour la création de nouveaux périmètres.

Dans les terres à bonne perméabilité (les meilleures pour l'irrigation), les canaux de distribution de l'eau doivent être étanches pour éviter les pertes par percolation. Les séguias en terre sont très fréquentes sur les périmètres privés et dans les oasis.

On doit tendre à la limitation de l'évapo-transpiration réelle dans les périmètres irriguées pour éviter les pertes exagérées d'eau par évaporation et limiter les doses d'irrigation.

Dans l'état actuel de la recherche, la lutte contre les vents et contre l'ensoleillement constitue le moyen le plus efficace pour réduire ces pertes. Le système de cultures étagées, pratiqué anciennement dans le Djerid, doit aboutir à de bons résultats ; la pratique de cultures annuelles ou herbacées à l'intérieur de mailles de plantations arbustives est susceptible de provoquer des économies importantes d'eau. Il serait, toutefois, indispensable de procéder à quelques essais pour trouver la dimension de mailles la plus efficace et la plus économique, en fonction de la nature des cultures et de la latitude des périmètres.

L'utilisation de brise-vents est une nécessité ; elle est pratiquée d'une façon plus au moins suffisante dans les cultures arbustives mais son application est rare dans les cultures maraîchères.

C'est probablement dans le choix des cultures et dans la pratique de l'assolement que résident les erreurs les plus importantes. Dans le maraîchage les solanées occupent une place exagérée par rapport à la surface réservée aux légumes. Sur les 34.000 ha d'assolement maraîcher, il aurait été rationnel de ne pas dépasser 8.500 ha de solanées (tomates, piments, pommes de terre, aubergines), or, la surface effective occupée par celles-ci est de 13.835 ha. Ce déséquilibre, préjudiciable à la fertilité et à la santé des terres, est plus grave dans les régions maraîchères (Cap-Bon, Bizerte).

Le choix des cultures et la pratique des assolements sont sous la dépendance étroite des marches et des circuits commerciaux ; c'est dire que la politique hydraulique ne peut se déterminer à travers ses impératifs techniques propres, mais qu'elle doit s'inclure et s'adapter à une politique plus large intéressant aussi bien le secteur agricole que les secteurs commercial et industriel.

Les systèmes d'irrigation les plus communément pratiqués en Tunisie sont ceux par submersion et corrugation. L'aspersion n'est utilisée que dans de rares cas ; ce système présente cependant des avantages certains : frais de nivellement du sol et du drainage nettement plus modérés, efficience de l'irrigation plus grande, économie dans les doses d'eau au minimum 15% ; les Italiens avancent 30% ; dans le Bas-Rhône-Languedoc, on table sur 20 à 25%) permettant d'étendre proportionnellement les périmètres irrigués, diminution des dangers de salure des terres etc... En Tunisie, le développement de cette méthode semble freiné par la salure des eaux (au-dessus de 1 g,5, des brûlures du feuillage sont à craindre), l'intensité des vents, la crainte dans la prolifération des maladies cryptogamiques et le phénomène de battance. En fait, les cultures irriguées doivent être protégées par des brises-vents, la battance doit être très réduite sur les terres légères et avec la culture, les maladies cryptogamiques ne se sont pas multipliées dans les zônes où l'aspersion est courante.

Le seul facteur réellement défavorable est sans doute la salure de l'eau ; il conviendrait d'effectuer quelques essais afin de déterminer le seuil de salure à ne pas dépasser pour les différentes cultures.

L'enjeu est trop important pour ne pas consentir les dépenses et les efforts que ces essais demanderaient. Etendre la surface des nouveaux périmètres irrigués de 15 à 20%, arriver à des investissements moins élevés à l'ha et à une diminution du coût de l'eau à l'ha en irrigation (15 à 20% de moins) constituent des avantages considérables qu'on ne peut négliger.

Les doses d'irrigation pratiquées à l'heure actuelle sont parfois exagérées, parfois trop faibles. Dans l'ensemble, on a tendance à gaspiller l'eau quand elle existe. Il importe, là aussi, de mener une expérimentation soutenue pour déterminer les doses d'irrigation économiquement optimales. Par ailleurs, l'inventaire des zônes d'irrigation souffrant du manque d'eau doit être effectué pour trouver les solutions correspondantes (appoint d'eau supplémentaire, limitation de la surface des périmètres ou reconversion des cultures). Il est à signaler que l'insuffisance d'eau durant les saisons de pointe s'accompagne d'une exploitation de l'eau médiocre durant les saisons froides (cas des oasis) durant celles-ci, l'efficacité économique de l'eau est faible et peut être améliorée.

En conclusion, il apparait que la pratique de l'irrigation peut être grandement améliorée en Tunisie ; dans les périmètres existants, l'amélioration est à rechercher dans la généralisation des canalisations étanches pour la distribution, la pratique du drainage, la recherche des doses optimales et l'adaptation des cultures et des rotations aux conditions des périmètres. Pour les nouvelles irrigations, l'aspersion est à utiliser dans les plantations arbustives pour les eaux ayant moins de 1 gr,5 de résidu sec par litre et dans toutes les cultures après recherche du seuil de salure à ne pas dépasser pour chaque espèce végétale.

La pratique des brises-vents doit être généralisée ; la culture étagée ou par mailles doit être expérimentée.

A 13) — *L'utilisation de l'eau dans les périmètres irrigués :*

Nous avons constaté que la production brute et l'emploi sont élevés en culture irriguée ; les chiffres présentés plus haut représentent des moyennes ; les écarts sont importants puisque la production brute à l'ha peut dépasser 500 D/ha et descendre au-dessous de 100 Dinars à l'ha.

La valeur ajoutée oscille entre les écarts proportionnels, mais pour chaque cas donné, elle est sous la dépendance étroite du coût de l'eau, d'une part et de l'efficacité économique du m3 d'eau d'autre part.

L'eau étant rare, il est évident qu'il faut rechercher la valeur ajoutée maximale au m3 d'eau.

Le coût du m3 d'eau utilisé dépend des frais d'amortissement des ouvrages et de l'équipement et des frais de fonctionnement de l'irrigation.

L'amortissement au m3 d'eau utilisé est d'autant plus faible que l'utilisation de l'eau est plus grande ; il est évident que les charges sont supportées par l'utilisateur : si le potentiel d'eau est utilisé à 100%, les charges d'amortissement sont réduits au maximum ; si un pourcentage de l'eau potentielle n'est pas utilisé, la charge d'amortissement au m3 employé augmente proportionnellement. *La première conclusion qui s'impose est l'utilisation maximale annuelle de l'eau mobilisée par investissement.* Cela veut dire que tous les irrigants doivent utiliser l'eau dans le cadre d'un plan de distribution rationnelle de celle-ci. La deuxième évidence est que le potentiel d'eau ne doit pas seulement s'envisager à l'échelle annuelle, mais pour toute la vie de l'équipement permettant l'irrigation. Pour un ouvrage devant durer 50 ans par exemple, une période d'inutilisation de 5 ans augmente les charges d'amortissement du m3 de 10%. Il importe, dans ces conditions, pour les nouvelles créations d'éviter les temps morts entre la construction des ouvrages et l'utilisation effective et complète du potentiel d'eau mobilisé ; cela veut dire que l'achèvement des réseaux de distribution et de l'aménagement des périmètres doit être synchronisé avec celui de l'ouvrage rendant l'eau disponible (barrage, forage, puits...) cela veut dire aussi que les plans de culture, la réforme agraire et les irrigants qualifiés doivent être prêts pour ne pas freiner le fonctionnement de l'irrigation. Il est donc nécessaire que la conception du projet hydraulique s'accompagne des études agronomique et sociale ainsi que de la formation des cadres et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la conduite des nouvelles cultures irriguées.

La charge d'amortissement et d'entretien fixe dépend du coût des investissements ; en dehors des normes économiques classiques à respecter dans la construction des ouvrages, il y a lieu de considérer en priorité la dimension de ceux-ci en fonction des cultures à pratiquer et de leurs besoins. D'une façon schématique, et pour illustrer cet aspect fondamental, il n'y a pas lieu de prévoir un barrage-réservoir pour accumuler les eaux nécessaires (régularisées à travers les années) à l'irrigation pendant toute l'année, mais seulement pour les besoins de la période sèche ; cela conduit à étudier les barrages en fonction des apports et des besoins saisonniers et non annuels. Cette méthode serait susceptible de provoquer des économies sensibles dans le coût des ouvrages, donc dans le prix de revient du m3 d'eau utilisé.

Dans le calcul de ce dernier prix, il est nécessaire d'affecter les investissements d'un taux d'actualisation ; cette charge est d'autant plus élevée que la période comprise entre la dépense d'équipement et la recette optimale de culture est plus longue. Au temps mort, signalé plus haut, peut s'ajouter, pour les plantations arbustives, le temps de non productivité des arbres. Il est nécessaire pour atténuer ces charges, d'utiliser l'eau mobilisé pour des cultures d'attente (maraîchères, fourragères, industrielles ou céréalières).

L'efficacité économique du m3 d'eau utilisé varie selon les cultures (cultures riches ou pauvres), la conduite de ces cultures (elle est plus grande lorsqu'on s'approche du rendement optimum), le système d'irrigation (qui peut limiter les pertes d'eau) et la connaissance et l'application de doses d'eau adaptées au milieu et à la culture.

Après l'exposé de ces quelques règles de base, l'analyse économique de l'utilisation de l'eau dans les périmètres existants peut-être faite. Nous pouvons examiner successivement les cas :

— des puits de surface
— des grands barrages (type Office de la Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerda)
— des forages du centre
— des oasis
— de l'utilisation conjointe des eaux de puits et de barrages

a) — *Cas des puits de surface :*

Rappelons que ce cas occupe une très grande place dans l'irrigation actuelle. Le coût de l'investissement est modéré ; il dépasse rarement 800 Dinars à l'ha ; la construction du puits et du réseau d'irrigation fait essentiellement appel à des produits locaux (pierre, ciment, chaux, tuyaux de poterie ou canaux en briques et en ciment). La réalisation de l'ouvrage est rapide ; elle se fait souvent dans l'année ; l'utilisation de l'eau est quasi immédiate parcequ'il y a une sélection des agriculteurs au départ ; il n'y a que les professionnels dynamiques qui encourent le risque de la recherche d'eau et de l'autofinancement. Il n'y a pas de frein dû à l'organisation de l'utilisation collective des eaux ; celle-ci ne dépend que de l'initiative d'un individu.

Le premier facteur économique du prix du m3 d'eau utilisé est donc très favorable, dans la moyenne des cas.

L'efficacité de l'eau est plus variable ; la plupart des cultures pratiquées dans ces cas sont riches (agrumes, arbres fruitiers, cultures maraichères) mais les rendements obtenus sont en moyenne assez faibles et les assolements pratiqués ne favorisent pas le maintien de la fertilité des terres. Les systèmes d'irrigation pratiqués sont, selon les cultures, la submersion ou la distribution « à la raie ». Les doses d'irrigation appliquées résultent de l'expérience traditionnelle et mériteraient d'être améliorées par la recherche. Le drainage est rarement pratiqué.

On peut dire que si le coût du m3 d'eau utilisé dépasse rarement 8 Millimes, l'efficacité de l'application de l'eau est passable et pourrait être améliorée par une vulgarisation meilleure dans la conduite des cultures et la recherche des doses d'irrigation optimales.

L'utilisation économique de l'eau pourrait aussi, dans certains cas, être améliorée par l'utilisation des brise-vents et des moyens mécaniques pour puiser l'eau. Mais, somme toute, elle demeure acceptable et peut être accrue par des méthodes relativement faciles.

La faveur accordée par les agriculteurs à ce système de mobilisation de l'eau, a créé parfois des abus dans l'exploitation des nappes superficielles et a provoqué un appauvrissement du potentiel des nappes (Menzel Bou Zelfa Nabeul, Béni Khalled...) ou la situation d'eaux salées dans la tranche de terre aquifère (cas de Téboulba, par exemple).

Des solutions pratiques doivent être trouvées pour assurer la police de l'exploitation des nappes superficielles.

b) — *Cas des grands ensembles - L'Office de la Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerdah.*

La seule expérience Tunisienne dans ce cas est celle de l'Office de la Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerdah.

Depuis quelques années, la recherche des conditions rationnelles d'application de l'eau a permis de choisir le système d'irrigation adapté, les caractéristiques du drainage et le choix des cultures. Le choix de cultures d'hiver et de productions fourragères est aussi de nature à limiter les dangers de salure des terres. Par ailleurs, l'implantation d'irrigants dans le cadre de coopératives de service est à l'heure actuelle bien rodée. On peut dire que la voie d'exploitation est actuellement au point. Toutefois, la salure des eaux d'été continue à poser de graves problèmes et il semble nécessaire de prévoir leur adoucissement par la substitution de 40 à 50 Millions de m3 d'eau de la rive gauche de la Haut Medjerdah (Bou-Heurtma) à une quantité équivalente du Mellègue.

Par contre, le prix de revient du m3 d'eau utilisé serait élevé si on fait supporter à l'irrigation l'amortissement total du barrage du Mellègue et des ouvrages annexes, sans prise en considération de l'aspect « lutte contre les inondations ».

En outre, l'achèvement de l'implantation des périmètres irrigués n'interviendra que vers 1971 c'est à dire près de 20 ans après l'achèvement des ouvrages de base. En 1964, sur 34.000 hectares à irriguer, 13.000 hectares sont effectivement irrigués.

L'effort d'exploitation n'est intervenu d'une façon déterminante qu'après l'Indépendance.

Il en résulte qu'une masse d'eau importante dans la vie totale des ouvrages n'aura pas été utilisée, ce qui augmente proportionnellement la charge d'amortissement et d'entretien au m3 d'eau appliqué.

L'expérience de la Basse Vallée de la Medjerda a permis de mettre en évidence les problèmes fondamentaux de réforme agraire, de choix et de formation des irrigants, de l'organisation de l'exploitation en coopérative de service des études agronomiques concomittantes à la conception hydraulique. En fait, elle a montré la complexité et l'intéraction des problèmes hydrauliques, agronomiques, économiques et humains dans l'aménagement des grands ensembles. Il importe que les enseignements recueillis profitent aux autres cas similaires, notamment l'Ichkeul et la Haute Vallée de la Medjerda.

Pour la Basse Vallée de la Medjerda, une accélération des réalisations d'irrigation est souhaitable durant la quadriennie, notamment sur les terres privatives dominées par les eaux et non encore aménagées pour l'irrigation.

La difficulté des grands périmètres, réside essentiellement dans leur taille importante qui exige :

1°) - des études et des réalisations techniques complexes et variées;

2°) - de grandes masses d'investissements qui obligent à l'étalement des actions dans le temps;

3°) - une mobilisation importante de cadres;

4°) - une transformation profonde des habitudes de populations nombreuses.

Il importe que les études de départ soient très sérieuses; la moindre lacune à ce stade, peut avoir de graves répercussions sur l'économie de l'ensemble du fait de la grande masse d'investissements, du nombre élevé de population et de la variété des spéculations.

Il semble qu'il y a lieu de fractionner ces projets de façon à limiter la complexité des problèmes et surtout pour aboutir rapidement à des productions irriguées proportionnées à l'effort d'investissement. Ceci est plus facile à réaliser quand il s'agit de plusieurs sources d'eau pour un seul ensemble. L'étude de base intéresserait l'ensemble et les réalisations débuteraient par les opérations amenant le plus vite l'eau au terrain. De même, et parallèlement à l'aménagement hydraulique, il faut procéder aux actions de réforme agraire, d'implantation des brise-vents, de préparation du matériel végétal de multiplication (pépinières d'arbres, champs de production de semences etc...).

En conclusion, l'aménagement des grands ensembles, vu sa complexité, doit continuer à être mené par l'Etat; il faudra tendre vers le fractionnement des grands projets pour aboutir rapidement à des résultats de production avec des investissements limités, synchroniser les diverses études et opérations pour éviter les « temps morts » entre la mobilisation de l'eau et son utilisation,dimensionner l'équipement en fonction des besoins de production. Pour cela, les études de bases doivent être très sérieuses et intéresser en même temps tous les domaines (études hydrauliques, pédologiques, agronomiques, économiques, sociales).

c) **Cas des périmètres moyens**

Il s'agit là de zônes d'irrigation de taille limitée ne dépassant pas un millier d'ha, et intéressant à la fois plusieurs agriculteurs.

L'aménagement des périmètres et l'utilisation des eaux sont collectifs mais l'aire intéressée est relativement étroite et homogène.

Ces cas se rencontrent avec les barrages moyens et plus fréquemment dans l'irrigation par forages (plaine d'El Haouaria, de Kairouan, Kasserine etc...).

Les remarques sommaires notées plus haut sur les problèmes des grands ensembles, montrent que les périmètres moyens devraient être plus rentables et davantage à la portée de petits pays à ressources financières modestes.

Cependant, l'expérience de ces dix dernières années, où un grand effort a été fait pour réaliser des périmètres moyens, révèle quelques difficultés qu'il est nécessaire de lever pour aboutir à des résultats économiquement valables.

Parmi les difficultés rencontrées, signalons :

1°) - La recherche de l'équipement optimal des périmètres;

2°) - Le choix des cultures à pratiquer;

3°) - La place du périmètre irrigué par rapport à l'environnement de culture séche;

4°) - L'utilisation optimale des eaux;

5°) - La formation des irriguants.

Une partie de ces problèmes a été solutionnée. Toutefois, le choix des cultures et l'utilisation optimale des eaux sont des éléments encore très discutés.

Le choix des cultures irriguées ne peut se faire dans l'absolu, mais en fonction des possibilités de production et d'écoulement du pays tout entier d'une part, et des potentialités de l'environnement en culture sèche, d'autre part.

Pour le Centre de la Tunisie, l'économie agricole doit être basée sur l'arboriculture et l'élevage; l'analyse économique a montré que l'olivier ne doit plus être l'arbre « clé » de la mise en valeur du Centre et du Sud, mais qu'il interviendra, à cet effe, aussi bien que l'amandier et le pistachier ; par ailleurs, l'élevage ne peut continuer à titre en perpétuel déséquilibre dans ces régions et il convient de stabiliser cette importante spéculation dans l'espace et dans le temps; les périmètres irriguées doivent de ce fait avoir un rôle de stabilité et d'équilibre des revenus procurés par la culture sèche, et participer à l'augmentation du revenu régional.

A titre d'exemple un périmètre irrigué de 100 ha d'oliviers, procurera un revenu brut de 12.000 Dinars/an, soit 72.000 Dinars en 6 ans ; S'il comporte des cultures fourragères, il permettra d'accumuler en 6 ans, 4,8 millions d'unités fourragères, qui en année de disette (une année sur 6) permettront de maintenir la production de 30.000 brebis et d'éviter la perte de 30% de capital.

Soit : (25.000 × 5 D) + (3.000 × 7 D) = 146.000 D.

Ainsi donc, un périmètre fourrager de 100 ha irrigués permettrait, à l'échelle d'une zône de l'ordre de 50.000 ha, de maintenir une production animale supérieure au double d'une production oléïcole de 100 ha irrigués. En outre, si on tient compte de la chute de production animale durant les années de reconstitution des troupeaux, on peut admettre que la rentabilité du périmètre fourrager irrigué est triple de celle de ce même périmètre en oliviers.

La conclusion, à ce stade du raisonnement, consisterait à réserver l'ensemble des ressources irriguées à la production animale; toutefois, la densité du potentiel d'irrigation

n'est pas de 2 % dans ces régions, mais de l'ordre de 1 %, ce qui laisse supposer que 1/4 des périmètres irrigués pourrait être réservé à l'élevage extensif.

Par ailleurs, l'irrigation exige des apports importants de matière organique; enfin, la production de lait et de viande bovine est nécessaire à la population humaine, ce qui amène à constituer un troupeau bovin dans le périmètre irrigué; la proportion moyenne de surface fourragère atteindrait de ce fait 33 % du dit périmètre.

Les besoins en légumes de ces zônes pourront être satisfaits avec 7 % des surfaces en cultures maraichères.

Ainsi, on constate, en première approximation, que 60 % des surfaces peuvent être laissés aux arbres fruitiers. Toutefois, l'olivier est à éviter, du fait du potentiel énorme de production d'huile des olivettes en culture sèche, existantes et à créer. L'expansion de l'abricotier est limitée par les marchés; par contre, le pistachier est l'arbre qui est susceptible de donner la production brute la plus élevée (800 D/ha), la meilleure valeur ajoutée ; en outre, les perspectives d'écoulement à l'extérieur sont très bonnes.

Il convient dans ces conditions, de ne pas encourager la culture irriguée de l'olivier à huile et de développer les plantations de pistachiers.

Mais les périmètres irrigués arboricoles (pistachier ou abricotier) mobilisent un potentiel d'eau important notamment de septembre à mars. L'amortissement de l'équipement du périmètre étant supporté par cette culture principale, le coût de l'eau de cette période correspondrait aux frais de fonctionnement; il conviendrait d'utiliser ces eaux pour irriguer des cultures saisonnières moins riches, fourragères ou céréalières. La production de fourrage de ce genre permettrait de gagner un 1/2 ha au profit de l'arboriculture.

Exemple : un périmètre de 100 ha. dont 60 ha arbres (abricotier par exemple)
33 ha. fourrage permanent
7 ha. de cultures maraichères
Peut être mieux rentabilisé par :
80 ha. arbres (abricotier par exemple)
13 ha. fourrages permanents
7 ha. de cultures maraichères.
et 100 ha. minimum de fourrages saisonniers hors périmètre.

La production brute comparée dans les 2 cas est la suivante :

	1er C A S	2ème C A S
ARBRES	60 ha × 8 T = 480 T d'abricots	80 ha × 8 T = 640 T d'abricots.
FOURRAGES	33 ha × 8.000 UF = 264.000 UF.	13 ha × 8.000 UF = 104.000 UF.
	—	100 ha × 4.000 = 400.000 UF.

LEGUMES = production égale dans le 2ème cas.

Les coûts de production sont les mêmes à l'unité de production; la valeur ajoutée augmente donc proportionnellement.

Enfin, signalons que durant le jeune âge des plantations arbustives, les besoins en eau durant les périodes de pointe sont faibles et permettent de faire des cultures maraichères et fourragères en intercalaire. En outre, la double densité d'arbres permettra de rapprocher la période de production fruitière.

La gestion actuelle de l'ensemble des périmètres du Centre n'utilise pas ces prescriptions économiques de base. Un gros effort est à faire pour implanter des cultures fourragères, soit en intercalaire, soit hors périmètre.

d) **Cas des oasis**

1°) - **Les oasis continentales**

L'état actuel des oasis continentales à base de palmier-dattier (groupe de Tozeur, Kébili, Douz) peut être schématisé comme suit :

Surface irriguée	6.500 ha environ
Débit en l/s	3.100 existants
»	4.550 besoins minimums
Production actuelle	6.000 T. de Deglat Ennour, d'Allig et voisines. de communes.

Valeur de la production actuelle : de l'ordre de 800.000 Dinars soit 258 D. par l/s

Dans l'absolu, l'optimation culturale en fonction des ressources en eau existantes, aurait été : 4.400 ha de Palmiers Deglat Ennour

comportant 3.000 ha de cultures intercalaires fourragères et maraichères

1.400 ha de fourrages et maraichages d'hiver hors périmètre.

Soit une production théorique de : 44.000 T de Deglat Ennour ayant une valeur de ..... 2.200.000 D

et équivalent 30 Millions d'U.F. ayant une valeur de ..... 750.000 D

près de 3 Millions de Dinars soit près de 1.000 D. par l/s

Mais cela suppose la reconstitution totale des oasis et l'abandon des productions pendant une période voisine de 10 ans avec toutes ses conséquences ce qui est impensable.

Mais il est non moins pensable qu'une situation aussi dégradée se maintienne ; un effort doit être développé pour améliorer la condition économique des populations du Sud.

Le Plan Triennal avait prévu une série d'actions pour améliorer la productivité des oasis :

— amélioration des débits : durant le pré-plan, les études effectuées permettent au Sous-Comité de l'Hydraulique de proposer les les améliorations de débits suivantes :

Groupe de Tozeur	545 l/
Groupe de Kébili	690 l/s
	1.235 l/s

Ce qui porterait les débits disponibles à 4.350 l/s environ.

— généralisation de la distribution de l'eau par des canaux étanches; on peut admettre une perte péréquée de 10 % sur l'ensemble des périmètres, ce qui veut dire que l'eau qui arrive à la parcelle correspond à 2.800 l/s seulement.

Des études ont été faites durant le Pré-Plan.

— réforme des droits d'eau pour arriver à distribuer l'eau en fonction des surfaces et des spéculations.

— drainage des oasis : une tranche importante a été effectuée ; l'effort est à continuer dans la quadriennie.

— éclaircie des plantations, avec installation concomittante de cultures fourragères et maraîchères, pratique de la fumure, développement de l'élevage.

Ce travail a été amorcé, mais il présente des difficultés qui font que le rythme envisagé est à corriger. En outre, les études faites dans ce but ont montré l'état de vieillissement des arbres dans les palmeraies. A une action d'éclaircie doit s'ajouter une opération de renouvellement. En fait, on est amené à penser que l'éclaircie n'est qu'un stade provisoire le renouvellement étant à prendre en considération dans la plupart des cas.

L'opération projetée dans les oasis est considérable et mérite une attention particulière ; l'expérience acquise montre qu'elle ne peut être séparée d'une réforme des structures d'exploitation aptes à mieux rentabiliser les actions techniques à effectuer.

Il y aurait lieu, parallèlement à ces actions, d'implanter des cultures fourragères d'hiver qui utiliseraient les débits continus disponible et répartis dans les palmeraies sans grand effet (environ 30 à 40 % du débit total).

2°) **Les oasis cotières**

La situation actuelle est caractérisée schématiquement ainsi :

	GABES	MEDENINE	
Surface irriguée : près de..	5.000 ha	700 ha	= 5.700 ha
Débit disponible total.....	2.090 l/s	300 l/s	= 2.390 l/s
Débit disponible à l'ha.....	0 l/s,42	0 l/s,43	= 0 l/s 42
Besoins à l'ha.....	0 l/s, 7 à 0 l/s,8	0 l/s, 7	= 0 l/s, 8

Production Palmiers.....	310.000 D.	21.000 D.	= 331.000 D.
Oliviers et arbres fruitiers..	124.000 D.	6.000 D.	= 130.000 D.
Divers	97.500 D.	18.500 D.	= 116.000
		TOTAL.....	577.000 D.

Soit 240 Dinars par l/s environ.

Le climat et la qualité des eaux incitent aux cultures fourragères (luzerne, maïs sorgho) et maraîchères de primeurs avec les palmiers communs en brise-vents.

Dans ces conditions, la productivité théorique aurait été :

Luzerne	2.000 ha × 8.000 UF.....	= 16 millions d'UF.....	400.000 Dinars
Asperge	1.000 ha × 3 T. U.F.....	= 3.000 T à 150 D.....	450.000 Dinars
Fourrages	2.000 ha × 3.000 UF.....	= 40.000 T à 40 D.....	1.600.000 Dinars
Tomate primeurs	1.000 ha × 40 T	= 6 Millions d'UF.....	150.000 Dinars
			2.600.000 Dinars

Soit plus de 1.000 Dinars par l/s et par an.

Les actions à entreprendre sont :

1°) l'augmentation des débits pour une meilleure productivité de surfaces actuelles; le débit nécessaire serait de l'ordre de 3.000 l/s soit une augmentation d'environ 600 l/s ce qui est possible.

2°) la généralisation des canaux étanches et du drainage.

3°) une réforme des structures aboutissant à des surfaces minimes de l'ordre de 2 à 4 ha par exploitation.

4°) l'organisation de l'implantation culturale et commerciale.

CONCLUSION

A l'heure actuelle les oasis cotières et continentales fournissent une production représentant le 1/4 du potentiel optimum ; elles n'interviennent pas dans la stabilité de l'économie de l'arrière pays en culture sèche; l'élevage est dans un état de déséquilibre permanent alors que le spossibilités fourragères irriguées ne sont pas exploitées. Le frein principal est l'état actuel des structures et dans une moindre mesure les quantités d'eau disponibles et l'expérimentation culturale. Il est possible de lever ces freins à bref délai.

A 2 Enseignements à tirer de l'expérience acquise

La pratique de l'irrigation en Tunisie sur 80.000 ha et la variété des sources d'eau et des méthodes techniques permettent de dégager des enseignements pour définir une politique des irrigations et corriger, en conséquence, les perspectives décennales.

A 20 Essai de définition d'une politique des irrigations

Nous avons constaté que la production brute actuelle de l'ha moyen de culture irriguée est 12 fois plus élevée que celle de l'ha moyen de culture sèche ; nous avons vu aussi que cet indice de productivité est éloigné de l'optimum et qu'il peut être plus que doublé dans la majorité des cas. Certes, les impératifs de l'irrigation nécessitent l'utilisation des meilleures terres, ce qui fait que cette relation n'est pas tout à fait exacte puisque comparant des sols de valeur différente; toutefois et compte tenu de ce correctif la marge de productivité demeure très élevée et dépasse souvent 800% par rapport aux spéculations sèches.

Cette constatation fondamentale a incité la Tunisie indépendante à développer le potentiel national des irrigations ; le développement des cultures irriguées de 1956 à 1964 représente plus de 30 % de l'effort total cumulé durant plusieurs décades.

Cet effort justifié doit être poursuivi et intensifié; une analyse rapide des possibilités d'extension en fonction de l'écoulement des productions donne les résultats suivants pour 1971 :

Cultures arbustives irriguées et semi-irriguées	45.000 ha nécessitant	180 Millions de m3
Cultures maraîchères.....	30.000 ha à 10.000 m3 (été + hiver)	300 Millions de m3
Cultures fourragères.....	40.000 ha à 8.000 m3	320 Millions de m3
Assolement betteravier.....	23.000 ha à 3.000 m3	70 Millions de m3
	TOTAL.....	**870 Millions de m3**

Cet inventaire, qui n'est pas exhaustif, laisse penser que la mobilisation de près de 900 Millions de m3 d'eau trouverait une utilisation agricole économique; une partie de ces eaux peut être trouvée grâce à une meilleure utilisation de l'équipement actuel et par l'achèvement des aménagements entrepris; le tableau II montre qu'en fin de travaux, plus de 350 millions de m3 d'eau seront mobilisés pour irriguer 50.000 ha supplémentaires.

Les Haute et Moyenne Vallée de la Medjerda (non compris le site de barrage de la frontière algéro-tunisienne) peuvent fournir 130 à 150 Millions de m3 d'eau d'été et il est possible d'utiliser une quantité d'eau voisine durant la période humide.

On peut espérer dégager 40 à 50 Millions de m3 par des barrages moyens dans le Nord (Cap-Bon, Tunis Sud, le Kef etc...), ce qui totaliserait 300 à 350 Millions de m3.

Le reste, soit 200 à 250 Millions de m3 est à trouver dans les nappes souterraines. Les prospections effectuées ont permis de connaître la majorité des ressources profondes (nappes des dunes du Nord, du Cap-Bon, de la Plaine de Kairouan, de Sbeitla et Kasserine, du Continental Intercalaire dans le Sud); si l'on admet que ces ressources

permettront de mobiliser 50 Millions de m3, le déficit des besoins à combler serait alors de 150 à 200 Millions de m3, à rechercher essentiellement dans les nappes souterraines, surtout superficielles, ce qui ne paraît pas inconvenable, puisque représentant environ 40 à 50 % de l'utilisation actuelle.

On peut donc considérer que les besoins en eau nécessaires aux productions souhaitées peuvent être comblés par les ressourcessuperficielles connues et par une intensification des prospections souterraines.

Mais l'écoulement des productions envisagées ne peut se faire qu'à des prix concurrentiels; or, en culture irriguée, le coût et l'efficacité de l'eau ont un effet prédominant dans les prix de revient. Par ailleurs, les qualités des eaux et des terres sont très variables et obligent à une adaptation des spéculations et des systèmes d'irrigation; c'est à dire que les techniques hydrauliques et agricoles ne peuvent évoluer séparément dans un projet déterminé; elles doivent, au contraire, dans chaque cas, se confronter, trouver les compromis nécessaires, en un mot s'intégrer pour aboutir à l'utilisation harmonieuse et économique des ressources naturelles.

Une politique des irrigations en Tunisie devrait donc se définir à travers les éléments suivants :

— obtention du coût minimum de l'eau;

— amélioration de la productivité de l'eau;

— intensification de la mobilisation des eaux utilisables;

— utilisation coordonnée des eaux;

— intégration de l'hydraulique dans l'économie agricole.

1°) Coût de l'eau d'irrigation

La mobilisation des eaux doit permettre d'amener celles-ci aux cultures au moment où elles en ont le plus besoin; ces périodes coïncident, dans les zônes semi-arides, à la saison sèche. S'il s'agit d'eaux superficielles, il faut les retenir et les stocker durant les mois pluvieux, pour les distribuer en fin deprintemps et en été. La nécessité des barrages réservoirs amène à des investissements élevés; en outre, l'évaporation dans les lacs ainsi constitués provoque des pertes d'eau et une plus grande concentration en sels. Par ailleurs, la confection des ouvrages exige une part de produits extérieurs (fer, machines, carburants etc...) qui n'est pas négligeable. Cet ensemble de facteurs tend à une augmentation du prix du m3 d'eau mobilisé par rapport aux pays tempérés à eaux perennes. Ces conditions, défavorables au départ, incitent les services hydrauliques en Tunisie à rechercher les moyens de fournir de l'eau dans des limites de coût raisonnables.

a) Mobilisation et utilisation de l'eau

C'est évidemment l'eau utilisée qui supporte les charges de l'investissement et du fonctionnement des ouvrages. Le prix de revient se calcule donc en fonction du m3 d'eau distribué et utilisé et du m3 d'eau retenu.

Sous cet angle, l'optimation d'un périmètre irrigué est à rechercher dans la limitation des écarts entre l'eau mobilisée et l'eau utilisée. C'est un problème de choix des cultures et de discipline de l'utilisation de l'eau par les irrigants.

Par ailleurs, les charges fixes d'investissement au m3 sont inversement proportionnelles à la durée de vie et d'efficacité des ouvrages ; en effet, un barrage qui dure 100 ans et retient 10 Millions de m3 par an, est en mesure de fournir un Milliard de m3 d'eau dans le courant de sa vie; si sa durée de vie est ramenée à 50 ans, il n'en fournira que la moitié; dans ce cas, les charges d'investissement au m3 doubleront. C'est le problème de la solidité des ouvrages.

Si les apports d'eau au réservoir, sont chargés de débits solides en quantité limitée, les techniques actuelles de construction permettent d'assurer la capacité du réservoir à travers le temps, et l'efficacité de la retenue est convenable ; si, comme c'est le cas en Tunisie, les eaux sont très chargées, un envasement progressif du réservoir est à craindre et la capacité de retenue diminuera progressivement. La quantité d'eau livrée durant la vie du barrage baissera en conséquence et la charge d'investissement au m3 d'eau augmentera. Ce problème essentiel dans notre pays montre la nécessité de mener parallèlement une politique de reforestation et de conservation des eaux et du sol dans les bassins versants alimentant les barrages.

L'entretien des canaux, des vannes et, dans l'ensemble de tous les ouvrages est une condition nécessaire pour la longévité et la productivité des périmètres.

Il s'agit dans tous les cas, d'installer des structures d'utilisation aptes à préserver l'infrastructure et les réseaux constitués, pour leur assurer la durée la plus longue.

Nous avons constaté plus haut la nécessité de limiter « les temps morts » entre le moment où l'eau est mobilisée et celui où elle est appliquée aux cultures. Cette notion est essentielle non seulement pour le prix de l'eau, mais aussi pour des considérations économiques plus générales ; l'effet des irrigations sur la condition des populations concernées est plus rapproché et la lutte contre le sous-développement est plus rapide.

Dans le cas d'explication des eaux souterraines, la conception qui consiste à utiliser les eaux pendant une partie de l'année seulement est à corriger ; en effet, les forages et puits ne sont pas des ouvrages de retenue et il n'y a pas d'accumulation d'eau d'hiver pour une utilisation d'été ; l'eau qui n'est pas pompée s'écoule et se perd. Les charges fixes sont supportées par une quantité faible d'eau et deviennent élevés au m3 d'eau utilisé.

A titre d'exemple, un périmètre d'abricotier utilise l'eau durant les mois de janvier, avril, juin, juillet et la première moitié du mois d'août ; pendant le restant de l'année cet arbre n'exige pas d'irrigation ; or, cette période libre correspond aux besoins d'une culture fourragère annuelle ou d'une céréale d'hiver.

Dans le cas d'irrigation de l'abricotier seulement et pour le Centre de la Tunisie, le Sous-Comité de l'hydraulique agricole a calculé le prix de revient du m3 d'eau à 12 Millimes dont 8 d'amortissement et frais fixes, et 4 de fonctionnement.

L'abricotier utilise 4.000 m3 à l'ha et supporte donc 32 D. de frais fixes à l'ha. Si l'eau est aussi utilisée pour un fourrage précoce, la quantité d'eau utilisée pour le même équipement est de 8.000 m3 par an. Le coût du m3 d'eau s'établirait comme suit :

Frais fixes :	32 D. à l'ha
Frais de fonctionnement : ..... 8.000 m3 x 4 Millimes	32 D. à l'ha
Total des frais à l'ha :	64 D. à l'ha
Prix moyen du m3 d'eau utilisée :	$\frac{64 \text{ D. à l'ha}}{8.000} = 8$ Millimes
Soit un gain moyen au m3 de :	4 Millimes

Il convient, évidemment, de pratiquer la culture susceptible de payer le prix de l'eau et de laisser une valeur ajoutée substantielle. Dans la recherche de la spéculation complémentaire, on pourrait au besoin ne considérer que les frais de fonctionnement, puisque les charges fixes sont supportées par la culture principale.

Dans l'utilisation conjuguée de l'équipement par la culture principale et la culture complémentaire, la diminution du prix du m3 d'eau utilisé, s'accompagne de la maximation de la valeur ajoutée grâce à une exploitation plus rationnelle du potentiel d'eau dégagé.

Une autre notion mérite d'être mise en évidence ; l'eau ne manque pas seulement durant la saison sèche ; il arrive fréquemment que les pluies fassent défaut à des périodes cruciales : pluies de septembre, octobreou de février, mars pour les céréales dans le Nord ; le rendement des cultures sèches en est affecté. Un appoint d'eau en début d'automne accélère la préparation des terres aux céréales et favorise un excellent départ précoce de leur végétation ; en février, mars, il permet d'assurer une meilleure épiaison. Dans les deux cas, il peut occasionner une élévation sensible des rendements.

Certes, il convient d'utiliser les eaux mobilisées aux cultures les plus riches aptes à supporter les charges élevées d'équipement pour l'irrigation mais, toute utilisation des excédents grâce au même équipement sur des cultures extensives est de nature à diminuer le coût des frais fixes au m3 d'eau, par une utilisation plus grande de l'eau mobilisée pour l'agriculture.

L'association de cultures intensives et extensives est à rechercher dans tous les cas pour utiliser un volume d'eau plus élevé, ce qui répartit les charges fixes sur un plus grand nombre de m3 d'eau.

En résumé, il faut tendre à la mobilisation et à l'utilisation de la plus grande quantité d'eau dans la vie des ouvrages, par le choix d'un équipement solide et durable, par le maintien de la capacité des ouvrages à travers le temps (lutte contre l'envasement, entretien des ouvrages, réseaux et matériels d'irrigation) et par la limitation des « temps morts » dans le fonctionnement des périmètres. Par un choix judicieux des cultures, on arrivera à l'utilisation maximale des eaux mobilisées et par la formation préalable des irrigants, on assurera une utilisation régulière des eaux. Toutes ces actions de réduction du prix de revient de l'eau ne peuvent être concourantes que dans le cadre d'une structure d'exploitation bien adaptée permettant d'associer, à tous les stades, techniciens agronomiques et hydrauliques, qui préparent les plans d'utilisation de l'eau, et exploitants agricoles, qui l'appliquent effectivement.

b) Dimensionnement des ouvrages en fonction des besoins

L'importance des ouvrages de mobilisation de l'eau est liée étroitement à la nature des cultures à irriguer. Avant de déterminer le volume de ces ouvrages, il est essentiel de choisir les spéculations que l'on se propose d'effectuer en fonction du climat, des sols, des possibilités d'écoulement des produits et de la qualification des futurs exploitants.

Les éléments à prendre en considération diffèrent selon qu'il s'agit d'eaux superficielles ou souterraines.

A) Eaux superficielles

La retenue d'eaux à utiliser en période humide peut amener à envisager une capacité de stockage faible par rapport à l'utilisation d'eau ; si un barrage est destiné à apporter de l'eau en octobre, novembre, puis en février, mars, le logement d'un m3 d'eau permet d'en utiliser presque le double ; après la première irrigation, le réservoir peut être à nouveau rempli grâce aux pluies et être réutilisé au printemps. Dans ce cas, l'investissement au m3 utilisé est limité.

S'il s'agit de stocker l'eau pour l'utiliser durant la saison sèche les besoins des cultures en cette période étant élevés, on est souvent amené à constituer un logement d'eau supérieur à la quantité à utiliser. En effet, les pertes par évaporation et la régulation interannuelle des apports à l'irrigation obligent à surdimensionner la retenue par rapport aux besoins des cultures. L'investissement au m3 d'eau utilisé est de ce fait plus élevé que dans le premier cas. Par ailleurs en année pluvieuse, on évacue les eaux de ruisellement supplémentaires à partir du moment où le réservoir est rempli.

L'alimentation du réservoir est calculée en fonction des apports saisonniers dans le 1 er cas, et des apports annuels dans le 2 ème cas.

A productivité égale du m3 d'eau, le 1er cas est nettement plus avantageux ; mais, la valeur ajoutée procurée est en réalité plus faible parce qu'il s'agit là de cultures extensives.

Dans la pratique, les deux cas ne sont pas différenciés, mais se confondent par l'association dans le même périmètre de cultures intensives et extensives. Pour la dimension de l'ouvrage de retenue il convient de faire dans chaque cas une étude comparative entre différentes hypothèses d'occupation du sol en cultures intensives et extensives.

On établira la quantité d'eau utilisée par mois, la valeur ajoutée procurée par les cultures, le coût des ouvrages de retenue et d'irrigation en distinguant les achats en devises et en monnaie locale ainsi que l'emploi procuré par l'investissement. En fonction de tous ces éléments, apparaîtra la combinaison optimale d'irrigation en saison sèche et humide. La capacité de la retenue sera calculée pour assurer les besoins de la période sèche.

Il est important de souligner que l'adjonction de la culture extensive devient favorable lorsque l'aspersion est le système d'irrigation retenu ; dans les autres cas, le réseau d'irrigation extensif devra être sommaire et le moins coûteux.

Le site du barrage à une importance considérable ; le cas le plus favorable est celui qui permet le stockage d'eau le plus élevé par m3 de terrassement.

Enfin, l'amplitude des variations de la pluviométrie à travers les années, oblige à surdimensionner les travaux de retenue pour profiter des années très pluvieuses et compenser le déficit des années sèches. Il est évident que le prix de revient du m3 d'eau loge est plus faible dans les zônes à pluviométrie régulière ; dans les régions plus irrégulières, on est même amené à envisager un appoint des eaux souterraines durant les années les plus déficitaires (exemple de l'Oued Chiba où ce complément est nécessaire 3 années sur 10).

L'étude du volume de la retenue doit être plus poussée dans ces cas il y a intérêt à réduire ce volume à un niveau inférieur à l'apport annuel moyen et à développer le périmètre extensif d'irrigation qui fonctionnera durant les années excédentaires et sera éventuellement réduit ou supprimé en année sèche.

B) **Eaux souterraines**

Dans l'exploitation des eaux souterraines, on s'efforcera :

— de rechercher l'équipement minimum pour la mobilisation d'un débit déterminé ;

— de fixer le niveau de pompage maximum en tenant compte de la rentabilité de la culture ; pour les spéculations riches, on pourra consentir des frais de pompage plus élevés ;

— de préserver le potentiel des nappes à travers le temps ; toutefois, il y aura intérêt à puiser dans les réserves statiques dans des proportions raisonnables tant que le coût de pompage peut être supporté par la culture ;

— de préférer, à efficacité égale, pour l'exploitation des nappes, les matériaux d'origine locale à ceux importés ; à cet effet, il serait utile d'étudier les critères permettant de fixer le seuil à partir duquel la construction de puits profonds pourrait remplacer les sondages.

2°) **Productivité de l'eau d'irrigation**

L'eau est un des facteurs limitatifs de la productivité des terres en Tunisie, elle est chère. Il importe, dans ces conditions, de la valoriser au maximum. Pour ce faire, il y a lieu de l'utiliser dans les meilleures conditions selon les méthodes les plus économiques. Parmi les facteurs importants, on peut citer :

— le choix des terres et des cultures
— la méthode d'irrigation et la liaison de l'irrigation et du drainage
— la formation des cadres des périmètres irrigués
— une politique des prix des produits agricoles favorisant la fertilité des terres.

a) **Choix des terres**

L'efficacité de l'eau est favorisée dans les terres perméables, ayant une bonne structu et une grande fertilité.

Dans ces sols, l'irrigation peut intéresser des cultures à haut degre de productivi

b) **Choix des spéculations**

Dans le cadre de l'association des périmètres intensif et extensif, il y a lieu d rechercher les spéculations qui valorisent l'eau et dont l'écoulement est assuré. Tout fois, cette notion n'est pas à appliquer strictement dans le cadre des irrigations, ma en fonction des objectifs de production du Plan et dans le cadre agricole national régional. Nous avons montré, précédemment que la culture de l'olivier apparaissait plu bénéfique que les cultures fourragères, si l'on isolait le périmètre irrigué de l'entourag de culture sèche ; par contre, si l'on intégrait l'économie des ilôts irrigués à un en semble plus vaste de spéculations en sec, on constate que la production fourragèr pour constituer des réserves de disette, permet de stabiliser les troupeaux et d'obten une valeur ajoutée plus grande à l'échelle de cet ensemble.

Cette notion est essentielle dans l'articulation des cultures sèches et irriguées.

Par ailleurs, le maintien de la productivité est étroitement lié à la conservation d la fertilité des terres. Dans ce but, il est indispensable de réserver une partie du pér mètre irrigué pour les cultures fourragères ; celles-ci, en permettant l'installation d'u élevage sur place, rendent possible l'obtention du fumier naturel nécessaire.

La place des fourrages est d'autant plus élevée dans le périmètre irrigué, qu'elle es plus faible dans la zône sèche environnante.

On ne tendra donc pas à l'augmentation de la valeur ajoutée propre au périmè tre irrigué mais à celle de l'ensemble d'une zône avec des cultures irriguées et en sec

c) **Politique des prix des produits agricoles**

Les prix des produits agricoles ont une influence considérable sur la pratique des irrigations par le choix des spéculations qu'ils provoquent. C'est ainsi que le prix favo rable des tomates, piments et pommes de terre a contribué à l'établissement d'assole ments qui laissent une trop grande place à ces solanées, au détriment d'autres légumes dont les prix laissent une valeur ajoutée plus faible, ou des productions fourragères à prix variables, souvent peu rémunérateurs.

Il y aurait intérêt à établir une politique des prix apte à favoriser l'équilibre agrono mique des terres et des assolements rationnels. L'effort à consentir concerne principa lement la production animale (viande, lait et produits laitiers) et les légumes divers (oignons, cucurbitacées· légumes d'hiver).

d) **Systèmes d'irrigation et de drainage**

D'une façon générale, il y a intérêt à installer un réseau de drainage dans tous les périmètres irrigués pour éviter la salure des terres à plus ou moins longue échéance, et par conséquent, augmenter la productivité de l'eau. Les caractéristiques du drainage seront fonction de la nature des terres (sol et sous-sol), de la qualité des eaux et des cultures pratiquées.

Le système d'irrigation le meilleur est celui qui donnera les rendements les plus élevés avec la quantité d'eau la plus faible ; c'est le cas de l'aspersion avec de l'eau douce. La productivité du m3 d'eau, est augmentée, toutes choses demeurant égales par ailleurs.

e) **Formation des cadres pour l'irrigation**

La productivité de l'eau varie grandement avec l'habileté et les qualités professionnelles de l'irrigant; elle est aussi proportionnelle à la qualification des exploitants dans la conduite des cultures et dans l'écoulement de la production.

Les besoins en cadres pour les cultures irriguées doivent être inventoriés au stade des études préliminaires; un programme de formation doit être établi, de telle façon que l'irrigation démarre avec des cadres qualifiés; cela est possible lorsqu'il s'agit de grands ensembles (Basse et Haute Vallée de la Medjerda, Ichkeul, etc...) ou de zônes d'irrigations concentrées dans une région homogène (Cap Bon, par exemple).

3°) **Intensification des irrigations**

Compte tenu du prix de revient et de la productivité de l'eau les plus favorables, l'intensification des irrigations est nécessaire pour la réalisation des objectifs de production envisagés par les perspectives décennales.

Nous ne traiterons pas ici des actions à entreprendre dans le cadre des perspectives décennales qui seront examinées plus loin; mais nous essaierons de déterminer le sens de l'orientation générale, la priorité dans les actions, la coordination et la synchronisation des opérations.

L'étude de la situation actuelle a montré que le secteur irrigué en Tunisie est perfectible par l'accélération dans l'utilisation des eaux disponibles et par l'augmentation de la productivité du m3 d'eau utilisé. On s'attachera en priorité, à rationaliser les irrigations, notamment dans les vieux périmètres publics (oasis continentales et côtières) et les zônes du Centre irriguées par forages (cellules de mise en valeur); l'inventaire des points d'eau qui ne semblent apparemment pas utilisés doit être rapidement effectué, afin de déterminer les puits exploitables; ceux-ci seront équipés dans les meilleurs délais et interviendront dans la production durant la quadriennie.

Les actions entreprises durant la triennie seront poursuivies et achevées. Une accélération des travaux à la Basse Vallée de la Medjerda est à retenir pour terminer la mise en eau de toutes les terres irrigables avant 1971 ; les périmètres dominés par le Nebhana, les barrages des Oueds Lakhmès, Chiba et Masri,les forages (El Haouaria, Kairouan, Kasserine, Sidi Bou Zid) doivent être achevés durant le plan quadriennal. Les études menées à l'Ichkeul permettent d'intensifier l'irrigation de la région de Bizerte; il faut passer rapidement au stade des réalisations.

Pour l'extension des irrigations dans le cadre de nouveaux projets on distinguera les actions individuelles et les actions collectives;on examinera le problème de l'utilisation coordonnée des eaux; on verra enfin le choix de la méthode d'irrigation.

A. **Les irrigation individuelles**

L'encouragement à la constitution de puits de surface pour l'exploitation individuelle est l'action prioritaire à retenir pour l'intensification des irrigations. Nous avons pu constater l'intérêt économique qui s'attache à cette opération : investissement modéré à l'ha, utilisation de matériel local et d'une main-d'œuvre nationale bien habituée à ce travail, coût de l'eau peu élevé, suppression des temps morts entre la mobilisation de l'eau et l'implantation culturale, sélection des agriculteurs dynamiques.

L'expérience des dernières années a cependant montré que le rythme annuel d'accroissement des puits de surface est assez lent; en 1964, il a à peine atteint 500 points d'eau privés. L'exploitation des nappes phreatiques, si elle est exagérée dans certains points particuliers, est loin d'atteindre l'optimum; tous les techniciens s'accordent à reconnaître l'insuffisance d'utilisation de ce potentiel; si l'on admet un doublement du dé-

bit actuel par ce moyen, la marge d'extension des irrigations dans ce cadre serait de l'ordre de 40 à 50.000 ha.

Parmi les freins qui semblent empêcher l'expansion rapide des puits de surface, il semble que les faits suivants sont les plus notables :

— les zônes géographiques d'extension pratiquent la culture sèche; les agriculteurs ne sont pas des irrigants et ne sont pas sensibilisés envers l'irrigation; à part les terres d'Etat, c'est la petite propriété peu productive qui domine.

Il s'agit dans l'ensemble d'exploitations qui entreront dans le cadre de coopératives de production.

— la recherche d'eau souterraine comporte une grande part de risque la subvention d'Etat, en cas d'échec, peut atteindre théoriquement 60 % de la dépense totale; l'agriculteur supporterait 40 %; en fait il supporte davantage; en effet, la création d'un point d'eau jusqu'à 50 m de profondeur est de l'ordre de 1.000 D; les barêmes appliqués par l'Administration permettent rarement de dépasser 200 D; la perte réelle en cas d'insuccès est trop élevée. C'est ce qui explique que l'extension se fait surtout au voisinage de périmètres irrigués existant, où le risque est moins grand.

— la part d'autofinancement dans l'investissement est très élevée; en cas de réussite, la subvention de l'Etat dépasse rarement 100 D. or, l'équipement d'un ha irrigué exige dans ces cas, une moyenne de 800 D. Les prêts bancaires sont très rares; on voit ainsi que l'autofinancement atteint plus de 80 %. La trésorerie de la masse paysanne ne permet pas cet effort; les actions demeurent limitées à une minorité d'agriculteurs aisés, ou faisant appel à l'usure.

Or, dans l'état actuel, l'Administration dispose des moyens pour lever ces freins ;

1°) - La création des coopératives de production dans les zônes où la culture sèche domine, est de nature à favoriser l'irrigation dans l'exploitation commune; l'effort, impossible pour les petits paysans individuellement, devient possible dans le cadre coopératif; la création de petits périmètres d'irrigation dans ce cas est un des meilleurs moyens de l'articulation des cultures sèches et irriguées, système qui assure la plus grande valorisation de l'eau.

2°) - La limitation des risques peut être obtenue par des reconnaissances préliminaires qui sont difficiles à l'échelle de l'individu, mais qui sont facilement réalisables par l'Administration. Grâce à la mesure de la conductibilité électrique, les hydrogéologues peuvent déceler dans des proportions raisonnables, l'existence des nappes, leur profondeur et leur qualité ; ces premières constatations sont à vérifier soit par l'examen des puits et forages de la zône, soit par des sondages complémentaires.

Une fois la nappe reconnue, une vulgarisation sera organisée à l'échelle de la zône intéressée, pour informer les exploitants et les inciter à créer des puits dans le cadre des textes d'encouragement à l'hydraulique privée.

On profitera de cette campagne pour diffuser la nature des spéculations les plus adaptées aux conditions économiques du lieu, les méthodes d'irrigation et de conduite des nouvelles cultures ;

3) — Les textes d'encouragement à l'hydraulique privée permettent de favoriser l'extention de ces petits périmètres grâce à une aide totale de 600 D. au maximum dont 15% en subvention et 85% en prêt à long terme. Pour l'équipement en matériel de pompage, les agriculteurs peuvent bénéficier également de prêt et subventions.

L'application de ces moyens, tout en permettant d'accélérer considérablement l'extension des irrigations par l'exploitation des nappes phréatiques, donnera à l'administration une grande efficacité pour la vulgarisation et la possibilité d'orienter et de contrôler l'implantation culturale dans le sens le mieux adapté à l'économie nationale et régionale.

Une équipe de reconnaissance par la conductibilité électrique peut couvrir 100.000 ha environ par an ; on peut envisager la création de quatre équipes de ce genre qui arriveront à étudier près de 3 Millions d'ha de 1965 à 1971. Si la réussite n'est enregistrée qu'à l'échelle

de 1%, cela permettrait de déceler un potentiel d'irrigation de 30.000 ha, facilement et économiquement exploitable.

Nous avons constaté dans l'examen de la situation actuelle que la productivité de l'eau dans ce cas est perfectible par une vulgarisation rationnelle ; il n'est pas inutile d'insister à nouveau sur ce point.

Par ailleurs, il a été constaté que dans les zônes où l'irrigation est ancienne, on est parfois arrivé à un degré alarmant d'épuisement des nappes. Il est indispensable d'établir une surveillance dans l'exploitation. Parallèlement, l'étude des cas signalés doit déterminer la zône d'alimentation de la nappe et les possibilités de la suralimenter.

B) — *Les irrigations collectives :*

Par la taille des périmètres et l'importance des ouvrages, les irrigations collectives posent des problèmes beaucoup plus complexes que le cas précédent ; nous examinerons successivement :

a) - le remboursement des investissements et des frais d'exploitation
b) - la valorisation de l'eau
c) - les liaisons du périmètre irrigué et de l'environnement
d) - l'intégration des études
e) - la synchronisation des opérations
f) - les méthodes d'irrigation
g) - la priorité dans le choix des investissements.

a) — *Remboursement des frais :*

La création de périmètres importants pouvant intéresser quelques dizaines à quelques milliers d'exploitants nécessite des investissements qui ne peuvent se concevoir qu'à l'échelle de la collectivité. Dans ces conditions, l'Etat assure le financement de l'équipement de base. Le remboursement des avances ainsi consenties, peut dans l'absolu, être exigé des bénéficiaires, comme dans le cas d'un prêt à long terme. Dans une organisation socialiste, l'eau, source de richesse, doit profiter au plus grand nombre d'habitants ; sa distribution peut être conçue pour régler des problèmes sociaux ; dans ces conditions, les propriétaires de terres irrigables peuvent participer à l'investissement par la cession à l'Etat d'une partie de leur patrimoine proportionnellement à la valorisation apportée par l'eau. Dès lors, il n'est plus question de remboursement puisque l'avance de fonds est compensée par la valeur des terrains cédés. L'application de cette notion originale a été effectuée, en Tunisie, dans l'Office de la Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerda ; elle est obligatoire pour tous les périmètres collectifs.

Les propriétés très petites ne procurant à l'irrigation que le revenu minimum par famille tel qu'il est fixé par le Plan, ne sont pas assujetties à ce prélèvement en terre ; par ailleurs, les propriétaires ayant une surface inférieure à ce plancher, bénéficient de la part de l'Etat d'une superficie complémentaire pour aboutir au minimum.

Les terres récupérées par l'Etat sont distribuées aux paysans non propriétaires et servent de ce fait à procurer un revenu aux économiquement faibles.

Si l'on escompte un remembrement des petits exploitants, la taille minimale à fixer par périmètre doit être plus élevée, ce qui limite le nombre de personnes nouvelles à installer. Cette action est inopérante et il est préférable de considérer le financement d'Etat comme une avance à fonds perdu.

Par ailleurs, les propriétaires détenant encore une surface supérieure à un plafond (à fixer pour chaque périmètre) sont tenus de vendre cette portion à l'Etat.

L'application de cette réforme agraire, tout en supprimant la notion de remboursement, permet de pratiquer le remembrement à l'intérieur des périmètres irrigués, ce qui facilite les problèmes d'implantation des réseaux de distribution rationnelle de l'eau.

Une fois le périmètre équipé, le fonctionnement de l'irrigation exige des frais continus d'exploitation et d'entretien des ouvrages.

L'exécution de ces opérations ne peut être qu'à l'échelle collective mais à la charge des bénéficiaires. Un organe collectif doit être constitué à cette fin ; nous verrons plus loin qu'une organisation commune devra également veiller à l'application des assolements, à la gestion de certains matériels de culture, à procéder aux achats et ventes au profit des exploitants. Il semble donc que les associations d'intérêt collectif devraient être remplacées par un cadre plus large ; les perspectives décennales ont prévu à cet effet un genre particulier de coopératives de service pour les périmètres collectifs d'hydraulique agricole.

Cette coopérative assurera la gestion du fonctionnement des ouvrages et du réseau d'irrigation ; les exploitants lui paieront l'eau en fonction du débit mis à leur disposition et non de la quantité effectivement consommée ; ce qui revient à une taxe saisonnière ou annuelle à l'ha en fonction des spéculations pratiquées. La participation à l'entretien des ouvrages doit être proportionnelle à la consommation d'eau ; elle peut donc être incorporée au prix de l'eau. Toutefois, cette contribution aux frais sera fixée par le Conseil d'Administration de la coopérative chaque année avant la saison sèche.

S'il s'agit d'un grand ensemble, la gestion par une coopérative sera trop lourde et inefficace ; dans ce cas, on découpera le périmètre en quartiers homogènes ; une coopérative de base sera constituée dans chacun d'entre eux. Une union locale de coopératives est à créer pour l'entretien des équipements communs à plusieurs coopératives : tête morte, canaux primaires, stations de pompage etc. Les petits barrages et les stations de pompage dont la surveillance et le fonctionnement sont faciles peuvent être confiés à l'organe coopératif intéressé sous contrôle du service de l'hydraulique agricole. Les barrages plus importants ou plus délicats seront gérés par les cadres qualifiés de l'administration : les coopératives contribueront au financement de cette gestion au prorata des quantités d'eau qu'ils utilisent à partir de ces ouvrages.

b) — *Valorisation de l'eau :*

La valorisation optimale de l'eau sera étudiée par l'administration le choix des cultures, des assolements, du système d'irrigation et de drainage feront l'objet de cette étude de base qui sera approuvée par la coopérative. Dès lors, les décisions qui y sont contenues s'imposent à tous les coopérateurs. Cette notion est fondamentale parcequ'elle est de nature à assurer l'utilisation et la productivité maximale du potentiel d'eau disponible. Elle ne peut être réalisée par une simple A.I.C. (Association d'intérêt Collectif), mais par un organe disposant de possibilités de pression grâce à la commercialisation de la production, au ravitaillement en produits nécessaires aux cultures, à la fourniture de crédits (relais de crédit) etc... Cet organe doit avoir un caractère démographique et détenir son autorité de la masse des adhérents ; la coopérative de service, citée plus haut, correspond parfaitement à ces exigences. Elle devra bénéficier de l'assistance technique des services de l'Etat, pour guider ses premiers pas et faciliter sa tâche.

c) — *Liaisons du périmètre irrigué et de l'environnement :*

Cette articulation de l'irrigation et de la culture sèche assurera, à la fois, la valorisation la plus grande du m3 d'eau utilisé et participera à la stabilité des périmètres en sec. Elle sera établie à l'échelle de l'étude de base en fixant le choix de spéculations des terres irriguées, complémentaires des productions sèches, et en déterminant les échanges entre les deux secteurs.

Cette opération aurait été difficile, si parallèlement le secteur sec n'était pas organisé en coopératives ; dans la pratique, la réforme des structures d'exploitation facilitera le choix des options.

Dans le cas particulier du Centre et du Sud, les périmètres irrigués auront à participer à la stabilisation des troupeaux et à la valorisation de l'élevage. Dans le cadre des associations de développement agricole, le rôle de chaque noyau irrigué pourra être précisé.

Les petits noyaux irrigués pourront être réservés seulement à l'équilibre de la coopérative de polyculture à laquelle ils appartiennent ; ceux qui ont une taille plus importante devront participer à l'équilibre de zônes plus larges.

L'articulation dans les régions à faible pluviométrie sera basée sur :

— l'apport d'eau d'arrosage pour aider au démarrage des nouvelles plantations arbustives de la zône sèche.

— la constitution de réserves fourragères pour lutter contre les années de disette ; l'importance de ces réserves, donc de la place des fourrages irrigués, sera fixée à l'échelle de grandes zônes : une ou plusieurs associations de développement agricoles voisines. Les coopératives productrices conserveront les fourrages dans le cadre des textes relatifs à la sauvegarde alimentaire et au stockage des aliments du bétail par l'Office des Céréales.

— l'alimentation des jeunes animaux pour l'engraissement ; la coopérative qui pratiquera cette spéculation achètera les bêtes destinées à l'embouche ; aucune règlementation n'est nécessaire à cet effet.

— le choix de productions qui ne concurrencent pas la zône sèche, mais, si possible facilitent son écoulement : par exemple, on évitera la culture de l'olivier en irrigué qui risque d'aggraver les problèmes d'écoulement ; par contre, une production irriguée d'abricots précoces en maintenant une présence constante sur les marchés, facilitera l'exportation des fruits de la même variété en sec.

A l'intérieur d'une coopérative, la culture irriguée constituera une source de revenus constante, même durant les années les plus mauvaises.

d) — *L'intégration des études :*

La constitution de grands ensembles irrigués pose des problèmes techniques, économiques et sociaux qu'il importe d'étudier soigneusement : recherche de sites de barrages ou de nappes souterraines, génie civil pour la construction des ouvrages, pédologie et climatologie, choix des cultures, distribution de l'eau, drainage, enquêtes foncières et sociales, plan de réforme agraire... Toutes ces études sont interdépendantes ; menées séparément et sans coordination, elles risquent d'être très longues et parfois contradictoires, ce qui présente des inconvénients multiples sur l'économie de l'ensemble du projet. La variété des sujets met en cause plusieurs disciplines et exige la participation d'agents d'études très spécialisés ; le contrôle de ce travail doit être obligatoirement confié au service qualifié.

L'intégration des études est cependant nécessaire ; on pourra y aboutir :

— par la centralisation de toutes les études relatives à un périmètre, dans un seul projet de financement

— par des réunions périodiques des responsables des divisions et des techniciens à un projet déterminé

— par l'établissement en commun d'un calendrier des diverses études relatives à un projet

— en favorisant les contacts et les échanges de vues enre les divers spécialistes participant à l'étude d'un même projet.

e) — *La synchronisation des réalisations* :

Le but recherché est de limiter au maximum le temps compris entre l'étude d'un projet et sa valorisation optimale. Trois périodes sont à considérer :

— la période d'équipement

— la période d'implantation des cultures et de leur entrée en production

— la période de maitrise de l'eau par les irrigants

Une première observation apparait : la synchronisation des opérations ne suppose pas seulement une coordination entre les techniciens de mise en valeur entre eux, mais aussi avec ceux de production et les futurs exploitants des périmètres irrigués. L'interpénétration des actions de mise en valeur et de production est tellement évidente qu'il ne semble pas nécessaire de la souligner d'avantage ; la coordination entre les agents d'infrastructure et de production est admise et est réalisable dans le cadre administratif. L'association des exploitants, toujours souhaitée, n'intervient malheureusement qu'après achèvement des équipements ; un long temps d'adaptation est perdu par la production ; l'utilisation du potentiel d'eau mobilisé est retardée, ce qui augmente les charges réelles d'amortissement au m3 d'eau utile.

La période d'équipement peut être limitée si les études sont intégrées et approfondies, et si le principe du financement du projet est acquis. Dans ce cadre, on peut entreprendre en même temps la construction des ouvrages de mobilisation de l'eau (barrage, forage, puits) l'implantation du réseau de distribution de l'eau (avec le réseau de drainage), la mise en place des pépinières de semences ou de plants, la plantation des brise-vents. Si toutes ces opérations sont bien coordonnées, l'achèvement du barrage, par exemple, coïnciderait avec la fin de l'achèvement du périmètre d'irrigation ; l'implantation culturale pourrait se faire aussitôt à la fabrication préalable de matériel végétal de multiplication (pépinière) et à l'avance de croissance prise par les brise-vents.

Une deuxième période est perdue fréquemment lorsqu'il s'agit de plantations arbustives qui n'arrivent à un degré de production valable qu'après plusieurs années ; leur consommation en eau à ce stade est inférieure aux besoins calculés pour l'âge adulte ; il est indispensable, durant cette période improductive, de pratiquer des cultures d'attente qui utiliseront les eaux disponibles et procureront des revenus d'appoint. Ces cultures pourront être intercalaires ou hors périmètre mais avec des aménagements sommaires. De même, les plantations ne seront pas faites à densité normale, mais à une densité plus grande (à calculer dans chaque cas) pour avancer la période de production massive ; en effet, au jeune âge la production par arbre est faible, mais la zône d'extension des racines est plus limitée, il est possible de faire fructifier davantage d'arbres, ce qui augmente la production à l'ha. A l'âge adulte, on reviendra à la densité normale par l'arrachage des arbres en surplus.

La troisième période peut être très longue s'il s'agit de zônes où les populations n'ont pas la pratique des irrigations ; c'est le cas des plaines du Centre (Kairouan, Souassis, Sidi-Bou-Zid, Kasserine) ; cela peut être le cas de plusieurs régions du Nord (Haute et Moyenne Vallée de la Medjerda, Kef, Pont du Fahs etc...). La perte de temps et d'eau semble dûe principalement à la non association des populations à la conception et à l'évolution des périmètres durant leur création, à la méconnaissance des paysans concernés dans les domaines de la maitrise des eaux d'irrigation et de la conduite des cultures nouvelles. Ce problème peut être résolu par :

— La création de coopérative dès que les bénéficiaires des futurs terrains irrigués sont connus, c'est à dire après l'étude du plan de réforme agraire ; les agents administratifs associeront les responsables de la coopérative au déroulement des études et des réalisations de mise en valeur, et les informeront régulièrement des problèmes rencontrés aux différentes phases.

— l'établissement d'un programme de formation des cadres dès la création de la coopérative ; les cadres à former sont les gérants des exploitations agricoles (niveau des Collèges Supérieurs d'Agriculture et des Collèges Moyens d'Agriculture, puis stages dans des périmètres irrigués), les ouvriers-maîtres de cultures irriguées (Centre de Formation Professionnelle), les ouvriers spécialisés dans l'élevage, l'entretien des réseaux, la mécanique (station de pompage, tracteurs, moteurs, instruments de travail...). Toute cette main-d'œuvre d'encadrement devra obligatoirement, après la formation scolaire, passer par des stages pratiques dans des périmètres irrigués. Pour les coopératives et leurs unions, il est nécessaire de former parallèlement des techniciens du niveau d'Ingénieur et adjoint (assistance aux exploitants, gestion commune de matériel, lutte antiparasitaire), des agents de formation commerciale et éventuellement industrielle, des comptables.

Il est évident que l'enseignement doit « coller » au maximum avec la réalité des périmètres considérés.

Si le programme de formation est bien conçu, les cadres de maitrise pour le fonctionnement de l'irrigation, seront à pied d'œuvre lors de la mise en eau des périmètres.

f) — *Les méthodes d'irrigation :*

Nos productions agricoles viennent en concurrence avec celles de l'Europe méditerranéenne ; or, toutes ces régions qui ont des conditions climatiques voisines des nôtres s'équipent pour l'irrigation par aspersion, reconnue comme économique et efficace. Nous risquons, à brève échéance, malgré le coût peu élevé de notre main d'œuvre, de nous trouver dans des conditions de prix de revient supérieures à nos concurrents, et d'éprouver de très grosses difficultés d'écoulement de nos produits. Il est manifestée que nous ne devons pas rester attardés dans ce domaine « clé » d'autant que la pratique de l'aspersion demandera une organisation industrielle de fabrication de tuyaux, asperseurs, bornes etc... qui demande un certain temps pour être réalisée.

Il est essentiel que nous levions les derniers freins à la pratique de ce système d'irrigation pour que les réalisateurs du Plan Quadriennal utilisent l'aspersion partout où elle est possible et rentable.

Il n'est pas inutile de souligner que l'industrie de l'aspersion ne limitera pas celle des canaux en béton et en éternit, mais qu'elle leur sera complémentaire et qu'elle étendra leur champ d'application par l'extension des irrigations sur des surfaces plus grandes avec les mêmes quantités d'eau.

g) — *La priorité dans le choix des Investissements :*

Il demeure entendu que la détermination des priorités d'investissement doit se faire dans le cadre général des efforts à consentir pour l'agriculture. Par ailleurs, la brève analyse effectuée plus haut montre que la mobilisation de toutes les ressources d'eau connues arrivera à peine à atteindre les objectifs possibles de production. Il peut apparaître superflu, au premier abord de rechercher des critères de choix dans l'exploitation de l'eau, vu que celle-ci est rare. Toutefois, le coût des opérations hydrauliques étant élevé, il est possible qu'on soit amené, à préférer des investissements dans la culture sèche. Aussi, le but qu'on recherchera ici sera de faire une sorte de classement dans l'urgence des activités plutôt qu'une véritable sélection des projets ; celle-ci ne peut être effectuée actuellement, les études existantes n'étant pas assez avancées et les éléments d'appréciation n'étant pas assez dégagés.

En premier lieu, il semble qu'on doit s'attacher à augmenter la valorisation de l'eau dans les périmètres publics existants. Les efforts concernent principalement les cellules de mise en valeur du Centre et du Sud, et les oasis continentales et côtières. Les investissements nécessaires sont limités et ont un caractère complémentaire. Il faut, toutefois, souligner que la réforme des strutures d'exploitation des eaux et des terres est une condition préalable à la réussite dans ce domaine.

Dans le même ordre de priorité, il y a lieu de procéder d'urgence à l'inventaire précis des points d'eau publics et privés qui ne semblent pas utilisés à l'heure actuelle ; la plus grande attention doit être apportée à ce travail surtout dans les régions intermédiaires, Centre et Sud. L'investigation portera sur la qualité de l'eau, le débit utilisable et la profondeur de pompage ; en fonction de ces éléments, on choisira les spéculations et de toute façon on commencera à exploiter l'eau pour les cultures fourragères. Un équipement valable des puits est à envisager comme principal investissement.

En deuxième lieu, les opérations financées entièrement ou partiellement doivent être accélérées afin d'aboutir rapidement à la mise en eau du maximum de périmètres et surtout à l'installation des cultures, même d'attente, si les espèces principales ne peuvent être immédiatement implantées.

Par ces trois actions, on visera à l'obtention des résultats de production à court terme.

Dans la même urgence, il faut classer l'encouragement à la création et à l'utilisation des points d'eau privés ; le coût de ce genre d'action est limité et la rentabilité rapprochée.

En troisième lieu, et toujours dans le cadre d'augmentation de la production dans la décennie, les forages et les barrages moyens sont à considérer pour la rapidité relative que l'on peut obtenir dans l'utilisation de l'eau. Les facteurs principaux à retenir dans ces cas sont la valeur ajoutée et l'emploi procurés dans le cadre du périmètre irrigué et l'environnement sec.

Enfin, les grands ensembles nouveaux seront entrepris mais en fractionnant les projets, dans la mesure du possible, pour que tout investissement de base aboutisse dans les plus bref délais à la culture.

Pour éviter une dispersion des efforts, on peut différer les actions dans le domaine des lacs collinaires ; il faut équiper les périmètres de ceux déjà construits et observer les résultats pendant plusieurs années pour juger définitivement de l'efficacité de ce système. Si les résultats sont positifs, on peut entreprendre, durant la 3ème plan, la construction de petits ouvrages de ce genre. l'amont des grands barrages, et dans les zônes bien abritées des vents dominants. Les impluviums à utiliser doivent avoir un important couvert végétal et donner le minimum de débits solides.

L'utilisation d'eaux résiduaires ou épurées est à envisager dans chaque cas particulier en liaison avec l'industrie ou la zône urbaine concernées.

Dans l'examen des projets, il semble que les critères fondamentaux sont la valeur ajoutée et l'emploi dans la zône concernée (sèche et irriguée), l'importance de l'investissement, l'effort à consentir en devises, la nature des cultures, l'incidence de la production escomptée sur la balance commerciale, les conséquences possibles sur les secteurs tertiaires. La correction du déséquilibre inter-régional est à examiner ; on retiendra qu'à effet et effort égaux, il y a lieu de donner la priorité auxx zônes déprimées. Mais il est nécessaire de tenir compte du fait que les actions dans les lieux les plus favorables, tout en étant faciles et rentables, sont susceptibles de procurer des ressources pour financer des opérations plus difficiles ou à effet différé.

4°) — *Utilisation coordonnée des eaux d'irrigation :*

L'intensification dans la mobilisation des eaux d'irrigation dans une zône déterminée amène à l'utilisation de plusieurs sources différentes. Il importe que les eaux de celle-ci s'ajoutent et ne se nuisent pas entre elles.

Par ailleurs, la mobilisation des eaux pour l'alimentation urbaine et industrielle se fait en fonction des besoins maximum qui ne durent que quelque mois ; il apparait fréquemment une insuffisance d'utilisation pendant une période de l'année assez longue, entraînant une perte des eaux ; celles-ci pourraient être employées par l'agriculture sans porter préjudice aux autres secteurs.

Enfin, les eaux usées industrielles et urbaines, peuvent, dans certains cas, après épuration, servir aux irrigations.

Une coordination rationnelle est possible entre les diverses sources d'eau et leur utilisation dans le sens de la valorisation la plus élevée.

A) — *Coordination dans l'installation des eaux destinées à l'irrigation :*

Différents cas peuvent se présenter ; l'objectif à atteindre est de valoriser au mieux la plus grande quantité potentielle d'une zône déterminée.

a) — *Utilisation conjuguée des nappes superficielles et profondes :*

Il arrive fréquemment que des eaux souterraines soient économiquement utilisables en exploitant en même temps les nappes phréatiques et profondes. Il est évident que l'emploi de l'une de ces sources ne supprime pas celle de l'autre, mais qu'elles doivent s'ajouter pour l'obtention des productions les plus élevées. Il en est de même lorsqu'il s'agit de nappes profondes superposées et économiquement exploitables.

Les eaux peuvent servir selon les cas soit à irriguer des périmètres distincts, soit un même périmètre dans le cadre d'un mélange des eaux.

S'il s'agit d'une zone neuve, le programme d'utilisation conjuguée des eaux sera assez aisé. Si dans la zône, une des sources d'eau est exploitées lorsque la seconde est décelée, les études seront peut-être plus difficiles, mais dans l'ensemble la coordination demeure possible. Parfois, l'exploitation d'une nouvelle nappe peut corriger et améliorer celle de l'ancienne (par exemple : nouvelle nappe d'eau douce profonde dans une zône où est utilisée une nappe superficielle assez chargée)

Lorsque la nappe profonde est relativement salée, les conséquences à son utilisation sur le plan d'eau et les nappes phréatiques doivent être soigneusement étudiées avant d'opter pour son exploitation.

b) — *Utilisation conjuguée des eaux de barragès et de nappes phréatiques :*

La combinaison la meilleure pour l'utilisation des eaux d'un barrage et d'une nappe phréatique en aval est souvent délicate à déterminer ; il est constaté fréquemment que l'alimentation des puits de surface provient en majorité des infiltrations dans le lit des oueds. Si un barrage est implanté à l'amont des zônes perméables du cours d'eau, il peut provoquer une diminution des apports dynamiques à la nappe et déterminer à plus ou moins brève échéance son épuisement. Dans ce cas la constitution de nouveaux périmètres irriguées se fait au détriment de périmètres existants les pertes de production sur ceux-ci peuvent annuler ou limiter la productivité de l'investissement nouveau.

Une étude très soigneuse doit être menée pour déterminer l'influence du barrage sur la nappe à l'aval. Il est possible que le champ d'action de la nappe pour l'irrigation soit étendu et que son exploitation par puits de surface soit économique et aisée ; dans ces conditions, la conception du barrage satisferait en priorité aux besoins d'alimentation de la nappe, ensuite à la création d'un périmètre d'irrigation distinct desservi directement à partir du réservoir. L'exploitation rationnelle et intensive de la nappe serait également organisée. La dimension des ouvrages sera établie en conséquence.

Il est évident que l'étude tiendra compte de la productivité des cultures possibles dans les différents cas, et qu'elle aboutira à la comparaison des investissements, de la valeur ajoutée et de la rapidité de valorisation de l'eau dans différentes hypothèses. Le choix interviendra en fonction du bilan économique et des incidences sociales.

Sous un autre angle, la protection du bassin versant contre l'érosion servira à limiter les possibilités d'envasement du barrage ; toutefois, sa conception favorisera davantage le ralentissement du ruissellement plutôt que la modification dans le sens de l'écoulement superficiel et souterrain des eaux pour éviter des perturbations possibles dans l'alimentation des nappes à l'aval.

L'exploitation des nappes phréatiques se fera par puits individuels, celle des eaux du barrage irriguera un ou plusieurs périmètres collectifs.

Dans le cas de l'utilisation d'eaux de barrage en appoint aux ressources d'une nappe phréatique passablement épuisée, il y a lieu de tenir compte que l'écoulement dans la nappe est souvent lent et les pertes minimes ; au barrage, le stockage de l'eau en été augmente les pertes par évaporation et la salure de l'eau. Compte tenu de ces considérations, on peut admettre la recommandation du comité régional du Cap-Bon, qui propose d'employer les eaux du barrage très tôt au début de la saison sèche (à partir d'avril) et de n'avoir recours aux puits qu'après utilisation de la réserve utile du barrage. On préserverait ainsi les possibilités de reconstitution de la nappe.

c) — *Utilisation conjuguée des barrages et des nappes souterraines profondes :*

L'étude de possibilités d'irrigation par barrages, dans des régions où la variation pluviométrique à travers le temps a permis de constater que la régulation inter-annuelle se fait uniquement par la retenue des eaux superficielles, est difficilement réalisable. C'est ainsi que, dans le cas de l'Oued Chiba, il semble que la régulation ne peut être assurée 3 années sur 10. Le choix de cultures arbustives riches (type agrumes) et la superficie arrêtée en fonction de l'apport moyen interannuel au barrage obligent à recourir accidentellement à une source supplémentaire d'eau. Des prospections souterraines effectuées ont permis d'envisager des forages de secours à proximité des barrages pour remplir la fonction de régulation durant les années déficitaires. Sous l'angle technique, cette solution peut paraître séduisante.

Sous l'angle économique, elle présente des inconvénients multiples :

1°) — l'existence d'un potentiel d'eau mobilisé et non utilisé est difficile à concevoir dans le cadre d'une politique d'intensification des irrigations. Certes, le forage de secours est exploité en surpompage, durant quelques mois, 3 années sur 10. Il n'en demeure pas moins que, durant plus de 7 années, l'eau disponible n'est pas utilisée et celle en écoulement dans la nappe est définitivement perdue. On peut admettre que plus de 60 % de l'eau exploitable dans la vie du forage n'est pas utilisée.

2°) — le coût de m3 d'eau pompée en secours supporte une charge d'amortissement du forage et de la station de pompage très élevée du fait du caractère accidentel de l'utilisation.

3°) — l'investissement à l'ha est alourdi par les frais supplémentaires nécessités par le sondage et son équipement et par le refoulement de l'eau au réservoir ou à l'adduction principale.

L'utilisation conjuguée des eaux mobilisées par le barrage et les nappes profondes peut être conçue en envisageant 2 catégories de périmètres, comme le suggère le comité régional de planification du Cap-Bon :

— un périmètre permanent de surface irriguée fixe qui sera dimensionnée en fonction des ressources du barrage en année déficitaire et de la nappe en surpompage. Ce périmètre pourra être arbustif ou une association de cultures arbustives et annuelles.

— un périmètre non permanent (à surface irriguée variable), dont l'importance sera calculée d'après les disponibilités du barrage durant les années régularisables, dont on soustrait les quantités d'eau nécessaires au périmètre permanent.

On peut illustrer ce cas par un exemple : un barrage de capacité régularisée à 4 Millions mais qui fournit, 7 années sur 10,4 Millions de m3, et 3 années sur 10,2 Millions de m3. Des forages complémentaires apportent en surpompage 2 Millions de m3 les 3 années déficitaires et 1 Million,5/an en pompage normal. Etablisons le bilan des ressources et des utilisations :

Ressources sur dix ans :

Barrages	4 Millions	× 10	=	15	Millions
Forages	1,5 Millions	× 10	=	15	»
		TOTAL	:	55	«

Utilisation sur dix ans :
1ère solution :

Barrages	7 ans	× 4 M.	=	28	Millions
	3 ans	× 2	=	6	»
Forages	3 ans	× 2	=	6	»
		TOTAL	:	40	«

2ème solution :

Barrages	7 ans	× 5 M.	=	35	»
«	3 ans	× 2	=	6	»
Forages	7 ans	× 1,5	=	10,5	»
«	3 ans	× 2	=	6	»
		TOTAL	:	57,5	«

Dans la 1ère solution, il y aurait un périmètre unique qui supporte la charge totale des investissements et du fonctionnement ; il serait l'équivalent de 700 ha d'agrumes.

Dans la 2ème solution, il y aurait un périmètre permanent correspondant à 700 ha d'agrumes consommant 40 Millions en 10 ans, et un périmètre de cultures annuelles qui fonctionnera 7 années sur 10 ; celui-ci consommera environ 17 Millions de m3 en 7 ans soit en moyenne 3 m,4 m3/an, par exemple un assolement maraîcher intensif de 350 ha environ.

Sous l'angle de l'utilisation du potentiel d'eau, la 2ème solution est très nettement la meilleure.

Sous l'angle des frais d'investissement, le périmètre non permanent supporterait les charges dûes au surdimensionnement de l'adduction principale et au réseau d'irrigation des 350 ha supplémentaires c'est à dire au maximum 1/4 de la valeur de l'adduction principale (si celle-ci intervient pour 500.000 Dinars, la charge serait de 125.000 Dinars) auquel s'ajouteraient 87.500 Dinars de réseau à 250 Dinars l'ha, et les frais d'amené d'eau des forages à la conduite principale (50.000 Dinars au maximum). Les investissements à l'ha seraient :

$$\frac{125.000 + 87.500 + 50.000}{350} = 750$$ Dinars. La charge d'amortissement (sur 20 ans) serait de 53 Dinars par année d'irrigation ; sur le périmètre principal, elle serait de l'ordre de 75 Dinars par an.

Sous l'angle des frais de fonctionnement, le coût qui interviendrait pour le périmètre non permanent serait celui des carburants et lubrifiants nécessités par le pompage supplémentaire 10 Millions et 1/2 de m3 en 7 ans, soit au m3 une somme équivalente au périmètre permanent. Il est à noter, que lorsque les forages sont à l'amont de la canalisation principale, il n'y a pas de frais de refoulement ; s'ils se trouvent à l'aval, il y aurait lieu de relier dans la mesure du possible le forage à l'adduction principale par un canal conduisant l'eau par gravité (hypothèse retenue dans l'investissement).

Au maximum, le prix de revient du m3 d'eau utilisé serait de l'ordre de 8 millimes sur le périmètre non permanent, alors qu'il atteindrait 12 millimes pour le périmètre permanent.

On constate donc que la combinaison de périmètres permanents et non permanents est la solution la plus rationnelle tant sous l'angle de l'intensification dans l'utilisation du potentiel d'eau que sous celui du coût du m3 d'eau.

d) — *L'utilisation conjuguée d'eaux de barrage et de nappes phréatiques et profondes :*

Elle se fera en tenant compte de la combinaison des facteurs ci-dessus exposés. L'exploitation par puits de surface sera préservée et développée dans le cadre individuel ; les eaux souterraines profondes et les reliquats des réserves de barrage feront l'objet de création de périmètres collectifs permanents et non permanents.

e) — *Une conclusion fondamentale :*

se dégage pour l'utilisation coordonnée des eaux dans l'irrigation. C'est la nécessité à l'échelle des études préliminaires, de prospecter toutes les ressources potentielles d'eau et de terres irrigables pour rechercher l'hypothèse la plus rentable dans la combinaison d'emploi d'eaux de diverses sources et l'association des cultures extensives et intensives des productions d'été et celles d'hiver. Ces études intégrées seront à la fois hydrauliques, agronomiques, économiques.

B) — *Coordination dans l'utilisation des eaux entre l'agriculture et les autres secteurs :*

a) — *L'utilisation principale est urbaine :*

Le captage de l'adduction des eaux sont prévus pour desservir les besoins urbains maxima. L'amortissement des investissements est inclus dans le prix du m3 servi aux populations urbaines.

Lorsqu'il s'agit de barrage réservoir et que la consommation annuelle des points desservis est égale à la capacité régularisée, aucune utilisation par l'agriculture n'est envisageable. Si des reliquats existent, même s'ils ont un caractère provisoire (quelques années), il est rationnel d'étudier leur utilisation la plus économique. C'est le cas du barrage réservoir de l'Oued Ellil ; ce sera le cas lorsque le barrage du Kasseb sera achevé. Les périmètres d'irrigation qui profiteront de ces eaux pourront être :

— des périmètres permanents dont la source d'approvisionnement définitive n'est pas aménagée (cas du périmètre de Bou-Heurtma qui pourra être desservi par le Kasseb tant que le barrage sur le Bou-Heurtma ne sera pas achevé).

L'eau urbaine accomplira un rôle de relai et sera valorisée au lieu d'être perdue ou utilisée par des activités moins rentables.

— des périmètres provisoires qui seront supprimés dès que l'eau urbaine ira à sa destination définitive; dans ce cas, la distribution de l'eau devra être réalisée avec des équipements sommaires et peu coûteux ; les cultures pratiquées seront annuelles.

Lorsqu'il s'agit d'eaux souterraines les pompages sont effectués en fonction des besoins de la population urbaine; durant l'été, il atteignent leur intensité maximum; ils sont, par contre, beaucoup plus limités en automne, hiver et printemps. Durant cette période, l'eau pourrait être utilisée par des cultures annuelles : cultures fourragères d'hiver, céréales, légumes d'hiver. Le coût de l'eau serait celui du pompage. La valorisation de l'eau sera très élevée, et l'action de mise en valeur à l'échelle des régions sèches sera considérable.

Les conduites d'alimentation du Sahel, de Sfax, de Zarzis, Djerba et Ben Gardane pourront contribuer notamment à la sauvegarde alimentaire des troupeaux de ces régions deshéritées (Kairouan, Sidi El Hani, Sbeïtla à Sfax, Sud Tunisien).

b) **L'utilisation principale est industrielle**

Là aussi, l'utilisation passe par des périodes de pointes maximale et minimale. Le potentiel d'eau non utilisé pourra faire l'objet d'irrigation de cultures saisonnières à étudier dans chaque cas.

c) **Les eaux usées**

Le rejet des eaux usées pose fréquemment des problèmes sanitaires qui obligent les agglomérations urbaines à les traiter dans des stations d'épuration pour leur enlever tout caractère de nocivité pour les populations. Très souvent, ces eaux sont utilisables pour l'irrigation de vergers et jardins suburbains et contribuent de ce fait au ravitaillement des villes en fruits et légumes. L'objectif principal à atteindre est urbain, l'agriculture n'a à supporter que les frais de distribution et d'application de l'eau.

Les quantités d'eau ne sont pas négligeables; l'eau consommée par les grandes villes en 1971 sera voisine de 50 Millions de m3 dont plus de la moitié pourrait être récupérée. L'utilisation par l'agriculture est à étudier dans chaque cas en fonction de la qualité chimique et microbiologique de l'eau épurée de son coût, des spéculations possibles, de l'importance des équipements d'adduction.

Les eaux usées à caractère industriel sont souvent utilisables par recyclage dans l'industrie; dans certains cas, elles sont nocives et doivent être rejetées dans des lieux inaccessibles; il convient d'éviter leur retour à la nappe où elles constitueront un danger pour les êtres vivants si ces nappes servent à l'irrigation ou à l'alimentation humaine et animale.

5°) **L'intégration de l'hydraulique agricole dans l'agriculture.**

Cet exposé, forcement incomplet, de l'utilisation de l'eau par l'agriculture a montré qu'à tous les stades les problèmes posés ne sont jamais de nature hydraulique seulement mais aussi agronomiques et économiques. Les solutions à apporter tiennent compte des trois disciplines. L'eau est ici un instrument du développement de l'économie agricole. L'hydraulique agricole, pour être efficace et productive, doit s'intégrer dans l'économie agricole non seulement au stade de l'équipement et de la mise en valeur, mais aussi à celui de l'exploitation et de la production. La mission des techniciens d'hydraulique ne finit pas avec l'achèvement de l'équipement hydraulique; au contraire, elle commence à ce moment et doit se continuer durant la vie des ouvrages dispensant l'eau d'irrigation.

L'hydraulique s'intègrera ainsi à la technique agricole, à ses stuctures et à son économie.

A 3 **Etablissement des perspectives décennales corrigées.**

Lors de l'établissement des perspectives décennales, l'état des études de mobilisation et d'utilisation économiques des ressources en eau ne permettait pas d'établir une politique nationale dans le domaine des irrigations; par ailleurs, l'expérience de l'Administration sur la rentabilisation des eaux dans les périmètres publics de mise en valeur hydro-agricole, était très jeune, et des conclusions valables ne pouvaient être définitivement dégagées; enfin, l'amélioration de l'exploitation des périmètres publics anciens (oasis) passant obligatoirement par une réforme des structures d'exploitation, il convient de « tester » les méthodes d'application de ces dernières, avant d'apprécier le volume des actions à engager.

Durant le plan triennal, la masse des études réalisées et les expériences menées ont permis d'améliorer les conceptions en matière d'irrigation, et d'ébaucher une politique nationale en ce domaine.

Le potentiel des ressources en eau est mieux connu; les conditions d'obtention d'une plus grande rentabilité des irriguées sont précisées; les possibilités d'écoulement des productions sur les marchés, intérieurs et extérieurs, ont facilité le choix des cultures à retenir en fonction des débouchés du milieu et des caractéristiques des eaux.

Les modifications à apporter aux perspectives décennales se révèlent importantes; nous examineront successivement :

— le potentiel supplémentaire d'eaux d'irrigation déterminé

— l'orientation des spéculations à arrêter dans les périmètres irrigués

— le choix de priorités dans l'investissement.

A 30 Potentiel supplémentaire d'eaux d'irrigation

A 300 Les eaux de barrages

Il a été établi, par des études relativement anciennes, et compte tenu de la régularité des pluies et de l'intensité de l'evaporation, que les barrages dont l'exportation peut être rentable pour les irrigations sont ceux susceptibles d'être construits au Nord de la Dorsale Tunisienne. L'amélioration de nos connaissances sur ce potentiel concerne essentiellement ces régions.

A 3.000 La Haute Medjerda

Sous cette dénomination, nous considérerons le cours de la Medjerda à l'ouest de Béjà au niveau de l'Oued Kasseb.

A la frontière tunisienne, près de Ghardimaou, un barrage sur l'Oued Medjerda pourrait retenir 200 Millions de m3 et fournir en moyenne interannuelle plus de 120 Millions de m3 d'eau par an. Il aurait surtout l'avantage de régulariser le débit aval de cet Oued et éviterait les inondations et dégâts dans les vallées et à l'embouchure.

La rive gauche est susceptible de fournir 150 Millions de m3 d'eau supplémentaires grâce à des barrages sur les Oued Ghanaï et se affluents, Bou-Heurtma, Kassab.

L'eau, d'exellente qualité servirait à alimenter les populations du Grand Tunis (40 Millions de m3), à adoucir les eaux d'irrigation de la Basse Vallée de la Medjerda (40 Millions de m3) et à irriguer des cultures sèches dans la ceintre chaude de la Haute Vallée de la Medjerda (70 Millions de m3). Le cours de la Medjerda, grâce à des pompages d'hiver pourraient fournir les quantités d'eau nécessaires à l'irrigation d'appoint de cultures céréalières, betteravières et fourragères dans une partie des plaines de Souk El Arba et Souk El Khemis, (25 Millions de m3 environ).

L'Oued Mellègue, à partir du barrage existant de Nebeur, pourra fournir 50 Millions de m3 pour servir à l'irrigation des surfaces restantes de ces plaines.

La rive gauche (Oued Meliz, Oued Siliana, Oued Tessa et leurs affluents) apporte à la Medjerda des eaux assez salées. Toutefois, certains affluents de l'Oued Siliana (Lakhmès, Oussafa) donnent des eaux de bonne qualité, un barrage est en construction sur l'Oued Lakhmès et fournira 6 Millions de m3 par an.

Au stade actuel, on peut estimer que 175 Millions de m3 d'eau supplémentaires peuvent être mobilisés et utilisés :

rive gauche	150 Millions
pompage dans la Medjerda...	25 Millions
	175 Millions

L'irrigation absorberait 135 Millions, et l'alimentation en eau de Tunis 40 Millions.

La rive gauche et le site de Ghardimaou pourront fournir plus de 300 Millions de m3 à l'irrigation lorsqu'une formule économique sera trouvée pour l'utilisation des eaux d'hiver.

A 3.001 La moyenne Medjerda

C'est la partie comprise entre l'Oued Kasseb et l'Office de la Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerda. Dans cette zône, deux affluents principaux sont à prendre en considération, l'Oued Béjà sur la rive gauche, l'Oued Khalled sur la rive droite.

Le plus intéressant est le premier qui pourra mobiliser pour l'irrigation 20 à 25 Millions m3 d'eau de bonne qualité.

L'utilisation de l'Oued Khalled pose les mêmes problèmes que ceux relatifs aux Oueds Siliana, Tessa et Meliz.

Par ailleurs, on pourrait disposer de 10 Millions de m3 d'eau par pompages d'été du cours de la Medjerda.

Le total des disponibilités supplémentaires du cours de la Medjerda et de ses affluents réalisables avant 1971 peut estimé à 160 Millions de m3 d'eau.

A 3.002 Le complexe de l'Ichkeul

Parmi les Oueds qui se deversent dans le lac Ickeul, le Djoumine et le Sedjenane sont susceptibles de fournir des quantités d'eaux importantes (de l'ordre de 120 Millions de m3). Les terres irrigables dans la région semble ne pas dépasser 12.000 ha environ. Le potentiel d'eau mobilisable est nettement supérieur aux possibilités d'irrigation de la zône.

Des études très sérieuses sont encore nécessaires pour déterminer l'utilisation de l'eau aussi bien pour les besoins urbains, industriels qu'agricoles. Pour l'irrigation, il sera indispensable de faire des études comparatives pour déterminer les options de base : irrigation intensive ou extensive, ou combinaison des deux méthodes, surélévation des barrages ou utilisation de conduites en terre, choix des cultures etc...

A 3.003 Les barrages moyens

Dans l'état actuel, l'inventaire des barrages moyens intéresse les zônes du Sud et du Sud-Est de Tunis. Dans ces régions, les sites d'Oueds retenus sont ceux de Bir Mcherga sur l'Oued Miliane, au Sud de Tunis et du Cap-Bon : Oueds Chiba, Masri, Abid, Abida, El Oudiane, Henchir Djedida. L'ensemble des ressources escomptées est de l'ordre de 40 Millions de m3.

Le barrage sur l'Oued Chiba est construit; celui relatif à l'Oued Masri est en cours d'exécution.

Celui envisagé pour Bir Mcherga a un intérêt certain pour la suppression des inondations dans la pleine au Sud immédiat de Tunis.

Un inventaire plus exhaustif est actuellement en cours et doit intéresser les zônes Nord de la Dorsale des régions de Pont du Fahs, Zaghouan, Sud de Béjà et Gouvernorat du Kef.

A 3.004 Les lacs collinaires

L'utilisation des eaux de ruissellement de petits bassins grâce aux lacs collinaires a donné des résultats intéressants en Italie.Des prospections effectuées en Tunisie durant le Plan Triennal ont permis la construction de quelques unités dans les régions de Bizerte, du Cap Bon et à l'Office de Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerda. Les possibilités les meilleures se présentent dans les lieux où la pluviométrie est régulière, le bassin versant couvert de végétation, et les terres irrigables bien protégées des vents. Ces conditions sont difficiles à réunir dans les conditions actuelles ; en outre, l'exiguité des périmètres à dégager rend difficile leur utilisation collective; l'utilisation privée suppose de grandes exploitations individuelles d'une taille peu courante en Tunisie sauf sur les unités de Production du Nord; lorsque celles-ci s'étendront aux zônes de montage

d'une pluviométrie supérieure à 500 m/m, l'exploitation de lacs collinaires sera à envisager ; à ce moment l'installation de systèmes anti-érosifs sera assez avancée pour espérer limiter les apports solides à un niveau acceptable.

Les eaux de barrages mobilisables avant 1971 pour l'irrigation peuvent totaliser 360 Millions de m3 qui s'ajoutent aux 240 Millions acquis grâce aux retenues des Oueds Mellègue, Ellil et Nebhana.

Le potentiel total des eaux d'irrigation provenant des eaux de ruissellement pourrait donc être de 600 Millions de m3 à la fin de la perspective. Sur cette quantité 80 Millions sont à réserver à des besoins autres qu'agricoles.

Les ressources supplémentaires à utiliser pour les cultures irriguées sont ainsi estimées à 500 Millions de m3.

A 301 Les nappes souterraines de moyenne et grande profondeur.

Nous considèrerons sous cette rubrique les nappes dont l'exploitation ne peut se faire par des puits de surface.

L'effort de prospection du Gouvernement tunisien depuis l'indépendance est certainement considérable. Grâce à ses recherches, de nombreuses nappes sont décelées. Les connaissances acquises sur leur capacité dynamique, leurs réserves statistiques, la qualité de leurs eaux ne sont pas parfaites; l'inventaire de ces nappes n'est probablement pas complet, mais, un bilan sommaire montre l'importance du potentiel exploitable.

A 3010 Nappes du Nord

Dans l'extrême Nord, les eaux souterraines sous pression dans la zône des dunes présentent un potentiel apprécié approximativement à 500 l/s soit un débit annuel de l'ordre de 15 Millions de m3. L'eau est douce; le climat incite aux cultures riches; les terres convenables sont malheureusement rares.

Les nappes de la Haute Vallée de la Medjerda sont certainement importantes mais assez mal connues ; en première approximation, le débit exploitable serait de 40 Millions de m3 par an; des études plus précises sont en cours pour mieux apprécier les disponibilités d'eaux et la qualité de celles-ci.

Les nappes de la région du Mateur recèlent des eaux de bonne qualité; leurs caractéristiques sont en cours d'études ; des forages d'exploitation sont d'ores et déjà effectués pour subvenir aux besoins industriels de Menzel Bourguiba. Les disponibilités pour l'agriculture ne sont pas encore connues.

Les nappes de la moyenne et Basse Vallée de la Medjerda semble salées.

La nappe de Khlédia recèle des ressources importantes d'eaux de bonne qualité : elle est utilisée partiellement pour les besoins de Tunis ; des études en cours doivent déterminer les possibilités réelles d'exploitation. Un volume annuel utilisable de l'ordre de 10 Millions de m3 n'est probalement pas exagéré.

Dans le Cap- Bon, les nappes d'El Haouaria sont susceptibles de fournir 10 Millions de m3 environ ; celles de Tozeghrane, Chiba, Grombalia font l'objet de prospections ; il n'est pas exagéré d'en attendre un volume exploitable de 15 Millions de m3 ; les forages de reconnaissance ont décelé également des possibilités au niveau de Henchir Kort sur la route de Belli à Nabeul ; l'existence d'eaux souterraines dans la plaine de Bou Arkoub est très vraissemblable. En l'état actuel, les ressources supplémentaires à utiliser semblent se situer entre 20 et 30 Millions de m3 par an.

Des prospections doivent être effectuées dans les plaines Sud du Gouvernorat de Tunis et Béjà, et dans le Gouvernorat du Kef.

On peut s'attendre à l'exploitation, avant 1971 d'un volume de 80 Millions de m3 par an dans le Nord du pays, dont 50 se prêtant à des cultures riches.

A 3.011 **Nappes du Centre**

Les nappes actuellement connues dans les gouvernorats de Sousse, Kairouan, Kasserine et le Nord du gouvernorat de Gafsa recèlent des sources importantes d'eau. Parmi les plus importantes on peut citer celles de :

— Enfidaville partiellement utilisée dans l'Office de l'Enfida (Gouvernorat de Sousse)
— Sisseb dont l'exploitation est jumelée avec le Nebhana (Gouvernorat de Kairouan)
— Plaine Sud de Kairouan jusqu'aux Souassis (Gouvernorats de Kairouan et de Sousse)
— Hadjeb El Aïoun (Gouvernorats de Kairouan et Kasserine)
— Sbeïtla (Gouvernorat de Kasserine)
— Kasserine (Gouvernorat de Kasserine)
— Sbiba dont l'exploitation est jumelée avec le barrage de l'Oued Sbiba (Gouvernorat de Kasserine) — Sidi Bou Zid et Djilma (Gouvernora
— Sidi Bou-Baker (Gouvernorat de Gafsa).
— Sidi Bou Zid et Djilma (Gouvernorat de Gafsa)

D'autres nappes de moindre importance sont décelées (Maknassy, Beni Hassen, Fériana).

Le potentiel total exploitable de ces nappes est de l'ordre de 150 Millions de m3 par an. Une partie de ces eaux est utilisée pour l'alimentation humaine dans les villes surtout au Sahel et à Sfax ou pour des besoins industriels (Kasserine); certaines servent à l'irrigation mais en quantité très limitée. Les programmes de mise en valeur des périmètres du Nebhana, de Sbiba et des cellules du Centre permettront l'emploi d'un volume qui n'est pas négligeable. Toutefois, après satisfaction de tous ces besoins, il demeurera un débit disponible voisin de 100 Millions de m3 dont 60 % sont constitués par des eaux d'excellente qualité.

Durant les 7 années restantes, l'exploitation de ces eaux sera effectuée par une utilisation plus rationnelle des aménagements existants et par la création de nouveaux périmètres irrigables grâce à des forages existants ou à installer.

A 3.012 **Nappes du Sud** — La nappe de Sfax est susceptible de fournir environ 30 à 40 Millions de m3 d'eau supplémentaires; toutefois la qualité défectueuse des eaux incite à une utilisation prudente et peu coûteuse. Les cellules, actuellement installées servent à l'expérimentation pour déterminer les meilleures conditions d'emploi.

L'utilisation des nappes des oasis pose des problèmes qui ont été évoqués dans l'exposé sur la situation actuelle. Dans l'ensemble, on peut noter qu'à un déficit plus ou moins important d'eau en été selon les cas, correspondent des excédents de novembre à avril qui sont perdus. Les aménagements d'ordre hydraulique et agricole dans les oasis permettront de fournir un supplément d'eau de 25 Millions m3 et de récupérer 57 Millions de m3 actuellement perdus durant le reste de l'année.

La nappe du continental intercalaire recèle des ressources importantes ; il est probablement possible de disposer dans la région de Gabès de 25 à 30 Millions de m3 d'eau supplémentaires; malheureusement les terres utilisables pour les cultures riches sont très rares; les meilleures sont déjà récupérées par les oasis existantes. Il reste la possibilite de créer des périmètres fourragers à proximité immédiate de forages pour réaliser l'engraissement du bétail et assurer la sauvegarde alimentaire. L'utilisation dans ce cas est étroitement liée à l'amélioration des paturâges et il ne semble pas rationnel de l'envisager avant 1969-1970.

L'amélioration des sources de vie dans le Sud réside essentiellement dans l'amélioration de la productivité de l'eau dans les oasis existantes.

Au total, et dans les meilleures conditions, on pourrait envisager dans le cadre des perspectives décennales, l'utilisation supplémentaire de 140 à 150 Millions de m3 dans le Sud.

Les possibilités d'exploitation nouvelles des nappes profondes, pour l'ensemble de la Tunisie seraient de l'ordre de 320 à 330 Millions de m3.

A 302 **Les nappes phréatiques**

L'inventaire des puits de surface servant à l'irrigation a montré que dans de nombreuses zônes, l'exploitation des nappes phréatiques est très faible. Les raisons de cette insuffisance ont été analysées plus haut. Le rythme de création de puits semble être de 700 par an. Il est possible de porter cet effort à 1.000 unités par an à partir de 1967. Le nombre total de puits qu'on peut envisager durant les 7 années à venir s'établirait ainsi :

1965-1966	1.500
1967-1968	2.000
1969-1971	3.000
	6.500

Si l'on admet un apport annuel de 25.000 m3 par puits, les ressources supplémentaires qui seraient ainsi dégagées atteindraient 180.000 millions de m3 environ.

A 303) — *Total des ressources supplémen taires d'eau d'irrigation :*

En 1971, celui-ci pourrait être de :

Eaux de barrages	500	Millions	de m3
Eaux de nappes profondes	320	«	«
Eaux de nappes phréatiques	180	«	«
Divers	20	«	«
TOTAL :	1.020	Millions	de m3

Les ressources actuellement exploitées correspondent à près de 450 Millions.
L'utilisation du potentiel ci-dessus exposé permettrait de porter les surfaces irrigables à plus de 250.000 ha.

A) 31 — *Orientation des spéculations agricoles dans les nouveaux périmètres irrigués :*

Compte tenu de la politique générale des irrigations exposée plus haut, il semble nécessaire de définir une orientation des spéculations à pratiquer dans les périmètres irrigués des différentes régions. Il n'est pas question de donner des plans rigides d'occupation du sol par les cultures mais de fournir des indications de base destinées à faciliter les choix à l'occasion de l'étude de chaque cas considéré.

AGRUMES. — Le marché européen des agrumes dépasse 2 Millions de tonnes par an ; La Tunisie y livre entre 30 et 40.000 T. par an ; en 1965, nous atteindrons vraisemblablement 50.000 T. Ce marché n'est pas encore saturé : la consommation est en pleine extension. Les perspectives de production tunisienne de 400.000 T. vers 1977 dont 270.000 T. pour l'exportation ne sont pas illusoires ; la plantation de 9.000 ha de 1965 à 1971 a été prévue.

Dans ce cadre, il y a lieu d'accorder la priorité d'irrigation aux agrumes dans les zônes et les terres favorables. Toutefois, l'essentiel de la production intéressant l'exportation, les surfaces les plus importantes doivent être réservées aux oranges maltaises ; celles-ci ne présentent la qualité voulue que dans les régions à climat maritime et surtout à l'Est du pays.

En principe, le potentiel d'eaux disponibles au Cap-Bon, à Khlédia, au Sahel, à Bizerte et aux dunes du Nord est supérieur aux besoins d'extension de cette culture.

Toutefois, compte tenu des nécessités de diversification culturale, on peut admettre que 3 à 4.000 ha pourront être plantés en dehors de ces zônes, notamment dans la Haute Vallée de la Medjerda. On attachera la plus grande importance au climat et notamment à l'époque et à la fréquence des gelées.

PACANIERS. — Le marché international des fruits secs est en pleine expansion ; les productions mondiales sont inférieures aux besoins de consommation. L'extension des arbres à fruits secs en irrigation peut être envisagée avec optimisme ; la culture du Pacanier s'est révélée intéressante dans le Nord du Pays. Les variétés productives, les méthodes de production de plants et de culture des vergers sont connues. On peut admettre la création de 3.000 ha à 5.000 ha de nouvelles plantations de pacanier dans le Nord, notamment dans les périmètres de l'Ichkeul et des plaines irriguables de Souk-El-Arba et Souk-El-Khemis.

PISTACHIER. — Dans le même ordre d'idées, le pistachier en irrigué peut être considéré comme l'agrume du Sud. Les valeurs brute et ajoutée à l'ha sont supérieures à celles procurées par l'oranger.

Les débouchés extérieurs sont sûrs. Le frein à cette culture est la capacité actuelle de production de plants des pépinières. Ceci limite les perspectives de plantation de 1965 à 1971 à un maximum de 10.000 ha à réserver aux régions continentales du Centre, c'est à dire approximativement les périmètres à aménager dans le cadre de l'exploitation des nappes profondes des Gouvernorats de Kairouan, Kasserine, Sousse (Souassis) et Gafsa (Sidi Bou Zid, Sidi Bou Baker, Gafsa, Maknassy).

ABRICOTIER PRECOCE, PECHER, POMMIER ET POIRIER. — L'abricotier et le pêcher précoce sont à multiplier dans les zônes côtières de l'Est. Un total de 10.000 ha peut être affecté à ces zônes. Les périmètresdu Sahel Côtier, à irriguer à partir de Nebhana correspondent parfaitement aux exigences de ces arbres ; pour le pêcher, il faudra éviter les terres calcaires.

L'extension du pêcher tardif, du pommier et poirier est à envisager dans le Nord Ouest en climat continental ; elle portera sur un total de 2.000 ha.

OLIVIER POUR OLIVES DE TABLE, ABRICOTIER TARDIF, PRUNIER ET DIVERS. — L'irrigation de 10.000 ha d'oliviers pour la production d'olives de table est à envisager dans toute la région Nord pour utiliser les terres irriguables où il n'est pas possible d'installer des cultures plus riches.

L'abricotier tardif sera planté dans les périmètres du Centre sur une surface voisine de 2.000 ha.

Le prunier et le cognassier utiliseront les terres difficiles à drainer dans le Nord.

Le grenadier valorisera les eaux salées.

CULTURES MARAICHERES. — L'assolement maraicher de primeurs à base de fraisier est à envisager dans les zônes côtières chaudes, où l'eau est d'excellente qualité. C'est le cas de la région des dunes du Nord, à Bizerte, au Cap-Bon.

L'assolement à base de tomate de primeurs est à envisager en priorité dans les oasis côtières ; il peut être pratiqué dans les sables du Nord (Ouchtata, Tabarka, Meknas) ; son extension au Sahel de Sousse, à la côte Sfaxienne et au Cap-Bon est à vérifier.

L'assolement d'asperge de primeur est également à étendre dans les oasis côtières.

Les périmètres où la tomate et le piment de saison sont la base de l'assolement doivent se trouver près des grands centres urbains ou des usines de transformation. Ce genre d'assolement intéressera essentiellement le Cap-Bon, la région de Tunis, l'Ichkeul et les Plaines de la Haute Vallée de la Medjerda.

L'assolement à base d'artichaut est à pratiquer dans la Haute et la Basse Vallée de la Medjerda et l'Ichkeul.

La pomme de terre se trouvera associée à tous les assolements dans les régions où les gelées sont peu fréquentes et où les eaux ne sont pas trop chargées de sels.

Sur l'ensemble du territoire, on doit réserver un minimum de 5% des débits pour la satisfaction des besoins locaux en légumes.

CULTURES FOURRAGERES. — On tendra vers l'utilisation de 40 à 50% des eaux disponibles pour les cutlures fourragères.

Les eaux disponibles durant la période hivernale, après satisfaction des besoins des cultures principales, doivent absolument trouver leur emploi pour l'irrigation des espèces fourragères. A cet effet, tous les périmètres du Centre et du Sud doivent comporter une partie aménagée sommairement pour la production des aliments du bétail. Dans ce cadre, aucune limitation de surface n'interviendra ; le choix des espèces dépendra du climat, de la nature des terres, de la définition des besoins fourragers du bétail à entretenir dans les lots irrigués et l'environnement sec.

Sur les débits d'été, un pourcentage variable, au moins égal à 15 % du total, doit être réservé aux fourrages.

CULTURES INDUSTRIELLES. — La culture de la betterave à sucre doit atteindre la production de 100.000 tonnes de racines dans un rayon maximum de 30 kms pour pouvoir alimenter une unité industrielle.

La production d'Août et Septembre exige des irrigations d'été qui seraient plus rentables par d'autres spéculations. Il y a intérêt à se limiter à des cultures dont les récoltes sont étalées de Mai à Juillet pour arrêter les irrigations à fin Mai.

Il faudra utiliser des eaux à coût peu élevé ; on pourra, compte-tenu de ces réserves, envisager la culture de la betterave à sucre dans les Plaines de Souk-El-Arba et Souk-El-Khemis et la région de Bizerte, à partir des eaux de surface.

L'optimum à atteindre de 100.000 T. de racines de sucre ne peut pas être obtenu dans ces zônes. La limitation sera basée sur les caractéristiques des terres et la concentration culturale.

On peut envisager dans des cas limités, la culture du coton, des oléagineux (soja, tournesol) du lin etc... ; mais on ne peut fixer une orientation en cette matière, ces spéculations intervenant comme complément à une base culturale plus rentable.

A32) — *Critères de choix pour déterminer les priorités dans l'investissement :*

Les critères retenus pour déterminer la priorité à accorder aux investissements pour l'irrigation sont :

— l'investissement à l'ha ;

— le prix de revient du m3 d'eau utilisé :

— la productivité de l'eau mobilisée à court terme et à long terme ; à cet effet, on a calculé le produit brut et la valeur ajoutée totale et au m3 d'eau, la relation de la valeur ajoutée à l'investissement.

— l'incidence de l'investissement sur l'emploi, notamment l'investissement nécessaire pour la création d'un emploi et la valorisation de l'emploi.

L'investissement à l'ha est très variable ; toutefois, l'expérience acquise permet d'adopter les ordres de grandeur suivants :

Réaménagement des oasis	: entre	200 et 400 D. à l'ha.
Création de puits de surface	:	600 D/ha.
Forages exploités par pompage	:	700 à 1.000 D.
Barrages	:	1.500 à 2.500 D.

Le prix de revient de l'eau dépend d'une part du coût de l'investissement, et d'autre part des frais d'entretien et de fonctionnement. D'une façon générale, il est le plus faible dans l'exploitation des forages artésiens. Les frais d'exploitation sont en principe moins élevés pour les eaux de barrage que pour les eaux pompées.

Les prix constatés ou calculés montrent, qu'à part les forages artésiens, le m3 d'eau revient entre 7 et 17 Millimes.

Puits de surface	:	7 à 9 Millimes
Forages par pompage	:	8 à 12 Millimes
Barrage	:	9 à 17 Millimes

La productivité de l'eau est la résultante de l'effet de l'eau sur les cultures ; dans le tableau II en annexe, on constate que la valeur brute obtenue par m3 d'eau mobilisée oscille de 4 à 90 Millimes.

Exploitation actuelle des oasis	:	de 4 à 10 Millimes
Exploitation après réaménagement des oasis	:	de 21 à 36 Millimes
Création de puits de surface	:	61 Millimes
Forages par pompage dans le Centre	:	31 à 93 Millimes
Barrages étudiés	:	35 à 86 Millimes

La valeur ajoutée au m3 d'eau mobilisée oscille dans les mêmes proportions. La valeur ajoutée annuelle par rapport à l'investissement (V.A./Investissement) s'établit comme suit :

Réaménagement des oasis	:	35 % à 77 %
Puits de surface	:	28 % à 31 %
Nappes du Centre	:	27 % à 63 %
Barrages étudiés	:	9 % à 50 % (1)

Le coût de l'emploi et la valorisation de la journée de travail se résument ainsi :

	Coût de l'emploi	*Valorisation de la journée du travail*
Réaménagement des oasis	: 400 à 1.500 D.	0 D,800 à 0 D,900
Puits de surface	: 1.000 D.	1 D,280
Forages du Centre	: 1.000 à 2.100 D.	1 D,100 à 4 D.
Barrages étudiés	: 1.500 à 5.600 D.	0 D,300 à 1 D,900

En résumé, sous l'angle économique, on peut admettre que la création et l'exploitation des puits de surface est l'opération la plus rentable et la plus facile à réaliser. Elle est inscrire en priorité dans les investissements hydrauliques. Le programme de 6.400 puits en 7 ans à raison de 2.000 Dinars par puits demandera 12.800.000 Dinars.

La récupération des puits plus ou moins abandonnés, demandera 4.250.000 D. ; toutefois elle sera malaisée, difficile à réaliser entièrement. On peut estimer que le 1/4 de l'investissement sera réalisable soit une dépense de 1.000.000 Dinars.

Le réaménagement et l'extension des périmètres du Centre irrigables par nappes profondes présente un caractère économique aussi bon que les puits de surface ; la réalisation sera plus difficile par la création des coopératives de polyculture et la formation des irrigants. Cette opération est à inscrire en 2ème lieu avec une dépense de 8.000.000 D.

(1) Dans le cas de 50%, l'investissement est sous estimé ; le cas le plus fréquent oscille entre 15 et 25%.

La création de périmètres d'irrigation aux Meknas à partir des forages présente le même caractère et coûtera 700.000 D. environ.

La reconversion et le réaménagement des oasis est l'opération économique la meilleure en finalité, toutefois, elle sera difficile à mener et exigera un effort psychologique très important de la part de l'Etat et des organisations nationales. Ses effets seront lents dans les oasis continentales du fait de la nécessité de renouveler progressivement la majorité des plantations. Elle sera inscrite en 3ème lieu pour une dépense globale de 8.000.000 Dinars.

L'exploitation des eaux de surface est à classer ainsi en fonction de l'intérêt économique :

— Création de périmètres à partir d'un barrage sur l'Oued Abid	840.000 D.
— Création de périmètres à partir de pompages dans la moyenne Vallée de la Medjerda	920.000 D.
— Création de périmètres dans les Plaines de Ghardimaou, Souk El Arba et Souk El Khemis (dépenses dans la décennie)	29.900.000 D.
— Création de périmètres à partir d'un barrage sur l'Oued Béjà	3.000.000 D
— Création de périmètres à partir d'un barrage à Bir Mcherga	6.200.000 D.
— Création de périmètres à partir d'un barrage sur l'Oued Lebna.	1.700.000 D.
— Création de périmètres à partir du Complexe de l'Ichkeul	22.000.000 D.
SOIT AU TOTAL.....	64.560.000 D.

L'exploitation des nappes du Cap-Bon (Grombalia, Tozegrane, Bou Arkoub et divers) est une opération qui a la même valeur économique que les nappes du Centre mais l'état d'avancement des études ne permettra l'exécution qu'à partir de 1969. Le coût peut être apprécié approximativement à 2.000.000 D.

La continuation des projets déjà entrepris demandera un crédit de 30.000.000 D.

L'ensemble des dépenses d'investissement pour l'irrigation durant les 7 années à venir serait donc de l'ordre de 12.000.000 Dinars.

Au cas où des périmètres fourrages seront effectués dans l'extrême Sud à partir de la nappe du Continental intercalaire, 3 Millions de Dinars supplémentaires seront nécessaires soit 130 Millions de Dinars.

Des économies acceptables pourraient être obtenues par le ralentissement des projets de la Haute Vallée de la Medjerda, du complexe de l'Ichkeul et des périmètres fourragers de l'extrême Sud. Dans ces conditions, si l'on réserve 15 Millions de Dinars au 1er projet, 15 Millions au 2ème et si l'on diffère le 3ème, l'investissement de 1965 à 1971 atteindrait 100 Millions de Dinars.

A 4) — *Place du Plan Quadriennal :*

Toutes les opérations prévues dans le chapitre précédent devraient commencer durant le plan quadriennal ; toutefois, pour alléger, les investissements de la quadriennie les dépenses suivantes sont seules retenues :

Continuation des travaux en cours :	OMVVM	5.000.000 D.
	NEBHANA	
	LACS COLLINAIRES	
	OUED CHIBA	19.000.000 D.
	OUED LAKHMES	
	OUED MASRI	
	EL HAOUARIA	
	OUED KASSEB	

Puits de surface	4.500.000
Reconversion des oasis	3.000.000
Nappes du Centre	4.000.000
Oued El Abid	800.000
Exploitation de la nappe des Meknas	500.000
Construction du barrage de Bir Mcherga (1)	2.000.000
Plaines de Ghardimaou, Souk El Arba, Souk El Khemis	3.000.000
Complexe de l'Ichkeul	4.000.000 D.
Arrondi à 46 Millions de Dinars	45.800.000 D.

Les travaux à réaliser et les spéculations culturales retenus pour les différents projets figureront en annexe.

La valeur brute de la production, la valeur ajoutée et l'emploi qui seront procurés par les irrigations de ces projets quand des cultures seront en pleine production, figurent au tableau II ci-joint. La diversification des cultures dans les différents périmètres est indiquée dans les tableaux III, IV, V et VI.

(1) La priorité accordée à la construction du barrage de Bir Mcherga est justifiée par la lutte contre les inondations; l'usage agricole est à l'étude.

B. EPANDAGE D'EAU DE CRUES

L'intensité de l'évaporation dans le Centre et le Sud ne permet pas d'envisager la constitution de barrages réservoirs pour l'irrigation; la perte d'eau est considérable par rapport au volume stocké; par ailleurs le caractère de grande irrigularité des pluies à travers les années amène à des coûts prohibitifs du m3 d'eau emmagasiné et utilisé.

L'effet de la sécheresse sur les cultures est cependant très élevé et limite considérablement la production agricole. Ce qui a amené à constituer des réserves d'eau dans le sol durant la période pluvieuse; en saison sèche, les plantes à enracinement profond profitent de ce stockage.

L'épandage d'eaux de crues consiste effectivement à dériver les eaux de crues des Oueds pour les étaler sur la surface des terres aménagées à cet effet. On aboutit ainsi à augmenter le volume annuel d'eau apporté à l'ha sans corriger l'irrigularité pluviométrique inter-saisonnière et inter-annuelle. Ce n'est pas une irrigation dans le sens réel du terme puisque les eaux ne viennent pas combler un déficit en temps opportun, mais s'ajoutent aux pluies en saison humide.

Les caractéristiques des cultures demeurent celles d'une agriculture en sec; les rendements sont toujours soumis aux aléas climatiques. L'augmentation de production reste limitée.

Mais l'insuffisance pluviométrique dans les régions Sud de la Dorsale oblige pratiquement les populations à lutter contre le ruissellement et à récupérer le maximum d'eau au profit des cultures. L'effort développé par les générations, à travers le temps se trouve dans l'aménagement des « maskats » au Sahel, le traitement des tallwegs dans le Sud (Matmata) et les épandages dans les Plaines du Centre et du Sud. Toutefois, l'investissement à l'ha est forcément limité et proportionnel à la faiblesse d'accroissement des productions. Tous les travaux sont en terre, parfois renforcés par la pierre nue. Dans les épandages, les ouvrages sont dans l'ensemble fragiles et demandent un entretien constant. Les seuils de dérivation sont souvent endommagés par les crues violentes, ce qui oblige à les refaire ou à les réparer fréquemment. Cependant les aménagements traditionnels sont très fréquents et intéressent des périmètres de quelques dizaines d'ha à plusieurs milliers d'ha. Parmi les plus importants, les planes de Gamouda (8.000 ha) et de Kairouan (6.000 ha) les récupérations des eaux des « Ségui » témoignent de l'intérêt des populations pour le stockage des eaux dans la terre.

Dans le but de donner une plus grande sécurité dans le fonctionnement des systèmes d'épandage et une plus longue durée des ouvrages, l'Administration a essayé de perfectionner les systèmes de construction et de distribution de l'eau. Les sujétions d'entretien et de réparation demeurent malgré tout très importants, et en l'absence d'organisations collectives pour effectuer ces travaux, les périmètres d'épandage périclitent et demandent de gros efforts de réaménagement pour fonctionner correctement.

La fragilité des ouvrages et le caractère de dérivation, ne permettent pas l'utilisation des crues importantes : seuls les petites et moyennes crues sont récupérables.

Le coût des aménagements est élevé par rapport à l'amélioration de la production; cependant, les cultures arbustives, notamment l'olivier et le figuier, tirent mieux profit de ce système et justifient les investissements nécessaires; par contre, les cultures annuelles ne supportent pas les frais. Or la majorité des terres à épandage sont lourdes et conviennent davantage aux céréales. Les espèces herbagères vivaces doivent être en mesure de rentabiliser les dépenses d'établissement mais celles fourragères sont rares; des essais d'implantation d'écotypes sont en cours; s'ils réussissent, l'intérêt des épandages deviendra nettement plus important.

Dans l'état actuel, la priorité des investissements dans le Centre et le Sud doit être accordé à l'irrigation, aux plantations arbustives et aux pâturages. Toutefois, il convient d'achever les actions d'épandage des eaux de l'Oued Feka entreprises à Sidi Bou Zid, celles commencées à Sidi Aïch, au Khanguet et Seldja et entreprendre les opérations

combinées de lutte contre les inondations et d'épandage des Oueds Merguellil et Zeroud

Pour l'Oued Fekka, les crédits nécessaires ont été délégués à l'Office de Sidi Bou Zid.

Les crédits à inscrire au titre du Plan Quadriennal peuvent être estimés ainsi :

— Déviation des eaux perennes et de l'underflou des Oueds Khanguet et Seldja	150.000 D
— Epandage de l'Oued Sidi Aïch	250.000 D
— Barrage sur l'Oued Merguellil	400.000 D
— Barrage dans le bassin versant de l'Oued Zeroud	300.000 D

La dérivation des eaux perennes présente un intérêt manifeste pour les oasis du Seldja et du Khanguet; elle servira surtout au titre de complément d'irrigation.

Le périmètre de Sidi Aïch a fait l'objet d'un accord de coopération économique avec le Gouvernement Allemand; il conviendra de limiter le cadre de l'opération aux crédits inscrits.

Les barrages sur les Oueds Merguellil et Zéroud sont destinés en priorité à assurer la protection de la ville et de la Plaine de Kairouan contre les inondations. Il y aura intérêt à utiliser les eaux ainsi retenues pour faire des épandages sur les terres agricoles. On étudiera en premier lieu la possibilité d'emploi sur les périmètres existants de la Plaine de Kairouan, ou des plaines amont. Les doses d'eau à considérer à l'ha peuvent être comprises entre 2 t 3.000 m3. Sous cette forme l'opération a un plus grand intérêt pour l'agriculture qu'un simple épandage; en effet, les eaux peuvent être stockées dans la retenue pendant quelques mois et lâchées lorsque la pluie saisonnière est déficitaire ; une eau retenue en hiver pluvieux pourrait, par exemple servir à l'épandage au printemps suivant s'il se révèle sec, ce qui est souvent le cas dans ces régions.

Le choix du site sur l'Oued Merguellil est arrêté; celui relatif aux affluents de crues du Zéroud doit faire l'objet d'une étude complémentaire.

Les investissements totaux de la quadriennie pour les épandages d'eaux de crues seront donc de 1.100.000 D. Pour la confection des barrages, il y aura lieu de prévoir l'utilisation maximale de la main d'œuvre et des moyens de transport locaux (traction animale).

C. ASSAINISSEMENT AGRICOLE

L'excès d'eau est aussi néfaste pour les cultures que la sécheresse. Dans les zônes nord, la pluviométrie trop abondante et un ruissellement important, amènent des accumulations dans les parties basses; de même les eaux aboutissant dans certaines plaines sortent du lit mal tracé des Oueds et dévaguent sur les terres avoisinantes; en cas de grandes crues, les eaux débordent les berges et provoquent de graves dégâts aux terres, routes, voies ferrées, ouvrages et agglomérations urbaines.

L'action, pour limiter ces derniers effets est du ressort du recalibrage du lit de rivières et de la lutte contre les inondations qui seront examinés plus loins.

La stagnation de l'eau à la surface du sol ou dans la couche supérieure de terre arable provoque l'asphyxie des racines et freine ou arrête le développement de la végétation. Les terres sont inaccessibles aux hommes et au cheptel et ne se prêtent à aucune exploitation; si l'excès d'humidité est quasi permanent, l'évolution du sol est freinée, la vie microbienne arrêtée ou ralentie et on obtient des terres hydromorphes. En cas de culture, des rendements sont dans l'ensemble faibles.

Ces phénomènes se manifestent généralement dans les bas fonds où les terres sont lourdes, à faible perméabilité.

L'assainissement provoque l'écoulement des eaux excédentaires et les évacue en dehors des terres agricoles.

Les travaux forestiers et de conservation des eaux et du sol en limitant l'entensit du ruissellement peuvent diminuer l'accumulation d'eaux dans les plaines; par ailleurs les débits solides sont moins importants ce qui facilite l'entretien des canaux d'assainissement.

L'expérience tunisienne a montré les inconvénients qui résultent de travaux d'assainissement sans traitement de la partie amont. De même, les règles d'évacuation des eaux sont en étroite liaison avec la nature du sol et du sous-sol, celle des cultures pratiquées ou possibles, l'existence de nappes souterraines à faible profondeur.

Par ailleurs, l'action assainissements estplus ou moins bénéfique dans une plaine donnée selon l'importance respective des zônes qu'elle comporte périphérique, insubmersible, d'amélioration certaine, récupérable ou irrécupérable.

Très souvent, le drainage doit suivre l'assainissement, sinon l'effet sur les cultures demeure régligeable; la rentabilité de l'investissement n'est pas obtenu parceque la mise en valeur par la culture ne peut être entreprise.

Dans l'ensemble, le coût des opérations d'assainissement est élevé ; l'augmentation de production est faible et les frais d'entretien des réseaux absorbent une partie importante de la plus-value apportée.

Par contre, l'assainissement est indispensable, préalablement à l'installation de périmètres irriguables sur des zônes asphyxiantes.

Compte tenu de ces considérations, les investissements prévus pour la quadriennie seront utilisés dans les périmètres à irriguer de l'O.M.V.V.M. et à l'achèvement des travaux entrepris.

1°) - O. M. V. V. M.	1.000.000 D
2°) - Achèvement :	
a) Plaines de Souk El Khémis et Sedjenane.....	400.000 D
b) Autres périmètres.....	300.000 D
TOTAL.....	1.700.000 D

D. LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

L'achèvement des travaux entrepris durant le Plan Triennal dans la basse Vallée de la Medjerda nécessitte un crédit de 250.000 D.

La construction du barrage de Bir Mcherga, prévue sur l'Oued Miliane, contrôlera l'écoulement des crues et supprimera les inondations provoquées fréquemment par cet Oued au Sud de Tunis.

Le recalibrage de l'Oued Tine, prévu dans la réalisation du complexe de l'Ichkeul permettra de lutter contre les inondations de la plaine de Mateur; le crédit total nécessaire serait de l'ordre de 800.000 D. sur lesquels 250.000 D. pourront être utilisés durant la quadrinnie.

Les inondations de la plaine de Kairouan provoquées par les crues des Oueds Merguellil et Zeroud seront contrôlées en partie par le barrage de Kof Sina sur le 1er et ceux de Thala (2) pour le 2ème. Les crédits afférents à ces ouvrages sont prévus dans le chapitre relatif aux épandages d'eaux de crues.

La protection de la plaine de Bou Ficha nécessitera notamment la construction de ponts sur la voie ferrée et la G P 1. Le coût des travaux se situe autour de 500.000 D. dont une partie réalisable au titre du Plan Quadriennal.

D'autres travaux de moindre importance sont à réaliser durant la même période; au total, les crédits prévus sont de 800.000 D. :

Oued Medjerda	250.000 D.
Oued Tine	250.000 D.
Bou Ficha et Divers	300.000 D.

E. POINTS D'EAU RURAUX

La création de points d'eaux publics pour l'alimentation humaine et animale dans les campagnes et pour l'arrosage des plantations arbustives, intéresse essentiellement le Centre et le Sud du pays. Cette opération est indispensable et revêt un aspect social primordial.

La moyenne des puits réalisés est de l'ordre de 200 unités par an.

Il est bon de souligner que les forages de prospection ou d'exploitation à exécuter par ailleurs et l'encouragement de l'Etat pour les puits privés auront un effet non négligeable pour la satisfaction des besoins ruraux.

Pour la création de points d'eau ruraux pour l'alimentation humaine et animale et pour les arrosages des plantations arbustives, un crédit annuel de 250.000 D. est prévu, soit 1.000.000 D. pour la quadriennie.

Récapitulation des investissements hydrauliques de la quadriennie.

Irrigations	45.800.000 D
Epandage d'eaux de crues	1.100.000 D
Assainissements	1.700.000 D
Lutte contre les inondations	800.000 D
Points d'eau ruraux	1.000.000 D
TOTAL	50.400.000 D

TABLEAU I

ESSAI DE DETERMINATION DES PERIMETRES IRRIGUES EXISTANTS

GOUVERNORATS	SURFACE TOTALE ARRONDIE (en ha)	AGRUMES (en ha)	OLIVIERS ARBRES FRUITIERS DIVERS (en ha)	PALMIERS (Surface des Oasis)	ASSOLEMENT MARAICHER (en ha)	CULTURES FOURRAGERES (en ha)	CULTURES DIVERSES (en ha)	DIFFERENCE AVEC SOUS-COMITE HYDRAULIQUE
SOUK EL ARBA	650	145	—	—	500	—	—	+ 1.340
BEJA	1.100	87	—	—	1.000	—	—	+ 2.250
BIZERTE	5.300	795	—	—	4.500	—	—	+ 450
TUNIS	21.600	1.510	4.000	—	9.000	7.100	—	— 1.000 ha
CAP-BON	22.500	9.719	1.000	—	11.800	—	—	— 6.000 ha
LE KEF	2.400	—	—	—	1.800	—	600	+ 1.700
TOTAL du NORD	**53.550**	**12.256**	**5.000**	**—**	**28.600**	**7.100**	**600**	**— 1.260**
SOUSSE	2.150	107	560	—	1.500	—	—	+ 3.700
KAIROUAN	3.150	32	1.390	—	1.350	—	385	+ 2.400
KASSERINE	2.900	—	1.874	—	200	417	390	+ 2.000
SFAX	1.600	—	—	—	1.500	100	—	— 1.200
GAFSA	6.800 (1)	—	1.380	4.250	500	670	—	—
GABES	7.800 (2)	—	1.445	4.900	500	700	—	—
MEDENINE	850	—	—	200	400	250	—	—
TOTAL CENTRE et SUD	**25.250**	**139**	**6.649**	**9.350**	**5.950**	**2.137**	**775**	**+ 6.900**
TOTAL GENERAL	**78.800**	**12.395**	**11.649**	**9.350**	**34.550**	**9.237**	**1.375**	**+ 5.640**

(1) Manquant les périmètres de Sidi Bou Zid et Maknassy, utilisés essentiellement en arbres fruitiers et oliviers.

(2) La différence doit correspondre à des servitudes.

TABLEAU I Bis

L'EFFORT PRIVE ET PUBLIC DANS LA CREATION ET L'EQUIPEMENT DES PERIMETRES IRRIGUES EXISTANTS

CULTURES	Effort Privé	Effort Public Appoint à l'Effort Privé	Effort Public Ancien	Effort Public Récent	Effort Privé %	Effort Public %
Agrumes	12.400	2.000	—	—	92 %	8 %
Palmiers	—	—	8.400 (1)	1.000	—	100 %
Oliviers et arbres fruitiers	8.300	3.000	—	3.300	75 %	25 %
Cultures maraichères.....	28.500	—	1.500 (1)	4.500	83 %	17 %
Cultures fourragères.....	—	—	—	9.000	—	100 %
Cultures céréalières et divers	300	—	—	1.000	24 %	76 %
TOTAL.....	49.500 60 %	5.000 2 %	9.900 13 %	18.800 25 %	60 %	40 %

(1) La création des périmètres (captages, forages, parfois aménagement des terres) résulte d'un effort public; l'implantation culturale est privée.

DETERMINATION DE LA VALORATION DE L'EAU DES DIFFERENTS PROJETS D'IRRIGATION

GOUVERNORATS	PROJETS	SURFACE intéressée (en ha)	INVESTISSEMENT HYDRAULIQUE (en DINARS)	PRODUIT BRUT			VALEUR AJOUTEE				COURT du m3 UTILISE en millimes	EMPLOI			OBSERVATIONS
				TOTAL A COURT TERME (en D.)	TOTAL A LONG TERME (en D.)	AU m3 D'EAU MOBILISE en (Millimes)	TOTAL A COURT TERME (en D.)	TOTAL A LONG TERME (en D.)	AU m3 D'EAU MOBILISE en millimes	V.A/an INVESTISSEMENT HYDRAULIQUE %		TOTAL A LONG TERME en JOURNEE de TRAVAIL	COUT HYDRAULIQUE de L'EMPLOI (en D.)	VALORISATION de la JOURNEE de TRAVAIL (en D.)	
Tous GOUVERNORATS 1 a) —	Par suite de surface..	3,5 (10.500)	2.000 (6.000.000)	600	1.100	61	315	565	31	28,25	9	440	1.030	1,280	Très grand intérêt de développer des puits de surfaces
Tous GOUVERNORATS 2 a) —	Par puits existants mais abondannés.... Utilisation fourragère.	2 (10.000)	950 (4.250.000)	480	480	— 30	300	300	18,75	31,58	7,3	160	1.425	1,875	Mobilisation à prix modéré de ressources non utilisées.
NAPPES de la PLAINE SUD DE KAIROUAN a) —	Sans changement.	3.930	580.000	—	3.701	27,4	—	146.000	12,3	—	12 (1)	148.000	—	0,986	Usine de concentré de Kairouan pourra fonctionner à partir de 1969 pour les tomates.
b) —	**Périmètres existants**.. après réaménagement			400.000	578.000	42,8	238.000	300.500	22,2	26,29	8,1	233.000	1.200	1,290	
(KAIROUAN, SOUSSE SOUASSIS, SIDI EL HANI KROUSSIA) 3 c) —	Fourages existants mais périmètres à aménager	1.010	430.000	200.000	219.200	31,7	110.100	118.500	16,93	27,56	10,8	100.500	1.028	1,100	»
	Périmètre à créer entièrement .....à	4.190	2.710.000	512.000	1.307.000	70	325.000	905.500	48,7	48,01	7,5	343.000	1.900	2,638	Valorisation très élevée dûe au pistachier.
KASSERINE (INVESTISSEMENT 900.000) 4 a) —	Amélioration de l'exploitation des nappes de Sbeïtla et Hadjeb (extension intensive et **extensive)**	1.830	876.000	273.600	812.400	87,7	172.950	569.350	61,5	63,26	12	180.000	1.200	3,296	»
G A F S A 5 a) —	Office de Sidi Bou Zid 200 l/s nappes profondes	1.260	940.000	151.200	564.000	89,8	96.500	427.600	67,9	45,5	12	110.000	2.056	3,880 ?	»
b) —	Sidi Bou Baker.....	466	413.000	54.150	188.250	78,3	39.780	155.280	64,7	37,57	12	46.500	2.130	3,339	»
c) —	Maknassy	110	86.000	14.100	51.600	93,8	8.400		71,2	54,5	12	9.800	2.150	4,000	»
d) —	Oasis de la région de Tozeur (P. Supplémentaire P. initial 180.000 D.)	600	120.000	144.000	144.000	RECUPERATION	100.000	100.000	—	90	NEGLIGEABLE	67.000	445	1,492	
e) —	Oasis du Djerid														Cadre de réforme de structure difficile. Resement des Palmeries conversion et rajeunis-
	Situation actuelle.....	—	—	71.250	71.250	6,4	65.000	65.000	5,7	—	—	180.000	—	0,360	
	Situation après reconversion	1.150	454.000	164.930	394.500	21,1	116.000	277.000	15,9	—	1,3	300.000	—	0,923	opération difficile mais
	Amélioration			93.680	323.250	14,7	51.000	212.000	10,2	46,6	—	120.000	605	0,523	indispensable.

f) — **Oasis de Nefta** Situation actuelle..... Situation après reconversion Amélioration	2.150	502.500	67.500 220.000 152.500	67.500 450.000 382.500	3,75 22,50 18,75	61.000 140.000 79.000	61.000 315.000 244.000	3,4 15,7 11,3	— — 48,8	— 1,4	75.000 345.000 170.000	— — 710	0,348 0,913 0,565	»
g) — **Oasis de Tozeur** Situation actuelle..... Situation après reconversion Amélioration	1.900	482.000	90.000 232.000 142.000	90.000 552.000 462.000	4,1 22,1 18,0	82.000 152.000 70.000	82.000 382.000 300.000	3,72 15,28 11,56	— — 62,24	— — 1,1	234.000 450.000 216.000	— — 535	0,353 0,850 0,497	»
h) — **Oasis de Gafsa** Situation actuelle..... Situation après reconversion Amélioration	2.700	40.000	187.000 330.000 143.000	187.000 870.000 683.000	7,89 36,71 28,82	120.000 190.000 70.000	120.000 600.000 480.000	5,06 25,30 20,24	Il n'y a pas d'investissement Hydraulique		400.000 800.000 400.000	— —	0,300 — 0,750	Réforme de structure difficile. De même pour l'arrachage de l'olive et son remplacement par pistachier.
i) — **Oasis de la région de Gafsa**	800	40.000	COMPARABLE AU PRECEDENT											
GABES **Groupe d'Oasis de Kébili** a) — Situation actuelle..... Situation après reconversion Amélioration	4.600	1.832.000	200.000 570.000 370.000	200.000 1.000.000 800.000	8,3 22,6 14,3	180.000 380.000 200.000	180.000 640.000 460.000	7,5 22,1 14,6	— — 34.94	— — —	300.000 588.000 288.000	— — 1.526	0,600 1,088 0,488	Réforme des structures et reconversion difficile. Subordonné à l'existence de 2.500 ha de terres cultivables à proximité des oasis. Si non, se contenter de 385 l/s au lieu de 690 l/s.
b) — **Gabès Nord** Situation actuelle..... Situation après reconversion Amélioration	2.175	287.000	146.400 610.200 487.800	146.000 610.200 487.800	9,76 40,70 30,94	136.700 345.860 221.160	136.700 345.860 221.160	9,11 23,06 13,95	— — 77	— — —	209.600 430.500 220.900	— TRES FAIBLES	0,654 0,803 0,149	»
c) — GABES Situation actuelle..... Situation après reconversion Amélioration	2.340	400.000	144.000 676.550 532.550	— — —	8,00 36,54 28.54	134.500 382.750 248.250	— — —	7,40 20,64 13,24	TRES ELEVE	— — —	206.000 448.350 239.350	»	0,655 0.853 0,198	»
d) — **Gabès Sud** Situation actuelle..... Situation après reconversion Amélioration	1.850	200.000	110.300 478.600 368.300	— —	8.46 36.81 28,35	101.800 262.150 160.350	— —	7,83 20,18 12,35	»	— —	106.000 303.000 197.000	»	0,960 0,898 0,062	
e) — **Groupe des oasis de Mareth** Situation actuelle..... Situation après reconversion Amélioration	1.062	166.000	65.500 255.000 189.500	— — —	— — —	60.200 193.500 83.300	— — —	5,31 — —	— — —	— — —	113.400 155.000 41.600	— — —	0.531 0,926 —	Subordonné existence 500 ha cultivable après des oasis. Investissement très élevé servirait surtout à des cultures fourragères; pour se faire il est nécessaire d'avoir des adductions sur 25 Kms.
f) — **Bir Cherchour et El Hamma de Gabès**.....	—	—	*SURSEOIR AU PROJET PRESENTE - ETUDIER LA POSSIBILITE DES EXTENSIONS FOURRAGERES SANS ADDUCTIONS DE 25 Kms*											

g) —	El-Hamma Bechima..	—	—	INDIVIDUALISER CE PROJET POUR ETUDIER SON ECONOMIE											Semble justifier mais les investissements doivent être très étudiés; ils s'ajoutent à des dépenses du Plan Triennal.
SOUK EL ARBA 7 a) —	Tabarka	—	—	—	—	36, 3	—	—	16,3	—	10,5	—	1.580	—	Dissocier les 2 périmètres, si Meknas irrigable, sans oued Zarga, surseoir au barrage. Tête morte trop coûteuse.
	Meknas	—	—	—	—	86, 9	—	—	47,5	—	10,5 et 13	—		—	
b) —	Ghardimaou	14.300	12.500.000	1.379.000	4.421.000	71, 3	340.000	2.197.000	35,5	15,7	13,1	1.481.700	2.024	1,482	
c) —	Mellègue	20.800	7.900.000	2.254.000	3.386.000	59,75	830.000	1.771.000	31,07	22,41	9	930.000	2.038	1,904	
d) —	Bou-Heurtma	15.300	7.000.000	2.458.000	3.718.000	70,55	700.000	1.419.000	26,70	20,27	10	1.539.000	1.138	0,922	
BIZERTE 8 a) —	Oued Magrat.....	1.400	148.000	—	—	—	14.000	14.000	2,00	10,00	12	35.000	—	0,400	Projet à écarter définitivement.
b) —	Oued Rhezala	740	11.470.000	—	382.580	64, 8	—	173.900	29,4	11,83	15	152.800	3.647	1,380	Est à réexaminer pour améliorer la valeur ajoutée l'emploi et le coût de l'emploi.
CAP-BON 9 a) —	Oued Abid.....	500	840.000	—	300.000	85, 7	—	175.000	50,0	20,83	16	95.000	2.210	1,842	
b) —	Oued Lebna.....	850	1.715.000	314.000	314.000	52, 3	—	68.550	11	4,0	17	230.000	1.864	0,300	Projet à réétudier. Investissement trop élevé Valeur ajoutée trop faible. Valorisation de l'emploi inacceptable.
c) —	Henchir Djedidi.....	160	119.550	—	26.100	35, 3	—	6.500	8,8	5,4	—	19.800	1.513	0,330	Projet inacceptable en cet état de valorisation.
d) —	Lacs collinaires de Grombalia, Zaghouan et Pont du Fahs....	3.125	3.943.000	—	572.300	55, 9	—	190.450	18,1	—	—	174.900	5.633	1,088	Coût de l'emploi trop élevé.
BEJA 10 a) —	Couloir de Sloughia..	1.120	924.000	135	365.400	45, 7	39.000	154.600	19,3	16,73	12	184.000	770	0,840	
TUNIS 11 a) —	Oued Méliane.....	—	—	La réalisation du barrage est à retenir, mais le choix du périmètre et des cultures présentées est à reprendre											

TABLEAU III

DIVERSIFICATION CULTURALE DES PERIMETRES IRRIGUES PAR LE NEBHANA

CULTURES	Surface totale	Sisseb	SAHEL						
			Enfida	Sidi Bou-Ali	Chott Maria Akouda	Sahline	Bembla	Téboulba	Mahdia
Abricotier tardif.....	1.250	900	350	—	—	—	—	—	—
Abricotier précoce.....	1.770	—	—	660	—	—	960	—	150
Agrumes	910	300	—	280	230	—	100	—	—
Cultures maraichères.....	1.200	—	—	—	570	180	100	250	100
TOTAL.....	5.130	1.200	350	940	800	180	1.160	250	250

DIVERSIFICATION CULTURALE DES PERIMETRES IRRIGUES DU NORD EST

CULTURES	Ichkeul	O.M.V.V.M.	Oued Chiba	Oued Masri	Oued Abid	El Haouaria	Lacs Collinaires	Surface totale
Agrumes	1.850	—	650 (1)	400 (2)	500	450	30	3.880
Pacanier		—	—	—	—	—	—	
Assolement maraîcher.	1.690	3.600	—	—	—	450	270	6.010
Assolement fourrager x maraîcher	4.830	2.300	—	—	—	—	—	7.130
Cultures fourragères...	1.340	900	—	—	—			2.240
Arbres fruitiers.....	1.550	4.600	—	—	—	—	—	6.150
Divers	—	—	—	—	—	—	—	
TOTAL.....	11.260	11.400	650	400	500	900	300	25.410

(1) + équivalent de 100 ha agrumes — (2) + équivalent 200 ha agrumes.

DIVERSIFICATION CULTURALE DES PERIMETRES DU NORD ET DU NORD OUEST

CULTURES	Meknès	Oued Gharraï	Oued B. Heurtma	Oued Mellègue	Pompages Moyenne V. M.	Surface totale
Agrumes	300	4.500	500	—	—	5.300
Paconier		—	1.000	1.000	—	2.000
Oliviers de table Arbres fruitiers		1.900	2.000	2.400	820	7.120
Assolement maraîcher (base artichaut).....		1.200	3.200	—	300	4.500
» »		—	—	—	—	
(base fraisier).....	450	—	—	—	—	450
Assolt. betteravier.....		3.000	2.500	8.000	—	13.500
» céréalier		2.700	4.500	4.200	—	11.400
Fourrages permanents...		1.200	1.600	5.200	—	8.000
TOTAL.....	750	14.300	15.300	10.800	1.120	52.270

TABLEAU IV

DIVERSIFICATION CULTURALE PROJETEE DANS LES OASIS COTIERES

Groupe d'Oasis de	Débit en l/s	SURFACE PROJETEE DES CULTURES EN HA.							
		Asperge	Olivier	Grenadier	Palmier	Tomate Primeur	Luzerne	Fourrage d'hiver	Surface totale
Gabès Nord...	492	200	200	130	85	180	480	900	2.175
Gabès Sud....	411	170	150	225	25	120	360	800	1.850
Gabès		225	90	135	90	200	600	1.000	2.340
Mareth		230	90	140	12	23	67	500	1.062
Zarzis.....	309	200	—	—	87	110	330	500	1.227
Adjim	25	—	—	—	—	—	65	—	65
Total....		1.025	530	630	299	633	1.982	3.700	8.719

DIVERSIFICATION CULTURALE PROJETEE DES OASIS CONTINENTALES

Groupe d'Oasis de	Débit en l/s	Palmier	Olivier et grenadier	Pistachier	Légumes d'hiver	Légumes d'été	Luzerne	Fourrage d'hiver	Total Surface aménagée
Gafsa	755	600	250	500	100	100	300	850	2.500
Région de Gafsa	—	400	120	100	100	—	—	250	1.080
Environs de Tozeur	410	600	—	—	100	50	75	700	1.100
Tozeur	800	1.200	—	—	50	100	200	700	1.900
Djerid	595	950	—	—	250	20	300	150	1.150
Nefta	645	900	—	—	500	100	200	1.000	2.150
Kébili	—	1.650	340	—	9 130	100	320	2.000	4.610

TABLEAU V

DIVERSIFICATION CULTURALE DES PERIMETRES IRRIGABLES DU CENTRE

Périmètres des nappes de	Abricotier	Pistachier	Olivier	Tomate ou culture maraîchère d'été	Culture maraîchère d'hiver	Culture fourragère	Culture fourragère d'hiver	Divers	Total Aménagé
Plaines Sud de Kairouan ...	1.800	1.500	800	270	190	970	3.400	200	9.130
Hadjeb et Sbeïtla	260	850	60	60	110	170	700	—	2.210
Sidi Bou-Zid..	—	860	—	—	—	—	400	—	1.260
Sidi Bou-Baker	—	300	—	35	20	65	—		420
Maknassy	—	80	—	—	—	—	30		110
Totaux....	2.060	3.590	860	365	320	1.205	4.530	200	13.130

DIVERSIFICATION CULTURALE DES PERIMETRES IRRIGUES

RECAPITULATION GENERALE

TABLEAU VI

NATURE DES CULTURES	SURFACES (en ha)
Abricotier tardif	1.250
Abricotier précoce	1.770
Agrumes	10.090
Cultures maraîchères	13.820
Pacanier	2.000
Assolement fourrager + maraîcher	7.130
Cultures fourragères	22.888
Arbres fruitiers et oliviers de table	13.270
Assolement betteravier	13.500
Assolement céréalier	11.400
Asperge	1.025
Olivier et grenadier	1.870
Pistachier	600
Palmier	6.599
Tomate primeur	633
TOTAL	107.845

DECOMPOSITION DES INVESTISSEMENTS D'IRRIGATION EN DEVISES, MONNAIE LOCALE ET FRAIS DE MAIN D'ŒUVRE

PROJET OU GROUPE DE PROJETS	INVESTISSEMENTS HYDRAULIQUES																	
	BARRAGES OU FORAGES			ADDUCTIONS			RESEAU D'IRRIGATION ET AMENAGEMENT DES TERRES			DRAINAGE			ETUDES			TOTAL HYDR	
	DEVISES	MONNAIE LOCALE	M. O.	DEVISES	MONNAIE LOCALE	M. O.	DEVISES	MONNAIE LOCALE	M. O.	DEVISES	MONNAIE LOCALE	M. O.	DEVISES	MONNAIE LOCALE	M.O.	DEVISES	MONNA LOCAL
1.- Reconversion et extension des oasis de Gafsa.....	—	—	—	—	—	—	5.000	20.000	25.000	—	—	—	—	—	—	5.000	20.000
2.- Reconversion et extension des oasis continentales..	360.800	45.100	45.100	—	—	—	160.250 113.000	1.121.750 452.000	320.500 565.000	—	—	122.500	42.000	42.000	—	676.050	1.660.8
3.- Reconversion et extension des oasis de Gabès.....	32.000	4.000	4.000	—	—	—	70.000	280.000	350.000	—	—	242.000	30.500	30.500	—	132.500	314.5
3 bis - Reconversion et extendes oasis de Medenine..	—	—	—	—	—	—	11.000	44.000	55.000	—	—	75.000	2.500	2.500	—	13.500	46.5
4.- Réaménagement et extension de l'exploitation des nappes de la plaine de Kairouan	374.400	46.800	46.800	—	—	—	200.700 72.000	1.404.900 288.000	401.400 360.000	—	—	435.000	50.000	50.000	—	697.100	1.789.7
5.- Réaménagement et extension de l'exploitation des nappes de Kasserine (Sbeïtla et Hadjeb).....	—	—	—	—	—	—	56.000 17.600	392.000 70.400	112.000 88.000	—	—	100.000	20.000	20.000	—	93.600	482.
6.- Extension de l'exploitation des nappes de Gafsa	214.400	26.800	26.800	—	—	—	87.800 9.900	614.600 39.600	175.600 49.500	—	—	134.000	30.000	30.000	—	342.100	711.
7.- Encouragement à la création de puits de surface	180.000	1.240.000	360.000	—	—	—	2.526.400	1.160.000	540.000	—	—	—	—	—	—	2.700.000	2.400.
8.- Encouragement à l'exploitation des points d'eau mal utilisés.....	89.600	627.200	179.200	—	—	—	2.526.400	402.600	425.000	—	—	—	—	—	—	2.616.000	1.029
9.- Oued El Abid (Cap-Bon)	242.000	168.000	140.000	—	—	—	118.000	100.000	72.000	—	—	—	—	—	—	360.000	268

IGATION EN DEVISES, MONNAIE

N D'ŒUVRE

JES	ETUDES			TOTAL HYDRAULIQUE			INVESTISSEMENTS AGRICOLES			TOTAL GENERAL		
).	DEVISES	MONNAIE LOCALE	M.O.	DEVISES	MONNAIE LOCALE	M.O.	DEVISES	MONNAIE LOCALE	M.O.	DEVISES	LOCALE MONNAIE	M.O.
	—	—	—	5.000	20.000	25.000	48.000	96.000	336.000	53.000	116.000	361.000
00	42.000	42.000	—	676.050	1.660.850	1.053.100	156.000	312.000	1.092.000	832.050	1.972.850	2.145.100
00	30.500	30.500	—	132.500	314.500	596.000	111.405	222.810	779.835	243.905	537.310	1.375.835
00	2.500	2.500	—	13.500	46.500	130.000	12.380	38.760	135.660	32.880	85.260	265.660
00	50.000	50.000	—	697.100	1.789.700	1.243.200	27.390	54.780	191.730	724.490	1.844.480	1.434.930
00	20.000	20.000	—	93.600	482.400	300.000	5.490	10.980	38.430	99.090	493.380	338.430
00	30.000	30.000	—	342.100	711.000	385.000	5.508	11.016	38.556	347.608	722.016	424.456
	—	—	—	2.700.000	2.400.000	900.000	—	—	—	2.700.000	2.400.000	900.000
	—	—	—	2.616.000	1.029.800	604.200	30.000	60.000	210.000	2.646.000	1.089.800	814.200
	—	—	—	360.000	268.000	212.000	—	—	—	360.000	268.000	212.000

10.- Couloir de Sloughia (Béjà)	—	—	—	—	—	—	124.800		—	—	—	
11.- Plaine de Souk El Khémis	5.700.000	4.830.000	1.670.000	1.000.000	1.176.000	284.000	6.500.000	5.	—	—	—	
12.- Mekna (Souk El Arba)	155.200	19.400	19.400	—	1.176.000	284.000	38.800		—	—	—	
	7.348.400	7.007.300	2.491.300	1.000.000	—		12.631.250	12.	403.173	806.346	2.822.211	
TOTAUX.....	16.847.000			2.460.000			3		4.031.730			

NOTA : L'incidence de la dévaluation sur les chiffres figurant sur le présent tableau se traduit par une augme

(S

87.600	171.600	—	—	40.000	—	—	—	124.800	587.600	211.600
80.000	3.060.000	—	—	—	—	93.000	—	13.200.000	11.686.000	5.014.000
71.600	77.600	—	—	93.000	5.000	5.000	—	199.000	296.000	190.000
29.050	6.848.200	—	—	1.241.500	180.000	180.000	—	21.159.650	21.292.350	10.865.000
408.500		1.241.500			360.000			53.817.000		
								39,70 %	39,95 %	20,35 %

tation de 7.600.000 Dinars soit environ 13,3 %

ite)

124.800	587.600	211.600
13.200.000	11.686.000	5.014.000
199.000	296.000	190.000
21.562.823	22.098.696	13.687.211
57.348.730		

CHAPITRE IV

Les Grandes Cultures

LES GRANDES CULTURES

I.- ETAT ACTUEL DU SECTEUR

La situation actuelle du secteur sera étudiée par référence aux directives données par les Perspectives Décennales et le Plan Triennal.

Avant d'exposer l'état du secteur, il importe donc de rappeler les directives les plus concrètes données par ces deux documents fondamentaux, savoir :

1°) limitation des surfaces réservées à ce secteur, ce qui signifie que toutes les terres ayant une vocation agricole plus spécifique seraient récupérées au profit d'autres spéculations culturales.

2°) modification des assolements de manière à obtenir le rendement optinum des exploitations.

Cette modification des assolements devait donc permettre au secteur moderne de produire plus intensivement, de lutter contre l'érosion et de conserver et développer la fertilité des sols de produire les céréales nécessaires aux besoins de la consommation intérieure en maintenant un volume moyen d'exportation de blé dur et d'obtenir la masse fourragère nécessaire pour entreprendre l'amélioration zootechnique du bétail et le développement de l'élevage.

3°) élévation maximum des rendements, pour que la production couvre les besoins du pays malgré la limitation des surfaces.

Cette élévation devait être obtenue en faisant évoluer la Culture traditionnelle vers une forme plus intensive, grâce à la création d'unités d'exploitation.

A. SURFACE ET PRODUCTION REGIONALISEES.

L'absence de chiffres précis pour la campagne 1963/1964 a conduit à rapprocher les moyennes prévues dans le Plan Triennal, d'une part de celles des années 1959/1960 à 1961/1962 soit 3 ans, d'autre part de celles des années 1962/1963, bonne année pour la grande culture dans le Nord, le Centre et le Sud à l'exception des Gouvernorats de KAIROUAN, KASSERINE et MEDENINE.

Les tableaux suivants (de I à IV) présentent ces données comparatives en superficies et en production.

SUPERFICIES EMBLAVEES EN BLE

TABLEAU I

GOUVERNORATS	BLE DUR				BLE TENDRE			
	Moyenne 1955/1959	Moyenne 1960/1962	1963 (année de récolte) Chiffres provisoires	Prévisions 1964 Plan Trien.	Moyenne 1955/1959	Moyenne 1960/1962	1963 (année récolte) Chiffres provisoires	Prévisions 1964 Plan Trien.
BIZERTE	61.535	69.331	60.800	—	9.603	7.313	7.200	
BEJA	142.771	147.263	146.900	—	47.735	23.908	25.100	
SOUK EL ARBA	56.350	51.137	50.000	—	9.383	5.793	5.700	
TUNIS	99.570	107.749	96.100	—	53.685	29.017	30.600	
CAP-BON	21.844	17.966	17.400	—	4.063	3.329	2.700	
LE KEF	242.031	240.892	233.500	—	21.448	14.038	15.000	
TOTAL NORD	**624.101**	**634.338**	**604.700**	**580.000**	**145.917**	**83.398**	**86.300**	**145.000**
SOUSSE	74.351	31.768	60.200	—	11.151	6.644	10.900	
KAIROUAN	102.692	70.089	57.000	—	21.477	16.814	14.700	
KASSERINE	87.107	48.510	60.850	—	4.470	3.395	3.300	
SFAX	36.156	24.478	59.350	—	3.081	8.619	9.200	
GAFSA	61.781	41.469	88.500	—	5.932	27.979	26.300	
GABES	16.189	6.473	28.500	—	892	2.823	2.500	
MEDENINE	28.758	18.218	18.000	—	1	—	—	
TOTAL CENTRE ET SUD	**407.034**	**242.006**	**372.400**	**365.000**	**47.004**	**66.274**	**66.900**	**85.000**
TOTAL GENERAL	**1.031.135**	**376.344**	**967.700**	**945.000**	**192.924**	**149.672**	**153.200**	**230.000**

TABLEAU II

PRODUCTION DE BLE

GOUVERNORATS	BLE DUR				BLE TENDRE			
	Moyenne 1955/1959	Moyenne 1960/1962	Récolte 1963 Chiffres provisoires	Prévisions 1964 Plan Trien.	Moyenne 1955/1959	Moyenne 1960/1962	Récolte 1963 Chiffres provisoires	Prévisions 1964 Plan Trien.
BIZERTE	297.981	359.300	520.000	—	84.597	67.370	158.000	
BEJA	757.795	706.000	1.200.000	—	361.956	187.110	329.000	
SOUK EL ARBA	323.117	293.379	500.000	—	93.476	48.778	65.500	
TUNIS	520.361	372.264	630.000	—	366.542	153.790	280.500	
CAP-BON	87.235	73.432	100.000	—	20.424	18.206	19.000	
LE KEF	1.010.477	701.710	1.350.000	—	129.390	74.637	128.000	
TOTAL NORD	**2.996.966**	**2.506.085**	**4.300.000**	**4.250.000**	**1.056.385**	**549.891**	**980.000**	**1.610.000**
SOUSSE	96.880	32.059	190.000	—	40.483	25.075	52.500	
KAIROUAN	178.467	93.650	90.000	—	59.306	22.749	30.000	
KASSERINE	162.093	80.971	120.000	—	18.682	5.600	30.500	
SFAX	45.765	27.421	180.000	—	7.623	14.628	55.000	
GAFSA	110.907	39.137	270.000	—	20.447	19.329	92.000	
GABES	19.863	19.170	90.000	—	929	5.031	10.000	
TOTAL CENTRE ET SUD	**639.728**	**312.177**	**1.000.000**	**730.000**	**147.475**	**92.412**	**270.000**	**290.000**
TOTAL GENERAL	**3.636.694**	**2.828.262**	**5.300.000**	**4.980.000**	**1.203.860**	**642.303**	**1.250.000**	**1.900.000**

SUPERFICIE ET PRODUCTION DE LEGUMINEUSES

TABLEAU III

GOUVERNORATS	SUPERFICIES EMBLAVEES				PRODUCTION			
	Moyenne 1955/1959	Moyenne 1960/1962	1963 (Année de récolte) Chiffres provisoires	Prévisions 1964 Plan Trien.	Moyenne 1955/1959	Moyenne 1960/1962	Récolte 1963 provisoires	Prévisions 1964 (Plan Triennal)
BIZERTE	20.502	19.851	18.600	—	85.368	93.197	176.000	
BEJA	45.104	37.369	36.100	—	163.437	112.972	301.500	
SOUK EL ARBA	22.085	18.086	18.450	—	91.682	51.390	119.000	
TUNIS	43.746	35.746	40.600	—	169.482	110.625	265.500	
CAP-BON	19.471	18.985	19.350	—	86.542	79.719	192.000	
LE KEF	119.555	93.600	94.600	—	414.759	206.569	546.000	
TOTAL NORD	269.757	223.343	227.700	240.000	1.011.270	654.472	1.600.000	1.780.000
SOUSSE	84.541	39.197	77.400	—	129.213	50.788	237.932	
KAIROUAN	96.830	62.596	50.700	—	226.258	76.860	85.428	
KASSERINE	73.951	53.939	44.400	—	147.036	47.917	77.928	
SFAX	60.253	32.893	55.800	—	93.406	39.010	248.928	
GAFSA	50.082	24.709	55.000	—	104.071	23.697	192.928	
GABES	30.808	12.771	34.000	—	42.318	28.049	123.928	
MEDENINE	67.774	33.811	44.000	—	71.586	39.866	32.928	
TOTAL CENTRE ET SUD	464.239	259.916	361.200	350.000	813.888	306.187	1.000.000	770.000
TOTAL GENERAL	733.996	483.259	588.900	590.000	1.825.158	960.659	2.600.000	2.550.000

SUPERFICIE ET PRODUCTION DE LEGUMINEUSES

TABLEAU IV

GOUVERNORATS	FEVES ET FEVEROLES				POIS-CHICHES			
	SURFACES		PRODUCTION		SURFACES		PRODUCTION	
	Moyenne 1960/1962	1963 année de récolte	Moyenne 1960/1962	Récolte 1963	Moyenne 1960/1962	1963 année de récolte	Moyenne 1960/1962	Récolte 1963
BIZERTE	8.804	—	31.948	—	5.405	—	22.394	
BEJA	11.980	—	33.416	—	8.350	—	26.974	
SOUK EL ARBA	4.804	—	12.740	—	1.273	—	3.625	
TUNIS	6.668	—	7.896	—	1.037	—	1.980	
LE KEF	3.170	—	9.996	—	712	—	434	
CAP-BON	2.105	—	1.500	—	456	—	730	
TOTAL NORD	37.531	35.400	97.496	259.000	17.233	20.000	66.137	56.000
SOUSSE								
KAIROUAN								
KASSERINE								
SFAX								
GAFSA								
GABES								
MEDENINE								
TOTAL CENTRE ET SUD	1.400	1.500	3.000	3.000	200	200	400	500
TOTAL GENERAL	38.931	36.900	100.496	262.000	17.433	20.200	66.537	56.500

B. EVOLUTION DU SECTEUR

a) Evolution relative des surfaces en culture moderne et en culture traditionnelle.

1°) Evolution de fait.

La réduction des surfaces de céréales, telle qu'elle résulte de la comparaison entre la moyenne de la période 1955-1959 et l'année 1963 s'élève à 120.000 hectares environ. La répartition exacte de cette diminution entre les secteurs modernes et traditionnels n'est pas connue avec précision mais se situe à environ 85.000 hectares en culture moderne et 35.000 hectares en culture traditionnelle.

Cette réduction des surfaces est imputable à plusieurs causes, étant d'abord souligné que le retard effectif est légèrement inférieur aux chiffres apparents puisque l'année 1963 n'est pas la dernière année du Plan, mais seulement l'avant dernière. Parmi les causes réelles de retard, on peut citer notamment :

1°) Les travaux de S.E.S. ainsi que l'extension des plantations arbustives et des prairies, dans la mesure où ils ont été faits au détriment des surfaces emblavées en culture.

2°) Certaines surfaces sont restées parfois incultes

3°) Des terres louées autrefois par des agriculteurs modernes ont été reprises par leurs propriétaires ou ont été louées à d'autres agriculteurs qui ont pratiqué la culture traditionnelle.

Il est difficile, en l'absence de statistiques concernant ces facteurs, de chiffrer leur importance respective; cependant il est certain que le facteur le plus important est celui qui concerne les locations.

En tout état de cause, il apparaît que les éléments de réduction mentionnés ci-dessus ont eu une incidence qui a fait plus que compenser l'extension du secteur coopératif.

2°) Evolution par rapport à l'objectif du Plan.

Le Plan Triennal avait prévu une évolution de la culture traditionnelle vers la culture moderne dans la région Nord pour atteindre en 1964 les objectifs suivants :

	Blé Dur	Blé Tendre	Orge
Culture très moderne	180.000 Ha	100.000	120.000
Culture modernisée	60.000 Ha	20.000	20.000
Coopératives de production	40.000 Ha	—	25.000
	280.000 Ha	120.000	165.000
Culture traditionnelle	300.000 Ha	25.000	75.000
TOTAL	580.000 Ha	145.000	240.000

Pour la compagne 1962/1963, les superficies ensemencées se répartissent comme suit :

Culture moderne :			
Tunisiens	179.100 Ha	40.700	23.000
Européens	54.500 Ha	21.200	7.500
Culture traditionnelle	233.600 Ha	61.900	31.000
	371.100 Ha	24.400	196.600
TOTAL	604.700 Ha	86.300	227.600

Il y a donc un retard assez net dans cette évolution puisque l'ensemble des cultures modernes représente en 1963 seulement 36 % des terres ensemencées alors que le Plan Triennal prévoyait une proportion de 58 %.

Ce retard est dû aux causes évoqués à propos de la réduction de surface du Secteur moderne et les chiffres indiqués ci-dessus mettent en relief les conséquences que produisent sur la réalisation du Plan, des actions qui s'effectuent dans un domaine échappant au contrôle des Service intéressés. Il faut souligner, à ce propos, que le retard n'est pas imputable au Secteur coopératif puisque sur 186.000 ha de superficie totale passée au Secteur coopératif, la surface consacrée à la céréaliculture est de 107.000 hectares dont 62.000 provenant du Secteur traditionnel contre 65.000 hectares prévus par le Plan Triennal.

Cette constatation prouve clairement que, pour l'exécution des objectifs du plan, la réforme des stuctures doit être poussée au maximum, de façon que l'ensemble du Secteur soit contrôlé par l'organisation du Plan.

b) **Evolution globale des surfaces et des productions**

La situation dans le Nord est résumée dans les tableaux suivants :

Evolution des surfaces de céréales dans le Nord et comparaison avec les prévisions du Plan (Surface en milliers d'hectares)

ANNEES	Blé dur	Blé tendre	Orge	Total
Moyenne 55—59	624 ha	146	270	1.040
Moyenne 60—62	634 ha	83	223	940
1963	605 ha	86	228	919
1964 (Objectif)	580	145	240	965

Evolution des Productions de céréales dans le Nord et comparaison avec les prévisions du Plan (en milliers de quintaux)

ANNEES	Blé dur	Blé tendre	Orge	Total
Moyenne 55—59	2.997	1.056	1.011	5.064
Moyenne 60—62	2.506	550	654	3.710
1963	4.300	980	1.600	6.880
1964 (Objectif)	4.250	1.610	1.780	7.640

Le tableau des surfaces indique une réduction générale des superficies emblavées; cette réduction, comparée aux réductions normales prévues par le plan, apparaît connue insuffisante pour le blé dur, et excessive pour l'orge et surtout pour le blé tendre.

Elle s'expliquerait par l'extension des plantations arbustives et des prairies, et surtout par l'exécution des travaux forestiers et de C. E. S. de caractère régional. Il est donc nécessaire que toutes les initiatives concernant les terres du secteur soient contrôlées par le Plan.

La réduction la plus excessive; celle des surfaces en blé tendre est regrettable car la productivité de cette céréale est supérieure à celle de blé dur,

L'interprétation du tableau des productions doit être faite avec certaines précautions, car les chiffres reflètent, en même temps que l'évolution dans le temps, les sonditions atmosphériques variables des années ou groupe d'années. C'est ce que fait ressortir la comparaison des 3 périodes considérées.

Ainsi, en prenant 1963 comme année de base, les résultats doivent être interprétés en tenant compte de ce que cette année là a été bonne.

Les rendements moyens de 1963 peuvent être comparés à ceux qui résultent des prévisions du Plan grâce au tableau suivant :

Comparaison des rendements moyens atteints en 1963 avec les rendements moyens résultant du Plan

Références	Blé dur	Blé Tendre	Orge
1963	7,1	11,4	7,0
Plan	7,3	11,1	7,4

L'année 1963, qui a pourtant été particulièrement favorable a donné une production inférieure aux prévisions de 1964 pour l'ensemble des céréales et pour chacune d'entre elles à l'exception du blé tendre.

Ces résultats s'expliquent en partie par la réduction excessive des surfaces, mais ils s'expliquent aussi par l'insuffisance des rendements d'une année pourtant bonne, insuffisance due non pas à la chûte des rendements dans le Secteur moderne, mais à la réduction des surfaces en culture moderne. La diminution excessive des surfaces en blé tendre (plus productif) peut également jouer un rôle.

Dans le Centre et le Sud, les superficies emblavées et les récoltes dépassent en 1963 les prévisions du Plan Triennal pour 1964; le résultat est donc supérieur à celui du Nord mais cela ne veut pas dire que la situation soit meilleure car les récoltes du Centre et du Sud sont plus sensibles aux conditions favarables telles que celles de l'année 1963. Les années précédentes ont en effet donné des résultats inférieurs aux prévisions pour 1964. Dans ces régions, les variables inter-annuelles normales en surface et en rendement sont trop importantes pour permettre une appréciation sur l'évolution réelle.

c) **Appréciation sur le niveau technique**

1°) **Indices**

L'évolution du niveau technique peut être appréciée en étudiant certains indices techniques.

Evolution de la jacherie

Il semble qu'il y ait eu une réduction de la jacherie aux cours de ces dernières années, ce qui indiquerait une tendance à l'intensification de la culture.

Evolution de la consommation d'engrais

Il est très difficile d'évaluer la consommation d'engrais, propre au secteur des grandes cultures; d'autre part, si l'on considère la consommation d'engrais pour l'ensemble de l'agriculture, on constate des irrégularités inter-annuelles importantes dûes en partie aux conditions atmosphériques. Pour ces raisons, il est difficile de dégager une tendance. Cependant, de 1958 à 1963, il y a eu d'une manière générale une progression importante dans l'utilisation des engrais azotés et phosphatés en céréaliculture. Cette progression peut être estimée à environ 50 % pour l'acide phosphorique et à plus de 100 % pour l'azote.

Cette tendance à la croissance dans l'utilisation des engrais est d'autant plus remarquable que l'on assite en même temps à une diminution des surfaces des céréales en culture moderne. Toutefois, malgré cette croissance, le niveau optimum d'utilisation des engrais est loin d'être atteint sur l'ensemble du secteur moderne.

2°) **Appréciation d'ensemble**

Secteur traditionnel

Il n'y a pas eu d'évolution technique dans ce secteur. Certains agriculteurs ont pu utiliser parfois des moyens mécaniques pour travailler leurs terres mais cela n'est pas suffisant pour élever convenablement le niveau des rendements, car l'utilisation des moyens mécaniques n'est avantageuse que s'ils sont utilisés en temps opportun et si les autres méthodes modernes sont employés concurrement..

Certains essais ont été faits par l'Office des Céréales pour élever les rendements par l'emploi d'azote. Des résultats intéressants ont été obtenus, mais il est certain qu'un véritable progrès, général et constant, ne peut être réalisé sans modifications de structures. Le nombre élevé des petites exploitations aux moyens financiers très restreints, ne permet pas en effet, l'élévation souhaitée des rendements. Un réseau de coopératives de services permettrait au contraire d'établir un encadrement des unités existantes qui rendrait possible une modernisation équilibrée.

Secteur moderne :

Dans ce secteur, il faut distinguer trois catégories d'exploitants :
— l'Office des Terres Domaniales,
— les coopératives de production
— les agriculteurs privés.

L'Office des terres Domaniales et les agriculteurs privés ont maintenu, dans l'ensemble, l'ancien système d'assolements et en général les rendements, sauf pour une certaine proportion d'agriculteurs, dont il a été fait mention au paragraphe précédent.

Les coopératives de production ont diversifié les assolements. Elles ont élevé les rendements sur la partie des terres prélevées sur le secteur traditionnel; mais, si on compare leurs rendements moyens par rapport à ceux du secteur moderne ancien, on s'aperçoit qu'elles souffrent du désavantage, inévitable mais de courte durée, occasionné par la brusque mise en place d'un nouveau plan d'assolement.

En résumé, la période du Pré-Plan a montré les difficultés de faire évaluer et de contrôler le secteur de grande culture sans réforme des structures parallèles. Les objectifs fondamentaux n'ont été que partiellement atteints :

— L'application d'assolements rationnels, avec diminution des surfaces de jachère et extension de fourrages et légumineuses alimentaires est très lente et constituera un frein à l'évolution générale de l'agriculture.

— L'extension de la culture moderne a aussi été lente ; sans O.T.D. et U.P. on aurait assister à une regression considérable de ce secteur.

— L'élévation des rendements par la mécanisation et l'emploi des engrais est peu sensible; les machines introduites correspondent pratiquement au renouvellemet plus qu'à un équipement supplémentaire. L'emploi des engrais a augmenté surtout par sa généralisation par l'O.T.D. et les U.P.

— L'évalution des emblavures de BT et d'orge n'est pas satisfaisante. Les prix sont plus rémunérateurs pour le B. D.

Leçon à en tirer :

1°) accélérer la réforme des structures et l'équipement correspondant.

2°) appliquer rapidement les textes d'encouragement à l'agriculture.

3°) favoriser les prix de B. T., d'orge et de fourrage.

SURFACES ET PRODUCTION DE CULTURES EN SEC ET EN SEMI-IRRIGUEE

PREVUES POUR 1971

PRODUITS	Blé Dur	Blé Tendre	Blé	Orge et Avoine	Fèves et Fèveroles	FOUR-RAGES	Engrais verts et Patures	Jachère	Betteraves	TABAC	Lin	Lentilles	POIS	Pois-chiche	Maïs Sorgho	TOTAL
BIZERTE	25.500	16.500	42.000	11.000	9.000	23.800	6.500	0	1.000	(260)	—	—	1.000	5.200	(2.990)	92.000
BEJA	64.000	37.500	101.500	29.500	16.000	57.500	28.900	27.500	4.500	120	—	—	—	11.900	3.000	280.420
SOUK EL ARBA	13.000	11.200	24.200	3.500	7.500	13.000	15.000	1.400	4.600	1.400	—	—	1.000	—	1.400	73.000
TUNIS	70.000	38.600	108.600	33.000	20.400	33.000	24.000	18.000	1.000	—	1.700	—	1.000	800	—	241.500
CAP BON	2.600	5.200	7.800	9.600	4.100	23.000	1.000	1.500	—	—	—	—	—	800	3.400	42.000
LE KEF	155.300	57.000	212.300	45.000	45.000	25.000	18.000	49.000	—	—	4.700	—	—	—	—	399.000
TOTAL NORD	**330.400**	**166.000**	**496.400**	**131.600**	**102.000**	**166.100**	**93.400**	**97.400**	**11.100**	**1.520**	**6.400**	—	**3.000**	**18.700**	**7.800**	**1.135.420**
SOUSSE	33.000	17.000	50.000	30.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	80.000
KAIROUAN	85.000	30.000	115.000	35.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	150.000
KASSERINE	105.400	600	106.000	14.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	120.000
SFAX	38.500	9.500	48.000	32.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	80.000
GAFSA	56.000	12.000	68.000	22.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	90.000
GABES	19.500	—	19.500	17.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	36.500
MEDENINE	44.500	—	44.500	45.500	—	—	—	—	—	—	—	2.000	—	—	—	99.500
TOTAL CENTRE ET SUD	**381.900**	**69.100**	**451.000**	**195.500**	—	—	—	—	—	—	—	2.000	—	—	—	**648.500**
TOTAL GENERAL	**712.300**	**235.100**	**947.400**	**327.100**	—	—	—	—	—	—	—	**2.000**	—	—	—	—

PRODUCTION (Chiffres en quintaux et en milliers d'unités fourragères)

BIZERTE	306.000	220.000	52.600	134.000	90.000	46.000	6.000	0	400.000	3.000	—	—	18.000	42.000	45.000	
BEJA	864.000	563.000	1.427.000	304.000	138.000	111.000	25.000	8.500	1.100.000	3.000	—	—	—	95.000	50.000	
SOUK EL ARBA	182.000	231.000	41.300	155.000	102.000	25.000	14.000	500	1.800.000	10.000	—	—	18.000	—	21.000	
TUNIS	855.000	657.000	1.462.000	646.000	175.500	63.000	15.000	5.500	400.000	—	17.000	—	18.000	6.000	—	
CAP BON	31.000	68.000	99.000	115.000	34.000	27.000	600	500	—	—	—	—	—	6.000	51.000	
LE KEF	1.930.000	627.000	2.557.000	478.000	297.500	48.000	2.000	17.000	—	—	47.000	—	—	—	—	
TOTAL NORD	**4.118.000**	**2.366.000**	**6.484.000**	**1.832.000**	**837.000**	**320.000**	**62.000**	**32.000**	**3.700.000**	**16.000**	**64.000**	—	**54.000**	**149.000**	**167.000**	
SOUSSE	126.000	85.000	211.000	100.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
KAIROUAN	290.000	90.000	380.000	105.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
KASSERINE	300.000	15.000	315.000	56.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
SFAX	77.000	17.000	94.000	95.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
GAFSA	196.000	48.000	244.000	45.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
GABES	100.000	—	100.000	63.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
MEDENINE	89.000	—	89.000		—	—	—	—	—	—	—	1.600	—	—		
TOTAL CENTRE ET SUD	**1.178.000**	**255.000**	**1.433.000**	**560.000**	—	—	—	—	—	—	—	**1.600**	—	—	—	
TOTAL GENERAL	**5.296.000**	**2.621.000**	**7.917.000**	**2.392.000**	—	—	—	—	—	—	—	**1.600**	—	—	—	

SECTION II

EXAMEN DES OBJECTIFS DES PERSPECTIVES

Les objectifs essentiels posés pour l'Agriculture par les Perspectives Décennales (réalisation de l'autonomie alimentaire, amélioration de la balance des paiements, élévation du niveau de vie, incitation au développement industriel), demeurent entièrement valables et s'appliquent toujours au secteur particulier des grandes cultures.

Si les principes demeurent les chiffres initialement prévus dans les Perspectives ont dû parfois recevoir quelques modifications. Ces modifications, sans toucher aux objectifs essentiels, se fondent sur l'expérience acquise au cours du Plan Triennal et sur les études effectuées pendant cette période (études des unités régionales de développement étude des coûts et des revenus dans le Nordde la Tunisie).

Compte tenu des modifications apportées, le secteur des grandes cultures devrait se présenter en 1971 conformément aux indications figurant aux tableaux ci-après :

VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION EN 1971

	Quantité (en 1.000 Qx ou en 1.000 U. F.)	Prix Unitaires	Valeur en milliers de Dinars	
BLE DUR	5.296	4.200	22.243	
BLE TENDRE	2.621	3.535	9.265	31.508
BLES	7.917	—		
ORGE	2392	2.000	4.784	
FEVES	837	3.500	2.930	
MAIS ET SORGHO	167	2.500	418	8.132
CONCENTRES	3.396	—		
FOURRAGE	320	30.000	9.000	
ENGRAIS VERT PATURE	62,6	30.000	1.878	
FOURRAGE ET ENGRAIS VERT PATURE	382,6	—		11.478
POIS CHICHES	149	5.000	745	
LENTILLES	1,6	5.000	8	
BETTERAVES	3.700	0,600	877	
LIN	64	6.000	384	
POIS	94	5.000	270	2.284
DIVERS				
TOTAL		—		53.402

PROJECTION DE L'EMPLOI EN 1971

CULTURES	JOURNEES DE TRAVAIL (en milliers)
Céréales d'hiver	14.219
Légumineuses	3.662
Betteraves	900
Céréales d'été	425
Lin	96
Fourrage en sec	1.667
Engrais vert	469
TOTAL	21.438

Les prévisions pour 1971 telles qu'elles sont présentées dans les tableaux ci-dessus correspondent bien aux objectifs fondamentaux posés par les perspectives :

1°) **Réalisation de l'autonomie alimentaire du Pays.**

a) **Alimentation de base : le blé.** La production nette de céréales (c'est à dire déduction faite des semences) s'élèvera en 1971 à environ 7.000,000 de quintaux ce qui correspond à une consommation moyenne de 132 kgs par habitant (blé dur et blé tendre). Ce chiffre peut paraître faible, mais il est acceptable en raison de la diversification de l'alimentation qui accompagne celle de la production.

La proportion entre la production de blé tendre et la production totale de céréales d'alimentation humaine s'élèvera en 1971 à 33 % contre 19 % en 1963.

Ces éléments qui donnent au blé tendre, une place nettement plus importante que par le passé, traduisent deux préoccupations :

— cesser l'opération qui consiste à exporter du blé dur pour importer de blé tendre, car cela réduit la dépendance de la Tunisie à l'égard des marchés mondiaux sans nuire réellement à sa balance des paiements (en raison de divers facteurs qui réduisent l'avantage apparent de l'échange).

— Faciliter la substitution de la production et de la consommatin du blé tendre au blé dur, de manière à favorier la céréale dont le rendement à l'hectare est la plus élevé.

Toutefois, la proportion attribuée au blé tendre est susceptible de modifications à effectuer en fonction du rythme de l'évolution de la demande.

La substitution du blé tendre au blé dur devra être poursuivie au-delà de 1971.

b) En ce qui concerne la production de betteraves à sucre la Tunisie ne peut pas encore se suffire à elle-même mais l'extension de cette culture est très rapide :

campagne	1960 — 1961	1,500 ha
	1961 — 1962	2,043 ha
	1962 — 1963	3,550 ha

Les prévisions pour 1971 s'élèvent à 11.117 ha donnant 3.699,300 quintaux.

c) Le secteur des grandes cultures fournira également en 1971 :

16.500	quintaux	de tabac
64.170	»	de lin
1.600	»	de lentilles
54.000	»	de pois
149.500	»	de pois chiches
106.000	»	de fèves pour l'alimentation humaine (2 kgs par habitant).

d) **Production fourragère**

Aussi bien pour la fourniture des aliments concentrés que pour celles des fourrages riches, le secteur des grandes cultures répond aux besoins de l'élevage. Le développement de ces cultures, concommitant à celui de l'élevage, est une exellente solution pour favoriser cette diversification des cultures dont l'effet se fait sentir sur la conservation et l'enrichissement du sol, sur la lutte contre les mauvaises herbes et finalement sur les rendements.

Le secteur ne peut cependant pas fournir tous les produits dont les animaux ont besoin, notamment dans le domaine des tourteaux. C'est qu'il existe de grands obstacles pour entreprendre ces productions de manière rentable.

2°) **Amélioration de la balance des paiements.**

A cet égard, le secteur des grandes cultures a en principe, un rôle indirect : il s'agit essentiellement pour ce secteur d'augmenter la moyenne de ses rendements, de manière à réduire les surfaces qu'il occupe ce qui permettrait l'implantation d'autres cultures dont le rapport en devises par hectare serait plus élevé.

Etant donné qu'en 1971 la production des céréales sera juste suffisante pour les besoins intérieurs, une réduction ultérieure des rendements supérieurs à ceux de 1971 (qui sont déjà des rendements élevés, puisque tous obtenus sur des terres travaillées en culture moderne). Il en résulte qu'après 1971, il sera très difficile de faire jouer au secteur ce rôle négatif, sur la balance des paiements, sans abandonner l'objectif d'autonomie alimentaire, d'autant plus qu'en 1971 cet objectif ne sera pas intégralement réalisé (importation de sucre).

Si le secteur n'est pas exportateur à cette date néanmoins le développement de la culture de la betterave à sucre aura occasionné une économie très importante de devises que l'on peut évaluer à titre indicatif comme suit :

3.700,000 quintaux avec un rendement de 14 % en sucre blanc donnent 518.000 quintaux (soit 9 kgs 800 par habitant environ) ce qui représenterait à 50 millimes le kg une somme de 2.590,000 dinars. La base de 50 milimes par kg ne représente qu'un chiffre estimatif car les cours du Sucre sont variables selon les pays exportateurs et surtout suivant les années (moyenne de 1960 : 39 millimes/kg, de 1961 : 35 millimes, de 1962, 63 milimes.

Pour apprecier de façon complete l'incidence de l'évolution projetée, il faudrait tenir compte de l'économie de devises réalisée grâce à l'extension de l'élevage devenue possible à la suite de la transformation du secteur des grandes cultures.

On peut évaluer, par contre, les sorties de devises occasionnées par les frais culturaux du secteur.

Cette évaluation, dont les éléments figurent aux tableaux ci-après, a été effectuée en se basant sur les proportions suivantes appliquées aux coûts en Dinars tels qu'ils apparaissent dans l'Etude sur les coûts et les revenus dans le Nord de la Tunisie :

TABLEAU DES POURCENTAGES DE COUTS EN DEVISE

PRODUITS	POURCENTAGES
Tracteurs lourds	60
Tracteurs légers	50
Moissonneuses-batteuses	60
Azote	75
Potasse	80
Carburant	50
Desherbants	65

BESOINS EN DEVISES POUR LE SECTEUR DES GRANDES CULTURES EN 1971 DANS LE NORD DE LA TUNISIE (exprimés en milliers de dinars)

	Céréales alim. blé dur + blé tendre	Concentrés : orge, fèves, maïs, pois-chiche, pois	Cultures indus. betterave et lin.	Fourrage + E.V.P. + jachère	TOTAL
Amortissement du matériel					
— tracteurs et équipement....	1.211	454	58	526	2.249
— moissonneuses-batteuses	238	126	3	—	367
TOTAL.....	**1.449**	**580**	**61**	**526**	**2.616**
Carburants lubrifiants.....	1.457	537	72	644	2.710
Azote	1.292	15	54		1.361
Potasse	—	46	86		134
TOTAL.....	**1.292**	**63**	**140**		**1.495**
Désherbants et produits chimiques divers.....	162	—	76		238
TOTAL GENERAL.....	**4.360**	**1.180**	**349**	**1.170**	**7.059**

ESTIMATION DU COUT EN DEVISES
POUR LE CENTRE ET LE SUD EN 1971

P O S T E S	VALEUR en MILLIONS de DINARS
Matériel + équipement	134
Carburant	193
	327

ESTIMATION DU COUT TOTAL EN DEVISES
POUR L'ENSEMBLE DE LA TUNISIE EN 1971

P O S T E S	VALEUR en MILLIONS de DINARS
Matériel	2750
Carburants	2903
Engrais (azote et potasse)	1495
Produits chimiques	238
	7386

Le coût en divises représente 13,8 % du produit brut du secteur.

3°) **Elévation du niveau de vie**

La modernisation de l'agriculture aura pour conséquence une élévation des rendements et celle-ci à son tour aura un effet direct sur le niveau de vie des populations rurales. Cependant, pour mieux atteindre cet objectif, la méthode utilisée pour élever les rendements est de la plus haute importance : le choix des assolements et des techniques doit être adapté aux disponibilités en main d'œuvre de manière à assurer, autant que possible le plein emploi.

La modernisation nécessitera également une spécialisation de la main d'œuvre qui permettra parallèlement une élévation du niveau de vie.

L'emploi dans les grandes cultures est estimé pour 1971 à 21.500.000 journées de travail.

4°) **Impulsion au développement industriel**

Du côté des produits à traiter que peut fournir l'agriculture, il faut citer l'extension de la culture de la betterave qui conduira à la création d'une seconde usine dans la région de Souk-El-Arba

En ce qui concerne les produits requis pour permettre à l'agriculture de produire davantage, le développement de la mécanisation et de la consommation d'engrais (particulièrement d'azote), qui va de pair avec la modernisation, peut fournir des débouchés importants pour des usines chimiques à créer et pour des ateliers de montage et de fabrication d'instruments.

EVOLUTION DES SURFACES ET DES PRODUCTIONS ENTRE L'ETAT ACTUEL ET LA SITUATION EN 1971

(Chiffres en hectares, quintaux et unités fourragères)

	SURFACES			PRODUCTIONS		
	Situation actuelle (moyenne 60-63)	Objectif 1971	Rapport en % Situation nouvelle / Situation ancien.	Situation actuelle (moyenne 60-63)	Objectif 1971	Rapport en % (1) Situation nouvelle / Situation ancien.
BLE DUR						
Nord	618.000	330 400	53,5	2.954 564	4.118 000	139
Centre Sud	274 000	381 900	139,3	484 133	1.178 000	243
Total	892 000	712 300	79,8	3.438 697	5.296 000	154
BLE TENDRE						
N.	84 123	132 500	157,5	632 416	1.926 000	305
C-S	66 430	69 100	104,0	136 810	255 000	186
T.	150 553	201 600	133,9	769 226	2.181 000	284
ORGE						
N.	224 433	131 600	58,6	890 854	1.832 000	206
C-S	285 237	195 500	68,5	479 640	560 000	117
T.	509 670	327 100	64,2	1.370 494	2.392 000	175
FEVES FEVEROLES N.	37.000	135 500	366,2	142 872	1.111 000	782
C-S	1 425	—	—	3 000	—	—
T.	38 425	135 500	352,6	145 872	1.111 000	762
POIS-CHICHES						
N.	15 425	18 700	121,2	63 600		
C-S	200	—		425		
T.	15 625	18 700	119,6	64 025	149 000	233
FOURRAGE	50 000 ?	166 100	330 ?	100.000 000 ?	320.000 000	320 ?
ENGRAIS VERT PATURE	10.000 ?	93 400	930 ?	6.000 000 ?	62.600 000	1.000 ?
MAIS	5 000 ?	7 800 (2 990)	— ?	30 000 ?	167 000	560 ?
LIN	3 000 ?	6 400	210 ?	18 000 ?	64 000	360 ?

(1) Dans l'interprétation des chiffres, il faut tenir compte de l'existence d'une très mauvaise année en 1961 (particulièrement pour l'orge) non compensée par la bonne année 1963.

SECTION III

CONFRONTATION DES OBJECTIFS GLOBAUX AVEC L'ETAT ACTUEL

Contrairement à ce qui se passe dans les autres secteurs de la production agricole, l'effort ne porte pas sur l'augmentation des superficies consacrées aux grandes cultures.

En effet, du fait que d'une part, les terres plantables ou pouvant recevoir une meilleure utilisation seront réservées à des spéculations plus rentables, et que d'autre part, des terres actuellement emblavées en céréales seront rendues au secteur forestier ou aux parcours en raison de la nature des sols et des dangers d'érosion, il résulte une diminution des surfaces générales, réservées aux grandes cultures.

Par contre, par suite de la mise en application d'assolements rationnels, et de la diversification culturelle plus poussée, certaines spéculations devront être développées.

La confrontation de l'état actuel par rapport aux objectifs 1971 se présente donc conformément au tableau suivant :

Les variations les plus remarquables concernant

Pour les surfaces :

La réduction du blé dur	20 %
L'augmentation du blé tendre	34 %
La réduction de l'orge	36 %
La très forte augmentation des fèves	253 %
La nette croissance des fourrages	230 %
Le découplement de l'engrais vert paturé	830 %

Pour les productions :

La croissance dans toutes les cultures mais à une échelle très inégale.

Toutes ces variations s'expliquent surtout par la hausse (inégale) des rendements ainsi que par la nécessité de développer les productions indispensables à l'alimentation animale.

SECTION IV

DETERMINATION DES PRODUCTIONS SUPPLEMENTAIRES A CREER :

Ces productions resteront de spéculations d'extension restreinte; certaines sont actuellement cultivées en Tunisie mais ce n'est pas le cas de toutes. Leur culture est fonction de problèmes soit techniques soit économiques.

A. Commentaires sur quelques espèces

LE LIN OLEAGINEUX est une culture pratiquée en Tunisie; l'extension envisagée sur 6.400 ha est fonction de la rentabilité de la culture à un rendement moyen de 6 à 8 qx, pour un coût de production à l'hectare de l'orde de 35 Dinars, le quintal de graines revient à 5 Dinars.

LE SORGHO-GRAIN cultivée en sec, cette espèce se montre moins exigeante et moins aléatoire que le maïs-grain, de plus, elle se révèle plus résistante au sel, tout en étant d'une valeur équivalente à celle du maïs pour l'alimentation animale.

Cette culture mériterait une expérimentation poussée pour déterminer ses possibilités surtout dans les régions Nord de type climatique de DJEBEL ABIOD et de TABARKA.

LES GRAINES POTAGERES ET FLORALES : la culture en grand de ces nombreuses graines fut en partie réalisée dans la rigion de BEJA, les résultats furent satisfaisants. Dans les régions appropriées : BEJA, MATEUR, MENZEL BOURGUIBA, BIZERTE, la culture de ces graines peut être entreprise; elle devrait être faite par ilot de 200-300 ha annuellement, afin de favoriser l'implantation d'ateliers de triage et de conditionnement. Cependant, pour être rentable, cette culture doit disposer d'un débouché qui dépend de la réalisation de contrats avec certaines sociétés étrangères.

LES GRAINES FOURRAGERES : il ne sera question que des graines de vesce-avoine, trèfles d'ALEXANDRIE et PERSE, Phallaris et Sulla. Les graines diverses sont étudiées par le secteur des productions fourragères.

La culture de ces graines ne pose pas de problèmes techniques seule une mise au point des variétés les plus intéressantes par région considérée devra être réalisée au préalable.

La production des ces graines doit satisfaire aux besoins intérieurs de la Tunisie; il faut prévoir en production de semences, des superficies correspondantes au 1/10 des superficies envisagées pour la production de fourrages : il est prévu 166.000 ha de fourrage, il faut donc 16.000 ha de production de graines. dont :

— 6.000 en vesce

— 4.000 en avoine

— 2.500 en trèfles d'Alexandrie et Perse

— 1.500 en Phallaris

— 2.000 en Sulla.

Ces productions sont à réaliser dans les Gouvernorats de BEJA, BIZERTE, TUNIS, SOUK EL ARBA et le KEF.

La production de ces graines peut être envisagée à l'intérieur de chaque exploitation ou par unité régionale de développement; le choix de l'une ou de l'autre de ces 2 méthodes sera dicté par la facilité de contrôle de ces productions, afin de maintenir la pureté des variétés les plus intéressantes pour la région considérée. Il faut donc envisager une organisation pour cette production.

B. Liste des espèces, projections et problèmes qu'elles posent

Il est fourni ci-dessous un tableau récapitulatif des productions à créer ou à encourager durant les 7 années à venir, avec les principaux problèmes à résoudre.

ESPECES	TYPE DE CULTURE	GOUVERNORATS	SUPERFICIES (ha)	PRODUCTION ESCOMPTEE (qx)	PROBLEMES A RESOUDRE		Recommandation à autres SECTEURS
					TECHNIQUE	ECONOMIQUES	
Lin Oleagineux	Sec	TUNIS LE KEF	6.400	40.000	Variétés	Rentabilité	Recherche Industrie
SORGHO GRAIN	Sec Irrigué	TUNIS BEJA SOUK EL ARBA CAP-BON Périmètres irrigués	11.000 2.000	123.000 100.000	Variétés Fumures Peuplemts. Idem.	Consommation Intérieure	Recherche Production animale Idem.
Tabac	Sec	BEJA SOUK EL ARBA	1.775	16.000	Variétés Parasites Récolte	Consommation intérieure et exportation	Recherche Industrie Commerce
Graines potagères et florales	Sec	BEJA BIZERTE	500	—	Espèces Cultures	Consommation Intérieure et exportation	Recherche Industrie Commerce
Graines fourragères	Sec	444.700 BIZERTE SOUK EL ARBA BEJA LE KEF	16.000	Semences pour fourrage	Espèces Variétés	Consommation Intérieure	Recherche

Section V — Place du 2ème Plan

La place du 2ème Plan dans le processus de développement économique se caractérise par les efforts qui doivent être déployés au cours de cette période. Ces efforts concernent d'abord l'extension du secteur moderne, ensuite l'application d'une technique améliorée sur le secteur déjà modernisé.

A. EXTENSION DU SECTEUR MODERNE

Cette extension ne pourra être réalisée que grâce à une réforme de structures permettant un contrôle général de la grande culture par l'organisation du Plan, de manière à éviter des compensations malheureuses qui pourraient se produire dans certains domaines et dont l'effort serait d'annuler l'effort accompli par ailleurs. L'expérience passée témoigne largement en faveur de cette nécessité.

Sur la base d'un maximum de 600.000 hectares actuellement en culture moderne, jachères comprises, la surface à moderniser s'élève pour le Nord à 392.000 hectares pour

B. EFFORTS A FAIRE POUR L'AUGMENTATION DES RENDEMENTS

La réalisation effective des projections repose sur la pleine réussite de l'effort considérable qui est requis pour l'augmentation projetée des rendements. Cette réussite n'est possible que par l'extension de meilleures techniques et l'établissement de conditions générales stimulantes pour le progrès.

a) **Les conditions générales du progrès**

La recherche, la vulgarisation et la formation des chefs d'exploitation constituent une condition essentielle de la réussite, au même titre que la réforme des structures.

Le développement du crédit et notamment des crédits de campagne joue également un grand rôle.

b) **Principes selon lesquels les efforts doivent être orientés**

L'augmentation des rendements doit êttre obtenue au moindre coût et notamment en économisant les produits importés. Il en résulte plusieurs conséquences :

1°) Les exploitations devront avoir une structure choisie en fonction du plein emploi des machines au cours de l'année : elles devront notamment réaliser un équilibre entre la grande culture et l'arboriculture.

2°) Dans la lutte contre les mauvaises herbes, on devra compter davantage sur un choix approprié des assolements et des techniques culturales correspondantes que sur l'emploi des desherbants chimiques qui demeurera cependant le moyen le plus efficace durant les hivers pluvieux.

3°) L'utilisation des engrais devra être effectuée avec le maximum de discernement. Ce problème nécessite **l'installation rapide d'un réseau de stations d'essais couvrant l'ensemble de la zône Nord.**

L'adoption d'un matériel mieux adapté aux conditions de l'agriculture tunisienne, notamment sous l'angle de l'utilisation d'instruments qui travaillent le sol sans retournement, doit faire l'objet d'une expérimentation sérieuse sur une forme spécialisée à choisir dans le Nord.

Il faudrait pour cela disposer d'une ferme de 500 hectares environ, sur laquelle, des appareils de conception nouvelle pourraient être essayés dans les conditions de la pratique agricole. Cela permettrait en particulier de mettre au point les modalités d'utilisation, et de déterminer l'économie résultant de l'emploi des nouveaux appareils.

Le groupe susceptible de conduire l'expérimentation devrait au moins comprendre :

— Un ingénieur spécialisé dans les questions de machinisme agricole,
— Un agent technique de catégorie « B »,
— Un mécanicien qualifié,
— Deux conducteurs chevronnés.

On peut négliger les dépenses de la ferme elle-même, car elle doit pouvoir au bout de quelques années, fonctionner et assurer ses investissements avec ses propres revenus dans le cadre du domaine privé de l'Etat.

Par contre, il faut prévoir des crédits d'investissement pour le logement du personnel et du nouveau matériel, l'installation d'un atelier de mécanique, l'acquisition de matériel. De même, des crédits de fonctionnement sont nécessaires pour les premières années.

SECTION VI INVESTISSEMENTS NECESSAIRES

Outre les dépenses annuelles concernant les carburants, les engrais et les semences qui ne constituent pas un investissement, il faut prévoir les achats de matériel d'exploitation au titre de l'amortissement et de l'amélioration d'une part et les aménagements collectifs d'autre part.

A. LE MATERIEL AGRICOLE :

Le passage de la situation actuelle à la situation de 1968 qui se caractérise à la fois par un accroissement du secteur moderne etdans ce secteur par une importante réduction de la jachère exigera une augmentation du parc importante. Les investissements nécessaires à l'acquisition de matériel agricole sont estimés à 15 millions de Dinars, et se décomposent comme suit :

— acquisition de moissonneuses batteuses	2.000.000
— acquisition de tracteurs lourds.....	8.000.000
— acquisition de tracteurs légers.....	4.000.000
— construction d'un atelier régional et de 80 ateliers de réparations....	1.000.000
TOTAL.....	15.000.000

Il est à signaler que l'accroissement du parc qui correspond à 1386 tracteurs lourds 1737 tracteurs légers et 570 moissonneuses batteuses doit permettre de faire face aux besoins de toutes les spéculations agricoles. Signalons enfin que le renouvellement du parc nécessitera quant à lui, l'acquisition de 266 tracteurs lourds et de 2631 tracteurs légers.

B. AMENAGEMENTS COLLECTIFS :

L'augmentation de la production des grandes cultures nécessite la mise en place d'un équipement de **silos, magasins et parc à fourrage** pour compléter l'équipement actuel.

Une étude a déjà été réalisée. Les conclusions de cette étude prévoyaient pour les 4 années à venir la construction de :

— 6 Unités de stockage dans le Gouvernorat de Béjà,
— 3 Unités dans le Gouvernorat de Souk El Arba,
— 18 Unités dans le Gouvernorat du Kef,
— 2 Unités dans le Gouvernorat de Tunis pour une capacité totale de 500.000 quintaux et une valeur de.....los s'élève donc au total à..... 1.00.000 D

— La modernisation des centres de stockage des ex-S. T. P. qui intéresse 10 centres ayant une capacité de stockage de 1.233.000 quintaux et pour lesquels les frais de modernisation n'ont pas encore été chiffrés puisqu'il sera nécessaire de procéder à des études particulières pour chaque cas.

— Le programme de construction de silos s'élève donc au total à.... 1.000.000 D

L'échelonnement des paiements pourra se faire sur les quatre années du Plan sur les prévisions suivantes :

1965	—	300.000 D
1966	—	300.000 D
1967	—	250.000 D
1968	—	150.000 D

Le programme devra être continué au delà des 4 années du Plan et majoré des crédits prévus pour la modernisation des grosses unités existantes.

— La mission confiée à l'Office des Céréales de constituer **un stock de sécurité de fourrages pour pallier les insuffisances intérégionales et intérannuelles** nécessite la création de parcs à fourrage.

Il est donc fait mention de ce programme pour mémoire seulement.

Les crédits prévus au Plan Triennal devront être reportés sur le Plan Quadriennal.

Il faut ajouter que l'Office des Céréales devra créer pour satisfaire la mission qui lui a été confiée en matière de pommes de terre :

— 2 Centres de conservation à Soliman et Ras El Djebel d'une capacité de 3.000 Tonnes chacun et d'une valeur totale de 24.000 Dinars.
— Des crédits pour la **conservation des pommes de terre** évalués à 8 D. par tonne et par an devront être prévus.

A ces dépenses d'investissement, il conviendrait d'ajouter les dépenses pour les bâtiments qui serviront au logement des agriculteurs d'une part et aux matériels ainsi qu'aux récoltes d'une part, ces investissements s'élèvent à 12 millions et se décomposent comme suit :

1. Habitat rural :

Il s'agit de la construction de 400 logements par an soit 16.000 logements pour la quadriennie et un investissement global de 8.000.000 Dinars à raison de 500 Dinars par logement. Il convient de remarquer que les 16.000 logements intéressent aussi bien les grandes cultures, que les autres spéculations : maraîchages, oasis etc...

Par ailleurs, dans le cadre des réformes des structures envisagées, il est nécessaire de ne prévoir les logements qu'après une période probatoire de 2 ans; en effet le logement doit constituer la récompense de l'effort accompli par le coopérateur et la manifestation concrête de l'encouragement de l'Etat.

Le total des investissements dans le secteur des grandes cultures s'élève à 29 millions de Dinars soit :

Moyens de stockage	1.000.000 D
Mécanisation	16.000.000 D
Bâtiments d'exploitation	4.000.000 D
Habitat rural	8.000.000 D
TOTAL	29.000.000 D

2. Bâtiments d'exploitation :

Il est prévu au cours de la quadriennie la construction de bâtiments d'exploitation pour un montant de 4.000.000 D qui se décomposent comme suit :

Coopératives de production	1.480.000 D
Coopératives de polyculture	360.000 D
Coopératives de Services	480.000 D
Office des Terres Domaniales	480.000 D
Périmètres irrigués	1.200.000 D
TOTAL	4.000.000 D

Section VII. — **Détermination de la production du 11e Plan**

Compte tenu du rythme d'absorption du secteur traditionnel par le secteur moderne, l'évolution régulière de l'agriculture entre l'état actuel et l'état projeté pour 1971 conduit aux résultats exposés ici.

L'évolution régulière du secteur implique l'existence dans le secteur modernisé de proportions semblables à celles de 1971.

Cette évolution régulière conduit aux résultats qui suivent :

SURFACES EN 1968 (en ha)

PRODUITS	NORD		Centre et Sud
	Culture moderne	Culture tradionnelle	
Blé dur	295.000	178.000	333.750
Blé tendre	144.700	—	70.000
TOTAL	444.700	178.000	403.750
Orge	144.900	100.000	100.000
Fèves	88.700	—	—
Fourrage	145.000	—	—
Engrais vert paturé	81.500	—	—
Jachère	85.000	—	—
Betterave	5.800	—	—
Pois chiches	16.000	—	—
Maïs sorgho	10.000	—	—
Lin	5.000	—	—
	991.600	278.000	503.750
TOTAUX	1.269.600		
	1.773.350		

PROJECTIONS POUR 1968 DANS LE NORD DE LA TUNISIE

Produit brut (P.B.) Coût hors main-d'œuvre (CH'MO), Valeur ajoutée (V.A.) main d'œuvre (M. O.)
(en milliers de Dinars)

(Les coûts hors main-d'œuvre ont été calculés sur la base de l'Etude des coûts et des revenus dans le Nord de la Tunisie avec cependant quelques modifications mineures adoptées par le sous/Comité)

PRODUIT	CULTURE MODERNE					CULTURE TRADITIONNELLE					TOTAL				
	P. B.	C.H.M.O. (1)		V. A.	M.O. (2)	P. B.	C.H.M.O. (1)		V. A.	M.O. (2)	P. B.	C.H.M.O. (1)		V. A.	M.O. (2)
		Total	Devises				Total	Devises				Total	Devises		
BLE DUR	13.693	7.521	2.333	6.172	1.600	2.604	1.732	—	872	1.369 (3)	16.297	9.253	2.333	7.044	2.969
BLE TENDRE	6.487	4.060	1.409	2.427	803	—	—	—	—	—	6.487	4.060	1.409	2.427	803
ORGE	2.808	2.117	647	691	567	1.814	286	—	1.528	484	4.622	2.403	647	2.219	1.051
FEVES	2.264	1.299	263	965	798 (4)	—	—	—	—	—	2.264	1.299	263	965	798
FOURRAGE	1.641	2.900	656	5.500	508	—	—	—	—	—	8.400	2.900	656	5.500	508
ENGRAIS VERT PATURE	8.400	721	173	920	143	—	—	—	—	—	1.641	721	173	900	143
POIS CHICHE	603	258	99	345	197	—	—	—	—	—	603	258	99	345	197
BETTERAVES A SUCRE	825	411	126	411	115	—	—	—	—	—	825	411	126	414	115
MAIS ET SORGHO	375	246 (5)	71	129	105	—	—	—	—	—	375	246	71	129	105
LIN	265	137	63	128	36	—	—	—	—	—	265	137	63	128	36
JACHERES	—	700	170	700	140	—	—	—	—	—	—	700	170	700	140
TOTAUX CEREALES ALIMENTAIRES (B.D. + B.T.) Jachères	20.180	12.281	3.912	7.899	2.543	2.604	1.732	—	872	1.369	22.784	14.013	3.912	8.771	3.912
CONCENTRES (Orge, Fèves, Maïs + sorgho)	5.447	3.662	981	1.785	1470	1.814	286	—	1.528	484	7.261	3.948	981	3.313	1.954
FOURRAGES ET ENGRAIS VERT PATURES	10.041	3.620	829	6.420	651	—	—	—	—	—	10.041	3.621	829	6420	651
DIVERS	1.693	806	288	887	348	—	—	—	—	—	1.693	806	288	887	348
TOTAL	37.361	20.369	6.010	16.991	5.012	4.418	2.018	—	2.400	1.853	41.779	22.388	6.010	19.391	6.865

(1) Le coût de production hors main-d'œuvre a été calculé pour le nord en culture moderne suivant les estimations de l'étude de la SEDES corrigées dans certains cas (voir annexes 1, 2, 3, 4, 5). De ce coût de production il a été retranché la valeur des semmences celles-ci sont réduites du produit brut.

(2) Les frais de main-d'œuvre ont été calculés sur la base de 0D, 350 par journée de travail, ils peuvent être revalorisés compte tenu de la différence entre valeur ajoutée et main d'œuvre.

(3) Pour le blé dur en culture traditionnelle les frais de main-d'œuvre évalués à l'hectare dans le nord et 18 journées au centre et au sud dépassent le montant de la valeur ajoutée.
Il en est de même pour l'orge dans le centre et le sud.

(4) Les frais de main d'œuvre ont été calculés sur la base de 10 journées de travail homme à 0D, 350 et 20 journées de travail femmes et enfants sur la base de 0D, 250.

(5) Le coût de production comprend la semence puisqu'il s'agit de Maïs hybride qui n'est pas produit sur l'exploitation.

PRODUCTION EN 1968

(en Qx et 1.000 U.F.)

NORD	PRODUCTION BRUTE				PRODUCTION NETTE			
	NORD		Centre et Sud	TOTAL	NORD		Centre et Sud	TOTAL
	Culture Moderne	Culture traditionnelle			Culture Moderne	Culture traditionnelle		
Blé dur	3.596.000	800.000	985.000	5.381.000	3.261.000	620.000	809.000	4.690.000
Blé tendre	1.989.000	—	285.000	2.274.000	1.834.000	—	258.000	2.092.000
	5.585.000	**800.000**	1.270.000	**7.655.000**	**5.095.000**	**620.000**	**1.067.000**	**6.782.000**
Orge	1.600.000	1.000.000	250.000	2.850.000	1.404.000	907.000	212.000	2.523.000
Fèves	727.000	—	—	727.000	637.000	—	—	637.000
Fourrage	280.000	—	—	280.000	280.000	—	—	280.000
Engrais vert paturé	54.700	—	—	54.700	54.700	—	—	54.700
Betterave	1.400.000	—	—	1.400.000	1.375.000	—	—	1.375.000
Pois chiches	130.000	—	—	130.000	120.600	—	—	120.600
Maïs sorgho	150.000	—	—	—	150.000	—	—	150.000
Lin	50.000	—	—	—	47.500	—	—	47.500

PROJECTIONS POUR 1968
POUR LE CENTRE ET LE SUD DE LA TUNISIE

(Mêmes notations que pour le tableau précédent)

PRODUCTIONS	P. B.	C. H. M. O.		V. A.	M. O.
		Total	Devises		
Blé dur.....	3.397	1.970	149 a	1.427	1.934
Blé tendre.....	912	442	44 a	470	411
Blé	4.309	2.412	193	1.897	2.345
Orge	425	392	—	133	282
TOTAL.....	4.734	2.704	193	2.030	2.627

PROJECTIONS POUR L'ENSEMBLE DU PAYS EN 1968

(mêmes notations que pour le tableau précédent)

P. B.	C. H. M. O.		V. A.	M. O.
	Total	Devises		
46.513	25.092	6.203	21.421	9.492

CHAPITRE V

l'Arboriculture Fruitière

L'ARBORICULTURE FRUITIERE

Section I. **SITUATION ACTUELLE DU SCTEUR :**

Les éléments de la situation actuelle figurent au tableau I et appellent les commentaires ci-après :

Abricotiers

Alors que les plantations modernes atteignent des rendements de 6 à 15 tonnes à l'hectare dans le Nord et de 2,5 à 5 tonnes dans le Centre et le Sud, les plantations des jardins donnent des rendements très inférieurs (de 1 T, 5 à 4 T. à l'hectare).

Les succès rencontrés par les premières conduisent petit à petit à l'élimination des secondes ou à leur transformation.

Pêchers

Les plantations de côteaux, à faibles rendements, sont abandonnées, au profit de celles situées en bons terrains. Les rendements vont en s'améliorant, les progrès étant rendus possibles grâce aux nouvelles variétés. Dans les bonnes cultures, les rendements atteignent 6 à 8 tonnes en sec et 12 à 15 tonnes en culture irriguée. De plus en plus, les fruits sont éclaircis pour répondre aux exigences du commerce.

Pommiers — Poiriers

La plantation en haie fruitière de CHEMTOU et les nombreuses plantations réalisées en formes libres au cours des cinq dernières années démontrent qu'il est possible d'atteindre des rendements commerciaux de 5 à 15 tonnes à l'hectare; malheureusement ces plantations doivent être limitées aux besoins du marché intérieur, en l'absence de débouchés à l'exportation.

Agrumes

L'amélioration des rendements va de pair avec l'augmentation de la consommation des engrais et la Tunisie qui ne consommait que quelques kgs d'engrais il y a 10 ans, consomme actuellement :

— 1.000 Tonnes d'engrais complexe 15-6-8;
— 2.000 Tonnes de 12-12-20;
— 5.000 Tonnes d'armonitrote à 20 %.

Dans ce domaine, il a été fait de grands progrès, limités cependant par le manque d'eau dans certaines régions et par la forme archaïque des exploitations dans d'autres cas.

Oliviers à huile et de conserve

Une amélioration très nette a été constatée dans la formation des jeunes arbres, mais par suite de l'effort considérable de plantation fait dans la triennie, beaucoup d'olivettes sont très insuffisamment travaillées et désenchiendentées.

Amandiers

Une attention très particulière est donnée à cet fruitier dans la région sfaxienne où il remplace les vieux oliviers dans la périphérie de Sfax. D'une façon générale, l'amandier est bien soigné dans les plantations industrielles modernes c'est-à-dire dans le Centre et le Sud, alors que sa culture est beaucoup plus négligée dans le Nord.

Palmiers

Le revenu des plantations modernes peut atteindre 800 Dinars à l'hectare grâce à un niveau technique élevé; par contre, l'ensemble des oasis dont la densité des palmiers dépasse 350 unités à l'hectare n'atteint pas 75 Dinars de revenu pour la même superficie.

Section II. Perspectives décennales corrigées :

L'évolution des moyens techniques et des conditions économique ainsi que les résultats de l'expérience acquise au cours de la triennie rendent nécessaires certaines modifications aux perspectives décennale dans le domaine des superficies à planter.

Ces modifications apparaissent au tableau II ci-après.
Les différences y figurent s'expliquent dela façon suivante :

Abricotiers : + 1.600 Ha d'abricots précoces à l'irrigation dans les périmètres du Nebhana et du Centre.

Pêchers : + 1.000 Ha de pêchers précoces à l'irrigation, afin de mieux utiliser les possibilités des nouvelles variétés susceptibles d'être exportées; par contre, **diminution de 2.300 ha des cultures sèches.**

+ 600 hectares de pêchers tardifs à l'irrigation, pour utiliser l'eau des barrages du Nord de la Tunisie et diminution en contre partie de 1.000 hectares de cultures sèches.

Enfin, + 1.000 hectares de pêchers industriels pour la conserverie à planter dans la haute vallée de la Medjerda.

Pruniers : — 1.850 hectare, par suite de l'étroitesse du marché mondial de la prune.

Pommiers-Poiriers : + 600 hectares dont 200 de haies fruitières 150 de formes libres à l'irrigation et 250 ha en forme libre en sec.

Agrumes : + 6.400 hectares pour tenir compte des possibilités offertes par la région de la ceinture chaude de la Haute Vallée de la Medjerdah et par la région de l'Ischkeul.

Olivier à huile : — 20.000 ha dans le Nord et — 60.000 ha dans le Sud. Cette diminution importante par rapport aux prévisions se justifie :

1°) D'abord, par les progrès à réaliser dans la culture, progrès qui assureront une récolte plus importante qui prévue initialement.

2°) Ensuite, par une certaine tension sur le marché de l'exportation de l'huile qui ne rend pas économiquement souhaitable une production trop importante.

Cette diminution des surfaces prévues pour l'olivier sera compensée par une augmentation corrélative de celles consacrées aux amandiers et aux pistachiers.

Amandiers : + 18.000 Has dans le Nord. + 150.000 Has en intercalaire dans les oliviers et les pistachiers dans le Centre et le Sud.

Pistachiers : Il est prévu 2.000 has en culture irriguée dans le Centre et le Sud, + 20.000 has en sec. Ces plantations doivent être le début d'un effort de plantation qui doit conduire la Tunisie, dans l'avenir, à avoir 100.000 ha de pistachiers.

Vignes de table : + 1.000 hectares surtout en raison de primeurs dans le Centre et le Sud.

Cerisiers : — 500 hectares, les études économiques ayant démontré qu'il sera difficile de créer un courant d'exportation par suite du décalage insuffisant dans les dates de maturité des cerises entre l'Europe et la Tunisie. D'ailleurs, l'aire écologique favorable aux cerisiers est assez limitée.

Section III. EXTENSION DES NOUVELLES PLANTATIONS :

Au cours des quatre prochaines années, les plantations nouvelles occuperont une superficie globale de **261.775** hectares dont 13.250 hectares en culture irriguée et 248.525 hectares en culture sèche, étant cependant signalé qu'il est prévu dans le même temps, l'arrachage de 25.000 ha d'oliviers dans le cadre du rajeunissement des forêts du Sahel et de Sfax. Par ailleurs certaines plantations sont effectuées en intercallaires.

Le tableau III ci-après donne la répartition géographique des plantations prévues par espèce.

Il faut souligner que, dans le calcul des surfaces retenues pour la période 1965-68, ont été pris en considération à la fois le déséquilibre existant actuellement entre les diverses zônes du Pays en matière arboricole et les perspectives d'écoulement des produits tant sur le marché intérieur que sur les marchés extérieurs.

C'est ainsi notamment que, pour l'oleïculture, le plan quadriennal fait une place plus grande à cette spéculation dans le Nord, région où le rythme des plantations n'a pas été suffisant au cours de la triennie; il a également été tenu compte du rajeunissement des vieilles plantations du Nord, du Sahel et dans une moindre mesure de Sfax, l'ensemble de ces mesures devant aboutir à une production d'huile à un prix relativement bas.

De même, les possibilités de vente des amandes dans le pays et sur le marché mondial ont permis d'envisager une extension notable des plantations d'amandiers dans le Nord et le Centre.

Par ailleurs, les débouchés paraissent plus favorables pour les produits de l'abricotier précoce; en conséquence, une certaine prééminence est accordée aux plantations de cette variété.

Enfin, et pour les mêmes raisons que celles indiquées au paragraphe précédent, l'extension des plantations de pistachiers est nettement envisagée.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les palmiers-dattiers, un programme de reconversion par éclaircie est prévu pour 4.000 ha au cours de la quadriennie.

Section IV. **INVESTISSEMENTS PREVUS POUR L'EXTENSION DES PLANTATIONS ARBORICOLES :**

Les investissements nécessaires à la réalisation des plantations prévues au paragraphe II ci-dessus ont été estimés; ils s'élèvent à 18.483.000 Dinars le tableau n° IV ci-après indique la répartition de ces investissements par poste de dépenses et fait la distinction entre la partie qu'il est nécessaire d'importer et celle pouvant être fournie localement.

Il convient toutefois d'observer que les chiffres mentionnés dans ce tableau ne possèdent pas une valeur absolue, car les dépenses qu'ils traduisent sont fonction d'un certain nombre d'éléments variables, tels que : forme de l'exploitation - zône de plantations nature du sol etc... Néanmoins, ils peuvent être considérés comme un ordre de grandeur valable.

Section V. AMELIORATION DES PLANTATIONS EXISTANTES :

L'augmentation de la production peut être atteinte non seulement par l'extension des plantations nouvelles, mais également par l'amélioration des cultures existantes au moyen d'actions portant sur la modernisation et l'introduction de techniques nouvelles.

Si, pour deux de ces facteurs d'amélioration (eau-engrais), il est possible de chiffrer la part relative de plus-value en découlant, par contre, pour les autres, un tel calcul ne peut être effectué; c'est le cas, par exemple, pour :

— La densité des plantations
— La lutte antiparasitaire
— Les travaux du sol
— La taille.

1°) **E A U :**

L'effort pendant la quadriennie portera sur les agrumes et les palmiers dattiers.

A) **A G R U M E S :**

On estime que 50 % environ des surfaces en production soit 3.450 ha ne disposent pas d'un débit d'eau suffisant. Si cette insuffisance est couverte à concurrence de 1.500 m3 à l'hectare, la quantité d'eau nécessaire serait de :

3.450 ha × 1.500 m3 = 5.175.000 m3 Arrondi à 5.000.000 m3.

Cette eau, à 15 Millimes le m3, représente **75.000** Dinars et doit procurer une augmentation de production de 2 à 3 Tonnes à l'hectare soit globalement 8.500 Tonnes.

PLUS VALUE
8.500 T × 30 D = 255.000 D — 75.0000 D = 180.000 D

B) **PALMIERS — DATTIERS :**

La reconversion des Oasis n'aura son plein effet que lorsque le problème de la répartition des droits d'eau sera réglé et que tous les palmiers d'un même secteur bénéficieront d'un même débit moyen à l'hectare.

L'étude de la répartition de l'eau dans Oasis conduit aux constatations ci-après :
— 50 % des surfaces sont irriguées avec un débit d'eau égal au débit moyen :
— 15 % des surfaces environ sont irriguées avec un module d'eau double du débit moyen et de ce fait, les rendements sont diminués par excès d'eau :

— 35 % des surfaces environ sont irriguées avec un débit voisin de la moitié du débit moyen et ont des rendements très inférieurs à la moyenne.

Une régularisation des répartitions d'eau entrainera une augmentation de 20 % des rendements.

La plus value à atteindre de cette opération peut se chiffrer, avant reconversion à :

75 Dinars revenu brut par hectare × 0,2 = 15 Dinars par ha; après reconversion à :

114 Dinars revenu brut par hectare × 0,2 = 22 Dinars parha.

Ces éléments, appliqués aux 4.000 ha des palmeraies renconvertjes, donnent une :

PLUS VALUE DE
22 Dinars × 4.000 ha = 88.000 Dinars de revenu brut

2°) **F U M U R E S :**

Les engrais sont, avec l'eau, le grand facteur d'amélioration des rendements et une grande partie des augmentations prévues par le Plan dépend de leur utilisation.

Leur action est d'autant plus évidente que la pluviométrie ou les irrigations couvrent la totalité des besoins en eau des cultures par suite de l'intéraction positive entre l'eau et la fumure.

Dans le Nord et à l'irrigation

Il a été retenu une fumure généralisée sur toutes les cultures arbustives dont l'état cultural justifié cet investissement.

Dans le Centre et le Sud

La fumure azotée sera appliquée sur un nombre acru d'oliviers et pour résoudre les problèmes complexes que soulève l'emploi des engrais minéraux, il sera mis en place des parcelles expérimentales dans une centaine de plantations (oliviers, amandiers, abricotiers) réparties de telle façon que les résultats en soient exploitables aussi bien scientifiquement qu'économiquement.

A) AGRUMES

Malgré les résultats obtenus par les services agricoles et le Groupement Obligatoire des Agrumes, un effort reste à faire pour atteindre l'optimum désirable. On estime que 2.000 ha en production sont fumés convenablement aux engrais minéraux et au fumier. Il reste 5.500 ha d'agrumes en production pour lesquels il est nécessaire de prévoir :

150 Unités d' N	à l'ha :	825.000 u	×	0D, 130	=	107.250 D
50 Unités de P	à l'ha :	275.000 u	×	0D, 70	=	19.250 D
100 Unités de K	à l'ha :	550.000 u	×	0D, 80	=	44.000 D
10 Tonnes de fumier	à l'ha :	55.000 t	×	2D, 5	=	137.500 D

2.500 Hectares de jeunes nécessitant

75 Unités d' N	à l'ha :	185.000 u	×	0D, 130	=	24.050 D
25 Unités de P	à l'ha :	62.500 u	×	0D, 70	=	4.375 D
50 Unités de K	à l'ha :	125.000 u	×	0,D 80	=	10.000 D
10 Tonnes de fumier	à l'ha :	25.000 t	×	0D, 5	=	62.500 D
				TOTAL.....		408.925 D
				ARRONDI à....		400.000 D

L'augmentation de rendement à atteindre de cette fumure est de 80 % soit pour les 5.500 ha d'agrumes en production et les 2.500 hectares de jeunes un total de 41.750 Tonnes qui, à 30 D. la tonne, représente 1.250.000 Dinars.

PLUS VALUE

1.250.000 D. — 400.000 D. = 850.000 D.

Cette plus value spectaculaire est dûe :

a) - à l'extrême sensibilité des agrumes aux effets de la fumure;

b) - à l'action synergique de l'eau et de l'engrais.

B) OLIVIERS

Dans le Nord

En sec, l'augmentation des rendements doit atteindre une moyenne de 900 kgs d'olives à l'hectare. Cette augmentation, qui peut paraître ambitieuse, dépend de l'exactitude avec laquelle les engrais azotés seront répondus dans les Gouvernorats du Nord et des améliorations apportées aux facteurs de la production.

Il est prévu que l'opération portera sur :
47.000 ha d'oliviers adultes recevant 80 unités d'azote.
30.000 ha d'oliviers jeunes recevant 40 unités d'azote.
En culture irriguée, la fumure sera appliquée à :
1.650 ha d'oliviers adultes et 350 d'oliviers jeunes, soit au total à 2.000 ha recevant 200 unités d'azote.

Les 5.160.000 unités d'azote nécessaires représentent 670.000 D.

L'augmentation de la récolte est de :

47.000 ha × 900 Kg	= 42.300 T.
30.000 ha × 200 Kg	= 6.000 T.
2.000 ha à l'irrigation × 1.000 Kg	= 2.000 T.
TOTAL.....	50.300 T.
ARRONDI à.....	50.000 T.

Dans le Centre et le Sud

Une enquête a établi que 500.000 unités environ d'N sont actuellement utilisées pour 500.000 oliviers plantés dans de bonnes terres, les seules à bénéficier de la fumure de l'olivier.

Un effort sera fait durant la quadriennie pour que cette fumure touche 5.000.000 d'oliviers nouveaux dont la production moyenne sera augmentée de 8 kgs annuellement par une fumure de 1 u,5 d'N 3 années sur 5, pour tenir compte de la pluviométrie déficitaire au moment de l'épandage.

$$\frac{5.000.000 \times 1\ u,5 \times 3}{5} = 4.500.000u \times 0D,130 = 585.000\ D$$

L'augmentation de la récolte est de :

5.000.000 × 8 kgs = 40.000 T.

PLUS VALUE

40.000 T × 30 D = 1.200.000 D — 585.000 D = 615.000 D

Arrondi à 600.000 D

Pour la Tunisie entière, la fumure de l'olivier s'exprime par les chiffres suivants (totaux arrondis) :

9.500 T. d'azote pure valant..... 1.200.000 D
90.000 T. d'olives équivalant à..... 18.000 T. d'huile

PLUS VALUE TOTALE
1.400.000 Dinars

C) — **PALMIERS :**

La fumure est appliquée :

1° — A raison de 150 unités d'azotes et 75 unités de P dans les palmeraies en voie de reconversion.

Le bilan s'établit à la fois sur la récolte des dattes et sur les cultures intercalaires. Le produit brut passant de 70 à 190 D. on admet arbitrairement que la moitié de la plus value est dûe à l'engrais soit 60 Dinars à l'ha.

Coût des engrais : 4.000 ha x 20 D. = 80.000 D.

PLUS VALUE
4.000 ha × 60 D = 240.000 D. — 80.000 D = 160.000 D.

2°) A raison de 150 unités d'N et 75 unités de P sur 1.000 hectares d'Oasis nouvelles dont les revenus bruts passeront de 200 D. à 400 D. l'hectare; soit :
1.000 ha × 20 D = 20.000 D.

PLUS VALUE
1.000 ha × 200 D = 200.000 — 20.000 D = 180.000 D

Au total, la fumure des palmiers représente, pour une dépense de 100.000 D., une plus value de 340.000 D.

D. **ABRICOTIERS — PECHERS — AMANDIERS :**

Peuvent profiter des engrais :

— 2.500 hectares de plantations d'abricotiers du Nord.
— 500 hectares de plantations de pêchers du Nord.
— 500 hectares de plantations d'amandiers du Nord.

Utilisant 100 u N, 40 u P, 80 u K.

— 2.000 hectares de plantations de jeunes abricotiers à 1/2 de
— 800 hectares de plantations d'abricotiers irrigués utilisant 150 u N, 60 u P, 120 u K.

Soit : 570.000 u N × 0,130 = 74.100 D
228.000 u P × 0, 7 = 15.960 D
456.000 u K × 0, 8 = 36.480 D

TOTAL..... 126.540 D

ARRONDI..... 125.000 D

Il est attendu de cette fumure un accroissement de 7.000 Tonnes de fruits à 35 D. La tonne et pour uen dépense d'engrais de 125.000 D, la plus value serait de :

250.000 D. — 125.000 D. = 125.000 D.

BESOINS ANNUELS EN ENGRAIS MINERAUX DURANT LA QUADRIENNIE

(Tonnes, éléments purs)

	CONSOMMATION ACTUELLE			PREVISIONS			CONSOMMATION TOTALE		
	N	P	K	N	P	K	N	P	K
Oliviers	500 T	300		9.550 T			10.000 T		
Agrumes	500 T		550	1.000	350	675	1.500	650	1.225 m
Palmiers				750	375		750	375	
Pêchers									
Abricotiers ...				750	230	450	750	230	450
Amandiers ...									

E. OBSERVATION CONCERNANT LES FUMURES ORGANIQUES :

Celles-ci sont indispensables à la satisfaction des besoins croissants des cultures irriguées. Pour les seules cultures fruitières on peut évaluer les besoins en équivalant de fumier à :

20.000 ha × 10 T = 200.000 Dinars

3°) LUTTE CONTRE LES INSECTES ET MALADIES :

D'une façon générale, le climat de la Tunisie est sec et peut être considéré globalement défavorable à la pullulation des ennemis des végétaux, ce qui n'exclut pas que certaines années et certaines régions soient particulièrement favorables à leur développement. Pour lutter efficacement dans ces conditions particulières, un double effort sera accompli :

a) Renforcement des moyens mis à la disposition de la défense des cultures : avions et appareils de traitements à grand rendement qui pourront, en un temps très court et en un point donné, traiter une région et enrayer une invasion.

b) Répartition sur tout le territoire d'appareils de traitements polyvalents à grand travail, mis à la disposition des syndicats de défense, animés et contrôlés par le Service de la Défense des Cultures.

Par avion : Le Service de la Défense des Cultures dispose de 3 avions équipés. Pour répondre aux objectifs qui lui sont fixés, il a besoin de 3 avions équipés, supplémentaires, nécessitant un investissement de 10.000 D × 3 = 30.000 D.

Outre, les traitements des céréales, du coton, et d'autres missions temporaires, cette équipe d'avions permettra la protection de :

— 10.000 ha d'agrumes contre la cératite, évitant des pertes évaluées à 15.000 tonnes d'oranges précoces et clémentines et 10.000 tonnes de maltaises tardives et de grapefruits, valorisés en moyenne de 15 D. la tonne soit 375.000 D.

— 50.000 ha d'oliviers contre la teigne, la psylle et le dacus dont on estime les dégats à 200 kgs par hectare sur les zônes infestées soit 10.000 tonnes et 300.000 D.

La dépense étant de 60.000 ha × 3 = 180.000 D.

LA PLUS VALUE EST DE

375.000 D + 300.000 D = 675.000 — 180.000 = 495.000 D.

ARRONDI à..... 500.000 D.

dont la moitié est à imputer à l'action supplémentaire entreprise.

La défense terrestre visera à protéger des cultures d'agrumes, d'oliviers, d'abricotiers et de pêchers.

Un investissement de 500 appareils tractés est prévu représentant 250.000 D. et assurant la protection de 20.000 ha de cultures qui ne peuvent être traités autrement.

Pour les traitements estimés à 200.000 D., on se propose de valoriser les récoltes :

— d'agrumes de 10.000 Tonnes à 15 D. soit 150.000 Dinars (acariens des bourgeons, cochenilles, pucerons et teignes des citrons).

— d'abricots de 3.000 Tonnes à 35 D. soit 105.000 Dinars (cératite, pucerons).

— d'amandes 2.000 Tonnes d'amandes vertes à 20 D. soit 40.000 Dinars (pucerons).

— d'olives : 1.000 Tonnes d'olives de table 35 D. soit 35.000 5.000 tonnes d'olives à huile 30 D. soit 150.000 (dacus, cochenille tertue, hylésine).

PLUS VALUE

600.000 Dinars — 200.000 Dinars = 400.000 Dinars

Au total, les moyens mis à la disposition de l'arboriculture pour lutter contre les ennemis des cultures fourniront une plus value annuelle de :

Défense aérienne.....	250.000 D
Défense au sol.....	400.000 D
	650.000 D

Le tableau n° 5 ci-après fait ressortir l'ensemble des dépenses nécessitées par les actions à entreprendre ainsi que l'augmentation de revenus susceptible d'en résulter.

4°) AMELIORATION DES METHODES CULTURALES :

Les améliorations à apporter durant la quadriennie conduiront à transformer les méthodes culturales, de façon à porter le niveau de l'arboriculture tunisienne au niveau des pratiques modernes.

D'une façon générale, les densités initales seront dans le Nord plus fortes ou aussi fortes que les densités actuelles, pour être plus faibles en période de production. Dans le Sud, les densités seront peu modifiées, sauf à l'irrigation.

Dans le Nord, les travaux du sol tendront à conserver la végétation d'hiver en l'enfouissant au printemps. En fin de période, les produits désherbants sélectifs commenceront à se répandre.

Dans le Sud, en sec, l'importance des façons superficielles sera limitée aux strictes besoins de l'éradication du chiendent.

La taille deviendra de plus en plus légère mais, se généralise elle coûtera plus cher, surtout, si étant effectuée au sécateur, elle est plus longue et délicate.

L'éclaircie des récoltes s'effectuera non seulement sur les pêches mais sur les abricots et les olives de table. Pour arriver à ces résultats, qui seuls permettront le plein effet des engrais, irrigations et traitement, un encadrement des agriculteurs au sein des coopératives de production et de services est absolument indispensable. Le personnel technique nécessaire à cette formation ne peut être recruté que dans les écoles où le goût de l'étude est allié à celui de la pratique.

Le total des investissements dans le secteur de l'arboriculture s'élève donc à 18.483.000 Dinars pour les nouvelles plantations et 280.000 Dinars pour la défense des cultures soit au total..... 18.563.000 Dinars

Arrondi à..... 18.500.000 Dinars

SITUATION ACTUELLE EN 1964

ESPECES	Surface totale en Ha (y compris les jeunes)	Production en (tonnes)	Produit brut (1.000 D.)	Frais hors main-d'œuvre (1.000 D.)	Valeur ajoutée (1.000 D.)	Emploi (1.000D)
Abricotiers	11.500	15.000	420	250	170	437
Pêchers	3.150	11.000	410	170	240	278
Pruniers	1.180	5.500	137	42	95	64
Pommiers-Poiriers	3.400	7.000	280	140	140	258
Agrumes *	10.000	82.000	2.460	1.200	1.260	1.475
Oliviers à l'huile.....	980.900	385.000	11.550	6.160	5.390	20.945
Oliviers de table.....	3.800	4.400	160	110	50	265
Amandiers	64.950	12.000	1.560	960	600	1.634
Figuiers	13.130	12.300	243	89	154	330
Fruits rouges (Cerisiers) ..	270	20	—	—	—	—
Palmiers	3.876.000 (arb.)	41.500	765	38	727	1.300
Pistachiers	50 (?)	3,5	3,5	05	8	1,5
Vignes	51.800	1.800.000 Hl. de vin 15.000 t. (raisins table)	12.550	5.648	6.902	3.208
TOTAL.....	1.154.130 (1)	590.723,5 + 1.800.000 Hl. de vin	30.538,5	14.807,5	15.731	30.195,5

(1) en comptant les palmiers pour 10.000 Ha.

TABLEAU II

TABLEAU DES PERSPECTIVES CORRIGEES EN (HECTARES)

		PERSPECTIVES DECENNALES	PERSPECTIVES CORRIGEES	DIFFERENCES AVEC PERSPECTIVES DECENNALES
Abricotiers	Caniros sec	10.000	11.100	+ 1.100
	Irrigué	5.000	5.000	+
	Précoce sec	4.000	4.000	+
	Irrigué	400	2.000	+ 1.600
PECHERS	Précoce sec	3.500	1.200	— 2.300
	Irrigué	1.500	2.500	+ 1.000
	Tardif sec	1.000	—	—
	Irrigué	1.000	1.600	+ 600
	Industrie	—	1.000	1.000
Pruniers	Plantation	3.000	1.150	— 1.850
Pommiers-Poiriers	Haie fruitière	1.000	200	+ 600
	forme libre en sec		1.250	
	forme libre en irrigué		150	
AGRUMES		3.000	9.400	+ 6.400
Oliviers à l'huile	Nord	125.000	105.000	— 20.000
	Centre et Sud	200.000	140.000	— 60.000
Olives de table		10.000	10.000	—
AMANDIERS	Nord	2.000	20.000	+ 18.000
	Centre-sud-en plein	28.000	28.000	—
	en intercalaire	—	150.000	+ 150.000
FIGUIERS	Nord	3.000	3.000	—
	Centre et Sud	15.000	15.000	—
Vignes de table		—	1.000	+ 1.000
Fruits rouges (cerisiers)		1.500	1.000	— 500
Pistachiers	Irrigué	—	2.000	+ 2.000
	Sec	10.000	30.000	+ 20.000
Noyers		1.300	1.300	—
Palmiers Déglats		1.000	1.000	—

TABLEAU III

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PLANTATIONS ARBUSTIVES PREVUES EN SEC ET EN IRRIGUE AU COURS DE LA PERIODE 1965-1968

ESPECES	SURFACES (Hectares)
ABRICOTIERS	
Irrigué	3.000
Sec Nord	5.100
Sec Centre et Sud	3.000
TOTAL	11.100
PECHER	
Sec	1.000
Irrigué	1.500
TOTAL	2.500
PRUNIES	
Sec	575
POMMIER-POIRIER	
Sec	150
Irrigué	250
TOTAL	400
AGRUMES	3.000
OLIVES A HUILE	
Nord	44.000
Centre et Sud	63.000
TOTAL	107.000
OLIVES DE TABLE	4.500
AMANDIERS	
Nord	11.100
Centre et Sud en plein	10.900
Intercalaire	88.000
TOTAL	110.000
FIGUIERS	
Nord	1.750
Centre et Sud	8.500
TOTAL	10.250
VIGNES	
de Table	420
TOTAL	420
CERISIER	730
PISTACHIERS	
Irrigué	1.000
Sec	5.000
TOTAL	6.000
NOYER	300
PLANTATIONS DIVERSES	5.000
TOTAL GENERAL	261.775

TABLEAU IV

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR POSTE DE DEPENSES ET ENTRE IMPORTATIONS ET PART LOCALE

1965-1968

POSTE DE DEPENSES	DEPENSE TOTALE 1.000 D	PART en DEVISES 1.000 D	PART INTERIEURE 1.000 D
Gros engins	3.236	1.618	1.618
Tracteurs et matériel	5.264	2.632	2.632
Engrais N. et K.	180	144	36
Fil de fer, pesticide	230	138	92
SOUS-TOTAL I	**8.910**	**4.532**	**4.378**
Carburant-lubrifiants	4.180	1.672	2.508
Engrais P	490	120	370
Eau	305	3	302
Brise-vents	230	—	230
Plants	3.525	—	3.525
Fumure organique	618	—	618
Autres produits	255	—	255
SOUS-TOTAL II	**9.573**	**1.795**	**7.778**
TOTAL	**18.483**	**6.327**	**12.156**

TABLEAU VI
ARBORICULTURE
SITUATION 1968
SURFACE DES ARBRES FRUITIERS EN Has

	PRODUCTIFS	IMPRODUCTIFS	TOTAL
ABRICOTIERS	11.500	11.100	22.600
PECHERS	3.900	1.750	5.650
PRUNIERS	1.580	575	2.155
POMMIERS - POIRIERS	3.400	400	3.800
AGRUMES	10.000	3.000	13.000
OLIVIERS A HUILE	555.650	507.250	1.062.900
OLIVIERS DE TABLE	1.500	6.800	8.300
AMANDIERS	53.950	33.000 (plein) 88.000 (inter)	174.950
FIGUIERS	10.250	13.130	23.380
FRUITS ROUGES *(Cerises)*	200	800	1.000
PALMIERS	8.000	2.000	10.000
PISTACHIERS	50	6.000	6.050
VIGNE	51.800	420	52.220
DIVERS		5.000	5.000
TOTAL	711.780	679.225	1.391.005

TABLEAUX V

TABLEAUX DE SYNTHESE DE L'AUGMENTATION ANNUELLE DES REVENUS A PROVENIR DES AMELIORATIONS ENTREPRISES

	DEPENSES EN MILLIERS DE DINARS					RECETTES EN MILLIERS DE DINARS					Augmentation des revenus (en milliers de Dinars)
	EAU	Fumures	Dépenses des cultures		Total	EAU	Fumures	Dépenses des cultures		Total	
			Aériennes	Terrestres				Aériennes	Terrestres		
Agrumes	75	400	30	—	505	255	1.250	375	—	1.880	1.275
Palmier-Dattier	Meilleure répartition	80	—	—	80	88	160	—	—	248	168
Olivier Nord	—	670	150	—	1.405	—	1.500	300		3.000	1.595
Centre et Sud	—	585					1.200				
Amandier											
Abricotier	—	125	—	—	125	—	250	—	—	250	125
Pêcher											
Ensemble des cultures fruitières	—	—	—	200	200	—	—	—	600	600	400
TOTAL	75	1.860	180	200	2.315	343	4.360	675	600	5.978	3.663

CHAPITRE VI

Les Cultures Maraichères

Cultures Maraichères

A. ETAT ACTUEL DU SECTEUR

Les statistiques existantes sur les surfaces et les productions des cultures maraîchères sont de valeur incertaine; deux sources d'information ont été confrontées : l'enquête par sondage effectuée en 1962-1963 et les études E.R.D.; des renseignements complémentaires ont été recueillis par les agents locaux des services agricoles.

La comparaison de ces éléments et l'appréciation des apports aux marchés ont permis d'estimer la situation des cultures maraîchères en 1964. Le tableau I résume cette situation.

1°) Surfaces

La surface totale occupée par l'assolement maraîcher est de 34.000 ha; celle occupée effectivement par ces cultures est de 35.500 ha, ce qui reflète une exploitation extensive comportant une part importante de jachère ou de cultures pauvres. En assolement intensif, la relation couremment admise est de 1 ha,40 de maraichage pour 1 ha de surface réelle, par suite de la succession fréquente des cultures dans la même année sur le même terrain. Pour 34.000 ha d'occupation du sol, l'exploitation intensive aurait révélé 48.000 ha environ de maraîchage.

Les solanées occupent annuellement 12.840 ha soit près de 38 % de la surface totale des terres; ceci traduit un retour de ces cultures, trop rapproché sur le même terrain. En assolement rationnel, la somme de pommes de terre, tomates, piments et aubergines doit occuper le 1/4 de la superficie; l'ensemble des terres d'assolement maraîcher aurait du être de 52.000 ha alors qu'il n'est que de 34.000 ha.

Ce double défaut de la culture maraîchère tunisienne présente de graves inconvénients :

— le caractère extensif laisse penser que les revenus procurés par cette spéculation auraient du être supérieurs de 40 % environ à la situation actuelle.

— la fréquence des solannées est un facteur d'appauvrissement des terres, et ce qui est plus grave de parasitisme des sols. Le maintien de cet assolement risque, au bout de quelques années de condamner certaines cultures et de diminuer considéfablement la productivité des terres pour les autres cultures.

Un autre fait, aux conséquences graves, est à noter; c'est la place négligeable des fourrages dans l'assolement; l'élevage est réduit, la production locale de fumier très faible ce qui amène à des apports insuffisants en matière organique.

La fertilité des terres ne peut que baisser progressivement.

Cette situation s'explique par la valeur ajoutée laissée par les différentes productions; les tomates et piments de saison sont assurés d'un écoulement grâce à l'installations des usines de conserve; ils laissent une valorisation de la journée de travail comprise entre 410 et 450 millimes; les cultures fourragères ne bénéficient d'aucun débouché garanti; elles obligent à l'entretien d'un élevage important à partir d'unités fourragères chères; la valorisation de la journée de travail est de ce fait inférieure à 300 millimes. L'agriculture n'est pas incité à pratiquer le fourrage 2 étés sur 4 et aboutit à la culture de solannée l'été sur 2 ou 3, pratique la jachère 1 été sur 3 et partiellement une cucurbitacée 1 an sur 3. La succession équilibrée de solanées et fourrage aurait laissé une très faible valeur ajoutée alors que la jachère permet de cultiver une surface de solannée plus grande avec la même quantité d'eau.

Les cultures d'hiver auraient pu apporter des sources de vie plus importantes, compensant la déficience des fourrages ; malheureusement malgré des cours élevés à la consommation la modicité des prix à la production ne permet de valoriser la journée de travail qu'à 330 millimes. C'est ce qui exprime la surface trop limitée réservée aux légumes d'hiver.

Cette situation risque de se perpétuer, donc de se dégrader si des solutions n'interviennent pas pour encourager la production animale et de légumes d'hiver. Cet encouragement doit être suffisant pour compenser le « manque à gagner » qui sera provoqué par la diminution des tomates et piments.

Toutefois, cette opération devra être menée progressivement au fur et à mesure de la mise en culture de nouvelles surfaces permettant d'assumer le volume suffisant de solannées pour la consommation humaine et le fonctionnement des industries.

2°) **Rendements**

Le rendement de toutes les cultures est dans l'ensemble faible et peut être amélioré par l'utilisation de fumures organique et minérale plus abondantes, la pratique courante de la lutte anti-parasitaire et la généralisation du matériel végétal de multiplication sélectionné.

Toutefois, le plein effet de ces actions ne peut être obtenu que par l'implantation d'assolements plus rationnels; mais la pratique de la fumure est indispensable pour maintenir le degré de fertilité des terres en attendant l'amélioration des relations.

3°) **Production brute et valeur ajoutée**

La production brute totale est d'environ 371.000 T soit un peu plus de 10 T par ha; la valeur brute rapportée par le maraîchage est de près de 6.600.000 D soit 186 D/ha. Les solannées interviennent pour 3.650.000 D. soit plus de 280 D/ha.

La valeur ajoutée est de 2.872.000 D environ; celle des pommes de terre, tomate et piment seuls est de 1.710.000 D; à l'ha, les valeurs ajoutées sont respectivement de 81 D toutes cultures et 133 D pour les solannées.

Tous ces chiffres expliquent la préférence accordée aux solannées par les agriculteurs il faut noter que pour des cultures considérées riches, la valorisation de la journée de travail n'est que de 410 à 450 Millimes (salaire journalier et primes + bénéfice + taxes, assurances etc...).

Les cultures d'hiver et les cultures fourragères sont déficitaires pour l'exploitant et n'assurent même pas le salaire minimum garanti du manœuvre, alors que les irrigants sont plus qualifiés.

4°) **Emploi**

Les cultures maraîchères utilisent 5.800.000 journées de travail par an, ce qui correspond à 23.500 emplois permanents environ.

A l'échelle nationale tout en procurant des produits alimentaires indispensables à la population, les cultures maraîchères produisent 6 % de la production brute agricole et emploient près de 8 % des travailleurs agricoles alors qu'elles occupent à peine 0,4 % de la surface agricole utile totale.

5°) **Consommation**

L'utilisation de la production actuelle maraîchère est exprimée au tableau II. On peut faire les constructions suivantes :

— la consommation intérieure en frais comprend à 77 % de la production totale; l'industrie absorbe 21 % de cette dernière et l'exportation écoule 2 % des légumes non transformés.

L'exportation est très faible, vu les possibilités de production de primeurs du pays; celles-ci sont en nette évolution par rapport à 1961 mais sont consommés en majorité par le marché intérieur.

L'industrie des légumes occupe une place importante et absorbe un pourcentage élevé de la production; on peut cependant, noter que le plein emploi de l'équipement des usines n'est pas réalisé; plus exactement le potentiel existant ne fonctionne que 24 h. par jour que durant 25 jours (Août); durant cette période, il arrive que le marché local et les usines ne peuvent pas absorber la production journalière de tomates.

L'utilisation optimale de l'équipement peut être obtenue qu'en élargissant l'éventail des produits transformables à d'autres saisons (petits pois, légumes d'hiver, artichauts, asperges de Décembre à Mai) et en étalant la production de tomates du 15 Juin au 30 Septembre à un volume journalier continu; ceci ne peut être effectué que grâce à des frais supplémentaires agricoles; or, on a constaté au tableau que la valeur ajoutée de la tomate de saison ne laisse que 410 Millimes de valeur ajoutée par journée de travail c'est à dire qu'elle ne paie que le salaire de la main-d'œuvre; notons que celle-ci est ainsi sous-payée puisque le salaire d'un irrigant (spécialisé) est pratiquement celui d'un manœuvre; la solution nationnelle consisterait pour maintenir une valorisation équivalente, à fixer des prix supérieurs aux contratsde livraisons précoce et tardive; ce qui est possible grâce à l adiminution de l'amortissement et des frais généraux industriels par kg traité.

L'extension des cultures de décembre à mai est subordonnée à la mobilisation d'eaux d'irrigation nouvelles dans les régions convenant aux cultures citées, notamment les petits pois à rendement élevé, l'artichaut et l'asperge.

La consommation en frais absorbe 77 % de la production totale; elle est en moyenne par habitant de :

5 K	de pomme de terre		
8 K,5	de tomate fraiche et	de 8 K transformés	= 16 K,5
8 K	de piment	» 2 K	= 10 K
1 K,2	d'artichaut		
1 K,6	de petits pois		
0 K,140	de haricots		
23 K	de cucurbitacées		
0 K,050	de fraisier		
0 K,015	d'asperge		
21 K	de légumes divers		
68 K,505			

La consommation de pomme de terre est très faible; elle devrait être portée jusqu'à 20 K sans inconvénients. Celle des autres légumes, sans les cucurbitacées est de 40 K,500 en moyenne par personne. D'après les nutritionnistes, elle devrait tripler pour fournir les vitamines et la matière verte en quantité suffisante.

Rappelons que le même frein à la production et à la consommation est constitué par les charges élevées de commercialisation qui obligent à un prix peu rémunérateur à l'agriculture et trop élevé à la vente. Une réorganisation est nécessaire dans les circuits et les taux de commercialisation actuels des légumes.

Par ailleurs, une intensification culturale amènera forcément à une surproduction en période de pointe des légumes d'hiver; pour éviter l'effrondement des prix, suivi de l'abandon de la culture, les industries existants doivent absober les simples moyennant un équipement de désydratation et de surgélation des légumes. Si l'usine n'intervient pas comme élément régulateur, on continuera à assister à des productions en « dents de scie » et l'amélioration des assolements ne sera pas réalisable.

On voit que le secteur des cultures maraîchères est malgré ses insuffisances actuelles d'un grand intérêt national. Son perfectionnement est possible grâce à une meilleure in-

tégration avec le commerce et l'industrie; s'agissant de denrées périssables, ce secteur est très sensible aux deux précédents.

B. PERSPECTIVES DECENNALES CORRIGEES

Au cours du Plan Triennal, des études ont été menées sur les possibilités d'écoulement des produits agricoles vers l'extérieur; de même, la consommation intérieure, sans être connue avec exactitude (enquête de consommation des ménages en cours) a été meux appréciée; enfin, les études hydrauliques ont dégagé des ressources en eau plus importantes et permettent d'envisager avant 1971 des surfaces irriguées plus substancielles que celles déterminées en 1961.

Pour toutes ces considérations, la correction des perspectives décennales est nécessaire.

1°) **Appréciation des débouchés des produits maraîchers.**

a) **Pomme de terre.** La consommation intérieure peut être élevée jusqu'à 20 Kgs par personne; en 1971, les besoins du marché local seraient de l'ordre de 105.000 T.

Les possibilités de production de primeurs permettent d'envisager l'exportation de printemps vers les pays froids; compte tenu de la concurrence méditerranéenne à cette époque, ce débouché est apprécié à 20.000 T; il est évident que ce débouché pourrait être plus important avec l'ablissement des coûts de production et de commercialisation.
La production de 125.000 T. de pomme de terre de primeurs et de saison est à envisager : ce qui correspond à une surface de 7.500 ha environ.

b) **Tomate.** La consommation moyenne par personne et par an peut être portée à 12 Kgs de tomate et 2 K,200 de concentrés soit 25 Kges de tomate fraiche; la satisfaction du marché intérieur nécessitera donc 130.000 Tonnes en 1971.

L'écoulement de la tomate à l'exportation à ce moment est appréciée à :
25.000 Tonnes de tomate de primeurs et d'arrière saison,
55.000 Tonnes après transformation en concentrés, tomates pelées et jus.

Pour obtenir 25.000 T de tomate exportable, il faudra produire environ 35.000 à 36.000 Tonnes de primeurs; les variétés utilisablespeuvent donner 30 T de primeur et 10 T de saison ; la surface nécessaire est donc de 1.200 ha ; le total de production de saison qui en résultera est de 12.000 T.

La production de tomate de saison par les variétés correspondantes devra donc être de 173.000 T qui nécessiteront une surface globale de 8.500 ha.

c) **Piment.** La consommation intérieure sur la base de 12 Kgs par personne et par an, sera de 65.000 T; l'exportation en harissa, piment déshydraté et chacchouka est en expansion; les besoins à satisfaire seraient de l'ordre de 10.000 T en frais. La production totale de piment doux et piquant sera donc de 75.000 T ce qui nécessittera une surface de 5.000 ha.

Le piment niora occupera 600 ha par an et produira 9.000 T à écouler surtout sur le marché intérieur.

La surface totale sera de 5.600 ha.

500 ha primeurs
4.500 ha saison
600 ha niora.

Les surfaces totales de solannées seronten 1971 de 22.800 ha, sur lesquels 1.500 ha seront au Sud de la Dorsale, 2.300 ha sur tout le territoire pour répondre à des besoins locaux et 19.000 ha à concentrer autour des grands centres urbains et des installations industrielles; cette surface est à inclure obligatoirement dans le cadre d'un assolement quadriennal où les solannées ne reviendraient sur le même terrain qu'une année sur 4.

La transformation intéressera 122.000 T soit sensiblement le double de la consommation intermédiaire actuelle. La capacité installée est juste suffisante pour absorber les pointes de production des années 1963 et 1964. Si le système actuel est maintenu il faudra doubler la capacité actuelle, ce qui est irrationnel.

Par contre, l'étalement de la production agricole pourra faire fonctionner les usines 50 jours à plein rendement (80.000 T), 50 jours à 500 T/j. en moyenne (25.000 T); il restera à installer une capacité supplémentaire correspondant à 15.000 Tonnes environ.

d) **Artichauts.** Sur la base de 2 Kgs en moyenne par habitant, la consommation intérieure pourra atteindre plus de 10.000 T en1971; l'objectif d'exportation en frais et après transformation est fixée à 30.000 T, soit un besoin de production totale de 40.000 T.
La surface nécessaire serait de 4.000 ha.

La consommation intermédiaire serait de 15.000 T et assurera le fonctionnement des usines actuelles pendant 30 jours à 50 % de leur capacité.

e) **Petits pois et haricots.** La consommation par personne et par an peut être portée à 5 Kgs, soit un besoin de production de 26.000 T en 1971 dont 1.000 T de haricots et 25.000 T de petits pois.

L'exportation pourrait atteindre 9.000 T dont 6.000 T de petits pois et 3.000 T de haricots.

La production totale serait de 31.000 T de petits pois (5.200 ha) et 4.000 Tonnes de haricots (1.000 ha).

f) **Cucurbitacées.** En admettant la consommation de 20 Kgs de melon et pastèque et une quantité équivalente de courges, courgettes et concombre, le besoin total de production en 1971 en cucurbitacées sera de 210.000 T environ. L'exportation est négligeable.

En culture sèche on peut obtenir sur 7.000 ha, 56.000 T de fruits.

La culture irriguée pour produire 154.000 ha devra occuper 8.500 ha environ en 1971.

g) **Cultures maraîchères diverses.** Un objectif de consommation de 40 Kgs par habitant en 1971 est réalisable si les circuits de commercialisation sont assainis. La production pour satisfaire ces besoins pourra atteindre 210.500 T.

L'exportation en frais ou après déshydration et surgélation pourra atteindre 20.000 T surtout en oignon et carotte.

La production totale devra atteindre 230.000 T; ce qui nécessittera 15.300 ha dont 2.300 ha en culture d'été. Sur les 13.000 ha restants, 10.000 seront dans les zônes de concentration de solannées.

h) **Cultures condimentaires et arachides.** Les cultures condimentaires pourront atteindre 1.500 ha et produire 1.200 T par an en fin de décennie.

La production d'arachide pour satisfaire les besoins locaux sera de 2.000 T et nécessitera 1.350 ha.

i) **Fraisier.** Les possibilités d'écoulement sont supérieures à celles de production; celles ci peuvent être appréciées à 600 ha essentiellement dans les zônes côtières Nord et Nord Est.

La production serait de 3.600 T en 1971.

j) **Asperges.** La consommation d'asperge à l'intérieur est très faible; les possibilités d'exportation permettent d'envisager 1.000 ha d'aspergeraies en production.

C'est la production de primeurs qui est susceptible d'écoulement à des prix convenables; la culture de l'asperge doit se faire essentiellement dans les oasis côtières, où elle valorisera l'eau de qualité médiocre et le climat chaud de cette région.

Avec la tomate de primeurs, la luzerne et le fourrage d'hiver, l'asperge sera un des éléments déterminents de la revivification de la zône côtières de Gabès et Zarzis.

k) **Cultures fourragères de l'assolement maraîcher**, en culture rationnelle, devra être 4 fois celle des salonnées soit 91.200 ha. En fait, si l'on tient compte des cultures intercalaires et celles dispersées, on peut admettre que l'assolement intéressera 18.000 ha de salonnées dont 1.500 au Sud de la Dorsale.Pour le Nord la surface d'assolement maraîcher dans les zônes concentrées et intensives devra être de 66.000 ha, dont 16.000 ha à base de pomme de terre et 50.000 ha à base de tomate et piment de saison.

Pour l'assolement pomme de terre, les cultures d'hiver seront de 12.000 ha et celles d'été de 8.000 ha.

Pour l'assolement tomate et piment les cultures d'été seront de 37.500 ha celles d'hiver de 22.500 ha.

Les cultures d'été seront pour le Nord de 45.500 ha; celles d'hiver dans les mêmes périmètres sera de 34.500 ha. En cultures maraîchères, les besoins exprimés etteignent pour :

L'HIVER		L'ETE	
Artichaut	4.000 ha	Artichaut	4.000 ha
Petits pois	5.200 ha	Cucurbitacées	8.500 ha
Haricot	1.000 ha	Ognons et divers	2.300 ha
Cultures maraîchères d'hiver	10.000 ha	Arachide	1.350 ha
Condiments	1.500 ha		
TOTAUX	21.700 ha	TOTAX	16.150 ha

Les surfaces disponibles soit 23.800 ha en été et 18.350 ha en hiver pourront avoir une destination fourragère; on peut admettre par exemple des espèces pluriannuelles sur 18.000 ha (qui occuperont le sol en été et en hiver) et 5.000 ha d'espèces végétant en été comme les maïs et sorgho fourragers.

2°) **Détermination et localisation des surfaces maraîchères.**

L'assolement maraîcher du Nord sera de 66.000 ha; celui à base de fraisier comportera 1.200 ha dans l'extrême Nord et le Nord Est; l'association d'asperge, de tomate de primeurs et luzerne occupera 500 ha environ dans les oasis côtières. Pratiquement 6.000 ha se trouveront dispersés pour répondre aux besoins de consommation locale; enfin, 4.000 ha environ intercalaire dans de jeunes plantations arbustives irriguées.

L'assolement total occupera donc :

6.000 ha de petites surfaces sur l'ensemble du territoire
5.000 ha dans les oasis côtières
1.000 ha dans le Sahel (assolement de primeurs)
1.200 ha dans l'Extrême Nord (Tabarka, Meknas, Ouchtata, Bizerte)
66.000 ha dans le Nord.

73.200 ha.

Compte tenu de la répétition des cultures sur la même sole, la surface des cultures sera de 90.000 ha.

L'accroissement des surfaces portera sur environ 39.000 ha dont 5.000 ha de réaménagement des oasis côtières; l'augmentation nette sera donc de 34.000 ha que l'on trouvera dans les grands périmètres (O.M.V.V.M., Ichkeul et Plaines de Ghardimaou, Souk El Arba, Souk El Khémis, Nebana) les périmètres moyens (pompages dans la Medjerda, Barrages sur les Oueds Lakhmès, Oued Béjà, Bir Mcherga, Nappes de Mateur et Khlédia, barrages et nappes du Cap Bon périmètres du Centre) et les périmètres individuels irriguables par puits de surface.

L'achèvement d'une partie de ces périmètres risque de n'intervenir qu'après 1971, auquel cas l'objectif de surface ne sera atteint que vers 1974.

3°) **Amélioration de la productivité des périmètres existants**

Elle ne peut avoir son plein effet qu'avec la modification des assolements; or, cette action risque de diminuer les surfaces de solannées de 25 à 50 %. Dans le Cap-Bon par exemple, la Chute de production qu'en résultera atteindra jusqu'à 40 % du volume actuel des récoltes de tomate, piment et pomme de terre. Les rendements s'amélioreront par la suite (3 à 4 années jusqu'à 20 T à l'ha pour les tomates, 15 T pour les piments et 18 T pour les pommes de terre, mais le volume total de production actuelle des solannées ne sera plus obtenu sur les mêmes périmètres; il y a donc une diminution des ressources de ces cultures qui ne peut être compensée qu'en garantissant des prix rémunérateurs aux produits fourragers et maraîchers d'hiver.

Cette opération ne sera donc lancée qu'après réorganisation des circuits commerciaux.

Par ailleurs, une insuffisance des apports aux marchés de consommation et à l'industrie est à craindre, il faudra l'éviter et ne s'engager dans la voie d'amélioration des assolements que lorsque des surfaces nouvelles irriguées pourront alimenter les marchés et les usine. Cela semble réalisable dans les 7 années à venir.

En attendant, une intensification dans l'utilisation des fumures organique et minérale sans avoir l'effet maximum, pourra augmenter des rendements et retarder l'appauvrissement des terres et l'installation de parasitisme.

C. **PLAN QUADRIENNAL.**

Les accroissements de surface de l'assolement maraîcher sont exprimés dans le tableau III. Les périmètres de cultures vivrières qui n'auront pas d'incidence sur la commercialisation et l'industrie ont été négligés; il s'agit essentiellement des périmètres du Centre et des oasis continentales.

Les terres qui seront mises en eau comporteront plus de 16.000 ha de maraîchage dont 12.000 ha environ de saison et 4.000 ha de primeurs; dans les jeunes plantations arbustives on effectuera 4.600 ha de surface nette de légumes intercalaires.

Le tableau IV indique la consistance de l'assolement maraîcher (espèces et surfaces) la production attendue (rendement, produit brut, valeur brute), la valeur ajoutée et l'emploi.

La comparaison entre les situations 1964 et 1968 font ressortir les augmentations suivantes pour les diverses espèces de l'assolement maraîcher :

	EN PLUS	
Pomme de terre	2.250 ha	
Tomate de primeur	700 ha	
Tomate de saison	—	
Tomate d'arrière saison	100 ha	
Piment de primeur	—	
Piment de saison	180 ha	
Piment de Niora	220 ha	
Artichaut	1.875 ha	
Petits pois	1.500 ha	
Haricots	460 ha	
Cucurbitacées	430 ha	
Fraisier	340 ha	
Asperge	360 ha	
Légumes divers	2.050 ha	
Fourrages	23.000 ha	(les surfaces existantes peuvent être estimés à 7.500 ha(.
Cultures condimentaires	—	
Arachides	600 ha	
	11.060 ha	de légumes
et	23.000 ha	de fourrages

1) **Elevage Bovin.** - Les importations pendant le Pré-Plan et la récupération des animaux de race pure existants ou nés dans le pays situent l'élevage bovin pratiquement à son objectif numériques pour les races laitières, mais très en retard pour le croisement d'absorption.

L'amélioration de l'assolement existant a été étudiée en tenant compte des nécescités d'augmentation des productions de solannées tout en limitant leur place dans l'occupation du sol; dans le tableau V sont résumés les éléments qui ont permis de choisir la solution exprimée dans la 2ème hypothèse.

Dans le 1er et le 2ème cas, l'objectif de 185.000 T par les solannées de saison et (32.000 de pomme de terre de primeurs) ne pourrait être atteint que par la mise en eau respective de 21.000 ha et 28.000 ha de périmètres nouveaux.

Or, les surfaces nouvelles de maraîchage à l'irrigation ne seront que de 16.000 ha pour la culture de saison.

La 2ème hypothèse retenue correspond au passage de l'assolement biennal presque généralisée dans les zônes intéressés au triennal qui sera une étape vers la 3ème solution (assolement quadriennal) qui ne sera réalisée que durant le 3ème plan.

On remarquera l'introduction massive de fourrages et celle modérée de légumes d'hiver. La production de 122 Millions d'UF. favorisera l'installation de 30 à 40.000 bovins dans les fermes irriguées et permettra d'obtenir un minimum de 300.000 T de fumier sur place.

La production brute augmentera de 8 Millions de Dinars; celle de la valeur ajoutée de près de 4 Millions de Dinars. Les ressources supplémentaires procurées permettront de faire vivre 10.000 familles et créeront plus de 10.000 emplois permanents.

Parallèlement, la diminution des coûts de production permettra de valoriser la journée de travail et d'encourager les suctures d'hiver et du fourrages.

L'emploi des productions de légumes est exprimé dans le tableau VI; la comparaison de ce dernier avec le tableau II montre l'amélioration apportée à la consommation directe celle intermédiaire et à l'exportation.

La production totale de légumes augmente de 260.000 T par rapport à 1964; l'activité industrielle bénéficiera de 37.000 T de matière supplémentaire; la consommation intérieure s'améliora de 60 % par personne etles exportations permettront une amélioration d'apport en devises de 1.400.000 Diinars environ.

Les achats de l'assolement maraîcher sont exposés au tableau VII; le bilan import et export figure au tableau VIII.

T A

CULTURE MARAIC

PRODUITS		SURFACES (en hectares)		RENDEMENT à l'ha.	PRODUCTION TOTALE	PRIX unitaire de la tonne ou de 1.000 U.F. (En Dinars)
Pomme de terre		1.950		12 T.	23.400 T.	28
TOMATE	Primeur	410		30 T.	12.300 T.	5.070 - 70
	Saison	6.305	6.995	12 T.	76.620 T.	5.070 - 15
	Arrière saison .	200		30 T.	6.000 T.	14
						40
PIMENTS	Primeur	740		4 T.	2.960 T.	100
	Saison	3.955	4.895	11 T.	43.505 T.	20
	Niora	200		11 T.	2.200 T.	25
Artichauts		925		8 T.	7.400 T.	40
Petits pois		1.500		4 T,5	6.750 T.	40
Haricots		240		3 T.	600 T.	80
CUCURBI-TACEES.	Primeur saison (Sec.	9.710		10 T.	97.100 T.	12
	Primeur saison (Irrig.					
Fraisier		60		4 T.	240 T.	100
Asperges		37		2 T,5	92 T,5	170
Légumes divers y compris oignons secs		9.200		10 T. (Rendement pérèque entre les diverses productions	92.000 T.	12
TOTAUX.....		35.507			371.167 T,5	

BLEAU I

HERE - SITUATION EN 1964

ALEUR BRUTE n Dinars)	COUT HORS Main-d'œuvre (En Dinars)	VALEUR AJOUTEE (En Dinars)	EMPLOI			
			EN JOURS à l'ha.	TOTAL EN JOURS	VALEUR de l'emploi (En Dinars)	Valorisation de la journée de travail
655.200	432.405	222.795	132	354.900	141.900	0 D,620
430 500						
30 750	217.300	243.950	1.075	440.750	176.300	0 D,550
1.072.680	574.650	498.030	190	1.213.150	485.260	0 D,410
240.000	106.000	134.000	600	120.000	48.000	1 D,100
296.000	148.000	148.000	256	189.440	75.776	0 D,780
870.100	435.050	435.050	250	988.750	395.500	0 D,440
55.000	26.907	28.093	175	35.000	14.000	0 D.800
296.000	218.300	77.700	221	204.425	81.770	0 D,400
270.000	93.000	177.000	145	217.500	87.000	0 D,810
57.600	24.480	33.120	155	37.200	14.880	0 D,890
1.165.200	673.700	485.500	90	873.900	329.560	0 D,550
24.000	11.310	12.690	237	14.220	5.688	0 D,890
15.725	7.400	8.325	247	9.139	3.655	0 D,910
1.104.000	736.000	368.000	120	1.104.000	441.600	0 D,330
6.592.675		2.872.248		5.802.174 (23.500 emplois environ)		100

TABLEAU II

REPARTITION DE LA PRODUCTION MARAICHERE EN 1964

PRODUITS	CONSOMMATION DIRECTE		CONSOMMATION INTERMEDIAIRE		EXPORTATION EN FRAIS	
	Quantité en tonnes	Valeur en Dinars	Quantité en tonnes	Valeur en Dinar	Quantité en tonn s	Valeur en Dinars
Pomme de terre	20.400	510.000	—	—	3 000	150.000
Tomate	35.000	700.000	60.000	720.000	—	—
Piment	32.800	656.000	17.700	354 000	—	—
Artichaut	5.000	100.000	1.000	10.000	1.400	140.000
Petits pois	6.750	270.000	—	—	—	—
Haricot	600	48.000	—	—	—	—
Cucurbitacées	97.100	1.165.200	—	—	—	—
Fraisier	240	24.000	—	—	—	—
Asperge	60	7.200	—	—	32.5	8.125
Légumes divers	88.000	968.000	—	—	4.000	136.000
TOTAUX....	285.950 77 %	3.448.400(1)	78.700 21 %	1.084.000(1)	8.432.5 2 %	434.125 (1)

(1) — En 1968, la consommation directe augmentera de 5.155.600 D soit une augmentation de 150 % environ.

(2) — En 1968, la consommation intermédiaire augmentera de 835.520 D soit une augmentation de 90 % environ.

(3) — En 1968, l'exportation augmentera de 1.402.875 D soit 4 fois plus environ.

TABLEAU III

EXTENSION DES CULTURES MARAICHERES DURANT LE PLAN QUADRIENNAL

GOVERNORATS	Périmètres en cours d'aménagement (en ha) En plein	Périmètres en cours d'aménagement (en ha) En intercalaire (S. nette)	Périmètres nouveaux (en ha) En plein	Périmètres nouveaux (en ha) En intercalaire (S. nette)
TUNIS				
Lacs coll.	—	—	—	—
Bir Mcherga	—	—	—	—
O. M. V. V. M.	6.200	1.000	—	—
CAP-BON				
El Haouaria	450	225	—	—
Oued Chiba	—	325	—	—
Oued Masri	—	200	—	—
Lacs coll.	90	—	—	—
Oued Abid	—	—	—	250
BIZERTE				
Ichkeul	—	—	450	200
Lacs coll.	90	—	—	—
BEJA				
Ouchtata	35	70	300	—
Pompages Medjerda	—	—	—	—
SOUK EL ARBA				
TABARKA x Meknas	—	—	450	200
LE KEF				
Oued Lakehmes	500	—	—	300
TOTAUX NORD	7.365	1.820	1.200	950
SOUSSE				
Nebana	1.150	300 agr.	—	—
Souassis	—	—	Cultures vivrières	—
KAIROUAN	1.000			—
KASSERINE	Cultures	Vivrières - Surfaces limitées	—	
GAFSA (Divers)				
Sfax	Cultures	Vivrières - Surfaces limitées		
GABES				
MEDENINE				
Oasis côtières	—			
Oasis Continentals	—	»	2.400	
Puits de Surface			3.000	1.500
Total Général	9.515	1.120	6.600	2.450

Récapitulation des surfaces maraîchères en plein

Saison 12.080 dont 3.000 ha solannées

Primeurs 4.035 dont 240 ha fraisiers

300 ha tomate P 300 ha P. de t. prim. 140 ha cour. Prim.
300 ha asperge, 400 ha tomate P. 1.700 ha luzerne.

Intercalaires saison 3.675 ha dont 1/2 solanées (1830)

Intercalaire primeur 895 ha dont 1/2 solanées (450)

CULTURES MARAICHERES
SITUATION EN 1968

PRODUITS		SURFACES	RENDEMENTS à l'Ha.	PRODUCTION totale	PRIX unitaire de la Tonne ou de 1.000 U.F. en Dinars	VALEUR brute en Dinars	COUT hors main d'œuvre en Dinars	VALEUR ajoutée en Dinars	EMPLOI			
									En jour à l'ha.	TOTAL en jours	Valorisation de l'emploi en Dinars	VALEUR de la journée de travail
Pomme de terre		4.200	16 T	67.200 T	28	1.881.600	1.075.200	806.400	205	881.000	240.500	0 D,806
Tomate.	Primeur	1.100	40 T	20.000 T	40	800.000	581.500	618.500	1.100	1.100.000	550.000	0 D,560
				20.000 T	20	400.000						
	Saison	6.160	15 T,4	95.000 T	14	1.330.000	677.600	652.400	40	1.293.600	646.800	0 D,500
	a. saison	300	40 T	8.000 T	40	320.000	120.000	200.000	700	140.000	770.000	1 D,420
Piment.	Niera	740	5 T	3.700 T	100	370 000	185.000	185.000	284	216.160	105.080	0 D,890
	Saison	4.135	13 T,3	55.000 T	20	1.110.000	620.250	489.750	270	1.116.450	558.225	0 D,440
	Primeur	420	15 T	6.300 T	25	157 500	63.000	94.500	190	79.800	39.900	1 D,180
Artichaut		2.800	10 T	28.000 T	40	1.120.000	548.800	571.200	235	658.000	329.000	0 D,571
Petits Pois		3.000	6 T	18.000 T	40	720.000	234.000	486.000	158	474.000	287.000	1 D,120
Haricots		700	4 T	2.800 T	80	224.000	79.100	144.900	170	119.000	59.500	1 D,200
Cucurbitacées	Primeur	140	8 T	1.120 T	120	134.400	125.720	8.680	615	86.100	43.050	0 D,870
	irrigué.....	4.000	18 T	72.000 T	12	1.440.000	760.000	680.000	100	400.000	200.000	0 D,800
	Saison.....					1.574.400						
	sec.....	6.000	8 T	48.000 T					75	450.000	225.000	1 D,350
Fraisier		400	6 T	1.800 T	100	180.000	65.400	114.600	260	79.500	39.750	1 D,080
Asperge		400	3 T	1.200 T	170	204.000	91.200	112.800	265	109.000	52.000	0 D,600
Oig. non Sec.		1.250	12 T	15.000 T	14	210.000	150.000	60.000	94	117.500	58.750	0 D,500
Légumes divers.		11.000	15 T rendement péréqué entre les diverses productions)	165.000 T	12	1.980.000	1.155.000	835.000	150	1.650.000	825.000	0 D,310
Fourrage d'été		9.000	6.000 U.F.	51.050.000 U.F.	25	1.350.000	1.182.600	167.400	60	540.000	270.000	0 D,325
Fourrage d'hiver		20.000	3.000 U.F.	60.000.000 U.F.	25	1.500.000	1.240.000	260.000	40	800.000	400.000	1 D,140
Luzerne		1.500	8.000 U.F.	12.000.000 U.F.	25	300.000	197.100	102.900	60	90.000	45.000	1 D,106
Cultures condimentaires		800	0 T,8	640 T	300 D.	192.000		132.800	150	120.000	60.000	0 D,987
Arachide		800	1 T,5	1.200 T	150 D.	180.000	61.600	118.400	150	120.000	60.000	0 D,624
TOTAUX....		78.545		000'09	629.960 T. + 122 Millions d'U. F.	13.753.500 D 3.150.000 16.903.500	production, fourragère dans l'assolement	6.110.930 530.300 6.640 230		9.210.110 10.640.000 P.F. 1.430.000 P.F.		

TABLEAU V

AMELIORATION DE L'ASSOLEMENT MARAICHER

(SOLANEES)

1ère Hypothèse : Maintien des périmètres actuels.

PRODUITS	OBJECTIFS de la production 1968 en Tonnes	PRODUCTION 1964	SURFACE à diminuer en ha	DEFICIT en tenues	Hs. nécessaires sur les nouveaux périmètres	OBSERVATIONS
Tomates saison	95.000 T	76.620 T (1)		16.380	1.530	(1) Rendement 12 T. à l'ha.
Piments saison	55.000 T	43.500 T (2)	—	11.805	1.050	(2) Rendement 11 T. à l'ha.
Pomme de terre	67.200 T	23.400 T (3)		43.800	2.750	(3) Rendement 12 T. à l'ha.
					5.230 soit 21.000 ha. irriguées (maraichage de saison)	

2e Hypothèse : A solement Triennal sur les périmètres actuels.

Tomates saison	95.000 T	72.000 T (1)	1.700	23.000	1.490	(1) Rendement 15 T,4 à l'ha.
Piments saison	55.000 T	37.900 T (2)	1.100	17.100	1.280	(2) Rendement 13 T.3 à l'ha.
Pomme de terre	67.200 T	24.300 T (3)	600	42.900	2.380	(3) Rendement 18 T. à l'ha.
					5.150 soit 20.000 ha. irriguées (maraichage de saison)	

3e Hypothèse : Assolement Quadriennal sur les périmètres actuels

Tomates saison	95.000 T	59.800 T (1)	2.500	35.200	2.280	(1) Rendement 15 T,4 à l'ha.
Piments saison	55.000 T	30.600 T (2)	1.650	24.400	1.830	(2) Rendement 13 T,3 à l'ha.
Pomme de terre	67.200 T	18.900 T (3)	900	47.300	3.100	(3) Rendement 18 T. à l'ha.
					7.210 soit 28.000 ha. irriguées (maraichage de saison)	

Récapitulatives des surfaces.

4e	TOMATES	PIMENTS	POMMES DE TERRE
1ère Hypothèse	(6.385 + 1.530) = 7.915 ha.	(3 935 + 1.650) = 5.000 ha.	(1950 + 2.750) = 4.700 ha.
2e Hypothèse	(4.680 + 1.490) = 6.175 ha.	(2.885 + 1.280) = 4.135 ha.	(1.350 + 600) = 1.950 ha.
3e Hypothèse	(3.885 + 3.200) = 6.165 ha.	(2.305 + 1.830) = 4 136 ha.	(1.050 + 3.100) = 4.150 ha.

TABLEAU VI

REPARTITION DE LA PRODUCTION MARAICHERE EN 1968

PRODUITS	CONSOMMATION DIRECTE		CONSOMMATION INTERMEDIAIRE		EXPORTATION EN FRAIS	
	Tonnage en tonnes	Valeur en Dinars	Tonnage en tonnes	Valeur en Dinars	Tonnage en tonnes	Valeur en Dinars
Pomme de terre	62.200	1.706.600	—	—	5.000	175.000
Tomate	62.000	1.404.000	68.930	965.020	12.000	480.000
Piment	39.500	1.086.000	25.500	541.500	—	—
Artichaut	9.000	260.000	11.000	220.000	8.000	640.000
Petits pois	14.000	610.000	3.000	60.000	1.000	50.000
Haricot	1.100	100.000	300	12.000	1.400	112.000
Cucurbitacées	141.120	1.574.400	—	—	—	—
Fraisier	800	80.000	—	—	1.000	100.000
Asperge	50	5.000	550	49.000	600	150.000
Légumes divers	152.500	1.778.000	6.000	72.000	6.500	130.000
TOTAUX....	482.270	8.604.000	115.280	1.919.520	35.500	1.837.000
	76,5 %		18,2 %		5,5 %	

(12.360.520 D)

TABLEAU VIII

BILAN IMPORT EXPORT — CULTURES MARAICHERES

1968

CULTURES	IMPORTATIONS (1)	EXPORTATIONS		BILAN EXPORT - IMPORT
		EN FRAIS	EN CONSERVES	
Pomme de terre	531.840 D	5.000 T × 35 = 175.000 D	—	— 338.840 D
Tomate	267.600 D	12.000 T × 40 = 480.000 D	25.000 T × 14 = 350.000 D	+ 562.400 D
Piment	185.325 D	—	5.000 T × 20 = 100.000 D	— 85.325 D
Artichaut	164.080 D	8.000 T × 80 = 640.000 D	10.000 T × 20 = 200.000 D	+ 675.920 D
Petits pois	74.700 D	1.000 T × 50 = 50.000 D	1.000 T × 20 = 20.000 D	— 4.700 D
Haricots verts	37.100 D	1.400 T × 80 = 112.000 D	200 T × 40 = 8.000 D	+ 82.900 D
Cucurbitacées	262.914 D	—	—	— 262.914 D
Fraisier	9.930 D	1.000 T × 100 = 100.000 D	—	+ 90.070 D
Asperge	26.200 D	600 T × 250 = 150.000 D	500 T × 80 = 40.000 D	+ 163.800 D
Légumes divers	572.895 D	6.500 T × 20 = 130.000 D	5.500 T × 12 = 66.000 D	— 376.895 D
				+ 506.416 D

(1) — L'hypothèse de calcul correspond à la traction mécanique intégrale ; en fait 60% de la traction sera animale ce qui entraine une diminution des achats en devises de 280.410 D et une augmentation équivalente des achats en monnaie locale.

(2) — Auxquels il convient d'ajouter les économies en devises provenant de la suppression des importations suivantes :

1.600 T de conserves variées à 40 D la Tonne =	64.000 D. environ.
1.000 T d'oignons à 15 D. la Tonne	15.000 D.
	79.000 D.

TABLEAU VII

ACHATS DE L'ASSOLEMENT MARAICHER EN 1968

CULTURES	SURFACE en hectares	DEPENSES TOTALES		DEPENSES EN DEVISES EXPRIMEES (en Dinars)		DEPENSES EN MONNAIE LOCALE (en Dinars)	
		à l'Ha.	TOTAL	à l'Ha.	TOTAL	à l'Ha.	TOTAL
Pomme de terre	4.200	256	1.075.200	122,3	513.840	133,7	561.360
Tomate	7.360	187,3	1.379.100	36,3	267.600	151	1.111.500
Piment	5.295	163,9	868.250	35	185.325	128,9	682.925
Artichaut	2.800	196	548.800	58,6	164.080	137,4	384.720
Petit pois	3.000	78	234.000	24,9	74.700	53,1	159.300
Haricot vert	700	113	79.100	53	37.100	60	42.000
Cucurbitacées	10.140	87,4	885.720	25,9	262.914	61,5	622.806
Fraisier	300	218	65.400	33,1	9.930	184,9	55.470
Asperge	400	228	91.200	65,5	26.200	162,5	65.000
Légumes divers	12.250	94,2	1.155.000	46,8	572.895	47,4	582.105
Cultures condimentaires	800	74	59.200				
Cultures fourraggères et céréales d'hiver	20.000	62	1.240.000	22	440.000	40	800.000
Cultures fourragères et céréales d'été	9.000	131,4	1.182.600	43	387.000	88,4	795.600
Luzerne	1.500	131,4	197.100	43	64.500	88,4	132.600
			9.060.670		3.006.084		5.995.386

N.B. — Les achats de l'assolement maraicher en 1964 se montent à 3.720.427 D.
dont 25 % en devises environ (920.000 D) et 75 % en monnaie locale (2.800.000 D environ).
L'accroissement des achats est de 245 % ; en devises, il est de 33 % ; il est de 21 % en monnaie locale ; si l'usine d'engrais azotés est en mesure de fournir des produits en n1968, le % de devises extérieures tombera à près de 20 %.

CHAPITRE VII

La Production Fourragère et Animale

LA PRODUCTION FOURRAGERE ET ANIMALE

CHAPITRE I - SITUATION ACTUELLE

Les Perspectives Décennales de Développement avaient défini les objectifs à atteindre pour 1971, et le Pré-Plan -962-1964 devait constituer à ce sujet la période de démarrage. Secteur très important par ses répercussions aussi bien sur les autres activités agricoles (maraîchage, industries agricoles...) que sur l'autonomie alimentaire nationale et les efforts vers un meilleur équilibre nutritionnel, l'élevage ne peut valablement se développer que parallèlement à la production fourragèrecette dernière devant précéder la première. A l'issue de trois années d'activités, on peut dresser un bilan provisoire surtout qualitatif.

Dans les terres de grande culture, le fourrage en assolement n'a fait que de timides apparitions, pour des raisons diverses examinées ailleurs (cadres, vulgarisations, encouragements...). L'installation des prairies permanentes ne s'est pas réalisée, faute essentiellement de semences et d'adhésion, par les exploitants privés, publics ou coopératifs, à une méthode nouvelle d'élevage. Les parcours, dont la réduction de surface au profit de plantations arbustives et de travaux C.E.S. parait notable, ont continué à être utilisés de façon désordonnée; cette limitation semble avoir entrainé une désaffectation de certains « moutonniers » vis-à-vis de l'élevage du Barbarin, rendu beaucoup plus difficile suivant les méthodes traditionnelles par les diminut ons de jachère et les restrictions à la transhumance. Enfin, les superficies équipées d'irrigation, déjà assez réduites n'ont consacré qu'une très faible proportion aux fourrages. Aussi peut-on dire dans l'ensemble que la production fourragère est restée en retard sur les objectifs prévus pour le Pré-Plan.

En matière zootechnique, quelques réalisations ont pu être acquises, mais on n'a pu assister sependant à la définition ni au développement d'une politique d'élevage. A côté des importations, de reproducteurs, on peut citer l'installation d'un Centre d'Insémination Artificielle, la reprise du contrôle Laitier-Beurrier, l'extension des sous-stations avicoles, le début du contrôle de quelques performances pour le mouton barbarin. Par contre, le croisement d'absorption pour les bovins mixtes n'a pratiquement pas été abordé.

A l'aube du Plan Quadriennal, la situation en matière d'élevage semble se présenter comme suit :

A. Production Fourragère

Les disponibilités fourragères en années de grande fréquence à la fin du Pré-Plan ont été calculées, en tenant compte de l'existence réelle des animaux dans le pays et de leurs besoins qui ont été satisfaits. Une réestimatimation du rendement unitaire des produc-

tions spontannées a été nécessaire pour expliquer le maintien d'un troupeau national confirmé; une superficie supplémentaire non négligeable a même dû être prise en considération pour expliquer la subsistance de ce troupeau, qui trouvait manifestement des ressources sur du terrain négligé jusqu'ici dans les inventaires. Il s'agit essentiellement des bords de chemins, rives d'oueds, sebkhat..., regroupés dans les catégories « Terres Improductives ».

SITUATION ACTUELLE (1.000 U.F.)

CATEGORIES	Nord	Centre	Sud	TOTAL
Terres improductives	37.900	23.950	17.000	78.850
Parcours ordinaires	254.450	343.500	450.000	1.047.950
Parcours en forêt	112.982	34.760	6.497	154.239
Chaumes et Pailles	202.000	45.600	15.700	263.300
Jachères	51.950	—	—	122.250
Total Fourrages Grossiers	**729.582**	**447.810**	**489.197**	**1.666.589**
Fourrages en sec	74.500	—	—	74.500
Fourrages irrigués	9.290	410	2.030	11.730
Cactus	26	400	170	596
Total Fourrages Rushes	**83.816**	**810**	**2.200**	**86.826**
Céréales et légumineuses	29.210	14.810	19.480	83.500
Son	44.000	8.000	2.000	54.000
Autres sous-produits	16.670	10.490	6.850	34.010
Total concentrés	**89.880**	**33.300**	**28.330**	**151.510**
TOTAL GENERAL	903.278	481.920	519.727	1.904.925

En réalité, il est probable que 130.000 Ha de parcours seront aménagés à la fin du Pré-Plan; par contre, on note l'absence de prairies et de parcours semés et le très faible volume de fourrages cultivés, aussi bien en sec qu'en irrigué (superficies dérisoires).

La confrontation des objectifs, définis par les Perspectives et ajustés par les récentes études, avec la situation actuelle montre dans quels sens les efforts doivent porter. Les parcours semés du Nord et les prairies nécessiteront un très gros effort à la fois de production de semences et d'utilisation des écotypes locaux, connus pour le Nord; cette orientation se fera rapidement dès que les services compétents auront décidé de favoriser cette culture, en l'encourageant par diverses voies; de plus, il est indispensable que tous les périmètres irrigués augmentent leurs superficies consacrées aux fourrages, et consacrent une partie de la production à la récolte de semences. Une planification sectorielle doit intervenir dans ce secteur.

B. Zootechnie

La transformation et l'intensification de l'élevage exigent évidemment l'existence de structures d'accueil bien organisées pour mettre en valeur l'important capital que représentera le troupeau national. Loin de partir de zéro, certaines initiatives devront simplement être canalisées et confrontées dans un programme cohérent, où chaque secteur se développe à un rythme en rapport avec celui des autres secteurs auxquels il est lié.

1) **Elevage Bovin.** - Les importations pendant le Pré-Plan et la récupération des animaux de race pure existants ou nés dans le pays situent l'élevage bovin pratiquement à son objectif numérique pour les races laitières, mais très en retard pour le croisement d'absorption.

Les bovins laitiers élevés en race pure, appartenant essentiellement à la race piènoire, sont représentés par 7.000 à 8.000 femelles en âge de reproduction à la fin de 1964; ces animaux sont localisés principalement dans le gouvernorat de Tunis, mais l'on assiste à l'implantation de quelques étables modernes dans les autres gouvernorats du Nord (Béjà, cap-Bon, le Kef...) et à proximité de quelques villes du Centre.

Par contre, le croisement d'absorption vient à peine de débuter, et il ne faut pas compter plus de 1.500 femelles locales, parmi les meilleures croisées, à avoir été servies par des mâles de race améliorante. Cet effectif manifestement en de çà des prévisions et des possibilités, est resté très faible par suite de la limitation du croisement d'absorption aux exploitations contrôlées; le développement de cette méthode d'élevage est donc en rapport direct avec le rythme de création des fermes stabilisées, donc avec la réforme des structures.

Un centre d'Insémination Artificielle a été installé pour permettre la diffusion de la semence provenant de taureaux d'élite, aussi bien en élevage de race pure qu'en croisement d'absorption.

L'ensemble de l'effectif bovin représente environ 217.000 unités femelles, dont l'immence majorité est donc constituée d'animaux de race locale à des degrés très divers.

2) **Elevage Ovin** - Les estimations qui ont pu être réalisées concernant les effectifs concluent à la présence de 3.000.000 de têtes environ en 1964 dont 1.700.000 femelles reproductrices environ. Il semblerait qu'il existe 42.000 brebis de race laitière, 29.000 brebis de type Thibar, 159.000 brebis de races algériennes à queue fine et 1.460.000 brebis barbarines.

Le secteur Ovin n'a bénéficié que de très rares importations de reproducteurs essentiellement pour les races laitières destinées à remplacer le cheptel caprin du Nord. Les autres races ont accusé au contraire une certaine baisse de productivité par suite de la diminution des effectifs appartenant aux types perfectionnés; le mouton barbarin s'étend au Nord, en des zônes où il faudrait rencontrer que les autres races. La rentabilité des ovins laitiers, de race Thibar et même à queue fine est cependant supérieure chaque fois que l'on sort de l'aire naturelle d'extension du barbarin, mouton par excellence des steppes à production saisonnière dont les variations sont compensées par l'aptitude qu'il possède à puiser dans ses réserves et en mettant à profit la rusticité supérieure à celle des autres races.

A de rares exceptions près, et presque toutes entre les mains d'exploitants privés, les races perfectionnées ne sont pas utilisées au maximum de leur potentiel. Les encouragements à une action en ce sens ont fait défaut également.

3) **Elevage Caprin** - Mélangées en général à des troupeaux de moutons, les chèvres ne se rencontrent en grand nombre que dans le Sud et ont pratiquement disparu des autres régions, sauf de petits lots. L'effectif global est estimé à 250.000 unités - femelles.

4) **Elevage Equin** - Les chevaux, mulets et ânes ne paraissent pas être fort liés aux fluctuations de la production végétale, et les effectifs sont donc assez stables et voisins de 75.000 chevaux, 50.000 mulets et 150.000 ânes. La stabilité se manifeste également dans la politique de ce secteur, qui veille surtout à maintenir les qualités acquises et améliorer les produits par le récours aux étalons admis. La production mulassière est encouragée car les besoins sont réels.

A côté de ces animaux de rente, l'élevage du pur-sang fait l'objet de soins particuliers, même si les effectifs sont très réduits :mais ce n'est que grâce aux activités connexes provoquées par le cheval de course que des encouragements ont pu être accordés pour les animaux de rente.

5) **Elevage Camélin** - Encore extensif, malgré la présence de 150.000 chameaux environ répartis dans tout le pays, l'élevage du dromadaire reste localisé dans le Sud.

A côté de son rôle de capitalisation, le chameau continue à être employé dans de nombreuses zônes du Centre, et du Sahel. Les encouragements à cet élevage ont été supprimés, et seule l'Armée même une action, forcement limités.

6) **Elevage Avicole** - Depuis plusieurs années, l'effectif de poules pondeuses du pays ne paraît pas avoir changé, et il serait toujours voisin de 3.000.000. Il s'agit essentiellement d'élevage rural en petits lots, qui ne font l'objet d'aucuns soins pratiquement. Mise à part la station avicole de Sidi Thabet, une dizaine d'élevages modernes seulement sont apparus pendant le Pré-Plan, mais il ne doivent pas représenter 100.000 sujets. Des distributions ont été effectuées par la station avicole du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, mais il en est resté peu de traces car il manquait un programme concerté auquel on se serait tenu. L'absence de production locale d'aliments composés rendait toute rentabilité impossible, et la dispersion de petits lots de poussins, démarrés à grands frais, dans des conditions où la capacité technique n'était pas toujours garantie vouait ces efforts à l'échec. Actuellement quelques sous-stations ont été crées pour relayer l'effort officiel de Sidi Thabet à l'échelon des Gouvernorats, tandis que le Centre d'El-Habibia à l'O.M.V.V.M. assure le peuplement et l'extension des poulailliers dans cet Office.

C) **Etat Sanitaire et Médecine Vétérinaire.**

Alors que le personnel spécialié s'étoffait quelque peu pendant le Pré-Plan, la situation sanitaire des animaux évoluait dans le sens de l'apparition de quelques maladies, d'un autre côté, on arrivait à mieux connaître l'état actuel de quelques affections importantes, grâce à des sondages.

Les maladies des ovins, comme la clavelée et le parasitisme externe (gales) et interne (verminoses) sont combattues par les interven tions collectives, systématiques et gratuites; contre l'entérotoxémie qui se développait ces dernières années. L'Institut National de Recherches Vétérinaires (I.N.R.V.) a pu mettre au point la préparation d'un vaccin.

Les maladies des bovins : Les plus importantes sont la tuberculose et la brucellose (ou avortement épizootique). La première de ces infections, transmissible à l'homme, est contrôlée dans les abattoirs, mais un sondage récent indiquerait un taux d'infection chez les vaches laitières voisin de 25 %; la brucellose, très grave par ses répercussions économiques sur les productions animales, a été décelée également dans une proportion assez élevée. Les maladies telluriques (charbon symptomatique et charbon bactéridien) ainsi que la fièvre aphteuse sont contrôlées, mais l'on enregistre chaque année des pertes dues aux maladies du sang transmises par les tiques (piroplasmoses, theileriose) malgré les avertissements donnés aux éléveurs. Enfin, en dehors du parasitisme interne, il faut signaler les répercussions graves de l'hypodermose (ou varron) sur la qualité commerciale des cuirs.

Les maladies aviraires semblent être les affections qui se sont le plus développées. Mises à part la pseudo-peste aviraire, contenue dans des limites très acceptables lorsque les précautions d'usage sont appliquées (vaccin préparé à l'I.N.R.V.), et la variole aviraire, qui est moins meurtrière mais contre laquelle on est également bien armé, la pullorose introduite il y a quelques années a été rejointe tout récemment par la mycoplasmose aviraire (ou Maladie Respiratoire Chronique, ou « C.R.D. »). Cette dernière infection, encore très grave en Tunisie où elle a trouvé un terrain vierge idéal pour son extension, toucherait 60 % des poulaillers dont la rentabilité est réduite dans des proportions plus fortes parfois.

Comme **maladies des camélidés et des équidés,** le parasitisme externe et interne sont contrôlés.

La seule **maladie des carnivores** qui fasse l'objet d'intervention légale est la rage, transmissible à toutes les espèces et à l'homme. La possibilité théorique de vaccination existe, mais elle est rendue incapable tant par la dissémination des chiens que par le coût et la mise en application pratique des mesures.

A côté du contrôle des maladies animales, les vétérinaires assurant l'Inspection des Viandes dans les abattoirs de nombreuses agglomérations du pays, surveillant des introductions d'animaux vivants susceptibles de disséminer des maladies et tiennent à jour l'état sanitaire animal de la Tunisie. Il faut cependant signaler que leurs efforts sont limités, pour les deux derniers points, par l'absence de moyens réels d'action; des importations d'animaux vivants ont lieu sans qu'un certificat vétérinaire soit exigé par la douane (introduction de la C.R.D), et de vastes zônes du pays (Office) ont une situation sanitaire inconnue du Chef des Services Vétérinaires qui n'a pas de rapports officiels avec les Médecins des Animaux qui y exercent. Cette situation est très lourde de menaces pour l'avenir économique de l'élevage, qui peut être ruiné par une flambée d'une maladie grave, déclarée ou décelée trop tard.

CHAPITRE II. — Politique Générale de l'Elevage.

Si les Perspectives Décennales de Développement ont défini que le but de l'intensification de l'élevage, actuellement déficitaire,, est d'assurer la couverture des besoins de la population, elles ont aussi bien insisté sur l'importance primordiale de l'extension préliminaire de la production fourragère.

L'analyse de l'évolution des effectifs animaux pendant les 12 dernières années, après conversion des diverses espèces en une unité de référence appelée « tête ovine ou T.O », montre que le troupeau national de chaque catégorie est en perpétuelle fluctuation, qu'il s'agisse de diminution des effectifs par suite de conditions climatiques défavorables ou d'augmentation du nombre, à cause de la lenteur de la reconstitution due aux hécatombes antérieures. Cette absence de stabilité, très préjudiciable sur le plan de la rentabilité pour l'exploitant, est un handicap sérieux pour tout effort d'intensification et de modernisation à l'échelle nationale; il est d'autant plus évident que la conquête de débouchés extérieurs est très ardue si l'on ne peut garantir l'étalement des fournitures.

Par rapport à la moyenne de 13 années (1951-1962), l'aptitude de variation des effectifs va de 15 à 31 %, soit une marge allant elle même de 35 à 55 % comme les tableaux détaillés, résumés ci-dessous, le montrent :

CATEGORIES, CONVERTIES en T. O.	AMPLITUDE DE VARIATION PAR RAPPORT A LA MOYENNE DE 13 ANS		
	en plus	en moins	marge totale
Ovins	29 %	26 %	55 %
Bovins + Chevaux + Mulets + Chameaux	17 %	25 %	42 %
Anes	19 %	21 %	40 %
Total des animaux.....	15 %	20 %	35 %

Sur une période de 13 années, le troupeau national converti en têtes ovine (T.O) passe par un maximum de 10.000.000 T.O., par un minimum de 7.000.000 T.O. et sa moyenne se fixe à 8.670.000 T.O. sur 13 années, 10 présentent un effectif voisin ou supérieur à 9.000.000 T.O. et pendant 3 années on ne compte que 7.000.000 T.O. On voit bien que le libre jeu de régulation du troupeau suivant les ressources et les disettes provoque une situation qui n'est jamais stabilisée au point de vue de la production.

Or, le bilan fourrager qui a été dressé pour la situation actuelle montre que les ressources sont assurées pour plus des 2/3 par des productions végétales spontanées (par-

cours) et pour plus des 7/8 par des fourrages gressiers. Cette situation est évidemment incompatible avec un élevage moderne. En effet, la tendance naturelle de l'élevage traditionnel à rechercher l'utilisation maximale des parcours met la production animale à la merci des aléas du climat très irrigulier, et provoque un déséquilibre de la ration alimentaire qui se répercute sur les rendements, ces pratiques, qui étaient possibles avec les animaux rustiques, ne sont plus admissibles avec les sujets plus perfectionnés.

D'un autre côté, on a pu constater que deux années de disette sur 12 ans provoquent des pertes d'effectifs dans la proportion de 12,5 %; en fait, la perte d'animaux jeunes est souvent plus importante, ce qui se répercutera sur la reconstitution du cheptel les années suivantes (absence de jeunes femelles pour la relève), pendant 5 et 6 ans parfois. Pendant 3 ou 4 ans, il y a donc une sous-exploitation des parcours, ce qui permet en partie la régénération.

Enfin, la part prépondérante des fourrages grossiers, et surtout des parcours dans l'alimentation des animaux a pour conséquence une implantation de 55 % du cheptel au Sud de la Dorsale, où sont situés les grands espaces mais où les variations climatologiques ont aussi plus d'amplitude. Cela explique que, pendant les années de disette, les pertes animales sont de l'ordre de 25 % dans le Centre et le Sud, alors qu'elle n'atteignent que 19 % dans le Nord.

De l'expérience actuelle, on peut donc tirer quelques conclusions :

1) La notion **d'utilisation optimale des ressources naturelles** est une donnée de base qu'il faut respecter; toutefois, ses inconvénients doivent être supprimés par des **cultures fourragères artificielles,** tant pour l'amélioration de la ration (en volume et en équilibre) que pour la stabilisation des effectifs.

2) **Cette stabilisation des effectifs est une nécessité économique fondamentale :** l'analyse de la situation actuelle, montre en effet que si la production moyenne en unité femelle ovine est d'environ 7 D. par an pour un troupeau stabilisé, elle n'est plus que de 3D,500 (en moyenne) durant les années de reconstitution, ce qui pour un cycle de 15 ans donne une production moyenne de 5D,700. Le manque à gagner pour l'ensemble des troupeaux est actuellement de l'ordre de 5.850.000 D.; en fait ces pertes sont concentrées durant les années de disette et de reconstitution; pendant cette période la baisse de revenu national est de l'ordre de 17.000.000 D/an.

Or, l'on constate que durant 10 années sur douze, les effectifs oscillent autour d'un équivalent de 9 millions de têtes ovines, ce qui correspond à un potentiel utilisé des pâturages de l'ordre d'un milliard d'U.F.

Dans cet esprit d'optimisation. **il conviendrait de rechercher pour chacune des trois grandes régions naturelles, une taille rationnelle des effectifs, et d'établir un plan de production fourragère** apte à assurer une alimentation convenable durant les 10 années normales et à constituer des réserves suffisantes pour combler le déficit des deux années de disette.

3) **La production supplémentaire de fourrages cultivés est ronc indispensable,** et les études ont montré qu'elle était possible. Globalement une hausse de 951 % de fourrages riches et de 152 % de concentrés en 1971.

CATEGORIES	PRODUCTION EN MILLIERS d'U. F.		
	Fin Pré-Plan	Fin Décennie	Différence
Fourrages grossiers....	1.666.589	1.368.370	— 298.219
Fourrages riches.....	86.826	913.010	+ 826.184
Concentrés	151.510	383.085	+ 231.575
TOTAL.....	1.904.925	2.664.465	+ 759.540

Dans cette augmentation globale de la production fourragère, correspondant à un supplément de 33 % de la situation actuelle, on constate que la proportion de fourrages riches devient beaucoup plus appréciable puisque l'on atteint 33 % au lieu de 4 % actuellemnet. Cette physionomie nouvelle permet d'envisager des productions animales plus intensifiées.

PRODUCTION EN 1971 (1.000 U.F.)

CATEGORIES	NORD	CENTRE	SUD	TOTAL
Terres improductives	37.900	23.950	17.000	78.850
Parcours non traités	—	165.000	400.600	565.600
Parcours traités	155.040	109.500	30.600	295.140
Parcours en forêt	176.850	43.050	6.450	286.350
Chaumes et Pailles	123.400	33.500	13.880	170.780
Jachères	31.650	—	—	31.650
Total Fourrages grossiers	**524.840**	**375.000**	**468.530**	**1.368.370**
Fourrages en sec	300.210	—	48.100	300.210
Fourrages irrigués	169.300	15.600	3.200	233.000
Fourrages semi-irrigués	—	4.000	—	7.200
Engrais vert et orge	81.800	—	—	81.800
Prairies	164.200	—	30.900	164.200
Cactus	21.000	37.200		89.100
Parcours semés	37.500	—		37.500
Total Fourrages Riches	**774.010**	**56.800**	**82.200**	**913.010**
Céréales et légumineuses	219.160	30.550	24.475	374.185
Son	49.000	8.000	3.000	60.000
Autres sous produits	27.200	13.400	8.300	48.900
Total Concentrés	**295.360**	**51.950**	**35.775**	**383.085**
TOTAL GENERAL	**1.594.210**	**489.750**	**586.505**	**2.664.465**

Toutefois, l'abondance relative de fourrages n'empêchera pas les années défavorables au point de vue climatique, et les répercussions sur les productions végétales seront réelles. Or, la nécessité de maintenir le cheptel national à un niveau de production quasi normal même en année de disette, et presque sans réduction des effectifs nécessite le recours à des ressources fourragères supplémentaires pendant ces années déficitaires. La constitution de réserves est donc indispensable, et l'excédent de production fourragère par rapport au cheptel, dimensionné en conséquence, sera accumulé pendant les années favorables. Un plan de sauvegarde alimentaire a été établi qui sera développé plus loin; le Sud sera légèrement excédentaire, et le centre très légèrement déficitaire. Par contre le Nord permettra la production d'U.F. de qualité, qui interviendront dans les compensations alimentaires; les techniques modernes de récolte, de présentation et de conservation permettent ce stockage.

4) La situation actuelle des parcours laisse penser que des marges importantes d'amélioration demeurent possibles, car il convient de noter que la dégradation due au surpâturage, tout en étant grave, n'est pas aussi catastrophique qu'on le croit couramment; les périodes de repos forcé consécutives aux hécatombes ne sont pas étrangères à la chose. L'analyse du potentiel alimentaire de ces terres a permis de constater que la production moyenne d'U.F., par hectare est nettement supérieure à ce que l'on croyait et que dans le temps les variations de production vont du simple au double, voire au triple, ce qui dénote une réaction de reconstitution assez vive du couvert végétal; si la dégradation avait été très avancée, l'amélioration de rendement aurait difficilement atteint 50 %.

Les méthodes d'amélioration sont celles indiquées par les Perspectives Décennales. Le semis est réalisable dans le Nord, alors que pour le Centre et le Sud des essais sont encore nécessaires pour la mise au point avant la généralisation. Par contre la C.E.S., la mise en défens provisoire la rotation..., sont dès à présent réalisables mais leurs effets, quoique certains, sont lents.

L'utilisation rationnelle de cette production naturelle, qui pourra doubler grâce aux moyens cités, nécessitera à la fois du temps (une vingtaine d'années peut-être) et un développement parallèle des cultures artificielles, qui est assuré. Mais l'œuvre commencée durant la décennie devra donc être continuée pendant au moins une 2e décade, et ce n'est probablement que vers 1985 que la production animale nationale arrivera à couvrir les besoins intérieurs.

Toute cette politique d'amélioration et d'intensification de la production fourragère servira simplement à permettre à l'extension de la modernisation de l'élevage. Toutes les espèces animales seront touchées par la modification des techniques d'exploitation.

Le développement des bovins laitiers permettra la transformation des productions végétales en protéines animales, nobles et de qualité, non seulement par le lait mais par la récupération de tous les veaux mâles qui seront engraissés suivant les procédés les meilleurs.

Le croisement d'absorption s'étendra dans la presque totalité du pays, suivant des formules définies plus loin mais en évitant la dispersion des efforts.

L'élevage ovin se diversifiera, en remplaçant le mouton barbarin par les autres races plus productives dans des zônes où le potentiel est meilleur.

L'aviculture enfin contribuera au ravitaillement protéique de la population grâce aux méthodes modernes permettant d'abaisser les prix de revient, mais en respectant cependant certains seuils pour éviter une compétition entre les secteurs diversement intensifiés d'une même activité.

Le développement de l'élevage pour chaque espèce se fera en appliquant un programme défini par une planification générale, pour que tous les secteurs progressent à une allure harmonieuse et coordonnée.

L'amélioration de la production animale demeure donc un objectif majeur pour la satisfaction des besoins de la population; mais elle est également capitale pour le maintien de la fertilité des terres, c'est à dire de l'élévation des rendements pour les autres productions agricoles. Par ailleurs cette opération nécessite surtout un financement en main d'œuvre, ce qui concourt à la lutte contre le sous-emploi.

CHAPITRE III. — OBJECTIFS PAR REGION NATURELLES

A. Production Fourragère

La comparaison des tabieaux précédents permet de calculer le chemin parcouru, pour la production fourragère jusqu'à 1971, on trouvera d'autres détails dans les tableaux annexes.

Mais si les travaux réalisés pendant le Plan Triennal et les études récentes ont permis de mieux définir les objectifs globaux, la part du Plan Quadriennal devait être précisée.

NATURE DE L'ACTION	SUPERFICIES A TRAITER (Ha)	
	1965 — 1968	1969 — 1971
Parcours traités	280.000	209.300
Parcours semés	13.000	15.000
Prairies	40.000	47.000
Cactus et arbres fourragers	5.000	14.400
Orges en vert et engrais vert	81.500	11.900
Cultures fourragères en sec	102.000	30.600
Cultures fourragères irriguées	32.000	10.352

La progression n'est cependant par la même pour chaque production et le programme à suivre sera le suivant :

NATURE de L'ACTION	1965	1966	1967	1968
Parcours traités	70.000	70.000	70.000	70.000
Parcours semés	1.000	2.000	4.000	8.000
Prairies	2.500	5.000	10.000	22.500
Cactus et Arbres Fourragers	500	500	1.000	3.000
Orge en vert et Engrais vert	15.000	18.000	22.000	26.000
Cultures fourragères en sec	18.000	23.000	28.000	33.000
Cultures fourragères irriguées	4.000	7.000	10.000	11.000

Les trois dernières rubriques dépendent surtout du secteur des grandes cultures, où les assolements seront définis, et de l'hydraulique; mais en plus des chiffres indiqués ci-dessus pour les cultures irriguées, qui ne concernent que les cultures parmanentes, il y a lieu d'envisager, dans les plantations arbustives irriguées du Centre et du Sud, la production de fourrages en culture irriguée intercalaire au moins pendant les deux premières années.

Pour les ressources dépendant exclusivement de la production fourragère, on peut prévoir pendant le Plan Quadriennal les rendements globaux suivants, dont le détail est fourni par les tableaux annexes.

CATEGORIES	PRODUCTION FOURRAGERE ANNUELLE (1.000 U.F.)			
	1965	1966	1967	1968
Parcours traités	54.670	89.810	124.950	160.090
Parcours semés	—	1.250	3.751	8.753
Prairies	—	4.700	14.100	32.900
Cactus et arbres fourragers	600	600	600	1.136
	962.764	929.363	892.516	852.630
TOTAL	1.018.034	1.025.723	1.035.917	1.055.509

B. Zootechnie

L'application des principes définis antérieurement, au chapitre de la Politique Générale de l'Elevage, permet de dimensionner le troupeau national en fonction des ressources disponibles. Certaines options avaient déjà été prises par les Perspectives Décennales, croisement d'absorption, bovins laitiers, races ovines diverses, mais des études plus précises ont permis de déterminer ce qu'il était devenu possible de réaliser, compte tenu des exigences des animaux eux-mêmes (délais entre les générations; prolificité et pertes; cheptel existant...). On peut dresser les perspectives globales de l'Elevage 1971, et préciser ensuite les objectifs par espèce.

1.- Perspectives de l'Elevage 1971

Les tableaux de production fourragère, qui ont été calculés par ailleurs, ont permis de connaître les ressources des divers types d'aliments en fin de décennie; ces productions ne sont obtenues toutefois que si cette année est à conditions climatiques normales. Il semble que ce soit le cas le plus fréquent et notamment cinq années sur six ou dix années sur douze. Cette année normale a été appelée « Année de grande fréquence ».

Pendant les années de disette, on estimera pour les calculs qui suivent que les productions fourragères spontannées (parcours) sont réduites à 75 % dans le Sud les pailles et concentrés sont inexistants tandis que les fourragères irrigués maintiennent leur production. Par contre les cactus et autres sous-produits (feuilles et ramilles d'oliviers surtout) sont sollicités à 200 %. Le volume de son reste identique puisque les besoins humains en farine ne changent pas.

Les mêmes observations sont valables pour le Centre.

Dans le Nord, les fourrages en sec et les chaumes sont réduits à 50 % en année de disette; les jachères et surtout les prairies ont une production moins réduite; on récupère 50 % des concentrés.

L'application des normes de consommation a permis de dimensionner que sur le troupeau tunisien de 1971, tout en prévoyant la constitution de réserves fourragères pour les mauvaises années.

	SUD	CENTRE	NORD	TUNISIE
Vaches laitières	1.000	1.000	25.000	27.000
Absorption	5.000	5.000	275.000	285.000
Trait	30.000	35.000	30.000	95.000
Bât	20.000	20.000	60.000	100.000
Caprins	250.000	—	—	250.000
Ovins laitiers	—	—	100.000	100.000
Queue fine	—	60.000	130.000	190.000
Thibar	—	—	90.000	90.000
Crois. Ind.	—	—	190.000	190.000
Barbarins	794.000	770.000	459.000	2.023.000
Total Ovins	794.000	830.000	969.000	2.593.000

L'utilisation des réserves, ainsi que leur constitution à partir des exédents annuels, dont décrites plus loin.

2.- Objectifs par espèce

2.1.- BOVINS LAITIERS.

La présence en 1971 de 27.000 vaches laitières sera obtenue par l'auto-accroissement du troupeau présent actullement mais qui sera insuffisant pour arriver aux effectifs; des importations devront donc être réalisées.

Les 8.000 femelles de race laitière exploitées au début du Plan Quadriennal permettent d'espérer, par le jeu de compensation d'âge initial de la saillie simultanée, que leur descendance en fin 1971 sera de 15.200 femelles soumises à la saillie. Le reliquat sera obtenu par l'importation en 1965 de 2.000 génisses pleines, en 1966 encore de 2.000 génisses pleines, ainsi que d'un nouveau lot de 2.000 génisses pleines en 1967 pour tomber à 910 génisses pleines à importer en 1968.

Le résumé de ces opérations de capitalisation et d'acquisition, dont le détail se retrouve dans les tableaux (descendance de 100 génisses pleines importées), se présente comme suit :

NOMBRE DE FEMELLES DE FONDATION	SITUATION 1971		SITUATION 1968	
	Coefficient	Descendance Saillie	Coefficient Saillie	Descendance Saillie
8.000 sujets existant début 1965.....	190 %	15.200	159 %	12.720
2.000 génisses importées 1966.....	190 %	3.800	159 %	3.180
2.000 génisses importées 1966.....	140 %	2.800	128 %	2.560
2.000 génisses importées 1967.....	188 %	3.760	96 %	1.920
910 génisses importées 1968.....	159 %	1.440	98 %	802
		27.006		21.272

Des animaux aussi perfectionnés que les vaches d'origine importées ou nées et élevées sur place ne pourront évidemment être confiés qu'à des exploitations agricoles suffisamment déveoppées et stabilisées, où l'encadrement technique sera secondé par un véritable service de vulgarisation. Plus que la production fourragère, dont le programme d'extension a été défini plus haut et qui ins allera de nouvelles superficies assez importantes pendant chaque année du Plan Quadriennal, ce seront les structures d'acceuil qui pourraient constituer un frein.

A l'issue de chaque année de la prochaine quadriennie, les femelles laitières soumises à la saillie atteindront les effectifs suivants.

ORIGINE DU LOT	Fin 1965	Fin 1966	Fin 1967	Fin 1968
8.000 présentes au début 1965.....	7.840	7.680	10.240	12.720
2.000 importées pleines en 1965.....	1.960	1.920	2.560	3.180
2.000 importées pleines en 1967.....	—	1.960	1.920	2.560
2.000 importées pleines en 1967.....	—	—	1.960	1.920
910 importées pleines en 1960.....	—	—	—	892
TOTAL.....	9.800	11.560	16.680	21.272

Il y a évidemment intérêt à mettre en place le plus rapidement possible un grand nombre de femelles reproductrices, dont la descendance en 1971 sera d'autant plus importante qu'elle auront été installées précocement. Le retard d'une année diminue la descendance de 50 % huit ans plus tard, et de 82 % après seize ans, puisque par rapport à 100 femelles de fondation, le nombre de femelles soumises à la saillie 7 ans plus tard est de 140 et de 190 après 8 ans, et respectivement de 490 et 572 après 15 et 16 ans. Ces variations brusques et non progressives sont dues aux opérations parfois contemporaines de réforme massive et de mises-bas des générations successives.

Il est donc indispensable que la réforme de structure soit assez avancée pour pouvoir accueillir dès le début 1965 un total de 8.000 femelles augmenté d'un nouveau quota de 2.000 génisses pendant la même année. L'implantation se fera en tenant compte des ressources fourragères existantes au moment de l'installation, et les débouchés pour le lait. Aucun troupeau laitier ne devra être placé en dehors des conditions de rentabilité maximum; une planification est indispensable pour cet énorme capital.

2.2. - BOVINS MIXTES EN ABSORPTION.

Si 285.000 femelles bovines doivent être soumises au croisement d'absorption en 1971, cette pratique ne peut cependant être tentée avec succès que dans les exploitations agricoles stabilisées, bénéficiant d'une vulgarisation poussée et conduites d'une façon rationnelle. Les coopératives de production doivent être en mesure d'accueillir la majeure partie de ce troupeau, soit plus de 200.000 femelles. Ceci ne sera possible que dans la mesure où la réforme de structures permettra, ici aussi, de couvrir en 1971 et dans le Nord.

200.000 ha de coopérative à dominance zootechnique;
1.400.000 ha de coopérative à dominance grandes cultures.
1.600.000 ha de coopérative au total.

Or, en fin 1964, l'objectif ne sera atteint qu'à concurrence de moins de 200.000 ha; le rythme annuel favorable est donc de 200.000 ha pour les sept années à venir. Par ailleurs, le développement de l'élevage au Sud de la Dorsale ne pourra être atteint si l'amélioration des pâturages et la production fourragère irriguée (ainsi que l'essentiel du troupeau ovin ne sont pas contenues dans des coopératives de polyculture).

L'accélération de l'intensification des productions fourragères et de la stabilisation des exploitations, c'est-à-dire de l'installation d'un mouvement coopératif efficace, est donc une des conditions essentielles au développement de l'élevage.

La technique qui offrirait le plus de garantie pour la réussite du croisement continu est la saillie naturelle, mais on verra qu'elle est incompatible avec les objectifs du Plan de Développement, car elle est trop lente.

En effet, une étude minutieuse montre que le frein est constitué par le nombre de taureaux à mettre en service, et il s'agit donc de les produire sur place en partie, donc de procéder à un élevage en race pure à côté du croisement d'absorption. Or, l'existence en 1965 de 300 vaches de race pure améliorante et de 10 taureaux à leur service procure en 1971 un troupeau femelle en âge de reproduction égal à 733 sujets, ainsi que 427 taureaux purs aptes à la saillie. Si ces taureaux ont été utilisés, dès qu'ils étaient mûrs pour la reproduction, à la fécondation de femelles locales, le potentiel de monte de ces 4277 taureaux est de 12.810 vaches en 1971, dont 2.197 sont des vaches et génisses croisées au stade F I et 10.613 sont encore des vaches locales. Si, en plus de ce troupeau de multiplication, on utilise les 50 taureaux présents en 1963 et les 150 taureaux importés en 1964 pour développer exclusivement le croisement d'absorption (sans troupeau pépinière en race pure), on arrive en 1971 à un effectif de7.518 vaches F I. et 1.113 vaches F2 plus 1.223 génisses croisées, qui exigent cependant de trouver 332 taureaux pour les féconder, car les premiers mâles ont été entre-temps réformés.

En résumé, avec au départ 10+50+150= 210 taureaux et 300 vaches de race pure pour produire les géniteurs sur place, on possède en 1971 un total de 12.810 vaches soumises au croisement d'absorption dont seulement 2.197 ne sont plus des vaches locales et de 9.954 femelles croisées supplémentaires pour lesquelles il faut trouver 332 taureaux de plus. Après 7 années, on n'a donc que 20.000 femelles soumises au croisement d'absorption dont 12.000 environ sont croisées au stade F1 et F2.

Le recours à l'Insémination Artificielle se justifie donc, non pas pour progresser plus rapidement car l'intervalle entre les générations reste le même, mais pour avancer sur une plus grande échelle. Toutefois, le recours à l'Insémination Artificielle est un pis-aller, car cette méthode, dont la technique n'a plus à être prouvée, récèle bien des

dangers dans son application pratique. Il importera donc, que, à tous les niveaux, l'on soit particulièrement imprégné du caractère indispensable d'une infrastructure parfaite jusque dans ses moindres détails si l'on ne veut pas se trouver face à un échec. Or, le manque de réussite de l'Insémination Artificielle conduirait l'élevage, non seulement à des investissements et des dépenses inutiles, mais à des résultats qui se révèleraient inférieurs à ceux que l'on aurait obtenu par la saillie naturelle.

Le programme d'insémination artificielle bien mis au point, il devient possible d'installer les 285.000 femelles en absorption dont 140.000 pendant la quadriennie et 145.000 de 1969 à 1971. L'effectif actuellement soumis à l'absorption est négligeable, et l'on admettra donc les objectifs suivants :

Fin 1965 : 25.000 femelles soumises au croisement d'absorption
Fin 1966 : 50.000 femelles soumises au croisement d'absorption
Fin 1967 : 90.000 femelles soumises au croisement d'absorption
Fin 1968 : 140.000 femelles soumises au croisement d'absorption

Soit pour les quatre années : 25.000, puis 25.000, ensuite 40.000 et enfin 50.000 femelles, sans compter les pertes. Cette accélération du rythme d'installation les dernières années se justifie par le développement préliminaire nécessaire dans les exploitations stabilisées et encadrées, ainsi que par la constitution de réserves fourragères au niveau de la ferme. Le rassemblement des femelles locales sera assuré à la fois par des acquisitions et des transferts dans le pays, et par les apports constitutifs lors de la création des unités coopératives de production. Le Service de la Production Animale assurera l'exécution de ces opérations.

2.3. - OVINS.

L'importance du troupeau a été déterminée antérieurement pour chaque espèce suivant les disponibilités alimentaires. Mais le passage aux nouveaux effectifs ne peut s'opérer sans une certaine réorganisation.

Une des premières conditions est d'entraîner tous les secteurs agricoles, coopératifs ou autres, à appliquer le programme prévu et à ne plus concevoir le mouton comme un animal n'exigeant pas de soins.

Dans le Nord surtout, les races spécialisées s'étendront, ce qui ne pourra être obtenu que par une modification profonde des conceptions alimentaires; une production plus élevée exige une nourriture adéquate, et les spéculations retenues ne peuvent plus se contenter d'un parcours plus ou moins maigre. Les effectifs ne pourront être atteints que si tout le monde s'engage dans une reconversion axée sur l'amélioration des ovins, plus productifs mais à exigences nouvelles.

Le regroupement technique est une autre condition pour réussir dans la voie de la spécialisation régionale. Une armature sera mise en place rapidement, pour garantir l'efficacité des regroupements et éviter les croisements anarchiques.

La mise en œuvre rapide des actions citées permettra d'arriver aux objectifs annuels indiqués au tableau, qui doivent être atteints pour que les Perspectives Décennales soient réalisées à temps, et que l'élevage ovin soit définitivement dans la voie de l'intensification.

CATEGORIES	Actuel	1965	1966	1967	1968
Brebis laitières	42.000	45.000	48.500	58.500	68.000
Queue fine et l'Ouest	159.000	162.000	166.000	168.000	170.000
Noir de Thibar	29.000	32.000	35.000	44.000	54.000
Croisement industriel	—	1.000	3.000	30.000	62.000
Barbarins	1.466.000	1.516.000	1.586.000	1.670.000	1.762.000
TOTAL	1.696.000	1.756.000	1.838.500	1.970.500	2.116.000

L'accroissement particulièrement rapide des unités-femelles destinées au croisement industriel est rendu possible par l'utilisation d'une partie de la descendance femelle des brebis à queue fine de l'Ouest, dont l'effectif élevé en race pure ne croît que très faiblement.

2.4.- AVICULTURE.

Les Perspectives Décennales, qui avaient évoqué la création d'une aviculture moderne, n'avaient cependant pas précisé le mode d'exploitation des volailles ni la structure des élevages. Mais il est maintenant possible de concrétiser les objectifs dans ce secteur.

La poule pondeuse est un élément particulièrement actif dans l'augmentation de l'apport protéique à la population humaine, et son intérêt s'explique par sa rapidité d'entrée en production, son pouvoir transformateur élevé et les investissements relativement réduits qu'elle nécessite.

Un niveau élevé de rentabilité ne peut cependant être obtenu que lorsque l'élevage avicole se soumet aux impératifs stricts des souches modernes, véritables usines vivantes mais dont le fonctionnement requiert un ensemble de précaution d'ambiance, d'alimentation, de soins préventifs, mais aussi de circuits commerciaux en amont et en aval. Toute cette organisation ne peut se réaliser que dans des exploitations suffisamment importantes où des techniciens spécialisés surveilleront régulièrement l'évolution des rendements. L'intensification avicole conduit donc fatalement, si elle doit être planifiée, à une certaine industrialisation; cette solution n'est pas sans danger, car elle a entraîné partout des regroupements tellement importante (intégration verticale) que le producteur moyen était écrasé, au bénéfice de quelques rares privilégiés. L'exploitation coopérative, suivant un programme de développement cohérent, permet heureusement d'éviter ces graves contre-indications.

La création d'élevages avicoles importants sera donc favorisée, sous la forme de Coopératives pouvant être indépendantes, mais pas obligatoirement, des exploitations agricoles classiques. La taille de ces poulaillers devra cependant être limitée, pour éviter le gonflement excessif de quelques-uns ce qui entraînerait l'étouffement des autres; pour maintenir une rentabilité normale tout en permettant le recours aux techniques moderne, le maximum à ne pas dépasser sera fixé à 10.000 pondeuses par poulailler intensif. Le programme de planification devra prévoir également le nombre maximum de poulaillers à installer, aussi bien sur le plan national que régional, pour répondre aux exigences de l'emploi et des besoins nutritifs régionaux.

L'objectif réalisable pour 1971 dans ce secteur intensif est de 1.700.000 pondeuses, qui complètera sans le supprimer l'aviculture rurale traditionnelle avec ses 3.000.000 de poules.

Un effort d'amélioration de ce cheptel local sera entrepris, spécialement par le remplacement des coqs rustiques par des mâles de souche sélectionnées et immunisés contre les principales maladies; l'alimentation sera légèrement améliorée dans une partie de ces élevages; et les productions d'œufs s'en ressentiront.

La spéculation du poulet de chair ne sera pas négligée et s'inspirera des considérations émises plus haut; on retrouvera donc un secteur moderne et un secteur traditionnel.

On peut ainsi situer les étapes du développement avicole pendant le Plan Quadriennal et à la fin de la décennie, en se rappelant (ce qui sera développé plus loin) que les poulets de chair proviendront, dans le secteur intensif, des coquelets issus de sexage.

ANIMAUX

Poules pondeuses	1964	1965	1966	1967	1968	1971
Moderne	—	100.000	200.000	400.000	700.000	1.700.000
Rural amélioré	—	—	200.000	500.000	1.000.000	1.500.000
Rural traditionnel	3.000.000	3.000.000	2.800.000	2.500.000	2.000.000	1.500.000
Poules de chair						
a) Moderne :						
— Coquelets	—	100.000	200.000	400.000	700.000	1.700.000
— Vieilles poules	—	—	100.000	200.000	400.000	1.700.000
b) rural :						
— Coquelets	2.400.000	2.400.000	2.400.000	2.400.000	2.400.000	2.400.000
— Vieilles poules	1.000.000	1.800.000	1.000.000	1.800.000	1.800.000	1.800.000

On se rappellera que les poules ne dépasseront pas une saison de ponte, et que le secteur moderne peut être stabilisé dès 1971.

L'aviculture sera un domaine où l'organisation coopérative pourra donner toute sa mesure, aussi bien dans la production que dans les services (amont et aval). Un regroupement des Coopératives est à encourager pour confier à cette association, dès qu'elle aura acquis suffisamment d'importance pour s'entourer de conseillers et de techniciens spécialisés, l'organisation de la multiplication (incubation, démarrage, diffusion...), des jeunes sujets, et en ne laissant à l'Administration que le soin de sélectionner et d'adapter les souches étrangères avant leur diffusion, ainsi que la planification de toute la production avicole.

La réussite du secteur avicole est cependant sous l'étroite dépendance du fonctionnement normal de l'usine d'aliments composés. Cette industrie, capitale ici, sera évoquée, plus loin avec d'autres également liée à l'Agriculture.

2.5.- EQUINS

Les objectifs numériques ont été définis antérieurement, et il suffira donc de rappeler les principes qui guident cet élevage.

Un cheptel de trait et de bât restera toujours indispensable, et la production de mulets de qualité est à encourager, notamment par l'intensification de monte des juments dont la taille est inférieure à 1,40m. par des baudets. Les juments de tête seront comme par le passé inscrites aux livres d'Elite, tandis que l'on s'efforcera de maintenir les qualités de résistance et de sobriété du cheval barbe.

L'élevage du pur-sang arabe, qui reste un des rares sinon le seul qui soit bien organisé dans le monde, ne devra plus être considéré comme une activité de luxe; c'est une source très importante d'emploi et de revenus, et l'étranger suit avec intérêt nos réalisations. Des courants commerciaux existent, les uns réguliers et les autres ne demandant qu'à se préciser; l'augmentation des effectifs doit donc être envisagée pour le pur-sang.

2.6- CAMELINS.

L'amélioration du chameau a été aléatoire jusqu'à présent, et cependant cet animal reste le capital des populations du Sud, ainsi qu'une source de protéines (lait et viande) d'énergie, et de matières premières (poils).

L'encouragement de l'élevage du chameau sera repris, et l'on favorisera essentiellement la production de dromadaires lourds, bien conformés pour la traction et la production de viande. A côté de cela, on soutiendra les efforts entrepris pour créer un noyau plus important de chameaux légers, plus élancés et mieux faits pour la selle, qui répondent aux demandes de l'Armée.

2.7.- CAPRINS.

A par les rares noyaux de chèvres laitières maltaises, et les quelques sujets exploités au piquet, la chèvre a son domaine dans les zônes méridionales où des programmes de reforestation ne sont pas en cours. Les caprins complètent en effet souvent les ovins pour l'utilisation de la végétation steppique, où ils ne se concurrencent pas. L'objectif sera toutefois limité à un effectif de 250.000 reproductrices, localisées dans le Sud du pays.

2.8.- APICULTURE.

Alors que de longues périodes de beau temps et une flore mellifère assez riche rendent possible une apiculture importante, ce secteur est cependant négligé sauf par des amateurs. Or, les ruches permettent de doubler la production de miel, et on s'efforcera donc, par des méthodes et des encouragements peu coûteux, de réduire au maximum les importations de miel, actuellement nécessaires. On n'oubliera pas que la présence d'abeilles, dont il faut choisir la race, permet très souvent d'améliorer notablement la fructification de certaines plantations arbustives et des plantes herbacées.

2.9.- **P O R C I N S.**

L'élevage rudimentaire existant actuellement ne sera pas développé, compte tenu de la très faible consommation locale et de l'allure probable du marché international.

C. **Médecine Vétérinaire**

Un programme de défense sanitaire n'a de chances de réussir que si un personnel compétent et suffisant y est affecté; c'est dans le domaine vétérinaire qu'on le constate le mieux, où le praticien ne peut s'éloigner trop pour pouvoir répondre à des appels urgents très fréquents. Il n'est donc pas possible d'agrandir les zônes de compétence de chaque vétérinaire; par contre, il ne peut exister de tâches vides de praticiens dans le pays, qui connaîtra le développement de l'élevage de tous les côtés. L'extension du programme de production animale, l'augmentation des effectifs, et l'intensification de l'exploitation par l'utilisation de races spécialisées ne pourront réussir que grâce à une augmentation parallèle du personnel vétérinaire.

I.- **Défense Sanitaire**

a) **Maladies des Bovins**

La brucelloce sera arrêtée dans son extension par la vaccination obligatoire de toutes les génisses de race laitière ainsi que des génisses de croisement d'absorption à partir de la F1, suivant la méthode classique de prophylaxie en la matière. Toutes les étables seront examinées par un des procédés de masse, rapide et économique, pour que l'action soit proportionnée aux améliorations nécessaires ou au maintien des situations favorables. L'élimination systématique des vaches atteintes par le microble de l'avortement (stamping out) ne peut être envisagée et l'on procédera par réforme progressive des animaux adultes infectés.

La tuberculose animale qu'il faut considérer comme strictement incurable, ne peut être que combattue par l'abattage. Mais l'application de cette méthode classique réduirait à néant tous les efforts entrepris par laTunisie en matière d'élevage bovin. L'action sera donc entreprises par le dépistage des animaux atteints au moyen d'une tuberculination annuelle de toutes les étables laitières, suivies par les troupeaux bovins soumis au croisement d'absorption. La constitution d'un fichier par étable, le marquage des animaux réagissants, l'élimination réduite aux sujets cliniquement atteints et susceptibles de contaminer leurs productions, constitueront la base de la lutte. Les abattages par ordre seront compensés par des subventions allouées aux exploitants et destinées à réduire la perte subie dont profitera la communauté grâce à l'amélioration de la situation sanitaire.

La lutte contre la tuberculose sera engagée par zônes, en concentrant les efforts localement, et l'action s'étendra ensuite en tâche d'huile à partir des foyers de lutte. Chaque année, une somme sera affectée aux interventions de dépense sanitaire anti-tubrculeuse, pour échelonner la campagne sur 4 ou 5 ans.

Des encouragements et des primes seront accordés aux éleveurs qui pratiqueront l'assainissement de leurs étables et qui pourront fournir directement du lait sain, provenant d'exploitations contrôlées.

L'hypodermose bovine provoque de graves dépréciations du cuir, par la localisation sous-cutanée du « varron », ou de la mouche qui provoque l'infestation. Pour éviter ces préjudices à l'industrie du cuir et réduire les pertes de croissance et de production des

bovins atteints la lutte systématique sera entrereprise. Elle est actuellement bien mise au point (« pouren method ») et peu coûteuse ; deux interventions annuelles, à l'époque qui convient, suffisent à maîtriser puis à éliminer la maladie : Il doit être possible de se libérer du varron dans le pays en 4 à 5 ans, à condition que les campagnes de lutte soient bien mises au point, et que l'action soit généralisée dans toute la zône traitée.

L'amélioration des peaux obtenue compensera les frais de lutte.

La fièvre aphteuse et les **charbons** seront contrôlées comme par le passé. Mais des poussées rapides de nouvelles variétés de virus sont susceptibles de faucher en quelques mois des milliers d'animaux, aussi un Fonds Spécial de Secours Vétérinaire sera bloqué pour permettre une action immédiate en cas de danger.

Les maladies à tiques seront combattues par des pulvérisations systématiques et efficaces; l'importance du capital cheptel qui sera présent dans le pays exige que les étables stabilisées où l'on élève les animaux suivant les conceptions modernes ne connaissent plus de pertes par suite de maladies transmises par les tiques, ce qui est parfaitement réalisable.

b) **Maladies des Ovins**

La **clavelée**, le **parasitisme interne** et le **parasitisme externe** seront combattus par une extension des mesures actuelles, grâce à une augmentation des moyens matériels et humains.

L'entérotoxémie sera limitée au maximum par la diffusion du vaccin préparé à l'I.N.R.V.; les précautions alimentaires d'usage ne seront pas négligées.

c) **Maladies des Volailles**

La pseudo-poste aviaire qui opère des ravages réguliers dans la population aviaire rurale, ne peut se manifester dans les poulaillers moderne. Le choix de la forme de vaccin permet de recourir à des méthodes faciles, mais des accords seront établis pour que les interventions puissent se pratiquer systématiquement.

La mycoplasmose aviaire ou C.R.D. est une maladie contre laquelle les premiers médicaments font seulement une timide apparition, et qu'aucun vaccin ne peut encore prévenir. C'est dire l'importance de la lutte hygiénique et des causes favorisantes. Le maintien de porteurs de germes apparemment guéris est un danger, et une stérilisation intégrale des poulaillers atteints doit être effectuée avant de les repeupler. Il faudra faire appel exclusivement à des reproducteurs sains, issus de souches saines et en provenance d'élevages indemnes; un contrôle impitoyable sera exercé à toute les frontières pour interdire l'introduction de nouveaux infestés. Les souches à haut potentiel de production sont inutiles si elles sont frappées par la C.R.D. Un effort de prospection international sera entrepris pour la fourniture de poussins indemnes, qu'il est possible de se procurer.

d) **Maladies des Camélidés et des Equidés.**

La politique actuelle sera poursuivie et intensifiée dans ce secteur.

e) **La rage.**

Une vaccination systématique de tous les chiens, principaux animaux domestiques, transmetteurs de la maladie, ne pourra être envisagée que lorsque, à côté du contrôle

efficace aux frontières, les chiens errants auront été éliminés. Les autres, chiens de berger et chiens d'agrément, porteront une médaille de vaccination sur un collier obligatoire.

Seule une action d'envergure, mais progressive, et concertée avec le Secrétariat d'Etat à la Santé Publique, permettra de réduire l'importance de cette maladie qui fait tous les ans des ravages dans la population.

II.- Action Zootechnique.

En contact permanent avec les éleveurs, le vétérinaire est le conseiller d'élevage le plus écouté. Son rôle dans la lutte contre les maladies à répercussions économiques directes (mammites, stérilité, avortements, gales...) le place dans une situation privilégiée pour l'orientation et les rectifications de politique zootechnique générale. La production animale et la défense sanitaire seront donc associées étroitement à tous les échelons.

III.- Contrôle des Denrées Alimentaires.

Toutes les denrées alimentaires destinées à l'homme, et provenant des animaux ou de la mer, doivent être soumises à une inspection avant d'être livrées à la consommation.

Dans les abattoirs, seul le vétérinaire peut être accrédité pour marquer les viandes et les carcasses.

Des infections graves (type salmonelloses) peuvent survenir après l'abattage, et un contrôle hygiénique sévère des boucheries s'impose également.

Le lait, les œufs, le miel, les conserves... doivent être soumis à des vérifications systématiques, de même que les produits de la mer éminemment altérables.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

A. PRODUCTION FOURRAGERE.

Il a été défini antérieurement que la Politique Générale de l'Elevage devait consister à stabiliser les effectifs animaux, et à supprimer les efforts des disettes périodiques. Des études ont montré que le troupeau national doit être maintenu à un chiffre assez élevé, par l'utilisation des réserves, afin que la rentabilité maximum soit assurée. Il a également été décidé d'accorder suffisamment d'ampleur aux réserves fourragères pour que les animaux, non seulement subsistent pendant les années défavorables, mais également produisent presque normalement. Dans ces conditions, la sauvegarde alimentaire acquiert une grande importance.

I. ACTIONS A ENTREPRENDRE

1.1 **SAUVEGARDE ALIMENTAIRE** : C'est sans conteste l'objectif primordial à atteindre Rappelons d'abord que l'insuffisance alimentaire périodique se présente sous deux aspects :

a) - L'aspect le plus fréquent est l'insuffisance alimentaire par rapport à l'année de plus grande fréquence dans le cycle de dix ans. Dans ce cas, à travers les régions le déficit du potentiel fourrager est de l'ordre de 10 %. Par contre, l'excédent est de l'ordre de 18 %. A travers ce cycle de dix ans, il est possible de régulariser l'affourragement par des moyens à l'échelle de l'exploitation; fauche des herbes les années excédentaires, ensilage et foin, conservation des pailles des récoltes exceptionnelles de céréales etc..., conservation des concentrés sur place pour des périodes de courte durée (1 à 2 ans au maximum). Au besoin, il faut admettere la transhumance limitée des troupeaux (20 à 30 % au maximum) d'une région à une autre. En effet, dans ce cycle on constate souvent que les insuffisances d'un Gouvernorat correspondent à des excédents dans certains Gouvernorats voisins.

Somme toute, cet aspect d'insuffisance limitée en volume dans le temps et dans l'espace, ne nécessitera pas des moyens dépassant ceux de l'exploitation. Toutefois les exploitations devront organiser leurs troupeaux et leurs pâturages dans un cadre relativement concentré : au minimum 200 femelles ovines ou leur équivalent.

b) - Deux années sur douze, ou plus rarement une année sur 6, l'insuffisance alimentaire prend un caractère de disette, par son importance, sa généralisation et sa durée. Le déficit durant ce cas atteint facilement 25 à 30 % du potentiel le plus fréquent.

Les conséquences sont catastrophiques : pertes dans l'année de 25 à 30 % du cheptel, perte de production durant l'année de disette et les quatre années suivantes, reconstitution des troupeaux pendant 5 ans environ avec non utilisation du potentiel alimentaire durant ce temps. En pratique, l'ensemble se traduit par une diminution de la production animale de 60 %, 5 années sur 16. Les conditions de vie de l'éleveur sont de ce fait très dures puisqu'il se trouve dans un système économique toujours désorganisé.

Pour remédier aux effets néfastes de la disette, la solution qui consiste à maintenir en vie les femelles reproductrices est très nettement insuffisante; en effet, c'est la réduction des naissances et l'effet sur les agnelleset antenaises qui est le plus grave. La sauvegarde alimentaire doit garantir le maintien en vie de femelles, mais aussi et surtout assurer un taux de naissance convenable et une croissance des jeunes normale. Pratiquement on doit tendre vers la satisfaction totale des besoins, en constituant des stocks susceptibles de combler le déficit au moins d'une année de disette.

Pour la constitution des stocks fourragers, il faut d'abord une production fourragère supérieure aux besoins annuels; ceci peut être réalisé par :

1) - **Le développement de la production fourragère** sur les périmètres irrigués sans porter préjudice aux autres cultures prévues par le Plan. C'est par la reconversion des oasis et la pratique de production des fourrages d'hiver généralisée aux zônes iriguées du Centre et du Sud qu'on résoudra en grande partie le problème au Sud de la Dorsale. En outre, dans ces périmètres, là où les plantations sont jeunes ,le supplément d'eau d'été peut être utilisé pour produire des fourrages d'été de nature à hâter la constitution des stocks fourragers.

Pour ce faire, il suffit de crédits de campagne dans les périmètres récents; dans les oasis, l'opération de reconversion doit être résolument menée à terme partout où elle est nécessaire. Son organisation relève de l'hydraulique agricole.

2) - **La constitution de plantations de cactus inerme** doit se réaliser sur l'équilivalent de 50.000 ha de plantation en pleine. En fait l'amélioration des parcours dans le Centre et le Sud doit porter sur 400.000 ha environ, grâce, entre autres, à des opérations de C.E.S. La plantation de cactus inerme sur les tabias intérieures permettra d'obtenir l'équivalent de production de 1/8 d'ha en plein, par ha de pâturage. L'ensemble des 400.000 ha doit donc normalement atteindre l'objectif escompté. Toutefois et pour tenir compte des situations particulières, on peut admettre la plantation en plein de l'ordre de 20.000 ha sur des terres profondes et légères, ou dans la partie aval des ravins du Sud, moyennant l'exécution de jessours.

3) - **L'introduction de fourrages dans l'assolement céréalier** de grande culture a un rôle déterminant. Les moyens pour y arriver sont prévus par les textes d'encouragement à l'agriculture.

La réalisation est possible par une vulgarisation poussée auprès des exploitants susceptibles de pratiquer l'assolement, et par une grande extension des coopératives de Production du Nord.

4) - **La création de prairies** sur environ 100.000 ha peut être réalisée grâce aux mêmes moyens si le problème de production des semences est résolu.

5) - **La constitution de stocks de fourragers concentrés** à utiliser les années de disette peut être envisagée pour couvrir par exemple 30 % des besoins et par l'importance des quantités supplémentaires. Une année de grosse production les excédents peuvent être exportés. Dans l'examen de potentiel de stockage de céréales et de légumineuses alimentaires, cet aspect ne doit pas être perdu de vue.

6) - **L'organisation du stockage de fourrages riches** sur les lieux de production est une nécessité du fait qu l'année de disette ne peut être prévue; or, les fourrages secs ou ensilés ne peuvent se conserver sans risque au delà de 2 ans. Il importe dans ce cas, et s'il n'y a pas disette, de les consommer et de les reconstituer ; cela ne peut être fait que sur les lieux de production.

Le stockage public par les soins de l'Office des Céréales est possible grâce aux textes prix à cet effet. Il y aurait lieu d'encourager les stocks à la ferme par l'institution des primes pour alléger le stockage d'Etat et limiter les manipulations et transports.

1. - DES RATIONS ALIMENTAIRES SUFFISANTES ET EQUILIBREES doivent être utilisées d'une manière généralisée ; c'est là un objectif dont l'intérêt est aussi majeur que le premier. Sa réalisation permettrait d'augmenter la productivité du cheptel existant (dans une proportion de 20 %) est aussi l'implantation de races et de méthodes zootechniques plus perfectionnées.

Nous avons montré que cet objectif est à atteindre d'abord par une production fourragère diversifiée mais cette action en elle-même est insuffisante, parce que si l'augmentation et la diversification sont réalisables à travers une région ou même le pays, elle est beaucoup plus difficile à trouver à l'échelle de l'exploitation. C'est donc par un échange fréquent entre les exploitations, les zônes irriguées et les pâturages secs, dans les diverses régions, que cet objectif sera atteint. Celà se traduit par *l'intégration de l'élevage dans dans l'agriculture* et l'intégration de l'élevage dans les circuits régional et national. Cest une modification profonde de l'Agriculture Tunisienne et de la mentalité des agriculteurs et des éleveurs. Ce point majeur, qui fait l'objet d'une des recommandations les plus pressantes de la F.A.O., ne peut être obtenu que dans le cadre des réformes des structures y compris les structures mentales.

1.3 - L'AUGMENTATION ET LA DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION se manifesteront en deux temps :

— Dans le cadre de cette décennie, par l'amélioration des pâturages du Nord, la création des prairies, la culture de fourrages et la production de concentrés sur 50 % de la surface réservée à la grande culture du Nord, la culture fourragère dans les périmètres irrigués .

— Durant la décennie suivante et jusqu'en 1985, l'amélioration des parcours sur les sols érodés, les terres plantables de qualité médiocre du Centre et du Sud et des périmètres forestiers permettra de doubler là production d'U.F. à l'ha. Par ailleurs, les terres de bas-fond dans le Centre et une partie du Sud bénéficiant des eaux supplémentaires de crues participeront dans une proportion plus grande et plus régulière à l'alimentation animale. Il est possible de présumer que vers 1985, le potentiel des parcours puisse doubler, soit dépasser 2 Milliards d'U.F. Parallèlement la production fourragère en irrigué augmentera; les irrigations d'appoint en hiver occuperontune place plus importante dans le Nord; la technique d'exploitation des prairies et pâturages du Nord sera plus affinée et plus productive. L'ensemble des produits fourragers autres que les parcours pourra atteindre 3 Milliards d'U.F. C'est-à-dire que l'effort d'amélioration de la production animale continuera à être dominant durant la 2ème décennie et que son effet maximum ne se manifestera qu'après 1980. Ces précisions doivent permettre de situer les actions de recherche dans les productions fourragères et animales.

1.4 - L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION DES SEMENCES FOURRAGERES est certainement une des nécessités fondamentales pour la réussite de ces opérations. Les conditions sont favorables pour cette spéculation : les écotypes à multiplier sont en grande partie connus ; les périmètres irrigués susceptibles de les produire existent, et la grande culture du Nord pourra participer à cet effort.L'Office des Céréales pourra organiser ce secteur à l'image de la production de semences de céréales qu'il a si bien réussi.

L'augmentation et la diversification de laproduction fourragère, ainsi que la constitution de stocks alimentaires, constituent les bases fondamentales du développement quan-

titatif et qualitatif de l'élevage. Il est clair que ce développement est à rechercher aussi bien dans une augmentation numérique des troupeaux que dans un perfectionnement des races et des méthodes zootechniques dans le sens d'une plus grande productivité.

Il est indispensable d'utiliser toutes les disponibilités fourragères, aussi bien pour l'exploitation économique du potentiel existant que par le maintien de l'effort cultural. Il n'est pas convenable de promouvoir une politique fourragère dynamique et une évolution de l'élevage dans le cadre d'une prudente appréhension. Le dynamisme doit être proportionnel, sous peine d'échec dans tout le développement de la production animale.

2. CAPITALISATION DU CHEPTEL RESULTAT DE CES ACTIONS :

Si la sauvegarde alimentaire a pour but à partir de 1971 de stabiliser les effectifs, et par voie de conséquence les productions, une action permanente d'augmentation des effectifs du troupeau national est envisagée dès à présent. En effet, le potentiel de 1971 est nettement supérieur à la situation actuelle, et l'évolution zootechnique traduit cette amélioration.

Une capitalisation est donc enregistrée régulièrement, due à la fois à l'augmentation brute des effectifs et à l'augmentation brute des effectifs et à l'accroissement de qualités des animaux. Les bovins locaux sont remplacés progressivement par du bétail en absorption, des vaches laitières sont installés ; des bovins de races améliorées remplacent les moutons rustiques dans les zones qui le permettent.

Pendant la Quadriennie, on assiste aux variations suivantes entre 1965 et 1968, en valeur totale du capital cheptel.

Ovins	:	+	5.309.000	Dinars
Volailles	:	+	630.000	Dinars
Animaux de bât	:	—	516.000	Dinars
Bovins	:	+	13.917.050	Dinars
TOTAL.....		+	19.340.050	Dinars

Les caprins et les animaux de trait sont restés stationnaires en valeur et en effectif.

Si l'on envisage la période complète couvrant le plan quadriennal augmenté des 3 années qui suivent, c'est-à-dire les 7 années entre la fin du Pré-Plan et la fin des perspections Décennales, l'augmentation de capital national due au cheptel est de 36.799.000 Dinars.

Le détail de ce calcul sera envisagé plus loin pour la Quadriennie, mais l'application des valeurs unitaires aux effectifs correspondants 1964-1971 fournit les montants suivants :

VALEUR DU CHEPTEL VIF NATIONAL

(Valeur en Dinars)

	Situation actuelle Fin Pré-Plan	Situation 1971 Fin Perspectives	Différence
Bovins laitiers	2.205.000	8.505.000	+ 6.300.000
Bovins absorption	—	40.470.000	+ 40.470.000
Bovins locaux	23.520.000	—	— 23.520.000
TOTAL.....	25.725.000	48.975.000	+ 23.250.000
Ovins laitiers	588.000	1.400.000	+ 812.000
Ovins queue fine	2.385.000	2.850 000	+ 465.000
Ovins thibar	551.000	1.710.000	+ 1.159.000
Ovins crois. Ind.	—	2.850.000	+ 2.850.000
Ovins Barbarins	20.524.000	28.322.000	+ 7.798.000
TOTAL.....	24.048.000	37.132.000	+ 13.084.000
An. de trait	3.610.000	3.610.000	—
An. de bât	2.520.000	1.200.000	— 1.320.000
Caprins	2.500.000	2.500.000	—
Aviculture traditionnel ..	2.250.000	2.250.000	—
Aviculture moderne	—	1.785.000	+ 1.785.000
TOTAL.....	60.653.000	90.452.000	+ 61.639.000
			— 24.840.000
			+ 36.799.000

Les chiffres précédents correspondent toutefois à la valeur globale du capital cheptel présent dans le pays y compris les animaux de boucherie. La détermination de *la formation brute* de capital nécessite un calcul complémentaire.

En effet, seul l'accroissement du nombre de femelles doit intervenir, puisque les autres animaux sont destinés à la boucherie et qu'ils ne doivent pas être comptés deux fois (en capital et en revenu) ; si l'élevage était stabilisé en effectif, une grande partie des femelles passerait également à l'abattoir. D'un autre côté, il faut déduire les frais d'achat pour les animaux importés et tenir compte d'une certaine moins-value pour les animaux nés et élevés dans le pays par rapport aux importés.

Pour les bovins laitiers par exemple le détail des calculs est le suivant (il s'agit de prix moyens entre les âges limites de chaque catégorie).

ETAT ACTUEL :

7.000 vaches adultes × 1 × 250 Dinars	=	1.750.000
7.000 génisses + 2 ans × 0,15 × 140 Dinars	=	147.000
7.000 génisses 1 — 2 ans × 0,15 × 75 D.	=	78.750
7.000 veaux fem. 0 — 1 an × 0,15 × 30 D.	=	31.500
TOTAL DINARS :		2.007.250

ETAT 1971 :

27.000 vaches adultes × 1 × 200 Dinars	=	5.400.000
27.000 génisses + 2 ans × 0,15 × 140 D.	=	567.000
27.000 génisses 1 — 2 ans × 0,15 × 75 D.	=	303.750
27.000 veaux fem. 0 — 1 an × 0,15 × 30 D.	=	121.500
TOTAL DINARS :		6.392.250

Différence	: +	4.385.000 Dinars
Achat de 6.910 vaches importés	: —	1.727.500 Dinars
Solde	: +	2.657.500 Dinars

TAUREAUX :

Situation actuelle : 350 taureaux × 300 D.	=	105.000 Dinars
Situation 1971		
monte naturelle : 200 taureaux × 300 D.	=	60.000 Dinars
insémination : 20 taureaux × 300 D.	=	16.000 Dinars
		76.000 Dinars

Différence : 76.000 — 105.000	= —	29.000 Dinars
Achat des 20 taureaux importés à déduire :	—	16.000 Dinars

Solde : — 29.000 — 16.000 = — 45.000 Dinars.

Par conséquent la formation brute de capital pour les bovins laitiers s'élève entre 1964 et fin 1971, à :

Femelles	: +	2.657.500 Dinars
Mâles	: —	45.000 Dinars
Capitalisation vraie	: +	2.612.500 Dinars

On peut obtenir par analogie les montants pour les autres espèces qui subissent des variations d'effectifs, ce qui n'est pas le cas des chèvres, des chevaux, des mulets, des chameaux et de l'aviculture traditionnelle. Pour l'aviculture moderne, on a tenu compte ici des 50.000 poules environ qui sont exploitées en poulaillers rationnels actuellement.

On constate ainsi que la formation brute réelle de capital due aux variations des effectifs animaux est de 21.871.550 Dinars en 1971 par rapport à la fin du Pré-Plan.

FORMATION BRUTE DE CAPITAL

VALEUR EN DINARS

	SITUATION ACTUELLE FIN PRE-PLAN	ACHATS	SITUATION 1971 FIN Perspectives	CAPITALI-SATION VERITABLE
BOVINS :				
Laitiers	2.112.250	1.743.500	6.468.250	+ 2.612.500
Absorption	—	58.750	26.523.000	+ 26.464.250
Locales	17.997.000	—	—	— 17.997.000
TOTAL	20.109.250	1.802.250	32.991.250	+ 11.079.750
OVINS :				
Laitiers	546.000	142.500	1.300.000	611.500
Queue fine	1.987.500	25.000	2.375.000	362.500
Thibar	449.500	160.000	1.395.000	785.500
Crois. Industr.	—	105.200	1.710.000	1.604.800
Barbarins	17.592.000	—	24.276.000	6.684.000
TOTAL	20.575.000	432.700	31.056.000	+ 10.048.300
VOLAILLES :	37.500	14.000	1.275.000	+ 1.223.500
ANES :	900.000		420.000	— 480.000
TOTAL	41.621.750	2.248.950	65.742.250	+ 21.871.550

Méthodes et Interventions.

3.1 - Recensement

Avant tout autre effort d'extension, un recensement technique des animaux sera mis sur pied, car aucun contrôle de planification ne peut être obtenu sans la connaissance des effectifs. Ce recensement répondra à des objectifs bien précis qui seront déterminés par les services techniques compétents ; sans pousser la demande du détail trop loin. Ce qui amènerait un supplément d'inexactitude, cette enquête exhaustive répondra aux nécessités suivantes : effectifs par espèce et par race, avec détermination de l'âge par les dents pour les grandes espèces (la distinction en adultes et jeunes ne peut suffire).

— type de spéculation, et voies de commercialisation
— importance des lots (ovins, volailles..)
— superficie de cultures fourragères.

Les questionnaires seront mis en rapport avec les recommandations de la F.A.O., et la fréquence de leur utilisation sera déterminée par les besoins ; s'il n'est pas nécessaire de procéder chaque année à une enquête très détaillé, un rythme décennal est probablement indispensable avac début immédiat.

3.2 - Choix des Races

a) - Bovins Laitiers

L'exploitation en race pure aura recours essentiellement aux animaux pienoirs, dont les origines seront contrôlées non seulement pour l'ascendance, mais également pour la conformation. Le soutien et l'encouragement de l'Etat seront limités à cette race, pour éviter la dispersion des efforts que ne manquerait pas de créer la diffusion d'autres races.

b) - Bovins en Absorption

L'objectif de maximation des productions demande de recourir aux croisements les plus favorables, et compte tenu des exigences spéciales des différents races. Dans les exploitations qui consacreront une superficie suffisante aux cultures fourragères et qui ne seront pas soumises à des régimes pluviométriques trop faibles (plus de 450 mm) on fera du croisement d'absorption par la race Brune des Alpes; dans les autres cas, la race tarentaise est plus indiquée. L'interprétation des résultats acquis à ce jour en Tunisie montre suffisamment l'avantage de la race Schwytz : production brute de lait supérieur en race pure (3.500 lit. contre 2.800 lit. et en absorption (2.000 lit. contre 1.000 lit. en 1er l'action de F. 3), meilleure conversion des fourrages par litre de lait produit (2.021 U.F. contre 3.683 U.F. au stade d'absorption cité), et par conséquent gain de production supérieur au supplément alimentaire requis. Il est évident que les précautions classiques d'élevage seront utilisées, notamment pour l'équilibre minéral des rations et le renouvellement du sang.

La race Fleckvieh ne présente pas d'avantages réels sur les animaux Schwytz, ni en viande ni en lait, par contre le pelage pie présente les inconvénients connus de la photosensibilisation dans les régions à mille-pertuis. En ne multipliant pas les animaux Fleckvieh, mais en les absorbant au contraire par les sujets Montbéliards existants et qui appartiennent au même rameau ethnique européen, on réduira le nombre de races ce qui permettra d'autant mieux d'augmenter l'efficacité du contrôle technique et de la vulgarisation.

Le croisement avec les taureaux zébus, qui a fait ses preuves dans les régions d'exploitation extensive (parcours en forêt, grande proportion de fourrages grossiers, longs déplacements...) ou à climat très chaud, ne sera pas oublié. Une amélioration du format des animaux indigènes sera certaine, et les sujets ainsi produits pourraient faire l'objet de courants commerciaux vers les régions plus favorisées par les fourrages, où défavorisées par l'absence de fumier nécessaire, où l'engraissement serait pratiqué.

c) - Bovins locaux

Le potentiel fourrager de 1971 montre qu'il y a place pour la substitution complète des vaches locales par les produits du croisement d'absorption. Une restriction sera apportée cependant à la variété blanche du Cap Bon, réputée bonne laitière. Pendant la durée du Plan Quadriennal, le Gouvernorat du Cap Bon sera mis en « défens zootechnique »; seules les étables de laitières pie-noires seront autorisées, en dehors de l'élevage en race pure de la vache blanche du Cap Bon. Un contrôle de toutes les performances et une amélioration parallèle des conditions d'alimentation permettront de préciser définitivement l'intérêt de cette souche, sélectionnée empiriquement depuis longtemps.

d) - Ovins laitiers

On poursuivra la politique déjà préconisée d'acquisition de brebis laitières en Sardaigne essentiellement, mais les marchés de Sicile et l'Espagne ne seront pas négligés.

e) - Ovins à queue fine

Malgré le recours massif à cette race pour le croisement industriel, l'extension du mouton de l'Ouest pourra s'effectuer sans recourir à des importations sauf pour des béliers ; on regroupera cependant, à l'intérieur de cette race; les animaux à tête rousse, qui sont indiqués pour le Nord de la zône d'extension prévue. Cette sélection est parfaitement possible, suivant la couleur de la tête et des extrémités (blanche ou rousse) pour fondre les effectifs très faibles des souches étrangères pures (Tadmit, Ouled Jellal, Rembi) en un rameau tunisien de la race à queue fine.

Il y aura intérêt à ne plus distinguer que deux variétés.

f) - Ovins noirs de Thibar

Les objectifs envisagés, justifiés par une meilleure transformation des productions végétales, ne peuvent être atteints que par des acquisitions à l'étranger pour aider la reconstitution du troupeau noir. Les races étrangères auquelles on peut avoir recours sont assez peu nombreuses, il s'agit du mérinos noir ibérique, issu d'une formule thnique proche de celle à la base du mouton de Thibar, et des moutons bizets et des noirs du Velay (ex-noirs de Bains) qui ont déjà été introduits en Tunisie antérieurement et se sont fusionnés rapidement et harmonieusement avec le Thibar tout en fournissant des rendements très élevés.

g) - Ovins du croisement industriel

A côté de quelques béliers noirs de Thibar, on aura recours surtout à des mâles de races européennes des boucheries, comme le Mérinos précoce ou du Wurtemberg le Berrichon, l'Ile de France, le Charmois, le Southdown de plein air, le « Schwarzköpfige Fleischschafe »...

Mais pour réduire l'importation systématique de béliers, on introduira quelques troupeaux ovins de boucherie qui seront élevés en race pure et serviront, en plus des essais de comparaison, à la production de géniteurs. Un effectif global de 800 brebis serait utile, dont la moitié appartenant à des races mérines.

h) - Ovins Barbarins

Les efforts et les encouragements porteront sur la planification de la race pour les caractères de la queue, de la toison et de la couleur les sujets colorés en partie et aux extrémités noires seront progressivement remplacés.

i) - Volailles

L'orientation de l'aviculture moderne favorisera la production d'œufs et de poulets, mais pour éviter la création d'un double circuit de production de poussins (variété pour les œufs et variété pour la chair) on aura recours à des races à aptitudes mixtes. Cela permettra de ne pas utiliser des sujets hypersélectionnés, toujours très sensibles, et d'employer pour la chair les poussins mâles éliminés des circuits de ponte, ce qui ne pourrait être pratiqués avec les souches exclusivement pondeuses. Le choix est en effet beaucoup plus une question de souche ou de lignée que de race, mais l'aptitude mixte se retrouvera dans les variétés issues de la poule R.I.R. (Rhode Island Red). Les concours de ponte montrent en effet que la rentabilité finale est souvent meilleure avec les R.I.R. qu'avec le Leghorn, malgré des différences dans la ponte et la consommation, mais grâce au supplé-supplément de revenu dû au poids de la R.I.R. réformée et surtout du poulet.

En aviculture traditionnelle, l'amélioration sera due à des échanges gratuits de coqs locaux contre les coquelets provenant des multiplication nationales après immunisation contre les maladies principales.

3.3 - Méthodes d'Alimentation

Pour les bovins, la nourriture des animaux ne se bornera pas à satisfaire l'appétit par un volume suffisant de fourrages, mais à fournir suffisamment d'énergie (U.F.) pour permettre l'extériorisation du potentiel de production.

Les hydrates de carbone ne représentent cependant pas le seul aspect des rations, et l'on accordera toute son attention à la couverture des besoins azotés, la répartition des aliments en fourrages grossiers, fourrages riches et concentrés ne se justifie que pour la détermination des objectifs nationaux, mais ces notions ne sont en aucun cas applicables au niveau de la ferme.

En plus de l'aspect protéique l'apport de matières sèches constitue un facteur capital à la fois pour satisfaire les besoins de production des animaux et pour les maintenir en état de santé convenable. La culture de fourrages par l'irrigation ne constitue pas une mé-

thode permettant une production animale plus intense (lait) ou plus rapide (croissance, viande), mais uniquement un procédé pour augmenter le volume fourrager. De très grave mécomptes sont à craindre par l'utilisation exagérée de fourrages obtenus en irrigation, et souvent administrés humides (rassasiement prématuré avant couverture des besoins), et il est utile de rappeler que l'élevage des jeunes veaux et l'engraissement des jeunes ne s'opèrent pas avec du fourrage vert.

On aura recours au maximum aux produits de remplacement du lait pour l'élevage des veaux, ce qui aura pour effet d'augmenter d'autant le volume lacté mis à la disposition de la population humaine. Bien plus, des solutions pratiques seront déterminées pour l'utilisation au maximum des dérivés liquides du lait car l'on peut de cette manière répondre à la fabrication locale de beurre et autres produits, à la transformation des sous-produits en protéines animales consommables (veaux essentiellement), et à l'approvisionnement de la population qui a besoin de protéines plus que de graisses animales (lait de consommation à faible taux en matière grasse).

Les produits minéraux et vitaminique des rations ne peuvent être assurés que grâce à l'utilisation d'aliments composés, complets ou complémentaires, ce qui sera possible grâce à l'usine prévue. Toute tentative de correction de ces déséquilibres est vouée à des demi-réussites si elle est pratiquée dans l'exploitation elle-même; les mélanges homogènes exigent des techniques modernes et industrielles. Or, ces équilibres minéraux et vitaminiques sont indispensables au fonctionnement des machines animales de transformation.

La méthode d'alimentation par aliments composés complets et encore plus indispensables pour l'aviculture moderne qui ne peut recourir absolument à aucun autre procédé. Pour les ovins, les aliments rationnels seront également utilisés selon les spéculations, mais il y aura avantage à avoir recours surtout à des mélanges correcteurs minéraux, à déterminer et à produire sur place à l'usine d'aliments.

On se gardera d'oublier l'existence de sous-produits industriels produits dans le pays, qu'il n'y a pas intérêt à exporter tels quels, mais à transformer sur place pour utilisation locale ou exportation éventuelle après transformation en matières nobles; c'est le cas des issues de meunerie (Son) des pulpes de betteraves désséchés des tourteaux (lin, amandon, tournesol, coton...).

3. - Méthodes de Production

Les étables laitières seront de préférence prévues pour héberger un effectif suffisant pour justifier une installation moderne de traite, et pour rationnaliser au maximum le travail de l'ouvrier spécialisé qui y sera affecté. S'il faut 30 vaches pour justifier une salle de traite, la disposition de cette dernière en « arête de poisson » exige au moins 50 animaux et probablement 80. D'autre part, la réussite de la conduite de troupeau est conditionnée par les soins assidus et compétents apportés aux animaux, ce qui nécessite la présence d'un éleveur laitier capable et responsable du troupeau qui lui est attribué. L'expérience acquise à l'étranger montre que 80 vaches peuvent être confiées à un seul homme dans une installation moderne; or il est nécessaire de n'avoir qu'un seul ouvrier spécialisé pour un troupeau afin de maintenir intacte la notion de responsabilité.

A côté de ces étables à gros effectifs, où la main-d'œuvre compétente sera bien utilisée, d'autres exploitations pourront s'adonner à l'élevage des veaux. Une collaboration étroite et permanente entre le zootechnicien et le vétérinaire permet d'éliminer les dangers de maladies.

La production de viande bovine se fera à la fois avec les femelles de réforme et avec presque tous le mâles (sauf quelques rares individus de race pure conservés pour la production). Les techniques d'affouragement sont actuellement bien connues, et l'on s'efforcera de produire des taurillons pesant 400 K au moins vers 15 à 18 mois, l'abattage de très jeunes veaux est un gaspillage de potentiel sauf à y réserver un contingent déterminé pour les « Veaux de lait » (emploi du lait écrémé, et autres dérivés) si les prix le justifient. D'un autre côté, les vieux bœufs sont trop tardifs et accusent un trop mauvais coefficient de conversion des U.F.

Par contre, on ne négligera pas la technique récente de production de « baby-beef européen », pesant 450 à 500 K. vers 12 mois, et qui peut être obtenu par des veaux mâles pie-noirs, et probablement Schwytz. Cette méthode, qui a recours essentiellement à des aliments composés industriels (qui seront produits sur place) est indépendante du lieu de production des fourrages; les animauxsont élevés en stabulation libre par petits lots, et une production très importante defumier est donc normalement assurée.

Des études étrangères récentes montrent que parmi les races habituelles (pie-noires, pie-rouges, rouges...) des différences de résultats à l'engraissement sont plus sensibles entre les sujets d'une même race qu'entre les races. D'autre part on a pu prouver qu'il n'y a pratiquement pas de différences entre les vitesses d'accroissement des veaux de races laitières ou à viande pendant la première année. A plus forte raison comprend-on les conclusions allemandes niant toute différence pour le rendement de l'alimentation et la qualité des carcasses entre les veaux pie-noirs et Fleckvieh. Aussi aura-t-on recours essentiellement aux races déjà implantées.

Chez les Ovins, la modification la plus importante consiste en l'apparition à grande échelle de l'agneau précoce par le croisement industriel, ce qui demande la division du travail entre naisseurs et engraisseurs; les premiers maintiendront les femelles dans les régions rustiques, tandis que les seconds pratiqueront un élevage intensif.

Une collaboration étroite sera établie également entre les régions de parcours et les périmètres irrigués producteurs de fourrages, dont l'utilisation se ferait selon les exigences des animaux (embouche des agneaux au foin, alimentation des brebis nourrices...).

La production laitière sera épaulée par une organisation des circuits commerciaux intérieurs et extérieurs, qui doivent suivre la transformation industrielle ou artisanale du lait de brebis. Des efforts de prospection des marchés extérieurs et de consommation locale sont à entreprendre.

Toutes ces spéculations, et plus encore la production avicole, profiteront énormément d'une organisation coopérative ou inter-coopérative dans l'approvisionnement et les débouchés. Les secteurs amont et aval ont autant d'importance que l'échelon de production pour la rentabilité de ces méthodes modernes d'élevage.

3-5 - Encouragements à l'Elevage

Les méthodes classiques d'action directe chez les éleveurs d'élite restent valables pour encourager une exploitation animale progressiste. En dehors de la vulgarisation, les concours et la distribution de primes sont les meilleurs moyens, valables pour toutes les espèces. En plus de ces manifestations, une publicité particulière peut être assurée pour la diffusion des résultats obtenus dans diverses exploitations similaires, une émulation entre les Coopératives est souhaitable (production moyenne d'étable suivant le contrôle laitier, proportion des catégories de laine, résultats de ponte ou d'engraissement de poulets... peuvent être publiés et comparés.

L'encouragement financier de l'Etat se manifestera sous trois formes, touchant chacune un public distinct :

a) tournées de classement et d'enregistrement, au cours desquelles un jury se déplace chez les éleveurs.

b) concours régionaux, dans une région d'élevage et pas nécessairement en ville, où une classification est établie en tenant compte des performances économiques et pas seulement de l'aspect extérieur.

c) un concours national, à l'occasion d'une vaste manifestation, annuelle ou non.

4. - Infrastructure à installer

L'intensification et le développement de l'élevage nécessitent évidemment une organisation adéquate et des moyens en rapport avec les buts poursuivis. Parmi cette infrastructure à mettre en place se retrouve l'organisation de l'Insémination Artificielle et le Contrôle des Performances chez les bovins, l'extension des primes et concours chez

toutes les espèces, les stations de sélection pour les ovins et les volailles, les centres d'incubation; de multiplication, de démarrage... en aviculture.

Les activités connexes, antérieures ou envisagées ici ; c'est le cas de l'usine d'aliments, de l'industrie laitière, des abattoirs,des clos d'équarissage, des emplois des laines, des circuits de commercialisation....

4-1. - **Insémination Artificielle**

Le Centre de Sidi Thabet, dont la construction a commencé pendant le Plan Triennal, sera terminé et agrandi pour suivre la cadence rapide d'extension du croisement continu. En même temps, un réseau de sous-centres régionaux assurera la diffusion rapide de la semence.

Les taureaux peuvent être abrités dans des bâtiments modernes mais simples et les Sous Centres ne demandent qu'un simple bureau équipé essentiellement du téléphone. Les investissements peuvent donc être relativement faibles.

Le programme de développement pendant la quadriennie devrait être le suivant :

	1965	1966	1967	1968
A construire				
Centre Sidi Thabet	2e tranche + 1e extension	2e extension	3e extension	4e extension
Sous-Centres	2	2	2	2
En fonctionnement				
Capacité du Centre	18	24	40	60
(taureaux)	(6+7+5)	(7+8+9)	(10+10+20)	(13+12+35)
Sous-Centres (nombre)	1	3	5	7

Les constructions de 1968 sont à prévoir dès maintenant pour quelles puissent entrer en fonctionnement dès le début de la période après la Quadriennie 1965-68, et pendant laquelle l'élevage continue à s'étendre. Les « extensions » consistent en des hangars simples et aménagés. La situation actuelle du Centre (1e tranche) permet d'abriter 10 taureaux, qui sont déjà acquis; d'autre part, un sous-centre sera prêt à fonctionner en 1965.

4-2. - **Contrôle des Performances**

Un contrôle laitier beurrier sera mis offciellement en place; il regroupera tous les résultats obtenus par les méthodes admises et unifiées. Cet important élément d'appréciation pour la valeur zootechnique des animaux sera utilisé à des fins économiques, pour définir les conditions de rentabilité et des améliorations à apporter. Les certificats d'aptitude délivrés par les Autorités accorderont ainsi une plus value aux animaux d'élite. Sans envisager le contrôle de toutes les vaches laitières, il ne faudra pas omettre de suivre à côté des étables de pie-noires retenues, d'asez nombreuses exploitations où le croisement d'absorption sera pratiqué. La progression réelle des performances est très importante à connaître.

Le Contrôle de Croissance pourra démarrer à une plus faible échelle ; il s'intéressera à la fois au testage des mâles issus des taureaux pie-noirs d'insémination, et aux autres animaux engraissés ou gardés pour l'élevage, aussi bien en croisement d'absorption qu'en variété locale blanche du Cap Bon.

N.-B. — Détail des taureaux : Pie-noirs + tarentais + bruns des Alpes.

Le Contrôle Laitier ne sera pas oublié, car ses effets pourront être sensibles sur la classification des toisons et la position de la Tunisie sur les marchés extérieurs, à condition que les laines soient bien triées et groupées.

Les livres généalogiques ne se limiteront plus à l'espèce équine, mais intéresseront également les bovins et les ovins. Il est possible d'individualiser tous les bovins de race pure, et une partie des femelles du croisement d'absorption. Des troupeaux ovins de sélection et de multiplication seront étudiés pour permettre la diffusion d'animaux d'élite, mais pour les moutons l'effort portera surtout sur la qualité des béliers mis en service dans les troupeaux de rente.

Les normes à adopter pour les documents seront étudiées en fonction des conditions locales, car s'il est normal de s'inspirer des conventions internationales (méthodes de contrôle...) il est souvent plus indiqué d'adapter les exigences aux circonstances réelles d'exploitation et d'ambiance (durée de lactation...) cela n'empêche pas de constituer des distinctions à des niveaux différents, dont l'un des échelons serait conforme aux normes internationales. D'autre part les contrôles des performances et les livres généalogiques ne doivent pas avoir pour but d'aboutir à des records ou à des filiations de haute pureté; il faut au contraire envisager les rendements optima au point de vue économique, et enregistrer tous les faits intéressant l'animal suivi, y compris ses défauts, ce qui est l'unique moyen pour opérer une sélection véritable.

4-3. - Haras de Béliers et Troupeaux de sélection

Alors que pour les bovins, il ne paraît pas nécessaire de créer des pépinières officielles en race pure (car le Contrôle des Performances et les Unités de Production les meilleures pourront assurer ce rôle) pour la sélection des races ovines rustiques, la création de Haras de Béliers est très efficace. Le gros effectif de femelles oblige en effet à porter ses efforts sur les mâles; la diffusion de béliers et d'élèves-béliers dans les troupeaux permettra d'épurer progressivement les caractères défectueux (toison, couleur, appendices...) et de relever la production. Mais cette opération n'est possible que par l'acquisition de jeunes agneaux mâles dans des élevages privés ou coopératifs, ces élèves béliers sont alors suivis jusqu'à l'âge de la lutte, et même après leur distribution. En plus des Etablissements d'Elevage Ovin existants Djebiniana pour le Barbarin ; Ebba Ksour pour le mouton à queue fine), on installera un haras de béliers laitiers et un autre de béliers noirs de Thibar.

Par contre, ces deux dernières races, plus perfectionnées, ne nécessitent pas la gestion étatique de troupeaux de sélection, par le contrôle des performances (lait, et viande-laine) peut très bien suffire dans des troupeaux de choix confiés à des exploitations d'élite.

4-4 - Stations Avicoles.

Malgré le passage ultérieur de la production de poussins et de la multiplication des souches agréées au secteur inter-coopératif, ces activités doivent être lancées actuellement par les pouvoirs Publics. Le programme de développement avicole nécessite un approvisionnement régulier de poussins à des périodes déterminées, en l'absence de production courante d'aliments composés pour tous les âges, l'exploitation avicole doit se limiter à débuter seulement après la période critique au démarrage (6 semaines) sauf pour gros effectifs qui justifieraient la présence de machines adaptées à la fabrication (cas de l'O.M.V.V.M.). La station avicole de Sidi Thabet a rempli ce rôle jusqu'à ce jour, et son action sera multipliée par le réseau de sous-stations prévues dans le pays, certaines sont nécessaires pour assurer la production du nombre de poussins démarrés requis, c'est à dire accroître le nombre de pondeuses et la capacité d'incubation. Alors qu'en 1965, deux nouvelles sous-stations seront terminées (crédits du Plan Triennal), il faut encore en installer deux en 1966 et deux autres en 1971 ; en 1968 on se limitera à compléter le maté-

riel existant dans les sous stations et à étoffer le matériel de Sidi Thabet servant au programme de prêt aux aviculteurs (éleveuses...). Enfin en 1965, la station avicole devra continuer à tester les mélanges alimentaires, cequi nécessite un complément de matériel.

En plus de son rôle actuel de centre d'incubation et de démarrage, qui sera transformé plus tard en un renouvellement des souches (pour éviter la dégénérescence) et une expérimentation de nouvelles souches étrangères (pour leur comportement en Tunisie avant la diffusion), la Station Avicole de Sidi Thabet assure la formation des techniciens avicoles, agents d'encadrement et de vulgarisation ainsi que responsables d'élevage. L'aménagement des bâtiments pour permettre ce rôle didactique est à envisager dès 1965.

4-5 - Haras et Stations de Monte Equine

Les locaux actuels seront aménagés lorsqu'ils peuvent l'être (Haras Central de Tébourba), Stations de Ebba Ksour, Bou Arada, Bir M'Cherga, Haffouz, Sbikha, Kasserine, Siliana, le Sers) tandis que des stations de monte sont à créer de toutes pièces à l'intérieur du pays pour assurer les saillies en main et la multiplication des mulets (Jumenterie le Rakada, Station de Sidi Amor, Souk El Arba, Bizerte (Bouhadid), Korba, Tajerouine, Kalaat Essenam, Djebel Abiod, Maknassy, El Hamma, Mezzouna).

5. - Orientation des tendances zootechniques

L'élevage bovin accordera le maximum d'importance aux performances réalisées et enregistrées, tant pour le lait que pour la viande et les caractères à action indirecte : fécondité, longévité, la valeur des pédigrées reprendra la place, modeste qu'elle doit occuper. Le croisement d'absorption sera particulièrement suivi, pour vérifier s'il n'est pas plus intéressant d'avoir recours à un certain moment au croisement alternatif, car les derniers degrés du croisement continu n'ajoutent plus grand chose, tout en augmentant les exigences (alimentation et surtout hygiène, soins) mais la conduite d'un élevage en croisement alternatif est plus délicate et cette perspective ne devrait être mise en pratique que dans des exploitations animées d'un grand dynamisme fourrager, et équipées d'un encadrement zootechnique très compétent. Le rôle des Services de Recherches est évident.

D'une manière générale, l'organisation des concours et l'enregistrement des données seront basés sur une conception rationnelle et moderne, consistant non seulement à connaître les sujets d'élite mais à estimer, à leur juste valeur, tous les animaux y compris les « déchets d'élevage ». La dissimulation volontaire ou inconsciente, des sujets hors du type, entraîne la faillite des programmes d'amélioration génétique.

Pour réaliser la production maximum de viande bovine, indépendamment des quantités envisagées dans un autre chapitre, par les mâles excédentaires et les vaches de réforme, on pourrait étudier la possibilité de ne pas abattre immédiatement les génisses qui seront éliminées de la reproduction (conformation insuffisante...).

A part les femelles stériles, toutes ces génisses de rebut pourraient être soumises à la saillie pour procurer un léger supplément de veaux, qui seraient tous mâles et femelles, destinés à la boucherie, les génisses seraient également abattues après quelques mois de lactation.

Le contrôle des mâles devra faire l'objet d'une surveillance très stricte pour éviter à tous prix des saillies par des animaux croisés même, et surtout, s'ils ont le type de la race améliorante très accusé. Un programme de castration doit être mis au point.

Chez les brebis, la sélection devra se faire sur la base des performances dans les races spécialisées du Nord, et par une action directe dans les troupeaux pour les autres. Il importe de toucher la grande masse des éleveurs, et d'orienter l'élevage par l'utilisation de béliers, récupérés ailleurs encore jeunes, et par les tendances imprimées à la sé-

lection (couleur des extrémités et surtout de la toison, type de queue, présence de jarre...).

L'interdiction d'abattage de femelles ne peut pas être généralisée, car elle provoque rapidement une diminution de la qualité moyenne des animaux par une sélection à rebours, mais on peut admettre aisément de ne pas autoriser l'élimination des femelles en gestation. Cette méthode, techniquement possible si elle va de pair avec la réorganisation des abattoirs, évitera la régression des jeunes et permettra la reconstitution du cheptel suivant les besoins. Car il est beaucoup plus indiqué de n'effectuer cette élimination qu'à un âge où les jeunes sont utilisables pour la boucherie. Mais ces interdictions devront faire l'objet de cas d'espèces, à déterminer par race et par région.

C. **Médecine Vétérinaire**

La réalisation des objectifs envisagés pour la défense sanitaire des animaux exige plus de moyens humains que matériels, la profession vétérinaire demande en effet une présence quasi permanente et une densité suffisante, qui peut être obtenue à la fois par l'aide d'adjoints et d'auxiliaires ainsi que par une mobilité appropriée.

Les affectations actuelles et les postes à pouvoir (°) sont les suivants 3 à Tunis Service Central (dont le Chef de Service) + 1°, Tunis - abattoir, Tunis frontière, Tunis - marché et boucherie, Tunis-circonscription, Zaghouan, Béjà, Medjez, Téboursouk°; Bizerte Mateur; Grobalia, Souk El Arba, Tabarka°; Le Kef, Maktar°, Sousse, Souassi°; Kairouan°, Oueslatia°; Kasserine°; Sfax, Fabès, Gafsa°, Sidi Bou Zid°, Medenine°.

En plus des 16 médecins vétérinaires et des 31 agents subalternes supplémentaires qui sont nécessaires pour donner la pleine efficacité dans tous les secteurs spécialisés et dans toutes les régions, des locaux adéquats doivent être prévus pour permettre les interventions au siège des 15 principaux centres (Zaghouan, Grombalia, Béjà, Medjez, Bizerte, Mateur, Souk El Arba, le Kef, Kasserine, Kairouan, Sousse, Sfax, Gabès, Gafsa, Medenine).

L'aménagement de bâtiments pour assurer le fonctionnement d'un hôpital vétérinaire central, simple mais équipé du matériel indispensable, est prévu à Tunis tandis que chaque circonscription vétérinaire possèdera son équipement pour les interventions rurales. Des parcs de quarantaine seront installés au port de Tunis - La Goulette, avec les dépendances nécessaires. L'équipement des abattoirs n'est pas repris ici.

A côté des véhicules ordinaires, deux camions bétaillères serviront à des transports d'animaux, et un de ces véhicules sera aménagé pour l'examen de cas particuliers à l'intérieur du pays (petit laboratoire itinérant...). Des couloirs d'aspersion mobiles remplaceront avantageusement les baignoires fixes pour les interventions périodiques, en éliminant les pertes économiques dues aux trop longs déplacements des animaux. Pour les pulvérisations systématiques et répétées, le matériel doit faire partie de l'équipement de chaque forme sauf le regroupement parfaitement possible de couloirs de pulvérisation pour plusieurs unités de production, par l'intervention des Unions de Coopératives ou des Coopératives de Service.

En plus de ces instruments et moyens de travail, les produits et médicaments nécessaires seront à acquérir.

CHAPITRE V — INVESTISSEMENTS

A. - Production Fourragère

Les travaux entrepris pour la production fourragère ont déjà été décrits et les tableaux suivants définissent les frais annuels provoqués par les créations nouvelles de la Quadriennie.

Il faudra éventuellement ajouter les dépenses d'investissement dues aux immobilisations, constructions et acquisitions pour le stockage à fourrages prévu pour la sauvegarde alimentaire.

I. — ACTIONS A ENTREPRENDRE

	Superficie annuelle (ha)	Superficie à traiter (ha)		Objectifs globaux
		1965 — 1968	1969 — 1971	1971
Parcours améliorés	137.700	280.000	209.300	627.000
Parcours semés	—	15.000	15.000	30.000
Parcours en forêt	710.000			787.000
Chaume et paille	1.875.000			1.264.700
Jachère	315.000			97.400
Prairies	—	40.000	47.000	87.000
Fourrages irrigués	2.000	32.000	10.352	44.352
Fourrages assolés	43.000	102.000	30.600	175.600
Orge en vert et E.V.P.	—	81.500	11.900	93.400
Cactus et arbres	600	5.000	14.400	20.000
Concentrés	479.000			429.100

2. —NOUVELLES REALISATIONS ANNUELLES

	SURFACE A TRAITER (ha)			
	1965	1966	1967	1968
Parcours traités	70.000	70.000	70.000	70.000
Parcours semés	1.000	2.000	4.000	8.000
Prairies	2.500	5.000	10.000	22.500
Fourrages irrigués	4.000	7.000	10.000	11.000
Fourrages assolés	18.000	23.000	28.000	33.000
Orge en vert et E.V.P.	15.000	18.000	22.000	26.000
Cactus et arbres	500	500	1.000	3.000
TOTAL	111.000	125.500	145.000	173.500

Les valeurs données pour les fourrages irrigués correspondent aux cultures irriguées permanentes, auxquelles il faut ajouter la production obtenue par des cultures fourragères intercalaires dans les périmètres irrigués arboricoles du centre et du Sud, pendant les deux premières années au moins.

Les surfaces des fourrages assolés, cultivés en sec, ainsi que d'orge en vert et d'engrais verts pâturés, sont celles renseignées par le secteur des grandes cultures.

3. — FRAIS D'INSTALLATION ET DE 1e ANNEE D'EXPLOITATION

ACTIONS	Coût ha D.	Dépenses annuelles Dinars			
		1965	1966	1967	1968
Parcours traités.....	1	70.000	70.000	70.000	70.000
Parcours semés.....	35	35.000	70.000	140.000	280.000
Prairies	45	112.500	225.000	450.000	1.012.500
Cactus	70	35.000	35.000	70.000	210.000
		252.500	400.000	730.000	1.572.500

B. **Zootechnie.**

1. **Achat de géniteurs à l'étranger**

L'acquisition des **vaches laitières**, suivant le planning défini antérieurement nécessite les dépenses suivantes :

Années	Nombre	Valeur D.
1968	2.000	500.000
1967	2,000	500.000
1966	2.000	500.000
1965	910	227.500

Les taureaux pie-noirs prévus pour les Centres d'Insémination Artificielle seront portés de 5 à 12, mais il faudra envisager des remplacements. Un gros effectif de **taureaux Bruns des Alpes** devra être installé pour le croisement d'absorption, complété par des **taureaux tarentais.**

Taureaux

Années	Nombre		Valeur D.	Total
1965	P.N.	1	800	4.200
	B.A.	5	2.500	
	T	2	900	
1966	P.N.	2	1.600	4.050
	B.A.	4	2.000	
	T	1	450	
1967	P.N.	3	2.400	8.800
	B.A.	11	5.500	
	T	2	900	
1968	P.N.	5	4.000	14.800
	B.A.	18	9.000	
	T	4	1.800	

L'approvisionnement en taureaux sur place, s'il est théoriquement possible sauf pour les Bruns des Alpes, se ferait aux dépens de la qualité génétique et avec un risque, assez limité il est vrai les premières années, de consanguinité.

Pour les **brebis**, les importations à effectuer sont peu importantes, mais indispensables à la fois pour arriver à l'objectif de 1971 et augmenter les productions individuelles moyennes ; un effort d'amélioration ne peut jamais cesser, bien que les bêliers surtout en supportent le poids.

Brebis

Années	Race	Nombre	Valeur D.	Sommes
	laitières	2.500	37.500	
1965	noires	2.000	40.000	
	boucherie	200	5.000	82.500
	laitières	2.500	37.500	
1966	noires	2.000	40.000	
	boucherie	200	5.000	82.500
	laitières	2.500	37.500	
1967	noires	2.000	40.000	
	boucherie	200	5.000	82.500
	laitières	—	—	
1968	noires	2.000	40.000	
	boucherie	200	5.000	45.000

Les femelles laitières acquises seront choisies à raison de 500 agnelles et 2.000 brebis, dont 750 seront des sujets d'élite. Pour la race noire de Thibar, on se procurera la moitié du contingent annuel à acquérir en Espagne ou au Portugal (1.000) et la moitié dans la Zone du mouton Bizet et noir du Velay.

Les **béliers** sont plus importants pour leur rôle génétique, et les économies que l'on pourrait être tenté d'effectuer coûteront cher sur le plan de la rentabilité. Pour les races laitières, les béliers d'origine sarde serviront à améliorer les troupeaux déjà présents. Si les acquisitions sont possibles en Algérie, on s'y procurera également de géniteurs de choix pour contribuer au progrès de notre queue fine de l'Ouest. Mais ce sont surtout les béliers de races à viande européennes qui devront être achetés, en attentant la production locale par la pépinière créés avec les brebis pures de ces mêmes races. Pour le croisement industriel, il faut obtenir la vente par l'étranger de béliers éliminés des expertises pour des raisons qui n'affecteront pas du tout le but poursuivi chez nous, ce qui permettra une économie, envisagée dans les prix unitaires retenus.

Béliers

Année	Race	Nombre	Valeur D.	Somme
	laitière	250	10.000	
1965	algérienne	250	6.250	
	boucherie	40	1.600	17.850
	laitière	250	10.000	
1966	algérienne	250	6.250	
	boucherie	70	2.800	19.050
	laitière	250	10.000	
1967	algérienne	250	6250	
	boucherie	920	36.800	53.050
	laitière	—	—	
1968	algérienne	250	6.250	
	boucherie	1.100	44.000	50.250

En **aviculture**, l'acquisition par l'Etat des lignées à étudier sur place, à sélectionner, puis à diffuser provoque une dépense de 2.000 D. par an environ pour les souches parentales.

L'élevage du **cheval de pur-sang arabe** demande à être développé, pour maintenir et étendre sa diffusion, car il est l'un des meilleurs qui existent actuellement en Europe et en Orient, ce qui n'est pas sans avantages sur le plan économique. Une vingtaine de poulinières sont à acquérir, ainsi que deux étalons arabes et deux étalons anglais.

Année	Catégorie	Valeur D.
1965	5 poulinières	10.000
	2 étalons	20.000
1966	5 poulinières	10.000
1967	5 poulinières	10.000
	2 étalons	20.000
1968	5 poulinières	10.000

Une importation de deux méhara de race chaamba pure est à envisager par l'amélioration du dromadaire de selle. On peut en prévoir un en 1966 et un en 1967 à 500 dinars le sujet.

2. **Achat d'animaux dans le pays**

Les bovins en absorption sont produits avec des femelles locales et il ne s'agit donc que d'un transfert de biens internes. Les effectifs qui feront l'objet de ces mouvements intérieurs correspondent sensiblement aux différences annuelles de femelles soumises au croisement d'absorption. L'importance du crédit à prévoir est donc :

Année	Nombre	Valeur D.	Somme
1965	25.000	1.250.000	
1966	25.000	1.250.000	
1967	40.000	2.000.000	
1968	50.000	2.500.000	7.000.000

Le troupeau ovin sera modifié par les regroupements ethniques, l'installation de troupeaux d'importance suffisante dans les exploitations qui en exigent, et l'influence des mâles sélectionnés.

Les sommes annuelles suivantes pourraient être consacrées au regroupement, simple transfert interne sous forme de crédit.

	Valeur D.	
Laitières	45.000	
Queue fine et croisement	160.000	
Thibar	37.500	
Barbarin	500.000	742.500

Des béliers Thibar serviront à lutter les lots de brebis noires importées et à absorber les brebis locales métissées; on peut prévoir 100 mâles par an pour chacun de ces buts de même des béliers à queue fine contribueront à la purification des sujets croisés dits « à demi-queue », représentant environ le quart de l'effectif total mais qui sont aisément récupérables; enfin la sélection massale du barbarin sera accélérée par l'intervention de 400 béliers choisis chaque année.

Année	Nombre		Valeur D.	Sommes
1965	Th.	200	5.000	
	Q.F.	400	8.000	
	Barb.	400	8.000	21.000
1966	Th.	200	5.000	
	Q.F.	400	8.000	
	Barb.	400	8.000	21.000
1967	Th.	200	5.000	
	Q.F.	400	8.000	
	Barb.	400	8.000	21.000
1968	Th.	200	5.000	
	Q.F.	400	8.000	
	Barb.	400	8.000	21.000

L'aviculture traditionnelle bénéficiera des coquelets inutiles dans les poulaillers de ponte et qui seront rachetés pour être échangés, en milieu rural, contre les coqs locaux rustiques mais sans aptitude; on atteindra ainsi : 1.500.000 pondeuses au maximum. L'alimentation ne posera pas de problème à ce niveau, et la prophylaxie permettra d'éviter les hécatombes. Cet échange standard portera ses fruits l'année suivante, puisqu'il faudra attendre l'entrée en ponte des animaux provenant de ce croisement de substitution à son début, comme dit précédemment. Si l'on tient compte d'une marge de sécurité dans l'utilisation des coquelets récupérés, et en admettant que dès 1968 le remplacement gratuit sera suspendu, les dépenses seront les suivantes :

Année	Nombre de coquelets	Valeur D.
1965	25.000	5.000
1966	35.000	7.000
1967	60.000	12.000
1968	—	—

Le **cheval de travail** ne sera amélioré que par des exigences plus strictes sur les mâles admis, et la multiplication du rôle des étalons de croisement; il en va de même pour la production mulassière. A côté d'un élevage purement agricole, l'extension du pur-sang arabe se fera grâce à l'acquisition de poulinières arabes dans le pays.

Année	Nombre	Valeur D.	Sommes
	10 poulinières arabes	5.000	
1965	6 étalons barbes	2.100	
	5 baudets	500	7.600
	10 poulinières arabes	5.000	
1966	6 étalons barbes	2.100	
	5 baudets	500	7.600
	10 poulinières arabes	5.000	
1967	6 étalons barbes	2.100	
	5 baudets	500	7.600
	10 poulinières arabes	5.000	
1968	6 étalons barbes	2.100	
	5 baudets	500	7.600

L'élevage camélin ne demande pas d'acquisition dans le pays et profitera plus de la distribution de primes et de la reprise des expertises et concours itinérants ainsi que l'organisation de compétitions pour chameaux de trait.

3. Dépenses d'installation et d'équipement

3.1.- Insémination artificielle bovine :

La réalisation du programme nécessite, en plus de l'extension des bâtiments déjà entamés et de l'augmentation du nombre de sous-centres, l'équipement de ce service en matériel ainsi qu'en véhicules qui doivent être renouvelés (4 inséminateurs par sous-centre en fonctionnement plus le centre de Sidi-Thabet ; le 1er équipement des sous-centres comprend l'achat des véhicules).

Années	Catégories	Valeur D.	Sommes
	Centre 2e tranche	20.000	
1965	» 1e extension	6.000	
	Sous-centres : 2 créés	25.000	
	Véhicules : —	—	51.000
	Centre 2e extension	6.000	
1966	Sous-centre : 2 créés	25.000	
	Véhicules : 1 acheté	700	31.700
	Centre 3e extension	6.000	
1967	Sous-centres : 2 créés	25.000	
	Véhicules : 8 remplacés	5.600	36.600
	Centre 4e extension	12.000	
1968	Sous-centres : 2 créés	25.000	
	Véhicules : 10 remplacés	7.000	44.000

3.2.- **Contrôle des performances**

En 1965, 6.000 dinars peuvent suffire pour mettre en place un contrôle laitier-beurrier, un contrôle de croissance, et des livres généalogiques ainsi que le contrôle lainier. Le crédit sera majoré de 1.000 D. par an pour faire face à l'augmentation des effectifs et suivre l'intensification.

3.3.- **Logement des bovins**

Pour l'étable contenant une trentaine de vaches laitières, la salle de traite est intéressante mais ne permet pas encore la disposition en « herringbone », qui demande au moins 50 à 80 animaux réunis. Cette dernière disposition coûte moins cher par vache, mais ne pourra être généralisée ; d'un autre côté, l'étable moderne à 30 vaches revient à 150 dinars par tête, y compris le matériel de traite et les boxes pour les veaux. Les petits troupeaux qui seront moins équipés contribueront à ramener la moyenne vers 120 D. par vache.

L'exploitation des bovins en absorption demande à peine moins d'équipement, mais les dépenses seront volontairement réduites à 50 dinars en moyenne.

Le logement des bovins, qui répondra aux conditions d'exploitation locale et suivant quelques modèles-types, ne. doit pas faire oublier les avantages de la coopérative de service, parfaitement indiquée ici pour la traite avec installation mobile utilisée à temps plein pour plusieurs fermes.

Année	Nombre	Valeur D.	Sommes
1965	Lait 3.000	360.000	
	Ab. 25.000	1.250.000	1.610.000
1966	Lait 2.000	240.000	
	Ab. 25.000	1.250.000	1.490.000
1967	Lait 4.000	480.000	
	Ab. 40.000	2.000.000	2.480.000
1968	Lait 5.000	600.000	
	Ab. 50.000	2.500.000	3.100.000

3.4.- **Abris pour ovins**

Si le mouton doit rester un animal de plein air au Sud de la Dorsale, les races et croisement qui seront installés dans le Nord profiteront énormément d'abris sommaires les protégeant contre les intempéries. On peut donc préconiser une semi-stabulation libre ouvrant sur un vaste enclos dont un des murs abrite complètement contre les vents dominants ; un équipement très simple consistera en rateliers et mangeoires mobiles. Pour les 250.000 femelles spécialisées du Nord environ en 1968, on peut prévoir un équipement annuel de 60.000 Dinars.

3.5. - Haras de béliers

La création de deux Haras prévus et l'aménagement des stations existantes coûteront 40.000 dinars, que l'on peut répartir par moitié en 1965 et 1966 ; Il y a intérêt en effet à disposer le plus rapidement possible de ces établissements pour agir sur la population animale.

3.6. - Stations avicoles

Le programme, détaillé plus haut, (4.4) se chiffre comme suit :

Années	Catégories	Valeur D.	Sommes
	Dortoirs Sidi-Thabet	6.000	
1965	Extension » »	7.000	
	Matériel » »	2.000	15.000
1966	Création 2 sous-stations	11.000	
	Véhicules : 4	30.000	
	Sidi-Thabet : véhicules	2.800	43.000
1967	» » : matériel	2.800	
	Création 2 sous-stations	1.200	
	Véhicules : 4	30.000	
	Sidi-Thabet : matériel	2.800	36.800
1968	Matériel complémentaire	6.000	
	pour 10 sous-stations	5.000	11.000

3.7. - Haras et stations de Monte Equine

Les projets de construction et d'aménagement des locaux ont été exposés (4.5), et ces bâtiments seront équipés du matériel requis et des véhicules utilitaires nécessaires au transport des reproducteurs à l'exploitation.

Années	Catégories	Valeur D.	Sommes
	Station : aménagement	50.000	
1965	» : création	20.000	
	Véhicules	6.000	76.000
	Station : aménagement	50.000	
1966	» : création	20.000	
	Véhicules	8.000	78.000
	Station : aménagement	50.000	
1967	» : création	20.000	
	Véhicules	6.000	76.000
	Station : aménagement	—	
1968	» : création	20.000	
	Matériel de complément	8.000	28.000

3.8 - Encouragements à l'élevage

Une somme annuelle de 10.000 dinars suffira pour maintenir l'émulation des éleveurs et récompenser les efforts des exploitants.

3.9. - Prêts de Taureaux Zébus

Le prêt par l'Etat d'une cinquantaine de taureaux annuellement entraine des frais d'élevage voisins de 200 dinars par animal soit 10.000 D. par an.

C. Médecine Vétérinaire

1. Locaux et bâtiments

Années	Catégories	Valeur D.
1965	Hôpital central	7.000
	3 stations	7.500
1966	3 stations	7.500
	Tunis-Port	5.500
1967	3 stations	7 500
1968	6 stations	15.000

2. Matériel et Véhicules

Années	Catégories	Valeur D.	Sommes
	Matériel Hôpital	16.000	
1965	Matériel 3 stations	9.000	
	Véhicules service (6)	7.200	
	bétaillère (1)	3.500	35.700
	Matériel Hôpital	8.000	
1966	Matériel 3 stations	9.000	
	Véhicules service (6)	7.200	
	bétaillère (1)	2.400	26.600
	Matériel Hôpital	18.000	
1967	Matériel 3 stations	9.000	
	Véhicules service (6)	7.200	34.200
	Matériel Hôpital	8.000	
1968	Matériel 6 stations	18.000	
	Véhicules service (6)	7.200	33.200

3. Médicaments et matériel pour leur emploi

Catégories	1965	1966	1967	1968
Gale matériel	4.500	—	—	—
» médicaments	30.000	30.000	30.000	30.000
Verminoses matériel	300	—	—	—
» médicaments	7.750	7.750	7.750	7.750
Varron médicaments	30.000	30.000	30.000	30.000
Brucellose vaccin	14.00	2.400	4.500	6.500
Tuberculose total	16.850	24.085	24.835	19.010
Clavelé vaccin	5.000	5.000	5.000	5.000
Peste aviaire vaccin	5.000	6.000	7.500	10.000
Fièvre aphteuse vaccin	3.500	2.500	2.500	2.500
Charbons vaccin	1.350	1.800	2.000	2.500
TOTAL.....	104.650	109.535	114.085	113.260

Les vaccins contre la brucellose et les charbons ainsi que la tuberculine sont acquits à l'Institut Pasteur de Tunis ; les vaccins contre la clavelée et la peste aviaire sont achetés à l'Institut National des Recherches Vétérinaires de Tunis ; seul le vaccin anti-aphteux est acheté à l'étranger. Ces dépenses correspondent donc à des revenus bruts dans d'autres secteurs nationaux. La fièvre aphteuse et les charbons ne se manifestent pas chaque année comme un fléau national, aussi les sommes retenues seront-elles bloquées sous forme de Fonds-Spécial de Secours Vétérinaires pour les cas d'épizooties.

La lutte contre la tuberculose, (voir pour les modalités ch.111, C.1) provoque les frais de tuberculination, des indemnités à accorder aux animaux abattus par ordre et suivant l'importance des saisies effectuées, ainsi que des primes aux élevages sains et hygiéniques. Ce dernier effort correspond à une somme globale attribuée à concurrence des disponibilités ; pour les éliminations obligatoires, la situation devrait s'améliorer dès 1968 si la prophylaxie est bien appliquée.

On peut estimer que la moitié des abattages obligatoires correspond à une perte marchande (saisie) de 50 % de la valeur, qu'un quart atteint une perte de 75 % et que le dernier quart se rapporte à une perte totale, pour des animaux estimés 100 D ; cela représente : (0,50 × 50 D.) + (0,25 × 75 D.) + (0,25 × 100 D. = 68,750 D.).

Le détail des dépenses engagées pour la lutte contre la tuberculose est le suivant :

Années	Catégories	Valeur D.	Sommes
	Tuberculination : 10.000 lait	300	
	» : 10.000 abs	300	
1965	Primes : 25 étables × 100 D.	2.500	
	Indemnités : 200 vaches	13.750	16.850
	Tuberculination : 12.000 lait	360	
	» : 20.000 abs.	600	
1966	Primes	2.500	
	Indemnités : 300 vaches	20.625	24.835
	Tuberculination : 17.000 lait	510	
	» : 40.000 abs.	1.200	
1967	Primes	2.500	
	Indemnités : 300 vaches	20.625	24.085
	Tuberculination : 22.000 lait	660	
	» : 70.000 abs.	2.100	
1968	Primes	2.500	
	Indemnités : 200 vaches	13.750	19.010

Si la lutte contre la rage était entreprise, en collaboration avec les services de Santé Publique, la vaccination gratuite et obligatoire des 200.000 chiens à conserver en Tunisie coûterait la première année 160.000 dinars, et ensuite 120.000 dinars par an pour les injections de rappel. Plus de 4.000 personnes ont été traitées contre la rage en 1962, dont quelques-unes avec une issue fatale (traitement entrepris sur des personnes se présentant trop tard) ; les frais provoqués par les interventions et pertes diverses correspondant à 75.000 dinars environ en 1962.

PRODUCTIONS NETTES (Tonnes)

	1965	1966	1967	1968
LAIT				
Bovins	115.842	137.856	161.367	190.703
Ovins	4.500	4.850	5.850	6.800
Caprins	17.500	17.500	17.500	17.500
Camélidés	1.800	1.800	1.800	1.800
Total	139.642	162.006	186.517	22.803
VIANDE				
Bovins	14.351	16.286	17.899	20.422
Ovins	20.599	22.096	24.974	28.166
Volailles	6.310	6.620	7.240	8.170
Caprins	1.750	1.750	1.750	1.750
Trait	900	900	900	900
Bât	2.840	2.840	2.840	2.840
Total	46.750	50.492	55.603	62.248
LAINE	4.065	4.358	4.875	5.444
ŒUFS (a)	9.850	11.350	12.775	15.700
POILS				
Caprins	75	75	75	75
Chameaux	350	350	350	350
Total	425	425	425	425
PEAUX				
Bovins	1.435	1.629	1.790	2.042
Ovins	710	762	857	961
Caprins	125	125	125	125
Camélidés	150	150	150	150
Total	2.420	2.666	2.922	3.278
EXPORTATION (b)				
Chevaux	8.000	8.000	8.000	8.000
Mulets	2.000	2.000	2.000	2.000
Chameaux	3.000	3.000	3.000	3.000
TRAVAIL (c)				
Trait	28.000	28.000	28.000	28.000
Bât	2.000	1.850	1.700	1.500
Total	30.000	29.850	29.700	29.500

(a) : 20 œufs par Kilo.
(b) : nombre d'animaux vivants
(c) : en milliers de journées.

CHAPITRE VIII

Les Recherches, la Vulgarisation et les Etudes

RECHERCHE - VULGARISATION - ETUDES

A. RECHERCHE

L'évolution d'un secteur économique est basé sur les connaissances scientifiques accumulées à travers les générations, leur diffusion auprès du milieu humain concerné et leur utilisation effective dans les actions de développement.

L'enrichissement de sconnaissances de l'homme est continu grâce à l'observation et à l'investigation; grâce à l'organisation de la recherche scientifique. Les moyens humains dans l'exploitation des ressources naturelles s'accroissent avec une grande rapidité; l'accélération du développement mondial est la résultante directe de la recherche.

L'agriculture tunisienne bénéficiait d'une infrastructure de recherche qui lui a permis d'accomplir des progrès rapides dans la mise au point des techniques agronomiques aptes à augmenter la productivité de ses terres. Toutefois, à l'indépendance, l'activité de recherche à diminué considérablement par le départ des techniciens spécialisés. Mais à partir de 1958, et surtout durant la période du Plan Triennal, l'extension des activités de recherche a permis de reconstituer le potentiel antérieur et de l'augmenter par le recrutement de personnel, l'accroissement des moyen (stations et équipement en matériel) et la diversification des programmes.

L'Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie (I.N.R.A.T.) a été modernisé et doté de nouveaux laboratoires qui étendent son activité à la bioclimatologie à la zootechnie, à l'amélioration des plantes industrielles et fourragères; ses moyens ont été renforcés aussi bien pour le fonctionnement de tous ses laboratoires que pour l'extension des sujets de recherche dans chacun d'entre eux. Son rayonnement à travers la Tunisie deviendra presque général grâce à la création de stations régionales entreprise à partir de 1962.

L'I.N.R.A.T. a rendu et continue à rendre d'éminents services à l'agriculture tunisienne; l'essentiel des techniques modernes lui est dû par ses travaux menés sur l'eau, l'amélioration des plantes, la fertilisation, le travail du sol, la lutte anti-parasitaire etc... C'est grâce aux connaissances qu'il a centralisé ou perfectionné que les perspectives de développement agricole ont pu être établies sur des bases scientifiques valables et adaptées au milieu.

La qualité de ses travaux lui a fait une réputation internationale, et la classe parmi s meilleurs organes de recherche agronom.que des bords d la Méditerrannée.

Le Centre de Recherche et d'Expérimentation de Génie Rural (C.R.E.G.R.) crée à partir de 1958 s'est déveoppée considérablement et occupe une place fondamentale dans l'amélioration des techniques de conservation des eaux et du sol, d'hydraulique agricole (irrigation, drainage etc...) et de machinisme. Les résultats acquis à ce jour, dans un laps de temps limité, sont très appréciables (efficacité et limitation du coût des techniques de C. E. S. systèmes d'irrigation, règles du drainage...); les travaux en cours intéressent des sujets d'une grande importance pour le pays.

Le laboratoire de pédologie transformé en section spéciale d'hydologie et de pédologie (S.S.H.P.) a vu son activité se multiplier durant les dernières années et intéresser des problèmes divers de pédogène (action du gypse, de la croûte de la salure, hydromorphie) et de techniques de mise en valeur en fonction de la pédologie.

Le Bureau de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques (B.I.R.H.) est un organe très ancien mis en place pour tenir à jour les connaissances sur le potentiel d'eau national ; depuis 5 à 6 ans ses moyens ont été renforcés par l'installation de stations de mesure sur les cours d'eux principaux et leurs bassins hydrographiques, la recherche des nappes phréatiques et profondes par le personnel qualifié tant pour mener ces travaux que pour centraliser et exploiter les renseignements receuillis à travers l'ensemble du pays.

L'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture de Tunis (E.N.S.A.T.) abrite les laboratoires de recherche agricole les plus anciens de Tunisie; ses activités sont multiples et intéressent des sujets divers : écologie, agronomie, technologie (oenologie, oléifaction...) virologie, zoologie (parasites animaux). C'est à partir des premières recherches de cette école sur les céréales que le service Botanique et Agronomique de Tunisie (actuellement I.N.R.A.T.) a été reconnu nécessaire. Les laboratoires de cet établissement d'enseignement et de recherche sont en cours de reconstruction de modernisation.

La station de recherches forestières a été créée à partir de 1959; son activité s'est rapidement étendue et couvrira tous les problèmes posés par la sylviculture en pays aride grâce à une collaboration mise au point en 1964 avec le Fonds Spécial des Nations Unis et la F.A.O.

L'Institut National d'Etudes Océanographiques et de Pêche a remplacé à partir de 1964, la Station d'Océanographie et de Pêche. Il doit rattraper un grand retard pour perfectionner et adapter à la Tunisie, les connaissances scientifiques marines et les techniques d'exploitation de la mer.

A côté, de ces établissements fondamentaux, plusieurs organes contribuent à la recherche agricole : le laboratoire de Biologie Végétale de la Faculté des Sciences (S.E.E.N.).

— le Commissariat à l'Energie Atomique (S.E.P.E.N.);
— le Centre de Recherches sur l'utilisation des eaux salées à l'irrigation (C.R.U.E.S.I.) fonctionnant sous l'autorité des S.E.E.N. et de S.E.P.E.N. (Sous-Direction H.E.R.) avec la collaboration du Fonds Spécial des Nations Unis et de l'U.N.E.S.C.O.
— l'expérimentation agricole en Tunisie Centrale (Sidi Bou Zid et Ousseltia) mené en collaboration avec le Fonds Spécial des N.U. et la F.A.O.
— l'établissement d'expérimentation de Sidi Thabet à l'O.M.V.V.M. (S/SEA);
— la Station d'élevage de Sidi Thabet (S/SEA);
— la Station d'avertissement de lutte antiparasitaire de Megrine (S/SEA);
— les divers arrondissements fonctionnels des services agricoles (S/SEA).

La recherche dans les domaines des Sciences agricoles et de pêche, assez importante avant 1956, a pris un essor considérable après l'Indépendance, notamment durant la période du Plan Triennal où de nombreuses créations ont été effectuées et tous les moyens renforcés.

I. Adaptation de la Recherche au Développement

S'il est bien exact que la recherche est à la base du développement, il est aussi indéniable que celui-ci pose à celui-là des problèmes nouveaux et ouvre des perspectives d'investigations plus larges.

1°) Recherche pure et recherche appliquée.

Il n'est pas utile de revenir sur cette question qui a fait l'objet d'étude et option lors de l'établissement des perspectives décennales; toutefois il est utile de rappeler que la séparation entre recherche pure et appliquée n'est pas toujours aisée; très souvent des essais d'application débouchent vers la recherche pure, ou demandent des investigations de courte durée sur des principes de base.

La recherche agricole et de pêche est appliquée et vise de sobjectifs d'action précis destinés à se traduire rapidement dans la pratique, tous les organes existants où à créer devront maintenir ce caractère d'application.

Mais il est évident, que la recherche appliquée est titulaire de la recherche de base. Des liaisons fréquentes et étroites doivent donc exister entre les établissements spécialisés tunisiens et ceux de pays étrangers effectuant de la recherche pure.

Par ailleurs, les mêmes sujets sont souvent étudiés par des chercheurs différents et géographiquement éloignés; l'expérimentateur tunisien devra disposer et utiliser une documentation très large et établir des relations directes avec les spécialistes d'autres pays s'occupant de la même matière.

De même, les établissements de recherche devront établir les mêmes relations avec les stations similaires, notamment celles du bassin méditerranéen, et d'autres régions du monde ayant les mêmes caractéristiques écologiques que la Tunisie (Californie Australie)..

L'I.N.R.A.T. établit des relations de ce genre; il agit, dans le cadre d'une convention avec l'I.N.R.A. (PARIS), en collaboration avec les stations de recherches françaises. Ces relations à caractère scientifique sont à maintenir et à étendre avec d'autres organes tels ceux du C.N.R.S. (phytoécologie par exemple), la station de recherche du G.R en France et avec d'autres pays.

2°) **Champs d'action de la recherche**

A l'issue du Plan Triennal, on peut affirmer que le développement agricole a réellement demarré; cette accélération dans la modernisation de l'agriculture pose à la recherche des problèmes nouveaux très nombreux qu'il importe de résoudre aussi bien pour mener dans de bonnes conditions la mise en valeur entreprise que pour maintenir le rythme de progrès après utilisation des connaissances actuelles.

On sait que la recherche est lente; la création d'une lignée pure de céréales, par exemple demande 10 ans. Il est donc nécessaire de dégager, d'ores et déjà les orientations principales d'investigation et d'établir à partir du Plan Quadriennal des programmes adaptés aux préoccupations et au devenir de l'agriculture et de la pêche.

Parmi les éléments déterminants de développement, qui doivent orienter la recherche agricole, les options suivantes sont à prendre en considération :

a) l'autonomie alimentaire de la Tunisie oblige à l'intensification de la production agricole de base et à l'élimination progressive des techniques traditionnelles sur l'ensemble du territoire. La Recherche ne doit plus se limiter au Nord mais trouver les moyens susceptibles de développer la productivité des grandes étendues exploitées d'une façon extensive dans le Centre et le Sud. Les résultats dégagés pour le Nord ne sont pas utilisables dans ces zônes ou les conditions climatologiques sont beaucoup défavorables.

b) la diversification culturale impose à la recherche deux obligations :

— la détermination des limites de la diversification régionale par l'inventaire des espèces les plus aptes à fournir les ressources maximales et la mise au point des techniques les plus appropriées pour tirer des profits élevés des nouvelles spéculations;

— le développement de la productivité des espèces de grande culture et de pâturages en effet l'accroissement de l'arboriculture et des cultures irriguées se fera inévitablement en prélevant des surfaces importantes à l'assolement céréalier dans le Nord et aux parcours dans le Centre Sud. Ce transfert de superficie doit intéresser 400.000 ha d'arboriculture et près de 100.000 ha pour les irrigations; il est à présumer que ce mouvement continuera durant la 2ème décennie; on peut supposer qu'entre 1975 et 1980, 300.000 ha seront encore enlevés à la grande culture et aux parcours. C'est une modification profonde de l'équilibre agricole existant. Compte tenu du fait que les surfaces actuellement réservées à la grande culture céréalière égale aux besoins alimentaires du pays, et des produits animaux insuffisants à la population intérieure, on peut s'erendre compte de la difficulté des problèmes posés à la recherche. Certes, on peut admettre que les solutions sont relativement faciles jusqu'en 1970-1971, parce que l'augmentation des rendements des céréales et de la production fourragère peut être importante grâce à la modernisation du secteur traditionnel dont la productivité est faible par rapport au potentiel possible d'après les éléments acquis par la recherche. Mais vers 1975, le croit démographique et l'amélioration des niveaux de vie exigeront un accroissement du volume alimentaire en céréales de plus de 30 % et en viande et lait de l'ordre de 150 % par rapport à la situation actuelle.

C'est à dire que les rendements de 12 qx de céréales et de 200 à 300 UF. (moyenne générale tunisienne) ne seront plus suffisants.

Une attention particulière et prioritaire doit être attachée aux problèmes d'élévation des rendements en grande culture et dans les pâturages.

c) l'importance croissante des irrigations est un autre élément de transformation profonde de la physionomie agricole tunisienne. En 1956, l'eau utilisée par ce système ne dépassait pas 300.000.000 m3 par an; en 1964, cette quantité s'est élevée à près de 500 Millions de m3; elle atteindra probablement 1 Milliard en 1971 et dépassera peut être 1 Milliard et demi en 1980.

La place de la production des périmètres irrigués dans l'économie nationale sera donc en augmentation constante, ce qui permettra de faciliter dans une certaine mesure la lutte contre les aléas du climat.

Mais la productivité du m3 d'eau oscille dans les conditions actuelles de 5 à 90 Millimes en valeur brute et de 3 à 50 Millimes en valeur ajoutée. Il est évident que les techniques existantes ne sont pas au point pour la rentabilisation maxima des eaux. Les études d'équipement pour l'irrigation, d'aménagement des périmètres et de choix des spéculations souffrent de l'insuffisance de la recherche dans ces domaines. Notre expérience en la matière, est encore faible et nos stations spécialisées trop jeunes. Il importe de développer nos connaissances sur le ruissellement, la limitation des débits solides, l'adaptation des ouvrages au milieu et aux besoins les plus économiques, les règles d'alimentation des nappes souterraines et de circulation des eaux profondes, les techniques les moins coûteuses, les systèmes d'irrigation les plus efficaces, l'utilisation de doses minimales d'eau pour la production la plus élevée, l'écologie de plantes à irriguer, leur physiologie et les méthodes aptes à accroître leurs rendements.

Le C.R.E.G.R., le B.I.R.H., la S.S.H.P., l'I.N.R.A.T. auront à accroître et à coordonner leurs efforts pour aboutir aux résultats les meilleurs dans le plus bref délais.

d) l'intégration continue de l'ensemble de l'agriculture dans une économie de marché, impose une diminution des coûts de production des denrées agricoles. Cet effort est d'autant plus important, durant les premières années, que l'exportation des produjts de la terre doit être augmentée pour participer à l'équipement agricole et industriel nécessité par le développement.

Ultérieurement l'effort doit s'accroître pour permettre à nos produits de supporter la concurrence de ceux des pays plus favorisés ou industrialisés. Il faudrait admettre que le coût peu élevé de la main d'œuvre locale ne persistera pas longtemps; les conquêtes sociales à travers le monde, et l'élévation du niveau de vie en Tunisie aboutiront à une augmentation des salaires; celle-ci est d'ailleurs nécessaire pour améliorer la condition des habitants. Face à une agriculture étrangère fortement soutenue par une industrie nationale, notre agriculture doit se perfectionner pour être compétitive.

Tous ces éléments et d'autres encore, amènent à orienter la recherche vers la spécialisation culturale (pour l'installation de la spéculation la plus productive dans chaque cas considéré) la maximation des rendements en produits de qualité.

Pour ce faire, il y aura intérêt à utiliser en premier lieu les résultats acquis par des pays plus avancés dans des domaines particuliers; d'où l'intérêt supplémentaire des liaisons avec d'autres stations de recherche ayant des préoccupations similaires au nôtres.

Mais la simple transposition des conclusions valables ailleurs risque d'avoir de fâcheuses conséquences parcequ'en agriculture les ca ssemblables sont rares sinon inexsistants; des vérifications et des mises au point d'adaptation locale, seront toujours nécessaires.

Pour les problèmes plus spécifiques, l'adition de recherche tunisienne doit être plus profonde.

Les actions à envisager ont fait l'objet d'un examen minutieux de tous les chercheurs concernés lors des réunions des 9 groupes de travail du sous-comité de la recherche.

Les sujets proposés sons exposés dans les rapports de ces diverses commissions. Dans l'ensemble, ceux-ci s'inscrivent dans le cadre des préoccupations indiquées plus haut; parmi les plus importantes, il convient de citer :

Amélioration des plantes

Création de variétés de céréales hautement productives, résistantes et de meilleure qualité industrielle; il est recommandé à l'I.N.R.A.T. de rechercher les lignées qui profitent le mieux de l'application d'engrais azotés, et celles qui sont susceptibles de production très élevée avec une irrigation d'appoint.

— Recherches sur les espèces fourragères existantes et nouvelles, étude des pâturages du Centre et du Sud;
— Améliorations et recherches concernant les légumineuses alimentaires, la tomate précoce et d'arrière saison, les variétés de tomates risistant aux maladies constatées, le piment, le fraisier, l'asperge et l'artichaut;
— Recherches sur la pollinisation du dattier;
— Recherches concernant l'étalement de la production d'abricotier, la création de variétés d'amandier convenant à l'exportation, d'abricotier pollinisateur de l'Amor Leuch, de pêche précoce résistantes aux hivers doux, de pistachiers plus productifs de pommiers adaptés au climat tunisien, de raisins de table susceptibles d'exportation.

Milieu

— Etude des irrigations de complément, des irrigations en fonction des périodes critiques de besoins en eau, l'économie d'eau par les brise-vents, la relation de la consommation d'eau et des rendements;
— Etudes pédologiques relatives au gypse, à la croûte calcaire, l'hydromorphie, à la salure des eaux d'irrigation;
— Détermination de l'enracinement du blé et de l'olivier, le maintien de la fertilité;
— Recherche sur les futures minérales et organiques.

Protection des végétaux

— Eradication de la cératite par la stérilisation des mâles;
— Lutte biologique contre les cochenilles des agrumes et arbres fruitiers;
— Etude des acariens des agrumes et de l'amandier;
— Etude de la biologie et des méthodes de lutte relatives à l'ambauche de la fève, les maladies des cultures maraîchères, la moniliose et le crom-gall;
— Etude des viroses;
— Efficacité, toxicité et rémanence des pesticides;
— Resistance des insectes aux insecticides et influence des traitement sur la faune utile;
— La production de greffons exempts les viroses.

Zootechnie

— Méthodologie des contrôles de performence;
— Amélioration de la fertilité et de la précocité de la race ovine;
— Etudes de conformation et des rendements de la carcasse;
— Composition chimique, appetibilité et digestibilité des fourrages.

Médecine Vétérinaire

— Production de sérums et vaccins contres certaines maladies du bétail.

Forêts

— Etudes diverses relatives à la productivité des essences forestières, l'amélioration des essences, les possibilités technologiques des bois et alfa, la lutte contre les parasites des forêts, la création d'arboretum.

C. E. S.

— Rapports entre facteurs de l'érosion et analyse pédologique;
— Techniques culturales et érosion;
— Ruissellement en fonction de la pluie;
— Influence des divers types de C.E.S. sur l'Hydrologie;
— Etude des exutoires;
— Etude et mise au point de matériels et de techniques anti-érosives;
— Etude de la perte de fertilité par érosion;
— Facteurs de l'érosion éolienne et techniques pour l'éviter (brise-vents, travail du sol.

Hydrologie

— Etude de l'intensité, de la fréquence des pluies et ruissellement;
— Erosion et transports solides;
— Etude des nappes phréatiques et profondes et de leur suralimentation.

Hydraulique

— Etudes sur l'irrigation par aspection et celle traditionnelle.

Assainissement

— Etude physique des sols et leur aptitude du drainage.

Le champ d'action couvert par les sujets de recherche est très tendu; le choix de ceux ci traduit la nécessité d'obtenir des résultats applicables à court délai par l'obtention d'espèces et variétés productives, résistantes aux parasites et de haute qualité, la mise au point des méthodes de lutte antiparasitaires préservant la productivité, l'amélioration des techniques de conservation des terres et de leur fertilité, l'accroissement de l'efficacité et de l'économie des techniques hydrauliques, l'accumulation des connaissances sur le milieu naturel permettant de trouver les moyens de s'y adapter et d'en tirer le meilleur profit.

3°) **Formation des cadres**

Plus que partout ailleurs, le rendement dans la recherche est fonction de la qualification des chercheurs.

La formation des cadres est longue; la réussite de ceux-ci est fondamentalement liée à l'aptitude pour la recherche et à l'intérêt qu'on lui accorde; les qualités d'investigation, de patience, de continuité, de jugement et de lection des facteurs et autres considérations limitent le choix des candidats à la recherche.

Pour toutes ces raisons, il importe d'attacher le plus grand soin pour le recrutement des personnes destinées à cette tâche. Les difficultés de choix et de formation incitent à un équipement en personnel des stations et laboratoires avec une certaine avance; or, la Tunisie est nettement en retard dans ce domaine. L'essentiel des chercheurs existants actuellement provient de l'extérieur; il est urgent d'y adjoindre des cadres tunisiens qui auront ainsi l'occasion de, se former et se perfectionner.

Les besoins en chercheurs, du niveau Ingénieur a été apprécié à 63 par le comité sectoriel de l'agriculture; durant la quadriennie, la priorité des affectations des sortants des écoles supérieures doit être accordée à ce secteur, au moins à concurrence de 4 à 5 éléments par an. L'assistance technique étrangère continuera à être nécessaire même après 1971.

L'affectation de cadres moyens ne revêt pas moins d'importance, il serait nécessaire de prévoir l'installation annuelle de 5 à 6 adjoints techniques et 20 à 25 agents techniques.

Certes les besoins totaux ne seront pas comblés mais le perfectionnement de ce personnel sera mieux assuré et le rendement suppliera à l'insuffisance de nombre.

4°) **Spécialisation et Coordination des recherches**

La variété des sujets amène à un nombre élevé de chercheurs, chacun devant se spécialiser dans une branche bien précise; de même les organes et établissements de recherche ne peuvent être diminués. Cependant l'intéraction des travaux, le souci de réaliser des programmes harmonisés, de choisir les priorités en fonction des besoins réels du pays obligent à une liaison très étroite des activités, à un plan commun d'action.

Dans ce but, les groupes de chercheurs qui ont participé à l'élaboration du présent plan ont estimé qu'il y aurait intérêt à constituer un comité supérieur de la recherche groupant les spécialistes de recherche de différents sujets, les responsables de l'économie agricole, les techniciens utilisateurs et les représentants de la profession agricole.

Ce comité qui assurera la coordination effective de la recherche, devra pour être efficace répartir les crédits d'équipement et assurer le contrôle de l'exécution des travaux arrêtés.

Compte tenu des difficultés d'assurer ce travail par un comité, il semble utile d'y adjoindre un organe administratif pour appliquer les décisions prises; la création d'un Commissariat technique pourra répondre cet objectif.

5°) **Utilisation des résultats de la recherche.**

Pour être efficace, la recherche doit répondre aux préoccupations des agriculteurs les plus évolués et aux besoins du développement économique. Des contacts permanents et très étroits doivent lier les chercheurs à la pratique agricole et aux professionnels pour détecter le problème réel posé dans chaque cas et trouver la solution la plus facile à appliquer. Pour les mêmes raisons, les liaisons doivent être courantes avec les techniciens de l'économie, de l'agronomie de l'hydraulique, et de la vulgarisation.

Ainsi, l'objet de recherche et la solution apportée seront efficaces et réalisables par la pratique agricole.

La participation des techniciens de mise en valeur et de vulgarisation et celle de l'élite des agriculteurs est à encourager par les échanges de vues avec le chargé de Recherche, l'information sur le Déroulement et les perspectives des essais, et par la conduite de champs d'expérimentation ou de mise au point des résultats définitifs.

La diffusion des méthodes expérimentées et efficaces doit être très large, soit par la publication, soit par des conférences. Chaque service de recherche doit disposer des moyens importants pour diffuser les résultats acquis. L'information des techniciens et des élites d'agriculteurs doit être automatique pour que ceux-ci puissent élargir le champs de publicité.

La mise en application par la pratique agricole doit être suivie par le chargé de recherche pendant les premiers temps pour veiller à la réalisation correcte et à sa compréhension par le monde agricole.

L'appareil de vulgarisation est dans ces cas le meilleur adjoint du chercheur.

Sous un autre angle, les résultats de recherche doivent être intégrés rapidement aux programmes d'enseignement; d'où l'utilité des liaisons étroites entre les formateurs de cadres et les chercheurs. C'est l'un des points essentiels de l'articulation entre la mise en valeur, la vulgarisation, l'enseignement et la recherche agricole.

II. Plan Quadriennal pour la recherche dans l'Agriculture et la Pêche.

Les actions principales à mener dans la recherche agricole ont été citées plus haut et sont détaillées dans les rapports du sous/comité de la recherche.

L'équipement actuel est insuffisant pour les réaliser. Des investissements sont nécessaires pour augmenter la capacité et le rendement des instituts et stations concernés. Dans la limite des possibilités financières dégagées par le plan quadriennal, une dépense totale de 2.280.000 D. est prévue pour permettre aux organes de recherche de répondre aux besoins du développement agricole.

Le tableau 2 donne la ventilation des investissements en fonction des actions arrêtées.

Les besoins en monnaie locale sont de 1.200.000 D; ceux en devises sont de 1.080.000 Dinars.

Pour la pêche, l'investissement prévu est de 78.000 Dinars.

B. VULGARISATION

La réalisation des objectifs fondamentaux assignés à l'agriculture par les perspectives décennales de développement doit se faire à la fois par les opérations de mise en valeur et par l'élévation des rendements des cultures.

L'analyse des actions prévues montre le rôle déterminant que doit avoir l'amélioration de la productivité des cultures. C'est ainsi que la production oléicole doit tripler de 1964 à 1980 alors que l'extension des surfaces ne sera que 1/3 des superficies existantes; la production maraîchère doublera en 1971 alors que l'extension des surfaces ne sera que 20 %; les agrumes qui occupent plus de 12.000 ha et produisent 80.000 T. de fruits par an s'étendront en 1977 sur 18.000 ha pour une production de 400.000 T. Des exemples de cet ordre peuvent être relevés dans tous les secteurs agricoles.

La proportion très élevée des terres actuellement cultivées par rapport à celles à mettre en valeur dans la décennie montre l'intérêt d'une action immédiate sur les cultures existantes.

L'augmentation de production par ha cultivé est donc une donnée de base qu'il importe de réaliser. Le degré d'intensification envisagé peut être atteint puisque l'analyse des niveaux techniques en milieu rural a montré la juxtaposition dans la même zône d'exploitation hautement productive (agriculteurs suivant de près les résultats de la recherche scientifique), moyennement productive (secteur dit moderne) et faiblement productive (secteur dit traditionnel). Or les objectifs de rendement retenus pour 1971 sont intermédiaires entre les deux premières catégories.

La différenciation des niveaux techniques fait apparaître l'existance d'une minorité d'exploitants qui assimilent et utilisent rapidement les progrès de la recherche; le secteur dit moderne qui occupe un pourcentage non négligeable de l'agriculture applique les résultats scientifiques déterminés il y a plus de 20 ans; enfin le secteur traditionnel est complètement déphasé; il agit en fonction de l'expérience séculaire et ignore complètement la recherche.

Ces observations préliminaires et schématiques, mettent en évidence un décalage très net entre la recherche et la pratique agricole, et ce malgré la diffusion classique (publications, conférences...) des travaux des établissements de recherche et le dévouement des chercheurs auprès des agriculteurs.

L'évolution scientifique traduite au niveau de la recherche appliquée, n'est que partiellement utilisée par l'agriculture tunisienne. Pour qu'elle aboutisse à une intensification valable de celle-ci, on doit passer obligatoirement par l'élévation du niveau intellectuel des producteurs, exploitants et ouvriers. L'amélioration du niveau intellectuel acquise le retard actuel des exploitations par rapport à la technique mise au point par la recherche sera considérablement réduit; en outre, la liaison qui sera établie entre le laboratoire et la ferme évitera tout nouveau décalage; à ce stade, l'agriculture tunisienne évoluera parallèlement au niveau du progrès scientifique. Elle sera, alors, réellement moderne.

L'amélioration du niveau technique des agriculteurs augmentera la productivité des cultures existantes et permettra aussi d'obtenir des rendements élevés sur les terres nouvellement mises en valeur. Ce dernier aspect est important parce qu'il conditionne la rentabilité des investissements engagés récemment et ceux à effectuer dans le cadre des programmes ultérieurs de développement; pour ceux-ci les rendements actuel de 10 T d'agrumes ou de 500 Kgs d'olives ne constituent pas une valorisation suffisante des efforts consentis.

L'objectif premier de la vulgarisation sera donc l'élévation du niveau technique du monde agricole, et l'établissement d'une liaison permanente entre la recherche et la pratique agricole.

Mais il serait dangereux de confiner la vulgarisation dans le cadre d'une difussion des techniques; elle risquerait d'avoir une efficacité limitée si elle ne s'étend pas à l'ensemble des préoccupations des agriculteurs; or, l'exploitant à la ferme n'est pas seulement un technicien de niveau variable mais un homme d'entreprise garantissant la viabilité de celle-ci et la faisant fructifier dans un équilibre tenant compte de la technique agricole, de l'organisation du travail, des considérations économiques et sociales.

La psychologie et le comportement des agriculteurs doivent d'ailleurs s'adapter à la conception de l'économie nationale telle qu'elle est tracée par les perspectives de développement; la limitation des importations de denrées alimentaires; l'augmentation des exportations en produits frais, l'approvisionnement massif en matières premières d'une industrie de transformation en plein essor, les exigences de la consommation intérieure et extérieure en produits sélectionnés dans leur nature et leur présentation, sont des facteurs de transformation profonde de la place et de l'attitude de l'agriculture dans le devenir économique.

Cette orientation implique à la fois une élévation des rendements de cultures choisies en fonction des débouchés et une adaptation de la production agricole aux exigences industrielles et commerciales modernes, ou plus exactement une réadaptation de l'agriculture, de l'industrie et du commerce tendant vers une véritable intégration verticale destinée à fournir aux consommateurs les produits de leur choix dans la forme et la présentation désirées. Il est évident que ce résultat ne peut être obtenu que par une collaboration constante des trois secteurs économiques intéressées, allant jusqu'à l'établissement de programmes communs de production et d'écoulement à l'échelle nationale et régionale.

La connaissance parfaite des marchés d'écoulement est une condition fondamentale de réussite de cette collaboration; c'est par elle, qu'il sera permis de fixer les quantitées, les qualitées, les périodes de livraison, les formes de consommation, la nature et la présentation des produits. Il sera en effet vain, de fabriquer des denrées de haute qualité à coût élevé, si le marché concerné absorbe plus facilement les produits bon marché et de qualité inférieure.

Toutes ces considérations peuvent se ramener, pour l'agriculture à des objectifs de production et de rendements divers, selon les espèces et surtout de variétés à cultiver, de système de culture et d'époque de livraison des produits (cultures de primeurs, de semi-primeurs, de saison et d'arrière saison).

Dans le cadre des objectifs nationaux par produit, on tendra vers la production maximale rentable par unité de surface et l'homogénéité du produit par zône. Dans chaque cas, les rendements et la qualité sont à déterminer par l'utilisation conjointe des résultats de la recherche agricole et la connaissance des marchés.

La vulgarisation pour assurer la réalisation de ces objectifs ne doit pas concerner seulement la diffusion des techniques agricoles, mais s'inscrire dans le cadre des préoccupations d'ensemble de l'entreprise économique que constitue une exploitation agricole; elle doit donc intéresser également le commerce et l'industrie des produits agricoles; **d'une façon plus générale elle s'occupera aussi bien de l'organisation du travail à l'inté-**

rieur de l'entreprise que de celle assurant la liaison de l'exploitation avec l'extérieur (commerce, industrie, crédit, administrations). De ce fait, elle sera efficace en répondant aux préoccupations réelles de l'agriculteur et pourra le faire évoluer dans le cadre des objectifs nationaux.

La vulgarisation a donc un rôle considérable à jouer pour le développement de l'économie nationale; malgré les recommandations de la perspective décennale et du plan triennal, son importance réelle a été relativement faible; sa nécessité est reconnue, mais il s'avère indispensable de définir d'une façon précise ses actions son organisation et son articulation dans l'effort général d'intensification de la production agricole.

I. La vulgarisation dans l'Intensification de la Production Agricole

L'intensification de la production agricole est entreprise sur l'ensemble du territoire et concerne toutes les cultures et toutes les exploitations; la vulgarisation devrait en principe comporter une extension comparable; toutefois, sa conception et sa forme doivent être différentes en fonction de :

— la difinition des actions de rénovation régionale : mise en valeur, reconversion ou modernisation agricole;
— la nature juridique des exploitations;
— le niveau des techniques de la zône considérée et la marque de progrès possible.

1°) La vulgarisation dans le cadre des actions de rénovation agricole

Trois cas principaux sont à considérer :

— les actions de rénovation agricole consistent à mettre en valeur des terres en friches ou d'exploitation extensive, par des aménagements combinés aboutissant à l'implantation de spéculations plus riches et de systèmes de culture intensifs. La base d'intensification est l'accroissement du potentiel de production;
— les actions envisagées tendent vers le développement de la productivité par une meilleure utilisation du potentiel existant de production grâce à une modification profonde des cultures; c'est le cas de reconversion;
— sans modification profonde des spéculations, on se propose d'atteindre un niveau de production plus élevé par la modernisation des techniques culturales.

Dans la pratique, ces trois cas ne sont pas toujours séparés géographiquement; parfois on les rencontre dans la même région, mais les problèmes posés demeurent différents.

a) - **Mise en valeur** — Dans ce cas, les opérations de mise en valeur transforment complètement la physionomie agricole, les spéculations, les systèmes de culture; ils nécessitent une intégration de l'agriculture dans une économie de marché.

L'effort demandé aux populations dans la modification de leur comportement et de leurs habitudes est énorme; ceux-ci doivent sortir de l'exploitation extensive et de l'économie autarcique pour évoluer rapidement vers la culture intensive et l'économie d'échanges.

L'intervention de l'administration est dominante dans l'aménagement mais l'exploitation est basée sur les populations. Le problème d'élévation du niveau intellectuel est rendu plus difficile si celle-ci ne se considèrent pas engagées dès le départ dans les modifications envisagées dans la zône.

Le premier acte de vulgarisation consistera à intéresser les bénéficiaires à l'action de mise en valeur qui les concerne; il consistera à expliquer l'intérêt et le sens des activités entreprises; il incitera la discussion dans le groupe humain considéré, provoquera ses observations et critiques, et corrigera progressivement l'orientation de pensée, la nature des réflexions.

Progressivement, il rendra l'aménagement nouveau familier aux habitants; ils comprendront son intérêt, son système de fonctionnement, la façon de l'utiliser pour leur profit. Les cultures nouvelles feront l'objet d'une attention particulière; les individus doivent apprendre à les connaître, à les pratiquer, à comprendre le meilleur système

d'accroître leur production et d'en retirer le plus grand bénéfice. Par la suite, l'éducation doit concerner le comportement de l'agriculteur vis à vis de l'organisation commerciale et industrielle qui lui fournit les denrées nécessaires à son exploitation et écoule sa production.

On arrivera à cela par des causeries, des discussions, des projections cinématographiques sur des cas similaires, des visites aux aménagements en cours sur place, et de périmètres déjà aménagés ailleurs; les démonstrations grâce à des parcelles à créer sur les lieux ou dans des zônes voisines auront le plus grand effet. La formation de la main d'œuvre aux travaux doit être commencée le plus tôt et suivie attentivement.

Parallèlement, la formation des cadres dans les établissements d'enseignement sera faite durant la période d'aménagement; dans toute la mesure du possible ces cadres proviendraient de la région pour attacher davantage la population à l'action de mise en valeur, et faciliter la conduite ultérieure des groupes de travail dans l'exploitation.

En aucun cas, la mise en valeur ne se traduira pas des diminutions des ressources immédiates des habitants locaux; au contraire, elle doit amorcer le processus d'amélioration de la condition humaine; autrement le devenir du périmètre peut être compromis et la vulgarisation se heurtera à l'hostilité dès le départ.

Au fur et à mesure de l'évolution du périmètre mis en valeur, la nature et le degré intellectuel de la vulgarisation se transformera pour concerner les problèmes du moment on faciliter la compréhention de ceux devant immédiatement suivre.

b) - **Reconversion culturale** — Dans ce cas, il s'agit de substituer à certaines cultures existantes, des spéculations nouvelles destinées à mieux profiter du potentiel actuel de production. La modification apportée au comportement des individus est moins profonde; si la reconversion intéresse des cultures sèches par exemple, on n'est pas amené à familiariser la population à la conduite et à la maitrise de l'eau.

La transformation est beaucoup moins profonde si la substitution culturale intéresse des espèces voisines; le remlacement de l'olivier par des abricotiers, des amandiers ou des pistachiers sera moins difficile que celle du palmier par l'asperge ou la tomate de primeurs. Dans le 1er cas, l'effort de vulgarisation sera grand pour établir la conviction sur l'intérêt de l'action mais beaucoup moins pour la conduite des cultures nouvelles qui sont peu différentes de la culture ancienne. Dans le 2ème cas, l'effort est aussi grand pour établir la conviction que pour familiariser les agriculteurs à la nouvelle culture.

Le passage des cultures extensives aux cultures arbustives posera des problèmes comparables à la mise en valeur et est assimilié à celle-ci.

La substitution de cultures annuelles entre elles dans le même genre de spéculations peut être considéré dans le cadre de la modernisation culturale.

Le cas considéré se distingue surtout quand il s'agit de rapeunissement de plantations ou de substitution d'une culture arbustive ou herbacée plus intensive à une culture arbustive existante. One peut y adjoindre la reconversion des terres à céréales en prairies.

La plus grande difficulté réside dans la perte du profit immédiat et l'attente du bénéfice futur; en effet, les populations concernées sont déjà d'un niveau technique et intellectuel qui leur permet de réaliser l'intérêt de l'opération à terme; mais la diminution de la source de vie pendant la période intermédiaire constitue le frein réel à cette reconversion. La vulgarisation à elle seule, ne donnera pas d'effet sensible; alliée à l'encouragement financier couvrant les frais de substitution et compensant la perte de ressources, elle pourra être très efficace sur le raccourcissement de la période de non productivité et l'accroissement maximum de la production finale.

c) - **Modernisation des techniques culturales** — C'est le cas le plus fréquent qui concerne l'élévation des rendements de cultures existantes ou le remplacement d'une espèce par une autre plus profitable dans le cadre de la même spéculation.

Il se traduit par le changement du système de culture (passage du système extensif au système intensif) ou par l'accroissement du niveau d'intensité de ce système.

C'est la modification radicale du système de culture qui est la plus difficile parce qu'elle exige à la fois l'établissement de la conviction dans l'intérêt de l'action, l'existance de moyens matériels pour la réaliser, et le niveau technique voulu pour faire fructifier le nouveau système.

L'amélioration d'un système de culture intensif est plus simple parcequ'elle s'adresse dans l'ensemble à l'élite du monde agricole, plus facile à convaincre et disposant de moyens de réalisation. L'organisation des services et la fixation de prix rémunérateurs constituent, dans ce cas, les moyens les meilleurs pour assister la diffusion des progrès scientifiques.

2°) Adaptation de la vulgarisation aux structures d'exploitation

Les actions de vulgarisation auront une efficacité très variable selon l'aptitude de l'exploitant à appliquer les techniques modernes de production. C'est ainsi que l'économie céréalière pourrait stagrer pendant des décades si les exploitations de grande culture continueront à être de taille limitée la vulgarisation aboutira régulièrement à des échecs parce que les méthodes techniquees agricoles seront pas applicables sur ces petites surfaces ou occasionneront une élévation des coûts de production qui sera sans effet sur la valeur ajoutée de la culture.

De même, il serait illusoire de compter sur la vulgarisation pour entreprendre la reconversion des oasis côtières ou la mise en valeur du Centre et du Sud. Dans tous ces cas, l'intensification de l'agriculture passe obligatoirement par la constitution d'exploition de taille suffisante pour l'application des techniques productives.

Tant que cet obstacle demeure, il est inutile de fournir des efforts de diffusion des techniques; la vulgarisation pourra servir à ce stade pour inciter à la constitution d'exploitations viables. La réforme des structures doit précéder la diffusion des techniques.

Les exploitation susceptibles d'appliquer économiquement les techniques productives peuvent être domaniales, ou coopérative de production ou individuelles.

a) - **Terres domaniales** .. Les terres récupérées par le Domaine sont destinées à créer le noyau des coopératives de productions ou à être transférées aux collectivités publiques. La mission de gestion de l'Office des Terres Domaniales est provisoire. Dans ces conditions il est utile d'envisager le rôle de vulgarisation sur ces exploitations sous l'angle de la démonstration et d ela formation de main d'œuvre spécialisée qui sera intégrée aux futures coopératives.

Dans la majorité des cas, l'amélioration de la productivié sur les terres domaniales doit faire de celles-ci des parcelles pilotes.

b) - **Coopératives de production** — Une attention particulière doit être apportée par la vulgarisation, aux coopératives de production; en effet, celles-ci sont composées d'adhérents provenant du système traditionnel; les programmes des unités de production sont à la fois de mise en valeur, de reconversion et de modernisation agricole.

C'est dans ce cas, que se trouvent les plus grandes difficultés à surmonter. Le cadre coopératif est de nature à faciliter la mission mais il ne supprime pas les obstacles dûes au comportement humain. C'est dans ce sens que la vulgarisation sera à mener essentiellement. Les problèmes techniques seront faciles à résoudre par la nature même du système juridique d'exploitation; il importe que les coopérateurs s'adaptent rapidement à la gestion collective, en développant leur initiative et leur dynamisme individuel.

Il faut veiller à ce que l'assistance aux coopératives de la part des services publics, des autorités locales et des organisations nationales ne se transforme pas en gestion dé-

guisée, ou qu'elle dépasse le cadre de vulgarisation qui doit être le sien. L'initiative et la responsabilité de gestion incombe sans partage au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale de la coopérative.

c) - **Agriculteurs privés** — La vulgarisation auprès des agriculteurs privés est l'opération qui risque d'avoir le plus d'influence sur la productivité des zônes où la coopérative de production n'es tpas nécessaire. Il s'agit essentiellement de la zône côtière à dominance arboricole et maraîchères.

Dans ces lieux le rôle de la vulgarisation sera consacré en grande partie à la modernisation ou à la reconversion agricole.

La densité de population est élevée; la taille moyenne des exploitations est limitée; le nombre d'exploitants est en conséquence élevé. S'agissant de zônes à niveau technique relativement élevé, où les cultures ont souvent un caractère spécialisé, la diversité des problèmes impose à la vulgarisation une tâche difficile. Il est indispensable de la faciliter, donc de l'accélérer par la création des groupes où le vulgarisateur s'appuiera sur l'élite pour faire évoluer la masse. C'est une des raisons qui incite à la coopérative de services; dans ce cadre la vulgarisation pourra trouver une grande expansion et avoir une efficacité convenable. Toutefois, si la création des coopératives maintient la multiplicité des problèmes, la vulgarisation y sera aussi difficile que par le passé et d'un effet moins certain. La spécialisation de la coopérative est une règle de base qu'il ne faut pas enfreindre pour la viabilité de l'entreprise elle-même; l'affectation de vulgarisateurs spécialisés dans une production est de nature à promouvoir l'intensification de la production la coopérative à activités multiples obligera à l'utilisation de vulgarisateurs polyvalents; au niveau moyen de recrutement, ceux-ci risqueront d'être inéfficaces face à une population à niveau avancé.

Si l'activité dominante est homogène dans une zône déterminée, on pourra y adapter une même formule coopérative et une même spécialisation dans la vulgarisation; la coopérative peut avoir les mêmes limites qu'une unité administrative territoriale. Mais l'application de ce même système à des zônes où existent plusieurs spécialités (zônes de polyculture intensive) est très mauvaise pour la vulgarisation parce que le niveau du vulgarisateur polyvalent apte à influer sur des agriculteurs spécialisés doit au moins atteindre celui d'Ingénieur de base. La vulgarisation aura un coût trop élevé et constituera une charge lourde;

d) - **La vulgarisation dans le cadre des associations de développement agricole** — l'A.D.A. peut être un instrument de choix pour l'intensification de la production agricole. C'est en effet dans ce cadre que peut se situer la définition de la politique de base du développement agricole.

Grâce à elle, la liaison entre les objectifs nationaux et les adaptations nécessaires locale peut être trouvée. Près d'elle peut se constituer la cellule de base de promotion de l'économie agricole en harmonie avec l'évolution des secteurs secondaires et tertiaire; en effet la limite de l'A.D.A. est celle de l'Unité Régionale de Développement. L'affectation, à ce niveau, d'un Ingénieur peut se justifier.

3°) Adaptation de la Vulgarisation aux niveaux techniques locaux.

La vulgarisation se proposera régulièrement l'élévation du niveau technique de chaque individu au niveau immédiatement supérieur; l'évolution du progrès étant continu, il y aura toujours un stade supérieur à atteindre même pour l'agriculteur au niveau le plus élevé. C'est dire que l'action de vulgarisation doit revêtir un caractère permanent.

L'élévation du niveau technique d'une population doit être progressive pour être réelle, elle doit se faire par paliers successifs; on n'entreprendra de nouvelle action que lorsque la précédente aura complètement réussi.

La définition du niveau de départ est fondamentale; pour celà l'analyse préalable

du milieu humain concerné est nécessaire; on l'effectuera en appréciant le degré de culture et d'éducation, la nature des cultures et des systèmes pratiqués, le comportement des agriculteurs vis-à-vis du progrès et du milieu ambiant.

On analyse les raisons réelles des déficiences; il faudra pour cela tenir compte de l'équilibre d'ensemble atteint par l'agriculteur. Les objectifs de vulgarisation seront déterminés en partant des raisons des déficiences.

Le niveau technique et intellectuel du vulgarisateur doit être plus élevé que celui de l'agriculteur dans sa spécialité; le choix du vulgarisateur sera délicat pour les régions où le degré de polyculture spécialisée est avancée.

Dans une zône déterminée, il est rare de trouver un niveau homogène; très souvent, on rencontre une élite minoritaire, un degré moyen massif et un faible niveau. Les objectifs seront fixes pour faire évoluer la masse de production la plus importante qui est le plus souvent située au niveau moyen.

Toutefoie, l'élite doit faire l'objet d'une attention particulière parce qu'elle peut être un auxiliaire utile à la vulgarisation en fournissant sans frais un exemple et une démonstration pour la population qu'on se propose de faire progresser.

La nature et la forme de vulgarisation seront variables en fonction du niveau actuel des techniques et de la marge de progrès possible. Dans les zônes attardées, la vulgarisation des techniques sera dominante; dans les régions évoluées, la vulgarisation des services dominera avec quelques actions particulières techniques (lutte anti-parasitaire par exemple). Dans le 1er cas, les méthodes andio-visuelles, les formations de main-d'œuvre, et les encouragements en nature seront indispensables; dans le 2ème cas, l'organisation des services, l'information sur les résultats de recherche, les causeries et discussions sont susceptibles de donner des effets appréciables.

II. Les méthodes de vulgarisation

Il paraît nécessaire de rappeler que la vulgarisation est basée su rla persuasion et la conviction, ce qui suppose un intéressement de l'agriculteur. Dans toutes les méthodes, celui-ci doit se sentir concerné pour participer effectivement au mouvement d'évolution qu'on se propose d'effectuer. Il doit être convaicu que l'action améliorera sa condition. Pour ces raisons, les actions autoritaires sont à écarter; de même les méthodes passives, qui n'exigent pas un effort matériel ou intellectuel du Chef d'entreprise risquent d'aboutir à des échecs : une conférence sans discussion, un verger pilote sans exécution de travaux, la démonstration d'emploi de matériel...

Les méthodes actives sont celles qui exigent un effort de la part des agriculteurs; cet effort est intellectuel au niveau de la définition des objectifs et de l'établissement des convictions; il est matériel au niveau de l'acquisition des techniques et de la pratique de celles-ci.

En faisant participer les agriculteurs, elles sont plus efficaces dans la mesure où elles s'inscrivent dans le cadre des préoccupations du monde rural.

Sans entrer dans le détail des méthodes à utiliser, il convient de noter qu'elles sont différentes selon qu'il s'agit de créer un climat psychologique favorable au progrès (conseils, causeries, discussions méthodes andio-visuelles, campagnes régionales ou nationales) de définir des objectifs d'évolution (colloque, débats, visites...) d'acquérir des techniques (minimum d'exposés, maximum de méthodes andio-visuelles, application pratique par les agriculteurs eux-mêmes dans une parcelle préalablement choisie...) d'application des techniques (contrôle de l'exécution chez l'agriculteur, conseils, encouragements divers, organisation de concours primés, distribution de diplômes et de distinction honorifiques...).

Dans l'ensemble, on aura recours aux méthodes visant les groupes plutôt que les individus; toutefois les actions individuelles sont parfois à retenir dans la mesure où l'in-

dividu concerné jouit d'une autorité technique auprès de la masse des exploitants; dans ce cas l'action visant l'individu profite au groupe et le fait évoluer plus rapidement.

III. Structures de la vulgarisation

Lorsqu'il s'agit de la création d'un climat favorable au progrès, tous les efforts doivent être mobilisés; le parti, les organisations professionnelles, les services publics, à caractère central et régional peuvent participer à la vulgarisation. Celle-ci doit se faire selon un plan préétabli fixant les objectifs à atteindre et le rôle de chaque groupe dans l'action d'ensemble.

Pour l'acquisition et la pratique des techniques, les équipes de travail doivent être plus spécialisées et ne peuvent se trouver qu'au sein des services publics spécialisés et des organisations professionnelles.

Chaque opération de vulgarisation, à caractère local, régional ou national doit correspondre à des objectifs précis préalablement étudiés, faire l'objet de méthodes choisies pour le cas concerné. L'étude préalable est une condition fondamentale de succès; tout échec peut avoir des conséquences graves sur le comportement des individus vis à vis de l'organe de vulgarisation, parfois même envers l'évolution scienntifique. Les personnes participant à ces études doivent être très qualifiées dans la manipulation des techniques de production et leur effet économique, et dans la psychologie rurale. Une équipe centrale doit être constituée à cet effet, au sein de l'Administration.

Les programmes établis par l'Administration gagneraient à être soumis à un organe consultatif national ou régional composé par des professionnels, des scientifiques et des administratifs de haut niveau. Pour ce faire, il serait utile de constituer un Conseil National de la vulgarisation agricole à l'échelle centrale et des conseils régionaux au niveau des gouvernorats. Les conseils d'administration des associations de développement agricole seront utilisés pour le même but au niveau de la cellule de vulgarisation de base (à l'échelle de l'Unité Régionale de Développement).

Le service public de vulgarisation devra travailler dans le même cadre que la planification et la recherche agricole, voire même avec l'enseignement agricole, en étroite liaison avec les services d'aménagement, et ceux du commerce et de l'industrie agricole.

Ce service comportera à l'échelle centrale une équipe composée d'économistes, de sociologues, de techniciens agricoles de toutes spécialités qui déterminera les priorités, confectionnera les programmes et plans de vulgarisation, lancera les opérations et assurera le contrôle de l'exécution dans les régions.

A l'échelle régionale, l'organisation sera constituée par une cellule de base au niveau de l'U.R.D. (Ingénieur subdivisionnaire, adjoints et agents techniques), une cellule de coordination par Gouvernorat et une cellule de direction et de contrôle par région (groupe de 2 à 4 gouvernorats).

Chaque cellule s'appuiera pour son activité sur les cellules correspondantes du parti, des organisations nationales, de l'A.D.A. et des Unions de coopératives agricoles.

L'équipement optimum en personnel correspond à :

20 spécialistes pour l'équipe centrale;

6 Ingénieurs en Chef au niveau des régions;

13 Ingénieurs principaux au niveau des Gouvernorats;

180 Ingénieurs subdivisionnaires au niveau des U.R.D.

Chaque cellule devra disposer du personnel administratif nécessaire pour assurer le secrétariat et la dactylographie.

Les besoins en matériel consistent en : véhicules de transport, appareils de tirage et de reliure, de projection cinématographique (pour prise de vues et projections), de photographie (pous l'illustration des tracts et exposés de dactylographie).

Les fournitures en papier seront importantes pour les tracts et les publications.

Des bâtiments sont à prévoir pour abriter le personnel et le matériel.

A L'échelle du plan quadriennal, la formation des cadres permettra l'installation de 100 cellules de base, 10 au niveau de gouvernorats.

A l'échelle centrale, il sera possible de constituer une équipe de 12 à 15 spécialistes tunisiens et étrangers.

Un centre de perfectionnement et de recyclage des cadres est à créer durant la quadriennie.

IV. **Investissements durant la quadriennie**	**Total**	**Monnaie locale**	**Diverses**
Les besoins minimum, pour la quadriennie s'établissent à :			
Création d'un centre recyclage.....	14.000 D	11.000	3.000
Construction de bâtiments administratifs.....	1.500.000 D	1.200.000	300.000
Acquisition de matériel.....	1.500.000 D	450.000	1.050.000
Frais de fonctionnement du matériel équipement	2.000.000 D	1.200.000	800.000
Personnel étranger et ouvrier.....	500.000 D	400.000	100.000
TOTAL.....	**5.514.000 D**	**3.261.000**	**2.253.000**

C. ETUDES

L'établissement des perspectives de développement a été basé sur les résultats acquis par la recherche agronomique et hydro-agricoles d'une part et sur les études relatives au potentiel national déterminé en fonction du climat, des terres et des eaux.

En 1960, la recherche agronomique disposait d'un faisceau d'information et d'expérimentation qui a permis de prendre les options de base sur le volume et la répartition régionale par produit. L'état des études s'est révélé dès le départ insuffisant pour apprécier réellement le potentiel naturel de production. Au point de vue agronomique les études S.E.R.E.S.A. avaient ébauché un bilan, mais s'étaient surtout attachées à la définition de la situation agricole du moment; des voies de recherche ou d'études ont été également tracées. Sous l'angle hydro-agricole on disposait d'études diverses sans bilan pour l'ensemble du territoire.

Durant le Plan Triennal une attention particulière a été accordée aux études. Tout d'abord le potentiel agronomique a été vérifié partout où cela a été possible grâce aux études d'Unités régionales de développement; celles-ci ont permis, en outre de tracer les limites de l'unité économique de base (U.R.D) où peuvent se définir et s'harmoniser toutes les actions de développement économiques et sociale; pour la première on a pu disposer d'un instrument de travail permettant d'entrer dans l'application d'un développement intégré à l'échelle régionale dans le cadre des perspectives nationales.

Les possibilités d'écoulement de la production agricole à l'extérieur ont été appréciées par une étude qui a été achevée à la fin de 1964. Une enquête de consommation est actuellement en cours et permettra de connaître les besoins du marché intérieur en denrées agricoles.

Des études sectorielles relatives aux forêts, à la conservation des eaux et du sol, à l'arboriculture, aux pâturages et aux assainissements ont dressé l'inventaire des réalisations actuelles dans ces secteurs, le volume la nature des actions devant être menées, l'analyse économique des diverses méthodes mises en jeu pour ces réalisations; elles ont en outre permis la détermination des critères de priorité pour l'investissement.

Afin d'apprécier la productivité comparée et la valeur ajoutée que peuvent procurer les cultures concurrentielles sur diverses terres et divers climats du pays, il a été entrepris à partir de 1964, l'établissement de la carte phyto-écologique du Nord au 1/200.000° et celle du Centre et Sud au 1/500.000°, avec étude critique des possibilités agronomiques en tenant compte de la pédologie et de la bio-climatologie. Le Potentiel de production par culture est dressé dans chaque cas considéré en fonction du système de culture. Une analyse économique montrera le volume brut et la valeur ajoutée de chacun de ces cas et permettra de prendre les options agricoles qui apporteront le plus de ressources aux populations. L'état d'avancement de ces études n'est pas encore suffisant pour tirer des conclusions d'ensemble; ce travail sera achevé en 1966; toutefois, les premiers éléments laissent penser que le critère pédologique ou agronomique n'est pas toujours confirmé par l'analyse économique.

Dans le cadre plus strictement technique, d'importantes études hydro-agricoles ont pu être achevées ou avancées suffisemment pour compléter et préciser les options des perspectives décennales. Un bilan des ressources en eau ne peut encore être définitivement établi, mais une ébauche sommaire est possible.

Concernant les eaux de surface, des études on tpermis de déterminer les ressources des complexes de la Medjerda et de l'Ichkeul. L'inventaire systématique des possibilités d'apport des Oueds en eau est assez avancé; pour les régions de Cap Bon, de Bizerte, de Béjà et de Souk El Arba, ce travail est pratiquement achevé.

Un effort considérable a concerné la recherche des nappes aquifières de moyenne et grande profondeur; pour certaines nappes l'administration dispose d'un faisceau de renseignements suffisants pour établir la délimitation géométrique, la détermination des caractéristiques hydrodynamiques, le bilan des ressources dynamiques et statistiques.

Une action dans le sens de la recherche des nappes phréatiques a été ébauchée et s'est révélée particulièrement rentable.

D'autres études de base (pédologie, bioclimatologie, études foncières) ont été entreprises et ont permis à l'administration de prendre des options de mise en valeur régionale.

Des études préliminaires ont porté sur l'aménagement coordonné de grands ensembles (bassins du Miliane, de la Haute Vallée de la Medjerda etc...) et la création de coopératives de production dans le Nord et le Centre.

Enfin des études particulières ont concerné des actions spéciales : mise en valeur de périmètres, étude de reconversion de la forêt d'oliviers de certains cheïkhats du Sahel, revivification des oasis côtières etc...

La masse d'études réalisées est telle qu'il s'est avéré nécessaire d'en établir un inventaire complet pour éviter des déperdition d'énergie.

L'expérience de la triennie a mis en évidence deux nécessités :

— la coordination effective des études concernant le même objet qu'elle soient à caractère hydraulique, pédologique, agronomique ou sociale;

— l'intégration de toutes ces études avec l'aspect économique afin que les actions soient choisies en fonction de la plus grande valeur ajoutée établie en fonction de paramètres vérifiés par la tendance des marchés et le coût de production.

La coordination et l'intégration des études doit se faire à un niveau déterminé pour le choix des options nationales, régionales ou locales.

A l'échelle nationale, les opinions doivent être prises au stade des études de base et des grands ensembles; pour les régions la coordination doit s'établir dans le cadre des

U.R.D. par les études préliminaires. Enfin à l'échelle locale les études d'avant-projets et de projets intéresseront les périmètres de mise en valeur.

Les études de base comportent :

— l'inventaire des ressources hydrauliques nationales;
— l'inventaire des sols et de leurs aptitudes en culture sèche et e nculture irriguée (pédologie, phyto-écologie);
— les possibilités agronomiques à l'échelle des grandes zônes;
— les informations bioclimatologiques;
— les critères économiques pour le choix des spéculations et la priorité des investissements;
— les statistiques agricoles d'occupation du sol par les cultures, des réalisations de mise en valeur (aménagement de C.E.S., d'irrigation, d'assainissement, de plantations, de pâturages etc...) de la production des diverses spéculations etc...;
— la planification concernant les grands ensembles.

La coordination des études régionales se fera au niveau des Unités régionales de développement par :

— la récapitulation de toutes les études de base concernant une U.R.D. ou une fraction d'U.R.D;
— le complément des études préliminaires hydrologiques, hydro-géologiques, pédologiques, agronomiques, foncières;
— l'établissement des études préliminaires de C.E.S.;
— le découpage coopératif de production et de services.

Les études locales se feront à l'échelle des périmètres de mise en valeur; leur consistance et leur intégration ont été exposées dans le chapitre relatif à l'hydraulique agricole.

Seuls, les investissements des études générales seront individualisées ici (à caractère national et régional); ceux relatifs aux études locales sont compris dans le coût de réalisation des projets.

Les investissements de la quadriennie sont estimés dans le tableau ci-après :

	Etudes de Base	Etudes Régionales
Pédologie	240.000 D	300.000 D
Hydrogéologie (nappes phréatiques)	150.000 D	150.000 D
(nappes de moyenne et grande profondeur)	450.000 D	—
Sondages	650.000 D	—
Hydrologie	225.000 D	—
Economie	600.000 D	—
Statistiques	200.000 D	—

	Etudes de Bases	Etudes Régionales
Phytoécologie	200.000 D	—
Agronomie	—	1.500.000 D
Foncières et humaines	400.000 D	1.100.000 D
Barrages	500.000 D	—
C. E. S.	—	800.000 D
Bioclimatologie	150.000 D	—
Photorestitution	75.000 D	—
TOTAUX	3.840.000 D	3.850.000 D

COMPLEMENT POUR ETUDES REGIONALES ..... 310.000 D

TOTAL GENERAL ..... 8.000.000 D

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS

RECHERCHE — VULGARISATION — ETUDES

Recherche	2.358.000 D
Vulgarisation	5.514.000 D
Etudes	8.000.000 D
TOTAUX.....	15.872.000 D

TABLEAU I

ORGANISATION ACTUELLE LA RECHERCHE AGRICOLE

Nature des Recherches	Etablissement de recherche	Autorité Administrative
I. Amélioration des Plantes		
1 Amélioration des céréales et de grande culture	INRAT	PAVA — SEA
2 Amélioration des plantes industrielles	PAVA	» »
3 Amélioration des cultures maraîchères	INRAT	» »
4 Amélioration des plantes fourragères	ENSAT	EFCA — SEA
5 Arboriculture fruitière et viticulture	INRAT	PAVA — SEA
6 Technologie des céréales	INRAT	» »
7 Technologie des fruits et légumes, betterave à sucre et raisin de table	»	» »
II. Milieu Ecologie et Agronomie		
1 Agronomie	ENSAT	EFCA — SEA
2 Bioclimatologie	INRAT	PAVA — SEA
3 Station de Recherche et d'Epérimentation de Génie Rural	CREGE	HER — SEA
4 Station de recherche de Sidi Thabet	OMVVM	SEA
5 Pédologie	SSHP	HER — SEA
Amélioration des plantes	INRAT	PAVA — SEA
Agriculture	ENSAT	EFCA — SEA
6 Station de recherches forestières	SRF	Forê — SEA
7 Biologie végétale	Faculté des Sciences	SEEN
8 Agronomie (Ariana)	INRAT	PAVA — SEA
9 Agronomie (Sfax)	»	» »
10 Terres arides	CRUESI	SEEN et HER — SEA

TABLEAU II

Récapitulation des Investissements pour la Recherche

GROUPE DE RECHERCHE	TOTAL EN D.	PART en DINARS	PART en DEVISES
Amélioration des Plantes	359.000	240.000	119.000
Milieu	84.000	44.000	40.000
Protection des Végétaux	387.000	187.000	200.000
Zootechnie	250.000	180.000	70.000
Médecine Vétérinaire	150.000	100.000	50.000
Forêts	500.000	250.000	250.000
C. E. S.	150.000	75.000	75.000
Hydraulique et Hydrologie	400.000	200.000	200.000
Pêche	78.000	48.000	30.000
	2.358.000	1.324.000	1.034.000

III. Défense des Cultures			
1 Entomologie		INRAT	PAVA — SEA
2 Pathologie		»	» »
3 Phytopharmacie		»	» »
4 Virologie		»	» »
Arboriculture		»	» »
Culture maraîchère		»	» »
Amélioration des plantes		»	» »
5 Station d'avertissement de Mégrine		PAVA	PAVA — SEA
6 Pathologie végétale		ENSAT	EFCA — SEA
7 Zoologie Agricole		»	» »
8 O. M. V. V. M.		SEA	SEA
9 Entomologie (SROA)		INRAT	PAVA — SEA
IV. Zootechnie			
Zootechnie		INRAT	PAVA — SEA
V. Défense sanitaire du cheptel			
VI. Conservation des eaux et du sol	C.R.E.G.R.	HER	HER — SEA
VII. Hydrologie - Hydraulique	S.S.H.P.	BIRH	HER — SEA
VIII. Forêts			
1 Ecologie		SRF	Forêts — SEA
2 Pédologie		(IRF)	
3 Génétique			
4 Génie forestier			
5 Parcours et pâturages forestiers			
6 Technologie			
7 Aménagement des Alfas			
8 Photogrammétrie			
9 Entomologie et Paraitologie			
10 Microbiologie des sols			
11 Chasse et Pêche			
12 Sylviculture et aménagement des forêts naturelles			
IX. Pêche			
1 Institut National Scientifique et Technique d'Océanographie et de Pêche		INSTOP	SEA

CHAPITRE IX

LA PÊCHE

LA PECHE

I.8.- NIVEAUX TECHNIQUES ET POSSIBILITES D'AMELIORATION

Le Secteur des pêches regroupe un nombre très important de pêcheurs (16.107 permanents et 1.335 saisonniers) permettant une production de 21.750 tonnes. Cette production, de par sa valeur sur le marché, classe actuellement la pêche en troisième position derrière l'Agriculture et les Mines.

Cependant, malgré ces résultats encourageants, il est nécessaire de faire apparaître un certain nombre de goulots d'étranglements qui, une fois séliminés, permettront une augmentation sensible des tonnages et donc de leur valeur.

Ces points faibles peuvent se résumer en un niveau technique des pêcheurs insuffisant, un matériel naval en mauvais état, des méthodes de pêche à améliorer et une commercialisation du poisson à rationaliser.

1.8.1 - LE NIVEAU TECHNIQUE DES PECHEURS

La formation professionnelle laissse actuellement à désirer, les pêcheurs sortant en mer ne sont pas assez qualifiés. Ils ne peuvent donc utiliser du matériel moderne, ni le réparer lorsque se présente une avarie. Ce faible niveau technique n'est malheureusement pas compensé par les connaissances pratiques indéniables des patrons pêcheurs et de leurs mécaniciens. Ainsi les chalutiers ne peuvent se permettre des sorties prolongées ou trop éloignées des côtes. Il s'en suit des temps en mer trop restreints qui se répercutent sur les durées effectivement consacrées à la pêche (au maximum 24 heures).

Ce problème devrait être résolu en priorité, la formation des cadres étant un des éléments moteurs d'un secteur mécanisé faiant appel à des connaissances maritimes et de pêche assez poussées.

1.8.2.- LE MATERIEL NAVAL

Les faibles bénéfices encaissés par les armateurs ne leur permettent pas de procéder à des réparations sérieuses de leurs barques. Il s'en suit une dégradation progressive des coques et des moteurs d'un façon irréversible. A cela il faut ajouter l'âge de ces bateaux qui ont souvent dépassé 15 ou 20 ans, c'est-à-dire les durées d'amortissement généralement acceptées. Leur renouvellement pose de graves problèmes par suite de ce manque de trésorerie des armateurs.

1.8.3.- LES METHODES DE PECHE

Les méthodes de pêche au feu sont susceptibles d'une nette amélioration puisque l'emploi actuel des lampes placées au dessus de l'eau et non sous l'eau, l'absence quasi générale de sondeurs verticaux ou horizontaux pour la détection des poissons, diminuent fortement les chances de ramasser d'importants tonnages.

Dans le cas du chalutage les améliorations les plus importantes résident en l'utilisation de radar, d'appareil radio, de sondeur, de cartes des fonds et dans la mesure du possible de chaluts pélagiques en nylon.

2.1.- LES PREVISIONS DES PERSPECTIVES DECENNALES :

Les perspectives décennales 1962-1971 avaient fixé pour le secteur de la pêche les objectifs quantitatifs suivants :

— une augmentation des tonnages pêchés, qui passeraient de 20.000 à 40.000 tonnes, soit un produit brut en 1971 de près de 7 millions de Dinars;
— un accroissement du nombre de marins de 13.000 à 20.000 personnes.

Les investissements suivants étaient prévus :

— 1.800.000 Dinars, pour l'aménagement des ports de pêche;
— 5.000.000 de Dinars pour la modernisation et l'équipement de la flottille de pêche, dont 1.500.000 Dinars à consacrer à celle de la pêche côtière;
— 300.000 Dinars pour les madragues et la recherche océanographique;
Soit 7.100.000 Dinars au total, compte tenu des investissements prévus pour l'aménagement des grands ports, l'équipement frigorifique et la formation professionnelle.

2.2. - L'ETABLISSEMENT DES OBJECTIFS DE PRODUCTION CORRIGEE : LA PECHE AU CHALUT

Actuellement, le rendement moyen par chalutier est de 125 tonnes de poisson blanc par an. Or, ces bateaux se contentent de pêcher tout près des côtes, dans des zônes prospectées depuis de nombreuses années. Il en résulte une raréfaction de la faune marine et une diminution des rendements d'une année à l'autre.

Dans ces conditions, un déplacement des bateaux vers des lieux de pêche prospectés mais moins parcourus permettrait d'atteindre des rendements supérieurs. En effet, les cartes des fonds, établies par différents organismes entre autres l'I.N.S.T.O.P. de Salambô permettent de se faire une idée sur la nature des fonds et sur les espèces qui y vivent. Mais, pour atteindre ces fonds, éloignés des côtes, il est nécessaire de doter les chalutiers de matériel moderne, radios, compas, sondeur vertical, chaluts pélagiques et de former les équipages à leur utilisation.

Dans la mesure où ces conditions seront remplies, et cela n'est pas impossible, on pourra espérer une augmentation de 125 à 180 tonnes du tonnage annuel moyen ramené pour chaque chalutier.

Les fonds tunisiens et les fonds à proximité des eaux territoriales accueillent actuellement quelque 160 chalutiers italens. La Tunisie peut donc augmenter sa flottille dans la mesure des possibilités de production de ses chantiers navals, qui peuvent construire une dizaine de chalutiers par an, soit 70 bateaux d'ici 1971.

La pêche au chalut pourra alors regrouper 100 chalutiers en 1971 et ramener 18.000 tonnes de poisson, au prix moyen de 150 Dinars la tonne.
A ces bateaux s'ajouteront les 44 chalutiers mixtes, mais les tonnages qu'ils rapporteront ne sont pas comptabilisés; ils permettront d'équilibrer la production des bateaux neufs et donc de s'approcher au plus près du tonnage prévu.

LA PECHE AU FEU

Pour la pêche au feu le problème est différent. Si l'on peut à la limite, évaluer « le potentiel en poisson blanc », il est par contre très difficile de se faire une idée précise des possibilités de pêche en poissons bleux. Ces espèces itinérantes ne passent pas en nombre égal chaque année, ce qui explique les différents tonnages pêchés d'une saison à l'autre.

Cependant on a pu, à maintes reprises, constater des différences très sensibles entre les tonnages rapportés par des bateaux utilisant des vieilles méthodes et des bateaux munis d'un matériel de détection moderne adéquat.
On peut ainsi envisager des rendements supérieurs en munissant les lamparos de sondeurs verticaux et horizontaux, de lampes sous-marines et de filets en nylon.

Prévoir une augmentation de la production de chaque lamparo de 90 tonnes à 180 tonnes est donc chose possible. Des moyens de détection supérieurs devraient permettre de tels résultats, mais il faudra garder à l'esprit le côté aléatoire de ce genre d'estimation.

Les tonnages devraient donc en 1971 atteindre 15.000 tonnes à la valeur moyenne de 40 Dinars la tonne. La flottille n'augmentera pas mais sera modernisée de la façon suivante :

— Chalutiers mixtes : 14 sur 44 seront remplacés.
— Lamparos : 11 sur 51 seront renouvelés.

De plus, 46 de ces lamparos recevront des sondeurs verticaux, les 5 autres seront équipés de sondeurs verticaux et horizontaux et tous les lamparos seront dotés de radios pour assurer les relations entre bateaux.

LA PECHE COTIERE

Les tonnages moyens annuels rapportés par les barques à rames et les barques à moteur sont de :

— Barque à rames : 1,7 t.
— Barque à moteur : 2,5 t. soit un rapport de 1 à 1,5.

Ceci en grande partie parceque les barques à moteur dotées d'une autonomie supérieure peuvent aller pratiquer leur travail sur des fonds plus lointains moins exploités et donc, plus poissoneux.

Le seul fait de motoriser la flottille actuelle permettrait des augmentations sensibles des tonnages ramenés. Cependant on ne peut pour des raisons financières et pour des raisons de formation des pêcheurs (utilisation des moteurs, réparations éventuelles en mer), multiplier à l'infini le nombre des barques à moteur.

Sans changer le nombre total mais en modernisant et en motorisant une partie d'entre elles, on pourrait atteindre une production de 12.000 tonnes au prix moyen de 300 Dinars la tonne.

Le rythme d'accroissement du nombre des barques à moteur au détriment de celui des barques sans moteur devrait être de 1/20ème du total chaque année, car la majorité des pêcheurs n'est pas en mesure de supporter de gros frais, ni d'utiliser à court terme un matériel plus délicat.

Aussi en sept années, les possibilités de sortie en mer de cette flottille deviendraient nettement supérieures.

LA PECHE LAGUNAIRE

La production des lacs étant, en fin de compte limitée, il n'y a pas lieu d'envisager des changements quantitatifs.

Cette production devrait donc rester à 960 tonnes par an, au prix moyen de 300 Dinars la tonne.

LA PECHE AU THON

L'emploi plus rationnel des madragues de SIDI DAOUD et d'EL HAOUARIA et éventuellement l'ouverture d'autres devraient permettre une production de 800 tonnes au prix moyen de 200 Dinars la tonne.

LA PECHE AUX EPONGES

De cette pêche on ne peut espérer de grands changements, le problème principal étant celui d'une élimination systématique des gangaviers sur des fonds supérieurs à 50 m. Ceci est d'ailleurs prévu par un arrêté mais une surveillance insuffisante n'en a pas permis une application stricte.

L'utilisation rationnelle des cinq vedettes garde-côtes devrait permettre une protection plus efficace, des petites éponges et des herbiers où vivent et frayent les poissons.

La production totale pourrait alors, sans changement d'effectif, passer à 250 tonnes par an au prix moyen de 2.000 Dinars la tonne.

Parallèlement il y aura lieu d'étudier le champ d'application et les méthodes de pêche au scaphandre.

LA PECHE AUX CRUSTACES

Son problème est lié à celui de la pêchecôtière, donc d'une modernisation du matériel et de l'emploi, pour la pêche aux crevettes, de petits filets ou chaluts pélagiques, ne reclant pas le fond.

Les tonnages pourraient atteindre 400 tonnes de crevettes au prix moyen de 500 Dinars la tonne et 50 tonnes de langoustes aux prix moyen de 800 Dinars la tonne.

LES COQUILLAGES ET LES MOLLUSQUES

L'utilisation rationnelle des parcs à coquillages permet d'escompter en 1971, une production de 800 tonnes au prix moyen de 250 Dinars la tonne.

Le tableau suivant résume les prévisions pour 1971.

OBJECTIFS 1971 REAJUSTES

TYPE DE PECHE	TONNAGE	PRIX MOYEN DE LA TONNE	PRODUIT BRUT ESCOMPTE
Pêche au chalut	18.000	150 D.	2.700.000 D.
Pêche côtière	12.000	300 D.	3.600.000 D.
Pêche lagunaire	960	300 D.	288.000 D.
Pêche au thon	800	200 D.	160.000 D.
Pêche au feu	15.000	40 D.	600.000 D.
Pêche aux crustacés			
— Crevettes	400	500 D.	200.000 D.
— Langoustes	50	800 D.	40.000 D.
Pêche aux coquillages et mollusques	800	250 D.	200.000 D.
TOTAL POISSONS	48.010		7.788.000 D.
Peche aux éponges	250	2.000 D.	500.000 D.
TOTAL PRODUIT BRUT			8.288.000 D.

Ainsi, il est escompté que la production atteindra en 1971 plus de 48.000 tonnes.

Le produit brut, au pris actuels, sera de près de 8.300.000 Dinars.

2.3.- VALEUR AJOUTEE ET EMPLOI EN 1971

L'augmentation de la flottille et sa modernisation partielle nécessiteront un nombre supplémentaire de marins, tandis que des tonnages supérieurs seront à l'origine d'une augmentation de la valeur ajoutée nette.

2.2.1.- LES EMPLOIS

Le nombre de chalutiers devant passer de 30 à 100, les emplois seront alors majorés de : $15 \times 70 = 1.050$, soit un total de **1.500 emplois permanents.**

Pour les chalutiers mixtes les emplois ne changeront pas, ils seront maintenus à :

660 emplois permanents et **264 emplois saisonniers.**

Pour les lamparos il n'y aura pas non plus de changements, soit **1071 emplois saisonniers.**

Les barques à moteur autres que celles employées comme annexes pour la pêche au feu passeront de 384 à : $384 + \frac{(4.637 \times 7)}{20} = 2.007$.

Le nombre des barques sans moteur diminuera d'autant puisqu'il n'est pas prévu d'augmentation des effectifs.

4.637 — 1623 = 3.014

Les emplois seront alors pour les barques à moteur :

2.007 × 4 = **8.028 emplois permanents**
Pour les barques sans moteur :
3.014 × 3 = **9.042 emplois permanents**

Le Secteur de la pêche regroupera donc en 1971, 19.230 emplois permanents et 1.335 emplois saisonniers.

Le tableau suivant donne la valeur ajoutée des différents types de pêche (la pêche côtière englobant les mêmes rubriques que dans le premier chapitre).

Les calculs concernant les chalutiers mixtes étant effectués suivant les mêmes bases: 1/3 pour la pêche au chalut et 2/3 pour la pêche au feu.

TYPE DE PECHE	PRODUIT BRUT	DEPENSE	AMORTISSEMENT	VALEUR Ajoutée Nette
Pêche au chalut.....	2.700.000	750.950	345.000	1.604.050
Pêche au feu.....	600.000	108.000	30.400	461.600
Pêche côtière et autres...	4.988.000	376.365	170.630	4.441.005
TOTAUX.....	**8.288.000**	**1.235.315**	**546.030**	**6.506.655**

2. PLACE DU DEUXIEME PLAN

Le deuxième plan ou plan quadriennal s'inscrit dans le contexte général du plan décennal. Cette étape a pour but d'autre part de permettre de réajuster les objectifs globaux décennaux et d'autre part d'améliorer la situation actuelle.

5.1.- L'amélioration de l'état actuel

Ces améliorations seront autant des améliorations d'ordre technique que des améliorations d'ordre économique. Elles porteront essentiellement sur les points suivants :

5.1.1. Une modernisation de la flottille :

— par l'installation de moteurs à gasoil sur les barques à rames ou à voile susceptibles de les supporter :

— par la mise en place sur les lamparos et les chalutiers, en bon état de fonctionnement, de sondeurs horizontaux et verticaux;
— par l'ajout sur les chalutiers de radars et de poste de radios.

5.1.2. Une meilleure répartition du matériel naval le long des côtes de façon à dégorger certains ports à saturation et surtout les zônes de pêche en voie d'épuisement.

5.1.3. Une utilisation plus rationnelle de la flotille en prévoyant des sorties en mer prolongées pour les chalutiers et un travail par équipe (ensemble de bateaux) dans le cas de la pêche au feu.

5.1.4. La mise en service de matériel plus adapté aux besoins actuels : lampes sous-marines jumelées avec des sondeurs sur les lampes, filets pélagiques sur les chalutiers, cordage en nylon sur l'ensemble des barques.

5.1.5. Une règlementation plus stricte et une surveillance accrue des fonds de pêche pour limiter « l'over fishing » et limiter au maximum l'emploi abusif des gangaviers ou des chaluts dans les hauts fonds.

5.1.6 - Une amélioration du niveau de vie des pêcheurs par la mise en place d'un matériel plus rationnel, par la création d'une caisse mutuelle d'assurance du matériel et du personnel, par la généralisation du système des allocations familiales actuellement réservé aux pêcheurs travaillant sur les chalutiers.

5.1.7 Une augmentation de la consommation de poisson à l'état frais pour l'ensemble de la population ceci nécessitant des transports rationnels, des points de vente judicieusement placés et surtout une manipulation plus soignée de la matière première et dans la mesure du possible une faible variation des prix de vente au détail.

5.1.8. Un emploi plus poussé du matériel concernant la chaine du froid, ainsi que quelques créations nouvelles.

5.1.9 Un développement de l'infrastructure portuaire.

5.2. - **Les créations nouvelles**

Elles sont à porter au crédit :

— de l'infrastructure portuaire,
— de l'équipement frigorifique,
— de la flottile,
— de l'emploi,
— de la production.

5.2.1. - **Développement de l'infrastructure portuaire**

Il est nécessaire de prévoir un développement de l'infrastructure portuaire de pêche dans les 4 années à venir, en vue de la réalisation des objectifs du plan quadriennal et ceux de la perspective décennale.

1°) - **Construction du port de TABARKA et d'un quai d'accostage à l'île de la Galite :**

L'étude de la construction du port de TABARKA est en cours et doit pouvoir être achevé vers la mi-1965. Comme les travaux de construction exigeront un délai de 2 ans, ces travaux ne seraient achevés que vers la mi-1967.

2°) - **Construction du port de KELIBIA :**

La construction de ce port, doit pouvoir s'achever vers la fin de 1965.
Il est à prévoir, par ailleurs, la construction de 3 digues-abri à SIDI DAOUD, EL HAOUARIA et HAMMAMET.

3°) - **Construction de digues d'accostage dans le Gouvernorat de SOUSSE :**

a) Il a été proposé de construire un quai supplémentaire dans le bassin du port de Sousse. Cependant, on peut se passer de cet équipement dans la mesure où les autorités portuaires levaient l'interdiction d'accostage prise à l'encontre des ba-

teaux de pêche dans une partie des quais du port - (bassin des voiliers);

b) Il sera nécessaire, par ailleurs, de procéder à la construction de quais d'accostage, pour les besoins de la pêche côtière, à TEBOULBA, SAYADA et SALAKTA.

4°) - **Construction de digues et de quais d'accostage dans le Gouvernorat de SFAX :**

Il sera nécessaire de procéder à la construction, dans les 2 ou 3 années à venir, des ouvrages suivants :

a) un quai d'accostage et une digue-abri à la CHEBBA pour les besoins de la pêche au feu et de la pêche côtière;

b) un quai d'accostage et une digue-abri à MAHRES. Il semble que la construction d'une digue de 300 mètres ait été amorcée;

c) dans l'Ile de KERKENAH, il existe un port naturel qui se trouve à moins d'une heure d'une zône riche en poisson bleu. Il serait utile de l'aménager.

5°) - **Construction de ports dans le Gouvernorat de GABES :**

Les réalisations suivantes ont été proposées :

a) construction du port de GABES dont les travaux ont d'ailleurs commencé et qui s'achèveront probablement à la fin de 1965;

b) construction du port d'Adjim dans l'Ile de DJERBA. Ce port regrouperait les tonnages pêchés et les autres productions de l'Ile.

5.2.2. **Développement de l'équipement frigorifique**

Dans le cadre du plan quadriennal il y a lieu d'envisager les créations suivantes :

— à SOUK-EL-ARBA : Une chambre froide d'un capacité de 5 T/j.
— au CAP-BON : Une usine à glace de 6 T/j.
— à GABES : Une usine à glace de 4,5 T/j.
— à MEDENINE : Une usine à glace de 2,2 T/j.

5.2.3. **Développement de la flottille des emplois et de la production**

1° - **Gouvernorat de SOUK-EL-ARBA :**

Pêche au chalut :

Elle passera à 1.100 tonnes, nécessitera 8 chalutiers et permettra de créer 120 emplois nouveaux.

Pêche au feu :

Elle passera à 500 tonnes sans changement d'effectif.

Pêche côtière :

Elle passera à 250 tonnes, nécessitera 16 barques à moteur de plus et permettra de créer 64 emplois nouveaux.

2° - **Gouvernorat de BIZERTE :**

Pêche au chalut :

Elle passera à 2.700 tonnes, nécessitera la création de 16 chalutiers de plus et permettra de créer 240 emplois nouveaux.

Pêche au feu :

Elle passera à 1.800 tonnes sans nécessiter de création nouvelle.

Pêche côtière :

Elle passera à 1.000 tonnes, nécessitera 104 barques à moteur nouvelles pour 416 emplois nouveaux compensées par la perte de 39 barques à rames et de 117 emplois.

3° - **Gouvernorat de TUNIS-GOULETTE :**

Pêche au chalut :
Elle passera à 2.400 tonnes, nécessitera10 chalutiers de plus et permettra de créer 150 emplois nouveaux.

4° - **Gouvernorat du CAP-BON :**

Pêche au chalut :
Elle passera à 1.000 tonnes, nécessitera 10 chalutiers de plus et permettra de créer 150 emplois nouveaux.

Pêche au feu :

Elle passera à 1.000 tonnes sans changement d'effectif.

Pêche côtière :

Elle passera à 1.200 tonnes par un ajout de 90 barques à moteur donc de 270 emplois nouveaux au détriment de 10 barques à rames et de 30 emplois.

5° - **Gouvernorat de SOUSSE :**

Pêche au chalut :

Elle passera à 3.000 tonnes sans augmenter le nombre des chalutiers mixtes.

Pêche au feu :

Elle passera à 6.200 tonnes, sans nécessiter de création et d'emplois nouveaux puisqu'une partie des chalutiers mixtes viendra s'ajouter aux lamparos.

Pêche côtière :

Elle passera à 500 tonnes par l'ajout de 4 barques à moteur et de 16 emplois nouveaux aux dépens de 218 barques sans moteur et de 654 emplois.

6° - **Gouvernorat de SFAX**

Pêche au chalut :

Elle restera à 2.000 tonnes mais perdra 6 chalutiers et 90 emplois.

Pêche au feu :

Elle passera à 1.700 tonnes, sans effectif nouveau puisque des chalutiers mixtes s'ajouteront à sa flotille de lamparos.

Pêche côtière :

Ele passera à 5.000 tonnes, nécessitera la modernisation de 614 barques à moteur et la création de 2.456 emplois nouveaux au détriment de 650 barques à rames et de 1950 emplois.

7° - **Gouvernorats de GABES et MEDENINE**

Pêche au chalut :

Elle passera à 400 tonnes, nécessitera 3 chalutiers et 45 emplois nouveaux.

Pêche côtière :

Elle passera à 1.600 tonnes, nécessitera 10 barques à moteur de plus de 40 emplois nouveaux au détriment de 12 barques sans moteur et de 36 emplois.

LA DETERMINATION DE LA PRODUCTION ET DE L'EMPLOI DANS LE DEUXIEME PLAN.

Les résultats à attendre de ce plan quadriennal seront exposés dans une série de tableaux.

Ces tableaux feront état des productions totales par Gouvernorat et de leurs variations durant ces quatre années, des augmentations de la flottille, des nouveaux emplois et, enfin, des valeurs ajoutées nettes à escompter en 1968.

Annexe N° 10

PROJECTIONS 1965 — 1968

LES PRODUCTIONS TOTALES (en tonnes)

GOUVERNORATS	PECHE au CHALUT			PECHE au FEU			PECHE COTIERE			AUTRES PECHES			TOTAUX		
	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations
Souk El Arba.....	—	1.100	+ 1.100	10	500	+ 490	100	250	+ 150	—	—	—	110	1.850	+ 1780
Bizerte	400	2.700	+ 2.300	150	1.800	+ 1.650	700	1.000	+ 300	180	1.010	+ 830	1.430	6.510	+ 5080
Tunis — Goulette	1.200	2.100	+ 1.200	—	—	—	70	250	+ 180	510	580	+ 70	1.780	3.230	+ 1450
Cap-Bon	—	1.000	+ 1.000	620	1.000	+ 380	450	1.200	+ 750	190	350	+ 160	1.260	3.550	+ 2250
Sousse	2.000	3.000	+ 1.000	5.520	6.200	+ 680	450	500	+ 50	—	100	+ 100	7.970	9.800	+ 1830
Sfax	2.000	2.000	—	500	1.700	+ 1.200	4.730	5.000	+ 270	180	350	+ 170	7.410	9.050	+ 1600
Gabès	—	400	400	—	—	—	1.200	1:600	+ 400	700	750	+ 50	1.900	2.750	+ 850
Medenine															
TOTAUX.....	5.600	12.200	+ 6.600	6.800	11.200	+ 4.400	7.700	9.800	+ 2.200	1.760	3.140	+ 1.380	21.860	36.740	+ 1.4830

AUTRES BECHES

Pays	EMPLOIS			Bateaux à Moteur			EMPLOIS		
	1961	1968	Variation absolue	1961	1968	Variation absolue	1961	1968	Variation absolue
[illegible]	[illegible]	80	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	524	+ 419	1	1	0	[illegible]	3	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	225	190	— 35	687	570	— 117
[illegible]	116	456	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	264	[illegible]	+ 340	6	6	0	18	18	0
[illegible]	[illegible]	[illegible]	+ 250	24	14	10	2	45	[illegible]
[illegible]	[illegible]	568	+ 18	[illegible]	[illegible]	— 216	1704	1050	— 301
[illegible]	10	[illegible]	— 2459	[illegible]	[illegible]	— 65	9393	7443	— 1950
[illegible]	212	[illegible]	+ 40	[illegible]	[illegible]	— 12	2028	1992	[illegible]
303	1336	5132	+ 3796	6487	5707	— 980	13911	11124	— 2787

ANNEXE : N° 11

PROJECTIONS 1965 — 1968
LA FLOTILLE ET LES EMPLOIS

GOUVERNORATS	PECHE AU CHALUT						PECHE AU FEU														
	CHALUTIERS			EMPLOIS			CHALUTIERS MIXTES			EMPLOIS			LAMPAROS			EMPLOIS			Barques à moteur		
	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1963	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations
Souk El Arba	—	8	+ 8	—	120	+ 120	—	—	—	—	—	—	—	1	0	21	21		6	22	+ 16
Bizerte	2	18	+ 16	30	270	+ 240	—	—	—	—	—	—	9	9	0	189	189		77	181	+ 104
Tunis	6	16	+ 10	90	240	+ 150	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		0	115	
Goulette	0	10	+ 10	0	150	+ 150	—	—	—	—	—	—	—	14	—	294	—		29	181	+ 86
Cap-Bon	—	—	—	—	—	—	44	44	0	924	924	0	14	20	0	420	294		91	97	+ 90
Sousse	22	16	— 6	330	—	— 90	—	—	—	—	—	—	20	7	0	147	420		93	—	+ 4
Sfax	—	3	+ 3	—	240	—	—	—	—	—	—	—	7	—	0	—	147		—	--	+ 614
Gabès	—				45	+ 45	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		—		+ 10
Médenine	—						—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		—		
TOTAUX	30	71	+ 41	450	1065	+ 615	44	44	0	924	924	0	51	51	0	1071	1071		296	596	+ 924

EMPLOIS 1968 : 19.136

VARIATIONS + 1.424

AUTRES PECHES

oteur	EMPLOIS			Barques à Moteur			EMPLOIS		
Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations
+ 16	24	88	+ 64	1	1	0	3	3	0
+ 104	308	524	+ 416	229	190	— 30	687	570	— 117
+ 86	116	460	+ 344	6	6	0	18	18	0
+ 90	364	624	+ 260	26	16	10	78	48	— 30
+ 4	372	388	+ 16	568	350	— 218	1704	1050	— 654
+ 614	140	2596	+ 2456	3131	2480	— 651	9393	7443	— 1950
+ 10	212	252	+ 40	676	664	— 12	2028	1992	— 36
+ 924	1536	5132	+ 37596	4637	3707	— 930	13911	11124	— 2787

PROJECTIONS 1965 — 1968

1) Les valeurs ajoutées nettes concernant le Gouvernorat de SOUK-EL-ARBA

SECTEUR	PRODUIT BRUT	DEPENSES	AMORTISSEMENTS	VALEURS ajoutées nettes
Pêche au chalut.....	165.000	50.800	24.000	90.200
Pêche au feu.....	20.000	1.350	380	18.330
Pêche côtière.....	75.000	3.645	1.550	69.805
Autres pêches.....	—	—	—	—
TOTAL.....	260.000	55.795	25.930	178.335

2) Les valeurs ajoutées nettes concernant le Gouvernorat de BIZERTE

SECTEUR	PRODUIT BRUT	DEPENSES	AMORTISSEMENTS	VALEURS ajoutées nettes
Pêche au chalut.....	405.000	114.300	54.000	236.700
Pêche au feu.....	72.000	12.150	3.420	56.430
Pêche côtière.....	300.000			
Autres pêches.....	289.000	32.715	14.570	541.715
TOTAL.....	1.066.000	159.165	71.990	834.845

3) Les valeurs ajoutées nettes concernant le Gouvernorat de TUNIS-GOULETTE

SECTEUR	PRODUIT BRUT	DEPENSES	AMORTIS-SEMENTS	VALEURS ajoutées nettes
Pêche au chalut.....	360.000	104.480	48.000	207.520
Pêche au feu.....	—	—	—	—
Pêche côtière.....	75.000			
Autres pêches.....	188.000	19.065	8.110	235.825
TOTAL.....	623.000	123.545	56.110	443.345

4) Les valeurs ajoutées nettes concernant le Gouvernorat du CAP-BON

SECTEUR	PRODUIT BRUT	DEPENSES	AMORTIS-SEMENTS	VALEURS ajoutées nettes
Pêche au chalut.....	150.000	65.300	30.000	54.700
Pêche au feu.....	40.000	18.900	5.320	15.780
Pêche côtière.....	360.000			
Autres pêches.....	62.500	30.105	12.830	379.565
TOTAL.....	612.500	114.305	48.150	450.045

5) **Les valeurs ajoutées nettes concernant le Gouvernorat de SOUSSE**

SECTEUR	PRODUIT BRUT	DEPENSES	AMORTISSEMENTS	VALEURS ajoutées nettes
Pêche au chalut.....	450.000	95.250	45.000	309.750
Pêche au feu.....	248.000	67.500	19.000	161.500
Autres pêches.....	150.000			
Autres pêches.....	50.000	21.255	4.955	173.790
TOTAL.....	898.000	184.005	68.955	645.040

6) **Les valeurs ajoutées nettes concernant le Gouvernorat de SFAX**

SECTEUR	PRODUIT BRUT	DEPENSES	AMORTISSEMENTS	VALEURS ajoutées nettes
Pêche au chalut.....	300.000	104.480	48.000	147.520
Pêche au feu.....	68.000	9.450	2.660	55.890
Pêche côtière.....	1.500.000			
Autres pêches.....	360.000	144.285	34.535	1.681.180
TOTAL.....	2.228.000	258.215	85.195	1.884.590

7) **Les valeurs ajoutées nettes concernant les Gouvernorats de GABES et MEDENINE**

SECTEUR	PRODUIT BRUT	DEPENSES	AMORTISSEMENTS	VALEURS ajoutées nettes
Pêche au chalut.....	60.000	19.590	9.000	31.410
Pêche au feu.....	—	—	—	—
Pêche côtière.....	480.000			
Pêche côtière.....	395.000	271.425	56.690	546.885
TOTAL.....	935.000	291.015	65.690	578.295

PROJECTIONS 1965 — 1968

Produit brut et valeur ajoutée nette du secteur de la pêche

GOUVERNORATS	PRODUIT BRUT (Dinars)	VALEUR AJOUTEE NETTE (Dinars)
Souk El Arba	260.000	178.335
Bizerte	1.066.000	834.845
Tunis-Goulette	623.000	443.345
Cap-Bon	612.500	450.045
Sousse	898.000	645.040
Sfax	2.228.000	1.884.590
Gabès et Médenine	935.000	578.295
TOTAUX	6.622.500	5.014.495

7.- LES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES

Entre 1965 et 1968, il faudra construre ou acheter : 41 chalutiers, remplacer 8 chalutiers mixtes, renouveler 6 lamparos, motoriser 924 barques sans moteur, doter l'I.N.S.T.O.P. de matériel et d'instruments de recherche et construire 3 usines à glace et 1 chambre froide.

Pour les barques sans moteur, il y a lieu de tenir compte d'une part, du remplacement pur et simple de 500 barques et d'autre part, de l'installation de moteurs sur 424 barques parmi les plus récentes.

Les investissements feront automatiquement appel à la monnaie du pays pour les constructions réalisées dans les chantiers navals tunisiens et aux devises étrangères pour les importations de matière première : bois et moteur, et de produits finis : chalutiers, lamparos, barques.

LES INVESTISSEMENTS A ENVISAGER EN 1965

PRODUITS	FRAIS TOTAUX	MONNAIE TUNISIENNE	DEVISES ETRANGERES
1) 10 chalutiers à — 15.000 D coque et instruments 15.000 D moteur.....	150.000 150.000 300.000	100.000 — 100.000	50.000 150.000 200.000
2) 2 chalutiers mixtes à : — 15.000 coque et instruments.. — 15.000 moteur.....	30.000 30.000 60.000	20.000 — 20.000	10.000 30.000 40.000
3) 1 lamparo à : — 6.000 coques et moteur..... — 800 sondeur vertical..... 4 — 800 sondeur horizontal.... 4 — 200 compas.....	6.000 200 200 50 6.450	4.000 — — — 4.000	2.000 200 200 50 2.450
4) 125 barques à moteur dont : — 80 barques de 9 m à 1.200.... — 45 barques de 7 m à 800....	96.000 36.000 132.000	72.000 22.500 94.500	24.000 13.500 37.500
5) 108 moteurs barque de 7 m à 800	32.400	—	32.400
6) Equipement de l'I.N.S.T.O.P. .. — Matériel d'administration.... — Matériel de laboratoire et de prospection ..... — Matériel de navigation.....	2.500 8.200 25.000 35.700	2.500 5.200 15.000 22.700	— 3.000 10.000 13.000
TOTAUX.....	566.550	241.200	325.350

LES INVESTISSEMENTS A ENVISAGER EN 1966

PRODUITS	FRAIS TOTAUX	MONNAIE TUNISIENNE	DEVISES ETRANGERES
1) 10 chalutiers à :			
— 15.000 coque et instruments..	150.000	100.000	50.000
— 15.000 moteur.....	150.000	—	150.000
	300.000	**100.000**	**200.000**
2) 2 chalutiers mixtes à :			
— 15.000 coque et instruments..	30.000	20.000	10.000
— 15.000 moteur.....	30.000	—	30.000
	60.000	**20.000**	**40.000**
3) 1 lamparo à :			
— 6.000 coque et moteur.....	6.000	4.000	2.000
— 800 sondeur vertical..... / 4	200	—	200
— 200 compas ..... / 4	50	—	50
	6.450	**4.000**	**2.450**
4) 125 barques à moteur dont :			
— 60 barques de 9 m. à 1.200...	72.000	54.000	18.000
— 65 barques de 7 m. à 800...	52.000	32.500	19.500
	124.000	**86.500**	**37.500**
5) 108 moteurs pour barque à 300	32.400	—	32.400
6) Equipement frigorifique :			
— 1 Usine à glace de 2,2 t/j. à Médenine	14.000	6.000	8.000
TOTAUX.....	**536.850**	**216.500**	**320.350**

LES INVESTISSEMENTS A ENVISAGER EN 1967

PRODUITS	FRAIS TOTAUX	MONNAIE TUNISIENNE	DEVISES ETRANGERES
1) 10 chalutiers à :			
— 15.000 coque et instruments..	150.000	100.000	50.000
— 15.000 moteur.....	150.000	—	150.000
	300.000	100.000	200.000
2) 2 chalutiers mixtes à :			
— 15.000 coque et instruments..	30.000	20.000	10.000
— 15.000 moteur.....	30.000	—	30.000
	60.000	20.000	40.000
3) 2 lamparos à :			
— 6.000 coque et moteur.....	12.000	8.000	—
— 800 sondeur vertical..... / 4	400	—	400
— 800 sondeur horizontal..... / 4	400	—	400
— 200 compas..... / 4	100	—	100
	12.900	8.000	4.900
4) 125 barques à moteur dont			
— 70 barques de 9 m. à 1.200...	84.000	63.000 500	21.000
— 55 barques de 7 m. à 800...	44.000	27.000	16.500
	128.000	90.500	37.500
5) 108 moteurs à 300 par barque..			
6) Equipement frigorifique :	32.400	—	32.400
— 1 chambre froide de 3 t. et — 1 usine à glace de 4,5 t/j. à Gabès	21.000	11.000	10.000
TOTAUX.....	554.300	229.500	324.800

LES INVESTISSEMENTS A ENVISAGER EN 1968

PRODUITS	FRAIS TOTAUX	MONNAIE TUNISIENNE	DEVISES ETRANGERES
1) 11 chalutiers à :			
— 15.000 coque et instruments..	165.000	110.000	55.000
— 15.000 moteur.....	165.000	—	165.000
	330.000	**110.000**	**220.000**
2) 2 chalutiers mixtes à :			
— 15.000 coque et instruments..	30.000	20.000	10.000
— 15.000 moteur.....	30.000	—	30.000
	60.000	**20.000**	**40.000**
3) 2 lamparos à :			
— 6.000 coque et moteur.....	12.000	8.000	4.000
— 800 sondeur vertical..... 4	400	—	400
— 800 sondeur horizontal..... 4	400	—	400
— 200 compas..... 4	100	—	100
	12.900	**8.000**	**4.900**
4) 125 barques à moteurs dont :			
— 35 barques de 9 m. à 1.200...	42.000	31.500	10.500
— 90 barques de 7 m. à 800...	56.000	29.000	27.000
	98.000	**60.500**	**37.500**
5) 108 moteur pour barque à 300	32.400	—	32.400
6) Equipement frigorifique :			
— 1 usine à glace de 10 t/j. à Sousse	40.000	25.000	15.000
TOTAUX.....	**573.300**	**223.500**	**349.800**

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS
(1965 — 1968)

ANNEES	PRODUITS TOTAUX	MONNAIE TUNISIENNE	DEVISES ETRANGERES
1965	566.550	241.200	325.350
1966	536.850	216.500	320.350
1967	554.300	229.500	324.800
1968	573.300	223.500	340.800
TOTAUX.....	**2.231.000**	**910.700**	**1.320.300**

8. LES PROBLEMES DE STRUCTURE

Pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Plan Quadriennal, il ne suffira pas de procéder à des améliorations techniques mais il faudrait aussi se pencher sur des problèmes de structure.

Ces questions sont fondamentales pour l'évolution future du secteur des pêches et pour une amélioration des résultats que l'on est en droit d'en attendre.

Le Sous Comité de la pêche s'est penché sur les questions relatives à l'organisation de la production et de la commercialisation du poisson, ainsi que sur les problèmes de financement et d'assurance de la flotille qui se poseront inévitablement.

En schématisant l'on peut dire que ce secteur met en présence trois sortes de producteurs. Ce sont par ordre d'importance numérique, les pêcheurs travaillant individuellement, les pêcheurs regroupés en coopératives de service et parfois de production qui représentent des entités plus ou moins importantes et l'Office National des Pêches dont l'organisation et les moyens financiers et techniques en font l'organisme le plus puissant.

Il y a donc d'un côté des producteurs privés, isolés ou associés, et de l'autre un complexe de production nationalisée.

Les résultats obtenus depuis quelques années par l'un ou l'autre de ces organismes et les changements progressifs de la structure de ce secteur, nous ont amenés à envisager les modifications suivantes :

8.1.- La Pêche côtière.

Il est nécessaire de maintenir et d'encourager l'initiative privée, de pousser la motorisation des barques, de provoquer un renouvellement de l'armement et un entretien plus soigné des barques et des fournitures de pêche.

Le système des parts actuel se caractérise par une différence marquée entre les revenus de l'équipage et ceux du propriétaire. Il serait souhaitable de reconsidérer la distribution des revenus. Pour cela une commission comprenant des représentants des armateurs, des marins pêcheurs, de l'Office National des Pêches, des Services des Pêches, de la Marine Marchande et du Plan devrait être constituée.

8.2 - La Pêche aux éponges.

Nous avons vu que le problème essentiel est un problème de protection des fonds donc un problème de surveillance des gangaviers. Il faudrait pour cela définir une implantation judicieuse des gardes côtes.

8.3.- La Pêche au feu et la pêche au chalut.

Il y a lieu d'une part d'encourager l'amélioration de l'équipement et d'autre part d'aboutir à une répartition plus équitable des charges et des bénéfices entre les armateurs et l'équipage.

Parallèlement il serait bon de provoquer la création de coopératives de productions. Ces coopératives pourraient grouper 4 à 5 équipages d'un même port et pratiquant bien entendu le même type de pêche.

Une commission semblable à la précédente serait en mesure de fixer les modalités de fonctionnement de ces coopératives et en même temps de définir un nouveau système des parts.

8.4.- Les problèmes généraux du Secteur.

L'équipement frigorifique est actuellement presque suffisant. La capacité d'entreposage des poissons et de fabrication de la glace ne nécessiteront que des améliorations secondaires compte tenu des investissements totaux à mettre en jeu.

Le problème qui se pose alors est plutôt celui du mode d'utilisation de cet équipement qui appartient à des organismes très différents. Il serait possible de jumeler techniquement les coopératives avec les chambres froides et les usines à glace du même port ou de la même région.

— **L'entretien et les réparations de bateaux** doivent être effctuées avec le plus grand soin et surtout la plus régulièrement possible. Les chantiers navals tunisiens sont en mesure de répondre à ces nécessités, il suffirait de mettre au point des tours de passage des différentes barques dans ces chantiers.

— **La Sécurité Sociale** n'est pas encore généralisée dans le secteur des pêches. Actuellement seuls les marins pratiquant la pêche au chalut profitent des allocations familiales. Il faudrait donc développer ce système et envisager la création :

(assurance sur la vie)
— d'une caisse de retraite des marins;
— d'une caisse d'assurance du travail;
— d'une carte professionnelle;
— des congés payés.

— **L'assurance des instruments de pêche**. On peut envisager la création d'une Caisse Mutuelle d'assurances pour les corps des bateaux et les divers instruments de pêche. Cette caisse autonome serait une garantie de la profession.

Un comité comprenant les représentants des organismes et des individus vivant de la pêche réglerait les modifications concernant ces deux derniers points.

8.5.- **Les Coopératives de Service.**

A côté des coopératives de production il serait nécessaire de regrouper les pêcheurs en coopératives de services destinées à favoriser un meilleur écoulement de leur production.

Ces coopératives pourraient ainsi se préoccuper des problèmes :

— de crédits aux pêcheurs;
— de commercialisation du poisson;
— d'achat de matériel et de fourniture de pêche;
— des relations avec les usines de transformation du poisson.

Une commission instituée à cet effet devrait se pencher sur ce problème et analyser les conditions de viabilité de ces coopératives.

8.6.- **L'Office National des Pêches.**

Cet organisme a en même temps des fonctions de production et de commercialisation (magasins de vente, entrepôts frigorifiques, usines de fabrique de blace, véhicules de transport du poisson) dont il faut tenir compte.

Cette infrastructure réprésente une série d'investissements qu'il convient d'utiliser. Par contre un choix doit être fait pour savoir si l'on doit augmenter l'influence de l'Office ou au contraire canaliser ses efforts dans des directions bien déterminées.

L'option réalisée à propos des coopératives amène à envisager ainsi le rôle de l'O. N.P. : poursuivre sa fonction de commercialisation sans freiner celle des coopératives de service,

— assurer la fabrication et la réparation des engins maritimes dans les chantiers navals;
— poursuivre sa fonction de production dans les lacs et dans les madragues.

En attendant la mise en place des nouvelles structures l'O.N.P. continuerait sa mission actuel; tout en favorisant le développement du secteur coopératif.

8.7.- **Le crédit maritime.**

Il apparaît nécessaire d'envisager des mesures législatives et règlementaires portant encouragement au développement de la pêche, à l'instar de la loi du 27 Mai 1963 et les textes subséquents « portant encouragement au développement de l'Agriculture ». A cet effet un organisme bancaire destiné à procurer des prêts aux pêcheurs devrait être désigné.

8.8.- **La recherche océanographique et de pêche.**

La réalisations de ce plan devraient être complétées par les recherches de l'Institut National Scientifique et Technique d'Océanographie et de Pêche de Salammbô.

Cet institut qui s'est substitué depuis le 1er Janvier 1964 à l'ancienne Station Océanographique de Salammbô s'est fixé le programme d'études dont les lignes générales sont résumées dans ce qui suit :

1.- **Biologie des Pêches :**

— Carte de fonds pour les utilisateurs;
— Evaluation des stocks exploitables;
— Déplacement des bancs de poissons;
— Analyses du milieu ambiant et des facteurs déterminants;
— Biologie des espèces les plus importantes économiquement;
— Inventaire qualitatif et quantitatif de la faune marine;
— Engins de pêche.

2.- **Pisciculture :**

— Essai d'ensemencement des lacs de barrage;
— Acclimatation de certaines espèces importées, etc...

3.- **Autres recherches :**

Etude du plateau et du talus continental au triple point de vue :

— Hydrologique;
— Biologique;
— Géologique.

4.- **Technologie :**

— Etude de l'utilisation du chalut pélagique;
— Amélioration de rendement du chalut benthique;
— Meilleure utilisation des appareils de prospection : sondeur, etc...;
— Amélioration et modernisation de la pêche au lamparo.

5.- **Industrie des pêches :**

Etude pour l'amélioration de la conservation et de la transformation des produits de la mer.

6.- **Vulgarisation :**

— Modernisation des aquariums;
— Agrandissement et remise en état du musée;
— Campagne de vulgarisation : Conférences, projections cinématographiques, etc...;
— Entretien, fichage et enrichissement des collections.

La concrétisation de ce programme exige, d'une part, la centralisation au sein de l'Institut des moyens de prospection et de recherche en matière de pêche et de biologie marine et, d'autre part, l'acquisition du matériel et la réalisation d'aménagements afin que l'action entreprise dans les eaux Nord de la Tunisie depuis décembre 1963 s'étende à toutes les côtes Tunisiennes.

Annexe N° 13

AGE DE L'ARMEMENT AU 1er JUILLET 1964

A G E	Moins de 5 tonnes	5 à 10 T.	10 à 15 T.	15 à 20 T.	20 à 25 T.	25 T. et plus	TOTAL
de 0 à 5 ans	15	23		1		4	43
de 5 à 10 ans	51	48	3	3	3	3	111
de 10 à 15 ans	308	415	10	9	3	9	754
de 15 à 20 ans	849	505	12	16	12	7	1.401
de 20 à 25 ans	801	701	20	8	4	1	1.535
de 25 ans et plus.....	1.083	808	16	21	10	6	1.944
TOTAL.....	3.107	2.500	61	58	32	30	5.788

NOTA : — « Moins de 5 tonnes » groupe les barques à rames, les barques à moteur et une partie des barques à voile.
— « 5 à 10 tonnes » groupe le reste des barques à voile.
— « 10 à 15 tonnes » groupe une partie des lamparos.
— « 15 à 20 tonnes » groupe le reste des lamparos et une partie des chalutiers.
— « 20 à 25 tonnes et plus » groupe le reste des chalutiers.

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU PLAN

ET A L'ÉCONOMIE NATIONALE

PLAN QUADRIENNAL

1965 - 1968

★★★

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU PLAN
ET A L'ÉCONOMIE NATIONALE

PLAN QUADRIENNAL

1965 - 1968

★ ★ ★

— *Promotion de l'homme*

et

— *Formation des Cadres*

IMPRIMERIE AL-ASRIA — TUNIS

Loi N° 65-13 du 29 mai 1965 (28 moharrem 1385), portant approbation du Plan Quadriennal 1965-68. (1)

Au nom du Peuple,

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne,

L'Assemblée Nationale ayant adopté,

Promulguons la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Le Plan de développement économique et social, appelé plan quadriennal et annexé à la présente loi est approuvé en tant qu'instrument d'orientation, d'expansion économique, de progrès social et en tant que cadre des programmes d'investissement pour la période 1965-68.

ART. 2. — Chaque année, le gouvernement présentera à l'Assemblée Nationale un rapport sur l'exécution de ce plan, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les modifications qui pourraient apparaître nécessaires à lui apporter.

La présente loi sera publiée au *Journal Officiel de la République Tunisienne* et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Carthage, le 29 mai 1965 (28 moharrem 1385).

Le Président de la République Tunisienne,

HABIB BOURGUIBA.

---

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 28 mai 1965 (27 moharrem 1385).

PREFACE

Trois ans de planification viennent de s'achever, trois ans de combat incessant, d'effort soutenu, mais aussi trois ans de construction solide de la nation tunisienne. Les objectifs essentiels de la triennie sont pleinement réalisés. La décolonisation a été menée à son terme, les réformes des structures ont intéressé les secteurs voulus et ont porté largement leurs fruits, l'oeuvre exaltante que mène la Tunisie indépendante en faveur de l'homme, s'est renforcée. L'Economie nationale rationalisée et dynamisée, est dorénavant capable d'un développement planifié à la fois rapide et harmonieux.

La nouvelle phase que recouvre le Plan Quadriennal est importante. Elle signifie pour la Tunisie sa mutation fondamentale d'un pays à économie agricole en un pays à économie complexe, moderne et équilibrée.

Aussi, l'industrialisation est-elle une étape décisive vers l'auto-développement et l'émergence de la société socialiste, de cette société prospère et juste à laquelle notre peuple aspire.

Cette phase exige à la fois la poursuite de l'effort consenti et un souffle nouveau. C'est pourquoi le présent Plan se place sous le double signe de la continuité et du rajeunissement.

Au lendemain du Congrès du Destin, les générations montantes sont investies d'une grande responsabilité dans l'édification de la Tunisie future. Les jeunes doivent être aux premières lignes de cette bataille passionnante et constituer le levain de la révolution socialiste destourienne.

Dans cette nouvelle phase d'une lutte qui dure depuis plus de trente ans, notre pays compte d'abord sur ses propres forces. Mais fidèle à son tempérament, à son passé, à ses intérêts supérieurs, il est décidé à fructifier le capital de prestige et d'amitié qu'il a investi de par le monde. La coopération internationale est sa seconde nature. Il cherchera à la cultiver autant qu'il la trouvera sincère, loyale et enrichissante.

Sûr des moyens qu'il a choisis pour forger son destin, notre peuple aborde le présent Plan avec une fierté que légitime ses précédentes victoires et une foi inébranlable dans le succès dont augure l'ardeur de son travail, la cohésion de ses rangs et sa volonté toujours confirmée de progrès et de bien-être.

Bourguiba

SOMMAIRE [1]

Pages

QUATRIEME PARTIE : La Promotion de l'homme et la Formation des Cadres

CHAPITRE I. — La Démographie et l'emploi
- Section I. — La démographie et le planning familial 11
- Section II. — L'Emploi 21

CHAPITRE II. — L'Enseignement
- Titre I. — L'enseignement primaire 36
- Titre II. — L'Enseignement moyen 51
- Titre III. — L'Enseignement secondaire 65
- Titre IV. — L'Enseignement supérieur 78
- Section II. — La recherche scientifique 82
- Titre V. — Investissements 93

CHAPITRE III. — Les Enseignements Spécialisés
- Section I. — L'Enseignement Agricole 107
- Section II. — Les Enseignements Spécialisés 122

CHAPITRE IV. — La Formation Professionnelle 135

CHAPITRE V. — La Santé Publique 171

CHAPITRE VI. — L'Habitat, l'Urbanisme, les constructions administratives
- Section I. — L'Habitat 197
- Section II. — L'Urbanisme 202
- Section III. — Les Constructions Administratives 202

CHAPITRE VII. — L'Enfance, la Jeunesse et les Sports 207
- Section I. — L'Enfance 210
- Section II. — La Jeunesse 211
- Section III. — Les Sports 212

CHAPITRE VIII. — La Culture 217
- Section I. — La R.T.T. 218
- Section II. — Le Cinéma 221
- Section III. — L'Imprimerie et l'Edition 226
- Section IV. — L'Education de base 232
- Section V. — L'Archéologie 237
- Section VI. — Les Bibliothèques 241
- Section VII. — Les Arts populaires 245
- Section VIII. — L'Information, la Presse et la Publicité 249

CHAPITRE IX. — L'Hydraulique- Urbaine 257
- Section I. — L'Alimentation en eau potable 259
- Section II. — L'Assainissement Urbain 268
- Section III. — Protection des Villes contre les inondations 271

Tableau récapitulatif des investissements nécessités par la Promotion de l'homme et la Formation des cadres 272

(1) — **Voir Tome I (*) pour les Objectifs et les Réformes de Structures ainsi que l'Equilibre Economique Général (1ère Partie) et l'Industrie, l'Energie et Transports (2ème Partie).**
— **Voir Tome II (**) pour l'Agriculture et la Pêche.**

TROISIEME PARTIE

CHAPITRE I

LA DEMOGRAPHIE ET L'EMPLOI

CHAPITRE PREMIER

LA DEMOGRAPHIE ET L'EMPLOI

SECTION I. - LA DEMOGRAPHIE ET LE PLANNING FAMILIAL

SOUS-SECTION I. - LA DEMOGRAPHIE

I — INTRODUCTION :

Dans les pays jeunes, la démographie constitue un secteur d'études fondamental qui conditionne toutes les prévisions dans les autres secteurs. Ainsi, c'est à partir de l'évolution de la population que sont déterminés les programmes de scolarisation, d'habitat, la structure quantitative et qualitative de l'emploi, la structure de la sécurité sociale, etc.

Ces prévisions sectorielles seront d'autant plus réelles et véridiques que nos statistiques démographiques sont plus précises.

Seulement en Tunisie le perfectionnement de notre information statistique dans le domaine démographique se heurte à des difficultés diverses qui découlent :

— de l'insuffisance quantitative de l'appareil statistique, la tunisification complète des services a pu être réalisée et un effort est soutenu pour la formation des cadres.

— des non déclarations de certains événements démographiques (exemple : déclaration de décès, déclaration de changement de domicile, etc).

D'où alors l'importance des recensements de population qui permettent à intervalles réguliers de saisir pleinement la réalité démographique du pays à un moment déterminé ; toutefois ces recensements ne se font que tous les dix ans, selon les recommandations mêmes des Nations Unies.

Le recensement de 1956 : Résultats et critiques

Le dernier recensement effectué en Tunisie date du 1er Février 1956, quelques semaines avant l'accession du pays à son indépendance. On avait recensé (Tableau I) :

— 3.601.800 Tunisiens (effectifs ajustés).

— 86.140 Etrangers musulmans.

— 255.324 Etrangers non musulmans.

Cette population présente certains aspects caractéristiques :

— Il s'agit en premier lieu d'une population jeune, en effet 50,8 % de la population ont moins de 20 ans.

— Elle est caractérisée par une forte fécondité et une forte mortalité.

— La population active est essentiellement agricole. Le secteur agricole emploie 73 % de la population active masculine, les deux autres secteurs de l'activité se partagent les 27 % qui restent.

Estimation de la population d'une année à l'autre

A. — *Mouvement de la population :* L'estimation de la population d'une année à l'autre se fait à partir des statistiques sur le mouvement naturel et les mouvements migratoires. Or ces statistiques appellent certaines remarques :

a) *Déclaration des naissances :* Le tableau II donne les naissances déclarées à l'Etat-Civil depuis 1955. La brusque variation du nombre entre 1957 et 1958 ne pourrait s'expliquer que par une nette amélioration de l'enregistrement des naissances conséquente à certaines mesures prises

par le gouvernement au lendemain de l'indépendance : promulgation du code du statut personnel loi d'août 1957 règlementant l'Etat-Civil, loi de juillet 1958 obligeant les citoyens à avoir un acte de naissance (ou de mariage), l'opération nom patronymique, présentation d'un certificat de naissance pour l'inscription des enfants dans les établissements scolaires, etc.

On peut supposer qu'actuellement la quasi totalité des naissances qui ont lieu en Tunisie est déclarée à l'Etat Civil.

b) *Déclaration des décès :* On ignore encore à l'heure actuelle le nombre de décès chaque année. Cependant on a pu estimer que ce nombre se situe actuellement aux environs de 75.000 ; seulement 45.000 sont déclarés à l'Etat Civil (Tableau II). Un grand nombre échappe donc à l'enregistrement. La non déclaration varie considérablement d'une région à une autre et elle est plus importante dans la population décédée en bas âge. En effet, d'après les statistiques des décès déclarés à l'Etat Civil en 1960, le taux de mortalité infantile calculé en rapportant les décès de moins de 1 an de l'année 1960 aux naissances qui ont lieu la même année, était de 27,2 % dans le gouvernorat de Kasserine alors qu'il est de 105,2 % dans la ville de Tunis ; la différence du niveau du taux de Tunis-ville et de Kasserine ne peut s'expliquer que par une sous-estimation des décès de moins de 1 an à Kasserine où les conditions d'hygiène et l'infrastructure sont nettement moins importantes qu'à Tunis-ville.

c) *Les mouvements migratoires :* En milieu tunisien, les mouvements nets de migration externe sont négligeables et ne peuvent par conséquent avoir une influence appréciable sur l'évolution de la population.

Par contre l'effectif de la population européenne dépend davantage du mouvement de migration externe que du mouvement naturel : de 1957 à 1960 d'après les statistiques des voyageurs civils 117.000 étrangers européens ont quitté le pays ; si en 1956 on avait recensé 255.324 européens, on les estime en 1963 à 55.000 seulement.

Quant aux mouvements de migration interne (changement de résidence des gens à l'intérieur du pays), ils sont importants mais restent totalement ignorés, aucune législation en vigueur ne permettent de les saisir quantitativement.

B. — *Le taux d'accroissement annuel.*

Etant donné les lacunes de notre information statistique que nous venons de signaler, il est difficile de déterminer avec toute la précision voulue, le taux d'accroissement annuel de la population en Tunisie.

Cependant pour se faire on peut se baser sur l'information dont on dispose grâce aux deux derniers recensements. Entre 1946 et 1956, la population a augmenté au rythme moyen de 2.2 % par an. On peut, au premier abord, adopter ce taux d'accroissement pour estimer la population pour les années qui suivent un recensement ; toutefois le taux d'accroissement peut lui-même varier au cours du temps par suite d'une variation du niveau de la mortalité, ou de la fécondité.

II. — RAPPEL DES PROJECTIONS DONNEES PAR LES PERSPECTIVES DECENNALES

Il avait déjà été établi des perspectives d'évolution de la population tunisienne de 1956 à 1971 sur la base de certaines hypothèses :

a) *La mortalité :* On avait admis que la mortalité baisserait au cours des années à venir par suite du progrès de la médecine et du développement des services sociaux et sanitaires. Les statistiques du décès de la ville de Tunis ne font que refléter ce phénomène.

b) Quant à la fécondité, on avait adopté un taux calculé à partir des naissances déclarées en 1956 ; or comme il avait été déjà mentionné, certaines naissances effectives échappaient avant 1958 à l'enregistrement de sorte que le taux de fécondité calculé pour 1956 et pris comme base pour la détermination des naissances futures était sous-estimé.

Par ailleurs, on avait admis l'hypothèse que le taux de fécondité calculé pour l'année de base 1956, baisserait d'une façon absolue de 3 ‰ par an. Ce rythme de baisse de fécondité sur lequel on avait établi les perspectives semble un peu forcé.

Pour ces deux raisons (sous-estimation du taux de fécondité calculé pour l'année de base, hypothèse optimiste de baisse du taux de fécondité) ont a été amené à reviser les projections de la population de la Tunisie et à les établir sur de nouvelles bases.

III. - NOUVELLES PROJECTIONS. Méthodes. Hypothèses d'évolution.

On suppose que la population tunisienne variera uniquement par la mortalité et la fécondité, les phénomènes migratoires étant considérés comme négligeables.

1° *Mortalité :* Pour estimer les décès futurs dans chaque groupe d'âge, on a utilisé la table de survie relative à la population tunisienne, établie à partir des deux derniers recensements. Quant à l'évolution de la mortalité, on constate qu'à Tunis où les statistiques de décès sont plus dignes de foi qu'ailleurs, la mortalité générale baisse considérablement d'une année à l'autre c'est ainsi que le taux de mortalité infantile est passé de :

173 ‰ en 1957
à 145 ‰ en 1958
à 123 ‰ en 1959
à 105 ‰ en 1960

Compte tenu de ces constatations, on a admis l'hypothèse que la baisse de la mortalité se traduirait par un accroissement de l'espérance de vie à la naissance de deux ans et demi tous les cinq ans.

2° *Fécondité :* On avait fait remarquer que jusqu'en 1957 les naissances déclarées ne représentaient qu'une partie des naissances effectives, et ce n'est qu'à partir de 1958 que l'enregistrement semble couvrir la totalité des naissances.

L'indice comparatif de natalité (1) calculé pour l'année 1958 était de 49,6 ‰.

Pour estimer les naissances futures on a fait trois hypothèses d'évolution de l'indice :

— Hypothèse élevée où l'indice mantiendrait son niveau observé en 1958.
— Hypothèse moyenne où l'indice baisserait de 5 % tous les cinq ans.
— Hypothèse faible où l'indice baisserait de 10 % tous les cinq ans.

Compte tenu de ces trois hypothèses d'évolution de cet indice, l'estimation de la population tunisienne serait telle qu'elle est donnée par le tableau ci-après :

HYPOTHÈSES	1968	1973
Hypothèse élevée	4.880.000	5.628.000
Hypothèse moyenne	4.845.000	5.489.000
Hypothèse faible	4.802.000	5.356.000

(1) L'indice comparatif de natalité est calculé en rapportant le nombre de naissances à la somme des effectifs pondérés des femmes en âge de procréer ; l'indice donne une valeur approchée du taux de natalité.

3° *Hypothèse d'évolution retenue.*

Pour les besoins de l'élaboration du plan quadriennal, on a été conduit à adopter l'hypothèse la plus probable d'évolution de la fécondité dans le contexte démographique et social tunisien.

Le gouvernement a pris des mesures qui peuvent avoir des incidences plus ou moins directes sur la natalité et sur la croissance démographique que connait le pays. On peut citer à titre d'exemple la promulgation du code du statut personnel qui fixe l'âge minimum du mariage à 17 ans pour l'épouse et à 20 ans pour l'époux ; l'expérience sur le planning familial ne fait que confirmer la volonté du pays de s'engager dans cette voie. Douze centres pilotes répartis sur le territoire ont été créés dans ce but.

Par ailleurs, le développement de l'enseignement et de la culture, l'accroissement du niveau de vie de la population, l'arrivée de plus en plus importante de la femme tunisienne sur le marché du travail constituent des conditions favorables à un contrôle des naissances donc à un recul de la fécondité ; ces constatations nous ont poussés à adopter l'hypothèse où l'indice baisserait de 10 % tous les cinp ans.

4° *Résultats :* Structure de la population tunisienne de 1963 à 1969 (Tableau III).

a) *Population par âge et par sexe.* Dans les conditions de l'hypothèse retenue, la population tunisienne estimée à 4.280.000 en 1963 serait de :

— 4.491.000 en 1965

et de 4.802.000 en 1968

Elle s'accroîtrait en moyenne de 105.000 personnes par an pendant la quadriennie.

Les données sur la répartition de la population par âge présentent un double avantage : Elles nous renseignent sur ce que seront d'une part la population à scolariser et d'autre part la population active.

b) *Population d'âge scolaire.*

Définie comme étant celle âgée de 6 à 14 ans, la population scolarisable évaluée à 972.000 personnes en 1963 serait de 1.008.000 en 1965 et de 1.148.000 en 1968. L'augmentation absolue est donc de 34.000 enfants en moyenne, par an.

c) *Population d'âge actif*

Si l'on admet que l'âge actif d'une personne va de 15 à 64 ans la population masculine qui représente en Tunisie la majeure partie de la population active estimée à 1.118.000 personnes en 1963 passerait :

— à 1.180.000 personnes en 1965

— et à 1.273.000 personnes en 1968

Elle augmenterait donc en moyenne de 31.000 unités chaque année au cours de la quadriennie.

d) *Répartition de la population par Gouvernorat*

Le tableau IV donne la répartition de la population tunisienne estimée pour chaque année par Gouvernorat.

Cette répartition a été faite en supposant que le rythme d'accroissement de la population dans chaque gouvernorat est le même que celui de la Tunisie. Nous avons admis alors que la répartition proportionnelle de la population de chaque année est la même que celle observée en 1956 lors du dernier recensement.

5° *Projection de la population étrangère :*

a) *Population étrangère musulmane :* La population étrangère musulmane résidente en Tunisie était de 86.000 d'après le recensement de 1956. Nous supposons qu'elle variera suivant le même rythme que la population tunisienne au cours des années prochaines. Ainsi, estimée à 102.000 en 1963, elle se stabiliserait aux environs de 100.000, compte tenu de l'indépendance des pays frères voisins.

b) *Population étrangère non musulmane :*

Comme il a été déjà indiqué, l'évolution de cette catégorie de population dépend davantage du mouvement migratoire externe que du mouvement naturel.

En 1963, la population étrangère non musulmane résidente en Tunisie a été estimée à 60.000.

En 1964 d'après les statistiques des mouvements des voyageurs civils, près de 17.000 étrangers résidents ont quitté le pays.

En 1965 on estime les étrangers à 39.000 seulement.

Pour les années prochaines nous supposons que le mouvement d'émigration se stabilisera de sorte qu'en 1968 on aura environ 22.000 étrangers.

Le tableau V donne l'évaluation de la population par nationalité de 1963 à 1969.

IV. — LE RECENSEMENT DE 1966

Le prochain recensement général de population est prévu pour l'année 1966. Ses buts sont multiples.

Il nous permettra en premier lieu d'avoir des données plus précises sur la population :

— Répartition de la population par nationalité ;

— Répartition de la population par division administrative ;

— Répartition de la population par âge, par sexe et par état patrimonial ;

— Il nous permettra également d'avoir des renseignements d'ordres social, culturel et économiques ;

— Nombre des ménages et leur répartition selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

— Données sur l'habitat ;

— Renseignements sur l'analphabétisme et le degré d'instruction ;

— Données sur la population active et sa répartition par branche d'activité ou par profession, etc.

Toutefois le recensement général sera précédé d'un recensement pilote qui sera fait à une échelle régionale réduite pour tester la méthode à adopter dans le recensement général. Le recensement pilote est prévu pour l'année 1965.

Quant au budget nécessaire à l'exécution et à l'exploitation du recensement, il est évalué à six cents mille dinars se répartissant comme suit (Tableau VI).

— Organisation générale et recensement pilote 120.000 dinars ;

— Recensement général : exécution et exploitation 479.500 dinars.

TABLEAU I — POPULATION DE LA TUNISIE PAR GROUPE D'AGE D'APRES LE RECENSEMENT CENTRAL DE LA POPULATION

GROUPES D'AGES	TUNISIENS (1)	ETRANGERS Musulmans	ETRANGERS non Musulmans	TOTAL
	Effectifs en nombre absolu			
0 — 4	606.860	15.020	28.350	650.230
5 — 9	497.650	12.090	26.790	536.520
10 — 14	392.320	8.710	23.120	424.150
15 — 19	335.540	7.790	19.540	362.840
20 — 24	297.280	7.110	18.930	323.320
25 — 29	262.570	6.520	22.270	291.360
30 — 34	232.250	5.360	18.930	256.540
35 — 39	201.710	5.080	14.760	221.550
40 — 44	171.940	4.440	17.440	193.870
45 — 49	144.380	3.800	16.220	164.400
50 — 54	120.370	2.970	13.370	136.710
55 — 59	98.550	2.590	10.970	112.110
60 — 64	79.270	1.800	9.300	90.370
65 — 69	59.220	1.090	1.510	65.820
70 — 79	72.150	1.600	7.550	81.300
80 et plus	29.770	170	2.280	32.220
TOTAL	3.601.800	86.140	255.320	3.943.260
	Répartition Proportionnelle			
0 — 4	16,8	17,4	11,1	16,5
5 — 14	24,7	24,1	19,5	24,3
15 — 19	9,3	9,0	7,7	9,2
20 — 59	42,6	44,1	52,0	43,2
60 et plus	6,6	5,4	9,7	6,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU II — EVOLUTION DU NOMBRE DE NAISSANCES ET DE DECES DECLARES SUIVANT LA NATIONALITE

Années	Naissances Tunisiennes	Naissances Etrangères	Total des naissances déclarées	Décès Tunisiens déclarés	Décès non Tunisiens déclarés	Total des décès déclarés
1955	125.267	9.222	134.489	25.844	3.072	28.916
1956	132.056	8.449	140.545	30.084	3.203	33.367
1957	150.333	7.408	157.741	34.463	2.501	36.964
1958	174.856	6.288	181.144	34.834	2.394	37.018
1959	176.933	7.276	184.209	39.545	2.192	41.737
1960	173.920	8.301	182.221	39.852	2.212	42.064
1961	»	»	183.931	»	»	45.429
1962	»	»	180.467	»	»	48.993
1963	»	»	187.310	»	»	45.349

(1) Les chiffres relatifs à la population tunisienne ont été ajustés et corrigés.

TABLEAU III. — PROJECTION DE LA POPULATION TUNISIENNE de 1963 à 1969.

(effectifs en milliers)

Groupes d'âge	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
SEXE MASCULIN							
0 - 4 ans ..	385	386	387	387	388	389	392
5 - ans ..	65	67	69	71	73	75	75
Total 0 - 5 ans	450	453	456	458	461	464	467
6 - 9 ans ..	235	246	257	267	278	289	290
10 - 14 ans ..	256	264	271	279	286	294	307
Total 6-14 ans	491	510	528	546	564	583	597
15 - 19 ans ..	200	210	220	230	240	250	258
20 - 59 ans ..	876	896	916	935	955	275	1.004
60 - 64 ans ..	42	43	44	46	47	48	49
Tot. : 15-64 ans	1.118	1.140	1.180	1.211	1.242	1.273	1.311
65 ans et + .	76	76	79	80	82	83	85
Total général	2.135	2.189	2.243	2.295	2.349	2.304	2.460
SEXE FEMININ							
0 - 4 ans ..	375	376	377	377	378	379	382
5 - ans ..	64	66	68	69	71	73	73
Total 0 - 5 ans	439	442	445	446	449	452	455
6 - 9 ans ..	228	238	248	259	269	269	280
10 - 14 ans ..	253	260	266	273	279	286	292
Total 6-14 ans	481	498	514	532	548	565	572
15 - 19 ans ..	198	208	218	227	237	247	254
20 - 59 ans ..	877	896	915	933	952	971	999
60 - 64 ans ..	48	49	50	51	52	52	54
Tot. : 15-64 ans	1.123	1.153	1.183	1.211	1.241	1.271	1.307
65 ans et +	102	104	106	107	109	111	113
Total général	2.145	2.197	2.248	2.248	2.347	2.399	2.447
Les DEUX SEXES ENSEMBLES							
0 - 4 ans ..	760	762	764	764	766	768	774
5 - ans ..	129	133	137	140	144	148	148
Total 0 - 5 ans	889	895	901	904	910	916	922
6 - 9 ans ..	463	484	505	526	547	568	570
10 - 14 ans ..	509	524	537	552	565	580	599
Total 6-14 ans	972	1.008	1.042	1.078	1.112	1.148	1.169
15 - 19 ans ..	398	418	438	457	477	497	512
20 - 59 ans ..	1.753	1.792	1.831	1.868	1.907	1.946	2.003
60 - 64 ans ..	90	92	94	97	99	101	103
Tot. : 15-64 ans	2.241	2.302	2.363	2.422	2.483	2.646	2.618
65 ans et + .	178	181	185	187	191	194	198
Total général	4.280	2.386	4.491	4.591	4.696	4.802	4.907

TABLEAU IV — REPARTITION DE LA POPULATION TUNISIENNE PAR GOUVERNORAT

(Effectifs en Milliers)

Gouvernorats	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
TUNIS et Banlieue ...	681	697	714	730	747	763	780
Bizerte	278	285	292	298	305	312	319
Béja	291	298	305	312	319	327	334
Souk-El-Arba.	235	241	247	253	258	264	270
Le Ket	308	316	323	331	338	346	353
Kasserine ...	197	202	207	211	216	221	226
Gafsa	300	307	315	321	329	336	343
Médenine ...	291	298	305	312	319	327	334
Gabès	214	219	224	230	235	240	245
Sfax	407	417	427	436	446	456	466
Kairouan	252	259	265	271	277	283	290
Sousse	539	553	566	578	592	605	618
Nabeul	287	294	301	309	315	322	329
Total	4280	4386	4491	4591	4696	4802	4907

TABLEAU V — TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA TUNISIE

ANNEES	NATIONALITE			
	TUNISIENS	ETRANGERS Musulmans	ETRANGERS non Musulmans	TOTAL
1963	4.280.000	100.000	60.000	4.420.000
1964	4.386.000	100.000	55.000	4.541.000
1965	4.491.000	100.000	39.000	4.630.000
1966	4.591.000	100.000	29.000	4.721.000
1967	4.696.000	100.000	24.000	4.820.000
1968	4.802.000	100.000	22.000	4.924.000
1969	4.907.000	100.000	21.000	5.028.000

TABLEAU VI — BUDGET GENERAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

(en Dinars)

DESIGNATION	1965	1966	1967	1968	
I. — Organisation générale et Recensement pilote					
— Local	6.600	6.600	6.600	6.600	26.400
— Equipements	9.400	—	—	—	9.400
— Fournitures	1.100	1.100	1.100	1.100	4.400
— Voitures	4.100	800	800	800	6.500
— Personnel	17.600	17.600	17.600	17.600	70.400
— Indemnité de déplacement	1.200	—	—	—	1.200
— Imprimerie et exploitation	1.900	—	—	—	1.900
Total I	41.900	26.100	26.100	26.100	120.000
II. — Recensement général					
— Personnel	—	224.000	—	—	224.000
— Transport de voyage	5.000	66.000	—	—	71.000
— Impression	25.000	—	—	—	25.000
— Matériel affranchissement	8.800	2.200	—	—	11.000
— Exploitation et Publication		20.000	80.000	48.500	148.500
Total II	38.800	312.200	80.000	48.500	479.500
Total Général (I + II)	80.700	338.300	106.100	74.600	599.500

SOUS-SECTION II — LE PLANNING FAMILIAL

RAPPEL

Nous avons tenu à parler du planning familial en apprendice à la démographie pour mieux marquer la nécessité de ce planning, compte tenu du croît démographique important que nous venons de constater.

Le taux d'accroissement démographique adopté pour la préparation du plan quadriennal est de 2,3 % (cf. L'Etude de la population de la Tunisie de mai 1964).

En tout état de cause, on peut dire que la population de la Tunisie est caractérisée par :

1° — Une forte natalité : le taux de natalité est de l'ordre de 44 ‰.

2° — Une forte mortalité : le taux de mortalité est aux alentours de 20 ‰, cependant il accuse une nette tendance vers la baisse surtout pour la mortalité infantile.

Pour réduire le taux d'accroissement et freiner la croissance démographique du pays, il n'y a qu'une seule solution, c'est agir sur la natalité dans le sens de la diminution. L'évolution du niveau de vie, et le développement de l'enseignement et de la culture ont été depuis l'indépendance et seront dans l'avenir, des facteurs qui incitent au contrôle spontané des naissances.

Cependant, il est nécessaire d'entreprendre une action à l'échelle nationale visant à éduquer les masses dans ce domaine et à les encourager à s'engager dans la voie du Self-Control des naissances.

Pour atteindre ce but le gouvernement a décidé de promouvoir un programme de « Planning Familial » qui se déroulera en deux phases : Une phase expérimentale de deux ans suivie d'une phase de généralisation.

Le Programme Expérimental de deux ans :

Ce programme aura lieu dans six régions urbaines Tunis, (2 centres) Bizerte, Nabeul, Sousse et Sfax : et six régions semi-rurales : El Ariana, Béja, Maktar, Monastir, El Djem et Tozeur.

Tout le travail se déroulera au sein des centres de P.M.I. en raison des facilités qu'ils présentent pour toucher les mères de famille.

Ce programme comportera d'une part un travail d'éducation sociale réalisé par des adjointes sociales, des animatrices rurales et des éducateurs sanitaires, et d'autre part un travail médical portant sur les indications des produits anticonceptionnels, la distribution de ces produits, et la vérification périodique de leur efficacité.

Le personnel chargé de la réalisation de ce programme comporte des médecins, des sages-femmes et des auxiliaires médico-sociaux.

Cette expérience dans les six centres urbains, et les six centres semi-ruraux permttrait une meilleure connaissance de données médicales et socio-démographiques pour préciser les méthodes de travail en vue de généraliser ce programme.

Intégration du « Planning Familial » dans les Services de Santé Publique

Si l'expérience est concluante, le « Planning Familial » constituera une des activités de base de tous les services de santé publique.

Investissement

Cependant, il est indispensable de créer à Tunis un Centre national de « Planning Familial » pour la recherche médicale et socio-démographique.

La construction et l'équipement de ce centre sont évalués à : 50.000 dinars.

Les travaux commenceront en 1966.

SECTION II. — L'EMPLOI

L'étude concernant les obstacles au développement de l'économie tunisienne et figurant dans la persepective décennale a montré que ces obstacles résultent entre autres, d'un certain nombre de déséquilibres.

Parmi ceux-ci figure le déséquilibre qui existe entre la population et l'emploi :

Ce déséquilibre se définit par les termes suivants :

A. — Croissance démographique importante :

L'étude de la démographie que nous venons de faire dans la section précédente, indique que le taux moyen annuel d'accroissement démographique de la population tunisienne est de l'ordre de 2,3 %.

Un tel taux d'accroissement démographique amènera sur le marché du travail, une masse importante de jeunes, que nous préciserons parla suite.

B. — Le chômage et le sous-emploi :

Une distinction nette entre la notion de chômage et celle du sous-emploi mérite d'être faite. En effet, la définition du chômeur comme étant une personne apte au travail, qui cherche continuellement un travail mais ne le trouve pas, est une définition inadaptée au contexte tunisien Ce genre de personne peut exister à un moment donné mais occupe, de temps à autre, au courant de l'année, un ou plusieurs emplois successifs, pendant des périodes plus ou moins longues. En fait, il s'agit beaucoup plus de sous-emploi que de chômage intégral.

Ce sous-emploi se manifeste dans certains secteurs tels que : l'agriculture, l'artisanat, les travaux publics, le bâtiment, le commerce et les services, quoique à des degrés différents. L'agriculture reste l'activité la plus affectée par le sous-emploi. Dans la suite de nos développements sur l'emploi, nous tiendrons compte, du degré d'occupation qui est le reflet le plus fidèle de la situation de l'emploi.

Malgré l'effort de développement économique entrepris depuis l'indépendance, l'activité nationale n'a pu absorber l'ensemble de la population d'âge actif.

Cette situation est loin d'être le lot unique de la Tunisie. La perspective décennale a retenu comme objectif le plein emploi de la population active masculine, (et une partie de la population active féminine, estimée disponible pour ce travail, soit 100.000 personnes).

Les chantiers de lutte contre le sous développement, sont une solution provisoire, dont la disparition doit être réalisée au plus tôt. Déjà, au courant de l'année 1963, nous avons distingué les chantiers nationaux et les chantiers régionaux.

Les chantiers nationaux, dont l'effectif est de 90.000 personnes, sont des chantiers de réalisation de projets de mise en valeur agricole.

Par ailleurs, les personnes employées ne sont plus considérées comme des chômeurs mais comme des ouvriers agricoles, avec tous les avantages qui découlent de cette qualité.

Il s'agit là d'une opération importante d'intégration de chômeurs dans l'activité économique.

Quant aux chantiers régionaux, ils sont à la disposition des gouvernorats pour la réalisation de travaux d'intérêt local ou régional. Ces travaux sont arrêtés chaque année par l'administration du Plan en accord avec les autorités locales.

Leurs effectifs ont été diminués intentionnellement afin de préparer progressivement leur disparition et inciter ces effectifs à rechercher du travail. En effet, à certaines périodes, le plein fonctionnement des chantiers a pu gêner par moment, lors de la triennie, le recrutement de main-d'œuvre par les activités économiques. Cette constatation corrobore notre définition du chômeur, qui se présente comme étant éssentiellement un sous-employé.

C. — La répartition sectorielle de l'emploi :

Une mention particulière doit être réservée à la structure même de la répartition des travailleurs entre les différents secteurs de l'économie. Cette structure, qui jusqu'en 1957 faisait apparaître une prédominance systématique de l'emploi dans l'agriculture (73 % des travailleurs) doit évoluer jusqu'à atteindre en 1971 la répartition équilibrée suivante de la main-d'œuvre :

Agriculture : 37 % ;
Industrie : 31 % ;
Autres activités : 32 %.

La réalisation progressive de cette structure de 1971 a déjà été entreprise depuis 1960.

D. — L'emploi et la formation :

Le dernier aspect du déséquilibre en matière d'emploi réside dans l'insuffisance de la qualification de la main-d'œuvre. Le chômage affecte seulement la main-d'œuvre n'ayant pas de qualification professionnelles particulières.

Il y a là un problème que le gouvernement s'est attaché à résoudre avec énergie grâce au développement systématique de la formation sous toutes ses formes : éducation nationale, enseignement agricole, formation professionnelle, enseignements spécialisés, etc.

Le handicap hérité du colonialisme dans ce domaine n'est pas encore complètement résorbé. L'effort entrepris jusqu'ici, ainsi que celui à envisager pour l'avenir doit aboutir à fournir à tous les secteurs la main-d'œuvre qualifiée que leur développement exige.

Tels sont les aspects caractéristiques fondamentaux de l'emploi en Tunisie.

La réalisation du plan triennal a apporté comme nous le verrons par la suite une amélioration sensible très nette de la situation antérieure.

La période quadriennale constituera une étape décisive dans l'assainissement de toutes les structures de l'emploi.

Dans ce qui suit nous aborderons successivement :

I. — l'emploi en 1964 ;

II. — l'emploi en 1968 ;

III. — les réformes de structure.

I. - L'emploi en 1964

A. - Population disponible pour le travail

Les prévisions du plan triennal en matière d'emploi ont été basées sur deux données importantes :

— un croît démographique de 2,1 % ;

— une population tunisienne active masculine, disponible pour le travail égale à la tranche de population dont l'âge est compris entre 20 et 60 ans, soit 896.200.

Ces deux données se sont avérées en réalité insuffisantes : Le croît démographique serait de l'ordre de 2,3 % et non de 2,1 %. La définition de la population en âge de travailler retenue par le plan triennal est trop restrictive. En effet, à la population masculine d'âge actif, dont l'âge est compris entre 20 et 60 ans, il faudra ajouter d'autres catégories disponibles pour le travail :

— une proportion des femmes ;

— une proportion des jeunes âgés de 15 à 19 ans ;

— une proportion des personnes âgées de plus de 60 ans.

La combinaison du nouveau taux d'accroissement démographique avec la définition extensive de la population disponible pour le travail, nous donne une population susceptible de travailler, estimée en 1964 à 1.385.000 personnes, qui se décompose comme suit :

CATEGORIES	EFFECTIFS	TAUX d'activité	DISPONIBLES pour le travail
1) - Population tunisienne masculine			
— de 15 à 19 ans	210.000	70 %	147.000
— de 20 à 59 ans	896.000	95 %	850.000
— de 60 à 64 ans	43.000	90 %	38.000
TOTAL 1 :	1.149.000		1.035.000
2) - Population tunisienne féminine (estimation)	—		300.000
TOTAL 2			1.335.000
3) Population non tunisienne	—		50.000
Total Général			1.385.000

B. — L'emploi global

La méthode d'estimation est la suivante :

a) L'emploi a été obtenu par secteur, grâce aux enquêtes et documents mentionnés dans la note (1) ci-dessous.

Quand cela a été nécessaire, nous nous sommes référés aux variations de production entre 1960 et 1964.

b) Pour l'agriculture, nous avons estimé les emplois dans l'activité agricole, auxquels nous ajoutons les emplois qui découlent des travaux de mise en valeur agricole.

Pour l'industrie et les services, il n'y a pas lieu de distinguer ces deux types d'emploi, car, les emplois créés par l'investissement apparaissent à travers la production des différents secteurs de l'activité économique.

Compte tenu de ces remarques, l'emploi global en 1964 a été estimé à 1.220.000.

(1) Dans l'estimation de l'emploi en 1964, nous nous sommes basés sur les divers documents suivants du Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale.

— la comptabilité économique 1960 ;

— les évaluations de la comptabilité économique ,

— l'enquête emploi auprès des établissements, en pour 1961 à 1964 :

— les recensements industriels 1960-1962 : 1964 :

— les enquêtes agricoles 1961-1962,

— l'exploitation des déclarations uniques sur les re

— les études de développement régional 1963-1964 : venus 1964 :

— les rapports préliminaires de l'élaboration du plan quadriennal.

Les emplois occupés par la population féminine s'élèveraient à 280.000, qui se décomposent ainsi :

— 60.000 dans l'artisanat ;
— 30.000 dans l'industrie, le commerce, l'administration et les services ;
— 30.000 dans les services domestiques ;
— 160.000 dans l'agriculture.

L'emploi masculin serait de 1.220.000 — 280.000 = 940.000.

C. - Répartition de l'emploi par secteurs

Le tableau suivant donne la répartition par secteur de l'emploi en 1964.

REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE EMPLOYEE PAR SECTEUR

SECTEURS	EMPLOIS en 1964
— Agriculture (1)	680.000
— Pêche	15.500
— Industries extractives (y compris carrières)	18.000
— Industries alimentaires	25.000
— Textile et Habillement (2)	70.000
— Industrie du Bois et ameublement	6.500
— Imprimerie, Edition, Reliure	2.000
— Industrie du papier et de la cellulose	1.300
— Industrie du cuir et de la chaussure (3)	6.000
— Industrie chimique et caoutchouc	4.000
— Industrie des minéraux non métalliques	8.000
— Métallurgie et transformation des métaux	15.000
— Industries diverses (4)	10.000
— Bâtiment et travaux publics	85.000
— Eau et énergie (5)	6.000
— Commerce	87.000
— Banques, assurances, affaires immobilières	5.000
— Transports, entrepôts et communications	31.000
— Autres Services (6)	65.000
— Administrations et collectivités locales (7)	80.000
TOTAL :	1.220.300
ARRONDI : à	1.220.000

(1) L'agriculture offre 90.000.000 de journées de travail se décomposant en 70.000.000 de journées de travail de l'activité agricole normale et 20.000.000 de journées de travail de mise en valeur agricole. L'emploi moyen serait alors de 130 journées de travail par an et par personne.

(2) Y compris l'artisanat propre à ce secteur. Remarquons l'emploi élevé des femmes artisanes dans ce secteur.

(3) Dont 3.200 employés uniquement dans la fabrication de la chaussure.

(4) Y compris les petits métiers de l'artisanat pré-industriel, qui ne sont pas inclus dans les autres secteurs.

(5) Non compris la recherche, le raffinage et la distribution de combustible liquide.

(6) Y compris le personnel domestique.

(7) Qui se décomposent en :

— Administration et établissements publics	42.000
— Collectivités locales	16.000
— Administrations étrangères	7.000
— Effectifs payés sur le budget d'équipement	15.000
	80.000

D. — BALANCE DE L'EMPLOI EN 1964

— Population effectivement employée	1.220.000
— Contingent de l'armée	25.000
— Chantiers régionaux de lutte contre le sous-développement	20.000
TOTAL :	1.265.000
— Population disponible pour le travail	1.385.000
DIFFERENCE :	120.000

Le déficit d'emploi s'élève donc théoriquement à 120.000 personnes, qui se décomposent en 100.000 hommes et 20.000 femmes.

Comme nous l'indiquions dans l'introduction de cette section, la notion de chômage intégral étant quasiment à exclure, ce déficit se manifeste en réalité sous forme de sous-emploi plus ou moins prolongé et variable selon les secteurs.

En outre la population qu'on a estimé être effectivement employée dans un certain nombre de secteurs, n'est pas employée à plein temps. Selon les saisons et les années (sécheresse) l'agriculture libère provisoirement une partie marginale de ses effectifs qui se met en quête d'une occupation.

De même dans des secteurs tels que l'artisanat, le commerce, le bâtiment ou les services, nous constatons qu'une partie de la population employée n'est ni pleinement employée, ni stable. Le taux d'occupation est faible, mais le taux de rotation est élevé, surtout dans les effectifs sans qualification.

Ceci nous amène à conclure que les 120.000 « chômeurs » dégagés ci-dessus se manifestent en fait sur le marché du travail par une « masse flottante » de sous-employés, de l'ordre de 200.000 personnes.

STRUCTURE DE L'EMPLOI PAR GRANDS SECTEURS

SECTEURS	EFFECTIFS	(Chiffres arrondis) %
Agriculture et Pêche	695.000	57
Industries	257.000	21
Commerce et Service	268.000	22
TOTAL	1.220.000	100

II. — L'emploi en 1968

A — Population disponible pour le travail en 1968

Nous adoptons les mêmes hypothèses que celles employées précédemment pour la définition de la population active en 1964.

DESIGNATION	Effectifs	Taux d'activité	Disponibles pour le travail
Population masculine tunisienne		(1)	
— 15 à 19 ans	250.000	58 %	145.000
— 20 à 59 ans	975.000	95 %	926.000
— 60 à 64 ans	48.000	90 %	43.000
	1.273.000		1.114.000
Population Féminine (estimation)	—	—	330.000
Etrangers (estimation)			25.000
TOTAL			1.469.000
ARRONDI A			1.470.000

L'augmentation de l'effet de la population disponible pour le travail, de 1964 à 1968 est de :

1.470.000
— 1.385.000

85.000

B) — Niveau de l'emploi en 1968

La méthode d'estimation de l'emploi en 1968 est basée sur le niveau de l'emploi en 1964 par secteur. L'évolution de 1964 à 1968 a été déterminée en se référant :

— au niveau de production de chaque secteur prévu pour 1968 ;

— aux rapports des comités sectoriels de planification ;

— aux besoins exprimés par les établissements dans l'enquête emploi 1964.

Compte tenu de ce qui précède, les estimations effectuées donnent un emploi global pour 1968, de l'ordre de 1.330.000.

(1) Le taux d'activité pour cette branche de population retenu en 1964, était de 70 %. Etant donné une scolarisation supplémentaire masculine de 30.000 entre 1964 et 1968, ce taux passe à 58 % en 1968.

C/ REPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR EN 1968

SECTEURS	EMPLOIS en 1964	EMPLOIS en 1968
Agriculture (1)	680.000	700.000
Pêche	15.500	17.000
Industries Extractives (y compris carrières)	18.000	23.000
Industries Alimentaires	25.000	33.000
Textiles et Habillement	70.000	80.000
Industries du bois et ameublement	6.500	8.500
Industries du papier et de la cellulose	1.300	2.000
Imprimerie, édition et reliure	2.000	3.500
Cuir et Chaussures	6.000	8.000
Chimie et Caoutchouc	4.000	7.000
Minéraux non métalliques	8.000	11.000
Metallurgie e transformation des métaux	15.000	23.000
Industries diverses	10.000	13.000
Bâtiment et travaux publics	85.000	94.000
Eau et Energie	6.000	8.000
Commerce (2)	87.000	90.000
Banques, Assurances, Affaires Immobilières	5.000	6.000
Transports, entrepôts, communications	31.000	34.000
Autres Services	65.000	77.000
Administrations et collectivités locales	80.000	93.000
TOTAL	1.220.300	1.331.000
ARRONDI A	1.220.000	1.330.000

(1) L'augmentation de la production agricole prévue en 1968, ainsi que les grands travaux de mise en valeur agricole, entrainent une double amélioration de l'emploi dans ce secteur.

a) Un accroissement de 20.000 emplois par rapport à 1964.

b) Le taux d'occupation passe de 130 jours par personne et par an à 150 jours. Le nombre de journées de travail que l'agriculture sera susceptible d'offrir en 1968 sera de 105.000.000 contre 90.000.000 en 1964.

(2) Tenant compte du faible taux d'occupation et du taux élevé de rotation constatés dans ce secteur en 1964, nous avons estimé que l'évolution de l'emploi se fera essentiellement dans le sens de l'amélioration du taux d'occupation et de l'augmentation du personnel d'encadrement.

Structure de l'emploi par grands secteurs

SECTEURS	STRUCTURE EN %	
	1964	1968
Agriculture	57	54
Industries	21	24
Commerce et services	22	22

L'emploi en 1968 par grands secteurs :

— Agriculture et pêche	717.000
— Industrie	314.000
— Commerce et Services	300.000
TOTAL :	1.331.000

Balance de l'emploi en 1968

— Population effectivement employée	1.331.000
— Contingent	30.000
— Chantiers de lutte contre le sous-développement	20.000
TOTAL :	1.381.000
— Population disponible pour le travail	1.470.000
— Différence	90.000

(chiffres arrondis)

Il existerait donc, un déficit théorique d'emploi en 1968 de l'ordre de 90.000. Pour définir la physionomie réelle de l'emploi en 1968 il faudra tenir compte des éléments suivants :

1° L'emploi dans l'agriculture sera nettement amélioré, le nombre de journées de travail augmentera de 17 % entre 1964 et 1968, sans tenir compte d'une légère augmentation du nombre de personnes employées (20.000). Rappelons que conformément aux prévisions de la perspective, la part de l'emploi agricole dans l'emploi total diminue, puisque de 57 % en 1964, elle passe à 54 % en 1968.

2° L'emploi industriel s'accroît d'une manière appréciable, puisqu'il passe de 257.000 en 1964 à 314.000 en 1968, soit une augmentation de 57.000 emplois. Deux remarques sont à faire.

a) Les projets industriels à réaliser en 1964-1968, sont en bonne partie des projets de grosses industries modernes mais à cœfficient d'emploi relativement faible.

b) Ces réalisations auront des incidences beaucoup plus grandes sur l'emploi au cours des année qui suivront le Plan Quadriennal, par les possibilités de développement industriel qu'elles créeront en amont et en aval.

3° Stabilisation de l'emploi dans le commerce. La masse d'activité commerciale augmentera mais elle servira essentiellement à renforcer le taux d'occupation, et à augmenter l'effectif du personnel qualifié.

4° Accroissement de l'emploi dans ces services : il passe de 181.000 à 210.000, soit une augmentation de 29.000.

5° Etant donné la nette amélioration du sous-emploi en 1968 (voir 1, 2, 3 ci-dessus) 90.000 chômeurs théoriques correspondraient en réalité à une masse flottante de sous-employés de l'ordre de 120.000

Enfin, pour préciser un peu plus la structure de l'emploi en 1968, nous indiquons ci-dessous la ventilation par qualification des effectifs supplémentaires d'emploi de 1964 à 1968.

L'augmentation de l'emploi dans la période quadriennale a été estimée à 1.330.000 (emploi en 1968) moins 1.220.000 (emploi en 1964, c'est-à-dire 110.000 emplois nouveaux, chiffres arrondis).

Cette augmentation se ventile ainsi par secteurs :

— Agriculture et Pêche	21.500
— Industries	57.000
— Commerce et Services	32.000
TOTAL :	110.000

(chiffres arrondis)

En première analyse, et à titre indicatif, nous pourrons donner la ventilation suivante de ces effectifs, par grandes catégories de qualification. Cela représente une estimation des besoins nouveaux des secteurs en personnel qualifié et en main-d'œuvre sans qualification.

Tableau de répartition des augmentations d'emploi entre 1964 - 1968 par qualification et par secteur.

SECTEURS	Cadres supérieurs	Cadres moyens techniciens et maîtrise	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	TOTAL
Agriculture et Pêche ...	500	3.000	1.000	7.000	10.000	21.500
Industries Extractives .... (Mines et Carrières)	50	250	200	1.500	3.000	5.000
Industries Manufacturières	700	2.700	3.600	16.700	19.300	43.000
Bâtiment et Trav. Publics.	200	1.200	400	2.200	5.000	9.000
Commerce et banque	250	650	2.400	200	500	4.000
Transports et communications	100	400	400	900	1.200	3.000
Autres Services	200	800	5.000	2.000	4.000	12.000
Administrations et collectivités locales (1)	2.500	7.500	1.500	500	1.000	13.000
TOTAL	4.500	16.500	14.500	31.000	44.000	110.500

REMARQUE : Le tableau ci-dessus ne tient pas compte du renouvellement du personnel qualifié ainsi que du déficit en cadres en 1964.

Il n'intéresse que les besoins nouveaux de la quadriennie.

(1) Pour tenir compte des besoins en enseignants, cadres de la Santé publique et cadres techniques de l'administration.

C) — BALANCE DE LA CAPACITE DE FORMATION ET DES BESOINS NOUVEAUX DE LA QUADRIENNIE EN CADRES

Ces prévisions ne concernent pas les besoins de 1964 en personnels qualifiés. Ces besoins sont à ajouter aux chiffres qui suivent.

CATEGORIES	Capacité de formation	BESOINS	DIFFERENCE Excédent (+) ou Déficit (—)
Cadres Supérieurs (cadres A) —	4.000 (1)	4.500	— 500
Cadres moyens et Maîtrise	12.000	16.500	— 4.500 (2)
Cadres de base			
— Employés	48.500	14.500	+ 34.000 (3)
— Ouvriers qualifiés	28.000	31.000	— 3.000 (4)
TOTAL	92.500	66.500	26.000

En définitive, les calculs indicatifs ci-dessus nous permettent de faire les remarques suivantes :

1° L'économie tunisienne en 1968, pourra absorber tout cadre ayant une qualification. En outre un déficit restera à résorber, si nous tenons compte des besoins non satisfaits de 1964.

L'encouragement à la formation du personel qualifié à tous les niveaux doit être intensifié.

2° Nous attirons l'attention, sur le problème que poseront les défaillants du second degré n'ayant pas de qualification professionnelle.

III — Les réformes de structure dans le domaine de l'emploi

Dans l'introduction à l'étude de l'emploi nous avons souligné les déséquilibres fondamentaux qui affectent ce secteur.

L'accroissement de la capacité d'emploi de l'activité économique et sociale doit être renforcé par un assainissement des conditions générales de l'emploi.

La réalisation des objectifs d'emploi en 1968 sera grandement facilitée, voire même dépassée, si un certain nombre de réformes de structure sont introduites.

Ces réformes concernent essentiellement les points suivants :

— *a*) Une attention particulière est à réserver aux processus que doit suivre le transfert du surplus de main-d'œuvre agricole vers les autres secteurs. La reconversion par la formation pro-

(1) Y compris une partie des défaillants du supérieur, et promotion supérieure du travail.

(2) En dehors des branches techniques, ce déficit sera comblé par les défaillants du baccalauréat et la promotion supérieure du travail.

(3) Il s'agit là surtout des défaillants du second degré, qui n'ayant pas de qualification, ne peuvent trouver de débouchés valables. Il leur reste la possibilité d'être employés comme ouvriers, puisque le tableau ci-dessus ne comprend pas les besoins supplémentaires en personnel non qualifié.

Par ailleurs, le déficit en cadres en 1964, autorise la possibilité d'employer cet excédent. Enfin, le renouvellement du personnel en exercice, aidera à la résorption de cet excédent.

(4) A ce léger déficit doivent s'ajouter les besoins non satisfaits de 1964.

Néanmoins, nous pensons, qu'à partir de 1968, notre système de formation d'ouvriers qualifiés pourra rapidement faire face à nos besoins ultérieurs. C'est pour cela que d'ores et déjà une étude plus poussée doit être menée afin de déterminer d'une manière précise les besoins et la capacité de formation par spécialité dans chaque secteur. On veillera tout particulièrement à l'orientation et la souplesse d'adaptation du système.

fessionnelle, l'apprentissage, l'enseignement technique sont nécessaire. Ce surplus (de l'ordre de 45.000) devra trouver un emploi dans l'industrie et les services au cours de la quadriennie (1).

En outre ce transfert de secteur à secteur, ne doit pas s'accompagner d'un exode rural vers les grandes villes. L'industrialisation doit être décentralisée, afin d'éviter cet exode.

— *b*) L'adéquation permanente entre les besoins en main-d'œuvre qualifiée et en cadres d'une part, et les possibilités de formation d'autre part.

Ceci suppose un équilibre dynamique à réaliser entre ces deux masses, non seulement à long terme, mais à court et moyen terme.

Un système d'information annuelle sur les besoins et la capacité de formation doit être mis sur pied, en collaboration étroite avec les entreprises et les départements intéressés.

L'année 1965 est à mettre à profit pour l'étude de ce système.

— *c*) Les bureaux de placement.

Dans la partie du plan relative à la formation professionnelle, nous avons prévu le développement des bureaux publics de placement. Ceux-ci ont un rôle primordial à remplir dans la promotion de l'emploi en tant qu'intermédiaires efficaces entre l'offre et la demande d'emploi.

Ainsi, l'extension du réseau de ces bureaux, l'amélioration de leur gestion et de leurs méthodes d'action, le renforcement de leurs cadres, l'observation stricte de la législation dans ce domaine, sont autant de facteurs de promotion de l'emploi.

— *d*) L'adoption du service civil en 1964, constitue un facteur positif et son extension contribuera à l'amélioration des conditions de l'emploi.

— *e*) L'émigration d'une proportion de la main-d'œuvre nationale excédentaire pourra être envisagée, provisoirement, comme un débouché en attendant la réalisation du plein emploi en Tunisie. Cette émigration contrôlée pourrait mener à un acquis positif par la formation que les jeunes émigrants peuvent recevoir à *l'étranger, et qu'ils mettront par la suite au service de la nation.*

---

(1) En effet, avec un taux d'accroissement de 2,3 % par an, la population active agricole augmenterait d'environ 65.000 en 4 ans. Or une partie seulement (20.000) sera employée dans l'agriculture.

CHAPITRE II

L'ENSEIGNEMENT

CHAPITRE - II -

L'ENSEIGNEMENT

La Tunisie a depuis l'indépendance suivi une politique de développement intensif de l'enseignement — non seulement dans un objectif d'acculturation générale et de promotion, mais aussi dans le souci d'assurer aux jeunes des qualifications professionnelles valables.

Cette double finalité, surtout eu égard à la situation héritée du colonialisme, nous a imposé un effort de scolarisation et de formation à tous les degrés qui commence d'ores et déjà à porter ses fruits.

Les résultats obtenus, lors de l'exécution du Plan Triennal confirment la réussite de notre politique dans ce domaine.

Néanmoins, l'effort jusqu'ici consenti doit être poursuivi et renforcé à tous les niveaux de l'enseignement et surtout au niveau du second degré et de l'enseignement supérieur. En effet, l'enseignement primaire a déjà atteint un stade de développement tel que la poursuite de l'effort ne fera que parachever les résultats acquis.

On examinera successivement :

TITRE I — L'Enseignement primaire.

TITRE II — L'Enseignement moyen.

TITRE III — L'Enseignement secondaire.

TITRE IV — L'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique.

TITRE V — Les investissements pour chacun des ces enseignements et les investissements globaux.

TITRE I

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

CHAPITRE I

Aperçu sur la situation à la fin de 1964

Afin de fournir tous les éléments d'appréciation du programme de développement de l'enseignement primaire pendant la quadriennie, il convient d'abord d'analyser dans une première section les résultats essentiels de l'exécution du plan triennal et dans une deuxième section les problèmes posés par ce développement.

SECTION I. — Résultats du Plan Triennal

a) *Effectifs globaux*

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des effectifs depuis 1962 et permet la comparaison avec les objectifs prévus pour le Plan Triennal :

NOMBRE	1962 - 1963		1963 - 1964		1964 - 1965	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Classes	12.682	12.816	14.004	14.409	15.193	15.787
élèves						
Maîtres	9.160	9.095	10.136	10.162	11.044	11.564
Elèves	522.600	527.373	577.800	593.059	627.100	658.766

b) *Cœfficients de développement*

Les prévisions du plan triennal avaient été basées sur certaines proportions de passage, de redoublements et d'abandons entre les différentes années du cycle primaire.

L'expérience a permis de constater des proportions différentes.

Le tableau ci-dessous les met en comparaison avec les proportions prévues.

	1ère année		2ème année		3ème année		4ème année		5ème année		6ème année	
	P (1)	C (2)	P	C	P	C	P	C	P	C	P	C
Passent ..	67	61,4	75	74,5	70	66,7	65	62,1	60	50,6	37	40,5
Redoublent	30	33	23	23	25	28,2	30	51,6	33	36,7	43	43
Abandonnent	3	5,6	2	2,5	5	5,1	5	6,3	7	10,7	20	16,5

(1°) P = Taux prévus ;

(2°) C = Taux constatés.

Dans l'ensemble, on constate que les prévisions du plan triennal ont été atteintes, voire même dépassées.

On peut juger de l'effort accompli si l'on rappelle qu'en octobre 1958 — 320362 enfants seulement étaient scolarisés alors qu'on atteint 658766 en octobre 1964, soit une augmentation de près de 50 % en six ans. Par ailleurs, ce chiffre de 658766 représente plus de 65 % du nombre total des enfants scolarisables — en 1964 d'après les dernières données démographiques (1.009.000).

Encore doit-on signaler qu'au rythme de scolarisation actuelle par sexe, la scolarisation des garçons atteindra au cours de la quadriennie un seuil à peu près inextensible (90 % à 92 %). Si des difficultés d'ordre sociologique ont jusqu'à présent retardé la scolarisation parallèle des filles, celle-ci atteint cependant 33,55 % de l'effectif global des filles et le rythme de progression de scolarisation de cette catégorie de la population scolaire s'accroît d'année en année et atteindra 58,50 % au terme de la quadriennie.

Ainsi l'enseignement primaire avec ses effectifs actuels, son réseau d'écoles réparties à travers tous les gouvernorats, ses cadres dévoués, s'est définitivement imposé dans le pays et répond aux aspirations d'acculturation de la nation.

C'est de ce succès même que sont nés les problèmes à résoudre au cours de la quadriennie.

SECTION II. — Problèmes

Le développement de l'enseignement primaire a atteint un rythme de croissance qu'il importe désormais de suivre ; ce qui imposera pour la quadriennie, un grand effort en matière de locaux, de maitres, donc d'investissements. Cet effort sera aggravé par la pression démographique. Les perspectives décennales avaient estimé le nombre d'enfants scolarisables chaque année sur la base d'un taux d'accroissement moyen annuel de 2.1 %. Or, les projections statistiques faites en mai 1964 ont dégagé un taux réel de 2,3 % ce qui traduit en chiffres aboutit à une augmentation sensible du nombre d'enfants à scolariser par rapport aux prévisions initiales.

On évoque plus loin la solution apportée à ce problème.

D'autre part, à mesure que la scolarisation s'étend, le réseau d'écoles atteint des régions géographiques de plus en plus isolées. Ceci suscite certains obstacles à la fréquentation scolaire.

Il n'est pas exclu de penser qu'en fin de période quadriennale l'adoption d'un texte concernant l'obligation scolaire et de facilités en vue de cette obligation (ramassage, extension des cantines, etc.) pourrait être envisagée. Cette décentralisation de plus en plus poussée du réseau scolaire ne va pas non plus sans créer de difficultés par suite de la nécessité d'affectation de maitres dans des régions lointaines.

Enfin, le nombre accru chaque année d'élèves ayant terminé leurs études primaires donne une acuité plus grande au problème des débouchés. Il faut poser ce principe absolu que l'enseignement primaire doit déboucher *pour tous*, sur une formation ultérieure ou complémentaire. En dehors de la voie normale d'entrée dans des cycles de second degré, il faut penser à développer tous centres, institutions, susceptibles d'accueillir ceux qui seront écartés de cette voie — (formation professionnelle, apprentissage, enseignements spécialisés) de manière à ce que tout enfant issu de l'enseignement primaire puisse trouver des structures d'accueil pour terminer sa formation. Ce principe ne peut que valoriser le rendement de l'enseignement primaire, tant au point de vue de l'acculturation générale que de la préparation à occuper un emploi.

En tout état de cause, la période quadriennale sera mise à profit pour l'étude de tous ces problèmes.

CHAPITRE - II -

ANALYSE ET CHOIX DES HYPOTHESES DE DEVELOPPEMENT

Les perspectives décennales s'étaient tracées comme but à atteindre en 1966-67 la scolarisation totale à la base, c'est-à-dire l'admission de tous les enfants arrivant à l'âge de scolarisation (six à sept ans).

Mais, comme on l'a indiqué précédemment, les estimations démographiques étaient calculées au départ sur la base d'un taux d'accroissement moyen annuel de 2,1 %.

Or, les différentes projections faites par les services des statistiques en mai 1964, établissent un taux de 2,3 % selon l'hypothèse la plus faible et de 3 % selon l'hypothèse la plus forte.

Ce qui, accuse une différence très sensible entre ce qui avait été prévu (118.200 enfants de 6 à 7 ans en octobre 1966 et 968.400 enfants d'âge scolaire 6 à 14 ans en 1971) et ce qui a été calculé (140.000 enfants de 6 à 7 ans en octobre 1966 et 1.230.000 enfants d'âge scolaire 6 à 14 ans en 1971).

Compte tenu de cette nouvelle donnée démographique, deux hypothèses s'offraient : ou maintenir l'objectif prévu par les perspectives décennales (scolarisation totale à la base en octobre 1966) ou étaler dans le temps la réalisation de cet objectif et la reporter à octobre 1971.

En outre, en vue de valoriser la qualité de l'enseignement primaire, le principe du retour au régime de 30 heures hebdomadaires a été posé. A l'instar des calculs des effectifs par rapport aux taux d'accroissement démographiques, plusieurs hypothèses, relatives à la date de ce retour, ont été étudiées.

Le tableau I annexé retrace toutes les incidences des différentes hypothèses relatives aux effectifs et aux dates éventuelles de retour au régime des 30 heures hebdomadaires.

Il convient de fournir quelques commentaires relatifs à ces deux hypothèses et à leurs conséquences :

— La *première hypothèse* (scolarisation totale à la base en octobre 1966) permettrait d'avoir au terme de la quadriennie 917.292 enfants scolarisés sur un total de 1.148.000 scolarisables se décomposant en 583.000 garçons et 565.000 filles). Ce qui donnerait un pourcentage global de scolarisation égal à 97,90 %.

Le nombre d'enfants scolarisés serait augmenté de 258.526 unités par rapport à octobre 1964, et, si cette augmentation se faisait dans la même proportion pour les deux sexes, nous aurions au terme de la quadriennie :

Garçons : 437.704 + 129.263 = 566.967 scolarisés pour 583.000 scolarisables.

Le pourcentage de scolarisation des garçons serait alors de 97,25 % alors qu'il n'atteint actuellement que la proportion de 86,82 %.

Filles : 221.662 + 129.263 = 350.325 scolarisées pour 565.000 scolarisables.

Le pourcentage de scolarisation des filles serait alors de 62 % alors qu'il n'atteint actuellement que la proportion de 44,39 %.

Sur la masse qui serait alors scolarisée :

61,80 % seraient des garçons ;

et 38,20 % seraient des filles.

Alors qu'actuellement, cette proportion est de :

66,45 % pour les garçons ;

et 33,55 % pour les filles.

5710 maîtres en plus et 5473 locaux classes en plus seraient nécessaires.

C'est cependant une hypothèse qu'on a exclue au profit de la suivante.

— La *deuxième hypothèse* (scolarisation totale à la base en octobre 1971 et retour au régime de 30 heures hebdomadaires à partir d'octobre 1968) permettrait d'avoir au terme de la quadriennie, 878.649 enfants scolarisés sur un total de 1.148.000 scolarisables se décomposant en 583.000 garçons et 565.000 filles). Ce qui donnerait un pourcentage global de scolarisation égal à : 76,53 %.

Le nombre d'enfants scolarisés serait augmenté de 219.883 par rapport à l'année scolaire 1964-65, et, si cette augmentation se faisait dans la même proportion pour les deux sexes, nous aurions au terme de la quadriennie :

Garçons : 437.704 + 109.941 = 547.645 scolarisés pour 583.000 scolarisables.

Le pourcentage de scolarisation des garçons serait alors de 93,93 % alors qu'il n'atteint actuellement que la proportion de : 86.82 %.

Filles : 221.062 + 109.941 = 331.003 scolarisées pour 565.000 scolarisables.

Le pourcentage de scolarisation des filles serait alors de 58,58 % pour les filles, alors qu'il n'atteint actuellement que la proportion de : 44,39 %.

Sur la masse qui serait alors scolarisée :

62,23 % seraient des garçons ;
et 37,67 % seraient des filles.

Alors qu'actuellement, cette proportion est de :

66,45 % pour les garçons ;

et 33,55 % pour les filles.

Il parait très difficile d'atteindre les pourcentages de scolarisation prévus par la première hypothèse.

En effet, la scolarisation des garçons va bientôt toucher le seuil critique. Une scolarisation à 97,25 % des garçons ne pourrait être atteinte que si une politique très coûteuse de construction d'internats et de ramassage des enfants des régions à habitat très dispersé, était adoptée.

D'autre part, les difficultés d'ordre socio-économique ne permettront certainement pas de pousser la scolarisation des filles au-delà des limites prévues par la deuxième hypothèse (scolarisation à 58,58 % au terme de la prochaine quadriennie).

Etude quantitative des besoins en personnel et en locaux scolaires.

L'examen du tableau annexé I, laisse apparaître qu'avec la deuxième hypothèse, (scolarisation totale à la base à compter d'octobre 1971) les besoins en maîtres, en locaux classes se trouvent réduits pour la quadriennie (65 à 68 inclus), comme suit :

580 maîtres en moins (5.130 au lieu de 5.710) ;

639 locaux-classes en moins (4.834 au lieu de 5.473).

Comme nous le verrons au chapitre suivant la deuxième hypothèse s'adapte mieux au rythme de formation des maîtres.

L'option fondamentale étant ainsi arrêtée on passera maintenant à l'examen de l'ensemble du développement de l'enseignement primaire au cours de la quadriennie.

CHAPITRE III

Développement de l'enseignement primaire durant la quadriennie

On examinera successivement le développement prévu des effectifs, les besoins qui en découlent :

— en maitres ainsi que les procédés de leur formation ;

— en classes élèves ;

— en locaux classes et logements.

SECTION I. — Développement des effectifs

On indiquera d'abord que, sur la base des taux réels constatés et ci-dessus évoqués (voir chapitre I), la moyenne des cœfficients de passage, de redoublement et d'abandon retenue pour la quadriennie est la suivante :

	1ère année	2eme année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année
Passage	70	75	68	64	51	40
Redoublement	26	23	28	30	39	44
Abandon	4	2	4	6	10	16

Sur cette base :

— Les effectifs globaux, en fin de quadriennie, s'élèveront à 878.649.

— Les admissions nouvelles en première année, pour les quatre ans s'élèveront à 518.200.

— De 1965 à 1968, le pourcentage des effectifs admis en première année (enfants âgés de 6 à 7 ans), par rapport à la population scolarisable âgée de 6 à 7 ans passera de 88 % à 94 %.

— Enfin le pourcentage total de la population scolarisée par rapport à la population en âge de scolarité primaire (6 à 14 ans) sera de 76,50 %.

Le détail des effectifs, par année, est indiqué dans le tableau annexé (tableau II) : les abandons prévus font l'objet d'une estimation séparée portée au tableau annexé N° III.

Il est à remarquer que la perspective décennale avait prévu qu'à partir de 1967, 45 % des élèves de l'enseignement primaire accèderaient à l'enseignement du second degré selon la proportion de 2/3 pour l'enseignement secondaire de 1/3 pour l'enseignement moyen. Il a paru plus rationnel, tant pour se conformer aux résultats de l'expérience que pour maintenir le niveau qualitatif, de s'en tenir à la proportion de 40 % pendant encore toute la quadriennie. Mais c'est un argument supplémentaire pour envisager, au profit des enfants, non appelés à poursuivre des études de second degré, ces structures d'accueil dont nous avons déjà souligné l'importance.

Signalons enfin que la proportion de répartition des élèves admis au second degré — 2/3 pour l'enseignement secondaire, 1/3 pour l'enseignement moyen, n'est pas modifiée.

SECTION II — Besoins en maîtres et formation des maîtres.

Compte tenu du retour au régime des 30 heures hebdomadaires à partir d'octobre 1968, les besoins en maîtres pour la quadriennie et pour chaque année scolaire évolueront comme suit :

ANNEES	Effectifs globaux (1)	Augmentations
1965 — 1966	12.961	+ 1.297
1966 — 1967	14.236	+ 1.275
1967 — 1968	15.294	+ 1.058
1968 — 1969	16.794	+ 1.500

Les maîtres sont formés essentiellement dans les classes normales afin de prévoir le rythme de production de ces classes, on a arrêté les taux de développement suivants :

(1) Ces chiffres tiennent compte :

— des maîtres existants

— des maîtres dont le remplacement devra se faire au cours de la quadriennie.

— des besoins nouveaux dus :

- à l'accroissement des effectifs
- au retour aux 30 heures hebdomadaires en octobre 1968

FORMATION DES MAITRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
TAUX EN POURCENTAGE DE PASSAGE, DE REDOUBLEMENT ET D'ABANDON
DANS LES CLASSES NORMALES

	INSTITUTEURS			MONITEURS	
	4ème année %	5ème année %	6ème année %	1ère année %	2ème année %
Passent	90	60	80	90	90
Redoublent	7	30	14	5	7
Abandonnent	3	10 (1)	6 (2)	5	3

EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ECOLES ET DES SECTIONS NORMALES

Année scolaire	Instituteurs			Moniteurs		Instituteurs en stage	Effectifs des Ecoles et Sections Normales		Moniteurs en stage	Total des stagiaires Normaliens
	4ème année	5ème année	6ème année	1ère année (3)	2ème année		effectifs	Augmentation annuelle		
1964 - 65 ..	1.093	860	524	302	169	365	3.313		106	471
1965 - 66 ..	1.366	1.241	587	450	283	419	4.346	+ 1.033	152	571
1966 - 67 ..	1.625	1.601	826	600	425	469	5.546	+ 1.200	254	723
1967 - 68 ..	1.645	1.942	1.075	600	570	660	6.492	+ 946	382	1.042
1968 - 69 ..	2.022	2.062	1.315	600	580	860	7.439	+ 947	513	1.373

(1) Une bonne partie des élèves-maîtres qui abandonnent au terme de la 5ème année normale par suite d'échec à l'examen probatoire sont employés comme moniteurs de 2ème catégorie.

(2) Ce ne sont pas des abandons proprement dits, puisque une partie de cette proportion est autorisée à poursuivre ses études soit à l'Ecole Normale Supérieure soit à l'Ecole des Professeurs Adjoints. Le reste est, dans la majorité des cas, recruté en qualité de moniteur de 1ère catégorie.

(3) Le recrutement en première année se fait surtout parmi les candidats admis au brevet de l'enseignement moyen (section générale). Le nombre prévu pour les admissions au dit examen est le suivant :

— Juin et Septembre 1965 : 1.095 ;
— Juin et Septembre 1966 : 1.280 ;
— Juin et Septembre 1967 : 1430 ;
— Juin et Septembre 1968 : 1.435 ;
— Juin et Septembre 1969 : 1.355.

1) APPORT DES ECOLES NORMALES

	Complément de service des stagiaires sortant des Ecoles Normales		Service assuré par les Normaliens en stage		TOTAL
	Instituteurs	Moniteurs	Instituteurs	Moniteurs	
Octobre 1965	101	35	209	101	536
Octobre 1966	209	50	234	169	662
Octobre 1967	234	84	330	254	902
Octobre 1968	330	127	430	342	1.229

N.B. — Depuis octobre 1963, les stagiaires normaliens ont eu la responsabilité d'une classe où ils assurent un service hebdomadaire de 15 h. quand ils exercent dans une école de la capitale et de 10 h. quand ils sont affectés en banlieue.
Dans les calculs ci-dessus, nous avons adopté un service hebdomadaire de 15 h. pour tous. Les moniteurs stagiaires assurent au cours de leur 1ère année de stage un service de 20 h.

2) PERSONNEL D'APPOINT A RECRUTER PAR VOIE DE FORMATION ACCELEREE

RENTREE	Stages en cours d'année scolaire pour moniteurs de 2ème catégorie	Stage d'été pour moniteurs de 2ème catégorie
Octobre 1965	130	490
Octobre 1966	250	263
Octobre 1967	106	—
Octobre 1968	271	—

On doit souligner que la tunisification des cadres sera intégralement réalisée au cours de la quadriennie. L'effort important de perfectionnement pédagogique sera activement poursuivi afin de permettre aux simples moniteurs recrutés en complément des instituteurs sortis des sections normales d'assurer leur service avec le maximum de compétences.

Un programme de construction d'écoles normales a par ailleurs, été arrêté, en vue d'aboutir au cours de la quadriennie et de la période qui suivra à la production maxima d'instituteurs.

SECTION III. — Besoins en classes élèves

Dans le cadre de l'hypothèse retenue, le nombre de classes élèves nécessaire a été arrêté comme suit :

Année	1ère année	2me année	3me année	4me année	5me année	6me année	Total	Augmentation
1965 - 66	3.541	3.366	3.196	2.821	2.565	1.945	17.434	+ 1.647
1966 - 67	3.687	3.418	3.559	3.089	2.932	2.219	18.874	+ 1.440
1967 - 68	3.851	3.525	3.702	3.423	3.225	2.536	20.262	+ 1.388
1968 - 69	4.026	3.694	3.826	3.624	3.566	2.830	21.566	+ 1.304

SECTON IV. — Besoins en locaux classes et en logements pour la quadriennie

Divers facteurs influent sur la détermination du nombre de locaux classes nécessaires : effectifs globaux, nombre de classes élèves, horaires hebdomadaires.

Par ailleurs, une fois le nombre de locaux-classes globalement arrêté, il s'agit de les répartir sur l'ensemble du territoire en tenant compte de la densité de la population scolaire dans chaque gouvernorat afin non seulement de ne pas créer d'inégalités régionales, mais encore d'accentuer et de poursuivre la politique nettement amorcée d'équilibre régional sur le plan de la scolarisation.

Il convient donc d'examiner d'abord quelle est l'intensité de l'effort de scolarisation à poursuivre selon les gouvernorats.

REPARTITION DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES PAR GOUVERNORAT

En admettant les hypothèses suivantes :

1° Le taux de natalité est le même dans tous les gouvernorats ;

2° La population dans chaque gouvernorat croît suivant le même rythme que l'ensemble du pays ;

3° Les phénomènes migratoires entre gouvernorats sont négligeables.

La population d'âge scolaire en 1964 a été évaluée à 1.08.000 enfants de 6 à 14 ans.

En 1964, le taux de scolarisation pour l'ensemble du pays serait donc de :

$$\frac{658.766 \times 100}{1.008.000} = 65,35\ \%$$ des enfants d'âge scolaire.

34,35 % de la population d'âge scolaire (soit 349.234 enfants) ne seraient pas scolarisés.

Cette masse d'enfants qui resterait à scolariser considérée comme étant égale à 100 %, le tableau suivant donne, à titre indicatif, la part en pourcentage qui reviendrait de cette masse à chaque gouvernorat :

GOUVERNORATS	Population d'âge scolaire (6 à 14 ans) en 1964	Population scolarisée au 15-11-1964	Restent à scolariser	Part en %
Béja	69.000	36.833	32.167	9,20 %
Bizerte	66.000	41.358	24.642	7,06 %
Cap-Bon	68.000	45.850	22.150	6,34 %
Gabès	50.000	29.909	20.091	5,75 %
Gafsa	71.000	43.931	27.069	7,75 %
Kairouan	60.000	35.907	24.093	6,90 %
Kasserine	46.000	23.189	22.811	6,53 %
Le Kef	73.000	42.985	30.015	8,59 %
Medenine	68.000	33.573	34.427	9,86 %
Sfax	96.000	71.815	24.185	6,93 %
Souk-El-Arbaa	55.000	28.096	26.904	7,70 %
Sousse	127.000	89.198	37.802	10,54 %
Tunis-Banlieue	160.000	136.072	23.928	6,85 %

En prenant comme base de calcul la part en % qui revient à chaque gouvernorat de la masse d'enfants qui restent à scolariser en 1964 (cf. tableau ci-dessus), la répartition par gouvernorat des constructions scolaires à réaliser au cours de chaque année de la prochaine quadriennie, sans retour au régime des 30 heures, s'établirait comme suit :

GOUVERNORATS	1965	1966	1967	1968
	Locaux-classes	Locaux-classes	Locaux-classes	Locaux-classes
Béja	108	95	91	86
Bizerte	83	7	70	66
Cap-Bon	75	65	63	59
Gabès	68	59	57	53
Gafsa	91	80	77	72
Kairouan	81	71	68	64
Kasserine	77	67	65	61
Le Kef	101	88	85	80
Medenine	116	102	98	92
Sfax	82	71	69	64
Souk-El-Arba	90	79	76	72
Sousse	124	108	104	98
Tunis-Banlieue	80	71	68	64
TOTAL	1.176	1.029	991	931

Cette répartition qui ne tient compte ni du degré d'urbanisation, ni des facteurs de pression, ni de la variation du taux de scolarisation dans chaque gouvernorat, ne peut avoir qu'une valeur indicative et est sujette à modification au cours de la quadriennie, notamment lorsque les résultats du recensement prévu pour 1966 auront été connus.

Le nombre total des locaux-classes nécessaires pour le retour progressif au régime des 30 heures a été évalué globalement en tenant compte du nombre de classes nouvelles concernées, chaque année, par le retour à ce régime.

La répartition par gouvernorat ne pourra se faire que par la suite. Cette répartition sera, au départ, à l'avantage des gouvernorats où la scolarisation est à un stade avancé et où le pourcentage des classes terminales est fort (en 1963-64 plus du quart soit 25,51 % des classes de sixième année se trouvent dans les écoles du gouvernorat de Tunis et banlieue, alors que dans le gouvernorat de Kasserine la proportion des classes de sixième année est inférieure à 2 %).

ETABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'ECOLES NORMALES POUR LA PROCHAINE QUADRIENNIE

Les sections normales des lycées et collèges et les écoles normales comptent actuellement (année scolaire 1964-65) 103 classes avec effectif total de 3.313 élèves-maitres dont 365 stagiaires groupés en 13 groupes.

Deux des Ecoles normales actuelles sont installées dans des locaux provisoires, vétustes inadaptés et insuffisants. Il s'agit des Ecoles normales de Monastir et de La Marsa.

Pour une rentabilité meilleure, il serait souhaitable d'envisager progressivement le regroupement des élèves des sections normales des lycées et collèges dans les écoles normales.

Le programme de formation des maitres prévoit, pour l'année scolaire 1968-1969, un effectif total de 7.439 élèves-maitres, dont 860 stagiaires, d'où la nécessité d'accroitre le rythme de construction des écoles normales.

Le nombre des jeunes filles qui demandent leur orientation vers les sections normales, notamment celles qui ont fait leurs études du premier cycle dans l'enseignement moyen est en train d'augmenter d'année en année.

Il y a donc lieu de prévoir pour la prochaine quadriennie la construction de trois Ecoles normales de jeunes filles, (à Sfax, Sousse et Bizerte).

TABLEAU I

CONFRONTATION DES INCIDENCES DE CHACUNE DES 2 HYPOTHESES SUR L'EFFORT DE SCOLARISATION PRIMAIRE RELATIF A LA QUADRIENNIE

(1965 à 1968 inclus)

	NOMBRE total des enfants scolarisés en octobre 1964	NOMBRE total des enfants qui seront scolarisés en octobre 1968	Augmentation du nombre d'enfants scolarisés dans les Ecoles Primaires	ENSEIGNANTS NOUVEAUX NECESSAIRES				LOCAUX - CLASSES A CONSTRUIRE			
				Sans retour au régime des 30 h.	Avec retour progressif au régime des 30 h à/c octobre 1966	avec retour progressif au régime des 30 h. à/c octobre 1967	Avec retour progressif au régime des 30 h. à/c octobre 1968	Sans retour au régime des 30 heures	Avec retour progressif au régime des 30 h. à/c octobre 1966	Avec retour au régime des 30 h. à/c octobre 1967	Avec retour au régime des 30 h. à/c octobre 1968
1ère Hypothèse totale à la base à/c d'octobre 1964)	658.766	917 292	258 526	5 238	6.917	6 304	5.710	4.766	7.284	6.365	5 473
2ème Hypothèse totale à la base à/c d'octobre 1971)	658 766	878 649	219 883	4 658	6 328	5 724	5.130	4.127	6.632	5 726	4 834
Différences	—	38 643	38 643	580	589	580	580	639	652	639	639

TABLEAU II

HYPOTHESE RETENUE : SCOLARISATION TOTALE A LA BASE A COMPTER D'OCTOBRE 1971

EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ANNEE scolaire	Première année			Deuxième année			Troisième année		
	Nouv.	Redoubt. 28 %	Total	Nouv. 70 %	Rédoubt. 23 %	Total	Nouv. 75 %	Redoubt. 28 %	Total
1965 - 1966	119 680	42 746	162 426	115 086	29 645	144 731	96 668	33 580	130 248
1966 - 1967	126 000	42 231	168 231	113 698	33 288	144 986	108 548	36 469	145 017
1967 - 1968	133 400	43 740	177 140	117 762	33 807	151 559	110 240	40 605	150 845
1968 - 1969	139 120	46 056	185 176	123 998	34 859	158 859	113 669	42 237	155 906

Quatrième année			Cinquième année			Sixième année			Population totale scolarisée	Augmentation
Nouv. 68 %	Redoubt. 30 %	Total	Nouv. 64 %	Redoubt. 39 %	Total	Nouv. 51 %	Redoubt. 44 %	Total		
81 552	29 878	111 430	63 740	32 439	96 179	42 420	27 617	70 037	715 051	+ 54 285
88 569	34.129	121 998	72 430	37 510	109 940	49 051	30 816	79 867	770 049	+ 54 998
98 612	36 599	135 211	78 079	42 877	120 956	56 069	35 141	92 310	827 021	+ 56 972
102 575	40 563	143 138	86 535	47 173	133 708	61 688	40 176	101 864	878 649	+ 40 746

TABLEAU II (Suite)

ADMISSION DANS LE SECOND DEGRE

ET REPARTITION ENTRE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET MOYEN

Population totale scolarisée	Augmentation	Admission à l'Enseignement Secondaire et Moyen 40 %	Admission à l'Enseignement Secondaire 2/3	Admission à l'Enseignement Moyen 1/3
715 051	+ 56 295	28 015	18 677 (oct. 1966)	9 338 (oct. 1966)
770 049	+ 54 998	31 947	21 298 (oct. 1967)	10 649 (oct. 1967)
872 021	+ 56 972	36 524	24 350 (oct. 1968)	12 174 (oct. 1968)
878 649	+ 51 628	40 746	27 164 (oct. 1969)	13 582 (oct. 1969)

TABLEAU III

ABANDONS

HYPOTHESE RETENUE : SCOLARISATION TOTALE A LA BASE A COMPTER D'OCTOBRE 1971

Année d'Etudes	Pourcentage adopté	Juin 1965	Juin 1966	Juin 1967	Juin 1968
Sixième année	16 %	10 042	11 205	12 778	14 609
Cinquième année ..	10 %	8 317	9 617	10 994	12 095
Quatrième année ..	6 %	5 975	6 685	7 319	8 112
Troixième année ...	4 %	4 797	5 210	5 800	6 033
Deuxième année ..	2 %	2 577	2 894	2 900	3 031
Première année ...	4 %	6 576	6 497	6 729	7 085
Total :		38 284	42 108	46 520	50 965

TITRE II

L'ENSEIGNEMENT MOYEN

CHAPITRE — I — Situation Actuelle

Institué depuis octobre 1958, l'enseignement moyen semble s'orienter dans la voie qui lui a été assignée par ses promoteurs. En effet, il assure la formation des cadres de base techniques et non techniques utilisables, à la sortie du collège, pour des tâches correspondant à leur niveau et susceptibles en outre, grâce à la formation générale et spécialisée qu'ils ont reçue, de prétendre à une promotion intellectuelle et professionnelle d'un niveau plus élevé.

A l'expérience, cependant, certaines observations ont pu être faites dont il convient de tenir compte dans l'élaboration du Plan quadriennal.

Les prévisions du plan triennal, quant au nombre des élèves à admettre en première année de l'enseignement moyen, ont été légèrement dépassées. (+ 274). (voir tableau A). Toutefois :

1° Lors de l'exécution du plan triennal, l'orientation des élèves dans les trois sections n'a pu être réalisée suivant les proportions prévues :

SECTIONS	Prévisions	Réalisations					
		1962 - 1963		1963 - 1964		1964 - 1965	
		Elèves admis	%	Elèves admis	%	Elèves admis	%
Générale ..	20 %	2.214	41,20	2.529	40,24	2.914	37,82
Commerciale	20 %	959	17,86	1.132	18,93	1.444	18,75
Industrielle .	60 %	2.200	40,94	2.623	41,73	3.346	43,43
Total	100 %	5.373	100	6.284	100	7.704	100

Les proportions prévues restent un objectif à atteindre progressivement. L'évolution des pourcentages constatés tend à s'en approcher régulièrement. Le rythme d'exécution constaté trouve sa justification dans l'insuffisance du nombre du personnel enseignant qualifié en matière d'enseignement technique et commercial et aussi dans le caractère inadapté en matière d'équipement technique des anciens établissements ; seuls les établissements, nouvellement construits, répondent exactement aux normes prévues. Malgré cet état de fait un effort soutenu en vue de la formation du personnel enseignant et l'utilisation plus rationnelle de l'équipement ont permis d'augmenter sensiblement le nombre des élèves des sections commerciale et industrielle comme l'indique le tableau ci-après :

ANNEES scolaires	Section commerciale		Section industrielle	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
1962-1963	624	1.565	2.768	4.438
1963-1964	875	2.074	2.890	4.932
1964-1965	918	2.567	2.907	5.965

1° Remarquons cependant que la notion de section industrielle pour les filles pourrait être utilement rédéfinie (disciplines d'enseignement compte tenu des débouchés souvent susceptibles d'apparaître du fait de l'industrialisation).

L'accélération du rythme en vue d'atteindre l'objectif fixé reste donc subordonnée à la rapidité de la mise en place de l'infrastructure exigée par l'enseignement technique (commercial et industriel). La formule d'établissements communs au moyen et au secondaire pourrait souvent faciliter la mise en place de cette infrastructure.

2° Les critères d'évaluation de la progression des effectifs de l'enseignement moyen (taux de passage, de redoublement et d'abandon) différent assez sensiblement de ceux prévus par le « Plan triennal ». La moyenne constatée au cours de la dernière triennie a été, en effet, la suivante :

ANNEES scolaires	Passage		Redoublement		Abandon	
	Prévu	Constaté	Prévu	Constaté	Prévu	Constaté
1 ère Année	70	77	20	15	10	8
2 ème Année	70	79	20	14	10	7
3 ème Année	60	50	20	25	20	25

Il en découle une diminution du nombre des défaillants au niveau de la première et deuxième années et un tassement consécutif des effectifs des deuxième et troisième années.

Dans les calculs de la quadriennie on adoptera les taux constatés.

3° La proportion constatée de succès au brevet de l'enseignement moyen, variable selon les années, les sections, les spécialités et les sexes, a été en moyenne plus faible que les 60 % prévus par le Plan triennal. Elle a cependant suivi une courbe ascendante régulière ainsi que le montre le tableau suivant :

ANNEES scolaires	SECTION Générale	SECTION Commerciale	SECTION Industrielle
1961-1962	33,33 %	40,29 %	34,06 %
1962-1963	39,41 %	40, %	45,75 %
1963-1964	57,06 %	54,77 %	57,88 %

Cette différence entre le pourcentage de 60 % prévu et les pourcentages réels constatés expliquent les écarts suivants entre le nombre prévu et le nombre réel de brevetés de l'enseignement moyen produits pendant la triennie :

SECTIONS	Prévisions			Réalisations		
	1962	1963	1964	1962	1963	1964
Générale	710	840	970	414	630	965
Commerciale	140	230	365	83	140	331
Industrielle	670	760	920	355	528	723
Professionnelle	360	375	405	515	383	402
Total par Année	1.880	2.205	2.660	1.367	1.681	2.421
TOTAL GENERAL	6.745			5.469		

Le retard accusé les premières années par les pourcentages réels sur ceux prévus s'expliquent par les impératifs inhérents à la période de rodage et de stabilisation de l'enseignement moyen et par le souci de maintenir l'examen au niveau qu'il mérite. Néanmoins durant la quadriennie et en vue d'assurer un niveau de plus en plus valable à la production de brevetés de l'enseignement moyen, on opte pour la proportion de 50 % au lieu de 60 % prévus.

Cette option ouvrira à nos brevetés des possibilités accrues de meilleur emploi.

4° Les prévisions, quant au nombre des personnels enseignants nécessaires pendant la dernière triennie, se sont révélés assez sensiblement inférieures aux besoins réels comme l'indique le tableau ci-après :

ANNEES scolaires	Personnels prévus	Personnels effectifs
1962 — 1963	876	915
1963 — 1964	935	1.067
1964 — 1965	1.004	1.186

Les prévisions pour le plan quadriennal ont dû en conséquence être ajustées à la réalité.

5° L'enseignement professionnel continue à compter une population scolaire assez importante surtout féminine. L'extinction de cet ordre d'enseignement reste cependant inéluctable. Mais il a été constaté au cours de la triennie que s'il a continué à recruter des élèves, cela n'est dû qu'à des causes accidentelles, essentiellement à l'insuffisance du nombre d'élèves-filles admises dans les classes d'enseignement moyen dans certains établissements ; plutôt que de laisser des places vacantes, il a été créé des classes d'enseignement professionnel. En sorte que s'il est permis d'envisager l'extinction de cet enseignement en octobre 1965 pour les garçons, on ne peut envisager que plus tardivement son extinction pour les filles.

Le tableau ci-après illustre l'évolution par sexe des effectifs de cet enseignement au cours de la triennie :

ANNÉES	1962 - 1963		1963 - 1964		1964 - 1965	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
1 ère Année	647	103	578	51	352	30
2 ème Année	379	150	320	71	371	56
3 ème Année	386	157	269	171	339	70
TOTAL	1.412	420	1.167	293	1.062	156

CHAPITRE II

OPTIONS QUANTITATIVES ET QUALITATIVES

1) Elèves à admettre

L'étude statistique par âge des élèves scolarisés actuellement dans l'enseignement primaire permet de prévoir pour la quadriennie le maintien de possibilités importantes de recrutement pour l'enseignement moyen. Ce qui justifie le maintien des proportions :

1/3 pour l'enseignement moyen ;

2/3 pour l'enseignement secondaire sur un nombre d'élèves à admettre au second degré égal à 40 % des candidats au concours d'entrée en première année. Rappelons que la proportion retenue par le plan triennal et la perspective était de 45 %. L'expérience décennale a démontré que le taux de 40 % est plus conforme à la réalité. (voir enseignement primaire).

Il y a lieu cependant de signaler dès maintenant que l'évolution de la courbe des âges des élèves sortants de l'enseignement primaire pourrait amener, au delà du terme de la prochaine quadriennie, un abaissement au dessous de 14 ans de l'âge moyen des candidats à l'enseignement moyen. Dans cette hypothèse, des répercussions sont à prévoir sur la structure et la durée, voire même la conception actuelle de cet enseignement, une prolongation de sa durée notamment serait peut-être à envisager le moment venu. Mais ce sont là des questions qui ne doivent se poser qu'après la prochaine quadriennie et qui restent sans effet sur l'élaboration du plan quadriennal. Cependant la période quadriennale sera mise à profit pour approfondir l'étude de cette question capitale.

2) Orientation des élèves admis dans les trois sections

Le plan quadriennal de développement tendra à mettre sur pied l'infrastructure industrielle et commerciale du pays en vue d'accélérer le rythme de son progrès économique.

Aussi, l'enseignement moyen devra-t-il répondre à cette tendance en diminuant le nombre de cadres formés dans la section générale au profit de ceux formés dans les sections commerciale et industrielle. La répartition prévue par le plan triennal et qui n'a pu être réalisée (voir le 1 du chapitre I) prévoyait :

— Section générale 20 % ;
— Section commerciale 20 % ;
— Section industrielle 60 %.

Durant la prochaine quadriennie on devra tendre non seulement à atteindre ces taux de répartition, mais encore à donner un avantage de 3 % à la section commerciale au détriment de la section générale. On arriverait ainsi à la répartition suivante :

— 17 % en section générale ;
— 23 % en section commerciale ;
— 60 % en section industrielle.

Cet objectif sera atteint progressivement conformément au tableau suivant :

SECTION	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969	1969-1970	1970-1971
Générale	29 %	23 %	18,5 %	17 %	17 %	17 %
Commerciale	21,5 %	23 %	23 %	23 %	23 %	23 %
Industrielle	49,5 %	54 %	58,5 %	60 %	60 %	60 %

Par un équipement accru, par une concentration de cet équipement et par une spécialisation des collèges moyens, cet objectif devrait être atteint.

3) Progression des effectifs :

Comme suite à ce qui a été dit plus haut (cf. 2e § du chapitre I) il semble plus réaliste d'adopter les critères suivants pour l'évaluation de la progression des effectifs au cours de la prochaine quadriennie :

	1ère année	2ème année	3ème année
Passage	77	79	50
Redoublement	15	14	25
Abandon	8	7	25

Comme l'indique le tableau en annexe n° 1, l'augmentation des effectifs globaux s'établit comme suit :

1965-66 = + 3.756
1966-67 = + 3.165
1967-68 = + 3.405
1968-69 = + 3.815

4) Débouchés ouverts aux Brevetés de l'Enseignement Moyen

Au cours de la triennie, les brevetés de l'enseignement moyen se sont vu ouvrir différents débouchés soit en vue de leur emploi, soit en vue de leur promotion intellectuelle ou professionnelle. Cependant en vue d'élargir les débouchés et particulièrement pour les filles diplômées, une nouvelle et intéressante possibilité s'est révélée.

Les prévisions des Affaires sociales et de la Santé en cadres féminins sont estimées, pour la quadriennie, à :

1.060 cadres B
1.840 cadres C

2.900

Les carrières médico-sociales semblent donc offrir des débouchés certains pour les jeunes filles issues de l'enseignement moyen et préparées à cet effet.

Dans cette perspective, il paraît opportun de créer dès maintenant et en fonction de la redéfinition de la section industrielle une nouvelle option en vue de la préparation de cadres pour ces carrières. (Section sociale nouvelle).

Quant aux brevetés issus de la section générale dont le nombre tendra à se réduire, l'accès d'un bon nombre d'entre eux aux différentes écoles normales pourra être encore mis à profit au cours de la quadriennie.

5) Perfectionnement des cadres produits par l'Enseignement Moyen

Le stage en usine ou dans l'entreprise est la voie la plus normale pour permettre aux brevetés de l'enseignement moyen d'acquérir le perfectionnement pratique requis et de s'intégrer plus aisément dans les activités pour lesquelles ils ont été formés.

D'ores et déjà, les centres de perfectionnement existants dans les pays militent à cette fin.

En outre, il serait utile d'envisager des formules de coopératives de service ou de production groupant des diplomés de l'enseignement moyen. Ces coopératives constitueraient des centres de perfectionnement pour les jeunes nouvellement diplomés et des centres de production pour les anciens.

6) Les défaillants

Le nombre des défaillants de l'enseignement moyen s'élèvera à 14.550 pour la quadriennie dont 7.590 de troisième année. Un bon nombre de ces derniers peuvent, vu leur âge et leur niveau de formation, se placer dans un cycle de la vie active correspondant à l'acquis dont ils ont bénéficié.

Quant aux défaillants de première et deuxième année, leur situation diffère suivant la section dont ils sortent : ceux issus de la section industrielle pourraient acquérir un complément de qualification professionnelle minima en s'adressant à un centre de formation professionnelle accélérée ; ceux de section commerciale et de section générale ont le recours de se reconvertir en travailleurs manuels en s'adressant également à un centre de ce type.

CHAPITRE III

PREVISIONS DU PLAN QUADRIENNAL

C'est en fonction des éléments dégagés aux chapitre I et II ci-dessus qu'ont pu être établies les prévisions du plan quadriennal.

Les calculs détaillés ont fait l'objet de tableaux développés que l'on trouvera en annexe. On se contentera ici d'en extraire les indications essentielles relatives à chaque rubrique particulière.

1) Elèves à admettre dans l'Enseignement Moyen pendant la quadriennie

(cf. en annexe tableau n. 1)

— Octobre 1965 :	8.370
— Octobre 1966 :	9.340
— Octobre 1967 :	10.650
— Octobre 1968 :	12.175
TOTAL :	40.535

2) Evolution de la population scolaire pendant la quadriennie (cf. en annexe Tableau II)

SECTION	1965 - 1966	1966 - 1967	1967 - 1968	1968 - 1969
Générale	8.525	8.260	7.595	7.170
Commerciale	4.470	5.545	6.620	7.170
Industrielle	10.175	12.935	16.175	19.615
Professionnelle	1.010	605	290	—

3) Nombre de brevetés attendus pendant la quadriennie (cf. en annexe Tableau II)

SECTION	1965 - 1966	1966 - 1967	1967 - 1968	1968 - 1969	TOTAL
Générale	1.295	1.470	1.405	1.275	5.445
Commerciale	505	675	845	1.030	3.055
Industrielle	1.220	1.695	2.210	2.750	7.875
Professionnelle	245	195	160	—	600
TOTAL	3.265	4.035	4.620	5.055	16.975

4) Besoins en professeurs nouveaux pendant la quadriennie (cf. en annexe Tableau V, VI)

L'estimation des besoins a été faite en tenant compte du nombre de classes-élèves prévues dans chaque section (cf. en annexe tableau n° IV) et des horaires hebdomadaires correspondant à chaque discipline et à chaque catégorie de professeurs.

Horaires hebdomadaires des professeurs de :

— Enseignement général : 22 ;
— Commerce et comptabilité : 22 ;
— Sténo-dactylographie : 27 ;
— Dessin : 25 ;
— Atelier : 40 dont 4 h. de préparation.

Toutefois, pour l'enseignement du dessin industriel il a été tenu compte du regroupement effectué habituellement des élèves de différentes spécialités dans une même classe d'enseignement général.

Il a été adopté un nombre moyen de 20 pour chaque groupe d'élèves d'une même spécialité (soit 3 groupes pour 2 classes-élèves).

Pour l'enseignement industriel (atelier) lescalculs ont été faits sur la base du nombre de postes de travail qu'on pourrait confier à chaque maître. La moyenne adoptée est de :

— 15 élèves pour les spécialités masculines ;
— 20 élèves pour les spécialités féminines ;

Sur cette base les besoins en maîtres nouveaux s'établissent comme suit (en annexe : tableau V, VI).

ANNEES scolaires	Enseignement Général	Enseignement Commercial	Enseignement Industriel	TOTAL
1965 - 1966	153	8	57	218
1966 - 1967	95	14	105	214
1967 - 1968	81	14	126	221
1968 - 1969	104	14	138	256
TOTAL	433	50	426	909

A la rentrée d'octobre 1964, les effectifs du personnel enseignant étaient les suivants :

Professeurs tunisiens : 897 (y compris le personnel administratif : directeurs et surveillants généraux).

Professeurs étrangers : 366 ;

Total : 1.263.

5) Formation du personnel enseignant

Les sources de formation du personnel enseignant et leur production sont présentées dans le tableau ci-dessous :

SOURCE de recrutement	ENSEIGNEMENT Général	ENSEIGNEMENT Commercial	ENSEIGNEMENT Industriel
Ecole Normale Profes. Adjoints	190	46	114
Université	90	—	—
Ecole des Cadres Féminins	—	—	55
TOTAL	280	46	169
Besoins nouveaux	433	50	426
Déficit théorique	153	4	257
Déficit réel	102	0	244

En effet le déficit théorique est atténué, par le jeu des heures supplémentaires. Ce procédé permettra de dégager 68 postes d'enseignants. Il restera donc un déficit réel de 346.

TABLEAU A

Développement et Production de l'Enseignement Moyen au cours de la triennie : 1961-62 à 1963-64

ANNEES scolaires		ADMIS en 1ère année de l'Enseignement Moyen	1ère ANNEE (1) Profes.	Génér.	Commer.	Indust.	TOTAL moyen	2ème ANNEE Profes.	Génér.	Commer.	Indust.	TOTAL moyen
1961-62	Prévu	4.577	1.073	2.252	944	2.181	5.377	716	1.670	489	1.499	3.658
	Réalisé ...	4.577	1.233	2.252	944	2.181	5.377	884	1.670	489	1.499	3.658
1962-63	Prévu	4.660	215	1.380	1.120	3.235	5.735	790	1.905	760	1.825	4.490
	Réalisé ...	5.373	750	2.478	1.114	2.515	6.107	529	1.956	720	1.587	4.263
1963-64	Prévu	6.230	—	1.520	1.470	4.385	7.375	290	1.345	935	2.630	4.910
	Réalisé ...	6.284	629	2.974	1.324	2.927	7.225	891	2.314	943	1.924	5.181
Total des 3 années	Prévu	15.467	1.288	5.152	3.534	9.801	18.487	1.796	4.920	2.184	5.954	13.058
	Réalisé ...	16.234	2.612	7.704	3.382	7.623	18.709	1.804	5.940	2.152	5.010	13.102

ANNEEE scolaires		3ème ANNEE Profes.	Génér.	Com.	Indust	TOTAL moyen	TOTAL des effectifs de l'enseignement Profes.	Moyen	Total de l'enseignement	Augmentation	DIPLOMES Profes.	Génér.	Com.	Indust.	TOTAL moyen	Ensemble des diplômes
1961	Prévu	311	1.181	230	1.113	2.524	2.400	11.559	13.959	2.160	360	710	140	670	1.520	1.880
1962	Réalisé ...	759	1.181	230	1.113	2.524	2.876	11.559	14.435	2.636	515	414	83	355	852	1.367
1962	Prévu	625	1.405	385	1.270	3.060	1.630	13.285	14.915	956	375	840	230	760	1.830	2.295
1963	Réalisé ...	553	1.636	355	1.266	3.257	1.832	13.627	15.459	1.024	383	630	140	528	1.298	1.681
1963	Prévu	675	1.615	605	1.535	3.755	965	16.040	17.005	2.090	405	970	365	920	2.255	2.660
1964	Réalisé ...	440	1.760	636	1.348	3.744	1.460	16.150	17.610	2.151	402	965	331	723	2.019	2.421
Total des 3 années	Prévu	1.911	4.201	1.220	3.918	9.339	4.995	40.884	45.879	5.206	1.140	2.520	735	2.350	5.605	6.745
	Réalisé ...	1.752	4.577	1.221	3.727	9.525	6.168	41.336	47.204	5.811	1.297	2.009	554	1.606	4.169	5.466

(1) Il s'agit d'admissions directes dans les anciens centres de formation (Filles en grade majauti).

TABLEAU I

PASSAGE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE A L'ENSEIGNEMENT MOYEN

ANNEES scolaires	Candidats à l'enseignement du 2ème degré	A admettre à l'Enseignement Moyen	REPARTITION ENTRE LES SECTIONS		
			Générale	Commerciale	Industrielle
1964 - 1965	52.200	7.704	2.914	1.444	3.246
1965 - 1966	62.765	8.370	2.420	1.800	4.150
1966 - 1967	70.038	9.340	2.150	2.150	5.040
1967 - 1968	79.868	10.650	1.970	2.450	6.230
1968 - 1969	91.310	12.175	1.070	2.800	7.305
Total de 4 Années	303.981	40.535	8.610	5.200	22.725
1969 - 1970	101.865	13.580	2.310	3.120	8.150
1970 - 1971	113.010	15.070	2.560	3.465	9.045

NOTA. — **Le nombre des candidats à admettre à l'Enseignement du second degré est calculé sur la base de 40 % de candidats.**

Ces candidats admis sont répartis comme suit :

— 1/3 à l'Enseignement Moyen ;

— 2/3 à l'Enseignement Secondaire.

TABLEAU II

Développement et production de l'enseignement moyen au cours de la quadriennie

ANNEES scolaires	Admis de l'Enseignement en 1ère année		1ère ANNEE					2ème ANNEE				
	Profes.	Moyen	Profes.	Génér.	Commer.	Industr.	TOTAL	Profes.	Génér.	Commer.	Industr.	TOTAL
1964-1965		7.704	322	3.370	1.627	3.710	8.707	423	2.727	1.099	2.325	6.151
1965-1966	210	8.370	260	2.960	1.995	4.745	9.700	305	9.975	1.460	3.155	7.590
1966-1967	–	9.340	–	2.625	2.390	5.800	10.815	250	2.695	1.810	4.055	8.570
1967-1968	–	10.650	–	2.390	2.750	7.160	12.300	–	2.395	2.180	4.995	9.570
1968-1969	–	12.175	–	2.450	3.130	8.450	14.030	–	2.175	2.520	6.165	10.860
Total des 4 années ...		40.535	200	10.425	10.265	26.155	46.845	555	10.240	7.970	18.380	36.590
1969-1970	–	13.580	–	2.700	3.495	9.500	15.690	–	2.190	2.880	7.305	12.375
1970-1971	–	15.070	–	2.990	3.885	20.565	17.440	–	2.385	3.220	8.235	13.870

ANNEES scolaires	3ème ANNEE					Total des effectifs de l'Enseignement		Total de l'Enseignement	Augmentation	DIPLOMES MOYENS					Ensemble des diplômes
	Profes.	Génér.	Commer	Industr.	Total	Profes	Moyen			Profes.	Génér.	Commer	Industr.	TOTAL	
1964-65 ...	433	1.960	759	1.669	4.388	1.178	19.346	20.424	2.644	140	980	380	920	2.280	2.420
1965-66 ...	445	2.590	1.015	2.275	5.880	1.010	23.170	24.180	3.756	245	1.295	505	1.220	3.020	3.265
1966-67 ...	355	2.940	1.345	3.080	7.365	605	26.750	27.345	3.165	195	1.470	675	1.695	3.840	4.035
1967-68 ...	290	2.810	1.690	4.020	8.520	290	30.390	30.680	3.405	160	1.405	845	2.210	4.460	4.620
1968-69 ...	–	2.545	2.060	5.000	9.605	–	34.495	34.495	3.815	–	1.275	1.030	2.750	5.055	5.055
Total des 4 Années ...	1.090	10.885	6.110	14.375	31.370	1.905	144.805	116.710		600	5.445	3.065	7.875	16.375	16.375
1969-70 ...	–	2.315	2.405	6.180	10.900	–	38.970	38.970	4.475	–	1.155	1.200	3.400	5.755	5.755
1970-71 ...	–	2.265	2.760	7.390	12.415	–	43.725	43.725	4.755	–	1.130	1.380	4.065	6.575	6.575

BASE DE CALCUL. — Les pourcentages de passage, de redoublement et d'abandon sont indiqués au Chapitre II § 3.

TABLEAU III

Evolution du nombre des défaillants de l'Enseignement Moyen

ANNEES scolaires	1ère ANNEE					2ème ANNEE					3ème ANNEE					Total des défaillants de l'Enseignement Moyen		TOTAL Général
	Profes.	MOYEN				Prof.	MOYEN				Profes.	MOYEN				Profes.	Moyen	
		Géné.	Com.	Indus.	Total		Géné.	Com.	Indus.	Total		Géné.	Com.	Industr.	Total			
1964 - 65	15	235	145	275	655	40	235	105	175	515	35	550	225	410	1.185	90	2.355	2.445
1965 - 66	-	220	190	350	700	20	260	130	235	625	35	640	280	535	1.455	55	2.840	2.895
1966 - 67	-	220	235	455	875	-	250	170	300	720	25	715	340	610	1.665	25	3.250	3.285
1967 - 68	-	185	270	550	1.010	-	235	210	380	825	-	720	440	870	2.030	-	3.915	3.915
1968 - 69		185	305	640	1.130	-	215	245	475	935	-	675	550	1.165	2.390	-	4.455	4.455
Total des 4 années		790	1.000	1.985	2.775		960	755	1.390	3.105	60	2.750	1.610	3.230	7.590	80	14.470	4.455 14.550
1969 - 70		205	345	725	1.275		215	280	555	1.050		625	650	1.465	2.740		5.065	5.065
1970 - 71		225	380	805	1.410		235	315	690	1.180		615	750	1.735	3.100		5.690	5.690
Total des 7 années	15	1.455	1.870	3.790	7.115		1.645	1.455	2.750	5.850	95	4.540	3.235	6.840	14.615	170	27.580	27.750

TABLEAU IV

Prévisions en classes élèves et horaires d'enseignement général

ANNEES scolaires		SECTION GENERALE			SECTION COMMERCIALE			SECTION INDUSTRIELLE ET PROFESSIONNELLE		
		Effectifs	Classes	Horaires	Effectifs	Classes	Horaires	Effectifs	Classes	Horaires
1965 - 1966	1ère année	2.960	84	2.016	1.995	62	1.426	5.005	156	2.574
	2ème »	2.975	93	2.232	1.460	48	984	3.460	115	1.897
	3ème »	2.590	86	2.236	1.015	36	684	2.720	97	1.649
1966 - 1967	1ère année	2.625	75	1.800	2.390	74	1.702	5.800	181	2.987
	2ème »	2.695	84	2.016	1.810	60	1.230	4.077	144	2.376
	3ème »	2.940	98	2.548	1.345	48	912	3.435	122	2.074
1967 - 1968	1ère année	2.390	68	1.632	2.750	86	1.978	7.160	223	3.680
	2ème »	2.395	75	1.800	2.180	73	1.497	4.995	166	2.739
	3ème »	2.810	94	2.256	1.690	60	1.140	4.310	154	2.618
1968 - 1969	1ère année	2.450	70	1.680	3.130	97	2.231	8.450	264	4.356
	2ème »	2.175	68	1.632	2.520	84	1.722	6.165	205	3.382
	3ème »	2.545	85	2.210	2.060	73	1.387	5.000	178	3.026
1969 - 1970	1ère année	2.700	77	1.848	3.495	109	2.507	9.500	297	4.900
	2ème »	2.190	68	1.632	2.880	96	1.968	7.305	243	4.010
	3ème »	2.315	77	2.002	2.405	89	1.691	6.180	220	3.710
1970 - 1971	1ère année	2.990	85	2.040	3.885	121	2.783	10.565	330	5.445
	2ème »	2.385	74	1.776	3.220	107	2.193	8.265	275	4.537
	3ème »	2.265	75	1.950	2.760	98	1.862	7.390	264	4.488

TABLEAU V

TOTAL DES HORAIRES ET BESOINS EN PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL

ANNEES scolaires	HORAIRES				Professeurs nécessaires
	Générale	Commerciale	Industrielle	TOTAL	
1965-1966	6.484	3.094	6.120	15.698	713
1966-1967	6.364	3.844	7.437	17.645	802
1967-1968	5.688	4.615	9.037	19.340	879
1968-1969	5.522	5.340	10.764	21.626	983
Total des 4 années ...	24.058	16.893	33.358	74.309	
1969-1970	5.482	6.166	12.650	24.298	1.104
1970-1971	5.766	6.838	14.470	27.074	1.231

TABLEAU VI

BESOINS EN MAITRES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ATELIER - DESSIN INDUSTRIEL - COMMERCE - STENO-DACTYLO - DESSIN D'ART

	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71
Maîtresses d'atelier	114	135	159	187	217	284
Maîtres d'atelier ..	342	406	485	570	664	762
Dessin Industriel ..	88	107	130	155	182	208
Dessin d'art	31	32	32	32	33	35
Commerce Comptabilité Correspond. .	20	26	32	38	46	51
Sténo-Dactylo.	31	39	47	55	64	71
TOTAL	626	745	885	1.037	1.206	1.375

N.-B. — Il n'a pas été tenu compte dans le calcul des prévisions du personnel enseignant en fonction dans les villages d'enfants et les C.E.P.S. dépendant du Service de l'Enseignement Moyen.

TITRE III

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

INTRODUCTION :

Le rôle de l'Enseignement Secondaire est :

— d'assurer aux jeunes, par une éducation poussée et méthodique de leurs facultés aussi bien intellectuelles que pratiques, une formation et une culture générales qui dégagent et affirment leur personnalité.

— de former les cadres moyens techniques et non techniques nécessaires aux différentes branches de l'activité de la nation.

— de révéler et de développer les vocations et les aptitudes à l'enseignement supérieur et de préparer ainsi la formation des cadres supérieurs du pays.

D'une durée de six annnées, cet enseignement est partagé en deux cycles comportant trois options à partir de la deuxième année :

1° l'option générale : elle comprend cinq sections (lettres classiques, lettres modernes, sciences, mathématiques, normale).

2° l'option économique : elle comporte deux sections :

— une section économique proprement dite ;
— une section commerciale avec deux sous-sections spécialisées, secrétariat et comptabilité.

3° l'option technique : elle comporte deux sections :

— une section technique mathématiques ;
— une section industrielle avec des sous-sections (mécanique, électrotechnique, électronique, préparateur, chimie, métiers de l'habillement, travaux publics). Cette dernière sous-section se subdivise en sixième année en ponts et chaussées, bâtiments et urbanisme, topographie, hydraulique et aménagement ruraux, génie rural.

I. — OPTIONS QUANTITATIVES ET QUALITATIVES :

A) **L'orientation** : (Voir Tableau I)

Elle s'effectue en fonction des besoins en cadres des différents secteurs de l'activité nationale.

1° *Première orientation* : au niveau du premier cycle

a) Option générale : 62 % ;

b) Option technique : 20 % ;

c) Option économique : 18 %.

Le plan décennal prévoyait les proportions suivantes :

— option générale : 60 % ;
— option technique : 20 % ;
— option économique : 20 %.

Mais l'expérience des années antérieures à montré que les cœfficients réels étaient légèrement différents. L'orientation des élèves vers l'option économique n'a jamais pu atteindre les 20 % prévus par le plan. Il ressort des calculs effectués sur les trois années précédentes que la moyenne

arithmétique des élèves orientés vers l'option économique ne dépasait pas 18 % et que celle des élèves orientés vers l'option générale était supérieure aux 60 % prévus et atteignait plutôt 62 %.

2° *Deuxième orientation :* au niveau du deuxième cycle (4ème année de l'enseignement secondaire). Le plan décennal de développement prévoyait la répartition suivante :

— option générale (section normale) : 1/5 de l'effectif soit 20 % ;
— « « (section lettres et sciences) : 2/5 de l'effectif soit 40 % ;
— option économique (section économique) : 1/5 de l'effectif soit 20 % ;
— option technique (section technique) : 1/5 de l'effectif soit 20 %.

Compte-tenu de l'expérience des années précédentes, il a été établi que ces proportions devaient être modifiées comme suit :

OPTIONS	SECTIONS	PROPORTION des élèves orientés en 4ème année
Générale	Normale	20 %
	Lettres et Sciences	42 %
Economique	Economiquqe	18 %
Technique	Technique	20 %

Au sein de chacune de ces options, la répartition est la suivante (cette répartition a été calculée sur la base des orientations effectuées au cours des deux années précédentes) :

a) *Pour l'option générale :* Sur 100 % d'élèves orientés en quatrième année, option générale, le tableau des proportions d'élèves dirigés vers les différentes sections est établi comme suit :

SECTIONS	LETTRES Modernes	LETTRES Classiques	SCIENCES	MATH.	NORMALE
Proportions	17 %	13 %	28 %	10 %	32 %

b) *Pour l'option économique :* Sur 100 % d'élèves orientés en quatrième année, option économique, la répartition des élèves par section est la suivante :

— Economique : 35 % ;
— Secrétariat : 25 % ;
— Comptabilité : 40 %.

c) *Pour l'option technique :* Sur 100 % d'élèves orientés en quatrième année, option technique, la répartition des élèves par section est la suivante :

— technique-mathématiques : 25 % ;
— technique industrielle : 75 %.

B) **L'enseignement zeitounien :**

Son extinction est prévue pour la fin de l'année : 1966-67. En effet, en octobre 1964, 494 élèves suivent les cours de cet enseignement et prépareront en fin d'année les examens de la première partie et de la deuxième partie du Tahcil classique ainsi que de la deuxième partie du Tahcil moderne, dont ce sera les dernières sessions.

En octobre 1965, ne subsisteront plus que 105 élèves des classes terminales (Tahcil classique). Ces élèves se présenteront aux dernières sessions (juin et octobre 1966) des examens du Tahcil classique.

C) **Progression des effectifs :**

Les possibilités de développement de l'enseignement secondaire sont déterminées, sur le plan purement scolaire, par la progression des effectifs des classes terminales de l'enseignement primaire.

Le taux d'admission des élèves en première année de l'enseignement du deuxième degré sera fixé dans un souci de qualité, de 45 %, taux actuel théorique, à 40 %.

Ce nombre multiplié par 2/3 donne le nombre d'élèves à admettre en première année de l'enseignement secondaire (l'autre 1/3 constituant l'effectif des élèves à admettre en première année de l'enseignement moyen).

D'après le tableau I, la progression des effectifs de l'enseignement secondaire est la suivante :

1965-66 : + 9.107 élèves ;
1966-67 : + 9.835 élèves ;
1967-68 : + 10.816 élèves ;
1968-69 : + 12.297 élèves.

Cette progression résulte de l'adoption de nouveaux taux de passage, de redoublement et d'abandons. Ces taux ont été dégagés de l'expérience de l'exécution du plan triennal. On trouvera dans le tableau annexe II — la comparaison entre les anciens et les nouveaux taux.

D) **Evolution des nombres des défaillants :** (Voir Tableau III)

Les pourcentages des défaillants ont également été calculés, d'après les résultats constatés au cours des deux ou trois dernières années scolaires.

Le problème de ces élèves reste posé. Certains d'entre eux ont été exclus des établissements d'enseignement secondaire pour limite d'âge. Ils peuvent être récupérés par l'Ecole nationale d'administration (cycle préparatoire) ou par l'Ecole normale des professeurs adjoints : il s'agit alors des élèves de cinquième année. D'autres encore peuvent prétendre suivre les stages de moniteurs de l'enseignement primaire, de moniteur d'éducation physique ou subir les concours d'entrée à l'Institut national d'éducation physique et sportive en vue d'y préparer le diplôme de maîtres d'éducation physique.

Les élèves défaillants de sixième année des sections industrielles et commerciales peuvent être provisoirement recrutés en tant que moniteurs, soit par l'enseignement primaire soit, à l'extrême limite, par l'enseignement moyen.

Les débouchés que nous venons de citer n'ont nullement un caractère limitatif. D'autres possibilités restent ouvertes aux élèves défaillants, soit par certains départements qui sollicitent des cadres moyens (par exécution et perfectionnement professionnel).

L'apprentissage est également un débouché nullement négligeable.

En tout état de cause, le problème des défaillants doit être considéré comme comptant des données spécifiques différentes suivant les cas et une donnée générale :

a) *Données spécifiques*

Pour les élèves exclus au niveau du premier cycle (1ère, 2ème ou 3ème année) il n'y a pratiquement pas de débouchés, à moins que ne s'effectue une reconversion des aptitudes à ces élèves (formation professionnelle, apprentissage).

Pour les élèves exclus au niveau du second cycle des possibilités de débouchés, sont multiples. Elles ont été énumérées ci-dessus.

b) *Donnée générale*

Elle découle de l'exclusion d'élèves pour incapacité. Ces élèves ne peuvent poursuivre leurs études secondaires, leurs moyens intellectuels étant limités. Dans ces conditions ils sont appelés à s'intégrer directement au marché de l'emploi.

En conséquence, le sort de ces jeunes gens, dépend exclusivement des possibilités du marché du travail, correspondant au degré de formation qu'ils ont atteint.

La masse totale des défaillants se dissout donc en une multitude de fractions plus ou moins importantes pour lesquelles des issues variées, existent et doivent devenir de plus en plus larges et de plus en plus variées, grâce au développement des moyens de formation professionnelle et à l'accroissement des offres d'emploi consécutifs au développement économique.

E) **Production en diplomés** — (tableau I)

« Producteur » de cadres moyens techniques et non techniques, d'une part et, «pourvoyeur» de l'enseignement supérieur en candidatss aux carrières des cadres supérieurs d'autre part, l'enseignement secondaire joue un rôle capital dans la vie et l'évolution du pays.

En quatre ans, l'enseignement secondaire pourra ainsi fournir :

— 3.041 instituteurs ;
— 4.986 bacheliers (lettres et sciences) ;
— 1.515 diplômés (option économique) ;
— 1.572 diplômés (option technique).

Soit au total : 11.114 diplômés.

Nous plaçant dans le contexte d'une Tunisie engagée dans un renouvellement total de ses structures sociales et économiques, on ne risque pas d'affronter un phénomène de « surproduction de cadres ». Le pays doit, tout d'abord, combler son retard actuel dans le domaine de la formation des cadres et pallier, en une première phase, la pénurie présente de personnel qualifié, dont il souffre.

Il doit encore, pour suivre le rythme accéléré de l'évolution technique et scientifique du monde moderne, synchroniser sa cadence de production de cadres avec cette évolution. Il doit autrement dit, former, en fait, des cadres d'un niveau culturel, d'une technicité de plus en plus élevés, en nombre de plus en plus grand.

II. — BESOINS ET FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT :

1° *Besoins* : (tableau IV et V)

L'augmentation du nombre d'enseignants suit parallèlement celle de l'évolution des effectifs.

En comptant 3 professeurs pour 2 classes de 30 élèves, soit 1 professeur pour 20 élèves, on aurait la progression suivante :

ANNEES	Augmentation des effectifs	Nombre de professeurs supplémentaires
1965-66	9107	455
1966-67	9835	491
1967-68	10816	540
1968-69	12297	614
		TOTAL 2100

2° *Effectifs actuels :*

A la rentrée d'octobre 1964, les effectifs du personnel enseignant étaient les suivants :
Total des professeurs : 2.224 ;
Nombre de tunisiens : 1.312 ;
Nombre d'étrangers : 912.

Ces chiffres font ressortir combien l'effort de formation de personnels enseignants tunisiens est essentiel.

Les possibilités de formation seront les suivantes :

a) Ecole Normale Supérieure :

Nombre de diplômes prévus pour la quadriennie :120.

b) Boursiers au titre de l'éducation nationale :

En octobre 1964, 432 bourses ont été renouvelées à des étudiants qui ont pris l'engagement de servir dans l'enseignement (467 bourses nouvelles ont été accordées en 1964. Mais leurs bénéficiaires, sauf cas exceptionnels, ne termineront pas leurs études avant la fin de la quadriennie).

De ces 432 boursiers, il faut déduire un pourcentage de 10 % représentant :

— des pertes définitives (abandons pour maladies, remboursement des frais de bourse, etc).

— des étudiants qui poursuivent leurs études au delà de la licence et qui se destinent à l'Université (doctorat, spécialisation, etc).

Il reste donc :

432 — 43 = 389.

c) Licenciés ou titulaires du certificat, non boursiers (étudiants à l'étranger).

Par le nombre total d'étudiants de cette catégorie, on estime que 192 seront susceptibles de postuler un emploi dans l'enseignement.

d) Etudiants non boursiers poursuivant leurs études à Tunis.

On estime que 64 étudiants de cette catégorie seront candidats à l'enseignement.

e) Diplômés de l'Ecole normale des professeurs adjoints.

Devant les besoins de l'enseignement secondaire en enseignants cette école en principe, destinée à ne fournir que des cadres pour l'enseignement moyen a été appelée à fournir une partie des cadres du premier cycle de l'enseignement secondaire. Or, durant la quadriennie, la moitié des diplômes de cette école est destinée à l'enseignement secondaire.

Les diplômes prévus s'élèvent à :

1965	1966	1967	1968
130	170	200	200

Soit au total : 700, dont 350 destinés à l'enseignement secondaire.

Ainsi donc, pour la quadriennie le nombre d'enseignants tunisiens susceptibles d'être recrutés est le suivant :

Ecole Normale Supérieure : 120 ;
Boursiers (Education nationale) : 389 ;
Licenciés ou titulaires de C.E.S. : 192 ;
(non boursiers-étudiants à l'étranger)
Licenciés ou titulaires de C.E.S. : 64 ;
(non boursiers-étudiants à Tunis) :
Diplômés de l'E.N.P.A. : 350.
Total : 1.115.

f) *Etude comparative :*

Le plan quadriennal prévoit un accroissement de professeurs de 2.100.

Pour faire face à ces besoins, on a vu qu'il est possible de recruter 1.115 professeurs tunisiens.

D'où un déficit *théorique* de :

2.100 — 1.115 = 985 professeurs.

Cependant, ce déficit peut être, en partie, réduit par les heures supplémentaires qui sont, chaque année, confiées aux professeurs.

Ce procédé permettra de pourvoir 382 postes d'enseignants. Le déficit sera à combler par l'assistance technique étrangère.

TA

DEVELOPPEMENT PRODUCTIO

DETAILLES PAR

Années Secondaires	Admis dans le second	1ère année	2ème ANNEE				3ème ANNEE				4ème ANNEE				
			Sect. Génér.	Sect. Econ.	Sect. Tech.	Ensemble	Sect. Génér.	Sect. Econ.	Sect. Tech.	Ensemble	Génér. Sect.	Sect. Génér.	Sect. Econ.	Sect. Tech.	Ensemble
1964-65	13.077	14.308	7.789	1.505	1.154	10.448	5.379	1.061	1.039	7.479	1.039	3.218	947	919	6.177
1965-66	16.679	18.825	7.665	2.126	2.296	12.087	6.378	1.234	968	8.580	1.366	3.225	937	916	6.444
1966-67	18.677	21.500	9.749	2.817	3.121	15.687	6.485	1.717	1.818	9.920	1.625	3.736	1.065	863	7.289
1967-68	21.399	24.624	11.264	3.268	3.630	18.162	7.949	2.283	2.521	1.275	1.645	3.816	1.446	1.492	8.399
1968-69	24.262	27.955	12.914	3.748	4.164	20.826	9.242	2.679	2.974	4.895	2.022	4.626	1.928	2.113	10.683
TOTAL PLAN Quadriennal	81.017	92.904													

EAU I

E L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

TION ET SECTION

5ème ANNEE					6ème ANNEE					Effectif de de l'Enseignement Secondaire	DIPLOMES				
Sect. Tech.	L. et Sc.	Sect. Econ.	Sect. Tech.	Ensemble	Sect. Génér.		Sect. Econ.		Ensemble		Instituteurs		Economique	Technique	Ensemble
800	2.263	650	847	4.629	509	1.189	248	488	2.434	45 475	407	713	148	292	1.560
1.241	2.865	841	858	5.805	587	1.594	444	605	3.230	54 971	469	956	266	363	2.054
1.601	2.991	870	858	6.320	826	2.037	592	655	4.090	64 806	660	1.222	355	381	2.618
1.942	3.400	972	828	7.132	1.075	2.201	640	641	4.557	75 635	860	1.320	384	384	2.948
2.062	3.542	1.278	1.282	8.164	1.315	2.480	867	741	5.393		1.052	1.488	510	444	3.494
										283 324	3.041	4.986	1.515	1.572	11.114

TABLEAU II

COEFFICIENT DE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

		PASSAGE		COEFFICIENT DE			
				REDOUBLEMENT		D'ABANDON	
		Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau	Nouveau	Ancien
1ère Année	Toutes Sections	75 %	75 %	10 %	15 %	15 %	10 %
2ème Année.	Toutes Sections	75 %	75 %	10 %	13 %	15 %	12 %
3ème Année.	Toutes Sections	70 %	75 %	10 %	10 %	20 %	15 %
4ème Année.	Section Normale	95 %	90 %	5 %	7 %	—	3 %
	Autres Sections	65 %	75 %	15 %	15 %	20 %	10 %
5ème Année.	Section Normale	90 %	60 %	10 %	30 %	—	10 %
	Autres Sections	65 %	60 %	15 %	20 %	20 %	20 %
6ème Année.	Section Normale	95 %	60 %	5 %	14 %	—	6 %
	Autres Sections	60 %	60 %	20 %	20 %	20 %	20 %

TABLEAU III

TABLE

EVOLUTION DU NOMBRE DE DEFAILLA

ANNEES	1ère année Tranche Commerciale	2ème ANNEE				3ème ANNEE				4ème ANNEE				
		G.	E.	T.	Total	G.	E.	T.	Total	Norm.	G.	E.	T.	Total
1964 - 65	1181	741	161	140	1042	692	162	132	986	25	264	70	84	443
1965 - 66	1430	934	180	138	1252	806	159	155	1.120	32	321	94	91	538
1966 - 67	1882	919	255	275	1449	956	185	145	1286	40	322	93	91	546
1967 - 68	2150	1169	338	374	1881	957	257	272	1486	48	373	106	86	613
1968 - 69	2462	1351	392	435	2178	1192	342	378	1912	49	381	144	149	723

AU III

NTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

5ème ANNEE					6ème ANNEE					Classes Terminales			TOTAL
Norm.	G.	E.	T.	Total	Norm.	G.	E.	T.	Total	G.	T.	Total	Général
83	565	94	128	670	24	125	36	63	248	204	26	230	4.800
86	452	131	169	838	30	237	49	97	413				5.591
124	573	168	171	1036	35	318	88	121	562				6.761
160	598	174	171	110	49	407	118	127	701				7.934
194	680	194	163	1231	64	440	128	128	760				9.266

TABLEAU IV

Enseignement Secondaire } **Besoins en Professeurs**
Evolution du Budget de Fonctionnement (en milliers de Dinars)
Calcul des investissements (en milliers de dinars)

ANNEES	Effectif de l'Enseignement Secondaire Moderne (1)	Augmentation des effectifs (2)	Effectif de l'Enseignement Zeitounien (3)	Réduction des effectifs (4)	Ensemble des effectifs de l'Enseignement Secondaire (5)	Variation Totale (6)	PROFESSEURS Supplémentaires (7)	Total des Professeurs (8)	Traitement des Professeurs (9)	Autres frais de Gestion (10)	Accroissement Total (11)	Montant du Budget de fonctionnement (12)	Calcul des investissements (13)
1964 - 65	45.475	6.845	494	434	45.969	6.411	320	2.298	384,0	286,5	670,5		
1965 - 66	54.971	9.496	105	389	55.076	9.107	455	2.753	546,0	407,0	953		
1966 - 67	64.806	9.835			64.806	9.835	491	3.244	589,2	439,6	1028,8		
1967 - 68	75.625	10.816			75.625	10.816	540	3.784	6481,0	483,4	1131,4		
1968 - 69	87.922	12.297			87.916	12.297	614	4.398	736,8	549,6	1286,4		

BASE DE CALCUL :

- Colonne (5) = Colonne (1) + Colonne (3).
- Colonne (6) = Colonne (2) + Colonne (4).
- Colonne (7) = 1 professeur par groupe de 20 élèves.
- Colonne (9) = Traitement annuel calculé sur la base de 1.200 Dinars par professeur.
- Colonne (10) = Dépense moyenne par élève : 44,7 Dinars.
- Colonne (11) = Colonne (9) + Colonne (10).
- Colonne (12) = Budget précédent auquel s'ajoutent les augmentations annuelles.
- Colonne (13) = Investissement : La Construction d'un établissement secondaire et son équipement coûtent en moyenne 400 Dinars par élève.

TABLEAU V

PREVISIONS EN PROFESSEURS

ANNEES scolaires	1964/65	1965/66 Nombre de professeurs	Augmentation par rapport à l'année précédente	1966-67 Nombre de professeurs	Augmentation par rapport à l'année précédente	1967-68 Nombre de professeurs	Augmentation par rapport à l'année précédente	1968-69 Nombre de professeurs	Augmentation par rapport à l'année précédente
Arabe	485	687	+ 202	825	+ 138	966	+ 141	1090	+ 124
Histoire Géographie	125	138	+ 13	139	+ 1	140	+ 1	148	+ 8
Français	341	452	+ 111	577	+ 125	701	+ 124	831	+ 130
Philosophie	24	26	+ 2	28	+ 2	30	+ 2	37	+ 7
Dessin d'Art	44	46	+ 2	46		54	+ 8	62	+ 8
Méthématiques	276	327	+ 51	447	+ 120	575	+ 128	713	+ 138
Sciences Naturelles	138	151	+ 13	163	+ 12	184	+ 21	213	+ 29
Sciences Physiques	119	131	+ 12	137	+ 6	158	+ 21	188	+ 30
Anglais	154	169	+ 15	171	+ 2	175	+ 4	179	+ 4
Allemand	4	4		4		4		4	
Italien	4	4		4		4		4	
Russe	2	2		2		2		2	
Espagnol	2	2		2		2		2	
Disc. Commerciales	56	60	+ 4	64	+ 4	73	+ 9	76	+ 3
Musique	13	16	+ 3	17	+ 1	20	+ 3	25	5
Disc. Techniques	236	260	+ 24	280	+ 20	281	11	348	+ 57
Inspecteurs	21	36	+ 15	36		44	+ 8	52	+ 8
Personnel Adminis.	180	242	+ 62	302	+ 60	361	+ 59	424	+ 63
TOTAL	22241	2753	528	3244	491	3.784	540	4398	614

Le Plan prévoit 2.298 enseignants, 2.224 ont été affec tés, les 74 postes de différence ont été répartis en heures supplémentaires.

TITRE IV

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

INTRODUCTION

La Perspective Décennale et le Plan Triennal n'ont pas réservé à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique les mêmes développements exhaustifs que ceux consacrés aux autres ordres d'enseignement. En effet, les informations détaillées concernant la mise en place d'une structure nationale d'enseignement supérieur étaient alors insuffisantes.

Durant la Triennie, il a été procédé à une approche beaucoup plus poussée des problèmes relatifs à cet enseignement. Cette approche a conduit essentiellement à dégager les principes et les actions suivants :

1° En conformité avec l'objectif de décolonisation, la construction et l'équipement d'une université nationale est décidée. Les travaux ont commencé. Leur développement sera une des actions centrales du plan quadriennal ;

2° Parallèlement, la liste des disciplines enseignées va être complétée. A compter de 1965, l'université tunisienne a pu répondre aux admissions en première année de toutes les facultés et corrélativement, elle assurera la continuité des cycles d'études. Le recours aux institutions à l'étranger ne se fera plus que pour certains enseignements dispensés dans des écoles très spécialisées.

3° Un tel développement impose une politique systématique d'encouragement pour la formation des cadres enseignants au sein des facultés. Cet objectif primordial fera l'objet dès le début de la quadriennie de toute l'attention exigée.

4° Il va de soi que le couronnement de l'ensemble de ces actions doit être l'arabisation de la langue d'enseignement. Cet objectif difficilement réalisable actuellement doit constituer une idée-force. La réalisation en sera d'autant plus facilité que l'objectif de tunisification des cadres sera réalisé.

Après avoir dégagé les principes essentiels qui doivent présider à l'avenir de notre enseignement supérieur, on examinera successivement le développement de cet enseignement, puis la recherche scientifique

SOUS-SECTION I

Le développement de l'Enseignement Supérieur

A — Situation en 1964

1° *Effectifs des étudiants*

Il importait, afin de connaître de quels cadres supérieurs — en nombre et par spécialités, on pourrait disposer dans les prochaines années, de déterminer de façon aussi précise que possible les effectifs des étudiants à chaque étape de leurs études supérieures. Si cette détermination était facile pour les étudiants de l'Université de Tunis, elle était beaucoup plus délicate pour les étudiants à l'étranger — surtout les non boursiers. Diverses méthodes d'approche ont permis d'obtenir une situation maintenant précise.

Cette situation peut être présentée globalement de la façon suivante :

— a) *Université de Tunis :*

Le nombre d'étudiants est passé de 2.586 en 1960-61 à 5.158 en 1964-65.

On trouvera en *Annexe I* le développement détaillée par faculté et par sexe de cette progression — et en *Annexe II* — la situation pour l'année universitaire 1964-65, des effectifs par facultés, par disciplines à l'intérieur des facultés et par sexe.

— b) *Etudiants à l'étranger*

Le nombre des étudiants en cours d'études à l'étranger, s'élèvait pour l'année universitaire 1963-64 à 3.065 — dont 1.909 boursieurs. Leur répartition par disciplines a pu être effectuée approximativement et est présentée dans le *Tableau III* ci-annexé.

2° *Diplômés*

Le nombre total de diplômés pour l'Université de Tunis et les universités ou l'institut étranger s'est élevé à 550 en 1964.

3° *Corps enseignant et chercheurs*

Pour l'année universitaire 1964-65, on a compté 184 enseignants et chercheurs dans le cadre de l'Université de Tunis. Or, sur ces 184 enseignants les effectifs tunisiens se décomposent ainsi :

ETABLISSEMENTS	Maitres de conférences et Maitres de recherches	Assistants et Chargés de recherches
Faculté des Sciences	6	24
Faculté de Droit	—	5
Faculté des Lettres	—	18
Faculté de Médecine	2	3
Faculté de Théologie	—	8
Ecole Normale Supérieure	—	5
E.N.P.N. (Section supérieure)	—	14
Centre de recherche pour la zone aride	—	3
Centre d'études et de recherches économiques et sociales	—	4
Institut de Physique atomique	1	2
TOTAUX	9	86

Soit au total 95 Tunisiens pour un corps universitaire de 184 (8 étrangers). Si de ce chiffre de 89 étrangers, on rapproche les besoins en cadres enseignants qui découleront du développement de l'Université, on s'aperçoit, comme nous le signalions, en introduction, que la tunisification des cadres sera un des problèmes essentiels de la quadriennie.

B — Les prévisions de développement de l'Université au cours de la quadriennie

1° *Effectifs et diplômes*

Ces prévisions ont été dressées d'une part à partir du nombre d'étudiants actuellement en cours d'études ; d'autre part, en fonction du nombre d'étudiants nouveaux attendus pour chaque année de la quadriennie.

Ces étudiants proviendront soit de l'enseignement secondaire (voir tableau annexe IV) au total 4.483 étudiants nouveaux provenant de l'enseignement secondaire sont prévus pour l'ensemble de la quadriennie) — soit d'élèves de certains établissements :

— section préparatoire de l'Ecole Normale des professeurs adjoints qui passent de la troisième année préparatoire à la première année de la section supérieure ;

— classe préparatoire de l'Ecole Supérieure d'Etudes Commerciales qui réussissent au concours de cette école ;

— élèves des écoles secondaires d'agriculture qui accèdent à l'Ecole nationale Supérieure d'Agriculture.

Le tableau annexe V donne le nombre global d'étudiants nouveaux pour la quadriennie.

Sur la base de ces éléments (étudiants en cours d'études et étudiants nouveaux) le tableau de développement de l'enseignement supérieur a été dressé. Il comporte avec l'estimation des effectifs le nombre de défaillants prévisibles et le nombre de diplômés attendus par faculté ou écoles et par année. On le trouvera en annexe VI. Il s'en dégage qu'on peut espérer un total de 3.430 diplômés au cours de la quadriennie.

2° *Enseignements nouveaux prévus*

Le développement de l'Université s'accompagnera de l'extension ou de la création de l'enseignement d'un certain nombre de discipline. On peut résumer ainsi les prévisions en la matière :

I. — *Faculté des Sciences :*

La préparation de toutes les licences ès-Sciences est assurée.

Il est prévu l'organisation :

1° des études en vue de la préparation de certains diplômes d'études supérieures ;

2° de certains certificats de spécialisation en vue du doctorat de troisième cycle.

II. — *Faculté des Lettres :*

1° La licence d'études littéraires et philologiques arabes, créée en octobre 1963, se développera normalement ;

2° Création d'une licence de langue et de littérature française : octobre 1964.

3° Création d'une licence de philosophie : octobre 1964.

III. — *Faculté de Droit :*

Création d'une licence et d'une capacité en administration des entreprises.

IV. — *Faculté de Théologie :*

1964-65 : 4e année de la licence de Théologie ;
1964-65 : 4e année de la licence de Sciences religieuses.

V. — *Faculté de Médecine :*

Les études médicales commencées en octobre 1963 par la création de l'année préparatoire aux études médicales se poursuivront.

1964-65 : 1e année } années préclinIques
1965-66 : 2e année }
1966-67 : 3e année — année paraclinique
1967-68 : 4e année } années cliniques
1968-69 : 5e année }

VI. — *Etudes pharmaceutiques :*

1964-65 : 1e année — nouveau régime

Les études en vue de 2 ou 3 autres années seront organisées au cours de la quadriennie.

3° *Cadres enseignants :*

On a vu quelle est la situation des cadres enseignants en 1964. Compte tenu de l'augmentation des effectifs d'étudiants, mais surtout de l'élargissement des disciplines, les besoins en ce domaine vont s'accroître sensiblement au cours de la quadriennie. Les prévisions sont les suivantes pour le personnel enseignant ou chercheur qui doit être en fonction à la rentrée d'octobre 1968 :

ETABLISSEMENTS	Maîtres de conférences et Maîtres de recherches	Assistants et Chargés de recherches
Faculté des Sciences	35	60
Faculté de Droit	15	15
Faculté des Lettres	20	40
Faculté de Médecine	25	30
Faculté de Théologie	—	10
Ecole Normale supérieure	5	10
Ecole Normale des professeurs adjoints	—	45
Centre de la zone aride	3	6
Centre d'études et de recherches économiques et sociales	5	10
Institut de Physique atomique	2	4
Total	110	230

L'importance de ces besoins et la durée nécessaire pour la formation d'enseignants de facultés ne fait que mettre en lumière cette nécessité qu'on a déjà signalée, d'étudier au cours de la quadriennie des formules, au moins transitoires, pour assurer dans des conditions compatibles avec la qualité de l'enseignement, une tunisification aussi large que possible des cadres.

C — **Aspects particuliers du développement de l'enseignement supérieur**

Certains enseignements dispensés dans le cadre de l'Université sont accessibles à des élèves non titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires. Ces enseignements forment des cadres moyens. Il s'agit de :

1° La section préparatoire de l'Ecole Normale des professeurs adjoints.

Les élèves qui réussissent à leurs examens de troisième année accèdent à la section supérieure du même établissement.

2° Le Certificat de Prédication et d'Orientation Religieuse, dispensé par la Faculté de Théologie.

3° Les Certificats de capacité en droit et de capacité ès-Sciences économiques dispensés par la Faculté de Droit.

4° L'Ecole des Beaux-Arts, qui dépend du Secrétariat d'Etat aux Affaires culturelles et à l'Orientation.

Les tableaux VII, VIII, IX, X, en annexe présentent les prévisions de développement de ces divers enseignements.

SOUS-SECTION II

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le travail d'élaboration du Plan dans le domaine de la recherche scientifique fondamentale et appliquée a été orienté vers l'analyse critique de la situation actuelle afin de dégager les principes qui devraient présider à la réorganisation de ce secteur (voir annexe relative à la liste des établissements et organismes de recherches en Tunisie). (Annexe XI).

Cette réorganisation est nécessaire et urgente, compte tenu des difficultés suivantes qui caractérisent la situation actuelle.

1° Les organismes de recherches manquent de cadres tunisiens ;

2° Comme l'indique l'annexe ci-dessus mentionnée, les établissements de recherches sont nombreux en Tunisie, mais dispersés ;

3° La dispersion s'accompagne de l'éparpillement des locaux qui sont généralement exigus ou non fonctionnels ;

4° Il y a une absence de coordination de la recherche et par là même d'une définition de la finalité de la recherche scientifique.

Nous examinerons une à une ces difficultés en indiquant les orientations à suivre au cours du plan quadriennal.

En réalité, il s'agit, à travers ces orientations de jeter les fondements d'une véritable promotion de la recherche théorique et appliquée. Les moyens humains et matériels de la Tunisie en ce domaine sont limités, mais nous devons de nous associer à cette œuvre exaltante qu'est la recherche.

Si la recherche fondamentale reste à nos yeux — en raison de ce qu'elle impose comme charges de toute nature — hors de proportion avec nos possibilités il reste néanmoins certain que nous devons promouvoir toute recherche scientifique appliquée, susceptible de donner une impulsion à notre développement économique et social.

Cette promotion de la recherche appliquée est conditionnée par les solutions que nous apporterons aux difficultés évoquées.

1° *Les cadres de la Recherche scientifique*

La recherche scientifique exige des cadres nombreux et hautement spécialisés dont le nombre est actuellement limité en Tunisie. Ces cadres sont d'ailleurs sollicités par des tâches diverses en raison de la pénurie de cadres supérieurs L'essor de l'enseignement en Tunisie doit progressivement dégager des postulants de plus en plus nombreux à la recherche scientifique, surtout si une action déterminée d'encouragement aux vocations éventuelles est entreprise.

Un des leviers d'action en ce sens serait de réserver aux chercheurs une rémunération adéquate qui, en réalité, ne serait qu'une forme d'investissement rentable, puisque l'action de ces chercheurs s'inscrit dans le développement économique et social.

Par ailleurs, il serait possible d'ores et déjà de dégager de leur responsabilité de gestion actuelle, en fonction des possibilités, ceux des cadres actuels qui ont acquis une formation et une expérience qui les qualifient pour la recherche.

2° *La dispersion et l'absence de coordination*

La dispersion actuelle des locaux, leur vétuste ou leur exiguité, le rattachement de la recherche à des départements divers, sont la cause de la difficulté de coordination entre les divers aspects de la recherche en Tunisie.

Deux actions fondamentales doivent être menées pour résoudre les uns et les autres de ces problèmes.

En premier lieu, une action de structuration de l'ensemble de la recherche doit être entreprise afin de dégager une formule de regroupement, condition nécessaire à toute coordination dans ce domaine. Ce regroupement permettra en outre d'éviter la dispersion de l'équipement et des cadres, dans le respect de la spécificité de chaque branche de recherche. Il est même certain que ce regroupement dégagera des possibilités nouvelles d'investigation dans les secteurs jusqu'ici restés en marge de la recherche scientifique.

La période quadriennale sera mise à profit pour le choix des formules de regroupement d'autant plus que le problème des locaux se posera avec moins d'acuité. En effet, la construction de l'université tunisienne permettra d'une part, d'abriter une partie de la recherche actuelle et d'autre part, dégagera des locaux actuellement occupés par les facultés et qui pourront être affectés à la recherche. Enfin, dans le choix de la formule de regroupement, on tiendra compte des solutions à apporter aux difficultés pratiques que rencontrent actuellement les centres de recherche (commandes et approvisionnement en matériels scientifiques, entretien et réparation de ce matériel, formation de personnels auxiliaires spécialisés, etc...).

UNIVERSITE DE TUNIS

ANNEXE I

SITUATION DES EFFECTIFS PAR FACULTE 1960-61 à 1964-65

FACULTES ou ECOLES	1960 - 1961			1961 - 1962			1962 - 1963			1963 - 1964			1964 - 1965		
	G	F	Totaux	G	F	Totaux	G	F	Totaux	G	F	Totaux	G	F	Totaux
Faculté des lettres ...	278	273	551	217	198	415	319	289	608	519	315	834	633	423	1056
Faculté de Droit	395	72	467	527	81	608	635	90	725	536	83	619	819	101	920
Faculté des Sciences .	801	182	983	467	102	569	488	151	639	622	186	808	963	227	1190
Faculté de Médecine													45	10	55
Faculté de Théologie	300		300	375	5	380	464	5	469	454	13	467	550	24	574
Ecole Nle. Supér. (1) .	67	19	86	75	23	98	85	24	109	87	26	113	89	24	113
Centre de Form. péda.	61	7	68	78	11	89	110	20	130	160	19	179	148	34	182
Ecole sup. de droit ...	83	1	84	105	2	107	106	2	108	168	5	173	173	2	175
Ecole sup. Etudes Com (2)				54	1	55	56	2	58	81	2	83	97	7	104
Ecole Nle des Prof Adjoints															
Sections supérieures .	24	1	25	83	3	86	120	12	132	208	25	233	300	31	330
Sect. préparatoires (3)	108		108	306	12	318	389	40	429	432	56	488	495	76	571
Totaux.....	2050	536	2.586	2212	415	2.627	2687	611	3.298	3180	704	3884	4223	935	5150

(1) Les nombres relatifs à l'Ecole Normale Supérieure n'interviennent pas dans les totaux, car les élèves de l'Ecole Normale Supérieure font partie de la Faculté des Lettres et des Sciences.

(2) L'Ecole Supérieure d'Etudes Commerciales a été rattachée à l'université en octobre 1961.

(3) En réalité, les élèves de la Section préparatoire ne peuvent vraiment être cons dérés comme « étudiants » que lorsqu'ils ont été admis dans la section supérieure. Mais on les porte statistiquement ici, l'Ecole Normale des professeurs Adjoints étant rattachée à l'Université

UNIVERSITE DE TUNIS

ANNEXE II

Situation des effectifs par facultés, établissements et disciplines pour 1964-65

FACULTES	ETUDIANTS						
	Tunisiens		Etrangers		Totaux		
	G	F	G	F	G	F	Totaux
FACULTE DES LETTRES							
Arabe : licence I	73	23		2	73	25	98
licence II	119	7		1	119	8	127
C.E.L.M.	19	1		—	19	1	20
Anglais	92	114	4	14	96	128	224
Histoire	44	36	10	13	54	49	103
Géographie	17	8	8	5	25	13	38
Sociologie	52	26	5	7	57	33	90
Psychologie	48	14	3	4	51	18	69
Français	42	22	6	5	48	27	75
Philosophie	42	41	4	7	46	48	94
C.E.L.G.	12	11	33	62	45	73	118
Totaux	560	303	73	120	633	423	1056
FACULTE DE DROIT							
Licence du Droit	359	53	38	14	397	67	464
Licence ès-Sciences Econo.	241	17	40	5	281	22	303
Capacité en droit	69	4	14	8	83	12	95
Capacité en Sci. Economiques	8				8		8
C.A.P.A.	50				50		50
Totaux	727	74	92	27	819	101	920
FACULTE DES SCIENCES							
Mathématiques	242	28	21	7	263	35	298
Physiques	264	27	32	5	296	32	328
Chimie	82	29	7	7	89	36	125
Sciences Naturelles	126	50	30	25	156	75	231
A.P.E.M.	136	28	3	2	139	30	169
1ère année de Pharmacie	20	19			20	19	39
Totaux	870	181	93	46	963	227	1190
FACULTE DE MEDECINE							
1ère année	44	8	1	2	45	10	55
FACULTE DE THEOLOGIE							
Licence	298	14	6		304	14	318
Certificat de prédication	237	8	9	2	246	10	256
Totaux	535	22	15	2	550	24	574

UNIVERSITE DE TUNIS (Suite)

ECOLES	NOMBRE D'ETUDIANTS				Totaux		Totaux
	Tunisiens		Etrangers				
	G	F	G	F	G	F	
Ecole Normale Supérieure							
1ère année littéraire	9	3			9	3	12
1ère année scientifique ..	13	4			13	4	17
1ère année Sciences	13	6			13	6	19
2ème année scientifique ..	16	1			16	1	17
3ème année littéraire	26	9			26	9	35
3ème année scientifique ..	12	1			12	1	13
Totaux	89	24			89	24	113
Centre de Formation Pédagogique	147	27	1	7	148	34	182
Ecole Supérieure de Droit							
1ère année	89	1			89	1	90
2ème année	58	1	2		60	1	61
3ème année	24				24		24
Totaux	171	2	2		173	2	175
Ecole Supérieure d'Etudes Commerciales							
Année préparatoire	21	3			21	3	24
1ère année	38	4			38	4	42
2ème année	18				18		18
3ème année	20				20		20
Totaux	97	7			97	7	104
Ecole Normale des Professeurs Adjoints							
1) **Sections supérieures**							
Lettres arabes	71	5	7		78	5	83
Lettres anglaises	15	9	1		16	9	25
Lettres francaises	21	10			21	10	31
Sections scientifiques	49	2			49	2	51
Sections techniques	134	5	2		136	5	141
Totaux	290	31	10		300	31	331
2) **Sections préparatoires**							
1ère année	163	26	3		166	26	192
2ème année	140	22	6		146	22	168
3ème année	168	28	15		183	28	211
Totaux	471	76	24		495	76	571

ANNEXE III

Etudiants à l'Etranger (1963 - 64)

DISCIPLINE	BOURSIERS	NON BOURSIERS	TOTAUX
Etudes techniques	818	358	1 176
Etudes médicales	531	379	910
Lettres-Sciences	370	149	519
Droit-Economie	99	243	342
Divers	91	27	118
TOTAUX	1 909	1 156	3 065

ANNEXE IV

DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUSCEPTIBLES D'ACCEDER A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SECTIONS	Octobre 1965	Octobre 1966	Octobre 1967	Octobre 1968
Lettres-Scien.	732	795	1 000	1 072
Economiques	52	52	84	98
Techniques	82	87	81	87
Totaux	866	934	1 165	1 257
Ensei. Zitouien				
Moderne	74	26	8	
Classique	85	43	15	
Totaux	169	68	43	
Totaux généraux	1 035	1 003	1 188	1 257

N.-B. — Les calculs ont été faits à partir des prévisions de l'enseignement secondaire en supposant que 80 % des diplômés des sections Lettres-Sciences et 25 % des diplômés des Sections Economiques et Techniques se dirigent vers l'enseignement supérieur.

ANNEXE V

Etudiants nouveaux prévus

ORIGINE	Octobre 1965	Octobre 1966	Octobre 1967	Octobre 1968
Enseignement secondaire	1 035	1 000	1 190	1 255
Ecole Norm. des Prof. Ad. (Sect. préparatoire)	155	165	175	180
Divers (1)	85	90	95	100
Totaux	1 275	1 255	1 460	1 535

(1) Elèves de la classe préparatoire de l'Ecole Supérieure d'Etudes Commerciales, élèves des Etablissements secondaires agricoles accédant à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture.

ANNEXE VI

Développement de l'enseignement supérieur au cours de la quadriennie

ANNEES	1960-1961				1961-1962				1962-1963				1963-1964				1964-1965			
	Nouv.	Effe.	Déf.	Dipl.	Nouv.	Effe.	Déf.	Dipl.	Nouv.	Effe.	Déf.	Dipl.	Nouv.	Effe.	Déf.	Dipl.	Nouv.	Effe.	Déf.	Dipl.
I - Université de Tunis																				
Faculté des lettres ...	173	675	35	65	205	780	40	75	245	910	50	90	290	1060	55	100	325	1230	65	125
Faculté de Droit	125	475	26	39	150	560	34	36	160	650	35	40	230	805	45	50	250	960	50	60
Ecole Supérieure de Droit	67	165	53	17	80	175	55	20	60	160	35	30	35	130	20	30	30	110	15	20
Ecole Sup. d'Et. Comer	21	90	5	18	28	55	5	20	35	105	5	20	25	105	5	20	25	105	5	20
Faculté des Sciences	364	840	45	42	332	1085	65	55	350	1315	75	65	430	1605	95	30	450	1880	115	95
Faculté de Médecine	85	175	25		80	230	25		75	280	30		80	330	35	80	90	385	40	
Faculté de Théologie	190	370	74	16	100	380	76	14	50	340	70	20	40	290	50	30	351	245	45	25
Ecole Sup. d'Agricult.	90	170	7	33	110	240	10		70	300	15	50	105	340	20	80	105	345	20	80
Ecole Nle Prof. adj. ..	165	325	5	140	190	370	10	170	210	400	25	200	225	400	25	200	225	400	25	200
Totaux	1280	3285	275	370	1275	3915	329	350	1255	4460	340	515	1460	5065	350	500	1535		380	625
II - Universités Etrang.																				
Etudes Techniques ...	-	990	60	100	-	830	50	80	-	700	45	70	-	585	35	60	-	490	30	50
Etudes Médicales	-	790	50	60	-	680	40	65	-	575	35	55	-	485	30	50	-	405	25	40
Lettres-Sciences	-	435	25	45	-	365	20	35	-	310		30	-	260	15	25	-	220	15	20
Droit - Economie	-	285	20	25	-	240	15	25	-	200		20	-	165	10	20	-	135	10	15
Divers	-	100		10	-	85	5	10	-	70	5	10	-	55	5	10	-	40	5	10
Totaux	-	2600	160	240	-	2200	130	215	-	1855	120	185	-	1550	95	165	-	1290	85	135
Totaux généraux	1280	5885	435	610	1275	6115	450	605	1255	6315	460	700	1460	6615	445	755	1535	6950	465	760

N.-B. — Il à été supposé dans le tableau que tous les nouveux étudiants s'inscriront à l'Université de Tunis, ce qui ne change rien aux révisions.

Abréviations : **Eff. — Effectifs - Déf. — Défaillants - Dipl. — Diplômés - Nouv. — Nouveaux.**

ANNEXE VII

ECOLE NORMALE DES PROFESSEURS ADJOINTS

Section Préparatoire

I — Effectifs :

ANNEES	1964 - 1965	1965 - 1966	1966 - 1967	1967 - 1968	1968 - 1969
1ère année	175	180	190	190	190
2ème année	170	175	175	180	180
3ème année	180	180	185	185	190
Totaux	525	535	550	555	560

II. — *Diplômés* : élèves de 3ème année accédant à la Section supérieure :

1964 - 1965 : 155
1965 - 1966 : 155
1966 - 1967 : 160
1967 - 1968 : 160
1968 - 1969 : 165

ANNEXE VIII

Faculté de Théologie et des Sciences Religieuses
Certificat de Prédication et d'Orientation Religieuse

I — Effectifs :

ANNEES	1964 - 1965	1965 - 1966	1966 - 1967	1967 - 1968	1968 - 1969
1ère année	130	135	140	145	150
2ème année	80	85	90	95	100
3ème année	45	60	70	75	80
Totaux	255	280	300	315	330

II — Diplomés : (80 % de l'effectif de la 3ème année)

1964 - 1965 : 36
1965 - 1966 : 48
1966 - 1967 : 56
1967 - 1968 : 60
1968 - 1969 : 64

ANNEXE IX

Faculté de Droit et des Sciences Politiques et Economiques
Capacité en Droit et Capacité ès-Sciences Economiques

I — **Effectifs :**

ANNEES	1964 - 1965	1965 - 1966	1966 - 1967	1967 - 1968	1968 - 1969
1ère année ...	75	80	80	85	85
2ème année ..	30	35	35	40	40
Totaux	105	115	115	125	125

II — **Diplômés :** (80 % de l'effectif des 2èmes années)

1964-65 : 24 1965-66 : 28 1966-67 : 32 1967-68 : 32 1968 -69 : 32

ANNEXE X

Ecole des Beaux-Arts

I — **Effectifs :**

SECTIONS	1964 - 1965	1965 - 1966	1966 - 1967	1967 - 1968	1968 - 1969
Arts Décoratifs	95	100	105	110	110
Architecture ...	40	45	45	50	50
Totaux	135	145	150	160	160

II — **Diplômés :** 1964-65 : 18 1965-66 : 22 1966-67 : 35 1967-68 : 35 1968-69 : 35

ANNEX XI

SITUATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN TUNISIE

La recherche scientifique, fondamentale et appliquée se fait actuellement en de nombreux établissements ou organismes dépendant des différents secrétariats d'Etat.

On peut adopter la classification suivante :

I — SECRETARIAT D'ETAT A L'EDUCATION NATIONALE : L'UNIVERSITE DE TUNIS :

A — SCIENCES EXACTES ET NATURELLES :

a) Faculté des Sciences : Elle comprend des laboratoires dont le personnel se partage entre l'enseignement et la recherche et des laboratoires destinés exclusivement à la recherche :

— laboratoires d'enseignement de mathématiques ;
« « de physique ;
« « de chimie ;
« « de biologie animale ;
« « de biologie végétale ;
« « de géologie ;
« « de pharmacologie et biologie appliquée.

— laboratoires de recherches de physiologie de la nutrition ;
« « de médecine expérimentale ;
« « de chimie végétale.

b) Instituts et centres de recherches :

— Institut de physique atomique ;

— Centre de recherches sur les problèmes de la zône aride :

Celui-ci comprenant 2 laboratoires :

— physique du sol ;
— physiologie végétale,

B — LETTRES ET SCIENCES HUMAINES :

a) Faculté des Lettres et Sciences humaines :
— Centre de recherches et de formation pédagogiques ;
— Centre d'études et de recherches économiques et sociales, qui comprend 5 sections :
— géographie ;
— sociologie ;
— économie ;
— linguistique ;
— démographie.

II — SECRETARIAT D'ETAT AUX AFFAIRES CULTURELLES :

— L'Institut National d'Archéologie et Arts.

III — SECRETARIAT D'ETAT A LA SANTE PUBLIQUE

— L'Institut Pasteur : organisme technique jouant essentiellement un rôle de laboratoire central de la Santé publique. La recherche y est donc occasionnelle.

— Le laboratoire de recherche virologique : s'occupant exclusivement de recherches.

Il est à remarquer que la réforme récente introduisant le plein temps dans les hôpitaux aura très probablement pour effet d'y développer des recherches appliquées en thérapeutique médicale.

IV — SOUS-SECRETARIAT D'ETAT A L'AGRICULTURE

— L'Institut national de recherches agronomiques de Tunisie ; organisme de recherches exclusivement.
— La section d'études pédologiques et hydrologiques : organisme technique où la recherche est accessoire.
— L'Institut national scientifique et technique d'océanographie et de pêches.
— Le Bureau d'inventaire des ressources hydrauliques.
— Le Centre d'études de l'eau.
— L'Ecole supérieure d'agriculture de Tunis : qui se consacre à l'enseignement et à la recherche.
— Le Comité tunisien de l'union géodésique géobgysique internationale.

V — SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN ET A L'ECONOMIE NATIONALE

— Commissariat à l'Energie atomique ;
— Laboratoire central.

Citons enfin, pour être plus complet, le Centre de recherches pour l'utilisation de l'eau salée en irrigation (C.R.U.E.S.I.) qui fonctionne sous l'égide de la commission nationale pour l'UNESCO (S. E. à l'Education nationale) et avec des fonds tunisiens et internationaux : il a pour objet l'étude d'une question particulière de recherche appliquée.

TITRE V

LES INVESTISSEMENTS

I. — Investissements pour l'enseignement primaire.

II. — Investissements pour l'enseignement du second degré.

III. — Investissements pour l'enseignement supérieur.

— Tableau recapitulatif —

I. — LES INVESTISSEMENTS POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

I) Définition des normes de base pour le calcul des investissements

Les investissements relatifs à l'enseignement primaire concernent deux catégories de constructions scolaires ; d'une part les projets individualisés conçus en fonction de certaines servitudes (ensemble architectural, nature du terrain plans d'urbanisme, etc) ; d'autre part les projets dits « Type collectivités locales ».

a) *Les projets individualisés*

Une norme moyenne de coût d'une salle de classe individualisée (toutes dépendances comprises) peut être dégagée.

Cette norme a été fixée à 3.000 dinars le local classe.

Précisons que la proportion des réalisations de projets individualisés sera de 5 % de l'ensemble des projets. Sauf pour ceux concernant Tunis où cette proportion s'élèvera à 20 %.

b) *Les projets de type « collectivités locales » ou « plan type »*

Les projets de « type collectivités locales » ont été financés en ce qui concerne les programmes de 1962 sous forme de subvention accordée aux gouverneurs de 700 dinars indifféremment pour une classe ou un logement. Les collectivités locales complétaient la différence. Ces collectivités qui avaient participé depuis 1957-58, au prix des plus grands sacrifices, à la construction des locaux scolaires, s'étaient trouvées devant des difficultés de plus en plus grandes pour faire face à ces dépenses ; d'où on a enregistré des retards dans la réalisation des programmes prévus.

Aussi, le gouvernement a-t-il décidé à partir de 1963 de renoncer à ce système et de considérer désormais les constructions des classes primaires et des logements comme des projets nationaux devant être financés en totalité par l'Etat.

Les Services techniques des Travaux publics ont alors procédé à des estimations types pour une classe, un logement et un bloc sanitaire.

En conséquence, les crédits délégués aux gouverneurs pour les programmes des années 1963 et 1964 ont été calculés sur les bases retenues par la Perspective décennale de scolarisation élaborée en 1959 et par la Perspective décennale de développement établie en 1962 : 1.000 dinars la classe et 1.500 dinars le logement.

Ces normes se sont avérées à leur tour très serrées, plus particulièrement en ce qui concerne les classes. Des crédits complémentaires ont été accordés aux gouverneurs. Des retards ont été constatés notamment dans certains gouvernorats où la main-d'œuvre est chère, ou le coût du transport est élevé et où la nature du terrain implique des fondations profondes.

Il y a lieu de souligner que les dépendances indispensables telles que construction de blocs sanitaires, citerne, forage de puits, etc.) n'étaient pas incluses dans les crédits alloués et qu'elles étaient laissées à l'initiative des gouverneurs. Il en est de même des réfectoires, cuisines, bureaux des directeurs, infirmeries.

Les critères retenus pour l'établissement du plan quadriennal sont les suivants :

c) *Locaux-classes*

1°) On confirme les bases de calcul retenues depuis 1959 soit : le rapport des locaux-classes aux classes-élèves est de 5/7.

	Classes-élèves	*Locaux-classes*
1965	1.647	1.176
1966	1.440	1.029
1967	1.388	991
1968	1.304	931

2° Le retour au régime de 30 heures hebdomadaires d'enseignement à compter du 1er octobre 1968, nécessitera l'utilisation de 3 locaux pour 4 classes-élèves de 6e année. Il y aurait lieu par conséquent d'augmenter le nombre de locaux nécessaires dans la proportion du quart par rapport au nombre total des classes-élèves concernées par le retour au régime des 30 heures.

En effet, il est prévu 2.830 classes-élèves de 6e année en 1968-1969 d'où la nécessité de construire 707 locaux (2.830 : 4 = 707 locaux)

Ainsi le nombre total de locaux-classes à construire pendant la Quadriennie s'établit comme suit :

1965	1.176	4.834
1966	1.029	
1967	991	
1968	1.638	

En dehors des investissements qui sont calculés plus loin pour ces deux types de construction diverses actions exigent également la prévision de crédits, il s'agit :

a) Du remplacement d'écoles vétustes, insalubres ou louées trop cher.

b) De l'installation de blocs sanitaires, d'équipements divers, de construction de logements là où, en raison de l'extension du réseau scolaire en régions isolées, des difficultés d'hébergement des maitres se rencontrent.

Pour chacune de ces diverses actions une dotation globale sera prévue qui laissera aux responsables toute latitude de réalisations en fonction des opportunités.

c) De l'application du retour au régime des 30 heures hebdomadaires à partir de 1968, une dotation spéciale est prévue à cet effet.

II — LES INVESTISSEMENTS DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

A) Les investissements pour les locaux-classes

Le tableau suivant indique la ventilation des locaux-classes à construire par année, par gouvernorat et en distinguant les classes de plan-type et les classes de projets individualisés.

Gouvernorat	TOTAL DES CLASSES A CONSTRUIRE					Classes à construire	
	Programme				TOTAL général	Suivant Plan-type	Suivant projet individualisé
	1965	1966	1967	1968			
Béja	108	95	91	86	380	361	19
Bizerte	83	73	70	66	292	275	17
Gabès	68	59	57	53	237	225	12
Gafsa	91	80	77	72	320	304	16
Kairouan ...	81	71	68	664	284	270	14
Kasserine ...	71	67	65	61	270	256	14
Le Kef	101	88	85	80	354	338	16
Medenine ..	116	102	98	92	408	398	10
Nabeul	75	65	63	59	262	249	13
Sfax	82	71	69	64	286	230	56
Souk El Arba	90	79	76	72	317	302	14
Sousse	124	108	104	98	434	348	86
Tunis	80	71	68	64	283	226	57
Totaux	1.176	1.029	991	931	4.127	3.783	344

En fonction des normes retenues, les investissements seront :

— pour les 3.783 locaux-classes des plans-types = 5.779.000 (total arrêté à partir d'une moyenne de coût variable selon les zones territoriales).
— pour les 344 locaux-classes des projets individualisés (344 × 3.000 D) = 1.032.000.

B) **Les investissements pour divers**

Ces investissements attribués sous forme de dotation globale se répartissent ainsi :

— blocs sanitaires : 687.000 ;
— équipements : 710.000 ;
— logements : 500.000 ;
— remplacement d'écoles : 500.000.

Il va de soi que cette répartition est seulement indicative. Dans le cadre de la dotation globale ci-dessus, (soit 2.397.000) le Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale aura toute latitude pour aménager ces chiffres.

En ce qui concerne les logements, il sera tenu compte par ailleurs, au maximum, au cours de la quadriennie, des besoins des maîtres de l'Education nationale, dans la définition des programmes détaillés de construction de logements populaires, coopératifs, etc.

C) **Les investissements pour retour au régime de 30 heures à partir d'octobre 1968**

On a vu que ce retour exigerait 707 locaux-classes supplémentaires. La ventilation de ces locaux se présente ainsi :

— 208 en classes individualisées ;
— 496 d'après plan type.

En retenant la somme de 3.000 D pour les classes individualisées et en fixant à un coût moyen de zone de 1.700 D la classe « plan-type », on aura un investissement de :

$$\begin{array}{rcrcr} 208 & \times & 3.000 & = & 624.000 \\ 496 & \times & 1.700 & = & 843.200 \\ \hline & & & = & 1.467.200 \end{array}$$

a été prévu en vue de ce retour au régime des 30 heures.

D) **Montant total des investissements et échéanciers**

a) Ainsi, les crédits d'investissements affectés pour la quadriennie à l'enseignement primaire se répartissent comme suit :

DESIGNATION	MONTANT
Pour écoles des Plans Types	5.779.000
Pour écoles du Type individualisé	1.032.000
Blocs sanitaires	687.000
Equipements	710.000
Logements	500.000
Remplacements d'écoles	500.000
Retour au régime des 30 Heures	1.467.200
TOTAL	10.675.200

La répartition de ces crédits sur la quadriennie sera faite globalement de la façon suivante :

1965		1966		1967		1968	
C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
1.500.000	1.500.000	2.700.000	2.700.000	3.075.200	2.700.000	3.400.000	2.900.000

TOTAL ... C.E. 10.675.200
C.P. 9.800.000

LES INVESTISSEMENTS

POUR L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

1. — Extension du réseau scolaire :

La réalisation des projets du Plan Triennal a permis d'implanter et de répandre l'enseignement secondaire et moyen dans tous les gouvernorats.

Les effectifs des élèves scolarisés dans chaque gouvernorat à la veille de l'application du Plan Triennal et à la fin de l'exécution de ce plan, se répartissent comme suit :

GOUVERNORAT	ENSEIGNEMENT MOYEN		ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	
	Octobre		Octobre	
	1961	1964	1961	1964
Béja	549	758	533	1 193
Bizerte	902	1 780	1 063	2 325
Gabès	817	950	666	1 491
Gafsa	544	995	549	1 340
Kairouan	438	825	613	1 548
Kasserine	Néant	167	Néant	296
Le Kef	430	677	723	1 007
Medenine	440	751	498	1 073
Nabeul	562	1,215	482	1 770
Sfax	2 202	3 300	6 493	9 892
Tunis et Banlieue	4 875	6 601	11 710	16 629
TOTAL	13,959	21 469	28 966	46 818
1961-1962	13 959			
1964-1965		21 469		46 818
AUGMENTATION		7 510	28 966	19 852

Chacun des gouvernorats disposera désormais, pour répondre à ses besoins, d'un réseau scolaire secondaire et moyen comportant un grand lycée de plein exercice (groupant les trois sections : générale, économique et technique) pour les garçons et un grand lycée de même nature pour les filles, conduisant tous les deux au baccalauréat.

Autour de ces deux lycées de plein exercice gravitera, comme autant de satellites, le nombre nécessaire d'établissements pour garçons ou pour filles ou mixtes assurant l'enseignement secondaire du premier cycle. D'autre part, ces établissements portent en général le nom de collèges moyens et secondaires du premier cycle.

Ces réseaux ont pu être développés grâce aux plans-types élaborés et expérimentés par les départements des Travaux publics et à l'Habitat et de l'Education nationale.

2° Norme de calcul des Coûts

Il est apparu, au cours de la réalisation du Plan Triennal, que la norme de 400 dinars par élève, tous équipements compris, étant souvent difficile à respecter. Cependant des efforts ont été faits pour réduire les coûts de la construction.

Ces efforts ont abouti à l'adoption de plans-types. La fluctuation de différents facteurs (prix de revient des matériaux d'importation, diversité de la nature des terrains, etc.), rend difficile l'adoption d'un coût par élève certain.

Pour le calcul des investissements de la quadriennie, on distinguera les lycées de plein exercice d'une capacité de 2.250) plus coûteux et les collèges d'une capacité de 600 à 1.200 élèves).

A l'intérieur des lycées de plein exercice, on distinguera également les sections techniques dont l'équipement très cher contribue à faire monter le coût moyen par élève et les autres sections.

Enfin, en ce qui concerne les collèges on s'est efforcé de s'en tenir à la norme de 400 D. Mais afin qu'elle soit moins difficile à respecter, on agit sur un autre facteur. En effet, dans les calculs de coût moyen, le nombre des internes a une grande influence. Plus le nombre est élevé, plus le coût moyen monte.

La norme de 400 D s'accompagnait jusqu'ici de la fixation d'une proportion d'internes égale à 50 % de l'effectif total.

Or l'extension du réseau de collèges va rapprocher l'enseignement du second degré de l'usager. Cette décentralisation ne manquera pas d'entraîner une diminution du nombre des internes.

La proportion du 30 % au lieu de 50 % peut donc être adoptée, ce qui entraînera une diminution des coûts de construction et d'équipement.

Par ailleurs, il est recommandé d'adapter à toutes les installations d'internat et d'étendre le système du « lit superposé » et du double service. Ces procédés faciliteront également le respect de la norme de 400 dinars par élève.

Ainsi, les normes adoptées sont les suivantes :

— pour les sections techniques des lycées de plein exercice ..... 550 D
— pour les autres sections des lycées de plein exercice ..... 450 D
— pour les collèges premier cycle ..... 400 D

Il est précisé que ces coûts comprennent les dépenses pour les achats de terrains, crédits d'études, remplacement d'immeubles vétustes.

3) INVESTISSEMENTS DANS LE SECOND DEGRE

a) *Base en effectifs*

Le développement de l'enseignement du second degré au cours de la Quadriennie portera les effectifs globaux de 68.287 élèves en 1964-65 à 121.000 en 1968-69 soit une augmentation de 52.713 unités.

En raison des délais de réalisation des constructions destinées à l'enseignement du second degré, il y aurait lieu d'ajouter aux 52.713 élèves supplémentaires de la Quadriennie, les effectifs supplémentaires prévus pour l'année scolaire 1969-70, soit 17.000 environ.

Le total des effectifs supplémentaires pour lesquels des locaux doivent être construits pendant la Quadriennie s'élèvera donc à 52.713 + 17.000 = 69.713.

Les projets de lycées et collèges en cours de construction permettront d'accueillir 8.809 élèves sur les 69.713 prévus.

Les constructions nouvelles permettront d'admettre les 52.713 nouveaux de la Quadriennie, et une partie de ceux de l'année 1969-70. Ainsi les effets de l'effort qui sera accompli au cours de la Quadriennie dépasseront cette même période, ainsi qu'il s'est produit pour les constructions en cours du Plan Triennal.

Au total, les constructions à prévoir doivent accueillir :

69.718 — 8.809 = 60.904.

b) *Calcul des crédits*

Or, sur ces 60.904, on compte environ 10.000 élèves dans les lycées de plein exercice.

Les sections techniques de ces mêmes lycées comprennent 20 % des élèves, soit 2.000 (8.000 étant dans les autres sections).

On aura d'après les normes retenues pour ces catégories :

— 550 d × 2.000 = 1.100.000

— 450 d × 8.000 = 3.600.000

Les effectifs des collèges sont alors de :

60.904 — 10.000 = 50.904

Chiffre auquel on applique le coût moyen de 400 d par élève soit :

440 d × 50.904 = 20.361.000

TOTAL : 25.061.600.

Les crédits inscrits au titre de la Triennie et non ouverts seront confondus dans cette somme.

c) *L'échancier des crédits d'investissements pour l'enseignement de second degré se présentera comme suit :*

1965		1966		1967		1968	
C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
4.000.000	2.000.000	7.000.000	5.000.000	7.000.000	5.200.000	7.016.600	6.200.000

TOTAL C. E. : 25.016.600
C. P. : 18.400.000

III — LES INVESTISSEMENTS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1) SITUATION GENERALE DU SECTEUR :

Les différents établissements de l'Université de Tunis (facultés, instituts, écoles spécialisées et centres de recherches) sont installés actuellement dans des locaux très dispersés, vétustes, ne répondant plus aux besoins sans cesse croissants des effectifs qui ont atteint en octobre 1964 : 5.158 étudiants.

C'est ainsi que :

1° Le complexe universitaire Ibn Khaldoun abrite, après la libération des locaux par des élèves de l'enseignement secondaire, la faculté des lettres et des sciences humaines, l'Ecole normale supérieure avec son internat et ses services généraux, la faculté de droit et des sciences politiques et économiques, l'école supérieure de droit, l'administration centrale de l'université, et la direction des bibliothèques universitaires.

2° Quatre locaux différents (l'ancien local de l'Institut des hautes études, l'ancien cercle militaire, l'ancien local de la radio et l'ancienne église de la rue Courbet), accueillent les élèves de la faculté des sciences ;

3° La faculté de médecine est installée dans des locaux de l'hôpital Charles Nicolle, l'ancien bâtiment de l'Ecole Avicennes a été aménagé et utilisé depuis la rentrée de janvier 1965 ; un autre bâtiment sera aménagé pour la rentrée d'octobre 1965, et un bloc (amphitéâtre et service administratifs sera construit au cours de l'année 1965.

Ces divers locaux exigent des aménagements. Cependant la nécessité de construire de nouveaux bâtiments mieux adaptés à l'enseignement supérieur se fait de plus en plus sentir en raison du grand nombre d'étudiants qui poursuivent leurs études, du besoin en cadre supérieurs et de l'état vétuste de certains locaux existants.

Il faut rappeler que le gouvernement a décidé, en 1959 l'acquisition d'un terrain de 200 hectares, situé à El Menzah supérieur, en vue de l'édification d'un ensemble universitaire, constitué par une série de bâtiments indépendants susceptibles d'agrandissements éventuels pour un développement futur de l'université.

Le Plan de ce complexe prévoit la construction de huit facultés ou grandes écoles (faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles, faculté des lettres et sciences humaines, faculté de théologie, faculté de droit et des sciences politiques et économiques, faculté mixte de médecine et pharmacie, école nationale d'ingénieurs, école nationale des professeurs adjoints, institut des arts). De plus l'édification d'instituts spécialisés et de centres de recherches (institut de physique atomique, institut de physique, chimie, etc) est également envisagée ainsi que celle de bâtiments administratifs, d'une bibliothèque, d'un observatoire et d'un stade.

L'importance de ce projet et la diversité des constructions prévues font que son achèvement ne peut être qu'une œuvre de longue haleine.

La réalisation s'en fera parallèlement au développement du pays et à l'augmentation de nos ressources nationales.

Les investissements accordés à l'enseignement supérieur au titre de la quadriennie auront donc un double but : *procéder aux aménagements nécessaires de locaux abritant des enseignements supérieurs* en attendant l'édification des groupes correspondants du complexe universitaire : *amorcer ou développer les réalisations du complexe universitaire futur*, en fonction de nos possibilités financières et selon les cadres de priorité arrêtés.

2) LES INVESTISSEMENTS

On décomposera ainsi les investissements accordés à l'enseignement supérieur pour les actions qui doivent être menées pendant la quadriennie.

ANCIENS LOCAUX

— Faculté des Sciences	6.000
— Aménagement de l'amphitéâtre (rue Bouziane)	10.000
— Faculté de Médecine (voir ci-dessous)	
— Centre didactique et audio visuel	7.000
— Cité universitaire	102.000
— Restaurant universitaire	60.000
— Aménagement locaux (Carthage-foyer-étudiants)	15.000
— Ecole normale des Professeurs Adjoints	325.000
TOTAL :	525.000

ANCIENS ET NOUVEAUX LOCAUX

— Etudes de médecine	2.000.000
TOTAL :	2.000.000

NOUVEAUX LOCAUX

— Faculté des Sciences	2.500.000
— Faculté de Droit	1.300.000
— Ecole Nationale d'Ingénieurs	1.935.147

— Ecole Nationale P. A.	1.000.000
— Nouvelle Cité Universitaire	400.000
— Faculté de Médecine (voir ci-dessus)	
— Annexes Institut Bourguiba de Sfax et Bizerte	78.000
TOTAL :	7.213.147
TOTAL GENERAL :	9.738.147

A cette somme totale de 9.738.147 il convient d'ajouter les crédits prévus pour l'université au titre de Plan Triennal qui n'ont pas été engagés et dont le report est prévu sur la quadriennie. Ces crédits aux taux actualisés sont estimés à 1.000.000 D.

D'ou total pour l'enseignement supérieur :

Crédits nouveaux	9.738.147
Report de crédits de la Triennie	1.000.000
	10.738.147

L'échéancier de ces investissements pour la dotation globale est le suivant :

1965		1966		1967		1968	
C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
1.000.000	1.000.000	2.800.000	2.000.000	3.238.147	2.500.000	3.700.000	2.700.000

TOTAL C. E. : 10.733.147
C. P. : 8.200.000

TABLEAU RECAPITULATIF
DES INVESTISSEMENTS DE L'EDUCATION NATIONALE
ET ECHEANCIER

en Dinars

Désignation du Secteur	1965		1966		1967		1968		TOTAL	
	C. E	C. P	C. E	C. P	C. E	C. P	C. E	C. P.	C. E	C. P.
Enseignement du premier degré	1.700.000	1.700.000	2.700.000	2.700.000	3.075.200	2.700.000	3.400.000	2.900.000	10.675.200	9.800
Enseignement du deuxième degré	4.000.000	2.000.000	7.000.000	5.000.000	7.000.000	5.200.000	7.061.600	6.200.000	25.061.600	18.400
Enseignement Supérieur	1.000.000	1.000.000	2.800.000	2.000.000	3.238.147	2.500.000	3.700.000	2.700.000	10.738.147	8.200
Total	6.500.000	4.500.000	12.500.000	9.700.000	13.313.347	10.400.000	14.161.600	11.800.000	46.474.947	36.400

CHAPITRE III

LES ENSEIGNEMENTS SPECIALISES

SECTION I. — L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

La formation des techniciens et personnel spécialisés à tous les niveaux, dans le domaine agricole s'avère d'une importance de plus en plus grande, au moment où s'affirme le développement des unités de production.

L'enseignement agricole a pour mission d'assurer cette formation. Ainsi qu'on le verra, il a rempli les missions qui lui avaient été assignées par le Plan Triennal. Toutefois il reste à examiner le rattachement essentiel de l'enseignement agricole au secrétariat d'Etat à l'Education nationale.

On examinera les prévisions pour la quadriennie en évoquant successivement :

— La formation professionnelle ;
— L'enseignement du premier et deuxième degré ;
— L'enseignement supérieur.

I. — LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

A) Situation actuelle de la Formation Professionnelle Agricole et besoins

Une formation professionnelle agricole est dispensée actuellement dans 9 centres de formation professionnelle agricole (C.F.P.A.).

Les C.F.P.A. accueillent les jeunes gens du niveau du certificat d'études primaires, âgés de 16 à 18 ans, et aptes à devenir des chefs de cultures.

L'effectif global des élèves est de 1.200 (en 2 promotions) (contre 336 en 1958).

La capacité globale actuelle des C.F.P.A. est d'environ 1.400 places ce qui correspond à un effectif moyen annuel de 500 à 600 ouvriers qualifiés sortants.

Une formation professionnelle particulière est dispensée au Centre de formation professionnelle de mécanique agricole (C.F.P.M.A.) de Pont du Fahs qui fonctionne en parallèle avec le C.F.P.A. de même nom. L'objectif de ce centre consiste à former des chefs de parc et mécaniciens de ferme.

La capacité actuelle du C.F.P.M.A. est d'environ 100 places. Il y a eu en 1963-64 soixante élèves.

En octobre 1964 un nouveau C.F.P.A. est entré en fonctionnement près de Médenine, à Bou Grara, pour élèves des gouvernorats de Gabès et de Médenine.

Il est apparu en effet que les besoins actuels et pressants ne justifiaient pas la création de C.F.P.A. dans la zone des Oasis, à la fois dans chacun des gouvernorats de Gabès, Gafsa et Médenine, alors que les besoins de cette zone pouvaient être satisfaits par le fonctionement d'un C.F.P.A. Sud Continental (à Deggache) et d'un C.F.P.A. Sud maritime (à Médenine) cependant un C.F.P.A. manquait à Bizerte. Le C.F.P.A. de Bizerte fut donc ouvert en 1963 en remplacement numérique du C.F.P.A. de Gabès.

Le programme du Plan Triennal a donc été rempli à la rentrée de 1964 en ce qui concerne les C.F.P.A. et leur capacité totale a été portée à 1.500 places environ. La capacité maximale théorique de production est d'environ 750 ouvriers spécialisés par an.

Au total, 1.197 élèves sont actuellement dans les C.F.P.A. contre 1.060 prévus au Plan.

Un important effort en production de spécialistes de toutes catégories reste cependant à accomplir.

En effet, si l'on compare les besoins prévus pour la décennie à la situation réelle on a :

— Besoins évalués (1967-71 : 65.000 ;

— Existants en janvier 1964 : 939 ;

— Production des établissements existants en 1964 : 750 par an.

Du point de vue quantitatif, on doit donc envisager un débit annuel total de 3.500 spécialistes capables de combler les besoins en une vingtaine d'années et d'assurer le renouvellement normal de l'effectif par la suite.

Du point de vue qualitatif, les besoins distinguent 9 catégories professionnelles alors que notre production actuelle n'en distingue que deux : une formation agricole générale et polyvalente et une formation spéciale de conducteurs mécaniciens.

Au cours de la quadriennie l'effort à poursuivre portera donc à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif (formation de maitres ouvriers arboriculteurs, horticulteurs, fleuristes, etc ; de mécaniciens de ferme, de mécaniciens d'ateliers régionaux, de conducteurs, de bergers, vachers, etc).

B) **Les réformes de structure de la Formation Professionnelle Agricole**

Les objectifs définis pour la production de la main-d'œuvre agricole spécialisée ne peuvent être atteints si certaines difficultés ne sont pas préalablement levées.

Les difficultés résident notamment :

1° Dans *l'insuffisance* en nombre et en qualité du *personnel administratif* nécessaire à la bonne marche des C.F.P.A.

2° Dans le manque d'expérience pédagogique du *personnel enseignant*.

3° Dans l'imperfection des programmes d'enseignement lourds et peu adaptés au niveau des élèves et aux besoins particuliers de leurs qualifications.

4° L'utilisation du personnel formé par les C.F.P.A. pose de grands problèmes non encore résolus.

5° Enfin la production ne pourra faire face aux besoins évalués, même dans le délai relativement long de 20 ans si la capacité totale des C.F.P.A. n'est pas augmentée.

La qualité professionnelle des anciens élèves dépendra de la qualité du personnel enseignant combinée avec le programme et méthodes d'enseignement qu'ils appliqueront.

Le nombre des anciens élèves dépendra à la fois du nombre des places et du temps exigé par leur formation, lui même fonction des programmes et méthodes d'enseignement.

L'efficacité des anciens élèves dépend d'une part de leur qualité mais aussi de la place qui leur sera donnée dans leur profession.

Ces diférents problèmes doivent être résolus simultanément, pour que l'objectif soit atteint.

Ils peuvent l'être de la façon suivante :

Le Personnel administratif doit être :

1° Formé pédagogiquement, ce qui peut être la mission d'une école de formation des instructeurs techniques.

2° Entretenu et perfectionné dans l'art de cultiver, selon sa spécialité, ce qu'obtiendraient des stages dans les entreprises de production, répétés pendant 1 mois chaque année au moins.

3° Stimulé, contrôlé et perfectionné dans l'exercice de la profession d'enseignant, ce qui est la mission d'un service de l'inspection et du conseil pédagogique.

Les programmes et méthodes doivent être faits à la fois pour que :

— les anciens élèves devenus maîtres-ouvriers sachent ce qui est nécessaire à l'exercice de leur profession, selon la région et la spécialité.

— ils soient accessibles aux élèves tels qu'ils sont et tels que leur scolarité antérieure et le milieu écologique où ils ont vécu les ont préparés à l'enseignement technique.

— ils soient applicables correctement par les enseignants chargés de les appliquer.

D'autre part, les domaines exploités par les établissements doivent être eux mêmes accordés à l'enseignement qui doit s'y donner.

Le placement des anciens élèves dans la profession est pour beaucoup une question de réussite de la formation, mais (aussi parfaite qu'elle soit) une différence demeure entre *l'adolescent sortant* de *l'école* et *l'homme auquel un employeur confie des responsabilités*, cette différence serait diminuée si on aménageait entre « l'état d'élève » et « l'état de salarié » une situation et une période de transition où, après la scolarité et avant la délivrance du diplôme le garçon serait déjà engagé dans les structures professionnelles tout en demeurant encore sous le contrôle de l'enseignement.

La capacité nécessaire des établissements du seul point de vue du nombre de places sera augmentée de plus du tiers rien qu'en complétant le réseau par l'ouverture de C.F.P.A. dans le Cap-Bon, Kasserine et Kairouan.

C) **Actions nouvelles à entreprendre**

a) Création d'une école de formation et de perfectionnement d'instructeurs techniques.

Cet établissement aura mission d'organiser, faire fonctionner et contrôler la formation pédagogique des instructeurs et leur perfectionnement ultérieur.

b) Mise en vigueur de programmes adaptés aux besoins, sous la forme d'une liste détaillée, complète et limitative des leçons et exercices à exécuter selon les régions et éventuellement les spécialités.

c) Rédaction, édition et diffusion de « manuels » qui donneront la matière des leçons ou exercices eux mêmes avec la manière de les exécuter selon la méthode appropriée au sujet et à la région.

d) Réorganisation des domaines des C.P.F. afin que leur exploitation figure ce que devra être, selon la perspective, l'exploitation dans la région qu'ils désservent.

e) A partir des éléments qui figurent dans les sections précédentes, on peut calculer que la capacité globale des C.F.P. doit être portée à environ 3.000 places pour les internes à plein temps, à qui il faut ajouter 6 à 10 places par « section » pour les formations accélérées. Dans l'avenir proche un maximum de 3.500 places devrait permettre de faire face aux besoins, mais il faudra assez vite disposer de 5.000 places environ, réparties inégalement entre 11 C.F.P. Cela leur donnerait une capacité moyenne de 300 à 450 places.

f) Organisation d'un service de l'inspection et du conseil pédagogique des C.F.P. qui aura mission de contrôler et noter les instructeurs dans l'exercice de leurs fonctions.

g) Il importe enfin que les organismes coopératifs fassent le plus large emploi possible d'ouvriers qualifiés surtout des C.F.P.A.

D) **Investissements nécessaires**

Les investissements qui devraient être faits pour accomplir les actions qui viennent d'être définies sont évalués comme suit :

Pour l'agrandissement de 3 C.F.P.A. 195.000 dinars ainsi répartis : 195.000 dinars
— Sidi El Hani : 65.000 dinars ;

— Pont du Fahs : 65.000 dinars ;
— Sidi Bou-Rouis : 65.000 dinars.

Pour l'achèvement de 6 C.F.P.A. qui fonctionnent dans des installations insuffisantes ainsi répartis entre les C.F.P. de : 545.000 dinars

— Béja : 85.000 dinars ;

— Bizerte : 85.000 dinars ;

— Souk El Khémis : 90.000 dinars ;

— Tozeur : 90.000 dinars ;

— Médenine : 110.000 dinars ;

— Sfax : 85.000 dinars.

Pour la création de 3 C.F.P. nouveaux ainsi répartis entre les C.F.P. de : 600.000 dinars

— Kairouan : 200.000 dinars ;

— Kasserine : 200.000 dinars ;

— Cap-Bon : 200.000 dinars.

Pour la création d'une classe pour la formation et le perfectionnement des instructeurs techniques dans le complexe scolaire de Sidi Thabet 10.000 dinars

Pour l'étude des programmes et l'édition des livres scolaires, répartis entre : 20.000 dinars

— Etudes des programmes : 5.000 dinars

— Publications : 15.000 dinars.

TOTAL GÉNÉRAL : ..... 1.370.000 dinars

E) **Productions attendues**

La production annuelle d'ouvriers qualifiés diplômés ou certifiés dépend d'une part du nombre d'internes que les établissements peuvent recevoir, d'autre part de la mise en service des « sections » de formation accélérée.

Elle dépendra aussi du nombre de candidats aux places offertes et dans une large mesure du nombre des emplois qui seront offerts aux diplômés.

Le tableau A ci-annexé représente l'évolution prévue de la capacité des établissements de 1964 à 1968, date où serait atteinte la capacité défintive par établissement et par an.

Compte tenu de cette augmentation de la capacité des établissements, le tableau B ci-annexé représente la progression du nombre d'ouvriers qualifiés que les établissements seraient en mesure de produire chaque année par qualification.

L'augmentation de capacité retentit l'année même sur la production pour certaines formations, l'année suivante seulement pour les formations qui exigent 2 ans.

Le système d'une troisième année complémentaire de formation pratique avant l'attribution du diplôme reporterait d'une année la sortie officielle de chaque promotion, mais ce serait du temps gagné pour l'efficacité du personnel formé.

TABLEAU « A »

PROGRESSION DE LA CAPACITE DES C. F. P.

NOMBRE DE PLACES D'INTERNAT DISPONIBLES

A partir d'octobre	1964	1965	1966	1967	Années suivantes
Dans le Centre de C. F. P. de :					
Sidi El Hani	230	230	230	230	230
Sidi Bou Rouis	230	230	230	230	230
Pont du Fahs		340	340	340	230
Sfax	150	150	230	230	340
Souk El Khémis	200	230	230	230	230
Tozeur	110	120	120	230	230
Béja	110	120	230	230	230
Bizerte	110	110	110	230	230
Médenine	55	110	110	230	230
Cap Bon	0	55	110	230	230
Kasserine	0	55	110	230	230
Kairouan	0	55	110	230	230
Capacité Totale	1.535	1.805	2.160	2.870	2.870

TABLEAU « B »

PERSONNEL QUALIFIE SORTANT DES C. F. P. DANS L'ANNEE

	1965					1966					1967					1968					1969 et suivants				
	M. arbo et horti.	Conducteurs Tracteurs	Vachers	Bergers	Mécaniciens	M. arbo et horti.	Conducteurs Tracteurs	Vachers	Bergers	Mécaniciens	M. arbo et horti.	Conducteurs Tracteurs	Vachers	Bergers	Mécaniciens	M. arbo et horti.	Conducteurs Tracteurs	Vachers	Bergers	Mécaniciens	M. arbo et horti.	Conducteurs Tracteurs	Vachers	Bergers	Mécaniciens
Du C.F.P. de :																									
Sidi El Hani ..	90	50				100	50				100	50				100	50				100	50			
Sidi Bou Rouis .	100	50				100	50				100	50				100	50				100	50	100		
Pont du Fahs A	100	50				100	50				100	50				100	50				100	50	50		
Pont du Fahs M					100					100					100					100					100
Sfax	80	50				60	50				70	50				100	50				100	50			
Souk El Khémis	100	50				100	50	Selon la demande	Selon la demande		100	50	Selon la demande	Selon la demande		100	50	Selon la demande	Selon la demande		100	50	Selon la demande	Selon la demande	
Tozeur	50					50					50					50					100				
Béja	50					50					100	50				100	50				100	50			
Bizerte	50					50	50				50					50	50				100	50			
Médenine	0					50					50					50					100				
Cap Bon	0					0					50					50					100	50			
Kasserine	0					0					50					50					100	50			
Kairouan	0					0					50					50					100	50			
Totaux.....	620	250			100	660	300			100	870	300			100	900	350			100	1200	500			100

II — L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AGRICOLE DES PREMIER ET SECOND DEGRE

A) Situation actuelle et besoins

L'enseignement secondaire du premier degré ou enseignement moyen a pour but de former les cadres de base de l'agriculture tunisienne (exploitants, chefs de cultures, vulgarisateurs agents techniques et instructeurs techniques).

Les élèves sont recrutés par un concours commun avec celui des lycées et collèges du secrétariat d'Etat à l'Education nationale (concours d'entrée en première année de l'enseignement moyen).

L'enseignement secondaire du deuxième degré, dit enseignement secondaire agricole forme une catégorie d'agents de qualification intermédiaires entre les ingénieurs et les agents techniques.

Sont admis dans les collèges secondaires d'agriculture (C.S.A.) :

a) Sur titre les élèves des établissements secondaires du secrétariat d'Etat à l'Education nationale qui ont accompli la quatrième année secondaire et qui présentent un « bon livret ».

b) Après concours les élèves des établissements d'enseignement secondaire général ou technique qui ont accompli la troisième année d'enseignement secondaire.

La situation actuelle en effectifs et en production se présente ainsi :

● **Effectifs**

— Enseignement secondaire du deuxième degré — *Collèges secondaires*

1962/63	1963/64	1964/65
154	244	334

— Enseignement du premier degré — *Collèges moyens*

1962/63	1963/64	1964/65
1.135	1.660	1.953

● **Production**

	1962	1963	1964
Collèges secondaires	34	38	49
Collèges moyens	106	113	156

Précisons qu'il a été créé une école d'adjoints techniques et une école d'agents techniques comprenant 5 sections comptant actuellement 90 élèves (pêches, forêts, laboratoire, agriculture, vétérinaire).

Rappelons que pour la décennie les besoins ont été estimés à :

— Cadres catégorie - C -

2.817 techniciens d'encadrement ;

3.000 cadres de coopératives ;

Soit :

5.817 agents.

— Cadres catégorie - B - (enseignement secondaire)

700 techniciens d'encadrement :
725 cadres de coopératives :

Soit :

1.425 agents.

Or ces besoins ont fait l'objet d'une réévaluation au début de l'année 1965 et les chiffres nouveaux suivants ont été dégagés :

— Catégorie - C -
7.104 adjoints techniques ou équivalents.

— Catégorie - B -
845 agents techniques ou équivalents.

Une très faible partie de ces besoins a été couverte par les élèves sortis des établissements jusqu'en 1964.

Il faut noter qu'il y a toujours une différence qui peut être grande entre le nombre des diplômes d'une promotion et le nombre des postes vacants qu'ils viennent remplir : 10 à 25 % dans l'enseignement moyen, 40 à 60 % dans l'enseignement secondaire poursuivent des études au lieu d'entrer dans le secteur de la production ; un nombre difficile à évaluer trouve des occupations qui n'ont rien d'agricole. La proportion de ceux qui poursuivent d'autres études à l'issue des collèges secondaires agricoles est appelée à diminuer à mesure qu'augmente le nombre des élèves.

Les besoins encore non satisfaits à l'heure actuelle peuvent s'évaluer à :

— 800 à 830 agents de catégorie - B - (845 diminués de 15 à 45 postes remplis).

— 6.700 à 6.800 agents de catégorie - C - (7.104 diminués de 300 à 400 postes remplis).

Ce qui correspond en gros à la production de 1 millier d'anciens élèves diplômés du secondaire et de 7.500 à 8.000 anciens diplômés du moyen soit une admission à la base de 1.500 au secondaire et 10 à 15 milliers au moyen.

B) **Prévisions pour le quadriennie**

Compte tenu de ce qui précède, il est permis de penser que les besoins prévus pourront être satisfaits :

— en catégorie - B - à 32 % en 1968
« 60 % en 1970
« 100 % en 1973

— en catégorie - C - à 21 % en 1968
« 34 % en 1970
« 100 % en 1976

L'évolution de la capacité des collèges agrricoles et de leur production sont prévues selon le rythme suivant.

a) *Evolution de la capacité des Collèges Agricoles*

	1964 - 1965	1965 - 1966	1966 - 1967	1967 - 1968
C. S. A. :				
Moghrane	200	200	200	200
Chott Maria	140	240	350	500
Sfax	0	0	40	100
Thibar	100	110	120	120
Total	440	550	710	920
C. M. A. :				
A et H de Sidi Thabet	320	320	320	320
A. de Bou Cherik	220	220	220	220
A. de Thibar	40	0	0	0
A. de Souk El Khémis	40	70	110	110
A. de Sidi Bou Zid	240	240	240	240
A. de Sfax	150	150	150	150
Vit. de Korba	110	110	110	110
Agri. de Tabarka	110	110	110	110
Agri. de Kairouan		130	130	130
Agri. de Gabès	120	130	130	130
Agri. de Chott Maria				
Agri. de Gafsa		130	130	130
Agri. de Bizerte	80	120	130	130
Agri. du Kef	80	100	130	130
Agri. de Kasserine	80	80	130	130
Agri. de Béja	50	90	130	130
Totaux :	1.890	2 000	2.170	2.170

b) *Production des Collèges Agricoles*

	en 1965	en 1966	en 1967	en 1968	en 1969	en 1970	Chaque année suivante
C. S. A. :							environ
Moghrane	45	55	55	55	55	55	55
Thibar	0	25	30	35	35	35	40
Chott Maria	0	0	25	30	30	50	50
Sfax	0	0	0	25	25	55	40
Total	45	80	110 300	125	145	175 320	185
C.M. :				Chaque année suivante			
H. de Sidi Thabet	25	45	45				45
A. de Sidi Thabet	25	45	45				45
A. de Bou Cherik	40	45	45				45
A. de Thibar	35	0					0
A. Souk El Khémis	0	0	25				25
A.de Sidi Bou Zid	40	50	70				70
A. de Sfax	20	25	40				40
Vit. de Korba	20	25	40				25
Agri. de Tabarka	20	25	25				25
A. de Kairouan	25	25	30				30
A. de Gabès	20	25	25				25
A. de Chott Maria	20	25	25				25
A. de Bizerte	20	25	25				25
A. de Gafsa	0	25	25				25
A. du Kef	0	25	25				25
A. de Kasserine	0	25	25				25
A. de Béja	0	25	25				25
Totaux :	310	460	525				525

C) **Actions à entreprendre au cours de la quadriennie**

Etant admis que les installations et aménagements sont choses acquises, les actions à entreprendre entrent toutes dans un même plan d'ensemble afin d'augmenter l'efficacité du fonctionnement des Collèges.

Elles consisteront :

1° *A créer une Ecole de formation et de perfectionnement des professeurs adjoints* et des ingénieurs enseignants pour les matières techniques.

On a calculé qu'il faut 130 professeurs adjoints dont 80 pour les C.M.A. dont les postes sont actuellement vacants ou occupés par du personnel étranger.

L'école aura mission de former à partir de bacheliers ou anciens élèves des C.S.A. les professeurs adjoints chargés de l'enseignement général dans les C.M.A. Une formation particulière à l'agriculture se justifie non seulement par les besoins propres de l'enseignement agricole, mais surtout par la nécessité d'orienter la formation générale de nos élèves dans le domaine agricole. La « formation des professeurs adjoints » sera en harmonie avec les programes à enseigner et les méthodes d'enseignement adoptés.

Cette école aura pour seconde mission de perfectionner les ingénieurs chargés d'enseigner dans les collèges d'agriculture en leur donnant une formation pédagogique adéquate.

Elle sera enfin toute désignée pour assurer auprès du sous-directeur de l'enseignement agricole et de la formation des cadres le rôle d'un organisme permanent compétent pou rl'étude des questions pédagogiques, l'information, le conseil et le perfectionnement des enseignants.

2° A terminer les études actuellement en cours pour la rédaction et la publication de « programmes » officiels détaillés et adaptés à chaque établissement.

3° A rédiger, éditer et diffuser des manuels scolaires à l'intention des maitres et des élèves. Ces ouvrages seront conformes aux programmes officiels.

4° A créer une école de formation des instructeurs techniques et maitres d'enseignement technique qui a une mission analogue à celle des professeurs adjoints.

5° Sur l'aspect qualitatif de l'enseignement :

Il va de soi qu'on désire que chacun des agents formés soit capable d'occuper efficacement n'importe quel emploi de sa catégorie et qu'on s'efforce au moyen de programmes et d'exercices adéquats de former des agents « polyvalents » sinon omnivalents ; il s'est cependant révélé impossible de conférer en trois années à tous les élèves admis dans le scollèges moyens. Toutes les notions à un niveau assez élevé pour qu'ils soient aptes à les appliquer également à toutes les productions dans toutes les régions de la Tunisie.

Il a paru opportun dès le début d'aménager un programme particulier pour le collège de Sidi Thabet destiné à former des horticulteurs — arboriculteurs — plus tard le collège de Korba réservera une place spéciale à la viticulture et à la vinification afin de former des vignerons-cavistes (dont la première promotion est sortie en juin 1964).

Dans les autres collèges moyens cependant le même programme est resté en vigueur jusqu'à présent mais son application subit les influences du milieu, influences de plus en plus diverses à mesure que se répandaient les collèges agricoles à travers le pays et que leur recrutement devient « régional ».

Au cours de la quadriennie un système nouveau sera appliqué. Tous les collèges appliqueront un programme général commun en ce qui concerne l'instruction générale, les notions des sciences agronomiques qui servent de base ou d'explications aux techniques, la partie dite « générale » des techniques (Zootechnie générale, horticulture générale, etc) ainsi qu'un minimum de notions de la partie de chaque technique qu'on qualifie de « spéciale ».

En plus de cet enseignement commun qui constitue en quelque sorte le minimum de base au niveau de l'enseignement agricole moyen, on étudiera dans chaque collège moyen d'une manière plus complète, plus approfondie et plus « pratique » des thèmes particuliers qui formeront les « dominantes » du collège considéré.

6° On doit enfin signaler qu'en marge de l'effort d'amélioration et de développement du matériel pédagogique, effort qui sera accentué au cours de la Triennie, on s'efforcera d'accélérer la tunisification des cadres. En particulier les fonctions d'inspecteur de l'enseignement agricole, d'autant plus indispensables que le personnel enseignant est moins expérimenté et plus nombreux, sont tenues actuellement par un personnel étranger. Il apparaît urgent de recruter du personnel tunisien et de le préparer à prendre la relève dès à présent.

***

D) **Investissements nécessaires**

Ils concernent d'une part la réalisation des projets en cours, pour lesquels les crédits alloués précédemment se révèlent insuffisants.

D'autre part les frais qu'impliquent les actions nouvelles à entreprendre pour augmenter l'efficacité de l'enseignement agricole.

— Crédits complémentaires pour la construction des établissements (voir tableau de l'évolution de la capacité des collèges agricoles)	900.000 dinars
— Installation de l'Ecole de formation et de perfectionnement des professeurs adjoints et ingénieurs techniques	200.000 dinars
— Rédaction et impressions d'ouvrages scolaires agricoles	80.000 dinars
	1.180.000 dinars

III — L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

A) Situation actuelle

a) *Inventaire des cadres supérieurs*

Parmi les objectifs du plan de développement décennal figure la formation des cadres supérieurs agricoles qui intéresse tous les domaines de l'activité rurale notamment l'application rationnelle des techniques sur le terrain, la vulgarisation, l'enseignement et la recherche.

Les cadres supérieurs en exercice au 1er avril 1965 peuvent être ainsi présentés :

FORMATION	Ingénieurs Principaux	Ingénieurs des Travaux de l'Etat	TOTAL
Agronomique	12	93	105
Vétérinaire	20		20
Forestière	8	8	16
De Génie Civil et Rural	18	37	55
Total	58	138	196 (tunisiens)

b) *Formation actuelle des cadres supérieurs*

L'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture de Tunis a formé 57 ingénieurs contre 60 prévus par le plan, ceux-ci se répartissent comme suit :

— Juin 1962 : 11 ;
— Juin 1963 : 21 ;
— Juin 1964 : 25.

BOURSES

Le total des bourses au titre d'études à caractères agricoles s'élèvent à 600 pendant l'année 1964/65.

c) *Examen des objectifs des perspectives*

L'étude des besoins souhaitables en cadres supérieurs dans les différents secteurs de l'activité agricole a permis d'obtenir les résultats suivants pour la période comprise entre 1965-1971.

	Formation IP		Formation ITE
Agronomie :			
1° Recherche	40		24
2° E.N.S.A.T.	30		50
3° Divers Enseign.	10		90
4° Produc. Agricole	30		—
	+ 55	Administration Centrale	115
	+ 30	» Régionale	140
	+ 30	Coopératives	100
	225		519
		soit un total :	744
Médecine :			
1° Recherche	10		
Vétérinaire :			
2° Administration	90		
Forêts :			
1° Recherche	16		40
2° Administration	20		
Génie Rural et Civil :			
1° Recherche	10		—
2° Administration	23		121
Professeurs :			
	—		130
Total	394		810

de 1964 à 1971 = *TOTAL GENERAL* 1.204

Il en résulte qu'il faudra former dans l'avenir :
1.204 — 196 = 1.008 conformément au tableau ci-après.

	Ingénieurs Principaux	Ingénieurs des Travaux de l'Etat	TOTAL
Agronomie	225 - 12 = 213	519 - 93 = 426	639
Médecine Vétérinaire	100 - 20 = 80		80
Forêt	36 - 8 = 28	40 - 8 = 32	60
Génie Civil et Rural	33 - 18 = 15	121 - 37 = 84	99
Professeurs		130	130

D'après l'expérience de ces dernières années ont peut prévoir d'ores et déjà qu'il sera possible de former entre 1965 et 1968 327 agents conformément au tableau suivant :

SPECIALITE	PLAN TRIENNAL					
	1965	1966	1967	1968	TOTAL	OBSERVATIONS
Agronomie :						
E.N.S.A.T.	35	0	45	50	130	
Etranger	13	30	26	22	91	Il restera à former :
Total.....					221	639 — 221 = 418
Médecine Vétérinaire .	2	5	4	0	11	Il reste à former : 80 — 11 = 69
Forêts	3	3	4	5	15	Il reste à former : 60 — 15 = 45
Génie Civil et Rural ..	8	13	19	28	68	Il reste à former : 99 — 68 = 31
Professeurs et Professeurs Adjoints				12	12	Il reste à former : 130 — 12 = 118
						Total : 681

Si nous pouvons satisfaire quantitativement les besoins en génie civil et en forêts, nous aurons par contre beaucoup de difficultés pour les autres branches telles que l'agronomie ou la médecine vétérinaire.

Médecine Vétérinaire :

Il est difficile de former les 69 vétérinaires, les étudiants apprécient peu cette branche à la cadence actuelle nos besoins ne seront satisfaits qu'en 1980 environ.

Agronomie :

L'E.N.S.A.T. restera la principale école de formation des ingénieurs en agronomie. Toutefois, on ne pourra pas satisfaire les besoins des perspectives décennales surtout en ingénieurs principaux. Aussi, il est nécessaire de contribuer à envoyer nos étudiants à l'étranger et particulièrement en France. Par contre en 1976 nous pourrons envoyer des ingénieurs à l'étranger dans le cadre de l'assistance technique.

L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'AGRICULTURE DE TUNIS

L'enseignement dans cette école comprend à l'heure actuelle (après réforme) 3 cycles :

1° un premier cycle préparatoire d'une année ;

2° Un deuxième cycle normal de 3 années qui délivre le diplôme d'ingénieurs des travaux de l'Etat.

3° Un troisième cycle de 2 années de spécialisation qui pourra être créé en octobre 1965 et qui délivrera le diplôme d'ingénieur principal.

A l'heure actuelle cette école comporte :
— une première année de 62 étudiants ;
— une deuxième année de 45 étudiants ;
— une troisième année de 35 étudiants.

Le corps professoral est composé essentiellement de personnel étranger et de 2 maîtres de conférence tunisiens ainsi que de 8 chefs de travaux tunisiens non compris le personnel vacationnaire.

TABLEAU RECAPITULATIF
DES INVESTISSEMENTS ET ECHEANCIER

	TOTAL	1965		1966		1967		1968	
		C. E	C. P.	C. E	C. P.	C. E	C. P.	C. E	C. P.
Formation Professionnelle ...	1.370.000			1.370.000	270.000	–	1.000.000		100.000
Enseignement Secondaire et Moyen	1.180.000	–	–	1.180.000	150.000		600.000		430.000
Enseignement Supérieur	450.000	–	–	450.000	150.000	–	150.000	–	150.000
	3.000.000			3.000.000	570.000	–	1.750.000	–	680.000

Le besoin réel en personnel tunisien a été estimé à 80 unités (professeurs, maitres de conférence, chefs de travaux).

Si on désire que ce personnel soit sur place d'ici 1974 il est nécessaire de recruter 8 unités par an.

Un projet de quatrième année de spécialisation en pédagogie est à l'étude. Un accord pour un doctorat de troisième cycle à l'E.N.S.A.T. en collaboration avec l'université de Tunis et l'université de Paris est déjà conclu. Le cycle commencerait à fonctionner à partir d'octobre 1965 (3° cycle d'écologie).

Par ailleurs, il faudra compléter la construction de cet établissement par la création de trois amphithéâtres d'une nouvelle aile de l'internat et 6 autres laboratoires.

Soit un montant total de : 450.000 dinars.

SECTION II

LES ENSEIGNEMENTS SPECIALISES

I — INTRODUCTION

La perspective décennale avait prévu l'institution d'un certain nombre d'enseignements spécialisés. L'objectif initial était de diriger vers ces enseignements les élèves de l'enseignement secondaire et de l'enseignement moyen qui, interrompant leurs études avant la fin de la scolarité normale, n'avaient pas acquis une qualification suffisante. Il ne semble pas que les institutions spécialisés créées au cours de la Triennie, ait apporté une solution effective à cette récupération des défaillants, soit que les défaillants n'aient pu se hisser aux niveaux de sortie exigés — soit que, dans un souci de standing les établissements aient imposé la possession d'un diplôme comme condition d'entrée. C'est donc dans d'autres voies — comme la formation professionnelle, et tout particulièrement l'apprentissage que doit être cherchée la solution au problème des défaillants pendant la quadriennie.

Cependant, la notion d'enseignements spécialisés garde se pleine valeur en raison de la diversification des emplois techniques que suscite le développement de l'infrastructure, l'industrialisation et l'organisation du secteur coopératif.

Au cours de la quadriennie, les institutions, précédemment créés en vue de tel ou tel enseignement spécialisé seront donc développées.

D'autre institutions pourront voir le jour en fonction des besoins de formation spécialisée et complémentaire qui se sont révélés ou se révèleront.

On examinera les objectifs et les prévisions de formation de ces établissements créés ou à créer.

II — LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

1° *Les cadres de la Santé publique*

A) Introduction

L'encadrement des activités de la Santé publique prend une importance de plus en plus grande en fonction d'une série de transformations inhérentes au développement et à l'effort de promotion de l'homme dont la santé est un des facteurs essentiels.

D'abord, l'infrastructure hospitalière s'est développée et se développera au cours de la quadriennie ainsi qu'on l'a évoqué au chapitre relatif à la « Santé publique ».

L'accroissement du nombre d'hôpitaux, de Centres de P.M.I., de dispensaires, etc, entraine l'exigence de cadres médicaux et de personnels soignants en nombre accru.

Le régime de plein temps nécessite également la mobilisation d'effectifs médicaux importants.

L'équipement de plus en plus perfectionné des unités hospitalières ou de soins impose ensuite qu'un personnel de collaboration médicale, de plus en plus qualifié soit formé.

Enfin, certains aspects de la Prévention des maladies, relevant de la protection sociale en général, exigent la formation de catégories particulières de personnels (jardinières d'enfants par exemple). On présentera successivement dans les tableaux suivants les prévisions de formation des cadres supérieurs et celle des cadres moyens et de base pendant la quadriennie.

B) **Cadres supérieurs**

a) *Situation à la fin de l'année* 1964.

— Médecins tunisiens.

Médecins de la Santé Publique temps plein	Médecins Mi-Temps	Médecins de libre pratique	TOTAL
91	58	70	219

— Médecins étrangers.

Médecins contractuels temps plein	Médecins Mi-Temps	Médecins de libre pratique	TOTAL
247	13	63	323
Chirurgiens Dentistes			42
Pharmaciens			163

— **Bourses pour l'année 1963-1964**

Médecine à Tunis	Bourse nouvelle			Nombre Total
	Pédiatrie en U.R.S.S.	Chirurgie-Dentaire en France	Pharmacie à Tunis et en France	
107	5	26	35 Dont 4 en France	168 bourses
364	Bourses renouvelées 34		59	406 »
	Bourse de coopération Technique Française attribuée aux étudiants pour l'année scolaire 1964-1965			46 »
				620 bourses

b) *Prévisions de formation*

ANNEE	Médecine	Pharmaciens	Chirurgiens-Dentistes	Total
1965	90	20	10	120
1966	90	20	10	120
1967	90	20	10	120
1968	90	20	10	120
Total.....				480

C) **Cadres moyens et de base**

Les prévisions en matière de cadres moyens et de base sont résumées dans le tableau ci-après :

SITUATION DES PERSONNES DE LA SANTE PUBLIQUE

(Cadres B et C) Effectifs

SECTIONS	1965				1966				1967				1968			
	Inscrits		Sorties		Inscrits		Sorties		Inscrits		Sorties		Inscrits		Sorties	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Aides soignants 1ère Année	97	446			120	540			120	540			120	540		
Aides soignants 2ème Année	32	204	28	164			79	356			96	432			93	432
Infirmiers 1ère Année	148	85			180	120			180	120			180	120		
Infirmiers 2ème Année	41	38	34	31			118	68			154	96			154	96
Infirmiers hygiénistes (1ère Année)	99				120				120	30			120			
Infirmiers hygiénistes (2ème Année)	111		89				80				96				36	
Laborantins 1ère Année	20	17			30	20			30				30	30		
Laborantins 2ème Année	2	4	2	4			12	8			25	25			25	26
Préparateurs en Pharmacie	4		4				6	4			6	4			6	4
Anésthésistes	10		7		10		7		10		7		10	30	7	
Sages-femmes		7		7		22		12		25		25				30
Jardinières d'enfants		32		28		35		20		35		30		35		30
Moniteurs	2	6	2	6	5	7	5	7	5	7	5	7	5	7	5	7
Secrétaires médicales		6		6		6		6		7		7		7		7
Total	566	845	312	110	465	760	307	499	465	764	389	626	465	764	389	631

Totaux = Inscrits = 5099
Sorties = 3254

D) **Les investissements**

Les investissements prévus pour les écoles de la Santé publique se présentent ainsi :

— 225.000 D. somme inscrite au plan triennal et non engagée.

— 300.000 D. complément de crédits pour la quadriennie.

— Total : 525.000 Dinars.

Cette somme *a été comptabilisée dans le secteur de la Santé publique.*

2° *Ecole de la marine marchande et de la pêche*

Prévue par le plan triennal, cette école a été effectivement réalisée au cours de la triennie. Destinée à former les cadres essentiels aux activités de la marine marchande et de la pêche, elle comprend les cinq sections suivantes :

— Chefs de quart ;

— Lieutenants de la marine marchande ;

— Officiers de marine marchande de deuxième et troisième classe ;

— Capitaine de pêche côtière ;

— Conducteur de machines.

Chacune de ces sections comprend 25 élèves, ce qui donne un effectif de 125 par an. La durée des études est très variable selon les catégories et les stages exigés.

— La production attendue par an sera de 75 diplômés.

— Les besoins en enseignants s'élevant à 5 postes actuellement tenus par des personnels de la coopération technique internationale.

— Les investissements nécessaires pour la quadriennie s'élèvent à 80.000 D. dont la répartition est ainsi.....

(en Dinars)

ANNEES	C. E.	C. P.
1965	30.000	30.000
1966	50.000	50.000
Total.....	80.000	80.000

3° *Ecole de l'Aéronautique et de l'Aviation civile*

Cette école a été également réalisée au cours de la triennie avec le concours d'une coopération internationale.

Se seffectifs sont de 100 par an dont 40 étrangers des pays africains :

Elle comporte quatre sections :

— météorologie ;
— circulation aérienne ;
— télécommunications ;
— exploitation entretien ;
— pilotage.

Chaque section a 25 élèves. La durée des études va de 1 an à 2 ans (10 diplômes par an).

(en Dinars)

ANNEES	ECHEANCIER	
	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
1965	105.000	105.000
1966	131.000	131.000
1967	120.000	120.000
1968	94.000	94.000
Total.....	450.000	450.000

4° *La formation des personnels hôteliers*

Il est prévu que la secteur touristique dont le développement représente une importance certaine pour l'économie du pays et la situation des devises, suscitera, pendant la quadriennie 2.000 emplois nouveaux.

Une grande partie des personnels nécessaires devra avoir reçu une formation professionnelle valable afin de pouvoir assurer au service hôtelier le standing nécessaire.

L'effort de formation locale sera activement poursuivi afin que 70 % au moins de ces personnels puissent recevoir cette formation en Tunisie.

Ainsi les centres spécialisés de Bizerte et de Monastir, créés à cet effet, développeront leur activité.

Par ailleurs, le plan triennal avait prévu la création d'une école hôtelière, destinée à former les divers cadres nécessaires à la bonne gestion des établissements de tourisme, ce projet n'a pas été réalisé. La période triennale sera mise à profit pour étudier dans quelles conditions, cette école peut être mise sur pied, soit dans un contexte maghrébien, soit comme projet national.

Une provision d'investissements d'un montant de 100.000 D est prévu pour l'ensemble de ces activités.

5° *L'Institut National des Sports*

Cet établissement sert actuellement d'école de formation de maitres d'éducation physique et sportive. Il est proposé d'y implanter également un centre de formation de maîtresses et monitrices, comprenant des blocs d'hébergement, un bloc pédagogique et un bloc administratif pour

— 100 élèves maîtresses (3 années d'études) ;

— 120 élèves monitrices (2 années d'études).

La formation des moniteurs continuera à se faire au Centre national de la jeunesse à Bir-el-Bey.

La production prévue en cadres est la suivante :

Désignation	1965	1966	1967	1968	Total
Maîtres et maîtresses d'éducation physique	50	50	60	75	235
Moniteurs et Monitrices ..	110	220	220	300	850

Les investissements nécessaires au développement de l'institut ont été comptabilisés dans le chapitre réservé à la « jeunesse, l'enfance et aux sports ».

Ils s'élèvent à :

— 200.000 D. restent à ouvrir au titre de la triennie.

— 170.000 D. à ouvrir au titre de la quadriennie.

6° *Ecole Nationale de la Coopération*

a) *Principes généraux*

Prévue un plan triennal, elle a été mise sur pied dès la fin 1962 et a commencé à fonctionner en 1963. Elle forme dans trois sections (supérieure, moyenne, pratique agricole) les agents indispensables à la gestion des coopératives, principalement agricoles dont la création se multiplent en vertu de la politique gouvernementale. Elle est également appelée à former les cadres moyens et supérieurs de la structure coopérative (fédérations, confédération) en cours d'élaboration.

Les programmes et les besoins de la coopération étant aujourd'hui nettement définis, la mission de l'école sera, au cours de la quadriennie, de répondre dans toute la mesure possible à ces besoins. En fait, fin 1968 les sections moyennes et supérieure de l'Ecole nationale de coopération fourniront au secteur coopératif un nombre suffisant de cadres, ce qui permettra à cet établissement de se transformer en institut d'études propagande coopératives. La formation fondamentale relevant alors de la coopération elle-même.

b) *Effectifs*

Au cours de la triennie, la production de l'école a été la suivante :

— cadres pour unités de production	84
— cadres (section moyenne)	36
— cadres (section supérieure)	21
TOTAL :	141

Les prévisions de développement pour la quadriennie sont présentées dans le tableau ci-après.

c) *Investissements*

En vue d'acquérir les installations et les moyens que nécessitera son développement, un crédit de 150.000 D. d'investissements est prévu pour cette école ainsi décomposé :

ANNEE	C. P.	C. E.
1965	25.000	25.000
1966	75.000	50.000
1967	50.000	50.000
1968		25.000
Total Quadriennie	150.000	150.000

PRODUCTION PREVUE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA COOPERATION

Prévisions 1965 - 1968	Cadres des U. P.		CADRE de la Section moyenne		CADRE de la Section Supérieure		TOTAL Cumulé
	Nombre	Total cumulé	Nombre	Total cumulé	Nombre	Total cumulé	
Rappel de la production antérieure :		84		33		21	141
1er Juillet 1965	37	121	15	51	21	42	214
1er Mars 1966	37	158	-				251
1er Juillet »	-	-	15	66	21	63	287
1er Août »	37	195					324
1er Mars 1967	37	232	15	81	21	84	361
1er Juillet »							397
1er Août »	37	269					434
1er Mars 1968	37	306					471
1er Juillet «			15	96	21	105	517
1er Août »	37	343					544

7° *L'Ecole Nationale d'Administration*

a) *Organisation*

Cette école a fait l'objet d'une complète réorganisation par décret du 10 décembre 1964. Appelée à former désormais les agents appelés à être nommés à des emplois administratifs aux différents niveaux, elle comprend trois cycles d'études :

— *un cycle élémentaire comportant deux degrés* (2 *années d'études*)	— Formant les agents appelés à occuper des emplois de catégorie B et C (recrutement sur concours un niveau de la troisième année du second degré).
— *un cycle moyen comportant* 4 *années d'études*	— Formant les agents appelés à être nommés aux emplois administratifs de la catégorie A, autres que ceux réservés aux élèves du cycle supérieur (recrutement sur concours au niveau du baccalauréat).
— *un cycle supérieur comportant* 3 *années d'études*	— Formant des agents appelés à occuper des emplois administratifs de la catégorie A, autres que ceux réservés aux élèves du cycle moyen (recrutement sur concours au niveau de la licence).

b) *Prévisions*

Les prévisions de production de cadres par l'Ecole nationale d'administration pendant la quadriennie sont présentées dans le tableau ci-après.

CALENDRIER DE SORTIE DES PROMOTIONS DE L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

ANNEE	Catégories d'Agents	Nombre
1965 — Octobre - Novembre	« B » (2ème degré, Cycle Elémentaire)	40 - 50
1966 — Octobre - Novembre	« B » (2ème degré, Cycle Elémentaire)	80 - 90
1966 — Octobre - Novembre	« C » (1er degré, Cycle Elémentaire)	80 - 90
1966 — Juillet - Août	« A » (Cycle Moyen)	5 - 10
1966 — Décembre	« A » (Cycle Supérieur)	8 - 9
1967 — Avril - Mai	« A » (Cycle Moyen)	10 - 15
1967 — Octobre - Novembre	« B » (2ème degré, Cycle Elémentaire)	90 - 100
1967 — Octobre - Novembre	« C » (1er degré, Cycle Elémentaire)	90 - 100
1967 — Octobre - Novembre	« A » (Cycle Moyen)	30 - 40
1967 — Décembre	« A » (Cycle Supérieur)	3
1968 — Octobre - Novembre	« B » (2ème degré, Cycle Elémentaire)	90 - 100
1968 — Octobre - Novembre	« C » (1er degré, Cycle Elémentaire)	90 - 100
1968 — Octobre - Novembre	« A » (Cycle Moyen)	80 - 90
1968 — Décembre	« A » (Cycle Supérieur)	10 - 15

Les investissements prévus pour le développement de l'Ecole Nationale d'Administration s'élèvant, pour la quadriennie à 150.000 dinars, ainsi répartis :

1965		1966		1967		1968	
C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
20.000	10.000	30.000	30.000	50.000	50.000	50.000	60.000

8° *Centre de formation professionnelle d'agents des transports*

Ce Centre, destiné à satisfaire, entre autres, les besoins de la Société Nationale des Transports, en personnels d'entretien, mécaniciens et conducteurs, est à créer au cours de la quadriennie.

L'investissement prévu à cet effet s'élève à 100.000 D. ainsi répartis :

1965		1966		1967		1968	
C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
10.000	10.000	20.000	15.000	35.000	30.000	35.000	15.000

9° *Le Centre professionnel de formation banquaire*

Ce Centre est destiné à assurer le perfectionnement de certains agents des banques ou à leur permettre l'accès à des emplois spécialisés ou des postes d'encadrement et de responsabilité.

Ouvert en 1961, il comprend :

— une section élémentaire (recrutement au niveau de brevet) ;

— une section supérieure (recrutement au niveau du baccalauréat). Durée des études : 3 ans.

Il délivre soit un certificat de formation bancaire (section élémentaire), soit un diplôme supérieur de banque (section supérieure).

Il a délivré depuis sa création une vingtaine de certificats ou de diplômes supérieurs.

Les candidatures étant volontaires, parmi les agents déjà en fonction dans des banques, il est difficile de faire des prévisions de formation. On peut penser qu'une soixantaine d'agents obtiendront, au cours de la quadriennie, le certificat de formation bancaire ou le diplôme supérieur de banque.

10° *L'Institut Ali Bach-Hamba*

Créé fin 1963, avec la participation d'une asssistance technique étrangère, cet institut a une mission de perfectionnement des cadres et d'information relative à certains secteurs déterminés.

Il a commencé ses activités en 1964 par des cours de perfectionnement s'adressant à des cadres du journalisme ainsi qu'à des agents des services de documentation d'entreprises publiques ou privées.

Au cours de la quadriennie, ses actions en ce sens se poursuivront, entre autres, les cours de formation de documentalistes. Il est appelé à tenir, par ailleurs, des colloques et des séminaires sur des thèmes que des opportunités relatives au développement tunisien lui indiqueront.

Enfin, il se chargera de réunir une documentation aussi large que possible sur l'évolution de certaines techniques du développement.

TABLEAU RECAPITULATIF
DES INVESTISSEMENTS PREVUS POUR LES ENSEIGNEMENTS SPECIALISES ET ECHEANCIER

DESIGNATION	1965		1966		1967		1968		TOTAL	
	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
Cadre de l'aéronautique et de l'aviation civile	100.000	70.000	120.000	100.000	130.000	130.000	100.000	170.000	450.000	450.000
Formation hôtelière	10.000	10.000	20.000	15.000	35.000	20.000	35.000	45.000	100.000	100.000
Ecole Nationale de Coopération	20.000	10.000	30.000	30.000	50.000	50.000	50.000	60.000	150.000	150.000
Ecole Nationale d'Administration	20.000	10.000	30.000	20.000	50.000	50.000	50.000	60.000	150.000	150.000
Ecole de la Marine Marchande et de la Pêche	30.000	30.000	20.000	20.000	–	–	–	–	50.000	50.000
Centre de Formation des personnels des Transports	10.000	10.000	20.000	15.000	35.000	30.000	35.000	45.000	100.000	100.000
Total	190.000	120.000	240.000	210.000	300.000	290.000	270.000	380.000	1.000.000	1.000.000

1) Les institutions non mentionnées n'exigent que des crédits de fonctionnement

N.-B. — Investissements comptabilisés dans les secteurs correspondants :
— Ecoles de Santé Publique = 525.000 Dinars
— Institut des Sports = 370.000 Dinars

895.000 Dinars

CHAPITRE IV

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

I — SITUATION A LA VEILLE DE LA QUADRIENNIE 1965 - 1968

A) Considérations générales

Un des grands problèmes auquel la Tunisie a eu à faire face dès le lendemain de son indépendance, a été celui de la pénurie de techniciens de base et d'ouvriers qualifiés.

Le départ progressif des étrangers créait une situation d'autant plus délicate que la relève par des Tunisiens était rendue difficile, en raison de l'absence d'un système de formation professionnelle, héritée du protectorat.

Le besoin de main-d'œuvre qualifiée dans tous les secteurs économiques et à tous les niveaux de qualification fut rendu plus impérieux lorsqu'à travers les Perspectives Décennales, le gouvernement tunisien entendit promouvoir son économie pour sortir le pays du sous-développement.

C'est pourquoi une attention toute particulière a été portée, dans les travaux de planification à la mise sur pied d'un système de formation qui puisse progressivement satisfaire les besoins des différents secteurs de l'économie en expansion.

Cette formation diffère de l'enseignement professionnel proprement dit, dispensé dans les lycées ou collèges techniques ou dans les sections techniques des autres établissements.

Elle s'adresse en général, à des adultes qui ont déjà un métier mais qu'il s'agit de spécialiser ou de réorienter. Elle peut s'adresser également à des jeunes qui viennent de quitter l'enseignement professionnel et qu'il s'agit d'adapter aux réalités de la production. D'une manière générale cette formation a pour but de fournir des ouvriers qualifiés, susceptibles de répondre aux besoins, progressivement dégagés par le développement économique. C'est dans ce but qu'ont été définies les prévisions de la perspective décennale.

B) Prévisions de la Perspective Décennale

La création de nombreux centres à travers tout le pays a été prévue de manière à doter chaque gouvernorat d'un réseau de centres ou d'activités de formation, correspondant à ses besoins éventuels.

On donnera, ci-dessous, le tableau récapitulatif de la production envisagée, au cours de la décennie, pour chaque catégorie de formation ou de pre-formation professionnelle :

ANNEES	Opérations Aides-Maçons (1)	Pré-apprentissage (2)	Apprentissage (3)	F. P. A (4)	Perfectionnement (5)	Production d'ouvriers qualifiés par an (4 + 5)
1962	400	1.200	600	410	255	1.010
1963	200	2.100	600	1.210	605	1.810
1964	1.000	3.000	1.200	1.660	405	2.860
1962 - 1964	1.600	6.300	2.400	3.280	1.065	5.680
1965	1.200	3.900	1.050	2.410	480	3.460
1966	1.400	4.800	1.500	3.010	480	4.510
1967	1.600	5.700	1.950	3.460	555	5.410
1968	1.800	6.000	2.400	3.910	555	6.310
1969	2.000	6.000	2.850	4.360	555	7.210
1970	2.200	6.000	3.000	4.360	555	7.360
1971	2.400	6.000	3.000	4.360	555	7.360
1965 - 1971	12.600	38.400	15.750	25.870	3.735	41.620
1962 - 1971	14.200	44.700	18.150	29.150	4.800	47.300
			arrondis à	49.000		

La perspective décennale avait pris soin de bien préciser que la tâche de la F.P.A. en particulier ne sera pas terminée même si le secteur industriel était approvisionné suffisamment en main-d'œuvre qualifiée.

La F.P.A. remplira alors sa véritable mission permanente qui consiste à :

a) prendre le relais de l'enseignement technique scolaire pour la spécialisation et une meilleure adaptation des élèves, cas qui s'applique de plus en plus aux élèves brevetés de la section industrielle de l'enseignement moyen.

b) perfectionner et le cas échéant, reconvertir la main-d'œuvre déjà en place.

c) procéder au « recyclage » périodique des cadres de maîtrise afin de leur permettre de s'initier aux innovations techniques et à leurs applications.

Pour réaliser ces objectifs dans les meilleures conditions la perspective avait prévu la mise en place, dès que possible d'un « Institut national de formation professionnelle et de productivité » chargé en particulier :

— d'étudier les plans d'installation, les programmes de travail, etc, pour les actions de formation à entreprendre (permanentes, périodiques ou spéciales).

— de procéder à la revision périodique des plans et programmes d'action relatifs aux établissements permanents de formation pour répondre à l'évolution des techniques et des besoins.

— d'assurer, s'il y a lieu au travers de « Centres Pilotes » la formation des instructeurs, moniteurs ou conseillers de tous niveaux et de tous cadres destinés à assurer et contrôler tout ou partie de la formation des ouvriers et employés des agents de maîtrise et des futurs cadres pour l'agriculture, l'artisanat, le commerce et l'industrie.

La mise en œuvre de l'ensemble des systèmes de formation professionnelle envisagée (pré-apprentissage, apprentissage, F.P.A., perfectionnement, formation des instructeurs) avait exigé une prévision de : 4.865,000 Dinars, d'investissements, tandis que les dépenses de fonctionnement devaient passer de : 375.100 D. en 1962 à 1.826.100 D. en 1971.

C) Prévisions et réalisations du Plan triennal

1° *Prévisions du plan triennal*

Compte tenu de l'urgence qui se manifestait dans le secteur de la formation professionnelle, une partie importante des prévisions de la perspective décennale, a été inscrite dans le plan triennal.

ANNEES (1)	Opérations Aides-Maçons (2)	Pré-apprentissage (3)	Apprentissage (4)	F. P. A. (5)	Perfectionnement (6)	Production d'ouvriers qualifiés par an (4 + 5) (7)
1962	400	1.200	600	410	255	1.010
1963	800	2.100	600	1.210	405	1.810
1964	1.000	3.000	1.200	1.660	405	2.860
1962 - 1964	2.200	6.300	2.400	3.280	1.065	5.680
			5.600 Cadres de Base en 3 ans			

L'investissement prévu était de 2.965.000 Dinars.

2° *Réalisations du Plan Triennal*

Le bilan des réalisations du plan triennal dans le domaine de la formation professionnelle est le suivant :

a) Les Centres de formation professionnelle pour adultes

Les Centres créés au cours de cette période et leur production en ouvriers qualifiés, se présentent ainsi :

CENTRES	PRODUCTIONS
Centre polyvalent de RADES	105 ouvriers qualifiés par an
Centre polyvalent du KEF	60 ouvriers qualifiés par an
Centre polyvalent de SOUSSE	105 ouvriers qualifiés par an
Centre polyvalent de SFAX	90 ouvriers qualifiés par an

Par ailleurs, le centre de Gabès est complètement achevé et démarrera avant la fin de l'année 1964.

Les Centres de Gafsa, Médenine, Kairouan et Béja sont également achevés et fonctionneront au début 1965 au plus tard. Un centre du bâtiment à Ben Arous sera achevé en 1965.

Par rapport aux prévisions en production en cadres de la perspective, on a constaté un certain retard, dû essentiellement aux délais exigés par la construction et l'équipement des centres ainsi que la difficulté de recruter du personnel instructeur.

b) Le pré-apprentissage

En matière de pré-apprentissage, 40 centres ont été créés et fonctionnent où 800 jeunes de 14 à 17 ans ont suivi les cours en 1962 et 1963. 15 autres centres sont équipés et entreront prochainement en service. Quantitativement ces résultats correspondent aux prévisions du plan triennal.

c) L'apprentissage

En ce qui concerne l'apprentissage, on signalera que 5.000 apprentis sont en place depuis 1962 au titre de différentes spécialités et pour une période de deux ans.

d) La formation d'aides-maçons

D'abord faible en 1962, cette formation s'est accrue à partir de 1963 : 25 sections ont été créées parmi les chantiers de lutte contre le sous-développement. L'ensemble de ces sections produira annuellement 460 ouvriers du bâtiment ; 10 sections nouvelles seront créées fin 1964, début 1965.

e) Stage en entreprises

On signalera l'organisation de stage en entreprises qui s'adressent à de jeunes titulaires du Brevet d'Enseignement Moyen, du C.A.P. ou d'un niveau équivalent : 130 stagiaires ont été placés en usines.

f) La promotion supérieure du travail

Des cours de promotion supérieure du travail non prévus par le plan triennal ont été

institués. Ils sont destinés aux travailleurs qui désirent parfaire leur culture mathématique et technique. 1.130 jeunes et adultes ont suivi ces cours depuis 1963. Il semble que cinq cents d'entre eux forment le noyau stable de cette promotion.

g) **L'Institut National de Formation Professionnelle**

L'Institut de Radès a été mis en place, dès l'année 1962.

Pendant la Triennie, sa production a été la suivante :

— Recyclage d'instructeurs de F.P.A. 20 :
— Instructeurs pour les centres de pré-apprentissage : 80 ;
— Maîtres d'enseignement général pour les centres de pré-apprentissage : 58 :
— Conseillers d'apprentissage : —

Tel est le bilan schématique des réalisations en matière de formation professionnelle, dans les centres d'Etat. A cela s'ajoutent toutes sortes de formation professionnelle opérées par les entreprises elles-mêmes, et qui sont difficilement chiffrables.

Les investissements par l'Etat pour la formation professionnelle, pendant la Triennie s'élèvent :

NATURE	PREVUS	OUVERTS
Projets en cours	200.000	99.991
Projets nouveaux	2.765.000	2.589.353
Total.....	2.965.000	2.689.344

III — LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE CADRE DU PLAN QUADRIENNAL 1965 - 1968

A) Les Impératifs

Compte tenu de l'expérience acquise dans ce domaine pendant la Triennie écoulée, des donnée nouvelles recueillies tant sur la physionomie de la main-d'œuvre en Tunisie que sur la nature et l'importance du développement économique escompté durant les quatre prochaines années, il a été possible de fixer un certain nombre d'impératifs qui ont présidé à l'élaboration de notre plan en matière de formation professionnelle.

Ces impératifs peuvent s'articuler autour des options suivantes :

a) *Ajuster la formation aux besoins* réels du pays en main-d'œuvre qualifiée, ce qui implique :

1° Des données statistiques régulières et précises sur le marché de l'emploi ;

2° Des institutions souples susceptibles de s'adapter constamment et rapidement à l'évolution économique et capables de satisfaire les nouveaux besoins en main-d'œuvre.

b) *Réaliser la meilleure formation possible au moindre coût, ce qui suppose :*

1° Une orientation et une sélection appropriée des candidats aux différents moyens de formation, qui devront tenir compte du niveau scolaire des candidats. Cette politique se trouvera facilitée si ce n'est imposée par le développement de l'enseignement dans le pays.

2° Une utilisation maximale des locaux et des équipements existants, par un systeme soit de rotation (deux équipes par jour) soit d'utilisation, en cours du soir, ou aux jours et heures creuses, pour des formations ou du perfectionnement à l'intention d'apprentis, d'ouvriers en emploi, etc.

3° Une valorisation du travail des stagiaires pour l'introduction, dans les progressions, de la confection de travaux utiles et réels (outils divers, agencements, etc) susceptibles d'être utilisés pour l'équipement des centres nouveaux ou d'être vendus à des particuliers ou à des collectivités publiques.

c) *Associer le plus étroitement possible les entreprises privées*, et d'une façon plus générale, la profession au programme de formation professionnelle.

Ce faisant la profession se sentira directement concernée par la politique de formation professionnelle développée par le plan dont elle sera en mesure d'inspirer l'orientation et la qualité.

En recherchant cette collaboration des entreprises privées ce plan est animé par :

— Le souci d'économie ;
— Le souci d'efficacité de la formation ;
— Le souci d'ajuster la formation aux besoins.

La participation de la profession à la formation sera encouragée par des moyens appropriés alliant une politique plus libérale en matière de ristournes sur la taxe de formation professionnelle à certains encouragements d'ordre fiscal qu'il conviendra de définir et de préciser.

Ces considérations ont conduit à envisager d'apporter des correctifs et des améliorations aux prévisions contenues dans « les perspectives décennales », sans nuire pour autant au rythme de la formation des cadres et sans obérer le budget de l'Etat par un surcroît d'investissement en constructions et équipements.

On étudiera les modifications à apporter aux structures des différents moyens de formation existants ; on précisera ensuite l'évaluation de la capacité de formation, les efforts d'investissement en construction et équipement, l'incidence de ces investissements sur le plan de la gestion.

B) Réforme de structures et prévisions pour 1965 - 1968

a) *Le pré-apprentissage et l'apprentissage*

Les centres de pré-apprentissage devaient initialement recevoir 60 stagiaires par centre. Il est apparu, au stade des études et des réalisations que ces effectifs étaient trop importants tout particulièrement en ce qui concerne les travaux d'atelier. Ces effectifs ont été ramenés à 40 par centre.

Malgré la réduction des effectifs, la tâche de l'instructeur technique demeure largement au dessus de ses moyens en raison du nombre trop élevé (6) des spécialités professionnelles auxquelles il doit initier les stagiaires.

Pour remédier à cette situation, il sera procédé à un aménagement des effectifs qui seront de 60 par centre avec un effectif de personnel de 1 maître d'éducation générale et 2 instructeurs techniques pour l'atelier. Cette nouvelle articulation permet d'augmenter de 50 % les effectifs actuels, sans augmenter les investissements et surtout, elle permet d'espérer une meilleure qualité de la formation, chacun des deux instructeurs ayant à initier les jeunes à trois spécialités connexes; ajustage, soudure et forge, par exemple, pour l'un, électricité, mécanique-auto et métaux en feuille pour l'autre.

Il est proposé, compte tenu du nombre de centres réalisés, au cours du premier plan triennal (55), des objectifs contenus dans « Les Perspectives Décennales », de l'augmentation des effectifs envisagés précédemment, de fixer à 10 centres par an les créations pour les années 1965 à 1968 : soit au total 40 centres nouveaux.

En ce qui concerne l'aprentissage au sein de l'entreprise, c'est le moyen par excellence d'accéder à la qualification professionnelle. Dans l'optique du plan, il est appelé à un développement croissant tant qualitatif que quantitatif.

Cependant dans ce domaine, la profession doit prendre conscience de ses responsabilités et de ses possibilités.

Il est prévu donc que les entreprises importantes consentent un effort particulier en matière d'apprentissage, par la création d'ateliers ou de centres affectés spécialement à l'apprentissage et disposant d'un personnel compétent pour la formation pédagogique et technique auquel l'INPFP est en mesure de proposer des solutions concrètes et un soutien important.

Les entreprises de moindre importance pourraient se regrouper pour créer en commun un centre d'apprentissage inter-entreprises.

Ces formules qui sont essentiellement caractérisées par leur souplesse, leur coût peu élevé et leur adaptation constante au climat, de ou des entreprises, sont assurées du concours total du gouvernement.

Des cours théoriques seront organisés à l'intention des apprentis. Ces cours qui doivent porter sur la technologie professionnelle, les mathématiques appliquées, le dessin industriel, l'éducation générale et civique seront rendus obligatoires pour les agglomérations de Tunis, Sousse, Sfax, Bizerte et leurs banlieues.

L'apprentissage sera sanctionné par un diplôme : le « Certificat de fin d'apprentissage », qui sera délivré par un jury triparti dans lequel la profession aura un rôle prépondérant.

Parallèlement à ces réformes de structures, l'implantation géographique des conseillers d'apprentissage devra se développer. Au nombre de 25, actuellement, les conseillers exercent leur activité essentiellement à Tunis, Sousse, Sfax et Bizerte. Il est proposé de porter leur nombre à 75 en fin du plan quadriennal, soit une augmentation de 50 unités.

b) *La formation professionnelle pour adultes*

On évoquera d'abord la formation des aides-maçons. Cette formation qui s'adresse aux adultes des chantiers de lutte contre le sous-développement, très peu scolarisés, a donné des résultats concluants. Elle se heurte toutefois au manque de moyens de contrôle nécessité par la très grande dispersion des sections actuellement en fonctionnement.

Le nombre de sections étant de 25, il est proposé de le doubler et d'affecter deux instructeurs au contrôle permanent de cette formation.

En ce qui concerne la formation professionnelle des adultes en général il n'apparaît pas indispensable, au cours de la période quadriennale de consentir des investissements nouveaux en construction et en équipement.

Des efforts particuliers vont tendre à obtenir un doublement, d'effectifs par une utilisation optimum des locaux et des équipements, par l'institution de doubles équipes selon des horaires spécialement étudiés, chaque fois que la possibilité en sera offerte. Il sera nécessaire par ailleurs de créer des centres de dégrossissage liés aux centres de formation professionnelle pour adultes de Tunis, Sousse et Sfax.

Les seuls investissements demandés concernent :

— l'extension du centre de bâtiment de Ben-Arous. En effet, le projet, adopté comporte les classes, locaux administratifs, cantine, cuisines, sanitaires, ainsi qu'un seul atelier. Les autres ateliers, soit 14, seront édifiés, sous forme de travaux pratiques par les stagiaires eux-mêmes. Un crédit de 50.000 dinars paraît indispensable pour réaliser cette extension.

— la création d'un centre national de formation des tailleurs. Cette création est vivement souhaitée par la profession. Elle est destinée à fournir à la confection masculine la main-d'œuvre qualifiée qui lui fait actuellement défaut. Elle imposera une dépense d'investissement de 30.000 dinars seulement.

Les besoins globaux de la profession sont estimés à 400 ouvriers spécialisés.

Ce centre comportera 2 cycles :

— un cycle de formation (apprentissage avec cours théoriques) d'une durée de 2 à 3 ans pendant laquelle l'ouvrier est en fonction chez un tailleur.

— un cycle de perfectionnement et de spécialisation d'une année avec possibilité de stage à l'extérieur.

Le niveau de recrutement sera la fin de l'enseignement technique, primaire, la capacité sera de 50 par an.

Ce centre sera placé sous le contrôle de l'Office du Textile et de la profession et sous la tutelle du Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales.

Enfin, un crédit de 150.000 dinars est prévu, en fin de quadriennie afin de permettre la mise en place de C.F.P.A. appelés à assurer des formations que l'exécution du plan quadriennal aura fait apparaître et destinés à assurer la production nécessaire en ouvriers spécialisés au cours de la période suivante de planification.

c) *Le perfectionnement professionnel*

Deux aspects du problème seront étudiés successivement :

1° Le perfectionnement professionnel dans des centres spécialisés ;

2° Le perfectionnement professionnel en entreprise.

c) *Le perfectionnement professionnel dans des centres spécialisés ;*

Il s'agit d'abord des centres suivants :

— Le Centre d'instruction et de perfectionnement électro-technique ;
— Le Centre de mécanique-auto de l'Ariana ;
— Le Centre de perfectionnement de Menzel-Bourguiba ;

— Le Centre d'Instruction et de Perfectionnement Electro-Technique

En raison des besoins pressants de la S.T.E.G., les travaux d'extension du Centre d'instruction et de perfectionnement électro-technique ont été entrepris en 1963, en accord avec le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances, la S.T.E.G. acceptant d'en assurer le pré-financement avec remboursement dans les deux années qui suivent. Celui-ci doit donc intervenir fin 1965 et début 1966, soit 400.000 dinars.

L'extension concerne aussi bien les effectifs que les spécialités enseignées.

Aux spécialités professionnelles déjà enseignées au Centre, vont s'ajouter les spécialités suivantes :

— Gaziers de distribution ;
— Dépanneurs et monteurs radio et télévision ;
— Monteurs frigoristes d'appareils ménagers.

Les effectifs qui étaient de 76 par an, passeront à 120.

Parallèlement sera organisé un perfectionnement destiné aux ouvriers et contremaîtres en emploi. Chaque année 250 agents participeront à des sessions de perfectionnement de durée variable, allant, de 2 semaines à 6 mois, selon les spécialités professionnelles.

Il conviendra d'obtenir, en accord avec les chefs d'entreprises, la généralisation du perfectionnement à l'intention du personnel en emploi, quel que soit son niveau professionnel. Ce perfectionnement constitue un moyen dynamique de gestion et de promotion du personnel insuffisamment connu et exploité par nos employeurs.

— **Le Centre de Mécanique-Auto de l'Ariana**

Logé dans les locaux provisoires, le centre sera installé dans ses locaux définitifs en 1965.

— **Le Centre de Mécanique Générale de Menzel-Bourguiba**

Installé dans l'ancienne pyrotechnique, le centre a ouvert ses portes en 1963, avec cinq sections. Sa capacité sera progressivement portée à 230 stagiaires par an.

Un perfectionnement professionnel des artisans et des ouvriers en emploi y sera également organisé.

Par ailleurs, deux autres réalisations sont envisagées au cours de la quadriennie.

— **Extension du Centre Régional de Sfax**

Ce centre assure actuellement, d'une part la formation professionnelle pour adultes dans quelques spécialités, et, d'autre part, le perfectionnement dans certaines de ces spécialités.

Il est envisagé d'élargir la mission de perfectionnement du centre à des techniques intéressant particulièrement le développement de la région de Sfax (ex : chimie, phosphates, etc) et éventuellement à des techniques répondant à des activités en voie de création dans le sud, (ex : pétrole). Un investissement de 250.000 dinars est prévu à cet effet.

— **Création d'un Centre de Perfectionnement des Coiffeurs**

Il existe une formation de techniciens de la coiffure dans le cadre de l'enseignement moyen mais, les éléments formés ne sont pas toujours utilisables immédiatement en raison du temps relativement court de la formation et du manque de contact avec la profession. Le centre de perfectionnement envisagé, fonctionnerait avec le concours des professionnels.

Les études pratiques constitueraient des années de spécialisation poussée, et le centre jouerait ainsi pour les sections « coiffure » de l'enseignement moyen, le rôle que joue l'Ecole de comptabilité et de secrétariat pour les sections commerciales ou celui qu'assument les centres de perfectionnement pour certains éléments des sections industrielles de ce même enseignement moyen.

Il n'exigera que des crédits de fonctionnement.

Enfin, il est prévu un crédit de 240.000 D. sans spécification précise pour l'instant. Ce crédit est destiné à faire face à des besoins en formation qui se révèleraient dans les régions du centre ou du sud, appelées à connaître certaines industrialisations en raison de la politique de développement régional équilibré.

2) Le Perfectionnement Professionnel en entreprise

Institués en 1962, les stages en entreprises se sont avérés constituer un moyen efficace et peu onéreux de faciliter l'insertion des jeunes tunisiens titulaires du B.E.M. ou du C.A.P. dans le circuit de la production. Il répond aux désirs exprimés par les employeurs et peut être considéré comme le moyen le plus apte à favoriser l'adaptation du jeune à l'ambiance et au rythme industriel.

Le hiatus qui existait entre la formation du type scolaire et les impératifs du travail industriel se trouve heureusement comblé par une institution dont le développement doit être envisagé.

Des conseillers d'apprentissage seront spécialisés pour suivre et développer cette initiative qui a rencontré l'approbation complète des employeurs.

Le nombre de stagiaires en entreprise pourra être porté successivement à :

— 200 en 1965 ;

— 300 en 1966 ;

— 400 en 1967 ;

— 500 en 1968 ;

Soit 1.400 stagiaires en entreprise à perfectionner durant la prochaine quadriennie.

— **La Promotion Supérieure du Travail**

d) *La formation professionnelle supérieure*

Le succès qu'elle connait auprès des jeunes travailleurs et cadres, les concours désintéressés qu'elle a provoqué de la part des responsables des sociétés nationales, l'approbation unanime qui a été donnée par les différents départements ministériels intéressés nous font obligation de poursuivre l'œuvre entreprise et de la conduire à son terme.

En fin de quadriennie, le cycle de la promotion supérieure du travail sera complet pour certaines spécialités telles que : les mathématiques, l'électricité et la mécanique.

Soucieux d'éviter les doubles emplois et les investissements insuffisamment utilisés, nous proposons que le centre d'apprentissage et d'orientation professionnelle prévu au plan triennal est doté d'un crédit de 300.000 dinars, soit conçu et équipé en sorte qu'il puisse être utilisé, pendant le jour à l'intention des apprentis, et après les horaires normaux, à l'intention de la promotion supérieure du travail.

Pour réaliser ces modifications, un amphithéâtre pour 300 personnes, deux laboratoires avec leur équipement un crédit complémentaire de 50.000 dinars est demandé. (imputé sur les crédits du centre spécialisé d'apprentissage de Tunis).

— **L'Institut National de Productivité et de Formation Professionnelle**

Les besoins actuels et futurs en personnel qualifié, sont d'autant plus importants et pressants que le plan quadriennal est placé sous le signe de l'industrialisation.

L'adaptation de nouveaux éléments non encore au travail, permettra d'initier aux emplois spécifiques, pour mieux les utiliser, à la fois des jeunes ayant atteint les classes niveau terminal de l'enseignement secondaire, et des diplômes de l'enseignement technique. Ainsi, seront résolus certains problèmes actuels de préparation à l'emploi.

Par ailleurs, ces besoins expliquent l'importance de l'adaptation du perfectionnement des techniciens et des cadres, non seulement dans le domaine fonctionnel, mais aussi dans le domaine des connaissances technologiques, en mettant l'accent sur le rôle futur de formateurs dévolu à ce personnel dont, on peut attendre ainsi un effet multiplicateur au sein même des entreprises dans lesquelles il se trouvera engagé.

C'est en fonction de ces principes qu'ont été déterminés les objectifs du département de la formation professionnelle de l'I.N.P.F.P. pour la quadriennie.

Ces objectifs nouveaux porteront éventuellement sur :

— la formation de perfectionnement technique et pratique au sein des entreprises s'adressant directement aux cadres de maitrise et, indirectement aux ouvriers par l'intermédiaire d'instructeurs techniques spécialisés.

— l'adaptation et le perfectionnement de jeunes diplômés des établissements secondaires (options techniques) destinés à devenir, soit des formateurs pour les sections de formation de techniciens dont la création est envisagée dans le système national de formation professionnelle, soit les éléments de base, embryons des services techniques d'exécution des entreprises (futur personnel d'encadrement de ces services techniques).

— la formation et le perfectionnement systématiques du personnel des services d'entretien des entreprises soit directement par des actions dans l'entreprise, soit indirectement par la prépa-

ration des formateurs destinés aux sections d'entretien des centres F.P.A. et des centres de perfectionnement professionnel.

Le tableau G, en annexe III, indique la capacité de production de cadres, qui découlera de l'ensemble de ces actions.

— Création d'un Institut National du Travail et d'Education Ouvrière

Cet institut aura pour mission de perfectionner non seulement les agents de l'Inspection du Travail, mais aussi tous les fonctionnaires du Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales et des autres Secrétariats d'Etat intéressés, ainsi que les agents des organisations professionnelles.

Les objectifs de cet institut peuvent être ainsi définis :

— perfectionner les fonctionnaires du ministère du Travail et des autres ministères spécialisés en matière de travail (ingénieurs des mines et des transports, etc) aux différents niveaux de la hiérarchie et les préparer aux diverses activités spécialisées : inspection du Travail, main-d'œuvre, sécurité sociale, relations entre employeurs et travailleurs, etc.

— mettre en œuvre des programmes de perfectionnement accélérés des cadres subalternes et moyens de l'administration du travail (contrôleurs du travail, conseillers de l'apprentissage, etc) dans le pays où existe une pénurie de candidats qualifiés pour renforcer ces cadres aux rythmes exigés par des besoins immédiats.

— mettre en œuvre des programmes de formation de cadres syndicaux.

— participer et contribuer à la formation des professeurs, moniteurs et instructeurs dans les domaines du travail, de la protection des travailleurs et de l'éducation ouvrière.

— effectuer des études et recherches concernant les problèmes du travail et de la protection des travailleurs ; à cet effet, équiper un laboratoire d'hygiène et de sécurité du travail.

— organiser un service d'informations publiques (publication, presse, radio, conférence, séances audio-visuelles sur les problèmes du travail).

— inspirer ou même mettre sur pied et organiser un programme d'éducation ouvrière.

— encourager et au besoin organiser l'enseignement des problèmes du travail et de la protection des travailleurs dans les établissements traditionnels d'enseignement : par exemple, l'enseignement des problèmes de la sécurité et de la prévention des accidents et des maladies professionnelles dans les facultés et les écoles techniques ; la vulgarisation des éléments du droit du travail dans les collèges moyens, techniques et les instituts commerciaux, etc.

— participer à des programmes de formation entrepris par l'industrie et le commerce.

Ces effectifs seront de 150 élèves et 150 stagiaires.
30.000 dinars sont prévus pour cette réalisation.

e) *La formation féminine*

Les précédents développements ne concernent que la formation professionnelle *masculine* sous tous ses aspects.

A la suite du développement de l'instruction des filles et du mouvement spécial d'émancipation de la femme tunisienne, on constate une progression constante dans l'emploi d'éléments féminins dans le marché du travail. Ce mouvement se constate non seulement dans les métiers traditionnels (artisanat) mais aussi dans les branches nouvelles d'activités tels que services, tourisme, industrie, etc.

Outre la formation générale ou spécialisée dispensée par l'éducation nationale (1) nous

(1) On signalera en particulier — qu'en plus des form tions déjà existantes, offertes aux filles (Section générale, section secrétariat, section industrielle, couture) — il va être créé dès le début de la quadriennie, une section sociale qui préparera les jeunes femmes aux écoles de la Santé Publique.

devons envisager la création, d'une part de centres de formation professionnelle pour femmes adultes, et d'autre part de promotion de la femme au foyer.

1) La Formation Professionnelle Féminine

Il s'agit d'une formation qui doit permettre à l'intéressée de déboucher sur l'emploi.

Elle comprendra :

— les centres de pré-apprentissage féminins.

Le recrutement dans ces centres réservés aux filles ayant le niveau de fin d'études primaires, d'implantation générale, ils sont destinés à satisfaire les besoins locaux des divers secteurs de l'économie qui ont vocation aux petits emplois féminins.

Est prévue la création de :
— 1 centre pilote à Tunis en 1965 ;
— 5 centres pilotes en 1966 ;
— 7 centres pilotes en 1967 ;
— 7 centres pilotes en 1968.

La formation sera d'une durée d'un an. Une production de 640 est attendue pour la quadriennie.

— Le Centre National Féminin Polyvalent de Formation Professionnelle

Avec 10 sections, d'une capacité de 150 élèves, avec internat — il a pour but de préparer à différentes spécialités féminines nécessaires à la vie du pays — son recrutement est assuré parmi les défaillantes de l'enseignement moyen ou secondaire.

Les sections prévues seront choisies ultérieurement compte tenu des besoins des différentes activités implantées dans le pays (textile, confections, montage, conserveries, commerce, activités hôtelières, etc).

2) La Promotion de la Femme au Foyer

Il s'agit d'une œuvre populaire à mettre sur pied avec le concours des organisations nationales et des autorités locales. L'objectif est de contribuer à la promotion de la femme au foyer, en l'initiant aux meilleures conditions de tenue et de gestion d'un ménage. Cette action comprend entre autres, l'initiation aux travaux ménagers qui pourraient permettre à la femme de contribuer à l'équilibre financier du ménage (ex : tricotage, cuisine, nutrition, puériculture, entretien des effets de ménage, budget de ménage, etc). Pour la réussite de cette action une formule souple est à mettre sur pied dans le cadre des orientations suivantes :

— cette formation n'est nullement destinée à l'emploi ;

— elle aura lieu dans des locaux disponibles : maisons du peuple, de jeunes, locaux municipaux, etc.

Cette formation sera faite par des cours de travail et des visites à domicile.

Le personnel nécessaire à cette formation sera constitué par les femmes de la localité, qui ont acquis une qualification suffisante pour communiquer leur expérience, et dont le concours sera bénévole.

La formation sera dispensée pendant quelques heures par semaines et s'adressera uniquement à des volontaires.

Cette action est appelée à un rayonnement certain dans le pays et le nombre de centres de formation de la femme au foyer peut s'élever rapidement jusqu'à 4 ou 500.

f) *La protection sanitaire des travailleurs*

La sécurité sociale étant traitée ailleurs, on n'abordera ici que l'aspect de la protection *préventive* des travailleurs. Les assurés sociaux recevront les soins que leur état nécessite dans les formations hospitalières existantes et il n'y a pas lieu de prévoir une infrastructure parallèle pour les assurés sociaux et leurs familles.

Par contre, il convient de donner une nouvelle impulsion à l'action préventive. Pour stimuler et coordonner la médecine du travail, la création d'un « *Institut Central d'Hygiène du Travail* » est prévue. En effet, face au développement de l'industrie, de la mécanisation de l'agriculture, une forte proportion de la jeunesse tunisienne va se trouver confrontée avec les activités techniques et des outillages complexes. La médecine du travail se doit de jouer le rôle de prévention et d'éducation qui lui incombe. Les investissements nécessaires à cet institut seront de : 10.000 dinars pour la quadriennie. Parallèlement, une clinique médico-sociale pour les victimes du travail et rattachée à la Santé publique, est prévue.

ANNEXE I

RAPPEL DES REFORMES STRUCTURELLES ET DES PROJETS NOUVEAUX POUR LA QUADRIENNIE CONCERNANT LA FORMATION PROFESSIONNELLE

I — REFORMES STRUCTURELLES

A) **Pré-apprentissage**

— Augmentation des effectifs qui seront de 60 par centre (au lieu de 40).

— Doublement des effectifs des instructeurs techniques (2 instructeurs par atelier au lieu d'un seul).

B) **Apprentissage**

— Institution d'un diplôme : certificat de fin d'apprentissage délivré par un jury tripartite.

— Durée de l'apprentissage écourtée d'un an (2 années au lieu de 3) compte tenu de l'institution des centres de pré-apprentissage.

C) **Formation d'Aides-maçons**

— Doublement du nombre de sections (actuellement 25).

D) **Formation Professionnelle pour Adultes**

— Doublement des effectifs des centres par une utilisation maximale des locaux et des équipements et par un aménagement éventuel des locaux.

E) **Perfectionnement Professionnel**

— Extension des 3 centres inter-régionaux :

a) *Centre d'Instruction et de perfectionnement électro-technique.*

— Augmentation des effectifs (120 au lieu de 76).

— Enseignement de nouvelles spécialités :

— Gaziers de distribution ;
— Dépanneurs et monteurs radio et télévision ;
— Monteur, frigoristes et d'appareils ménagers.

— Parallèlement, organisation de sessions de perfectionnement destinés aux contremaîtres et ouvriers en emploi.

b) *Centre de mécanique-auto de l'Ariana*
— Installation dans ses locaux définitifs en 1965.

c) *Centre de mécanique générale de Menzel-Bourguiba*

— Augmentation des effectifs (en 1967, 230 stagiaires au lieu de 75).

— Organisation de cycles de perfectionnement destinés aux artisans et ouvriers en emploi.

— Développement du perfectionnement professionnel en entreprise.

F) La Formation Professionnelle Supérieure

— Développement des actions de l'I.N.P.F.P.
— Compléter le cycle de la promotion supérieure du travail en fin de quadriennie.
— Utilisation du centre d'apprentissage et d'orientation professionnelle pendant le jour à l'intention des apprentis et après les horaires normaux à l'intention de la promotion supérieure du travail pour éviter les double-emplois.
— Prévoir au sein de ce centre un amphithéâtre pour 300 personnes et 2 laboratoires avec équipement.

II — PROJETS NOUVEAUX DE LA QUADRIENNIE

1) Pré-apprentissage

— Fixation à 10 centres par an les créations pour les années 1965 à 1968.

2) Apprentissage

— Création d'un centre d'apprentissage et d'orientation professionnelle. Projet doté d'un crédit de 300.000 dinars au titre du premier plan triennal. Crédits complémentaires de 50.000 dinars demandés au titre du plan quadriennal pour étendre ses attributions.

— Création de cours complémentaires à Sousse, Sfax et Bizerte.

3) Formation Professionnelle pour Adultes

— Extension du centre de F.P.A. (Bâtiment) de Ben-Arous.
— Création d'un centre de F.P.A. (tailleurs).
— Prévision en vue d'un ou plusieurs centres destinés à faire face à des besoins révélés par l'exécution du plan.

4) La Formation Professionnelle Supérieure

— Extension du Centre d'Instruction et de Perfectionnement Electronique.
— Extension du Centre de Perfectionnement Professionnel de Menzel-Bourguiba.
— Extention du Perfectionnement au Centre Régional de Sfax.
— Création du Centre de Perfectionnement des Coiffeurs.
— Prévisions en vue de l'extension du perfectionnement dans les régions du centre et du sud.
— Création d'un Institut National du Travail et d'Education Ouvrière.

5) Formation Professionnelle Féminine

— Pré-apprentissage ; création à partir de 1965 de 20 centres féminins pour la quadriennie.
— Formation professionnelle : création d'un centre féminin de 10 sections avec internat.
— Promotion de la femme au foyer.

6) Création d'un magasin central à Tunis pour servir de dépôt aux équipements, outillage et matière d'œuvre.

7) Création d'un atelier de confection de reproduction, d'impression et de diffusion du matériel pédagogique (fiches techniques, dessins, tableaux pédagogiques). Cette réalisation se fera soit dans le cadre de l'Institut de Radès, soit dans un autre cadre.

Dans ce dernier cas, l'Institut de Radès gardera néanmoins la conception des moyens audio-visuels.

8) Service de l'emploi

— Création de 10 bureaux publics de placement dans les gouvernorats où il n'en existe pas actuellement.

ANNEXE II

LES INVESTISSEMENTS

TABLEAU I

INVESTISSEMENTS NECESSAIRES AU PRE-APPRENTISSAGE

ANNEES	NOMBRE de centres	COUT de la construction	COUT en équipement	TOTAL
1965	10	70.000	60.000	130.000
1966	10	70.000	60.000	130.000
1967	10	70.000	60.000	130.000
1968	10	70.000	60.000	130.000
Total.....	40	280.000	240.000	520.000

TABLEAU II

INVESTISSEMENTS NECESSAIRES A L'APPRENTISSAGE (en millier de Dinars)

DESIGNATION	Exécution des Travaux				Répartition des Investissements							
					1965		1966		1967		1968	
	1965	1966	1967	1968	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
Création à Tunis d'un centre spécialisé	Début		Achèvement		(1) 300	100	-	200	50	50	-	-
Création de 3 centres pour cours complémentaires (Bizerte, Sfax et Sousse) 250 m2 à 40 D. pour chaque centre — soit 30.000 D. au total..	Début		Achèvement		-	-	30	20		10	-	-
					300	100	30	220	50	60		
Total.....					380.000 Dinars							

(1) Dotation qui, existant déjà au Plan Triennal, mais n'ayant pas été utilisée, a été inscrite sur la quadriennie.

TABLEAU III

INVESTISSEMENTS NECESSAIRES POUR LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

(en milliers de Dinars)

DESIGNATION	Exécution des Travaux				Répartition des Investissements							
					1965		1966		1967		1968	
	1965	1966	1967	1968	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P	C. E.	C. P.
Centre du bâtiment de Ben Arous			Achèvement			(1) 110	50	(2) 130		20		
Centre National de Formation des Tailleurs ..							30	30				
Création des Centres destinés à faire face à des besoins révélés par l'exécution du plan ..									100	100	50	50
Total.....					C. E. = 230 C. P. = 440							

(1) Crédits prévus au Plan Triennal (210.000) et engagés en 1963.
(2) Dont 100 représentent le reliquat en paiement du crédit de 210.000 et 30.000 la première tranche de paiement du crédit d'engagement de 50.000 Dinars en 1966.

TABLEAU IV

INVESTISSEMENTS NECESSAIRES POUR LES CENTRES DE PERFECTIONNEMENT

(en milliers de Dinars)

DESIGNATION	Exécution des Travaux				Répartition des Investissements							
	1965	1966	1967	1968	1965		1966		1967		1968	
					C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P
Centre d'instruction et de perfectionnement électro-technique	Achèvement				(1) 400	200		200				
Centre de perfectionnement de Menzel-Bourguiba (extensions) aménagement et équipement.	Achèvement				200	200						
Extension du perfectionnement au Centre régional de Sfax .							100	100	150	150		
Extension du perfectionnement dans des centres existants ou création d'un centre pour répondre aux besoins éventuels du Centre ou du Sud .									100	50	140	100
Centre de perfectionnement des coiffeurs					N'exigera que des crédits de fonctionnement							
Total.....					C. E. : 1090 C. P. : 1000							

(1) Il s'agit de remboursement à la S. T. E. G. des sommes que cet organisme a avancées pour la construction et l'aménagement du centre.

TABLEAU V

INVESTISSEMENTS NECESSAIRES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'I.N.P.F.P.

(Département Formation Professionnelle)

Nature des Dépenses	TOTAL	1965	1966	1965	1967
A) Constructions	32.000 D.	20.000 D.	12.000 D.	-	-
B) Equipements	15.000	15.000	-	-	—
	47.000 D.	35.000 D.	12.000 D.	-	—

TABLEAU VI

INVESTISSEMENTS NECESSAIRES POUR LA FORMATION FEMININE

(en milliers de Dinars)

DESIGNATION	Exécution des Travaux				Répartition des Investissements							
	1965	1966	1967	1968	1965		1966		1967		1968	
					C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
Centre National Féminin de Formation Professionnelle — Construction et équipement pour une superficie de 4.000 m2 à 40 D. le m2 = 160.000 Dinars. — acquisition du terrain et aménagement = 10.000 et 230.000 Dinars.	Début		Achèvement		200	100	50	100		50		
Centre de pré-apprentissage féminin	Début			Achèvement	20	20	150	150	100	100	30	30
Total.....					C. E. = 550 C. P. = 550							

TABLEAU VII

INVESTISSEMENTS POUR DIVERS

(en milliers de Dinars)

DESIGNATION	Exécution des Travaux				Répartition des Investissements							
					1965		1966		1967		1968	
	1965	1966	1967	1968	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. P.	C. P.
Magasin Central	Début	Achèvement			50			30		20		
Institut National du Travail et d'Education Ouvrière							20	20	10	10		
Bureaux Publics de Placement.					32	20	32	32	64	52	32	56
Institut d'Hygiène et de Sécurité du Travail (1)									10	10		
Atelier de Reproduction et de Confection d'Aides Pédagogiques	Début	Achèvement			50	20		30				
Total.....					C. E. = 300 C. P. = 300							

(1) Une clinique médico-chirurgicale pour les victimes du travail est prévue également, mais elle sera rattachée au Secrétariat d'Etat à la Santé Publique.

TABLEAU VIII

CALENDRIER RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

FORMATION	1965		1966		1967		1968		TOTAL	
	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
Pré-apprentissage .	130.000	130.000	130.000	130.000	130.000	130.000	130.000	130.000	520.000	520.000
Apprentissage	300.000	100.000	30.000	220.000	50.000	601.000	–	–	380.000	380.000
F. P. A.	–	110.000	80.000	160.000	100.000	120.000	50.000	50.000	230.000	440.000
Perfectionnement ..	600.000	100.000	100.000	300.000	250 000	200 000	140.000	100.000	1.090.000	1.000.000
Formation Féminine	220.000	120.000	200.000	250.000	100.000	150.000	30.000	30.000	550.000	550.000
I. N. P. F. P.	35.000	35.000	12.000	12.000	–	–	–	–	47.000	47.000
Magasin Central ..	50.000	–	–	30.000	–	20.000	–	–	50.000	50.000
Institut National du Travail et d'Education ouvrière	–	–	20.000	20.000	10.000	10.000	–	–	30.000	30.000
Bureaux Publics de Placement	32.000	20.000	32.000	32.000	64.000	52.000	32.000	56.000	160.000	160.000
Institut d'Hygiène et de Sécurité du Travail	–	–	–	–	10.000	10.000	–	–	10.000	10.000
Atelier de Reproduction et de Confection d'Aides Pédagogiques ...	50.000	20.000	–	30.000	–	–	–	–	50.000	50.000
Total.....	1.417.000	935.000	604.000	1.184.000	714.000	752.000	382.000	366.000	3.117.000	3.237.000

ANNEXE III

CAPACITE ET PRODUCTION

A) Centre de Pré-Apprentissage

ANNEES	Nombre de centres existants	Effectifs (1)	Nombre de centres nouveaux	Effectifs des nouveaux centres	Effectifs dans les nouveaux centres (2)	Nombre de centres à capacité augmentée	Effectifs supplémentaires (3)	Effectifs totaux 1 + 2 + 3	OBSERVATIONS
1964	55	2.200						2.200	Les effectifs en 1964 sont de 40 par centre.
1965	55	2.200	10	60	600	15	300	3.100	A partir de 1965, les nouveaux centres ont 60 stagiaires.
1966	65	3.100	10	60	600	15	300	4.000	A partir de 1965, les effectifs des anciens centres passent progressivement à 60.
1967	75	4.000	10	60	600	15	300	4.900	
1968	85	4.000	10	60	600	10	200	5.700	Augmentation : (60 — 40 = 20 par centre.)
Total (1965-68) ..	85	14.200	40	–	2.400	55	1.100	17.700	

ANNEXE III

CAPACITE ET PRODUCTION

B) Apprentissage (Placement et Production envisagés)

ANNEES	PRODUCTION	APPRENTIS A PLACER
1964 (pour rappel)	1.185	1.500
1965	1.341	2.000
1966	1.674	2.500
1967	2.260	3.000
1968	2.791	3.300
Total.....	8.066	10.800

ANNEXE III

CAPACITE ET PRODUCTION

C) Aides - Maçons

ANNNÉES	Nombre de Sections	Sections nouvelles	Nombre de stagiaires par section	Nombre de stagiaires formés
1964 (pour Rappel)	25		20	500
1965	35	10	20	700
1966	45	10	20	900
1967	50	5	20	1.000
1968	50		20	1.000
Total.....	180	25	80	3.600

ANNEXE III

CAPACITE ET PRODUCTION

D) Formation Professionnelle pour Adultes

	1964	1965	1966	1967	1968	Total	OBSERVATIONS
Centre de la Chaussure	80	80	80	80	80	320	Pas de doublement
Centre F. P. A. de Radès	130	130	260	260	260	910	Doublement des effectifs en 1965
Centre F. P. A. du Kef	60	60	60	60	60	240	Pas de doublement de la formation en 1966
Centre F. P. A. de Sousse	120	120	120	240	240	720	Doublement en 1966
Centre F. P. A. de Sfax	90	90	90	180	180	540	Doublement en 1966
Centre F. P. A. de Béja	120	120	120	120	240	600	Doublement en 1967
Centre F. P. A. de Gabès	90	90	90	90	180	450	Doublement en 1967
Centre F. P. A. de Gafsa	120	120	120	120	240	600	Doublement en 1967
Centre F. P. A. de Médenine	60	60	60	60	120	300	Doublement en 1967
Centre F. P. A. de Kairouan		90	90	90	180	450	Doublement en 1967
Centre F. P. A. de Grombalia ...		90	90	90	90	360	Doublement en 1968
Centre F. P. A. de Souk-El-Arba .		120	120	120	120	480	Doublement en 1968
Centre F. P. A. de Kasserine		120	120	120	120	480	Doublement en 1968
Centre F. P. A. de Ben Arous ... (Bâtiment)		300	300	300	300	1200	Doublement en 1968
Centre du Bois (Monastir)		48	48	48	48	192	Pas de doublement
Centre des Tailleurs		50	50	50	50	200	
Total.....	870	1688	1818	2028	2508	8042	

NOTA. — Il s'agit de la capacité théorique annuelle de formation, compte tenu du nombre de sections et de la durée du stage. La production est doublée l'année qui suit celle du doublement des effectifs.

ANNEXE III

CAPACITE ET PRODUCTION

E) Le Perfectionnement

CENTRES	1964 (pr. rappel)	1965	1966	1967	1968	1965 - 1968	OBSERVATIONS
C. T. P. E.	75	120	120	120	120	480 (1)	Augmentation en 1965
Centre de l'Ariana	60	60	120	120	120	420	Doublement en 1965
Centre de Menzel-Bourguiba	75	75	150	230	230	685	Doublement en 1965 Accroissement en 1966
Extension du perfectionnement au Centre Régional de Sfax	-	-	-	90	90	180	Ce total sous réserve des besoins que révèlera le développement des activités dans la région de Sfax et le Sud.
Centre de perfectionnement des coiffeurs	Non déterminé						Fonction des besoins périodiques de la production
Total (2)	210	255	390	560	560	1.765 + 1.000 = 2.765 (3)	

(1) Chiffre auquel il faut rapprocher les (250 × 4) 1 000 agents en emploi qui particulièrement a des sessions de perfectionnement à la C.I.P.E. et à Menzel Bourguiba.

(2) Non compris le chiffre indéterminé qui résultant des formations entreprises au titre de l'investissement de 2.500.000 D. prévu pour faire face à des besoins qui se révéleraient dans les régions du Centre ou du Sud.

(3) Auxquels il faut également ajouter pour la quadriennie 1.400 stagiaires perfectionnés en entreprises soit : 2.765 + 1.400 = 4.165

ANNEXE III

CAPACITE ET PRODUCTION

F) Formation Supérieure du Travail

ANNEES	EFFECTIFS
1965	1.500
1966	1.800
1967	2.000
1968	2.200
Total.....	7.500

ANNEXE III

CAPACITE ET PRODUCTION

G) La Formation Féminine

DESIGNATION	1965	1966	1967	1968	TOTAL
Centre de Pré-Apprentissage Féminin (20)	-	40	200	400	640
Centre National Féminin polyvalent de Formation Professionnelle	-	150	150	150	450
Total.....	-	190	350	550	1.090

ANNEXE III

H) TABLEAU

PREVISION DE « PRODUCTION » DU DEPARTEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'I.N.P.F.P. POUR LA PERIODE 1965 - 1968

	1964 - 65 Capacité de Formation	1965 - 66 Capacité de Formation	1966 - 67 Capacité de Formation	1967 - 68 Capacité de Formation
I — **CENTRE DE PRE-APPRENTISSAGE :**				
— Maîtres d'enseignement général (9 mois)	30	30	30	30
— Instructeurs d'ateliers (9 mois)	30	30	30	30
II — **FORMATION D'INSTRUCTEURS** (1) **destinée :**				
— **a)** aux Centres de Formation Professionnelle pour Adultes (F.P.A.) et de Perfectionnement				
— **b)** à la Formation et Perfectionnement au sein des entreprises (a et b durée : 20 mois) (2)	30	60	60	60
— **c)** aux Sections Aides-maçons (3 mois)	15	15	15	15
III — **PERFECTIONNEMENT DE TECHNICIENS :** (3)				
— études outillages (22 mois)	–	12	24	24
— bureau des méthodes (22 mois)	–	12	24	24
— services contrôles-essais (22 mois)	–	12	24	24
IV — **PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL DE FORMATION ET DE GESTION :**				
— Chefs de travaux de centres F.P.A. (10 mois)	8	8	8	8
— Directeurs de centres F.P.A. (séminaires)	10	10	10	10
— Conseillers d'Apprentissage (10 mois)	15	15	10	10
V — **AGENTS DE MAITRISE DE L'INDUSTRIE :**				
a) Perfectionnement fonctionnel	100	100	200	200
b) Perfectionnement technologique et pratique (La durée de la formation est adaptée aux besoins et aux possibilités des entreprises)	170	170	210	210
Total par année :	408	314	545	545

(1) Dans les spécialités suivantes : tournage, fraisage, rectifiage, soudage, électricité, mécanique-auto, mécanique rurale, entretien mécanique et des installations industrielles.

(2) Les instructeurs itinérants constituent une expérience originale de formation et de perfectionnement au sein de l'entreprise pour promouvoir une adaptation personnalisée des travailleurs à l'emploi, l'intérêt de cette formule réside dans son caractère économique et sa souplesse.

(3) Ce personnel est destiné soit à jouer un rôle de formateur pour les sections de techniciens dont la création est à l'étude, soit constituer l'élément de base des services techniques des entreprises industrielles.

(4) La production de l'Institut, conformément aux prévisions du Tabeau II, est fonction des demandes des organismes publics, para-publics ou privés.

ANNEXE III

I) TABLEAU RECAPITULATIF DE LA PRODUCTION PENDANT LA QUADRIENNIE (1965 - 1968)

ANNEES	Pré-apprentissage	Apprentissage	Aides maçons	F. P. A.	Perfectionnement (1)	Promotion Supérieure du travail	Formation Féminine	TOTAL
1965	3.100	1.341	700	1.688	455	1.300	-	8.784
1966	4.000	1.674	900	1.818	690	1.800	190	11.072
1967	4.900	2.260	1.000	2.028	960	2.000	350	13.498
1968	5.700	2.791	1.000	2.508	1.060	2.200	550	15.809
Total	17.700	8.066	3.600	8.042	3.165 (2)	7.500	1.090	49.163 (2)

(1) Perfectionnement dans les Centres et perfectionnement des stagiaires en entreprises.

(2) Auxquels il faut ajouter 1.000 agents d'emploi qui participent à des sessions de perfectionnement.

ANNEXE III

J) BESOINS EN PERSONNEL FORMATEUR

ANNEES	CENTRE de Pré-Apprentissage		Aides-maçons	Apprentissage	F. P. A.	Perfectionnement	Totaux	OBESERVATIONS
	M. E. G.	P. T. A.	P. T. A.	C. A.	P. T. A.	P. T.		
1965	10	35	10	15	10(1)	15	95	(2) Dont 5 pour le Centre du bois de Monastir.
1966	10	35	10	15	35(1)	20	125	(1) Dont 15 instructrices féminines.
1967	10	35	5	10	30(1)		90	(1) Dont 12 institutrices féminines.
1968	10	30		10	20		70	
Total	40	135	25	50	95	35	380	

M. E. G. : Maître d'Education Générale
P. T. A. : Professeur Technique Adjoint
C. A. : Conseiller d'Apprentissage
P. T. : Professeur Technique

CHAPITRE V

LA SANTE PUBLIQUE

CHAPITRE V

LA SANTE PUBLIQUE. LA PROTECTION ET LA SOLIDARITE SOCIALES

L'effort de promotion de l'homme auquel s'est attaché le gouvernement tunisien depuis l'indépendance englobe le domaine de la Santé publique. Les perspectives décennales se sont attachées à prévoir l'accroissement du nombre des unités hospitalières de toutes catégories afin de les étendre à tout le pays ainsi que le renforcement de l'équipement sanitaire et l'accentuation de la prévention par la multiplication des campagnes sanitaires. Ces actions ont pour but de réduire les déséquilibres régionaux et d'assurer une capacité hospitalière moyenne de 4 lits pour 10.000 habitants à la fin de la décennie.

Pour cela, la perspective décennale a établi un programme dotant chaque gouvernorat d'un hôpital régional complet et d'hôpitaux auxiliaires selon l'importance de la délégation. Chaque gouvernorat disposera en outre de plusieurs dispensaires polyvalents et ruraux, de groupes fixes et itinérants de protection maternelle et infantile, ainsi que d'un laboratoire régional.

A l'échelle nationale, il a été prévu l'agrandissement des établissements spécialisés, des différents laboratoires, de la pharmacie centrale et des hospices de vieillards. En outre deux hôpitaux spécialisés pour enfants seront créés un à Tunis et l'autre à Sfax. De 1962 à 1971, la capacité hospitalière de la Tunisie passerait de 400 à 539 unités et 148 centres nouveaux de protection maternelle et infantile seront créés.

A ces perspectives relatives à l'amélioration de l'infrastructure sanitaire existante, il faut ajouter la continuation des actions en matière de prévention et d'éducation, et les campagnes sanitaires contre les malades indémiques. Il faut noter aussi l'effort envisagé en matière de formation du personnel sanitaire.

L'ensemble de ce programme décennal nécessite 8.000.000 dinars d'investissement (non compris la formation des cadres).

Le plan triennal a prévu la réalisation d'une première tranche de ce programme qui comporte la continuation de travaux déjà en cours lors de la préparation du plan triennal et la réalisation d'un certain nombre de projets nouveaux.

Le coût total des travaux en cours à réaliser durant la triennie s'élève à 2.046.688 dinars et concerne, toute une série de travaux. Les projets nouveaux du plan triennal sont les suivants :

— Les études pour la création d'unités hospitalières.

— Les équipements des hôpitaux pour en améliorer le rendement et la capacité.

— L'extension des groupes de maternité et de protection maternelle et infantile afin de protéger la santé de la mère et de l'enfant.

Les services de consultations externes dont les moyens doivent être accrue et l'efficacité renforcée.

— La construction de services de phtisiologie auprès des hôpitaux régionaux et auxiliaires qui en sont dépourvus dans les régions les plus affectées par cette maladie.

— La création d'une service néuro-chirurgie à Tunis.

— Coût total nécessaire à la réalisation de ces projets nouveaux de la triennie est de 1.000.000 dinars.

Problème du personnel hospitalier

Dans un autre ordre d'idée le problème du personnel hospitalier a été abordé. Ce problème s'est posé avec une acuité particulière à la Tunisie indépendante à la suite du départ du personnel étranger.

Le développement des hôpitaux et dispensaires depuis 1956 a rendu cette crise du personnel para-médical particulièrement aiguë. Les écoles de Santé publique de Tunis, Sousse et Sfax devenaient insuffisantes et leur agrandissement était prévu avec la création d'une nouvelle école à Hammam-Lif.

Il était prévu également la création de 7 écoles annexes à Gabès, Gafsa, Kairouan, Béja, Nabeul, Bizerte et le Kef.

Ainsi, le plan triennal s'est assigné pour objectif la formation de 1962 à 1964, de 700 agents de catégorie B (infirmières, sages-femmes, etc) et de 1.000 agents de catégorie C (aides soignantes, etc).

Les réalisations du Plan Triennal

Les années 1962 et 1963 ont été consacrées à la continuation des travaux en cours et à la préparation des projets nouveaux.

1° Les travaux en cours pour l'agrandissement ou l'aménagement des hôpitaux ont été terminés dans es hôpitaux suivants : Charles Nicolle, Ernest Conseil, Gabès, Kairouan, ainsi que pour l'hôpital régional de Kasserine, des hôpitaux auxiliaires de Maktar, Siliana, Djebiniana et Maharès.

Il faut noter également l'achèvement des travaux d'aménagement des dispensaires ruraux dont 8 ont été terminés, 16 autres sont en cours de réalisation et seront achevés à la fin de 1964.

2° *Le plein temps*

Parmi les premières réalisations du plan triennal, une des plus importantes reste sans conteste celle de l'établissement du plein temps dans les services médicaux de l'Etat institué par le décret du 31 juillet 1962. La réforme du plein temps a consisté à créer deux secteurs médicaux séparés :

— Un secteur public comprenant des médecins employés à plein temps dans tous les domaines de la Santé publique.

— Un secteur privé comprenant des médecins à qui il n'est pas confié de responsabilité dans la marche des services publics.

— Cette réforme a déja commencé à entrer en exécution à Tunis où des médecins directeurs et des médecins chefs de service ont été nommés à plein temps. En 1964 cette réforme s'est étendue aux hôpitaux régionaux de Bizerte, Sousse et Sfax.

3°) *L'enregistrement médical.*

Une autre réforme importante a été entreprise, c'est celle de l'établissement de l'enseignement médical en Tunisie. En octobre 1963 a démarré l'année préparatoire aux études de médecine. Elle compte 114 étudiants inscrits dont 97 boursiers du Gouvernement.

En octobre 1964 ont commencé les études médicales proprement dites.

4°) La pharmacie centrale de Tunisie a vu ses attributions considérablement élargies, en dehors de l'approvisionnement du secteur hospitalier qui lui était déjà dévolu. Cet organisme a été chargé du contrôle et de la direction des agences pharmaceutiques destinées au secteur hospitalier et privé ainsi que du monopole de l'importation de tous les produits pharmaceutiques c'est à dire qu'il joue le rôle de :

— Fabricant
— Importateur exclusif
— Grossiste répartiteur
— Détaillant pour les agences pharmaceutiques.

En ce qui concerne les agences pharmaceutiques, il faut remarquer que, le pays manquant de pharmaciens, des agences pharmaceutiques dépendant de la pharmacie centrale ont été créées depuis 1957 dans les Centres dépourvus de pharmacies.

5°) L'accentuation de l'action préventive a été enregistrée dans tous les secteurs et en particulier en faveur de l'enfance. De nouvelles unités sanitaires ont été créées, en particulier des centres de protection maternelle et infantile, des groupes de maternité et de protection maternelle et infantile, des dispensaires de lutte anti-tuberculeuse, des dispensaires urbains et ruraux.

Les campagnes préventives ont été étendues au cours de l'année 1963 et ont mis l'accent particulièrement sur les vaccinations anti-tuberculeuses contre la poliomyélite, la diphtérie, le tétanos et la coqueluche.

6°) Le planning familial. La Tunisie est caractérisée par une population jeune dont 50% et âgée de moins de 20 ans et pour laquelle le taux d'accroissement démographique est de 2,3%. Des efforts sont entrepris afin de freiner cette montée démographique et une première étape avait été entreprise par la loi du 9 janvier 1961 relative à la vente au public de produits anti-conceptionnels Une deuxième étape est amorcée avec la mise en application du planning familial par un travail d'éducation et une distribution gratuite de produits contraceptifs.

7°) Les écoles professionnelles de santé publique pour la formation du personnel para-médical. Les écoles de Sousse, Tunis, Sfax sont les trois grandes écoles de Santé Publique, le Centre de Hammam-Lif sert à former des infirmières d'hygiène affectées aux dispensaires ruraux. D'autre part sept sections régionales à Nabeul, Béja, Bizerte, Le Kef, Kairouan, Gafsa et Gabès forment des aides-soignantes.

En 1965 commencera la construction de cinq écoles professionnelles de Santé Publique dont deux à Tunis et Sousse remplaceront les écoles actuelles devenues insuffisantes. Trois nouvelles écoles seront créées à Nabeul, Gabès, Le Kef. Ces écoles comporteront des internats et assureront :

— L'enseignement de toutes catégories d'élèves.

— Le recyclage du personnel en fonction.

De ce qui précède, il apparaît qu'une amélioration sensible de la situation sanitaire a pu être réalisée, grâce à la réalisation de nombreux projets et de l'introduction de réformes de structures. Pour illustrer, de façon globale quantitative, cet effort, nous indiquons dans un premier tableau les résultats obtenus en matière de capacité hospitalière en 1963 et 1964. (en comparaison avec la capacité de 1962) et dans un deuxième tableau l'état des financements réalisés.

1°) Capacité hospitalière :

— 1962 = 12.873 lits
— 1963 = 13.408 lits
— 1964 = 14.015 lits

2°) Investissements 1962 - 1964:

Crédits d'engagements ouverts	Crédits de paiements ouverts	Crédits engagés	Crédits ordonnancés
825.250	1.126,420	888.158,105	871.949,085

Après avoir passé en revue les grandes lignes de la perspective décennale et du plan triennal, abordons les prévisions du plan quadriennal 1965-1968.

Malgré les réalisations importantes du plan triennal, un effort considérable doit être consenti dans le secteur de la Santé Publique, pour la quadriennie, aussi bien en matière de réalisation de projets qu'en matière de formation des Cadres.

Nous exposerons dans une première partie les considérations générales ; dans une deuxième section, nous étudierons les projets à réaliser, touchant à l'infrastructure hospitalière ; dans une partie III la pharmacie et enfin dans une partie IV, la formation des cadres de la Santé Publique.

SECTION I — Les considérations générales

L'examen de la situation actuelles de l'infrastructure sanitaire et l'essai d'évaluation technique des hôpitaux confirment l'existence d'un déséquilibre quantitatif et qualitatif au sein de cette infrastructure entre les régions et même entre les circonscriptions d'une même région.

Ces déséquilibres proviennent du fait que la décentralisation administrative résultant de la loi du 20 décembre 1957 portant création de régions administratives de la Santé Publique n'a pas été complétée par une décentralisation régionale d'inspiration technique.

Une nette distinction est en effet à faire entre décentralisation administrative et déconcentration technique. La région sanitaire devient une institution publique dotée d'une personnalité et si possi d'une autonomie financière. Elle est destinée à assurer la coordination des activités curatives développées par des établissements de soins (hôpitaux, dispensaires) liés entre eux par une hiérarchie technique et administrative.

En matière de prévention, la région sanitaire grâce à l'inspectorat régional de la Santé Publique assurera l'intégration de l'ensemble des actions préventives dans la région sous l'autorité des Instituts Centraux.

Il y a là l'ébauche d'un véritable développement régional intégré dans le domaine de la Santé Publique.

L'adoption du régime du plein temps, rend encore plus nécessaire cette réorganisation technique des régions sanitaires.

En application de ce qui précède, il a été décidé une série de réformes à introduire dans l'organisation sanitaire.

1) Création des régions sanitaires.

Région	Sanitaire	n° 1	Gouvernorat	de Tunis Cap-Bon
”	”	n° 2	”	de Bizerte Béja
”	”	n° 3	”	de Sousse et Kairouan
”	”	n° 4	”	de Sfax
”	”	n° 5	”	de Gabès Medenine
”	”	n° 6	”	du Kef Souk El Arba
”	”	n° 7	”	de Gafsa Kasserine.

Ce découpage nouveau résulte logiquement de la situation actuelle et des perspectives d'évolution de l'infrastructure compte tenu du volume de la population par région.

Cette réorganisation nécessite un regroupement des moyens d'intervention médicaux, et par conséquent une classification technique nouvelle des hôpitaux.

2) Classification des Hôpitaux

Les hôpitaux seront classés en 3 catégories différenciées selon leurs niveaux techniques respectifs (voir annexe n°1) :

a) Les hôpitaux centraux et les hôpitaux de région sanitaire susceptibles de posséder un très haut niveau technique du fait de leur importantce, du nombre et de la qualité de leurs cadres, de leur équipement etc...

b) Les hôpitaux de circonscription.

Ce sont les hôpitaux aptes à satisfaire les besoins normaux de la population.

c) Les hôpitaux locaux ou des secteurs, qui sont des unités de diagnostic courant et de soins.
Une telle structuration nous permet de remédier aux mouvements qui ont résulte de la multiplication et de l'expansion des services hospitaliers depuis l'Indépendance.

Grâce à la nouvelle classification des hôpitaux et une délimitation stricte des caractéristiques techniques de chaque catégorie d'entre eux il est possible d'éviter l'éparpillement des moyens techniques et humains dont nous disposerons dans l'avenir.

3) — Une attention particulière doit être accordée aussi, à une réorganisation des services extérieurs actuels.

En effet il a été constaté que la multiplication des dispensaires ne s'est pas accompagnée d'un encadrement médical et para- médical suffisant en nombre et en qualité.

Il est prévu donc que la situation actuelle sera recensée en fonction de critères techniques permettant de confirmer, supprimer ou convertir un certain nombre des dispensaires actuels.

SECTION III — Les projets à réaliser durant la quadriennie

A) Infrastructure sanitaire.

I — REGION DE TUNIS - CAP BON

1) Hôpital Charles Nicolle

a) Construction et équipement d'un service de laboratoire.

Les laboratoire d'analyse de cet hôpital ont été transférés dans des locaux de fortune en 1964 pour céder la place à la Faculté de Médecine.

Les locaux projetés sont nécessaires pour le plein temps et en tant que point d'appui pour l'enseignement de la Médecine.

Le coût du projet est de 140.000 D.

b) Extension du service de radiologie.

Etant installé dans les locaux vétustes et exigus, le Service actuel ne pourra répondre aux exigences issues du développement de la radiologie, de l'adoption du plein temps, et enfin de l'enseignement de la médecine.

Le coût du projet est de 130.000 D.

c) La vocation universitaire de cet hôpital ex ige la construction d'un internat et des services généraux nécessaires.

Le coût du projet est de 170.000 D.

Le total des investissements prévu pour l'hôpital Charles Nicolle s'élève à 440.000 D.

2) Hôpital Ernest Conseil

L'hôpital Ernest Conseil ne cesse de s'agrandir, et a vu sa capacité passer progressivement de 200 lits à plus de 1.000 lits. Mais cette extension, n'a pu être complétée jusqu'à ce jour, par les Services Généraux nécessaires.

En outre, une maternité et un internat doivent être prévus. Les projets intéressants cet hôpital sont :

a) Construction et équipement des Services Généraux.
Investissement prévu ..... 210.000 D.

b) Construction et équipement d'une Maternité
Investissement prévu ..... 100.000 D.

c) Service de Neurochirurgie
Investissement prévu ..... 150.000 D.

3) **Hôpital Habib Thameur**

Agrandissement et aménagement divers (clinique, laboratoire, internat, réfectoire...) compte tenu du plein temps et du rôle de cet hôpital comme établissement desservant la Banlieue Sud de Tunis et le Cap-Bon.

Il est en même temps, un établissement d'appui pour l'enseignement de la médecine.

Le coût du projet s'élève à ..... 420.000 D.

4) **Les Instituts**

a) Institut Pasteur

— Aménagement d'une ferme annexe
Le coût s'élève à ..... 12.000 D.

— Agrandissement des laboratoires du B.C.G.
Le coût du projet s'élève à ..... 20.000 D.

b) Institut de phtisiologie de l'Ariana

Extension et aménagement d'un service pour hospitalisation tuberculeux.
Le coût s'élève à ..... 150.000 D.

c) Institut Ophtalmologique

L'investissement est de 150.000 (construction et équipement de la 2ème tranche).

d) Institut du Cancer

La 2ème tranche de la construction de cet institut nécessite un investissement de 250.000 D.

5) **Les hôpitaux de circonscription**

Construction et équipement d'un service de chirurgie à l'hôpital de Nabeul.
Le coût prévu est de ..... 50.000 D.

6) **Clinique d'accident du travail**
Coût prévu ..... 30.000 D.

II — REGION SANITAIRE DE SOUSSE

Deux projets sont prévus :

— Construction à l'hôpital de Sousse d'un service de phtisiologie et de services de spélités avec l'équipement nécessaire
Le coût est de ..... 320.000 D.

— La construction et équipement de services de radiologie, de laboratoire et de services généraux à l'Hôpital de Kairouan.
Le coût est de ..... 100.000 D.

III — REGION SANITAIRE DE SFAX

Un effort tout particulier est demandé pour faire de l'hôpital régional de Sfax, une unité hospitalière complète et fonctionnelle, jouant le rôle d'un pôle inter-régional d'action sanitaire.

Réalisation prévues.

— Agrandissement de la Maternité et construction et équipement du service de radiologie et de laboratoire ..... 240.000 D.

— Construction et équipement d'un hôpital d'enfants ..... 500.000 D.

— Construction et équipement d'un service d'ophtalmologie ..... 100.000 D.

IV — REGION SANITAIRE GABES - MEDENINE

Extension de l'hôpital régional de Gabès par :

— Agrandissement de la Maternité
Le coût est de ..... 20.000 D.

— Construction et équipement de laboratoire et pharmacie ..... 20.000 D.

— La modernisation des services actuels
Le coût est de ..... 20.000 D.

— Construction et équipement d'une prmière tranche d'un nouvel hôpital de circonscription à Djerba (construction et équipement).
Le coût est de ..... 100.000 D.

V — REGION SANITAIRE LE KEF - SOUK-EL-ARBA

— Construction et équipement de services divers à l'hôpital de circonscription de Souk-El Arba.
Le coût est de ..... 150.000 D.

VI — REGION SANITAIRE DE GAFSA - KASSERINE

— Hôpital régional de Gafsa.

— Construction et équipement des services d'hospitalisation.
Le coût est de ..... 120.000 D.

— Hôpital de circonscription de Kasserine.

— Construction et équipement de services de Maternité et de pédiatrie.
Le coût est de ..... 80.000 D.

VII — CONSTRUCTION ET MODERNISATION DE DISPENSAIRES (voir annexe n° 2)

Dans le cadre du renforcement de l'action sanitaire préventive et compte tenu de la politique de dispensarisation sélective exposée, plus bas, il est demandé un investissement important visant à la création de 21 nouveaux dispensaires et la modernisation de 33.
Le coût est de ..... 171.000 D.

VIII — LE LOGEMENT DU PERSONNEL SANITAIRE (voir annexe n° 3)

42 Logements sont à construire, dont le coût total s'élève à ..... 126.000 D.

IX — EQUIPEMENT DES HOPITAUX

Un des moyens susceptibles de corriger ou de combler les insuffisances qualitatives de l'infrastructure réside dans le perfectionnement des équipements hospitaliers. Un effort, dans ce sens, doit pouvoir améliorer la productivité des hôpitaux et élever leur niveau technique. L'équipement à réaliser concerne toutes les régions sanitaires comme l'indique le tableau suivant :

REGIONS	Evaluation des équipements
— Région 1	10.000 Dinars
— » 2	20.000 Dinars
— » 3	30.000 Dinars
— » 4	70.000 Dinars
— » 5	40.000 Dinars
— » 6	30.000 Dinars
— » 7	30.000 Dinars
	230.000 Dinars

B) **Infrastructure préventive**

La tendance moderne de la médecine vise à jeter les bases d'une action sanitaire préventive systématique, pour assurer à la population des conditions sanitaires valables.

Deux types d'actions préventives sont possibles :

1°) L'hypothèse d'une médecine préventive totale. Elle développe la méthode dite de dispensarisation totale qui consiste dans le contrôle systématique et périodique de tous les groupes de population.

Cette méthode requiert des moyens en cadres très puissants et un infrastructure sanitaire, hors de proportion avec ceux dont nous disposons actuellement, ou dont nous disposerions dans les quatre ans à venir.

2°) L'hypothèse de la dispensarisation sélective. Cette hypothèse suppose une médecine préventive totale à certains groupes de population dite groupes critiques, et la généralisation progressive du champ d'application des campagnes de masses sans distinction de groupes. Elle constitue une option temporaire raisonnable que nous adoptons.

Les groupes « critiques » c'est à dire devant bénéficier d'une protection totale sont :

— les femmes enceintes dont le nombre annuel est de	200.000	Personnes
— les enfants de 0 à 1 an soit environ	165.000	"
— les salariés du secteur de l'industrie et du commerce ainsi que leurs familles	500.000	"
— les groupes devant bénéficier du secteur agricole organisé et leurs familles soit	700.000	"
— la population urbaine	900.000	"
— les travailleurs du secteur agricole organisé et leurs familles soit ..	1000.000	"

Le reste de la population bénéficiera de la prévention assurée par les campagnes de masse. Compte tenu de cette hypothèse adoptée, une politique de mise en place d'une infrastructure préventive est à suivre pendant la période quadriennale.

Nous exposons dans ce qui suit, les grandes lignes de cette politique. Les investissements qu'elles nécessitent figurent dans le tableau récapitulatif général des investissements (annexe n° 4).

Notons cependant que pour l'action préventive, l'accent doit être mis beaucoup plus sur l'organisation et la systématisation de la prévention, que sur les créations d'institutions sanitaires nouvelles.

1.) — *La protection maternelle et infantile.*

Il s'agit de la prévention totale à accorder au groupe des femmes enceintes et des enfants en bas-âge, que nous avons considéré comme étant un groupe critique.

L'action vise ici la réduction des taux de mortalité ou de natalité maternelle prénatale, et infantile par :

— le développement des consultations prénatales et l'amélioration des conditions de l'accouchement.

— l'action préventive et éducative des centres de protection maternelle et infantile.

— intensification de la prophylaxie des maladies infectieuses.

— l'amélioration de la nutrition.

— la surveillance de la croissance physique et du développement mental des écoliers.

Ces actions peuvent être réalisées grâce à la multiplication des centres et des groupes de protection maternelle et infantile, par la campagne préventive systématique, et par une politique soutenue d'hygiène scolaire. (Pour ce dernier point, un grand effort d'organisation et de coopération avec l'Education Nationale est à envisager).

L'investissement prévu est de 579.000 D. Il intéresse la création de 14 groupes de maternité et de protection maternelle et infantile, 23 centres de P.M.I. et 6 centres médico-scolaires (voir annexe n° 5 tableau général d'investissement).

2.) — *La lutte anti-tuberculeuse.*

Pendant ses cinq premières années d'activité, la campagne de lutte anti-tuberculeuse a couvert la totalité des deux gouvernorats de Sousse et de Kairouan et la majeure partie du Gouvernorat de Gabès.

Le lenteur relative de cette campagne qui à la longue risque de compromettre son efficacité globale, est due à la faiblesse de l'infrastructure sanitaire dans les milieux ruraux, la pénurie du personnel soignant et l'obligation d'assurer un traitement prolongé des malades. Afin d'éviter ces mouvements, la solution suivante est retenue.

— Amélioration des opérations de vaccination par le B.C.G.

— Amélioration du dépistage radiologique.

— Renforcement de l'infrastructure sanitaire anti-tuberculeuse.

A ce titre, il est prévu l'acquisition de deux unités mobiles de micro-radio-photographie pour compléter l'équipement du pays, en matière de lutte contre la tuberculose ; l'investissement est de 30.000 D.

3.) — *La lutte contre les maladies oculaires.*

L'action proposée visera le renforcement de la lutte contre les maladies oculaires en permettant :

— la consolidation de campagnes de masse

— intensification de la lutte pour les groupes de population sujets au trachome et à la conjonctivité.

— intensification de l'éducation sanitaire de masse.

En équipement d'appoint, une unité mobile d'intervention ophtalmologique sera acquise. Son coût s'élève à 25.000 D.

4) — *L'hygiène publique, Epidémologie, lutte contre les maladies transmissibles*

Il s'agit là d'une activité qui constitue la toile de fonds de la Santé Publique. La Tunisie possède dans ce domaine une tradition qui met sa population à l'abri des maladies épidémiques dangereuses.

Il paraît néanmoins nécessaire de reconsidérer l'organisation de ces activités dans le sens d'une coordination plus efficace et d'un effort plus grand surtout en matière d'hygiène publique et d'épidémologie.

L'Institut Pasteur, de par sa fonction et son organisation actuelle, est habilité à assurer la mission d'un Institut National d'Hygiène Publique et d'Epidémologie, il s'appuiera dans son action sur trois stations sanitaires régionales pour la coordination et l'exécution des programmes préventifs dans ce domaine.

L'investissement nécessaire pour ces stations est de 60.000 D.

5.) — *Hygiène pré-scolaire, scolaire et universitaire.*

Cette question, bien que se rapportant à des groupes d'âge très divers, garde cependant une unité profonde. En effet, elle représente l'ensemble des activités tendant à protéger, à améliorer la santé des jeunes quel que soit leur âge, fréquentant des établissements pré-scolaires, scolaires et universitaires y compris les villages d'enfants et les centres de formation de la jeunesse.

Par ailleurs, souvent le contrôle est fait dans de mauvaises conditions par suite de l'insuffisance du matériel, et l'absence des locaux ou des moyens de transport, de l'insuffisance du personnel etc...

En se basant sur un effectif de 900.000 je nes intéressés par cette action, il est nécessaire de consentir un effort tout particulier tant en n tière d'encadrement qu'en matière de locaux et de matériel . Cet effort est nécessaire si nous voulons mener une action systématique et l'investissement demandé est de 90.000 D pour la création de 6 groupes d'hygiène scolaire.

Telles sont dans les grandes lignes les carac ristiques de la médecine préventive, que nous envisagerons pour la quadriennie.

C) La Pharmacie

Les activités industrielles de la pharmacie centrale, sont prises en considération dans le cadre du plan d'industrialisation du pays. Reste à considérer ici, l'effort à envisager en matière d'implantation d'officines.

Les points de vente des produits pharmaceutiques sont actuellement au nombre de 194 qui se subdivisent en :

— officines pharmaceutiques : 128

— agences pharmaceutiques : 66

L'implantation de ces points de vente accuse un net déséquilibre en effet, certaines zones rurales, surtout à l'intérieur du pays, restent encore mal désservies. La majeure partie des officines sont par ailleurs implantées dans les grandes villes et leur banlieue.

Pour la période quadriennale, il est prévu de remédier à cette situation par un double moyen

a) Accroissement du nombre de points de vente. Pour pallier l'insuffisance que nous consta-

tons en pharmacies détenues par des pharmaciens, il est prévu de créer des agences pharmaceutiques aussi bien en zone rurale, qu'en zone suburbaine ou semi-urbaine.

b) Les agences à créer pendant la quadriennie sont au nombre de 20 (ce chiffre ne contient pas les agences pharmaceutiques qui seraient créées pour faire face à la fermeture éventuelle de certaines officines). Il est à noter que la totalité des pharmaciens qui termineront leurs études pendant la quadriennie seront recrutés, sauf exception, dans les hôpitaux.

D) **Les écoles de Santé Publique**

Investissements dans les écoles de Santé Publique.

En plus des sommes qui, au titre du Plan Triennal restent à engager dans les Ecoles de la Santé Publique (soit 225.000 Dinars), un crédit supplémentaire de 300.000 Dinars sera à accorder pour la réalisation de ces écoles au titre de la quadriennie.

Les développement concernant les effectifs des écoles de Santé Publique ainsi que leur production en cadres et aux besoins en cadres supérieurs de Santé seront examinés dans le chapitre des Enseignements spécialisés.

En conclusion mentionnons que deux objectifs fondamentaux sont à réaliser durant la quadriennie à travers l'ensemble de ces projets.

1.) — Amélioration de l'équipement et du niveau technique et humain des formations hospitalières.

2.) — Systématisation de la politique nitaire régionale, basée sur des pôles sanitaires inter-régionaux, polyvalents et disposant d'une concentration de moyens matériels et humains accrus.

Ceci explique, qu'en fin de compte, le nombre de lits nouveaux d'hospitalisation sera malgré tout assez faible par rapport à l'investissement puisqu'il n'est prévu que 2.000 lits nouveaux pour la quadriennie.

Par contre, grâce à la réalisation des deux objectifs fondamentaux mentionnés ci-dessus, une valorisation systématique sera apportée à l'ensemble de notre capacité hospitalière.

Liste des annexes jointes :

— Annexe 1/ — Classification des hopitaux
— Annexe 2/ — Construction et modernisation des dispensaires
— Annexe 3/ — Logements pour le personnel sanitaire
— Annexe 4/ — Investissements
— Annexe 5/ — Groupes et Centres de P.M.I.

LA PROTECTION ET LA SOLIDARITE SOCIALES

I — LA PROTECTION SOCIALE

Par « Protection Sociale » on entend l'ensemble des actions menées par l'Etat et les Institutions spécialisées en vue de secourir et de protéger les éléments de la population Tunisienne qui souffrent d'invalidité ou de tares physiques.

On estime qu'il s'agit là d'une fraction de la population digne de la sollicitude de l'Etat. Ce-

lui-ci par des actions de rééducation, de protection ou de secours doit s'efforcer de soulager ces déshérités et d'en faire dans la mesure du possible des citoyens valables productifs.

Il est certain que cette action est de longue haleine et exige un important investissement, eu égard à la diversité et à la complexité des cas qui relèvent d'elle.

L'action que l'on propose dans le Plan Quadriennal ne peut avoir pour ambition que l'amorce d'une politique de récupération et de protection à long terme.

D'ailleurs le remplacement continu de notre équipement sanitaire préventif et curatif, le développement économique et la systématisation de la promotion de l'homme conduiront à réduire le nombre de ces citoyens handicapés.

Durant la quadriennie, on s'en tiendra aux urgences suivantes :

A. — La protection sociale des aveugles

B. — La protection des vieillards déshérités

C. — Le projet pilote de coordination et de développement de l'action sociale, sanitaire et éducative en milieu urbain.

A) **Protection Sociale des aveugles**

L'œuvre poursuivie en Tunisie a permis de réaliser différents projets types qui avaient embrassé les trois domaines suivants :

a) *Le domaine culturel*

Deux instituts des aveugles fonctionnent actuellement l'un à Tunis, l'autre à Sousse, ayant une capacité de 500 jeunes gens et jeunes filles.

La coopérative artisanale des aveugles de Tunisie dispense un enseignement professionnel aux aveugles adultes qui sont employés par la suite dant les ateliers mêmes de la Coopérative (soit 250 ouvriers actuellement à Tunis, Sousse et Sfax).

b) *Le reclassement*

Cinquante et un aveugles ont été reclassés dans les activités productives.

c) — L'assistance aux aveugles

Dans le cadre du plan quadriennal, il est proposé l'intensification de notre action en faveur des aveugles et ce, par la réalisation des projets suivants :

a) — Dans le domaine culturel

Ce domaine nécessite la création de locaux nouveaux ou l'agrandissement de ceux qui existent.

Les centres de Bir Kassâa et de sousse seront agrandis et comporteront en plus 20 classes - 1 laboratoire et des salles diverses. L'investissement prévu s'élève à 23.000 Dinars.

b) — Dans le domaine de la production.

L'expérience a démontré l'aptitude des aveugles à certains travaux de production, tant dans le domaine artisanal que dans le domaine agricole. Pour encourager le reclassement de cette partie de la population, on prévoit une subvention de l'ordre de 60.000 D. pour la constitution de Coopératives de production artisanale, ou agricole ainsi que des cellules d'apprentissage au sein de ces coopératives.

Total des investissements = 83.000 D.

B) **La protection des vieillards déshérités**

Actuellement, neuf asiles pouvant accueillir 1282 vieillards sont en fonction en Tunisie, dont les deux plus importants sont à Tunis. Pendant la quadriennie l'effort portera sur l'intérieur du pays soit par l'aménagement ou l'agrandissement des asiles existants soit par la création de nouveaux centres.

Le principe à retenir est celui de récupération d'immeubles disponibles, l'Etat devant supporter leur aménagement. A cette fin une subvention de 87.000 D. est projetée.

Elle permettra d'aménager des centres dans les Gouvernorats.

C) Le projet pilote de Coordination et de développement de l'action sociale, sanitaire, et éducative en milieu urbain.

Le projet pilote a pour but de répondre aux objectifs généraux du Gouvernement visant à la promotion sociale en essayant d'apporter aux populations de deux quartiers suburbains de Tunis-Djebel Lahmar et Djebel Djeloud - désignés comme zones de démonstration, et particulièrement à la mère, l'enfant et l'adolescent, une amélioration des conditions du milieu et un ensemble coordonné d'activités sanitaires, sociales et éducatives, par les moyens adéquats les plus économiques

Ce projet comprend les propositions suivantes, à répartir sur la durée d'exécution du plan quadriennal :

A) ASSAINISSEMENT : Un effort soutenu, important mais sélectif est nécessaire dans les domaines :

a 1) Eau potable : extension du réseau avec autorisation de branchements particuliers et installation de point d'eau supplémentaires, de façon que la distance à parcourir pour l'usager ne dépasse pas 150 mètres.

a 2) Egoûts : Extension du réseau et raccordements particuliers en l'absence d'égoûts, aménagement des fossés à ciel ouvert : couverture, revêtement, etc...

a 3) Chaussées : aménagement des voies : chaussées non empierrées.

a 4) Espaces libres : nettoyage, nivellement, comblement, revêtement anti-poussières, plantation éventuelle, aménagement d'espace de jeux pour enfants de moins de 6 ans, d'espaces verts pour la population, de terrains de sports pour adolescents.

a 5) Eclairage public : extension du réseau.

a 6) Nettoiement : amélioration des conditions de balayage et surtout arrosage précédent de balayage, de ramassage des ordures.

B) HABITAT : Le relogement progressif est à envisager pour les familles dont le logement :

— est situé dans un secteur dépourvu de viabilité et non aménageable.

— est situé en zone industrielle insalubre.

— est impropre à l'habitat.

Les trois conditions pouvant être réunies. (l'étude de base a apporté toutes les précisions nécessaires : 3 secteurs de Djebel Lahmar, le secteur d'El Afrane à Djebel Djeloud sont dans une situation particulièrement critique, ils hébergent plus de 3.000 ménages).

C) **Equipements collectifs d'Hygiène du milieu**

— Lavoirs : 2 unités de 16 lavoirs individuels

— Douches publiques et scolaires : 2 unités de 20 douches individuelles, 1 unités de 40 douches collectives.

D) **Protection maternelle et infantile**

— 1 Centre de P.M.I. sans consultations prénatales (Djebel Lahmar)
— 1 Centre de P.M.I. avec consultations prénatales.
— 2 crèches de 60 lits.
— 2 jardins d'enfants de 4 classes (30 enfants par classe).

E) MEDECINE DE SOINS POUR ADULTES

1 dispensaire de médecine générale et spécialités courantes.

F) **Scolarisation**

2 écoles mixtes de 9 locaux-classes.

G) **Activités extra-scolaires**

3 centres réservés aux scolaires de 6 à 14 ans.

H) **Activités pour jeunes de plus de 14 ans**

2 foyers de jeunes avec : section de lutte contre l'analphabétisme.
: Section de rattrapage scolaire.
: Section de préparation professionnelle.

En plus des activités habituelles (les sections étaient prévues au projet sous une forme autonome dite centre de rééducation sociale).

1.) SECTION DE PROMOTION FEMININE : (à annexer à une formation prévue soit d'hygiène, soit de protection maternelle et infantile, soit sociale.

2.) Sections reprenant les caractéristiques du centre de promotion féminine du projet, destinées aux fillettes, jeunes filles, jeunes mères avec une section mixte de lutte contre l'analphabétisme pour enfants.

3.) CENTRE SOCIAL

— 2 unités, une par quartier.

3) *Investissements à prévoir dans le Cadre du Plan Quadriennal :*

Créations à réaliser en 1965 : 164.200 *Dinars*

Création à réaliser en 1966 : 242.000 *Dinars*

RECAPITULATION : 1965 = 164.200 D.
1966 = 242.000 D.
Total ..... 406.200 Dinars.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS DANS LA PROTECTION SOCIALE

OBJETS des Crédits	1965		1966		1967		1968		Total
	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E	C. P.	C.E.	C. P.	
Protection des aveugles	20.000	10.000	30.000	30.000	33.000	20.000		13.000	83.000
Protection des vieillards déshérités.	20.000	10.000	30.000	35.000	37.000	30.000	–	12.000	87.000
Projet pilote de coordinations et de développement des actions sociales, sanitaires et éducatives, en milieu urbain	164.200	164.200	242.000	242.000	–	–	–	–	406.200
Total.....	204.200	184.200	302.000	307.000	70.000	60.000	–	25.000	576.200

II — LA SOLIDARITE SOCIALE

Dans le cadre de l'action directe du Gouvernement pour soulager les souffrances de la partie nécessiteuse de la population ou ayant subi des préjudices des fait de calamités naturelles, il a été créé en 1963 un Comité National de Solidarité Sociale.

Ce comité a pour objectif principal de promouvoir une politique de solidarité sociale, d'organiser et de véhiculer toute l'aide que l'Etat ou les particuliers apportent aux déshérités.

Nature et Volume de cette aide.

Il s'agit essentiellement d'une aide alimentaire complétée par des secours vestimentaires. Elle est dispensée aux adultes nécessiteux mais aussi, et surtout, comme contribution au fonctionnement d'organismes sociaux importants, tels que cantines scolaires, crèches, centres de P.M.I., aveugles etc...

Les programmes de solidarité nationale n'ont cessé de s'étendre depuis quelques années, surtout en fonction de l'apport national dans l'aide et aussi de l'apport d'organismes privés étrangers.

Evaluée en 1964 à 3 millions de dinars environ, cette participation privée étrangère atteindra sûrement, en 1968, 4 millions de dinars sous forme d'aides et de secours alimentaires et vestimentaires.

Il est difficile d'estimer à l'avance la contribution nationale à cette aide, étant donné qu'elle reste conditionnée essentiellement par l'ampleur des calamités naturelles qui pourraient survenir.

ANNEXE I

CLASSIFICATION DES HOPITAUX

Les hôpitaux seront classés en trois catégories :

A.) — Les hôpitaux centraux et hôpitaux régionaux possédant ou susceptibles de posséder un très haut niveau technique du fait de leur importance du nombre et de la qualité de leurs cadres, de leur topographie et de leur equipement (y compris les hôpitaux ou services universitaires et les instituts).

B.) — Les hôpitaux de circonscriptions qui sont ou peuvent devenir apter à satisfaire les besoins normaux d'une population donnée mais s'appuient sur les hôpitaux de première classe, les cadres médicaux de ceux-ci étant hiérarchiquement supérieurs aux cadres médicaux de ceux-là.

Il conviendra de réglementer les rapports entre ces 2 catégories.

C.) — Les hôpitaux locaux ou de secteurs sont des hôpitaux de diagnosti courant et de soins, des établissements assurant une présence et des prestations médicales bien définies.

Compte tenu de ces éléments, la classification suivante des établissements existant et adoptée.

A.) — Hôpitaux centraux et hôpitaux régionaux :

Ch. Nicolle — Ernest Conseil — H. Thameur — Hôpitaux d'Enfants — Hôpital Rasi de la Manouba — Hôpital A. Othmana — Institut Ophtalmologique Institut de Pneumophtisiolgoie de l'Ariana.

Hôpitaux régionaux de Menzel Bourguiba — le Kef — Gafsa — Gabès — Sousse — Sfax.

B.) — Hôpitaux de circonscription :

Bizerte — Béja — Souk El Arba — Medenine — Kasserine — Kairouan — Nabeul — la Marsa — Mateur — Djerba — Mahdia — Monastir — Zarzis — Sidi Bou Zid — Souk El Khémis — Tozeur — Hôpital de pneumophtisiologie de Nabeul.

C.) — Hôpitaux locaux :

Chabbi du Bardo — Zaghouan — Ras Djebel — Medjez El Bab — Téboursouk — Gafour — Aïn Draham — Ghardimaou — Tadjerouine — Maktar — Siliana — Ebba-Ksour — Thala — Fériana — Tataouine — Redeyef — Kelibi — Kerkennah — Djebiniana — Mahrès — Haffouz — Hajeb El Ayoun — Sidi Amor — Enfidaville — Ksar Helal — Djemmal — Msaken — Menzel Témime — Menzel Bou Zelfa — Beni Khalled — Grombalia — Moknine.

Remarque : Les hôpitaux auxiliaires suivants seraient transformés en Centres de Santé assortis d'un groupe de maternité P.M.I. Tébourba, Pont du Fahs, Bou Arada, Tabarka, Sakiet Sidi Youssef, Télept (dispensaire rural), Ben Gardane, Matmata, El Arma, Sidi Ali Ben Nasr'Allah (dispensaire rural), Ousseltia.

— *Définition des hôpitaux — cadre technique nécessaire et suffisant pour chaque type d'hôpital :*

A.) — Les hôpitaux centraux ou ensembles hospitaliers (dont ceux prêtant leur concours à l'enseignement et à la recherche) ainsi que les hôpitaux régionaux comportent les services suivants :

Médecine	20	lits	pour	100 (y compris les sous spécialités médicales).
Chirurgie	20	"	"	"
Obstétrique-gynécologie	12	"	"	"
Pédiatrie	10	"	"	"
Pneumo-phtisiologie	12	"	"	"
O.R.L.	4	"	"	"
Ophtalmologie	6	"	"	.
Dermatologie-vénérologie	5	"	"	"
Stomatologie	2	"	"	"
Contagieux	6	"	"	"
Divers	3	"	"	"
Radiologie	-	"	"	"
Laboratoire	-			
	100			

Les services concourant à l'enseignement comporteront les facilités nécessaires en locaux et équipements scientifiques

Enfin ce type d'hôpital devra comporter au niveau de l'établissement ou de chacun des services une polyclinique centrale, un service de rééducation fonctionnelle et des quartiers exclusivement réservés à la médecine préventive et aux activités médico-sociales.

B.) — Les hôpitaux de circonscription comporteraient les services suivants :

Médecine	27	lits	pour	100 (y compris contagieux)
Chirurgie	27	"	"	"
Gynéco-Obstérique	15	"	"	"
Pédiatrie	15	"	"	"
Pneumo-Phtisiologie	10	"	"	"
Ophtalmologie	6	"	"	"
Laboratoire	-			
Radiologie	-			
	100			

Les hôpitaux de circonscription doivent répondre aux besoins d'une population donnée en fonction des possibilités moyennes dont ils disposent.

L'étude de leur association et leur articulation avec les hôpitaux centraux et hôpitaux régionaux devra énoncer et définir le principe d'une hiérarchie fonctionnelle s'exerçant respectivement entre médecins et administrateurs responsables des 2 types d'hôpitaux.

De même ces hôpitaux comporteront une polyclinique, une quartier de médecine préventive médico-sociale et une section de rééducation fonctionnelle.

C.) — Les hôpitaux locaux (ou de secteur) comporteraient les services suivants :

Médecine	30	lits	pour	100
Chirurgie	30	"	"	"
Maternité	15	"	"	"
Pédiatrie	15	"	"	"
Phtisiologie	10	"	"	"
	100 lits			

Ces hôpitaux traiteront les cas simples. Grâce à leur action directe sur la population locale les hôpitaux de ce type seront aménagés et complétés pour constituer des bases de médecine préventive médico-sociale. Désavantagés nécessairement en ce qui concerne l'éventail de la médecine curative qui leur sera autorisé, ces établissements devront « faire » l'hygiène et l'éducation sanitaire de la population et des collectivités urbaines ou rurales.

Leur dépendance sera double, à l'égard des établissements des catégories précédentes d'une part et des services régionaux d'hygiène publique et de médecine préventive médico-sociale d'autre part.

L'articulation organique et hiérarchique de ces trois types d'hôpitaux devra être étroitement codifiée. En ce qui concerne les limites techniques à impartir à chaque type d'établissement l'étude en soit confiée à un conseil technique supérieur de la Santé Publique.

ANNEXE II

CONSTRUCTION ET MODERNISATION DES DISPENSAIRES

	Créations nouvelles	Modernisation	Coût global
— Région sanitaire n° 1	4	5	30.000
— » » n° 2	2	3	16.000
— » » n° 3	3	5	25.000
— » » n° 4	3	5	25.000
— » » n° 5	3	5	25.000
— » » n° 6	3	5	25.000
— » » n° 7	3	5	25.000
Total	21	33	171.000

ANNEXE III

LOGEMENTS POUR LE PERSONNEL SANITAIRE

Etant donné que certains déséquilibres entre régions sanitaires sont dûs à un déséquilibre d'attrait sur les cadres médicaux, para-médicaux et administratifs, il est projeté pour aider au redressement de ce déséquilibre, la construction de logements au personnel sanitaire dans les régions où le besoin de logement se fait sentir d'une façon très nette.

Le tableau suivant indique le nombre, le coût et la location des logements dont la construction est projetée pendant la quadriennie.

	Nombre de logements	COUT
Région 3	12	36.000
Région 5	12	36.000
Région 6	6	18.000
Région 7	12	36.000
Total	42	126.000

ANNEXE IV

SANTE PUBLIQUE

Travaux en cours

DESIGNATION	Reste à Ouvrir	1965		1966		1967	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
1) Service de Phtisiologie des Hôpitaux	230.000	100.000	100.000	130.000	130.000	–	–
2) Ecole de la Santé Publique	225.000	50.000	50.000	100.000	100.000	75.000	75.000
3) Agrandissement de l'hôpital de Nabeul	13.000	13.000	13.000	–	–	–	
4) Agrandissement de l'hôpital de Kasserine	10.000	10.000	10.000	–	–	–	
5) Agrandissement de l'hôpital de Monastir	34.000	34.000	34.000	–	–	–	
Total.....	512.000	207.000	207.000	230.000	230.000	75.000	75.000

(1) Il est à remarquer que cette dotation s'est avérée insuffisante.

Un complément de 300.000 Dinars est prévu pour les travaux nouveaux.

ANNEXE V

RECAPITULATION GENERALE DES INVESTISSEMENTS RELATIFS A L'INFRASTRUCTURE SANITAIRE ET PREVENTIVE
PROJETS NOUVEAUX

DESIGNATION	Coût Total	1965		1966		1967		1968	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
A — INFRASTRUCTURE SANITAIRE									
Région Sanitaire N° 1 (Tunis - Cap Bon)									
1) **Hôpital Charles Nicolle**									
— Construction et équipement d'un service de Laboratoires	140.000	100.000	50.000	40.000	60.000	–	30.000	–	–
— Construction et complément d'équipement d'un service de radiologie	130.000	80.000	40.000	50.000	60.000	–	30.000	–	–
— Construction et équipement d'un Internat et services généraux	170.000	100.000	20.000	50.000	120.000	20.000	20.000	–	–
2) **Hôpital Ernest Conseil**									
— Construction et équipements de Services Généraux	210.000	100.000	100.000	110.000	110.000	–	–	–	–
— Construction et équipement d'une maternité	100.000	–	–	100.000	50.000	–	50.000	–	–
— Services de Neuro-chirurgie (& équipement)	150.000	100.000	50.000	50.000	100.000	–	–	–	–
3) **Hôpital Habib Thameur**									
— Agrandissement et aménagements divers	420.000	420.000	420.000	–	–	–	–	–	–
4) **Les Instituts**									
— Institut Pasteur	12.000	–	–	12.000	12.000	–	–	–	–
— Aménagement d'une ferme annexe	20.000	–	–	20.000	20.000	–	–	–	–
— Agrandissement des Laboratoires du B.C.G.	250.000	100.000	60.000	100.000	140.000	50.000	50.000	–	–
— Institut du Cancer (construction et équipement)	150.000	–	–	100.000	50.000	50.000	100.000	–	–
— Institut de Phtisiologie de l'Ariana Extension et aménagement	150.000	–	–	100.000	50.000	50.000	100.000	–	–
— Institut Ophtalmologique	30.000	30.000	30.000	–	–	–	–	–	–
5) **Clinique des accidents du travail**									
— **Hôpital de Nabeul :** Construction et équipement d'un service de chirurgie	50.0000	–	–	50.000	20.000	–	30.000	–	–
Total	1.982.000	1.030.000	780.000	782.000	792.000	170.000	410.000	–	–

DESIGNATION	Coût total	1965		1966		1967		1968	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
Région Sanitaire n° 3 (Sousse - Kairouan)									
— **Hôpital de Sousse :**									
(Construction et équipement des services de spécialité et de phtisiologie)	320.000	320.000	320.000	–	–	–	–	–	–
Hôpital de Kairouan :									
(Construction et équipement de services de radiologie et de laboratoires)	100.000	–	–	–	–	100.000	50.000	–	50.000
Total 2 :	420.000	320.000	320.000	–	–	100.000	50.000	–	50.000
Région Sanitaire n° 4 (Sfax)									
— Hôpital de Sfax (Agrandissement de la maternité, création de service de radiologie et de laboratoire).	240.000	–	–	100.000	50.000	140.000	100.000	–	90.000
— Construction d'un service d'ophtalmologie	100.000	100.000	100.000	–	–	–	–	–	–
— Hôpital d'enfants (Construction et équipement)	500.000	500.000	500.000	–	–	–	–	–	–
Total 3 :	840.000	600.000	600.000	100.000	50.000	140.000	100.000	–	90.000
Région Sanitaire n° 5 (Gabès - Médenine)									
— **Hôpital de Gabès :**									
— Agrandissement de la Maternité	20.000	–	–	20.000	20.000	–	–	–	–
— Modernisation des services actuels ..	20.000	20.000	20.000	–	–	–	–	–	–
— Construction et équipement de laboratoire de pharmacie	20.000	20.000	20.000	–	–	–	–	–	–
— Circonscription à Djerba : Première tranche (construction et équipement) .	100.000	–	–	100.000	50.000	–	50.000	–	–
Total 4 :	160.000	40.000	40.000	120.000	70.000	–	50.000	–	–
Région Sanitaire n° 6 (Le Kef - Souk El Arba)									
— Souk lE Arba - Construction et équipement de services divers à l'hôpital Souk El Arba	150.000	–	–	150.000	100.000	–	50.000	–	–
Total 5 :	150.000	–	–	150.000	100.000	–	50.000	–	–
Région Sanitaire n° 7 (Gafsa - Kasserine)									
— **Hôpital de Gafsa :**									
Gafsa (Construction et équipement de services d'hospitalisation)	120.000	–	–	60.000	40.000	60.000	80.000	–	–

DESIGNATION	Coût Total	1965		1966		1967		1968	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. P.	C. E.
Hôpital de Kaserine									
— Service de Maternité et de pédiatrie (Construction et équipement)	80.000	80.000	50.000	–	30.000	–	–	–	–
Total 6 :	200.000	80.000	50.000	60.000	70.000	60.000	80.000	–	–
Dispensaires									
— Créations nouvelles (21 dispensaires)	105.000	–							
Modernisation (33 dispensaires) .	66.000	10.000	10.000	50.000	50.000	25.000	25.000	30.000	30.000
Logement pour le personnel sanitaires	126.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	36.000	36.000
Equipement des hôpitaux	230.000	50.000	50.000	70.000	70.000	50.000	50.000	60.000	60.000
Total Général A	4.279.000	2.160.000	1.880.000	1.392.000	1.262.000	585.000	855.000	142.000	282.000
B — **INFRASTRUCTURE PREVENTIVE (Voir annexe VI)**									
1) **Production Maternelle et Infantile**									
— 14 groupes de maternité et P. M. I.	225.000	20.000	20.000	50.000	50.000	70.000	70.000	85.000	85.000
— 23 centres de P.M.I.	264.000	40.000	40.000	80.000	80.000	80.000	80.000	64.000	64.000
— 6 centres médico-scolaires	90.000	–	–	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
2) **Lutte anti-tuberculeuse**									
— 2 unités mobiles de microradiographie	30.000	–	–	15.000	15.000	–	–	15.000	15.000
3) **Lutte contre les maladies oculaires**									
— 1 unité mobile d'intervention ohptalmologique	25.000	–	–	25.000	25.000	–	–	–	–
4) **Hygiène Publique**									
— Création de 3 stations sanitaires épidémiologiques .	60.000	10.000	10.000	20.000	20.000	30.000	30.000	–	–
5) Création de 6 groupes d'hygiène scolaire	90.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	15.000	15.000
Total B	784.000	95.000	95.000	245.000	245.000	235.000	235.000	209.000	209.000
C — **ECOLES DE SANTE PUBLIQUE** ..	300.000	300.000	300.000						
Total A, B et C	5.363.000	2.555.000	2.275.000	1.637.000	1.507.000	820.000	1.090.000	351.000	491.000

ANNEXE VI

TABLEAU DES GROUPES ET CENTRES DE P.M.I.

Régions Sanitaires	Groupe de Maternité et de P.M.I.	Centres de P.M.I.
Région Sanitaire I	Kalaat El-Andalous - Djedeïda - Soliman	Tunis Ville (1), Djebel Djelloud, Tazarka, Somaa.
Région Sanitaire II	EL Alia	Zaouiet Medien, Jefna, Djebel Abiod
Région Sanitaire III	Ksour Essaf, Sbikha	Ousseltia, Hadjeb El-Ayoun
Région Sanitaire IV	Menzel Chaker, Bir Ali Ben Khlifa	Kerkenah
Région Sanitaire V	Ben Gardane, Douz	Tataouine, Midoun, Ajim, Oudref, Mareth, Ghomrassen, Matmata.
Région Sanitaire VI	Kalaat Senam	Ebba-Ksour, Rohia
Région Sanitaire VII	Thala, Metlaoui	Sbiba, Redeief, Degach.

CHAPITRE VI

L'HABITAT
L'URBANISME
LES CONSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES

CHAPITRE VI

HABITAT — URBANISME ET CONSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES

L'amélioration des conditions d'existence matérielle des citoyens étant retenue comme l'un des principaux aspects de la promotion de l'homme, le Gouvernement en a fait un objectif de base, une option fondamentale dans l'élaboration de nos plans.

Cet objectif qui s'inscrit par la même dans le cadre général du développement économique du pays tend à assurer à tous les tunisiens leur dignité d'homme en leur donnant la possibilité d'accéder à une vie meilleure.

L'Habitat et l'Urbanisme constituent un des moyens de cette promotion des conditions matérielles de vie et se justifient ainsi amplement.

SECTION I

L'HABITAT

Les besoins en cette matière imposent un effort considérable, compte tenu de l'accroissement démographique, de l'état de vétusté du patrimoine immobilier national et de l'insuffisance des investissements réalisés dans ce secteur pendant la période coloniale.

Ces besoins qui étaient évalués, pour la décennie, à un total de 490.000 logements environ, exigent un effort d'investissement, hors de proportion avec les possibilités nationales de financement.

I. — LES PREVISIONS DE LA PERSPECTIVE DECENNALE : PREVISION ET EXECUTION DU PLAN TRIENNAL

Afin de satisfaire le maximum possible de ces besoins, la perspective décennale a-t-elle retenu la construction au cours des années 1962-1971, de 130.000 logements populaires urbains et ruraux, de 24.000 logements ouvriers et de 20.000 logements particuliers, soit au total 174.000 logements.

Pour l'ensemble de ces constructions, l'Etat a prévu dans le cadre des perspectives une somme globale de 172.500.000 Dinars se répartissant comme suit :

— 130.000 logements populaires,	70.000 logements ruraux	42.000.000 Dinars
	60.000 logements urbains	36.000.000 "
	Voierie et frais divers	19.500.000 "
	Total	97.500.000 Dinars
— 24.000 logements ouvriers coopératifs		25.000.000 Dinars
20.000 logements particuliers		50.000.000 "
	Total Général ...	172.500.000 Dinars

Le programme des 130.000 logements populaires occupe, quant à lui une place de choix dans cette répartition puisqu'il intéresse la partie de la population la plus déshérité, les travailleurs à faible revenu tels que petits fellahs, ouvriers agricoles, main-d'œuvre non spécialisée etc...

Quant aux logements ouvriers coopératifs, leur but est de permettre aux ouvriers, ayant un revenu annuel compris entre 250 et 600 Dinars de bénéficier d'un logement dont le coût unitaire est de 1.050 Dinars.

Enfin, il y a les constructions particulières « privées » pour lesquelles le Gouvernement a adopté une série de mesures d'encouragement.

Aussi et en attendant la mise en place d'un processus propre à rendre aisé l'engagement à grande échelle de ce programme, il a fallu se contenter dans le plan triennal de certains travaux épars mais précis en matière d'habitat (1).

(1) Nous ne considerons ici que les logements urbains.
Les logements ruraux seront étudiés dans la partie du plan réservée à l'agriculture.

Ces travaux intéressent :

— La construction de villas et d'immeubles d'habitation dans le Gouvernorat de Sousse.

— La construction de 496 logements ouvriers (viabilité et acquisition terrain).

— Les viabilités des logements populaires (tous programmes).

— La construction de 50 logements H.B.M.

— La construction de 1.105 logements ouvriers.

— La construction de 460 logements au Sahel.

— La construction de 440 logements à El-Khadra (Tunis).

— La construction de 481 logements au Nouveau Mélassine (Tunis) et 552 logements à la Cité Rbatt à Sfax.

— La construction de 8.050 logements populaires dans l'ensemble des Gouvernorats de la République.

Ce dernier programme ne figurait pas dans le plan triennal et à été adopté en 1963.

Outre ces logements financés sur fonds publics, signalons que 3.000 logements particuliers et coopératifs étaient prévus.

Le total des logements urbains prévu est donc de 15.233. L'investissement fixé pour leur réalisation s'élève à 19.700.000 Dinars. Il va de soi que le montant d'investissement comporte tous les investissements nécessaires y compris le règlement du financement hérité de la période d'avant 1962.

Le Plan Triennal a été exécuté et même avec un dépassement appréciable. Les logements construits pendant la triennie sont estimés à un minimum de 23.000 logements. L'investissement réalisé serait de 25.000.000 Dinars

II. — LE PLAN QUADRIENNAL

Malgré l'importance des réalisations effectuées dans le domaine de l'habitat depuis l'indépendance et surtout duront la période triennale, l'effort à consentir pendant la quadriennie reste important.

Les besoins étant encore très grands, la seule limite à notre action est celle résultant des disponibilités de financement. En effet les programmes de logements populaires, coopératifs et même particuliers s'appuient sur une contribution massive des finances de l'Etat. Celui-ci sollicite par tant d'autres actions de développements, ne peut réserver à l'habitat qu'une partie de ses moyens financiers.

Sur la base de ce qui précède, le plan quadriennal comporte des réformes de structure et des objectifs quantitatifs pour chaque type de construction de logements :

A) Les réformes de Structure

Elles visent deux objectifs fondamentaux.

1er Objectif :

Alléger les charges financières de l'Etat découlant de la législation actuelle. En effet pour tous les types de logements, la législation actuelle accorde des facilités et des primes d'encouragement qui mettent l'acquisition d'un logement à la portée de tous les citoyens.

Cette législation est appelée à être révisée, en vue de mettre à la charge des bénéficiaires une partie plus grande du financement de la construction de leurs logements. Par ailleurs les employeurs devraient être appelés à participer au financement des constructions de logements.

2ème Objectif :

Réserver le maximum des possibilités financières de l'Etat dans le domaine de l'habitat à la construction des logements populaires et coopératifs.

Les logements dits « particuliers » ne bénéficieront que d'une aide unitaire limitée de l'Etat. Ainsi, nous pensons réduire le « standing » de ces logements et par la même faire bénéficier un plus grand nombre de citoyens des possibilités d'aide de l'Etat.

A la lumière de ces principes les dispositions suivantes sont à prendre :

— Les logements populaires.

Remboursement du prêt en 20 ans au lieu de 30, avec un intérêt annuel de 2%. L'amortissement mensuel sera de 3 Dinars. En outre, il sera exigé de tout attributaire au moment de l'occupation des lieux, le règlement du 1/10ème du coût du logement (ce coût étant de 600 Dinars).

— Les logements ouvriers.

Remboursement du prêt en 20 ans au lieu de 30 avec un intérêt annuel de 5 %. L'amortissement mensuel sera de 3 Dinars environ (le coût du logement est de 1.350 Dinars). Un versement du 1/10ème du coût du logement sera exigé de l'attributaire au moment de l'occupation des lieux.

— Les logements dits « particuliers ».

Ne peuvent bénéficier de l'aide de l'Etat que les logements dont la surface utile ne dépasse pas 150 m2. La législation actuelle doit être complétée pour mobiliser une plus grande partie de l'épargne potentielle des prétendants à ce genre de logements.

B) Les objectifs Quantitatifs

1.) Les logements Populaires

Les limites de nos possibilités de financement nous imposent le maximum suivant de réalisations dans ce domaine.

1.000 logements par an, au coût unitaire de 610 Dinars soit pour 4 années, 4.000 logements et un investissement de 2.440.000 Dinars.

Par ailleurs, il y a lieu de réaliser la deuxième tranche des opérations suivantes, opérations qui ont démarré pendant la triennie, au titre des opérations spéciales.

a) Cité Rbatt à Sfax

Construction de 550 logements, d'où un investissement de 400.000 Dinars, viabilité comprise.

b) Cité du Nouveau Mélassine à Tunis

Construction de 500 logements d'où un investissement de 600.000 Dinars, sur la base d'un coût unitaire moyen de 1.200 Dinars le logement. viabilité et toutes dépenses comprises.

c) Cité El Khadra à Tunis

Construction de 550 logements dans le cadre de la 5ème tranche des travaux au coût unitaire moyen de 1.200 Dinars soit au total 660.000 Dinars d'investissement pour les 4 années, viabilité et toutes dépenses comprises.

L'ensemble de logements populaires et au titre des opérations spéciales qui seront réalisés pendant la quadriennie, s'élève à 5.600 logements L'investissement nécessaire est de 4.100.000 Dinars.

Les Logements Coopératifs, Ouvriers

Il est prévu la réalisation de 2.000 logements ouvriers coopératifs au coût unitaire de 1.350 Dinars, viabilité et terrain compris.

L'investissement total est de 2.700.000 Dinars.

3) Les Logements dits « Particuliers »

Il s'agit ici la construction privée d'immeubles d'habitation. Le nombre de ces constructions pendant la quadriennie a été établi compte tenu du plafond de garantie d'emprunt que l'Etat accordera pendant la quadriennie.

Ainsi il a été possible de fixer à 2.000 le nombre de logements particuliers qui bénéficieront de la garantie d'emprunt, de 1965 à 1968 sur la base de la législation en vigueur. La garantie d'emprunt afférente à ces constructions s'élèvera à 6.400.000 Dinars.

L'investissement réel sera en réalité plus élevé, étant donnée l'investissement qui incombera aux constructeurs.

En effet, si nous retenons 5.000 Dinars comme coût unitaire moyen, l'investissement dans les constructions particulières sera de 10.000.000 Dinars.

Le total des investissements nouveaux dans l'habitat s'élève à 16.800.000 Dinars.

Compte tenu des travaux en sus, l'investissement total s'élèvera à 17.159.000 Dinars.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT

DESIGNATION	Goût Total	1965		1966		1967		1967	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
— Projet en cours (1)....	359.000	359.000	359.000	–		–		–	
— Projet nouveaux ..... — Logements populaires.	2.440.000	610.000	610.000	610.000	610.000	610.000	610.000	610.000	610.000
— Opérations Spéciales .	1.660.000	260.000	260.000	415.000	415.000	415.000	415.000	570.000	570.000
— Logements coopératifs ouvriers	2.700.000	400.000	400.000	675.000	675.000	675.000	675.000	950.000	950.000
— Logements particuliers	10.000.000	–	–	–	–	–	–	–	–
Total Général	17.159.000	1.629.000	1.629.000	1.700.000	1.700.000	1.700.000	1.700.000	2.130.000	2.130.000
Projet en cours et Projets nouveaux									

(1) Il ne s'agit que des crédits bugédaires.

Cette somme reste à ouvrir compte tenu du dépassement enregistré.

L'URBANISME

L'état de certains quartiers de nos villes, de leurs banlieues et de la plupart de nos villages laissait du point de vue de l'urbanisme beaucoup à désirer.

Pour assurer au mieux les conditions d'une vie urbaine saine, il importait donc qu'à l'effort entrepris dans le domaine de l'habitat, vienne s'ajouter un autre effort dans celui de l'urbanisme.

Dès l'indépendance, le Gouvernement s'est attaché à la réalisation de nombreux travaux de rénovation urbaine, sur la base des études spécialisés menées par le Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics, à l'Habitat et à l'Urbanisme.

Le Plan Triennal a accentué cet effort puisqu'il a prévu un investissements de 5.846.000 Dinars dont 3.000.000 au titre des projets nouveaux.

La quasi totalité de ces crédits a été ouverte c'est ce qui a permis la réalisation d'études et de travaux de rénovation urbaine appréciables.

Devant les résultats obtenus qui ont donné à nos villes et villages une urbanisation suffisante, et compte tenu de l'option d'industrialisation du pays durant la quadriennie, il a été décidé de ralentir les programmes d'urbanisme et par conséquent :

a) limiter les études nouvelles d'urbanisme ;

b) ne pas engager d'opérations importantes d'urbanisme si souhaitables fussent-elles.

Dans le cadre de ces directives du Plan Quadriennal, il est envisagé un investissement de 1.136.000 Dinars pour la quadriennie, destiné àl'achèvement des projets du Plan Triennal essentiellement, et au règlement financier définitif.

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS DANS L'URBANISME

Désignation	Total	1965		1966		1967		1968	
		C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C.E.	C.P.	C. E.	C.P.
1 - Projets en cours	1.136.000	400.000	400.000	600.000	600.000	136.000	136.000	-	-
2 - Projets nouveaux .	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total.....	1.136.000	400.000	400.000	600.000	600.000	136.000	136.000	-	-

LES CONSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES

L'équipement immobilier dont dispose l'Administration tunisienne est à maints égards insuffisant surtout au niveau des administrations régionales : exiguité, vétusté, insuffisance de bâtiments etc...

Si la perspective décennale a omis ce secteur, par contre le Plan Triennal lui a réservé une place importante, puisque l'investissement prévu était de 2.041.300 Dinars dont 1.000.000 de Dinars au titre des travaux nouveaux.

Ces crédits prévus ont été largement dépassés pendant l'exécution du Plan puisque nous avons enregistré au terme de l'année 1964 un dépassement dans les ouvertures de crédit d'équipement de l'ordre de 2.675.000 Dinars.

Malgré ces investissement élevés, il nous semble qu'un problème effectif de construction administrative existe toujours.

Pendant la quadriennie, l'effort sera donc poursuivi dans ce domaine.

1) *Les Projets du Plan Triennal à réaliser durant la quadriennie*

Dans le cadre des projets retenus par le Plan Triennal et non réalisés, nous devons prévoir un crédit de 150.000 Dinars pour le Secrétariat d'Etat à l'Intérieur. Ces crédits serviront à :

— La surélévation de l'immeuble de la Sécurité Nationale à Tunis.
L'investissement est de 100.000 Dinars.

— La réalisation régionale de projets de construction administrative.
L'investissement est de 50.000 Dinars.

2) *Les Projets Nouveaux*

A) **L'Administration Centrale**

a) La construction d'un Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale est projetée (y compris les trois Sous-Secrétariat d'Etat qui le composent).

Le coût de cette réalisation est estimée à 1.000.000 Dinars et les travaux s'échelonneront sur les années 1966 - 1968.

b) La construction d'un immeuble pour l'ensemble des services de statistiques du Gouvernement Tunisien.

Les locaux actuels, vétustes et exigus menacent ruine.

L'investissement projeté est de 300.000 Dinars et le travaux s'échelonneront sur les années 1966 - 1968.

c) La construction d'un Secrétariat d'Etat à la Santé Publique. Le coût estimé est de 300.000 Dinars.

d) Constructions administratives diverses : provision 3.000.000 Dinars.

B) **Au niveau de l'Administration Régionale**

Ici les besoins sont très grands et urgents. Etant donné la multiplicité des réalisations à faire, nous nous contentons de mentionner l'investissement global à consentir. Cet investissement s'élève à 2.400.000 Dinars.

Enfin il est prévu un crédit de 4.000.000 de Dinars à titre de provision pour assurer le financement de travaux d'intérêt économique, culturel ou social divers qu'il serait nécessaire de réaliser au cours de la quadriennie. Parmi ces travaux il y a lieu de citer :

a) la construction d'internats dans les différents gouvernorats pour améliorer les conditions de logement et de travail des élèves qui porsuivent l'enseignement du 2ème degré ».

b) La construction de routes ou de pistes d'intérêt régional.

Au total l'investissement dans les constructions administratives sera de 11.150.000 Dinars.

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS DANS LES CONSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES

DESIGNTION	Total	1965		1966		1967		1968	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
Travaux en cours	150.000	150.000	150.000	–	–	–	–	–	–
Travaux nouveaux									
Administration centrale									
Construction d'un Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale	1.000.000			600.000	300.000	400.000	600.000		100.000
Construction de Services de Statistiques	300.000	–	–	300.000	150.000	–	150.000	–	–
Construction d'un Secrétariat d'Etat à la Santé Publique	300.000	300.000	50.000	–	150.000	–	100.000	–	–
Provisions diverses	7.000.000	–	–	–	–	–	–	–	–
Administration régionale et locale	2.400.000	400.000	400.000	500.000	500.000	1.000.000	1.000.000	500.000	500.000
Total.....	11.150.000	850.000	600.000	1.400.000	1.100.000	1.400.000	1.850.000	500.000	600.000

(1) A ventiler ultérieurement.

CHAPITRE VII

L'ENFANCE
LA JEUNESSE
LES SPORTS

CHAPITRE VII

JEUNESSE SPORTS ET ENFANCE

Une des caractéristiques remarquables de la population tunisienne réside dans son extrême jeunesse. Ce phénomène commun à tous les pays sous-développés, semble rencontrer en Tunisie une illustration très nette. En effet, le dernier recensement en date, celui de 1956, nous fournit des renseignements explicites à ce sujet et fait ressortir la structure de la population tunisienne par âge en 1956, de la manière suivante :

AGE	POURCENTAGE
De 0 — 5 ans	17 %
De 5 — 20 ans	33,7 %
De20 — 60 ans	42,7 %
60 ans et plus	6,6 %
TOTAL	10,0 %

Il ressort de ce tableau que 50 % environ de la population tunisienne est d'un âge compris entre 0 et 20 ans. C'est cette population qui nous intéresse dans le cadre de ce chapitre, car cette jeunesse, quel que soit son âge constitue une richesse potentielle de la Tunisie, compte tenu de la masse d'énergie humaine et de travail qu'elle représente. Néanmoins, cette catégorie de la population ne manque pas de poser des problèmes importants pour la nation. En effet, elle constitue une charge certaine pour la population active qui ne dispose pas généralement de revenus suffisants pour assurer à toute cette jeunesse, les conditions normales de son épanouissement. De plus elle soulève un problème de scolarisation et de promotion civique, sociale et culturelle. Le problème de scolarisation sera examiné par ailleurs. Seul le problème de la promotion civique sociale et culturelle fera l'objet du présent chapitre.

La promotion de la jeunesse et de l'enfance tend à inculquer aux jeunes, selon leur âge, une éducation sociale générale ou éducation de base destinée à épanouir leur personnalité ainsi que leur sens civique et social. Cela vise à leur faire prendre conscience de leur responsabilité dans la vie de la nation, les préparer à être des homme à l'image de leur temps. ce but serait atteint en mettant à leur disposition des moyens de développement harmonieux.

Il était naturel, que dans son souci de tracer les bases d'un développement général et harmonisé, la perspective décennale réservât à cette question la place qui lui revient. Ainsi elle a insisté sur la nécessité d'instaurer une éducation de base qui permette de toucher les couches de la population juvénile dans les programmes gouvernementaux.

Cette éducation de base de la jeunesse porte sur deux aspects principaux :

— L'aspect culturel

— L'aspect sportif

— L'aspect culturel

Il se manifeste par la création d'institutions autrefois presque inexistantes, à savoir : Jardins d'enfants, Maisons de Jeunes, Centres de Colonies de Vacances, lieux de Camps, auberges de jeunesse etc...

Tableaux des prévisions de la perspective décennale :

DESIGNATIONS	NOMBRE	COUT
— Jardins d'Enfants	165	990.000
— Maisons de Jeunes	50	2.500.000
— Centres de Colonies de Vacances	26	400.000
— Lieux de Camp	16	200.000
— Auberges de Jeunesse	19	300.000
TOTAL.....		4.390.000

— L'aspect sportif

Etant donné la diversité et la dispersion des réalisations à effectuer, la perspective décennale s'est contentée de fixer l'investissement total à consentir, soit 7.000.000 Dinars.

Le pré-plan triennal, se basant sur ces prévisions globales et sur la nécessité d'une action immédiate et systématique dans ces domaines, comporte toute une série de travaux à réaliser, soit en vue de l'achèvement des projets déjà en vue d'exécution soit en vue de la réalisation de la première tranche des programmes institués par la perspective décennale.

Le tableau suivant nous indique les grandes lignes des prévisions du pré-plan triennal dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse et des sports.

DESIGNATIONS	COUT TOTAL
1° Travaux en cours	(657.000)
2° Travaux nouveaux	
— réalisations pour l'enfance	475.000
— réalisations pour la jeunesse	622.500
— Les Sports	2.905.000
TOTAL	4.659.500

Ces prévisions n'ont pu être réalisées dans leurs totalité durant la triennie. En effet, il a été décidé, en matière de Sports, de reporter la réalisation de la cité des Sports, dont le coût prévu était de 2.500.000 Dinars, sur la période quadriennale 1965-1968. C'est pour cette raison que les travaux n'ont démarré qu'en juin 1964.

Pour les autres projets culturels ou sportif , les réalisations sont restées en deça des prévisions, malgré l'effort très grand consenti en matière de financement et d'études. Nous pouvons dire que si toutes les prévisions n'ont pu être réalisées, il reste néammoins certain qu'une amélioration très sensible a été apportée à ce secteur. Cette amélioration, nous permet d'aborder la prochaine période quadriennale avec des possibilités de réalisation accrues.

Tableau des crédits d'engagement ouverts durant la triennie :

DESIGNATIONS	CREDITS OUVERTS
— Le Domaine culturel :	
— Enfance	315.000
— Jeunesse	525.000
— Les Sports	509.000
TOTAL	1.349.000

Il reste donc, si nous exceptons la Cité des Sports, 849.000 Dinars à ouvrir conformément au tableau suivant :

ENFANCE — JEUNESSE — SPORTS

TRAVAUX DU PLAN TRIENNAL EN COURS DE REALISATION

CREDITS D'ENGAGENMENT

DESIGNATION DES PROJETS	Coût Total	Restant à ouvrir	1965	1966	1967	1968
ENFANCE						
Maisons d'Enfants	360.000	160.000	80.000	80.000		
JEUNESSE						
Centre National de Bir-El-Bey	235.000	174.000	74.000	100.000		
Maisons de Jeunes :						
Sfax - Le Kef - Bizerte - Kairouan (Equipement)	217.000	60.000	30.000	30.000		
SPORTS						
Institut National de Sports	205.000	200.000	50.000	100.000	50.000	
Aménagement : stades, gymnases, piscines	200.000	100.000	25.000	25.000	50.000	
Stade de Monastir	155.000	155.000	55.000	100.000		
Total.....	1.372.000	849.000	314.000	435.000	100.000	

(1) Relatif à la dernière tranche : Maisons d'Enfants à Aïn-Draham, Radès et Tabarka

LE PLAN QUADRIENNAL

Sur la base de ce qui précède, le plan quadriennal comporte le développement suivant dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse et des sports.

I. -- L'ENFANCE :

Conformément à une tradition maintenant bien établie l'enfance continuera à avoir la sollicitude du gouvernement. Outre les interventions à caractère purement social, envisagées par ailleurs nous mentionnons ici les institutions à développer pendant la quadriennie, C'est-à-dire :

— les crèches

— les jardins d'enfants

— les communautés d'enfants.

A) Les crèches

Il s'agit d'établissements destinés à hébeiger pendant la journée et durant le travail de leurs mères, les enfants bien portant âgés de moins de 3 ans. Actuellement, il n'existe en Tunisie que deux crèches situées à Tunis, et, ni la perspective décennale, ni le plan triennal n'avaient abordé cette question. Or, la création de tels établissements est urgente surtout que le nombre de mères « travailleuses » ne cesse d'augmenter. Un grand nombre d'entre elles abandonnent leur emploi pour réintégrer leur foyer et s'occuper de leurs enfants. Le nombre de crèches à créer s'élèvera à 10. L'investissement nécessaires sera de 30.000 Dinars. L'implantation de ces crèches tiendra compte des besoins des grandes villes qui sont particulièrement le lieu où les femmes au travail sont les plus nombreuses. Le personnel à former pendant la quadriennie est de 100 puéricultrices.

B) Les Jardins d'Enfants

Ce sont des institutions à assumer le développement psychique et l'épanouissement de toutes les facultés sensorielles de l'enfant âgé de 3 à 6 ans. Ils permettent non seulement de soustraire le maximum d'enfants de la rue, mais de leur inculquer surtout des habitudes d'hygiène et de culture qui les prépareront mieux à une scolarité ultérieure.

Depuis l'indépendance et grâce à l'effort conjugué de l'Etat, de l'U.N.F.P. et des communes, il a été possible de créer 43 jardins d'enfants. Le plan triennal est venu renforcer l'action entreprise dans ce domaine puisque 41 jardins d'enfants ont vu le jour pendant la triennie.

Dans le cadre du Plan Quadriennal, l'action est double :

— d'une part, améliorer les jardins d'enfants créés parfois hativement par l'initiative populaire.

— d'autre part, poursuivre le rythme de réalisation de nouveaux jardins d'enfants.

Ainsi 15 nouveaux jardins d'enfants sont prévus, au coût unitaire de 6.000 Dinars, soit au total 80.000 Dinars.

La formation de jardinières d'enfants se fera dans les écoles de la Santé Publique.

Outre la formation de 54 jardinières nécessaires pour la bonne marche des jardins déjà existants, il faudra former 200 jardinières pour les 140 jardins nouveaux.

Total des jardinières à former : 254

C) Les communautés d'enfants

Ce sont des établissements destinés à recueillir et à former, tout en leur assurant un dé-

veloppement physique et psychique normal, les enfants abandonnés, orphelins ou déshérités, âgés de plus de 6 ans.

La création de ces établissements n'a été envisagée et commencée qu'après l'indépendance. 20 villages ont été créés depuis l'indépendance, auxquels il faudra ajouter les 6 villages prévus au Plan Triennal et en cours de réalisation.

Pour la quadriennie, il faut prévoir la création de 5 villages d'enfants dont le rythme des réalisations figure dans le tableau récapitulatif.

La capacité d'hébergement totale serait la suivante au terme de la quadriennie :

Avant la quadriennie	=	6.000
pour la quadriennie	=	1.200
Total	=	7.200 Enfants

L'investissement prévu s'élève à 250.000 Dinars, pour la quadriennie — le coût unitaire est de 50.000 Dinars, le village. Les besoins en cadres s'élèvent à 300 environ qui seront formés par l'Education Nationale, l'Institut National des Sports et les écales de la Santé Publique.

L'implantation de ces villages figure dans l'annexe .I.

D) L'adoption et le placement familial

Pour secourir les enfants se trouvant définitivement ou provisoirement privés de famille, trois solutions sont possibles :

— l'adoption
— le placement familial
— le placement en collectivité (centres d'accueil)

L'adoption relève d'un système juridique particulier et dépend de la seule initiative des particuliers. Elle ne peut donc résoudre complètement le problème de ces enfants — et force est donc de recourir soit au placement familial soit au placement en collectivité.

Jusqu'à présent seul le placement en collectivité a été adopté en Tunisie, soit dans les pouponnières (foyer d'enfant de Salaheddine Bou Choucha et œuvre du « Nourrisson » — 0 à 3 ans) soit le centre d'accueil de Bizerte (3 à 6 ans) — soit dans les communautés d'enfants (au dessus de 6 ans).

Ces réalisations ont été des réussites.

Néanmoins, de par leur nature, elles ne peuvent procurer à l'enfant le milieu affectif familial souhaitable.

En conséquence, parallèlement au développement de centres d'accueil, il est envisagé d'expérimenter une formule de placement familial dont les modalités restent à déterminer. Pour faire face à cette double action, une subvention de 100.000 Dinars est prévue.

E) Clubs d'enfants :

Enfin il sera créé au cours de la quadriennie des clubs pour lesquels il est prévu un crédit de 60.000 Dinars.

II — LA JEUNESSE

L'importance de la jeunesse en tant qu'élément dynamique de progrès et de développement n'est plus à démontrer. Il est donc nécessaire de lui assurer des moyens propres d'épanouissement et de participation étroite à la vie sociale.

A cette fin les projets suivants sont à réaliser :

1°) — *Les centres de colonies de vacances* — Des centres sont à créer soit en montagne, doits au bord de la mer. L'investissement nécessaire pour la création de ces centres s'élève à 150.000 Dinars.

2°) — *Un centre international de vacances* à Bir-El-Bey qui serait un camp de vacances pour les jeunes étrangers, ouvert en priorité aux étudiants. Ce centre nécessiterait un investissement de 40.000 Dinars.

3°) — *Les maisons de jeunes* — Elles sont destinées à accueillir les jeunes aux heures libres après l'école, l'atelier ou l'usine. Ces maisons sont de différentes sortes :

Etant donné les réalisations importantes effectuées au cours de la triennie, nous pensons limiter l'effort durant la quadriennie. En effet, les maisons du peuple, ainsi que les maisons de de la culture et de la jeunesse (à Tunis doivent compléter l'action des maisons de jeunes.

Par ailleurs, il sera nécessaire de regrouper les maisons de jeunes et les maisons du peuple prévues au titre de l'éducation de base. L'investissement total prévu au titre de ces maisons sera de 500.000 Dinars et fera l'objet d'une ventilation ultérieure.

4°) — *Les centres de camping*

Les centres de camping sont destinés à développer la pratique du camping auprès des jeunes.

Il a été retenu la création de trois centres, au coût unitaire de 10.000 Dinars, soit au total 30.000 Dinars.

Ces centres seront implatés à Aïn-Draham, au cap-Bon, et à Tunis.

5°) — *Les centres de formation des cadre de la jeunesse.*

Ces centres sont destinés à organiser des stages régionaux de formation des cadres de la jeunesse dans les Gouvernorats. Outre l'achèvement des travaux déjà en cours dans les centres de Bir-El-Bey, Sfax et Aïn-Draham (prévus par ailleurs) nous prévoyons la réalisation d'un autre centre qui est celui de Sousse.

L'investissement envisagé est de 145.000 Dinars.

III — LES SPORTS

1) **Cité Nationale Sportive :**

Ce complexe est prévu à Tunis-Ville dans le but de stimuler à l'échelle nationale le développement de l'Education Physique et des Sports et de permettre l'organisation de grands rassemblements populaires à caractère politique et culturel et le déroulement de certains Jeux Sportifs Régionaux (Jeux Méditerranéens de 1967, Jeux Arabes, Festival National des Sports, Jeux scolaires et Universitaires, Jeux Africains...) sans oublier nos fêtes annuelles de la Jeunesse.

Cet ensemble se subdivise en trois unités importantes :

1°) — *Un stade de 45.000 places*

Initialement prévu avec une capacité de 60.000 places, le projet définitif de ce stade aura une capacité de 45.000 places.

L'économie réalisée grâce à cette modification nous permettra, sans surcroît de dépense, de faire construire un vélodrome avec gradins pour 5.000 spectateurs.

Ce vélodrome est devenu indispensable en égard aux exigences des compétitions sportives internationales, et vu la démolition de l'unique vélodrome en Tunisie, celui du stade Young-Perez.

2°) — *Un Palais des Sports :*

D'une capacité de 5.000 places, ce Palais est conçu pour une utilisation multiple et variée, aussi bien pour les compétitions sportives (Hand-ball — Basket-ball — Volley-ball — Tennis — Boxe — Gymnastique et Judo) que pour les réunions à caractère politique ou culturel (Théâtre - Patinage Artistique...).

3°) — *Un groupe Piscine-Bassins de Natation :*

Il comprend :

Une Piscine Olympique	de	50 × 21
Un Bassin de plongeon	de	21 × 15
Une Piscine couverte	de	25 × 15
Un Bassin - école	de	15 × 8

Rappelons que le projet de la Cité Nationale Sportive a été prévu au Plan Triennal et que 2.500.000 Dinars étaient prévus à cet effet. Compte tenu des études définitives accomplies depuis, le coût s'élève à 3.050.000 Dinars.

2) L'Institut National de Sports à Kassar-Saïd

Cet établissement sert actuellement d'école de formation de maîtres d'éducation physique et sportive.

Pour qu'il puisse répondre aux besoins du pays en cadres d'éducation physique et sportive, il est prévu d'y implanter un centre de formation de maîtresses et monitrices d'éducation physique et sportive.

Quant à la formation des moniteurs, elle continuera à se faire dans le centre national de la jeunesse de Bir-El-Bey.

— Le centre de formation de maîtresse et monitrices — Il comprendra :

— des blocs d'hébergement — pour 100 élèves Maîtresses (3 années d'études)

— des blocs d'hébergement — pour 120 élèves Monitrices (2 années d'études)

— un bloc pédagogique, un bloc économique (réfectoire, cuisine...) un bloc administratif et une infirmerie.

Les blocs d'hébergement et les gymnases spécialisés ont été déjà prévus par le plan triennal et les investissements y afférents, sont inscrits dans la partie de ce chapitre relative aux travaux du plan triennal à réaliser durant la quadriennie.

Quant aux autres parties du projet, elles nécessitent un investissement de 170.000 Dinars — (Blocs pédagogiques et administratifs, l'infirmerie).

— Installation électrique et équipement général

Pour parachever les réalisations au sein de l'Institut National des Sports, nous retenons l'implantation d'un réseau électrique important qui servira à l'éclairage des bâtiments, des terrains, des routes intérieures et à la sonorisation.

Ce projet nécessitera un investissement de 70.000 Dinars.

3) Les subventions aux collectivités :

Les collectivités locales, réalisent leurs propres infrastructures, en partie sur leurs ressources propres et en partie avec les subventions qu'elles reçoivent de l'Etat.

Durant la triennie, les travaux locaux ont intéressé 43 localités. Les crédits ouverts s'élèvent à 100.000 Dinars. Pour achever ces travaux 100.000 autres dinars sont prévus dans la partie de ce chapitre relative aux travaux du plan triennal, à réaliser durant la quadriennie.

Les subventions à accorder pendant la quadriennie s'élèvent à 300.000 Dinars.

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL DES INVESTISSEMENTS NOUVEAUX DANS LE SECTEUR DE L'ENFANCE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DESIGNATION	Coût Total	1965		1966		1967		1968	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
1 — L'Enfance									
• Les crèches	30.000			10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
• Les Jardins d'Enfants ..	80.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
• Les communautés	250.000	30.000	30.000	50.000	50.000	100.000	100.000	70.000	70.000
• Adoption et placement	100.000	20.000	20.000	20.000	30.000	30.000	25.000	25.000	25.000
familial	60.000	–		20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
Total.....	520.000	70.000	70.000	130.000	130.000	175.000	175.000	145.000	145.000
2 — La Jeunesse									
• Centres de colonies de vacances	150.000	20.000	20.000	40.000	40.000	40.000	40.000	50.000	50.000
• Centre International de vacance (Bir-El-Bey) ..	40.000	–	–	40.000	40 000	–	–	–	–
• Maison de Jeunes	560.000	80.000	80.000	140.000	140.000	140.000	140.000	140.000	140.000
• Centres de camping ..	30.000	–	–	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
• Centres de formation de la jeunesse	145.000	–	–	50.000	50.000	95.000	95.000	–	–
Total.....	865.000	100.000	100.000	280.000	280.000	285.000	285.000	200.000	200.000
3 — Les Sports									
• Cité Nationale des Sports	2.875.000	500.000	500.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	375.000	375.000
• Institut National des Sports	240.000	–	–	–	–	170.000	100.000	70.000	140.000
• Subventions aux collectivités	300.000	70.000	70.000	70.000	70.000	80.000	80.000	80.000	30.000
Total.....	3.415.000	570.000	570.000	1.070.000	1.070.000	1.250.000	1.180.000	525.000	595.000
Total Général.....	4.800.000	740.000	740.000	1.480.000	1.480.000	1.710.000	1.640.000	870.000	940.000

CHAPITRE VIII

LA CULTURE

CHAPITRE VIII

LA CULTURE

Dans le domaine de l'action culturelle les perspectives et le Plan Triennal ont prévu les actions se rapportant à :

— La R.T.T.
— Les maisons du peuple
— Quelques actions diverses éparpillées, relatives à la muséographie ou à la restauration de quelques monuments, et qui figurent dans le cadre du programme de constructions administratives de l'ancien Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles et à l'Information.

Après avoir rappelé les Prévisions de la Perspective décennale, celles du Plan Triennal, et les résultats de l'exécution de ce plan, nous exposerons les prévisions quadriennales dans chacune de ces branches.

Dans le tableau suivant nous indiquons l'ensemble des investissements prévus dans le secteur de la Culture par la perspective décennale et le Plan Triennal.

DESIGNATION	Prévisions de la Perspective Décennale	Prévisions du Plan Triennal
R. T. T.	7.900.000 D.	1.218.000 D.
Maisons du Peuple	1.220.000 D.	Néant (1)
Reste du Secteur	Néant	352.000 (2)

Nous examinerons successivement les secteurs de la culture dans l'ordre suivants :

— Section I La R.T.T.
— Section II Le Cinéma
— Section III Imprimerie, Edition
— Section IV Education de Base
— Section V Archéologie, Monuments historiques et muséographie.
— Section VI Bibliothèques
— Section VII Arts Populaires
— Section VIII Information — Presse — Publicité

(1) Néanmoins nous verrons par la suite que des réalisations substantielles ont pu être effectuées pendant la Triennie par l'adoption d'un programme non prévu initialement.

(2) Au titre des constructions administratives du Secrétariat d'Etat à l'Information et aux Affaires Culturelles.

SECTION I

LA RADIO DIFFUSION TELEVISION TUNISIENNE

Les perspectives établies pour la période décennale restent valables pour la Radio. Un investissement de 1.900.000 Dinars était prévu et dont la décomposition est la suivante :

— Modernisation du matériel existant	200.000
— Création d'une nouvelle station d'émission à Sfax	900.000
— Modulation de fréquence	200.000
— Equipement de reportage	100.000
— Agrandissement du centre de production à Tunis	500.000
TOTAL	1.900.000

Pour la télévision, l'investissement de 6.000.000 de Dinars envisagé reste inchangé.

Le Plan Triennal a prévu l'achèvement des travaux qui étaient en cours de réalisation en 1962 et des projets nouveaux.

Les travaux qui étaient en cours sont actuellement achevés les travaux nouveaux, par contre, sont restés pour la plupart au niveau des études et n'ont pu recevoir un début d'exécution. Il y a lieu donc de les intégrer de nouveau dans le Plan Quadriennal.

1) Projet du Plan Triennal non réalisé

PREVISIONS DU PLAN QUADRIENNAL

DESIGNATION DU PROJET	Coût Total en Dinars	1965		1966	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
Construction du Centre d'émission d'ondes courtes	90.000	90.000	90.000	-	-
Acquisition de deux émetteurs d'ondes courtes	300.000	300.000	150.000	-	150.000
Construction de 3 studios à la Maison de la Radio Tunis	150.000	100.000	100.000	50.000	50.000
Voiture de reportage	8.500	8.500	8.500	-	-
Total	548.500	498.500	348.500	50.000	200.000

A ce titre, il est donc nécessaire de prévoir la somme de 548.500 D. en investissement.

La création de la Télévision en Tunisie, quoique non prévue par le Plan Triennal, a reçu déjà un commencement d'exécution. La rialisation de la première phase nécessite en équipement et en construction une dépense globale de l'ordre de 1.125.000 Dinars dont 300.000 Dinars ont été réalisés sur l'aide étrangère sous forme d'équipement et 175.000 Dinars ont été ouverts sur fonds budgétaire pour la construction. L'achèvement de cette première phase nécessitera ainsi un complément d'investissement de 650.000 D. pour l'équipement.

Les projets propres à la période quadriennale

Tout en restant dans le cadre des prévisions de la perspective décennale, le programme quadriennal s'avère assez important en matière de Télévision.

I — PROJETS RELATIFS A LA RADIO-DIFFUSION

Etant donné l'importance des réalisations à effectuer durant la quadriennie, au titre des projets triennaux non réalisés nous ne prévoyons que quelques projets nouveaux destinés à améliorer le fonctionnement de la Radio-Diffusion.

Ces projets concernent :

— Modernisation de matériel

L'équipement actuel de la radio, est en parti evétuste et nécessite une modernisation systématique. Une partie de cette modernisation sera opérée pendant la quadriennie et exigera un investissement de 100.000 D.

Equipement de reportage

Acquisition de voitures ou de matériel de reportage. Leur coût s'élève à 25.000 Dinars.

— Achat d'un terrain contigu à la maison de la Radio et construction d'un garage pour abriter le matériel roulant de la Radio et de la Télévision.

L'investissement est de 40.000 Dinars.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS NOUVEAUX DE LA RADIO - DIFFUSION

Désignation	Coût total en Dinars	1965		1966		1967		1968	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
Modernisation du matériel .	100.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000
Equipement de reportage	25.000	8.000	8.000	-	-	8.000	8.000	9.000	9.000
Achat d'un terrain et construction d'un garage	40.000	40.000	40.000						
Total.....	165.000	73.000	73.000	25.000	25.000	33.000	33.000	34.000	34.000

L'investissement total relatif à la Radio-Diffusion s'élève donc à 713.500 Dinars (dont 548.500 au titre de la Triennie à reporter sur la quadriennie).

II — PROJETS RELATIFS A LA TELEVISION

Le projet de télévision a été préparé dans l'hypothèse d'une desserte maximum du territoire tunisien c'est-à-dire une couverture de 90% de la population et de 50% du territoire. L'effort portera particulièrement sur les régions de Tunis - Bizerte et la zône côtière jusqu'à Djerba.

Des réemetteurs sont prévus dans la partie Ouest et Centre Sud du pays — une liaison hertzienne reliera d'Aïn Draham à Tunis. Le centre d'Aïn Draham sera un point de liaison possible avec le réseau européen par l'intermédiaire de l'Algérie.

Le programme que nous proposons a été élaboré en conséquence et comportera les projets suivants :

1. — *Construction* — Les grands projets figurent sous cette rubrique :

a) construction et alimentation en énergie des stations d'émetteur de réemetteurs et de relais. Le coût sera de l'ordre de 500.000 D.

Ces constructions seront nécessaires pour abriter l'équipement dont nous parlerons par la suite.

b) Edification du Centre vidéo ou encore Maison de la Télévision à Tunis.

Le coût de cette construction s'élève à 3.500.000 Dinars environ, mais pour la quadriennie, nous n'envisageons que les crédits d'études nécessaires. Ceux-ci exigeront 350.000 Dinars.

2. — *Equipement*

a) Equipement des trois studios dont la construction a été prévue dans le Plan Triennal. Cet équipement comporte du matériel pour la Télévision et une partie pour la Radio.

L'investissement nécessaire est de 200.000 Dinars.

b) Il s'agit de l'équipement de la deuxième phase de la Télévision (émetteurs, réémetteurs, relais hertziensteurs, relais, hertzien neetteurs, relais. liaison hertzienne etc... Le coût de cet équipement est de 2.000.000 de Dinars.

Ce programme massif découle comme nous l'avions indiqué au début de l'hypothèse de converture maximum de la population. En cas de changement d'hypothèse, il est susceptible de fractionnement.

INVESTISSEMENTS DANS LA TELEVISION

Désignation	Coût total	1965		1966		1967		1968	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
Travaux en cours ...	650.000	650.000	650.000		–	–	–	–	–
Projets nouveaux									
Construction et alimentation en énergie électrique	500.000	–	–	200.000	200.000	200.000	200.000	100.000	100.000
Equipement .	2.200.000	200.000	–	800.000	1.000.000	800.000	800.000	400.000	400.000
Crédits d'études (Centre vidéo)	350.000					350.000	150.000	–	200.000
Total.....	3.700.000	850.000	650.000	1.000.000	1.200.000	1.350.000	1.500.000	500.000	700.000

III — FORMATION DES CADRES

Devant l'ampleur des réalisations projetées en matière de radio et de télévision, il est nécessaire d'accorder une attention particulière à la formation des Cadres dans ce domaine. Les besoins prévus sont les suivants :

— Techniciens	=	70
— Caméramen	=	24
— Projectionistes	=	5
— Agents de montage	=	4
— Chimistes et analystes	=	2
— Journalistes	=	40
— Artistes et autres	=	21
Total	=	166

Leur formation se fera selon les possibilités soit à l'Institut ALI BACH HAMBA, soit aux institutions spécialisées à Tunis et à l'étrenger.

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL DES INVESTISSEMENTS

Désignation	Coût	1965		1966		1967		1968	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
Radio - Diffusion	713.500	571.500	421.500	75.000	225.000	33.000	33.000	34.000	34.000
Télévision ...	3.700.000	850.000	650.000	1.000.000	1.200.000	1.350.000	950.000	500.000	700.000
Total.....	4.413.500	1.421.500	1.071.500	1.075.000	1.425.000	1.383.000	983.000	534.000	734.000

SECTION II

LE CINEMA

La perspective décennale n'a pas prévu de programmes de développement du secteur du Cinéma, ni dans son aspect culturel, ni dans son aspect commercial et industriel.

Cette lacune n'a pas été comblée par le Plan Triennal. En effet celui-ci n'a prévu que des programmes limités dans le cadre du Cinéma de culture populaire : Constitution d'une Cinémathèque et l'acquisition d'équipement de projection et de films cinématographiques par le Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles.

En réalité, au cours du Plan Triennal, l'action en matière de Cinéma a été limitée à des acquisitions de matériel et à la vulgarisation du cinéma culturel.

La Société Anonyme Tunisienne de Production et d'Edition Cinématographique a pour son compte réalisé des actions de portefeuille ou de modernisation des salles de spectacles lui appartenant.

Elle a entrepris par ailleurs la mise en place de services techniques d'entretien et de réparation du matériel cinématographique.

Le bilan de la période triennale, quoique positif, reste néanmoins en deçà des nécessités nationale .s

LE PLAN QUADRIENNAL

Le programme de développement quadriennal repose sur une amélioration de l'équipement cinématographique du pays aussi bien dans le secteur culturel que dans le secteur commercial et industriel.

A) Le secteur cinématographique culturel

Les efforts entrepris durant le Plan Triennal en matière d'action d'orientation, d'éducation et de promotion des facteurs humains de production doivent être intensifiés et mis au service du développement généralisé du pays pendant les quatres années à venir.

Sur la base de notre conception de l'intégration du développement économique et culturel, il est urgent de réserver au cinéma culturel un essor quantitatif et qualitatif lui permettant de jouer pleinement son rôle.

A cette fin, quatre groupes d'action sont à considérer :

1°) — *Dans le domaine Technique*

Il s'agit ici de la mise en place d'un équipement technique quantitativement et qualitativement suffisant.

Equipement de projection, sonore, mécanique et électrique, équipement de prise de vue et ateliers d'entretien et de réparation.

L'investissement nécessaire est de : 100.000 Dinars.

2°) — *La Cinémathèque*

La promotion culturelle par le cinéma repose sur la constitution d'une cinémathèque comportant des moyens de classement, de conservation, de vérification, d'entretien et d'adaptation des films. 100.000 Dinars d'investissement sont également prévus à cette fin.

A la cinémathèque sera joint un embryon de centre d'études et de documentation cinématographique :

3°) — *L'encouragement du cinéma culturel*

Par l'organisation de stages et de séminaires, par l'octroi de primes et de subventions, nous pensons encourager la production de films culturels tunisiens. Les divers projets inscrits sous cette rubrique exigeraient une dépense de 50.000 Dinars à prévoir dans le fonctionnement.

Le tableau récapitulatif ci-joint indique le total des investissements et leur répartition par année (voir annexe 1)

Désignation	nie quadrien- pour la Total	1965		1966		1967		1968	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
Domaine technique	100.000	10.000	10.000	40.000	40.000	50.000	30.000		20.000
Cinémathèque Cinémathèque									
Centre d'Etudes	100.000	10.000	10.000	20.000	20.000	30.000	30.000	40.000	40.000
Total.....	200.000	20.000	20.000	60.000	60.000	80.000	60.000	40.000	60.000

La réalisation de ce programme ne peut se faire correctement que par la préparation des cadres nécessaires. Le tableau ci-joint indique leur nombre total et leur répartition par année : nombre total et leur répartition par année :

SPECIALITE	TOTAL des cadres	1965	1966	1967	1968
Cinémathècaires	8	1	2	2	3
Documentalistes - filmologues ...	4	1	1	1	1
Rédacteurs	10	2	2	3	3
Projectionnistes	70	20	20	15	15
Total.....	92	24	25	21	22

Il est à remarquer que la formation de ce personnel se fera en relation avec le personnel du cinéma industriel et commercial d'une part et le personnel de la télévision d'autre part. Un centre spécialisé sera mis sur pied en collaboration avec l'Institut Ali Bach Hamba.

B) Le secteur cinématographique commer-cial et industriel.

Le programme que nous proposons ci-dessous constitue, il faut le dire, le minimum à accomplir si nous voulons créer dans le pays une activité cinématographique commerciale et industrielle.

Cinq grands domaines doivent être distingués :

— L'Exploitation
— La Distribution
— La Production
— L'Infrastructure
— La Formation des Cadres.

Outre les investissements qu'exigera le programme proposé nous aurons à préciser des réformes de structures fondamentales en matière d'exploitation, de distribution et de production essentiellement.

En effet la Tunisie constitue actuellement un marché sous-équipé, mal réparti et inadapté quant à ses prix et ses méthodes d'exploitation.

De même, au niveau de la distribution, nous restons étroitement dépendant du capital et de l'initiative étrangers, enfin compte tenu del'absence d'infrastructure et de cadres, de l'exi guité du marché, la production nationale de filmsstagne au stade embryonnaire et artisanal.

D'où la nécessité d'accomplir, des investissements importants, parallèlement aux réformes de structures.

I — L'EXPLOITATION DE SPECTACLES CINEMATOGRAPHIQUES

a) *réforme de structures*

Deux réformes sont proposées

— révision du système fiscal actuel en vue d'un encouragement de l'exploitation et d'un abaissement du prix des places.

— Création d'une Société Tunisienne d'Exploitation de spectacles cinématographiques ayant pour charge de créer et de gérer de nouvelles salles et des circuits cinématographiques ruraux.

b) *Objectifs quantitatifs.*

Il s'agit de la multiplication du nombre des salles et des circuits de cinéma. Les investissements projetés intéressent essentiellement le secteur privé, puisque sur les 1.075.000 Dinars prévus, le secteur privé assumera la charge de 500.000 Dinars environ. Les réformes de structure proposées ci-dessus amèneront d'adhésion du secteur privé à ce programme.

II — LA DISTRIBUTION

Il s'agit de la constitution d'un porte-feuille tunisien de distribution de films assez important. Il nous permettra de déboucher sur des participations efficaces dans les consortiums maghrebins, arabes, africains ou autres.

L'effort envisagé est nécessaire pour assurer au marché tunisien l'autonomie partielle et la rentabilité nécessaire, pour qu'il devienne viable.

L'investissement demandé est de 300.000 Dinars nécessaires pour la constitution d'un portefeuille de 340 films nouveaux.

Comme réforme de structures dans ce domaine, il y a lieu de regrouper tous les distributeurs tunisiens dans un consortium tunisien de distribution de films qui œuvrera en outre à la création d'un consortium maghrébin de distribution de films.

III — LA PRODUCTION

Grâce à la mise en place d'une infrastructure suffisante et grâce à l'assainissement du secteur de cinéma, il deviendra possible à la Tunisie de s'engager dans la voie de la production et de la Co-production cinématographiques. Le plus clair de l'effort national portera sur le court métrage soit éducatif soit commercial. Le long métrage sera essentiellement du ressort de la co-production

Dans les deux cas le secteur privé supportera la majeure partie des investissements prévus, l'Etat intervenant sous forme de soutien (aides et crédit) ou par les primes d'encouragement.

L'investissement global projeté est de 200.000 Dinars. Par ailleurs il est prévu la création d'une Société Tunisienne de Production de Films. (CF Annexe N° 2 pour le nombre de films à produire.

IV — L'INFRASTRUCTURE

Tout le programme exposé ci-dessus repose sur la nécessité d'une mise en place d'une infrastructure cinématographique, c'est-à-dire de laboratoires et de studios de montages, de prises de vues etc... Une telle infrastructure est fort onéreuse. Le minimum nécessaire d'investissement est de 200.000 Dinars destiné essentiellement à l'équipement, ce qui suppose la mise à la disposition des futurs laboratoires d'un immeuble de récupération. (CF Annexe N° 3).

Là aussi il est question de la création d'une Société Tunisienne d'Industrie du Film qui exploitera l'infrastructure projetée et assumera entre autres le service des actualités tunisiennes.

V — LA FORMATION DES CADRES

Les cadres exigés par le programme commercial et industriel du cinéma sont les suivants :

QUALIFICATION	TOTAL	1965	1966	1967	1968
Personnel technique	60	10	10	20	20
Adjoints techniques	40	5	5	15	15
Ouvriers qualifiés	50	10	10	15	50
Total.....	150	25	25	50	50

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

Désignation	TOTAL	1965		1966		1967		1968	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
Secteur Culturel	200.000	20.000		70.000		80.000		30.000	
Exploitation ..	1.075.000	197.000		221.000		261.000		396.000	
Secteur distribution	300.000	75.000	100.000	75.000	100.000	75.000	100.000	75.000	200.000
Secteur production	200.000	50.000		50.000		50.000		50.000	
Secteur infrastructure	285.000	100.000		100.000		85.000			
Total.....	2.060.000	442.000	100.000	516.000	100.000	551.000	100.000	551.000	200.000

Seul l'investissement à la charge de l'Etat est prévu dans les crédits de paiement.

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR ORIGINE DE FINANCEMENT

DESIGNATION par origine de financement	TOTAL	1965	1966	1967	1968
A) Le fonds d'expansion cinématographique	900.000	150.000	200.000	250.000	300.000
B) Participation du privé	660.000	50.000	150.000	200.000	260.000
C) Subvention de l'Etat (ou aide étrangère)	500.000	100.000	100.000	100.000	200.000
Total.....	2.060.000	300.000	450.000	550.000	760.000

ANNEXE I

1°) *Equipement du secteur culturel du cinéma*

— Equipement de projections	50.000
— Equipement sonore	8.000
— Equipement mécanique et électrique (cinéma, groupes moteurs)	24.000
— Equipement de prises de vues	8.000
— Atelier d'entretien et de réparation	5.000
— Frais d'installation	5.000
Total des investissements	100.000

2°) *Cinémathèque*

— Filmothèque : acquisition de films et renouvellement	85.000
— Matériel d'entreposage et de manipulation	5.000
— Laboratoire de vérification d'entretien et d'adaptation de films	5.000
— Centre d'études	5.000
	100.000

ANNEXE II

LA PRODUCTION

Nombre de Films

ANNEES	PRODUCTIONS		CO-PRODUCTIONS	
	Court métrage	Long métrage	Court métrage	Long métrage
1965	3	–	5	1
1966	5	1	5	2
1967	7	1	7	2
1968	10	2	8	2
Total.....	25	4	25	7

ANNEXE III

INFRASTRUCTURE - LABORATOIRES

— Equipement de montage	30.000 D.
— Laboratoire (Cinéma et T.V.)	110.000 D.
— Auditorium — Projection	40.000 D.
— Studios de prises de vues	80.000 D.
— Equipement mobile de prise de vue	15.000 D.
— Atelier et dépôt d'archives	10.000 D.
Total :	285.000 D.

SECTION III

L'IMPRIMERIE ET L'EDITION

Ni la perspective décennale, ni le plan triennal n'ont abordé ce secteur important de l'activité culturelle et économique de la Nation.

Il convient donc de commencer par l'étude critique de la situation actuelle. Cette étude a mené aux deux constatations préliminaires suivantes :

1.) *L'édition reste à promouvoir*

2) *L'imprimerie doit connaître un développement rapide et radical.*

Ces deux secteurs, sont intimement liés, et aucune prévision ne peut être faite pour l'imprimerie si nous n'établissons pas auparavant, les éléments de base relatifs aux livres et revues à imprimer :

— leur volume

— leur format de tirage

— le nombre de pages qui le constitue

Ces trois éléments constituent le point de départ qui permettra de déterminer l'outillage d'imprimerie à acquérir et les cadres nécessaires à former pendant la quadriennie.

Successivement, nous exposerons le développement du secteur de l'édition, de la reliure puis celui de l'imprimerie.

I — L'EDITION

Nos besoins en livres dépassent maintenant et de loin, les moyens d'impression et de reliure dont nous disposons. En effet, rien que pour le secteur du livre scolaire, les besoins actuels qui sont de l'ordre de 600.000 ouvrages, atteindront en 1968, 1.200.000 ouvrages. Ajoutons à cela d'autres besoins tels que : revues, publications livres etc... à usage autre que l'enseignement. Le Total atteindrait 1.500.000 ouvrages.

C'est ainsi que nous avons été amenés à envisager la création d'une maison de l'édition qui aura la charge de l'édition des livres en Tunisie, compte tenu des besoins de la Nation en la matière. Elle sera appuyée dans son action par un complexe de reliure.

Cette Maison de l'édition qui aura la forme juridique d'un office sera soutenue dans son activité par les subventions que l'Etat lui accordera. A défaut de ces subventions, le secteur de l'édition ne peut aspirer à aucun développement étant donné :

— l'exiguité quantitative et qualitative du marché tunisien du livre.

— la concurrence étrangère dans ce domaine.

Il y a lieu à notre avis d'éviter de laisser ce secteur dans l'état actuel de léthargie où il se trouve, alors que la production étrangère détient un quasi-monopole.

Les coûts que nous déterminons dans les programmes suivants, distingueront le montant des subventions que l'Etat est appelé à accorder à l'édition des livres et revues, déduction faite des produits de la vente probable de ces mêmes livres et revues.

Les tableaux suivants indiquent les programmes de la future maison de l'édition, avec les spécifications des types de publication et leurscoûts.

1) Tableau des prévisions d'édition de livres divers

LIVRES DIVERS	1965	1966	1967	1968	
Désignation					
Nombre de livres à éditer	26	26	36	52	140
Nombre d'exemplaires par livre .	3.000	3.000	3.000	160	12.000
Nombre moyen de pages par livre	160	160	160	3.000	–
Coût de ces éditions					
Coût total en Dinars	23.400	23.400	32.400	46.800	126.000
Subvention de l'Etat en Dinars (1)	23.400	7.800	7.800	18.000	57.000

(1) Cette subvention est calculée sur la base d'un in vendu probable d'un tiers dans chaque année, et qui doit faire l'objet d'une subvention. Pour la première année, l'Etat finance toute l'édition, au titre de fonds de démarrage.

2) **Tableau des prévisions d'éditon de livres de littérature enfantine**

LIVRES de littérature enfantine	1965	1966	1967	1968	
Désignation					
Nombre de livres à éditer	26	26	52	52	156
Nombre d'exemplaires par livre .	10.000	10.000	10.000	10.000	40.000
Nombre moyen de pages par livre	32	32	32	32	–
Coût de ces éditions					
Coût total en Dinars	10.400	10.400	20.800	20.800	62.400
Subvention de l'Etat en Dinars (1)	10.400	1.040	2.080	2.080	15.600

3) **Les prévisions d'édition de revues culturelles**

1°) *Revues culturelles pour adultes* : Il est prévu la mise en circulation d'une revue mensuelle et d'une revue hebdomadaire.

TABLEAU DES PREVISION D'EDITION DE REVUES MENSUELLE ET HEBDOMADAIRE

REVUES pour Adultes	REVUE Mensuelle	REVUE Hebdomadaire	TOTAL un an	TOTAL en 4 ans
A) **Désignation**				
Nombre de pages	120	160	–	–
Nombre de numéros	10	52	62	248
Nombre d'exemplaires	4.000	10.000	–	–
B) **Les coûts de ces éditions**				
Coût total	2.400	26.000	28.400	113.600
Subvention de l'Etat	–	–	–	–

2°) *Revue enfantine* : Il est escompté la parution d'une revue enfantine hebdomadaire. dont un marché certain lui est assuré.

TABLEAU DES PREVISIONS D'EDITION DE LA REVUE ENFANTINE

REVUE enfantine	1965	1966	1967	1968	TOTAL
A) **Désignation**					
Nombre de pages	16	16	16	16	–
Nombre de numéros	52	52	52	52	
Nombre d'exemplaires	20.000	20.000	20.000	20.000	80.000
B) **Les coûts de ces éditions**					
Coût total	10.400	10.400	10.400	10.400	41.600
Subvention de l'Etat	–	–	–	–	–

Le programme de travail de la maison de l'édition, ne comporte pas les éditions scolaires et universitaires qui peuvent rester du domaine des autres éditeurs existants.

(1) Outre l'apport au coût de l'édition à la première année, l'Etat accorde une subvention égale à 10 % du coût de l'édition des autres années.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'EDITION

COUT DES EDITIONS	1965	1966	1967	1968	TOTAL
Coût total	72.600	72.600	92.000	106.400	343.600
Coût à la charge de l'Etat	33.800	8.840	9.880	20.080	72.600

II — LA RELIURE EN TUNISIE

La mise en valeur du secteur de l'édition et de l'impression ne peut se réaliser que par une organisation valable de la reliure.

Actuellement, la reliure est l'œuvre soit d'entreprises artisanales soit d'unités de reliures au sein des grandes imprimeries.

Néanmoins, la capacité actuelle de reliure reste en deçà de nos besoins, et constitue par la même un goulot d'étranglement.

Comme nous l'avons vu précédemment, la production de livres, sera très importante et justifie par conséquent la création d'un complexe de reliure qui se consacrera essentiellement à faire face aux besoins en reliure des livres scolaires et culturels.

L'investissement envisagé est de l'ordre de 100.000 Dinars. L'étude du projet commencera en 1965.

III — L'IMPRIMERIE

Comme nous l'indiquions précédemment, le secteur de l'imprimerie appelle un développement rapide et des solutions radicales doivent être trouvées aux difficultés qu'il rencontre.

La situation actuelle de l'imprimerie en Tunisie se caractérise par les traits suivants :

1. — Dispersion et multiplicité des imprimeries et du matériel. Il existe actuellement un grand nombre d'imprimeries, généralement à caractère artisanal, et dont aucune d'elles :

— n'est apte à répondre à tous les travaux d'impression

— n'emploie effectivement toute sa capacité.

2. — L'Etat, dispose dans différents ministeres d'imprimeries importantes, mais qui n'arrivent pas à satisfaire quantitativement ou qualitativement ses besoins. En outre, certaines d'entre elles, bien équipées, n'emploient pas toute leur capacité.

3.— Le secteur privé, mal organisé, parfois même suréquipé, n'offre pas la gamme complète de machines, pour faire face aux besoins de la Nation.

4.— L'encadrement humain, est nettement insuffisant.

Devant cette situation, le plan quadriennal constituera, un véritable plan de promotion de l'imprimerie dans le pays.

I — LES REFORMES DE STRUCTURES DE L'IMPRIMERIE

A) Réorganisation du secteur étatique d'imprimerie

Le matériel appartenant aux départements ministériels, sera utilisé à meilleur escient si une formule de regroupement est mise sur pied.

Ce regroupement peut se faire autour de l'imprimerie officielle qui jouera le rôle d'un service centralisateur des commandes de travail et de répartition sur les imprimeries de l'Etat. Chacune de celles-ci, compte tenu de ses équipements et de son chargement, recevra une partie du travail demandé par les Départements.

Cette formule a l'avantage d'opérer une véritable coordination entre ces imprimeries et de permettre le meilleur emploi du matériel tout en évitant le transfert de ce matériel d'imprimerie au sein d'un même bâtiment. En effet avant d'arriver à cette solution, l'idée de la constitution d'un pool d'imprimerie d'Etat, avec construction de locaux pour les abriter toutes ensemble, prévalait. Mais il est apparu que cette formule est nuisible à maints égards :

— Elle nécessiterait un investissement fort élevé et un déplacement de matériel qui exigerait des frais importants.

— Elle risque de nuire à la spécialisation des imprimeries des Départements. En effet, chaque département a des besoins propres, qu'il y a lieu de satisfaire en premier lieu.

Le maintien en place des imprimeries d'Etat avec l'institution d'un service de coordination nous permet d'assainir la situation actuelle sans investissements excessifs. Il va de soi que des aménagements sont à opérer dans ces imprimeries afin d'accroître leur possibilité et les harmoniser les unes aux autres.

B) **LE Secteur Privé**

Le secteur privé d'imprimerie se caractérise par la pléthore et la faible capacité moyenne des imprimeries. La politiques à suivre à son égard est de pousser au regroupement selon des modalités à définir afin de constituer des unités ayant un équipement valable et voire même complémentaire. L'achat de matériel d'imprimerie doit continuer à être soumis à une autorisation spéciale du Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles. Dans cette conception, ce secteur avec celui de l'Etat doivent pouvoir faire face en se complétant, aux différents besoins du pays et diminuer d'une manière notoire notre appel aux imprimeries à l'étranger.

II — LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'IMPRIMERIE

Ces investissements se répartissent en deux catégories :

a) Edification de locaux pour l'imprimerie officielle et extension de son équipement.

b) Acquisition de matériel d'imprimerie

1. — *Edification de nouveaux locaux pour l'Imprimerie Officielle et extension de son équipement.*

Un projet d'édification des locaux pour l'Imprimerie Officielle est en cours d'études et nécessitera un investissement de 300.000 Dinars.

L'équipement complémentaire nécessaire exigera un investissement de l'ordre de 200.000 Dinars : cet équipement visera à renouveler le matériel vétuste actuel et compléter la gamme de machines pour faire face aux besoins de l'Administration.

Ces acquisitions de matériel nouveau s'inscrivent dans le cadre de la réforme des structures annoncée précédemment et supposent, sauf nécessité l'interdiction de l'acquisition de tout équipement similaire nouveau dans les autres imprimeries.

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES A LA REALISATION DE LA NOUVELLE IMPRIMERIE OFFICIELLE

DESIGNATION	COUT Total	1965	1966	1967	1968
Constructions	300.000	200.000	50.000	50.000	–
Equipement	200.000	40.000	100.000	60.000	–
Total.....	500.000	240.000	150.000	110.000	–

TABLEAU DU FINANCEMENT

DESIGNATION	TOTAL	1965	1966	1967	1968
1) A la charge de l'Imprimerie Officielle	200.000	100.000	50.000	50.000	–
2) A la charge de l'Etat (subvention remboursable ou aide extérieure	300.000	140.000	100.000	60.000	–
Total.....	500.000	240.000	150.000	110.000	–

2. — *Equipement en matériel pour toutes les imprimeries existant en Tunisie*

L'exécution du programme d'édition indiqué ci-dessus ainsi que le recensement des autres besoins des imprimeries, exigent des acquisitions de matériel d'impression pour un montant total de 525.000 Dinars.

Cet investissement constitue le plafond des achats de matériel d'impression, pour toutes les imprimeries, pendant la quadriennie (Exception faite de l'équipement de l'imprimerie officielle).

ECHEANCIER DES INVESTISSEMENTS D'EQUIPEMENTS DES IMPRIMERIES (en Dinars)

DESIGNATION	TOTAL	1965	1966	1967	1968
Equipement des imprimeries (autres que l'Imprimerie Officielle	525.000	100.000	100.000	200.000	125.000

3) *La formation des cadres*

Le niveau des agents de l'imprimerie en Tunisie a été jugé dans l'ensemble peu apte à assurer la bonne marche de l'équipement actuel et futur des imprimeries.

Le tableau suivant indique les besoins futurs en personnel qualifié.

DESIGNATION	Total des besoins
— Ingénieurs	2
— Techniciens machinistres	5
— Contremaître d'imprimerie	4
— Monotypistes	60
— Linotypistes	16
— Typographes	30
— Conducteurs de presse :	
— type	20
offset	30
— Photograveurs (toutes branches)	20
— Metteurs en pages	12
— Mécanicien line	6
— Dessinateurs, maquettistes	6
Total	211

Ce personnel est appelé à être formé en partie à l'étranger et en partie en Tunisie. Cette dernière formation se fera sous forme de stages en entreprises et à l'Ecole du Livre de Tunis, après réforme de ses structures cas échéant, et en liaison avec les autres institutions de formation en Tunisie.

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'EDITION, DE LA RELIURE ET DE L'IMPRIMERIE

DESIGNATION	TOTAL	1965	1966	1967	1968
1 — Edition	343.600	72.600	72.600	92.000	106.400
2) Reliure	100.000		100.000		
3) Imprimerie	1.025.000	340.000	250.000	310.000	100.000
Total	1.468.600	412.600	422.600	402.000	206.400

SECTION IV

L'EDUCATION DE BASE

A) LES MAISONS DU PEUPLE

1) Prévisions de la perspective décennale et du plan triennal. Réliscations du plan triennal.

Dans le cadre de la promotion de l'homme, la perspective décennale, a prévu, l'implantation de maisons du peuple sur tout le territoire de la République.

Le rôle essentiel de ces maisons du peuple, est de constituer des foyers d'éducation populaire, où les adultes trouveront les instruments de culture nécessaires à leur promotion.

En outre, ces maisons sont appelées, de par leur vocation, à abriter graduellement toutes les

manifestations et activités du Parti, des organisations nationales, des Secrétariats d'Etat à la culture et à l'information.

C'est ainsi qu'elles grouperont, les organes régionaux de l'information et de la culture, à côté des manifestations culturelles, politiques et professionnelles.

Compte tenu de l'importance de ces maisons du peuples, dans la promotion sociale de l'homme, la perspective décennale a prévu, un investissement de 1.220.000 D. pour l'édification de 121 maisons du peuple.

Le Plan Triennal, n'a pas comporté de prévisions en la matière. Néanmoins, au cours des années 1962 - 1964, il a été ouvert des crédits qui totalisent 206.000 D. pour la réalisation de maisons du peuple.

Grâce à ces crédits, complétés par la contribution appréciable des collectivités locales, il a été possible d'atteindre les résultats suivants :

— 23 maisons du peuple complètement réalisées

— 17 réalisées en partie, ou en voie d'achèvement.

2) **Le Plan Quadriennal**

Les prévisions du Plan Quadirennal, constituent une étape importante dans la réalisation du programme établi par la perspective décennale.

Comme celle-ci l'a déjà prévu, les maisons du peuple sont de quatre types, selon l'importance des agglomérations (sans compter le type spécial réservé à la ville de Tunis).

Coûts unitaires :

— Maisons du peuple du type	I	:	40.000 Dinars
— » » » »	II	:	20.000 Dinars
— » » » »	III	:	10.000 Dinars
— » » » »	IV	:	5.000 Dinars

Ces coûts unitaires sont à retenir pour le Plan Quadriennel.

1) *Achèvement des travaux engagés durant la triennie.*

Il s'agit de l'achèvement de 13 maisons du peuple ; les travaux seront terminés en 1965 et en 1966, comme l'indique le tableau figurant en Annexe I.

L'investissement nécessaire est de 210.500 Dinars.

2) *Les projets nouveaux de la quadriennie*

Les projets nouveaux du Plan Quadriennal intéressent la réalisation de 13 maisons du peuple, de divers types.

L'investissement nécessaire s'élève à 400.000 Dinars.

L'Annexe II, donne l'implantation de ces différentes maisons du peuple.

Par ailleurs pour la ville de Tunis, un programme spécial est mis sur pied. Il remplace la maison du peuple projetée initialement dans la Perspective Décennale par quatre maisons de la culture et de la jeunesse.

Ces maisons seront réalisées en commun par les Secrétariats d'Etat à la Culture et aux Affaires Sociales et à la Jeunesse et aux Sports, et par la Municipalité de Tunis.

Le coût unitaire de ces maisons est de 20.000 Dinars dont 50 % seront à la charge des Secrétariats d'Etat sus-indiqués.

Les investissements nécessaires à la réalisa tion des projets nouveaux des maisons du peuple et de la culture s'élèvent à 560.000 Dinars.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

Désignation	Total des Investissements	1965		1966		1967		1968	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
Projets en cours									
13 maisons du peuple	210.500	184.500	113.000	26.000	97.500	–	–	–	–
Projets nouveaux									
Maisons du peuple	400.000	–	–	100.000	100.000	100.000	100.000	200.000	200.000
Tunis : maisons de culture et de la jeunesse .	80.000	–	–	40.000	40.000	40.000	40.000	–	–
Total.....	690.500	184.500	113.000	166.000	237.500	140.000	140.000	200.000	200.000

B) LA LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME ET L'EDUCATION PERMANENTE

L'éducation qui doit contribuer efficacement à l'adaptation de l'adulte aux modes de vie nouxeaux créées par le rythme du développement implique deux formes d'action.

— Une forme d'action immédiate limitée implique deux formes d'action :
nouveaux créés par le rythme du développement dans le temps (c'est à dire jusqu'à extinction de l'analphabétisme) et qui revêt un caractère d'urgence : l'alphabétisation.

— Une forme d'action continue, toujours renouvelée selon les besoins et les conditions de la vie sociale : l'éducation permanente. Celle-ci constitue une des activités quotidiennes des maisons du peuple.

Pour ce qui concerne l'alphabétisation, il y a lieu de ne pas perdre de vue les points suivants :

— Nécessité de créer chez l'analphabète les motivations de nature à le pousser à s'intéresser à sa propre alphabétisation.

— Nécessité d'assurer une rémunération pour le personnel appelé à dispenser les cours.

— Pour être efficace, l'alphabétisation doit s'inscrire dans le cadre général de la lutte contre le sous-développement, c'est-à-dire être axée essentiellement sur les centres de production (coopérative, entreprise et en liaison avec les diverses formes de formation professoinnelle).

D'après les estimations faites au 1er janvier 1964 le nombre total d'alphabètes est de l'ordre de 1.700.000 dont 250.000 hommes qui participent directement à l'activité économique.

La campagne prévue pour la quadriennie englobera l'ensemble de ces 250.000 travailleurs. Ils suivront les cours du soir pendant une année scolaire. Au terme de chaque année, les meilleurs d'entre eux bénéficieront d'une deuxième année d'études.

Le tableau suivant indique les effectifs par année et par degré.

ANNEES	NOMBRE D'AUDITEURS		TOTAL Général
	1er degré	2ème degré	
1965	25.000		25.000
1966	50.000	5.000	55.000
1967	75.000	10.000	85.000
1968	100.000	15.000	115.000
Total.....	250.000	30.000	280.000

L'ampleur de cette tâche exige la mise en place d'une organisation spéciale, qui se consacrerait uniquement à la réalisation de ce programme. Par ailleurs, il a été calculé que la réalisation de ce programme nécessitera l'emploi d'un personnel enseignant important, comme l'indique le tableau suivant :

ANNEES	NOMBRE DE MAITRES		TOTAL
	1ère Année	2ème Année	
1965	105	0	105
1966	210	21	231
1967	315	42	357
1968	420	63	483

La rémunération de ce personnel constitue la majeure partie du coût du programme d'alphabétisation. L'autre partie est constituée par l'acquisition du matériel d'enseignement.

a) *Rémunération du personnel enseignant :*

Il s'agit d'un personnel contractuel, recruté à titre provisoire pour la durée de la campagne sur la base moyenne de 45 Dinars par mois et par maître.

Compte tenu du tableau précédent relatif au nombre de maîtres, nous indiquons dans ce tableau suivant, la rémunération globale envisagée pour la quadriennie.

ANNEES	REMUNERATION
1965	42.000
1966	93.000
1967	144.000
1968	195.000
Total.....	474.000

b) *Matériel d'enseignement*

Livrets et manuels d'initiation à la lecture : 100.000

N.B. Il n'est pas envisagé de locaux spéciaux pour l'alphabétisation, n'importe quel local pourrait servir : Maisons du Peuple, Maisons Municipales, locaux du parti etc...

Le coût total de la lutte contre l'analphabétisme pendant la quadriennie s'élèvera à 574.000 Dinars.

Désignation	COUT Total	1965		1966		1967		1968	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
Rémunération du personnel	474.000	42.000	42.000	93.000	93.000	144.000	144.000	195.000	195.000
Matériel d'enseignement .	100.000	10.000	10.000	20.000	20.000	30.000	30.000	40.000	40.000
Total.....	574.000	52.000	52.000	113.000	113.000	174.000	174.000	235.000	235.000

ANNEXE I

MAISONS DU PEUPLE

Projets de la triennie, en cours de réalisation

DESIGNATION des Projets	COUT Global	ANNEE 1965		ANNEE 1966	
		C. E.	G. P.	C. E.	C. P.
Gouvernorat de Bizerte :					
Bizerte	30.000	30.000	15.000	–	15.000
Gouvernorat de Tunis :					
Mornaghia	3.000	3.000	2.000	–	1.000
Bordj-El-Amri	3.000	3.000	2.000	–	1.000
Pont du Fahs	5.000	5.000	3.000	–	2.000
Hammam-Lif	10.000	10.000	5.000	–	5.000
Gouvernorat de Sousse et de Nabeul :					
Sousse	45.000	40.000	30.000	5.000	25.000
Mahdia	15.000	10.000	8.000	5.000	7.000
Bekalta	15.000	10.000	8.000	5.000	7.000
Gouvernorat de Béja :					
Béja	10.000	15.000	5.000	–	5.000
Gouvernorat de Sfax :					
Sfax	45.000	35.000	20.000	10.000	25.000
Gouvernorat de Souk-El-Arba :					
Souk-El-Arba					
Souk -El-Khémis	3.500	3.500	2.000	–	1.500
Gouvernorat de Gafsa :					
Gafsa	20.000	20.000	20.000		
Métlaoui	6.000	5.000	3.000	1.000	3.000
Total	210.500	184.500	113.000	26.000	97.000

ANNEXE II

MAISONS DU PEUPLE
Projets nouveaux

Maison du type 1.

La Marsa	40.000
Le Kef	40.000
Gabès	40.000
Kasserine	40.000
Kairouan	40.000
Souk-El-Arba	40.000
Nabeul	40.000
	280.000

Maison du type 2.

Moknine	20.000
Grombalia	20.000
Zarzis	20.000
Téboursoûk	20.000
Ksour-Essaf	20.000
Mateur	20.000
	120.000

SECTION V

ARCHEOLOGIE, MONUMENTS HISTORIQUES ET MUSEOGRAPHIE

La recherche archéologique, les monuments historiques et la muséographie constituent les trois branches de l'étude et de la conservation du patrimoine historique et culturel du pays. La richesse de notre pays, à ce point de vue est exceptionnelle et mérite une mise en valeur soutenue au plus grand profit de la connaissance, et du tourisme.

Les pays méditerranéens à grand essor touristiques, ont vite saisi l'importance des vestiges historiques, comme élément de soutien au tourisme.

A) **Prévisions en matière de recherche archéologique**

L'ancienne méthode de recherche archéologique qui consistait en une récupération hâtive des vestiges, a été remplacée par la méthode actuellement pratiquée, qui est beaucoup moins fertile en trouvailles à sensations mais plus rigoureuse et plus centrée sur l'étude scientifique. Néanmoins celle-ci exige un encadrement humain et matériel de valeur et l'ampleur des travaux dépend essentiellement du nombre d'équipes tunisiennes spécialisées disponibles. Actuellement deux équipes sont en activité et il est prévu, pendant la quadriennie, la création de quatre nouvelles équipes. Les crédits nécessaires à la réalisation des programmes, pendant la quadriennie, s'élèvent à 127.600 Dinars.

Cet investissement correspond aux projets suivants :

1. — Equipement et extention du centre de recherches archéologiques : équipement du bureau de topographie et de dessin, laboratoire de restauration et d'analyses archéologiques, acquisition de terrains...

L'investissement nécessaire est de : 20.000 Dinars.

2. — Les feuilles archéologiques : 8 chantiers d'un coût unitaire de 10.000 Dinars soit au total 80.000 Dinars.

Les équipes nouvelles à former se composeront de dix huit spécialistes.

B) **Les monuments historiques**

Le monument historique est la manifestation matérielle concrète d'une œuvre réalisée dans le passé et à ce titre constitue un patrimoine culturel. Ce patrimoine bien conservé possède une valeur incontestable en matière touristique.

Il y a actuellement un certain nombre de monuments de premier ordre qui devraient bénéficier de toute l'attention des pouvoirs publics tels que : la Grande Mosquée de Kairouan, l'Amphitéâtre d'El Djem, le théâtre de Carthage ainsi que des monuments divers tels que mosquées, Ribat, forteresses, palais auxquels des travaux d'urgence sont nécessaires en attendant que les moyens du pays puissent permettre leur restauration définitive.

Les crédits envisagés se justifient par l'ampleur de notre patrimoine et par l'intérêt scientifique et culturel. Ils s'élèvent à 390.000 intéressent les actions suivantes :

	Coût
— Restauration de la Grande Mosquée de Kairouan	100.000 D.
— Restauration du Ribat de Monastir	50.000 D.
— Théâtre antique de Carthage	100.000 D.
— Amphithéâtre d'El Djem	40.000 D.
— Consolidation, décapage et prospection de monuments historiques	100.000 D.
Total	390.000 D.

L'encadrement en personnel spécialisé est de 49 spécialistes.

C) **Muséographie**

En matière de muséographie, la Tunisie souffre jusqu'ici d'un manque de diversification et d'une centralisation excessive. Les principes directeurs pour la quadriennie sont les suivants :

— Décentralisation muséographique.

— Sauvetage des documents historiques archéologiques, scientifique par la conservation et la restauration etc...

— Constitution d'une infrastructure tant humaine que matérielle durant la quadriennie en vue de la création ultérieure de musées scientifiques (géologique, botanique...)

C'est dans cette perspective que les projets ci-joints ont été établis. Ces projets visent d'une part à la création ou à l'agrandissement d'un certain nombre de musées régionaux, qui auront souvent un caractère mixte, c'est-à-dire qu'ils comporteront dans la mesure du possible une section « antiquités » et une section « arts et traditions populaires ».

L'investissement nécessaire est égal à 77.000 Dinars et intéresse les projets suivants :

a) *Musée de Carthage*

Il s'agit de l'ex musée Lavigerie. Les travaux projetés concernent d'une part l'aménagement et l'équipement de ce musée, et d'autre part la création d'un laboratoire scientifique et d'atlier de réparation des objets historiques.

L'investissement prévu est de 48.000 Dinars, et se décompose en 30.000 Dinars pour l'aménagement et l'équipement du musée et 18.000 D. pour le laboratoire et les ateliers.

b) *Le Centre National d'Arts et Traditions Populaires à Carthage.*

Ce centre sera installé dans l'ancien palais beylical de Carthage

Les aménagements et équipements prévus exigeront 20.000 Dinars d'investissement.

c) *Le Musée de la Révolution*

Achèvement de l'aménagement et de l'équipement du Musée de la Révolution.

L'investissement est de 7.000 Dinars.

d) *Le Centre d'Arts Appliqués de Dar Ben Abdallah — Tunis*

Equipement de ce Centre en vue de la formation de mosaïstes, sculpteurs etc... (entretien, réparation de nos richesses historiques).

L'investissement est de 2.000 Dinars.

Le personnel spécialisé à former pour l'ensemble des besoins du secteur de la muséographie est de 18 personnes.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

DESIGNATION	COUT Total	1965		1966		1967		1968	
		G. E.	G. P.	C. E.	G. P.	C. E.	G. P.	C. E.	G. P.
1) Archéologie	100.000	20.000	20.000	20.000	20.000	30.000	30.000	30.000	30.000
2) Monuments Historiques	390.000	-	-	100.000	100.000	100.000	100.000	190.000	190.000
3) Muséographie	77.000	15.000	15.000	20.000	20.000	42.000	42.000	-	-
Total.....	567.000	35.000	35.000	140.000	140.000	172.000	172.000	220.000	220.000

SECTION VI

LES BIBLIOTHEQUES

La Perspective Décennale ainsi que le Plan Triennal, n'ont prévu aucune extension du réseau des bibliothèques.

Toutefois 12 bibliothèques publiques ont été créées et une trentaine de dépôts de livres constitués autrefois dans les écoles primaires, ont été transférés dans les locaux municipaux et forment actuellement des bibliothèques municipales.

Les bibliothèques publiques sont un complément indispensable à l'œuvre d'alphabétisation et des instruments nécessaires à l'éducation permanente des adultes.

Dans le Plan Quadriennal il y a lieu par conséquent de développer le réseau des bibliothèques publiques et d'en faire le complément naturel des réseaux d'établissements scolaires et de maisons du peuple.

Par ailleurs, un projet d'une nouvelle bibliothèque nationale est à réaliser.

I — LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

Un projet d'édification d'une nouvelle bibliothèque nationale a vu le jour durant la triennie, et un crédit d'études de 9.000 D. a été ouvert en engagement en 1963.

Pendant la quadriennie, le développement de la bibliothèque nationale est envisagé dans un double sens.

— Edification de la nouvelle bibliothèque nationale

— Diversification et renforcement de ses activités et formation des cadres.

1. — *La Nouvelle Bibliothèque Nationale.*

Les locaux actuels, vétustes, exigus et mal situés, ne répondant plus aux exigences d'une activité saine de Bibliothèque Nationale, sont appelés à disparaître dans le cadre de la réalisation du Plan d'aménagement de la Médina de Tunis.

Les études concernant la construction et l'équipement ont démarré durant la triennie, l'emplacement de l'implantation choisi devant être central, la Bibliothèque Nationale ne peut être localisée qu'aux alentours des Centres d'activité économique, administrative et internationale de la ville : la place de la Kasbah semble répondre aux critères exigés.

Le projet en cours d'étude prévoit : les locaux administratifs, les magasins de dépôts, les salles de culture, les salles de conférence, les salles pour expositions, les ateliers de reliure, les laboratoires (de photographies, de photocopie, de microfilmage) etc...

L'investissement nécessaire à la réalisation du projet est égal actuellement à 1.251.000 D. et sa réalisation s'étendra sur les années 1966-1967 et 1968.

L'investissement global, soit 1.251.000 D. se décompose comme suit :

— Etudes	51.000 Dinars
— Constructions	1.000.000 »
— Equipement	200.000 »

2.— *Diversification et renforcement des activités de la Bibliothèque Nationale — Formation de ses Cadres.*

Par son installation dans des nouveaux locaux, la Bibliothèque Nationale, pourra étendre son champ d'activité et remplir la mission qui lui est impartie. A cette fin, il est nécessaire de prévoir en même temps que l'édification des locaux, le renforcement de ses moyens matériels et humains.

A) Le renforcement des moyens matériels

a) *L'extension et le renouvellement du fonds de livres.*

Actuellement, les achats de la Bibliothèques Nationale n'excèdent pas 2.000 livres par an. Dans le cadre de la Nouvelle Bibliothèque Nationale et en vue de résorber le retard dans ce domaine, il est prévu, l'acquisition en 1968 de 30.000 livres (surtout des ouvrages d'études dans toute les disciplines et en liaison avec l'extension des études supérieures à Tunis).

La mise à jour de notre fonds de périodiques est non moins importante, surtout en ce qui concerne les collections Arabes et Africaines.

L'investissement nécessaire sera de 65.000 Dinars qui se décompose ainsi :

— Fonds de périodiques	20.000 Dinars
— Fonds de livres	45.000 »

b) *Acquisition de matériel technique*

Il s'agit soit de matériel de laboratoire soit de matériel pour l'équipement d'ateliers spécialisés de reliure.

Coût de ces acquisitions = 15.000 D.

c) Enfin, nous devons mentionner toute une série de petits équipements pour des activités spéciales, telles que : appareillages ou instruments, de paléographie, d'audio-visuels, de lecture pour aveugles etc...

Coût de ces équipements = 10.000 D.

B) La Formation des Cadres de la Bibliothèque Nationale

Le personnel spécialisé nécessaire au bon fonctionnement de la nouvelle Bibliothèque Nationale est le suivant :

— 2 Conversateurs adjoints

— 5 Bibliothécaires

— 10 Sous-Bibliothécaires

17

La Formation de ces cadres doit démarrer dès 1965 afin qu'ils soient prêts de la mise en service de la nouvelle Bibliothèque Nationale. Le financement de cette formation sera de l'ordre de 15.000 Dinars.

II — AUTRES BIBLIOTHEQUES

Les bibliothèques publiques, municipales et enfantines sont un complément indispensable à l'œuvre de promotion humaine de la Tunisie.

Elles sont par ailleurs un instrument essentiel de l'acculturation, de la lutte contre l'analphabétisme et de l'éducation permanente des masses populaires.

Le plan quadriennal, consacre l'importance des bibliothèques, surtout au niveau régional et local.

1) Les bibliothèques locales de prêt et de lectures

Dans les petites localités, en particulier là où il n'y a pas de maisons du peuple, il y a lieu de continuer à faire appel à la participation des collectivités locales pour l'aménagement de locaux sommaires pouvant abriter provisoirement des petits bibliothèques de prêt.

Quant aux bibliothèques municipales ouvertes entre 1962 et 1964, on devra graduellement les transformer en bibiliothèques publiques proprement dites. Elles sont au nombre de 33.

2) Développement du réseau de bibliothèques publiques et de bibliothèques enfantines pendant la quadriennie

Outre les aménagements mentionnés ci-dessus ; il est prévu le développement quantitatif suivant du réseau des bibliothèques publiques et enfantines :

a) Aménagement de 2 bibliothèques existentes à Tunis (celle de la Rue de Serbie et celle de la Rue du Salut).

Cet aménagement est à réaliser dès l'année prochaine et exigera un investissement de 10.000 Dinars.

b) *Constitution et équipement de 4 bibliothèques publiques.* Dans les Centres Urbains importants autres que Tunis.

Le coût total est de 100.000 Dinars.

c) *Construction et équipement de 35 bibliothèques enfantines.*

Le coût global est de 140.000 Dinars.

3) Développement des fonds de livres

Pour assurer le bon fonctionnement des bibliothèques existantes, il est nécessaire de prévoir l'acquisition de fonds de livres.

Les fonds de livres à acquérir à ce titre s'élèvent à 133.000 livres. Une dotation de 50.000 Dinars est envisagée pour la contribution au financement de ces acquisitions.

4) Formation du Personnel

En attendant le fonctionnement du Centre de Formation de la bibliothèque nationale, il est demandé, de créer un centre provisoire pour la formation au sein de la bibliothèque centrale de prêt de Tunis. Ce centre pourrait fonctionner avec l'aide de l'U.N.E.S.C.O. pour la formation des cadre des bibliothèques publiques, municipales et enfantines.

Les frais à la charge du Gouvernement Tunisien seront constitués par les bourses.

Les effectifs à former sont les suivants :

20 Sous-bibliothécaires
70 Commis de bibliothèques.

La dépense totale en bourses pour les quatre années sera de 30.000 Dinars ; L'Institut Ali Bach Hamba, pourra contribuer à la formation de ce personnel.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS DANS LES BIBLIOTHEQUES

DESIGNATION	COUT Total	1965		1966		1967		1968	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
1) **Bibliothèque Nationale**									
Réalisation du projet .	1.251.000	51.000	51.000	500.000	500.000	500.000	500.000	200.000	200.000
Renforcement de ses activités et formation des cadres	105.000	10.000	10.000	20.000	20.000	35.000	35.000	40.000	40.000
Total 1 :	1.356.000	61.000	61.000	520.000	520.000	535.000	535.000	240.000	240.000
2) **Autres bibliothèques**									
Aménagement de 2 bibliothèques publiques à Tunis	10.000								
Bibliothèques publiques régionales .	100.000	10.000	10.000	25.000	25.000	50.000	50.000	25.000	25.000
Bibliothèques enfantines	140.000	20.000	20.000	30.000	30.000	50.000	50.000	40.000	40.000
Fonds de livres et bourses	80.000	11.000	11.000	16.000	16.000	24.000	24.000	29.000	29.000
Total 2 :	330.000	41.000	41.000	71.000	71.000	124.000	124.000	94.000	94.000
Total Général :	1.686.000	102.000	102.000	591.000	591.000	659.000	659.000	334.000	334.000

SECTION VII

LES ARTS POPULAIRES

Nous groupons sous cette même dénomination un ensemble d'activités artistiques et culturelles connexes qui sont : le théâtre, les beaux-arts, la musique et les activités folkloriques.

A) **Le Théâtre**

La Perspective Décennale et le Plan Triennal n'ont fait aucune mention de l'activité théâtrale.

En tant qu'instrument de promotion sociale le théâtre doit faire l'objet durant la quadriennie d'une double action :

— développement de l'infrastructure théâtrale du pays et sa décentralisation afin de la mettre à la portée des masses populaires.

— encourager l'enseignement théâtrale pour découvrir des vocations éventuelles.

La réalisation de ces objectifs sera facilitée par l'exécution des projets suivants :

a) complément d'équipement du théâtre municipal de Tunis.

Le développement des activités théâtrales nationales impose la nécessité de doter le théâtre de Tunis d'un équipement moderne.

Cet équipement nécessitera un crédit de 50.000 Dinars.

b) acquisition et équipement d'une scène itinérante pour l'introduction du théâtre dans les milieux populaires ruraux. Le coût de cette acquisition est de 20.000 Dinars.

c) les plans des maisons du peuple du type I, comportent une scène(qu'il y a lieu d'équiper et d'aménager. Ceci se rapporte à celles d'entre elles qui ont été réalisées durant la triennie.

Le coût de celles qui seront édifiées pendant la quadriennie comporte l'investissement nécessaire pour cet équipement et aménagement.

La réalisation de ce projet exigera un investissement de 30.000 Dinars (il va de soi que l'aménagement et l'équipement dont il s'agit est sommaire).

En ce qui concerne la formation professionnelle dans les activités théâtrales, nous prévoyons la formation d'une cinquantaine de spécialistes dans les diverses branches de l'activité théâtrale.

Le total de l'investissement dans le théâtre s'élève à 100.000 Dinars.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS EN DINARS

Désignation	TOTAL	1965		1966		1967		1968	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
Tréâtre de Tunis	50.000								
La scène itinérante	20.000	-	-	20.000	20.000	-		-	
Aménagement de scènes dans les maisons du peuple	30.000	-	-	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Total.....	100.000			30.000	30.000	10.000	10.000	10.000	10.000

(1) Il s'agit d'un investissement de la municipalité de Tunis. Nous n'opérons pas leur ventilation en crédit en crédits de paiement et en crédits d'engagement.

B) **LES BEAUX ARTS**

Le Plan Triennal n'avait retenu aucun projet relatif aux Beaux-Arts. Au cours de la triennie, le développement de cet aspect de l'activité artistique, conforme aux traditions culturelles du pays, n'a pas été pour autant négligé mais s'est exprimé par un ensemble d'actions partielles.

Au cours de la quadriennie, une politique coordonnée dans le domaine des Beaux-Arts sera mise en œuvre. Elle s'exprimera par les actions suivantes :

1 — Développement d'activités

2 — Extension d'institutions

I — DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES

Les activités artistiques doivent être rendues accessibles aux masses populaires. En ce sens un projet de théâtre itinérant a été retenu (voir ci-dessus la partie théâtre).

Par ailleurs, un musée des arts et des traditions populaires sera installé dans l'ancien palais beylical à Carthage (voir partie antéologie)

Enfin, des centres d'arts populaires seront mis en place auprès des comités culturels centraux et régionaux, dans le cadre des maisons du peuple ou des jeunes.

Les professeurs de dessin y assureront une sorte de pré-formation. Les directives d'enseignement seront élaborées par l'Ecole des Beaux-Arts. Le but sera :

— d'occuper sainement les enfants en dehors de leur horaire scolaire.

— de compléter leur formation artistique

— d'éveiller des vocations.

II — EXTENSION D'INSTITUTION

a) La création d'un musée d'art moderne avait été envisagée à Tunis. L'aménagement prévu du musée national de Carthage permettra de faire l'économie de cette création.

L'art moderne pourra en effet constituer une section de notre musée national, ainsi qu'il se produit dans d'autres pays.

b) Par contre, dans le cadre du développement de l'enseignement supérieur, l'existence d'une Ecole des Beaux-Arts, adaptée aux besoins des activités d'architecture et d'arts décoratifs répond à une nécessité. Cette école comprendra une section « Architecture » et une section « Arts Décoratifs », prévues pour une capacité finale en effectifs de 600 élèves.

Le montant des crédits d'investissement nécessaires à cette nouvelle Ecole des Beaux-Arts s'élèvera à 260.000 Dinars — répartis selon l'échéancier suivant :

ANNEES	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
1966	15.000	15.000
1967	150.000	100.000
1968	95.000	145.000
Total.....	260.000	260.000

C) **Musique**

Ce secteur n'a fait l'objet d'une prévision, ni dans la Perspective Décennale, ni dans le Plan Triennal.

Dans ces conditions, les prévisions du Plan Quadriennal constituent le démarrage réel de la promotion de la musique, au sein de notre développement économique et social.

Ces prévisions reposent sur les principes généraux suivants :

— Encouragement de l'enseignement de la musique dans les différents ordres d'enseignement.

— Encouragement de l'enseignement de la musique au sein de la population.

— Aménagement d'un conservatoire national de musique.

1) *Encouragement de l'enseignement de la musique dans les différents ordres d'enseignement*

Actuellement, il n'existe pas dans l'enseignement primaire de formation musicale proprement dite — si on excepte la demi heure de chant par semaine. Etant donné le développement prévu du conservatoire de musique et l'existence d'un cadre de moniteurs d'enseignement musical. il est recommandé l'encouragement de l'enseignement de la musique au sein des effectifs du premier degré. Les Secrétariats d'Etat intéressés sont appelés à coopérer utilement à cette fin. Il est à remarquer que le cadre de moniteurs comptera en fin de quadriennie 120 éléments. Par ailleurs, les établissements d'enseignement primaire pourront recevoir une subvention de 7.000 Dinars aux fins d'équipements en électrophones et disques.

Dans l'enseignement du second degré, des mesures semblables peuvent être envisagées. Le cadre de maitres d'enseignement artistique comportera 20 maitres nouveaux pendant la quadriennie. Dans cette optique, la création d'associations musicales scolaires doit être encouragée. Une subvention de 8.000 Dinars pour la quadriennie est prévue pour ces associations.

2) *Encouragement de l'enseignement de la musique au sein de la population.*

Cet encouragement a démarré déjà pendant la triennie. En effet dans deux chefs lieux de Gouvernorats (Bizerte, Sousse) il existe des moniteurs dont la mission est d'assurer des cours du soir pour la formation musicale de ceux qui s'y intéressent. Cette initiative qui constitue la naissance du premier cycle de l'enseignement musical, sera renforcée par la multiplication des moniteurs et des centres de formation musicale dans tous les Gouvernorats (ces centres pouvant être logés dans n'importe quel local disponible, le soir).

Les maitres seront formés par le Conservatoire National de Musique au rythme de 9 en 1965 et de 35 pour le reste de la quadriennie. (cf. le tableau de la production et des cadres du conservatoire).

Ces maitres seront repris à partir de 1967 pour des stages de recyclage d'un mois par an. L'équipement musical à apporter à ces centres est évalué à 10.000 Dinars pour les quatre années.

3) *Aménagement d'un Conservatoire National de Musique*

Les activités du conservatoire national sont actuellement regroupées dans des locaux exigus et mal situés. Devant l'accroissement prévisible des activités de ce conservatoire et en vue de favoriser son épanouissement il est prévu de lui affecter des locaux adaptés à ses fonctions.

On y incorporera un complément d'équipement pour le conservatoire et pour la phonothèque. Complément estimé à 50.000 Dinars.

Les besoins du conservatoire en cadres et ses effectifs.

Le développement prévisible du Conservatoire nécessitera un supplément de cadres enseignants dont la préparation doit démarrer en 1965. Il s'agit de 6 professeurs dont quatre de musique, un de danse et un d'enseignement général

Les effectifs du conservatoire et sa production évolueront comme l'indique le tableau suivant. Le cycle d'étude pour les maitres est de 4 ans (études qui peuvent être parallèles avec d'autres études). Pour les moniteurs le cycle est de 1 an.

TABLEAUX DES EFFECTIFS ET DE LA PRODUCTION EN CADRES DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

DESIGNATION	1965		1966		1967		1968	
	Effectifs	Prod. (1)	Effectifs	Prod.	Effectifs	Prod.		
Maîtres d'enseignement artistique	300	9	300	10	300	12	300	13
Moniteurs	35	30	35	30	35	30	35	30

(1) Il est entendu que l'ensemble des élèves du conservatoire ne se destinent par à la carrière de maître. Nous ne montrons dans ce tableau que la partie des effectifs qui se destinent effectivement à cette profession.

VENTILATION ANNUELLE DES CREDITS PREVUS POUR LE SECTEUR DE LA MUSIQUE

DESIGNATION	Total	1965		1966		1967		1968	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
Subventions .	25.000	4.000	4.000	6.000	6.000	7.000	7.000	8.000	8.000
Equipement du conservatoire de musique ...	50.000			5.000	5.000	20.000	20.000	25.000	25.000
Total.....	75.000	4.000	4.000	11.000	11.000	27.000	27.000	33.000	33.000

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL DES INVESTISSEMENTS DANS LES ARTS POPULAIRES

DESIGNATION	Total	1965		1966		1967		1968	
		C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.	C. E.	C. P.
Théâtre	100.000			30.000	30.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Beaux Arts ..									
Musique et Arts Populaires	260.000			15.000	15.000	150.000	100.000	95.000	145.000
	75.000	4.000	4.000	11.000	11.000	27.000	27.000	33.000	33.000
Total.....	435.000	4.000	4.000	56.000	56.000	187.000	137.000	138.000	178.000

(1) Dont 50.000 Dinars seulement sont ventilés. Il s'agit de l'investissement à la charge de l'Etat.

SECTION VIII

L'INFORMATION — LA PRESSE — LA PUBLICITE

I — L'INFORMATION

A) Rappel des prévisions inscrites dans les Perspectives Décennales et dans le Plan Triennal

Dans les domaines qui intéressent l'information, rien n'a été prévu dans les perspectives décennales et dans le plan triennal. Cependant, l'Agence Tunis-Afrique-Presse a pu bénéficier d'un crédit de 117.000 Dinars pour ses équipements radio-télégraphiques. L'exécution de ce projet sera complètement achevée en juin 1965.

B) Objectifs a atteindre dans le cadre du Plan Quadriennal

Les objectifs dépendent de la politique que se propose d'appliquer le département de l'information. Il semble cependant certain que la tâche du Secrétariat d'Etat à l'Information est double. Il doit d'abord s'informer de toutes les activités du Gouvernement, des Organisations Nationales, des Sociétés et des Offices, et ensuite informer de ces activités l'opinion ainsi que les responsables.

Dans ce cadre, le programme d'action suivant a été établi :

a) multiplier les centres d'information

b) promouvoir la profession de la presse

c) développer l'Agence « Tunis-Afrique-Presse »

d) Harmoniser avec le Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères les activités des attachés de presse dans nos différentes Ambassades.

1. — *Les centres d'information*

A la fin de 1964, le Secrétariat d'Etat à l'Information dispose de six centres d'information à l'intérieur de la République, les six autres étant transformés en centres culturels.

Un centre d'information a pour objet de faire connaitre directement au citoyen, par la photo, les tableaux, les statisques simples et les brochures, les diverses activités du gouvernement dans tous les domaines. Les journaux lumineux, moyens modernes d'information, peuvent être installés à chaque siège du gouvernorat, sous la responsabilité du chef de centre. Celui-ci sera également chargé d'organiser des séances d'écoute collective de télévision.

Les centres d'information peuvent être autonomes, ou intégrés aux maisons des jeunes ou de peuple. Il est certain que la deuxième solution répond mieux à l'intérêt général. Mais en raison du fait qu'une maison du peuple englobe des activités diverses dépendant d'organismes différents (Parti, Secrétariat d'Etat à l'Information, aux Affaires Culturelles, à la Jeunesse etc...), il serait utile que la gestion matérielle de la maison et la coordination des activités qui s'y déroulent soient assurées par le Gouvernorat.

Comme les centres d'information seront ainsi insérés dans le cadre des maisons du peuple, nous ne mentionnerons que pour mémoire les prévisions concernant la construction de ces centres et nous ne chiffrerons que le coût du matériel spécial aux activités du Chef de centre d'information. La valeur des appareils communs (magnétophone, appareil de projection cinématographique, récepteur radio, téléviseur etc...) ne sera pas portée dans les coûts.

2. — *La promotion de la presse*

Un groupe de travail particulier étudie en détail les besoins de la presse écrite. Cependant, l'effort financier, demandé à l'Etat pour aider la presse, aurait une portée limitée s'il n'était

favorisé par une législation adéquate. Il serait donc nécessaire de remanier le code de la presse. Assumant un service d'intérêt public, les entreprises de presse doivent se soumettre à certaines règles mais doivent également être favorisées par certains avantages législatifs. Le code de la presse déterminera ces règles et avantages.

D'autre part, la plupart des journalistes actuels sont des jeunes qui n'ont pas pu obtenir le baccalauréat complet ou qui n'ont pas pu suivre leurs études supérieures. Généralement, ils ont opté pour cette profession par nécessité plutôt que par vocation.

Afin d'inciter les jeunes bacheliers à poursuivre des études journalistiques et opter valablement pour cette profession, la refonte du statut des journalistes professionnels s'impose, dans un sens de la revalorisation de cette profession.

3. — *L'Agence « Tunis-Afrique-Presse »*

a) Depuis le 1er janvier 1961, c'est-à-dire depuis le commencement de ses activités. l'Agence « Tunis-Afrique-Presse » est installée dans des appartements situés dans un vieil immeuble de l'Avenue Bourguiba, et aménagés sommairement en bureaux et salles de rédaction. Dès le début la nécessité de déménager dans des locaux fonctionnels s'était faite sentir. Un crédit était alloué pour construire un immeuble à Tunis. Il s'était avéré urgent par la suite de céder cet immeuble au Secrétariat d'Etat à l'Information. L'Agence Tunis-Afrique-Presse sera donc logée dans le même immeuble.

b) Au début de 1965, l'Agence « Tunis-Afrique-Presse » sera en mesure d'émettre par ses moyens propres ses informations nationales en Afrique, dans le monde arabe, en France, en Allemagne, en Scandinavie et en Europe Centrale et Orientale.

Mais il ne suffit pas d'émettre ; il faut que ces informations soient captées et exploitées. Pour cela, l'Agence doit développer ses échanges directs d'information avec les Agences Nationales Etrangères. Il serait également utile de pourvoir nos Ambassades à l'Etranger d'appareils récepteurs leur permettant de connaître le jour même les informations tunisiennes.

4. — *Les Attachés de Presse*

Il est recommandé de rattacher fonctionnellement les attachés de presse au Secrétariat d'Etat à l'Information qui mettra à leur disposition les radio-récepteurs ci-dessus indiqués. Pourvus de la sorte des moyens efficaces leur permettant de connaître sans retard et avec exactitude les activités de la Tunisie et sa position vi-à-vis des problèmes internationaux, ils pourront agir plus efficacement dans les pays où ils sont accrédités et les bulletins qu'ils diffuseront seront plus substantiels.

5. — *Emploi et formation des cadres*

La formation des cadres journalistiques est le moyen le plus important pour améliorer l'information en Tunisie. L'Institut Bach Hamba a accompli des efforts dans ce domaine. Il a organisé en 1964 un cycle de perfectionnement pour une vingtaine de journalistes. Des cours de formation de jeunes du niveau de la 4ème ou de la 5ème année secondaire sont prévus de février en décembre 1965.

Ces mesures urgentes si elles sont nécessaires, ne sont pourtant pas suffisantes.

Il faudrait prévoir la création d'un diplôme de presse dans le cadre de l'Université de Tunis. Les études en vue de l'obtention de ce diplôme seront étalées sur 3 ans et comprendront des cours de culture générale (histoire contemporaine, notions générales d'économie et de sciences politiques, droit public, littérature arabe, langues vivantes) et des cours spécialisés de journalisme (l'information, le reportage, l'enquête, droit de la presse etc...) suivis de travaux pratiques.

Pour travailler dans des conditions optima, l'Agence « Tunis-Afrique-Presse », doit avoir en plus de son personnel actuel 37 Journalistes et 4 Documentalistes.

Les journaux tunisiens doivent avoir 18 journilistes et 3 documentalistes. L'Agence Tunisienne de Publicité offre durant la quadriennie des postes pour quatre rédacteurs.

6. — *Les investissements*

L'investissement prévu pour l'acquisition du matériel spécial aux activités des centres d'inforamtion s'élève à 15.000 Dinars pour la quadrienie, qui se décompose comme suit :

— Matériel d'équipement et d'aménagement des centres à l'intérieur de la République.

Le coût prévu est de 2.000 Dinars.

— Matériel roulant à la disposition des chefs de centre.

En effet chaque chef de centre qui sera en même temps le correspondant de l'Agence T.A.P., doit être doté d'une petite camionnette lui permettant de se déplacer fréquemment à l'intérieur du gouvernorat pour effectuer des enquêtes et des reportages et d'assurer le transport des brochures dans les différentes délégations relevant du Gouvernorat.

Le coût de ce matériel s'élève à 13.000 D.

— Pour le radio-récepteur, des Ambassades de Tunisie à l'étranger l'investissement nécessaire est de 56.000 Dinars : acquisition de 14 radio-récepteurs.

II — LA PRESSE

La mission de la presse comme élément fondamental de l'information et surtout de l'acculturation, est une mission essentielle dans un processus de développement généralisé et intégré.

Pour des raisons diverses, la presse en Tunisie, n'a pu jusqu'à maintenant s'acquiter correctement de cette mission.
Ces raisons sont les suivantes :

— Insuffisance et vétusté du matériel d'impression.

— Insuffisance quantitative et qualitative des cadres techniques et de rédaction.

— Organisation déficiente des circuits de distribution.

— Insuffisance quantitative et qualitative des lecteurs.

L'action du Plan Quadriennal se place évidemment dans le cadre de la lutte contre ces structures mauvaises, et en vue de la promotion de la presse.

Cette promotion s'appuiera sur les objectifs qulificatifs suivants :

— Doter le pays d'une presse quotidienne améliorée dans le fonds, mieux présentée dans la forme, susceptible de répondre aux besoins du pays en matière de communication de masse.

— Instaurer des structures de diffusion rapide et couvrant l'ensemble du territoire de la République. Un organisme de messageries, au sein de la Société Nationale de Diffusion, assumera ce rôle.

— Créer une presse périodique (hebdomadaire, bi-mensuelle...) auquel un marché appréciable semble être réservé.

— Susciter l'intérêt parmi les jeunes pour les métiers de presse et créer les conditions économique d'une stabilité de la profession journalistique.

La réalisation de ces objectifs sera facilitée par les prévision du plan quadriennal dans des secteurs communs à la presse et essentiellement dans l'information, l'imprimerie etc... Ainsi, par exemple l'investissement prévu pour l'acquisition de matériel d'impression dans le secteur de l'impression) servira aussi à la presse.

Quant aux objectifs quantitatifs proprement dit, nous pouvons les résumer comme suit : le chiffre de diffusion nécessaire pour un équilibre et même une expansion de quotidiens actuellement publiés en Tunisie est de 20.000 exemplaires par jour et par quotidien. En effet, il a été

estimé, compte tenu de l'expérience vécue, qu'il existe une masse de 100.000 consommateurs permanents susceptibles de soutenir le marché de la presse. actuellement le nombre des lecteurs ne constitue que 2/5 de cette masse).

Il n'a: pas été possible de fixer des normes de diffusion pour la presse tunisienne périodique, étant donné la variété des motivations des lecteurs dans ce domaine. Il est estimé simplement que le marché actuel et futur a besoin au moins de deux hebdomadaires répondant aux exigences du public, et peut les soutenir.

III — LA PUBLICITE

I) Situation au terme de la Triennie 1962 : 1964

Le pré-plan a passé sous silence le secteur publicitaire sous tous ses aspects. Mais au mois d'avril 1963 un bouleversement total des structures du marché s'est produit par l'octroi du monopole des activités publicitaires à l'Agence Tuni-sienne de Publicité. Il s'agit, dans l'esprit du législateur, de moraliser un marché et une profession et de mettre à la disposition des divers agents économiques un instrument capable de les conseiller ; de gérer leur budget publicitaire en leur offrant une garantie morale.

L'investissement réalisé a été de 8.000 D.

II) Les objectifs généraux à atteindre en 1968

Trois objectifs primordiaux ont été dégagés, à savoir :

1°) La promotion de la publicité

2°) La contribution de la publicité au développement économique

3°) L'aide aux mèdias (1).

— La promotion de la Publicité :

Il s'agit là de vulgariser la publicité de la promouvoir et de lui faire jouer son rôle moteur dans l'économie nationale. Les moyens retenus pour y parvenir sont les suivants :

1°) Une action législative : cette action pourrait être réalisée par le biais de la loi des Finances, et se traduirait par l'intégration de l'investissement publicitaire dans le calcul du prix de revient.

2°) Une action d'encouragement sur l'annonceur.

3°) La promotion de l'Agence Tunisienne de Publicité ; afin qu'elle puisse assurer correctement sa tâche.

4°) L'extention des activités à l'Agence, à l'échelle maghrébine, soit par une implantation propre à l'Agence Tunisienne de Publicité, soit une association avec des Sociétés Nationales.

—La contribution de la publicité au développement économique :

a) La publicité, créatrice de besoins, doit avoir une place de choix dans l'économie tunisienne. Grâce aux techniques qui lui sont particulières, la publicité est à même d'orienter le consommateur vers les secteurs que l'Etat désire favoriser et développer. Par là même, elle servira de stimulant aux autres secteurs de l'économie. La publicité, loin d'être un facteur de renchérissement du coût de la vie, contribue à l'abaissement des prix en stimulant les ventes. Enfin, pour donner plus d'efficacité aux campagnes personnalisées, nous pensons qu'il est nécessaire de promouvoir la publicité collective portant sur un produit en général.

---

(1) On entend par là les supports d'information (Presse, Cinéma, Affichage, ...).

L'initiative de ces campagnes d'intérêt national serait laissée soit à l'Etat, soit au secteur intéressé.

b) Il convient de veiller à ce que la formulation publicitaire reste conforme à la l'égalité galité et aux bonnes mœurs.

— *L'Aide aux médias :*

a) La presse

1°) Amélioration de la présentation générale des publications.

2°) Recherche de nouvelles formules.

3°) Introduction de la technique des publi-reportages.

4°) Effort de commercialisation des journaux.

5°) Meilleure information de l'annonceur.

6°) Les offices et sociétés nationales devront faire des prévisions pour leurs dépenses publicitaires.

b) La Radio-Télévision

Etudier la possibilité de voir la publicité commerciale introduite à la Radio et à la Télévision, la première devant pendant une certaine période, financer le déficit de la seconde.

c) Cinéma

Il y a lieu de développer ce support sur le plan quantitatif en prospectant les Offices et Sociétés Nationales.

d) L'affichage

L'affichage routier est un moyen d'egayer nos routes en même temps qu'un excellent support publicitaire. Certaines mesures doivent être prises pour développer ce média et notamment une taxation moins lourde et une simplification des formalités administratives.

Toutes les autres formes d'affichages doivent être étudiées et retenue comme moyen de publicité, le cas échéant.

III) **Les problèmes de structures**

La loi du 19 Mars 1963 a octroyé le monopole de la publicité à l'Agence Tunisienne de Publicité.

Ce texte n'a pas été accompagné de changements de structure souhaitables et nécessaires pour le développement de cette activité.

Dès 1965, une attention particulière sera réservée à la réalisation des objectifs visés par la loi sus-indiquée.

IV) **Investissement total à réaliser**

L'Agence devra développer au cours de la quadriennie le secteur production. Les dépenses probables s'éleveraient à 50.000 Dinars environ.

Elles viseraient l'installation d'un laboratoire d'héliogravure pour les travaux en quadrichromie, d'un atelier de dessin et d'un atelier de peinture de panneaux et d'objets publicitaires.

Cet investissement se réalisera en 1966.

V) **Création d'emplois** (1965 - 1968)

A — 1 Chef de publicité
— 3 Concepteurs-rédacteurs
— 1 Chef d'atelier
— 2 Dessinateurs
— 1 Production
— 3 Commerciaux

B — 1 Statisticien
— 1 Economiste
— 1 Commercial
— 1 Psycho-sociologue
Equipe d'enquêteurs

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS DANS L'INFORMATION, LA PRESSE ET LA PUBLICITE

DESIGNATION	1965		1966		1967		1968		TOTAL	
	C. E.	G. P.	C. E.	G. P.	C. E.	G. P	C. E.	G. P.	C. E.	G. P.
Information	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	11.000	11.000	71.000	71.000
Agence Tunisienne de Publicité	-	-	25.000	25.000	25.000	25.000	-	-	50.000	50.000
Total.....	20.000	20.000	45.000	45.000	45.000	45.000	11.000	11.000	121.000	121.000

CHAPITRE IX

L'HYDRAULIQUE URBAINE

CHAPITRE IX

L'HYDRALIQUE URBAINE

SECTION I : L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable des villes et localités constitue un objectif important dans le programme de développement économique et social du pays : en effet, outre qu'elle correspond à un besoin fondamental de l'individu, elle constitue :

1°) dans tous les cas, un facteur déterminant dans la promotion de l'individu et dans le relèvement du niveau de vie social de la population.

2°) Souvent, un préalable indisponsable ou déterminant au développement touristique ou industriel de localités ou de région.

3°) une conséquence logique du développement économique d'une région qui se traduit d'une part, par une extension des localités et des centres inclus dans la région considérée, d'autre part, par un accroisement des besoins unitaires en eau de la population.

4°) une nécessité découlant de la poussée démographique qui se traduit par une évolution rapide du nombre d'habitants (taux de progression moyen × 2,5 % par an).

L'installation de réseaux d'eau potable apparait ainsi comme une action devant à la fois précéder en préparer l'évolution sociale ou le développement industriel et touristique d'une région, et accompagner le développement économique et démographique des localités pour être à tout moment en mesure de satisfaire les besoins en eau potable signalés.

Tout programme de réalisation d'adduction urbaine doit par suite tendre à faire face au développement du Pays dans le secteur industriel, touristique, urbanistique, démographique et social, après examen attentif de la situation actuelle et des obligations attendues dans les années à venir dans ce secteur.

I — ETAT DU SECTEUR INTERESSE

Une enquête générale a été lancé à travers le Pays afin d'établir l'inventaire des villes et centres non encore alimentés ou insuffisamment dotés en eau potable.

Cette enquête, qui a porté sur tous les centres quelle qu'en soit la population *actuelle*, était destinée à préciser :

1°) *Pour les Centres non dotés de réseau d'eau*

— Les caractéristiques (débit salinité) du ou des points d'eau utilisés et l'élorgnement de ces points d'eau par rapports au centre utilisateur.

— La comparaison de ces disponibilités avec les besoins estimés pour les années 1965 et 1969.

— Les caractéristiques d'un réseau éventuel d'eau susceptible de satisfaire les besoins en eau de ces centres.

2°) *Pour les Centres dotés d'un réseau d'eau*

— Les disponibilités actuelles en eau potable exprimées en l/s. et les besoins en eau potable estimés pour les années 1965-1969-1971.

Les années 1965, 1969 et 1971 ont été choisies comme étant respectivement les dates de début du plan quadriennal, de commencement du troisième plan et d'achèvement de la perspective.

Ces besoins comprennent :

a) les besoins domestiques calculés sur la base de cent litres par habitant et par jour, sauf pour les grandes villes où la consommation unitaire adoptée a été de cent cinquante litres par habitant et par jour.

b) les besoins industriels actuels et pour 1971

c) les besoins communaux

— La comparaison de ces disponibilités avec les ressources en eau actuelles exprimées en l/s.

— Les caractéristiques des travaux d'extension et d'amélioration du réseau pour le rendre adapté aux besoins signalés ou escomptés

3°) *Pour les centres à vocation touristique*

La nature des projets et leur incidence en matière de consommation d'eau et leur date de réalisation effective ou envisagée.

4°) *Pour les centres à vocation industrielle*

(centres miniers, ports etc...)
et centres intéressés par des programmes et projets industriels.

— Une liste des industries avec les estimations des besoins en 1965 et 1969.

5°) Pour les centres dont les réseaux gérés par les communes ont été transférés ou sont en voie de transfert à la régie des Distributions des Eaux de l'Etat, une étude de l'état du réseau et des travaux minimum à effectuer pour le mettre en mesure de satisfaire les besoins actuels.

Pour tous les centres dotés d'un réseau d'eau, il a été procédé à une étude des demandes de branchements en instance qui permettent d'apprécier le pourcentage de population ayant des besoins immédiats et par suite de vérifier la nécessité ou l'intérêt de réaliser les aménagements ou extentions de réseaux.

6°) *Tunis - Banlieue*

Une étude spéciale a été effectuée pour la ville de Tunis-Banlieue à l'effet d'examiner le réseau d'adduction, d'apprécier d'une manière aussi précise que possible l'évolution des besoins en eau (domestiques, industriels et agricoles) et de la comparer aux disponibilités réelles en eau.

Cette étude montre que le dispositif actuel d'alimentation eh eau de Tunis est particulièrement précaire :

En effet toute rupture de la conduite d'Oued Ellil conduit à des restrictions d'eau pouvant être très importantes par suite de l'état de vétusté des conduites Sud.

D'autre part, le réseau actuel de distribution n'est plus adapté aux besoins de la ville.

II — EXAMEN DES PERSPECTIVES DECENNALES

Les objectifs des perspectives décennales comprennent :

1°) la réalisation de la desserte en eau potable de tous les centres secondaires non encore desservis dont le nombre est estimé à cent environ avec priorité accordée aux Villes du Centre et du sud.

MONTANT : 3.000.000 Dinars.

2°) l'amélioration de l'alimentation en eau des grandes Villes et plus particulièrement en ce qui concerne Tunis la réalisation des travaux suivants :

— Création du réservoir de G'DIR EL GOULA pour assurer la sécurité de l'alimentation en eau de Tunis.

— Renforcement et rémaniement des adductions Sud de Tunis

— recalibrage et remaniement du réseau de distribution de Tunis.

— Dévasement du Barrage de l'Oued Kebir.

L'examen de ces perspectives appelle les observations suivantes :

1°) Les Centres non desservis au 1er janvier 1962 sont de quatre vingt dix sept, compte tenu des Centres desservis au cours de la triennie au nombre de trente et un l'enquête effectuée par les Services spécialisés ayant dénombré soixante six Centres comptant une population supérieure à mille habitants et non encore desservis au 1er avril 1964.

Sur ce total de quatre vingt dix huit, soixante six centres comptent plus de mille habitants les autres centres devant sur la base d'un taux démographique de 2,5% atteindre 1000 ha. au cours de la période de troisième plan (1969-1971).

Il parait tout à fait raisonnable de limiter la réalisation de réseaux d'eau aux seuls Centres comptant à l'heure actuelle, une population égale ou supérieure à 1.000 habitants.

Ceci permet de considérer notamment que les Centres qui comptent actuellement 1.000 habitants et plus (2/3 du total) pourraient, sous réserve d'études d'autres facteurs, être desservis au cours du deuxième plan, le tiers restant étant desservi au cours du troisième plan.

2°) la perspective n'a pas tenu compte des travaux d'extension des réseaux d'eau existant pour permettre de les adapter à l'extension des Centres et à l'accroissement de besoins en eau résultant :

a) de l'augmentation de la population et de l'accroissement des besoins unitaires.

b) de la création des besoins industriels, touristiques ou urbanistiques (parcs, cités, satellites etc...) nouveaux.

3°) en ce qui concerne l'alimentation en eau de Tunis, la perspective a pris en considération à juste titre :

1) le recalibrage et le remaniement du réseau de distribution de Tunis.

L'examen attentif d'une part, de l'évolution de la consommation globale de Tunis et d'autre part, de celle des consommations des divers secteurs (anciens ou nouveaux) de la Ville de Tunis *conduit à accorder priorité totale* à ces travaux.

L'étude réalisée à ce sujet fait ressortir que ce recalibrage du réseau de Tunis nécessitera un investissement de 2.379.000 Dinars.

2) Le renforcement des adductions Sud et la construction du réservoir de G'DIR EL GOULA.

Ces actions destinées à assurer la sécurité de la Ville de Tunis revêtent désormais un caractère de priorité absolue ; en effet l'accroissement des besoins en eau de Tunis, fait qu'à la moindre rupture de la conduite d'Oued El Lil (trois jours de remise en état, deux jours de remplissage des conduites contre un volume actuel de réserve d'une journée) il est nécessaire de procéder à des coupures d'eau (durée de fourniture d'eau 10 h./jour, à partir de la rupture donc) pour une durée minima de quatre journées.

Les travaux de construction du Barrage de G'DIR EL GOULA n'ayant pu être entamés qu'en mai 1964, et ne pouvant pas être achevés avant 1967, la situation critique, sinon catastrophique signalée, risque de se prolonger jusqu'à cette date si des travaux de remise en état des conduites Sud ne sont pas entamées avant cette date.

Ces travaux se justifient en outre par le fait que les adductions Sud seront appelées à fonctionner en permanence pour satisfaire la consommation en eau de Tunis et permettent de

reculer jusqu'au début de 1968 la date de commencement des travaux de doublement de la conduite d'Oued El Lil : sans ces travaux, les consommations en eau de Tunis dépassent les disponibilités garanties en toute sécurité, même si les travaux de doublement de la conduite d'Oued El Lil était entamés dès à présent.

4) l'évolution des besoins en eau de Tunis rend impérative le commencement du doublement de la conduite d'Oued El Lil.

L'étude citée fait ressortir que cette conclusion est établie dans l'hypothèse la plus optimiste (utilisation de la réserve de G'DIR EL GOULA, outre son rôle de réserve de sécurité pour fourniture d'un appoint de 250 l/s en période de pointe et utilisation permanente des adductions Sud).

Ces travaux de doublement nécessiteront un investissement global de 7.400.000 Dinars.

5°) le dévasement du Barrage de l'Oued Kebir pourrait dans cette hypothèse être limité à une stabilisation de l'envasement au niveau actuel ce qui permettrait d'éviter des dépenses trop importantes au regard du résultat escompté.

En résumé, il apparait que les objectifs de la perspective pourraient se résumer comme suite :

1) règlement du problème de l'alimentation en eau de Tunis par doublement de la conduite d'Oued El Lil, remise en état des adductions Sud et recalibrage du réseau de distribution.

2) réalisation des réseaux d'adduction d'eau de tous les Centres comptant une population supérieure à 1.000 habitants.

3) amélioration et extension des réseaux existants pour leur permettre de satisfaire à tout moment les besoins en eau domestiques, industriels et touristiques.

III — PLACE DU DEUXIEME PLAN DANS LA REALISATION DE CES TRAVAUX

— TUNIS

Le problème primordial à entamer en priorité au cours du prochain Plan Quadriennal est *sans conteste* le problème d'alimentation en eau de Tunis.

I — ALIMENTATION EN EAU DE TUNIS

a) *Généralités*

L'étude comparative de la consommation journalière d'eau à Tunis et des ressources fait ressortir que :

—Depuis 1963, la consommation d'eau de Tunis répasse les possibilités actuelles d'adduction (85.000 m3/J.) de la conduite d'Oued E Lil.

— les adductions Sud de Tunis doivent par suite être utilisées, non plus en secours, mais en appoint continu.

Cette situation subsistera jusqu'en 1972, malgré les améliorations apportées par le renforcement de la station de Ben Metir et la construction du réservoir de G'dir El Goula, qui necessitera un investissement de 1.200.000 Dinars.

Il apparait ainsi que la remise en état des adductions Sud apparait comme une opération vitale en dehors de laquelle le problème de l'alimentation en eau de Tunis au cours de la perspective ne pourra pas être résolu : il convient du reste de noter à cet égard que la comparaison ressources/ besoins a cumulé les conditions favorables au regard des ressources soit :

— achèvement du renforcement de la station de Ben Metir en juillet 1964 (160 l/s.), ce qui n'a pu être réalisé par suite de retards de l'Ingénieur Conseil.

— Possibilité d'utiliser la réserve de G'dir El Goula comme réserve d'appoint à raison de 240 l/s.

— Utilisation simultanée de ces deux possibilités.

b) *Réfection des conduites Sud.*

Une étude approfondie des adductions Sud a été effectuée.

Les actions à entreprendre à ce titre tiennent compte des considérations suivantes :

A) 550 Sud

Le recalibrage de la « 550 Sud » a été entamé au cours de la triennie : la débitance de cette conduite passera de 10.000 m3/jour à 19.000 m3/ jour. Il reste toutefois à réaliser l'aménagement des captages du Djouggar estimés à 80.000 Dinars.

Ces travaux permettront de disposer du débit maximum susceptible d'être effectivement transité par la « 550 Sud ».

B) Haut Kebir

L'étude des adductions des Vallées du Kebirs et du Bargou fait ressortir la faible rentabilité de la remise en état des conduites du Bargou (90.000 Dinars d'investissement pour gain de débit de 2500 m3/J.) et l'intérêt de la remise en état des pompages, de la Vallée du Haut Kebir (investissement 55.000 Dinars pour un gain de débit 6.400 m3/J.).

Cet investissement présente un intérêt primordial pour la fourniture d'un appoint de débit en cas de rupture de la conduite d'Oued El Lil surtout en année sèche.

C) Khledia

La conduite Khlédia-Tunis posée en 1936 est constituée de tuyaux en béton à un tôle type « BONNA » et sert à transiter à Tunis les eaux pompées dans la Plaine de Khlédia.

Les études hydrogéologiques entreprises sur la nappe de Khlédia permmettent d'envisager une exploitation pouvant atteindre en cas de secours ou de nécessité un débit de 240 l/s. soit 20.000 m3/jour.

Or, par suite de l'état de vétusté actuelle de la conduite il n'est pas possible de transiter un débit supérieur à 9.500 m3/J. encore que ce dernier débit n'est transité qu'avec une sécurité très faible.

Les statistiques de casse font ressortir que les ruptures sont localisées sur un tronçon de 7800 mètres de tuyaux à âme tôle qui ne sont plus en mesure de supporter une pression supérieure à 4 kg/cm.

Le remplacement de ce tronçon permettrait de disposer en cas de rupture de la conduite d'Oued El Lil d'un surplus de débit de 10.000 m3/J. Ce surplus est essentiel, car même dans le cas le plus favorable (année pluvieuse et rupture de la conduite d'Oued El Lil en hiver) le débit global transité quotidiennement par les conduites Sud (48.000 m3/J.) reste inférieur aux besoins minimum (57.000 m3/J.) ce qui oblige l'Administration à des coupures d'eau, alors que les disponibilités en eau permettraient de satisfaire les besoins.

Cet appoint devient capital dans le cas des années sèches, (cas de la rupture d'avril 1963) au cours desquelles le débit disponible aux trains du Kébir et aux captages du Bargou est très faible, de sorte que le débit global fourni à Tunis se situe autour de 30 à 35.000 m3/J. ; cette Valeur nettement insuffisante conduit à des perturbations très graves de la distribution d'eau à Tunis (même en hiver où les besoins minimum quotidiens sont de 57.000 m3/J.) et à une situation intenable dans le cas d'une conjonction d'année sèche et de rupture de la conduite d'Oued El Lil au printemps ou en été (consommation quotidienne d'eau supérieure à 75.000 m3/J.).

L'appoint considéré de 10.000 m3 apparait ainsi de nature :

1) à éviter toute coupure d'eau, dans le cas de rupture d'Oued El Lil intervenant, l'hiver au cours des années humides.

2) à satisfaire, moyennant des arrêts de distribution d'eau de nuit, les besoins en eau de la ville dans le cas de rupture d'hiver en année sèche, ou de rupture de printemps en année humide.

3) à limiter la gravité du problème dans le cas des ruptures de la conduite d'Oued El Lil survenant au printemps ou en été en année sèche cas évidemment le plus défavorable.

Le coût de l'investissement est de 148.000 Dinars.

D) **Acqueduc**

Remplacement du tronçon Bou Nouara - Tunis. d'une longueur de 10 Km. constitué de conduites Chameroy placées en 1861 et situées à 6 mètres de profondeur. Toute cassure dans ce tronçon est irréparable et risaue de priver Tunis de l'emploi de l'asqueduc 25.000 m3 jour.

Le remplacement de ce tronçon est estimé à : 60.000 Dinars.

E) **Système de connexions**

L'expérience montre qu'en cas de rupture de la conduite d'Oued El Lil des quartiers de Tunis-Banlieue sont privés d'eau car non interconnectés au réseau d'adduction Sud.

La réalisation du système de connexions nécessitera un investissement de 10.000 Dinars.

F) **Recalibrage du réseau de distribution de Tunis**

L'étude réalisée après, étude de l'évolution des besoins en eau de Tunis, examine les différents aménagements et améliorations à apporter au réseau de distribution de Tunis. Ces aménagements concernent les postes suivants classés par ordre d'urgence décroissante :

1) *Reamenagement et récalibrage du réseau de distribution*

Dans de nombreux quartiers (Ras-Tabia, Bardo, Hammam-Lif, Ez-Zehra, Gammarth, ville basse européenne) l'extension du réseau et les portes de charge croissantes réduisent à zéro la pression à l'abonné pendant une partie de la journée.

Les canalisations deviennent sous-dimensionnées et rendent la situation inquiétante dans ces quartiers auxquel il convient d'ajouter dès maintenant la zone d'EL MAHDI (Notre Dame de Tunis) les travaux à effectuer à ce titre quise placent en première priorité sont estimés à 600.000 Dinars.

2) *Amelioration du réseau de répartition*

Cette amélioration est essentielle pour permettre un fonctionnement régulier et rationnel de l'ensemble du réseau.

En effet, en période de pointe, il advient que des quartiers ne sont plus alimentés que sous très faible pression pendant une grande partie de la journée.

Estimation : 295.0000 Dinars.

3) *Quartiers peripheriques et lotissements*

L'alimentation de ces quartiers (Dubosville, Djebel Lahmar, Karouba, Garjouma, Ras-Tabia, Cherguia, Borgel, Somrane, Vieux Mellassine, Manoubia) revêt un caractère social prononcé et a été demandé avec beaucoup d'insistance par les autorités municipales et les organisations nationales.

De même la réalisation de réseaux de distribution dans les lotissements apparait comme une action importante, par suite du programme très chargé de construction de cités nouvelles à Tunis (Bardo, El Khadra, Ez-Zahra, Megrine, etc...)

Ces actions représentent des corollaires du programme urbanistique l'investissement nécessaire est estimé à 600.000 Dinars.

Ils seront à exécuter en conformité avec l'échéancier arrêté pour la construction de ces lotissements.

G) DOUBLEMENT DE LA CONDUITE DE BEN METIR

Une étude précise des besoins en eau de la Ville de Tunis (besoins domestiques, industriels, municipaux et d'irrigation) a été établie après approfondissement des statistiques de progression démographique, d'évolution du nombre d'abonnés, de la consommation d'eau de Tunis-Banlieue et du pointage des besoins industriels et agricoles. Elle a permis d'évaluer comme suit les besoins en eau globaux quotidiens pour les mois les plus chargés.

1965 ..... :	103.000 m3/j.
1968 ..... :	125.500 m3/j.
1971 ..... :	155.000 m3/j.
1975 ..... :	175.000 m3/j.

Le calcul de ces mêmes besoins à partir de l'analyse des résultats d'exploitation des huit dernières années et des prévisions de construction et d'installation d'industrie et d'irrigation conduit à des chiffres similaires.

L'examen des courbes de besoins et des disponibilités en eau fait apparaitre qu'une nouvelle ressource en eau importante doit être disponible au plus tard en 1972.

Cette nouvelle ressource sera constituée par le doublement de la conduite d'Oued El Lil dont la durée de mise en place et compte tenu des obligations des Usines à Tuyaux est au minimum de cinq ans.

Il est dans ces conditions nécessaire d'entreprendre la fabrication des tuyaux nécessaire à cette conduite dès le début de 1966.

Une étude économique et technique détaillée fait apparaître l'intérêt majeur d'utiliser le Barrage du Kasseb pour desservir la nouvelle conduite (suppression des sujétions de pompage, eau de meilleure qualité que celle du Bou Heurtma, plus grande facilité de traitement, distance plus faible).

Cette conduite qui serait à commander par l'amont permettrait une utilisation à des pressions plus faibles du tronçon actuel Medjez El Bab, Tunis sujet à rupture fréquente.

Le montant global des travaux s'établit à 7.400.000 Dinars dont 1.000.000 Dinars pour la station d'épuration.

Au cours du Plan Quadriennal pourra être réalisée :

La pose de 90 Km. de conduites.
avec ouvrage hydraulique et traversées d'Oueds correspondants

Le coût de cette 1ère tranche est estimé à 4 millions de Dinars dont il sera effectivement dépensé au soin de la quadriennie 1.500.000 D.

II — CENTRES SECONDAIRES

Pour apprécier les travaux susceptibles d'être exécutés, il a été procédé à l'étude distincte du problème des centres non encore alimentés en eau potable et des centres dont les réseaux d'eau sont insuffisants pour faire face aux besoins.

A) Centres non encore alimentés

Une étude détaillée des conditions actuelles d'alimentation précisant notamment:

— le débit actuellement disponible
— la distance des sources d'eau à la localité intéressée.
— la salure de l'eau consommée
— le nombre d'habitants de la localité concernée
— l'estimation du débit théorique nécessaire.
a été entreprise pour ces centres.

Pour le classement par ordre d'intérêt décroissant de la réalisation des adductions d'eau à ces Centres, il a été tenu compte des critères suivants (dans l'ordre d'importance décroissante) :
— nombre d'habitants du centre
(les centres comportant moins de 1.000 habitants sont écartés)
— la distance à effectuer par tout habitant pour se procurer de l'eau
— la salinité de l'eau.

Il est en effet apparu que pour tous ces cet tres, les disponibilités en eau des points d'eau étaient inférieures aux besoins réels.

Une série de première urgence a été établie pour les centres vérifiant les trois conditions suivantes :

— au moins 1.000 habitants
— distance supérieure ou égale à 1 km (aller et retour)
— salinité de l'eau égale ou supérieure à 1,8 g/l.

Dans cette prmière série, l'ordre d'urgence est défini par le produit : nombre d'habitants x distance (qui représente le temps global consacré au transport d'eau).

En ce qui concerne l'estimation du coût des travaux, il a été admis les principes suivants :

1) pour les centres pour lesquels, l'étude n'a pas encore été établie, adoption du tableau suivant pour les adductions (N étant le nombre d'habitants)

1000	<	N	>	2000	:	25 D/HA
2000	<	N	>	3000	:	20 D/HA
3000	<	N	>	4000	:	15 D/HA
5000	<	N	>	7000	:	10 D/HA
		N	>	7000	:	8 D/HA

Ces chiffres résultent d'études prticulières effectuées sur des centres types et sont vérifiées par l'expérience.

2) pour tous les centres, il a été mentionné expeicitement les coûts des branchements : il apparait en effet logique de réaliser l'opération de livraison d'eau dans sa totalité, quitte à limiter le nombre des réalisations faites, l'expérience a en effet montré que souvent des adductions effectuées n'ont pu être mises totalement à profit, faute de possibilité de réaliser les branchements et n'ont pu ainsi atteindre pleinement l'objectif assigné.

Il a été admis, pour l'estimation de ces branchements, que la moitié des habitants des localités desservies seraient branchés au réseau à la fin de la quadriennie, et qu'un branchement coûte 35 Dinars et dessert cinq personnes.

L'estimation des investissements nécessaire s'établit, dans ces conditions à 1.000.100 Dinars.

B) Centres à améliorer

Une enquête précise sur ces centres a été lancée pour apprécier pour chacun de ces Centres les besoins réels en 1965, 1969, et 1971 : les besoins domestiques ont été calculés sur la base d'un taux de progression de la population de 2,5 % par an et d'une consommation unitaire de 100 l/ha par jour (sauf pour les grandes villes consommation de 150 l/ha. par jour).

Les besoins industriels ont été arrêtés après enquête lancée par la DIVISION INDUSTRIE du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances.

Les besoins communaux sont déduits de l'expérience acquise et des statistiques des divers secteurs de la Régie des Eaux.

Pour l'établissement d'un ordre d'urgence dans la réalisation des travaux intéressant les centres déjà alimentés.

Il a été tenue compte du facteur.

$$\frac{Q^1 - Q^e}{Q^1}$$

Q^1 — Débit nécessaire par habitation et par jour en 1965.

Q^e — Disponible actuellement.

et qui caractérise le manque d'eau pour satisfaire les besoins réels en eau.

L'ordre d'urgence décroissant est celui des coefficients de manque d'eau décroissant étant celui qu'à coefficient de manque d'eau égal, le classement est établi sur la base du nombre d'habitant.

Une mention spéciale a été également faite pour les régies anciennement gérées par les Communes et qui ont été transférées ou sont en voie de transfert à l'Etat.

Ces réseaux sont en effet dans un état de vétusté tels que leur remise en état, même partielle, avère indispensable pour permettre de faire face à la situation actuelle.

L'estimation ne concerne que les travaux de remise en état de ces réseaux nécessaires pour satisfaire rationnnellement les besoins actuels.

L'amélioration des réseaux d'eau potable pourrait être limitée pour la quadriennie :

1°) aux centres qui disposent d'un débit inférieur ou égal à 60 l/ha/J en 1969 (soit 67 /ha. par jour en 1965), déduction faite des besoins industriels.

2°) aux centres à vocation industrielle ou touristique

3°) aux centres, primitivement gérés par les communes et qui viennent d'être transférés à l'Etat.

Le tableau récapitulatif des centres dont l'alimentation pourrait, dans ces conditions, être améliorée dans le cadre du Plan Quadriennal conduit à un investissement global de 1.000.000 Dinars.

Il convient de noter que, dans le cadre de l'amélioration de l'alimentation en eau des Centres s'inscrit la réalisation des branchements d'eau pour les particuliers à partir des réseaux de distribution existants.

Aux termes de la législation actuellement en vigueur — arrêté du 10 janvier 1961, l'Etat doit réaliser à ses frais les branchements d'eau demandés, les particuliers remboursant en quarante trimestrialités une partie — faible — des frais engagés.

Cette disposition à conduit à la multiplication des demandes de branchement.

L'étude statistique effectuée par les Services du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture fait apparaître que les branchements d'eau actuellement en instance sont au nombre de 20.000 le nombre global de branchement à réaliser étant de 100.000 (ce qui représente 600.000 habitants).

Le financement de tous ces branchements dépasse sans conteste les possibilité de la Régie des Distributions d'eau, dont le budget annuel s'établit à l'heure actuelle à 1.380.000 Dinars et suffit à peine à faire face aux charges normales d'exploitation.

Il apparaît d'autre part anormal de ne pas tirer, faute de crédits, bénéfice de réseaux de distribution installés et qu'un aspect important d'amélioration de réseaux consisterait en la réalisation systématique de branchements d'eau dans les réseaux susceptibles de faire face, sous extension de réseau de distribution la multiplication d'abonnements, (centres pour lesquels le débit disponible est supérieur ou égal aux besoins en potentiel le nombre des centres situés dans ce cas s'élève à soixante, et il a été admis que les branchements seraient réalisés à concurrence de la moitié de la population non encore branchées.

Par ailleurs l'amélioration de l'alimentation en eau du Sahel tant pour les besoins de la consommation humaine que des besoins industriels nécessitera le doublement partiel de la conduite actuelle. L'investissement nécessaire à cette réalisation s'élève à 1.500.000 Dinars.

SECTION II : L'ASSAINISSEMENT URBAIN

A) Réseaux d'égouts

ETAT ACTUEL DU SECTEUR INTERESSE

Une enquête générale a été effectuée sur l'ensemble des communes de Tunisie pour faire le point des localités dotées de réseaux d'égouts.

Cette enquête devait également préciser :

— La population des localités concernées

— Le pourcentage de superficie assainie

— La date de réalisation du réseau existant et l'état de ce réseau.

Il en résulte que 61 villes et localités sont à l'heure actuelle pourvues de réseau d'égouts, sur ce total de 61 Communes, 15 seulement sont assainies à plus de 50 % de la superficie urbaine globale.

Sur ces 61 réseaux, 28 ont été installés avant 1940 et se trouvent par suite dans un état de vétusté avancé et ne seront plus adaptés aux besoins des programmes urbanistiques transformant souvent profondément les localités.

EXAMEN DES OBJECTIFS DE LA PERSPECTIVE

La perspective décennale après avoir noté que 25 communes avaient déjà fait l'objet d'études d'évacuation d'eaux usées et pluviales, a adopté comme objectif la réalisation prioritaire des études déjà réalisées et la dotation de 15 à 18 villes d'un réseau d'égouts moyennant un investissement global de 5.800.000 Dinars.

En fait, il convient de noter que les études de réseaux d'égouts effectuées ne correspondent pas automatiquement aux centres pour lesquels la réalisation d'un réseau d'égout est la plus urgente, il a été souvent tenu compte dans le choix des réseaux à étudier des possibilités budgétaires des communes, et partant de leurs chances d'accès à des prêts auprès de la Caisse des Prêts aux Communes.

La réalisation systématique des réseaux pour les centres disposant d'études (et dans l'ordre d'obtention de ces études) risque de ne pas répondre aux ordres d'urgence réels et autant que dans de nombreux cas des études effectuées avant la triennie gagneraient à être légèrement remaniées pour tenir compte des plans d'aménagement urbanistiques et des extensions souvent considérables de ces Communes.

Enfin, le coût relativement faible des études par rapport aux travaux (2,5 %) autorise l'Administration à procéder à une étude serrée des critères de priorité et à réaliser des travaux d'égouts suivant les ainsi retenus.

Il y a lieu en outre de souligner que la limitation de l'effort de l'Etat à 15 ou 18 Centres ne parait pas correspondre à la Politique dynamique adoptée par l'Etat pour l'encouragement des Communes à la réalisation de réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviables.

Cette politique a consisté à :

1) faire réaliser les études par l'Administration pour garantir l'homogénéité et la validité de ces études.

2) faire prendre en charge et réaliser par l'Etat les postes de relèvement et stations d'épuration éventuellement nécessaires.

3) faire prendre en charge par l'Etat l'ensemble du réseau pluvial extérieur au périmètre communal et 50 % du réseau d'évacuation des eaux usées et du réseau pluvial intérieur au périmètre communal.

L'extension considérable des agglomérations conduit à poursuivre et renforcer l'action entreprise dans ce secteur.

L'objectif de la perspective décennale dans ce domaine pourrait consister en :

1) la réalisation des études afférente aux centres de plus de 10.000 habitants en 1971 dans la mesure où ils doivent être dotés de réseaux d'eau au cours de la décennie.

2) amélioration des réseaux d'assainissement existant pour les localités de plus de 10.000 habitants avec priorité aux centres à vocation touristique et où la situation sanitaire laisse à désirer par suite d'absence de réseaux d'égouts.

3) réalisation de réseaux d'évacuation usées et pluviales pour les centres de plus de 10.000 habitants disposant d'un réseau d'eau potable et dont le plan d'aménagement est entièrement étudié.

4) réalisation de stations d'épuration pour desservir les localités ne disposant pas de possibilité de reget ou d'écamotage d'effluent (proximité de la mer ou d'un oued pérenne) : s'agissant d'ouvrages coûteux, il semble préférable dans toute la mesure du possible de favoriser les groupement des communes avec une station située au centre de gravité de ces communes.

Les avantages d'une telle procédure seraient les suivants :

— cube d'eau récupéré plus important

— frais d'exploitation moins élevés

— besoins en personnel qualifié moins élevé, seraient réalisés dans la perspective.

5) les agrandissement de stations d'épurations (et de postes de relèvement) rendus nécessaires par l'entension des villes.

6) les stations nouvelles intéressant des communes à vocatiou touristiques (qui imposent le traitement de l'effluent avant rejet) ou présentant un intérêt agricole.

PLACE DU PLAN QUADRIENNAL

La place du Plan Quadriennal dans ces perspectives peut être résumée comme suit :

a) E T U D E S

Compte tenu des délais nécessaires d'une part, pour l'obtention par les communes d'emprunts auprès de la Caisse des Prêts aux Communes, d'autre part, par la réalisation des travaux (deux ans en moyenne), il parait utile de disposer d'une certaine avance dans les études.

Afin de pouvoir procéder à l'établissement d'un classement par ordre d'urgence décroissant des études d'assainissements urbains, les critères suivants pourraient être retenus :

1°) centres comptant au minimum 10.000 habitants :

2°) centres disposant d'un réseau d'eau potable en 1965, avec en deuxième urgence les centres prévus pour être dotés d'un réseau de distribution en 1968 à la fin du Plan Quadriennal.

3°) centres dont la réalisation serait retenue dans le Plan Quadriennal et en priorité ceux pour lesquels la Commune a déjà contracte un prêt auprès de la Caisse des Prêts aux Communes.

4°) centres disposant de facilite de rejet et d'escamotage de l'effluent : seront retenus les centres pour lesquels la proximité de la mer ou d'un oued pérenne ne pose pas de problème au point de vue rejet des eaux collectives (possibilité de surseoir ou de supprimer l'exécution d'une station d'épuration des eaux usées avant rejet).

5°) centres dont l'étude a été demandée par la commune intéressée.

Le montant des dépenses proposées au titre des études d'assainissement urbain s'établit

dans ces conditions à 150.000 Dinars.

B) **Travaux**

Il a été admis les critères de priorité suivants classés par ordre d'importance décroissante:

— localités dont les communes ont réalisé des extensions sur leurs ressources propres sans participation de l'Etat depuis la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions règlementaires définissant la participation de l'Etat dans ces travaux.

— localités dont les communes ont bénéficié d'un prêt pour faire face à la participation communale à ces travaux.

— localités de plus de 10.000 habitants ayant une vocation touristique où industrielle ou ayant des programmes urbanistiques précis à réaliser dans le cadre du Plan Quadriennal.

— Population interessée par ces travaux d'assainissement.

Le tableau suivant pourrait être envisagé pour le choix des extensions à réaliser :

NOMBRE D'HABITANTS	Superficie assainie supérieure à :	Population intéressée supérieure à :
60.000 à 80.000 ha	25 %	17.500
20.000 à 30.000 ha	50 %	12.500
10.000 à 20.000 ha	75 %	11.250

C) **Création des réseaux d'égouts**

Les critères de priorité susceptibles d'être retenus pour ces créations pourraient être, dans l'ordre d'intérêt décroissant les suivants :

— localités ayant réalisé des travaux depuis 1956 sur quote part communale sans contribution de l'état depuis 1956.

— localités ayant bénéficié d'emprunts communaux sans contre-partie de l'Etat.

— localités à vocation touristique

— localités à situation sanitaire déficiente.

— localités présentant des facilités d'escamotage d'effluent

— localités disposant d'un réseau d'eau potable, et en deuxième urgence celle devant disposer d'un réseau d'eau potable au cours de la décennie (centre de plus de 10.000 habitants).

L'investissement retenu pour les extensions et réalisations de réseaux d'égouts s'élève à 850.000 Dinars.

D) **Stations d'épuration d'eaux usées**

Les critères de priorité proposés pour le choix des stations à améliorer ou à créer sont les suivants :

1) extension et aménagement de stations existants pour satisfaire des besoins nouveaux.

2) *Stations interessant des localités à vocation touristique*

Les investissements nécessaires à la construction des stations d'épuration sont compris dans les investissement prévus pour les réseaux d'égouts.

SECTION III : PROTECTION DES VILLES CONTRE LES INONDATIONS

Il y a lieu à cet égard de dissocier la protection des villes contre les inondations destinées à éviter les dommages corporels ou matériels aux citadins et les perturbations dues à l'isolement de la ville de l'évacuation des eaux excédentaires des grands oueds qui ressortent plus de l'assainissement agricole que de l'assainissement urbain.

La perspective décennale, après avoir rappelé les actions déjà réalisées dans le domaine de la protection des villes contres les inondations a défini comme objectif la réalisation de la protection de toutes les villes encore sujettes aux inondations estimées à une dizaine : les travaux correspondant ont été évalués à 800.000 Dinars.

Pour l'établissement du classement par ordre d'urgence décroissant des travaux de protection des localités contre les inondations, il a été admis les critères suivants, classés par importance décroissante :

1) importance et fréquence des crues de l'oued.

2) dommages susceptibles d'être occasionnés.

— pertes de vie humaine.

— moins value agricole (ville située dans une zone à caractère agricole prononcé).

— moins value touristique.

A cet égard, les centres à l'intérêt touristique ont été notés en priorité.

3) Degré d'isolement de la localité.

Sur la base de ces critères, la liste jointe en annexe a été établie.

Au cours du Plan Quadriennal, pourrait être réalisé la protection des localités supérieures à 5.000 ha, soumises à crues annuelles, et présentant un intérêt touristique ou agricole.

Le montant total des investissements envisagés pour le Plan Quadriennal s'établit à 1.000.000 Dinars.

L'investissement global dans le secteur de l'hydraulique urbaine s'élèvera donc à 9.500.000 Dinars.

LUTTE CONTRE LES INONDATION DES VILLES

LISTE DES TRAVAUX A REALISER

TOZEUR :	35.000 D.
DEGACHE :	16.000 D.
ZAGHOUAN :	25.000 D.
KELIBIA :	8.000 D.
SOLIMAN :	10.000 D.
MATEUR :	20.000 D.
BENI KHALED :	10.000 D.
DAR CHAABANE NABEUL :	15.000 D.

MENZEL TEMIME :	28.000 D.
TUNIS :	6.000 D.
EL HAMMA DE GABES :	50.000 D.
METLINE :	15.000 D.
RAF-RAF :	87.000 D.
SOUSSE :	45.000 D.
KSOUR ESSAF :	50.000 D.
GAFSA GARE :	10.000 D.
KAIROUAN 1 : TRANCHE :	600.000 D.
TOTAL :	1.000.000 D.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS DE LA PROMOTION DE L'HOMME ET DE LA FORMATION DES CADRES

DESIGNATION DES SECTEURS	Investissements pour la Quadriennie	
Démographie et emploi		650.000
Enseignement :		36.400.000
— Primaire	9.800.000	
— Secon degré	18.400.000	
— Supérieur	8.200.000	
Enseignements spécialisés :		4.000.000
— Agricole	3.000.000	
— Divers	1.000.000	
Promotion Professionnelle		3.117.000
Santé Publique et Protection Sociale		5.875.000
Habitat		17.159.000
Urbanisme		1.136.000
Constructions Administratives		11.150.000
Enfance Jeunesse, Sports et Action Sociale		6.225.200
Culture		8.063.100
Hydraulique urbaine		9.500.000
Total		103.275.000